

CHAPITRE V - <i>Les relations judéo-musulmanes pendant la Deuxième guerre mondiale</i>	595
I - Juifs et Musulmans du déclenchement de la guerre au débarquement du 8 novembre 1942	595
1 - Le choc de la débâcle de la France en juin 1940	595
2 - Surenchères antisémites et convergences judéo-musulmanes	601
3 - La recherche de parades contre les lois de Vichy	615
II - Radicalisation du nationalisme et sionisation accrue des mellahs, 1942-1945	630
1 - Les premières réactions des Juifs et des Musulmans au débarquement américain	630
2 - Les tentatives d'association des Juifs à la revendication de l'indépendance	639
3 - La conférence d'Atlantic City et les préparatifs de transferts massifs en Palestine	646
CHAPITRE VI - <i>L' amorce du déracinement de communautés bi-millénaires</i>	653
I - L'intervention massive des organisations sionistes au Maroc à partir de 1945	654
1 - "Philanthropie", "retour aux traditions juives" et sionisme	654
2 - Les divisions des nationalistes et les limites des mises en garde contre le sionisme, 1946 - 1947	661
II - Une année fatidique : 1948	668
1 - Menace résidentielle, échos de Palestine, et tensions inter-communautaires	668
2 - Les "événements d'Oujda et de Jerrada"	677
3 - Ampleur de l'émigration "clandestine"	687
CONCLUSION GENERALE	697
ABREVIATIONS ET SIGLES	709
GLOSSAIRE	711
BIBLIOGRAPHIE	715
INDEX	743

II - Les relations judéo-musulmanes dans une "ville internationale" :	
Tanger	458
1 - L'empreinte de la période pré-protectorielle	458
2 - Le statut international, facteur d'opacification ou d'exacerbation des clivages ethno-religieux ?	464
CHAPITRE III - Tentatives de structuration du mouvement sioniste au Maroc et premiers échos des "événements" de Palestine, 1917-1929	477
I - L'activisme sioniste au Maroc, 1917-1929	478
1 - L'impulsion initiale d'activistes d'origine ashkénaze	478
2 - La Résidence entre les impératifs de "la politique indigène" et les pressions de la "métropole"	480
3 - Premiers acquis des sionistes	493
II - Echos au Maroc des événements de Palestine d'août 1929	495
1 - L'intérêt des "Jeunes Marocains" pour les affaires d'Orient	495
2 - Pétition des médinas en faveur de la Palestine et mobilisation contre la Résidence	498
CHAPITRE IV - Turbulences inter-communautaires et velléités de "dialogue", 1930-1939	507
I- Nationalisme, assimilationnisme, sionisme	508
1 - Une condition commune de colonisés	508
2 - Antagonismes socio-économiques. Irréductibilité des programmes politiques des élites	512
3 - Diversité des "excitations fascistes"	529
4 - Virulence des polémiques et souci de pondération	538
II - Les dures épreuves de la phase 1936-1939	546
1 - La recherche d'une contribution accrue des masses à l'action politique	546
2 - Espoirs, déceptions et tensions suscités par le gouvernement du Front Populaire	551
3 - Les retombées inter-communautaires de la guerre civile d'Espagne	569
4 - Echos de Palestine et situation inter-communautaire à la veille de la Deuxième guerre mondiale	576

4 - Algésiras, réserves juives et opposition musulmane	331
5 - Les "événements de Casablanca" : les Juifs entre les bombardements et le pillage	339
II - Etendue et limites des tensions inter-communautaires sous le régime hafidiste, 1907-1912	346
1 - Le rôle de grands caïds et de Juifs dans la proclamation du "sultan du jihad"	346
2 - La médina et le mellah de Fès pendant la "révolution hafidiste"	350
3 - Les réactions des Musulmans et des Juifs aux excès du régime hafidiste	355
III - Des événements de Fès à l'occupation de Marrakech	370
1 - La médina et le mellah de Fès à la veille de l'insurrection d'avril 1912	370
2 - De la mutinerie au saccage du mellah de Fès	376
3 - Une particularité du mouvement hibaïte: l'absence de violences contre les Juifs	394

DEUXIEME PARTIE

COLONISATION, DISTANCIATION, TRANSFERT, 1912-1948

CHAPITRE I - <i>Aspects inter-communautaires de la politique de préservation des "hiérarchies naturelles", 1912-1925</i>	405
--	-----

I - La volonté de confinement des Musulmans et des Juifs dans l'"indigénat"	405
1 - Les "phobies" du premier Résident-Général	405
2 - Le maintien des "indigènes" musulmans et juifs "à leur place" ..	407
3 - La politique scolaire, instrument privilégié de maintien des clivages ethno-religieux et sociaux	422
II - Evolution des conditions socio-économiques des communautés juives dans les années vingt	426
1 - Des apparences de mobilité sociale	426
2 - La stagnation des masses juives	431

CHAPITRE II - <i>Spécificité de l'évolution des rapports judéo-musulmans en Zone nord, 1912-1926</i>	437
--	-----

I - La politique "musulmane" et "juive" de l'Espagne dans sa zone de protectorat	438
1 - Les limites de la "maurophilie" espagnole et de sa composante antijuive	438
2 - Les ambiguïtés du "philosépardisme"	448

2 - La misère des masses musulmanes et juives. La nécessité d'une "réimposition" des nantis	199
3 - La défense des privilèges d'une minorité. Interférences est-européennes et balkaniques	201
4 - L'AJA et l'AIU à Madrid (1880). Isolement du Makhzen	209
II - Des incidents inter-communautaires marquants	224
1 - "L'affaire de Ntifa" et "la bastonnade d'une Juive à Tanger", juin-juillet 1880	224
2 - Les "écarts des Juifs de Fès", 1883	229
3 - Demnate : la "cassure" de 1884	235
III - Amplification du phénomène des protections et des naturalisations en milieu juif	240
1 - La toute-puissance de fait des "drogmans"	240
2 - Principales "filières" de protection et de naturalisation	243
 CHAPITRE V - <i>Usure, contrebande d'armes, insécurité, et "réclamations juives"</i>	253
I - Ampleur des pratiques usuraires	253
1 - La dimension "capitulaire" de l'usure	253
2 - Les "associations agricoles" fictives	262
3 - Le recouvrement des "créances véreuses". Appui inconditionnel et réticences des légations ; cas d'espèces	266
4 - Défaillances du Makhzen en matière de créances et compromissions de ses agents	273
II - Contrebande d'armes, insécurité et "réclamations juives"	278
1 - Les déplacements des censaux juifs en tribus. Usages et "imprudences" délibérées	278
2 - Le rescrit chérifien sur le voyage des Juifs	284
3 - Les brigands et leurs "victimes"	294
4 - La contrebande d'armes. Pourvoyeurs et clients	300
 CHAPITRE VI - <i>Les perturbations inter-communautaires pendant la dernière décennie du Maroc pré-protectoriel, 1902-1912</i>	309
I - Aspects inter-communautaires des turbulences de la phase aziziste	309
1 - Le "passif" de la période antérieure	309
2 - Attitude des Musulmans et des Juifs vis-à-vis des réformes azizistes	320
3 - Les aspects inter-communautaires des révoltes de 1902-1906	327

CHAPITRE II - <i>Les répercussions de la guerre hispano-marocaine (1859-1860) sur les relations judéo-musulmanes</i>	73
I - Les relations judéo-musulmanes dans une cité de l'Islam occupée par des Chrétiens, 1860-1862	74
1 - Les Tétouanais de la médina et du mellah avant la guerre : affinités et différences	74
2 - Divergence et fuite des Tétouanais	80
3 - Juifs et Musulmans tétouanais sous l'occupation, 1860-1862 ...	88
II - L'impact inter-communautaire du "coût" de la libération de Tétouan ..	99
1- Espoirs et appréhensions face aux perspectives d'évacuation des troupes espagnoles	99
2 - Les aspects inter-communautaires des retombées générales de la défaite et des réformes	115
CHAPITRE III - <i>De l'"affaire de Safi" à l'épisode du "Rifain", 1863-1868</i>	123
I - Les premiers remous de "l'affaire de Safi", août-octobre 1863	123
1 - Les "atrocités (espagnoles) de Safi, Tanger et Tétouan"	123
2 - La mobilisation des associations juives de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis	130
II, - Le voyage de Montefiore, novembre 1863-fevrier 1864. Philanthropie, politique, et tensions inter-communautaires	142
1 - Le séjour madrilène du philanthrope anglais et ses succès tangérois	142
2 - La visite de Montefiore à Marrakech	147
3 - Amplification et distorsion de la teneur du dahir du 5 février 1864	159
III - Une phase aiguë de turbulence dans les rapports judéo-musulmans, 1864-1868	173
1 - Le "coup d'éventail" tétouanais	173
2 - L'ingouvernabilité d'une cité	177
3 - L'épisode "Aïssa Riffi, l'assassin des Juifs"	185
CHAPITRE IV - <i>Dimension et retombées inter-communautaires du système des protections</i>	193
I - La mobilisation des Juifs en vue de l'extensions du système des protections, 1876-1880	194
1 - Appels à la modification du statut des Juifs marocains et réserves des légations	194

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	VII
PREFACE	XI
INTRODUCTION	1

PREMIERE PARTIE

L'AMORCE DE RUPTURES IRRVERSIBLES, 1860-1912

CHAPITRE I - <i>Fondements et évolution des relations judéo-musulmanes au Maroc avant la deuxième moitié du XIXème siècle</i>	13
I - Conditions d'établissement et diversité des communautés juives du Maroc	14
1 - Les Tochavim ou juifs autochtones	14
2 - Les Meghorashim ou "Expulsés"	24
II - Principaux aspects de l'évolution des rapports judéo-musulmans du XVIème siècle au milieu du XIXème	30
1 - Danger ibérique et relations inter-communautaires	30
2 - Les Juifs et les chefs de Zaouïas	38
3 - Ambivalence de la situation des Juifs sous les premiers sultans alaouites	40
4 - La construction de nouveaux mellahs, 1805-1811	50
5 - Les relations inter-communautaires à l'épreuve des premières pressions coloniales, 1830-1859	57

TABLE DES MATIERES

- Schlichting, Karl, 520
 Schmidel, Mordechai, 186
 Scovasso, Stefano, 208, 226
 Semach, Y.D. 471, 472, 518, 523, 556, 655, 657
 Serero, Mordechai, 364
 Serfaty, Abner, 211, 466
 Serfaty, Vidal, 352, 364, 462
 Shriqui, Addi, 55
 Shriqui, Joseph, 67, 154
 Shriqui, Mordechai, 44
 Sicsu, Abraham, 55, 306
 Slaoui, Houcine, 611, 637, 638
 Slimane, Moulay, 51
 Slouchz, Nahum, 411, 451, 487
 Sokolov, Nahum, 482
 Spivacoff, Zeivig, 479, 498, 543
 Steeg, Théodore, 488, 493, 523, 587
 Sultan, David, 368, 398
 Sultan, Léon, 558, 641, 660
 Sumbel, Samuel, 44
 Tadjouri, Ruben, 655
 Taillandier, Saint-René, 322, 460
 Tazi, Abdeslam, 323, 325
 Tazi, Omar, 325, 353, 497
 Tharaud, Jean, 482
 Tharaud, Jérôme, 482
 Thursz, Jonathan, 487, 488, 492, 494, 550, 568, 693
 Toledano, Haïm, 409, 543, 648, 655, 656
 Toledano, Isâac, 536, 571
 Toledano, Moshé, 163
 Toledano, Pinhas, 322
 Toledano, Zohra, 226, 227
 Torjman, Ruben, 271, 272
 Torjman, Samuel, 348
 Torrès, Abdelkhaleq, 570, 575, 576, 584, 614, 678, 663, 688
 Torrès, Larbi, 340, 343, 345, 354
 Vallat, Xavier, 552, 616, 628
 Varela, Gl, 678
 Vernouillet, Augustin de, 209, 223, 226, 241
 Wancharissi, Ahmed, 25
 Warburg, Max, 333
 Warburg, Paul P., 635
 Weisgerber, Franz, 342, 373, 398
 Weizman, Chaïm, 517
 West, Lionel Sackville, 215, 218
 Weygand, Maxime, 482, 624
 Wise, Isaac M., 207
 Wise, Stephen, 411
 Yahouda, Abraham S., 451, 479, 541
 Yazid, Moulay, 47-50, 78, 120
 Zagouri, Yahya, 341, 363, 412, 466, 474, 480, 487, 488, 600, 621
 Zangwill, Israel, 2, 487
 Zebdi, Mohamed, 205, 206
 Zerhouni, Jilali, 329
 Zine, Moulay, 366, 368, 398
 Znagui, Abdallah, 225, 226, 228
 Zola, Emile, 598

- Mechdel, Inn, 40
 Medina, David, 297
 Mendès-France, Pierre, 687
 Menebhi, Mehdi, 330, 352, 354, 468
 Merry y Colom, Francisco, 107, 124, 125, 128, 131, 181, 184, 698
 Messas, Joseph, 328
 Mohammed ben Abdallah, Sidi, 47, 154, 173, 419
 Mohammed ben Youssef, Sidi, 626-628, 634, 642, 643, 650, 664, 666, 668, 670, 677, 707, 684, 694
 Moinier, Gl, 368, 373, 375, 382, 389, 390, 392
 Mola, Emilio, 572
 Montefiore, Moses, 82, 105, 136, 140, 153, 159, 160, 167, 168, 170, 187, 295, 333, 336, 361, 389, 478
 Moqri, Tayeb, 386
 Moqri, Mohamed, 640
 Morgenthau, Henry, 622, 636
 Moyal, Saadia, 124
 Murciano, Moshé, 650
 Murphy, Robert, 624, 626, 631, 635
 Mussolini, Benito, 591, 607
 Naciri, Mekki, 524, 570, 573, 575, 576, 584, 615
 Nahon, Menahem, 103, 114, 130, 186
 Netter, Charles, 220
 Noguès, Charles, 554, 565, 569, 580, 581, 586, 588, 595, 599-601, 604, 619-624, 634, 637, 642, 704
 Niddam, Jacob, 352
 O'Donnell, Leopoldo, 89, 92
 Ohana, Dinar, 82
 Ohana, Jacob, 313, 317
 Ordega, Ladislav, 5, 241, 259
 Ouazzani, Brahim, 574
 Ouazzani, Mohamed H. 502, 503, 506, 525, 563-567, 574-577, 663, 686
 Ouazzani, Thami, 614
 Paimlevé, Paul, 482
 Pallache, Isaac, 38
 Pallache, Joseph, 35
 Patenôtre, Jules, 249, 251, 266, 297
 Patton, S.D., 631, 635, 637
 Pariente, Abraham, 186
 Pariente, Jacob, 40
 Pariente, Moses, 154, 322, 324
 Pendar, Kenneth, 629
 Perdicaris, Ion, 246
 Perl, Anshel, 479, 492, 494, 543
 Pétain, Philippe, 602, 609, 613, 627, 630, 634, 637
 Peyrouton, Marcel, 552, 554, 587
 Pichon, Stephen, 482, 598
 Picciotto, Moses, 108, 113
 Picot, Georges, 483
 Pimienta, Abraham, 338
 Pinto, Isaac, 329
 Pinto, Jacques, 648
 Poincaré, Raymond, 482
 Poulido, Angel, 449, 450, 452, 455
 Puaux, Gabriel, 642, 661
 Rachid, Moulay, 39, 40
 Raïssoun, Abdeslam ben, 188
 Raïssouni, Ahmed, 303, 332, 443, 448
 Régnauld, François, 5, 373, 375, 376, 385, 391, 583
 Rida, Rachid, 485, 514, 526
 Riffi, Aïssa, 185-190, 249, 460
 Rios, Fernando de los, 534, 541, 570
 Rivera, Primo de, 570
 Romanelli, Samuel, 47
 Roosevelt, Theodore, 332, 334, 338, 623
 Roosevelt, Franklin D., 622, 624, 626, 631, 636, 639
 Rothschild, Anthony, 169
 Rothschild, Edmond, 178, 187
 Rothschild, James, 109
 Rothschild, Lionel, 215, 220
 Saint, Lucien, 493, 504, 506, 522-527, 558, 587, 679
 Salisbury, Lord, 4, 208, 217, 299, 309, 320
 Sbihi, Abdellatif, 585, 586, 608
 Schiff, Jacob H., 333-338, 411

- Ginsburg, Crighton J. B., 220
 Gladstone, William E., 169
 Glaoui, Madani, 347, 349, 355, 357, 369
 Glaoui, Thami, 361, 398, 608, 643
 Goebbels, Josef, 609
 Goering, Herman, 602
 Goundafi, Tayeb, 347
 Green, Kirby, 300
 Guedalia, Haïm, 55
 Gueddala, Haïm, 142
 Guitta, Jacob, 453
 Guitta, Samuel, 618
 Hachouel, Solikha, 534, 535, 657
 Hafid, Moulay, 346, 349, 352, 354, 355, 358, 360, 367-373, 387, 390, 392, 467
 Hajji, Saïd, 533, 579, 611
 Hardy, Georges, 455, 703
 Hassan, Abraham, 176
 Hassan, Joseph, 618, 655
 Hassan, Moulay, 222-227, 239, 258, 277, 282, 289, 292, 299, 314, 320, 321, 336, 337, 458, 650
 Hassan, Salvador, 324, 471, 571
 Hassan, Sultan, 8
 Hay, John H. Drummond, 67, 69, 106, 113, 133, 146, 181, 191, 194, 208, 220, 237, 263, 296, 300, 698
 Herriot, Edouard, 482
 Herzl, Theodore, 319, 478
 Hiba, Ahmed, 376, 394-399, 407
 Hitler, Adolf, 525-527, 536, 544, 552, 570, 580, 596, 607, 639
 Hodgkin, Thomas, 142, 147
 Holzman, Judah, 348, 349, 353, 360
 Hussein, Amine, 477, 497, 524, 674
 Ibn Khaldoun, A., 14
 Ibn Taymiya, Taqi-din, 23
 Ibn Toumert, 17, 119
 Idriss II, 15
 Isaacs, Meyers, 140
 Israël, Abraham, 439, 456, 493, 498
 Jabotinsky, Vladimir, 539
 Jalfon, Léon, 479, 498
 Jaurès, Jean, 342
 Jilali, ben Ali, 235, 239, 328
 Juin, Alphonse, 668, 677, 678, 682
 Kettani, Abdelhaï, 503, 678
 Kettani, Mohamed, 351, 354, 359, 370
 Kholti, Mohamed, 533, 538, 539, 587
 Knafo, M. I., 597
 Labonne, Eirik, 661, 668
 L'African, Léon, 28
 Langenheim, Adolphe, 530
 Laredo, Abraham, 498, 543, 588
 Laval, Pierre, 629
 Leahy, William, 622
 Lecache, Bernard, 560, 562, 563, 633
 Leven, Narcisse, 356, 423
 Lévy, Bernard, 181
 Lévy-Cohen, Abraham, 227, 247, 260, 272, 306
 Lévy, Eliaho, 44, 49
 Lévy, Messod, 419
 Lévy, Samuel D., 498, 543, 551, 589, 648, 650, 657, 693, 705
 Lévy, Sylvain, 490
 Loeb, Isodore, 206
 Lyautey, Hubert, GI, 3, 7, 394, 398, 405, 407, 412, 413, 423, 425, 437, 438, 482-486, 491, 519, 555, 569, 587, 591, 598
 Lyazidi, Mohamed, 504
 Lyoussi, Lahcen, 46
 Mac Donald, Ramsay, 502, 503
 Mac Lean, Harry, 322
 Macnin, Meir, 58
 Maghili, Abdelkrim, 24, 232
 Maigret, Roger, 341, 398
 Maïmonide, Moïse, 17
 Maïmoran, Abraham, 44
 Mansano, Elie, 46
 Massigli, René, 643
 Mathews, Felix, 200, 214, 226, 246
 Maurras, Charles, 537
 Mayyara, Mohamed, 22

- Biaz, Samuel, 347
 Bismarck, Otto von, 324
 Blake, Maxwell, 415, 623
 Blanc, Urbain, 430, 468
 Bleichroder, Gershon, 324
 Blum, Léon, 482, 532, 547, 552, 554, 556, 564, 573, 604, 687
 Boissonas, Jean, 440, 470
 Boniface, Philippe, 650, 678, 680, 698
 Bouabid, Abderrahim, 622, 687
 Bouayad, Hassan, 504
 Bourguiba, Habib, 669
 Briand, Aristide, 482
 Brulard, Gl, 368, 382, 385, 391, 395
 Brunel, Jean, 679-682
 Bülow, von, 333
 Burton, Richard, 300, 698
 Cambon, Jules, 482
 Canovas del Castillo, Antonio, 217, 221
 Capaz, Fernando, 547
 Carsinet, Aaron, 40
 Carzon, Abraham, 453
 Cassin, René, 641, 642, 655, 694
 Cazes, Levy, 98
 Cazes-Benatar, Hélène, 550, 604
 Churchill, Winston, 631, 643
 Clark, Mark, Gl, 635
 Cohen, Abdelkader, 61
 Cohen, Jacob, 183
 Cohen, Meir, 270
 Cohen, Prosper, 648, 668
 Cohen Sqalli, David, 329
 John, Albert, 93, 107, 109
 Colação, Jose, 149, 245, 303
 Corcos, Abraham, 82, 154
 Corcos, David, 149
 Corcos, Ischoua, 150, 235, 277, 346, 355-357, 398, 410
 Corcos, Meir, 55
 Corcos, Meyer, 248
 Corcos, Salomon, 55
 Coriat, Abraham, 348
 Crémieux, Adolphe, 5, 104, 137, 219, 241, 249, 365, 408, 453, 606, 645
 Cruppi, Jean, 367, 482
 Dahan, Jacob, 224, 225
 Danan, Samuel, 33
 Danan, Shlomo, 364
 Darmon, David, 307
 Darmon, Victor, 62
 Darwaza, Izzet, 497
 Delcassé, Théophile, 323, 555
 Delmar, Cadosh, 3641
 Derby, Lord, 205
 Disraeli, Benjamin, 22, 202, 205
 Doukkali, Chouaib, 397
 Doumergue, Gaston, 482
 Doutté, Edmond, 405
 Dreyfus, Alfred, 406, 554
 Drumont, Edouard, 406
 Edery, Raphaël, 348
 Eisenhower, Dwight, 635
 Einstein, Lewis, 334
 El Maleh, Abraham, 375, 382, 393
 El Maleh, Amran, 361
 El Maleh, Joseph, 149, 154, 160
 El Qaim, Chalom, 124, 129
 Encaoua, Raphaël, 414, 550
 Erzini, Mohamed, 79, 81, 85
 Ezzagui, Marcos, 325, 326
 Fassi, Allal, 503, 525, 556, 577, 642, 644, 663
 Fassi, Mohamed, 502, 503
 Féraud, Charles, 307, 308
 Ferrer, Manuel, 440
 Foote, Thomas, 325
 Foucauld, Charles de, 2, 255, 279, 280, 330, 406
 Franco, Francisco, 590, 617, 618
 Gaillard, Henri, 365, 366, 368, 386, 388
 Gambetta, Léon, 241
 Gaulle, Charles de, Gl, 630, 633, 643, 644, 694
 Ghanjaoui, Boubker, 237

INDEX

- Abdel-Aziz, Moulay, 9, 320, 322, 337,
 345, 347, 350, 351, 352, 354, 467
 Abdelkader, émir, 59, 330
 Abderrahmane, Moulay, 57, 65, 80
 Abecassis, Moïse, 304
 Abensur, Isâac, 322, 324, 325, 468,
 471
 Abensur, Raphaël, 364
 Abi Serour, Mardochee, 280
 Abitbol, Moses, 82
 Achâache, Abdelkader, 110, 173, 175
 Aferiat, Judah, 82, 292
 Afilal, Mfadel, 85, 87, 111
 Aflalo, Aaron, 349
 Aflalo, Makhlouf, 124, 129
 Aflalo, Moïse, 222, 305, 306, 323
 Ajana, Mohamed, 313, 314
 Allenby, G.I., 480
 Allouf, Abraham, 211
 Alphonse XIII, 452
 Amar, Isâac, 210
 Amoyal, Messaoud, 297
 Amsellam, Makhlouf, 260, 267
 Anflous, Ahmed, 338
 Arsalane, Chakib, 519, 522, 524, 525,
 532, 541, 590
 Aubigny, Comte d', 300, 305
 Auer, Theodor, 602
 Attal, Jacob, 44
 Attar, Moïse ben, 44
 Attar, Semtob ben, 55
 Attia, Chalom, 260, 262
 Azancot, Mose Y., 498, 542, 543, 588
 Azoulay, Mordechai, 236
 Azoulay, Moses, 186, 190
 Ba Ahmed, ben Moussa, 8, 306, 315,
 317, 320, 321
 Bacon, Augustus, 332
 Baghdadi, Bouchta, 359
 Balafrej, Ahmed, 580, 659
 Balfour, Arthur, 478, 542, 592
 Bargach, Mhamed, 144, 166, 208,
 218, 220
 Barliawsky, Dr, 479, 498
 Barthou, Louis, 482
 Battas, Haroun, 23
 Bauer, Ignacio, 479
 Begin, Menahem, 658
 Beigbeder, Juan, 569, 585, 590
 Belisha, Moses, 55
 Bel Yamani, Tayeb, 83, 125, 151
 Ben Abdelkrim, Mohamed, 443-448,
 486, 491, 602, 669
 Benazerraf, J.R., 498, 551
 Ben Bouzid, Boubker, 340, 344
 Benchimol, Haïm, 209, 223, 227, 241,
 260, 280, 464, 467
 Benchimol, Moses, 68
 Bendayan, Isâac, 539, 540
 Bendraou, Messod, 471, 474, 618
 Bengelloun, Taleb, 57, 99
 Bengio, Abraham, 366, 372, 386
 Bengio, Mardochee, 336, 338, 464,
 470
 Ben Ghabrit, Kaddour, 371
 Ben Gourion, David, 658, 708
 Benhaïm, Messod, 445
 Benharroche, Ischoua, 329
 Benharroche, Jacob, 124, 129
 Benillouz, Elias, 124, 126, 128, 129,
 135, 136
 Bennouna, Abdeslam, 525, 535
 Benoliel, Judah, 59
 Ben Oualid, Isâac, 74, 109, 191
 Bension, Ariel, 479
 Bentata, Abraham, 457
 Ben Youda, Joseph, 124, 127, 128,
 136

- "Two Accounts of the Persecution of the Jews of Tetouan in 1790", *Michael*, V, Tel-Aviv, 1978, pp. 130-141.
- "The Sefrou Remnant", *JSS*, 35,3-4, 1973, pp. 255-263.
- "The Moroccan Jewish Experience: A Revisionnist View", *JQ*, 9, 1978, pp. 113-123.
- TADJOURI, Ruben, "Le mariage juif à Salé", *H*, 1923, pp. 393-420
- TESSLER, Mark A., "The Identity of Religious Minorities in non secular States: Jews in Tunisia and Morocco, Arabs in Israel", *Comparative Studies in Society and History*, 20, 3, 1978, pp. 359-373.
- THABAULT, Roger, "Le Maroc à l'heure du vichysme", *NC*, 43, 1975-76, pp. 16-20.
- TOLEDANO, Haïm, *Le Maroc nouveau et les Israélites*, Tanger, Imprimeries Marocaines, 1913.
- VAJDA, Georges, "Un recueil de textes historiques judéo-marocains", *H.*, XXXV, 1948, pp. 311-358, et XXXVI, 1949, pp. 139-188.
- VALADJI, Jacob, "L'arrivée des Issawis à Meknès", *REAI*, 6, 1902, pp. 406-411.
- VALENCE, Paul, "La Yechiba: école talmudique de Marrakech", *BEPM*, janv. 1939, pp. 3-12.
- VILAR, Juan-Bautista, *La Juderia de Tetuan y otros ensayos*, Universidad de Murcia, 1969.
- "Emancipacion de los judios de Marruecos (Tetuan, 1860-1862). Resurgimiento de una minoria en un pais islamico", *Cuadernos de la Biblioteca Espanola de Tetuan*, 13-14, 1977, pp. 73-97.
- "Filosemitismo y antisemitismo en la obra de Pedro Antonio de Alarcon y otros testigos de la Guerra de Africa", *H.T.*, XVII, 1976-77, pp. 137-147.
- *Tetuan. En el Resurgimiento judio contemporaneo (1850-1870)*, Biblioteca Popular Sefardi, Caracas, 1985.
- VOINOT, Louis, *Pèlerinages judéo-musulmans au Maroc*, Paris, 1948.
- WILNER, Dorothy & al., "Jews in the High Atlas mountains of Morocco: A partial reconstruction", *JJS*, IV, 2, 1962, pp. 207-242.
- WOLF, Lucien, *Sir Moses Montefiore. A Centennial Biography With Selections From Letters and Journals*, New York, Harper & Bros., 1885.
- ZAFRANI, Haïm, *Pédagogie juive en terre d'Islam*, Paris, 1969.
- *Les Juifs du Maroc. Vie sociale, économique et religieuse. Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972
- *Poésie juive en Occident musulman*, Paris, 1977.
- *Mille ans de vie juive au Maroc*, Paris, 1983.

- ROMANELLI, Samuel, *Massa ba' Arav*, Berlin, 1792; trad. partielle par N. Slouchz, "Le Maroc au 18ème siècle. Mémoires d'un contemporain", *RMM*, XI-XII, 1909, pp. 452-66, 643-64; trad. anglaise, Norman et Yedida Stillman, "Travail in an Arab Land", Tuscaloosa & London, 1989.
- ROMERO, Eugenio, *El martirio de la joven Hachuel o la heroína hebrea*, Gibraltar, 1837.
- ROSEN, Lawrence, "A Moroccan Jewish Community during the Middle-Eastern Crisis", *American Scholar*, 37, 3, 1968, pp. 435-445.
- "Muslim-Jewish Relations in a Moroccan City", *IJMES*, 3, 4, 1972, pp. 435-449.
- ROTH, Cecil, "Jacob Benider, Moroccan envoy, 1772", *Miscellanies of the Jewish Historical Society of England* 2, 1935, pp. 84-90.
- SAISSET, Pascale, "Le mellah marocain", *J.A.*, CCX, 1927, 373-77.
- "Y a-t-il une question judéo-marocaine?", *NRJ*, août 1930, pp. 67-72.
- *Heures juives au Maroc*, Paris, 1930.
- SARFATY, R.A., "Yahas Fas (Chronique de Fès)", publiée par Y. D. Sémach, *H.*, XIX, 1934, pp. 79-94.
- SCHROETER, Daniel, "The Politics of Reform in Morocco: The Writings of Yishaq b. Ya'ish Halewi in *Ha'sefirah* (1891)", *Misgav Yerushalayim Studies in Jewish Literature*, Jerusalem, 1984.
- "Trade as a Mediator in Muslim-Jewish Relations: Southwestern Morocco in the 19th Century", in *Jews Among Arabs: Contacts and Boundaries*, M. R. Cohen et A. L. Udovitch ed., Darwin Press, Princeton, 1989, pp. 113-140.
- SEMACH, Y.D., "Charles de Foucauld et les Juifs marocains", *BEPM*, 23, juin 1936.
- "Le saint d'Ouezzane, Rabbi Amran ben Diwan et les saints juifs du Maroc", *Ibid.*, mars 1937 et juin 1938, pp. 79-99, et 231-302.
- SEPHIPHA, Haïm, *L'agonie des judéo-espagnols*, Paris, 1977.
- SHATZMILLER, Maya, "Un facteur ethnique dans une révolution sociale médiévale: le rôle des courtisans juifs sous les Mérinides", in *Communautés juives des marges sahariennes*, op. cit., pp. 295-302.
- SIKIRIDJI, E., Samuel D. Lévy. *Une belle figure du judaïsme marocain*, Casablanca, 1955.
- SLOUSHZ, Nahum, *Etudes sur l'histoire des Juifs et du judaïsme au Maroc*, Paris, Leroux, 2 vol., 1905-1906.
- "La colonie des Maghrabim en Palestine", *AM*, 1904, II, pp. 229-257.
- "Les Juifs de Debdou", *RMM*, XXII, 1913.
- *Hebreo-phéniciens et Judéo-berbères. Introduction à l'histoire des Juifs et du judaïsme en Afrique du Nord*, Paris, 1908.
- *Un voyage d'études en Afrique*, Paris, 1909.
- *Travels in North Africa*, Philadelphia, J.P.S.A., 1927.
- STERN, Norton B., "Helena Montana Jewry response to a French Appeal in 1868", *Western States Jewish History Quarterly*, XI, 2, 1979, pp. 170-172.
- STILLMAN, Norman, "Muslims and Jews: Perceptions, Images, Stereotypes", in *Muslim-Jewish Relations in North Africa*, W.J.C., New-York, 1975, pp. 13-26.

- MARTY, Paul, "Les institutions israélites du Maroc", *REI*, III, 1930, pp. 297-332.
- MATHIEU, J. et al., "Etude sur l'alimentation du mellah de Rabat", *BIHM*, III-IV, 1938, pp. 98-153.
- "Notes sur l'enfance juive du mellah de Casablanca", *Ibid.*, VII, 1947, pp. 3-81.
- MIEGE, Jean-Louis, "La bourgeoisie juive au Maroc au XIX^e siècle" in *Rupture et continuité, Judaïsme d'Afrique du Nord aux XIX-XX^e siècles*, éd. M. Abitbol, Institut Ben Zvi, Jérusalem, 1980, pp. 25-36.
- Les Juifs et le commerce trans-saharien au XIX^e siècle, in *Communautés juives des marges sahariennes*, éd. M. Abitbol, Jérusalem, 1982, pp. 391-404.
- MILLER, Susan, *Perception of calamity : Muslim and Jewish Accounts of the 1844 Bombardment of Tangier*, 22th Annual MESA Conference, Los Angeles, 2-5 nov. 1988 (inédit).
- MILTON, Jacobs, *A Study of Culture Stability and Change: the Moroccan Jewess*, Washington, 1956.
- MONTEIL, Vincent, "Les Juifs d'Ifranc", *H*, XXXV, 1948, pp. 151-162.
- MORSY, Magali, "Les Juifs marocains à Gibraltar au 18^e siècle. Histoire d'une minorité manipulée", *Phurriel-Débat*, 6, 1976, pp. 47-60.
- MOUILLEFARINE, Edouard, *Etude historique sur la condition juridique des Juifs du Maroc*, Paris, F. Carbonnel, 1941.
- MULLER-LANCET, A., "Elements in Costume and Jewellery Specific to the Jews of Morocco", *The Israel Museum News*, Jerusalem, n° 11, 1976, pp. 47-66.
- NAHON, Moïse, "Les Israélites du Maroc", *Revue des Etudes Ethnographiques et Sociologiques*, Paris, 1909.
- NESRY, Carlos, *Les Juifs de Tanger et le Maroc*, Tanger, 1956.
- *Les Israélites marocains à l'heure du choix*, Tanger, Ed. Internationales, 1958.
- NIDDAM, Jacob, "Journal, 1901-1910", publié par Maïtrot de la Motte-Capron et Dr Trenga sous le titre d'"Un correspondant de révolution", *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger*, 1^o, 2^o et 3^o trimestres. 1936, pp. 1-62, 133-192, 261-315.
- OBADIA, David, *La communauté de Sefrou*, Jérusalem, 1975-1976 (en hébreu).
- ORTEGA, Manuel, *Los Hebreos en Marruecos*, Madrid, 1919.
- PAQUIGNON, Paul, "Documents sur les Juifs du Maroc", *RMM*, IX, 1909, pp. 112-124.
- PASCON, Paul et Daniel SCHROETER, "Le cimetière juif d'Iligh, 1751-1955. Etude des épitaphes comme documents d'histoire démographique", in *La Maison d'Iligh et l'histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, 1984, pp. 113-40.
- PICCIOTTO, Moses, *Jews of Morocco. Report*, London, 1861.
- PRESS, Richard, "The Jewish Community of Marrakech in the 20th Century: A Paradigm for Majority-Minority Relations", in *Muslim-Jewish Relations in North Africa*, WJC, New-York, 1975, pp. 51-66.
- PULIDO, Angel, *La reconciliación hispano-hebreá*, Madrid, (Las Asociaciones de Marruecos en Madrid), 1920.
- RICARD, Robert, "Notes sur l'émigration des Israélites marocains en Amérique espagnole et au Brésil", *RA*, 398-399, 1944, pp. 83-88.

- LAPORTE DE VAUX, A., "Notes sur le peuplement juif du Sous", *BESM*, XV, 54, 1952, pp. 448-459.
- LAQUIERE, Maurice, *Fortunée la Juive*, Paris, 1941.
- LAREDO, Abraham I., *Berberes y Hebreos en Marruecos. Sus orígenes segun las leyendas, tradiciones y fuentes hebraicas antiguas*. Madrid, 1954.
- *Les noms des Juifs du Maroc. Essai d'onomastique judéo marocaine*, Institut B. Arias Montano, Madrid, 1978.
- LAREDO, Isâac, *Memorias de un viejo tangerino*, Madrid, C. Bermejo, 1935.
- "Les Pourim de Tanger", *H.*, XXXV, 1948, pp. 193-203.
- LARREA PALACIN, Arcadio, *Cuentos populares de los judios del Norte de Marruecos*, 2 vol., Tétouan, 1952-1953.
- LASKIER, Michael, *The Alliance Israelite Universelle and the Jewish Communities in Morocco, 1862-1962*, State University of New York Press, Albany, 1983.
- LE GLAY, Maurice, "Musulmans et Juifs marocains. Etude de mœurs et de l'état des esprits à l'occasion du mouvement antisémite d'Allemagne", *A.F.*, nov. 1933, 11, pp. 621-625.
- LEIBOVICI, Sarah, "La communauté juive de Tétouan et l'Espagne dans la 2ème moitié du XIXème siècle" in *Les relations inter-communautaires juives en Méditerranée Occidentale, XIII-XXème siècles*, Paris, CNRS, 1984, pp. 119-28.
- *Mosaïques de notre mémoire. Les judéo-espagnols du Maroc*, Publ. Centre d'Etudes don Isaac Abravanel, Paris, 1982, (éd. par S. Leibovici.)
- *Chronique des Juifs de Tétouan (1860-1896)*, Paris, 1984.
- LEVITZON, Nehema, "The Jews of Sijilmasa and the Saharan Trade", in *Communautés juives des marges sahariennes*, op. cit., pp. 253-263.
- LEVY, Simon, "Les Juifs et la libération nationale au Maroc", *Perspectives Nouvelles*, n° spécial "Les Sepharades et la paix", Tel Aviv, 1981, pp. 87-90.
- "Maïmonide et l'histoire du judaïsme marocain", Actes du colloque "Maïmonide", Casablanca, 1987, pp. 83-108.
- *Parlers arabes des Juifs du Maroc: particularités et emprunts*, Université de Paris VIII, 1990, (thèse de doctorat d'Etat, inédite).
- LIEBERMANN, J., *Appel à la charité des Juifs en faveur de leurs coreligionnaires marocains*, Nancy, 1860.
- LITTMAN, David G., "Jews under Muslim Rule : Morocco 1903-1912", *Wiener Library Bulletin*, 29, 37 / 38, 1976.
- "Mission to Morocco, 1863-1864", in *The Century of Moses Montefiore*, S. et V. D. Lipman ed., Oxford University Press, 1985.
- LOEB, Isodor, "Une martyre juive au Maroc", *A.I.*, XLI, 1880, pp. 181-197.
- MALKA, Elie, *Essai d'ethnographie traditionnelle des mellahs, ou croyances, rites de passage et vieilles pratiques des Israélites marocains*, Rabat, 1946.
- *Essai sur la condition de la femme juive au Maroc*, Lib. Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1952.
- *Essai de folklore des Israélites du Maroc. Rites, cérémonies, coutumes et thérapeutiques d'autrefois*, Paris, 1976.
- MALKA, Victor, *La mémoire brisée des Juifs du Maroc*, Paris, 1978.

- HAMET, Charles, *La communauté israélite de Tanger*, Paris, 1951, (CHEAM, mémoire inédit).
- HAMET, Ismaël, *Les noms des Juifs du Maroc. Essai d'onomastique judéo-marocaine*, Madrid, 1978.
- HANOUNE, Joseph, "A travers les quartiers juifs du Maroc", *Bulletin de la Société des Conférences juives d'Alger*, 2, 1926-27, pp. 193-199.
- HERBER, Jeanne, "Tatouages des prisonniers marocains (Israélites)", *H.*, IV, 1925, pp. 277-309.
- HESS, Jean, *Israël au Maroc*, Paris, 1907.
- HIRSCHBERG, Haim Z., "The problem of the Judaized Berbers", *J.A.H.*, IV, 3, 1963, pp. 323-339.
- "Jews and Jewish Affairs in the Relations Between Great Britain and Morocco", *Essays presented to I. Brodie*, London, 1967, pp. 153-181.
- *A History of the Jews in North Africa*, Leyden, E. J. Brill, 1974-1981, 2 vol.
- HODGKIN, Thomas, *Narrative of a Journey to Morocco in 1863 and 1864*, London, 1866.
- ISRAELI, Raphael, "Back to Nowhere: Morocco Revisited", *J.Q.*, 34, 1985, pp. 3-15.
- JOLY, André, "Le mellah de Tétouan", *A.M.*, 1905, pp. 336-340.
- JOUIN, Jeanne, "Le costume de la femme israélite au Maroc", *H.*, XIX, 1934, pp. 220-221.
- KARITZ, Pinhas, *L'organisation et les tendances politiques des Juifs au Maroc depuis l'indépendance*, Paris, 1967, (thèse de droit, inédite).
- KATAN, Yvette, *Oujda. Une ville-frontière au Maroc (1907- 1956). Musulmans, Juifs et Chrétiens en milieu colonial*, Paris, éd. L'Harmattan, 1990.
- KAUFMANN, David, "Une élogie de David b. Aron Ibn Houssen sur les souffrances des Juifs du Maroc en 1790", *R.E.J.*, 37, 1898, pp. 120-126.
- KENBIB, Mohammed, "Le temps des mellahs", *Mémorial du Maroc*, vol. VIII, Rabat, 1985, pp. 116-133.
- "Les relations judéo-musulmanes au Maroc, 1860-1945. Essai bibliographique", *H.T.*, 1985, vol. XXIII, pp.83-104.
- "Les Juifs de Tétouan, entre la Chronique et l'Histoire", *H.T.*, 1986, vol. XXIV, pp. 273-299.
- "Juifs et Musulmans au Maroc à l'époque du Front Populaire, 1936-1938", *H.T.*, 1987, vol. XXV, pp. 169-190.
- "The Jews in XIXth Century Morocco. Between Dhimma and Foreign Protections"; colloque "Reform, Crisis, and Everyday Life in XIXth Century Morocco", Harvard University, 25-26 oct. 1989 (communication inédite).
- "Des Juifs dans une cité sainte de l'Islam", in *Fès médiévale*, Paris, éd. Autrement, 1992, pp. 166-175.
- "Histoire des Juifs du Maroc", in *Tribune Juive*, Montréal, vol. 10, n° 2, 1992, pp. 68-78.
- KOHN, Jean, *Isaac Brudo et les postes locales au Maroc*, s.l., s.d. (AIU, Paris, dactyl.).
- LANDENBERGER, Margaret, *US Diplomatic efforts on behalf of Moroccan Jews, 1880-1906*, Ph.D., 1981, St John's University.

- *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Rubin Mass., Jerusalem, 1976.
- "Trois documents inédits sur les relations judéo-musulmanes dans le vieux Maroc", *Michael*, V, Tel Aviv, 1978, pp. 81-97.
- CREMIEUX, Adolphe, "Les Israélites de Mogador", *U.I.*, 1866, pp. 329-331.
- DESHEN, Shlomo, "Urban Jews in Sharifian Morocco", *Middle Eastern Studies*, vol. XX, 4, oct. 1984, pp. 212-223.
- *The Mellah Society, Jewish Community Life in Sherifian Morocco*, The University of Chicago Press, Chicago, 1989.
- DESMAZIERES, Bertrand, *La juiverie de Mogador*, Rabat, 1945, (mémoire de fin de stage des contrôles civils, 1942, inédit).
- DUTHEIL, Jean, *Les Juifs au Maroc*, Paris, 1941, (CHEAM, Inédit)
- EISENBETH, Maurice, *Les Juifs du Maroc. Essai historique*, Alger, Imp. de Charras, 1948.
- FAJERNAM, Haïm, *Missions en Tunisie et au Maroc*, O.S.E. Paris, 1948.
- FASSI, Mohamed, *La première "intifada" marocaine en faveur d'Al-Qods*, s.d., s.l., (inédit, en arabe).
- FLAMAND, Pierre, "Quelques renseignements statistiques sur la population israélite du Sud marocain", *H.*, 1950, pp. 363-397.
- *Un mellah en pays berbère : Demnate*, Paris, 1952.
- *Diaspora en terre d'Islam : les communautés israélites du Sud marocain*, Casablanca, 1959.
- *Quelques manifestations de l'esprit populaire dans les juiveries du sud marocain*, Casablanca, 1959.
- GARCIA-ARENAL, Mercedes, "The Revolution of Fas in 869/1465 and the death of Sultan Abd al Haqq al-Marini", *BSOAS*, XLI, pp. 43-66.
- "Les Bildiyin de Fès, un groupe de néo-musulmans d'origine juive", *S.I.*, 1988, pp. 113-143.
- GAUDEFROY-DEMOMBYNES, M., "Marocain mellah", *J.A.*, III, 1914, pp. 651-658.
- GERBER, Jane, *Jewish Society in Fez, 1450-1700. Studies in Communal and Economic Life*, Leiden E. J. Brill, 1980.
- GINSBURG, J. B., *An Account of the Persecution of the Protestant Mission Among the Jews of Mogador, Morocco*, London, 1880.
- GOLDENBERG, André & al., *Les Juifs du Maroc. Images et textes*, Paris, éd. du Scribe, 1992.
- GOLDBERG, Harvey E., "The Mimuna and the Minority status of the Moroccan Jews", *Ethnology*, XVII, 1978, pp. 77-82.
- GOULVEN, Joseph, "Notes sur les origines anciennes des Israélites au Maroc", *H.*, I, pp. 317-336.
- *Les mellahs de Rabat-Salé*, Paris, 1927.
- GUEDDALA, Haim, *Refutation of an Anonymous Article in the Jewish World. Secret History of Sir Moses Montefiore's mission to Morocco*, London, 1880.
- GUIGUI, Albert, *Monographie d'une communauté juive marocaine: Meknès 1912-1956*, Université de Paris, 1974, (thèse de 3^e Cycle, 2 vol., inédite.)

- BENECH, José, *Essai d'explication d'un mellah (ghetto marocain)*, Baden-Baden, 1949.
- BENSIMON, Doris, *L'évolution de la femme israélite à Fès*, Aix-en-Provence, Faculté des Lettres, n° 25, 1962.
- *Evolution du judaïsme marocain sous le protectorat français: 1912-1956*, Paris, Mouton & Cie, 1968.
- *Immigrants d'Afrique du Nord en Israël*, Paris, éd. Anthropos, 1970.
- "Les débuts du mouvement sioniste au Maroc. Quelques documents des Archives Sionistes de Jérusalem", *Michael*, V, Tel-Aviv, 1978, pp. 17-80.
- BOURILLY, Joseph, "La réorganisation des tribunaux rabbiniques au Maroc", *R. C.*, 1918, pp. 166-169.
- BRAHM, Clara, "Delacroix's Moroccan Jews", *The Menorah Journal*, 39, printemps 1951, pp. 52-58.
- BROWN, Kenneth, "Une ville et son mellah: Salé 1880-1930", in *Juifs du Maroc*, éd. par Identité et Dialogue, Grenoble, 1980, pp. 187-199.
- BRUNOT, Louis et Elie MALKA, "Proverbes judéo-arabes de Fès", *H*, XXIV, 1937, pp. 153-181.
- *Textes judéo-arabes de Fès*, Rabat, 1939.
- *Glossaire judéo-arabe de Fès*, Rabat, 1940.
- CAILLE, Jacques, "Le Maroc d'autrefois: le dahir du 5 février 1864 sur la condition des Israélites", *BIPM* 194, fév. 1947 pp. 1-4.
- CALLE, Antonio, *La heroína hebrea*, Séville, 1852.
- CENIVAL, Pierre de, "La légende du Juif Ibn Mech'al et la fête du sultan des tolba à Fès", *H*, V, 1925, pp. 137-218.
- CHAUMEIL, Jean, "Le mellah de Tahala au pays des Ammeln", *H*, 1-2 ter., 1953, pp. 227-240.
- CHOURAQUI, André, *La condition juridique de l'Israélite marocain*, Paris, AIU & Presses du Livre Français, 1950.
- CHOVEN, Gisèle, *Samuel Pallache, agent des sultans sâadiens*, Rabat, 1955 (mémoire DES, inédit).
- COHEN, David, "Lyautey et le sionisme", *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, LXVII, 1980, pp. 269-299.
- COHEN, Prosper, *Congrès Juif Mondial: Conférence extraordinaire de guerre à Atlantic City, 26-30 nov. 1944*, Casablanca, éd. SIPEF, 1945.
- COHN, Herman, *Mœurs des Juifs et des Arabes de Tétouan (Maroc)*, 2° éd. Paris, 1927 (1° éd. 1866.)
- COIDAN, E., *Le sionisme au Maroc*, 1946 (mémoire, CHEAM).
- COLIN, Georges S., "Des Juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVIème siècle", *Mélanges dédiés à la mémoire de David Lopès et Pierre de Cénival*, Lisbonne, 1945.
- CORCOS, David, "Samuel Pallache et son jugement à Londres", *Zion*, 25, 2, 1960, pp. 122-133 (en hébreu).
- "The Jews of Morocco under the Marinides", *J.Q.R.*, 54, 1964, pp. 271-287, et vol. 55, 1965, pp. 137-150.

- THOMSON, John, *Travels in the Atlas and Southern Morocco*, London, 1889.
- TROTTER, Philip, *Our Mission to the Court of Morocco in 1880*, Edinburgh, 1881.
- URQUHART, David, *The pillars of Hercules or a narrative of travels in Spain and Morocco in 1848*, London, 2 vol., 1850.
- WATERBURY, John, *North for the Trade. The Life and Times of a Berber Merchant*, Berkeley, University of California Press, 1972.
- YRIARTE, Charles, *Sous la tente. Souvenirs du Maroc, récits de guerre et de voyage*, Paris, Morizot, 1863.
- ZABEL, Rudolf, *Im Muhamedanischen Abendlande. Tagebuch einer Reisen durch Marokko*, Altenburg, 1905.

3 - Relations judéo-musulmanes au Maroc.

- ABBOU, Isâac D., *Musulmans andalous et judéo-espagnols*, Casablanca, 1953.
- ABITBOL, Michel, *Témoins et acteurs. Les Corcos et l'histoire du Maroc contemporain*, Jérusalem, 1977.
- "Un aspect des relations judéo-musulmanes au Maroc à la fin du XIX^{ème} siècle: les négociants du Roi et la bourgeoisie marocaine à la veille du Protectorat", in *Les Relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord, XIX^{ème}-XX^{ème} siècles*, CNRS, Paris, 1980, pp. 110-118.
- ABRAMOVITCH, Henry et Yoram BILU, "In Search of the Saddiq: Visitation Dreams Among Moroccan Jews in Israel", *Psychiatry*, Feb. 1985, vol. 48, pp. 83-92.
- ADDI, Gisèle, *Les Israélites du Sud marocain. Le mellah de Marrakech*, Paris, 1959, 125 fl. inédit.
- AMI, Bouganim, *Récits du mellah*, Paris, 1981.
- ARRIBAS-PALAU, Mariano, "Datos sobre Samuel Sumbel y sus relaciones con Espana", *Sefarad*, 1980, pp. 121-139.
- ASHER, shalom et al, *The Jews in Sharifian Morocco, Aspects of Jewish Life in Morocco from the Sixteenth Century to Modern Times*, Jerusalem, 1977, (en hébreu).
- AYOUN, Richard, "Les Tétouanais à Oran d'après des souvenirs de famille", in *Mosaïques de notre mémoire*, pp. 195-218.
- BARAD, Shlomo, "Juif partout", *Hotam (Al-Hamichar)*, 42, 447, 20.10.1978 (en hébreu).
- BEDERMAN, Sanford, *God's Will. The Travels of R. Mordechai Abi Serour*, Georgia State University, Department of Geography Research Series, 1980.
- BEN AMI, Isachar, *Le judaïsme marocain. Etudes ethno-culturelles*, Jérusalem, 1975.
- "Folk Veneration of Saints Among the Moroccan Jews", *Studies in Judaism and Islam*, Jerusalem, 1981, pp. 283-344.
- *Culte des saints et pèlerinages judéo-musulmans au Maroc*, Paris, Maisonneuve-Larose, 1990.
- BENDAHAN, Blanche, *Mazaltob*, Paris, éd. du Jambourin 1930.
- BENDELAC, Alegria, *Mosaïque. Une enfance juive à Tanger (1930-1945)*, Casablanca, éd. Wallada, 1992.

- *Mudakirat hayāt wa jihād*, vol. 1 et 5, Casablanca, 1982, 1986.
- PAQUIGNON, Paul, "La corruption des mœurs à Tanger", *RMM*, 7, 1909, pp. 25-38.
- "Quelques lettres du Makhzen de Bou Ḥmāra", *RMM*, 9, 1909, pp. 599-611.
- PARSONS, F. V., *The Origins of the Morocco Question, 1880-1900*, London, Duckworth, 1976.
- PASCON, Paul, *Le Haouz de Marrakech*, 2 vol., Tanger, 1977.
- *La maison d'Illigh et l'histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, SMER, 1984.
- PAYTON, Charles, *Moss From a Rolling Stone or Moorish Wanderings and Rambling Reminiscences*, London, 1879.
- PERDICARIS, Ion, *American Claims and the Protection of Native Subjects in Morocco, by a Foreign Resident*, London, 1886.
- POTOCKI, Jean, *Voyage en Turquie et en Egypte, en Hollande, au Maroc*. Introduction et notes de Daniel Beauvois, Paris, Fayard, 1980, (1^{er} éd. Varsovie, 1792).
- RENAUD, Dr H.P.J., "La peste de 1799 d'après des documents inédits", *H.*, I, 1921, pp. 160-182.
- RENE-LECLERC, Charles, "Le commerce et l'industrie à Fès", *R.C.*, 1905, n° 7 à 9, pp. 229-253, 295-321, 337-350.
- RICARD, Robert, *Etudes sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbre, 1955.
- RICHARDSON, James, *Travels in Morocco*, London, J. Skeet Pub., 2 vol., 1860.
- RIVET, Daniel, *Lyauté et l'institution du protectorat français au Maroc, 1912-1925*, Paris, L'Harmattan, 3 vol. 1988
- *La recrudescence des épidémies au Maroc durant la II^e Guerre mondiale: Essai de mesure et d'interprétation*, *H.T.*, 29, 1992, pp. 93-110.
- SCHAAR, Stuart, *Conflict and Change in Nineteenth Century Morocco*, Ph. D., Princeton, 1966.
- SCHROETER, Daniel, *Merchants of Essaouira : Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886*, Cambridge, 1988.
- SEBTI, Abdelahad, *Aristocratie citadine et discours savant au Maroc précolonial*, Université de Paris VII, 1984, (thèse de 3^e cycle, inédite).
- *La pratique sociale et son vocabulaire. Variations autour de la "zṭāṭa"*, Actes du colloque "Reform, Crisis and Everyday Life in 19th Century Morocco", Harvard University Press, (sous presse).
- SEGONZAC, Marquis de, *Voyages au Maroc, 1899-1901*, Paris, 1903.
- SELOUS, Gerald H., *Appointment to Fez*, London, Richards Press, 1956.
- SPILLMAN, Georges, *Souvenirs d'un colonialiste*, Paris, Presses de la Cité, 1968.
- STEIN, Henri, "Un faux diplomate au XVII^e siècle (David Pallache)" *R.H.D.*, 1888, I, pp. 28-40.
- STUART, G., *The International City of Tangier*, 2^e éd., Stanford, 1955.
- STUTFIELD, Henry, *El Mogreb 1200 Miles Ride Through Morocco*, London, 1886.
- THARAUD, Jean et Jérôme, *Rabat ou les heures marocaines*, Paris, Plon, 1919.
- *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*, Paris, 1920.
- *Fez ou les bourgeois de l'Islam*, Paris, 1930.
- THOMASSY, Roland, *Le Maroc et ses caravanes ou Relations de la France avec cet empire*, 2^e éd., Paris, 1845.

- LYAUTEY, Hubert, *Paroles d'action*, Paris, A. Colin, 1927.
- MACKENZIE, Donald, *The Khalifat of the West. Being a General Description of Morocco*, London, Simpkin, 1911.
- MACNAB, Frances, *A Ride in Morocco among Believers and Traders*, Londres, Edward Arnold, 1902.
- MANNOUNI, Mohamed, *Madhāhir yaqadat al-Maghrib al-hadīth*, Rabat, 1973.
- *Waraqāt 'an al-ḥadīra al-maghribiyya fī 'aṣr Banī-Marīn*, Rabat, 1978.
- MARTIN, A.G.P., *Quatre siècles d'histoire marocaine, 1504-1912*, Paris, 1924.
- MASSIGNON, Louis, *Le Maroc dans les premières années du 16ème siècle*, Alger, 1906.
- Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc, *R.M.M.*, LVIII, 1924.
- MAZADE, Charles de, "La guerre du Maroc. Episode de l'histoire contemporaine de l'Espagne", *R.D.M.*, avr. 1860, pp. 426-455.
- MEAKIN, Budgett, *The Moorish Empire : A Historical Epitome*, London, 1889.
- *The Land of the Moors, A Comprehensive Description*, London, 1901.
- MERCER, Patricia, "Palace and Jihad in the Early 'Alawi State in Morocco", *JAH*, VIII, 1977, pp. 531-554.
- MICHAUX-BELLAIRE, Edouard, "Les Ḥabous de Tanger. Registre officiel d'actes et de documents. Analyses et extraits", *A. M.*, XXIII, pp. 15-495.
- "L'usure au Maroc", *Ibid.*, XVII, 1927, pp. 313-334.
- "Le wahhabisme au Maroc", *RC.*, 7, 1928, pp. 489-492.
- MIEGE, Jean-Louis, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, 4 vol., PUF, Paris, 1961-1963.
- *Documents d'histoire économique et sociale marocaine au XIXème siècle*, CNRS, Paris, 1969.
- MOJUEAN, B. A., "Myth and Legend as Functional Instruments in Politics: The Establishment of the Alawi Dynasty in Morocco", *JAH*, 16, 1975, pp. 17-27.
- "Legitimacy in a Power State : Moroccan Politics in the 17th Century during the interregnum", *IJMES*, 13, 1981, pp. 347-360.
- MORSY, Magali, *La relation de Thomas Fellow. Une lecture du Maroc au 18ème siècle*. Paris, éd. Recherche sur les Civilisations, 1983.
- MOULIERAS, Auguste, *Le Maroc inconnu. Etude géographique et sociologique*, 2 vol., Oran, Imp. Fouque, 1895-1899.
- MURGA Y MUGARTEGUI, M., *Recuerdos Marroquies*, Bilbao, 1868.
- NAHON, Moïse, *Notes d'un colon du Gharb*, Casablanca, La Vigie Marocaine, 1925.
- NAJIDI, Mohammed, *La question du Meks au Maroc au XIXème siècle*, Rabat, 1987, (mémoire de D.E.S., inédit, en arabe)
- NATAF, Félix, *Le crédit et la banque au Maroc*, Paris, 1929.
- NEHLIL, Mohamed, *Lettres chérifiennes*, Paris, 1915.
- NORDMAN, Daniel et Jean FREMEAUX, *La Reconnaissance au Maroc de Charles de Foucauld, Sciences de l'homme et conquête coloniale*, Paris, Presses de l'ENS, 1980, pp. 79-114.
- O'CONNOR, Scott, *A Vision of Morocco. The Far West of Islam*, London, Thornton Butterworth Ltd., 1923.
- OUAZZANI, Mohamed Hassan, *Ḥarb al Qalām*, vol. 1 et 4, Casablanca, 1981, 1983.

- "Le Maroc de 1830 à 1912", in *La Grande Encyclopédie du Maroc*, vol. Histoire, Rabat, 1987, pp. 119-162.
- "Le Maroc de 1912 à 1956", *Ibid.*, pp. 163-218.
- "European Protections in Morocco, 1904-1938", in *Europe and Morocco*, G. Joffé ed., London, SOAS, 1990, pp. 47-53.
- "The American Impact on Moroccan Nationalism, 1930-1947", in *The Atlantic Connection. 200 Years of Moroccan-American Relations*, Rabat, 1990, pp. 169-182.
- "Protégés et brigands dans le Maroc du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème}", *H.T.*, 1991, vol. XXIX, fasc. 2, pp. 227-248.
- "Le général De Gaulle et les nationalistes marocains, 1940-1946", in *Espoir*, n° 80, mars 1992, Paris, pp. 84-92.
- "Protections et subversion au Maroc, 1856-1912", in *Le Maroc actuel*, éd. CNRS, Paris, 1992, pp. 45-58.
- "The Impact of the French Conquest of Algeria on Morocco (1830-1912)", in *North Africa: Nation, State and Region*, G. Joffé ed. London, 1993, pp. 34-48.
- KER, Robert, *Morocco After Twenty-Five Years*, London, 1912.
- KETTANI, Mohamed, *Nassihat Ahl al Islām*, Rabat, 1989, (1^{er} éd. litho. Fès, 1908).
- KUNZ, R. et R. D. MULLER, *Giftgas gegen Abd el Krim. Deutschland, Spanien und der Gaskrieg in Spanisch Marokko 1922-1927*, Frankfurt, 1990.
- LAFUENTE, Gilles, "Dossier marocain sur le dahir berbère de 1930", *R.O.M.M.*, 8, 1984, 83-116.
- LAHIYA, Mohamed, *La vie économique de Meknès, 1850-1912*, Rabat, 1984, (DES, inédit, en arabe).
- LAROU, Abdallah, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912*, Paris, Maspéro, 1977.
- LATHAM, J. D., "The Reconstruction and Expansion of Tetuan: The Period of Andalusian Immigration", in G. Makdisi ed., *Arabic and Islamic Studies in Honour of Hamilton A. R. Gibb*, Leiden, 1965, pp. 387-sq.
- LA VERONNE, Chantal de, *Tanger sous l'occupation anglaise d'après une description anonyme de 1674*, Paris, P. Geuthner, 1972.
- LAVIGNE, Germond de, *Les Espagnols au Maroc*, Paris, Bayle, 1889.
- LEARD, Arthur, *Morocco and the Moors*, London, 1891.
- LEBEL, Roland, *Les voyageurs français au Maroc. L'exotisme marocain dans la littérature de voyage*, Paris, 1936.
- LENZ, Oskar, *Timbuktu. Reise durch Marokko, die Sahara und den Sudan*, 2 vol., Leipzig, 1884.
- LE TOURNEAU, Roger, *Fès avant le Protectorat, étude économique et sociale d'une ville de l'Occident musulman*, Casablanca, 1949.
- *Fez in the Age of the Marinides*, Oklahoma, 1962.
- LOTI, Pierre, *Au Maroc*, Paris, 1890.
- LOURIDO-DIAZ, Ramon, *Marruecos en la segunda mitad del siglo XVII. Viva interna política, social y religiosa durante el sultanato de Sidi Mohamed ben Abdallah, 1757-1790*, Madrid, 1978.

- FASSI, Allal, *Al ḥarakāt al istiqlāliya fī al Maghrib al 'arbi*, Le Caire, 1949.
- FLOURNOY, Francis R., *British Policy towards Morocco in the Age of Palmerston, 1830-1865*, Baltimore, John Hopkins Press, 1935.
- FORBES, Rosita, *The Sultan of the Mountains. The life story of Raisuli*, New York, Henry Holt & Co., 1924.
- FOUCAULD, Charles de, *Reconnaissance au Maroc, 1883-1884*, Paris, Challamel, 1888.
- FUMEY, Eugène, *Choix de correspondances marocaines*, Paris, 1903.
- GODARD, Léon, *Le Maroc, notes d'un voyageur, 1858-1859*, Alger, 1859.
- *Description et histoire du Maroc*, Paris, 1860.
- GOULVEN, Joseph, *La France au Maroc, 25 années de protectorat, 1912-1937*, Paris, 1937.
- GREY, Henry, *In Moorish Captivity. An Account of the Tourmaline Expedition to Sus, 1897-1898*, London, 1899.
- GUILLÉN, Pierre, *L'Allemagne et le Maroc de 1870 à 1905*, Paris, PUF, 1967.
- *Les emprunts marocains de 1902 à 1904*, Paris, 1972.
- HALL, Luella, *The United States and Morocco, 1776-1956*, Methuen, Scarecrow Press, 1971.
- HARDMAN, Frederic, *The Spanish Campaign in Morocco*, London, 1860.
- HARRIS, Walter, *Morocco that was*, Edinburgh, 1921.
- *France, Spain, and the Rif*, London, E. Arnold & Co 1927.
- HAY, John H. D., *Western Barbary ; Its Wild Tribes and Savage Animals*, London, 1844.
- HOISINGTON, William A., *The Casablanca Connection. French Colonial Policy, 1936-1943*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill & London, 1984.
- HOROWITZ, Victor, *Marokko. Das Wesentliche und Interessanteste über Land und Leute*, Leipzig, 1887.
- HOUEL, Christian, *Mes aventures marocaines*, Casablanca, 1954.
- JACQUES-MEUNIER, Djamil, "Les oasis des Lektaoua et des Mehamid. Institutions traditionnelles des Draoua", *H.*, 1947, XXXIV, pp. 397-429.
- JACQUES-MEUNIER, Dominique, *Le Maroc saharien. Des origines à 1670*, Paris, Librairie Klincksieck, 2 vol., 1982.
- JOLY, André, "L'industrie à Tétouan", *A.M.*, XV, 1908, pp.55-80.
- KABLY, Mohamed, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen-Age*, Paris, Maisonneuve-Larose, 1986.
- KENBIB, Mohammed, "Protections, Protectorat et Nationalisme au Maroc, 1904-1938", *H.T.*, 1978-79, vol. XVIII, pp. 199-210.
- *Les protections étrangères au Maroc aux XIXème siècle et début du XXème*, thèse de Doctorat de 3^e Cycle, Université de Paris VII, 1980 (inéédite).
- "Système impérial et émergence d'une bourgeoisie autochtone au Maroc au XIXème siècle", *R.H.M.*, Tunis, printemps 1986.
- "Quelques mutations de l'Etat et de la société dans le Maroc du XIXème siècle", in *L'Etat Marocain dans la durée, 1850-1985*, éd. Codesria-Publisud, Paris-Rabat-Dakar, 1987, pp. 19-34.

- *Charles Jagerschmidt, chargé d'affaires de France au Maroc (1820-1894)*, Paris, Larose, 1951.
- *La petite histoire de Rabat*, Casablanca, s.d.
- *La mission du capitaine Burel au Maroc en 1808*, Publ. de l'I.H.E.M., Notes et Documents, XIII, Paris, 1953.
- *Le consulat de Tanger. Des origines à 1830*, Paris, A. Pédone, 1967.
- CAILLE, Jacques, et François CHARLES-ROUX, *Missions diplomatiques françaises à Fès*, Paris, E. Larose, 1955.
- CAILLIE, René, *Voyage à Tombouctou*, T II, Paris, F. Maspéro / La Découverte, 1979.
- CAPPERON, Louis, *Au secours de Fes*, Paris, 1912.
- CASTELLANOS, Manuel, *Historia de Marruecos*, 3^e éd. Tanger, 1896.
- COSSE-BRISAC, Philippe de, *Les rapports entre la France et le Maroc pendant la conquête de l'Algérie, 1830-1847*, Paris, 1931.
- COTTE, Narcisse, *Le Maroc contemporain*, Paris, 1859.
- COUR, Auguste, *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leurs rivalités avec les Turcs de la Régence d'Alger 1509-1830*, Paris, 1904.
- *La dynastie marocaine des Beni Wattas*, Constantine, s. d.
- CRAWFORD, John V., *Morocco at a glance*, London, 1889.
- CRUICKSHANK, Earl, *Morocco at the Parting of the Ways, the Story of Native Protection*, Philadelphia, 1935.
- CUNNINGHAME, Graham, *Moghreb el Acksa*, London, 1898.
- DAOUD, Mohamed, *Tarikh Tiṭwāne*, 6 vol., Tétouan, 1956-1970.
- DAVIDSON, John, *Travels in Morocco*, 2 vol., London, 1860.
- DELACROIX, Eugène, *Correspondance générale* publiée par A. Joubin, Paris, 1935-1938.
- DIDIER, Charles, *Promenades au Maroc*, Paris, 1844.
- DOUTTE, Edmond, *Les moyens de développer l'influence française au Maroc*, Paris, 1900.
- *Missions au Maroc: En tribu*, Paris, P. Geuthner, 1914.
- DRAGUE, Georges, *Esquisse d'histoire religieuse du Maroc*, Paris, s.d.
- DUCHESNE, Guy, *Léopold II et le Maroc, 1885-1906*, Bruxelles, 1965.
- DUGAS, Guy, "Politique berbère et littérature berbère au Maroc colonial: Maurice Le Glay et Marie-Barrère Affre", *The Maghreb Review*, X, 10, 1985, pp. 62-67.
- DURRIEU, Xavier, "Le Maroc en 1844", *R.D.M.*, oct. 1844, pp. 5-63.
- EICKELMAN, Dale, *Moroccan Islam. Tradition and Society in a Pilgrimage Center*, University of Texas, Austin, 1976.
- *Knowledge and Power in Morocco*, Princeton, 1985.
- EL MANSOUR, Mohamed, *Morocco in the Reign of Mawlay Sulayman*, MENAS Press Ltd, 1990.
- ENNAJI, Mohamed, et Paul PASCON, *Le Makhzen et le Sous al-Aqsa. La correspondance politique de la maison d'Iligh, 1821-1894*, Paris - Casablanca, CNRS - éd. Toubkal, 1988.
- ERCKMANN, Jules, *Le Maroc moderne*, Paris, 1885.

- BEDDARI, Mohamed, *Al Hisba, 1850-1912, (Contribution à l'étude des mutations de l'appareil makhzenien)*, Rabat, 1989, (mémoire DES inédit, en arabe).
- BEN AISSA, Tayeb, *Le Maroc entre deux époques, 1923-1948*, Tunis, s.d. (1948? en arabe).
- BEN AZZOUZ, H. Mohamed, *Documents sur la visite de l'émir Chakib Arsalane au Maroc*, Tétouan, 1980 (en arabe).
- *Le père du mouvement national marocain: Haj Abdeslam Bennouna*. 2 vol., Rabat, 1987-1989 (en arabe).
- BENCHENHOU, Abdelmajid, *Ma-touchahidhu al-'ūyūn min- masā'ili ad-douyūn*, Rabat, Oumnia, 1946.
- BEN MANSOUR, Abdelwahab, *La question de la protection consulaire des origines à 1880*, Rabat, 1977 (en arabe).
- BENNOUNA, Tayeb, *Notre lutte nationale, d'après les lettres échangées entre l'émir Arsalane et Haj Bennouna*, Tanger, 1980 (en arabe).
- BEN SRHIR, Khalid, *Les relations entre le Maroc et la Grande-Bretagne 1846-1886*, Casablanca, 1989, (en arabe).
- BERNARD, Stéphane, *Le conflit franco-marocain, 1943-1956*, 3 vol., Bruxelles, 1963.
- BERQUE, Jacques, *Maghreb, histoire et sociétés*, Alger, 1974.
- BERRADI, Lhachmi, *Les Chorfa d'Ouezzane, le Makhzen et la France, 1850-1912*, Aix-en-Provence, 1971, thèse inédite.
- BIETSCH, Ludwig, *Marokko*, Leipzig, 1878.
- BONSAL, Stephen, *Morocco as it is*, Harper, New York, 1893.
- BOU'AYAD, Hassan, *Al-ḥaraka al-wataniya wa ad-dahīr al-barbari*, Casablanca, Imp. Moderne, 1979.
- BOUAZZA, Tayeb b., *La naissance du syndicalisme ouvrier libre au Maroc*, Casablanca, 1992.
- BOURILLY, Joseph, *Éléments d'ethnographie marocaine*, Paris, Librairie coloniale et orientaliste Larose, 1932.
- BROOKE, Arthur C., *Sketches in Spain and Morocco*, 2 vol., London, 1831.
- BROOKS, L.A.E., *A Memoir of Sir John Drummond Hay Sometime Minister at the Court of Morocco*, London, 1896.
- BROWN, Kenneth, *People of Salé: Tradition and Change in a Moroccan City, 1830-1930*, Cambridge, Harvard University Press, 1976.
- BUFFA, John, *Travels through the Empire of Morocco*, London, J.J. Stockdale, 1810.
- BURKE, Edmund, "Morocco and the Near East. Reflections on Some Basic Differences", *AESC*, 1969, pp. 70-95.
- "The Moroccan Ulama, 1860-1912: An Introduction"; in Nikki R. Keddie ed., *Scholars, Saints and Sufis. Muslim Religious Institutions since 1500*, Los Angeles, 1972, pp. 93-125.
- *Prelude to Protectorate in Morocco, Precolonial Protest and Resistance, 1860-1912*, Chicago, 1976.
- CAILLE, Jacques, "Auguste Beaumier, consul de France au Maroc", *H.*, XXXVII, 1950, pp. 53-95.

- WOLF, Lucien, *Sir Moses Montefiore. A Centennial Biography. With Selections from Letters and Journals*, New York, Harper & Bros, 1885.
- YALIN-MOR, Y., *Israël, Israël... Histoire du groupe Stern (1940-1948)*, Paris, Presses de la Renaissance, 1978.
- YERUSHALMI, Josef H., *Zakhor. Histoire juive et mémoire juive*, trad. E. Vigne, Paris, Gallimard, 1991.
- ZAYAS, Rodrigo de, *Les Morisques et le racisme d'Etat*, Paris, éd. La Différence, 1992.
- ZERTAL, Idith, "Les Juifs de Palestine face à l'extermination des Juifs en Europe", *Annales ESC*, 3, mai-juin 1993, pp. 679-690.

2 - Histoire du Maroc

- ABU-LUGHOD, Janet, *Rabat. Urban Apartheid in Morocco*, Princeton University Press, Princeton, 1980.
- ADAM, André, *Casablanca : essai de transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Aix-en-Provence, éd. CNRS, 1969, 2 vol.
- AFA, Omar, *La question de la monnaie dans l'histoire du Maroc du XIXème siècle (Sous, 1822-1906)*, Publ. de la Faculté des Lettres d'Agadir, Casablanca, 1984, (en arabe).
- AFLALO, Moïse, *The truth about Morocco*, London, 1904.
- ALARCON, Pedro A., *Diario de un Testigo de la Guerra de Africa*, Madrid, 1860.
- AKNINI, Larbi, *Les effets de la pénétration étrangère au Maroc sur les rapports du Makhzen avec la tribu des Beni-Mtir 1873-1912*, Rabat, 1984, (DES, inédit, en arabe).
- ALI BEY, *Voyages d'Ali Bey en Afrique et en Asie pendant les années 1803, 1804, 1805, 1806 et 1807*, Paris, P. Didot, 3 vol., 1814.
- AMICIS, Edmondo, *Le Maroc*, Paris, 1882.
- ARAMA, Maurice, *Le Maroc de Delacroix*, Paris, éd. du Jaguar, 1987.
- ARRIBAS-PALAU, Mariano, *Cartas arabes de Marruecos en tiempos de Mawlay al-Yazid*, Tétouan, 1961.
- ARTBAUER, Otto, *Kreuz und quer durch Marokko. Kultur und Sittenbilder aus dem Sultanat des Meknès*, Stuttgart, 1911.
- ASHMEAD-BARTLETT, E., *The Passing of the Shereefian Empire*, Edinburgh and London, Blackwood & Sons, 1910.
- AUBIN, Eugène, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, A. Colin, 1904.
- AYACHE, Albert, *Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, Editions Sociales, 1956.
- , "La question du droit syndical dans le protectorat français du Maroc, 1943-1946", *H.T.*, 1988-89, pp. 225-236.
- AYACHE, Germain, *Etudes d'histoire marocaine*, Rabat, SMER, 1979.
- , *Les origines de la guerre du Rif*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1981.
- AZAN, Paul, *L'expédition de Fès*, Paris, 1924.
- BAIDA, Jamaa, "Le Maroc et la propagande du III^e Reich", *H.T.*, 1990, 28, pp.91-106.
- BEAUCLERK, George, *Journey to Morocco*, London, Poole & Edwards, 1828.

- SALBESTEIN, Michael, *The Emancipation of the Jews in Britain. The Question of the Admission of the Jews to Parliament, 1828-1860*, Rutheford, 1982.
- SCHOLEM, Gerschom, *Sabbatai Sevi, the Mystical Messiah*, Princeton, 1973.
- SCHWARZFUCHS, Simon, *Napoléon, the Jews and the Sanhedrin*, London, Routledge & Kegan Paul, 1979.
- *Les Juifs d'Algérie et la France (1830-1855)*, Jérusalem, Institut Ben Zvi, 1981.
- SERFATY, A. B., *The Jews of Gibraltar*, Gibraltar, 1935.
- SIVAN, Emmanuel, "Le caractère sacré de Jérusalem dans l'Islam aux XII-XIIIèmes siècles", *S.I.*, XXVII, 1978, pp. 149-82.
- SLAMA, BBice, *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, 1967.
- SCHNAPPER, Dominique, "De Gaulle vu par les Juifs", in *De Gaulle en son siècle, I, Dans la mémoire des hommes et des peuples*, Paris, La Documentation française - Plon, pp. 458-470.
- SOKOLOV, Nahum, *History of Zionism*, London, 1919.
- SOMBART, Werner, *Les Juifs et la vie économique*, Paris, Payot, 1927.
- STILLMAN, Norman, *The Jews of Arab Lands: A History and Source Book*, Philadelphia, 1979.
- THALMANN, Rita, "La collaboration d'Etat. La traque des Juifs dans le contexte de la "mise au pas" de la France", *Annales ESC*, 3, mai-juin 1993, pp. 595-604.
- THOMSON, Ann, *Barbary and Enlightenment. European Attitudes towards the Maghreb in the 18th Century*, Leiden, E. J. Brill, 1987.
- TIMOUMI, Hadi, *Les activités sionistes en Tunisie (1897-1948)*, Tunis, 1982 (en arabe).
- TRITTON, Arthur S., *The Caliphs and their Non-Muslim Subjects: A Critical Study of the Covenant of Umar*, London, Oxford University Press, 1930.
- TURKI, Abdelmagid, "Situation du "tributaire" qui insulte l'Islam, au regard de la doctrine et de la jurisprudence musulmanes", *S.I.*, XXX, 1969, pp. 51-72.
- VAJDA, Georges, "L'image du Juif dans la tradition islamique", *N.C* 13-14, 1968.
- "Juifs et Musulmans selon le Hadith", *J.A.*, 219, 1937.
- "Un traité maghrébin "Adversus Judaeos": Ahkam ahl al-Dimma du Shaykh Muhammad b. Abd-al Karim al-Maghili", Extraits des *Etudes d'Orientalisme dédiés à la mémoire de Lévi-Provençal*, II, Paris, 1962.
- VALENSI, Lucette, "La Tour de Babel: Groupes et relations ethniques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord", *Annales ESC*, 4, août-juillet 1986, pp. 817-838.
- VIDAL-NAQUET, Pierre, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, Maspéro, 1981.
- WALTERS, Vernon A., *Silent Missions*, New York, 1978.
- WATT, Montgomery, *Mohammad at the Medina*, Oxford, 1956.
- WERBLOWSKY, Zwi R. J., "Jérusalem dans la conscience juive, chrétienne et musulmane", *Cahiers de la Méditerranée*, déc. 1984-juin 1985, pp. 189-205.
- WEYL, Jonas, *Les Juifs protégés français aux Echelles du Levant et en Barbarie sous les règnes de Louis XIV et Louis XV. (D'après des documents inédits tirés des archives de la Chambre de Commerce de Marseille)*. Paris, 1886.
- WIRTH, Louis, *The Ghetto*, Chicago, 1928.

- NICAULT, Catherine, *La France et le sionisme, 1897-1948, une rencontre manquée?* Paris, Calman-Lévy, 1992.
- NICOSIA, Francis, *The Third Reich and the Palestine Question*, University of Texas Press, Austin, 1985.
- NOAR, Mordechai, "Edmond de Rothschild and Zionism", *Studies in Zionism*, vol. 7, n° 2, août, 1986, pp. 185-198.
- NOORZOY, Siddiq M., "Islamic Laws of Riba (interest) and their Economic Implications", *IMES*, 14, 1982, pp. 3-17.
- NORMAN, Rose A., *The Gentile Zionists. A Study in anglo-zionist Diplomacy, 1929-1939*, London, 1973.
- NOUREDDINE, Ali, "L'usure au Sahel au début des années 30", *Les Cahiers de Tunisie*, XXXII, 129-130, 1984, pp. 73-130.
- ORY, Pascal, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, 1976.
- PATAI, Raphael, "The Riots of Wadi Salib", *Midsream*, I, 1960, pp. 5-14.
- PAXTON, Robert O., *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, Seuil, 1973.
- "La spécificité de la France dans la Solution finale", *Annales ESC*, 3, mai-juin 1993, pp. 605-619.
- PAXTON, Robert O., et Michaël MARRUS, *Vichy et les Juifs*, Paris Calman-Lévy, 1981.
- PENDAR, Kenneth, *Le dilemme France - Etats-Unis, une aventure diplomatique*, Paris, 1948.
- PHILIPPE, Béatrice, *Etre juif dans la société française*, Paris, 1979.
- POLIAKOV, Léon, *Histoire de l'antisémitisme. De Mahomet aux Marranes*, Paris, Calman-Lévy, 1961.
- POSENER, S., *Adolphe Crémieux (1796-1880)*, Paris, F. Alcan, 1936.
- PULIDO, Angel, *Espanoles sin patria y la raza sefardi*, Madrid, 1905.
- *Le peuple judéo-espagnol, première base mondiale de l'Espagne*, Paris, éd. de la Revue Mondiale, 1923.
- RAJSFUS, Maurice, *Des Juifs dans la collaboration, l'Ugif, 1941-1944*, Paris, EDI, 1980.
- RAYMOND, André, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1985.
- ROCHES, Léon, *Trente deux ans à travers l'Islam, 1832-1864*, Paris, 1885.
- RAYSKI, Adam, *Le choix des Juifs sous Vichy. Entre soumission et résistance*, Paris, Maspéro, 1992.
- RODINSON, Maxime, *Les Arabes*, Paris, 1979.
- *Peuple juif ou problème juif ?* Paris, Maspéro, 1981.
- RODRIGUE, Aron, *De l'instruction à l'émancipation. Les enseignants de l'AIU et les Juifs d'Orient, 1860-1939*, Paris, Calman-Lévy, 1989.
- ROOSEVELT, Elliott, *Mon père m'a dit...*, Paris, 1947.
- ROUAH, David, *Imma ou rites, coutumes et croyances chez la femme juive d'Afrique du Nord*, Paris, Maisonneuve-Larose, 1990.
- RUBIN, Uri, "The "Constitution of Medina": some notes", *S.I.*, 1975, vol. LXII, pp. 5-24.
- RULE, Rev. W. H., *Memoir of a Mission to Gibraltar and Spain with Collateral notices of Events favouring religious liberty and the decline of Romish power in that country from the beginning of this century to the year 1842*, London, John Mason, 1844.
- SABILLE, Joseph, *Les Juifs de Tunisie sous Vichy et l'occupation*, Paris, 1954.

- KASSIR, Samir, et Farouk MARDAM-BEY, *Itinéraires de Paris à Jérusalem. La France et le conflit israélo-arabe, T. I 1917-1958, T. II 1958-1991*, Washington, Les livres de la Revue d'Etudes Palestiniennes, 1992,, 1993.
- KHADER, Bichara, *Anatomie du sionisme*, Alger, SNED, 1974.
- KUPFERMAN, Fred, *Laval, 1883-1945*, Paris, Flammarion, 1988.
- LAOUST, Henri, *Essai sur les doctrines sociales et politiques de Taqi Din Ahmed Ibn Taymiya*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1939.
- LAPIDUS, Ira M., *Muslim Cities in the later Middle Ages*, Cambridge Mass., 1967.
- LEON, Abraham, *La conception matérialiste de la question juive*, Paris, 1968.
- LEROY-BEAULIEU, Anatole, *Israël chez les nations*, préface de René Rémond, Calman-Lévy, Paris, 1983 (1^{re} éd. 1893).
- LE TOURNEAU, Roger, *Evolution politique de l'Afrique du Nord, 1920-1961*, Paris, 1962.
- LEVEN, Narcisse, *Cinquante ans d'histoire: L'Alliance Israélite Universelle, 1860-1910*, 2 vol, Paris, 1911, 1920.
- LEWIS, Bernard, *The Jews of Islam*, Princeton, 1984.
- LIBERMAN, Maria, *Judeo na Amazonia, Seculos XIX-XX*, Sao Paulo, 1990.
- LITTLE, D. P., "Did Ibn Taymiya have a screw loose?" *S.I.*, XLI, 1975, pp. 93-111.
- LOEB, Isidor, *Biographie d'Albert Cohn*, Paris, 1878.
- LOEWE, Lucius, *Diaries of Sir and Lady Montefiore*, Chicago, 1890.
- MANDEL, Neville, *The Arabs and Zionism before World War I*, Berkeley Los Angeles, London, University of California Press, 1976.
- MA'UZ, Moshé (ed), *Studies on Palestine during the Ottoman Period*, The Magnes Press. The Hebrew University, Jerusalem, 1975.
- MARGALITH, Israël, *Le baron Edmond de Rothschild et la colonisation juive en Palestine, 1882-1899*, Paris, 1957.
- MARIENSTRAS, Richard, "Les Juifs ou la vocation de minoritaires", *T.M.* août-sep. 1973, pp. 455-491.
- MASSON, Paul, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, Paris, Hachette, 1903.
- MATTAR, Paul, "The Role of the Mufti of Jerusalem in the Struggle over the Western Wall", 1928-1929, *MES*, 19, 1983, pp. 104-119.
- MAYEUR, Jean-Marie, *Les débuts de la III^e République, 1871-1898*, Paris, 1973.
- MILLOT, Louis, *Introduction à l'étude du droit musulman*, Paris, 1953.
- MOINE, André, *Déportation et Résistance en Afrique du Nord*, Paris, Editions Sociales, 1972.
- MORABIA, Alfred, "Ibn Taymiyya, les Juifs et la Torah", *S.I.*, XLIV, 1979, pp. 91-122.
- MURPHY, Robert, *Diplomat among Warriors*, New York, 1964.
- MYRTLE, Franklin, Michael BOR, *Sir Moses Montefiore 1784-1885*, New York, The Vanguard Press, 1984.
- NANTET, Jacques, *Les Juifs et les Nations*, Paris, 1956.
- NEHER-BERNHEIM, Renée, *Histoire juive. Faits et documents, 2, le 19^{ème} siècle*, Paris, éd. Klincksieck, 1971.

- GIBB, Hamilton, "The Fiscal Rescript of Umar II", *Arabica*, II, 1, janvier 1955, pp. 1-16.
- GIDNEY, W.T., *History of the London Society for Promoting Christianity Amongst the Jews*, London, 1908.
- GOITEIN, Shlomo D., *Jews and Arabs. Their Contacts Through the Ages*, New York, Schocken Books, 1974.
- "Minority Selfrule and Government control in Islam", *S.I.*, XXXI, 1970, pp. 101-116.
- *A Mediterranean Society*, 4, vol., University of California Press, Berkeley, 1967-1983.
- *Letters of Jewish Medieval Traders*, Princeton, 1973.
- GOODMAN, Paul, *Moses Montefiore*, Philadelphia, The Jewish Publication Society of America, 1925.
- GOREE, Georges, *Sur les traces du Père de Foucauld*, Paris, La Colombe, 1959.
- GREENBERG, L., *The Jews of Russia. The Struggle for Emancipation*, New York, 1976.
- GRUNBAUM, Gustav von, *L'identité culturelle de l'Islam*, Paris, Gallimard, 1973.
- GUILLAUMIN, Colette, "Sur la notion de minorité", *L'Homme et la Société*, juillet 1985, pp. 101-109.
- HADDAL, Heskell M., *Jews of Arab and Islamic Countries*, New York, Shengold Publishers, 1984.
- HAIM, Sylvia G., "Arabic Anti-Semitic Literature", *JJSS*, XXVII, 1955, pp. 307-312.
- HALEVI, Ilan, *Question juive. La tribu, la Loi, l'espace*, Paris, 1981.
- HAMET, Ismael, *Les Juifs du Nord de l'Afrique (noms et surnoms)*, Paris, Ed. Géographiques, 1928.
- HIRSHBERG, Haim Z., *A History of the Jews in North Africa*, II, Leiden, Brill, 1981.
- HIRSZOWICZ, Lucasz, *The Third Reich and the Arab East*, London, Routledge & Kegan Paul, 1966.
- HITTI, Philip K., *History of Syria. Including Lebanon and Palestine*, London, Mac Millan & Co, 1951.
- HOLMES, Colin, *Anti-Semitism in British Society, 1876-1939*, London, Edward Arnold, 1979.
- HOWE, George F., *United States Army in World War II, The Mediterranean Theater of Operations, Northwest Africa*, Department of the Army, Washington D.C., 1957.
- HOURLANI, Albert, *Minorities in the Arab World*, London, Oxford University Press, 1947.
- HUSSEIN, Mohamed A., *Les Arabes et les Juifs. Passé, présent et avenir*, Alexandrie, 1969 (en arabe).
- ISRAEL, Gérard, René Cassin. *La guerre hors-la loi. Avec de Gaulle. Les droits de l'Homme*, Paris, éd. Desclée de Brower, 1990.
- JBARA, Taysir, *Palestinian Leader, Haj Amin Al Husayni, Mufti of Jerusalem*, Princeton, 1985.
- KASPI, André, *Les Juifs pendant l'Occupation*, Paris, Seuil, 1991.

- DERMENGHEM, Emile, *Le culte des saints dans l'Islam maghrébin*, Paris, Gallimard, 1982.
- DERMENJIAN, Geneviève, *La crise antijuive oranaise (1895-1905). L'antisémitisme dans l'Algérie coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- DESHEN, Shlomo et Walter ZENNER ed., *Jewish Societies in the Middle-East: Community, Culture and Authority*, Washington D.C., 1982.
- DE VOS, Georges, *L'identité ethnique et le statut de minorité. Identités collectives et changements sociaux*, Toulouse, 1980.
- DRUMONT, Edouard, *La France juive*, Paris, 1886.
- DUFOURCOQ, Ch. E., *L'Espagne catalane et le Maghrib aux XIIIème et XIVème siècles*, Paris, PUF, 1966.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 1980.
- *Politique étrangère de la France. La décadence, 1932-1939*, Paris, Imprimerie nationale, 1979.
- *Politique étrangère de la France. L'abîme, 1939-1944*, Paris, 1986.
- EISENBETH, Maurice, *Les Juifs d'Afrique du Nord. Démographie et onomastique*, Alger, 1936.
- EISENHOWER, Dwight, *Crusade in Europe*, New-York, 1948.
- IAD, Amikan, "The Description of the Travels of Ibn Battouta in Palestine: is it original?" *Journal of the Royal Asiatic Society*, 1982, 2, pp. 256-272.
- ELISSAR, Eliahu b., *La diplomatie du III^e Reich et les Juifs, 1933-1939*, Paris, Julliard, 1969.
- ERRERA, Louis., *Les Juifs russes. Extermination ou émancipation?* Bruxelles, 1893.
- FAGNAN, Ernest, "Le signe distinctif des Juifs au Maghreb", *REJ*, 56, 1894.
- FATTAL, Albert, *Le statut légal des non-Musulmans en pays d'Islam*, Beyrouth, 1958.
- FELICE, Renzo de, *Jews in an Arab Land, Libya 1835-1975*, University of Texas Press, Austin, 1985.
- FERAUD, Charles L., *Annales tripolitaines*, Paris, 1927.
- FERAUD-GIRAUD, Jean Louis, *De la juridiction française dans les Echelles*, Paris, 1859.
- FISCHEL, Walter J., *Jews in the Economic and Political Life of Medieval Islam*, Londres, 1937.
- GAILLARD, Henri, "Le sionisme et la question juive en Afrique du Nord", *R.C.*, 1918, pp. 3-5.
- GALANTE, Abraham, *Documents officiels turcs concernant les Juifs de Turquie*, Istanbul, 1931.
- GANIAGE, Jean, "La crise des finances tunisiennes et l'ascension des Juifs de Tunis, 1860-1880", *R.A.*, XCIX, n° 442-43, pp. 153-173.
- GERBER, Jane, "The Pact of Umar in North Africa: A Reappraisal of Muslim-Jewish relations", *Seminar on Muslim-Jewish relations in North Africa*, Institute for Advanced Study - Academic Committee of the World Jewish Congress, Princeton, New York, 1975, pp. 40-51.

- BOUHDIBA, Abdelwahab, "Les Arabes et la couleur", in *L'Autre et l'ailleurs, Hommage à Roger Bastide*, Paris, Berger-Levrault, 1976, pp. 347-354.
- BRAUDE, Benjamin, et Bernard LEWIS eds., *Christians and Jews in the Ottoman Empire. The Functioning of a Plural Society*, 2 vol., Holmes & Meier Publishers, New York-London, 1982.
- BRUNSCHVIG, Robert, "Métiers vils en Islam", *S.I.*, XVI, 1962, pp. 41-60.
- "Justice religieuse et justice laïque dans la Tunisie des deys et des beys jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle", *S.I.*, 23, 1965, pp. 27-69.
- CAHEN, Abraham, *Notice sur les Israélites d'Algérie. Recueil de lois, décrets, ordonnances et règlements depuis 1850*, Bordeaux, 1903 (1^{re} éd. 1878).
- CARO BAROJA, Julio, *Los moriscos del reino de Granada*, Madrid, 1957.
- *Los Judios en la Espana moderna y contemporanea*, Madrid, 1961.
- CAVE BROWN, Anthony, *The Last Hero, Wild Bill Donovan*, Michael Joseph, London, 1982.
- CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, *Maghreb et Palestine*, Paris, 1977.
- CHAIM, Raphael, "The Phenomenal Life of Sir Moses Montefiore", *Commentary*, 77, 1984, pp. 51-54.
- CHAUMET, André, *Juifs et Américains rois de l'Afrique du Nord*, Paris, 1943.
- CHEJNE, Anwar G., *Islam and the West: The Moriscos. A Cultural and Social History*, Albany, State University of New York Press, 1983.
- CHEVALIER, Dominique, et Abdelwahab BOUHDIBA, *La ville arabe*, CERES Tunis, CNRS Paris, 1982.
- CHIRAC, Auguste, *Les Rois de la République. Histoire des juiveries* Paris, E. Dentu, 1888.
- CHOURAQUI, André, *Les Juifs d'Afrique du Nord: Marche vers l'Occident*, Paris, 1950.
- *L'Alliance Israélite Universelle et la renaissance juive contemporaine, 1860-1960*, Paris, 1965.
- *La saga des Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, 1972.
- *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985.
- COHEN, Asher, *Persécutions et sauvetages. Juifs et Français sous l'Occupation et sous Vichy*, Paris, Ed. du Cerf, 1993.
- COHEN, David, "Une souscription des Juifs de France en faveur des Chrétiens d'Orient en 1860", *RHMC*, XXIV, 1977, pp. 439-54
- "Les nationalistes nord-africains face au sionisme, (1929-1939)", *RFHOM*, LXXVII, 1990, 286, pp. 5-29.
- COHEN, Mark, "Islam and the Jews: Myth, Counter-Myth, History", *J.Q.*, 38, 1986, pp. 125-137.
- COHEN, Mark, et Abraham L. UDOVITCH, *Jews Among Arabs: Contacts and Boundaries*, Darwin Press, Princeton, 1990.
- CORCOS, Fernand, *Le sionisme au travail*, Paris, éd. Jouve & Cie, 1923.
- *Les Israélites français et le Foyer national juif*, Paris, 1923.
- *Le Foyer national juif*, Paris, 1927.
- DE GAULLE, Charles, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1954.
- DENNETT, Daniel, *Conversion and the Poll-Tax in Early Islam*, Cambridge Mass., 1950.

- ATTAL, Robert, *Les Juifs d'Afrique du Nord, Bibliographie*, Jérusalem, 1973.
- "Les missions protestantes anglicanes en Afrique du Nord et leurs publications en judéo-arabe à l'intention des Juifs", *R.E.J.*, 132, 1973, pp. 95-118.
- *Périodiques juifs d'Afrique du Nord*, Jérusalem, 1980.
- AYOUN, Richard, et Bernard COHEN, *Les Juifs d'Algérie. Deux mille ans d'histoire*, Paris, 1982.
- BADENHEIMER, Hannah, *The Statutes of the Keren Kayemeth, Herzl Year Book*, 6, New York, 1965.
- BARTH, Frederic (ed.), *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Boston, 1969.
- BATRAN, Abdelaziz, "A Contribution to the Biography of Shaikh M. Ibn Abd al Karim al Maghili Tilimsani", *JAH* XIV, 3, 1973, pp. 381-394.
- BAT YE OR, *Le Dhimmi. Profil de l'opprimé en Orient et en Afrique du Nord depuis la conquête arabe*, Paris, éd. Anthropos, 1980.
- BENALI, Fékar, *L'usure en droit musulman et ses conséquences politiques*, Paris, 1908.
- BEN AMI, Issacher (ed.), *The Sephardi and Jewish Heritage Studies*, Jerusalem, The Magnes Press, 1982.
- BEN GOURION, David, *Israël, années de lutte*, Paris, 1964.
- BENHARROCHE, David, "La révolte de Wadi Salib", *Perspectives Nouvelles, n° spécial "Les Sépharades et la Paix"*, 1981, pp. 67-71.
- BEN RAFAEL, "Réalité ethnique et conflit social: le cas israélien", *CIS*, 1980, LXVIII, pp. 127-148.
- BENSIMON, Doris D., *Les immigrants d'Afrique du Nord en Israël: évolution et adaptation*, Paris, 1970.
- *L'intégration des Juifs nord-africains en France*, Paris, 1971.
- *Les Juifs de France et leurs relations avec Israël, 1945-1988*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- BERG, R. et M. URBACH-BORNSTEIN, *Les Juifs devant le droit français. Législation et jurisprudence*, Paris, 1984.
- BERQUE, Jacques, "Identités collectives et sujets d'histoire", in *Identités collectives et relations inter-culturelles*, Paris, 1976, pp. 11-18.
- BESSIS, Juliette, "Chakib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb", *RH*, 526, 1978, pp. 467-489.
- BIRNBAUM, Pierre, *Les Fous de la République. Histoire politique des Juifs d'Etat de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.
- BLACK, Edwin, *The Transfer Agreement. The Untold History of the Secret Agreement Between the III^e Reich and Jewish Palestine*, New York, MacMillan Publishing & Co., 1984.
- BLOCH, Marc, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990.
- BLUM, Léon, *Souvenirs sur l'Affaire*, Paris, 1935.
- "Le sionisme, la Palestine nouvelle et la vie socialiste", *A.I.*, 31 juillet 1936.
- "Les devoirs du judaïsme français envers Eretz-Israël", *A.I.*, déc. 1936.
- BLUMEL, André, *Léon Blum, juif et sioniste*, Paris, La Terre Retrouvée, 1952.
- BLUMENSON, Martin, *The Patton Papers, 1940-1945*, Boston. Mifflin, 1974.

- IBN AL-QATTAN, *Nazm al-djumān*, éd. M.A. Makki, Rabat, 1968.
- IBN KHALDOUN, Abderahmane, *Histoire des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, trad. W. Baron de Slane, Alger, 1852-1856, 4 vol.
- IBN QAYYIM al Jawziya, *Aḥkām Ahl al-dhimma*, éd. Subhi Habib, 2 vol., Damas, 1961.
- IBN ZIDANE, Abderrahmane, *Ithāf A'lam al-nās bi jamāl akhbār ḥadīrat Maknās*, 5 vol., Rabat, 1929-1933.
- IDRISSI, *Kitāb Nozhat al-moḥtāq fī-ikhtirāq al-āfāq*, éd. Dozy, Leyde, 1866.
- LEON, L'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. et trad. de l'italien par A. Epaulard, 2 vol., Paris, Maisonneuve, 1956.
- MARRAKCHI, *Talkhiṣ akhbār al-Maghrib*, éd. M. Fassi, Salé, 1938.
- NACIRI, Ahmed, *Al-Istiṣā li-Akhbār Duwal al Maghrib al Aqṣā*, 9 vol., Dar al Kitab, Casablanca, 1954 - 1956.
- TORRES, Diego de, *Relation de l'origine et succès des Chérifs et de l'Estat des Royaumes de Maroc, Fez, et Taroudant et autres Provinces qu'ils usurpèrent*, Paris, J. Camusat, 1686.
- ZAYYANI, Abu al Qacim, *Al-torjomān al mu'rib 'an duwal al-Machriq wa al-Maghrib*, trad. O. Houdas, Paris, 1888.

III - BIBLIOGRAPHIE.

1 - Relations internationales, question des minorités, histoire des Juifs en terre d'Islam et dans le reste du monde.

- ABEL, Alfred, "La Djizya: tribut ou rançon", *S.I.*, XXXII, 1970, 1970, pp. 5-19.
- ABITBOL, Michel, "Zionist Activity in the Maghreb", *The Jewish Quarterly*, 21, 1981, pp. 61-89.
- *Communautés juives des marges sahariennes*, M. Abitbol éd., Jérusalem, 1982.
- *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, 1983.
- *Les deux Terres promises: les Juifs de France et le sionisme, 1897-1945*, Paris, Olivier Orban, 1989.
- AGERON, Charles-Robert, "Les populations du Maghreb face à la propagande allemande", *RHGM*, XXIX, 14, 1979, pp. 1-39.
- ALAMI-HAMADANE, Ahmed, "A propos de la lettre d'al Maghili concernant les Juifs", *Revue de la Faculté des Lettres de Fès*, 6, 1982-83, pp. 99-109 (en arabe).
- ALDERMAN, Geoffrey, *The Jewish Community in British Politics*, Oxford, Clarendon Press, 1983.
- ANSKY, Michel, *Les Juifs d'Algérie du décret Crémieux à la Libération*, Paris, 1950.
- ARON, Raymond, *Essais sur la condition juive contemporaine*, Paris, éd. de Fallois, 1989.
- ARONSFELD, Caesar, *The Ghosts of 1492. Jewish Aspects of the Struggle for Religious Freedom in Spain, 1848-1976*, New York, 1979.

- BEDOURI, Ahmed, *Al-tahaddut 'an masawi' Ahl Tanja*, D 1844, BGR.
- BOUHLAL, Abdallah, *Akhbar Tanja*, D 1842, BGR.
- GHASSAL, Hassan, *Idah al-burhan wa-al hujja fi tafsil ba'd akhbar Tanja*, D 1842, BGR.
- HAJOU, Mohamed, *Taqaid tarikhia*, H 128, BGR.
- KETTANI, Jâafar, - *Jawab hawla ittikhad Yahoud Fas li-tajiran wa hazzan li-lhukmi 'ala'ihim*, Fès, litho., h.1316, pp. 56-65.
- *Hukm saboun sharq wa sham' al-bouji wa soundouq an-nar wa hukm khiyat ahl-dhimma*, litho., s.d., KT 218.3, (Faculté des Lettres, Rabat).
- MAGHILLI, Mohamed b. A., *Ahkam Ahl-Dhimma*, BNP (Bibliothèque Nationale, Paris), Ms Arabe, 5452, fol. 150-154.
- MAYYARA, Ahmed, *Nassihat al-mughtarrin al-mudtarrin fi-at-tafriq bayn al-mushsinin*, K 923, BGR.
- SOUBA'I, Mohamed, *Kashf al-nur 'an haqiqati kufr ahl al-basbûr*, D 1326, BGR.

III- SOURCES IMPRIMEES

CASTRIES, Comte de, Sources Inédites de l'Histoire du Maroc:

- *Angleterre, II*, Paris -Londres, Geuthner-Luzac, 1925.
- *Espagne, I*, Filaliens, Paris-Madrid, Leroux-Ruiz, 1921.
- *France, I*, Dynastie Sâadienne, Paris, Leroux, 1905.
- *France II*, Dynastie Filalienne, Paris, Geuthner, 1924.
- *France III*, Ibid., 1927.
- *Pays-Bas, VI*, Paris-La Haye, Geuthner-Nijhoff, 1923.
- *Portugal, II*, 1^{re} partie, Paris, Geuthner, 1939.
- *Portugal, II*, 2^{de} partie, Paris, Geuthner, 1946.
- *Portugal, IV*, Sâadiens, Paris, Geuthner, 1951.

- Anonyme, *Dakhira as-saniyya*, éd. M. Ben Cheneb, Alger, 1921.
- AL-WANCHARISI, Ahmed, *Al-Mi'yar*, Publ. Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (Maroc), Beyrouth, 1981, II.
- BRAITHWAITE, John, *The History of the Revolutions of the Empire of Morocco*, London, 1729.
- CHAMPIGNY, Colonel de, *Croisières et négociations de Mr de Kinsbergen, capitaine de bord et ambassadeur à la Cour de Maroc*, Amsterdam, 1779.
- CHENIER, Louis, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'Empire de Maroc*, 3 vol., Paris, 1787.
- GOIS, Damiao de, *Chronique du Roi Don Manuel du Portugal*, éd. et trad. par R. Ricard, *Les Portugais au Maroc de 1495 à 1521*, Rabat, F. Moncho, 1937.
- IBN ABI ZAR', Aboul-Hassan, *Kitâb al-anus al-mutrib bi-Rawd al-Qirtâs*, éd. trad. C.J.Tornberg, Upsala, 1843, 2 vol.

FO 636: 2.

FO 881: 3177, 3644, 3972, 4025, 7016, 7588, 8488, 8879, 8988, 8993, 9175, 9447, 9793, 9920, 9996.

- British Parliamentary Papers (BPP): divers volumes.

- Home Office, Aliens in England-Denizations and Naturalizations (1800-1935) (HO):

HO-IA: 32, 34, 81, 85.

HO-IB: 20E, 20F, 20G, 20I, 20L.

Dossiers de naturalisation de sujets marocains, israélites et musulmans:

382, 547, 698, 770, 841, 928, 1011, 1031, 1065, 1112, 1113, 1120, 1138, 1163 à 1165, 1170, 1179, 1198, 1225, 1259, 1302, 1364, 1366, 1643, 1835, 1904, 2068, 2082, 2287, 2390, 2398, 2428, 2488, 2540, 2702, 2726, 2766, 2990, 3175, 3209, 3450, 3621, 3649, 3734, 3821, 3871, 3898, 3933, 4175, 4233, 4346, 4389, 5087, 5342, 5383, 5483, 6343, 6408, 6490, 6561, 6864, 6976, 7033, 7806, 8045, 8054, 9488, 9625.

4 - ETATS-UNIS

National Archives, Washington D.C.:

- Morocco, microfilms années 1880-1940 (sondages)

- Foreign Relations of the United States (FRUS):

Sections Morocco, France, Spain, Israel de la totalité des volumes couvrant la période 1860-1953.

5 - AUTRES FONDS (microfilms et photocopies)

Algemeen Rijksarchief Tweede Afdeling, Amsterdam:

- Lettres échangées entre le Makhzen et les Consuls des Pays-Bas (1757-1820).

- Consulat Tanger, n° 17

Archives Sionistes (Jérusalem) (ASJ):

- Rapports de la Section Marocaine de la Fédération Sioniste de France à l'Agence Juive (1937-1938).

II- SOURCES MANUSCRITES

AKENSŪS, Mohamed, *Al-jaysh al'aramram al-khumāsi fī dawlat Awlād Mawlāna Ali' al-Sijilmāssi*, D339,BGR.

Anonyme, *Dikr Qissat al-Muhājirīn al-musammaīn al-yawm bi al-Baldiyyīn*, D 2594, BGR.

Politiques. Partis Nationalistes

2891 Intérêts français en zone espagnole

3140 Nationalisme, Bulletins d'Informations

3141 Juifs Généralités, Questions-personnes

3142 Dissidence, départs pour l'Angleterre

3143 Suspension de journaux marocains, Radio

3144 Rapports franco-espagnols. Naturalisations abusives

3145 Presse espagnole, Affaire Sefarad

3146 Propagande étrangère. Rapports mensuels sur l'activité de la Commission allemande d'armistice. Dossier Auer.

Alger CFLN-GPRF (sondages):

921 Office du Maroc à Alger

948 Rapports avec les Alliés

955 Affaires israélites

979 Réfugiés au Maroc

980 Camp de réfugiés de Fédala

981 Renseignements Maroc espagnol

1030 Mouvement panarabe

1033 Questions juives

1231 Accords d'Anfa

1233 Stationnement des troupes alliées en Afrique du Nord,
Incidents provoqués par les troupes américaines.

- Archives du Ministère de la Guerre (Château de Vincennes-Paris, AMG).
Série et n° de Carton:

C: 1 à 3, 6 à 15, 18 à 21, 24.

D: 12, 16, 20 à 24.

E: 1, 8 à 12, 12bis, 15, 20.

H: 158, 159.

3 - GRANDE-BRETAGNE

Public Record Office, Londres (Fonds consultés avant leur transfert à Kew)

- Foreign Office, (FO), Morocco, Série, vol. n°:

FO 99: 41, 76, 125, 139, 144, 147, 176, 187, 202, 211, 222, 224, 225,
230, 234, 248, 254, 256, 257, 258, 260, 277, 283, 294, 297, 309, 319,
321, 333, 334, 352, 357, 361, 364, 374, 395, 431, 433, 586.

FO 84: 2133.

FO 97: 585 à 587.

FO 175: (toute la série, lettres en arabe échangées entre le
Makhzen et la Légation britannique à Tanger)

FO 413: 6, 12.

FO 433: 28.

FO 635: 3.

2 - FRANCE

- Archives du Ministère des Affaires Etrangères, (Séries consultées à Paris - avant leur transfert à Nantes, AEP):

Correspondance Politique (CP):

Volumes n°: 38, 39, 43 à 45, 47, 50, 53, 54, 56, 58, 59, 64, 69 à 74.

Correspondance Politique et Commerciale (CPC):

Vol. n°: 89, 154, 168, 170, 175, 176, 180, 183, 196, 200, 208, 210, 221, 262, 270, 293, 302, 312, 355, 363, 364, 366, 368 à 370.

CPC, Nouvelle Série (1917-1938):

- Vol. 403 Enseignement israélite, zone nord
556 Zone espagnole
614 Tétouan
636C Intérêts des Etats-Unis
678E Presse
683 Tanger, Affaires diverses
778 La Question juive au Maroc
944 Etat-Civil, Naturalisations
1214 Contrebande d'armes
1243 Israélites, Tanger
1315 Presse étrangère au Maroc.

Correspondance Consulaire et Commerciale (CCC):

Casablanca: 1 (1850-1877)

Mogador (Essaouira): 3 (1860-1868), 5 (1869-1877), 6 (1878-1880), 7 (1881-1888), 8 (1889-1901).

Rabat: 1 (1846-1872), 2 (1846-1901)

Mémoires et Documents (MD):

Vol. n°: 1 (1764), 10 (1848-1882)

* Série CPC et CPC-NS concernant d'autres pays:

Tunisie, sondages dans les volumes des années vingt.

Levant - Palestine, vol. 10 à 28.

Vichy-Maroc (microfilms, VM):

2864 Ravitaillement

2869 Travailleurs indigènes, Marocains tués pendant la guerre 1939-1945

2875 Enseignement, Alliance Israélite Etudiants marocains (France, Egypte) Visas, entrée au Maroc d'Israélites

2877 Nationalité, déchéance de la nationalité de juives marocaines ou tunisiennes mariées à des Français. Camp d'internement

2878 Nationalité

2880 Questions indigènes

2882 Tanger, Juifs algériens

2884 Bulletins de Renseignements. Presse Tanger. Questions

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

I - FONDS D'ARCHIVES (sigles et localisation)

1 - MAROC

- Bibliothèque Royale, Rabat (BR):
Kunnāch n°: 93, 101, 119, 123, 151, 154, 160, 165, 172, 181, 193, 197, 199, 200, 204, 205, 222, 234, 242, 267, 364, 370, 429, 431.
- Direction des Archives Royales (DAR):
Dossiers: Affaires Générales, Juifs, Casablanca, Fès, Essaouira, Marrakech, Meknès, Tétouan.
- Bibliothèque Générale, Section Archives, Rabat (BGR):
 - Recueils de dahirs, Fétouas, Registres de Habous
n°: D 1326, D 1690, D 1694, D 2013, D 2438, K 204
 - Recueil de dahirs de Moulay Hassan au mohtasseb de Marrakech, D 3410.
 - Recueil de dahirs de Moulay Abdel-Aziz, D 1695, D 2438 H 123, K 204.
 - Fonds Bargach (totalité du fonds) (FB)
 - Fonds Kettani (sondages) (FK)
 - Séquestres de Guerre austro-allemands: sondages dans les registres et papiers des maisons Brandt und Toël, Karl Ficke, Marx, Richter, Schiler.
- Archives du Protectorat (BQIP, BPQ, BRQM):
 - Bulletin Quotidien d'Informations Politiques (BQIP)
 - Bulletin de la Presse Quotidienne (BPQ)
 - Bulletin de Renseignements des Questions Musulmanes
- Bibliothèque Générale de Tétouan (BGT):
 - Fonds Torrès (totalité du fonds) (FT)
- Bibliothèque Sbihiya, Salé (BSS):
 - Série 3, Dossier 20, Documents n°: 2848, 2850, 2851, 2853, 2855, 2857, 2861, 2867, 2873, 2875, 2881.

Zaka	purification des biens, impôt canonique sur le croît des troupeaux et les bénéfices commerciaux.
Zaouïa	litt. angle, confrérie religieuse, loge.
Zeṭṭat	guide rétribué.
Ziara	offrande à un saint.
Zina	pas de porte ; signifie aussi adultère.
Zouag	demande de protection.

Mokhalata	association agricole.
Mostafad	impôt indirect urbain.
Moûd	40 litres environ.
Mouhajir	émigré, autre appellation des Beldiyyine.
Mouna	provisions de bouche.
Moussem	festival, célébration du culte d'un santou.
Mouzouna	monnaie de cuivre (40 cent. environ à la fin du XXème s.)
Msoubar	"immunisé" par l'acquisition d'un passeport.
Nadir	gestionnaire des biens Habous.
Nagid	pl. nagidim, v. cheikh al yahoud.
Naïb	délégué, ministre des affaires étrangères.
Nzala	gîte d'étape gardé.
Oukil	mandataire, consul.
Pourim	commémoration d'un événement miraculeux chez les Juifs.
Rahn	hypothèque, gage.
Rasm	pl. rusûm, titre de créance, acte.
Riba	usure.
Rial	orig. esp. real, 10 mitqals (4 francs-or).
Ridda	apostasie.
Rihla	relation de voyage.
Roghi	chef rebelle, prétendant.
Rûm	Chrétienté, Europe.
Sarraï	changeur.
Sayagh	bijoutier.
Sefarades	Juifs d'origine espagnole, Orientaux.
Semsar	courtier, spéculateur.
Saddiq	saint juif.
Shalihim	rabbins-émissaires de Palestine, effectuant tous les deux ou trois ans des tournées de quêtes.
Shohet	sacrificateur juif.
Shurut	conditions, traité, convention.
Siba	refus d'obéissance, dissidence, anarchie.
Soferim	"notaires" juifs, équivalents d'adoul-s.
Sûnna	Tradition du Prophète.
Tajer-sultan	facteur de l'empereur, négociant du sultan.
Taleb	pl. tolba, étudiant, secrétaire.
Tawqir	Respect.
Tertib	classification, impôt proportionnel.
Torjman	drogman, interprète.
Trabando	contrebande.
Tritil	pillage, mise à sac.
Ummah	communauté des Croyants, nation.
Orf	coutume, usage.
Wassiïa	intermédiaire, agent de liaison.

Fétoua	consultation juridique.
Fondouq	caravansérail.
Fquih	lettré, expert en droit religieux.
Gabaï	percepteur de taxes juif.
Goy	pl. goyim, Gentils, non-juifs.
Guelsa	droit d'assise, pas de porte.
Guich	tribus bénéficiant de l'usufruit de terres domaniales et de l'exemption fiscale en échange du service militaire.
Habous	biens des fondations pieuses, inaliénables.
Hadith	Dire du Prophète.
Hanta	pl. hnati, corps de métiers, corporations.
Hara	quartier, v. mellah.
Harka	expédition, pérégrination de la Cour.
Hebra	confrérie juive.
Heder	pl. hederim, école élémentaire juive.
Hédiya	présent, "cadeau" obligatoire.
Heqdesch	biens des fondations pieuses dans les mellahs.
Herem	excommunication, anathème chez les Juifs.
Hezzaqah	droit d'assise et de préemption en milieu juif.
Hijra	migration, départ du Prophète de la Mekke pour Médine sous la pression des Qoraïchites.
Hilloula	anniversaire présumé de la mort d'un saint juif, pèlerinage saisonnier autour de sa tombe.
Hmaya	protection diplomatique et consulaire, protégé.
Horm	espace inviolable, sanctuaire.
Ihtiram	respect, sauvegarde.
Itra	traite, lettre de change.
Izref	coutume en pays berbère.
Jihad	effort, guerre sainte.
Jiziya	impôt de capitation payé par les dhimmis.
Junta	comité de communauté à Tanger et à Tétouan.
Kéhila	pl. kéhilot, communauté juive.
Khalifa	lieutenant, adjoint, vice - roi.
Khotba	homélie, prêche, sermon.
Mahiya	eau-de-vie à base de figues.
Makhzen	Etat, gouvernement, litt. magasin, dépôt.
Maks	pl. mkus, octrois, taxes sur les marchés, généralement considérées anti-canoniques.
Marcham	poignon, instrument d'estampillage.
Mellah	quartier juif, d'usage plus courant que hara.
Mohtasseb	prévôt, contrôleur des prix, chargé aussi de veiller au respect des bonnes mœurs.
Mitqal	dix dirhams (40 centimes environ à la fin du XIXème s.)
Mohel	circonciseur juif.

Glossaire

'Abid	esclaves.
Achar	dîme (dixième des récoltes).
Adel	pl. adoul, sorte de notaire, témoin instrumentaire.
Alej	Chrétien converti à l'Islam.
Alem	pl.ouléma, "savant" en sciences religieuses, jurisconsulte.
Aman	amnistie, garantie, sauvegarde.
Amine	pl. oumana, chef de corporation, percepteur, agent des douanes.
Amine	
al oumana	vizir des finances.
Anaïa	protection rémunérée.
'Ar	formule rituelle de demande de protection
Askar	soldats de l'armée régulière.
Azfl	fouet, bastonnade.
Azib	domaine agricole, ferme.
Baraka	pouvoir surnaturel, signe de sainteté.
Basbûr	passport, patente de naturalisation.
Beldiyyine	Musulmans d'origine juive dits aussi Islami-s.
Be'ia	allégeance.
Bid'a	innovation contraire à l'orthodoxie.
Bit al Mal	Trésor public.
Cadi	juge appliquant le droit religieux.
Caïd	chef, représentant du Makhzen.
Chafâa	préemption, intercession.
Chahada	profession de foi islamique.
Cheikh	
al Yahoud	doyen ou chef des Juifs, chargé de la liaison avec le Makhzen.
Chema'	profession de foi juive.
Chérif	pl. chorfa, descendants du Prophète.
Chrâa	droit religieux, justice.
Dahir	décret, arrêté du sultan.
Dejjal	Anté-Christ.
Dhimma	protection canonique accordée aux Juifs et aux Chrétiens en terre d'Islam en vertu d'un "pacte" conclu à l'époque des premières conquêtes musulmanes.
Dirham	orig. drachme, monnaie d'argent.
Diya	prix du sang.

AESC	Annales, Economie, Sociétés, Civilisations
BEPM	Bulletin de l'Enseignement Public du Maroc
BESM	Bulletin Economique et Social du Maroc
BIHM	Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc
BSOAS	Bulletin of the School of Oriental and African Studies
EI	Encyclopédie de l'Islam
EJ	Encyclopaedia Judaica
H	Hespéris, Institut des Hautes Etudes Marocaines
HT	Hespéris-Tamuda
IJMES	International Journal of Middle East Studies
JA	Journal Asiatique
JAH	Journal of African History
JQ	Jewish Quarterly
JSS	Jewish Social Studies
NC	Les Nouveaux Cahiers
RA	Revue Africaine
REJ	Revue des Etudes Juives
RHD	Revue d'Histoire Diplomatique
RHMC	Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine
RI	Relations Internationales
RMM	Revue du Monde Musulman
ROMM	Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée
RQDC	Revue des Questions Maritimes et Coloniales
SI	Studia Islamica

Abréviations et sigles

Institutions, associations, partis

RG	Résidence Générale
DAC	Direction des Affaires Chérifiennes
DAI	Direction des Affaires Indigènes
DAP	Direction des Affaires Politiques
DIP	Direction de l'Instruction Publique
III	Inspection des Institutions Israélites
AIU	Alliance Israélite Universelle
AJA	Anglo-Jewish Association
BDBJ	Board of Deputies of British Jews
CJM	Congrès Juif Mondial
FSF	Fédération Sioniste de France
JDC	Joint Distribution Committee
KH	Keren Hayesod (Fonds de Reconstruction Juif)
KKL	Keren Kayemet Leisrael (Fonds National Juif)
LICA	Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme
ORT	Oeuvre de Réhabilitation par le Travail
OSE	Oeuvre de Secours de l'Enfance
UAHC	Union of American Hebrew Congregations
WIZO	Women International Zionist Organization.
CAM	Comité d'Action Marocaine
MP	Mouvement Populaire
PI	Parti de l'Istiqlal
PDI	Parti Démocrate de l'Indépendance
PCM	Parti Communiste Marocain
PNR	Parti National des Réformes
PNRR	Parti National pour la Réalisation des Réformes
PUM	Parti de l'Unité Marocaine
UGSCM	Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc

Périodiques

AF-RC	Afrique Française, bulletin du Comité de l'Afrique Française-Renseignements Coloniaux
AM	Archives Marocaines, publication de la Mission Scientifique du Maroc

1945-1946, ignorant quasiment tout du travail politique réalisé sous couvert de "philanthropie" dans les mellahs, ne recueillant - notamment en zone rurale - que peu d'échos sur les événements de Palestine -parfois par le biais de voisins juifs-, et pris par un engagement accru dans la lutte pour l'indépendance, ils ne se rendirent compte que très tard de l'ampleur des départs. Alors qu'à l'époque de la "pacification" les tribus qui continuaient à résister prenaient toutes sortes de dispositions pour éviter l'exode des Juifs vivant parmi elles, ils furent en général les témoins passifs d'un flux qui emporta quelque 90.000 personnes entre 1948 et 1956.

L'étude systématique des ces réactions et, de manière plus générale, des conditions dans lesquelles se sont effectués les départs survenus après 1948 et, en particulier, au lendemain de 1956 et 1967, reste à faire. Des recherches ont été certes menées sur les épreuves endurées par les émigrants marocains à leur arrivée en Israël, les rigueurs des camps supposés de simple transit ("maabarot"), le chômage dans des bidonvilles surpeuplés (i.e. Haïfa), et le mépris des Ashkenazim pour ces Orientaux dont Ben Gourion stigmatisait "la mentalité arabe primitive". En dépit de l'intérêt qu'elles représentent pour la compréhension des humiliations et du déclassement ayant permis au parti Likoud de clientéliser en masse les "Marocains" et de les mobiliser autour d'options extrémistes, elles se situent cependant dans une perspective spécifiquement israélienne. Comme telles, elles demeurent essentiellement centrées sur la quête de moyens propres à hâter la réduction du "pat adai" (fossé ethnique) et, donc, d'assurer leur "intégration" / ashkenazisation.

Tout aussi nécessaire serait, à notre sens, une étude portant sur la "communauté-témoin" ayant survécu à la transplantation des masses en Israël et à l'émigration d'éléments appartenant à d'autres catégories vers d'autres cieux. Avec ses quelque dix mille âmes elle représente toujours la première communauté juive du monde arabe. La garantie de ses droits, son propre dynamisme et son souci de cohésion ont permis à la majorité de ses membres de bénéficier, dans l'ensemble, d'assez bonnes conditions sociales, voire, dans le cas particulier de certains d'entre eux, d'accéder à de très hautes fonctions. Sa position est confortée d'une certaine manière par le fort attachement des émigrés et de leurs descendants établis aux quatre coins du monde à leur identité marocaine ainsi que par la faculté qui leur est laissée, en vertu notamment du principe de l'allégeance perpétuelle, de retourner dans leur (ancienne) patrie en "pèlerinage" ou pour des raisons familiales et autres.

Cette communauté est cependant confrontée à l'émigration de ses membres les plus jeunes vers divers horizons, le Canada notamment. Quelles qu'en soient les motivations et les modalités, cet exode risque, s'il se poursuit, de conduire inexorablement au non-renouvellement des générations. De ce fait, si rien ne venait contrarier le processus ainsi enclenché, c'est potentiellement la pérennité même de la présence juive au Maroc qui pourrait se trouver hypothéquée; tout au moins dans les fondements et sous les formes lui ayant assuré naguère une place particulière dans la société, l'Etat, la culture et, de manière plus générale, la civilisation du pays et lui ayant conféré un cachet spécifique très prononcé, voire quasi-unique, par rapport aux communautés juives du reste du monde.

D'ailleurs, ce fut à partir de 1947 précisément, date d'arrivée à Rabat de Juin, que commença l'émigration "clandestine", via l'Algérie, de groupes compacts de Juifs marocains. Le climat de ferveur messianique dans lequel s'effectua le départ de ceux qui se considéraient comme des Haloutzim "montant" en Terre sainte créa une dynamique qui emporta des mellahs entiers. Et ce en dépit des appels que leur lançait le sultan, lui-même menacé du reste de déposition et d'éloignement en raison de son opposition à des "réformes" visant l'instauration d'un régime de co-souveraineté. Sidi Mohamed ben Youssef leur rappelait en effet le devoir d'allégeance leur incombant en leur qualité de sujets "marocains (vivant) depuis des siècles sous (la) protection (des sultans)... (et) différents de ces Juifs errants qui... convergent vers la Palestine en cherchant injustement à en prendre possession". Il les exhortait à s'abstenir de toute "action visant à aider les sionistes agresseurs".

Les nationalistes, pour lesquels l'unité du peuple marocain était un principe fondamental mais qui s'étaient déjà heurtés à la "francophilie" des élites juives et avaient engagé avant guerre des joutes verbales avec J. Thursz et l'équipe de *L'Avenir Illustré*, tentèrent eux aussi de s'opposer aux "menées sionistes" et à l'exode. L'insuffisance des moyens, la priorité de la lutte pour l'indépendance, la répression, et les impératifs de la solidarité avec les Arabes du Moyen-Orient limitaient cependant fortement leur marge de manoeuvre. A cette réduction concouraient aussi la propagande les présentant comme des persécuteurs potentiels des Juifs une fois redevenus maîtres du pouvoir ainsi que les écarts de langage de certains d'entre eux, notamment les dirigeants de petits partis (PDI, PUM) tentés sans doute par des surenchères verbales susceptibles d'élargir leur audience et d'embarrasser des rivaux (PI, PNR) ayant fait montre de retenue même après le déclenchement des hostilités en Palestine.

Fort significativement ce fut dans ce contexte et au moment même où la Résidence, appuyée par des féodaux et des éléments religieux rétrogrades, enclenchait une campagne contre le sultan axée sur son "opposition aux réformes démocratiques", que le président de l'AIU et représentant de la France au Comité International des Droits de l'Homme, René Cassin, adressa à Sidi Mohammed ben Youssef une lettre lui demandant d'octroyer à ses coreligionnaires du Maroc des "libertés publiques" basées sur les principes de la Déclaration des droits de l'homme adoptée par l'ONU (1948). Ce à quoi le souverain fit répondre de manière non moins significative que "Sa Majesté souhaite que l'exercice (de ces libertés) soit généralisé et effectivement étendu à tous ses sujets, sans aucune exception ni discrimination", ajoutant que "la condition déplorable dans laquelle se débat une proportion de l'élément juif... embrasse aussi un nombre non négligeable de leurs compatriotes musulmans".

Ces derniers, profondément marqués par les ponctions que le pays eut à subir pendant la guerre, toujours en butte aux séquelles de la terrible famine de

nominalement à des Musulmans. Ceux-ci, confrontés aux privations et à la rigueur d'un rationnement établi sur la base de critères ethniques, continuèrent à emprunter à ceux-la à des taux usuraires et en échange d'hypothèques malgré l'interdiction de telles pratiques et les encouragements prodigués aux débiteurs pour qu'ils dénoncent leurs créanciers.

Cette attitude, les positions adoptées par le sultan en faveur de ceux qui, dans la tourmente, lui rappelaient qu'ils étaient ses "dhimmis" et qui déclarait lui-même à Noguès qu'il était "le protecteur naturel de (ses) sujets israélites", et l'enthousiasme avec lequel les uns et les autres accueillirent le débarquement des troupes américaines en novembre 1942 -le haut-commandement allié ayant veillé à ne pas y associer des forces britanniques en raison de l'hostilité animant les Musulmans envers les Anglais du fait de leurs responsabilités en Palestine et du souvenir de "Mers-el-Kébir" parmi les Français-, et l'égalité de droits revendiquée dans le Manifeste de l'Indépendance ne purent toutefois guère entraver l'action multiforme menée par les organisations sionistes, au lendemain de la guerre, en vue du transfert massif en Palestine de populations des mellahs.

Pratiquement programmé à la conférence d'Atlantic City (1944) sur la base des besoins en main-d'oeuvre et en soldats de l'Etat dont la création était envisagée en Palestine, ce transfert fut préparé à la faveur du dénuement des masses juives tant dans les villes que les campagnes par le Joint, l'ORT, l'OSE et d'autres organisations "philanthropiques" ayant pu mobiliser des moyens considérables aux Etats-Unis notamment et commencé en fait à intervenir massivement au Maroc aussitôt après le débarquement allié. Il bénéficia aussi du coup fatal porté au modèle assimilationniste par les lois de Vichy et le nazisme, de la "conversion" de bon nombre d'"alliancistes" au sionisme -qualifié auparavant d'"utopie"- et de la disponibilité que l'AIU montra à coopérer avec l'ORT en particulier. C'était d'ailleurs avec le concours de quelques anciens élèves de l'AIU que des activistes d'origine ashkenaze avaient commencé dans les années vingt à structurer le mouvement sioniste dans le pays.

Ces préparatifs furent en outre considérablement facilités par l'attitude "bienveillante" que la Résidence observa à l'égard de ceux qui s'y attelaient. Et ce pour des raisons d'ordre social (assistance aux miséreux des mellahs, lutte contre les maladies infectieuses, formation professionnelle...) mais surtout des considérations "stratégiques" (affaiblissement de la Ligue Arabe et ruine du soutien qu'en escomptaient les nationalistes). Sans compter la marge de manoeuvre "policière" que le général Juin et ses amis de "l'équipe de Constantine" (notamment l'ancien chef de la DAP, l'inévitable Boniface) espéraient tirer des incidents que pouvait provoquer le zèle d'agents sionistes soucieux de hâter le départ de leurs coreligionnaires et les y incitant par la menace d'"un bain de sang" que l'indépendance du Maroc était supposée receler et qu'"une fuite massive (était) seule en mesure d'éviter" (G. Ayache).

fondée sur "un coude à coude" transcendant les clivages ethniques. Les sionistes purent accomplir de ce fait un travail d'autant plus "corrosif" que c'était à l'encadrement des masses qu'ils oeuvraient. Et ce à l'inverse des assimilationnistes qui ne visaient en fait que la "naturalisation sélective" d'une frange occidentalisée. Pour augmenter leur audience et l'impact de leur propagande, S.D. Lévy et ses amis utilisèrent en effet les méthodes les mieux adaptées à la mentalité et aux conditions sociales des couches défavorisées (critique de "l'apathie" des notables, protestation contre les taxes sur la viande casher, cours d'hébreu, meetings dans les synagogues, annonce de l'imminence de la fin de l'"Exil").

De tels procédés n'étaient pas sans similitudes avec ceux que les nationalistes avaient utilisés au début des années trente (mosquée, serment sur le Coran, critiques des "vieux turbans" et des confréries...). En outre, pour tourner les restrictions imposées aux sujets marocains, les uns et les autres avaient eu recours aux immunités capitulaires dont bénéficiaient certains d'entre eux, tout au moins jusqu'en 1937 (convention de Londres). L'adoption par les Musulmans d'autres méthodes d'action (partis politiques, presse, tracts, manifestations de rues...), n'avait du reste altéré ni l'idéologie fondamentalement "salafiste" de leur mouvement ni leur sensibilité aux événements du Machreq. Et si ce fut précisément à l'occasion des incidents du Jérusalem (1929) qu'ils sont entrés sur la scène politique, ce fut aussi par un flot de tracts sur "la Palestine martyre" axés sur la "solidarité arabo-musulmane" que les éléments ayant échappé à la répression essayèrent de maintenir l'ébullition parmi leurs "troupes" entre 1937 et 1939.

Les limites que ces éléments se traçaient à ce niveau apparurent nettement après le déclenchement de la Deuxième mondiale. A l'inverse d'un ancien du CAM rallié à la Résidence et affecté au Cabinet de Noguès, et de nationalistes de la zone nord - principalement le chef du PUM- qui, dans leur ressentiment contre Blum et leur souhait de voir les puissances de l'Axe appuyer leurs revendications, se laissèrent aller à des propos antijuifs, ils s'abstinrent en effet de toute compromission avec les antisémites européens. Leur attitude à ce niveau fut d'autant plus appréciée par le Résident qu'elle tranchait par rapport à celle des "ultras" français et que l'une de ses craintes était précisément de voir l'éventuelle participation d'"indigènes" à des désordres anti-juifs prendre une tournure anti-française.

De manière plus générale, et même si la propagande nazie, la présence sur place d'une Délégation allemande de la Commission d'armistice, les mesures raciales édictées par le gouvernement de Vichy, les surenchères de pachas tyranniques interdisant l'emploi de femmes de ménage musulmanes par des Juifs, et la pénurie créaient des conditions propices à toutes sortes de débordements, ce fut toute la population musulmane qui demeura sourde aux appels au "sac des mellahs". Compte tenu de l'enracinement des traditions d'échanges de services, des Juifs purent même préserver des biens menacés d'"aryanisation" en les cédant

Malgré leur long piétinement devant les portes de la Cité française, ils restèrent sourds aux appels des nationalistes les invitant à s'associer à une lutte commune devant obliger la France à "(renoncer), dit le Plan de Réformes élaboré en 1934 avec l'appui de personnalités parisiennes de gauche, à la politique de la race privilégiée et (à instituer) un Conseil national formé de Marocains musulmans et israélites". Ce fut en vain que le CAM rappela, dans *L'Action du Peuple* et de *La Volonté du Peuple* où il les interpellait régulièrement, parfois en termes poignants, que "les idées religieuses professées (par les composantes musulmanes et juives du peuple marocain) ne devaient pas primer sur la volonté de voir (le Maroc) uni sous le signe d'une tolérance réciproque et d'un libéralisme clairvoyant, (et que) les compatriotes trop francisés... demeuraient, quoiqu'ils fassent, des Marocains (tenus) de collaborer à la défense de la patrie".

Leurs positions respectives devinrent en fait de plus en plus irréductibles. La tendance à la radicalisation du mouvement national, de plus en plus marquée à partir de 1936 et ayant provoqué une scission au sein même du CAM, mit ainsi fin aux velléités de "rapprochement judéo- musulman" qui s'étaient esquissées face à la montée du fascisme parmi les "colons" et dans l'"euphorie" du triomphe du Front populaire. Les militants israélites (autochtones) ayant cotoyé des Musulmans au sein de sections de la SFIO ou lors de réunions de la LICA suivirent en effet l'exemple des "camarades" français. Ceux-ci entendaient se démarquer, disaient-ils, des "revendications frisant le cléricalisme et le racisme (présentées par) une minorité de privilégiés (voulant) remplacer l'exploitation impérialiste par leur propre exploitation". Ils affirmaient "ne pas confondre défense des intérêts du prolétariat et soutien au panarabisme et au panislamisme".

Outre le "lâchage" des nationalistes au moment critique (1937) par la gauche française, sans doute plus décisifs encore furent au niveau inter-communautaire les résultats obtenus par les animateurs du mouvement sioniste à la faveur précisément de l'arrivée de Léon Blum à la présidence du conseil et des libertés que le général Noguès, absorbé par l'écrasement du mouvement nationaliste, leur laissa (organisation d'un premier congrès sioniste à Casablanca, extension de la collecte du shekel, tournées de conférenciers étrangers...). La persistance des difficultés économiques- par suite notamment de deux années dévastatrices de sécheresse (1936-1937)- concourut aussi fortement à accentuer l'impact de leurs instantanés sur le "Yschouv" et de l'exaltation des "créations effectuées malgré le terrorisme arabe", écrit *L'Avenir Illustré*, par le "génie vivificateur du peuple juif libéré des servitudes du Galuth".

Les "lois scélérates" par lesquelles Noguès fit interdire l'adhésion des "indigènes" aux syndicats servirent cette orientation. Et ce notamment dans la mesure où en cherchant à "dissocier (les travailleurs) des agitateurs" et à les confiner dans des "corporations", il compromit les chances de gestation d'une dynamique

traduisit aussi par la soumission des tournées des rabbins-quêteurs venant de Palestine à l'autorisation préalable de la Résidence, l'obligation de transfert par le biais du Quai d'Orsay des dons réunis au profit de coreligionnaires (marocains) partis finir leurs vieux jours en Terre Sainte, et la répartition de ces "nedabot" par l'intermédiaire du Consulat Général de France à Jérusalem.

Tout aussi restrictive fut la politique suivie à leur égard dans le domaine de l'enseignement, domaine où ils bénéficiaient en matière d'instruction moderne de près de deux générations d'avance sur les Musulmans. Alors qu'ils considéraient "l'école" comme le moyen de promotion par excellence, la Résidence en limita les objectifs à leur "remoralisation" et à "l'introduction du bleu et du rose dans (des) mellahs qui ne connaissaient que la couleur de l'or". Au regard de la DIP et de son "patron", G. Hardy, futur recteur de l'Académie d'Alger et partisan zélé en 1940-1941 du *numerus clausus*, il s'agissait d'éviter que "le papillon (sorti) de l'humble chrysalide noire (ne devienne) vite... un très vilain et très gênant insecte". L'artisan du dahir berbère, Lucien Saint, prévint pour sa part que "l'un des grands dangers que la France rencontrera sur sa route... dans toute (sa) belle Afrique du Nord... viendra des nouvelles générations juives... chez qui s'épanouissent les idées d'anarchie et de désordre qui constituent le fond de l'âme des Sémites".

La véritable politique d'"apartheid" (Ch.A. Julien) menée par la Résidence et la paupérisation liée à la situation coloniale créaient de facto toutes sortes de "convergences" entre les "indigènes" juifs et musulmans; le sort de ceux-ci étant à bien des égards encore plus dramatique que celui de ceux-la (coût humain et matériel de la résistance à la "pacification" (1907-1934), dépossession des tribus, fiscalité écrasante, corvées au profit de "féodaux"...). Les bastonnades publiques infligées en 1930 à de jeunes nationalistes, y compris ceux d'entre eux qui poursuivaient leurs études dans des universités françaises, étaient significatives de la nature des méthodes que les autorités, attachées, selon leurs propres termes, à "vivifier sans déraciner", adoptaient pour mater "la dissidence intellectuelle des jeunes trublions" des médinas.

Ces derniers protestaient contre "la politique de division du peuple marocain", critiquaient la "perversion" du protectorat en régime d'"administration directe". A cet effet ils essayaient en particulier de "retourner" contre le colonisateur les principes de la Révolution française - décrétés "fumeux" par ceux-la mêmes qui étaient censés oeuvrer à leur propagation et qui ont du reste interdit l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les "collèges musulmans". Les "évolués" israélites mûs par "l'idéal assimilationniste" s'attachaient au contraire, quant à eux, à réclamer un "statut politique en harmonie avec (leur) culture et (leurs) sympathies". Pour échapper à la misère, aux iniquités, aux brimades et aux humiliations infligées à la masse de leurs compatriotes, ils ne voyaient d'issue que dans la persévérance dans la quête d'une "promotion à la dignité de citoyens français".

ni le Roghi Bou Hmara ni le "salafiste" Moulay Hafid ni, dans une moindre mesure, le chef du gouvernement insurrectionnel de Meknès, Moulay Zine, ne négligèrent le concours qu'ils pouvaient leur apporter.

Ces sollicitations marquèrent d'une certaine manière le paroxysme de l'intérêt que, de par leurs positions et leur rôle de "médiateurs" incontournables, les Juifs suscitaient à l'époque "précoloniale". Les effets pervers en quelque sorte de leur dynamisme, la désarticulation des structures traditionnelles du pays et son affaiblissement, l'exacerbation des convoitises étrangères, et les accords conclus à cet effet entre puissances rivales étaient cependant tels que, sauf à Tanger ("paradis des drogmans" devenu "cité internationale"), il ne leur fut plus possible de moduler leurs services au gré de leurs propres intérêts.

Les implications négatives d'une mainmise européenne directe sur le pays n'échappaient d'ailleurs ni aux "conservateurs" ni à quelques "évolués". Dès 1912, il apparut ainsi à l'un de ceux-ci que dans "l'ère nouvelle qui (s'ouvrait) pour le Maroc... le rôle traditionnel de l'Israélite (allait être) frappé de destruction, (que) la masse des Israélites indigènes (allait) éprouver à bref délai la pression économique du nouveau régime (et qu'elle) risquait fort d'être vaincue... et de retomber au rang d'un prolétariat guetté par le paupérisme". Et ce, précisa-t-il, même si l'on faisait abstraction "des questions... d'ordre racial intimement liées aux faits d'ordre économique" (Haim Toledano). D'autant que les Musulmans, naguère accoutumés à s'en remettre à des intermédiaires juifs, montraient par ailleurs de moins en moins de réticence à traiter directement avec les Chrétiens.

Des améliorations ponctuelles furent certes introduites ici et là par le Protectorat. Divers grossistes réalisèrent bien de fructueuses opérations à la faveur de la Première guerre mondiale et de la "pacification". Encore plus nette fut la prolifération d'anciens élèves de l'AIU dans les services. Dans leur écrasante majorité, les populations des mellahs ne tardèrent cependant pas à se rendre compte de la caducité dont la colonisation, la modernisation des circuits d'échanges, et le développement de la banque et du crédit frappaient leurs "fonctions" traditionnelles. Elles s'aperçurent aussi très vite des limites de "l'oeuvre d'émancipation" que les Français mettaient à l'actif du régime instauré en 1912 et dont les Espagnols affirmaient, de leur côté, avoir été, dès 1860, les véritables initiateurs.

Dès la première décennie de sa mise en place, il devint en effet patent que le Protectorat les faisait basculer de l'ère de l'autonomie interne et des franchises à celle de "l'indigénat". Les corvées, la réduction des compétences des comités de communautés à la seule bienfaisance, la stricte imposition (tertib) des éléments s'adonnant à l'agriculture, la ré-insertion des protégés dans le droit commun, et la "re-marocanisation", sur la base du principe de l'allégeance perpétuelle défini à Madrid (1880) et du jus sanguini, de nombreux détenteurs de passeports étrangers furent autant de manifestations de la "normalisation" de leur condition. Celle-ci se

étaient partie, et de la mobilisation de moyens de coercition en vue du recouvrement de créances usuraires irrecevables au regard du droit canonique portèrent atteinte à la légitimité même du pouvoir. Indice fort révélateur des soucis du sultan face à la remise en cause de la suprématie de ce droit: les fétouas d'ouléma-s stigmatisant, en réponse à ses "consultations", les "violations du pacte de la dhimma", et les témoignages de rabbins et de dayyanim désapprouvant les "déviation" de leurs coreligionnaires.

Les sermons furent inopérants aussi bien en milieu juif que musulman. Les exégèses sur le port de babouches autres que noires par des "dhimmis" dont les plus fortunés en étaient au complet-veston (et au chapeau haut de forme), envoyaient leurs enfants dans les lycées parisiens les plus prestigieux, et déposaient leur argent à la Banque d'Angleterre, exprimaient l'anachronisme des usages sur lesquelles les fouqaha-s se recroquevillaient. Des Juifs attachés aux traditions vestimentaires compliquaient la situation en refusant pour leur part de se plier aux ordres du Makhzen leur enjoignant de "marquer" leur statut de protégés étrangers en endossant l'habit occidental. Autre fait symbolique: les "jeux de hasard" auxquels des Musulmans -des "vauriens", dit le sultan- se livraient en rase campagne et aux gîtes d'étapes avec des Juifs et des Chrétiens -des Espagnols en général- et consistant en l'échange de leurs costumes respectifs.

La virulence des propos des ouléma-s contre les "déviation" ne réduisait cependant en rien l'acuité de leurs dilemmes face au "point noir" qu'ils disaient déceler au sein même du Makhzen: la présence à des postes viziriel importants et la prépondérance dans l'administration financière et fiscale de membres la classe marchande (musulmane) habitués, d'après eux, à "faire de l'argent" sans se soucier de distinguer "le licite de l'illicite". Le développement des relations avec l'Europe avait en effet rendu nécessaire le recours à des "technocrates" issus de familles marchandes et s'adonnant eux-mêmes au négoce en association parfois avec des Juifs. Quelques uns d'entre eux finirent même par se doter de cartes de protection pour soustraire au séquestre une fortune acquise en partie aux dépens du Trésor.

Les problèmes posés par le re-positionnement des Juifs sur la scène marocaine et les nouvelles modalités d'articulation de leurs rapports avec la majorité agissaient donc en révélateurs des défaillances de l'Etat et des contradictions "internes" des Musulmans. Autant de données qui, dans un contexte marqué par l'exacerbation des convoitises étrangères, devinrent encore plus manifestes lors de la phase particulièrement chaotique que le pays eut à traverser entre 1902 et 1912.

Une ultime poussée des sollicitations dont les Juifs étaient l'objet- les Allemands rivalisant à cet effet avec des Français et des Espagnols déjà fort aux prises les uns avec les autres- marqua cette décennie. Divers "partis" musulmans cherchèrent eux aussi à les rallier. Un alem aussi radical que J. Kettani se proposait ainsi de les inciter à "contribuer aux dépenses que nécessitait le jihad". De leur côté,

leur part de les accuser de se "rebeller contre les lois et d'allumer le feu de la révolte".

Dans les villes, les Juifs protégés se distinguèrent en particulier par le refus de se plier aux injonctions des mohtassebs et le rejet des usages et de l'éthique que ceux-ci étaient chargés de faire respecter dans les corps de métiers et les souks. Puissant facteur de remise en cause de normes incompatibles avec les nouvelles exigences du marché et la volonté de ceux qui les enfreignaient d'exploiter les possibilités que leur ouvraient leurs liens avec les banques et les firmes étrangères, ce refus engendra toutes sortes de perturbations. Il affecta d'autant plus fortement l'artisanat que ce secteur était déjà mis à mal par les produits manufacturés, la hausse des prix des matières premières, et le maks-taxa ayant été en 1873 à l'origine de la "révolte des tanneurs de Fès", la plus grave révolte urbaine de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle mais dénuée, contrairement à l'insurrection d'avril 1912, de tout débordement aux dépens des Juifs.

Les atteintes aux "usages" et leur pression sur les prix furent une cause de tension et de scission au sein même de divers mellahs, la masse des petites gens s'opposant de plus en plus ouvertement aux "monopolisateurs". Quelques uns parmi ces derniers ne refusaient pas seulement de cotiser à la Caisse de la communauté mais en détournaient même une part des revenus. Ce fut d'ailleurs en partie par leurs prises de positions contre les coreligionnaires "accapareurs" et "les misérables changeurs d'argent" que s'affirmèrent les adeptes du sionisme politique qui commencèrent à lancer des appels prônant le "retour aux valeurs juives" au lendemain même du congrès de Bâle (1897). Exhortations au "retour" qui, à certains égards, n'étaient sans rappeler celles qui, à la même époque, parvenaient du Moyen-Orient en milieu musulman et faisaient de l'adoption de "la voie droite des ancêtres" ("salafiya") l'une des conditions essentielles de tout renouveau.

Le sultan essaya bien d'éviter de perdre totalement le contrôle de la situation. Il se heurta toutefois à l'intensité des pressions étrangères et aux défaillances internes de l'appareil Makhzen. De ce fait, ni les démarches auprès des puissances, ni les dahirs interdisant aux adouls ruraux la rédaction de contrats de mokhalata et de titres de créances, ni les rescrits relatifs au "voyage des Juifs en tribus" n'eurent les effets escomptés. Pas plus d'ailleurs que n'en eurent les onéreuses facilités consenties aux gros négociants juifs qu'il cherchait à fidéliser et auxquels il concéda, entre autres, des immeubles Makhzen et accorda même des autorisations de "transferts" sur des biens Habous; fondations pieuses dont la baisse de revenus compromit le fonctionnement des oeuvres de bienfaisance et pesa sur l'attitude des catégories en bénéficiant (i.e. imams des mosquées, tolbas, indigents...) envers les Juifs.

Les effets cumulatifs de tels "égards", de la suspension de facto de la perception de la jiziya, de la paralysie du Chrâa dans les litiges où des Juifs protégés

intérêts nuisait à la masse de leurs coreligionnaires, les protégés et naturalisés israélites bénéficièrent également de l'atout que représentait le recrutement dans leurs rangs de rédacteurs, voire directeurs, de journaux de Tanger (i.e. Le Réveil du Maroc) et de correspondants de grands quotidiens européens ainsi que d'agences de presse (notamment Havas). Alors que seule une infime minorité de lettrés musulmans parvenait à se procurer, de manière fort épisodique au demeurant, des périodiques du Moyen-Orient ou, cas encore plus rare, à se faire traduire -par des Juifs- des journaux européens, eux- mêmes en étaient déjà à la manipulation du pouvoir des media.

Si divers représentants eurent parfois à en subir les désagréments, le Makhzen en pâtit pour sa part à un point tel que "le bruit des gazettes" devint l'une de ses préoccupations majeures. Les incidents impliquant des Juifs alimentaient souvent en effet des campagnes de presse dont les animateurs voyaient systématiquement dans "la poursuite des mauvais traitements infligés à la pacifique et industrieuse nation israélite" la preuve flagrante que "pour les minorités religieuses, la protection (consulaire) était une garantie contre les explosions de fanatisme".

Du fait de ses implications diplomatiques, politiques, financières, fiscales et sociales, l'extension de ce régime devint véritablement "la bête noire du sultan" (Patenôtre). Or c'était précisément à des Juifs qu'était en partie imputable l'inflation des cartes de censaux et de mokhalets dans les campagnes.

Ce phénomène ne se traduisit cependant pas uniquement par l'exonération de riches cultivateurs et éleveurs et, partant, l'alourdissement du fardeau fiscal, aux dépens de la masse des petits fellahs. Avec la complicité d'adouls véreux, les "association agricoles" servirent en effet de paravent à de vastes opérations usuraires. Gagés sur les récoltes et les terres des débiteurs et consentis à des taux fluctuant entre 30 et 200% l'an, les prêts d'argent furent, dans un contexte général marqué par la succession de cycles dévastateurs de sécheresse (1867-1869, 1878-1884, 1891-1893, 1896-1897...), au coeur du processus de dépossession de nombreux débiteurs et de la mainmise des créanciers sur d'importants domaines.

Censés s'opposer à des procédés qui réduisaient la masse imposable et provoquaient l'agitation, des caïds soucieux de satisfaire d'insatiables besoins en liquidités et d'étendre leur commandement à la faveur de la vénalité des charges, trempaient en fait dans des combinaisons qui aggravaient l'endettement de leurs administrés. Du fait de leur volonté de commercialiser les récoltes de leurs propres domaines au meilleur prix, de monopoliser la vente des produits de leur région les plus rémunérateurs, et de se faire adjuger la ferme des droits de souks, ils se trouvaient en confrontation directe avec les marchands juifs qui refusaient de se plier à leurs conditions. Mais si ceux-ci s'évertuaient à donner une coloration confessionnelle aux différends liés à cette concurrence, ceux-la ne cessaient pour

leur compétition fut en fait la clientélisation de ses strates supérieures. Les surenchères auxquelles les légations se livrèrent pour les gagner à leurs influences respectives et en faire les instruments de leurs convoitises furent autant d'opportunités que "l'oligarchie" ne se fit pas faute d'exploiter. D'autant qu'elle possédait une longue expérience "familiale" en matière de manipulation de la concurrence des marchands chrétiens et des rivalités de leurs "nations". Des coreligionnaires dits de "seconde classe" suivirent son exemple. Ils lui étaient du reste liés, à des degrés divers, par toutes sortes d'allégeances, de relations d'affaires, et ce qu'un consul français appela "l'esprit de corps animant, en dépit d'inimitiés d'une sauvage violence, les Juifs monopolisant toutes les branches du commerce au Maroc".

Les récriminations que soulevait à Tanger la nette propension de ces éléments à servir leurs propres intérêts sans se soucier de ceux de leurs protecteurs officiels ni des préjudices qu'ils pouvaient leur porter n'allaient toutefois pas jusqu'au retrait des patentes de protection. Des chefs de légations suggéraient parfois à leurs gouvernements l'adoption en la matière de mesures susceptibles, disaient-ils, de "rehausser le prestige du nom chrétien (et de rendre) les Maures moins réfractaires à la civilisation". Mais, outre de notoires compromissions dans le trafic des "papeletas" et d'inévitables impératifs de "politique générale", ils se heurtaient aux pressions de l'AIU, du Board, de l'AJA, et de l'UAHC- associations que les Départements se devaient de ménager - y compris dans certains cas pour des considérations d'ordre "domestique".

Plus que les propos de Féraud sur "les foudres de l'Alliance" qu'il déclarait s'être attiré du fait de ses réticences à réclamer au sultan le règlement de "créances véreuses", fort significative fut à cet égard la brutale volte-face à laquelle fut contraint F. Merry y Colom par suite de la campagne de presse menée contre lui en Grande- Bretagne lors de "l'affaire de Safi" (1863) et des démarches de Moses Montefiore à Madrid.

A la même époque du reste et à l'instar de son collègue et rival espagnol, même J.D. Hay, qui rappelait pourtant constamment au Foreign Office la gravité des implications de la remise en cause de l'autorité du Makhzen sur une partie de ses sujets, dut diffuser une Circulaire (1864) incitant le corps consulaire britannique à prendre la défense des Juifs marocains quel que soit leur statut. Après son départ à retraite (1886), ce fut d'ailleurs sous les pressions du Board et de l'AJA que le gouvernement britannique dut écarter la candidature à sa succession à Tanger de Richard Burton, - haute figure de l'ère victorienne mais notoirement antisémite et ayant été l'objet de plaintes de Juifs de Syrie lors de son séjour en qualité de consul dans ce pays.

En sus de la disponibilité des grandes associations juives à se mobiliser en leur faveur même après qu'il se fut avéré que la défense systématique de leurs

CONCLUSION GENERALE

L'exode massif de populations des mellahs amorcé en 1947-1948 est généralement considéré comme ayant été essentiellement provoqué par la création de l'Etat d'Israël, les appréhensions des Juifs du Maroc face à la radicalisation de la lutte pour l'indépendance du pays, et la crainte de la "régression" à laquelle la reprise du pouvoir par les Musulmans était supposée les condamner. Mais quel qu'ait été le poids des facteurs postérieurs à la Deuxième guerre mondiale, ce phénomène ne saurait en fait être dissocié des ruptures ayant ponctué les rapports inter-communautaires depuis pratiquement le milieu du XIXème siècle.

Ces ruptures étaient l'un des aspects des mutations ayant affecté la société et l'Etat marocains. Un contemporain de "l'après-Tétouan", A. Naciri, en avait exprimé l'ampleur par son insistance sur "la complète inversion des us et coutumes des gens dans le commerce, le change et bien d'autres domaines", la rigueur de temps "donnant des cheveux blancs aux nourrissons (et) poussant les vivants à envier les morts", et l'assimilation du Maroc à "un moineau aux ailes coupées sur lequel fondaient des oiseaux de proie". Propos auxquels faisaient du reste écho ceux d'observateurs européens de l'époque attentifs aux "effets regrettables de l'expansion européenne (qui), loin de civiliser le pays, y a apporté des éléments nouveaux de dissolution" (Cdt. Schlumberger) et à son impact "délétère sur toutes les forces nationales" (A. Beaumier).

La cohésion de leurs communautés étant soumise elle aussi à rude épreuve, diverses voix s'étaient également élevées parmi les Juifs pour déplorer en particulier les menaces de "déjudaïsation de la jeunesse" imputées aux progrès de l'enseignement dispensé par l'AIU, "l'égoïsme des notables, et leur insensibilité à la misère de leurs frères"- l'aggravation des disparités dans les mellahs ayant été en effet l'une des principales retombées de la pénétration européenne en milieu juif et du parti qu'une minorité de négociants sut tirer de transformations dont elle fut au demeurant l'un des vecteurs essentiels.

Même si le discours des puissances coloniales était axé sur le thème de "l'émancipation" de l'ensemble de la communauté juive, l'un des grands enjeux de

crée par l'ampleur du premier transfert opéré par les organisations sionistes en un temps extrêmement court et du parti-pris de la Résidence.

Même quand ils n'avaient nulle intention d'émigrer en Israël, pays où la prépondérance politique, économique et culturelle des Ashkenazim, les risques de déclassement, et le climat de guerre étaient autant de facteurs répulsifs, des Juifs riches ou de condition moyenne commencèrent en effet à scruter des destinations telles que la France, le Canada et, accessoirement, les Etats-Unis; l'Espagne et l'Amérique du Sud pour ceux de la zone nord, ou plus simplement Ceuta et Gibraltar.

De ce fait et compte tenu, de manière plus générale, de la désarticulation accélérée de l'assise des relations inter-communautaires depuis l'instauration du Protectorat et des bouleversements provoqués sur la scène internationale par la Deuxième guerre mondiale, ne se trouva pas uniquement posé le seul problème de la canalisation vers Israël des masses paupérisées des mellahs. A plus ou moins long terme c'était en effet la pérennité même de la présence juive en tant que telle au Maroc qui se trouvait hypothéquée.

Diverses données semblaient indiquer que ces strates cherchaient à obtenir à l'avance la garantie de leurs droits dans le Maroc indépendant. Elles le firent en partie par le biais de René Cassin, président de l'AIU et représentant de la France au Comité International des Droits de l'Homme. L'ancien conseiller juridique de De Gaulle à Londres demanda en effet officiellement au sultan de "traiter (ses sujets juifs) sur le même pied d'égalité que le reste de leurs compatriotes musulmans" et d'œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie des masses indigentes des mellahs. Ce à quoi le souverain, toujours menacé de déposition, répondit par le rappel de la protection spéciale accordée par "ses généreux ancêtres aux Juifs marocains", sa propre attitude en leur faveur sous le régime de Vichy, et la situation de "colonisés" imposée à tous les Marocains.

"Au sujet des libertés publiques que vous désirez voir octroyer à vos coreligionnaires dans l'esprit des principes adoptés au Comité des Droits de l'Homme dont vous êtes l'un des principaux piliers, fut-il ainsi précisé à Cassin, Sa Majesté souhaite ardemment que l'exercice en soit généralisé et étendu effectivement à tous ses sujets, sans aucune exception ni discrimination... La condition déplorable dans laquelle se débat, selon votre lettre, une proportion de l'élément juif, fait partie des difficultés actuelles. Elle n'est pas la leur propre; elle embrasse aussi un nombre non négligeable de leurs compatriotes musulmans. S.M. n'épargne aucun effort pour défendre les droits de toutes les classes pauvres de son peuple, aussi bien musulmanes que juives... Elle prie Dieu, le Tout Puissant, de nous inspirer tous dans la recherche du bonheur de tous". (106)

Confirmant d'une certaine manière l'égalité de droits entre tous les Marocains spécifiée dans le Manifeste de l'Indépendance, ces assurances devaient en principe "tranquilliser" ceux qui se montraient déterminés à ne pas s'expatrier et inciter les indécis à plus de réflexion. D'autant que quelques uns d'entre eux nouaient des contacts directs avec l'Istiqlal (notamment son aile gauche) et même le PDI, et lançaient des appels en faveur de l'enseignement de l'arabe dans les écoles de l'AIU. (107)

Toutefois, et à l'instar des Juifs du bled qui, n'était-ce que faute de "miniyan" (quorum de dix hommes âgés de plus de treize ans nécessaire à la prière et à d'autres obligations religieuses), se résignaient à partir malgré l'insistance de cheikhs de tribus, même des groupes autres que ceux formant le "trop-plein" des mellahs se retrouvèrent eux aussi en position d'attente. Et ce du fait de la dynamique

106 - A. Chouraqui, *La condition juridique de l'Israélite marocain*, Paris, 1952, p. 283, Rabat 18.5.1949; Secrétariat particulier de S.M. le Sultan à l'honorable Grand Maître René Cassin.

107 - F. Nataf, *L'indépendance du Maroc. Témoignage d'action 1950-1956*, Paris, Plon, 1975, pp. 209-210, sur le "dialogue" noué entre Ben Barka et Meyer Toledano, co-directeur du mensuel juif *Noar*, actuellement (1992) établi à Casablanca en qualité d'avocat; indications biographiques partielles in G. Oved, op. cit., II, p. 328 et 494, et A. I. Laredo, op. cit., p. 622.

en effet réfractaires à la perspective de "maabaroth" -camps de "transit"- et la cohabitation avec des coreligionnaires issus des ghettos d'Europe centrale ou transplantés depuis le Yémen, voire leurs propres compatriotes provenant des mellahs de l'Atlas. Ils se plaisaient, dit l'un des leurs, à "regarder Jérusalem comme les Catholiques regardent le Vatican". (104)

Cas extrême: l'option de grands artisans de la sionisation des masses juives et de leur transfert. S.D. Lévy, adepte de la première heure de Herzl, inamovible président régional du KKL, et principal animateur du mouvement sioniste au Maroc, ne montra ainsi nul empressement à "monter" en Israël. Il préféra en effet rester à Casablanca (où il décéda en 1970) alors qu'il n'avait cessé depuis pratiquement 1917 de dénoncer le long calvaire auquel il assimilait le passé des communautés juives du Maroc, d'évoquer l'imminence de la "fin de l'Exil", et de prôner avec détermination "Am Israël be-Eretz Israël" ("Le peuple d'Israël dans la terre d'Israël"). Quant à son coéquipier, Jonathan Thursz, il s'était pour sa part empressé de s'embarquer en 1940 déjà pour l'Amérique. Il avait pourtant travaillé pendant plus de quinze ans à détacher ses coreligionnaires de leur environnement marocain et à ancrer dans leur conscience l'inéluctabilité de "la solution palestinienne". (105)

De manière globale, l'attitude des strates supérieures des communautés juives du Maroc n'était pas sans rappeler celle qu'avaient adoptée dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} leurs coreligionnaires assimilés d'Europe occidentale: la multiplication de démarches auprès du Foreign Office et du Quai d'Orsay en faveur des "frères" de Roumanie, de Pologne, et de Russie notamment, des initiatives philanthropiques et le financement de l'installation de "colonies" en Palestine précisément. L'un de leurs principaux objectifs étant la réduction ou le détournement vers d'autres lieux de flots d'immigrants qui, une fois dépassé le "seuil de tolérance", risquaient de compromettre leur propre intégration.

104 - C. Hamet, op. cit., p. 86, "De nombreux Juifs immigrés (à Tanger) d'Europe centrale méprisent quelque peu leurs coreligionnaires marocains qui ne les aiment pas davantage et leur reprochent de ne pas être de vrais orthodoxes.. Cet état de choses contribue à accentuer leur particularisme tangérois". C. Nesry, *Les Juifs de Tanger*, op. cit., p. 100, "L'optique sioniste ne pouvait être la même pour un rescapé de l'Europe hitlérienne et pour le Juif de Tanger... Les Musulmans s'orientent (bien) vers la Mecque sans se considérer pour autant des sujets du roi d'Arabie. Sion serait-il notre Hedjaz?"

105 - M. Laskier, op. cit., p. 221, "His enthusiasm for a Jewish national home notwithstanding, Lévy, like many of his French-educated colleagues, never settled in Israel... When in May 1970 he died at the age of ninety-five, the reasons which kept him in Casablanca until such a time, were probably buried with him". J.J. Tharaud, *Petite histoire des Juifs*, Paris, Plon, 1927, p. 260, "(Des) millions de Juifs n'ont aucune envie d'aller (en Judée)... (et) restent confortablement installés là où le destin les a fait naître. Ce qui justifie cette plaisante définition du sionisme: un sioniste est un Juif qui veut en envoyer un autre en Palestine".

l'essentiel des quelque 20.000 personnes "transférées", selon le CJM, au cours de la seule année 1948. (101)

Les notables israélites ne firent rien pour retenir leurs "frères". Les membres des comités, représentés au Conseil de Gouvernement depuis 1947 et tentant de coordonner leur action à travers un "Conseil des Communautés Israélites du Maroc", attirèrent bien l'attention du nouveau Résident sur les "maux des mellahs". En fait, bon nombre d'entre eux ne voyaient sans doute pas d'un mauvais oeil partir les miséreux. Cet exode paraissait présenter le triple avantage de réduire la pression sur les oeuvres de bienfaisance, de limiter les risques d'incidents avec les "Arabes des basses classes", et de fournir à bon compte à l'Etat d'Israël des ouvriers et des soldats. (102)

Ces notables et d'autres éléments formaient, dit l'un de leurs coreligionnaires, une "minorité bourgeoise, souvent aisée, parfois très riche, dont trop de membres industriels, commerçants, médecins, (et) avocats ne semblaient se soucier que fort modérément de l'avenir du judaïsme marocain". Ils paraissaient essentiellement ne se préoccuper, écrit-il, que de "faire de l'argent, s'enrichir au plus vite". Etant donné l'importance de leurs intérêts commerciaux, industriels, fonciers et autres, ils donnaient l'impression d'être eux - mêmes déterminés à rester sur place. (103)

Fort révélatrice fut à cet égard l'attitude adoptée par les Juifs riches de Tanger, lesquels bénéficiaient d'une situation quasi-unique du fait de leur statut de Marocains naturalisés, de la solidité de leur assise financière et immobilière, et des opportunités que la cité "internationale" continuait de leur offrir. Bien que sionisants et ayant même largement contribué à la "logistique" ayant permis à des émissaires de l'Agence Juive et de l'OSM de développer leurs activités au Maroc, ils se montraient

101 - WJC, cit. supra., p. 32. M. Shokeid, *The Dual Heritage*, Manchester University Press, 1971, pp. 15-19, "In the Atlas mountains, relationships between Jews and Moslems were ambivalent.; they were based on co-operation and mutual dependence in economic activities, which often resulted in affection and mutual loyalty". S. Lévy, *Les Juifs et la libération nationale*, op. cit., p. 89, "De fait, après 1948, les nationalistes s'intéressent moins à la minorité juive. Et pour cause: la répression du général Juin pose des problèmes plus urgents".

102 - *Noar*, février 1948, "Réflexions d'un visiteur au Maroc" sur les dures conditions de "survie" de masses juives abandonnées à leur sort par la "minorité bourgeoise", cit. par D. Bensimon, op. cit., p. 126. H. Fajernam, *Mission en Tunisie et au Maroc*, OSE, Paris, 1948, p. 33, "La communauté est représentée par un petit nombre d'hommes... de la vieille génération n'ayant ni autorité sur la masse ni compréhension de ses besoins ni réelle volonté de lutter prement en faveur de leurs coreligionnaires".

103 - Témoignage d'un descendant d'Ischoua Corcos et de son épouse établis à Paris in *"Nissim et Chérie"*, documentaire réalisé par une Juive d'origine marocaine, Simone Bitton, Institut National de l'Audio-visuel, Paris, 1982.

Quelques éléments s'y risquèrent pourtant malgré le boycottage social, sinon "l'excommunication", auxquels ils s'exposaient et les tensions supplémentaires qu'ils pouvaient provoquer au sein de communautés se considérant menacées par un environnement "arabe" propice à toutes sortes de heurts du fait tant des retombées du conflit israélo-arabe que de la dégradation des rapports franco-marocains. Certains d'entre eux dénoncèrent ainsi ouvertement "les effets néfastes de la propagande sioniste" et rappelèrent que "le devoir des Juifs marocains est de lutter sur le sol natal". (99)

De tels exemples n'incitèrent cependant pas les partis nationalistes à réviser leur attitude à l'égard des communistes. Ils ne les poussèrent pas non plus à s'engager, de manière plus générale, dans une politique plus active à l'égard des populations juives. Ils n'intervinrent ainsi de manière significative ni dans les mellahs des grandes villes ni, a fortiori, dans ceux du bled. Leurs "défaillances" à ce niveau accrurent la vulnérabilité des communautés israélites et leur réceptivité à la propagande sioniste.

De son bureau de Casablanca et ses "antennes" à Marrakech, Essaouira, Meknès et Fès, "Kadima" put en effet programmer la "transplantation" de communautés entières -du Sud en particulier, région où depuis plusieurs décennies déjà des observateurs avaient diagnostiqué des "mellahs morts" ou "en voie d'extinction". A la faveur des "tolérances" des autorités résidentielles et du silence des caïds, elle les chargeait de nuit dans des autocars et les acheminait via l'Algérie ou même depuis des ports marocains vers Marseille puis Israël. L'ORT envoyait pour sa part de nombreux adolescents en France, officiellement "en colonie", et, parfois contre le gré de leur parents, ne les ramenait pas au Maroc. (100)

Activement "travaillées" à la faveur de leur isolement, de la précarité de leur environnement, de leur pauvreté et leur grande piété, celles des zones rurales fournirent ainsi, malgré la permanence de bons rapports avec les voisins musulmans,

99 - *L'Espoir*, 21.8.1948, 4.12.1948, 19.3.1949, cit. par G. Oved, op. cit., p. 492. Cf. *La Terre Retrouvée*, avril 1949, (n° interdit au Maroc), "Un pogrom comme celui d'Oujda met en lumière l'incertitude du sort des Juifs qui ne peuvent devenir ni des Marocains ni des Français".

100 - AMG, 3H 159, 11-24 janvier 1949, "Les activités sionistes s'intensifient. L'ORT s'occupe du recrutement de jeunes de 10 à 15 ans pour les envoyer en France et les acheminer en Palestine. (Mais l'on note un certain) ralentissement de l'émigration dû à des ordres venant d'Israël, au refoulement de personnes inaptes au service militaire ou à l'activité économique, et aussi au surpeuplement des centres d'accueil d'Algérie et de France". D. Bensimon, op. cit., p. 118, "De 1948 à 1956 environ 90.000 Juifs de la zone française quittèrent le Maroc, principalement à destination d'Israël". Sur divers cas d'adolescents juifs pratiquement "enlevés", témoignage de Mme Friha Ayache, recueilli à Rabat en janvier 1987.

Mais, comme un fort regain d' *americanomania* était l'une des principales composantes du pragmatisme qui paraissait animer l'Istiqlal, les chances d'un rapprochement avec ce parti s'en trouvèrent compromises. D'autant qu'il était soupçonné de vouloir aller même jusqu'à créer un nouveau syndicat et l'affilier à la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres) pour complaire aux Etats-Unis. (96)

Le PCM ne pouvait guère en effet s'accommoder des efforts déployés en direction d'une "puissance impérialiste et belliciste, exposant le Maroc, de par les bases qu'elle y entretenait, à la menace nucléaire". De leur côté, et outre leur anti-communisme et leur violente opposition au projet d'adhésion à l'Union Française - entériné par ce parti- les nationalistes soupçonnaient les Israélites communistes d'"allégeances multiples" inconciliables avec la marocanité: "francophilie", "obéissance aux ordres de Moscou", solidarité de facto avec Israël non seulement en tant que refuge des rescapés du nazisme mais aussi en tant qu'Etat de tous les Juifs. (97)

La réplique à de telles attaques ne soulevait pas de difficultés particulières quand il s'agissait de montrer que la culture française, dont étaient également imprégnés des Istiqlaliens -tant bourgeois que "fils du peuple"- ne constituait pas un obstacle à la participation des Juifs communistes à la lutte pour l'indépendance. La part qu'y prenaient même des naturalisés ne donnait que plus de poids à pareilles dénégations.

Il en allait par contre autrement lorsqu'il leur fallait se démarquer ouvertement du sionisme. Et ce en raison du traumatisme provoqué dans les mellahs par la "Solution finale", de la fièvre messianique suscitée par la fondation de l'Etat d'Israël, de la propagande faite au Maroc même par des émissaires du Mapam (Parti des Travailleurs), et de la mystique entretenue autour du "socialisme kibboutzique". (98)

96 - Cf. FRUS, 1948, III, p. 711, North African Conference, cit. supra, "The Conference has grounds to believe... that the Communists are striving to achieve the "independence of Morocco" and will support the (nationalists)... In doing so (they) are following... the first part of their often-announced revolutionary program for colonial areas -the nationalist-bourgeois revolution- and can be expected to complete this program as soon as possible... -the Socialist revolution".

97 - G. Ayache, La bannière étoilée flotte sur le Maroc, in *Démocratie Nouvelle*, Paris, 7, 1952, p. 362, critique des nationalistes se laissant "duper" depuis 1942 par "le mythe d'une Amérique non impérialiste... apportant avec elle l'abondance et la Liberté". PCM, *Le Parti Communiste Marocain dans le combat pour l'indépendance nationale, Textes et Documents, 1949-1958*, Paris, 1958, p. 21.

98 - E. B. Ouaknine, Rupture et continuité d'une identité, in *The Sephardi and Jewish Heritage*, op. cit., p. 564, "Les Juifs marocains qui partent ne répondent pas à un appel politique; pour eux, la promesse messianique se réalise". M. Laskier, op. cit., p. 277, sur l'hostilité d'Ozar HaTora au Mapam.

n'étaient en fait guère disposés à exercer des pressions sur la France car estimant suffisante une autonomie du Maroc dans le cadre de l'Union Française. (94)

Ce fut aussi à des arguments d'ordre "stratégique" que des dirigeants sionistes et leurs amis eurent recours pour persuader le gouvernement français de conclure une sorte d'alliance avec Israël et d'accorder encore plus de facilités à l'émigration de jeunes juifs marocains. Ils se servirent à cet effet du "désarroi" dans lequel la déroute des armées arabes avait plongé les nationalistes: "si la Ligue arabe a modéré ses intempérances en notre Afrique du Nord, écrivit ainsi *La Riposte* - organe de la LFPL-, il est permis de penser que les succès militaires d'Israël... n'y furent pas étrangers et la France peut en éprouver pour le nouvel Etat quelque gratitude". (95)

Pour leur part, les notables israélites et les "évolués" décidés à rester sur place, ne pouvaient que se féliciter de la *realpolitik* de l'Istiqlal et des distances qu'il semblait prendre vis-à-vis de l'Orient. Et ce dans la mesure où une telle réorientation pouvait contribuer à réduire les passions soulevées par la guerre israélo-arabe, atténuer la vivacité des ressentiments nourris en milieu musulman à l'encontre des Juifs, et, de ce fait, créer un climat susceptible de faciliter même l'adhésion à ce parti des éléments politisés les plus déterminés à marquer leur loyalisme.

A l'instar des dirigeants et militants des partis de gauche européens - notamment français-, les Israélites membres du PCM considéraient eux aussi la Ligue Arabe comme une institution "raciste" créée pour défendre les intérêts de "roitelets du désert" et de "féodaux". De ce fait, ils ne furent sans doute pas les derniers à se féliciter du "décrochage" que les nationalistes, accusés ouvertement en juin 1948 par *L'Espoir* de s'aligner aveuglément sur la Ligue Arabe et de chercher à "dresser les Marocains musulmans contre les Marocains juifs", semblaient amorcer par rapport au Machréq.

94 - Ibid., 1948, III, p. 713, Washington 11.6.1948, Top Secret, Comments (of the Director of the Office of Near Eastern and African Affairs) on a Report to the NSC. A. Fassi, op. cit., p. 435, "(Notre cause) ne peut pas se heurter sur le plan international à des adversaires aussi résolus que ceux auxquels s'est heurtée la question palestinienne non pas (à cause) de l'influence des Juifs mais parce que (cette question) n'a pas été traitée comme il se devait par les Arabes eux-mêmes. Le combat palestinien est demeuré négatif... La cause marocaine trouvera (sûrement) à l'ONU de nombreux partisans (parmi les) Arabes et les Orientaux, d'anciennes colonies (i.e. Philippines), et peut-être même les (puissances) craignant que l'influence communiste ne s'étende à la Méditerranée ... Les Etats-Unis se rappelleront certainement que le Maroc a été le premier Etat à reconnaître leur indépendance".

95 - D. Lazar, op. cit., p. 172, n° du 5.10.1948.

jusqu'à imputer à des Musulmans le projet de *Saint-Barthélémy* conçu en novembre 1942 à Casablanca par des Français d'extrême-droite. Ils purent ainsi minimiser le fait que, hormis des heurts limités provoqués à Marrakech par des jets de pierres de jeunes Juifs contre des Musulmans, le calme avait prévalu partout, y compris dans une petite ville de l'Oriental comme Debdou et des mellahs encore plus isolés du Haut-Atlas, du Sous, et du Tafilalet. (92)

La pondération dont l'Istiqlal avait fait preuve malgré son orientation panarabe et sa désaffection (momentanée) envers la Ligue arabe passèrent inaperçues. Attéré par les divisions des Etats arabes, l'ampleur de leur débâcle, et les conditions de l'armistice (19 juillet 1948), ce parti commença en effet à douter de leur capacité à apporter un quelconque soutien aux peuples d'Afrique du Nord; la "question du Maghreb" devant en principe constituer l'une de leurs priorités aussitôt après "le règlement" de l'affaire de Palestine. (93)

La déception d'Allal Fassi et d'Abdelkhalek Torrès fut d'ailleurs telle qu'ils résolurent de quitter Le Caire. Passant outre les griefs que la Ligue faisait au Maroc et à la Tunisie de l'"expectative" que l'un et l'autre avaient observé pendant le conflit, ce fut en partie aux défaillances des Arabes et des Palestiniens eux-mêmes qu'ils imputèrent la responsabilité de la "catastrophe de Palestine". En tirant les conséquences, ils essayèrent de trouver ailleurs qu'au Moyen-Orient les soutiens nécessaires à "la cause marocaine".

De multiples efforts furent déployés à cet effet en direction de pays musulmans d'Asie (i.e. Pakistan), de la Scandinavie, et de l'Amérique latine. Encore plus insistantes furent les démarches entreprises auprès des Etats-Unis. Ceux-ci

92 - Cf. WJC, Reports (on) Jewish Affairs, New-York, 1949, pp. 24-35, "In november 1942, the German Army was expected to march into Casablanca. Moroccan nationalists planned to stage a mass pogrom on November 15 to please the German conquerors... Panic spread among the Jews, but at the last minute a miracle saved them: the American landings... In June 7-8, 1948 pogroms took place in Oujda and Jerrada... A similar outbreak was avoided in Marrakech". P. Flamand, Quelques renseignements, op. cit., p. 390, "aucun trouble antisémite ne (s'est) produit" (dans le Sud) après les événements d'Oujda, "certaines voix d'origine extérieure au Sud se font entendre dans les mellahs ruraux".

93 - FRUS, 1949, VI, p. 1782, Tanger 6.6.1949, Secret, B. More, Chargé d'affaires au Département d'Etat, Conférence des Agents diplomatiques américains en poste à Paris, Madrid, Alger, Tunis, Tripoli, et Le Caire. La Conférence releva un certain ralentissement dans les activités des nationalistes marocains pendant l'année 1948 et l'attribua aux facteurs suivants: "Excellent crops; lack of faith in the value of Arab League leadership and assistance after the Palestine fiasco; increased doubts as to U.S. support".

Ces frustrations et ce scepticisme étaient accentués par la part très active que prenaient dans les meetings organisés en faveur d'Israël des personnalités françaises telles que Léon Blum, Pierre Mendès-France, Léon Jouhaux, Paul Claudel, Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Vladimir Jankélévitch, Raymond Aron, Emmanuel Mounier, Jules Romains et d'autres "références" des intellectuels et des chefs nationalistes marocains de formation "occidentale".

Des membres du Bureau d'Information de l'Istiqlal à Paris constataient d'ailleurs de visu cette mobilisation et les applaudissements de la gauche française même à l'occupation par Israël de portions de la Palestine autres que celles que lui réservait le plan de partition de l'ONU. Certains d'entre eux essayèrent de réagir contre cet appui inconditionnel sous l'impulsion de l'un des co-fondateurs (en 1947) de l'association "La Palestine arabe", A. Bouabid, lequel avait obtenu l'appui d'universitaires juifs et d'un rabbin français au "mémoire" rédigé en 1946 à l'intention du Quai d'Orsay. Avec d'autres Maghrébins, ils cherchèrent à porter la contradiction dans les meetings sionistes.

Ils furent cependant lourdement désavantagés par l'angle "progressiste" sous lequel la gauche française percevait le sionisme et son hostilité aux régimes arabes considérés quasiment tous "rétrogrades". Les dirigeants sionistes, soucieux de peupler les villages abandonnés en catastrophe par les Arabes terrorisés par l'Irgoun et Stern et de mettre devant le fait accompli tant les réfugiés palestiniens que l'ONU, ne manquèrent pas d'exploiter systématiquement cette perception. Ils s'en servirent pour amplifier le "fanatisme" animant, à leurs dires, les propos anti-juifs du PDI aidant, même les Arabes considérés comme des démocrates, brandir la perspective d'indépendance du Maroc comme un épouvantail devant leurs coreligionnaires, et les persuader de se prémunir contre les risques de "régression", voire de "pogromes", que cela impliquait en "montant" en Israël. (91)

3 - Ampleur de l'émigration "clandestine"

Les propagandistes sionistes rattachèrent d'ailleurs ce qu'ils appelèrent les "pogromes d'Oujda et de Jerrada" aux "massacres de Fès" (1912). Ils allèrent même

declaration of war by the U.S. against the Arab world". A. Laroui, Un problème de l'Occident, in *Les Temps Modernes*, n° spécial, Le conflit israélo-arabe, 1967, 253bis, pp. 295-316.

91 - J. P. Chagnollaud, op. cit., p. 94, "L'influence (de "La Palestine arabe") fut dérisoire". *L'Espoir*, 5 et 12.6.1948. M. Rodinson, Israël, *T.M.*, n° spécial cit. supra, p. 81, cit. Menahem Begin, "Les forces juives avançaient dans Haïfa comme un couteau dans le beurre. Les Arabes s'enfuirent en panique en criant "Dir Yassin!". Cf. E. Ben Razaël, Réalité ethnique et conflit social: le cas israélien, *C.I.S.*, 1980, LXVIII, p. 134, "Ce ne fut donc pas l'élan sioniste lui-même qui motiva l'émigration du plus grand nombre, mais plutôt les problèmes dépendant de la condition juive marocaine et les aspirations à effacer tout sentiment d'insécurité et d'infériorité".

ouvertement menacé les Israélites de représailles. D'après lui, "le peuple marocain ne peut indéfiniment demeurer les bras croisés devant l'enrôlement de volontaires (juifs) et leur départ en Palestine" et "la solidarité totale de tous les Juifs dans cette affaire, qu'ils soient sionistes ou non, à supposer encore qu'il puisse se trouver des Juifs non-sionistes". (88)

L'exemple vint en fait du chef de cette formation lui-même. Passant outre les assurances du Sultan et de l'Istiqlal quant à l'égalité en droits et en devoirs de tous les Marocains, M.H. Ouazzani signifia ainsi aux Israélites qu'"ils devaient bien comprendre qu'ils ont (au Maroc) une situation particulière qui ne leur permet pas de blesser les sentiments des Musulmans et de les provoquer". Ceci revenait à leur rappeler leur ancienne condition de "dhimmis". De ce fait, même ceux d'entre eux qui étaient les mieux disposés à l'égard des nationalistes musulmans pouvaient difficilement ne pas constater que même le parti censé accorder la priorité aux "droits de l'homme et du citoyen" et à la démocratie, ne les considérait pas tout à fait comme des compatriotes à part entière. (89)

Ces excès verbaux n'étaient sans doute pas sans rapport avec les sentiments qu'inspiraient à leur auteur ce qu'il percevait comme "l'ingratitude des Juifs". A ces dérapages concouraient aussi ses doutes face aux valeurs de l'Occident. A ses yeux comme à ceux d'autres intellectuels arabes se sentant personnellement leurrés par ses idéaux, c'était à l'Europe qu'incombait la responsabilité de l'antisémitisme, du génocide juif et de la création de l'Etat d'Israël. D'ailleurs même les Américains, en qui bon nombre de nationalistes mettaient toutes sortes d'espoirs depuis 1942, n'avaient-ils pas été les premiers à reconnaître le nouvel Etat dès le 14 mai 1948, c'est-à-dire le jour même de sa proclamation? (90)

88 - Ibid., 26.5.1948, "S.M. le Roi proclame la solidarité du Maroc avec les Etats de la Ligue Arabe", "Autour du communiqué royal". Ibid., 12.5.1948, "O toi Noble Marocain, héritier d'Omar (al-Khattab), de Tarik (Ibn Ziyad) et de (Youssef) Ben Tachfine: ces sionistes s'abattent sur tes frères en Palestine et sont unanimes sur la spoliation de la terre de tes ancêtres. (Ils veulent) y établir un Etat devant servir de base d'agression contre les autres pays arabes d'Asie et d'Afrique. (Rappelle-toi) que tout Juif est partisan de Sion".

89 - AMG, 3H 159, 14-28 juin 1948, commentaire d'un article paru dans *R.A.* du 16 juin sous le titre "Autour des événements d'Oujda et de Djerrada" et dont divers passages furent censurés. Ibid., 9.6.1948, "La paix ne peut s'établir que par la suppression de l'Etat fantoche d'Israël".

90 - *R.A.*, 2.6.1948, "Truman veut-il gagner la bataille de Palestine même au risque de déclencher une troisième guerre mondiale?". Cf. FRUS, 1948, V, pp. 546-551, Report by the PPS on Position of the (U.S.) With Respect to Palestine (19.1.1948), "it may be anticipated that, if an attempt is made to carry out UN decision (of partition), the more moderate and intellectual leaders of the Arab states, most of whom have ties with the West..., would be displaced by extremists. Hatred of the Zionists or of those identified with Zionism might be extended to include all westerners. It should be clearly recognized that (U.S.) assistance given to the Jewish state... would in Arab eyes be a virtual

colonialiste et impérialiste (cherchant) à nuire aux intérêts (du Maroc) devait être énergiquement combattu". (85)

Les intérêts supérieurs de la patrie furent invoqués à cet effet: "tout incident entre Israélites et Musulmans va à l'encontre du but poursuivi par (l'Istiqlal) qui attache la plus haute importance à ce que la question du (protectorat) français au Maroc soit portée devant l'ONU", fut-il déclaré. Par conséquent, "afin de faire échec à la politique de division pratiquée par la Résidence, le calme le plus complet est recommandé à tous les sujets marocains. Ils doivent éviter tout contact avec les agents provocateurs de l'Administration". (86)

Pour sa part, ce fut surtout aux "agitateurs sionistes" que le PDI s'en prit. La tragédie qui venait de se produire était, affirmait-il, le résultat de leurs "provocations sataniques" et des "plaintes mensongères" dont les Musulmans étaient l'objet aussi bien dans l'Orient que dans d'autres régions. Son organe avait déjà publié (2 juin) de nombreux détails sur le massacre de Deir Yassine, rappelé la commémoration de l'Ascension du Prophète (4 juin), et insisté sur le caractère sacré de la lutte pour la sauvegarde de "Jérusalem, première direction de la prière et troisième Lieu saint de l'Islam". Il ne mit en cause l'autorité française que dans la mesure où elle tolérait les activités des sionistes et ne réagissait à leurs "menées perturbatrices". (87)

Cette prise de position alla de pair avec l'assimilation de plus en plus explicite de tous les Juifs à des sionistes. Dans la nouvelle terminologie de ce parti, les mellahs n'étaient plus que des "haras sionistes". Commentant le communiqué royal du 23 mai, l'un de ses dirigeants, Mohamed Larbi Alami, avait du reste

85 - AMG, 3H 159, 16-31 juillet 1948. "L'Istiqlal a adressé des appels au calme à ses adeptes". Ibid., juin 1948, "Le PCM a souffert des grèves de Khouribga..., ses chefs et ses propagandistes sont exilés... Les événements d'Oujda ont fait comprendre à l'Istiqlal la nécessité de se rapprocher (davantage) des masses laborieuses". Cf. R.A., 15.6.1948, "Les événements de Palestine ont attristé les communistes du Maroc On ne sait toutefois si leur sympathie va aux Arabes ou aux Juifs".

86 - Cf. North African Conference, cit. supra, Paris 24.5.1948, "In view of the little likelihood of debate occurring in the General Assembly in September... France will develop at great length (before the United Nations) the concrete benefits - hygiene, railroads, roads etc. - which she has brought to the area... She would certainly emphasize the reforms which she describes herself as anxious to introduce in Morocco and Tunisia, and place a great emphasis on the alleged obstructionist tactics of "undemocratic" Nationalist leaders".

87 - R.A., 30.6.1948, "il ne suffit à l'Administration de mobiliser ses troupes et de protéger les haras sionistes. Il faut (plutôt) qu'elle élimine les agitateurs sionistes qui ne cherchent qu'à provoquer les troubles... et qu'elle détruise leurs repaires. Il faut aussi qu'elle interdise les transferts clandestins d'hommes et d'armes à la frontière algéro-marocaine, principale cause des récents troubles. En outre une enquête impartiale doit être ouverte pour déterminer les responsabilités dans ces événements douloureux". Ibid., 26.5.1948, "Salé: encore des provocations juives". Ibid., 2.6.1948.

Un incident "spectaculaire" vint cependant à point nommé alléger les soupçons pesant sur les autorités françaises et détourner l'attention des agissements des agents sionistes: l'agression commise contre le pacha de la ville, Hajoui, à l'occasion de la prière collective du vendredi 11 juin. Le pacha était en effet accusé d'inertie, voire de complicité dans l'émigration "clandestine", et d'attentisme dans l'épisode des grenades. Le parti-pris qu'il était soupçonné de prendre en faveur des Juifs fut rendu encore plus criant par les jugements expéditifs qu'il prononça contre "quiconque parmi les Musulmans était (suspecté) d'avoir pris part aux affrontements. Un maître d'école appartenant à l'Istiqlal, Mohamed ben Touhami ben-Rhili crut devoir le poignarder en pleine mosquée - "rituel" d'une portée considérable dans la tradition islamique.

Même si l'auteur de cet attentat avait agi de son propre chef, il n'en embarrassa pas moins fortement les instances supérieures de son parti. Celui-ci imputa certes dans un communiqué l'entière responsabilité des incidents aux "agissements intéressés de certains provocateurs à l'affût des circonstances pour semer la discorde entre les différents éléments de la population". Il ne dut toutefois pas manquer de déceler dans les événements d'Oujda et Jerrada les effets pervers en quelque sorte de sa propre insistance sur la nécessaire "insertion du combat pour l'indépendance dans la lutte de la nation arabe contre le colonialisme et le sionisme".(83)

En milieu ouvrier et syndical, ce parti s'était surtout préoccupé en effet de noyauter l'UGSCM. Il bénéficia pour ce faire des "défaillances" d'un PCM affaibli par l'emprisonnement de bon nombre de ses militants et, par ailleurs, fortement desservi par son alignement sur l'URSS et la prompte reconnaissance par Staline de l'Etat d'Israël. L'Istiqlal ne se soucia cependant pas d'assortir ses progrès parmi les travailleurs de campagnes d'explication et de mises en garde contre les risques que comportait la tendance à la confusion du judaïsme avec le sionisme. (84)

Ce n'est qu'au lendemain de la tragédie qu'il tenta de se "rattraper". Ses dirigeants exhortèrent en effet la population au calme, et rappelèrent avec insistance que "les Juifs du Maroc sont des sujets de S.M. le Sultan qui les protège et respecte leur religion et leurs coutumes". Ils précisèrent que "seul le sionisme, doctrine

83 - R.A., 9.6.1948, "Ces incidents ont éclaté à la suite de fortes rumeurs indiquant que de nombreux Juifs d'Oujda munis d'armes à feu ont traversé la frontière algéro-marocaine en route pour la Palestine". *Al-'Alam*, 9.6.1948. *L'Humanité*, 9.6.1948, déclarations de Pierre Hervé, journaliste communiste expulsé de Khouribga en mai, "C'est la Résidence qui est responsable des massacres du Maroc.... Les éléments nationalistes qui souffrent comme les communistes de l'absence de toute liberté ont trop de sagesse pour inspirer d'aussi odieuses manœuvres de diversion".

84 - *Al-'Alam*, 11.6.1948, "Enquête sur les douloureux événements d'Oujda". Ibid., 12.6.1948, "L'impact des douloureux événements d'Oujda". A.R., 16.6.1948, "Autour des événements d'Oujda et de Jerrada".

Cette "transaction" lui fut sans doute d'autant plus aisée qu'il lui était loisible de menacer de les incriminer directement dans les incidents. Et ce en axant l'enquête sur le jeune Juif ayant déclenché les affrontements par les coups de couteau qu'il porta à "un certain Ben Kiran, Musulman d'ascendance juive, très connu et très estimé, commerçant en tissu à la Kissaria... qui se traîna vers la boutique des frères Marciano, commerçants israélites de ses amis". (81)

Laisser entendre que l'agression commise sans mobile apparent sur la personne d'un Musulman entretenant des relations cordiales avec les Juifs, était un acte terroriste perpétré dans le cadre d'un plan visant à ruiner de manière irrémédiable l'entente judéo-musulmane et à hâter l'exode vers la Palestine, constituait en effet un excellent moyen de chantage. La thèse de la "provocation terroriste" pouvait être étayée par diverses données. Il était aisé d'invoquer en particulier les accusations de port de grenades lancées par des Musulmans contre un certain Albert Bensoussan au début des incidents et l'usage d'armes à feu par des Israélites. Non moins gênante risquait de s'avérer toute indication sur la présence dans le pays d'instructeurs envoyés par l'Agence Juive pour entraîner des jeunes dans les mellahs au maniement du couteau et aux arts martiaux. Il en était de même d'un éventuel rappel tant du slogan "*Terroristes au Caire, terroristes à Tanger*" brandi par l'Irgoun pour montrer sa capacité à frapper partout que du "repli" sur le Maroc d'éléments -dont des émigrés marocains- recherchés par les Anglais pour leur participation à des actes terroristes. (82)

Un autre élément de "présomption" résidait dans la présence à Oujda même d'agents israéliens. Or c'était globalement par l'adoption des mêmes méthodes que les organisations sionistes montaient les opérations (i.e. *Ailes des Aigles, Tapis volant, Ali Baba...*) devant accélérer la transplantation en Israël de Juifs d'autres pays arabes, notamment le Yémen et l'Irak.

81 - Rapport de Brunel, cité par Y. Katan, op. cit., pp. 600-601. Très nette à partir du début des années trente, la propension de jeunes Juifs des mellahs urbains à "jouer du couteau", ne fit que s'accroître par la suite. Après leur transfert en Israël, ce fut avec cette arme que ceux d'entre eux qui étaient relégués dans les bidonvilles de Haïfa et les baraques des "centres de transit" réagirent à la marginalisation et au mépris affiché par les Ashkenazim à l'égard des *Marokkayim sakkiné* ("Marocains aux couteaux"). *Hotam*, cit. supra.

82 - M. Laskier, op. cit., p. 218, Memorandum de P. Calamero à l'OSM, Casablanca 17.6.1945, sur le recrutement de deux hommes chargés d'entraîner les jeunes à l'usage "du bâton, du couteau, (des armes à feu?), et aux arts martiaux". D. Lazar, op. cit., p. 36, "Front de Combat, périodique des combattants pour la Liberté d'Israël". *A.I.*, 31.8.1938, p. 13, Joseph Amsellam, "réfugié (à Casablanca) parce que sa tête avait été mise à prix après les événements de 1929, tué dans une embuscade après son retour en Palestine en 1936". Sur Stern, v. N. Yalin-Mor, *Israël, Israël... Histoire du groupe Stern (1940-1948)*, Paris, Presses de la Renaissance, 1978.

Au regard des responsables syndicaux et des ouvriers que la direction des Mines de Jerrada s'empresse de renvoyer dans leurs tribus d'origine, il ne faisait pas de doute, ainsi que le rapporta le Commandant de Région d'Agadir-Confins, que "le caïd (local), appuyé en sous-main par les autorités françaises, (avait) aidé à l'éclosion des troubles dans le but de saper ensuite, par une action brutale, la puissance des syndicats. Le Commissaire de police notamment, aurait assisté sans réagir immédiatement, et le nommé A..., indicateur de police à Jerrada, aurait engagé des Marocains à dépouiller et massacrer les riches commerçants juifs". (78)

Encore plus explicite fut le témoignage de l'un des principaux animateurs de la Fédération Nationale des Travailleurs de Mine (et futur co-fondateur de l'Union Marocaine du Travail), Tayeb ben Bouazza, accusé à l'époque d'avoir "donné lecture aux mineurs d'une lettre de Balafrej les incitant au désordre". D'après lui, "la responsabilité de la boucherie incombait entièrement au Chef de Région Brunel et au Contrôleur Civil". Les qualifiant de "tortionnaires (ayant forgé) des accusations iniques et purement imaginaires", il souligna en particulier "les propos triomphalistes (que le second) tint dans la soirée même du 7 (juin) et (son engagement) à réduire les syndicalistes en poussière" ainsi que son refus de comparaître "pour raisons de santé" au procès des "agitateurs" que Juin, accouru à Oujda, promit de marquer au "fer rouge". (79)

Les Juifs d'Oujda se doutaient vraisemblablement de l'implication de Brunel. Ils n'allèrent cependant pas jusqu'à le mettre ouvertement en cause. Lui-même prit au demeurant les devants. Pour les neutraliser, il proposa au président du comité de leur communauté cinq mille visas de sortie. En échange, ils devaient se contenter de la comparution de simples comparses au procès des émeutiers et accepter le silence des témoins les plus gênants. (80)

78 - AMG, 3H 159, juin 1948. Rapport (14.8.1948) du Commandant de la Région Agadir - Confins au Directeur de l'Intérieur, "déclarations faites par un groupe de Marocains originaires de (ce) Commandement et refoulés de Djerrada à la suite des derniers événements", cit. par Y. Katan, op. cit., p. 610.

79 - T. Ben Bouazza, op. cit., pp. 41-42, "tous les syndicalistes furent jetés en prison et pour la plupart sauvagement torturés même s'ils avaient largement contribué à sauver la vie de quelques Juifs... Commença alors la comédie tendant à faire endosser la responsabilité des événements aux syndicalistes de Jerrada et au parti de l'Istiqlal".

80 - *Hotam*, cit. supra, "Quelques émeutiers furent arrêtés à Oujda et leur procès était sur le point de s'ouvrir avec la participation de nombreux témoins. (Brunel) réussit à empêcher que (ce) procès n'ait un trop grand retentissement". I. Halévi, op. cit., p. 242, "Les opérations de transfert des juifs arabes... portent des noms qui en disent long sur l'imaginaire des stratèges de la transplantation... (Elles) déracinent en quelques semaines des communautés millénaires... En certaines régions... le processus (combina) les provocations violentes (Maroc) et l'existence, chez les plus francisés, d'un courant sioniste local (Tunisie)".

la Ligue Arabe, et soudoyait en secret un certain nombre d'Arabes afin qu'ils se livrent à des violences sur les Juifs". (74)

Procédant avec méthode à l'instigation de leur employeur, précise cet agent, "les mercenaires arabes de Brunel ont, la veille de l'émeute (6 juin), marqué à la craie blanche les magasins des seuls Juifs marocains". Que le plan initial ait visé uniquement le pillage de boutiques ou n'ait pas exclu le risque d'affrontements sanglants, le fait est que le lendemain, lundi 7 juin, les coups de couteau assénés par un Juif à un Musulman déchaînèrent la foule musulmane: Celle-ci comprenait surtout des habitants de douars périphériques alertés par des éléments se déplaçant à bicyclette du meurtre commis sur la personne de l'un des leurs. (75)

L'usage de couteaux et de haches contre les Israélites fit cinq morts et plusieurs blessés dans leurs rangs. Les armes à feu et les objets contondants qu'eux-mêmes utilisèrent firent un nombre indéterminé de victimes parmi les Musulmans. Ici et là, des coreligionnaires de ces derniers cachèrent des Juifs pourchassés ou des voisins pris de panique. En l'absence de Brunel, qui ne revint en ville que vers treize heures, la police et la troupe ne commencèrent à se déployer que plus de deux heures après le début des incidents. Elles procédèrent d'ailleurs selon des "des mouvements concentriques qui paraissaient plus viser à empêcher l'émeute de gagner la ville européenne" qu'à l'écraser rapidement. (76)

Nulle mesure ne fut en outre prise pour éviter que l'écho de la tragédie ne se propage dans les centres voisins. Et ce fut effectivement sans formalités particulières que deux cars de voyageurs purent partir en direction de Jerrada. La nouvelle amplifiée de ce qui venait de se produire se répandit rapidement à leur arrivée dans ce centre minier. La foule s'y déchaîna d'autant plus aisément que "le terrain" avait été, semble-t-il, déjà préparé là aussi: une simple altercation entre un Musulman et un forain juif lui ayant vendu un billet de loterie perdant se transforma brusquement en émeute sanglante. Trente Israélites furent ainsi tués et vingt sept autres blessés. (77)

74 - *Hotam* (Tel-Aviv, supplément hebdomadaire du quotidien *Al-Hamichar*), n° 447, 20.12.1978, témoignage de cet agent (ayant requis l'anonymat) reproduit dans un article intitulé "Juif partout" dû à Shlomo Barad.

75 - Ibid. *R.A.*, 16.6.1948, "un Juif a enfoncé son couteau dans le ventre d'un Musulman. La patience (des Musulmans) a alors atteint ses limites. Des accrochages... les ont opposé aux Juifs... Une bande d'éléments cherchant à exploiter le désordre s'est mise alors à piller les boutiques... Les troupes sont intervenues après que le pire ait été atteint".

76 - *Hotam*, cit. supra. Y. Katan, op. cit., pp. 603-604, rapport de Brunel.

77 - AMG, 3H 159, juin 1948, "Titre de *L'Espoir* et article censurés". *L'Humanité*, 8.6.1948, cit. par G. Oved, op. cit., II, p. 492.

mais aussi des grèves des mineurs à Jerrada, de l'activisme sur place du PCM -dont bon nombre de militants locaux étaient des Juifs français (d'Algérie) et marocains-, des contacts de militants de l'Istiqlal avec les tribus des Beni Snassen, des allées et venues de nationalistes algériens, et de celles de contrebandiers opérant entre Melilla, Oujda et l'Oranie. (71)

Toutefois, il semble que Brunel se soit plutôt préoccupé de multiplier les provocations susceptibles de lui fournir l'occasion de frapper à la fois les nationalistes et les syndicalistes. Et ce de concert vraisemblablement avec le Résident, le nouveau Directeur de l'Intérieur, Jacques de Blesson, autre "Algérien" à la dévotion de Boniface "maître du Maroc après Dieu" (Ch. A. Julien), et Jean Dutheil, Directeur de la Sûreté et "antisémite grossier" (G. Oved). Ceux-ci se préoccupaient de plus en plus du durcissement de grèves qu'ils considéraient essentiellement "politiques" en raison de la mainmise progressive de l'Istiqlal sur les principaux rouages de l'Union Générale des Syndicats Confédérés du Maroc (section marocaine de la C.G.T. reconstituée en 1946). (72)

De ce fait, il est malaisé de supposer que le bruit soudainement fait autour de l'arrestation de jeunes juifs casablancais à leur passage de la frontière vers l'Algérie ait été le fruit d'un simple hasard. Non moins suspecte est la légèreté avec laquelle Brunel accueillit les mises en garde de notables israélites l'ayant informé de rumeurs faisant état de l'imminence de troubles graves. Plutôt que de rester à son poste, il s'absenta en effet toute la matinée du lundi 17 juin en principe pour répondre à une invitation au mariage de la fille d'un colon à Taourirt. (73)

En tous cas, au lendemain même des événements, *L'Espoir* ne manqua pas d'affirmer, dans un article censuré, que "les tueries de l'Oriental (ont été le résultat) de provocations montées par l'Administration". Présent sur les lieux, un agent des services secrets israéliens, rapporta pour sa part que "le Français Jean Brunel, cherchait un moyen de détourner l'attention des Arabes du Maroc de leur lutte en faveur de l'indépendance, exploitait la propagande d'éléments antisémites et celle de

71 - La Résidence venait de prononcer la dissolution de la Fédération des Syndicats Miniers sous la pression de la Confédération Générale du Patronat qui déclarait que les grèves étaient politiques et demandait l'interdiction du PCM - toujours maître du bureau de l'UGSCM.

72 - Cf. J. Dutheil, *Les Juifs au Maroc*, CHEAM, mémoire de stage inédit, 1941. T. Ben Bouazza, *La naissance du syndicalisme ouvrier libre au Maroc*, Casablanca, 1992, pp. 41-42, l'auteur, jeune militant syndicaliste à l'époque, présent à Jerrada et emprisonné à la suite des incidents, parle de "provocations infernales montées par les experts de (l'administration) coloniale" avec la collaboration des "traîtres" au service du Protectorat.

73 - AMG, 3H 159, juin 1948, "Dans la première semaine de juin, plus de 60 Israélites ont été arrêtés à Oujda au moment où ils passaient la frontière".

"l'équipe de Constantine" (Ch. A. Julien), gardaient de leur passé algérien de très forts préjugés à la fois anti-arabes et anti-juifs. (67)

Indice probant de la nature de leurs méthodes: la campagne de calomnies lancée contre le sultan au début de 148 sous la supervision du chef de la Direction de l'Intérieur, le colonel Jean Lecomte. Celui-ci fut relevé de ses fonctions par Bidault après que le rédacteur de tracts anonymes eût avoué devant un juge français du Parquet de Rabat, saisi de l'affaire sur plainte du Palais, avoir agi sous ses ordres.(68)

Dans ces conditions, il n'est pas exclu que les services résidentiels aient peu ou prou trempé dans les machinations ayant conduit aux événements d'Oujda. Cette ville se prêtait en effet à toutes sortes de provocations. Ainsi que le précise du reste un rapport des services de renseignements, c'était à la fois le "lieu de réunion des émigrants sionistes qui veulent combattre en Israël et de passage de paysans du Maroc oriental qui cherchent l'embauche pour la moisson en Oranie (et qui constituent une) masse facilement manipulable". (69)

Les affrontements dont cette ville fut le théâtre dans la matinée du 7 juin 1948 commencèrent en effet par un incident mineur. Celui-ci ressemblait à l'accrochage qui s'était produit à Rabat en 1933 mais avait été rapidement circonscrit grâce à l'intervention de la police et aux mises en garde des chefs nationalistes contre le danger de provocations fascistes. A Oujda, l'altercation initiale entre un Juif et un Musulman, suivie de coups de couteau assénés par le premier au second, dégénéra et s'amplifia rapidement. Et ce à cause non seulement du climat de tension créé par la guerre israélo-arabe mais aussi, et peut-être surtout, de l'attitude du Chef de Région, Jean Brunel. (70)

Ce personnage "traînait derrière lui une réputation d'antisémite gagnée comme Contrôleur civil à Rabat au moment du débarquement américain". Il était censé avoir pris les mesures préventives qui s'imposaient du fait non seulement de la tension créée par les événements de Palestine et l'émigration clandestine de Juifs

67 - H. Bleuchot, op. cit., p. 52.

68 - Ibid., "Officials of the French Residence General at Rabat are believed to be well disposed to the U.S". Ch. A. Julien, op. cit., p. 208, "(Juin) était d'humble origine..., (sa femme) aspirait à être l'Evita Peron du Maroc... (Autour de lui) se constitua l'"équipe de Constantine", truffée d'"Algériens" et de Corses, où triomphaient Boniface et sa femme, tous deux formés en Algérie"; p. 204, de Lattre à Auriol: "Quand on sait ce qu'on a découvert en Allemagne..., je comprends que (Juin) veuille se concilier l'amitié de de Gaulle et des communistes".

69 - AMG, 3H 159, juin 1948. A. Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, op. cit., p. 439, "Dès le 28 mai, une propagande active, probablement d'origine étrangère, excitait les Musulmans d'Oujda contre les Juifs".

70 - Y. Katan, op. cit., p. 603, cit. un rapport daté d'Alger 2.5.1944.

du discours de Tanger et qu'il était au fait de l'orientation pro-israélienne du gouvernement français -son "protecteur" officiel. En agissant de la sorte, le sultan montrait de facto qu'il entendait se comporter en chef d'Etat réellement -et pas seulement légalement- souverain. (65)

Expression d'une souveraineté dont la réaffirmation effective sur le plan proprement interne n'allait pas tarder à se traduire par "la grève du sceau" (blocage des dahirs sur les "réformes"), cette attitude "braqua" encore davantage Juin et son ami Boniface -nommé Chef de la Région de Casablanca après la suppression de la D.A.P. en 1946. L'un et l'autre commencèrent à examiner les moyens susceptibles tant de discréditer le sultan aux yeux de l'opinion publique en France et de ses sujets que de neutraliser ses "alliés" de l'Istiqlal. (66)

Diverses options furent envisagées par les services résidentiels. L'éventail alla de la relance de la collaboration avec les chefs de confréries les plus réactionnaires (i.e. A. Kettani) à l'utilisation de projets d'accords sur les bases américaines au Maroc comme moyen de pression pour dissuader les Etats-Unis de tout appui aux nationalistes. Il comprit également une re-dynamisation de la concertation avec les Espagnols.

Ces derniers se préoccupaient eux aussi de la radicalisation du mouvement nationaliste dans leur zone et des efforts déployés en vue de la présentation de la question marocaine devant l'ONU. Et ce fut précisément au lendemain d'une rencontre avec Juin que le Haut-Commissaire, le général Varela, commença à durcir sa position à l'égard du PNR. Le 8 février 1948, il noya ainsi dans le sang la grève générale et les manifestations déclenchées en signe de protestation contre l'interdiction d'entrée en zone khalifale opposée à des chefs nationalistes de retour de New-York (Mehdi Bennouna) et du Caire (A. Torrès et M. Benabboud).

Juin et Boniface ne manquèrent sans doute pas d'examiner une autre "hypothèse de travail": l'exploitation d'éventuels troubles inter-communautaires. Cette perspective n'était vraisemblablement pas de nature à les rebuter. Et ce en partie dans la mesure où tous deux, comme d'ailleurs les autres membres de

65 - Cf. *L'Humanité*, 9.6.1948, "(Ce communiqué) a été diffusé avec insistance par Radio Maroc... Certes, (il) appelait Musulmans et Juifs au calme, mais on peut appeler au calme avec des façons tellement étranges que l'auditeur comprend qu'on le sollicite de faire le contraire de ce qu'on lui dit", cit. par G. Oved, op. cit., II, p. 492.

66 - FRUS, 1948, III, p. 685, Memorandum by the PPS, 22.3.1948, cit. supra, "One of the principal aims of the French in Morocco is believed to be to force the Sultan to accept certain moderate reforms... In the past the Sultan has refused to accept such reforms on the grounds that they were not far-reaching enough; instead, he reportedly demanded measures which would virtually make Morocco independent".

apatrides), le sultan "(ordonna également) à (ses) sujets juifs de ne pas oublier (de leur côté) qu'ils sont marocains, qu'ils ont droit à (sa) bienveillance et ont trouvé (en lui) le meilleur défenseur de leurs droits en différentes circonstances". En raison à la fois de leur appartenance marocaine et de la "totale solidarité (exprimée par leur Sultan) aux rois et aux présidents arabes", ils devaient, insista-t-il, s'abstenir de "toute action visant à aider les agresseurs sionistes", sous peine d'une "remise en cause de leur statut et de leur nationalité marocaine". (63)

2 - Les "événements d'Oujda et de Jerrada"

La Résidence partageait en partie l'évaluation que le gouvernement français faisait des retombées que la guerre de Palestine risquait d'avoir en Afrique du Nord. Pour éviter que ces répercussions ne prennent une tournure anti-française trop prononcée, le gouvernement de Paris avait été contraint d'envisager une éventuelle abstention lors du vote du plan de partition à l'ONU et de retarder la reconnaissance du nouvel Etat (reportée en effet jusqu'en 1949). A Rabat, les autorités résidentielles virent dans le récit du Latif dans les mosquées l'indice patent d'un intense bouillonnement.

Juin n'oubliait pas l'usage que les nationalistes en avaient fait après la promulgation du "dahir berbère" en 1930- époque où il était lui-même chef du cabinet militaire de Lucien Saint. Pour parer à toute éventualité, il fit donc déployer des cordons de troupes à l'entrée des principaux mellahs. Il fit également interdire les pèlerinages que les Juifs avaient l'habitude d'organiser en pareille période aux tombeaux de leurs saints. (64)

Ces mesures et la diffusion du communiqué royal sur les ondes de Radio-Maroc pouvaient laisser supposer que le Résident agissait en étroite concertation avec le Palais. En fait c'est un véritable "défi" que le premier vit dans l'affirmation par le sultan de "la solidarité totale du Maroc avec les Etats arabes" en guerre contre Israël. D'autant que Sidi Mohammed avait été fortement "semoncé" au lendemain

63 - *Al-'Alam*, cit. supra. Cf. D. Lazar, op. cit., p. 131, sur les campagnes de presse menées en France autour de la distinction entre "Juifs" et "Hébreux" et les tentatives déployées par la Ligue Française pour la Palestine Libre (LFPL infra) pour "répondre à des questions posées par des personnalités comme Robert Montagne qui, craignant une alliance contre nature entre les Juifs nationalistes et des antisémites, affirme que la solution apportée par le sionisme aux Juifs malheureux "n'est pas la nôtre, elle n'intéresse ni les Français israélites fixés à notre foyer souvent depuis de longs siècles, ni nos Juifs africains jusqu'alors si heureux qu'ils n'avaient aucun frère dans le Home national".

64 - AMG, 3H 159, mai 1948, "Interdiction des moussemes juifs en raison de la tension"; "Appels au calme du Sultan". *R.A.*, 9.6.1948, "La guerre de Palestine est au centre de toutes les conversations des gens chez eux, dans les cafés, la rue, les boutiques; les femmes parlent de l'épreuve de Palestine; les enfants des écoles évoquent l'héroïsme des Arabes (de ce pays); à l'occasion de chaque prière, l'on récite dans les mosquées le Latif pour le salut de la Palestine".

Face aux risques de heurts et au colportage des rumeurs les plus fantaisistes sur les sombres machinations des uns et des autres et l'instauration d'un climat de *Grande Peur*, notamment après la propagation de rumeurs faisant état de "l'empoisonnement par les Juifs de puits, de boissons (limonades) et de pain", le sultan fit publier un communiqué (23 mai 1948) appelant la population au calme. Il y affirma que, dans la guerre qui venait d'éclater en Palestine, "les Arabes n'en voulaient pas aux Juifs (en tant que tels), ne nourrissaient aucune haine à leur égard, n'avaient pour but que la défense de ce qui fut la première Qibla (direction de la prière) et ne désiraient que la consolidation de la paix et de la justice en Terre Sainte". (61)

Les Musulmans furent mis en garde contre le danger d'instauration d'un "climat d'anarchie et de trouble de la paix publique". Il leur fut ordonné de "ne pas (molester) les Juifs marocains même si les sionistes ont attaqué (les) frères (arabes) de Palestine". Le souverain rappela que ses sujets juifs, "(vivaient dans le pays) depuis des siècles, (étaient) placés sous sa protection et (avaient) toujours été fidèles au trône marocain". De ce fait, précisa-t-il, "(ils) sont différents de ces Juifs errants qui, venant de divers pays, convergent vers la Palestine et cherchent à en prendre injustement possession". (62)

Ayant ainsi marqué la distinction qu'il recommandait aux premiers de garder à l'esprit entre leurs compatriotes israélites et les sionistes (définis comme

la Direction de l'Intérieur: "Autre élément qui ne fut pas moins déterminant (dans cette psychose): le passage clandestin (par Oujda) d'un nombre important de jeunes sionistes, venus de tous les points du Maroc et tentant de gagner la Palestine via l'Algérie". A.R., 19.5.1948, "La bataille de Palestine, une question de vie ou de mort pour les Arabes"; 26.5.1948, "Lettre du Caire".

61 - *Al-'Aïyat*, 24.5.1948, Communiqué royal. Cf. FRUS, 1948, III, p. 701, North African Conference (of U.S. Diplomatic and Consular Missions -in the area), Paris, May 24, 1948, Agreed Findings and Recommendations: "The Conference considered the influence of Palestine developments in Morocco and elsewhere in French North Africa.... It was noted that Moslem leaders... seemed anxious at the present stage to prevent pogroms and anti-Jewish agitation. However, in view of the high potential disturbing aspects of the Palestine situation, the Conference agreed that developments in the Holy Land should be closely watched in connection with the Moghreb as an important possible over-all factor".

62 - Cf. *Le Jeune Maghrébin*, 4.6.1948 -journal en français fondé par Ahmed Bouhlat: "Les croisés modernes (ne sont pas) chrétiens cette fois-ci! Ils sont hébreux et de l'espèce sioniste. Rescapés des ghettos de l'Europe centrale..., juifs errants, racistes internationalistes..., luttent de vitesse pour fouler la terre qu'ils veulent "promettre". Cf. North African Conference, cit. supra, "The situation in the Holy Land could at any time be effectively exploited by North African leaders, particularly should Arab resentment reach the proportions of a "Jihad". For the time being it was agreed that Moghreb reactions, particularly as local leaders do not appear intent on capitalizing on the propaganda value of the issue, will be limited to financial drives and perhaps to a limited number of volunteers".

facto des services résidentiels avec les sionistes et l'appui diplomatique et militaire que le gouvernement français apportait à l'Agence Juive n'en devinrent que plus intolérables aux Musulmans. (58)

L'ambiance générale de psychose fut accentuée par la propagation dans les médinas des premiers échos du massacre par des terroristes de l'Irgoun et de Stern dans la nuit du 9 au 10 avril 1948 de plus de 250 Arabes à Deir Yassine - "Oradour israélien" (M. Rodinson)- village situé dans le secteur "international" prévu par le plan de partition. Des éléments des deux groupes, attachés à la concorde intercommunautaire, souvent liés par des rapports d'affaires et/ou d'amitié et appréhendant les mouvements de foule, essayèrent cependant de donner l'exemple de la retenue. Le maintien "ostentatoire" de relations cordiales leur semblait l'un des moyens d'y inciter leurs coreligionnaires respectifs. (59)

Le déclenchement des hostilités au lendemain de la proclamation par Ben Gourion de la création de l'Etat d'Israël (14 mai 1948) et l'annonce de la présence de "héros marocains sur le champ de bataille sous le commandement de l'émir M'hamed ben Abdelkrim Khattabi" exacerbèrent les passions. Les Musulmans réagirent par la multiplication des prières dans les mosquées "pour le salut de la Palestine arabe et le triomphe de l'Islam", l'organisation de quêtes au profit des "moujahidine-s", les encouragements de départs de volontaires au "champ d'honneur", et l'accentuation du boycottage du commerce israélite. Les Juifs multiplièrent eux aussi les prières dans les synagogues, les collectes de fonds, et les conférences sur le sionisme. Le rythme des départs en groupes compacts s'en trouva accéléré. (60)

58 - Ibid., mai 1948, "A la frontière tunisienne, les autorités ont refoulé plus de 2.000 volontaires nord-africains en quelques jours venus pour la plupart de Tunisie et du Rif; ils voulaient aller combattre en Palestine". R.A., 26.5.1948, "La journée du 15 mai à Tanger", "Les gens retiennent leur souffle à l'approche du 15 mai car c'est le jour qui libérera les nerfs... et permettra aux Arabes de répliquer à la guerre déclenchée par les adeptes de Sion par le fer et le feu, seul langage que comprend le monde; ce sera aussi le jour qui (rappellera) aux enfants d'Israël l'indignité éternelle qui les frappe".

59 - Cf. R.A., 12.5.1948, "Au pays des paradoxes: tout au Maroc est étonnant...; il suffit de citer à cet égard le scandale des réjouissances organisées, après l'occupation de Haïfa, par les Juifs qui, la veille, nous montraient... leur loyalisme... (Les) entêtés uniquement soucieux de (bas intérêts) et passant outre les calamités qui frappent leur nation ont tenu à manifester leur amitié aux Juifs le jour même où (d'autres) Juifs égorgaient 200 Arabes en Palestine... A Fès, ils ont envoyé de superbes (plateaux de) pâtisserie et des fleurs à leurs amis du mellah". Le cheikh Mohamed ben Larbi Alaoui (1880-1964), salafiste, ancien vizir de la Justice révoqué en 1944, fut l'un des principaux propagateurs d'appels en faveur de l'envoi de volontaires marocains en Palestine; sur le personnage v. C.A. Julien, op. cit., p. 153, 310, 362.

60 - AMG, 3H 159, juin 1948, "Des cours sont donnés aux jeunes à Casablanca sur ce qu'ils trouveront en Palestine. L'émigration s'accélère". Y. Katan, op. cit., p. 608, rapport du Chef de Région d'Oujda à

d'ouvriers facilita considérablement l'action des agents cherchant à déclencher une panique susceptible d'accélérer le rythme de l'exode vers la Palestine. (56)

Répartition de la population active en 1947

	Musulmans	Israélites
Agriculture, forêts, pêches,	1.521.000	2.400
Mines	22.000	
Industries de transformation	223.000	20.900
Transports, manutention	30.000	1.200
Commerce	142.000	28.500
Services Publics et Professions libérales	45.000	2.300
Petits métiers et divers	124.000	5.900
Total	2.107.000	61.200

Source: Dénombrement de la population (1947)

L'augmentation du nombre d'émigrés clandestins en provenance non seulement des mellahs ruraux mais aussi de villes comme Casablanca fut le résultat effectivement le plus net des inquiétudes face à l'avenir. Y concoururent aussi l'état de tension quasi-messianique prévalant au sein des communautés, et les "tolérances" dont la Résidence faisait preuve à l'égard des réseaux organisant la sortie des groupes entiers. (57)

L'approche de la date fatidique que la Grande-Bretagne s'était fixée pour se retirer de Palestine (15 mai 1948), les appels enflammés au jihad du Mufti Husseini, et l'interdiction par les autorités françaises de tout départ de volontaires pour l'"Armée Arabe de Libération" précipitèrent le mouvement. La collusion de

56 - La presse Mas "dénouça" mena le caractère "politique" des grèves. Elle fut activement secondée par *Maroc-Presse*, financé par M. Fournier, président de la Chambre syndicale des Mines, et par Jacques Walter, P.D.G. des Mines de Zellidja -capitaux américains à hauteur de 49%-, et ayant pour directeur et rédacteur en chef, l'ancien Résident antisémite, Peyrouton, et Alex Delpyrou, ancien pétainiste.

57 - Ibid., déc. 1947, "L'émigration devient difficile par l'Algérie". I. Halévi, op. cit., p. 242, "l'identification confessionnelle et tribale des juifs et des sionistes déterminait une aliénation qui facilitait l'arrachement. Le confessionnalisme de la société arabe elle-même confirmait les juifs dans leur identification spontanée avec les conquérants juifs de la Palestine".

de cocagne" (J. Toledano), l'on offrait "du travail à tous les bras et du pain à toutes les bouches". (53)

D'ailleurs, à l'occasion tant de la nomination du nouveau Résident que de l'interpellation du représentant permanent de France à l'ONU par le CJM sur "le statut légal ou canonique dégradant réservé (aux Israélites du Maroc), les conditions intolérables dans lesquelles ils étaient logés, et l'insuffisance de l'enseignement qui leur était dispensé", une intense propagande avait été faite autour de "l'impasse" à laquelle le Protectorat français avait conduit les populations des mellahs. (54)

Pareil constat s'inscrivait dans un contexte marqué par l'accentuation de la tendance à la marginalisation de l'élément juif dans l'économie du pays. Et ce sous le triple effet des mutations enclenchées depuis 1912, de la concurrence de plus en plus forte de la bourgeoisie musulmane -divers gros négociants fassis de Casablanca étant devenus milliardaires-, et du nouveau bond enregistré dans l'affermissement de l'emprise de grandes sociétés sur de multiples secteurs grâce aux capitaux français réfugiés au Maroc pendant la guerre et après la Libération.

De ce fait, le boycottage préconisé par le PDI, bien que partiel, variable suivant les villes, et quasiment inexistant à la campagne, ne pouvait que plonger les Juifs dans le désarroi et leur faire entrevoir l'avenir du pays sous les auspices les plus sombres. (55)

Les grèves très dures menées en mars-avril 1948 par les travailleurs musulmans dans les mines de phosphates de Khouribga, les charbonnages de Jerrada, les chemins de fer, la manutention portuaire et l'industrie ajoutèrent à l'instabilité du climat général. L'atmosphère créée par la mobilisation de troupes contre les grévistes, les milliers d'arrestations opérées dans leurs rangs, les condamnations aux travaux forcés, et les licenciements de plusieurs centaines

53 - *Noar*, juin 1947, vœux des communautés juives au général Juin, "Parmi les problèmes qui se posent au judaïsme marocain, celui de l'habitat est sans doute le plus aigu et le plus désespéré... (Les) conditions de vie dans les mellahs ont empiré depuis trente ans". D. Benharroche, La révolte de Wadi Salib, *New Outlook*, (Tel-Aviv), 1981, n° spécial, p. 67, témoignage de l'auteur, Juif marocain émigré en Israël en 1947, invalide de la guerre de 1948, "(Les) délégués ashkénazes de l'Agence juive (au Maroc)... n'ont reculé devant aucun mensonge: de beaux logements, la meilleure éducation pour nos enfants, et, bien entendu, du travail pour tout le monde. Le pays de cocagne, quoi!".

54 - AMG, 3H 159, août 1947.

55 - T. Ben Aïssa, *Le Maroc, 1923-1948*, Tunis, 1948 (en arabe), 1948, p. 51, "A Casablanca, ce sont surtout les Musulmans (en premier lieu) et les Juifs qui assurent le commerce avec les Etats-Unis. Les négociants les plus importants sont devenus milliardaires". A. Fassi, op. cit., pp. 288-90. A. Ayache, *Le Maroc, bilan d'une colonisation*, Paris, 1956, p. 75.

institution consultative admettant depuis décembre 1947 dans sa section marocaine six délégués israélites désignés par les communautés de Casablanca, Rabat, Meknès, Fès, Oujda, et Marrakech. A l'instar de l'un de ses coreligionnaires de Casablanca, M. Sibony, il fit savoir dans *Al-'Alam* qu'il était "marocain et ne s'est jamais occupé de sionisme". (50)

De telles prises de position n'étaient pourtant guère aisées. Ceux qui les assumaient publiquement ne se heurtaient pas uniquement aux pressions de leurs coreligionnaires mais aussi aux suspensions de Musulmans. Le PDI émettait ainsi ouvertement des doutes quant au loyalisme de ceux auxquels le quotidien de ses rivaux istiglaliens, *Al-'Alam*, délivrait, disait-il, par l'insertion de pareils avis, des "certificats de non-sionisme". Dans une démarche manifestement marquée par l'esprit de surenchère, ce parti en vint même à déclarer que fréquenter des magasins ou des salles de cinéma appartenant à des Juifs équivalait à les "armer de moyens financiers (aux dépens de la Palestine arabe)". Il appela donc les Musulmans à observer à leur égard "l'attitude patriotique commandée par la foi, le devoir et l'honneur".

"Toi noble Marocain, expliqua-t-il, (saches) qu'en donnant un dirham à un sioniste tu détruis une maison (arabe) et finances l'Etat sioniste traître. Tu peux te dispenser des services des sionistes... N'achètes donc pas tes médicaments dans une pharmacie sioniste, ne te fais pas soigner chez un sioniste, ne confies pas ton tissu à un tailleur sioniste, ne te fais pas couper les cheveux par un coiffeur sioniste, ne te fais pas prendre en photo par un photographe sioniste, n'emprunte pas un bus sioniste, n'emploies pas un sioniste, (et rappelles-toi) que tout Juif est partisan de Sion". (51)

Arguant du "devoir de boycottage des Juifs", il condamna en termes vigoureux dans son hebdomadaire "(ceux) qui publient annonces sur annonces en faveur des salles de spectacles appartenant à des Juifs et engagent les gens à (leur) donner ainsi généreusement leur argent". (52)

Les difficultés posées aux commerçants israélites par la diminution de la clientèle musulmane rendirent encore plus intenable la position des non-sionistes. La cession de fonds de commerce par certains d'entre eux et la misère dans laquelle continuaient à se débattre les masses entassées dans des mellahs plus surpeuplés que jamais -Marrakech: 1.300 habitants à l'hectare au mellah, contre 450 en médina et 35 dans le secteur européen- accrurent l'impact des slogans affirmant que les Juifs n'avaient plus d'avenir dans le pays et que dans le Yshouv, présenté comme "le pays

50 - Ibid., 12-26 janvier 1948.

51 - Ibid., commentaire d'articles d'*Ar-Ra'ï al-'Am*.

52 - Ibid., critiques de l'insertion par *Al-'Alam* de "placards" au profit de maisons juives. *A.R.*, 12.5.1948.

Les dirigeants de l'Istiqlal, agissant de plus en plus en étroite collaboration avec le souverain et espérant eux aussi voir les Etats-Unis se prévaloir des intérêts stratégiques du "monde libre" pour faire pression sur la France, prirent également contact avec des notables israélites. Leur objectif immédiat était à la fois de trouver des formules susceptibles de faciliter "la séparation de la question de Palestine de celle des rapports journaliers (judéo-musulmans) au Maroc" et de rassurer leurs interlocuteurs quant aux limites des "manifestations verbales en faveur de la Palestine". (47)

Leur parti diffusa à cet effet un tract. Il s'y éleva avec véhémence contre la partition décidée par l'ONU et les obstacles mis par la Résidence à la "participation du peuple marocain à la lutte commune pour la Palestine". Il appela cependant les populations à la vigilance "contre ceux qui ont intérêt à faire dresser les uns contre les autres Arabes et Juifs marocains". A l'intention particulière de ces derniers, il précisa: "notre but vise uniquement la lutte contre le sionisme en faisant abstraction de tout ressentiment à l'égard (de nos compatriotes juifs) qui, au même titre que nous, sont de nationalité marocaine et, comme nous, sont soumis à l'autorité du Sultan". (48)

"Fait symptomatique, indique un rapport des services de renseignements consacré à ces tentatives et à la volonté "des Juifs décidés (eux aussi) à éviter tout conflit": même les Chambres de Commerce les plus teintées de nationalisme, comme celles de Fès ou de Rabat, ont élu dans leurs bureaux un membre israélite". En outre, au sein même des mellahs, les efforts déployés par les loyalistes aboutirent au succès, dans des villes importantes (notamment Fès), de leurs candidats aux élections organisées pour le renouvellement de moitié des comités de communautés.(49)

Divers éléments tinrent à faire connaître aux Musulmans leur hostilité au sionisme. Tel fut en particulier le cas d'un notable de Fès, El Allouf, membre de la Chambre de commerce de cette ville et candidat au Conseil de Gouvernement -

Chérifien Interprofessionnel des Céréales, prix du quintal de blé dur en francs, 1945: 600, 1946: 1.350, 1947: 1.800 - 3.000, (1948: 2.100).

47 - AMG, 3H 159, décembre 1947. FRUS, Memorandum by the PPS, cit. supra, "French North Africa is important to the security of the United States primarily because of its strategic geographical position flanking U.S. routes to the Eastern Mediterranean and the Middle East as well as Britain's Mediterranean lifeline. French Morocco is particularly important because it serves as the keystone of a bridge between the Atlantic and the Mediterranean".

48 - AMG, 3H 159, décembre 1947. Cf. FRUS, 1948, V, Report by the PPS on the Position of the (U.S.) With Respect to Palestine, January 19, 1948, Top Secret, PPS/19, "in the case of open conflict major massacres of Jews in Moslem countries would seem to be inevitable, despite efforts of the governments of those countries to control popular feeling".

49 - AMG, 3H 159, déc. 1947, "Ces élections ont été un échec pour les sionistes".

Abdallah étant commandée par un Anglais, Glubb Pacha- et Haj Amine Husseini - mufti de Jérusalem en faveur duquel Sidi Mohammed était intervenu auprès de De Gaulle en 1945 pour éviter qu'il soit livré aux Anglais- lesquels voulaient le faire juger comme "criminel de guerre". (44)

Dans son exaltation de l'option militaire, cette presse donna pour virtuellement acquise la victoire des armées arabes. Elle omit de mentionner, dans une large mesure par simple ignorance des faits, que les forces juives se préparaient activement à la guerre depuis 1945 (voire 1942), et qu'elles étaient dotées, en sus d'armes et de munitions produites sur place dans des fabriques clandestines, de matériel moderne fourni par les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie et la France. Celle-ci estimait que la Ligue Arabe allait être discréditée aux yeux des trente millions de Musulmans de Tunisie, d'Algérie et du Maroc par un coup qui lui serait porté en Palestine et l'obligerait à renoncer à "ses visées en Afrique du Nord française". (45)

Le sultan craignait quant à lui la situation incontrôlable que pouvaient créer des troubles survenant dans un contexte fortement précarisé par la persistance de la pénurie et la hausse du prix des denrées de première nécessité. Dans son optique, l'agitation et la violence risquaient de déconsidérer le Maroc devant l'opinion publique occidentale, notamment américaine. La Résidence serait également tentée de s'en servir pour justifier quelque "coup". C'est en partie pourquoi il essaya de "donner l'exemple" en recevant au palais des Musulmans en même temps que des délégués israélites. Il invita publiquement ces derniers à "persévérer dans la voie qui fut celle de leurs ancêtres, à travailler avec leurs frères musulmans la main dans la main" et leur réaffirma qu'il n'établissait aucune distinction entre ses divers loyaux sujets". (46)

44 - A.R., "Notre point de vue sur la question palestinienne" (7.6.1947); "Les Juifs n'ont jamais été maîtres de la Palestine" (4.8.1947); "Nous sommes tous (prêts au sacrifice) pour la Palestine arabe" (18.10.1947); Ibid., (3.12.1947). T. Jbara, op. cit., pp. 186-88, "After (1945), Hajj Amin left for Bern... The mufti was arrested by the French authorities when he tried to enter France. They retained him at the request of King Farouk and King Mohammed of Morocco. (He) arrived in Cairo on May 29, 1946".

45 - D. Lazar, op. cit., p.147, sur les facilités et les "résultats exceptionnels" obtenus par les sionistes en France. C. Nicault, *La France et le sionisme, 1897-1948. Une rencontre manquée?* Paris, Calman-Lévy, 1992. M. Rodinson, op. cit., p. 202, "(Le) "programme du Biltmore" (adopté de concert par l'American Zionist Organization et Ben Gourion le 11.5.1942 à New-York) demandait l'établissement d'un Etat juif sur toute la Palestine, la création d'une armée juive, le rejet du Livre blanc de 1939, et l'abolition de toute entrave à l'immigration juive.

46 - AMG, 3H 159, décembre 1947, "audience accordée par le Sultan aux membres des Chambres de Commerce". Memorandum by the PPS, Washington, March 22, 1948, cit. supra, "Notwithstanding the desire of responsible native leaders to refrain from violence..., a single outbreak accompanied by severe repression measures could result in a widespread rebellion that both the nationalist leaders and the French Government would find difficult to control". J. Le Coz, op. cit., I, p. 437, Office

second plan la quête de moyens propres à ralentir, voire neutraliser, la sionisation des mellahs et limiter les risques de troubles. (41)

D'autant que, face à l'épreuve de force qui s'annonçait, ce fut en Orient que les nationalistes cherchèrent des appuis en vue de la présentation de "la question marocaine" devant l'Assemblée générale de l'ONU. L'installation d'Allal Fassi au Caire, l'asile politique accordé par le roi Farouk à Ben Abdelkrim, la formation sous la présidence du héros rifain d'un "Comité de Libération du Maghreb Arabe" -le Tunisien Habib Bourguiba en étant le Secrétaire-général-, et l'appel à l'unité d'action lancé par ce Comité focalisèrent l'attention des masses musulmanes sur le Machréq. Bien qu'il soit difficile d'en évaluer l'intensité, leur réceptivité au thème de la "communauté de destin de la nation arabe" ne pouvait que s'en trouver notablement accrue. (42)

Ce fut dans le cadre de cette "solidarité" que le Conseil de la Ligue Arabe annonça, à la veille du vote par l'ONU du plan de partition de la Palestine (29 novembre 1947), la création d'une "Armée Arabe de Libération" ouverte aux volontaires de tous les pays arabes (6 octobre 1947). Comme ils bénéficiaient d'une certaine liberté de mouvement et avaient l'habitude de déplacements en Oranie pendant la saison des vendanges, des Rifains furent les premiers à tenter de gagner l'Egypte via l'Algérie et la Tunisie. (43)

La tendance générale dans la presse nationaliste, notamment celle du PDI et, en zone nord, du PUM, fut à l'exaltation de l'esprit de "sacrifice pour la Palestine arabe", et à l'alignement inconditionnel sur les prises de position des gouvernements du Moyen-Orient. Elle fut aussi à l'occultation des profonds désaccords existant entre les régimes d'Egypte, d'Irak, de Transjordanie -la Légion Arabe du roi

41 - Ch. A. Julien, op. cit., pp. 203-205, sur le rôle du ministre Georges Bidault dans la nomination de Juin.

42 - FRUS, 1948, III, pp. 684 - 85, Memorandum by the PPS, Washington, March 22, 1948, "The situation in Morocco may soon prove critical because of the youth and inexperience of the fast developing nationalist movement together with the warlike traditions of the Moroccan natives... (The) various nationalist parties (or) movements in Morocco have been seeking to unite under encouragement from the Sultan and with the avowed support of the Arab League... It will be recalled that the fiercest resistance to foreign domination was offered by the Riffian Chieftain Abd-el-Krim (who) remains a symbol to his successors, who are attempting to carry the cause of Moroccan independence before the world through an appeal to the United Nations".

43 - AMG, 3H 159, août 1947, "Mr Kubowitzky, Secrétaire-général du (CJM) a remis à l'ambassadeur de France un rapport critiquant la France et son action vis-à-vis des Israélites (marocains)"; "le 25 août les communautés ont exprimé leur solidarité avec les émigrants de l'Exodus". Cf. M. Rodinson, op. cit., p. 206, "Pour les masses arabes, l'acceptation des décisions de l'ONU et signifié la capitulation sans conditions devant un diktat de l'Europe, tout à fait de même type que la capitulation des rois noirs ou jaunes du XIXème siècle devant la canonnière braquée sur leur palais".

Ligue Arabe - laquelle avait réclamé en 1946, par la voix de son secrétaire-général, Azzam Pacha, "l'évacuation de l'Afrique du Nord par la France". (38)

Le souverain se montra particulièrement soucieux, à son retour à Rabat, d'éviter les perturbations inter- communautaires que risquaient de provoquer les appels de la Section marocaine de la FSF. De Casablanca et par la voix de Prosper Cohen, celle-ci exhortait les "Israélites marocains à s'associer à la libération de la Palestine (afin d'assurer) le retour des Juifs au pays de leurs ancêtres" et, pour montrer les aptitudes guerrières, commémorait bruyamment le soulèvement du ghetto de Varsovie. Pour essayer de parer à un tel danger, Sidi Mohammed convoqua les représentants des communautés au palais et les invita à dissuader leurs coreligionnaires d'adhérer au sionisme et à les encourager à demeurer attachés à leur qualité de Marocains. (39)

Il persévéra dans cette voie malgré les graves menaces auxquelles il se trouva lui-même confronté du fait de la brutale réaction du gouvernement français au "discours de Tanger" et de la nomination du général Alphonse Juin en remplacement d'Eirik Labonne (rappelé le 23 mai 1947). (40)

II - UNE ANNEE FATIDIQUE: 1948

1 - Menaces résidentielles, échos de Palestine et tensions inter-communautaires

Les menaces proférées par Juin qui, dès son arrivée à Rabat, laissa entendre au souverain que ses instructions l'autorisaient à aller le cas échéant jusqu'à la déposition, faisaient de la résistance au nouveau Résident et au régime de co-souveraineté qu'il voulait imposer par la force la priorité absolue pour le sultan et les nationalistes. La nouvelle conjoncture semblait de ce fait devoir reléguer au

38 - D. Bensimon, op. cit., p. 114, "Mohammed V prononça à Tanger un discours retentissant... Or, sentimentalement, les Juifs, le petit peuple surtout, restaient profondément attachés à la personne du Sultan: le souvenir de son attitude courageuse pendant la guerre était encore vivant dans leur mémoire. Certains firent confiance aux affirmations solennelles répétées à maintes reprises par le Sultan et les dirigeants politiques que dans le Maroc nouveau ils seraient considérés comme citoyens "à part entière".

39 - AMG, 3H 159, mai 1947, "Le Sultan reçoit des notabilités juives et leur conseille de s'éloigner du sionisme et de se considérer (avant tout) comme ses fidèles et loyaux sujets". Ibid., mars 1947, décisions prises par la Fédération sioniste après sa réunion du 2 mars à Casablanca.

40 - Ibid., "Le mouvement national continue d'adopter une attitude ambiguë (à l'égard des Juifs): ce flottement transpire dans la presse. *Al-Alam* distribue depuis quelques jours aux Juifs tangérois louanges et blâmes".

particulier en novembre 1944, de montrer aux Israélites qu'il se préoccupait de leurs problèmes et tenait à ce qu'ils restent marocains. (35)

Les gestes que le souverain, dans sa volonté de se placer de manière plus générale au-dessus des différences d'appartenance ethno-religieuse et politique de ses sujets et de s'affirmer en tant qu'"unificateur de la nation marocaine" -l'audience accordée au palais à une délégation du PCM étant fort significative à cet égard-, faisait en direction des Juifs s'imposaient d'autant plus qu'il se devait aussi de calmer les inquiétudes que soulevaient tant son engagement de plus en plus visible dans la lutte pour l'indépendance que ses prédispositions en faveur de la Ligue Arabe. (36)

Les Israélites qui, progressivement, commençaient à focaliser sur sa seule personne les sentiments de gratitude que leur inspirait la compréhension manifestée à leur égard pendant la guerre par de nombreux Musulmans, se montraient sensibles à cette attention. Ainsi, lors de sa visite à Tanger, voyage entrepris dans une atmosphère considérablement alourdie par le massacre de Musulmans à Casablanca par des soldats sénégalais sous l'oeil complice de leurs officiers français (7 avril 1947), même ceux de cette cité "internationale", en principe tournés vers l'étranger depuis plusieurs générations, tinrent, à l'instar des Musulmans de toute la zone nord, à lui réaffirmer leur allégeance. (37)

Tournant décisif dans l'évolution des rapports franco-marocains, le discours (10 avril) qu'il prononça à l'occasion de cette visite -"une désastreuse affaire" dit Labonne- fut pourtant axé sur le rappel de l'identité arabo- musulmane du Maroc, l'expression de la volonté d'indépendance du pays et de sympathies à l'égard de la

35 - AMG, 3H 159, janvier 1947. "Le Sultan a fait savoir aux communautés juives de lui adresser directement leurs doléances sans passer par les services du Protectorat". Cf. FRUS, 1948, III, p.684, Washington, March 22, 1948, cit. supra. "U.S. wartime propaganda was in part for the recent spur to North Africa nationalism... There is strong evidence that President Roosevelt... personally encouraged the Sultan to hope for American support in throwing off French control". Ch.A. Julien, op.cit., p.206, "(Le président du conseil, Ramadier) considère le Sultan comme un théocrate, hostile aux réformes démocratiques proposées par la France libérale, lié à la Ligue Arabe génératrice de fanatisme et aux Etats-Unis, dont le capitalisme et les services secrets l'inquiétaient".

36 - Cf. FRUS, 1948, III, p. 684. Memorandum by the PPS, cit. supra, "The Sultan (of Morocco), capitalizing on the political events of the past few years, on the ferment and ambitions of the Moslem intelligentsia, on the prevailing discontent, and on the hardships suffered by the masses, has succeeded in making his person the living symbol of the new aspirations of his people".

37 - A. Fassi, op. cit., p. 307, "La communauté marocaine israélite de Tanger a offert (au Sultan) des plateaux de thé en argent pur et a exprimé son allégeance et son loyalisme au trône alaouite et son attachement à Sa Majesté (Sidi Mohammed ben Youssef)". S. Lévy, Les Juifs et la libération nationale au Maroc, cit. supra, p. 89, "Les Juifs ressentaient le panarabisme comme une menace, redoutant l'adhésion du Maroc à la Ligue Arabe".

Populations des villes érigées en municipalités

	Musulmans (TG. 8.088.551)	Israélites (203.839)
Casablanca	365.570	64.990
Marrakech	207.144	18.311
Rabat	109.281	12.350
Meknès	122.522	13.670
Fès	170.868	14.140
Oujda	59.12%	3.045
Autres Municipalités	317.442	29.587
Total	1.351.951	156.093

Source: Dénombrement général de la population de la zone française, mars 1947, (TG: Total Général)

Même si toutes sortes de rumeurs circulaient sur "les départs en Palestine", leur imputation aux organisations sionistes agissant à découvert et officiellement dans le seul cadre de la philanthropie et de "l'action sociale" n'était pas évident. Signe le plus manifeste de l'opacité dont celles-ci s'entouraient et de l'efficacité de leurs méthodes: reprenant un "air" à la mode et n'en soupçonnant guère la signification -les paroles étant en hébreu-, de jeunes Musulmans commencèrent à fredonner eux aussi "Hatikva". (34)

Pratiquement, seul le Sultan semble avoir appréhendé l'étendue de l'"activisme" de ces organisations et de ses implications tant au niveau des mellahs que des relations inter-communautaires. Mieux informé, suivant de près les événements d'Orient, n'oubliant vraisemblablement pas l'intérêt manifesté par les Américains -notamment en 1942-1943- à l'endroit des Juifs du pays, et, sans doute aussi, mis en garde contre les "menées sionistes" par les notables juifs qui lui faisaient savoir qu'ils s'en dissociaient, il essaya en effet, ainsi qu'il l'avait déjà fait en

34 - Témoignage recueilli en juin 1982 auprès d'un collègue ayant requis l'anonymat. Ayant été à plusieurs reprises en colonies de vacances, il dit avoir participé à des jeux et des compétitions avec de jeunes juifs et appris "comme les autres" à fredonner un air dont il ne découvrit qu'après 1967 qu'il s'agissait de l'hymne sioniste.

pour aider leurs coreligionnaires de condition sociale modeste et couvrir une partie des besoins du pays en ouvriers qualifiés et spécialisés. Il s'en servit également pour critiquer les défaillances du Protectorat en matière d'"enseignement industriel" et demander à ce que des efforts fussent déployés dans ce domaine au profit des jeunes musulmans. (31)

Les masses musulmanes constataient elles aussi de visu l'impact de telles interventions. Le rythme accéléré d'"occidentalisation" du costume des Juifs même dans les régions les plus reculées, et le dynamisme des associations "culturelles" et des groupes de scoutisme en étaient les manifestations les plus nettes. Mais, familiarisées avec la notion d'"entraide juive" et déplorant que leurs propres coreligionnaires ne fussent pas animés d'un sens similaire de solidarité, elles semblent n'avoir perçu elles aussi que la dimension philanthropique des activités des organisations sionistes. (32)

Nombre d'Israélites "disparaissaient" certes du jour au lendemain, notamment des mellahs du Sud où l'extrême précarité des conditions économiques rendait les populations juives particulièrement perméables à la propagande sionistes, et les incitaient à aller rejoindre les groupes auxquels des agents spécialisés dans l'émigration clandestine faisaient franchir la frontière algéro-marocaine. Les Musulmans se rendaient bien compte, notamment dans les zones rurales où ils connaissaient personnellement leurs voisins juifs et avaient avec eux de fréquents échanges, de l'absence prolongée de divers éléments. Mais, comme le rythme de l'exode rural s'était accéléré au lendemain de la guerre et qu'il ne se réduisait plus aux traditionnels "sauts de puce", il leur était difficile de savoir si ceux qui partaient allaient simplement chercher de nouveaux moyens de subsistance dans quelque autre région du pays ou s'ils émigraient. (33)

31 - *Ar-Raï al-'Am* (RA infra), 16.6.1948, "Les Juifs du Maroc persévèrent dans leurs efforts. Qu'ont fait les richards (musulmans)?", "Les institutions (fondées par les Juifs) ont donné de beaux résultats en matière de formation industrielle... et de lutte contre la misère des enfants livrés à la rue. L'ORT qui couvre 24 pays... propage l'enseignement industriel et entend permettre aux Juifs de s'adonner à des activités productives... Sa nouvelle école à Casablanca a ouvert ses portes sous la direction de l'ingénieur Albert Ben Soussan. Mme Attia préside une association de femmes s'occupant, entre autres, des questions sanitaires".

32 - P. Flamand, op. cit., p. 274, "Le passage (du Juif du Sud) du vêtement indigène (à l'habit) européen résulte bien souvent... de la distribution de friperie envoyée des Etats-Unis par le Joint...; bon gré mal gré, le Juif se (retrouve) accouturé à l'occidentale". Du même, Quelques renseignements statistiques, op. cit., p. 392, "Vienne une mauvaise année..., le fellah musulman aura consommé sa dernière poignée d'orge... Et son voisin juif, qui est presque toujours son associé, et presque toujours aussi son créancier, à court de marchandises ou de clients..., n'aura plus qu'à demander hillouk, c'est-à-dire à s'inscrire parmi les indigents à la charge de la communauté".

33 - AMG, 3H 159, mai 1947, "L'émigration juive augmente sous l'effet de la propagande sioniste". J. Jacques - Meunier, Les oasis des Lektaoua et des Mehamid, H., 1947, 34, p. 414.

Même s'ils n'ignoraient rien des considérations socio-politiques et stratégiques des partis "bourgeois", les Israélites communistes et autres pouvaient difficilement quant à eux ne pas percevoir aussi dans les tentatives de marginalisation du PCM une manifestation d'"intolérance". A leurs yeux, celle-ci était d'autant plus inadmissible qu'elle visait un parti ayant opté pour l'indépendance, été "consacré" par une audience du sultan (août 1946), et constituant, de par la cohabitation en son sein, de Musulmans, de Juifs et de Chrétiens, une sorte d'"espace modèle" de collaboration politique inter-communautaire. (29)

L'Istiqlal et le PDI inclurent bien dans leur "pacte" une clause spécifiant qu'ils considéraient comme "Marocains sujets de S.M. le Sultan, les Juifs (autochtones) qui n'avaient pas une nationalité étrangère et n'adhéraient pas au sionisme". Une telle disposition ne modifiait cependant en rien l'image de "partis musulmans", voire "fanatiques", que s'en faisaient divers segments des communautés juives. La passivité de fait qu'ils observaient à l'égard des mellahs au moment précis où les organisations sionistes travaillaient quant à elles avec acharnement pour les couper de leur environnement marocain s'en trouvait aggravée. (30)

Les manifestations les plus visibles de l'action de l'ORT, de l'OSE et d'Ozar ha-Torah, leurs dehors philanthropiques, et la collaboration que leur apportait l'AIU, pouvaient d'ailleurs facilement donner l'impression qu'il s'agissait d'oeuvres essentiellement axées sur la seule assistance aux indigents. La construction d'écoles professionnelles et autres, d'ailes spéciales dans les hôpitaux publics et d'un important préventorium d'une part et, de l'autre, la lutte contre l'habitat insalubre et les campagnes en faveur de la destruction des taudis et de la mise à la disposition des Israélites de lotissements semblaient en effet s'insérer dans "la durée".

Le journal *Ar-Ra'i al-'Am* (L'Opinion Publique), vit même dans ces réalisations, la contribution qu'y apportaient des Israélites marocains fortunés, la lutte contre la misère, et la formation professionnelle assurée par l'ORT à la jeunesse juive un "exemple" que les Musulmans riches se devaient de suivre à la fois

hands, the air and naval bases of this area, especially those in French Morocco, could exercise control over the Atlantic approaches to the Mediterranean and the sea lanes down the West African coast".

29 - Ibid., pp. 611, North African Conference (of U.S. Diplomatic and Consular Missions in North Africa and Egypt), Paris, May 24, 1948, "Another deterrent to the rapid growth of the Communist party as such in (the Moghreb) is the directing part played by Europeans and Jews in the local Communist parties of Morocco, Algeria and Tunisia, a fact which cannot be concealed from the Moslem Nationalist leaders, and which arouses their anti-European antagonism". R. Rezette, *Les partis politiques marocains*, Paris, 1955, p. 339, le nombre des adhérents du PCM en 1948 est estimé à 2.500 Européens et 3.500 Marocains (3.000 Musulmans et 500 Juifs). Ceux de l'Istiqlal étaient de l'ordre de 15 à 20.000.

30 - A. Fassi, op. cit., pp. 413-14.

une certaine vocation inter-communautaire de par la présence parmi ses militants d'intellectuels musulmans modernistes, l'admission dans ses rangs de nouveaux membres sans la formalité du serment sur le Coran exigé par l'Istiqlal, les constantes références de son chef, M.H. Ouazzani, à "l'esprit des lois" de Montesquieu, la priorité qu'il accordait à la démocratie, et son souci de prévenir l'instauration dans le Maroc indépendant d'un régime de parti unique fondé sur une alliance entre l'Istiqlal et le Sultan. (26)

Plutôt que de s'ouvrir sur les Israélites et de rechercher dans leur adhésion tant le renforcement du cachet "démocratique" par lequel il voulait se distinguer que l'amélioration (quantitative) de sa position de "petit parti", ce fut en fait par un rapprochement avec le PUM (Tétouan) que le PDI s'efforça d'atténuer la prépondérance de l'Istiqlal et de répliquer à l'alliance de son rival avec le PNR (Torrès). Une telle orientation, l'attitude notoire de Naciri envers les Juifs et sur la question de la Palestine, et la reprise par Ouazzani lui-même de la position radicale adoptée à l'égard de la LICA en 1937 compromirent les potentialités "trans-confessionnelles" de son parti. (27)

Outre la "régression" que représenta la limitation des efforts du PDI en matière de presse à la seule création en avril 1947 d'un hebdomadaire en arabe - alors qu'avant 1937 *L'Action du Peuple* et *La Volonté du Peuple*, fondées par son chef, avaient accordé une large place à "l'entente judéo-musulmane", des blocages supplémentaires découlèrent de son alignement sur la position adoptée par l'Istiqlal vis-à-vis du PCM et de son adhésion ultérieure à un "pacte" aux termes duquel l'un et l'autre s'engagèrent à rejeter les propositions de "front" de leur rival.

Cet "ostracisme" était nécessaire au regard des dirigeants des deux formations en raison de "la lutte des classes" sur laquelle se fondait l'idéologie marxiste et des risques sociaux et politiques pouvant résulter de l'extension de l'audience du PCM au sein des masses à la faveur de son ralliement au principe de l'indépendance. Il devenait d'autant plus impérieux dans leur optique que, dans le contexte global de la guerre froide, ils espéraient voir les Etats-Unis tenir compte de leur anti-communisme et appuyer leurs revendications. (28)

26 - R. Le Tourneau, *Evolution politique*, op. cit., p. 217, serment d'adhésion à l'Istiqlal: "Je jure par Dieu devant le Coran sacré d'être fidèle à ma religion, à ma patrie, à mon Sultan". Ch. A. Julien, op. cit., p. 196, "le PDI (recruta) surtout des intellectuels..., plus ou moins agnostiques... et dont certains éprouaient un penchant pour le républicanisme".

27 - *W.M.*, 16.6.1946, "Nous rejetons totalement les conclusions de la commission d'enquête sur la Palestine et exprimons notre solidarité à la Ligue des Etats Arabes". Ch. A. Julien, op. cit., p. 197.

28 - Cf. FRUS, 1948, III, pp. 683, US Policy With Regard to French North Africa, Memorandum by the Policy Planning Staff, Washington March 22, 1948, Top Secret, PPS-25, "The strategic significance of the North African area to the U.S. was amply demonstrated during World War II... In hostile

Nulle initiative d'envergure ne fut prise à la faveur du "geste" de ces Israélites. Que ceux-ci n'aient agi que par simple courtoisie et dans le seul cadre des traditions d'amitié liant les notables du mellah à ceux de la médina ou aient été mûs par d'autres considérations, la conjoncture de l'époque et l'envergure d'A. Fassi en particulier conféraient de facto à leur présence parmi des gens venus réaffirmer leur détermination à poursuivre la lutte une signification politique de grande portée. D'autant qu'ils n'oubliaient certainement ni les propos "antisémites" prêtés à ce dernier en 1934 ni le profil "rétrograde" sous lequel bon nombre de leurs coreligionnaires "évolués" le percevaient. (23)

L'Istiqlal laissa aussi passer une autre occasion: il ne chercha pas à se prévaloir auprès des Juifs marocains du soutien apporté par des Israélites français au manifeste remis par ses émissaires à Paris (13 février) au gouvernement français. Et ce pour le presser de prendre les mesures d'urgence nécessaires à la reprise du "travail commun (devant) préparer, selon les principes démocratiques, l'organisation économique, sociale et politique du Maroc". (24)

Pourtant, la recherche par le principal artisan de ce manifeste, Abderrahim Bouabid, d'un tel concours à Paris au moment précis où les organisations sionistes - et même terroristes (i.e. Irgoun)- y déployaient une intense activité et essayaient d'obtenir l'adhésion des personnalités juives marquantes à la Ligue Française pour la Palestine Libre (fondée en 1946 et présidée par Léon Jouhaux, secrétaire-général de la CGT), témoignait de la présence dans la direction de ce parti d'éléments dynamiques, ouverts et disposés à associer les Juifs à leur action. Issu du peuple et "ayant ressenti (pendant sa scolarité) l'inégalité sociale au contact des (fils) des grands bourgeois citadins", Bouabid avait d'ailleurs été tenté d'adhérer au PCM -et ce fut en outre un géographe communiste, Jean Dresch, qui rédigea le texte du manifeste remis au Quai d'Orsay. (25)

Le Parti Démocratique de l'Indépendance (PDI), créé en 1946, ne déploya pas lui non plus d'efforts spécifiques à cet égard. Pourtant il semblait devoir avoir

23 - L'un des symboles de la pérennité de ces rapports d'amitié étant le maintien de la tradition d'échange de vœux et de plateaux de pâtisserie entre les "grandes familles" des deux communautés à l'occasion de leurs fêtes religieuses ou familiales respectives, v. infra.

24 - Ch. A. Julien, op. cit., p. 196-197. H. Bleuchot, op. cit., p. 37, "(Le texte fut signé par) G. Roussy, recteur de l'Académie de Paris, R. Delavignette, gouverneur de colonie, R.P. Chaillet, de *Témoignage Chrétien*, Mgr Beaupin, directeur des Amitiés françaises à l'étranger, le rabbin Liber, J. Deny, administrateur de l'Ecole des langues orientales, les professeurs Massignon, Brunschvig, Lévi-Provençal, Blachère, Le Tourneau".

25 - Ch.A. Julien, op. cit., "Tenté puis rebuté par le communisme... (Bouabid) milita dans l'Istiqlal, fut arrêté le 31 janvier 1944, et passa deux années en prison... L'Istiqlal l'envoya à Paris comme responsable du Parti". D. Lazar, *L'opinion française et la naissance de l'Etat d'Israël, 1945-1949*, Paris, Calman-Lévy, 1972, pp. 130-144.

2 - Les divisions des nationalistes et les limites des mises en garde contre le sionisme, 1946-1947

La collaboration amorcée avec l'AIU, la création d'"oeuvres sociales", et l'élaboration par Ozar ha-Torah et les Loubavich de projets de nouvelles écoles - notamment au profit des communautés du Sud-, dotèrent les organisations sionistes d'atouts décisifs dès 1945. Elles rendirent de ce fait fort malaisée toute remise en cause de l'hégémonie qu'elles étaient en passe d'établir sur les mellahs. Et ce aussi bien par les militants israéliens du PCM et quelques uns de leurs coreligionnaires ralliés à l'idée de l'indépendance que par les nationalistes musulmans. (20)

Elles purent d'ailleurs continuer sur cette "lancée" en 1946, année au cours de laquelle la section marocaine de la F.S.F. tint à Casablanca son premier congrès d'après-guerre. A la faveur du début de relance de l'économie du pays, celle-ci décida de reprendre les campagnes de "collectes de fonds pour l'achat de terres en Palestine". Les chefs nationalistes ne firent pratiquement rien de particulier pour s'y opposer. Se relevant difficilement des coups reçus en 1944, en butte aux critiques - fustigées - de ceux d'entre eux qui estimaient que le Manifeste avait été présenté à un moment inopportun et sur la base des seuls encouragements d'officiers américains "irresponsables", ils se préoccupèrent surtout de faire échouer le régime de co-souveraineté que le gouvernement français s'efforçait d'instaurer. (21)

Diverses occasions de lancer des appels ouverts à la participation des Juifs à la lutte pour l'indépendance s'étaient pourtant présentées à eux, notamment au lendemain de l'arrivée d'Eirik Labonne à Rabat en remplacement de G. Puaux. Après le retour d'A. Fassi et de M. H. Ouazzani, décidé par le nouveau Résident en signe de bonne volonté, des Israélites de Fès s'étaient en effet associés aux délégations venues de toutes les régions les saluer. (22)

un parti dont le cadre idéologique dépasse les frontières communautaires". *A.I.*, mars-avril 1935, sur le rôle de L. Sultan dans l'organisation de souscriptions en vue de la participation d'athlètes juifs marocains aux 2^e Maccabiades.

20 - J. Lévy, Témoignage d'un militant juif marocain, in *Juifs du Maroc*, op. cit., p. 280.

21 - AMG, 3H 159, 1 - 15.12.1946, "Les sionistes font des collectes". Notes de protestation de l'Istiqlal (13.10.1945 et 10.5.1946) contre la participation des Français du Maroc à l'élection de l'Assemblée constituante française. M. Laskier, op. cit., p. 218, Casablanca 14.2.1946, P. Calamero, secrétaire-général de la Section marocaine de la FSF, à l'OSM, "Nos branches dans l'éducation, les mouvements de jeunesse, l'émigration en Palestine, (et) nos commissions du KH et KKL font le maximum... Les fonds collectés depuis Rosh Hashana dépassent les 1.200.000 francs, chiffre jamais atteint auparavant en Afrique du Nord".

22 - S. Lévy, op. cit., p. 135, "Allal Fassi rentre de son exil au Gabon. Parmi les délégations qui vont le saluer, des juifs". A. Fassi, op. cit., pp. 283-284.

et mars 1947), ils ne lancèrent aucune campagne spécifique en direction des Juifs. Ils ne déployèrent ainsi aucun effort particulier pour les rallier à "la cause", sur la base par exemple d'un rappel des lois de Vichy et de l'attitude adoptée à leur égard par les Musulmans entre 1940 et 1942, ou pour dissiper les craintes que suscitait leur insistance sur l'introduction dans la future Constitution de clauses stipulant que l'Islam et l'arabe étaient la religion et la langue officielles de l'Etat marocain indépendant.

Ces appréhensions et les soupçons pesant sur la sincérité d'attachement de l'Istiqlal aux idéaux démocratiques furent accentués par l'hostilité systématique de celui-ci au PCM, "parti français camouflé, disait-il, représentant un danger pour les religions nationales (Islam et judaïsme)". Or ce parti était précisément en 1945 la seule formation au sein de laquelle se côtoyaient des Musulmans, des Juifs et des Chrétiens et qui se prévalait du reste explicitement de l'absence de distinction de race ou de religion dans ses rangs. Le refus de reconnaissance de sa "marocanité", au moment même où, par ailleurs, les Européens commençaient à s'en désengager, n'était guère de nature à faciliter la tâche des Juifs marocains qui y militaient. (18)

Ceux-ci coudoyaient habituellement les Musulmans aussi bien au niveau des cellules que sur le terrain syndical. Ils avaient en outre la possibilité d'exposer leurs idées dans *L'Espoir* et *L'Action Syndicale* (hebdomadaires fondés en 1945 par le PCM et la CGT). Cette situation les prédisposait en principe à jouer un rôle dans la reprise du "dialogue" entre leurs coreligionnaires et les nationalistes. En fait, ils se retrouvèrent pris, en leur quadruple qualité de Juifs, de Marocains, de marxistes et d'"évolués" francophiles, entre le "débat" de la direction sur le nécessaire réajustement de la stratégie du parti, l'insistance du PCF sur la priorité du maintien d'une "ligne" calquée sur la sienne, et l'option des camarades musulmans en faveur de l'indépendance.

Les profondes "remises en cause" suscitées par le génocide, le "modèle" de l'engagement pro-sioniste par lequel Léon Sultan s'était distingué, le début d'implantation dans le pays du "Hashomer Hatzair" (Mouvement kibboutzique socialo-sioniste) et l'"alternative" qu'il semblait leur offrir, aggravaient leur dilemme. Ces tiraillements, le retard mis par le PCM à se prononcer publiquement pour l'indépendance, et les méfiances qu'inspiraient depuis le début des années trente aux Juifs communistes ou socialistes l'appartenance bourgeoise des dirigeants nationalistes et la formation arabo-islamique prononcée de certains d'entre eux, jouèrent de facto à l'avantage des sionistes. (19)

18 - Ibid.

19 - S. Lévy, *La communauté juive*, op. cit., p. 135, "De nombreuses adhésions sont enregistrées au PCM qui compte de nombreux membres juifs dans les cellules de Casablanca comme dans les mellahs de Fès, Meknès et jusqu'à Debdou. Ces adhésions ne sont pas toutes idéologiquement claires. Mais elles traduisent un éveil politique, une participation au mouvement national marocain, à travers

Pareille démarche ne pouvait que faciliter la propagation de toutes sortes de spéculations sur les réactions des masses musulmanes face à l'évolution de la situation en Palestine. C'est ce à quoi concoururent aussi les accusations d'"intelligence avec l'ennemi" lancées contre des chefs istiglaliens en janvier 1944, l'exil du secrétaire général de leur parti (A. Balafrej) en Corse, les contacts effectivement entretenus avec l'Allemagne par l'allié de celui-ci en zone nord, A. Torrès, la dimension salafiste de son idéologie, ses aspirations panarabes, et son intransigeance face au gouvernement français.

Bien qu'agité devant les communautés israélites comme une sorte d'"épouvantail", l'Istiqlal ne se préoccupa que de parer au plus pressé, c'est-à-dire de dénoncer le maintien en prison, en résidence forcée ou en exil de nationalistes, et de s'opposer aux manoeuvres employées par la France pour neutraliser ses démarches auprès des Alliés. De ce fait, il ne chercha pas à contrecarrer immédiatement l'action menée par les organisations sionistes, en particulier dans des zones rurales du Sud intérieur qu'il ne "couvrait" pas encore lui-même. (15)

Dans leurs répliques aux accusations de fanatisme et de cléricisme lancées contre eux, ses dirigeants rappelèrent bien dès 1945 les traditions de tolérance du Maroc et donnèrent en exemple "l'hospitalité accordée aux Juifs après leur expulsion d'Andalousie, le respect de leurs croyances..., et leur intégration à un point tel que certains d'entre eux ont pu, en tant que sujets (marocains), occuper de hautes positions (dans le pays)". (16)

Ils réaffirmèrent aussi qu'"il n'existait pas de question juive au Maroc (puisque), à l'instar des Coptes d'Egypte, les Juifs du pays étaient membres de la famille marocaine", qu'ils "continueront à jouir... de la liberté de culte et de (l'autonomie) de la justice rabbinique", et que la lutte nationale devait aboutir à l'instauration d'un régime démocratique "garantissant les droits de l'homme et du citoyen, l'égalité des droits et devoirs sans privilèges d'ordre religieux ou racial, et la liberté de croyance et d'opinion pour tous". (17)

Mais, fortement handicapés par le refus opposé à leurs demandes de création de journaux (*Al-Alam*, quotidien en arabe, et *L'Opinion du Peuple*, hebdomadaire en français, ne furent respectivement autorisés qu'en septembre 1946

justice", et de la contribution du Maroc à l'effort de guerre allié et à l'assaut final contre le IIIème Reich.

15 - A. Fassi, op. cit., p. 282, Note de protestation de l'Istiqlal (18.9.1945) et rappel de son opposition à "toute politique inspirée de (la stratégie) de la naturalisation et de l'assimilation".

16 - Ibid.

17 - Ibid., pp. 251-256. S. Lévy, Les Juifs et la libération nationale au Maroc, *New Outlook* (Tel-Aviv), 1981, n° spécial "Les Sépharades et la Paix", p. 89, "(Une) double propagande coloniale et sioniste (assurait) qu'une fois la France partie, les Arabes reviendront à leur passe-temps favori, la razzia".

belle Esther", et que des cérémonies de recueillement étaient organisées dans les synagogues à la mémoire des victimes juives du nazisme. (12)

De tels rappels furent propagés notamment par le biais de conférences et du mensuel *Noar* -assurant depuis 1945 la relève de *L'Avenir Illustré*, disparu dans la tourmente de juin 1940. Leurs auteurs firent en sorte qu'ils ne soient pas considérés comme un simple évocation du passé. Pour ce faire, ils les assortirent, les émeutes anti-juives survenues en Libye en novembre 1945 aidant, d'allusions aux "représailles" qu'encourageaient les populations des mellahs du fait de l'instauration "imminente" d'un Etat juif, et de expulsion des Arabes de Palestine - option prônée depuis le congrès de Zurich (1937) par le chef de l'Exécutif sioniste, David Ben Gourion, activement défendue par celui de l'Irgoun, Menahem Begin, et soutenue par une résolution votée en 1944 par le Parti Travailleiste britannique, au pouvoir depuis juillet 1945. (13)

Les auteurs de ces mises en garde puisaient des arguments supplémentaires dans la Note que le Comité exécutif de l'Istiqlal adressa le 8 mars 1945 aux gouvernements français, américain, anglais, soviétique et chinois. Les dirigeants nationalistes n'y réclamèrent pas seulement en effet la reconnaissance par la Conférence de San-Francisco "des droits conférés au Maroc par sa contribution à l'effort de guerre contre les puissances de l'Axe et ses sacrifices pour la cause de la liberté et de la démocratie" et un siège aux Nations Unies mais aussi une participation aux débats sur "les affaires de Palestine et de Libye, en raison de la communauté d'intérêts du Maroc avec ces pays". (14)

12 - AEP, CPC, 487, Larache 30.6.1933, note du consul de France. A.I., 31.3.1936, Notes sur les Juifs dans l'extrême Sud, "massacres d'Oufrane (à la fin du XVIIIème siècle) et noms des familles ayant choisi le martyre... En 1936, 150 Juifs ont été recensés à Oufrane". D. Schroeter et Pascon, Le cimetière juif d'Illigh, op. cit., pp. 44-47. Cf. V. Monteil, Les Juifs d'Ifran. H., XXXV, 1948, pp. 151-162. Sur la résistance des Zélotes aux Romains à Massada et l'utilisation de cet épisode par les sionistes v. P. Vidal-Naquet, *Les Juifs, la mémoire et le présent*, Paris, PCM, 1981, pp. 43-72. M. Abitbol, op. cit., p. 174, "Une "Megilat Hitler" (Livre d'Hitler) paraphrasant le style et le contenu du Livre d'Esther, a été rédigée au Maroc au lendemain du débarquement".

13 - De Felice, R., op. cit., pp. 185-209, sur les accusations lancées par le CJM contre l'Administration britannique en Libye, le rôle qu'eurent dans ces troubles les "menées" de la Brigade Juive (de Palestine) stationnée à Tripoli et Benghazi, et les appels au calme des notables musulmans. M.H. Khoja, *Les Juifs du Maghreb Arabe*, s.l. (Le Caire?), 1973, (en arabe), pp. 167. D. Ben Gourion, op. cit., p. 24, "Le Labour Party avait même énergiquement formulé une revendication que même l'Agence juive n'avait jamais présentée: la transplantation totale dans les Etats arabes de tous les Arabes vivant dans l'Etat juif".

14 - AMG, 3H 159, avril 1945, déjà cité. A. Fassi, op. cit., p. 423, Note de l'Istiqlal (8.3.1945) aux représentants des puissances alliées, rappel de la solidarité exprimée par le Sultan à la France en 1939, des propos de Noguès affirmant que "la France n'oubliera jamais l'enthousiasme manifesté par le Sultan et son peuple qui se dressent aux côtés de la France pour défendre la cause du droit et de la

En sa qualité de président de cette dernière association, de diverses "oeuvres scolaires", de la section marocaine de la FSF, et de la Commission Régionale du KKL, de l'OSE-Maroc, ainsi que de coordinateur des activités "marocaines" de différentes organisations, S.D. Lévy eut un rôle déterminant à cet égard. Sioniste convaincu depuis plus de cinquante ans, il utilisa systématiquement son autorité et son prestige personnel pour stimuler le particularisme de ses coreligionnaires, voire les fanatiser. Les campagnes qu'il mena à cet effet furent axées sur les thèmes de "la supériorité d'Israël" sur les Chrétiens et les Musulmans, du "peuple juif en terre d'Israël", de la conquête de la Palestine "à la force du poignet", et de "la réduction des Arabes à une minorité devant se plier à la loi d'Israël". (9)

Le rappel constant des pages les plus sombres de leur histoire dans des discours sur "les victimes juives innocentes qu'Hitler a fait mourir de mille manières dans les abattoirs de Pologne et ailleurs" et l'affirmation de la volonté d'"Israël de ne plus être la victime expiatoire d'un monde en folie", furent au nombre des moyens qu'il employa pour pousser ses coreligionnaires marocains à s'identifier totalement avec les victimes du nazisme et à lier leur sort à celui des rescapés des camps de concentration. (10)

La publication sous les auspices de Maghen David d'une "histoire" de *L'héroïne juive, Sol la Saddika*, qu'il rédigea lui-même, était fort significative à cet égard. Et ce dans la mesure où, nonobstant sa dimension hagiographique, "le martyr" de la jeune tangéroise supposée avoir accepté délibérément de sacrifier sa vie plutôt que de ne pas retourner au judaïsme évoquait dans la mémoire collective des Juifs marocains - "la mémoire raciale", disait-il - "l'attachement à la foi des ancêtres" et "l'oppression" subie à ce titre. (11)

Le souvenir des incidents survenus en 1933 à El-Qsar à la suite (en partie) de la représentation par les élèves de l'école hispano-israélite d'une pièce de théâtre dont "Sol" précisément était l'héroïne, et les pages consacrées avant 1939 par *L'Avenir Illustré*, avec "Massada" en toile de fond, aux "martyrs d'Oufrane", facilitaient l'impact de ces traumatisantes assimilations. D'autant que des rabbins rattachaient la "Solution finale" à des "précédents" antiques et plus particulièrement au projet d'extermination des Juifs nourri par Haman en Perse et déjoué par "la

9 - M. Laskier, op. cit., p. 221, discours de S.D. Lévy à Tanger (27.12.1896), et à Casablanca (2.11.1945) à l'occasion du 28^{ème} anniversaire de la Déclaration Balfour, "Nous aurons Eretz-Israël et nous l'aurons dans un avenir immédiat". E. Sikiridji, op. cit., p. 69, discours du 20.2.1945 déjà cit.: "la seule solution qui s'impose et qui fera sortir Israël de son enfer c'est... celle que j'ai proclamée à Atlantic City: "Am Israël bé-ertz Israël".

10 - E. Sikiridji, op. cit., p. 69.

11 - *Histoire de Sol la Saddika*, s.l., s.d., texte en français (2 pages) et en hébreu (6 pages).

Leur longue expérience des ghettos d'Europe centrale et orientale, leur propension et celle de ceux qui les secondaient sur place à passer outre les spécificités des populations qu'elles cherchaient à conditionner, et la mise à leur disposition des fonds, des lots de vêtements et des stocks de denrées alimentaires qu'elles-mêmes ou d'autres associations collectaient notamment aux Etats-Unis furent déterminants dans l'accélération du rythme de sionisation des meillahs. (6)

Les communautés n'opposèrent pratiquement pas de résistance au conditionnement dont elles étaient l'objet. Leur "prise en charge" systématique commença en effet alors qu'elles étaient encore sous le choc de la guerre. Leur désarroi, les ravages de la famine parmi leurs voisins musulmans abandonnés à eux-mêmes, et le chômage consécutif au dénuement de ces derniers -clients traditionnels des artisans, colporteurs, petits usuriers et couturières israélites- les rendaient particulièrement malléables.

Dans le Sud, la désolation des campagnes fut du reste l'une des principales causes de l'accélération de l'exode des Juifs vers les villes du Nord non plus suivant le schéma classique de "sauts de puce" mais directement de meillahs perdus du Haut-Atlas vers des foyers urbains tels que Casablanca. Les difficultés d'adaptation des migrants à leur nouvel environnement, le recours de certains d'entre eux aux oeuvres de bienfaisance, la situation d'"attente" des parents laissés parfois sur place, "l'exemple" donné à leurs voisins par ceux qui partaient, et la baisse drastique du revenu des "nedabot" par suite du départ des principaux éléments qui y contribuaient créaient des conditions supplémentaires en faveur du sionisme. (7)

Présentées comme une manifestation de "la solidarité juive" et le prélude d'une vaste entreprise de "relèvement", la distribution de secours par les "antennes" locales du JDC, de l'ORT, et de l'OSE et l'établissement d'"oeuvres sociales" à travers quasiment tout le pays allèrent de pair avec le développement, sous les auspices, d'associations "orthodoxes" de création récente (i.e. Ozar HaTorah - Richesse de la Torah- fondée à New-York par des Séfarades, marocains et autres), d'actions "culturelles" axées, de manière plus systématique que ne le faisait jusqu'alors Maghen David (créée en 1917), sur "le retour aux valeurs juives" et "la régénération de l'hébreu". (8)

6 - S. Lévy, op. cit., p. 137, "(L'OSM) envoie de nombreux émissaires, cadres de jeunesse préparés spécialement, qui vont vivre jusque dans les villages... La jeunesse est l'objet de soins attentifs: il faut la convaincre qu'elle ne saurait avoir d'autre avenir qu'Israël".

7 - P. Flamand, op. cit., pp. 245-47, "Jusqu'en 1940 se déplacent des individus isolés... A partir de 1945 (au contraire), l'émigration couvre de longues distances sans étapes et transplante des groupes familiaux entiers de leur résidence traditionnelle dans les villes du Nord".

8 - S. Lévy, op. cit., p. 126, "La philanthropie s'élargit après 1945... Les organisations (basées aux Etats-Unis et à Genève) apportent un soutien puissant sur le plan social... Mais, en même temps, leur caractère strictement juif entretient un particularisme étroit".

Ayant "(tourné) le dos à la France" (Le Tourneau), certains d'entre eux se résignèrent même à passer dans le camp de ceux qu'ils considéraient auparavant comme des "utopistes". Ce ralliement ne fut cependant pas le résultat du simple désenchantement d'individus. Il découla aussi en effet des "déchirantes révisions" auxquelles la direction de l'AIU elle-même dut procéder, de sa renonciation à la stratégie initiale de l'assimilation et de l'amorce d'une collaboration avec les organisations sionistes axée précisément sur la "préparation" de transferts massifs en Palestine. (3)

A ce re-positionnement contribua notablement la présence à la tête de l'Alliance de René Cassin - l'un des juristes ayant forgé le concept de "criminalité totalitaire"- et de Jules Braunschvig -descendant de négociants ayant fait fortune au Maroc, et gendre de Haïm Tolédano, élément-clé dans la sensibilisation des Juifs d'Amérique au potentiel que représentaient les populations des mellahs. Outre l'augmentation des horaires d'hébreu et d'éducation religieuse, l'une des principales manifestations de sa concrétisation "sur le terrain" fut la mise à la disposition de ces organisations de toute l'infrastructure de l'AIU au Maroc. (4)

L'ORT (Organisation de Réhabilitation par le Travail, fondée en 1880 en Russie, transférée à Berlin en 1920 puis à Genève) et l'OSE (Oeuvre de Secours aux Enfants, également créée en Russie à la fin du XIXème siècle, transférée en Allemagne puis à Paris) furent les premières à bénéficier des "révisions" opérées par l'AIU et de la rapide adaptation de son Délégué, Ruben Tajouri (Juif d'origine libyenne, successeur de D.Y. Sémach décédé en 1940) à sa nouvelle orientation. Elles furent aussi favorisées par la disponibilité de riches Israélites marocains à les seconder. L'homme d'affaires casablancais Jules Senouf assumait même la présidence de l'ORT-Maroc; le banquier tangerois Jo Hassan celle de la branche de l'OSE en zone nord. (5)

3 - Les sionistes multiplièrent les démarches pour "retourner" l'AIU à la fois parce qu'elle disposait d'un énorme capital de confiance au sein des communautés juives mais aussi parce que les liens étroits qu'elle entretenait avec le Quai d'Orsay pouvaient faciliter la levée des entraves que la Résidence risquait de mettre à l'action d'organisations derrière lesquelles celle-ci voyait se profiler "les visées américaines sur le Maroc". Cf. M. Abitbol, *Les deux Terres promises: les Juifs de France et le sionisme 1897-1945*, Paris, Olivier Orban, 1989.

4 - M. Laskier, op. cit., pp. 257-278.

5 - AMG, 3H 159, août 1945, "Une filiale de l'OSE vient de se créer sous la présidence de S.D. Lévy... (L')ORT veut (créer) une section marocaine (et) construire une nouvelle école professionnelle israélite au Maroc... L'association sioniste Nehim Zeniroth constitue un bureau provisoire". M. Laskier, op. cit., p. 259, "The first ORT-AIU school opened at the end of 1946... in Casablanca... (Another) new center was created... at Ain Sebâa, where 40.000 square meters of land was put at ORT's disposal by a wealthy Jewish entrepreneur, Jules Senouf". C. Hamet, op. cit., p. 69.

I- L'INTERVENTION MASSIVE DES ORGANISATIONS SIONISTES AU MAROC A PARTIR DE 1945

1 - "Philanthropie", "retour aux traditions juives" et sionisme

L'ampleur de la tragédie qui s'était abattue sur les Juifs d'Europe, les témoignages des rescapés des camps de la mort -dont certains s'étaient réfugiés au Maroc via l'Espagne-, les révélations sur les fours crématoires, et les échos du procès de Nuremberg accrurent la réceptivité des populations des mellahs à la propagande sioniste. Ses animateurs ne se contentèrent plus de solliciter leur contribution au "Chekel". Ils les exhortèrent à "monter en Eretz-Israël".

L'impact des slogans développés à cet effet fut tel que les communautés en oublièrent presque qu'elles-mêmes étaient sorties indemnes de la tourmente, que les deux années d'épreuves qu'elles avaient endurées du fait des lois de Vichy étaient quasiment insignifiantes même par rapport à celles de leurs coreligionnaires d'Algérie et de Tunisie, et que leurs compatriotes musulmans avaient observé à leur égard une attitude globalement correcte en dépit de la précarité de la situation générale, de toutes sortes d'appels aux pogromes et du "passif" des années d'avant-guerre. (1)

Les "alliancistes" constituaient le groupe le mieux averti de la véritable nature du sionisme. Avant guerre, ils l'avaient combattu et dépeint comme un mouvement "porteur de germes de division et inapproprié à la situation des Juifs du Maroc". Mais, du fait, d'une part, du coup fatal porté par le nazisme et le régime de Vichy au principe même de "l'assimilation" et, d'autre part, de leur hostilité à l'Istiqlal et de leurs méfiances à l'égard des liens qu'il se proposait de nouer avec la Ligue des Etats Arabes (fondée en mars 1945), ils laissèrent le champ entièrement libre aux organisations préparant la "transplantation" des populations des mellahs en Palestine. (2)

1 - FRUS, 1944, p. 1091, Madrid 10.7.1944, tél., le Chargé d'affaires des Etats-Unis au Département d'Etat, "Spanish Government has instructed his consular agents in German occupied territories to give assistance to Jews (facing) imminent danger of death. (Franco) has already been instrumental in saving from imminent deportation to Poland some 500 Sephardic Jews who have been allowed to leave German concentration camps and to proceed to Spain... Majority of these persons have been transferred to Fedala center. Spanish Government is now negotiating with Germany for similar release of additional 160 Sephardic together with groups of about 50 Rabbis and their families. It is also cooperating with representatives of Jewish organizations in Tangier in effort to bring 500 Jewish children out of Hungary to temporary haven in Spanish Morocco".

2 - S. Lévy, op. cit., p. 126, "(le) mouvement sioniste mondial intervient (après la guerre)... pour décider à partir de ses motivations propres ce qui convient pour la communauté juive marocaine". Cf. D. Ben Gourion, *Israël, années de lutte*, Paris, Flammarion, 1964, pp. 26-28.

Chapitre VI

L'AMORCE DU DERACINEMENT DE COMMUNAUTES BI-MILLENAIRES

L'impulsion donnée par la guerre au sionisme, la création de l'Etat d'Israël, la volonté des dirigeants sionistes de "judaïser" rapidement les zones d'où ils expulsaient les Arabes palestiniens, leur détermination à compenser par des transferts massifs de Juifs dits Orientaux l'insuffisance de l'immigration aschkénaze, et l'intérêt qu'ils portèrent de ce fait au véritable "réservoir" que représentaient les quelque 250.000 habitants des mellahs, précipitèrent le déracinement des communautés juives du Maroc.

Préparé de manière systématique aussitôt après la tenue de la Conférence d'Atlantic City, le transfert "clandestin" à partir de 1946 de groupes de plus en plus compacts d'Israélites marocains, fut d'autant plus aisé que de fortes prédispositions avaient été créées parmi les petites gens en faveur d'une émigration présentée comme une méritoire "Aliya" et la réalisation de "l'attente messianique". Et ce grâce à la conjonction des énormes moyens dont disposaient les organisations sionistes, la liberté d'action que la Résidence leur laissait, la misère des masses dans les mellahs, la ruine des espoirs d'admission des "évolués" dans la Cité française, et les inquiétudes suscitées par la perspective d'indépendance du Maroc -perçue "presque comme l'Apocalypse" (Nesry).

En outre, comme les chefs nationalistes concentraient tous leurs efforts sur la lutte contre le régime de co- souveraineté que la France essayait de substituer à celui du protectorat, les sionistes surent tirer parti de la focalisation de l'attention de l'Istiqlal et du P.D.I. sur les manoeuvres du général Juin. Ils exploitèrent aussi leurs déclarations de solidarité avec la Ligue Arabe et les propos antijuifs auxquels certains d'entre eux se laissèrent aller pendant la première guerre israélo-arabe (mai-juin 1948).

sur le III^e Reich rendait le maintien du régime du protectorat encore plus intolérable à leurs yeux.

La concomitance de ce sentiment avec l'entreprise de "relèvement" amorcée dans les communautés juives avec, comme objectif ultime, des transferts massifs à plus ou moins court terme en Palestine, précipita l'évolution "assymétrique" de ces deux composantes de la société marocaine. Symbole immédiat de cete "divergence": en mai 1945 même et alors que les mellahs fêtaient dans "un véritable délire" la chute de Berlin et l'armistice, les populations des médinas, sorties manifester contre les massacres de Sétif, étaient quant à elles brutalement réprimées par la police et la troupe. (170)

170 - AMG, 3H 159, mai 1945, sur les manifestations de joie dans les mellahs après la chute de Berlin.

et ses amis déployaient pour "organiser de façon (plus) méthodique le mouvement sioniste dans tout le Maroc". (167)

Tout en étant mû, comme ses prédécesseurs, par, pour le moins, toutes sortes de méfiances contre les Juifs, Puaux essaya même directement de satisfaire une partie des revendications que les sionistes "parrainaient". Le dahir du 7 mai 1945 réorganisa ainsi les comités de communautés et autorisa leurs présidents à se réunir en congrès une fois par an et à émettre des "avis motivés... sur toutes les questions intéressant" leurs coreligionnaires. (168)

L'écrasante majorité de la population musulmane, en butte à la sécheresse, à une invasion acridienne, au typhus, aux réquisitions et aux spéculations de riches négociants et de notables ruraux accroissant leur patrimoine foncier à la faveur de la famine, ne prêta guère sur le coup attention aux profonds et rapides changements qui étaient en train d'affecter les mellahs. Elle ne vit dans l'installation de "Soupes populaires" et le déversement de ballots de friperie étrangère au profit des Juifs même dans les régions les plus reculées qu'un effet de la compassion de philanthropes américains face au dénuement de leurs "frères". (169)

Ces distributions rendirent encore plus criante la misère des masses musulmanes, privées quant à elles de tout secours et ayant de plus en plus le sentiment que la solution de leurs maux passait par l'indépendance. La part directe prise par les Marocains mobilisés dans la libération de la France et la victoire finale

167 - Ibid., avril 1945, "Des tournées de conférences sionistes (sont organisées) au Maroc...; de sérieux efforts (sont déployés)... à l'occasion des passages de personnalités juives assurant la liaison entre la Palestine, l'Angleterre et les Etats-Unis...; l'annonce de la représentation juive à la conférence de San Francisco a été accueillie avec joie...; la mort de Roosevelt a été ressentie comme une grande perte par le judaïsme". Ch.A. Julien, op. cit., p. 193, cit. Boniface "Les Berbères sont divisés d'avec les Arabes; nous n'avons pas à diviser pour régner, c'est chose faite... Quant à l'Istiqlal, ce n'est rien - zéro. Quelques intellectuels avec des idées vaseuses sur la démocratie et la Révolution française"

168 - D. Bensimon-Donath, *Evolution du judaïsme marocain*, op. cit., p. 112, "Certains Israélites marocains étaient partisans de l'extension des pouvoirs de ce Conseil des communautés... La reconnaissance officielle d'un organisme représentatif aurait été cependant une réforme du statut juridique de la minorité juive au Maroc".

169 - D. Eickelman, *Knowledge and Power*, op. cit., pp. 144- 45, "A prolonged drought and famine in 1945-1946 exacerbated conditions. Abderrahmane's penciled diary entries record the lack of rain, massive crop failures, and the widespread death of animals and humans of starvation and typhus... Despite these hardships, the French intensified the corvée and requisitioned the meager crops of olives and oranges... Tribesmen took to killing travelers... Some wealthy merchants and notables made enormous profits from black market during this period. Others, especially during the 1945 drought, massively expanded their landholdings by purchasing lands and houses for a few measures of grain, turning tribesmen into sharecroppers and townsmen into tenants".

Ces tentatives ne se heurtèrent quasiment qu'à la seule résistance du Sultan. A la veille même de la tenue de la Conférence du CJM et en réaction à la propagande menée par les sionistes pour monopoliser la représentation des communautés à Atlantic City, le souverain saisit en effet l'occasion de la fête du Trône (18 novembre 1944) pour rappeler aux Israélites leurs devoirs de sujets marocains.

Contrairement à l'usage qui, pendant les années précédentes, limitait les "échanges" entre la délégation israélienne présente à cette cérémonie et le souverain à un simple défilé de celle-ci devant celui-ci et au geste de la main par lequel il la saluait, "cette année, indique un rapport des services résidentiels daté du 20 novembre 1944, la délégation fut priée de s'approcher du Sultan, lequel s'étant levé, s'est approché d'elle, lui a exprimé sa satisfaction de la recevoir et a déclaré à ses membres":

"Tout comme les Musulmans, vous êtes mes sujets, et comme tels, je vous protège et vous aime... Les Musulmans sont et ont toujours été vos frères et vos amis. Consultez vos vieillards et vous apprendrez que mon illustre ancêtre, Moulay Hassan, fut un vrai ami des Juifs et qu'il a manifesté à maintes reprises une nette sollicitude à leur égard. Vos ancêtres l'ont connu sous cet aspect et l'ont aimé sincèrement. Je puis vous assurer que, de mon côté, j'entends conserver vis-à-vis de vous et de vos coreligionnaires la même considération et vous faire bénéficier de la même sollicitude. Cette fête est également la vôtre". (166)

Le Résident et son "éminence grise", Philippe Boniface, nouveau directeur des Affaires Politiques et l'un des maîtres-d'œuvre de l'opération "intelligence avec l'ennemi" montée de concert en janvier 1944 avec la Sécurité Militaire pour briser l'Istiqlal et "rappeler à l'ordre" le Sultan, ne se réjouissaient guère de tels appels à l'unité. Elaborant des "réformes" censées détourner les Musulmans de l'idée d'indépendance et examinant les moyens de "dresser les Berbères contre les Arabes", ils ne mirent quant à eux nulle entrave aux "sérieux efforts" que S.D. Lévy

organisée (par les sionistes) en vue de recueillir des renseignements sur l'attitude de chacun vis-à-vis des Israélites". Ibid., avril 1945, "On demande la reconnaissance officielle du mouvement sioniste au Maroc par le Protectorat".

166 - L'auteur de ce document ajoute que "la délégation fut accostée par Si Mameri (chef du protocole) qui a tenu à lui rappeler que "S.M. le Sultan fut le seul à s'opposer à ce que les lois antisémites de Vichy ne reçoivent application au Maroc; grâce à sa haute sollicitude, il a réussi ainsi à éviter le pire". Il indique aussi: "la délégation israélienne fut (très) sensible à tant de cordialité. Le bruit de cette réception se répandit vite au mellah (Rabat)... Aussi, la fête que le Comité israélien a l'habitude d'organiser à chaque fête du Trône... fut-elle (nettement) plus chaleureuse que d'habitude". Une photocopie de ce rapport (Archives du Quai d'Orsay) nous a été communiquée par David Cohen.

L'accent mis sur les potentialités des mellahs et la nécessité de procéder au "relèvement" de leurs habitants se traduisirent en effet, au lendemain même du congrès, par une rapide augmentation de l'aide du Joint. D'autant plus apprécié qu'il coïncida avec le début de la terrible sécheresse et de la famine qui ravagèrent le Maroc en 1945, l'accroissement du volume et du montant des secours perméabilisa encore plus les masses juives au programme sioniste et aux idées véhiculées par des associations "culturelles" (i.e. Maghen David, Hoveve Hassafa, Koutza Ben Yehouda) elles-mêmes fortement dynamisées par des fonds reçus des Etats-Unis. (163)

Les programmes de lutte contre les maladies infectieuses et l'habitat insalubre, le développement de l'enseignement professionnel et l'intensification des cours d'hébreu amorcés avant même la fin de la guerre ne furent pas toujours explicitement présentés aux populations qui en bénéficiaient comme une préparation à l'émigration en Palestine. Les organisations qui les finançaient et les sionistes qui, sur place, en assuraient l'exécution, ne les concevaient pas moins comme relevant, dans une large mesure, d'une anticipation sur les besoins du futur Etat juif. (164)

Pour se doter d'une plus grande liberté de mouvement, ruiner définitivement le "projet" allianciste, dresser à leur guise toutes sortes de nouvelles barrières inter-communautaires, et accroître leur emprise sur les mellahs, les sionistes réclamèrent à la Résidence en mars 1945 la reconnaissance officielle de leurs groupements et de leurs "oeuvres" au Maroc. Ils soulignèrent aussi l'urgence de l'octroi à la communauté israélite d'un statut spécial de minorité "permettant aux Juifs marocains d'échapper à la juridiction du Makhzen et de relever des tribunaux français au même titre que les étrangers". (165)

163 - AMG, 3H 159, février 1945, "Les délégués juifs rendent compte de leur participation au congrès et à des réunions privées (aux Etats-Unis)". E. Sikiridji, op. cit., p. 69 "Le 20 février 1945 (à Casablanca), S.D. Lévy rendait compte... de sa mission en Amérique...; pour lui, (hors du sionisme) toutes les solutions ne sont que passagères ou provisoires". D. Eickelman, *Knowledge and Power*, op.cit., p.144, "Journal de Haj Abderrahmane Mansouri, 1944", hausse des prix entre 1942 et 1944: orge (mesure de 12 kg): 10.000% , sucre (1 kg): 28.571% , textiles synthétiques ou en coton (1 mètre) , respectivement: 7.500 et 175.000%, bougies (unité): 3.333% , paire de babouches: 2.500% .

164 - AMG, 3H 159, février 1945, "La perspective d'émigration en Israël est encouragée... On annonce les mesures (envisagées) pour assainir et faire "éclater" le mellah". Ibid., mars 1945, "(Les Juifs du Maroc) ont obtenu une dotation américaine de 2,5 millions de francs en faveur du développement de l'enseignement professionnel israélite. Cette somme s'ajoute à celle de 2 millions versés par Tolédano et Pinto, citoyens américains, pour l'édification à Casablanca d'une nouvelle école professionnelle israélite. Les matériaux de construction sont fournis par les Etats- Unis. Les cours d'hébreu (vont) être intensifiés".

165 - Ibid., février 1945, "Le congrès (d'Atlantic City) demande d'intervenir auprès du gouvernement français pour satisfaire les revendications et la reconnaissance des organisations sionistes du Maroc". Ibid., mars 1945, "Une surveillance des autorités et des fonctionnaires du Protectorat aurait été

le grand-rabbin d'Alger, Maurice Eisenbeth, lequel "déconseillait aux délégués... de présenter un plan de réformes et de revendications purement marocaines, soulignait l'incorrection que (cela signifiait) vis-à-vis du Sultan et de la France, (et) leur (suggérait) de soumettre leurs doléances au Résident et non à un congrès qui devait s'occuper de questions générales". (159)

Lourdement désavantagés tant par le choc provoqué par les deux années de "vichysme" vécues par les communautés que par l'étroitesse des liens que leurs rivaux entretenaient avec le président du CJM, le Joint et d'autres organisations américaines et la position stratégique qu'ils occupaient dans la distribution de l'aide alimentaire, vestimentaire, médicale et financière que ceux-ci envoyaient aux mellahs depuis novembre 1942, les candidats alliés durent s'effacer devant S.D. Lévy et deux autres "militants", Prosper Cohen et Moshé Murciano (celui-ci représentant la zone espagnole), finalement désignés en qualité de délégués des Juifs du Maroc. (160)

A ces trois personnes s'adjoignirent à leur arrivée aux Etats-Unis, deux tangerois établis à New-York dévoués à "la cause", Haïm Tolédano -co-fondateur en 1893 de l'Association des Anciens Elèves de l'AIU, l'un des rares Juifs du Maroc ayant pressenti dès 1912 la marginalisation à laquelle le Protectorat condamnait ses coreligionnaires, ancien rédacteur de *La Liberté* et Jacques Pinto -riche négociant, financier et propriétaire foncier, ancien consul honoraire du Japon à Tanger. Ensemble, ils formèrent sur place un "American Committee for Moroccan Jews".(161)

Le dynamisme dont S.D. Lévy fit preuve à Atlantic City, son élection en qualité de vice-président de la commission politique du congrès, le thème d'"Am Israël bé-Eretz-Israël" ("le peuple juif dans la terre d'Israël") sur lequel il axa ses interventions, et les arguments qu'il développa pour démontrer l'intérêt vital que revêtaient les communautés du Maroc pour le judaïsme après l'extermination de "cinq millions de Juifs en Europe", eurent des retombées immédiates et déterminantes dans l'accélération du processus de sionisation des mellahs. (162)

159 - Ibid., 20 février -20 mars, 20 avril -5 mai 1944, "un tract, "Appel à la jeunesse juive pour l'établissement d'un Etat juif en Palestine" a été déposé dans des boîtes aux lettres à Rabat". Ibid., 20 juillet-5 août 1944, "A Rabat, le mouvement sioniste est combattu par l'Alliance Israélite".

160 - E. Sikiridji, op. cit., p. 66, S.D. Lévy dut cependant rendre hommage dans son discours officiel à Atlantic City à "l'oeuvre de la France au Maroc" et à celle de l'AIU.

161 - P. Cohen, *Congrès Juif Mondial: Conférence extraordinaire de guerre du CJM à Atlantic City, 26-30 novembre 1944*, Casablanca, 1945. A.I. Laredo, op. cit., pp. 618-19 et 1002, biographies de H. Tolédano -beau-père du vice-président de l'AIU, Jules Braunschvig- et de son parent par alliance J. Pinto (marié à une Tolédano).

162 - E. Sikiridji, op. cit., p. 66, rapport de S.D. Lévy devant le congrès d'Atlantic City.

Unis pour, notamment, étudier l'aide à apporter aux réfugiés -dont ceux qui affluaient en Espagne et à l'intention desquels un camp de transit avait été ouvert au Maroc à Mohammédia- réclamer la levée des restrictions limitant l'immigration de ces derniers en Palestine, et activer l'instauration d'un Etat juif. (156)

Ces préparatifs, entamés moins d'une semaine après la fin de la vague d'agitation ayant secoué le pays, passèrent quasiment inaperçus des Musulmans. Des nationalistes de Tétouan tentèrent bien d'attirer l'attention sur la tendance des sionistes à s'appuyer de plus en plus sur le gouvernement des Etats-Unis, les pressions exercées par le Congrès en vue de l'ouverture de la Palestine à l'immigration juive, et les attaques commises dans ce pays par "des bandes sionistes voulant imposer leur volonté par la violence et le terrorisme". Ils se heurtèrent cependant à l'état de choc dans lequel se trouvaient leurs coreligionnaires de la zone française, trop occupés encore à panser leurs plaies et à localiser les prisons et les camps où étaient détenus les leurs. (157)

Unanimes quant à la nécessité de demander une aide massive des organisations juives en faveur des mellahs, les communautés israélites avaient d'ailleurs elles-mêmes des points de vue divergents quant au programme proprement politique que leurs délégués devaient défendre devant le congrès initialement prévu en mai à New-York, reporté en juillet, puis définitivement fixé en novembre à Atlantic City. Tentant de concilier leur devoir de solidarité envers les coreligionnaires d'Europe avec leurs préoccupations face à leur propre situation et à leur devenir, elles furent en effet confrontées à la résurgence des antagonismes opposant les notables partisans du statu quo, les sionistes et les aliancistes. (158)

Ces derniers essayèrent de s'imposer aux sionistes désireux de monopoliser la représentation des communautés à Atlantic City avec un programme essentiellement axé sur la création d'un Etat juif. Ils furent notamment soutenus par

156 - AMG, 3H 159, 20 février-20 mars 1944, "Des réunions préparatoires sont tenues en vue de désigner les délégués du Maroc au Congrès Juif Mondial qui doit se tenir à New-York du 8 au 20 mai 1944". FRUS, 1944, Washington 18.2.1944, tél., le Secrétaire d'Etat à l'ambassadeur des Etats-Unis à Madrid, "It is also important to keep in mind that it is the policy of this Government to move promptly to Camp Lyautey (Fedala) as many stateless... refugees as facilities permit. Accordingly, every effort should be made to encourage voluntary migration to (this camp) the greatest possible number of eligible persons now in Spain".

157 - W.M., 3.2.1944, "L'union arabe, la question de Palestine, les sénateurs et les représentants américains"; 30.3.1944, "la fin du délai de l'immigration juive en Palestine", "les bandes sionistes".

158 - Ibid., 20 mars - 20 avril 1944, "les milieux israélites craignent que (les) délégués (au congrès) ne (les) engagent dans une politique aventureuse". Ibid., 20 avril - 5 mai 1944, "les présidents des communautés israélites de Rabat, Salé et Sefrou ont exprimé leur intention de ne pas contribuer au financement de la délégation marocaine au Congrès juif car les Marocains sont sous-représentés; ils demandent l'annulation des élections".

greffèrent sur un climat inter-communautaire marqué depuis novembre 1942 par les altercations ayant opposé ici et là des Musulmans à des Juifs: ceux-ci, forts de la présence de troupes américaines comptant dans leurs rangs des coreligionnaires, de la fréquentation par ces soldats de débits de boissons situés dans les mellahs, et de l'intérêt particulier que leur accordait le gouvernement de Washington, n'avaient pas tardé à reprendre l'arrogance par laquelle certains d'entre eux s'étaient distingués à l'époque du Front populaire. (153)

L'adhésion, au lendemain même des événements, d'un grand nombre de jeunes Musulmans au PCM favorisait en principe le rapprochement entre les deux communautés. L'insistance de ce parti (et de la CGT) sur la nécessité de la reconnaissance du droit syndical aux autochtones -refusée par le GPRF- et l'habitude que ces derniers avaient prise de s'adresser à des militants israélites pour exprimer leurs revendications et protester contre le "racket" des "caporaux" et des "chefs de villages indigènes" musulmans y concouraient en principe aussi. (154)

3 - La Conférence d'Atlantic City et les préparatifs de transfert de Juifs marocains en Palestine

Mais, outre le fait que pour ces jeunes il s'agissait plus de défier la Résidence que de souscrire au marxisme ou de renoncer à l'indépendance, eux-mêmes et leurs camarades juifs étaient trop peu nombreux pour pouvoir influencer des coreligionnaires ne voyant en eux que des "athées" ayant rompu avec la foi et les "traditions". (155)

Les communautés juives, auxquelles parvenaient depuis décembre 1942 - date de la décision prise par les Etats-Unis de dénoncer officiellement le génocide - des informations traumatisantes sur l'extermination de leurs coreligionnaires en Europe, avaient du reste des préoccupations plus urgentes: la désignation de délégués au congrès extraordinaire que le C.J.M. se proposait de tenir aux Etats-

153 - Ibid., 24.1.1944, "j'ai eu un entretien avec un notable musulman au sujet de la réunion tenue à Rabat le 16 janvier par des notables... Le Sultan les a invités à faire cesser les incidents avec les Juifs et les membres de l'armée d'occupation". J. Waterbury, *North for the Trade*, op. cit., p. 62, cit. des Musulmans, "The American soldiers sold everything they owned and bought anything they saw. At Meknès, the Jews mixed their own powerful date liquor (mahiya) with lemonade and sold it to the GI's as vintage champagne".

154 - R. Gallissot, op. cit., pp. 185-186. A. Ayache, La question du droit syndical au Maroc, 1943-1946, H.T., 1988- 89, p. 232. Puaux à Massigli (7.7.1944) au sujet de l'insistance de la CGT sur les dangers du refus d'octroi du droit syndical aux Marocains et le "sentiment pro-français des militants indigènes": "(la CGT) redoute (les) critiques nationalistes marocaines d'inspiration égalitaire".

155 - G. Oved, op. cit., II, pp. 223-25, "le général Suffren, commandant la région de Fès, assure que depuis... janvier- février 1944, le P.C. rencontre une certaine faveur en médina, notamment dans la jeunesse".

leur intervention en Irak- et même les Américains -jugant "inopportune" la revendication de l'indépendance avant la fin de la guerre. (150)

Toujours méfiantes à l'égard des Juifs, les autorités prirent d'ailleurs pendant les deux semaines que durèrent les troubles, des mesures pour neutraliser tout risque de "collusion". Ainsi, au moment même où, outre leur quadrillage par des troupes sénégalaises et le stationnement de blindés de la division Leclerc même dans les cimetières, les médinas étaient privées d'eau, d'électricité et de nourriture, les mellahs se voyaient par contre "protégés" par ces mêmes goudiers qui avaient été lâchés sur leurs habitants en novembre 1942. Ces supplétifs reçurent l'ordre de rester à l'extérieur de ces quartiers et ne pas y pénétrer même pour effectuer un quelconque achat. (151)

Radio-Berlin et *Er-Rachid*, "hebdomadaire" de lutte contre le colonialisme enjuivé" -auquel collaborait Jean-Renaud, ancien directeur de *La Presse Marocaine*, quotidien ayant exhorté les autorités à "porter le fer dans la plaie" lors des "troubles" de 1933-1934- firent le jeu de la Résidence et du CFLN. Ils contribuèrent à aggraver les craintes des Juifs face aux événements dont le pays était le théâtre. Et ce par leurs appels aux Musulmans à refuser de se laisser mener à "la boucherie judéocratique" et par la diffusion de "nouvelles" faisant état de "la lutte de patriotes au Maroc contre les troupes d'occupation alliées", de l'apparition d'un vaste mouvement anti-juif "déterminé par les actes d'espionnage commis par des Juifs au détriment des Arabes" et de l'opposition des Musulmans d'Algérie au rétablissement du décret Crémieux. (152)

Facilitées par plusieurs décennies d'identification avec la France et l'état d'esprit créé par deux années d'épreuves (1940-1942), ces appréhensions se

150 - AEP, VM, P 3.145, Tanger 18.2.1944, tél. Genty à Laval, "Le journal *Combat* du 6.2.1944 reproduit un article intitulé "Le Pacha et l'Amérique" du *Daily News* de Washington qui écrit que "la politique de l'Amérique bouleverse tout (au Maroc)-et ne résoud rien". M. Abitbol, op. cit., p. 155, "le 30 juillet 1944, à Sefrou (des goudiers) organisèrent une action punitive contre (le mellah)... Mettant à profit la passivité, sinon la complicité de leurs officiers français, (ils) se livrèrent aux pires violences... René Cassin... souligna les encouragements donnés aux émeutiers par le pacha local et par des militants du S.O.L. ainsi que l'attitude illégale des officiers français du Goum".

151 - AEP, VM, P 3.146, Tanger 31.3.1944, Genty à Laval, "compte-rendu d'un voyage d'information au Maroc sous prétexte de tourisme", "(Le pays) est dans la misère, tous les produits du sol sont réquisitionnés, il y a un arrêt total de l'artisanat. Alger méconnaît l'esprit particulariste du Maroc... Le Résident accumule les maladroites. Il a fait occuper Fès, les mosquées sont gardées par les Sénégalais tandis que les quartiers juifs sont protégés... Les magasins juifs sont ravitaillés alors qu'il n'y a rien (même) chez les Arabes aisés".

152 - Ibid., 15-29.2.1944, "Marrakech et Meknès ont été le théâtre d'émeutes sanglantes. Le 22 février 2.000 Arabes ont été arrêtés. Les affrontements entre les indigènes et les troupes d'occupation sont quotidiens. Radio-Berlin annonce le 21 que la ligne de chemin de fer Casablanca-Marrakech a été (sabotée) par des patriotes arabes". Ch.R. Ageron, op. cit., p. 30.

De ce fait, les nationalistes pouvaient difficilement partager l'image que les Juifs se faisaient de de Gaulle ou oublier qu'il s'était déjà catégoriquement opposé en 1941-1942 à la libération d'A. Fassi, malgré l'intervention des Anglais et des Américains en sa faveur. Dans leur optique, ce n'était qu'un colonial aux vues étroites, n'admettant pas que des "indigènes" puissent eux aussi être animés du sentiment de grandeur de leurs pays, et aspirer à le libérer en faisant montre de la même inflexibilité que lui sur les principes. Les simples "réformes économiques et sociales" qu'il proposait dans le cadre du protectorat leur paraissaient d'autant plus anachroniques, voire rétrogrades, que Lyautey, leur "modèle de référence" avoué ou non et dont de Gaulle disait du reste vouloir poursuivre "l'oeuvre" au Maroc, avait en 1921 déjà reconnu "l'inévitabilité" de l'indépendance de l'Afrique du Nord. Les propos qu'il avait tenus à cet égard rendaient encore plus désuets les vagues schémas esquissés en 1944 à Brazzaville.

Les perceptions totalement opposées que les Juifs et les nationalistes se faisaient de de Gaulle furent aggravées par la répression sanglante, les exécutions sommaires, les arrestations massives et les brutales perquisitions par lesquelles le CFLN, la division Leclerc et la Résidence -au sein de laquelle continuaient de pulluler de "fervents pétainistes et partisans de la collaboration avec l'occupant" (Ch. A. Julien)- réagirent aux protestations des Musulmans (29 janvier-15 février 1944) contre l'arrestation de chefs de l'Istiqlal accusés d'"intelligence avec l'ennemi". (148)

Concrètement, cette divergence se traduisit par le confinement des communautés juives dans le silence face à la répression, aux arrestations, aux rafles, à la torture, et au regroupement de plusieurs milliers de personnes dans des camps de concentration. Malgré les tracts (i.e. "Civilisation ou sauvagerie?") distribués par les nationalistes pour stigmatiser, au nom des "principes de 1789", la brutalité des méthodes utilisées contre les manifestants et lors des perquisitions (assimilées par A. Fassi à celles de la Gestapo), elles se cantonnèrent en effet dans une prudente expectative. (149)

Cette attitude n'était sans doute pas sans rapport avec le souvenir des excès subis par les mellahs en novembre-décembre 1942 et bien au-delà, la crainte que des fonctionnaires et des officiers français antisémites ne fussent tentés d'organiser des pogromes à la faveur des troubles, et l'"aval" que donnèrent à la répression les Anglais -au fait des vifs ressentiments que leur valaient leur politique en Palestine et

148 - AEP, VM, Tanger 21.2.1944, tél., Jacques Gentry, consul-général de Vichy à Tanger à Laval, "La répression ordonnée par Alger à Paux... a été extrêmement brutale... Il en résulte une haine farouche pour la France des indigènes outrés des exécutions... et de la mort de nombreuses femmes et enfants tués par représailles... Le Résident a cru devoir menacer le Sultan (de) destitution". Ch. A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 191. A. Fassi, op. cit., pp. 275-77. R. Le Tourneau, *Evolution politique de l'Afrique du Nord musulmane (1920-1961)*, Paris, 1962, p. 213.

149 - M.H. Ouazzani, op. cit., II, pp. 147-48. A. Fassi, op. cit., pp. 275-277.

C'est ce que firent effectivement les dirigeants de l'ex-Parti National. Regroupés depuis décembre 1943 au sein d'un nouveau parti dit de l'Istiqlal (Indépendance) avec d'autres nationalistes, ils présentèrent au Sultan, au Résident et aux représentants des Etats-Unis et de Grande-Bretagne un Manifeste réclamant l'indépendance du Maroc (11 janvier 1944). Parce qu'ils s'exprimaient au nom de tous les Marocains sans distinction d'appartenance religieuse ou ethnique, réclamaient "un régime de gouvernement... garantissant les droits de tous les éléments et de toutes les classes de la société marocaine et définissant les devoirs de chacun", les signataires de ce document tentèrent d'obtenir l'adhésion officielle de notabilités israélites à leurs revendications. D'autant qu'ils estimaient que le choc provoqué dans les mellahs par les lois de Vichy avait ébranlé leur francophilie et supposait qu'un ralliement de compatriotes juifs à leur programme ne pouvait que conforter leurs positions face aux Alliés et au CFLN.

"Les nationalistes, indique à ce propos un rapport des services français de renseignements, veulent entraîner les Juifs dans leurs revendications; déjà en 1937 il y eut des tentatives dans ce sens. Mais, (ceux-ci) ont peur de se trouver face à face avec les Musulmans si les Français portaient. Certains (d'entre eux) ont versé (de l'argent) à la caisse nationaliste en s'abstenant de signer". (146)

Ces sollicitations placèrent les Juifs dans une position extrêmement délicate. Il ne s'agissait plus en effet de s'associer, comme en 1936-1937, à des déclarations sur "l'entente judéo-musulmane" ou simplement de formuler en commun l'espoir de voir la Résidence s'engager sur la voie des "réformes", mais de réclamer l'indépendance. Et ce à un moment où la France était encore occupée et où de Gaulle excluait, ainsi qu'il le déclara quelques semaines plus tard à la Conférence de Brazzaville, même le principe d'un self-government des possessions françaises. (147)

Le chef du CFLN réagit d'ailleurs immédiatement et vint en personne à Marrakech (12.1.1944) conférer avec Churchill -soupçonné de regretter les Accords de 1904 et de 1937 et d'"exciter en sous main les Marocains"- et s'assurer de la "loyauté" de Glaoui -décoré en la circonstance de la Croix de Lorraine. Son Commissaire aux Affaires étrangères, René Massigli, fut spécialement dépêché à Rabat. Il signifia au Sultan, "comme l'eût fait un procureur romain de Maurétanie tingitane au nom de l'empereur" (Julien), que le traité de 1912 était intangible et que "le mot d'indépendance devait disparaître des coeurs et des bouches".

l'Irak, ne peut admettre une occupation allemande ou italienne, et croit qu'un gouvernement authentique de la vraie France est à même de lui donner satisfaction".

146 - A.M.G., 3H 159, janvier 1944.

147 - Ch. R. Ageron, La préparation de la Conférence de Brazzaville et ses enseignements, in *Brazzaville (janvier-février 1944), Aux sources de la décolonisation*, Paris, Plon, 1988, pp. 29-41.

Ses coreligionnaires autochtones s'abstinrent quant à eux de se porter volontaires comme en 1939. Semblant se contenter de l'abrogation des mesures anti-juives et du départ de Noguès (remplacé en juin 1943 par Gabriel Puaux), ils préférèrent encourager plutôt les Musulmans à "aller attaquer l'Allemand". (142)

L'un de leurs chansonniers (anonyme) exalta ainsi la puissance militaire des Etats-Unis, "la fraternisation franco-américaine" et "la joie qu'en éprouvait le Sultan". Essayant d'occulter l'épisode de la résistance au débarquement, il invoqua "la confusion" - "les Français, non avertis, crurent voir apparaître l'ennemi (allemand)", loua la combativité de ces "boys américains (si) sympathiques, aimant les Parisiens et même les Marocains". Il n'hésita pas non plus à parler des Anglais, de "leur réputation en mer", de "leurs incessantes attaques contre l'Allemand" et, pour mieux faire passer son message, de leur prestige commercial - leurs produits demeurant fort prisés des Marocains et synonymes de qualité. (143)

Plus significatifs encore furent les hommages appuyés qu'il rendit à "l'intégrité de la justice française et à l'impartialité avec laquelle elle traitait le marchand et le pauvre", et ses vivats à l'adresse de G. Puaux "que les Juifs et les Français aiment", et du Sultan. Ce chansonnier les fit alterner avec des appels aux "Arabes" les exhortant à "aller attaquer l'Allemand affamé (et son allié) italien toujours miséreux". (144)

Plusieurs milliers de Marocains musulmans furent effectivement mobilisés (30% des effectifs engagés par les Alliés au début de la campagne d'Italie). Ils prirent part en 1942-1943 à des batailles décisives en Tunisie, en Corse, en Sicile et en Italie. Tout en appelant eux aussi à "la vraie France" et aux principes au nom desquels "l'homme du 18 juin" s'était dressé contre Vichy et l'occupant allemand, les nationalistes puisèrent dans les lourds sacrifices consentis sur divers fronts par leurs compatriotes des arguments supplémentaires en faveur de l'indépendance. Allal Fassi avait du reste exigé dès 1941 de R. Cassin précisément, venu à Brazzaville lui demander de proclamer son appui à la France Libre, que celle-ci en reconnaisse officiellement le principe. (145)

142 - J. Lacouture, *Cinq hommes et la France*, Paris, 1961, p. 194, "Puaux, le haut fonctionnaire... le plus assuré de sa propre omniscience et de la supériorité essentielle et immuable de son pays".

143 - Papiers G. S. Colin, Bibliothèque de l'Institut d'Arabisation, Rabat; texte en arabe dialectal transcrit en caractères latins et hébraïques, s.d., "Vive la France et l'Amérique" - en français dans le texte- "ils sont ce qu'il de plus chic au monde; chaque nuit ils veillent sur toi avec leurs canons et leurs avions... La France n'a plus peur"; "L'Anglais est sympathique et a l'habit du négociant; les gens savent (comment il manipule) l'or... L'on sait qu'il est puissant en mer".

144 - Ibid., "L'Italien est retors. Il (massacre) les Arabes... Il ne trouve que des macaroni. Il a des grertouilles au dîner et au déjeuner. Il fait cuire des souris dans sa soupe".

145 - A. Fassi, op. cit., pp. 235-242, cit. sa lettre à de Gaulle: "Le Maroc, qui est contraint de continuer à plier sous un régime moyenâgeux souhaite un progrès comparable à celui qu'ont atteint l'Egypte et

sympathies gaullistes qu'eux-mêmes n'avaient cessé de manifester depuis juin 1940.(139)

Les Juifs marocains percevaient en effet "l'homme du 18 juin" comme le symbole de "la vraie France". Son intention proclamée de faire annuler les mesures antijuives décrétées par Vichy atténuait le choc considérable que leur avait causé le Statut des Juifs. Elle leur permettait d'une certaine manière de retrouver l'image idéalisée qu'ils s'étaient faite de "la patrie adoptée". La réceptivité du Général aux appels des organisations juives américaines -exerçant d'ailleurs des pressions en sa faveur à Washington- et la présence à ses côtés de Juifs soucieux de hâter l'abrogation des lois raciales (i.e. le professeur René Cassin, chargé de la Justice et de la défense de la langue française au sein du CFLN, président de l'AIU (1942-1975) rehaussaient encore davantage son image à leurs yeux. (140)

Même les Israélites qui militaient au sein du Parti Communiste du Maroc, fondé en 1943 sous l'impulsion de l'un d'entre eux devenu son secrétaire-général, Léon Sultan (originaire d'Algérie, mort en 1945), partageaient les sympathies gaullistes de leurs coreligionnaires. Adhérant à l'opposition catégorique du chef de la France Libre à toute remise en cause du statu quo au Maroc, ils estimaient eux aussi que "le peuple marocain (devait rester) indissolublement lié à la grande communauté française".

Les tracts de ce parti appelèrent ainsi les Musulmans à continuer la lutte menée avec "la France nouvelle" contre le nazisme. Ils les mirent en garde contre "les pseudo-nationalistes (et) les gens fortunés, comme les Sebti qui, il y a quelque temps, ont fêté leur milliard amassé (aux) dépens du peuple marocain". Donnant l'exemple, L. Sultan s'engagea d'ailleurs, en sa qualité de citoyen français, dans un régiment de tirailleurs marocains et partit pour le front. (141)

139 - Cf. J. Bessis, La politique américaine en Afrique du Nord pendant la Deuxième guerre mondiale, *R.O.M.M.*, 1983, 36, 2, p. 150, nommé Gouverneur-général à Alger (17.1.1943), Marcel Peyrouton, ancien Résident à Rabat notoirement antisémite, ministre de l'Intérieur de Vichy responsable de l'abrogation du décret Crémieux, déclara: "Les Juifs voient trop souvent les autorités américaines et anglaises; les Chrétiens, les Musulmans et les Juifs qui agissent ainsi sont des salauds".

140 - Ch. de Gaulle, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1954, p. 84, "Le professeur Cassin était mon collaborateur -combien précieux!- pour tous les actes et documents sur lesquels s'établissaient à partir de rien, notre structure intérieure et extérieure". G. Israël, *René Cassin. La guerre hors-la-loi. Avec de Gaulle*, Paris, 1990, pp. 5-6; p. 107, de Gaulle à Stephen Wise à l'occasion du 150ème anniversaire du décret du 27 septembre 1791, "(ce décret) reste en vigueur et ne peut être abrogé par les hommes de Vichy. Cf. D. Schnapper, De Gaulle vu par les juifs, Actes du Colloque "De Gaulle en son siècle" (sous presse), "(le) Général aurait dit: "J'attendais des politiques et je n'ai reçu que des juifs et des socialistes".

141 - H. Bleuchot, op. cit., p. 228-29, tract en arabe distribué en février 1944 par le PCM.

caricatures représentant Giraud, les Américains et les Juifs en train de piller la maison d'un Marocain" (musulman) (135)

Le bruit fait autour des aspirations des Juifs fut tel que le grand-vizir, Mohammed Moqri, et le chambellan, Mohammed Mameri, lui consacrerent une place essentielle dans les entretiens secrets (23 janvier 1943) qu'ils eurent, sur ordre du Sultan désireux d'obtenir des clarifications sur l'attitude des Etats-Unis à l'égard de l'avenir du Maroc, avec le conseiller spécial de Roosevelt, Harry Hopkins, et un officier supérieur de la suite présidentielle, le général Wilbur. (136)

L'un et l'autre rappelèrent à leurs interlocuteurs la résistance du souverain aux pressions exercées par la Délégation allemande d'armistice en vue de l'application aux Israélites du Maroc d'un traitement comparable à celui que subissaient leurs coreligionnaires en Allemagne. Après leur avoir fourni des précisions sur la situation des Juifs dans le pays, ils les mirent en garde contre les risques de perturbations inter-communautaires. (137)

"Les Juifs ne constituent pas (le groupe) supérieur au Maroc, leur indiquèrent-ils. Ils ont toujours occupé, en nombre et en influence, une place secondaire (mais) étaient bien traités par les Musulmans... La situation actuelle est le résultat de plusieurs siècles de coexistence (car) les Musulmans ont besoin des Juifs et vice-versa. Il n'y a pas de question juive au Maroc et il n'y en aura pas à l'avenir si la situation demeure telle qu'elle est maintenant. Des Juifs croient que l'arrivée de troupes américaines va les placer dans des positions de force et d'influence par rapport aux Musulmans. Cela ne doit pas se produire". (138)

Aux suspicions liées à l'intention prêtée aux Juifs de mettre à profit la présence américaine pour imposer leur prédominance s'ajoutaient celles que provoquaient la présence de personnalités israéliennes au sein du CFLN et les

135 - Ch. R. Ageron, op. cit., pp. 28-31, "La propagande par tracts prit elle aussi une ampleur assez extraordinaire... Certains s'adressaient spécialement aux Marocains ("Un appel aux Marocains" - tiré à 48.000 exemplaires-, "O Arabes du Maroc"); d'autres... à tous les Musulmans d'Afrique du Nord ("Nous sommes les vrais alliés des Arabes", "La lutte des Musulmans en Palestine", "Une qacida du grand mufti").

136 - R. Murphy, op. cit., p. 173, propos tenus par Roosevelt au Sultan lors du dîner auquel il le convia dans la soirée du 22 janvier, "This affair was entirely Roosevelt's own idea".

137 - M. Blumenson, op. cit., p. 158, "Patton's Diary. January 23: The Grand Vizir asked me to get him an interview with Mr Hopkins, provided that the British did not know the points (to be) discussed, i.e., future of French and Spanish Morocco, Jews, trade, and immediate help".

138 - M.H. Ouazzani, op. cit., II, pp. 46-56, cit. des "notes confidentielles du brigadier-général Wilbur...", n° 2: sur les Juifs.

2 - Les tentatives d'association des Juifs à la revendication de l'indépendance

Les propos tenus par Roosevelt au Sultan en marge de la Conférence de Casablanca (22-23 janvier 1943) accrurent les espoirs d'indépendance parmi la population musulmane; les contacts noués par des nationalistes avec des officiers américains au lendemain même du débarquement lui ayant déjà donné l'impression que le soutien des Etats-Unis à "la cause" était quasiment acquis. (133)

Les Israélites, brutalement rappelés à l'ordre par les autorités résidentielles et menacés de représailles en cas de participation à des manifestations gaullistes, espèrent de leur côté voir le président américain contraindre Noguès à abroger immédiatement toutes les dispositions antijuives. Se laissant porter par la véritable "mystique" dont Roosevelt était l'objet -la communauté de Casablanca ayant même institué un "Pourim Hitler" pour commémorer le "miracle" du débarquement-, certains d'entre eux se laissèrent aller à toutes sortes d'excès verbaux et se vantèrent du "rôle important qu'ils allaient jouer dans le pays avec l'appui des Américains".(134)

Les services allemands de propagande, passant outre les contacts des nationalistes avec les Américains et la fondation à Rabat par certains d'entre eux d'un "Club Roosevelt", eurent beau jeu d'opposer par la voie des ondes et dans des tracts les aspirations des premiers -en les reliant parfois à "la lutte des Musulmans en Palestine"- à celles des seconds. Pour illustrer leurs propos, ils répandirent "des

propaganda... reporting the mistreatment of Moorish women and the native population by US forces".

133 - V.N., 10.1.1943, Le Maroc et les Américains. Cf. FRUS, 1948, III, Memorandum (Department of State), March 22, 1948, "U.S. wartime propaganda was in part responsible for the recent spur to North Africa nationalism. Descriptions of the (Atlantic) Charter Four Freedoms were extensively spread... Roosevelt personally encouraged the Sultan to hope for American support in throwing off French control".

134 - H. Hirschberg, op. cit., pp. 326, "On January 1943, Poussier, (Chef de Région, Casablanca), summoned the local Jewish notables, warning them that the Jews would be held responsible if the demonstration of de Gaulle's National Front... did in fact take place". M. Abitbol, op. cit., p. 175, "(Les) traditionnalistes recherchaient dans (le) Livre d'Esther... des antécédents historiques; tel Assuerus, Roosevelt leur apparut comme ayant agi sous l'effet de l'inspiration divine lorsqu'il intervint en "cette nuit fatidique" du 8 novembre pour enrayer les plans diaboliques conçus par Hitler-Haman". H. Zafrani, *Mille ans de vie juive au Maroc*, op. cit., p. 266, sur le "Pourim Hitler" institué en janvier 1943.

Slaoui était d'autant plus attentif à la relance qui semblait s'amorcer sous l'impulsion des nouveaux-venus qu'il vivait lui-même dans la misère et observait avec indignation les fraudes, le marché noir et les distributions "préférentielles" de bons de rationnement. Comme ses compatriotes musulmans et juifs, il fut offusqué par le "bouleversement des mœurs" provoqué par "l'entrée des Américains" et eut le sentiment d'une sorte de "fin d'époque" face à l'extension de la prostitution. (129)

Il intégra ad litteram dans sa chanson les "O.K., O.K.", "come on", "bye bye" et "give me dollar" alors en vogue sur les trottoirs, dans les bastringues et les hôtels de Casablanca et d'autres villes, et les fit reprendre par un chœur de femmes. Il se "gaussa" du raccolage de soldats américains, de la coquetterie "de vieilles mégères mâchant (elles aussi) le chewing-gum et buvant le rhum", des "absences de femmes mariées", de leur engouement pour "les yeux bleus" et de leur "révolte contre leurs époux". Les militaires furent jugés quant à eux aussi prodigues que peu regardants sur "la marchandise". (130)

Un parolier juif (anonyme) consacra lui aussi une "qsida" à celles qui, dit-il, "dans les hôtels, guettent l'Américain, lui clignent de l'oeil, lui disent "come on" et lui fixent le prix". Décrivant les robes payées en ces temps rigoureux d'"enlacements, de baisers et même de coucheries", l'auteur, indulgent vis-à-vis des citadines, préféra ne voir dans ces "mauvaises femmes" que de nouvelles-venues chassées de leurs mellahs de l'Atlas par la misère et s'évertuant à baragouiner un "français que même le savant et le fquih" ne comprenaient pas. (131)

Le "sans-gêne" des nouveaux-venus et la rupture par les Musulmans et des Juives qui les fréquentaient des normes habituelles de discrétion ne suscitèrent cependant pas uniquement l'indignation des "honnêtes gens". La propagande allemande en fit aussi l'un de ses thèmes. Elle essaya d'exploiter contre les Alliés ce qu'elle appela les "mauvais traitements infligés aux femmes marocaines par les soldats américains". (132)

les sujets qui vivent de la prostitution ou de commerces illicites. Les victimes en sont les éléments sains ayant des revenus fixes...; les bourgeois voient (ainsi) se multiplier par quatre le salaire des portefaix".

129 - V.A. Walters, *Silent Missions*, New York, Doubleday & Co, 1978, p. 50, témoignage de l'auteur, lieutenant à l'époque chargé de l'interrogatoire des prisonniers de guerre, "In Rabat..., the delicate issue of control of the brothels (which) proved to be a particularly sensitive political question... One of the things that struck me was the tremendous shortage of food in North Africa".

130 - M. Blumenson, op. cit., p. 140, "(notes de Patton): the women are not veiled, which is unfortunate because it certainly destroys any illusion as the beauty of Arabian women".

131 - J. Ben Ami, op. cit., p. 110.

132 - FRUS, 1942, Tanger 4.1.1942, Child au Département d'Etat, rencontre à Arbaoua de Patton et du Haut-Commissaire espagnol, le général Orgaz, "Orgaz insisted on the widespread Axis

De telles prises de position s'inscrivaient dans la logique des messages adressés par Roosevelt au "peuple français" et à Pétain à l'aube du 8 novembre, son engagement à ne pas altérer le statu quo dans l'empire colonial français, et ses préventions à l'égard des "Arabes (jugés) versatiles". Fort habilement, Noguès s'en servit pour se dispenser de signer tout document officialisant sa défaite. Bien que soupçonné de maintenir des contacts avec les Allemands, il réussit même le véritable tour de force de se faire reconnaître dans toutes ses prérogatives. (126)

Toutefois, ni les gestes que Patton multipliait pour décourager toute velléité de remise en cause de l'autorité française (i.e. recueillement sur la tombe de Lyautey, défilé conjoint à Rabat) ni les mesures que la Résidence prenait pour neutraliser et réprimer une "américanophilie" qu'elle jugeait excessive ne purent réduire le choc psychologique considérable ressenti par les Marocains devant l'étalage de la puissance militaire des Etats-Unis. Y contribuèrent aussi leurs nouvelles livraisons de denrées de première nécessité, et le comportement bon enfant de soldats qui, dit Houssine Slaoui, dans une chanson célèbre, intitulée *les Américains* précisément, "distribuaient du chewing-gum et des bonbons". (127)

Ce chansonnier exprima sur le vif, ainsi que le firent d'ailleurs quelques uns de ses homologues juifs, les réactions de ses compatriotes à la présence de troupes américaines dans le pays et aux inévitables problèmes de moeurs inhérents à la mise en contact de plusieurs milliers de soldats d'un pays riche avec une population confrontée depuis plus de deux ans à la pénurie, voire ici et là à la famine. (128)

to hear that this was French territory... My agitated visitors did not know that the Jews (here) have lived in separate quarters for centuries... and their standard of living is not appreciably higher than that of their Arab neighbors. These Americans were under the impression that the misery they now were glimpsing had resulted from nazi decrees which should be nullified". M. Blumenson, op. cit., p. 121.

126 - DSB, 7-8.11.1942, vol. II, 176 et 177, Roosevelt à Pétain, "(Notre) débarquement n'a de but autre que de faire échouer les visées hégémoniques de l'Allemagne et de l'Italie. Mon objectif est clair: aider les autorités françaises et appuyer leurs administrations". G. F. Howe, op. cit., p. 178, "successful control of French Morocco through the intricate structure of French supervision and native rule required qualifications... For lack of substitute, General Noguès was more necessary to the Americans than those who protested against his retention".

127 - V.N., 20.4.1943, n° illustré de photographies d'infirmières américaines distribuant du lait aux enfants; "Largesses américaines: en l'honneur de la fête du Mouloud, 200.000 mètres de cotonnades ont été distribués aux enfants des écoles coraniques et franco-musulmanes; fin mars, (le Maroc a reçu) 14.000 tonnes de sucre..., la ration de sucre de la population musulmane est portée à 750 grammes; dans les villes, la Croix Rouge américaine distribue du lait aux enfants".

128 - M. Blumenson, op. cit., p. 121, "The Sultan said (to Patton) he hoped the American soldiers would show proper respect for Mohammedan institutions". V.N. 10.1.1943, "Chewing gum": "Les Marocains sont rassurés et séduits par la courtoisie des Américains... (Ces militaires donnent) 10 frs au cirer et paient 75 frs le litre de vin qui en vaut 4... Les seuls bénéficiaires (de cette manne) sont

laquelle "la propagande nazie risquait de faire croire aux populations musulmanes... que tout l'effort de guerre des Etats-Unis était entrepris à l'instigation et sous la direction des Juifs". Il affirma que c'était là l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement hésitait à dénoncer officiellement "la solution finale". (123)

Morgenthau s'opposait énergiquement à cette attitude. Elle était imputable d'après lui à l'antisémitisme animant de hauts responsables du Département d'Etat. Hostile au maintien de quotas stricts sur l'immigration aux Etats-Unis et aux tentatives que Roosevelt déployait pour convaincre des Etats d'Amérique latine d'accueillir des réfugiés juifs alors que son propre pays n'en admettait qu'un nombre infime, il décida de se rendre en personne à Alger s'enquérir directement du sort de ses coreligionnaires d'Afrique du Nord et presser la "normalisation" de leur situation. Mais, une fois sur place, il entérina lui aussi la politique préconisée par Murphy: les mesures raciales et les excès dont ces derniers se plaignaient lui parurent insignifiants par rapport à ce qui se passait dans les territoires occupés d'Europe. (124)

Même les soldats juifs américains qui, "choqués par la misère des mellahs" et l'imputant aux "décrets d'inspiration nazie" pris par la Résidence, s'étaient empressés, quelques jours seulement après le débarquement, de protester contre le sort de leurs coreligionnaires et de réclamer des mesures immédiates en leur faveur, durent se plier aux ordres leur enjoignant de prendre en considération les réactions supposées des "Mahométans". (125)

123 - A.J.C. *Annual Report*, New-York, 1943, pp. 54-55, "Report on the Overseas Committee". C.U. Lipschitz, op. cit., p. 116, extraits du "Journal de guerre" du Secrétaire d'Etat adjoint, Breckinridge Long, "April 20, 1943... One danger in it all (referring to Allied concern about the Final Solution) is that their activities may lend color to the charges of Hitler that we are fighting this war on account of and at the instigation and direction of our Jewish citizens, for it is only necessary for Nazi propaganda to republish in the press of neutral countries the resolutions introduced in the US Senate and broadsides bearing the names of high Government officials in order to substantiate their charges. In Turkey the impressions grows and in Spain it is being circulated... It might easily be a detriment to our war effort".

124 - Ibid., Morgenthau à Long: "Breck... we might be a little frank. The impression is all around (that) you, particularly, are anti-Semitic". R. Murphy, op. cit., p. 148, "Morgenthau became perplexed (in Algiers)... (He) had expected to hear lurid accounts of physical torture and wanton destruction of Jewish property, such as had taken place in Germany and some other countries under Nazi domination. Finally a French Jewish banker and a distinguished professor at the University of Algiers explained that their difficulty lay in anxiety and the general humiliation suffered and pointed out that the most extreme anti-semitic decrees had not been enforced in North Africa".

125 - R. Murphy, op.cit., p.147, "Jewish-American soldiers called upon me... Their spokesman declared: "We are informed that you have been in Algiers for more than a year, yet you have done nothing about the Jews here!"... (They) never had seen anything like the segregated Jewish quarters of Algiers and Morocco, and they were so appalled by the wretched conditions that they were in no mood

Patton, initialement opposé à tout dialogue avec les hommes de Vichy et aux contacts qu'avait avec eux le général Mark Clark - "probablement à moitié (juif)", d'après lui-, ne se montra pas moins pragmatique que le Résident qu'il qualifiait de "crook". Il se fit même son défenseur auprès du général Eisenhower. Amplifiant à l'excès la précarité de la situation générale - "You can get a revolution here for a dollar"-, niant la discrimination dont les Juifs étaient l'objet et affirmant qu'ils "s'en tiraient même très bien", il suggéra que fût évité tout ce qui pouvait porter atteinte au "prestige français". D'après lui, c'était là le seul moyen de préserver "la pacification des tribus" et d'assurer la sécurité des arrières des troupes américaines.(121)

Murphy, auprès duquel Eisenhower avait détaché un officier issu d'une famille israélite de banquiers, le major Paul P. Warburg, en qualité de conseiller pour les Affaires juives, considéra lui aussi que son pays ne devait intervenir qu'avec une extrême discrétion car, expliqua-t-il, la propagande radiophonique allemande tentait de soulever les Arabes en insistant sur l'emprise exercée par les Juifs sur les centres de décision à Washington et, surtout, prêtait aux Alliés l'intention de les porter "au pouvoir suprême en Afrique du Nord après la victoire". De ce fait, disait-il, se hâter d'abroger les lois de Vichy équivalait à crédibiliser de telles allégations et s'exposer à des "soulèvements ethniques" préjudiciables à l'effort de guerre allié.(122)

Le Département d'Etat reprit à son compte ces mises en garde. En butte aux critiques du Congrès Juif Américain, auprès duquel il faisait vainement valoir "l'absence de base légale (pour) une intervention en faveur des Juifs du Maroc renvoyés des services publics et toujours empêchés de reprendre leurs activités dans le cinéma, la radio, (et d'autres secteurs)", il insista lui aussi sur la facilité avec

going to leave it up to him... As a matter of fact, the Jews are not discriminated against and get on very well". Ibid., p. 136, "(The Grand-Vizir) talked about the race antipathies, Jews... I told him that I understood perfectly about race antipathies... He said that no racial or tribal troubles would ever stick their heads above the surface".

121 - Ibid., p. 98, "November 4, I have always been opposed to talking with the French"; pp. 111-113, "Because French Morocco is a protectorate... (its) local security therefore depends on retaining the prestige of the French Army. I decided that the best way to avoid an Arab uprising was to allow the French to retain their arms... A bunch from Ike's staff tried to put me on the spot for not disarming the French. I assumed the offensive, showing them that to disarm or discredit the French meant an Arab war which would demobilize 60.000 (American military) men as a starter"; p. 136, "French and Arabs were scared to death of a Jew rising under American help"; p. 142, "The French have lost face and the Arabs are all for us- as long as we are winning".

122 - Ibid., p. 147, "Great care was necessary if we were to prevent racial uprisings". M. Abitbol, op. cit., p. 154, slogans des extrémistes européens à Casablanca et ailleurs: "Roosevelt est un Juif"; "les Américains sont venus venger les Juifs"; "les voitures américaines sont décorées de l'étoile jaune que les Juifs portent sur la poitrine".

résister à "l'impérialisme judéo-bolchevique" et à se dresser "contre la terreur jaune".(117)

Les radios allemandes cherchèrent elles aussi, par l'augmentation de la durée et du nombre de leurs émissions en arabe et en berbère et des programmes diffusant parfois "jusqu'à six bulletins d'informations par jour", à "inciter les Musulmans à des brutalités contre les Juifs et à la résistance contre les forces américaines. Leurs speakers multiplièrent les critiques contre les Juifs, "l'appui que leur apportaient les Anglo-saxons" et leurs "liens avec les bolcheviques". Essayant d'exploiter le dénuement de la majorité musulmane, ils appelèrent à une "redistribution des richesses juives aux Musulmans" par la mise à sac des mellahs.(118)

Lorsque Noguès dut se rendre à l'évidence et, après des tergiversations que compliqua sa nomination par Pétain en qualité de représentant de l'Etat Français avec autorité sur toute l'Afrique du Nord, ordonner le cessez-le-feu et entrer en pourparlers avec les Américains, l'un de ses premiers soucis fut de dissuader ces derniers d'intervenir en faveur des Juifs: "à l'exception de l'agitation (créée par) la population juive, le pays est absolument calme", expliqua-t-il à Patton; "les Juifs au Maroc, précisa-t-il, sont de la plus basse catégorie... Ils espèrent s'emparer du pays... et s'agitent maintenant contre les autorités françaises".(119)

Au vu de l'intérêt que les vainqueurs montraient pour les Juifs dans leurs entretiens avec le Sultan et le grand-vizir, le Résident (surnommé "Maître Renard" par E. Mönick, et "No-Yes" par les officiers supérieurs américains) se hâta d'opérer une totale volte-face: il mit de plus en plus l'accent sur les risques de troubles inter-communautaires, se posa en protecteur des Juifs, et assimila la résistance opposée au débarquement (8-11 novembre) à un simple "baroud d'honneur" destiné à sauver les apparences devant les "indigènes". (120)

117 - A. Chaumet, *Juifs et Américains. Rois de l'Afrique du Nord*, Paris, 1943, opuscule illustré en couverture d'un drapeau américain frappé d'une cinquantaine d'étoiles à six branches, pp. 36-46, "Israël est au centre de toutes ces manœuvres... Nos frères musulmans voient disparaître nos trois couleurs... Il est nécessaire (que) le drapeau tricolore (soit) auprès de drapeau vert de l'Islam contre l'écoeuvante exploitation judaïque". Sur le rôle de Chaumet en France v. P. Ory, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, Seuil, 1976, p. 57, 142, 153.

118 - Ch. R. Ageron, op. cit., p. 28, "Des émissions en français et en arabe furent également organisées sous le nom de "La France Fidèle"... Il fallait tirer parti du pétainisme tenace qui régnait encore en Afrique du Nord".

119 - M. Blumenson, *The Patton Papers, 1940-1945*, Boston, H. Mifflin Cy., 1974, p. 118, "But Nogues stated that "they were being controlled without difficulty" and that the French "would guarantee calm in the country".

120 - Ibid., p. 127, "Admiral Hewitt reported French concern over possible trouble between Jews and Arabs... (But) since the Sultan has been handling such questions for some thousands years, I was

l'administration. Malgré les abus des goudiers affectés à leur surveillance (i.e. extorsion de la traditionnelle "mouna"), ils durent sans doute s'estimer heureux qu'une telle tâche n'ait pas été confiée à des légionnaires. (114)

Les doriotes et la Légion des Combattants du Maroc qui n'avaient cessé de réclamer une application rigoureuse du programme de "redressement et d'épuration" de la Révolution Nationale, juraient de lutter "Contre la lèpre juive (et) Pour la pureté française" et guettaient l'occasion d'"en découdre avec les Juifs", passèrent eux aussi à l'action. Ils menèrent ici et là des "actions punitives" contre ces derniers apparemment sans grand souci de la présence sur place de troupes américaines. (115)

La presse Mas qui, avant 1936-1937, considérait les Juifs comme un élément susceptible de servir de contrepoids aux nationalistes musulmans et, épisodiquement, soutenait le principe de leur assimilation, se lança elle aussi dans une campagne antisémite dont le ton correspondait pratiquement à un appel au pogrome. Radio-Mondial, la presse vichyssoise et la Phalange espagnole -tellement choquée de voir s'écrouler l'occasion de concrétiser "les droits historiques de l'Espagne sur le Maroc" qu'elle en oublia le philoséfarisme officiel-, se déchaînèrent eux aussi contre les "agresseurs anglo-saxons" et "les De Gaulle, Giraud, Darlan (et) Noguès (rivalisant) dans la prosternation devant Roosevelt, ses Juifs et ses dollars". (116)

Les publicistes collaborant avec la "Propaganda Abteilung" ne demeurèrent pas en reste. Ils affirmèrent que "les Nord-Africains savent bien qu'à l'origine de leurs malheurs se trouvent les Juifs", que "l'agression américaine renforce la puissance des Juifs, accroît leur influence et leurs méfaits" et que "les Juifs intensifieront leur exploitation du territoire nord-africain ainsi qu'ils le font partout ailleurs". Ils mirent de ce fait "(les) frères musulmans" en garde contre les "menées" d'éléments tels que "l'affreux Juif Bernard Lecache". Ils les appelèrent avec force à

114 - M. Abitbol, op. cit., p. 154.

115 - Ibid., p. 154, "encouragés par l'attitude des pouvoirs publics, le S.O.L et la Légion des Combattants organisèrent une "action punitive" contre les Juifs de Casablanca, quelques instants à peine après le premier défilé de troupes américaines dans la ville. Le mellah fut envahi, une synagogue profanée et plusieurs personnes furent molestées et dépouillées". J. Baïda, De Gaulle et le gaullisme dans la presse marocaine (1940-1946), in *De Gaulle et le Maroc*, Paris, 1990, p. 76.

116 - *La Vigie Marocaine*, 8.11.1942. AEP, VM, P 3.145, Madrid 28.5.1943, le Chargé d'affaires de France à Laval, "Dans un article intitulé "Les Juifs et les Francs-maçons retrouvent la plénitude de leurs droits en Afrique du Nord française", l'hebdomadaire "Mundo" se demande ce que "les populations musulmanes, si longtemps soumises au joug israélite, (vont) penser de la restitution aux Juifs de tous les avantages retirés depuis l'armistice".

traduit en arabe dialectal et en berbère, fut radiodiffusé depuis Gibraltar pour expliquer aux "fils du Maghreb" les buts de guerre des Alliés, la liberté que "les moujahidine-s américains" leur apportaient, et l'"accueil fraternel" qu'ils devaient leur réserver. Des tracts en reproduisant les passages les plus significatifs furent lâchés par des avions au-dessus des grandes villes du littoral atlantique. (111)

La résistance ordonnée par le Résident contre "les envahisseurs anglo-saxons" et "le coup de force gaulliste", en dépit de leur écrasante supériorité militaire et de l'énorme préjudice que lui portaient aux yeux des autochtones tant la crainte de bombardements alliés que son opposition à des forces dont l'un des objectifs ultimes était la libération de la France, n'empêcha cependant pas les Israélites en particulier de laisser éclater leur joie à l'annonce de la progression de troupes américaines en divers points du littoral atlantique. (112)

Confrontées à la présence de "dissidents" dans leurs propres rangs et cherchant à minimiser les retombées en "politique indigène" de leur décision de s'en tenir aux "ordres du Maréchal", les autorités françaises réagirent avec d'autant plus de fermeté à ces "manifestations intempestives" qu'elles y virent une atteinte supplémentaire à un prestige déjà fortement compromis. Elles redoutaient aussi que les Musulmans, poussés à l'action par le "Front National Marocain" formé par le PUM et le PNR pour arracher l'indépendance du Maroc et la restauration de son unité territoriale (officiellement réclamées en décembre 1942), s'y associent ou s'en inspirent. (113)

Le bouclage des mellahs fut l'une des principales mesures prises à partir du 12 novembre pour circonscrire "le mal". A Rabat, Meknès et Fès, par exemple, les Juifs furent obligés de rester dans leurs quartiers, soumis à des fouilles et brutalisés. Dans ces villes et ailleurs, les sanctions (prison, travaux forcés) prises contre quiconque recevait un Américain, ou simplement le saluait, furent telles que les gens n'eurent momentanément de possibilité autre que de se plier aux ordres de

111 - A.C. Brown, *The Last Hero, Wild Bill Donovan, Founder of the OSS and father of CIA*, Londres, 1982, pp. 252-53, discours de Roosevelt, "Nous sommes venus ici... pour vous libérer... Nous ne sommes pas comme (d'autres) Chrétiens (qui) vous foulent de leurs pieds. Considérez nos soldats comme... des moujahidine-s". Cf. son message au peuple français, "nous sommes parmi vous pour repousser les cruels envahisseurs (allemands)... Nous quitterons votre territoire aussitôt la menace allemande et italienne écartée... Vive la France éternelle!".

112 - Général Billotte, *Le temps des armes*, Paris, 1972, p. 239, tenu à l'écart de l'Opération Torch, de Gaulle réagit violemment lorsque Churchill lui en fit annoncer le déclenchement: "Eh bien, j'espère que les gens de Vichy vont les jeter à la mer. On ne pénètre pas en France par effraction!". G. Spillman, op.cit., p. 154, "(les notables musulmans de Meknès) ne comprenaient pas pourquoi nous combattions les Américains alors que les Allemands, nos ennemis communs, occupaient la France".

113 - AMG, 3H 159, 2-8.11.1942. G.F. Howe, op. cit., p. 179, "Allied propaganda had encouraged among the Moslem and native Jewish population the hope of liberation from the French".

des violences sur les Juifs, ils ne cachèrent guère les préparatifs de pogromes et essayèrent d'y associer ceux qu'en la circonstance certains d'entre eux s'aventurèrent à appeler "nos frères musulmans". Mais, comme cette "fraternisation" revêtait un caractère démagogique patent, elle suscita toutes sortes de méfiances et fut sans effet.

Les populations musulmanes étaient d'ailleurs échaudées aussi par les mensonges de la propagande allemande. Celle-ci perdit en effet toute crédibilité en raison, entre autres, de l'incapacité du Reich à tenir ses promesses initiales de ravitaillement, son adhésion de facto au statu quo, et, sur un plan plus général, son refus de proclamer officiellement un quelconque soutien à "la cause arabe", et sa passivité lors de "l'agression" britannique contre l'Irak. (108)

La retenue dont le comportement général de la majorité musulmane demeurait empreint était factice au regard du Résident. Il s'opposa fermement de ce fait à toute idée d'utilisation du territoire marocain par les Alliés lorsque Murphy souleva devant lui cette éventualité. Dans son optique, l'extension de la guerre au Maroc signifiait "la perte de (ce pays) pour la France". (109)

Après le déclenchement de l'Opération Torch, une vive résistance fut effectivement opposée aux forces qui, à l'aube du 8 novembre 1942, commencèrent à débarquer sous le commandement du général G.S. Patton à Safi, Mohammedia et Kénitra. Pour légitimer son action, le Résident tenta, mais en vain, de convaincre le Sultan de se replier avec lui sur Fès. Il "omit" aussi de lui transmettre une lettre du président Roosevelt lui expliquant, en sa qualité de "souverain d'un Etat indépendant avec lequel les Etats-Unis entretenaient des relations amicales", les raisons stratégiques ayant poussé les Alliés à entreprendre pareille opération. (110)

Du fait des vifs ressentiments des Musulmans contre la politique anglaise en Palestine et les appels de Winston Churchill à l'abrogation du Livre Blanc ("nouveau Munich", avait-il dit en 1939 même), et de l'anglophobie de bon nombre de Français depuis "Mers-el-Kébir", seules des forces américaines furent débarquées sur les côtes marocaines. Au moment où elles y prirent pied, un discours de Roosevelt,

108 - A. De Luca, "Der Grossmufti" in Berlin: The Politics of Collaboration, *IJMES*, 10, 1979, p. 128 "The decision (of Berlin officials) to send aid to the pro-Axis faction in Iraq occurred only after hostilities had already begun. Moreover... the amount of German aid was insignificant... (The prime minister) Rashid Ali and the Mufti (of Jerusalem) were forced to flee Baghdad".

109 - R. Murphy, op. cit., p. 111, "(In October 1942) Noguès received (me) in (Rabat)... (According to him), if Morocco becomes a battle-ground it will be lost to France!". G. Oved, op. cit., p. 198.

110 - G.F. Howe, *U.S. Army in World War II. The Mediterranean Theater of Operations. Northwest Africa: Seizing the Initiative in the West*, Washington D.C., 1957, pp. 89-181, sur les pertes américaines au Maroc. R. H. Bahsen, *Diplomatic Relations between the United States and Morocco*, Ph. D (inédit), College of the Pacific, Juin 1958, p. 8, sur la "rétention" de la lettre de Roosevelt.

II - RADICALISATION DU NATIONALISME ET SIONISATION ACCRUE DES MELLAHS (1942-1945)

1 - Les premières réactions des Juifs et des Musulmans au débarquement américain

Les secours envoyés par les Américains, l'intense propagande menée par des "vice-consuls" contre lesquels le Résident et le chef de la Délégation allemande d'armistice demeuraient impuissants, le "travail" effectué à ce niveau dans le Rif par d'autres agents (i.e. Carlton Moon -anthropologue impliqué ultérieurement dans l'assassinat de l'Amiral Darlan-), et les prédispositions manifestées à divers échelons du Makhzen furent déterminants dans la préparation des Musulmans à l'éventualité d'un débarquement allié dans le pays. (105)

Des Juifs, notoirement anglophiles et apportant leur concours aux Français qui portaient rejoindre de Gaulle, prirent activement part à cette préparation. Les rumeurs circulant dans les souks sur un "retour" après la guerre à l'ancien système des capitulations -avec toutefois "moins d'abus"- étaient, compte-tenu du rôle qui fut naguère le leur dans la distribution de patentes dispensatrices de privilèges fiscaux et autres, fort révélatrices à cet égard. (106)

Les Allemands tentèrent bien de contrecarrer l'américanophilie qui semblait s'emparer du pays. Comme Pétain lui-même déclarait inévitable un débarquement allié en Afrique du Nord, leurs services cherchèrent à présenter tout l'effort de guerre anglo-américain comme la simple exécution de "la volonté de Juifs désireux de reconquérir (leurs) places (et) de maintenir les Arabes sous leur joug".(107)

Sur place-même, les doriotes ne se contentèrent pas de reprendre ces thèmes et de les répandre par des affiches et des tracts. Déterminés à "bousculer" même la Résidence qui, jusque là les avait tant bien que mal dissuadés de se livrer à

leur cause le grand Mufti de Jérusalem, les Nazis n'ont obtenu aucun résultat tangible (parmi les Marocains)".

105 - AEP, VM, P.3140, Paris 1.6.1942, l'ambassadeur allemand Otto Abetz à Laval, "Le gouvernement du Reich estime nécessaire que le gouvernement français exige de (celui) des Etats-Unis une limitation du nombre des consuls américains au Maroc". L.J. Hall, op. cit., p. 893.

106 - W. Hoisington, op. cit., pp. 220-21. A.I. Laredo, op. cit., p. 367, "Jacob R. Benazeraf (Casablanca) se distingua pendant la dernière guerre mondiale dans le mouvement de résistance. (Il) fut promu Chevalier de la Légion d'Honneur".

107 - AEP, VM, P.3140, 24.10.1942, Noguès à Laval, au sujet des activités du PPF et de "colis de tracts anti-bolcheviques et antisémites, expédiés de France par Diehl, détaché de la *Ribbentrop Dienststelle* à Vichy chargé des questions de culture et de propagande"; "(le nommé) Goichon est chargé par le groupe Collaboration (d'organiser) sa propagande au Maroc".

Le concours que des Musulmans apportaient à des Israélites voulant se prémunir contre les séquestres ou compenser la perte d'un emploi confortèrent la position du Sultan. Renouant avec des traditions ayant permis naguère aux premiers d'éluder le paiement d'impôts ou de fructifier leur argent dans des opérations canoniquement illicites et aux seconds de dissimuler des biens dont ils craignaient le saccage en période de troubles, sans formalité autre que "la parole", ceux-ci procédèrent parfois à des cessions -réelles ou fictives- de biens immeubles au profit de ceux-la. (101)

Outre l'aide de prête-noms musulmans à des victimes du *numerus clausus* en quête de nouveaux moyens de subsistance, la "complicité" entre les deux groupes fut telle que des Juifs purent même continuer, en dépit des peines de prison et de travaux forcés sanctionnant en principe les infractions commises en la matière, leurs opérations de prêts avec des clients musulmans. (102)

Le degré d'entente entre les deux communautés fut d'ailleurs l'une des principales préoccupations des agents américains opérant au Maroc. D'autant que la Résidence, passant outre l'intériorisation de la "collaboration" par bon nombre de Chefs de Région et de Contrôleurs civils et les pancartes reproduisant la terrible phrase de Laval "Je souhaite la victoire de l'Allemagne" ostensiblement placées sur leurs bureaux, accusaient les populations musulmanes de "germanophilie" et d'"antisémitisme rampant". K. Pendar et ses vice-consuls vérifiaient systématiquement la validité de ces allégations lors de discussions avec des "évolués" et des gens de catégories sociales diverses qu'ils rencontraient dans les *kissarias* des médinas et les *souks* ruraux. (103)

"Les Marocains écoutaient anxieusement les discours des agents de l'Axe, les discutaient sans fin et, finalement, y croyaient peu ou pas du tout", conclut à ce propos Pendar en précisant que, contrairement aux informateurs renseignant les Allemands, les siens étaient tous bénévoles. (104)

101 - Ibid., 19-25.6.1941, "Pendant la pacification du Tafilalet, des Juifs avaient acheté des terres à bas prix aux paysans. (Maintenant), ils cherchent à les vendre à leurs anciens propriétaires".

102 - D. Willner et M. Kohls, *Jews in the High Mountains of Morocco: A Partial Reconstruction*, J.J.S., 1962, IV, 2, p. 229, "The (Residence) had forbidden the taking of interest in financial transactions... For the most part, however, the Berbers sub-officials were bribed by the Jews not to inform the French of such arrangements which were part of Berber as well as Jewish local economy". Cf. Y. Katan, op. cit., p. 550.

103 - V. Monteil, op. cit., p. 133, 150, "Tel (autre) contrôleur civil fera de la musique éperdument germano - classique avec des officiers allemands de la commission d'armistice".

104 - K. Pendar, *Le dilemme France-Etats-Unis, une aventure diplomatique*, Paris, 1948, p. 122. P. Guillemot, op. cit., p. 147, "(La Résidence) sait bien... que la propagande allemande... est demeurée sans écho au Maroc. Même en se posant en champions de l'Islam, en ennemis des Juifs, en ralliant à

Ce fut ainsi qu'il tint à marquer sa sollicitude à l'égard de ses sujets juifs en recevant au palais, notamment en mai, juin, et août 1942, des délégations venues lui exposer les doléances de diverses communautés. Il réaffirma, à l'occasion de ces audiences, le droit de cette catégorie de sujets à la protection de leur souverain et insista sur l'égalité de traitement devant leur être assurée par rapport à leurs compatriotes musulmans. Tel fut également le sens de l'invitation de notables juifs aux cérémonies officielles de présentation de vœux à l'occasion de fêtes religieuses ou de la fête du Trône. (98)

Cette attitude eut des répercussions même parmi les Juifs de la métropole. En zone libre, indique à ce propos un rapport des Renseignements Généraux de Vichy (29.5.1941) "l'on prétend dans les milieux juifs que le Sultan du Maroc s'est refusé à appliquer les lois françaises anti-juives sous prétexte qu'il ne voyait aucune différence de loyauté dans ses sujets; on loue (ce) souverain et on déclare ouvertement que le gouvernement français pourrait lui demander des leçons de tolérance". (99)

La Résidence dut de ce fait et de l'impopularité des mesures antijuives parmi les populations musulmanes -constatée d'ailleurs par Xavier Vallat lui-même- ralentir la mise en application de dispositions inspirées des "lois de Vichy" et y introduire toutes sortes de dérogations et d'exceptions. Les écoles de l'AIU continuèrent ainsi à fonctionner normalement. Les enseignants israélites renvoyés des lycées français purent s'y faire recruter et y exercer leur métier. Quant à l'expulsion des Juifs des quartiers européens, elle fut limitée aux familles ayant acquis des maisons dans ces secteurs après le 1 septembre 1939. L'obligation de déclaration de biens prévue par le dahir du 5 août 1941 ne concerna par ailleurs que "le patrimoine dont la valeur dépassait 5.000 francs"; les "meubles, effets, et bijoux personnels" en étant exemptés. (100)

98 - A.F.I. (Agence Française d'Information -et de Presse), dépêche du 24.5.1941: "Nous apprenons de source sûre que les rapports entre le Sultan du Maroc et les autorités françaises se sont sensiblement tendus depuis le jour où la Résidence appliqua "les mesures contre les Juifs". (Le souverain) s'était refusé à faire la différence entre ses sujets, tous, disait-il, "loyaux"... Les officiels français ayant montré leur étonnement, (il) leur déclara: "les Israélites restent sous ma protection, (et je) refuse qu'aucune distinction soit faite entre mes sujets". Cette sensationnelle déclaration a été vivement commentée par toute la population française et indigène". Une photocopie de cette dépêche nous a été communiquée par David Cohen.

99 - M. Abitbol, op. cit., p. 84, n. 119.

100 - AMG, 3H 159, 29 août-4 sept. 1941. M. Laskier, op. cit., p. 181, élèves inscrits dans les écoles de l'AIU, 1940: 13.409, 1941: 14.011, 1942: 13.872, 1943: 13.483, 1945: 15.140; "Did the Vichyites... continue the subsidies for the AIU? It is possible that to avoid Jewish or Muslim expression of opposition to Vichy presence, the authorities might have felt that it would be better not to upset established or indigenous institutions too much". Cf. V. Monteil, op. cit., p. 127, 25.705 élèves musulmans (sur 1.300.000 enfants scolarisables) fréquentaient les écoles publiques en 1939.

A l'accentuation de ses embarras concouraient en particulier ses propres déclarations de loyalisme à l'égard de la France, sa "confiance" officielle dans le régime du Maréchal Pétain, les constantes mises en garde que lui adressaient le Résident tant contre les "visées étrangères" et le "chaos" que risquait de créer la transformation du pays en champ de bataille que contre les nationalistes "extrémistes". (95)

Les Notes d'Agents diplomatiques rappelant qu'ils considéraient "S. M. Chérifienne (comme) seul souverain au Maroc", les "signaux" que lui envoyaient les Américains, et l'espoir des nationalistes de faire de lui le symbole de leurs aspirations constituaient cependant pour le Sultan autant d'encouragements. Ils l'incitaient à adopter une attitude allant dans le sens du plein recouvrement de ses prérogatives. Dans leurs attaques contre la Résidence, les nationalistes tétouanais le dépeignaient d'ailleurs comme "captif dans la cage française (mais) aspirant à réhabiliter (sa) dynastie". (96)

De ce fait, le souverain ne pouvait que multiplier les gestes propres à souligner son engagement en vue de la concrétisation des aspirations nationales et des efforts déployés dans ce sens à la faveur de la mise en branle de la puissante machine de guerre américaine et des supputations liées aux bouleversements que la perspective d'une défaite des puissances de l'Axe et l'affaiblissement de la Grande-Bretagne et de la France en particulier allaient entraîner dans les colonies et les protectorats. Ce fut dans ce contexte que se situèrent les prises de positions par lesquelles il tint à montrer sa sensibilité aux appréhensions et aux souffrances de la communauté juive, son attachement aux traditions que ses ancêtres ont quasiment tous eu à cœur de respecter, et sa propre volonté de la protéger. (97)

synagogues prior the arrival of the Allied expedition, in order to express the sympathy of the American government for the Jews".

95 - Ibid., DAP, 23.10.1940, "Fiche sur le Sultan du Maroc: 3ème fils de Moulay Youssef, (Sidi Mohamed) a 33 ans... Très traditionaliste comme tous les Marocains... N'aime pas les Algériens (de son entourage) qu'il trouve trop combinards... (Se préoccupe) des hauts prix de détail (et) de la question du ravitaillement en sucre. Très aimé des Marocains".

96 - W. Hoisington, op. cit., p. 220, "General de Loustal... brought (Noguès) news on the political business being transacted in the souks... American reports had it that the sultan was "delighted" at the prospect of an American protectorate but could and would do nothing to hurry its creation".

97 - Y. Katan, op. cit., p. 554, "le 10 août 1942 encore, recevant une délégation de la communauté juive de Fès, souligne un rapport adressé au C.J.M., New-York, S.M. Sidi Mohammed, que Dieu fortifie et prolonge son règne, n'hésita pas à déclarer, en présence de chefs du Makhzen, qu'il ne saurait y avoir de différence entre ses sujets marocains musulmans ou juifs et qu'en ces heures tragiques il veillerait particulièrement sur ses sujets juifs". AEP, VM, P.3140, Casablanca 2.7.1940, le consul-général de Belgique, doyen du corps diplomatique, protestant contre l'expulsion de son homologue anglais "(en violation du) droit de S.M. le Sultan seul souverain au Maroc".

scellé le dahir du 30 octobre 1940, ils tentèrent de le persuader de ne pas avaliser le texte préparé sur la base de la loi française du 3 juin 1941. (91)

"(Ceux-ci) expliquent, indique un rapport des services de renseignements militaires, que S.M. Chérifienne enfreindrait la loi coranique si elle entérinait par dahir des mesures contraires à la lettre et à l'esprit du Coran: les Chrétiens et les Juifs peuvent, disent-ils, vivre en territoire musulman et s'y adonner à toutes les professions non canoniques sous la condition de payer l'impôt et de respecter la religion musulmane". (92)

Le recours au rituel accompagnant traditionnellement les demandes de "protection" (zouag, 'ar) et l'annonce du sacrifice de taureaux requis en pareille circonstance donnèrent une signification symbolique encore plus considérable à ce rappel des obligations canoniques de l'Imam. Et ce même si les chefs de communautés ne s'y résignèrent en fait qu'après l'échec des démarches qu'ils avaient entreprises auprès du Résident pour lui rappeler "les marques d'attachement envers la France, toujours grande même dans le malheur" manifestées par les Juifs du Maroc avant même 1912, lui faire part de leur désespoir "devant un horizon aussi lourd de menaces, où dominent le désœuvrement et la misère, avec leur cortège inéluctable de déchéances progressives", et le "supplier d'écarter l'irréversible catastrophe qui s'annonce". (93)

Formulées au moment même où l'envoyé spécial du président Roosevelt, Robert Murphy, visitait des synagogues pour "exprimer la sympathie du gouvernement américain aux Juifs", les supplications qui montaient vers le Sultan, les implorations dont il était l'objet au palais même de la part de délégations venant faire appel en termes pathétiques à sa protection, et les interventions de pachas et de hauts personnages du Makhzen en faveur de leurs amis israélites plaçaient Sidi Mohammed dans une situation particulièrement délicate. (94)

91 - H. Hirschberg, op. cit., II, p. 325. "(The Sultan) was probably not consulted before the decree was issued and not given a chance to protest against its publication".

92 - AMG, 3H 159, 5-11.7.1941. M. Abitbol, op. cit., p. 186, lettre des présidents des communautés de Casablanca, Rabat, Salé, et Meknès à Noguès (23.6.1941), "La tradition musulmane s'est toujours honorée de protéger les Juifs, et les Souverains du Maroc n'y ont jamais failli. C'est à l'ombre de leurs palais que les mellahs se sont édifiés. Depuis le Protectorat et tout en devenant, comme en Orient, un élément souvent reconnu d'influence française, les Juifs marocains, n'ont cessé d'être de bons et loyaux sujets de l'Empire chérifien".

93 - Ibid., 2-29 août - 4 sept. 1941. M. Abitbol, op. cit., pp. 187-188, lettre cit. supra, "nos Communautés croient pouvoir proclamer qu'elles n'ont appelé par leur conduite aucune mesure d'élimination ou d'ostracisme... La conscience française a toujours été le Guide de l'Humanité".

94 - A. Guigui, op. cit., p. 40, démarches entreprises auprès du Sultan par le président de la communauté de Meknès, Joseph Berdugo (1899-1968), avec l'appui de notables musulmans, dont le pacha de la ville - "citadelle vichyste" à l'époque. R. Murphy, op. cit., p. 147, "(I) visited several

poursuite des approvisionnements dépendait en partie d'une répartition équitable des marchandises livrées, ils se dotaient d'arguments décisifs. (87)

A l'aide qui fut ainsi apportée aux Israélites et à la dissuasion des contrôleurs civils tentés de restreindre les rations qui leur étaient allouées s'ajouta la revalorisation inhérente aux sollicitations directes dont ils furent l'objet de la part de Kenneth Pendar et de ses collègues. (88)

"Le rôle des consuls américains devient de plus en plus important dans la propagande hostile au rapprochement franco-allemand, note à ce sujet le Chef de Région Poussier. Leur action s'intensifie en milieu européen et marocain à Casablanca. Ils cherchent constamment à entrer en contact avec le milieu européen, les éléments éclairés de la population musulmane et surtout israélite. L'espoir d'une aide au Maroc en essence, en charbon et en sucre constitue un atout efficace pour la propagande américaine". (89)

c - L'invocation de la "dhimma"

Les contacts effectivement noués à divers niveaux et la promesse d'une aide économique accrue firent réfléchir les personnages les plus haut placés du Makhzen. Or c'était précisément à eux que s'adressaient les notables juifs qui tentaient de "retourner" contre les autorités françaises non seulement le principe de "l'allégeance perpétuelle" mais même les dispositions de la "dhimma". (90)

Les Juifs s'étaient en effet attendus à voir le Makhzen s'opposer, en dépit de la faiblesse de sa marge de manoeuvre et du "précédent" que représentait un dahir de portée aussi désastreuse pour sa légitimité que celui du 16 mai 1930, à l'introduction dès le début de lois raciales. Mais, comme il s'était incliné et avait

87 - AEP, VM, P. 3140, Note de Renseignements du 2^e Bureau, 27.9.1941, "Lors d'un dîner chez Moulay Larbi, (khalifa du pacha de Marrakech), les consuls américains ont (parlé) de 'l'aide accrue (que) les Etats-Unis allaient apporter au Maroc en faveur des indigènes et des Français malgré les dissensions séparant l'Amérique de la France de Vichy', 'le 7 sept. ils ont été reçus par le chérif Moulay Hassar Sarsar protégé américain'".

88 - Ibid., Marrakech 4.12.1941, n° 276 CMC, le général Henry Martin, Chef de Région au Résident, "Mr Pendar semble établi (ici) avec l'intention d'exercer moins des fonctions consulaires qu'une action de propagande... Il cherche à convaincre les indigènes du potentiel économique et guerrier des Etats-Unis et à se renseigner sur leurs dispositions en cas d'action américaine outre-mer".

89 - Ibid., Casablanca 5.7.1941, Bulletin n° 40 A.

90 - De Loustal, bras droit du Résident en matière de suivi des "affaires indigènes", adressa en octobre 1941 un rapport complet à Noguès sur les "menées des vice-consuls", les rumeurs circulant à propos d'un protectorat américain et les noms des personnages favorables à cette éventualité; W. Hoisington, op. cit., p. 220.

- la prépondérance, et parfois même l'exclusivité, de ces derniers dans la représentation de firmes américaines au Maroc (i.e. produits pétroliers, machines-outils, camions, automobiles, appareils électriques, textiles en coton, oléagineux, céréales, tabacs) et l'attachement de Washington, réaffirmé par F.D. Roosevelt lui-même quelques semaines seulement avant le début de la guerre, au principe de "la porte ouverte" et à la garantie des intérêts commerciaux de ces firmes dans le Protectorat; (84)

- le poids que l'Accord Weygand-Murphy (février-mars 1941) conférait aux Etats-Unis dans toute l'Afrique du Nord et l'arrivée à ce titre au Maroc (avril-mai 1941) de "vice-consuls" spéciaux chargés en principe de vérifier que les cargaisons expédiées des Etats-Unis "pour atténuer la pénurie et éviter qu'elle ne provoque parmi les Arabes des troubles susceptibles de faciliter le passage du Maroc entre des mains hostiles"- étaient bien distribuées dans le pays et non réexportées vers la France ou l'Allemagne. (85)

L'influence que les Etats-Unis tirèrent de leurs livraisons et du droit de regard de leurs agents sur la distribution des marchandises "made in USA" contribua en effet notablement à atténuer les épreuves endurées par les Juifs. Et ce dans la mesure où la Résidence qui n'ignorait rien des prédispositions de toute la population marocaine en faveur des Américains se trouva obligée de prendre en considération tant les réactions suscitées à Washington par les mesures antijuives que l'attention particulière qu'accordaient aux Israélites sur place-même les "vice-consuls" - "une Cinquième colonne" dit R. Murphy. (86)

L'un des principaux points sur lesquels ceux-ci insistaient était "la nécessité que les Juifs reçoivent comme le reste de la population du Maroc leur part (de ravitaillement)". En affirmant qu'ils y "veilleraient" et en laissant entendre que la

d'ambassade (Tanger), souhaitait que l'Afrique du Nord se range aux côtés de l'Angleterre en juin 40".

84 - FRUS, 1939, Washington, 25. 7.1939, Paul H. Alling, chef de la Division des Affaires du Proche-Orient à Summer Welles. Cf. Ibid., 1933, 30.1.1933, M. Blake au Département d'Etat. Ibid., 1935, p. 951, "Objections of the United States to proposed modifications of the Customs regime in the French Zone". Ibid., 29.1.1935, le Secrétaire d'Etat à l'ambassadeur des Etats-Unis à Madrid.

85 - R. Murphy, *Diplomat Among Warriors*, New York, Doubleday & Co., 1964, p. 78, 83, "consumed goods were urgently required as an incentive to Arab cooperation in defense of this area". Recrutée par le Coordinator of Information (CIO) -organe ayant préfiguré l'OSS et la CIA- et supervisée comme celles d'Algérie et de Tunisie par R. Murphy (envoyé spécial de Roosevelt en Afrique du Nord), l'équipe affectée au Maroc était la plus nombreuse (6/10).

86 - P. Guillemot, *Les Douze vice-consuls. Afrique du Nord 1942*, Paris, Olivier Orban, 1977, p. 147. W. Hoisington, op. cit., p. 221, "Murphy was surprised and embarrassed during his June (1942) trip to the protectorate by the anti-French talk among the native troops and Arab leaders in southern Morocco, of it attributed to Axis action and some to rumors of an American invasion".

Congrès Juif Mondial, leurs contacts directs avec les dirigeants sionistes de Casablanca, Tanger et Tétouan, le choix de rabbins marocains pour le compte de diverses congrégations new-yorkaises et autres, et la présence en leur sein d'émigrés d'origine marocaine; (80)

- les "traditions" d'intervention du gouvernement de Washington en leur faveur avant 1912 et, significativement, son insistance auprès du Quai d'Orsay (1917, 1922, 1934, 1936, 1938, 1939) en vue du règlement de toutes les réclamations en suspens des naturalisés et protégés américains (presque tous des Juifs) comme condition préalable à toute négociation sur l'abolition des privilèges capitulaires des Etats-Unis au Maroc; (81)

- la bienveillance particulière que nourrissaient à leur égard l'Agent diplomatique Maxwell Blake -dont le droit bras était l'un des leurs, le drogman el-Khazen- et son successeur, Henry White Jr, lequel n'était autre que le fils du délégué désigné par Theodor Roosevelt à la Conférence d'Algésiras; (82)

- le dynamisme du Consul-Général américain à Casablanca, Herbert Goold, du vice-consul Ernest de Wael Mayer, du chancelier Laski (Juif marocain naturalisé), et d'el-Khazen (envoyé en renfort depuis Tanger), tous "complices, dit Noguès, dans la propagande pro-anglaise, facilitant les départs de volontaires pour les forces gaullistes et couvrant même leurs frais de voyage"; (83)

80 - A.I. 30.4.1939, "Le rabbin Joseph T. Lévy, chef du Beth Din Sephardi de New-York, est décédé. Venu (de Palestine) au Maroc vers 1892, (il fut) séduit par ce pays et surpris d'y trouver une tradition orthodoxe et une science rabbinique que l'éloignement... d'Eretz-Israël n'avait nullement affectées. Il fonda à Mogador à ses frais une école rabbinique... Après un séjour de 25 ans au Maroc où il était allié avec (les El Maleh, Abecassis et Abenhaim de Mogador et Casablanca), J.T. Lévy, citoyen américain, fut appelé (à) New-York (comme) chef du Beth-Din". Cf. V.N., 22.9.1939, "Assises du sionisme: le (CJM) s'est réuni à Genève...sous la présidence de Weizmann (et) en présence du sénateur Justin Godart... L'Union Marocaine du 8 (en) rend compte (et) annonce que le prochain congrès aura lieu aux USA".

81 - FRUS, 1939, VI, Tanger 16.6.1939, tél., M. Blake au State Department, sur la réponse de la Résidence aux réclamations en suspens et la désignation d'El Khazen (drogman) et de H.A. Doolittle (premier secrétaire) pour la négociation de leur règlement à Rabat.

82 - Rabat 10.12.1940, tél., Noguès à Flandrin, "Au cours de l'audience que le Sultan lui a accordée, Mr White a dit qu'il était déjà venu au Maroc en 1905... Sidi Mohamed l'a retenu à un thé intime... et a exprimé l'espoir d'une reprise commerciale entre les Etats-Unis et le Maroc. White a également rendu une visite particulière au grand-vizir, (Mokri)".

83 - V M, P. 3.140, 9.12.1940, tél., n° 1283, "Le chiffre du consulat américain est utilisé pour les liaisons entre l'Angleterre et ses agents au Maroc... Mr Goold a transmis à (White) des renseignements intéressant la Défense nationale. Mr Lasri est en relation avec un individu suspect habitant Tanger". Ibid., 17.2.1941, "Mr Goold, (qui) sera remplacé par Mr Doolittle, secrétaire

Le brutal effondrement de l'espoir d'"assimilation progressive" par lequel il avait contribué à contenir l'impatience des "évolués" et la position intenable dans laquelle le principe même de lois raciales édictées par la France le mettait tant vis-à-vis des alliancistes que des sionistes, interdisaient en effet à l'inamovible inspecteur tout nouveau zèle. (79)

b - Le recours aux Américains

La passivité forcée à laquelle lui-même et ses pairs se trouvaient réduits laissa donc le champ libre devant leurs coreligionnaires qui tentaient d'atténuer les mesures discriminatoires dont leurs communautés étaient l'objet. Et ce non seulement par des réactions positives aux sollicitations de l'Espagne mais aussi par une active coopération avec les agents d'une puissance en qui ils voyaient, avant même Pearl Harbor, "la force (devant) arbitrer définitivement le conflit": les Etats-Unis.

Cette perception était partagée par les Musulmans et notamment les nationalistes qui, outre leur évaluation du poids économique et militaire de cette puissance, puisaient dans son attachement aux principes d'Algésiras (1906) des arguments en faveur de "la souveraineté du Maroc" et avaient du reste sollicité son intervention lors de l'affaire du dahir berbère. Elle était accentuée chez les Israélites par les informations qui leur parvenaient d'Amérique.

Celles-ci faisaient état des pressions que les medias, le président du CJA, Stephen Wise, les organisations de secours aux réfugiés, le Secrétaire d'Etat au Trésor, Henry Morgentau, et dans une certaine mesure le chef du Département d'Etat, Summer Welles, exerçaient sur le président F.D. Roosevelt pour l'amener à adopter une politique plus active pour sauver les Juifs d'Europe voire à entrer en guerre.

Les Juifs marocains furent également attentifs aux échos des démarches entreprises à cet effet par l'ambassadeur des Etats-Unis, l'amiral William Leahy, auprès de Vichy, et à l'importance du Maroc en tant que base de transit pour les réfugiés voulant gagner l'Amérique mais n'ayant pas pu passer par l'Espagne ou le Portugal. Ils y puisèrent des espoirs supplémentaires de voir les Américains intervenir directement en leur faveur. Ces espoirs se fondaient aussi sur des considérations plus spécifiques, notamment:

- les liens des Israélites marocains avec des associations juives d'Outre-Atlantique. Celles-ci leur apparaissaient comme un ultime recours. Et ce du fait notamment de la solidarité qu'elles témoignaient depuis plusieurs décennies déjà à leurs communautés, leur poids accru dans l'Organisation Sioniste Mondiale et le

79 - Ibid.

sujet, le refus de reconnaissance de la validité et ou la confiscation des certificats de nationalité délivrés par les consulats espagnols, et la contestation -sur la base du principe de "l'allégeance perpétuelle" et de "l'assentiment préalable de S.M. Chérifienne" - du statut même de Marocains "hispanisés" depuis plusieurs années déjà, furent au nombre des principales mesures prises à cet effet. (75)

La fermeté manifestée à ce niveau alla de pair avec la multiplication d'entraves destinées à gêner les "départs vers Tanger et la zone espagnole". La dissuasion de ceux qui étaient tentés d'aller clandestinement s'y faire naturaliser fut complétée par l'annonce de la mise à l'étude d'un décret autorisant "la saisie des biens des Juifs restés hors de la zone française au-delà d'un certain délai". (76)

Parallèlement à la collecte d'informations précises "à la source" sur les moyens que les Espagnols mobilisaient pour leur propagande et au lancement de ce que Noguès appela "la publicité sur l'égalité de sort des Juifs au Maroc", la Résidence s'efforça aussi de tirer avantage du "loyalisme" de Juifs demeurés, en dépit de tout, attachés à la France. Elle les incita à suivre l'exemple de leurs "(frères) gagnés à (la) cause (française) et s'employant à rassurer leurs coreligionnaires en leur prêchant non seulement l'obéissance et la prudence... mais (aussi) la confiance". L'idée que "tout cela n'était qu'une épreuve passagère, fruit de circonstances actuelles et qui disparaîtra avec elles" fut le thème central de cette contre-propagande. (77)

Mais, si divers éléments, membres des comités de communautés ou "citoyens" n'ayant pas été déchus de la nationalité française, déployèrent bien "une intelligente activité (pour) maintenir le calme et la confiance", d'autres et non des moindres, observèrent au contraire un bas profil assez révélateur. Tel était le cas du "fidèle entre les fidèles", Y. Zagouri: "(ses) sentiments à l'égard de notre gouvernement ne font pas de doute, relève le Chef de Région de Casablanca, (il se) montre toutefois un peu passif". (78)

75 - Ibid., 4.12.1941, n° 1917, Noguès à Darlan, "Naturalisations abusives", "Les frères Chalom, Elias et Salomon El Baz (naturalisés espagnols en 1912) n'ont jamais obtenu du Sultan la rupture du lien d'allégeance marocaine".

76 - Ibid., 11.2.1941, Note (de la Résidence) sur les protégés et naturalisés espagnols au Maroc, Application des décrets sur les Juifs, Internements à Bou Arfa, Liste des naturalisés espagnols à Tanger (76 Israélites et 3 Musulmans), Propositions" à Vichy.

77 - Ibid., Casablanca 17.1.1942, cit. supra.; Rabat 11.2.1942, Note sur la politique de l'Espagne à l'égard des Juifs. Ibid., Madrid 15.6.1942, Note d'Evariste Lévi-Provençal (professeur à l'Université d'Alger, en mission à Madrid) sur les études arabes et hébraïques en Espagne.

78 - Ibid., Casablanca 17.1.1942, "son secrétaire, M. Nataf, déploie (par contre) une activité intelligente... D'assez nombreux Israélites... ont trop souvent besoin... de faire appel à l'illusion que tout cela (est passager)".

nationalité espagnole (et) assure les postulants qu'ils peuvent d'ores et déjà se considérer comme échappant à la juridiction chérifienne. Une nouvelle aussi reconfortante s'est aussitôt répandue dans le mellah et le consul aurait déjà constitué 70 dossiers", écrit le Chef de Région. (71)

Des certificats de nationalité furent effectivement délivrés à des négociants juifs. Le refus de la Résidence d'en reconnaître la validité et, parfois aussi, leur confiscation soulevèrent des protestations auprès du gouvernement de Vichy (72). Pour éviter de donner l'impression qu'ils ne se souciaient que des Juifs fortunés, atténuer l'impact des accusations dont ils étaient l'objet (i.e., recherche de devises, évasion de capitaux, utilisation abusive de la valise diplomatique), et susciter la sympathie des petites gens, les consuls et les phalangistes - passant sans transition du "racket" par lequel ils s'étaient illustrés contre les Israélites de la zone nord entre 1936 et 1939 à "la bienfaisance" -, essayèrent aussi d'organiser des distributions mensuelles de secours en faveur des Juifs indigents. (73)

Même si elles estimaient que ces menées ne présentaient pas que des inconvénients puisque (pouvant) avoir aussi contribuer à contrecarrer "l'influence anglaise toujours agissante dans les milieux israélites", les autorités résidentielles ne se mobilisèrent pas moins à la fois pour tenir en échec les Espagnols et empêcher les Juifs de se soustraire au "statut". D'autant que des affaires d'"évasion de capitaux" et d'espionnage dans lesquelles les uns et les autres étaient incriminés montraient de manière flagrante leur collusion et l'urgence d'y mettre fin. (74)

L'internement non loin de Bou Arfa (au sud d'Oujda) d'Espagnols et de Juifs suspects, l'opposition d'une fin de non-recevoir aux réclamations élevées à ce

71 - Ibid., P. 3.140, 13-19.4.1941, "Cette "politique des minorités" vise à renforcer la position espagnole au Maroc".

72 - Ibid., 26.1.1941, Noguès à Flandrin, "Le Juif marocain Aaron Ben Ayed, commerçant en gros (bonbons et biscuits) de la route de Médiouna effectue des démarches en vue de l'obtention de la nationalité espagnole". Ibid., Madrid 11.8.1941, le Chargé d'affaires de France à Darlan, "d'après (Joro), les autorités françaises procèdent assez fréquemment au retrait de certificats de nationalité délivrés à des ressortissants espagnols établis dans le Protectorat. (Il cite le cas d'individus) auxquels des certificats avaient été délivrés le 24 janvier dernier". Ibid., 11.2.1942, Noguès à Laval, "Les Espagnols prétendent (appliquer leur) nationalité à quelque 20.000 individus".

73 - Ibid., Casablanca 17.1.1942, cit. supra, "(D'après) une rumeur... assez vraisemblable, la valise diplomatique du Consulat-Général aurait servi à transporter des devises pour le compte de Juifs de Casablanca... David Hachuel, protégé espagnol, souscrit pour 500 francs... La politique d'attraction de la Phalange tend à se traduire dans les faits".

74 - Ibid., Vichy 25.2.1942, n° 1267 MA/B, secret, Darlan à Noguès au sujet de "la découverte à Oujda d'une grave affaire d'espionnage impliquant des (agents) espagnols (et du non- lieu) prononcé pour des raisons diplomatiques au bénéfice des inculpés (espagnols) et de Mohamed ben Ali, Abraham Chokroun, et Benzaken Chokroun".

la recherche de l'appui du III^e Reich en vue de l'invasion de la zone française, des nationalistes de Tétouan furent les premiers à rappeler au Caudillo ses engagements de 1936. Ils essayèrent du reste de "traiter" directement avec les Allemands et les Italiens. (68)

La relance du "philoséfarisme" s'imposait donc à l'Espagne comme une alternative féconde. Bien que compliquée par sa prétention à une "vocation arabe et islamique" et à "la rénovation de peuples de l'Islam" - au regard desquels le sionisme était "un défi majeur"-, cette option était globalement dépourvue à court terme de risques. Elle se traduisit par des "gestes" tels que la création, en même temps qu'un "Institut du général Franco pour les Etudes hispano-arabes", d'une "Ecole d'études hébraïques" à Madrid et le lancement avec le concours direct de Garcia Figueras - ancien Secrétaire-Général à Tétouan- d'une vaste campagne d'abonnement à la revue "Sefarad". Elle fut marquée aussi par des campagnes de propagande sur le terrain axées en particulier sur des promesses de "protection, même en zone française, de la personne et des biens des Juifs". (69)

Les agents consulaires qui, dit Noguès, "déployaient une activité d'ordre essentiellement politique (et) font des avances très nettes aux Juifs", officialisèrent cette promesse en annonçant qu'ils "tenaient des formulaires spéciaux à la disposition des Israélites désireux de se réclamer de la protection espagnole" (70). Le consul-général d'Espagne à Casablanca, M. Jorro, fut très actif dans ce domaine et organisa une campagne qui n'était pas sans rappeler celle que l'un de ses prédécesseurs y avait menée entre 1907 et 1912: "il incite tous ceux qui peuvent se prévaloir d'une ascendance hispanique plus ou moins lointaine à revendiquer la

68 - Ibid., Madrid 27.4.1942, cit. R.G. Benumeja, "Les Espagnols doivent se pénétrer de cette idée que le Maroc est leur patrie. Tanger (occupée en 1940) fut le prologue mais il (faut) arriver à l'épilogue... Benumeja mise sur la victoire du Reich mais ne s'en remet pas entièrement à la condescendance de Berlin. L'Espagne doit encourager le mouvement de rénovation des peuples de l'Islam car elle peut exercer sur eux une action directe qui lui rendra dans le monde sa grandeur passée". AMG, 3H 159, 12-18.7.1941, "Al Horriya du 22 juin lance un 2^e avertissement à la colonie juive... Cette campagne est d'inspiration allemande".

69 - Ibid., 14.9.1940 et 9.7.1941, tél. n° 770 et 745, Noguès à Baudouin puis à Darlan, "Figueras exalte dans un livre récent les droits historiques de l'Espagne sur le Maroc... (Il) est très habile, intrigant et véna! ". Ibid., Casablanca 17.1.1942, "Lors de son dernier passage à Casablanca et Mazagan, M. Arragon, chef phalangiste extérieur, a eu des contacts répétés avec les notables juifs (et) leur a dit que la Phalange (voulait) oublier l'appui que des Juifs ont donné aux Républicains, qu'aucun statut n'était imposé (aux Juifs), que toutes les professions privées leur étaient ouvertes, que des emplois d'auxiliaires leur étaient donnés dans l'administration et leurs biens respectés".

70 - Ibid., 18.10.1940, "Les vice-consuls espagnols, Pedro Martinez Gómez (Rabat), Manuel Melis Claveria (Marrakech), Eduardo de la Concha (Fès) et Maldonado Vasquez (Oujda), appartiennent au cadre des officiers des Affaires Indigènes"; 4.2.1942, n° 219, "Intérêt que portent les Espagnols aux Israélites des (deux) zones du Maroc".

Le banquier "Jo Hassan, consul honoraire du Portugal (à Tanger), et personnalité ayant de puissantes attaches à Casablanca dans les familles Bendahan, Attias et Benazerraf, influentes dans le milieu local", et le riche industriel et armateur Messod Bendrao qui, indique un Bulletin des Renseignements, "a la réputation d'avoir chèrement acquis les droits à la considération du général Franco et de jouer auprès de lui un rôle d'informateur, voire de conseiller", furent au nombre des personnages qui se dépensèrent le plus dans ce domaine. (65)

Les "amitiés" nouées dans la péninsule par le biais d'autres réseaux furent également sollicitées. Des Israélites marocains affiliés à "l'Orient de Madrid" par l'intermédiaire notamment de la loge espagnole de Tanger "Morayta" et de Samuel Guita -tétouanais naturalisé co-fondateur de l'Association Hispano-Sefardi dans les années vingt- tentèrent ainsi de faire appel au concours de francs-maçons de la péninsule ayant réussi à se prémunir contre la Phalange. (66)

Les autorités espagnoles accueillirent avec d'autant plus d'empressement ces sollicitations qu'elles-mêmes avaient depuis juin 1940 des visées très précises sur la zone française. Elles concevaient la réactivation de la politique "séfarade" comme l'un des moyens susceptibles de faciliter la réalisation de leurs ambitions territoriales. L'usure de leur "discours" en milieu musulman sur "la maurophilie", "la fraternité hispano-arabe", "le sang versé dans la lutte contre l'athéisme" et "la communauté de destin" les incitait à multiplier les efforts déployés en direction des Juifs. (67)

Les Musulmans virent d'un mauvais œil une telle orientation. Ils mirent en garde les Juifs contre les excès de langage et autres auxquels certains d'entre eux pouvaient se laisser aller du fait du regain de faveur dont ils étaient l'objet. Eux-mêmes s'offusquaient du constant report par Franco de la concrétisation de sa promesse d'autonomie de la zone nord et de ses tentatives d'extension de la domination espagnole sur le reste du pays. Associés au volet anti-français de sa propagande mais inquiets devant tant l'inflation de slogans sur "l'unité ethnique et psychologique de la péninsule et du Maroc" ou "le Maroc, patrie des Espagnols" que

65 - AEP, VM, P 3145, Casablanca 17.1.1942, rapport du Chef de Région, "Les yeux (des Israélites) sont tournés (vers) Bendrao... On pense à Casablanca qu'il saura, grâce à son influence, (leur) éviter tout ennui grave".

66 - Ibid., "La loge espagnole Morayta a à Casablanca une succursale comptant près de 100 adhérents dont beaucoup d'Israélites".

67 - Ibid., Madrid 15.4.1942, Note du Chargé d'affaires de France sur la mobilisation de spécialistes des questions marocaines et proche-orientales; analyse de publications récentes, de leur argumentation, et de leurs appels à l'action avec ou sans l'appui de Berlin. Publiciste prolifique, G. Benumeña, avait aussi consacré divers articles aux Juifs dans la *Revista de la Raza*, v. R. Gil Grima, *Approximacion a una Bibliografia Espanola sobre el Norte de Africa 1850-1980*, Madrid, 1982, pp. 365-72; pp. 94-99.

qu'il présenta concernaient surtout des éléments d'origine autrichienne ou roumaine dont "le loyalisme (était) douteux". (61)

Les communautés se préoccupèrent en réalité surtout des mesures générales relatives à l'habitat, au numerus clausus et au recensement des biens. Elles se mobilisèrent pour en retarder la mise à exécution et en atténuer les modalités d'application. A cet effet, elles recherchèrent des appuis tant à l'extérieur que dans le pays même. (62)

Divers hommes d'affaires d'envergure essayèrent ainsi de "rentabiliser" le concours financier et autre que certains d'entre eux avaient apporté à Franco entre 1936 et 1939, de plaider la cause de leurs coreligionnaires et, dit le Résident, "d'empêcher les autorités françaises de leur appliquer le statut des Juifs surtout en ce qui concerne leur commerce, leurs industries et leurs biens". (63)

L'intercession auprès des Espagnols échut en particulier à ceux de Tanger, cité où les protestations de Français contre "les spéculations abusives de gros commerçants juifs", celles de nationalistes tétouanais contre leur "mainmise sur tous les secteurs d'activités", et le recours (vraisemblablement) à leurs services des agents ayant acheté 15.000 fusils Mauser de contrebande pour le compte de Noguès en juin 1940 témoignaient de leur dynamisme. (64)

61 - AEP, VM, Vichy 7.14.25.1.1940, 28.10.1940, 15.11.1940, 17.3.1941, Baudouin, Flandrin puis Darlan au Garde des Sceaux, demandes d'acquisition de la nationalité française transmises par la Résidence concernant Azoulay Simy, Georges Darmon, Habiba Moyal, Josef Fedida, Aaron el-Moznino et Elisa Abad. Cf. 22.11.1940, Noguès proposant "le retrait de la nationalité française" à Joseph Brabek "ex-officier autrichien, arrivé récemment à Marrakech, des doutes sérieux planant sur son loyalisme" et à Alexis Ghnetzof, "communiste notoire".

62 - D. Bensimon, op.cit., p.109, "à l'époque, dans certaines villes, un cinquième environ de la population juive habitait les quartiers européens"; "(Un) rapport de février 1943 indique les chiffres suivants: Casablanca, 10.000 Juifs sur 50.000; Fès, 2.000 sur 14.000; Rabat-Salé, 1.800 sur 8.000".

63 - Ibid., 4.12.1941, Noguès à Darlan, "Les consulats espagnols cherchent à augmenter le nombre de leurs ressortissants en zone française". Ibid., Madrid 13.8.1942, Note du Chargé d'affaires de France sur les motivations financières du gouvernement espagnol et ses accords avec les Allemands en vue du versement à la Banque d'Espagne du produit de la liquidation de biens de Juifs "séfarades" d'Europe centrale; "cas de Kouyoumdjisky, banquier juif de Sofia, associé à des hommes d'affaires français, réfugié aux Etats-Unis, ayant (dès) 1936 soutenu les (franquistes) et subventionné (leur) représentant officieux en Bulgarie".

64 - Ibid., Casablanca 17.1.1942, cit. supra, "L'Echo de Tanger reproduit un discours qu'aurait prononcé le porte-parole de la colonie française à Tanger. Mr Treille y aurait mentionné la nécessité de mettre un terme aux spéculations abusives...; ces déclarations... ont été interprétées comme une preuve de l'hostilité systématique de la nouvelle politique française à l'égard de(s) Israélites". W. Hoisington, op. cit., p. 168.

s'offraient à eux pour traverser la tourmente avec un minimum de dégâts. Même les éléments appartenant à l'infime minorité des naturalisés, touchés par l'abrogation du décret Crémieux (7 octobre 1940), cherchèrent à préserver leur statut de citoyens français. Pour ce faire, ils mirent en avant "les services rendus" par leurs familles à la France avant 1912 ou réclamèrent le bénéfice des exceptions prévues en faveur des "Français nés en terre française de parents étrangers". (59)

Les mises en garde du Commissaire Général aux Questions Juives, Xavier Vallat, notamment lors de sa visite à Rabat en août 1941, contre "les procédés destinés à tourner la loi" (i.e. "les mariages mixtes") et ses appels à la rigueur même contre les Juifs pouvant prétendre au maintien de la qualité de citoyens mais devant en être déchus pour cause d'"indigence" ou d'"assimilation insuffisante", rendirent ces tentatives fort malaisées. Noguès qui, bon gré mal gré, abondait dans le sens de Vichy, estima lui aussi qu'il n'y avait pas lieu de considérer comme français "les Israélites d'origine marocaine revendiquant (cette) qualité (acquise en France ou en Algérie) bien qu'ils aient repris les habitudes de vie traditionnelle de leurs coreligionnaires marocains". Rappelant les clauses de la convention de Madrid (1880), il suggéra l'introduction dans le projet de nouveau statut que préparait la Chancellerie d'une disposition spécifique stipulant que "les ressortissants d'un pays placé sous la protection de la France ne doivent pas être considérés comme des étrangers au regard des lois sur la nationalité et ne doivent jamais perdre leur nationalité d'origine". (60)

Les Israélites d'origine marocaine concernés par l'abolition du décret de 1870 ne formaient en fait qu'une infime minorité. Ils purent d'ailleurs presque tous garder leur statut politique. Le Résident transmet même à Vichy de nouvelles demandes d'"acquisition de la nationalité française". Les propositions de déchéance

59 - AMG, 3H 159, 19-25.7.1941, "A Fès, beaucoup de Juifs d'Algérie demandent des extraits de naissance pour faire la preuve qu'ils sont fils d'étrangers. S'ils l'obtiennent ils sont alors déclarés français... et échappent aux conséquences de l'abrogation du décret Crémieux. Mais (comme) le plus souvent, les ascendants de ces Juifs étaient nés au Maroc où il n'existait pas alors d'état-civil, les preuves sont difficiles à fournir". AEP, VM, 2877, 102, 26.2.1941, "avis favorable" de Noguès à la demande de conservation de la nationalité française présentée par "Léon Corcos, Juif d'Algérie, né à Mogador, négociant à Agadir (et) qui a rendu des services à la cause française au Maroc dès 1902". Ibid., Vichy 11.3.1941, le Garde des Sceaux au ministre des A.E., maintien "de plein droit du statut de Fanny Benhamou (Casablanca) du fait des états de services de son père, Croix de Guerre".

60 - Ibid., 4.6.1942, Noguès au Garde des Sceaux, évoquant aussi la nécessité d'appliquer les mêmes dispositions aux rares "Marocains musulmans... nés en France ou en Algérie, ayant acquis la nationalité française "jus soli" par application de la loi du 26 juillet 1889 et (celle) du 10 août 1927 (et) qui reviennent se fixer au Maroc où ils échappent à la souveraineté du Sultan malgré le principe d'allégeance perpétuelle (défini) à Madrid (1880)". R. Berg et M. Urbach-Bornstein, *Les Juifs devant le droit français. Législation et jurisprudence*, Paris, 1984, p. 107.

qui, écrit-il, "prétend classer les hommes comme les chevaux, en bêtes de trait, de selle et de course". (55)

Le chef du PUM, Naciri, s'en tint globalement lui aussi à son "discours" d'avant 1939 sur la "collusion franco-juive". Pour garder une certaine "parité" avec son principal rival, il maintint des contacts avec des agents nazis et, par exemple, les laissa distribuer un fascicule intitulé *L'Islam et les Juifs* aux élèves d'une école dépendant de son parti. Il ne reprit cependant pas entièrement à son compte les thèmes raciaux qu'ils développaient. (56)

Tout en critiquant "les commerçants juifs (et) les trafiquants de devises (qui, à Fès, prélèvent) un agio de 30 à 40%" sur le papier monnaie qu'ils rachetaient aux Musulmans il imputa ainsi ces "abus" à la Résidence qui, disait-il, imposait le cours forcé de billets que même "les banques n'acceptaient plus". Concentrant ses attaques sur "l'impérialisme français", il le tint, de manière plus générale, pour "premier responsable du renchérissement excessif du coût de la vie, de la famine; de l'aggravation de l'injustice, (et du) maintien du sultan en captivité". (57)

3 - La recherche de parades contre les lois de Vichy

a - L'exploitation du "séfardisme"

L'absence de changement notable dans l'attitude de l'écrasante majorité de la population musulmane à leur égard, et le soin que la Résidence prenait, malgré tout, pour contenir les risques de débordements antisémites des membres des partis français d'extrême droite et du Service d'Ordre Légionnaire, contribuèrent à atténuer les épreuves auxquelles les Juifs se trouvaient confrontés. (58)

Tout en s'efforçant de "demeurer discrets et de ne pas faire parler (d'eux)" et en se réjouissant que les mesures discriminatoires dans l'enseignement n'aient touché, du fait de la scolarisation de la majorité de leurs enfants dans les écoles de l'AIU -épargnées par le numerus clausus-, qu'un nombre limité de jeunes, les Israélites exploitèrent d'ailleurs systématiquement toutes les possibilités qui

55 - Ibid.

56 - Ibid., Tétouan 11.5.1942, rapport du consul de France.

57 - Ibid., P. 3145, 12.3.1941, Noguès à Darlan, attaques de Naciri contre la France dans un article, "Que se passe-t-il à Fès?", publié dans le n° du 14.2.1941 de son journal. Ibid., 6.4.1941, tél. J. Meyrier, Délégué à la Résidence à Darlan, *al-Wahda* du 28 mars contient un violent réquisitoire et des commentaires injurieux pour la France et le Sultan (déclaré) "prisonnier dans sa cage française, souffrant atrocement, et attendant que s'effondre le dernier obstacle à l'unité du pays (et à) la réhabilitation de la dynastie alaouite".

58 - R. Aron, *Histoire de Vichy, 1940-1944*, Paris, 1956, p. 300, serment des recrues du S.O.L: "je jure de lutter contre la démocratie, contre la dissidence gaulliste et contre la lèpre juive".

dans cette guerre la même foi et la même adhésion à l'égard de la France qu'en 1914". (51)

Seuls à disposer encore de journaux, des nationalistes de Tétouan, cité où la phraséologie judéophobe était pourtant devenue courante et qui entretenait des contacts multiformes avec l'Allemagne (parti-pris des autorités espagnoles et du Khalifa, visite de Torrès à Berlin, menées d'"Abdallah Islami" alias Richter, présence sur place de l'ancien speaker de Radio-Berlin, le Marocain Takiddine al-Hilali) critiquèrent eux aussi "la démagogie" des mesures antijuives et la diversion ainsi recherchée par la Résidence. (52)

Au lendemain de la promulgation du dahir du 5 août, Torrès, qui tentait pourtant de jouer "la carte allemande" même contre ses "amis" espagnols et, ne cachant pas ses préjugés contre les Juifs, critiquait "la paresse des fonctionnaires du Makhzen (et) leur conseillait ironiquement de se reposer le samedi (aussi)", reprit ainsi dans le journal de son parti, *al-Hourriya* (Liberté), les thèmes qu'il avait déjà développés en 1933-1934. (53)

"Le Protectorat a crée de toutes pièces la question juive, écrivit-il. Avant l'intervention française, le Juif était parfaitement à sa place dans l'Etat marocain. (Mais comme) les Européens, principalement les Français, avaient besoin de lui pour leurs affaires, ils l'ont sorti du mellah, protégé et même naturalisé. Voyez comment ils agissent envers eux maintenant!". (54)

Dans un autre hebdomadaire tétouanais, *Rif*, Thami Ouazzani s'éleva pour sa part tant contre le principe même de lois raciales que contre le régime allemand

51 - Ibid., Madrid 12.3.1941, tél., le Chargé d'affaires de France à Darlan, articles de l'organe officieux "Efe".

52 - Ibid., DAP, 3.12.1940, "*al-Wahda al-Maghribiya* consacre un article flatteur au Dr Zaki Hachmet Caraman, ex-officier d'Etat-Major turc, venu de Berlin où il réside à Tétouan". J. Baïda, *Le Maroc et la propagande du III^e Reich*, op. cit., p. 100, interview du Khalifa au *Berliner Boersen Zeitung*.

53 - Ibid., 7.3.1941, Noguès à Darlan cit. *al-Hourriya* du 11.2.1941, "Il n'y a qu'une seule solution (contre la France) et l'Allemagne est seule capable de l'imposer: retirer l'Afrique du Nord aux Français et la rendre à ses propriétaires légitimes, lesquels... ont toujours considéré les Allemands comme des libérateurs".

54 - AMG, 3 H 159, 23-29 août 1941. DAP, 6-12.4.1941, "Torrès semble hésiter à lutter ouvertement contre le Haut - Commissaire et le principe du protectorat espagnol au Maroc". Cf. Ibid., 3-9.5.1941, "Les nationalistes ont l'intention de manifester avec éclat le 16 mai contre le dahir berbère... La section locale du Parti de (Torrès) se préoccupe de fonder une école professionnelle. Elle se fait forte d'obtenir des (Espagnols) l'expulsion des locataires juifs d'un immeuble appartenant à un Musulman". Cf. Ibid., NS, 488, Tétouan 8.5.1934, déjà cité.

même si des administrateurs français, soucieux d'entretenir le "loyalisme du bled" à bon compte, donnèrent aux nouveaux règlements sur les prêts des interprétations parfois abusives, des enquêtes ultérieures démontrèrent que les paysans préférèrent en général "s'arranger à l'amiable" avec leurs anciens créanciers. (48)

La démagogie dont des Contrôleurs civils et des Officiers des A.I. faisaient preuve eut d'autant moins d'impact que certains d'entre eux, notamment des éléments récemment promus ou nouvellement affectés par Vichy, firent preuve d'un esprit de lucre acharné. Rompant avec la réputation de rigueur et d'intégrité attachée à leurs fonctions, ils se compromirent dans le marché noir. Certains d'entre eux utilisèrent les cartes de rationnement comme moyen de "règlement de comptes personnels" avec des notables musulmans. L'aide apportée par des Israélites à ces derniers ne contribua sans doute pas peu à neutraliser les effets psychologiques et autres escomptés en "politique indigène" des mesures antijuives. (49)

La propagande radiophonique espagnole mettait du reste un accent particulier, dans ses émissions en arabe, sur la responsabilité directe des Français dans l'aggravation de la pénurie et de la misère des masses musulmanes. D'après Radio-Madrid, "la situation (au Maroc) est telle qu'une simple étincelle suffira à mettre le feu dans le pays. (Ce n'est) pas là du résultat de la propagande allemande, italienne ou anglaise comme le disent le Résident et Vichy mais (celui) des souffrances endurées par le peuple marocain. C'est aussi (celui) de l'incertitude et du désarroi de Vichy. (Les Français) se couvrent du manteau du Maréchal (pour) poursuivre la politique d'appauvrissement des Marocains. Déçus, (ceux-ci) constatent avec effroi que les richesses du pays sont drainées hors du Maroc par une meute de profiteurs. De protégés... ils sont devenus de véritables protecteurs de la France puisque c'est sur leurs épaules que s'étayait la ligne Maginot... La situation est aggravée par le blocus britannique. La pénurie est partout". (50)

Tout en présentant comme positives les mesures antijuives prises par Vichy puisque, "par l'expulsion des Juifs des postes administratifs importants qu'ils accaparaient", notamment en Algérie, "le Maréchal Pétain mettait fin à une absurdité", cette propagande n'en suggéra pas moins que les "quelques faveurs que la France (lui) accordait aujourd'hui" ne visaient en fait qu'à "préparer à de nouveaux sacrifices sanglants (une) population musulmane qui n'a pas manifesté

48 - P. Flament, op.cit., p.88, "le dahir de 1940 s'interpréta même (ici et là) dans un sens abusivement favorable aux fellahs... Les gens s'arrangèrent en général à l'amiable; cependant les détenteurs israélites de terres berbères antichrétiées s'estimèrent lésés".

49 - D. Eickelman, op.cit., p.142, "A fragment of Abderrahmane's diary (cadi à Boujad), describes (Captain Fist) as a "human devil"... (He) held back the distribution of some ration coupons to sell them on the black market".

50 - AEP, VM, P 3145, Groupement d'écoutes radio - électriques, 4.9.1940, cit. supra.

que lui inspiraient des commerçants insatiables qui, par esprit de lucre, souhaitaient, écrit-il, que la guerre ne prenne jamais fin. (46)

Favorisés par l'impulsion donnée à leurs affaires depuis le milieu des années trente par l'augmentation des échanges avec le Japon et les commandes de Franco, les gros négociants musulmans spéculaient en effet eux aussi sur la pénurie. Ils se livraient à toutes sortes de pratiques illicites de manière d'autant plus acharnée que les privations obligeaient les gens à céder leurs biens, notamment immobiliers pour, littéralement, des "bouchées de pain". Ceci ne les empêchait cependant pas de répéter que leurs homologues israélites étaient "les seuls bénéficiaires de la guerre". (46 bis)

Le constat et la notoriété de telles pratiques vouaient à l'échec les tentatives de canalisation du mécontentement populaire axées sur "l'accaparement juif". Ils accentuaient la quasi-indifférence des masses musulmanes à la propagande faite autour du regroupement dans les mellahs des Israélites résidant dans les quartiers européens, de l'exclusion des patrons et des courtiers juifs de divers groupements professionnels, de l'interdiction totale des prêts d'argent aux "indigènes", du renvoi d'ouvriers et d'employés juifs des entreprises commerciales et industrielles européennes, de l'obligation de déclaration des biens meubles et immeubles, et de la fouille des magasins que des Juifs possédaient ou louaient et de leurs maisons. (47)

Quelques fellahs bénéficièrent certes ici et là de l'interdiction de l'antichrèse et des avances "remboursables par petits paiements échelonnés" que l'Etat mettait à leur disposition pour reprendre des terres hypothéquées depuis plusieurs années et considérées par leurs créanciers juifs comme faisant partie de leur patrimoine. Mais

46 - *Maghreb*, 19.6.1941, "Prière: pourvu que les batailles se prolongent, que les raids aériens et les explosions de bombes s'intensifient, que les dissensions et les divisions se multiplient (afin) que les prix des marchandises continuent d'augmenter et que je puisse compléter mes achats de maisons par celle d'un tel et un tel". Ibid., "Le marché noir et les hausses illicites ont permis à des gens de réaliser des bénéfices considérables et de bâtir des fortunes fantastiques". Ibid., 28.10.1941, "38 commerçants, dont 19 européens, 13 juifs et 9 musulmans, ont été condamnés (à Rabat) pour dissimulation de marchandises et hausse illicite". *Al-Ouidad*, 12.12.1941, "Les commerçants et les gens riches ne voient plus dans la vie que l'argent".

46 bis - A.M.G., 3H 159, 5-11 mai 1940, "recrudescence de la tension entre Musulmans et Juifs dans le commerce de gros. L'idée est répandue chez les Musulmans évolués que les Juifs sont les seuls bénéficiaires de la guerre". Cf. Dans sa narration des événements de janvier-février 1944, A. Fassi exalta la solidarité dont les riches firent preuve à Fès à l'égard du "peuple" et leur capacité à assurer les distributions de vivres dans une médina pourtant assiégée et privée de tout ravitaillement pendant près de trois semaines, v. infra.

47 - Y. Katan, op. cit., p. 549 "(à Oujda) les Musulmans que l'on ne réussit pas à "monter" contre les Juifs durant cette période non plus, faisaient remarquer que les médinas, elles, restaient ouvertes aux Juifs".

**Populations des villes érigées en municipalités
d'après le décompte des cartes de Rationnement, (mars 1941)**

	Musulmans	Israélites	Européens	Total
Agadir	4.800	755	2.610	8.165
Azemmour	9.884	467	23	10.374
Casablanca	270.500	52.000	131.800	454.300
El-Jédida	26.500	3.700	2.000	32.000
Essaouira	16.872	6.994	1.200	25.066
Fédala	11.031	250	1.000	12.281
Fès	153.725	12.500	12.981	179.211
Kénitra	18.729	980	6.024	25.733
Marrakech	155.800	26.000	7.600	189.400
Meknès	84.000	10.500	19.400	113.900
Ouezzane	17.192	2.038	550	19.780
Oujda	45.027	3.392	15.412	63.831
Rabat	79.453	8.965	33.598	122.016
Safi	29.000	3.710	2.864	35.574
Salé	40.150	2.900	1.400	44.450
Sefrou	9.095	5.474	339	14.908
Settat	22.050	1.757	726	24.533
Taza	17.000	300	4.500	21.800
Total	1.010.758	142.687	245.917	1.399.362

Source: Vichy - Maroc, P 3140

Les faveurs accordées en matière de rationnement aux Européens et aux auxiliaires autochtones du Protectorat soulevaient toutes sortes de critiques parmi les masses musulmanes. Un chansonnier, Houssine Slaoui, en fit même à l'époque un air à succès - "Prends garde à toi". Il y fustigea en termes crus la politique de "Donnes à un tel et un tel", le leurre de la distribution de "bons à tout le monde" et les "queues interminables (pour) les pauvres gens"; ceux-ci s'en retournant chez eux, en fin de compte, avec leurs "petits couffins vides", et sous les sarcasmes de leurs épouses.

Des périodiques tels que *Maghreb* (S. Hajji) et *Al-Ouidad* (M. Chemaou) dénonçaient explicitement quant à eux les spéculateurs musulmans, leurs stockages illicites, les profits énormes qu'ils réalisaient, leur insatiabilité, et les achats de biens immeubles aux familles obligées de brader leur patrimoine pour survivre. Le premier composa même une *Prière du mercanti* dans laquelle il souligna le dégoût

reprenant à leur compte la métaphore utilisée par Ibn Khaldoun dans ses propos sur l'arrivée des Hilaliens en Ifriqiya, comme des sauterelles sur (la France) et ont en fait leur Terre Promise". (44)

Généralisant à partir de cas limités d'irrégularités, il consacra ainsi divers éditoriaux à "la rafle et le stockage de marchandises", "la spéculation sur la pénurie", "la réalisation de bénéfices énormes sur le dos des consommateurs", et les "odieux trafics" auxquels se livrait, dit-il, "une meute habile à jouer les martyrs". Allant jusqu'au bout de sa logique, il suggéra la création d'un Commissariat Chérifien aux Affaires Juives. (45)

Ces campagnes, d'où était significativement absente toute critique contre le recours de l'administration aux services de grossistes juifs et la discrimination instituée dans le rationnement entre, d'un côté, les indigènes juifs et musulmans, et, de l'autre, des Européens (pourvus de quotas supérieurs en sucre, café, farines, produits gras, et savon "justifiés" par leur seul "mode de vie"), pouvaient cependant difficilement faire croire aux premiers que la pénurie était imputable aux Juifs ou que la solution de leurs souffrances résidait dans l'application à ces derniers des dispositions de la loi française du 3 juin 1941 ou tout au moins de sa mouture marocaine (dahir du 5 août 1941).

44 - AEP, VM, 3146, p. 40 "L'Union Française pour la défense de l'Empire", "Parlons des Juifs", 26.2.1941. Ibid., cit. *La Vigie Marocaine*, "Nous sommes des Français de la douce France, étrangers pour tous les Juifs du mellah et d'Anfa, pour les métèques, les Français douteux, les naturalisés, les réfugiés politiques, et pour la bouillabesse humaine de tous les pays".

45 - Ibid., DAP, 3.12.1940, secret, "A Meknès, des inscriptions antisémitiques ont été relevées sur les magasins de deux commerçants juifs récemment condamnés pour hausse illicite et refus de vente". V.N. 25.11.1940, 1.3.1941, 14.1941. 31.8.1942, "Le ravitaillement est toujours entre les mains de la séquelle juive... Ainsi pour le sucre, denrée essentielle pour les Musulmans, deux commissionnaires juifs prélèvent (sur) toutes les ventes un pourcentage que la rigueur des temps rend abusif (et) favorisent les grossistes juifs dont la principale clientèle est encore composée de détaillants juifs (lesquels) n'ont pas leurs pareils pour vendre, sous la levite, un pain de sucre au double de sa valeur... Ce sont encore de bons hébreux (qui monopolisent la vente de lait)".

"tous les obstacles cédaient, écrit-il, devant des ambitions démesurées flattées par un régime politique que (le Juif) voulait à sa dévotion, justifiées par la neutralité d'une opinion (versée), comme le rappelle le Maréchal Pétain, dans un libéralisme désagrégeant. Au Maroc, une seule note discordante: *La Voie Nationale* qui, de sa tribune, dénonçait le péril juif, multipliait les rappels à l'humilité, demandait aux Juifs de ne pas oublier le statut séculaire qui les fixe au sol marocain..., réclamait ouvertement une réglementation officielle avant que des débordements autorisent l'intervention brutale de la population... (Maintenant), il reste à appliquer la loi, à aménager (notamment) les dispositions relatives au *numerus clausus*". (41)

Mais, comme il était abusif d'assimiler à "un retour aux normes canoniques" un dahir avalisant une discrimination raciale et un *numerus clausus* dans les professions libérales (2% du nombre de médecins et d'avocats) et l'enseignement (10% des effectifs du secondaire) inconnus du Chrâa, il essaya d'en faire admettre l'idée en affirmant qu'il "(restait encore) à introduire dans ce statut différentes clauses limitatives en accord avec nos traditions et notre histoire". (42)

Plus systématique encore fut le "matraquage" auquel lui-même et des journalistes français se livrèrent à la faveur de la place essentielle que des Juifs occupaient encore dans le commerce de denrées de base telles que le sucre et le thé, voire du recours des autorités à certains d'entre eux pour la distribution des produits rationnés. Leur imputer une large part de responsabilité dans la pénurie était d'autant plus tentant qu'il fallait trouver aux difficultés accrues de ravitaillement des "indigènes" des explications autres que la mobilisation des ressources du pays au profit de la "métropole", et l'incapacité de la Résidence face au blocus anglais. (43)

S'étant déjà illustré en 1938 dans la "dénonciation de l'accaparement juif" - ce qui lui avait valu le surnom de "Dr Goebbels du Maroc" -, il s'associa à l'Action Française pour fustiger les "Juifs torturés par le démon du lucre". Tout en évitant de reproduire textuellement les diatribes de ses amis contre la "France enjuivée (et soumise à) la dictature d'Israël" ou contre "1789", il puisa largement dans le lexique zoologique qu'ils utilisaient contre ces "Juifs qui se sont abattus, écrivaient-ils en

41 - *V.N.*, 25.11.1940. Cf. AEP, VM. P.3140, DAP, 3.12.1940, n° 250, secret, "A Fès, il est rapporté de source sérieuse que par représailles contre le statut des Israélites, les négociants juifs de cette ville s'abstiendraient de participer à l'oeuvre de Secours National d'Hiver".

42 - *V.N.*, 25.11.1940. R. Thabault, *Le Maroc à l'heure du Vichysme*, N.C., 1975-76, 43, p. 18, sur les hauts fonctionnaires qui "au temps où Blum était président du conseil, affirmaient des opinions prosémites exagérées, (mais en 1940) ne savaient qu'inventer pour appliquer au Maroc un Statut des juifs plus sévère encore que le Statut français".

43 - P. Flamand, op. cit., pp. 220-21, "(Des Juifs du Sud ont trouvé) de nouvelles sources de profits... dans la mise en place de l'économie de guerre; de 1939 à 1945, les administrateurs trouvent (en eux) des auxiliaires capables d'assurer le ravitaillement, d'acheminer et de répartir les denrées contingentées".

La sinistre réputation que valaient à Thami Glaoui sa place dans le régime qu'il avait contribué à instaurer, sa tyrannie, ses accaparements, ses relations d'affaires avec des usuriers, le racket de "maisons closes", et les 500.000 francs qu'il venait de lever sur une ville exangue au titre de la "Fraternité de guerre" -alors que son collègue de Fès, cité pourtant mieux nantie que Marrakech, n'en avait rassemblé que 50.000-, était cependant trop désastreuse pour qu'il puisse prétendre convaincre ses coreligionnaires de sa "piété" ou de sa "vertu". (38)

En juin 1940, son collègue de Salé, Mohamed Sbihi, décida lui aussi d'interdire aux Juifs d'employer des Musulmans et aux coreligionnaires de celles-ci de circuler dans le mellah. Ce pacha n'avait certes ni la même envergure ni le même profil que le "seigneur de Marrakech". Il n'est toutefois pas exclu qu'il ait subi à un degré quelconque l'influence d'un personnage qui s'est distingué par une grande virulence verbale contre les Juifs au cours de cette période: son cousin, Abdellatif Sbihi, transfuge du CAM attaché à la Résidence et adepte manifestement des thèses de l'Action Française. (39)

Outre les attaches particulières de ces deux pachas avec la Résidence et, de manière plus générale, la place assignée à leur fonction au sein de l'appareil protecteuriel, les entraves directes que celle-ci commença à mettre aux déplacements des Juifs, "la recherche de spéculateurs" parmi eux, l'interdiction de divers lieux de promenade à leur jeunesse et celle de la mendicité à leurs indigents montraient à l'évidence que les restrictions que l'un et l'autre décrétaient s'inscrivaient en fait dans une stratégie résidentielle où se recoupaient à la fois des considérations de maintien de l'ordre mais aussi la volonté d'une sorte de reprise en main des communautés juives et d'amalgame délibéré entre la "dhimma" et "les lois de Vichy".(40)

A. Sbihi essaya d'ailleurs de présenter le dahir du 29 ramadan 1359/ 31 octobre 1940, élaboré par la Résidence en conformité avec les dispositions de la loi du 3 octobre 1940 fixant le statut des Juifs en France, comme le prélude d'une "remise des Juifs à leur place" pour laquelle il avait été, disait-il, le seul à appeler:

38 - V.N., 10.10.1939, "(Remise) par T. Glaoui à Mme Noguès du (produit) de la souscription par toute la population de Marrakech à la Fraternité de guerre". AEP, VM, 22, 27.8.1942, Noguès à Vichy, tél., au sujet d'un chapitre du *Journal de la France* d'Alfred Fabre-Luce hostile à Glaoui, "(ces passages) présentent de graves inconvénients pour (notre) politique indigène car le pacha de Marrakech nous est loyal, a une grande autorité sur les tribus et rend les plus grands services à la cause française". Sur les contacts du Pacha avec les Américains v. infra. AMG, 3H 159, 22-28.5.1942, sur le costume des Juifs présentés au Sultan à Marrakech, "alors que beaucoup de Juifs avaient délaissé ce costume (traditionnel) pour le costume européen".

39 - AMG, 3H 158, 26 mai ~1 juin 1940. V.N., 23.12.1939, L'attitude du Maroc aux côtés des Démocraties, conférence de Sid Mohamed Sbihi, pacha de Salé.

40 - AMG, 3H 159, 7.7.1940, Mesures préventives à Oujda.

par la pénurie, cette propagande comportait cependant une faille de taille qui limitait en fait son audience: l'invitation explicite de la population musulmane à opter pour "la protection" de l'Espagne au lieu de celle de la France; cette substitution étant ouvertement présentée par Radio-Madrid comme une "libération non seulement pour (les Musulmans) de l'empire marocain mais même pour les Européens (y résidant), les Juifs, et beaucoup de Français". L'occupation de Tanger, présentée comme "la réparation d'une injustice" était d'ailleurs révélatrice des ambitions espagnoles. (35)

Quelles qu'aient été ses limites et ses défaillances, Radio-Madrid, relayée par celle de Tétouan, n'en compliquait pas moins la tâche des autorités résidentielles tant au niveau spécifiquement inter-communautaire que, de manière plus générale, à celui de "la politique indigène". En dehors même des instructions relatives au statut des Juifs leur parvenant de Vichy, elles-mêmes prenaient d'ailleurs ou "couvraient" des décisions qui concouraient en fait à aggraver la nervosité des populations. Tel était notamment le cas de l'aval qu'elles donnaient, quand elle ne les inspirait pas elles-mêmes, aux mesures anti-juives qu'édictaient des pachas soucieux de ménager l'avenir et de complaire à bon compte à leurs administrés musulmans. (36)

D'ailleurs, ce fut à l'un des pivots du Protectorat, le pacha de Marrakech, contre lequel des tribus en révolte s'étaient écriées en 1913 déjà "Plutôt un Juif que le Glaoui!", que fut dévolu le rôle de précurseur en la matière. Celui-ci avait tenté en vain de faire diversion en soulevant la question de l'habitat juif en médina en 1937-1938. A l'époque des graffiti vengeurs, comme "à mort le pacha", "à mort (son khalifa) El Biaz!", et "Peuple, c'est le moment de manifester ta volonté!", assortis de "vive Hitler" et "vive Mussolini" orientés contre ses "amis" français avaient fleuri sur les murs de la cité rouge. Il récidiva en 1940-1941 en faisant circuler des bruits sur l'interdiction d'emploi de domestiques musulmans par les Juifs et sur l'obligation de port par les notables "du costume traditionnel juif, djellaba, belghas noires et foulard". Comme la propagation de simples rumeurs ne lui paraissait pas suffisante, il saisit l'incident provoqué par le jet de pierres d'enfants juifs contre un cortège funèbre musulman pour "frapper un grand coup": la levée sur la population du mellah d'une "sévère amende de 100.000 francs". (37)

35 - Ibid., Groupement d'écoutes radio-électriques, (Rabat) 4.9.1940, reprise en arabe par Radio-Madrid d'un article d'*Informaciones* intitulé "Maghreb: l'empire français sur le point de s'écrouler".

36 - Ibid., "D'après le pacha de Meknès, il est nécessaire d'introduire des réformes dans l'administration mais avec prudence car trop de précipitation donnerait aux indigènes l'impression que les anciennes (autorités autochtones) n'étaient pas à la hauteur".

37 - BQIP, 10.9.1938, "écrits séditieux sur les murs de la médersa Ben Youssef". J. Nouvel, *L'évolution du judaïsme marocain*, CHEAM, mémoire (dactyl.), Paris, 1947, p. 10. V. Monteil, *Maroc*, Paris, Seuil, 1962, pp. 142-146, sur la collusion d'une "Administration complaisante et complice (avec le Glaoui malgré) ses déprédations et ses crimes". AMG, 3H 159, 15 déc. 1940, "amende infligée au mellah à la suite de l'incident du 30 novembre 1940".

instructions de la censure (et publiaient) des articles tendant à provoquer une agitation antisémite dangereuse". (32)

La propagande antisémite n'était cependant pas le fait des seuls Français du Maroc. Outre Radio-Berlin et Radio-Mondial (Paris), les émissions de celle de Madrid n'en étaient pas non plus dépourvues. Même si le Caudillo s'était dérobé aux sollicitations d'Hitler, la presse et la radio espagnoles continuèrent en effet pendant quelque temps à ponctuer leurs attaques contre la France de propos antijuifs. Radio-Madrid affirmait ainsi qu'en raison "des expropriations (des fellahs) et de leur prolétarisation, de grandes masses d'indigènes s'accumulent dans les cités sans avoir le nécessaire pour subsister. Les Musulmans sont dégoûtés par les méthodes (de la France) qui s'appuie sur la supériorité concédée (de facto) aux Juifs (à leurs) dépens. Pendant que les (premiers) pouvaient, grâce à la nationalité française, arriver aux plus hauts emplois, les (seconds) occupaient toujours les charges secondaires... (Ceux-ci) considèrent le protectorat français comme une charge insupportable. (Ils) pensent recouvrer l'unité politique du pays divisé en trois zones".(33)

La propagande espagnole présenta les épreuves que la France traversait comme "une expiation de (ses) fautes séculaires" en Algérie et au Maroc. Elle fit de "la discrimination établie en faveur des Hébreux dont pas un seul n'a jamais pris une bêche pour défricher un terrain ou planter une laitue" l'un de ses principaux thèmes. Au fait de la place que les événements de 1930 et 1937 tenaient dans la mémoire des Marocains musulmans, elle associa l'évocation du "décret (Crémieux)", de "l'usure" et du "favoritisme" en vertu duquel, dit-elle, "le Maure devenait l'esclave du Juif" à celle de "l'inique loi berbère (16 mai 1930) et (de) la spoliation des eaux des indigènes de la campagne de Meknès". (34)

Malgré la force potentielle d'impact que lui conférait l'utilisation de données puisées dans la réalité socio-économique marocaine et la situation créée

32 - Ibid., 11.6.1942, tél., Noguès à Laval, "La Voix Française enfreint sciemment les (directives) de la censure". Ibid., 6.7.1942, tél., saisie du n° 304 de *L'Emancipation Nationale*. A. Moine, *Déportation et résistance en Afrique du Nord*, Paris, éd. Sociales, 1972, pp. 16-17. H. Hirschberg, op. cit., p. 322, "(Noguès) wife's Jewish ancestry certainly did not enhance his prestige with (the upper echelons of the officer corps (noted) for their reactionary and anti-Semitic views) in the day of racial legislation. He was charged with slowness in implementing Vichy's anti-Jewish decrees".

33 - Ibid., Malaga 17.9.1940, le consul de France à Baudouin, "Si l'Espagne sort de sa neutralité, elle exigerait (de l'Allemagne) tout le Maroc en contrepartie de son alliance"; *Arriba et Informaciones* sont inspirés par l'ambassade d'Allemagne. Radio-Madrid s'est livrée... à des injures contre Noguès". Ibid., Melilla 16.11.1940, le vice-consul de France à Noguès, "l'illustré *Fotos* publie un article (intitulé) 'Oran a été espagnol pendant trois siècles'".

34 - Ibid., Madrid 12.3.1941 et 3.8.1941, le Chargé d'affaires de France à Darlan, revue hebdomadaire de la presse espagnole.

Ce fut en partie sous leur pression que fut décidé le regroupement dans des "résidences imposées (et des) centres situés à bonne distance des villes" de la majorité des quelque 7.700 réfugiés, israélites pour la plupart, recensés en zone française entre juin 1940 et février 1941 et "autorisés à séjourner provisoirement sur le territoire du Protectorat en attendant leur exode en Amérique ou en Palestine".(29)

Le représentant du PPF à Casablanca, Henri Queyrat, rendu encore plus furieux par l'exclusion pour atteinte à l'ordre public précisément de quelques uns de ses amis -en partie à l'instigation d'un contrôleur civil dont il dénonça par la suite le concubinage avec une Juive-, jugea ce rassemblement insuffisant. Mettant directement en cause le Résident, dans un article, "Le Maroc à la porte du danger", paru dans *L'Emancipation Nationale* -hebdomadaire doriotiste subventionné par le Cabinet du Maréchal-, il s'en prit en termes très vifs à sa "tolérance" envers les Juifs et amplifia à l'excès les menaces auxquelles les contacts des réfugiés avec "les indigènes" étaient supposées exposer le Protectorat. (30)

Devant la virulence de ces critiques et pour parer au risque de voir les réfugiés non réembarqués se livrer à des "menées anti-françaises", Noguès suggéra l'évacuation de ces derniers à destination de la France. Le maintien "d'un important contingent d'étrangers dont l'état d'esprit est douteux dans un pays où ils trouvent des affinités de race et de religion, ne me paraît pas désirable", affirma-il à l'appui de cette proposition. (31)

Comme celle-ci était en fait irréalisable et qu'il lui fallait couper court aux attaques dont il était personnellement l'objet et qui risquaient de déboucher sur l'étalage public de l'ascendance juive de son épouse, il résolut d'envoyer les éléments suspects dans des camps de détention et de travail (une douzaine au total, dont quelques uns situés dans des zones excentriques, i.e. Bou Denib, Agdz). Cette mesure alla de pair avec la saisie des journaux d'extrême droite qui "enfrenaient les

29 - Ibid., 17.9.1940, n° 1189, Noguès à P. Baudouin.

30 - Ibid., 2.9.1941, démenti des "allégations de *L'Emancipation Nationale*", "Il serait puéril de contester l'importance des colonies juives établies au Maroc. (Celles-ci) comprennent (des) éléments israélites français et étrangers arrivés dans le pays à une date récente. L'immense majorité des 200.000 Juifs établis (ici) est (toutefois) sujette des sultans et traditionnellement protégée par le Makhzen... Quant aux quelques centaines de Juifs débarqués en juin (1940)... ils sont groupés dans des centres d'accueil (et) privés de toute relation avec la population marocaine... (Cet article apparaît) comme la vengeance d'éléments troubles qui ne se faisaient pas faute de mener en sous-main dans le Protectorat une sourde politique de combat contre le gouvernement".

31 - Ibid., P. 2875, 17.9.1940, n° 1189, Noguès à Baudouin.

Or c'était précisément au déclenchement de troubles que semblait oeuvrer la population européenne. Dans sa fièvre pétainiste et sa hâte de mettre définitivement fin à la concurrence juive, elle ne se contenta pas de multiplier les appels au boycottage des Juifs et d'afficher des tracts sur les devantures de leurs magasins ("ici maison juive, maison de profiteurs", "acheter chez les juifs c'est ruiner le commerce français", "Travailleur, ton ennemi c'est le juif, il t'exploite et édifie sa crapuleuse fortune sur ta misère").

Elle paraissait aussi souhaiter en effet "une guerre civile" pour pouvoir accrocher "un Juif par créneau". Avec, éventuellement, le concours de ceux que des démagogues appelaient ici et là "nos frères musulmans" (26). Dans l'attente d'une Saint-Barthélémy - "en cas de guerre civile, Français souviens-toi du Juif" recommandaient des placards affichés un peu partout-, elle réclama des mesures plus draconiennes tant contre ce qu'elle appelait "la canaille gaullarde" et les "Français douteux" que "les Juifs, les métèques et les réfugiés". (27)

Des Croix de Feu et autres "patriotes" s'élevèrent notamment contre le maintien à leurs postes de fonctionnaires gaullistes et les mesures d'amnistie prises en faveur de nationalistes. Ils se déchaînèrent aussi contre les appuis (dotations en carburant, permis de circuler) que Georges Hutin ("bras droit" de Noguès), le colonel R. Bertrand (membre de son Cabinet militaire), André Valbrègue (directeur de l'Office des Carburants) et Gromand (secrétaire-général de la Région de Fès) apportaient à Hélène Cazes-Benatar, présidente régionale de la WIZO coordonnant l'assistance aux réfugiés israéliens. Leurs chefs s'adressèrent directement au Maréchal pour que soient chassés "les francs-maçons mis en place par Léon Blum" et promptement appliqué le "programme de la Révolution nationale". (28)

26 - Y. Katan, op. cit., p. 545 - 46 "dans la nuit du 20 au 21 sept. 1940, nouveau tract inattendu: "Contre les Juifs, faites chanter la Carmagnole", la Révolution (sanglante?) au secours de l'antisémitisme!"; p. 549.

27 - Ibid., 21.7.1941, "Rapport sur la situation à Meknès par un patriote, André le Forestier", "L'ennemi n° 1 de la Révolution Nationale est le gaullisme qui groupe, sous son étiquette de patriotisme à outrance, les Juifs, les Francs-maçons, les communistes et tous les laches effrayés par le (nouveau) régime... (Mais du fait de complicités) les Juifs occupent encore dans tous les services publics des emplois qui reviennent justement aux démobilisés (et) ils ont toujours accès à la piscine municipale".

28 - Ibid., Vichy 27.8.1940, conf., du Cabinet Civil du Chef de l'Etat Français au Ministre des A.E., "L'attention de Mr le Maréchal a été attirée sur les activités nuisibles aux intérêts de la France et du Protectorat auxquelles se livrent de nombreux Français habitant au Maroc (tels que) Hutin, chef de Cabinet du Résident, Fournier et Gotland, fonctionnaires du Protectorat, Acquaviva et Grieger, membres influents de l'Association des anciens combattants. Le Maréchal veut qu'un télégramme (soit adressé) à Noguès pour qu'il mette fin à ces agissements".

Le Résident estima cependant que "la propagande allemande n'a pas (encore) réussi à convaincre les milieux nationalistes", que leurs contacts avec Auer "ne traduisaient aucun sentiment profond de germanophilie", et qu'eux-mêmes redoutaient "les méfaits (de l'Allemagne) en Afrique du Nord en cas de rupture de l'armistice". Il n'en prit pas moins des mesures dissuasives, y compris la détention préventive, contre "les éléments qui cherchaient à entrer en relations avec la Commission d'armistice". Les Chefs de Régions et les administrateurs locaux furent en outre invités à tenir compte de l'éventualité d'un soulèvement et à établir des plans de défense des Bureaux de Contrôle Civil et des Affaires Indigènes ainsi que des colons. (23)

C'était ce que recommandaient aussi les inspecteurs de Vichy envoyés enquêter sur place sur "les menées anti-nationales et séparatistes" et vérifier si l'Administration a bien été "épurée des Francs-maçons, des juifs, des communistes et des gaullistes". Bien que partageant en général l'opinion du Résident quant au "loyalisme de la population indigène" rurale, ils insistaient en effet sur la nécessité d'une plus grande "vigilance" même à l'égard des tribus. (24)

Une surveillance encore plus étroite des Israélites anglophiles, voire leur internement, et la mise en application de dispositions propres à empêcher que n'éclatent entre des Juifs et des Musulmans des incidents sur lesquels risquait de se "greffer" une agitation dirigée contre la France, leur paraissaient tout aussi primordiales. (25)

12.4.1941, "Parmi bien des Musulmans, l'inquiétude s'est glissée. Ce n'est pas seulement le prestige de la France qui est atteint... C'est aussi leur confiance en elle. Indiscutablement, il faut voir là l'action pernicieuse de la Délégation allemande d'armistice".

23 - Ibid., 13-19.4.1941, "Arrestation d'Abdeslam Diouri, sujet italien". Ibid., 6-12.4.1941, secret, "L'Allemand Richter (dit) Abdallah Islami serait appelé à faire partie de l'entourage du ministre d'Allemagne à Tanger. Il se déplace en tribus (et) propage des bruits sur (l'imminence) d'une attaque contre la zone française. Ceci a créé une grande émotion à Qsar-el-Kébir". Circulaire élaborée par le Cabinet du Résident, 4.7.1941, n° 422 D.M., conf., cit. par D. Eickelman, *Knowledge and Power in Morocco*, op. cit., p. 141.

24 - Ibid., Rabat 25.9.1940, De Mesnay cit. supra, "(Les tribus) de l'Atlas ne nous considèrent pas vaincus mais retirés de la lutte en attendant la reprise du combat. Les notables lettrés nous savent battus mais (disent) que c'est par manque de préparation et d'organisation. Inquiets quant au sort du Maroc, et par suite de leur propre, ils craignent que l'Allemagne ou l'Espagne ne remplacent la France... (Néanmoins) il est à craindre que les revendications ne reprennent et que, si elles ne sont pas satisfaites, les nationalistes, peu nombreux mais assez actifs, ne prêtent l'oreille aux sollicitations journalières des radios de Madrid et Berlin".

25 - Ibid., 23, Vichy 17.9.1940, rapports de mission des colonels de Boisanger et Gorostazu au Maroc, "Il faut éviter tout conflit entre juifs et musulmans et mettre en résidence forcée un certain nombre d'Israélites de Casablanca par trop anglophiles".

Les difficultés de ravitaillement, la pénurie de produits entrant dans l'alimentation de base des campagnards et des masses qui s'agglutinaient dans les bidonvilles, et la hausse des prix des tissus à un point tel que les parents de gens morts de famine -et de peste dans le Sud- ne pouvaient plus observer les rites d'inhumation et les enterraient avec leurs haillons, précarisaient encore davantage la situation. (20)

Pour réduire quelque peu la tension, Noguès suggéra au gouvernement de Vichy dès le 22 juin 1940 de créer un "contre-choc": la proclamation de la fin de l'exil de Ben Abdelkrim et l'organisation de son retour au Maroc. Pétain jugea inopportune la libération de l'homme qu'il avait lui-même combattu en 1925-1926. Le Résident dut de ce fait se contenter d'élargir des nationalistes emprisonnés ou éloignés dans le Sud en 1937. Il prit toutefois soin de présenter leur élargissement comme une mesure de grâce décidée par le Sultan. (21)

L'arrivée à Casablanca d'une Délégation allemande d'armistice rendit toutefois encore plus flagrante la défaite française. Son chef, Theodor Auer, ne cacha pas qu'il considérait le Maroc comme "un trésor aux possibilités infinies". Par le truchement des généraux Goering et Guderian, il appela le Führer à regarder davantage vers l'Afrique du Nord. Ses critiques contre le "laxisme" des autorités françaises "à l'égard des Juifs, notamment des réfugiés israélites (fortunés) qu'il (côtoyait) dans les grands hôtels", la recrudescence des menées d'agents nazis arabophones, et l'empressement d'anciens protégés allemands à venir le saluer rendirent son dynamisme encore plus inquiétant. (22)

tél., Noguès à Flandrin, "le Sultan a exprimé sa confiance inébranlable en Pétain et en son oeuvre". L. Hirszowicz, *The Third Reich and the Arab East*, Londres, 1966, pp. 252-55, sur la formation par les Allemands en 1941-1942 d'un "Deutsch-Arabische Lehrabteilung" avec notamment des prisonniers de guerre Nord-Africains, leur envoi sur le front de l'Est en dépit de l'opposition du Mufti Husseini, lequel estimait que c'était plutôt en terre arabe que devait être engagé le "Corps expéditionnaire arabe libre" ("*al-mafraza al-arabiya al-hurra*").

20 - Ibid., 1.3.1941, n° 328, Noguès à Darlan. "En l'absence de linceuls, les morts sont inhumés avec les débris de leurs vêtements. Ceci provoque la panique de la population". DAP, 6-12.4.1941, secret, "Le menu peuple des villes (pâtit) des difficultés de ravitaillement et d'une hausse des prix sévère. Dans le Rif et l'Oriental, les décès par la faim (sont) en nombre considérable". Ibid., 13-19.4.1941, "Dans le Sud, l'épidémie de peste n'enregistre pas de régression malgré (les efforts) des services sanitaires et la vigilance des cordons de gommiers".

21 - Ibid., Rabat 22.6.1940 et Vichy 2.7.1940, tél. relatifs à Ben Abdelkrim. Cf. Ibid., Rabat 5.10.1940, tél. sur "la nécessité de donner des nouvelles d'Allal Fassi à sa famille et aux nationalistes de Fès (...) pour couper court aux bruits circulant sur son transfert en Angleterre en vue de son utilisation éventuelle en Afrique du Nord". DAP, 3- 9.5.1941, "Mohamed Lyazidi rentré à Rabat après trois ans et demi de résidence obligatoire dans le Sud et l'Atlas".

22 - Ibid., DAP, 1.3.1941, "D'anciens protégés allemands de Casablanca sympathisent ouvertement avec les Allemands". Ibid., 13.3.1941, "Auer a rencontré à Fès d'anciens protégés allemands". Ibid.,

2 - Surenchères antisémites et convergences judéo-musulmanes

Ce risque était nettement perceptible dans les grands foyers urbains. Pour le Chef de Région de Casablanca, métropole en passe de raver à Fès sa place de bastion du nationalisme, "le problème juif (était en effet)... l'un des problèmes politiques importants qui se (posaient) dans (la) Région en raison, dit-il, de l'importance numérique et économique des Israélites et de l'influence qu'ils exercent sur les Musulmans". Au niveau central, la Direction de l'Instruction Publique manifesta quant à elle la crainte d'une "agitation sournoise (et) d'une collusion entre d'éventuels agitateurs musulmans et des Juifs diplômés sans emploi et aigris". (16)

Un changement notable survint dans le comportement des Musulmans à partir de juin 1940. Certains d'entre eux, d'eux-mêmes (pour les mieux informés) ou à l'instigation des Juifs (pour les autres), commencèrent même à "observer avec attention l'attitude des Etats-Unis" et, notait la Direction des Affaires Politiques, "veulent voir (dans ce pays) la force qui arbitrerait définitivement le conflit". (17)

Un ton nouveau commença à marquer leurs relations quotidiennes avec les autorités et la colonie étrangère. A Casablanca, relevait Noguès à ce propos, "les Marocains tiennent des propos désobligeants (à l'égard de la France) dans les lieux publics et, dans les transports, n'observent plus vis-à-vis des Européens la même attitude déférente. Leur obséquiosité vis-à-vis de l'Administration a disparu. Le nombre d'informateurs fidèles a aussi baissé". (18)

La défaite, la démobilisation de plusieurs milliers de tirailleurs, les récits que faisaient à leurs contribuables des prisonniers de guerre rapidement libérés par les Allemands pour des raisons de propagande précisément, et la politique de collaboration dans laquelle s'engageait le régime de Vichy, portaient en, effet un coup fatal au prestige de la France. Ils "désorientaient les indigènes", disaient les services de renseignements. (19)

parle même d'envoyer des secours pécuniaires aux Irakiens et il n'est pas impossible que (des) essais de collectes soient effectués. Si les Allemands interviennent en Irak, ils feront figure de défenseurs de l'Islam".

16 - Ibid., Casablanca 17.1.1942, Bulletin de Renseignements, n° 5. Y. Katan, op. cit., p. 550, circulaire de Vichy (6.12.1940) élaborée sur la base de notes de la D.I.P.

17 - Ibid., Bulletin du 13-19.4.1941. Le "patron" de la DAP à l'époque était le colonel Augustin Guillaume -futur Résident et artisan, avec le concours de Glaoui et Kettani, de la déposition du Sultan Mohamed ben Youssef (20.8.1953); "coup de force" planifié par son prédécesseur, le général (puis Maréchal de France) Alphonse Juin.

18 - Ibid., P. 3140, 1.3.1941, n° 328. Noguès à Darlan.

19 - Ibid., 23, Rabat 25.9.1940, rapport de mission du Contrôleur Général De Mesnay au Maroc, "Les indigènes musulmans (sont) abasourdis par (notre) défaite (mais) demeurent en majorité discrets et gardent une correction de tenue que n'observent pas même certains Français". Cf., Ibid., 3.11.1940,

Israélites Yahya Zagouri mis six mois plus tôt à la retraite, n'en surent pas moins rapidement à quoi s'en tenir sur les véritables sentiments de ceux qui y assistaient. Elles n'ignorèrent rien non plus de l'aide financière que certains d'entre eux apportaient aux jeunes Français qui cherchaient à rejoindre le général de Gaulle.(13)

"La propagande anglaise, soutenue dans l'ombre par les Israélites, écrit Noguès, redevient active et cherche en particulier à agiter Casablanca où elle s'attache à gagner les milieux d'affaires liés par des intérêts avec la Grande-Bretagne et à semer le trouble et la division dans la jeunesse". Bien qu'en butte à diverses mesures de rigueur (surveillance, assignation à résidence, éloignement), des éléments particulièrement audacieux s'y adonnaient auprès non seulement de "colons et de commerçants (mais) même de fonctionnaires (français)". (14)

La Résidence ne se préoccupait cependant pas uniquement du rôle des Juifs en tant que relais de "la dissidence gaulliste" et des facilités qu'ils apportaient aux Français voulant gagner l'Angleterre. Elle craignait aussi en effet que l'attitude des Juifs n'ait des répercussions directes sur celle des Musulmans. Le problème n'était pas que ces derniers deviennent aussi anglophiles, éventualité exclue du fait du rôle de la Grande-Bretagne en Palestine et de son "agression" (1941) contre l'Irak - pays où s'était réfugié le Mufti de Jérusalem-, mais surtout qu'ils reprennent avec encore plus de vigueur les revendications étouffées en 1937. (15)

13 - Ibid., 13.7.1940, "Les Juifs sont anglophiles". AEP, VM, 3145, 6.3.1941, n° 349, Noguès à Darlan au sujet de la mise en résidence forcée de ressortissants britanniques -dont des Israélites marocains naturalisés (i.e. Salomon Benadi "suspect, homme d'affaires douteux")- à Oulmès et à Settât. W. Hoisington, op. cit., p. 94, "the lawyer Felix Guedj... died in prison while serving a five-year sentence for loaning a small sum of money to three young men en route to England to join de Gaulle".

14 - AEP, VM, 3145, Rabat 23.7.1940, tél. n° 502. Ibid., Alger 14.7.1940, Noguès, chef du Théâtre d'Opérations d'Afrique du Nord au Ministre de la Défense, à Vichy, "survol de Casablanca et Port-Lyautey par des avions anglais qui ont largué des tracts". Ibid., Rabat 27.6.1940, "Les tracts anglais lâchés sur Rabat comportent le texte de l'allocution du 18 juin de de Gaulle". Ibid., cas de Sydney Benaim, Juif marocain naturalisé anglais (Casablanca), mis en résidence forcée à Settât, relâché, puis éloigné à Fès; Vichy 30.6.1942 et 19.8.1942, Laval à l'ambassadeur des Etats-Unis (en charge des intérêts anglais), "votre demande de renseignements sur la situation de (Benaim) a été signalée (au Résident). (Il) répond qu'en raison de l'attitude de l'intéressé, il ne lui paraît pas opportun d'autoriser son retour à Casablanca". Ibid., 20.7.1942, Noguès à Laval, sur "l'itinéraire" de Benaim et les objections à son élargissement.

15 - Ibid., 26.9.1940, Noguès à Baudouin, "D'après le Grand- Vizir, l'opinion indigène nous reste fidèle. L'une des raisons de cet attachement est l'hostilité des Musulmans envers l'Angleterre à qui il est fait grief de sa politique d'éviction des Arabes en Palestine. L'Islam nous sait gré d'avoir toujours contrecarré à cet égard les desseins d'Israël. La colonie française est au contraire dans sa quasi totalité ouvertement acquise à l'Angleterre". Ibid., DAP, 3- 9.5.1941, "Le conflit anglo-irakien est suivi avec attention par (les Musulmans). Ils vivent dans la hantise d'un bombardement de Bagdad. On

fondant sur les interdits canoniques liés à leur qualité de tributaires, elles estimèrent que leur mobilisation porterait même gravement atteinte au prestige de la France dans le pays. (10)

L'humiliation qui leur fut ainsi infligée et le choix parmi les volontaires du Sud de simples "travailleurs coloniaux", effectivement envoyés dans des usines de la métropole, ne furent cependant que le prélude des déchirements et du "désenchantement" dans lesquels la guerre allait plonger les "évolués". La débâcle de "la patrie adoptée", l'armistice et le risque d'un déferlement des troupes allemandes sur le Protectorat, accrurent leur désarroi. Les Juifs, dit Noguès, "aimeraient mieux plutôt que d'être livrés aux Allemands que le Maroc soit complètement (et même) inutilement écrasé". (11)

Alors que des coreligionnaires de différentes régions du Maroc établis en Algérie, effrayés par le déchaînement des antisémites oranais et autres, rentraient précipitamment au pays, les familles israélites les plus riches de Casablanca et d'autres villes cherchèrent quant à elles à émigrer en Amérique. Le directeur de *L'Avenir Illustré* fut d'ailleurs l'un des premiers à s'embarquer pour les Etats-Unis. Comme à d'autres époques et face à d'autres périls, les petites gens n'eurent pour leur part d'alternative autre que de rester sur place. Ils ne purent que "prier dans les synagogues pour la victoire des Alliés". (12)

Même ces prières devinrent rapidement une source de tracas. Malgré la discrétion dont les réunions dans les synagogues furent entourées après juin 1940, les autorités françaises qui, quelques semaines seulement avant le début de la guerre, s'étaient hâtées de rappeler à ses fonctions d'Inspecteur des Institutions

10 - AEP, VM, 3140, DAP, Bulletin du 17-23.9.1939, "Les Israélites marocains empêchés de contacter du service dans l'armée... contribuent eux aussi de leurs deniers à la Défense Nationale et des versements importants, émanant généralement de commerçants notoires, sont enregistrés". Cf. Ibid., 778, Rabat 4.11.1918, Note du colonel Berriau sur "l'incapacité des Juifs du Maroc à défendre par les armes leurs personnes (et) a plus forte raison leurs idées". Ibid., 22.11.1918, Lyautey à Pichon, "Les Juifs ne manqueraient pas de dire que la France, épuisée, en est réduite à implorer leur concours. (L'effet serait) déplorable sur les Musulmans qui méprisent le Juif et n'admettent pas qu'il puisse porter les armes".

11 - Ibid., P. 3144, 28, Rabat 25.7.1940, lettre personnelle de Noguès (destinataire indéterminé). P. Flammant, *Les communautés israélites*, op. cit., p. 264, sur des Juifs marocains envoyés en 1940 travailler dans une fonderie de la région lyonnaise et, après leur rapatriement puis leur retour en France après la guerre, devenus citoyens français.

12 - AMG, 3H 159, 8 juin et 7 juillet 1940, sur le retour à Erfoud les Juifs du Tafilalet installés à Oran et leurs coreligionnaires de Casablanca s'apprêtant à partir en Amérique. *La Presse Marocaine*, 30.8.1940, "Les indigènes israélites paraissent acquis au mouvement anglophile... Persuadés que leur salut ne saurait venir que de l'Angleterre, ils se font les propagandistes de la collusion avec (ce pays). On fait des prières dans les synagogues pour sa victoire".

ici et là gardé jusqu'en 1912 l'usage des armes, que se présentèrent les volontaires les plus nombreux. (7)

L'enrôlement de ces volontaires était cependant problématique à maints égards. Contrairement aux Musulmans, quasiment tous des campagnards totalement analphabètes sachant seulement qu'ils "s'engageaient" pour aller se battre contre les Allemands, les Israélites comptaient en effet dans leurs rangs des "évolués" citadins au fait des grands enjeux de la guerre. Ils se proposaient de prendre les armes pour contribuer à la victoire des démocraties mais espéraient aussi, comme ils l'avaient du reste explicitement affirmé au lendemain de la crise de Munich, "se voir attribuer la nationalité française". (8)

Leur volonté de faire aboutir leurs espoirs au péril de leur vie souleva des commentaires acerbes parmi les sionistes. Ceux-ci donnèrent en exemple les Israélites d'Algérie "morts pour la France". Ils ne purent pas cependant critiquer ouvertement les assimilationnistes. Ils s'y prirent autrement: "Au Maroc, écrivirent-ils dans un éditorial de *L'Avenir Illustré*, suivi d'un autre consacré à dessein au Centenaire du premier dreyfusard, Emile Zola, nos jeunes ne sont plus ni juifs ni marocains et ne sont français que par leurs prétentions". Au risque de paraître reprendre à leur compte le fondement même de l'idéologie nazie, ils déclarèrent voir dans "cette éducation hybride la source de la plupart des malentendus et des rivalités où se développe l'antisémitisme, lutte de races que rien ne favorise autant que la recherche intempestive d'une fausse fusion des races". (9)

Habitués à pareilles critiques, les assimilationnistes pouvaient aisément faire mine de les ignorer. Par contre, il leur était nettement plus difficile de "comprendre" la véritable répugnance des autorités résidentielles à les accepter sous les drapeaux. Celles-ci s'en tenaient fondamentalement en effet à la démarcation tracée dès 1912 par Lyautey entre le Protectorat et l'Algérie et aux arguments qu'il développa lorsque Pichon le sonda en 1918 sur l'éventualité du recrutement au Maroc d'éléments d'une Légion juive pour la Palestine. De ce fait, elles avaient toujours du mal à admettre que les populations des mellahs puissent fournir des combattants. Se

7 - A.I., 31.10.1939, "Loyalisme juif: Un grand mouvement dans notre jeunesse... De beaux exemples surtout dans les communautés d'Agadir, Marrakech et Mazagan".

8 - AEP, NS, 491, 11.10.1938, Noguès au Quai d'Orsay, "Dans quelques communautés, des Israélites ont exprimé le désir de prendre volontairement du service en cas de conflit mais sans dissimuler l'espoir de se voir ensuite attribuer la nationalité française". A.I., 31.10.1939, p. 10, "Pour nos mobilisés: le nombre des Juifs sous les drapeaux est impressionnant dans toute l'Afrique du Nord. Toute une législation est sortie de la guerre à l'effet d'adapter les droits des citoyens-soldats (à ces circonstances exceptionnelles... Le décret Crémieux ne s'étend pas aux Marocains nés en Algérie (et) à leurs descendants. Les jeunes juifs marocains dont les parents sont nés dans ce pays mais dont les grand-parents d'origine marocaine sont nés en Algérie (en sont donc exclus)".

9 - A.I., 15.2.1940, "La charge éducative des communautés", 15.3.1940, "Le Centenaire d'Emile Zola".

Les sionistes tentèrent ainsi de jouer un rôle prééminent dans la mobilisation de leurs coreligionnaires. Stigmatisant les "(éléments) du monde du négoce et des professions libérales... réfractaires à l'idée de lutte économique contre l'Allemagne hitlérienne (et ayant) boycotté (en fait) Eretz-Israël", ils les exhortèrent à ne pas demeurer "neutres dans la guerre... du nouveau Pharaon contre Israël" et à soutenir la lutte que "les grandes nations, au sort desquelles celui d'Israël (est) lié, menaient pour remporter la victoire sur le cauchemar hitlérien". (4)

L'urgence de tels appels fut soulignée en particulier par la publication par *L'Avenir Illustré* d'informations sur les pogromes organisés par les nazis en Pologne, les premiers convois de déportés et "des exécutions massives dans le camp de Buchenwald". L'exemple donné par les Juifs de France et d'Algérie pendant la Grande Guerre, les origines mogadoriennes du ministre britannique de la Guerre, Hore Belisha, et la fierté que les Juifs marocains devaient éprouver devant la promotion de l'un des leurs à de si hautes fonctions furent également invoqués. (5)

Des rabbins et des chansonniers, tels que le fils du grand-rabbin d'Essaouira, M. I. Knafo, auteur d'*Hitlériques* publiés à Casablanca, secondèrent, par des pamphlets et des satires composés en judéo-arabe et en français, tous ceux qui lançaient des appels en faveur des puissances démocratiques. (6)

Outre quelques dizaines de naturalisés mobilisés en leur qualité de citoyens français et effectivement envoyés au front, dès le mois de septembre bon nombre de jeunes Israélites marocains "se mirent, individuellement ou en groupes, à la disposition des autorités françaises". Ce fut en particulier dans le Sud, zone où les Juifs ruraux menaient la même vie rude que les montagnards musulmans et avaient

4 - *A.I.*, 15.2.1940, "Le mouvement de boycottage anti-hitlérien qui avait jailli du fond de la conscience juive, comme arme de défense collective et (expression) de solidarité envers des frères traqués, a trouvé fort peu d'adeptes dans les communautés marocaines. Mais (maintenant) c'est par l'effort collectif, dont celui des Juifs du Maroc, que sera assurée la victoire".

5 - *A.I.*, 15.1.1940, p. 9, "Exécutions massives à Buchenwald; 109.060 Juifs ont quitté l'Autriche en dix-huit mois selon l'American Joint Committee; 200 Juifs sont morts dans le pogrom de Dynow en Pologne tués par les nazis"; p. 7, "Les origines marocaines de Hore Belisha". Ibid., 15.2.1940, "Pages à relire: Les Juifs français et la guerre de 1914". Cf. G. Alderman, op. cit., p. 119, "The forced resignation of the Minister of War, L. Hore-Belisha, in January 1940, was widely interpreted as in instance of the Conservative party's unwillingness to resist anti-Semitism in the Foreign Office and among the army generals".

6 - Ibid., p. 7, "Les Hitlériques, pamphlets en vers du jeune poète M.I. Knafo". I. Ben Ami, *Le Judaïsme au Maroc*, Jérusalem, éd. R. Mass, 1975, p. 109, "Qasida di Hitler, par Matiatiahu Ben Simhun de Mogador, publiée par l'entremise du Makhzen".

nazie, les visées hégémoniques du III^e Reich, et le souci d'Hitler d'esquiver des engagements même verbaux en faveur des Arabes. (1)

L'impact très limité de cette propagande et, notamment, son incapacité à imposer l'image d'invincibilité qu'elle cherchait à donner de l'Allemagne et à altérer l'idée que les autochtones se faisaient de la puissance militaire de la France et de sa capacité à défendre tant son propre territoire que son empire colonial, firent dire au Résident que "le moral" de la population musulmane était "excellent". Et ce même si, passant sous silence la virulence des sentiments antijuifs de ses propres compatriotes, il déclara déceler dans les médinas "le réveil d'un antisémitisme rampant". (2)

Outre les déclarations de loyalisme du Sultan et des notables ruraux et citadins, il eut en effet la satisfaction de voir des chefs nationalistes se ranger aux côtés de "la nation protectrice". Des associations culturelles se situant dans leur mouvance lui adressèrent des télégrammes proclamant "(leur) amitié pour la France" et rappelant tant "(leur) attachement à la France de 1789" que le sacrifice des "héros marocains morts pour la France en 1914". Plusieurs milliers de tirailleurs marocains, mobilisés et entraînés dans le cadre de la mise du pays sur le pied de guerre décidée après la crise tchécoslovaque, commencèrent d'ailleurs à être envoyés en France dès septembre 1939. Leurs effectifs dépassèrent les 150.000 hommes en avril 1940. (3)

Les Israélites s'estimaient plus directement concernés à la fois en raison de leur francophilie, du sentiment d'une plus grande sécurité que leur donnait la présence française au Maroc, de la menace que les nazis faisaient peser sur tous les Juifs, et des appels au pogrome qu'ils lançaient aux Musulmans. Ils tinrent de ce fait à marquer leur volonté de s'associer eux aussi à l'effort de guerre français.

1 - Ch. A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche. Nationalismes musulmans et souveraineté française*, Paris, 1952, p. 158, "Les navires allemands qui abordaient aux Canaries et à Ceuta apportaient presque tous des ballots de tracts en langue arabe (destinés) au Maroc et à l'Algérie. La campagne (sic) fait de la France une "nation juive" ainsi que le montre un de ces tracts: "Le Juif vous ronge comme la vermine ronge la brebis... La France le protège. Il est (son) agent... L'Allemagne enferme et pourchasse les Juifs et confisque leurs biens. Si vous n'étiez pas les esclaves de la France vous pourriez agir de même".

2 - J. Baïda, *Le Maroc et la propagande du III^e Reich*, H.T., 28, 1990, pp. 91-106.

3 - V.N., 11.9.1939, "Un comité de douze personnalités fassies, de commerçants et d'oulémas du Souss s'est constitué pour l'achat d'un avion de combat qui serait sous le parrainage de la ville de Fès dont il porterait le nom". Ibid., "Proclamation de l'Association musulmane littéraire de Salé". Ibid., "Visite à la Résidence de Fquih Ghazi (Fès), Haj Cherkaoi (Rabat) et Saïd Hajji de Salé". Ibid., 22.9.1939, "Fraternité de guerre: Si Tazi, pacha de Fès, est venu à la tête d'une importante délégation remettre à Mme Noguès le fruit d'une souscription (50.000 fcs) faite en médina".

Chapitre V

LES RELATIONS JUDEO-MUSULMANES PENDANT LA DEUXIEME GUERRE MONDIALE, 1939-1945

Les réactions provoquées au sein des communautés juives du Maroc par les lois de Vichy, l'imperméabilité des Musulmans aux appels aux pogromes émanant tant de fascistes français que de Radio-Berlin, et l'insistance de notables israélites sur les obligations canoniques incombant au Sultan à l'égard des "dhimmis" semblaient devoir faciliter une révision radicale de l'attitude des Juifs envers les nationalistes.

Le débarquement américain de novembre 1942, l'intérêt accru des organisations sionistes basées aux Etats-Unis pour les populations des mellahs, l'action menée par le Conseil National de Libération pour restaurer parmi celles-ci le crédit de "la vraie France", et l'opposition de de Gaulle à toute remise en cause du traité de 1912 contrarièrent cependant la matérialisation de cette éventualité. Ils contribuèrent ce faisant à aggraver le processus de polarisation amorcé avant la guerre.

I - JUIFS ET MUSULMANS DU DECLENCHEMENT DE LA GUERRE AU DEBARQUEMENT DU 8 NOVEMBRE 1942

1 - Le choc de la débâcle de la France en juin 1940

Axée en particulier sur la "collusion des Français et des Juifs" et maniée, ainsi que l'affirmait Noguès, "avec beaucoup de tact et une parfaite connaissance de la mentalité indigène", la propagande allemande, butait toujours à la veille de la guerre sur les méfiances qu'inspiraient à la population musulmane l'idéologie raciale

Les positions de ceux-ci vis-à-vis de ceux-la restaient elles aussi quasiment inchangées, le mouvement nationaliste leur paraissant plus "musulman" que "marocain". Cette perception était accentuée par l'emprise accrue du sionisme; l'une des manifestations les plus nettes de ses progrès étant la "marocanisation" de ses instances dirigeantes dans les deux zones de Protectorat et à Tanger et la réceptivité accrue des alliancistes à ses slogans.

Ce fut donc dans ce milieu, déjà fortement précarisé par la désarticulation de l'assise matérielle traditionnelle des relations inter-communautaires, la quasi-caducité de leur complémentarité, la polarisation des positions des élites juives et musulmanes, et les turbulences auxquelles le pays fut exposé entre 1930 et 1939, que vinrent s'ajouter les effets du chaos dans lequel le monde fut plongé entre 1939 et 1945.

Les sionistes demeuraient en fait très attentifs aux mouvements d'opinion dans les médinas. Sachant que de tous les échos venant de l'extérieur, ceux qui se rapportaient au problème palestinien tendaient à devenir d'autant plus décisifs dans l'inflexion de l'attitude des Musulmans à l'égard des Juifs que les nationalistes faisaient depuis la décapitation de leur mouvement à la fin de 1937 une "fixation" sur la Palestine, ils scrutèrent les réactions au nouveau Livre Blanc britannique et aux critiques qu'il soulevait à Tétouan. (254)

Même si l'interdiction de la presse nationaliste leur rendait difficile toute évaluation de l'état d'esprit des médinas, ils n'en amorcèrent pas moins à partir du début de 1939 un léger repli: au rejet catégorique dans *L'Avenir Illustré* de toute remise en cause de la Déclaration Balfour et à l'assimilation du "sac des mellahs" aux persécutions nazies, succédèrent l'insistance sur la responsabilité de l'Allemagne dans la rapide augmentation de l'immigration juive et l'extension des affrontements en Palestine, la nécessité d'une entente entre les Juifs et "les vrais Musulmans" pour que soit mis fin aux troubles entretenus pour leur "seul bénéfice par les Etats intéressés à perpétuer le conflit", et l'évocation de l'hypothèse d'une "Fédération sémite où Israël et Ismaël se retrouveraient comme dans le sein d'un même patriarche". (255)

Un tel infléchissement, assorti cependant sur-le-champ de propos sur "l'augmentation de l'antisémitisme (dans les pays arabes) depuis la Déclaration Balfour", demeura sans lendemain. La majorité de la population musulmane l'ignora (stricto sensu). Les nationalistes pouvaient difficilement y voir autre chose qu'un simple repli tactique. *La Voix Nationale* était quant à elle trop engagée dans la stigmatisation du "culte du sang (qui a) détruit et remplacé celui de l'esprit" pour s'y arrêter. (256)

A l'exception, dans une certaine mesure, des nationalistes de Tétouan, les diverses parties demeuraient donc globalement sur leurs positions respectives. Malgré les scissions survenues en 1936, le clivage qui semblait s'instaurer depuis 1938 entre "radicaux" et "modérés", et l'apparente focalisation de leur attention sur la Palestine, les membres des ex-PN et MP continuaient ainsi d'observer la même attitude à l'égard des Juifs.

français et israéliens. Deux cinémas italiens à Fès sont boycottés et des manifestants israéliens (ont tenté) d'y pénétrer".

254 - *W.M.*, "La Palestine: l'optimisme et le pessimisme... La crise de démesure des Juifs en Palestine" (17.3.1939); "Le Livre Blanc britannique et celui des Arabes: les Juifs catastrophés devant la perte du Foyer national, les Arabes (exigent) la satisfaction de l'intégralité de leurs revendications. (Appel) de la Commission Exécutive du Congrès Syro-Palestinien à la nation arabe" (9.6.1939); "Balfour n'a aucun droit sur la Palestine, poème de Driss Kettani" (28.6.1939).

255 - *A.J.*, 15.2.1939, éd. Vers la Paix créatrice.

256 - *V.N.*, 15.1.1939.

Devant des perspectives aussi menaçantes, quelques notables israélites esquissèrent un geste de rapprochement en direction des nationalistes: répondant aux appels que ceux-ci leur lançaient pour les inviter à non seulement cesser leur soutien au sionisme mais aussi à "se ranger du côté du droit", certains d'entre eux participèrent aux souscriptions en faveur des Arabes de Palestine. Leurs noms et le montant de leurs dons furent publiés -sans spécification de leur appartenance religieuse- parmi ceux des Musulmans ayant apporté leur contribution à cette "cause". (251)

En zone française, les déclarations de loyalisme du Sultan à la France, le bas profil des nationalistes sur les questions intérieures, leurs critiques contre la décision de Mussolini d'intégrer la Libye dans le royaume d'Italie et ses prétentions sur la Tunisie, les réactions de la majorité de la population musulmane aux campagnes "dévoilant les méthodes que les Allemands se proposeraient d'appliquer (aux) indigènes", la "poigne" que la Résidence montrait et, fait symbolique, l'inauguration en grande pompe à Casablanca d'une statue équestre de Lyautey, étaient relativement plus rassurants. (252)

La recrudescence de leurs appels au boycottage des marchandises d'origine allemande, les protestations contre la politique antisémite de Mussolini, les tentatives de mise à sac de biens appartenant à des ressortissants italiens, et la concentration des efforts de la branche régionale de la WIZO sur l'assistance aux réfugiés semblaient indiquer que les Juifs de cette zone se préoccupaient davantage des malheurs de leurs coreligionnaires d'Europe que de leur propre sort. (253)

Munich est présenté aux indigènes comme une victoire du germanisme"; "La politique antisémitique de l'Italie et de l'Allemagne tient une large place dans les émissions de (Radio) Rome".

251 - *W.M.*, 4 et 14.8.1939, la "Liste des donateurs à Tétouan" comprenait les noms de Eliaho Ben Hako, Jacob Danan, Léon Nahon, David Pinto, Salomon Sananes, Eliaho et Mesod Benrguine, Samuel Juda, Yosef Todghi. Sur ces listes figuraient les noms des principaux bourgeois musulmans, des "anonymes" et quelques Espagnols.

252 - *AEP*, NS, 491, Rabat 11.10.1938, 10.12.1938 et 14.2.1939, Noguès au Quai, "Après les événements de Tchécoslovaquie, la déclaration d'attachement du Sultan à la France en cas de conflit a produit une forte impression sur la population"; "S.M. a prononcé sa première allocution radiodiffusée à l'occasion de l'inauguration de la statue du Maréchal"; "La majorité de la population musulmane est hostile aux (Etats) totalitaires". *BQIP*, 4 et 13.12.1938, "Radio-Bari vante les avantages (apportés) aux Libyens par la naturalisation italienne"; "(Un Marocain)... marié à une Allemande par le mufti de la mosquée de Berlin, arrivé à Tanger, réduit à la mendicité, dit que les Nord-Africains sont regroupés dans un camp de concentration près de Hambourg (et expulsés)". De Felice, op. cit., p. 357, n. 5.

253 - *Ibid.*, 491, 16.1.1939, et 14.2.1939, Noguès au Quai, "La population israélite des grandes villes, émue par les persécutions dont sont victimes ses coreligionnaires du Reich, s'organise pour boycotter les marchandises d'origine allemande; des tracts en hébreu ont été répandus à cet effet à Rabat... (Elle) essaie d'assurer l'entretien (des réfugiés) et cherche à leur procurer les moyens de se rendre en Amérique du Sud"; "Les revendications italiennes provoquent dans les villes... les réactions d'éléments

L'audience que lui accorda Franco, les honneurs officiels dont il fut entouré à son arrivée à Tétouan -et auxquels même son compatriote druse, Chakib Arsalane, de stature pourtant autrement plus grande, n'avait pas eu droit neuf ans plus tôt-, sa tournée dans d'autres villes du nord, sa "curiosité" pour tout ce qui se rapportait aux Juifs des localités qu'il visitait en prenant soin toutefois de ne pas s'adresser à eux directement, et la teneur des éloges qu'il échangea avec Beigbeder offusquèrent d'autant plus les Israélites de la zone qu'ils le prenaient pour "le secrétaire du Mufti de Jérusalem". (248)

La "politique arabe" de l'Espagne était certes aussi familière à ces derniers que l'activisme panarabe des deux Libanais (chrétiens) depuis longtemps interprètes au Haut-Commissariat et de leur compatriote conservateur à l'Institut khalifien. Mais ce Maronite dut leur sembler autrement plus dangereux: animé de préjugés tenaces contre "le peuple déicide", il avait renoncé au "confort américain" pour aller combattre en Palestine (1936) et pouvait aisément passer, aux yeux des Musulmans, pour un symbole du combat "islamo-chrétien" contre les sionistes. (249)

Même ses critiques contre la "torpeur des Arabes" et "l'existence à Tétouan même de partis rivaux alors qu'une fusion en un parti unique pouvait leur donner plus de force" étaient "nocives": elles encourageaient la formation d'un "front" risquant de radicaliser encore davantage les positions à l'égard des Juifs. Cette éventualité était d'autant plus inquiétante que l'appui apporté par les nazis à Franco laissait supposer la mise de la zone nord à leur disposition en cas de guerre. Les "manifestations de force et de prestige" de bâtiments de guerre allemands et italiens dans les eaux de Ceuta, Tétouan, Tanger et Larache -additionnées aux diatribes de Radio-Bari et Radio-Berlin- rendaient cette supputation encore plus effrayante. (250)

248 - Ibid., p. 74, photo dédicacée du Caudillo à "El gran autor Amine Rihani"; pp. 584-40, Beigbeder à l'adresse de Rihani: "Nous rêvons d'un resserrement des liens entre les cultures latine et arabe, le Christianisme et l'Islam"; pp. 541-47, dans sa réponse, Rihani loua le "generalissimo Franco", exalta la "renaissance" de la zone nord sous son impulsion et "l'amitié islamo-chrétienne".

249 - Ibid., p. 9, "La calamité qui a frappé (la Palestine) m'a poussé à (prendre part) à la défense (de) la patrie où les Juifs veulent établir leur Foyer"; p. 266, "le khalifa du pacha reconnaît l'amitié, la sagesse et la compassion (prônées) par Jésus... (il) s'arrête devant une rose: "voici la Palestine, dit-il, une pétale et des épines"; p. 269, "(Les) prostituées... chassent les Juifs mais tolèrent les Chrétiens... Quant aux Juives, elles sont dans des maisons ouvertes à tout le monde". M. Laskier, op. cit., p. 212, "The director of the AIU school in Larache... related that in July 1939 the Secretary (of Al-Husseini) had arrived in the Spanish zone and managed to stir up Arab support for the Arabs in Palestine... (Torrès) had given his full endorsement for the Arab revolt in Palestine... There were even street processions calling for the death to the Jews and British in Palestine... These activities enhanced the positions of the Zionists".

250 - AEP, NS, 490 et 491, 15.4.1938 et 18.11.1938, 14.3.1939, Noguès au Quai, "Les croiseurs *Duc des Abruzzes* et *Garibaldi* sont en visite à Tanger"; "Le cuirassé *Deutschland* (y) fait escale... L'accord de

En zone espagnole, au lieu d'en être affecté, le sionisme bénéficia plutôt de l'antisémitisme affiché par le gouvernement de Burgos. L'adhésion directe à ce mouvement -et non plus un simple appui moral et matériel au Foyer- commença en effet à être considérée par les "Séfarades" de la région comme la seule alternative qui leur restait. Et ce parce qu'ils étaient à la fois déçus par l'écroulement des espoirs de naturalisation que les divers gouvernements espagnols successifs avaient entretenus parmi eux, et le peu de cas que le Caudillo semblait faire de l'appui financier que lui apportaient leurs coreligionnaires fortunés, et effrayés par les prises de position du PUM, du PNRR et du PRR.

A Tétouan, cité où les Israélites avaient été des précurseurs (avec ceux d'Essaouira) dans l'adoption du sionisme politique et maintenaient symboliquement leur "avance" grâce à S.D. Lévy -Tétouanais coiffant tous les groupements sionistes du Maroc et la Commission Régionale du K.K.L.- cette évolution fut d'une certaine manière accentuée par l'émulation que suscitait la solidarité accrue que leurs voisins musulmans témoignaient aux Arabes de Palestine. La contribution de tribus environnantes aux quêtes organisées au profit de ces derniers, les voyages de nationalistes en Orient et l'accueil sur place de nombreux Syro-Libanais et d'Égyptiens en étaient les indices les plus perceptibles. (246)

Donnée supplémentaire en faveur du sionisme: les égards réservés, en conformité avec la "politique arabe" du Caudillo, par le Haut-Commissaire, le colonel Beigbeder, aux visiteurs arabes de marque. L'un d'entre eux fut Amine Rihani (1876-1940), Libanais émigré aux États-Unis et écrivain de renom ne faisant nul mystère de ses opinions sur les "tares" des démocraties, les "périls que représentait la puissance financière des Juifs", et, par ses propos, cautionnant la nouvelle édition espagnole des *Protocoles des Sages de Sion*. (247)

246 - AEP, NS, 491, 14.2.1939 et 14.3.1939, Noguès au Quai d'Orsay, "La presse (de Tétouan) reproduit le message de Franco au président de l'Association Universelle des Jeunes Musulmanes (Le Caire) sur la légitimité des aspirations du peuple marocain. Entre octobre 1936 et la fin de 1938, les autorités franquistes ont créé un Conseil supérieur de l'Enseignement Musulman, (transformé) les "écoles hispano-arabes" en "écoles marocaines" avec enseignement de toutes les matières en arabe, et envoyé des élèves marocains au Caire". W.M., "Asilah: l'influence des Juifs" (19.1.1939 et 16.6.1936), "Liste des donateurs (au profit de la Palestine)" (28.6.1939), "Les tribus marocaines font des dons généreux" (4.8.1939).

247 - Ibid, 490, 15.4.1938, Noguès au Quai, "A l'instigation (de Beigbeder) et de son envoyé en Syrie, l'interprète libanais Habib Sâadi, expulsé du Levant sous mandat français pour menées politiques, sept journalistes syriens (sont arrivés) à Tétouan. Ils ont été reçus par (Beigbeder) et les Jeunes Musulmanes affiliés à Torrès et Naciri. Les revendications marocaines (et) la politique musulmane de l'Espagne trouveront ainsi un écho plus large dans la presse d'Orient". A. Rihani, op. cit., p. 9, "En Amérique, les Juifs possèdent une part importante des richesses du pays et, grâce à leur ingéniosité financière, dominant en politique. New-York est la capitale de la domination juive". C.C. Aronsfeld, op. cit., p. 46.

et Noguès, et continuèrent à imputer les maux de leurs communautés à "l'égoïsme de la ploutocratie juive". (243)

La bienveillance résidentielle les servit du reste même dans la zone "internationale" de Tanger, cité où le Mendoub se bornait en fait à exécuter les ordres de Rabat et du Contrôleur français, et où l'un et l'autre surveillaient surtout les mouvements des nationalistes musulmans. Ils y bénéficièrent de facilités liées à la prolifération de coreligionnaires naturalisés "ad honorem occasionem", de leur prépondérance au sein de l'Assemblée législative et du prestige des familles de leurs principaux délégués dans la cité du Détroit, M. Azancot et A. Laredo. Ils tirèrent également parti de la concurrence que se livraient les Agents des puissances fascistes et leurs adversaires démocratiques pour clientéliser "les grosses fortunes juives" ainsi que des "leçons" qu'inspirait à leurs coreligionnaires le débarquement sur place en 1938-1939 de plus d'un millier d'Aschkénazes. (244)

Leur renonciation aux défilés de rues et l'adoption de méthodes d'action plus discrètes leur permirent d'organiser l'accueil de réfugiés sur place sans que la population musulmane locale réagisse contre "l'invasion" que critiquait le chef du PUM. Pourtant, dans sa dénonciation de cet afflux et de "la mainmise des Juifs sur quasiment toutes les branches d'activités et les biens fonciers de Tanger et de la région alentour", celui-ci ne cessait d'appeler ses coreligionnaires à "se réveiller". Il menaçait même ouvertement de représailles "les misérables courtiers (musulmans) qui aidaient les Juifs à spolier les terres des fellahs et mettaient ainsi les ennemis de la patrie et de l'Islam en mesure d'y établir (leurs coreligionnaires) après en avoir chassé (les) frères musulmans". Expressément pris à partie, le nadir des Habous, par exemple, était accusé de vouloir brader "même la Grande Mosquée". (245)

243 - A.J., 31.3.1938, "Lucien Saint est décédé le 25 février dernier... Ses sympathies pour le mouvement sioniste sont connues. Il considérait le sionisme comme un idéal en soi". Ibid., 15.11.1938, "Le général Noguès, continuateur du Maréchal Lyautey". Ibid., rappel des encouragements de Peyrouton à des Juifs ayant essayé de créer une société d'Habitat Bon Marché à l'usage des (Israélites) et du refus de "coopération" que lui opposèrent des "édiles européens".

244 - C. de Nesry, op. cit., p. 109, "Les nationalités du Juif de Tanger (lui) sont accordées sous les prétextes les plus futiles... On assiste ainsi à un véritable foisonnement de Britanniques artificiels, de Français in-partibus, de Hollandais, d'Espagnols, de Belges, d'Italiens, de Portugais..., (sans compter les innombrables détenteurs) de passeport(s) exotique(s), argentins, brésiliens, vénézuéliens, guatémaltèques, cubains". W.M., "Tanger entre les serres du sionisme" (18.11.1938), "Le sionisme à Tanger et notre position à son égard" (1.9.1939). AEP, NS, 16.5.1938, n° 944, Noguès au Quai, au sujet du triomphe aux élections (de la Junta) des candidats "acquis au Makhzen et à la France" et "de la propagande active... menée par les Agents d'Italie et de l'Espagne nationaliste en faveur du comité sortant".

245 - W.M., 1.9.1939, "Nous aurons à dire un mot dans pas longtemps à ces misérables courtiers. Nous dévoilerons leurs noms, exposerons leur histoire, et révélerons (leurs menées) en attendant qu'ils soient, grâce à Dieu et dans un temps très proche, (lapidés) et jetés aux flammes".

phraséologie antisémite. Fait symbolique: c'était à Salé même que paraissait *Takaddoum* qui, lui, dénonçait en arabe la démagogie et le racisme nazis. (240)

Expression concrète d'une certaine manière du désarroi et des risques de "reniement" contre lesquels s'élevait son concitoyen S. Hajji dans des mises en garde contre le découragement des jeunes et le sentiment de "génération sacrifiée" animant bon nombre d'entre eux, la rupture de Sbihi avec la ligne adoptée par ses camarades du CAM à l'égard des Juifs ne fut toutefois pas sans conséquence: les sionistes ne manquèrent pas d'y puiser de nouveaux arguments à l'appui de leurs mises en garde contre "la judéophobie traditionnelle des Musulmans et leur perméabilité à l'antisémitisme européen".(241)

L'exploitation systématique de telles "fautes" alla de pair avec celle du vide laissé par l'interdiction de la presse nationaliste, de l'interruption du "dialogue" qu'avait tenté de nouer avec les "évolués" israéliens M. Kholti - neutralisé par Noguès et nommé attaché près l'Office du Maroc à Paris-, de la démission de la Ligue des Droits de l'Homme de Musulmans ayant apporté leur concours à la LICA et déçus par son silence sur leur incarcération et celle d'autres nationalistes, du piétinement des alliés devant les portes de la Cité française, et des "remises en cause" suscitées par les persécutions nazies et la virulence de l'antisémitisme des "colons".(242)

Pour consolider ces acquis et les développer, les sionistes évitèrent tout ce qui pouvait indisposer la Résidence. Pour ce faire, ils s'interdirent encore plus strictement que par le passé toute attaque frontale contre les autorités, se plurent à rappeler la "gratitude du judaïsme marocain" envers Lyautey, Steeg, Saint, Peyrouton

240 - Des trois principaux nationalistes "modérés" auxquels Noguès avait fait des ouvertures, Sbihi fut le seul à adopter une position antijuive.

241 - J. Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, op. cit., p. 422; "Saïd Hajji, mort prématurément en 1942, s'en prend à ce qu'il appelle chabab ghaff: "je ne trouve (de qualificatif à appliquer à notre jeunesse), dit-il, que ghaff: "sans signification", "sans signe". On se rappelle Rimbaud: oisive jeunesse / à tout asservie". *A.I.*, 31.8.1938, "Au Maroc même on travaille à introduire cette notion de parasitisme juif. Un journal français allié occasionnellement à un journal arabe proclame que l'Afrique française est en voie de devenir un royaume juif parce que quelques jeunes Israélites ont été admis au concours des PTT Cependant, s'il y a bien un pays où le racisme doit être exclu c'est bien le Maroc".

242 - *ASJ*, S 25/3.496, Casablanca 10.3.1938, conf., Thursz à l'Agence Juive, sur les "conférences palestiniennes" réunies à Casablanca (1936, 1937, 1938); "Le travail continu et consciencieux de *L'Avenir Illustré* a contribué à ramener au Sionisme bien des esprits qui s'en étaient écartés de crainte qu'il ne provoquât un retour à l'antisémitisme. Les pouvoirs publics mieux éclairés firent une confiance plus large à cette publication". *BQIP*, 8.12.1938, "D. Benzakour, ex- employé de la régie municipale de Fès, libéré après avoir purgé une peine d'un an de prison à la suite des événements de l'automne 1937, donne avec éclat sa démission de membre de la Ligue des Droits de l'Homme".

du dahir berbère et emprisonné pour "incitation à l'agitation" dans le fief même du pacha Glaoui (Marrakech) mais "rallié" à Noguès en 1938, évita soigneusement toute référence aux réfugiés. Bien qu'isolé et étant quasiment le seul intellectuel musulman à tenir pareils propos en zone française, il se distinguait pourtant par un "discours" violemment antijuif. (237)

Oubliant "les idéaux français" dont il se disait en 1930 imbu et ses critiques contre "l'esprit raciste dans lequel la jeunesse européenne était élevée au Maroc" et "le mythe d'un Maroc français", il abondait en effet dans le sens de *La Voix Française*. Axant son propos sur "le parasitisme et l'accaparement juifs", il tentait d'expliquer dans son journal, *La Voix Nationale* (fondée en 1938), l'absence de débouchés pour les "Musulmans instruits" et la misère des masses musulmanes par la prolifération d'Israélites dans les services, leur mainmise sur les circuits commerciaux, et leur "putrifiant pullulement dans toutes les branches d'activités de notre pays". (238)

L'établissement de parallèles entre, d'une part, les théories nazies et les menaces que l'expansionnisme "aryen" faisait peser à plus ou moins long terme sur les Arabes et les Musulmans, et, d'autre part, les Juifs qui "s'étaient (naguère) contentés de pratiquer un racisme clandestin dans les Etats qui les avaient accueillis" mais invoquaient depuis quelques décennies "le privilège de la race" pour "spolier la Palestine arabe", servit à donner une coloration "arabo- islamique" à la judéophobie de ce journal. (239)

Les surenchères et des occultations auxquelles Sbihi se livrait se heurtaient cependant à plusieurs obstacles majeurs. Entre autres: sa réputation initiale d'adversaire de "la politique de division", l'irréversible discrédit que lui valait son entrée en qualité d'attaché au Cabinet de Noguès, son appartenance à une cité qui rendait, de par sa place dans le mouvement national, ses compromissions encore plus flagrantes, l'ignorance par l'écrasante majorité de la population à laquelle il était censé s'adresser de la langue (le français) dans laquelle il se faisait l'écho de la

237 -Cf., *V.N.*, 25.11.1940, "devant les ambitions demesurés (des Juifs)... Au Maroc, une seule note discordante: *La Voix Nationale* qui... dénonçait le péril juif".

238 - *W.M.*, 1.9.1939, critique des "facilités accordées par les autorités françaises aux "Juifs-fuyant les persécutions et arrivant par groupes entiers au Maroc où leurs frères les aident". Cf., *V.N.*, 1 juin et 1 octobre 1938.

239 - BQIP, 9.11.1938, "A. Sbihi, directeur de *La Voix Nationale*, a assisté au Congrès inter-parlementaire (7- 11.10.1938). Il consacre un grand reportage à ce congrès dans le n° du 8 nov. de son journal". *V.N.* 15.1.1939, "La race pure est un mythe... L'ascendance (des Juifs) connaît elle aussi des apports étrangers qui réduisent (leur) argument (de race) à une folle et vaine prétention".

d'extension au Maroc des maux créés par le particularisme juif en Europe et auxquels les sionistes tentaient de trouver une solution en Palestine aux dépens de l'Islam et des Arabes". Quelques semaines plus tard, comme des réfugiés affluaient toujours en groupes compacts à Tanger et à Casablanca, il évoqua l'éventualité d'"une guerre féroce entre les Marocains et la France comparable à celle qui oppose les Arabes de Palestine à l'Angleterre". (234)

Dans la foulée, et poussé sans doute à la surenchère par les progrès du confrérique PRR, il réclama une mesure qui, bien que rejetée, pouvait aisément passer au regard des Israélites pour l'un des avatars de "l'aryanisation": l'interdiction aux colporteurs juifs du porte-à-porte en médina car, d'après lui, outre l'atteinte à l'intimité des Musulmans, ils faisaient sciemment leur démarchage devant les maisons pendant les heures d'absence des hommes, "fourgaient" aux femmes "de la pacotille à des prix élevés (et) trichaient sur les poids et mesures". (235)

Ces critiques et des propos similaires étaient retransmis par Radio-Tétouan. Et c'était habituellement avec beaucoup d'assiduité que "les auditeurs indigènes" en zone française suivaient les programmes de cette station. Toutefois, malgré son insistance à ce sujet et celle des radios de Bari et Berlin sur l'énumération quotidienne des pays européens qui, "les uns après les autres, fermaient leurs frontières aux réfugiés allemands, autrichiens et italiens", la Résidence n'enregistra aucun mouvement de protestation notable, dans sa zone, contre l'admission de réfugiés israéliens. (236)

D'ailleurs même le transfuge nationaliste de Salé, Abdellatif Sbihi, considéré en 1930 comme l'un des principaux stratèges de la récupération politique

234 - *W.M.*, 28.7.1939, "le zaïm Naciri fit au cours de ce meeting l'histoire de la politique perfide de l'Angleterre et (des) crimes du sionisme" en Palestine, et invita ses auditeurs à "prier pour les moujahidines" et à se mobiliser contre le sionisme et le colonialisme. Ibid., 1.9.1939, "Le sionisme à Tanger et notre position à son égard", "dénonciation" de l'immigration juive à Tanger, et des facilités que les autorités accordaient aux réfugiés "pour activer le processus de dissolution de ce peuple (marocain) si fier".

235 - *W.M.*, 11.8.1939, "Nous demandons à S.E. le Pacha de la capitale d'interdire aux vendeurs juifs de circuler avec leurs marchandises entre les maisons des Musulmans en raison du mal que cela comporte pour nous sur les plans religieux et (matériel)". Cf. supra interdiction en 1936 par les autorités françaises du colportage israélite dans la région de Sefrou.

236 - AEP, NS, 491, Ibid., 11.10.1938, "Radio-Bari publie journallement les nouvelles du conflit judéo-musulman de Palestine et énumère les pays d'Europe (refoulant les réfugiés juifs)... Plusieurs centaines de brochures éditées (par cette Radio) sont distribuées à Fès. Dans un opuscule, "L'Italie et la sauvegarde de l'indépendance des pays arabes", l'Italie s'attribue le mérite d'avoir contraint l'Angleterre à reconnaître formellement l'indépendance de l'Arabie Saoudite et du Yémen". Ibid., 4.12.1938, "Driss Doukkali, sujet italien, et Fatmi Bacha, commerçant, ont fait savoir à leurs amis qu'une émission très intéressante de Radio-Bari devait avoir lieu le 5 à 9h.30 du matin".

Radio-Bari leur donnait du reste en exemple la fermeture de la Libye aux "Juifs chassés d'Allemagne", l'interdiction de collectes en leur faveur dès 1933, et d'expulsion de Juifs français de Tripoli. D'ailleurs, même au sein de la communauté juive tangeroise, la solidarité ethno-religieuse n'empêcha pas l'émergence de toutes sortes de préventions à l'égard des nouveaux-venus, de leurs moeurs, de "l'orthodoxie" dont ils s'affirmaient les défenseurs et de leur "mordant" dans les affaires.

Les conditions socio-économiques, les considérations ethniques et les différences "culturelles" n'étaient cependant pas, tant s'en faut, seules en cause. Torrès et Naciri considéraient en effet que les tolérances dont la Résidence Générale faisait preuve à l'égard des réfugiés, en matière d'entrée et de transit, tant à Casablanca que dans la zone internationale leur offraient un nouveau thème de propagande contre la France. Ils lui imputèrent de ce fait la responsabilité exclusive des facilités ayant conduit à un tel "afflux" et s'y apesantirent d'autant plus volontiers que la politique de "conciliation" menée par Beigbeder et la création ad hoc à Tétouan d'un Parti de la Rénovation Religieuse (PRR) et d'un autre dit des (hommes) Libres par, respectivement, un cheikh des Derqaoua (confrérie dont le chef était protégé espagnol) et un notable des Beni-Ouriaghel (tribu d'origine de la garde personnelle de Franco), limitaient les possibilités d'exploitation sur place de l'"indépendance verbale" que le Haut-Commissaire leur laissait. (232)

A l'occasion de la commémoration du deuxième anniversaire de la création du PNR, Torrès et ses amis publièrent ainsi un communiqué dans lequel ils protestèrent contre "l'immigration juive au Maroc" et, laissant aux lecteurs le soin d'établir eux-mêmes le lien, "la politique anglaise en Palestine". Un télégramme fut adressé à ce sujet au Sultan et au gouvernement français.(233)

Quant à Naciri, ce fut avec plus de véhémence qu'il s'éleva contre "les autorisations d'entrées au Maroc accordées par la France à un nombre stupéfiant de Juifs (venant) d'Allemagne et d'Italie". Il déclara y voir le signe du "risque

232 - AEP, NS, 491, Rabat 31.8.1938, Noguès au Quai, "Driss al-Harrak... a fondé (un) parti destiné à soutenir les confréries contre les nationalistes; il bénéficie d'une réelle importance à Tanger et en zone espagnole". D.M. Hart, op. cit., p. 416, "The pick of the crop even became members of Franco's personal household guard (many of them Aith Waryaghar), a unit which, with considerable reluctance, he disbanded only late in 1957".

233 - Ibid., "Le 26 novembre a été marqué à Tétouan par la commémoration du 2^e anniversaire de la création du Parti des Réformes. A. Torrès et T. Ouazzani ont présidé le défilé de formations paramilitaires dites "Les Chemises Noires" et un congrès qui a adopté les résolutions suivantes: envoi d'une lettre à la France réclamant l'exécution du programme de réformes et la libération des détenus politiques, protestation contre la politique anglaise en Palestine et contre l'immigration juive au Maroc". Cf., BQIP, 30.12.1938, "Hassan Bouayad, ulcéré de voir la rivalité entre Torrès et Naciri continuer à se manifester au Caire aurait quitté l'Egypte (pour) la Syrie".

nazie, montrée dans un Pathé-Journal, aux "scènes vécues, dit-elle, (par les Juifs marocains) après les journées sanglantes de Fès en 1912 où le mellah fut mis en ruines et à sac, où le comité (de secours) crée par les (Français) eut à habiller les quelque 10.000 Israélites dépouillés par les hordes déchaînées". Ce comité, ajouta-t-elle en précisant qu'elle avait travaillé à l'époque au sein de la commission d'hygiène instituée par Régnauld, "reçut alors des dons des (Juifs) du monde entier qui tinrent à coeur de secourir leurs coreligionnaires pogromés". Les Juifs du Maroc devaient donc, déclara-t-elle, se rappeler l'aide de leurs "frères" et "payer leur dette d'honneur en accueillant de petits réfugiés israélites allemands". (230)

La quête d'analogies à mêmes d'impressionner les populations des mellahs fut telle que ceux qui s'y livraient donnèrent l'impression que le débarquement au Maroc précisément de "plusieurs familles juives chassées d'Allemagne et d'Autriche" ne revêtait aucune signification particulière et que l'absence de protestations parmi les nationalistes de la zone française contre cette immigration, voire leur compassion, allait de soi.

Ceux-ci ne cherchèrent pas en effet à s'opposer à l'installation de réfugiés dans divers ports, notamment Casablanca, ni à s'en servir contre la Résidence. Ils se démarquèrent de ce fait des prises de positions qu'eurent dans ce domaine quelques uns de leurs homologues de la zone nord. Ceux-ci furent effectivement plus sensibles à ce phénomène. A leur hostilité concoururent sans doute la situation créée par la paupérisation nettement plus marquée provoquée dans leur région par les ponctions opérées par les franquistes depuis 1936, l'afflux à Tanger d'un grand nombre de réfugiés, et l'impression d'"invasion" liée à l'arrivée simultanée d'Israélites allemands, de quelques aïns de leurs compatriotes anti-nazis, et de républicains espagnols. N'hésitant pas à manifester publiquement leur opposition, ils protestèrent dans leurs journaux contre un "flot tendant à faire subir au Maroc les conséquences de la persécution des Juifs en Europe". (231)

230 - A.I., 15.12.1938, "Accueil de 5.000 enfants juifs par le Comité d'assistance de Londres... Certains ont été adoptés par des familles anglaises... A quand l'organisation d'un comité israélite fasci pour les enfants israélites expulsés ou orphelins d'Allemagne?".

231 - AEP, NS, 491, Rabat 16.1.1939, Noguès au Quai, tableau de la hausse des prix en zone espagnole entre le 1.7.1936 et le 15.10.1938: "Pain: 80% ; sucre: 100%; café: 100% ; viande: 100%; oeufs et volaille: 233%; charbon de bois: 200%". R. de Felice, *Jews in Arab Land. Libya, 1835-1970*, University of Texas Press, Austin, 1985, pp. 168-183 et 357. C. De Nesry, *Les Juifs de Tanger*, op. cit., p. 40, "Les Ashkénazes arrivèrent (à Tanger) et avec eux le ferment de la division. (Ils vinrent) de partout, fuyant cette Europe apocalyptique avant l'heure... (Ils) font fortune à Tanger "sans gêne" (et occupent) une place enviable. (Ils fondent) de nouveaux établissements avec des noms à consonnance germanique peu familiers à Tanger où les patronymes ont gardé la vieille saveur castillane ou hispano-arabe... Les Ashkénazes trouvent hérétique la cuisine des Séfarades".

Ce faisant, ils s'éloignèrent encore davantage des nationalistes même modérés. Ceux-ci exprimèrent bien eux aussi leur "loyalisme" à la France. Ils considérèrent toutefois ce "geste" surtout comme un moyen devant l'inciter à appliquer au moins les réformes réclamées trois ans plus tôt par le CAM. Ils veillèrent néanmoins à faire moins de bruit autour de leurs revendications.

Les sionistes poursuivirent pour leur part la publication d'"articles lénifiants" (Abitbol) sur "l'amitié judéo-musulmane" mais ne se crurent pas tenus à la même réserve. Ils ne reculèrent pas non plus devant le choix des moyens pour rappeler la faillite "définitive" de l'assimilation en Europe et démontrer le "leurre" que représentaient au Maroc même les aspirations à la naturalisation de ceux qui, quelques années auparavant et à l'instar des nationalistes assimilant le projet sioniste à "une chimère", le qualifiaient eux aussi d'"utopie". (227)

La persécution des Juifs en Allemagne, en Autriche, en Tchécoslovaquie, en Pologne et en Roumanie, fut en effet au centre de la propagande qu'ils développèrent autour de "l'universalité de la haine dont Israël était l'objet parmi les nations". Pour que leurs coreligionnaires marocains se sentent directement incriminés et menacés, ils se livrèrent à d'audacieux amalgames entre les violences nazies, "le terrorisme arabe" en "Eretz-Israël", et le "saccage des mellahs".(228)

L'équipe animant *L'Avenir Illustré* procéda ainsi à la récupération systématique de l'actualité internationale. Elle se servit de la tragédie des Juifs européens pour infiltrer insidieusement dans la conscience collective des Juifs du Maroc de vertigineuses et traumatisantes assimilations. Elle écrivit, par exemple, qu'"en Allemagne on razziait nos frères selon les méthodes des tribus arabes".(229)

Une conférencière dont ce bi-mensuel reproduisit les propos, S. Broida, compara pour sa part l'arrivée en Angleterre d'enfants juifs arrachés à la terreur

227 - A.J., 31.5.1938, éditorial "Etre Juif", "L'assimilation est une faillite complète. On peut assimiler les organismes non les cerveaux... Le Juif doit demeurer juif et c'est seulement en tant que tel qu'il peut devenir une force saine dans la vie moderne".

228 - A.J., 31.8.1938, éd. "L'antisémitisme paie", cit. un Français affirmant que "les indigènes ont une vieille tradition d'antisémitisme et de pogrome. Nous la freinons mais elle se maintient en sourdine prête à éclater à la première occasion".

229 - A.J., 31.8.1938 et 15.12.1938, commentaires d'"Actualités" projetées dans les salles de cinéma de Casablanca. Cf. G. Alderman, op. cit., p. 119, "The entry of Jewish refugees from Germany and Austria into Britain triggered a new wave of anti-Semitism... The British Union of Fascists gathered around itself leading political figure... Propagandists of the extreme right... continued to peddle the idea that Jewish refugees were purveyors of Marxist ideology and other forms of decadence. A handbook, issued jointly by the Board of Deputies and the German Jewish Aid Committee warned refugees not to make themselves conspicuous, not to talk "in a loud voice", and not to take part in any political activities".

sur une population totale de 31.800 habitants ne comptant pas d'Européens) se distinguaient de leurs coreligionnaires des autres grandes cités villes: le grand-rabbin Encaoua était, de par son attachement aux traditions, ses réserves initiales envers le Protectorat, son hostilité à l'implantation d'une "école française" au mellah -y compris celle de l'AIU-, et ses relations d'affaires avec des notables de la médina, l'un des symboles de la symbiose "slaoui-e". (223)

D'autres nationalistes également "conscients, dit Noguès, de la gravité des événements" secouant la scène européenne, se "gardèrent (eux aussi) de toute manifestation intempestive". Ils distribuèrent toutefois des "tracts sans caractère subversif" appelant "les Musulmans à consacrer la journée du 23 septembre (1938) au jeûne et à la prière pour les frères martyrs de Palestine". (224)

Ce fut pareillement par "une journée exceptionnelle de jeûne et de prières pour la paix du monde" que la population israélite, "très émue par la gravité de la situation internationale", répondit de son côté à l'appel lancé par le grand-rabbin de Paris aux communautés juives de France, de Grande-Bretagne, de Pologne, de Palestine et du Maroc. Organisée avec l'accord de la Résidence -par le biais du Haut-Tribunal rabbinique (Rabat), cette "journée" ne provoqua "aucune réaction (d'hostilité) parmi les populations musulmanes". (225)

Le profil bas adopté par la majorité des Juifs devant la menace d'un conflit mondial aux conséquences imprévisibles ne modifia cependant en rien les aspirations et les programmes politiques respectifs des élites. Les alliancistes virent même dans la menace de guerre une occasion de hâter l'aboutissement de leurs espoirs. Réaffirmant leur "attachement à la France" au lendemain de la crise de Munich et manifestant leur "aversion pour la politique raciale des Etats totalitaires", certains d'entre eux "exprimèrent (ainsi) le désir de prendre volontairement du service en cas de conflit mais sans dissimuler leur espoir de se voir ensuite attribuer la nationalité française". (226)

223 - K. Brown, Une ville et son mellah: Salé 1880-1930, in *Les Juifs du Maroc*, op. cit., pp. 192-93, "A Salé..., (les) notables du mellah s'opposèrent avec force à toute forme d'occidentalisation... En 1913, (une) école des fils de notables et (une autre) de l'AIU furent ouvertes. (On craignit) qu'elles ne transformassent les jeunes en "petits Français" et en "petits Chrétiens"... La majorité musulmane réagit en empêchant ses fils de fréquenter l'école française et, en 1921, créa ses propres écoles "libres"... La communauté juive tenta d'abord de boycotter l'école de l'Alliance. En 1920, (elle créa) une institution pour la renaissance de l'hébreu (et) une école rabbinique". M. Boucha'ra, op. cit., 2, p. 258.

224 - AEP, NS, 491, Rabat 11.10.1938, n° 1959.

225 - Ibid.

226 - Ibid.

New-York, bien connu pour ses idées nationalistes", "adressa à la Résidence au cours (même) des événements d'octobre 1937 plusieurs télégrammes de protestations" (220). Son séjour au Caire et à Damas en qualité d'étudiant (1930-1934) -après un an d'apprentissage de l'anglais à Londres-, ses amitiés palestiniennes, ses contacts avec des directeurs de journaux de Jérusalem ayant publié ses articles sur le Maroc, et, de manière générale, son "exposition" à la question de Palestine ne semblent pas avoir suscité en lui de ressentiments particuliers à l'égard des Juifs, altéré les convictions l'ayant incité à s'associer à la fondation d'"al-Ouidad" (1929), ou illusionné sur les limites de "la solidarité arabe et islamique". (221)

Tout en insistant sur le rôle de l'Islam dans la préservation de l'identité marocaine et en réaffirmant son appui à la cause palestinienne, il invoqua ainsi dans son journal, *Maghreb*, les "principes de 1789", appela la Résidence à "ménager l'avenir et à adopter une attitude plus conforme aux traditions de la France". En dépit des critiques de radicaux hostiles à tout rapprochement avec Noguès, il persévéra dans sa quête d'un modus vivendi avec celui-ci -lequel l'avait fait arrêter en 1936-, alla en Suisse solliciter l'aval de Balafrej et Aarsalane, critiqua les tentations de la facilité et la "désorientation" de la jeunesse, et évita de polémiquer avec ceux qui traçaient des croix gammées et "vive Hitler" sur les murs de Salé. (222)

Ces graffiti durent d'autant plus dénoter à ses yeux que les multiples affinités liant les Musulmans de cette ville à leurs voisins juifs demeuraient vivaces grâce, entre autres, aux spécificités par lesquelles ces derniers (quelque 2.800 âmes

220 - BRQM, 16.12.1937, Liste des Marocains exilés ou incarcérés à la suite de "la découverte d'un vaste complot" censé avoir été tramé en association avec des "nationalistes du Maroc espagnol, des Algériens, des Tunisiens, et Chakib Aarsalane". Ibid., 8.12.1938, "On signale le retour prochain à Salé d'Abdelkrim Hajji". Cf., *Maghreb* 10.10.1937, "L'oppression et la terreur dont les Marocains sont l'objet ont failli (les) désespérer tous... Adieu donc l'entente et la collaboration recherchée avec la nation protectrice par les nationalistes".

221 - A. B. Kadiri, *Saïd Hajji*, op.cit., p.26, "(Il) fit paraître en 1927 avec des amis une feuille "al-Ouidad"... De Syrie, il envoya des articles à des journaux de Palestine, d'Egypte, et d'Irak... De retour au Maroc, il devint l'agent d'Al-Maghrib al-jadid de Mekki Naciri"; p. 62, "le regrette estimait que l'unité que chantaient les Arabes Orient se heurtait à des obstacles dus à l'absence d'une conception (claire) des bases sur lesquelles elle doit être construite"; p. 63, article inédit de Hajji, "L'unité arabe et le Maghreb" (1933). BQIP, 25.9.1937, "H. Ouazzani et Saïd Hajji sont de retour de Casablanca où ils ont quêté pour les Arabes de Palestine".

222 - AEP, NS, 491, Rabat 11.10.1938, "Des inscriptions murales "vive Hitler" et de nombreuses croix gammées ont été relevées à Salé". J. Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, op. cit., p. 300, 375, 422. A. Kadiri, op. cit., p. 125, "(Saïd) amorça (à la fin de 1937) un virage dangereux qui lui valut de nombreuses critiques. Epargné par (la répression), il entra en contact avec la Résidence malgré la décision du Parti National de suspendre toute discussion (avec Noguès) tant qu'il ne lèverait pas les restrictions imposées aux libertés et ne réaliserait pas les réformes réclamées".

Parmi les saisies effectuées par la police et les services de censure figuraient pourtant des brochures du Haut Comité d'assistance aux victimes de Palestine (basé au Caire) dévoilant *La vérité sur la théorie de la (prétendue) supériorité de certaines races* et mettant en garde les Musulmans contre "la propagande des pays totalitaires, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne rebelle". (216)

Les autorités n'ignoraient rien non plus des efforts que des nationalistes déployaient pour minimiser l'impact de la propagande allemande et éviter qu'elle ne leurre leurs compatriotes: "le Reich, écrit à ce propos *Takaddoum* (Le Progrès), journal de Salé, n'a qu'un seul but: dominer les peuples faibles et les asservir à ses intérêts sans reconnaître les droits des individus. Cette conception s'applique en ce moment aux juifs et aux chrétiens dont on ferme les synagogues et les églises. Quelles serait donc son attitude à l'égard des musulmans?". (217)

Il n'avait pas dû non plus échapper à la Résidence que les mains anonymes qui crayonnaient au charbon sur les murs des médinas "vive Hitler!", "vive Mussolini!", "à mort le pacha!" et "Peuple, c'est le moment de manifester ta volonté!" n'ajoutaient pas "mort aux Juifs!" (218). Ces inscriptions exprimaient manifestement davantage l'opposition à la France que l'approbation de l'idéologie fasciste. Quelques nationalistes radicaux, "non défavorables à l'Allemagne" dit Noguès, estimaient que leur "parti avait tout à gagner dans un conflit mondial". La majorité de leurs camarades ne préférerait pas, contrairement à ce que pensait le Résident, "la tutelle française à la férule allemande". Elle ne se réjouissait pas pour autant devant l'éventualité d'une victoire des puissances totalitaires. (219)

Des éléments réfractaires au fascisme et redoutant l'expansionnisme allemand se montrèrent même disposés à coopérer avec la Résidence. L'un d'entre eux fut Saïd Hajji, jeune nationaliste de Salé soupçonné en 1937 de participation à "la préparation d'un soulèvement général" et dont le frère, Abdelkrim "domicilié à

216 - Ibid., 7.9.1938, "Une brochure en arabe, "Kachf as-sitar 'an nadariat imtiaz b'ad al-ajnas", publiée au Caire par Hamid Mligi, secrétaire du (HCAVP), a été distribuée à Port-Lyautey".

217 - AEP, NS, 491, Rabat 18.11.1938, n° 2204, Noguès au Quai, extraits de "Takaddoum, journal indépendant en langue arabe". Cf. Ibid., "L'augmentation des ventes de postes récepteurs radio aux indigènes les rend de plus en plus perméables à la propagande par la voie des ondes... Radio-Bari est de plus en plus écouté et accentue ses attaques contre la France. Le speaker arabe fait d'abondants exposés sur la situation en Palestine...; la politique antisémite tient aussi une large place...; (il) ne manque aucune occasion d'énumérer les pays d'Europe interdisant l'accès de leurs territoires aux réfugiés israéliens".

218 - BOIP, 10.9.1938, "Les auteurs des écrits sur les murs de la médersa Ben Youssef à Marrakech ont été traduits devant la Mahkama du pacha".

219 - AEP, NS, 491, Rabat 11.10.1938, n° 1959, "Une tentative de regroupement des nationalistes de bonne volonté (est effectuée) sous l'égide de Saïd Hajji et Chemaou (Salé) et Ahmed Ben Ghabrit (Rabat)".

de leurs retombées inter-communautaires et en particulier des risques de "confusion" de tous les Juifs avec les sionistes. (213)

Ce risque, quelque peu atténué dans le monde ouvrier par le rôle actif d'Israélites dans les syndicats et l'habitude qu'avaient prise les travailleurs musulmans de s'adresser à eux pour faire aboutir leurs revendications (i.e. lors des grandes grèves de 1938), fut accentué par la réduction au silence des Musulmans membres ou sympathisants de la Ligue des Droits de l'Homme et de la LICA, l'incarcération de certains d'entre eux et les soupçons de "collusion avec le colonialisme" qu'ils commencèrent à nourrir à l'encontre de ces associations. (214)

L'emprisonnement de quelques auteurs de tracts et d'inscriptions "séditieuses" facilita les analogies entre la lutte des Marocains et celle que menaient les Arabes de Palestine, en fit de facto un "même combat". L'anticolonialisme et l'antisionisme se trouvèrent ainsi placés sur le même plan.

Pour dissuader les éléments français de gauche et les Israélites marocains de toute velléité de reprise du contact avec les nationalistes, les autorités du Protectorat se hâtèrent d'ailleurs de présenter les tracts faisant appel à la solidarité arabo-musulmane comme autant de manifestations antisémites. Quelques "incidents sans gravité survenus pour des motifs futiles entre des Juifs et des Musulmans à Guercif et à Mazagan" furent invoqués à cet effet. (215)

213 - BQIP, 3.8.1938, "Des brochures intitulées 'L'incendie et la ruine de la Palestine martyre' (sont arrivées) d'Egypte". AEP, NS, 491, Rabat 31.8.1938, Noguès au Quai, "nos protégés sont tenus parfaitement au courant de la situation en Palestine par la presse française et par Radio-Bari". BQIP, Tract n° 46 (distribué) à Fès le 22.10.1938 par le Comité d'information du Parti Nationaliste Marocain, sur le Congrès parlementaire pour la défense de la Palestine (réuni) au Caire, "Torres et Naciri (étaient présents) à ce congrès". Ibid., Tract expédié de Tanger à des notables de Fès, "Les buts du sionisme... (Au Caire), le discours de Me Torres a été interrompu par des vivats à l'adresse du Maroc malheureux".

214 - R. Gallissot, op. cit., pp. 185-86, "Les indigènes étaient constamment harcelés... on leur répondait: 'c'est ça, ou prends ton compte...', ça t'apprendra à fréquenter ce sale syndicat de juifs"... La haine du juif est un effet oratoire fréquent de la part des Européens d'Afrique du Nord; les syndicats étaient assez souvent animés, du reste, par des militants israélites". La situation était également compliquée par les conflits opposant les ouvriers musulmans à des patrons juifs, v. ibid. p. 186, généralisation de la grève en juin 1938 dans le secteur de l'ameublement à Casablanca après l'expulsion de travailleurs licenciés par la maison Dahan. BQIP, 13.9.1938, "Un tract réclamant la libération des détenus politiques a été diffusé à Rabat". Ibid., 25.10.1938, "Des protestations se sont élevées contre les condamnations prononcées le 20 courant à Fès à l'encontre des auteurs et distributeurs de tracts clandestins".

215 - BQIP, 14.9.1938, "Une brochure antisémite (éditée) en arabe circule sous le manteau à Rabat"

notre prestige. En outre, nous ne pouvons nous empêcher de constater que l'opposition à notre action au Maroc trouve des facilités dans le régime capitulaire".(210)

Les dispositions du traité de Londres -entrées en vigueur en janvier 1938- réduisirent certes la liberté de mouvement des chefs et des militants nationalistes (ex-) protégés anglais. La "normalisation" de leur situation leur permit cependant de réintégrer pleinement en quelque sorte leur communauté d'origine et de se débarrasser d'un statut qui demeurait associé malgré tout dans la mémoire collective à la "compromission" avec les Européens. (211)

Par la même occasion était aussi levée la contradiction inhérente à leur recours à la protection d'une puissance ayant "abandonné" le Maroc à la France en 1904 et dont la "perfidie" continuait de se manifester au niveau arabo-islamique par la spoliation de la Palestine au profit des Juifs. Ce nouvel état de fait convenait d'autant plus aux éléments assurant de facto la succession d'A. Fassi et M. H. Ouazzani que les restrictions draconiennes qui leur étaient imposées et les difficultés qu'ils trouvaient à poursuivre leur lutte sur le "front" proprement interne, les incitaient à rechercher dans une sorte de "survalorisation" de la question palestinienne l'un des principaux moyens de maintenir les masses sous pression.(212)

Des prières collectives pour "le triomphe de la cause de l'Islam en Palestine" et la diffusion clandestine d'un nombre accru de tracts faisant état du "Feu (et de la) ruine dans la Palestine martyre", de brochures illustrées de scènes montrant des "Musulmans mutilés et des édifices incendiés" et d'appels de leaders palestiniens furent parmi les principaux moyens adoptés à cet effet. Et ce en dépit de la gravité

210 - BRQM, 11.9.1937, "L'opposition à notre action trouvait des facilités dans la protection et l'acheminement de la correspondance par la poste anglaise". AEP, NS, 563, Paris 17.8.1937, le Ministre des A.E. au Chargé d'affaires de France aux Etats-Unis.

211 - R.G., Discours du général Noguès devant la section marocaine du Conseil de gouvernement, s.d., s.l. BQIP, 17.1.1938, "L'émission en arabe de la radio anglaise n'a qu'un faible écho. La population est hostile à la Grande-Bretagne en raison de sa politique en Palestine". Ibid., 23.9.1938, "Un tract sur la Palestine a été distribué à Fès et à Casablanca. Il invite les Musulmans à prier en faveur de la Palestine qui lutte contre l'Infidèle et la domination anglaise et à envoyer de secours".

212 - BQIP, 9.8.1938, "Haj Hassan Bouayad, sujet anglais, actuellement au Caire, aurait informé ses amis au Maroc que des films parlant arabe seraient prochainement donnés dans les salles de cinéma en Afrique du Nord (Maroc compris) et que les bénéfices tirés de leur projection serviraient à secourir les Musulmans palestiniens. Ces films seraient distribués au Maroc par la maison Baïdaphone (capitales allemands)".

4 - Echos de Palestine et situation inter-communautaire à la veille de la deuxième guerre mondiale

La Résidence utilisa la tonalité judéophobe de leurs discours pour discréditer Naciri et Ouazzani. Elle les présenta, ainsi que Torrès du reste, comme des adeptes de l'idéologie fasciste secondant activement les franquistes, l'Allemagne, l'Italie et le Japon. La radio et les contacts avec des nationalistes de Fès, Salé, Rabat, et Casablanca étant les moyens qu'ils utilisaient pour inciter à la révolte leurs compatriotes de la zone française. (208)

Des protégés britanniques et américains ainsi que des "sujets italiens" étaient au nombre de ces "contacts". Epargnés par la répression grâce à leurs immunités, ils essayaient de venir en aide aux familles des militants emprisonnés, de constituer un nouveau comité nationaliste, et d'assurer la liaison avec leurs homologues tétouanais et tangérois ainsi qu'avec le Moyen-Orient. (209)

Pour les neutraliser et annihiler le rôle de relais que Tétouan assurait dans la diffusion de tracts et de brochures provenant d'Egypte et de Palestine, la Résidence pressa le gouvernement français d'activer les négociations engagées avec la Grande-Bretagne en vue de l'amener à renoncer à ses privilèges capitulaires et aux immunités de sa poste au Maroc. Elle se servit de l'aboutissement de ces négociations (traité de Londres, 20 juillet 1937), pour réclamer la reprise des discussions entamées dans un but similaire avec les Etats-Unis:

"Les raisons qui nous poussent à mettre fin aux privilèges de juridiction détenus par les étrangers au Maroc ont une portée politique qui ne saurait échapper au gouvernement américain, expliqua ainsi le ministre des Affaires étrangères au Chargé d'affaires de France à Washington. Ces privilèges apparaissent aux indigènes comme une limitation de notre propre autorité et déjà comme tels sont nuisibles à

208 - BQIP, 12.2.1938, "A Casablanca, un certain Mehdi Benkirane (ex-protégé anglais), qui a récemment séjourné au Japon comme représentant de la maison Sebti frères de Fès, se livre à une propagande active en faveur du Japon, de l'Italie et de l'Allemagne".

209 - Ibid., 11.2.1938, "Hassan Bouayad (protégé anglais) quitte (Fès) pour se rendre en Egypte via Tanger (où) il s'entretient avec les frères R'Kaina, tenanciers de bazars et germanophiles notoires". Ibid., 7.3.1938, "Ahmed Ben Chokroun, ex-protégé anglais, a été présenté au tribunal du pacha de Fès (pour) "tentative de reconstitution du comité nationaliste". Ibid., 29.3.1938, "Abdel-Aziz et Driss Diouri, Driss Doukkali, naturalisés italiens, (sont en) étroits rapports avec Tahar Riffi, chef occulte des nationalistes de Rabat- Salé qui diffuse les journaux du Moyen-Orient qu'il reçoit du consul d'Italie"; 26.10.1938, "Les frères Sebti continuent d'effectuer de gros versements à la caisse nationaliste. Ils ont adressé un mémoire au gouvernement (français) réclamant la libération des prisonniers politiques. Driss et Abdeslam Diouri, naturalisés italiens, ont organisé des collectes... à l'occasion d'un mariage à Casablanca".

L'étalage par Ouazzani de préjugés que pouvaient retourner contre tout le mouvement nationaliste ceux qui avaient déjà accusé les dirigeants du CAM de "cléricalisme et de racisme" ne l'empêcha cependant pas de faire appel aux commerçants israélites de Tétouan en vue de souscriptions destinées au financement d'un mouvement censé "unifier les clans rivaux de Naciri et de Torrès". (205)

Le chef du PNR, Torrès, se montra pour sa part plus circonspect. Issu d'une vieille famille andalouse pour laquelle la coexistence entre le mellah et la médina constituait l'un des fondements de l'ordre de la cité et de son rayonnement commercial, il se démarqua en effet de son principal rival, Naciri. Il essaya de "maintenir l'entente entre les Juifs et les Musulmans" en recommandant en particulier aux premiers d'éviter tout ce qui pouvait passer pour une provocation aux yeux des seconds. Et ce malgré les éloges qu'il faisait du mouvement franquiste et l'allure phalangiste qu'il donna aux Jeunesses de sa formation. (206)

Cette volonté d'éviter des perturbations inter-ethniques n'était pas non plus sans rapport avec la présence dans les rangs du PNR de protégés anglais et américains (donc de patriotes mettant les privilèges que leur conféraient leurs liens avec des puissances démocratiques au service de la "cause"), les contacts de Torrès avec des journalistes américains, la conscience que, l'expérience familiale au sein de la Niaba aidant, il avait certainement du "poids" des Juifs aux Etats-Unis, et le précieux argument en faveur du nationalisme que représentait l'attachement du gouvernement de Washington précisément aux principes de "souveraineté et d'indépendance du Maroc" stipulés par l'Acte d'Algésiras (1906). (207)

souveraineté, effacer les marques distinctives du peuple en lui ôtant ses coutumes religieuses, et (étouffer) l'esprit d'indépendance des Marocains". Ce numéro a été censuré par les Espagnols. La poste anglaise de Tétouan a refusé d'en assurer l'expédition. Des exemplaires (ont toutefois) été adressés sous pli personnel à des Marocains de Fès et d'autres villes ainsi qu'à des associations et des personnalités musulmanes en Europe et en Orient".

205 - Ibid., Rabat 2.3.1938, n° 125, "Cette initiative n'a guère eu de succès".

206 - C.A. Julien, *Le Maroc...*, op. cit., p. 174. AEP, CPC, 489, Tétouan 22.6.1936, n° 12, le consul de France au Résident, "Torrès est allé trouver les Juifs qui (projetaient) d'organiser une fête... afin de recueillir des fonds (au profit) de leurs coreligionnaires de Palestine. Il réussit à les en dissuader (en leur faisant) remarquer que Juifs et Arabes vivaient en très bonne intelligence ici et que ce n'était pas le moment d'envenimer leurs relations".

207 - Ibid., "Les événements de Palestine sont suivis avec passion (à Tétouan). Bennouna, sous-locataire de Langenheim, centralisera les (quêtes). Cette attitude est la réponse à l'aide que l'Orient a apportée dans l'affaire du dahir berbère". Ibid., 9.7.1936, "Des notables conduits par Seffar, ex-protégé français, (ont) rendu visite au colonel Pena et (réclamé) un allègement des impôts... Les Juifs sont très inquiets des menaces que (créent) les événements de Palestine. On dit qu'un grand nombre (d'entre eux) se seraient procurés des armes". Cf., BQIP, 5.12.1936, "Une souscription en faveur des manifestants arrêtés à Fès a produit en médina 15.000 frs (qui ont) été remis à Abdelkader Lalej, protégé américain".

"avance" sur la question palestinienne et la lutte contre les "menées sionistes" au Maroc même. (201)

Il appela d'ailleurs les Juifs marocains eux-mêmes et leurs coreligionnaires vivant dans d'autres pays musulmans à méditer l'expulsion des Israélites d'Europe, à apprécier à sa juste valeur la tolérance dont seuls les pays d'Islam continuaient à faire preuve à l'égard de leur "race", et à s'associer à la lutte des Arabes contre le sionisme: "(ce sont) les sionistes fanatiques et extrémistes, déclara-t-il, qui (font planer) le plus grand danger sur leur race établie dans les pays musulmans. En faisant mine d'oublier que ces derniers sont les seuls parmi les nations à ne pas être animés de fanatisme à l'encontre de leurs frères et en cherchant à sauver à leurs dépens (les Juifs) que l'Europe civilisée (bannit), ils préparent eux-mêmes les (conditions) de l'anéantissement de la descendance israélite... Entre les Musulmans et les Juifs vivant parmi eux, une seule condition vitale est non négociable: laisser la Palestine aux Arabes et lutter contre les appétits sionistes. Autrement, (les Juifs) devraient assumer la responsabilité de la plus grande guerre de races de l'histoire contemporaine". (202)

Sa rivalité avec Torrès, chef du Parti National des Réformes, et les tentations de surenchère auxquelles elle donnait lieu ne firent qu'exacerber sa tendance à privilégier la dimension religieuse de la révolte de Palestine, à présenter ses animateurs comme des "moujahidine-s", et à perdre quelque peu de vue les différences terminologiques entre "sionistes" et "Juifs". (203)

Un autre "fugitif", Brahim Ouazzani - ultérieurement condamné à mort par contumace par les Français- fut encore plus virulent. Etabli à Tétouan après avoir dû quitter Fès, il y créa un "Bureau de défense nationaliste" et un hebdomadaire, *Difaa*. La véhémence de ses attaques contre "la volonté de la France d'assimiler la race (marocaine) pure et libre au groupe ethnique français mêlé (de) sang juif odieux" offusquait même les autorités espagnoles. (204)

201 - A. Rihani, *Al-Maghreb al-Aqsa*, Beyrouth, 1975, p. 215, témoignage de l'auteur (d. 1940), "arabo-américain" favorable à Franco ayant visité Tétouan en 1939.

202 - *Al Wahda al-Maghribiya* (W.M. infra), "La Palestine aux Musulmans et aux Arabes", (20.8.1937), "Journée de la Palestine Arabe" (1.10.1937).

203 - W.M., "Décisions des grands oulémas à propos de la Palestine musulmane" (Ibid.); "Le Mouvement de l'Unité Marocaine propose la tenue d'un congrès islamique au Maroc" (9.9.1938); "27 rjeb, Journée de la Palestine martyre" (Ibid.); "Déclarations de moujahidine-s palestiniens à un journaliste anglais" (Ibid.); "Le peuple (marocain) généreux répond à l'appel (en faveur de la Palestine)" (Ibid.); "La Journée du 27 rjeb" (20.9.1938); "N° spécial consacré à la Palestine soeur" (4.11.1938); "A propos de la Palestine et du Maroc" (11.11.1938).

204 - AEP, NS, 490, Rabat 12.2.1938, n° 296, Noguès au Quai, "L'agitateur fassi Brahim Ouazzani (accuse) la politique française dans son hebdomadaire (n° du 24 janvier), édité en français, en arabe, et en espagnol, de (chercher) à "exterminer la renaissance nationaliste, dépouiller la patrie de sa

Sages de Sion, à Mein Kampf et à diverses versions d'Espana Judia inspirées de La France Juive d'E. Drumont. (198)

Outre la distribution d'énormes quantités de tracts antisémites, rédigés en espagnol et en arabe, aussi "instructifs" sur la conduite à tenir à l'égard des Juifs devaient en principe être pour "les Maures" le véritable racket auquel les phalangistes se livraient aux dépens des commerçants israélites et les violences qu'ils leur infligeaient dans les rues de Ceuta, Tétouan, Qsar el Kébir et d'autres villes du nord. (199)

Ce climat de surchauffe se répercuta sur la tonalité des discours de quelques chefs nationalistes. Déterminés à mettre à profit la conjoncture internationale pour hâter l'émancipation du pays, ils s'interdirent certes toute excitation directe contre les Juifs mais se laissèrent aller, dans leurs critiques contre la France, à des excès verbaux à forte résonance judéophobe. (200)

Le fondateur du Parti de l'Unité Marocaine et d'un hebdomadaire du même nom (*al-Wahda al-Wataniya*), Mekki Naciri, nationaliste de Salé réfugié à Tétouan et que le Haut-Commissaire essayait de "jouer" contre Torrès, clama ainsi sa "haine du gouvernement Blum". Il exhorta ses compatriotes de l'intérieur à "chasser les Français du Maroc comme Hitler a chassé les Juifs d'Allemagne". Sa propension à émailler ses discours et ses écrits de propos à résonance judéophobe n'était cependant pas liée uniquement à son opposition à la France. Elle était avivée aussi par sa sensibilité aux "défis" du sionisme et sa volonté de doter son parti d'une

198 - Ibid., "Franco at first sought to calm feelings by asking Tetuan Jewry to disregard the broadcasts from Sevilla. They were however to pay a price, literally a "voluntary" contribution of half a million pesetas to the Nationalist cause... Jews were wantonly accused of profiteering from the war... (They) were obliged to lower rents on their property by thirty-five per cent".

199 - AEP, NS, 489, Tétouan 27.10.1936, J.C. Serres, consul de France, au Résident, "les Phalanges continuent à pressurer sous (divers) prétextes, les familles et le commerce juifs". Ibid., 490, Rabat 31.8.1937, n° 1787, Noguès au Quai, "A Larache, le commandant Figueras, interventor régional, a frappé la communauté israélite d'une nouvelle contribution mensuelle de 5.000 pesetas. Steinkamp, associé de Reichhausen, obtient le monopole du marché du sucre pour les secteurs d'Azilah et Qsar précédemment réservés à la maison Amsellam dont le directeur est un Israélite protégé anglais".

200 - Ibid., 16.6.1938, Noguès au Quai, "L'anniversaire du dahir (berbère) est commémoré à Tétouan avec une violence particulière: défilés devant les consulats allemand et italien, cris de haine devant (le nôtre); discours de Torrès, Naciri et Tamsamani contre la France; "La France, ont-ils déclaré, doit disparaître dans le sang, les survivants français doivent être chassés comme Hitler a chassé les Juifs". Les orateurs ont lancé un appel général (au jihad) contre la France et fait l'éloge de l'Espagne nationaliste.

risquant de temps à autre d'assez fortes sommes dans l'achat de billets de loterie. De ce fait, il dut considérer l'appel des franquistes aux services de marchands marocains comme "la chance de sa vie". (195)

La crise qui frappait les artisans, notamment les tisserands rudement concurrencés par les textiles artificiels japonais et belges, écrasés d'impôts et victimes des irrégularités commises par les "amines" chargés de répartir les maigres secours accordés par la Résidence aux corporations, facilitait les opérations de ces adjudicataires. Elle leur conférait même une sorte de cachet de "service d'intérêt national".

Les sympathies que Franco se créa ainsi favorisèrent d'une certaine manière la propagande de ses alliés allemands et italiens. D'autant que des membres de son propre Etat-major, notamment les généraux Emilio Mola et Lopez Pinto, s'y associaient eux aussi et, malgré les réserves du Caudillo en matière raciale, lançaient eux aussi des appels enflammés à "la destruction sans pitié des ennemis du Christ, juifs et juifs camouflés". (196)

Des quotidiens diffusés en zone nord, tels que *Arriba Espana*, *Correo Espanol* et d'autres journaux illustrés de caricatures reproduites du *Stürmer*, se déchaînèrent eux aussi contre "la juiverie internationale, les franc-maçons et les marxistes". Ils imputèrent à "l'argent juif" et à "un conseil juif secret", "Kahal", la responsabilité d'une "conjuración à l'échelle mondiale" et de la guerre civile, et appelèrent au rétablissement de l'Inquisition et à la mise en place de délégations du Saint Office dans le Nord marocain. (197)

Non moins virulentes furent les diatribes anti-juives des Radios de Séville et Burgos, relayées par Radio-Tétouan. Passant outre les déchirures laissées dans la mémoire collective de leurs auditeurs musulmans tétouanais par l'Expulsion de leurs ancêtres, les speakers exaltèrent "l'épuration" décrétée par les Rois Catholiques. Ils se mirent aussi en devoir d'initier les habitants de la zone nord aux *Protocolos des*

195 - Les carnets de M.A. Kabbaj ont été sauvés in extremis de la destruction par notre collègue Khalid Ben Srrhir qui, par un heureux hasard, les a découverts (1989) chez un marchand de cacahuètes. Ils sont actuellement déposés à la bibliothèque de la Faculté des Lettres à Rabat.

196 - C.C. Aronsfeld, op. cit., p. 45. M. Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Paris, 1983, p. 37, cit. des rapports de police (oct. 1938) consacrés aux menées de "touristes" italiens à Meknès et Marrakech".

197 - Ibid., "(This) propaganda had dire effects among (the) Jews of Spanish Morocco. Vicious antisemitism in the press bore signs of German inspiration; speeches by Goebbels and Streicher, as well as miscellaneous anti-semitic pamphlets, were widely disseminated in both Spanish and Arabic".

l'"Alzamiento Nacional" les avances d'argent et les fournitures aux armées qu'il leur demandait. (192)

Des négociants musulmans, notamment des naturalisés ou ex-protégés espagnols en affaires avec les banquiers S. Hassan fils, I. Tolédano et d'autres éléments de "la grosse finance juive acquise aux (rebelles) espagnols et aux Etats totalitaires" (Noguès), suivirent l'exemple de leurs "amis" israélites. Ils participèrent même à la propagation d'appels contre "les Rouges" et leur "gouvernement athée".(193)

Opérant à partir de Tétouan, Mèlilla -presidio où s'étaient établis des Fassis contraints à l'exode vers 1920- 1921. par le marasme ayant incité certains de leurs concitoyens juifs à émigrer en Palestine- et même Fès, ils se firent adjudger en particulier les "marchés" destinés à doter de djellabas et de chéchias les Rifains incorporés dans les troupes rebelles. L'enrôlement de ces derniers s'effectuant à fois sous la menace mais aussi à la faveur de la misère provoquée par la sécheresse et la fermeture de l'Algérie à leurs migrations saisonnières (vendanges). (194)

Le marchand fassi, Mohamed Amor Kabbaj, fut l'un de ces fournisseurs. Son itinéraire et son profil ne manquent pas d'intérêt: installé à Mèlilla après avoir essayé de s'établir en Algérie, il chercha à se "remettre à flot" en s'associant ponctuellement avec des commerçants israélites de la place et en confiant de petits travaux à façon à des couturières juives. Menant une vie austère, ainsi qu'en témoignent ses carnets et l'une des notes où il mentionne le prix auquel il vendit de vieilles babouches après les avoir fait ressemeler, il tenta de forcer le destin en

192 - BQIP, 19.1.1937, "(Une) active propagande en faveur de Franco est financée par le banquier Salvador Hassan et par Mesod Bendrao. (Celui-ci) aurait fait don de 100.000 pesetas à Franco". Ibid., 23.12.1937, "Le fils du banquier juif de Tétouan Tolédano Isaac achète des voitures d'occasion à Casablanca et les achemine sur Mèlilla". A.I., août 1936, p.7, "Le Maroc Socialiste" publie un article d'Edmond Cohen sur le ravitaillement de (Franco) qui traite de "sales juifs" certains mercanti juifs sans conscience qui profitent des malheurs d'un grand peuple pour faire leurs petites affaires".

193 - AEP, CPC, 490, 16.5.1938, n° 944, Noguès au Quai d'Orsay. BQIP, 15.1.1937, "Mohamed Bengelloun, naturalisé espagnol, fouillé à Arbaoua, était porteur de 20.000 fcs. A déclaré se rendre à Fès chez Mohamed Berrada. Il travaille pour Franco et a obtenu l'adjudication des djellabas et des chéchias". Ibid., 31.1.1937, "Mohamed Amor Kabbaj, naturalisé espagnol entré en zone française..., avait sur lui des papiers établissant que son père, demeurant à Mèlilla, était un fournisseur de Franco. Il portait des chèques tirés sur la banque Salvador fils (Tanger) destinés aux frères Sebti de Fès".

194 - BQIP, 13.12.1936, "De (nombreux) Rifains s'efforcent de gagner l'Algérie pour échapper à l'enrôlement dans les Mokhaznia Armada... (Le) commandant Améziane est chargé de recruter des troupes indigènes (mme) en zone française". Ibid., 28.1.1937, "Chaque cheikh doit fournir un tiers des hommes valides de 15 à 50 ans pour les Tabors et les Regulares. L'incorporation est faite sous peine de mort". S.E. Fleming, op. cit., p. 30, les 60.000 Marocains recrutés par Franco représentèrent près de 6% de l'effectif total des troupes du gouvernement de Burgos.

Les nationalistes tétouanais se montrèrent en effet particulièrement vindicatifs à l'égard de Blum en raison de sa responsabilité à la fois dans la politique répressive de la Résidence et l'impact de son attitude sur les refus que leur opposèrent les Républicains espagnols. Les concessions que le général Franco s'était empressé de leur accorder après que De Los Rios et d'autres ministres du Frente Popular se soient contentés de donner des réponses dilatoires aux délégués qu'ils dépêchèrent à Barcelone pour négocier leur soutien contre la rébellion franquiste les dotèrent d'arguments de poids. (189)

Leur compromis avec Franco ne modifiait en principe en rien leur attitude à l'égard des Juifs puisque leur but était surtout d'arracher une autonomie censée transformer la zone nord en base arrière de la lutte pour la libération du reste du pays. Recherchant l'appui financier d'Israélites fortunés, le Caudillo n'essaya pas pour sa part d'imposer à Torrès ou à Naciri les "schèmes" de ses alliés nazis. Sa tiédeur en matière raciale fut du reste l'une des raisons pour lesquelles Hitler le considéra, après la rencontre d'Hendaye (23 octobre 1940), comme un personnage falot et un simple "marchand marocain de tapis" réagissant "comme un Juif". (190)

Le général rebelle bénéficiait d'ailleurs depuis plusieurs années déjà d'un certain prestige parmi les Juifs tétouanais et tangérois. Et ce en raison notamment de l'attention qu'il avait portée pendant la guerre du Rif à leurs coreligionnaires résidant dans les zones de combats et du rôle qu'il était supposé avoir joué dans la promulgation en 1924 de la loi dite Primo de Rivera. (191)

Dans ces conditions, de riches négociants et banquiers israélites de Tétouan, Tanger et Ceuta, qualifiés de "sales juifs" par l'un de leurs propres coreligionnaires dans *Le Maroc Socialiste*, ne virent rien d'anormal à accorder au chef de

189 - Cf. S. Weil, *Écrits historiques et politiques*, Paris, 1960, pp. 339-43, l'auteur citant l'un de ses articles de 1938, "le Front Populaire, parvenu au pouvoir, (se) chargeait lui-même de détacher (l'Afrique du Nord de la cause antifasciste) en continuant à laisser subir aux populations plus de douleurs et plus d'outrage que n'en subissaient les peuples soumis aux régimes fascistes".

190 - E. Fleming, *Spanish Morocco and the Alzamiento nacional, 1936-1939. The Military, Economic and Political Mobilization of a Protectorate*, J.C.H., 18, 1983, pp. 27-42. C.C. Aronsfeld, op. cit., p. 47. C.U. Lipschitz, *Franco, Spain, the Jews and the Holocaust*, New-York, 1984, p. 22, cit. Sir Samuel Hoare, ambassadeur à l'époque de Grande-Bretagne à Madrid.

191 - C.U. Lipschitz, op. cit., pp. 10-16, "In his dispatches (1921-1924) from the war zone, Franco included moving accounts of the plight of the Jews and of Moroccans loyal to Spain... When the Spaniards were forced to retreat from (Chauen), (he) had lorries prepared for the (civilians), including many Jews... (His) reports concerning Morocco's unprotected Sephardim may have finally convinced Rivera to effect the enactment of the 1924 edict (that provided) that any individual of Spanish ancestry living abroad could become a Spanish citizen without ever having set foot in Spain... At the beginning of the Civil War... the (mellah) of Tetuan gave (Franco) substantial support, which he was later to admit proved to be of crucial importance".

Ce fut, significativement, dans ce contexte que Noguès préfaça un ouvrage louant les réalisations accomplies pendant "Vingt cinq années de Protectorat" et appelant "la France à adopter une politique active à l'égard des Israélites marocains, (gens) paisibles, intelligents, malléables, (et) respectueux de l'autorité". (185)

De tels signaux ne modifiaient cependant en rien la détermination de la Résidence à n'introduire aussi bien en milieu juif que musulman que des réformes anachroniques et qui, au-delà de leurs implications inter-communautaires, n'altéraient en rien les données fondamentales du problème marocain. (186)

Le statu quo devint en effet de plus en plus difficile à préserver car si sur le plan général, ainsi que le souligna un rapport des services de renseignements, "le nationalisme (avait) des racines trop profondes pour que (la Résidence) puisse le considérer comme enrayé", en décapitant ce mouvement, celle-ci créa sur le plan proprement judéo-musulman, un "vide" facilitant en principe l'impact des excitations anti-juives émanant des fascistes européens. (187)

3 - Les retombées inter-communautaires de la guerre civile d'Espagne

Ces excitations devinrent d'autant plus dangereuses que le nouveau Haut-Commissaire à Tétouan, le colonel Juan Beigbeder, admirateur de Lyautey et virtuose de la "politique de conciliation et de division", laissait une large "indépendance verbale" aux nationalistes, et que les appels de quelques uns de ces derniers au "jihad contre les Français" n'étaient pas tout à fait dépourvus de relents judéophobes. (188)

185 - J. Goulven, *La France au Maroc. Vingt-cinq années de Protectorat, 1912-1935*, Paris, éd. C.A.F., 1937, p. 99, "Les Israélites (marocains) constituent des groupes sociaux très cohérents... (Ils) vivent en bonne intelligence avec les Musulmans. (Mais) à vrai dire, avons-nous pratiqué une politique toujours suffisamment attentive à leur égard?".

186 - BRQM, 15.11.1937, rapport rédigé au lendemain de l'arrestation dans la seule ville de Fès de "600 personnes dont plus de 100 furent condamnées à des travaux de piste": "Les difficultés économiques persistantes, l'augmentation croissante du coût de la vie -plus de 50% entre nov. 1936 et oct. 1937- et le chômage (créent) dans les agglomérations indigènes un état d'esprit favorable à l'agitation".

187 - Cf., *Difâa*, 5.10.1937, "Les principes de l'Islam s'opposent au fascisme car celui-ci se fonde sur l'oppression et la persécution".

188 - Cf., *L'Action Populaire*, 2.10.1937, déclaration d'Omar ben Abdeljalil, "Nos compatriotes de la zone voisine se sont laissés prendre au piège et ont accordé leur collaboration aux fascistes? Nous n'avons jamais été partisans, quant à nous, de cette coopération et nous avons crié bien haut que nous n'attendions rien des régimes totalitaires". W. Hoisington, op. cit., p. 149, "For the French, Beigbeder was... Lyautey used against France".

mobilisèrent plutôt contre la discrimination frappant les Juifs voulant accéder à la piscine municipale. Ils publièrent à cet effet un tract "en réponse à un libellé (antisémite) anonyme lancé par quelques éléments français". (181)

Les sionistes qui, quelques semaines plus tôt exaltaient l'"entente judéo-musulmane", s'en prenaient à leurs coreligionnaires "n'ayant d'autre politique que celle de flirter avec la Résidence" et dénonçaient "l'antisémitisme européen au Maroc", observèrent eux aussi, comme en 1930, le silence le plus complet sur la répression. (182)

Faisant sien le point de vue officiel, Thursz qualifia ainsi les nationalistes d'"ingrats" refusant de reconnaître "tout ce que la France a fait pour leur pays". D'après lui, ils étaient mûs par la seule volonté de la contraindre à renoncer à sa "mission". Pour ce faire, affirmait-il, ils utilisaient "sans vergogne (aussi bien) des méthodes inspirées de la plus aigre politiquaille française" que la sensibilité religieuse de leurs compatriotes musulmans:

"La génération marocaine actuelle, écrivit-il dans un rapport à l'Agence Juive, née en pleine prospérité d'un Maroc renouvelé (et unifié) par l'activité française... en exige la maîtrise (et) voudrait se débarrasser d'une tutelle gênante à laquelle (elle) attribue... tous les méfaits d'une crise que, seule, l'intervention française, a pu empêcher d'être mortelle pour le Maroc... (Nul compte n'est ainsi tenu) du fait que le peuple marocain, dont le caractère n'est pas toujours à la hauteur de l'intelligence, a besoin d'être défendu contre ses propres entraînements aussi bien que contre (ceux) venus du dehors". (183)

Dans ces conditions, il était somme toute normal, l'attention portée par les médinas aux appels lancés par le congrès de Bloudane (Syrie, 4 octobre 1937) en faveur de la Palestine aidant, qu'il commençât à brandir l'épouvantail d'une éventuelle "abdication de la France" et de la "réchute du Maroc dans un régime où la liberté intérieure et la justice subiraient de terribles épreuves". (184)

181 - AEP, CPC, 490, Rabat 7.9.1937. n° 1848, le Résident au président du conseil.

182 - ASJ, S 25/3.496, Casablanca 8.12.1937, conf. Thursz à Eliahu Epstein, Jérusalem, "Le mouvement arabe au Maroc".

183 - Ibid.

184 - Ibid., "Adopter le plan de réformes (du CAM) serait consacrer purement et simplement l'abdication de la France". Ibid., 28.10.1937, "Elevée dans les aspirations panislamiques que l'on cultive à Fès, Alger, et Tunis, aussi bien qu'à Tripoli, Le Caire, Jérusalem et Damas, la génération (des Jeunes Marocains) a décalqué à son propre usage les programmes... anticoloniaux de certains partis politiques français... Le respect des traditions et des mœurs musulmanes... n'est plus (pour elle) qu'un prétexte".

même un rude coup aux formules de rapprochement judéo-musulman auxquelles ils s'étaient associés ou qu'ils avaient parrainées. (178)

Cette régression fut du reste facilitée tant par la répugnance qu'avaient montrée avant même l'automne 1937 de nombreux animateurs du CAM à collaborer avec des partis français prônant la lutte des classes. Y concourut aussi leur tentation de "conserver aux revendications des Musulmans un caractère économique et religieux" et de se défaire ainsi des accusations d'"athéisme" lancées contre eux du fait de leur rapprochement avec des personnalités de gauche. Quelques semaines seulement avant son arrestation, Ouazzani tint ainsi à déclarer que seule la foi musulmane et patriotique animait ses partisans. D'après lui, ils étaient imperméables aussi bien au "mirage socialiste qu'à la tentation fasciste". (179)

Les Israélites marocains, sympathisants ou adhérents de facto de la SFIO et du PC et sans doute plus réceptifs à leurs mots d'ordre parce que d'origine prolétarienne pour la plupart et n'ayant pas d'affinités avec les "bourgeois de l'Islam", concoururent eux aussi à ce retour en arrière par leur alignement sur leurs camarades français. Oubliant leur engagement public de "rester indissolublement liés à (leurs) frères musulmans" et les menaces inhérentes aux menées d'Européens antisémites désireux de pousser les "indigènes" à saccager les mellahs, ils opérèrent un revirement qui contrastait singulièrement avec leurs protestations en faveur des nationalistes arrêtés en 1936. (180)

Tout aussi lourde de conséquences fut la réaction des responsables de la section de la LICA à Meknès, bastion de l'antisémitisme européen et de colons experts dans l'art de "faire suer le burnous": oubliant que la population musulmane de cette cité avait été quasiment la première à accueillir avec enthousiasme Lecache et "ignorant" qu'elle continuait à pleurer ses morts et à panser ses blessures, ils se

178 - Cf., *L'Action Populaire*, 1.5.1937, "Pour que demain (les Marocains) soient dans vos rangs (Français de gauche) pour une lutte antifasciste, il faut que les méthodes fascistes qu'on emploie contre eux actuellement cessent".

179 - BQIP, 4.1.1937, "Les divergences de vue paraissent s'être manifestées au sein du CAM au sujet de la position (à adopter) à l'égard des partis français de gauche". *Difaa*, 5.10.1937, réponse d'Ouazzani au discours de Noguès sur les événements de Meknès. G. Oved, op. cit., pp. 138-42. A. Passi, op. cit., pp. 185-214, l'auteur s'auto-félicite de sa perspicacité quant au "fond de la philosophie française au Maroc" et raillant les Français qui "croyaient connaître l'âme marocaine".

180 - *Le Maroc Socialiste*, 27.11.1937, "Nous stigmatisons les énergumènes qui hurlèrent 'Blum au poteau', inscrivirent sur les murs 'mort aux Juifs' et soudoyèrent quelques dizaines de voyous pour... organiser le pillage du mellah de Casablanca. Evidemment, il s'agissait de De la Celle et de ses amis". Ibid., "Jusqu'à présent la ville européenne seule a été le théâtre (à Port-Lyautey) des exploits de chenapans... appartenant à des groupes de droite. Ces petites fripouilles ont cru accomplir un coup de maître en inondant la ville indigène de papillons libellés 'Français, en cas de guerre civile, souviens-toi du Juif'".

L'écrasement de l'agitation dans le sang, l'éloignement de M.H. Ouazzani dans le Sud, l'exil d'A. Fassi au Gabon, l'emprisonnement et l'assignation à résidence de nombreux autres nationalistes témoignaient de la volonté de la Résidence de s'en tenir à des méthodes dont la présence à Paris d'un gouvernement de Front populaire lui interdisait en principe l'usage systématique. Et c'est le même esprit de continuité qui présida aux tentatives que, dans son souci d'atténuer la crise sociale et politique, Noguès déploya pour ressusciter les corporations. (176)

Sa volonté de détourner les "indigènes" des syndicats et les initiatives qu'il prit à cet effet sapèrent ainsi la contribution que la CGT pouvait apporter à l'atténuation des clivages ethno-religieux parmi les travailleurs musulmans et juifs. (177)

Par leur approbation tacite ou explicite de la fermeté du Résident et leur silence sur les mesures "scélérates" par lesquelles il bloqua les chances de gestation d'une nouvelle dynamique inter-communautaire, les socialistes français du Maroc qui, soudainement, décrétèrent qu'ils n'avaient pas à "se mettre à la remorque d'un parti nationaliste bourgeois (et) d'une minorité de privilégiés (voulant) remplacer l'exploitation impérialiste par leur propre exploitation", y concoururent activement. En décidant de se démarquer ostensiblement de "revendications frisant, disaient-ils, le cléricisme et le racisme", sous prétexte qu'il ne fallait pas "confondre défense du prolétariat et soutien au panarabisme et au panislamisme", ils ne contribuèrent pas peu en effet à discréditer l'idéologie dont ils se réclamaient. Ils portèrent par là-

manifestants. Le second fut Saïd Islami, lequel... avait quelques mois seulement auparavant renoncé, de son propre gré, au judaïsme et embrassé l'Islam". A. Guigui, op. cit., p. 24, liste de 42 Israélites ayant subi des dégâts et montant de réparations réclamées (total: 200.000 frs), l'auteur n'indique cependant pas ses sources.

176 - A. Massonnaud, L'évolution des corporations depuis notre installation au Maroc, *B E M*, janv. 1937, p. 83, "La comparaison des statistiques (1920-1936) fait apparaître une régression considérable des indigènes groupés dans (les) corporations. Dès lors, on peut se demander avec inquiétude quelles seraient les réactions de ces ouvriers marocains célèbres par l'humeur frondeuse des tanneurs et teinturiers fassis, s'ils ne trouvent plus à s'employer... Il n'y aura plus désormais pour peupler les médinas que des journaliers sans cohésion... prêts à toutes les revendications communistes ou nationalistes".

177 - AEP, NS, 490, 15.4.1938, n° 798, Noguès au Quai, "Des crédits sont accordés aux artisans... Toutes ces mesures ont (eu) pour résultat de désolidariser les artisans des corporations des agitateurs nationalistes". Cf. R. Montagne, Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective, C.A.A. n° III, Paris, 1951, p. 220, "En 1936-1937, l'activité des syndicats métropolitains avait... provoqué des adhésions de travailleurs musulmans et israélites. Mais les autorités... avaient interdit, par les dahirs de 1936 et 1938, le recrutement syndical des sujets du Sultan".

Viénot), le président du conseil choisit de laisser à Noguès le soin d'adopter la "politique indigène" la plus conforme aux "intérêts supérieurs de la France". (172)

Les tergiversations initiales du nouveau gouvernement et la détermination du Résident à, tout au plus, "mettre à l'étude" les réformes réclamées ne laissèrent quasiment aux nationalistes d'alternative autre que l'escalade. Le rétablissement de droits de marchés supprimés avant 1936, l'institution de nouvelles taxes sur des produits de base, la forte hausse des prix (50% en un an), la famine, une épidémie de typhus, et la vanité d'incessantes prières et processions rituelles pour la pluie auxquelles, significativement, les Juifs avaient perdu l'habitude de s'associer, aggravèrent la misère des masses pendant "l'année terrible" (1937). Ils rendirent quasiment inévitable la confrontation directe avec les autorités. (173)

Le mécontentement populaire finit effectivement par exploser. De graves troubles se produisirent notamment à Meknès (2.9.1937) et dans la tribu des Beni-Yazgha. Le détournement d'eaux en faveur de colons français dans le premier cas, français et israélites marocains dans le second, fut l'une de leurs causes immédiates. (174)

Même si la Résidence ne cessait de répéter depuis quasiment le début du Protectorat qu'"en cas de troubles graves, les indigènes s'en prendraient d'abord aux mellahs", ces quartiers ne furent en fait guère touchés lors des manifestations déclenchées dans différentes cités en signe de solidarité avec les Meknassis victimes de la répression et dont l'un des premiers "martyrs" fut d'ailleurs un Juif fraîchement converti à l'Islam. Seules quelques échoppes appartenant à des Israélites dans la médina de Meknès subirent des dégâts, au même titre que celles de Musulmans, lors du reflux désordonné des manifestants devant les charges de troupes ayant commencé à tirer sans sommation. (175)

172 - Noguès au ministre des A.E., Yvon Delbos, "Dans la presse d'extrême droite, (les nationalistes) trouvent les plus vives attaques contre le Gouvernement français et ses représentants au Maroc, des excitations à l'antisémitisme, des commentaires exaltés en faveur du mouvement franquiste et de certains gouvernements étrangers" (9.10.1937), C.A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 179.

173 - BRQM, 14.10.1937, "L'augmentation croissante du coût de la vie et le chômage contribuent pour une bonne part à créer dans les agglomérations indigènes un état d'esprit favorable à l'agitation".

174 - A. Fassi, op.cit., p.209, "L'oppression de l'Administration s'est aggravée dans les Beni Yazgha, tribu des environs de Sefrou. Des colons et de riches Juifs purent (de ce fait) accaparer en amont les eaux de l'oued irriguant la tribu et en détourner le cours".

175 - AEP, CPC, 490, 11.10.1937, le Résident au Ministre des A.E. sur "les troubles de Meknès"; ce rapport ne relève aucune agression contre des Juifs. V. aussi B. Bouasria, *Les événements d'Oued Bou-Fekrane*, Faculté des Lettres, Rabat, 1986, (mémoire de DES, inédit, en arabe). M. Larachi, La bataille historique de Bou-Fekrane, Da'wat al-haqq, déc. 1982, (en arabe), p. 80, "Le premier martyr tombé sous les balles des soldats fut le jeune Ahmed Lamrani qui portait la banderole précédant les

Dans ses contre-attaques, le PNRR, ne se contenta pas de lancer une grande campagne de solidarité en faveur de la Palestine. Même si son chef répétait que "tout ce qui est anti-juif est anti-arabe", il ne put guère éviter la surenchère. Ses répliques allèrent même à contre-sens de ses déclarations officielles. Elles prirent une coloration fâcheusement politicienne. Ses partisans se répandirent en effet dans les rues de la médina de Fès et scandèrent des slogans stigmatisant les "qawmiyyne" et "les maudissant comme l'on maudit les gens du sabbat". (169)

Les éléments préconisant "le retour à l'unité d'action" crurent pouvoir réconcilier Ouezzani et Fassi à la faveur précisément du climat de ferveur crée par les campagnes de protestations contre le plan de partage de la Palestine, les collectes organisées au profit des victimes arabes des affrontements et les prières dites dans les mosquées "pour le repos de l'âme des martyrs". En vain. (170)

L'étalage des dissensions des chefs des deux partis, leur tendance à transformer la "solidarité en faveur de la Palestine" en enjeu de leurs velléités hégémoniques respectives, les réflexes que cela créait au sein de mellahs où le segment de l'élite juive disposé à coopérer avec eux demeurait minoritaire, et, en sens inverse, l'indignation suscitée chez les Musulmans par la fierté tapageuse manifestée par les Israélites depuis la désignation de Blum à la tête du gouvernement français, ne firent en définitive que le jeu des partisans de l'"immobilisme". (171)

Ceux-ci bénéficièrent en outre des hésitations de Blum devant l'ampleur des contradictions et des enjeux auxquels il se trouva confronté. Pris entre la nécessité d'accorder un minimum de concessions à tous ceux qui mettaient en lui leurs espoirs et celle de ne pas heurter les colons et leurs "petits intérêts d'exploiteurs" (P.

169 - Ibid.; AEP, NS, 490, Rabat 20.8.1937, n° 1703, Noguès au Quai d'Orsay, "A. Fassi fait distribuer 500 pains par jours (aux indigents) et organise des quêtes auprès de commerçants et de sympathisants... Le 6 août, des tracts photocopiés en arabe sont diffusés dans plusieurs villes par le Comité National pour la Défense de la Palestine".

170 - AEP, CPC, 490, Rabat 31.8.1937, n° 1787, Le Résident au président du conseil, "Les manifestations de solidarité en faveur des Musulmans de Palestine se sont bornées à la remise de pétitions couvertes de nombreuses signatures aux consulats britanniques à Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech... (10.000 fcs de produit) des quêtes auraient été réunies par A. Fassi... Un petit comité, présidé par Abdelkader Berrada, s'est constitué à Fès pour tenter de réconcilier A. Fassi et M.H. Ouazzani".

171 - Ibid., Rabat 7.9.1937, n° 1848, "A Casablanca, on observe une certaine tension entre les Musulmans et les Israélites (du fait) d'une démarche (effectuée par ces derniers) auprès de la mahkama du pacha pour demander la mise en liberté provisoire d'un Juif ayant blessé le 11 août un jeune Musulman d'un coup de couteau. Les (premiers) protestent contre la faiblesse (dont) les autorités françaises et indigènes (font preuve) à l'égard des Israélites lesquels multiplient leurs provocations vis-à-vis des Musulmans".

Le Mouvement Populaire (al-Haraka al-Qawmiyya), fondé par Ouazzani, ne souscrivait pas à ce point de vue. Les convictions sionistes de Lecache et les sollicitations dont il était l'objet de la part de ses coreligionnaires désireux de hâter leur naturalisation vouaient à l'échec, d'après lui, tout espoir de le voir servir valablement "la cause marocaine". (166)

Il s'associa cependant lui aussi, notamment par le biais de son organe, L'Action du Peuple, aux appels en faveur de "l'entente judéo-musulmane", et à la réaffirmation de "l'inexistence de racisme chez les Arabes" et de leur imperméabilité à "des préjugés qu'ils laissaient à (ceux) qui se prétendaient plus civilisés". Rappelant que "le Maroc est aux Marocains, c'est-à-dire (aux) Musulmans et (aux) Juifs", il exhorta directement ces derniers, en termes parfois pathétiques, à marquer leur propre solidarité avec leurs compatriotes musulmans et à faire leur "devoir" en s'associant à la défense de la "patrie et à l'oeuvre de redressement que la Maroc attend de tous ses fils". (167)

Ces appels furent assortis de vives critiques contre les candidats à la naturalisation, les sionistes et le "profil bas" du PNR sur la question de Palestine. Les oulémas rivaux d'A. Fassi, nombreux dans les instances dirigeantes et les rangs du MP, n'hésitèrent pas à présenter sa prudence verbale sur "une cause sacrée de l'Islam et de l'arabisme" et ses contacts avec Lecache comme autant de preuves de ses "défaillances" et de son "opportunisme". (168)

nécessaire pour nos deux jeunesse de mieux se connaître et de travailler la main dans la main..., elles pourront alors formuler à haute voix leurs légitimes revendications et leur cause sera entendue".

166 - M.H. Ouazzani, *Mémoires, 1937-1946*, I, s.l., 1986, pp. 74-77. Sur le concept de "qawmiyya" v. G. E von Grunbaum, *L'identité culturelle de l'Islam*, Paris, Gallimard, 1973, p. 177, "Le mot qui allume les passions les plus incendiaires dans le monde arabe, comparable à l'effet électrisant de mots comme liberté et démocratie (ailleurs), est qawmiyya, un néologisme forgé vers 1930. Dérivé de qawm -gens, parents, tribus, peuple, nation- qawmiyya n'a pas de résonance religieuse. Il peut désigner aussi bien l'appartenance à une nation que la conscience d'une telle appartenance... Qawmiyya (est) source d'émotion et instrument de combat".

167 - *L'Action du Peuple*, 20.5.1937, appel signé "El Mesquine" (M. Kholli?), "Camarades juifs..., sachez une bonne fois pour toutes que vous avez une patrie (non pas la terre promise mais la terre où vous êtes)... Ce pays vous a vus naître, vous a donné à manger, vous avez respiré son air, vécu sous son ciel admirable..., les dépouilles de vos ancêtres y reposent..., vous êtes les fils de cette terre généreuse... Mon appel... part du fond de mes entrailles".

168 - M.H. Ouazzani, op. cit., pp. 75-76, "Le clan (d'A.Fassi) a organisé une large contre-propagande dans le but de couper le Maroc du monde musulman; leur prétexte étant que le chef du gouvernement français était juif et que l'appui des Marocains à leurs frères (de Palestine) risquait de nuire au dossier marocain alors à l'étude (à Paris)... Ils tentèrent aussi d'empêcher les gens de se rassembler dans les mosquées pour exprimer leur solidarité avec leurs frères (palestiniens)... et suscitèrent ainsi des cris d'indignation".

marocains dont certains semblent même avoir fait partie de groupes terroristes de la Haganah et de Stern-, ils s'efforcèrent de canaliser les réactions des médinas et des mellahs contre l'Angleterre et d'imputer la multiplication des affrontements armés au plan de partage envisagé par le gouvernement britannique. (162)

Leur quête d'un exutoire aboutit à l'élaboration d'une pétition commune de protestation contre ce plan. Les trente deux signataires (16 Musulmans et 16 Juifs) de ce document adressé au Foreign Office, y dénoncèrent le danger de "résurgence de l'esprit de croisade" inhérent au projet de partition, jugé "funeste pour les Arabes et les Israélites". Ils réclamèrent la création d'un "Etat palestinien indépendant, doté d'institutions démocratiques assurant des droits égaux aux Arabes et aux Juifs".(163)

Par la pondération pour laquelle il opta à ce niveau; malgré les mises en garde du mufti de Jérusalem contre le danger de réédition en Orient de la "catastrophe" subie par l'Islam en Andalousie, et la campagne menée sur place par *L'Avenir Illustré* au profit du "Fonds de Consolidation et de Sécurité" spécialement créé pour financer la lutte contre le "terrorisme arabe", A. Fassi pensait pouvoir faire avancer la cause nationale en la faisant bénéficier des liens de Lecache avec Blum. Comme celui-ci "affichait" sa judéité et ses convictions sionistes, il lui sembla qu'un rapprochement des nationalistes avec ses "frères" du Maroc et un "profil bas" sur la question de Palestine ne pouvaient manquer de le prédisposer favorablement à l'égard des revendications marocaines.(164)

En outre, dans l'optique du chef du PNRR, la LICA pouvait activement contribuer à y sensibiliser les Juifs marocains eux-mêmes et atténuer les préjugés de la gauche française (notamment locale) à l'encontre d'un mouvement de revendications qu'elle qualifiait de "bourgeois, clérical, réactionnaire, et raciste".(165)

162 - *A.I.*, 31.8.1938, p. 13, "Un de nos camarades est tué en Eretz-Israël: (originaire du Maroc), Joseph Amsellem est mort dans une embuscade. Lors des événements de 1929, sa tête ayant été mise à prix par les émeutiers, il fut obligé de venir se réfugier en terre marocaine... (Il retourna) en Palestine... (en) 1936". Ibid., 15.11.1938, "notre confrère Abraham El Maleh, membre du conseil municipal de Jérusalem et du comité exécutif du Conseil National Juif".

163 - DAR, DG, Fès 9.8.1937, pétition adressée au chef du Foreign Office.

164 - *A.I.*, 31.10.1936, Un Appel de la Direction du Fonds de Consolidation (Paris), "L'Agence Juive demande aux Juifs de tous les pays de manifester leur solidarité avec le Yschouv".

165 - A. Fassi, op. cit., p. 207, "Les congressistes (réunis autour de Lecache à Rabat) ont voté des résolutions affirmant que le programme de réformes marocaines était celui-là même que la LICA réclamait au profit des Juifs marocains, réitéré leur attachement à la nationalité du pays et leur allégeance à S.M. le Sultan, et exprimé leur soutien aux revendications du peuple marocain et aux initiatives que prenait le Parti National pour en obtenir la réalisation". Cf. *A.I.*, 28.2.1937, p. 4, "Il est)

Répartition des postes de TSF (déclarés) en zone française

	31.5.36	1.10.37	1.1.38	1.4.38	1.10.38	1.10.39
Européens	?	27.932	28.619	29.929	30.948	31.714
Musulmans	1.525	3.656	3.925	4.240	4.660	6.333
Israélites	?	1.613	1.695	1.797	1.914	2.009
Total	?	33.201	34.240	36.666	37.522	40.056

Source: AEP, CPC, 491 et 492.

Concentration des postes dans les grands foyers urbains Indications comparatives

	Européens	Musulmans	Israélites
Casablanca	11.727	720	666
Rabat-Salé	5.051	1.007	356
Kénitra	880	86	28
Meknès	2.278	312	128
Fès	1.857	930	218
Sefrou	67	37	30
Taza	555	56	5
Oujda	1.311	88	20
Marrakech	1.590	316	171
Safi	317	72	54
El-Jédida	383	115	75
Taroudant	22	4	1
Ksar-Souk	80	1	7
Beni-Mellal	53	7	8

Source, Ibid, état au 1.4.1938.

Des complications provenaient même des radios de pays démocratiques. En accordant une large place dans ses bulletins d'informations aux événements qui ensanglantaient la Palestine, la BBC concourait ainsi de facto à annihiler les effets des campagnes que le PNR, des intellectuels israéliens et des membres de la LICA menaient en faveur du "rapprochement judéo-musulman" au Maroc. Les uns et les autres persévérèrent cependant dans leurs efforts. Pour atténuer les retombées "marocaines" de la véritable guerre que se livraient leurs coreligionnaires respectifs en Palestine -et à laquelle prenaient directement part quelques "Halutzim"

L'Avenir Illustré abonda dans ce sens. Rompant avec la vision que ses animateurs et d'autres Israélites donnaient du passé des communautés juives, S. Harbonn, l'un de ses rares journalistes demeurés sujets marocains, entama même une sorte de "re-écriture" de l'histoire des mellahs. Il dut reconnaître, implicitement, l'ampleur des distorsions et des exagérations dont elle avait été sciemment l'objet. (159)

Le Parti National pour la Réalisation des Réformes (PNRR), fondé par A. Fassi après la scission du CAM au début de 1937, multiplia lui aussi les gestes propres à souligner sa volonté d'œuvrer en faveur du "rapprochement judéo-musulman". Il situa ses avances aux Juifs dans le cadre de la lutte contre "la politique de division" menée par la Résidence. Ses animateurs manifestèrent à cet effet leur sympathie à l'égard du président de la LICA, Bernard Lecache. Ils le reçurent chez eux à Fès, Meknès, Rabat et Casablanca, se firent un devoir d'assister à ses conférences, et prirent part à ses meetings. Vraisemblablement non sans souci aussi d'atténuer les préventions que suscitaient la culture exclusivement arabo-islamique de leur chef et les propos antijuifs lui ayant été prêtés en 1934. (160)

Dans leur perspective, ces démonstrations devaient convaincre leurs compatriotes israélites de leur bonne volonté et compenser "de visu" le très faible impact de leur insistance sur "l'entente judéo-musulmane" dans des journaux paraissant en français et donc inaccessibles à des masses musulmanes en majorité analphabètes. (161)

C'était du reste l'une des raisons pour lesquelles la propagande fasciste et les appels à la haine raciale empruntaient de plus en plus la voie des ondes et risquaient de devenir d'autant plus dangereux que les Marocains musulmans achetaient des postes de TSF à un rythme relativement rapide et pouvaient aisément capter les émissions en arabe des radios de Berlin et Bari.

159 - *A.I.*, 28.2.1937, p. 4, "Quand je songe aux abominables pogroms où se déshonora la Russie des tsars (et) à ce qui se passe en Allemagne hitlérienne, j'incline à la clémence envers les coupeurs de routes maghrébins d'antan, qui tuaient rarement, et aux caïds plus cupides que criminels... (Les Juifs) souffraient certes de mesures vexatoires et d'actes de brigandages, mais le pouvoir central sévissait chaque fois (contre les coupables) avec rigueur et même cruauté".

160 - *L'Action Populaire*, 3.4.1937, "Notre ami Bernard Lecache... connaît un succès triomphal qui prouve... la puissance, la profondeur du sentiment humain du mouvement LICA. De ville en ville, la population, parmi laquelle les éléments musulmans ne sont pas les moins nombreux, (l') accompagne de manifestations éloquentes par leur ampleur". Ibid., 10.4.1937, "Nos compatriotes israélites: nous ne permettrons aucune politique de division".

161 - A. Fassi, op. cit., p. 207, "Les Juifs du Maroc réclamaient la naturalisation... (Notre) comité a déployé des efforts considérables pour les convaincre qu'ils sont des citoyens ne devant pas penser à résoudre leurs problèmes en dehors du cadre marocain. J'ai demandé à Lecache... d'organiser un congrès au Maroc".

grossistes et courtiers israélites; les uns accusant les autres d'augmentations illicites. L'atmosphère étant alourdie par les prises de position de l'Action Française en faveur des "indigènes déjà écrasés d'impôts" assorties de crayonnages "anonymes" ("à bas les juifs" et croix gammées) sur les murs des villes. (156)

Aux risques de "dérapage" inhérents à l'amplification de la crise sociale et aux excitations antisémites, les nationalistes, les animateurs de l'Union Marocaine, ceux de *L'Avenir Illustré*, et les délégués de la Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICA) répliquèrent par des campagnes de sensibilisation des populations juives et musulmanes aux "vrais problèmes" et au danger de provocations dirigées contre leurs intérêts communs. (157)

A ceux qui cherchaient à "flatter les Musulmans en se prévalant auprès d'eux de la haine qu'on manifeste aux Juifs et qu'on suppose qu'ils partagent", il fut rappelé que "l'infâme duperie" à laquelle ils se livraient était vouée à l'échec, que "des Musulmans, jeunes et vieux, de plus en plus nombreux, adhéraient à la LICA, (et) que l'état d'esprit (de la populace) avait uniquement pour origine la misère accablante d'une population indigène à bout de souffle, souffrant atrocement d'une crise qui dure, de la faim et de l'insuffisance des salaires". (158)

156 - BIPQ, 16.10.1936, "Les hausses de prix ont créé quelque émotion à Marrakech, Safi, Rabat et Taza. Les grossistes de Casablanca (en) seraient (la cause). Les commerçants Chleuh de cette place protestent contre les accusations portées contre eux, la hausse étant due, non à leur corporation, mais aux courtiers juifs". Ibid., 27.10.1936, "des inscriptions (antisémites) et des croix nazies seraient placardées à Casablanca". A.I., 28.2.1937, p.4, "Il n'est pas inutile de répéter à ceux qui, hier encore, attachèrent tristement leur nom à une campagne d'excitation de nos concitoyens musulmans contre nous et qui, Français (purs aryens, patriotes...), ne se rendent pas compte que si leurs efforts avaient abouti, ils auraient gravement compromis l'oeuvre de la France au Maroc. Fort heureusement nos concitoyens... comprennent le péril de l'aventure".

157 - A.I., 28.2.1937, "L'amitié judéo-musulmane: (cette) amitié, fruit de plusieurs siècles de collaboration, n'est pas à la merci de quelques antisémites sans scrupules". *L'Action Populaire*, 10.4.1937, art. de Rémy Beaurieux, président fédéral de la LICA, "L'entente entre Israélites et Musulmans est indispensable: La prospérité d'un pays ne s'établit jamais sur l'antagonisme des parties qui le composent mais, au contraire, sur leur union". *L'Union Marocaine*, 30.4.1937, "Le rapprochement judéo-musulman: (jeunes Juifs) n'abusez jamais du pouvoir ou de l'autorité qu'une circonstance fortuite peut mettre entre vos mains... Faites-vous respecter, faites-vous aimer".

158 - Ibid., 15.1.1937, "L'Arabe marocain, intellectuel ou non, n'est pas antisémite. Il considère le Juif comme un être inférieur placé par la Providence sous sa protection (et) n'a ni haine ni antisémitisme à son égard... Pour de nombreux notables musulmans, les Juifs sont les meilleurs amis. (Ils) réprouvent généralement tout acte de malveillance envers (eux) et (parfois) défendent ces créatures de Dieu quand (elles) sont molestées. Les classes bourgeoises et moyennes musulmanes et juives s'entendent toujours entre elles... Les gestes des hommes du peuple et de la populace ne doivent relever que de la police locale parce que... tenant à des causes d'ordre social plutôt que religieux et encore moins politique".

Cette solidarité était essentiellement le fait de jeunes israélites socialistes ou communistes - eux-mêmes fichés quelques mois plus tôt comme de dangereux éléments compliquant la situation créée par "la collusion (!) des partis extrémistes français et du nationalisme indigène". *Le Maroc Socialiste* publia leur communiqué:

"Face aux provocateurs et aux manoeuvres tendant à dissocier les Juifs marocains de leurs frères musulmans, nous, intellectuels juifs marocains, affirmons une fois de plus avec une énergie accrue notre ferme volonté de rester indissolublement unis à eux pour le bien de tout le peuple marocain, sans distinction de race ni de religion. Vive le mouvement du prolétariat marocain!". (153)

Ce mouvement de "fraternisation" se traduisit sur le front social précisément par, à Fès par exemple, la participation commune d'ouvriers juifs et musulmans aux grèves déclenchées dans les minoteries Lévy et Baruk et leur concertation, au siège de la Maison des Syndicats, sur les propositions des employeurs. Ils furent suivis par d'autres coreligionnaires menacés de licenciement pour cause d'adhésion à la CGT par les patrons des boulangeries ayant décidé de former une coopérative, La Laborieuse. (154)

En outre, face à l'aggravation de la misère et au rétablissement du maks honni, ce fut à un avocat juif communiste de Casablanca, Me Léon Sultan, que le CAM et des militants français de gauche s'adressèrent. Ils lui demandèrent de "plaider la cause des indigènes... et d'obtenir la révision des taxes" nouvellement instituées sur les produits de base et pénalisant aussi bien les masses musulmanes - des bidonvilles en particulier - que celles des mellahs. (155)

Le choix d'un tel défenseur qui, dans le premier numéro du journal communiste *Clarté* (16.1.1937) devait dénoncer "les nombreux petits potentats fascistes et fascisants" de l'Administration, était fort opportun. L'institution des nouvelles taxes avait été précédée en effet d'une hausse de prix en cascade et, surtout, d'une vive tension entre les épiciers musulmans et les grossistes, semi-

remise par Abdelkader Berrada, protégé anglais, Abdelkader Lalej, protégé américain, et Benamor, protégé français. Elle doit être adressée à L. Blum, au Sultan et au Résident".

153 - Ibid., 21.11.1936.

154 - Ibid., 20.12.1936, "M. Delamare a été élu président de l'association professionnelle des boulangers (qui) ont décidé de renvoyer tout leur personnel actuel (syndiqué)". Ibid., 26-27.2.1937.

155 - Ibid., 23.12.1936, "*Le Petit Casablancais* écrit que les nouveaux impôts accentuent le malaise indigène". Ibid., 4.1.1937, "Les taxes récentes sur le sucre, le thé, les bougies et les chaussures continuent de créer une certaine émotion dans la population indigène. Les commerçants indigènes, protégés anglais ou américains, auraient demandé à leurs consuls respectifs d'obtenir l'exemption de cette charge fiscale en ce qui les concerne". R. Baron et J. Mathieu, *Quelques budgets de travailleurs indigènes*, B.E.M., juillet 1937, pp. 208-14. R. Baron et al., *Etude de l'alimentation au mellah de Rabat*, B.I.H.M., 1938, pp. 271-74.

Des militants français de gauche, eux aussi mûs par la volonté de "barrer la route au fascisme", leur prodiguèrent toutes sortes d'encouragements. La création par des intellectuels des deux communautés d'une **Union Marocaine des Musulmans et des Juifs** à Fès en juillet 1936 fut l'un des symboles de leur volonté commune de dépasser les préjugés ethno-religieux et de se prémunir contre les excitations fascistes. (149)

Un tel acquis et la présence commune dans les meetings de Français, d'Israélites et de Musulmans, dont des candidats à l'adhésion à la SFIO et des membres des Jeunesses Communistes, témoignaient de la détermination à coopérer d'éléments pourtant profondément imprégnés du sens de leurs identités culturelles respectives. (150)

Les services résidentiels qui, fondamentalement, s'en tenaient à leur stratégie classique de division et de manipulation des différences ethno-religieuses et cherchaient à saper l'état d'esprit créé par la formation du gouvernement du Front populaire, s'offusquaient de telles alliances et du parti que les "trubliions" en tiraient. C'est pourquoi ils répliquèrent aux meetings organisés pour réclamer la mise en application de réformes immédiates par l'emprisonnement de M.H. Ouazzani, A. Fassi et M. Lyazidi. (151)

Des voix juives rompirent cependant le mutisme habituel des mellahs face à la répression que subissaient les Musulmans (i.e. 1930, 1934). Passant outre les pressions des notables des comités de communautés "invités à calmer leurs coreligionnaires", elles s'élevèrent "en faveur des Musulmans arrêtés" et appuyèrent les télégrammes de protestations adressés par le CAM à L. Blum. (152)

149 - E. Coidan, op. cit., p. 25. A. Fassi, op. cit., p. 207, "Nous avons pu unir autour de ce programme (de réformes) toute la nation, avec ses Musulmans et ses Juifs. Les Juifs du Maroc ne penchaient (pourtant) pas vers le mouvement national mais étaient influencés par l'exemple de (leurs coreligionnaires) d'Algérie et de Tunisie".

150 - BIPQ, 4 et 7.11.1936, "Le CAM a tenu le 1.11.1936 à Fès un meeting au domicile de Driss Benzakour (ancien protégé allemand affilié (aux) Jeunesses Communistes) auquel ont assisté près de 2.00 personnes (dont) Bernardini (du *Maroc Socialiste*) E. Malka (de *Maroc Matin*), et H. Samoun (du *Droit de Vivre*). A. Fassi a ouvert la séance... Des télégrammes ont été adressés à la Résidence pour demander la liberté de presse (en arabe) et d'association". Ibid., 27.11.1936, "Benzakour a diffusé en médina 200 exemplaires du *Maroc Socialiste*. De jeunes intellectuels fassis auraient décidé d'adhérer à la SFIO espérant ainsi échapper aux juridictions chérifiennes".

151 - R. Gallissot, *Le patronat européen au Maroc, 1931-1942*, Rabat, ETNA, 1964, p. 130, des patrons français considérant "la collusion des grévistes européens et indigènes... d'autant plus inquiétante que... nombre de travailleurs venus du Sud n'avaient abandonné le baroud que depuis peu de mois".

152 - Ibid., 26.11.1936, "Quelques Israélites ont pris position en faveur des Musulmans arrêtés". BIPQ, 2.12.1936, "Le CAM se préoccupe d'attirer les Vieux marocains. Une lettre de protestation leur a été

Administrateur que fut le premier Proconsul..., le prestigieux Maréchal Lyautey". Au fait de la colère qui grondait dans les mellahs, ils durent toutefois le presser de se pencher sur la misère des masses juives et de trouver une "rapide solution (à) leurs besoins immédiats: édification d'habitations à bon marché, construction de nouvelles classes pour les milliers d'enfants qui traînent dans les rues, agrandissement des formations sanitaires, secours contre le chômage et contre la misère tous les jours plus profonde". (145)

Les "évolués" israélites pouvaient difficilement pour leur part se féliciter de la nomination à Rabat d'un disciple de Lyautey. Les préventions de celui-ci et ses réformes demeuraient en effet à leurs yeux au nombre des causes essentielles de leur maintien dans "l'indigénat"; de la "gérontocratie", des criantes inégalités fiscales, de "la paralysie" des communautés et des ravages d'une "misère envahissante". (146)

Encore plus grand fut le désenchantement des jeunes Musulmans. Noguès ne représentait pas seulement pour eux un chef politico-militaire imbu de "l'insidieuse" philosophie du premier Proconsul et l'un des rares officiers n'ayant pas perdu pied devant le déferlement des guerriers de Ben Abdelkrim au nord de Fès. Il était aussi le Directeur général des Affaires Indigènes et chef du cabinet militaire de Lucien Saint ayant supervisé, avec son adjoint Alphonse Juin (futur Résident-Général), la répression des protestations contre le dahir berbère. A ce passé chargé s'ajoutait sa parenté avec un président du conseil honni: il était le gendre de Delcassé, artisan de l'Accord de 1904. (147)

La formation d'une sorte de front judéo-musulman s'imposa aux élites des deux communautés. Il s'agissait pour les unes et les autres à la fois de dresser un "barrage" contre le déchaînement de l'extrême droite et d'exercer des pressions conjointes sur le Résident pour le contraindre à appliquer les réformes respectives qu'elles attendaient du Front populaire. (148)

145 - W. Hoisington, *The Casablanca Connection, The French Colonial Policy, 1936-1943*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill & London, 1984, pp. 13-44, biographie de Noguès, ses débuts marocains et les conditions de sa nomination par Blum. *A.I.*, 15.10.1936, "M. Zaoury présente au général Noguès les vœux du judaïsme marocain".

146 - *A.I.*, 30.9.1936, "le général Noguès sait déjà... à quoi s'en tenir sur cette plaie (comités de communautés) infligée à notre race". *Ibid.*, 30.10.1936, "Israël n'a jamais été... le vil troupeau qui se laisse docilement mener sans réagir... Craignons qu'un sursaut de colère ne nous mette... en présence d'un immense troupeau de moutons enragés".

147 - Lettre d'Ouazzani et Ben-Abdejil (26.10.1936) rappelant à Viénot les "antécédents (du) représentant du Front Populaire", cit. par W. Hoisington, op. cit., p. 43.

148 - *Ibid.*, août 1936, p. 7, J. Pinto, délégué du Maroc, devant le CJM réuni à Genève, "(Dans le cadre) du renforcement de l'oeuvre de compréhension mutuelle d'Israël et des nations entreprise par ce Congrès, nos efforts tendront à maintenir et à développer les bonnes et sincères relations existant entre nous et les Musulmans du Maroc".

La fin de "la résignation des mellahs" ne pouvait qu'exacerber la judéophobie des "petits Blancs" et de colons dont Lyautey avait naguère stigmatisé la "mentalité pur Boche". A l'exteriorisation de l'antisémitisme sous les formes les plus virulentes concourut aussi notablement la volonté affichée par les alliancistes de faire aboutir leur projet à la faveur de l'occasion "historique" que représentait la désignation à la tête du gouvernement français d'un Juif qui se déclarait solidaire de ses coreligionnaires et "fier de (sa) race" et venait, au plus fort de la mêlée, de publier ses *Souvenirs sur l'Affaire* (Dreyfus). (143)

Les sionistes ne manquèrent pas d'exploiter ces réactions de haine. Bien que se réjouissant de la conjoncture métropolitaine, multipliant la reproduction dans l'*Avenir Illustré* de "Pages (de Léon Blum) sur le Sionisme, la Palestine... et le Socialisme", et stigmatisant avec force les excitations fascistes, ils ne laissèrent pas de répit aux assimilationnistes. Ils allèrent même jusqu'à leur imputer une part de responsabilité dans la fureur des colons.

Sémach fut, comme à l'accoutumée, l'objet de critiques virulentes. Il fut accusé de vouloir "remplacer les vieux mouchoirs par des chapeaux modernes et de (démobiliser) les Israélites par l'onction verbale sous laquelle il noyait (les mellahs)". Non moins vives furent les attaques contre ses partisans, "sujets marocains, (ayant évoqué) la question des naturalisations devant un congrès (de la LICA) consacré à l'antisémitisme". (144)

Devant le danger de collusion entre un résident "formé" en Algérie et ayant fait ses "preuves" en Tunisie et une population européenne étalant bruyamment son "idéal fasciste", Blum décida de parer à un éventuel "coup de factieux". Il fit remplacer Peyrouton par un "Vieux Marocain", le général Charles Noguès. Censés "ne pas faire de politique", les notables des communautés n'en proclamèrent pas moins immédiatement leur confiance dans "le brillant collaborateur du Grand

143 - L. Blum, *Souvenirs sur l'Affaire*, Paris, 1935. Ibid., *L'oeuvre de Léon Blum*, textes réunis par la Société des Amis de Léon Blum, Paris, 1963, pp. 441-42, "La résurrection de l'Etat d'Israël est un miracle de l'Histoire. J'ignorais tout du sionisme quand j'ai connu (Weizmann)... Dès (1919), il m'enrôla au service de ses desseins". J.B. Duroselle, *Politique étrangère de la France. La décadence, 1932-1939*, Paris, 1983, p. 300, Blum au Dr Schacht, ministre de l'Economie du Reich: "je ne suis pas seulement français, je suis marxiste et je suis juif". A. Blumel, *Léon Blum, juif et sioniste*, Paris, La Terre retrouvée, 1952.

144 - *A.I.*, 30.7.1936, éditorial: "N'auriez-vous donc jamais Mr Sémach d'autre politique que celle de flirter avec la Résidence, avec Léon Blum après avoir flirté avec Pierre Laval, de vous déjudaïser et de déjudaïser votre peuple?". Ibid., p. 3, "En Algérie, le fameux abbé Lambert (multiplie) les cris de 'La France aux Français', 'mort aux Juifs' et les 'croix gammées' sur les murs d'Oran". Ibid., 31.7.1936, "Pages à relire". Ibid., 30.11.1936, Gor Arie, "Que des sujets de S.M. le Sultan trouvent que le titre de Marocains ne leur va pas, c'est leur affaire, mais qu'ils en fassent une question d'Etat, devant un congrès consacré à l'antisémitisme, (témoigne) d'un manque total de mesure".

uns contre les Européens, par les autres contre les Israélites, est en effervescence et prête à se laisser entraîner vers les quartiers juifs, puis ensuite vers les quartiers européens. Les colons disséminés dans le bled seront les premières victimes. Aucune force n'arrêtera les cent vingt mille indigènes de Casablanca, les cent mille indigènes de Fès et les cent mille indigènes de Marrakech, lorsque l'incendie s'allumera". (141)

Populations des villes érigées en municipalités

	Musulmans	Israélites	Européens	Total
Agadir	3.504	503	1.819	5.826
Azemmour	8.236	459	135	7.830
Casablanca	146.062	38.608	72.730	257.400
El-Jédida	19.072	3.525	1.794	24.391
Essaouira	8.248	6.151	789	15.188
Fès	124.294	10.507	9.623	144.424
Kénitra	11.165	752	5.684	17.601
Marrakech	157.819	25.646	6.849	190.314
Meknès	52.871	9.521	11.310	74.702
Ouezzane	14.299	1.668	475	16.442
Oujda	17.208	2.038	15.277	34.533
Rabat	50.425	6.698	26.256	83.379
Safi	19.694	3.634	1.831	25.159
Salé	28.133	2.800	900	31.823
Sefrou	7.298	4.382	218	11.898
Settat	16.024	1.454	670	18.148
Taza	11.571	194	3.210	14.975
Total	704.246	118.734	61.172	984.152

Source: Recensement officiel, mars 1936

Des Juifs désireux de voir la Résidence s'engager sur la voie des réformes tinrent eux aussi des propos alarmistes. D'après eux, des risques d'explosion s'étaient accumulés dans "les ghettos où les prolétaires, furieux contre l'arbitraire et la dilapidation des deniers des communautés (et) n'ayant rien à perdre", s'apprêtaient à passer à l'action contre "les Juifs aisés et les possédants". (142)

141 - G. Oved, op. cit., p. 181.

142 - J. Ohayon, Le "topazisme" communautaire, *A.J.*, 30.11.1936, "C'est un miracle que la masse (soit) toujours sourde à la propagande extrémiste".

de la Résidence d'un "satrape" et antisémite notoire, Marcel Peyrouton (futur ministre de l'Intérieur de Vichy), plongèrent les partisans de l'assimilation dans la perplexité voire une crise de conscience aiguë. Le triomphe du Front populaire en France vint à point nommé ranimer leurs espoirs. (138)

Les colons n'entendaient cependant pas laisser celui-ci introduire des changements pouvant porter d'une quelconque manière atteinte à leurs intérêts. Encouragés par la présence à Rabat de Peyrouton, stimulés par les diatribes d'un Xavier Vallat contre "le talmudiste" porté à la tête du gouvernement d'un "vieux pays gallo-romain (et de) sa nation paysanne", et surexcités tant contre les socialistes et les communistes que les Juifs et les Arabes, ils virent dans un soulèvement de type franquiste "la" solution à "la subversion communiste (et au) péril juif". (139)

Leurs premières réactions contre les menaces que semblaient faire peser sur leurs intérêts le legs anti-colonial de Jaurès, le programme social du Front populaire et la combativité manifestée par les "indigènes" -en dépit de l'illégalité de leur adhésion aux syndicats- lors des grèves de juin 1936, se traduisirent par de violentes campagnes de presse contre "le Juif Blum", des vociférations antisémites dans les lieux publics ("La France aux Français!", "Blum au poteau!", "mort aux Juifs!"), l'appel au "boycottage d'Israël au Maroc", et l'incitation des "Arabes" à envahir les mellahs.(140)

Les représentants des milieux d'affaires, partisans du maintien de Peyrouton, prirent les devants. Ils mirent en garde le gouvernement contre "l'imminence d'une insurrection" dans le Protectorat. Présentant les Israélites à la fois comme partie prenante et futures victimes du soulèvement annoncé, Charles Bozzi, président de la Chambre de commerce de Meknès -ville où un bataillon de la Légion avait défilé, d'après L'Humanité, aux cris de "vive Hitler, mort aux Juifs!-", interpella Blum en ces termes :

"Une minorité turbulente a recruté des adeptes, surtout parmi les jeunes Marocains nationalistes et les jeunes israélites. La masse indigène, travaillée par les

138 - *A.J.*, 31.10.1936, Un singulier contrôleur de justice, "Dans l'attente de la grande réforme tant souhaitée par les Marocains non protégés étrangers, (il est nécessaire) de confier le contrôle de la justice marocaine à des magistrats de carrière... (A Safi), depuis la nomination du nouveau Commissaire (français) du gouvernement, tout Juif, même habillé à l'européenne, qui se présente devant le Tribunal chérifien doit obligatoirement s'agenouiller, chose jamais vue depuis 1912... Les gens préfèrent abandonner leurs intérêts plutôt que de (se présenter) devant (ce) tribunal".

139 - *A.J.*, 30.6.1936, p. 2, Lettre ouverte à Mr Peyrouton, "Mr le Résident, on dit de vous que vous étiez antisémite". B. Philippe, op. cit., p. 280, interpellation de Léon Blum à la Chambre par Xavier Vallat le 6.6.1936.

140 - *A.J.*, 31.10.1936, "La foule (européenne) aveugle hurlait "mort aux Juifs" et menaçait d'envahir le mellah après avoir essayé mais en vain d'exciter contre nous nos frères musulmans".

L'émotion suscitée à travers tout le pays par le décès de ce dignitaire, opportunément associé en 1918 par Lyautey à la réforme des communautés juives et décoré de la Croix de chevalier de la Légion d'honneur (1929), leur offrit en effet l'occasion de le faire entrer en quelque sorte dans le "Panthéon sioniste". Pour y parvenir, ils s'empressèrent d'ouvrir "une souscription générale dans toutes les villes du Protectorat (en vue) de l'inscription de (son) nom au Livre d'Or du Keren Kayemeth Leisraël".(135)

Des approches directes et personnalisées en quelque sorte furent effectuées même en direction des alliancistes. Au retour d'un voyage qu'il fit en Palestine en 1935 avec deux autres responsables sionistes à Casablanca (J.R. Benazeraf et S. Kagan, respectivement Marocain et Russe naturalisés français), S.D. Lévy mit ainsi à profit l'une des réunions de l'Association des Anciens Elèves de l'AIU pour dresser un tableau enthousiaste "des colonies et des plantations surgies en plein désert" et, ce faisant, démontrer que le sionisme n'était pas "l'utopie" contre laquelle s'élevait *L'Union Marocaine*. (136)

Leurs efforts multiformes, leur ingéniosité et leurs démarches auprès de la Résidence et du gouvernement français à Paris finirent par recevoir un premier couronnement d'une portée considérable: l'organisation à Casablanca, en janvier 1936, d'un Congrès sioniste qui rassembla des délégués des trois zones. La présidence des travaux échut à S.D. Lévy, lequel sut tirer de son origine tétouanaise, de son mariage tangérois et de sa domiciliation casablancaise des atouts supplémentaires pour donner encore plus d'efficacité à ces premières assises. (137)

2 - Espoirs, déceptions et tensions suscités par le gouvernement du Front Populaire

Les succès des sionistes, les persécutions nazies, la nouvelle flambée d'antisémitisme embrasant l'Algérie, et la présence depuis le début de 1936 à la tête

preuve que, sur le terrain de la tradition aussi bien que partout ailleurs, une harmonie instinctive règne entre les esprits juifs et arabes de ce pays".

135 - Ibid., "(Il s'agit) de faire figurer le nom du grand disparu parmi ceux qui ont mérité d'Israël... Cette façon d'honorer (cette) lumière du Judaïsme est la plus digne de lui (car) elle associe son beau nom à la grande oeuvre de reconstruction palestinienne qui lui tenait tant à coeur". Ibid., 31.10.1936, "Cérémonie de remise à Salé au Grand Temple du Rab du diplôme d'inscription de R. Encaoua au Livre d'Or du KKL... L'assistance se sépara au chant de Hatikva".

136 - E. Sikirdji, op. cit., p. 62, "(Le sionisme) n'est pas une politique créée artificiellement par... des illuminés (déclara S.D. Lévy); (il) est le fruit des persécutions que nous avons subies depuis 2.000 ans... Toute conquête du Juif est une victoire pour l'humanité".

137 - A.I., 7.3.1936, p. 7, discours de J. Thursz, "Pour la première fois au Maroc depuis l'existence du Sionisme et depuis l'avènement du Foyer National Juif... une Assemblée de sionistes de... tous les points du Maroc se tient dans ce pays".

pénurie de main d'oeuvre en Eretz-Israël" et "l'accentuation de la crise et du chômage au Maroc" montraient à l'évidence le sens et la destination finale du "retour à la terre". (131)

Sur le plan proprement organisationnel, les efforts de Thursz (promu membre du conseil de l'Agence Juive au titre de délégué des Juifs de toute l'Afrique du Nord) et de ses amis portèrent sur le resserrement des liens avec les institutions-mères. L'une de leurs priorités fut ainsi l'extension de l'implantation dans le pays de la Women International Zionist Organization (basée à New-York et parrainée notamment par "la première dame des Etats-Unis", Mme Roosevelt). La présidence de sa section marocaine échut à l'avocate casablancaise Hélène Benatar. Son rôle fut essentiel dans la sionisation des femmes et leur mobilisation en vue du placement de "troncs" dans les foyers. (132)

La mobilisation des masses se fit aussi par le biais d'une utilisation accrue des synagogues comme cadre de propagande, du maintien délibéré de la confusion entre les aspirations messianiques et le projet de création d'un Etat au sein duquel la condition du Juif devait être "normalisée", et de la collecte de contributions et de dons au profit du Foyer pendant les fêtes religieuses (Yom Kippour, Hiloula, Pourim...) et les événements familiaux ayant un caractère religieux (naissance, Bar Mitzva, mariage). (133)

Le parrainage de rabbins de renom, même à titre posthume, fut aussi systématiquement recherché. La campagne que les sionistes menèrent pour capitaliser au profit de leur mouvement l'immense prestige, voire l'auréole de sainteté, dont bénéficiait le grand-rabbin de Salé, Raphaël Encaoua (1848-1935), tant parmi ses coreligionnaires qu'au regard des Musulmans, fut à cet égard l'une de leurs principales réussites. (134)

131 - Ibid., sept. 1935, p. 1, "Immigration et prospérité (en Palestine)", p. 13 "Un film documentaire, "Un rêve devient réalité", est projeté à Eden-cinéma (Fès). C'est une vision directe (d') Eretz-Israël". Ibid., mars 1936, p. 12, propos de J. Bensimhon, délégué de Fès, devant le congrès sioniste réuni à Casablanca, sur les jeunes placés par la Commission du K K L dans des fermes appartenant à des Israélites.

132 - Ibid., 31.10.1934, "Discours de Mme Roosevelt à la séance de clôture de la Conférence américaine des femmes sionistes". Ibid., oct. 1935, "Mr Thursz a été admis au sein du Comité administratif du 19ème Congrès sioniste comme délégué du Maroc et de la Tunisie".

133 - A.I., 7.3.1936, p.10, discours d'A. Laredo, délégué de Tanger, devant le 1er congrès sioniste (Casablanca), "La synagogue a toujours été le foyer du peuple juif... Voilà un terrain tout labouré dont il faudrait profiter".

134 - A.I., sept.-oct. 1935, "Salé, berceau et tombeau de Raphaël Encaoua, a vu, le jour des obsèques une affluence inconnue jusque là au Maroc... Salé, la grande cité musulmane, s'est associée sans distinction de confession au deuil qui frappait, le 2 août dernier, le judaïsme marocain. Les intellectuels musulmans s'étaient fait représenter aux obsèques, et cette solidarité touchante est la

arabe dans les écoles de l'Alliance, ils intensifièrent en effet les efforts de structuration et de consolidation de leur mouvement; l'objectif affirmé étant, disaient-ils, de dynamiser le judaïsme marocain et de "ne pas le laisser former une masse inerte travaillée par intervalles de réactions dangereuses et vaines, incapable de s'élever dans son ensemble, (et produisant) des individualités plus portées à le renier qu'à travailler pour lui". (127)

La multiplication de rencontres sportives et la préparation d'athlètes juifs marocains aux 2^e Maccabiades prévues à Tel-Aviv furent au nombre des moyens mis en oeuvre pour "redonner du tonus" aux populations des mellahs. (128)

Mais ce fut surtout par des encouragements à l'orientation de la jeunesse vers l'agriculture et l'industrie qu'ils cherchèrent à préparer des "haloutzim" à une "Aliyah" dont des bureaux furent secrètement établis à Casablanca, Meknès et Marrakech. Au nombre des arguments qu'ils invoquèrent à cet effet figurèrent notamment les "amères désillusions des masses des mellahs devant (la perte) de toute valeur marchande d'un Certificat (d'études) dont la crise a démontré la stupide inanité sur le plan pratique". (129)

Les traditions agricoles et pastorales des Juifs du Haut-Atlas, "la qualité des vins casher produits par les colons israélites (du Maroc)", le placement de vigoureux jeunes gens -futurs haloutzim- dans des fermes (de) coreligionnaires (dans les régions de Fès, Meknès, Casablanca et Marrakech) pour y faire leur apprentissage agricole et, surtout, "la multiplication de vergers en Palestine (grâce) au dur labeur des pionniers du Yschouv", furent présentés comme autant de "modèles". (130)

La projection de films sur "les réalisations du Foyer", les conférences animées par des émissaires du KKL, et les comparaisons chiffrées établies entre "la

127 - A.I., 15.1.1935. Ibid., mars 1935, p. 17, "un cours d'arabe au profit de l'école N. Leven". Ibid., juin 1935, p. 12.

128 - A.I., mars-avril 1935, photographie à "la une" de sportifs devant participer à ces Jeux. Ibid., 31.12.1935, "Une réception est organisée (à Casablanca) en l'honneur de l'équipe juive de foot-ball Hakoah venue de Vienne".

129 - Ibid., juin-juil. 1935. Ibid., 30.10.1936, p. 6, S. Harboun, "La plaisanterie scolaire: les enfants des Juifs à mouchoir, rejetés (de l'école), exerceront mille petits métiers ingrats et sordides, depuis le (fripier) jusqu'au rafistoleur de babouches. Les moins enclins au travail grossiront les rangs des pickpockets... Les uns et les autres continueront la vie infecte des taudis".

130 - Ibid., mars 1935; 30.6.1936, "notre coreligionnaire H.C. Delmar, (est l'un) des colons les plus importants de Fès-banlieue". Ibid., 30.4.1937, p. 8, "(des) jeunes... placés par S.D. Lévy dans une propriété Braunschwig près de Casablanca perçoivent des allocations mensuelles. Il existe à Sefrou un petit noyau d'agriculteurs israélites... apprenant... le métier qu'ils espèrent un jour pouvoir exercer en Eretz-Israël. A Marrakech, (l') oeuvre d'horticulture créée et organisée par l'Alliance est une réussite admirable".

Leurs homologues de la zone française, tenus à l'écart des manifestations officielles, ne pouvaient pas, quant à eux, envisager d'adresser ce genre de "signaux" aux Israélites. Les manifestations qu'ils organisèrent en faveur du Sultan à Fès (mai 1934) leur firent même perdre l'organe dont ils se servaient pour nouer le dialogue avec les "évolués" des mellahs. L'interdiction de *La Volonté du Peuple* ne les fit cependant renoncer ni à un tel objectif ni à la recherche d'une meilleure structuration de leur mouvement, voire la création d'un parti, et l'élargissement du nombre de leurs partisans. (125)

La mobilisation accrue dont ils firent preuve et leur opposition à la revendication par les Français -légalement simples résidents étrangers- de droits politiques qui, s'ils leur étaient reconnus, risquaient de muer le Protectorat en régime de co-souveraineté, semblèrent plutôt stimuler la détermination des alliancistes à faire aboutir leur propre programme. Leur porte-parole réaffirma ainsi sa confiance dans l'inéluctabilité de "la naturalisation collective par catégories". Dans le saisisant parallèle qu'il établit avec l'Algérie, il rappela "la contribution des 30.000 (Juifs) nouveaux Français au relèvement de la colonie en ruines et le sang (qu'ils versèrent) en 1914-18 pour la défense de la patrie". (126)

Les groupes nourrissant des aspirations similaires en zone nord, pourtant déçus par la brusque suspension par le gouvernement de Madrid des procédures de naturalisation adoptées en 1931-32 et ses atermoiements sur la question de l'abrogation officielle de l'Edit d'Expulsion (1492), continuèrent eux aussi d'attendre, les festivités commémoratives de la huit-centième année de la naissance de Maïmonide à Cordoue aidant, la promulgation maintes fois promise d'un décret Crémieux espagnol.

Les sionistes profitèrent sans doute plus que quiconque de l'accalmie que leur offrait la concentration de l'attention de la Résidence sur les progrès de l'implantation nationaliste parmi le prolétariat urbain et en milieu rural ainsi que sur ceux des "ligues factieuses" au sein de la colonie européenne. Tout en continuant à évoquer "l'entente judéo-musulmane", voire à prôner l'enseignement de la langue

) xtension) de l'école de l'Alliance, Rothschild aurait décidé de construire à ses frais un immeuble qu'il louera à l'AIU. Le 29 mars, le comité israélite convoqué s'est présenté à Capaz, sans son président (absent en Espagne pour la commémoration de la naissance de Maïmonide) et sans (celui) du tribunal rabbinique (qui s'est abstenu de paraître). Le général leur a dit qu'ils demandaient toujours trop".

125 - AEP, CPC, 488, Tétouan 25.5.1934, le consul de France au Résident, "On se réjouit ici de (l'accentuation) de la tension entre l'Islam et la France. La propagande (nationaliste) se développe dans le Rif".

126 - Cf., *A.J.*, 31.10.1934, "Mr Y.D. Semach parle du décret Crémieux et de ses vertus. Il ne croit pas que la naturalisation en masse ait été responsable de l'insurrection de 1871. Il nie que la différence de statut entre les Juifs et les Musulmans d'Algérie soit la cause (en 1934) du terrorisme à Constantine".

phalangiste" de leaders nationalistes en zone nord, de l'audience accrue des Croix de Feu en milieu européen, et de la répression sanglante menée par le Résident nommé par Léon Blum. Le processus d'emballement qui commença en 1936 fut d'autant plus puissant que, outre l'impulsion donnée aux "affaires marocaines" par les changements survenus sur la scène internationale, 1935 avait été une année de "pause" ayant notablement contribué à sa "préparation".

Un regain de tension inter-communautaire se produisit certes au printemps de 1935 en zone espagnole à la suite des coups donnés à Qsar-el-Kébir par un collecteur d'impôts israélite à un Musulman, des menaces de coreligionnaires (cireurs, portefaix) de ce dernier de "tuer 20 Juifs" si le blessé décédait, et du parti-pris du pacha Mellouli -maintenu à son poste malgré les protestations soulevées en 1933 par sa "tyrannie"- en faveur du perceuteur. L'arrestation de celui-ci, son transfert à la prison de Tétouan, et la rapidité des mesures de sécurité prises par les autorités espagnoles facilitèrent cependant le retour au calme. (122)

Les nationalistes ne cherchèrent pas à exploiter cet incident. Il leur fallait éviter de donner prise à leur "ennemi juré", Fernando Capaz -directeur des A.I., promu général et réaffecté à Tétouan après un bref rappel à Madrid-, lequel se déclarait pourtant déterminé à "apprendre aux Juifs le sens de la mesure". C'est pourquoi ils préférèrent se concentrer sur la préparation de la commémoration du "16 mai" (dahir berbère). Ils s'abstinrent même de commenter la partialité des mesures dissuasives annoncées par le pacha Mellouli: "l'amende et la prison à tout Musulman intervenant dans une querelle opposant un Juif à l'un de leurs coreligionnaires". (123)

Toutefois, pour marquer leur désapprobation à l'égard des chefs des communautés israélites qui, à leur avis, ne faisaient rien pour "tenir leurs coreligionnaires", ils décidèrent de ne plus paraître en même temps qu'eux aux cérémonies officielles auxquelles ils se présentaient auparavant en une seule délégation. (124)

122 - AEP, CPC, 489, Tétouan 20.4.1935, "L'indigène blessé (et) transporté d'urgence à Larache y serait décédé. Le bruit en a du moins couru à Qsar (où) une bagarre a fait 3 blessés parmi les Juifs... La ville est gardée militairement". Ibid., 3.5.1935, "Le blessé n'est pas mort... La police à Qsar a fouillé les passants israélites et indigènes dont plusieurs portaient des armes cachées... Il semble que (Mellali) se soit déclaré nettement pour le Juif dans cette affaire".

123 - Ibid., 20.5.1935, "Le récit du Latif (a été suivi) de la distribution d'argent, de pain et de couscous (aux indigents)... Par peur du renouvellement des (troubles), les Israélites (d'el- Qsar) ont décidé de constituer une commission (devant) se rendre à Tétouan et Madrid solliciter l'appui des autorités supérieures. Le Contrôleur régional, Sanchez Pol, les en a dissuadés".

124 - Ibid., 25.3.1935, "A l'occasion de l'Aïd, le Khalifa a reçu les notables et les nationalistes. Pour la première fois le colonie juive s'est présentée en groupe isolé". Ibid., 5.5.1935, "Le trésorier de la communauté israélite de Larache confirme qu'en raison de l'opposition du général Capaz (à

municipalités, de conseils de circonscriptions, de chambres économiques et d'un Conseil national formé de représentants marocains musulmans et israélites". (118)

Ce programme ne pouvait en principe que contribuer à atténuer les retombées inter-communautaires d'une situation générale à tous égards fort déprimée. Toutefois, au-delà des prises de positions officielles et de "discours" sur "l'entente judéo-musulmane", au demeurant non dépourvus ici et là d'ambiguïtés, fort révélateur semble au niveau spécifiquement populaire, l'un de ces "paradoxes marocains" relevé au plus fort de la crise de 1933 par Maurice Le Glay, ancien contrôleur civil, membre de l'équipe des Renseignements sous le Proconsulat de Lyautey et chantre de la politique berbère. (119)

"La partie de la rue juive de Dar Toubib (Casablanca) qui donne sur le plus fort grouillement musulman, écrit-il, est toute entière bordée de bouchers juifs dont les Musulmans ne peuvent se passer. Bien mieux, au débouché de la rue sur Bab Marrakech..., chacun sur un tabouret, se tiennent deux rabbins qui, du matin au soir, coupent le coup aux poulets qu'on leur présente... Parmi les gens qui leur demandent service, il y a plus de Musulmans, hommes et femmes, que de Juifs".(120)

Non moins révélateur était le recours de Juifs, tenus en principe de ne consommer que de la viande "cashé" mais rebutés par les taxes communautaires incluses dans les prix affichés dans les boucheries israélites, aux bouchers musulmans. (121)

II - LES DURES EPREUVES DE LA PHASE 1936-1939

1 - La recherche d'une contribution accrue des masses à l'action politique

La relative pondération des élites et du "peuple" allait toutefois être soumise à partir de 1936 à des épreuves encore plus rudes que celles auxquelles elle venait d'être confrontée. Et ce notamment sous les effets conjugués de la paupérisation accrue des masses rurales et urbaines, de l'éclatement du CAM, de "la tentation

118 - AEP, CPC, 488, Tétouan 20.9.1934, "Le 16... le bruit a couru en ville que le 19, jour du Yom Kippour, serait marqué par un soulèvement des Musulmans dans tout le Maroc". A. Fassi, op. cit., pp. 165-67. Y. Katan, *Oujda, une ville frontière du Maroc (1907-1956). Musulmans, Juifs et Chrétiens en milieu colonial*, Paris, éd. L'Harmattan, 1990, p. 539.

119 - G. Dugas, Politique berbère et littérature berbériste au Maroc colonial: Maurice Le Glay et Marie Barrère-Affre, *The Maghreb Review*, X, 10, 1985, pp. 62-67.

120 - M. Le Glay, op. cit., p. 622.

121 - A.I., 30.11.1936.

Ce fut sans doute l'une des raisons pour lesquelles Allal Fassi, désireux d'éviter que "l'argent des Musulmans ne soit utilisé contre les frères arabes de Palestine", semble s'être laissé aller à des propos anti-juifs: d'après les services de renseignements, il aurait, à l'occasion d'une causerie à la Qaraouiyine -où son cours portait sur la "Sira" (conduite, vie) du Prophète-, mis en garde l'auditoire contre "la perfidie des Juifs", rappelé la vigilance que le "Messager" dut constamment garder pour se prémunir contre leurs "avanies", et insisté sur "la mauvaise foi des marchands juifs". (115)

Emises dans une cité où naguère, l'âpreté de la concurrence commerciale aidant, même les Musulmans d'ascendance juive trainèrent de génération en génération la stigmatisation de "fraudeurs", ces mises en garde équivalaient -si elles étaient vraies- à une incitation au boycottage des commerçants israélites. (116)

Ceux-ci n'en firent en tous cas nulle mention. Ils ne relevèrent pas non plus de changement dans le comportement de leurs clients musulmans. Quant à *La Volonté du Peuple*, elle continua, en dépit de la virulence de ses attaques contre le sionisme, à plaider en faveur de la collaboration judéo-musulmane. La publication de communiqués du mufti de Jérusalem -appelant à la création d'"un gouvernement démocratique représentant les Musulmans, les Chrétiens et les Juifs de Palestine et leur assurant, sans distinction de race ou de croyance, l'égalité politique, économique et administrative"- lui servit d'une certaine manière à démontrer les convictions démocratiques des nationalistes. (117)

Le CAM les officialisa d'ailleurs quelques semaines seulement après que des antisémites français eurent répandu des rumeurs sur "l'intention des Arabes de se livrer à une Saint-Barthélemy sur les Juifs". Dans le Plan de réformes qu'ils présentèrent -avec l'appui, à Paris, de sympathisants français- au Sultan, au Résident et au président du Conseil, ses animateurs réclamèrent en effet "la participation des Marocains à l'exercice du pouvoir dans les différentes branches de l'administration, la séparation des pouvoirs cumulés par les pachas et les caïds, la création de

115 - AMG, 3H158, Sept. 1934, "Allal Fassi entretient les fidèles à la Qaraouiyine sur le rôle perfide joué par les Juifs au début de l'Islam... Le Makhzen réagit en suspendant ses cours. Des éléments juifs ont peur, demandent de l'aide et s'arment". Cf. A.J., 31.8.1934, "Le prétendu antisémitisme musulman n'existe pas... Au Maroc, (il) n'a pas conquis la place éminente qu'il tient en Algérie; nous savons (ici) qu'entre Juifs et Musulmans il n'existera jamais que les malentendus qu'on suscitera artificiellement".

116 - Ibid.

117 - Ibid., 9.3.1934, communiqué du Mufti assorti d'un commentaire de la rédaction: "La déclaration qui suivra est due (à) M. Amine Hussein; (elle) est une preuve éclatante de l'esprit de justice, de modération, de libéralisme politique et de tolérance religieuse qui inspirent et caractérisent (nos) frères arabes de Palestine".

Leurs camarades de Tétouan critiquèrent cette modération. Ils virent dans toute l'affaire "un coup monté par (De Wistasse) et le Mendoub (Tazi) que la France gavait". Leur indignation contre les Juifs fut telle que, oubliant les assurances données au grand-rabbin (1933) et l'appui qu'ils apportèrent aux Israélites victimes des extorsions d'un parent de Moles, ils "firent le serment d'attaquer le mellah et tout ce qui était juif si le drapeau sioniste était de nouveau hissé". "Le sionisme, répétèrent-ils, n'avait pas de place au Maroc (et) si les Juifs voulaient être étrangers ils n'avaient qu'à le déclarer". (112)

Des notabilités juives, alarmées par des menaces auxquelles l'écho des affrontements sanglants entre Musulmans et Juifs en Algérie (août 1934) et l'arrivée en catastrophe à Tanger de familles ayant fui Constantine donnaient encore plus de poids, essayèrent bien de tempérer les réactions des nationalistes: elles affirmèrent que la bannière brandie par leurs coreligionnaires à Tanger était non pas sioniste mais "un simple drapeau argentin incidemment hissé par un émigré" de retour d'Amérique latine. En vain. (113)

L'idée que les sionistes se servaient de l'émotion suscitée par des persécutions hitlériennes pour accentuer leur propagande et augmenter tant le nombre des Chekalim que le montant de leurs dons continua de préoccuper les nationalistes. En répétant que "Torquemada, les tsars, et Hitler étaient les vrais promoteurs de l'idée sioniste", S.D. Lévy et ses amis confirmaient les soupçons dont ils étaient l'objet. (114)

112 - AEP, CPC, 488, Tétouan 23.4.1934, le consul de France au Résident, "Les notables s'orientent décidément contre les Juifs. Les incidents de Tanger (ont) fait grand bruit. Les nationalistes... ont déclaré que les Tangérois étaient des poltrons et qu'ils auraient dû s'attaquer à ce qui est juif et sioniste". Ibid., 10.1.1934, "les nationalistes disent que Moles a demandé pour le budget de l'enseignement plus de crédits pour les Israélites que pour les Musulmans. Ils sont ravis de son départ (et) accusent son beau-frère d'avoir tiré de l'argent (des Juifs) pour diverses nominations".

113 - *Al-Hayat*, 16.8.1934, "Musulmans et Juifs en Algérie". *A.I.*, 31.8.1934, "Comment les Juifs du Maroc ne feraient-ils pas de rapprochement entre les événements de Constantine et les mouvements d'agitation ayant ému nos populations il y a quelque temps à Rabat, Salé et Casablanca". Ibid., 16.9.1934, "Souscription ouverte par Me Sultan à Casablanca au profit des familles de nos coreligionnaires égorgés le 5 août en Algérie". Ibid., 30.10.1934, "24 familles aisées (s'en vont à) Tanger tant la menace (pesant) sur Constantine paraît intenable. Certains Européens ont fait circuler (en Algérie) une pétition demandant l'abolition du décret Crémieux". A. Merad, *Le réformisme musulman en Algérie de 1925 à 1940*, Paris-La Haye, 1967, p. 169-174. R. Ayoun et B. Cohen, op. cit., pp. 160-67.

114 - *La Volonté du Peuple*, 16.3.1934, "Les Juifs sionistes s'agitent... Ils ont au Maroc une caisse qui centralise tous les dons réalisés par les associations ou recueillis auprès de particuliers et qui alimentent au grand jour les Juifs de Palestine dans la bataille de dépossession et d'oppression qu'ils livrent aux 800.000 Arabes qu'ils espèrent finir par subjuguier".

Aux critiques fondées sur leur "manquement à leurs devoirs de Marocains", voire leur "frousse", les sionistes de Casablanca avaient d'ailleurs répliqué que "les questions de politique marocaine ne les intéressaient ni directement ni indirectement". D'après eux "le courage d'Israël (n'était) plus à démontrer (car), avaient-ils ajouté, vingt siècles d'épreuves douloureuses (ont) épuré le judaïsme de ses éléments les moins résistants qui sont allés, au Maroc même, grossir les rangs non-juifs". (108)

La virulence de ces réactions, l'intensification des campagnes de propagande des animateurs de *L'Avenir Illustré* dans les mellahs, l'élargissement des collectes de fonds et le noyautage -sous l'impulsion notamment de S.D. Lévy (Casablanca) et H. J. Tolédano (New-York)- des Associations d'Anciens Elèves de l'AIU amenèrent les dirigeants du CAM et leurs homologues de la zone nord à soupçonner la Résidence de collusion: d'après eux, celle-ci encourageait les activistes juifs en sous-main et, "pratiquant une fois de plus la politique de diviser pour régner, cherchait à soulever la question du sionisme après avoir soulevé celle des Berbères". (109)

La pression des sionistes et leurs appels à des démonstrations de solidarité à la fois avec les "frères" en butte aux violences nazies et les "haloutzim" aux prises avec les Arabes de Palestine furent nettes surtout à Tanger. Malgré les conseils de De Witasse, qui ne cessait de leur recommander d'éviter d'"hérissier les Musulmans", Abraham Laredo et Moïse Azancot, naturalisés ayant pris depuis quelques années déjà la suite du franco-russe, D. Spivacoff, et de l'hispano-polonais (ou hongrois?), A. Perl, à la tête de la branche sioniste locale, continuèrent en effet tout au long de 1934 à faire défiler leurs coreligionnaires aux chants de la "Hatikva" et drapeau sioniste en tête. (110)

Soucieux de garder le contrôle de la masse musulmane et de se prémunir contre les débordements auxquels pouvaient pousser des provocateurs difficilement identifiables dans une cité cosmopolite, les nationalistes de Tanger se contentèrent de deux contre-manifestations symboliques (3-17 avril 1934). Ils déposèrent aussi une plainte contre le déploiement du drapeau sioniste. Certains d'entre eux n'en furent pas moins expulsés, quelque temps plus tard, sous prétexte de "trouble à l'ordre public". (111)

108 - *A.I.*, 31.3.1934, "les éléments restants sont suffisamment solides et d'une tenacité à toute épreuve".

109 - AEP, CPC, 488, Tétouan 8.5.1934, le consul de France au Résident.

110 - *Al-Hayat* 5.4.1934 "Manifestation de protestation à Tanger" et "Un an après l'arrivée d'Hitler au pouvoir"; 19.4.1934 "Tanger manifeste encore une fois"; Ibid. 3.5.1934 "Les ramifications du sionisme à Tanger". Indications éparpillées sur l'ambiance générale dans la cité in A. Bendelac, *Mosaïque. Une enfance juive à Tanger (1930-1945)*, Casablanca, éd. Wallada, 1992.

111 - Ibid., 12.7.1934, stigmatisation de l'expulsion de Tanger d'intellectuels musulmans et de la dissolution de l'association culturelle "al-Hilal" (Le Croissant). AEP, CPC, 488, Tétouan 29.6.1934.

international". Un rabbin tangerois, Mose Yehouda Azancot (1895-1982), fit ainsi paraître dans *L'Action du Peuple* un article sur "(le) Sionisme et (l') Islamisme", dans lequel il déclara admettre l'irrecevabilité par les Musulmans de la légitimité que les sionistes croyaient pouvoir tirer de la Déclaration Balfour, du mandat de la SDN, et de la prospérité qu'ils disaient apporter à la Palestine. (105)

"A nos frères musulmans, écrit-il, nous dirons: comme nous vous croyez en un Dieu unique -il n'y a pas de monothéisme plus rapproché du monothéisme juif que le monothéisme musulman-. Comme nous, vous revendiquez comme ancêtre le Patriarche Abraham. Or, le même Livre qui nous donne à vous et à nous comme ascendant Sidna Ibrahim contient une promesse de Dieu à Abraham... "En ce jour l'Eternel fit une Alliance avec Abraham en ces termes: Je donne ce pays à ta postérité, du fleuve d'Egypte jusqu'au grand fleuve, le fleuve Euphrate" (Genèse, XV, 18)". (106)

Au regard des dirigeants du CAM, pareille approche négligeait cependant une donnée fondamentale: "l'altération des Ecritures" imputée par les Musulmans aux Juifs; le résultat en étant que les premiers reconnaissaient bien "la promesse de la Terre Sainte à la descendance d'Abraham", mais n'en estimaient pas moins, sur la base en partie tant d'une sorte de droit de primogéniture que des acquis de l'histoire, que les fils d'Ismaël, premier-né d'Abraham, y avaient plus de droits que ceux d'Israël "dispersés et maudits par Dieu jusqu'au jour de la Résurrection". (107)

L'argumentation religieuse compliquait en fait le débat car, outre l'écho de fétouas assimilant à une "vente de la mosquée al-Aqsa" toute cession de terre en Palestine aux Juifs, les références aux origines se prêtaient, dans le camp musulman en particulier, à toutes sortes d'exégèses sur la résistance opposée par les Juifs au Prophète, leurs violations des clauses de "la Constitution de Médine", leur refus d'insertion dans la Cité islamique, et leurs "trahisons".

105 - D. Cohen, *Les nationalistes nord-africains*, op. cit., pp. 25-26, "Azancot s'efforçait... de démontrer que les Juifs en Palestine n'avaient que des intentions pacifiques de mise en valeur du pays".

106 - Reproduit dans *A.J.*, 30.4.1934, "Le sionisme vidé de son essence religieuse perd toute consistance et reste à la merci de la moindre bourrasque. Au Musulman croyant, le Juif serait mal venu de dire qu'il retourne en Palestine uniquement en vertu de la Déclaration Balfour ratifiée par 50 nations".

107 - J. Jomier, *Le commentaire coranique du Manar*, Paris, 1954, pp. 305-306, "(Pour Rachid Rida), la promesse fut faite à Abraham avant et après la naissance d'Ismaël... C'est à cet enfant qu'elle s'adresse dans sa plénitude... Les Babyloniens et les Perses furent les exécuteurs de la vengeance divine (contre les Juifs)"... Pour R. Rida la question est claire: ce sont les Anglais qui brouillent aujourd'hui les cartes avec leur politique". A.J. Wensik, *Muhammad and the Jews of Medina*, Berlin, Adiyok, 1982, (1^{re} éd. 1908), pp. 129-130.

sociales, avaient proclamé leur intention d'assouplir les procédures de naturalisation de "l'élément hébreu". Alejandro Leroux, ministre des Affaires étrangères de la République, jugeait cet élément "très important (pour) la consolidation de l'oeuvre de pacification de l'Espagne au Maroc". (102)

Les autorités résidentielles évitèrent cependant, l'expérience du dahir berbère et le climat ambiant aidant, de s'aligner sur les Espagnols. Ces derniers s'étaient d'ailleurs dépêchés de se "reprendre". Ils fondèrent en effet une Association hispano-islamique censée, disait Los Rios ("co-sponsor" en 1920 de l'AHS et héraut en 1931-32 de la "réparation de l'ignominie de 1492"), marquer la fin du "sectarisme, du fanatisme confessionnel et de l'intolérance rigide" et "(ré)tablir les liens spirituels, les affinités morales et les sympathies raciales rattachant le peuple espagnol à (ses) cousins musulmans". Chakib Aarsalane devait, espéraient-ils, y assumer un rôle comparable à celui du Dr Yahouda au sein de l'AHS. (103)

Leur avenir étant "palestinien", les sionistes "ignorèrent" eux aussi la lutte commune à laquelle le CAM appelait les "compatriotes juifs". D'autant que l'extension des persécutions hitlériennes facilitaient la sensibilisation des communautés à la nécessité de contributions accrues au profit du "Yshouv". Ils prirent cependant la précaution de ramener publiquement de temps à autre leur action à un simple devoir de "solidarité envers des frères persécutés". Ils affirmèrent ainsi que, "ne faisant pas de panjudaisme, les Juifs (n'étaient pas plus) détournés de leur loyauté de sujets marocains par le Foyer que les Musulmans ne l'étaient par le royaume du Hedjaz". A l'intention particulière du CAM, ils ajoutèrent qu'"au sentiment étroit qu'on appelle nationalisme (s'opposait) le sentiment profondément humain et généreux du patriotisme (que) même l'internationalisme n'exclut pas".(104)

Certains d'entre eux s'efforcèrent même d'"occulter" l'inspiration et le programme herzéliens de leur mouvement. Ils tentèrent de réduire le sionisme à un simple idéal messianique. Dans leur optique, leurs interlocuteurs musulmans demeuraient plus réceptifs à des arguments basés sur la religion qu'à des raisonnements fondés sur ce qu'eux-mêmes considéraient comme "le droit

102 - M. Martin, *El colonialismo español en Marruecos, 1860 - 1956*, Paris, 1976, p. 111. C.C. Aronsfeld, op. cit., pp. 39- 40, "When Los Rios visited the Spanish zone of Morocco in 1931, he made a point of addressing the Jews of Tetouan to whom he expressed the joy he felt that the grave injustice of 1492 had been redressed... The Minister of the Interior, Miguel Maura, a descendant of Marranos, strongly condemned religious intolerance".

103 - "Les menées étrangères" (art. non signé), *A.F.-R.C.*, n° 12, déc. 1932, p. 709, parmi les membres musulmans du comité- directeur de l'AHI figuraient notamment: C. Aarsalane, A. Bennouna, M.H. Ouazzani, A. Balafrej, M. Passi, A. Torrès, et M. Daoud; "Aarsalane semble être devenu le conseiller de la République espagnole en matière musulmane".

104 - *A.I.*, 15.3.1934, éditorial "La solidarité judéo- musulmane".

coreligionnaires "qui ne se croiraient pas à leur aise dans le sein du Maroc (n'avaient) d'option possible et logique que la palestinienne". (98)

Un autre Israélite auquel *L'Action du Peuple* ouvrit ses colonnes, Victor Spielmann, adopta pour sa part une position se situant à l'antipode de celle de Bendayan. Il appela ses coreligionnaires à s'opposer au sionisme. Militant anti-impérialiste (exclu du Parti Communiste) ayant constaté de visu les retombées antisémites de l'assimilation en Algérie, il ne pouvait également que s'inscrire en faux contre les aspirations du courant allianciste. (99)

De manière plus générale, le CAM considérait que "la majorité des Juifs comprenait le sens et la portée de (son) attitude". Ses animateurs continuèrent à les exhorter, "dans l'intérêt de la cause marocaine, à écarter toute idée de nationalisme chauvin (et) à unir leurs efforts à ceux des Musulmans pour assurer au pays, dans une atmosphère de paix et de concorde, la destinée qui répond le mieux à ses aspirations légitimes". (100)

Pour bien montrer qu'ils se préoccupaient du sort de tous leurs compatriotes, ils assortirent les appels lancés dans ce sens d'articles dénonçant les excès commis par des agents du Makhzen aux dépens d'Israélites de modeste condition. En outre, et alors que les autorités françaises et la presse à leur dévotion imputaient la misère des fellahs aux "usuriers juifs", ils attribuèrent quant à eux la misère de la paysannerie à "l'insatiabilité des colons" et à la rapacité des "vautours marocains" (caïds et notables musulmans). (101)

En agissant de la sorte et en insistant constamment sur la nécessaire "union de tous les Marocains" en vue de l'obtention de droits sans distinction d'appartenance religieuse, les nationalistes montraient leur disponibilité à laïciser en quelque sorte leur mouvement. Les élites juives évitèrent cependant de leur répondre directement. Les alliancistes ne désespéraient pas en effet de voir la Résidence suivre l'exemple des Espagnols qui, pour faire diversion et affaiblir les nationalistes ayant déposé à Madrid une Charte de revendications politiques et

98 - Ibid., I. Bendayan ménagea cependant une "issue" aux assimilationnistes: "Des évolués... prétendent se faire naturaliser français. Leur nombre étant exigu, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient et serais même d'avis de leur faciliter cette tâche (car) cette soi-disant élite ne nous est pas indispensable, au contraire".

99 - Ibid., 24.11.1933; G. Oved, op. cit., p. 426, n. 130.

100 - *La Volonté du Peuple*, 2.3.1934.

101 - *L'Action du Peuple*, 3.11.1933, dénonciation des "vautours marocains". Ibid., 16.3.1934, critique d'un "ignare khalifa fiscal" ayant fait emprisonner deux Juifs pour non-paiement de la taxe urbaine dûe en fait par le propriétaire musulman des locaux qu'ils occupaient. *La Volonté du Peuple*, 8.2.1934, "La colonisation entretenue", "Bilan et Parallèle", "Colon "tondu", paie ton dû", "La révolte des Ali-Baba".

Non moins vives furent ses attaques contre le sionisme. Bien que disant l'admettre comme "sentiment d'union et de coopération (entre) des hommes (liés) par la même origine et des affinités de race conservées en dépit de leur dispersion à travers le monde", il le stigmatisa en tant que "danger public", "facteur de désordre", "fascisme racial", "nationalisme chauvin et conquérant" utilisé par "des affairistes voulant exploiter les masses juives (et) déloger les Arabes de Palestine", une grave atteinte à "la personnalité marocaine des Juifs (du pays) et à des traditions auxquelles ils étaient aussi attachés que leurs compatriotes musulmans". (95)

Après avoir "accroché" la Résidence au passage - "(a-t-on jamais vu des panislamistes venir (au Maroc) faire des conférences, (ou vu) débarquer en toute quiétude un Jabotinsky ou un Netter musulmans?)"-, Kholti attaqua de manière plus frontale la presse Mas. Il la critiqua tant pour le zèle avec lequel *La Vigie* et *Le Petit Marocain* avaient "soutenu (auparavant) l'idée chimérique de l'octroi de la nationalité française aux Juifs marocains" que pour le réajustement des positions de ces deux quotidiens au profit d'"une minorité d'activistes sionistes dangereuse pour la paix marocaine". (96)

En signe de bonne volonté, *L'Action du Peuple* alla même jusqu'à ouvrir ses colonnes à "un sioniste convaincu", Isâac Bendayan. Celui-ci rappela qu'il avait été partie prenante dans le projet de fondation en 1928 d'une Union de la Jeunesse Musulmane et Israélite Marocaine, et déplora "l'administration à la jeunesse juive de l'opium d'une instruction volontairement fragmentaire" et l'absence de cours de langue arabe dans les écoles israéliennes. Il souligna l'aspiration de toute la population à "une instruction plus instructive" et "une justice plus juste", et condamna "la propagande criminelle (ayant) engendré (des) troubles (en mai 1933)". (97)

Tout en insistant sur la vanité des tentatives d'occultation de "l'existence d'une nation marocaine" et "l'absurdité de la revendication d'une réédition du décret Crémieux par des évolués (israélites) possédant des titres universitaires (mais) n'osant pas ou ne voulant pas lutter pour la réforme de l'organisation de la justice au Maroc", Bendayan n'en rappela pas moins cependant que les "Juifs des vieilles générations conservaient un cuisant souvenir de 1912" et, surtout, que ses

95 - Ibid., 2.3.1934 et 13.4.1934.

96 - Ibid., 13.4.1934. *L'Action du Peuple*, 16.3.1934, "La presse Mas, qui n'est pas tendre pour les Musulmans (dont) elle s'est toujours moquée alors qu'elle est subventionnée grâce à leurs contributions..., se penche maintenant sur les sionistes d'ici avec une attention et une mansuétude des plus touchantes... *La Vigie* du 27.2.1934 (a ainsi) donné un long compte-rendu de la manifestation (organisée) par (les) Amis de *L'Avenir Illustré* à l'occasion de l'inscription de Mr Delan, rédacteur en chef du *Petit Marocain*, au Livre d'Or du Fonds National Juif".

97 - Ibid., 8.9.1933, "Lettre ouverte à Mr El Kholti".

des gens peu recommandables parmi les graisseurs et les circeurs musulmans -classe de miséreux prête à tout à condition (d'être) rétribuée". (92)

4 - Virulence des polémiques et souci de pondération

Les nationalistes ne se contentèrent pas cependant de dénoncer "les menées anti-juives". Comme les communautés israélites étaient traversées de courants centrifuges qu'ils considéraient aussi dangereux que les excitations fascistes, ils s'en prirent aussi aux aliancistes et aux sionistes. D'autant plus à l'aise pour critiquer les aspirations des premiers que les seconds les jugeaient eux-mêmes "pour le moins inopportunes" et leur imputaient une part de responsabilité dans "l'empoisonnement de l'atmosphère inter-communautaire", ils les présentèrent ainsi comme un facteur de discord car, disaient-ils, les assimilationnistes réclamaient des prérogatives susceptibles de les mettre en mesure d'"exploiter la masse tant juive que musulmane". (93)

Pour confondre les "évolués israélites" et expliciter l'anachronisme de leur constante référence à la dhimma, le responsable de la propagande du CAM, Mohamed Kholti, rappela ainsi les restrictions dont souffraient tant les Musulmans que les Israélites et la nécessité d'une lutte commune pour que les uns et les autres puissent arracher "un minimum de droits politiques". Il précisa même, non sans audace, que "les idées religieuses (demeuraient) un élément de pensée tout à fait personnel ne devant pas primer sur la volonté (de tous) de voir (le) pays uni sous le signe d'une tolérance réciproque et d'un libéralisme clairvoyant". (94)

92 - *L'Action du Peuple*, 31.8.1933, "Les Israélites et nous", par Mohamed Kholti, "(cet) officier... exerçait au Maroc un antisémitisme dont nous nous sommes bien passés jusqu'ici".

93 - Ibid., "Tous les Français soucieux de paix et d'ordre dans ce pays doivent être avec nous dans notre campagne en faveur de l'entente judéo-musulmane". Cf. *A.J.*, 4.7.1933, Gor Arie, Les masses d'abord, "Les campagnes prématurées pour (la) naturalisation... nous mènent tout droit au fiasco... Ceux qui connaissent la navrante misère des prolétaires du mellah... sont douloureusement indignés devant l'inconscience de tous ces gens qui demandent pour nos miséreux des friandises alors qu'ils manquent de pain".

94 - *La Volonté du Peuple*, 2.3.1934, réponse à un article de J. Allalo paru dans la *Dépêche de Fès*, 4.2.1934, "Les Israélites s'offusquent des jugements expéditifs des pachas, ne sommes-nous pas les premiers aussi à en être victimes? Nous devons joindre nos efforts pour une réorganisation totale des Mahkamas. (Des Juifs) nous reprochent, pour étayer les raisons qui les poussent à la naturalisation, de jouir de droits politiques dont eux-mêmes sont privés. Quels droits avons-nous? Nous avons des conseils municipaux fantômes nous aussi. Nous sommes privés de tous les droits politiques (liberté de pensée, de réunion) comme (eux) mais viendra un moment où le Protectorat fera évoluer tous les Marocains dans le sens du respect des Droits de l'homme et du citoyen. Les Israélites nés et vivant au Maroc sont marocains".

Sur ses instructions, les rabbins réunirent ces derniers dans les synagogues et les exhortèrent à "éviter tout manque de respect et toute marque de mépris à l'égard des Musulmans et à s'abstenir, comme par le passé, de tout ce qui pouvait blesser leurs sentiments ou porter atteinte au respect mutuel des deux races". (89)

Les nationalistes auxquels le Grand-Rabbin et des notables juifs avaient demandé d'user de leur influence afin que "soit sauvegardée la bonne intelligence ayant toujours existé entre Juifs et Musulmans", firent lire de leur côté dans les mosquées des sermons dans lesquels ils rappelèrent aux "fidèles" la "tolérance et le bon voisinage ayant permis aux Juifs de vivre parmi eux comme des frères depuis les temps les plus reculés". Ils les appelèrent à préserver "les liens anciens unissant les deux races" et devant faire passer le Maroc "aux yeux de l'étranger pour un modèle de liberté et d'égalité". (90)

Les journalistes français de droite passèrent cependant outre: ils virent dans les incidents survenus ici et là des preuves d'un vaste complot et en conclurent qu'il y avait "obligation à porter le fer rouge dans la plaie". A leurs accusations, insinuations, mises en garde contre "le danger d'explosion du fanatisme musulman", et appels à la répression, *L'Action du Peuple* et *La Volonté du Peuple* répliquèrent par la dénonciation des "menées anti-juives de provocateurs (voulant) semer la division et la haine entre deux éléments (de la population marocaine) vivant depuis des siècles dans une parfaite entente". (91)

Une preuve tangible fut avancée à cet effet. Il s'agit en l'occurrence de "l'interception à Rabat en flagrant délit de provocation (contre) les Israélites, d'un officier (français), partisan de Maurras et Daudet et de la feuille réactionnaire, anti-républicaine et cléricale dénommée *La Voix française*, (qui) distribuait de l'argent à

exhortations ont produit leurs effets. Les Juifs se taisent. Certains (de leurs) notables seraient allés voir Torrès... (Celui-ci) a répondu que les Musulmans ne sont pas hostiles aux Juifs (mais) que (ceux-ci) ont trop vite oublié tout ce que l'Islam a fait pour eux... Il a tranquilisé (les notables)". Ibid., 488, "I. Tolédano, mort à Madrid, a été enterré à Tétouan. Parti de rien, il avait acquis une grosse fortune".

89 - A.I., 31.7.1933, éd. "L'amitié judéo-musulmane", "réplique aux tentatives de transfert des sottises querelles de l'antisémitisme dans un monde qui ne les a jamais connues".

90 - Ibid.

91 - Les troubles antisémites, cit. supra p. 667, "la politique raciste du régime hitlérien réveille (en Afrique du Nord) des passions qui, traditionnellement, ont dressé l'une contre l'autre la fraction arabe et la fraction juive du complexe sémitique. Elle risque de ranimer la xénophobie berbère... Elle sert d'occasion aux trublions marocains pour exploiter -comme un simple dahir berbère- ce qu'on appelle en Algérie une nefra et transformer une émeute -disons rituelle- en manifestation anti-française".

nécessité d'une phylopathologie postale". Il se réjouissait d'autant plus de l'éventualité de heurts inter-communautaires qu'il n'était pas non plus animé des meilleurs sentiments à l'égard des Juifs. A ses yeux, ceux-ci étaient uniquement mûs par "des intérêts mercantiles". Inondant le marché local de marchandises aussi bien italiennes qu'américaines et japonaises, ils nuisaient, d'après lui, au commerce espagnol. (85)

Les prédispositions du Haut-Commissaire, les provocations émanant d'agents d'autorité autochtones eux aussi furieux contre les nationalistes, les menées d'agents nazis, la propagation de rumeurs faisant état de "l'imminence de la naturalisation des Juifs de la zone française", et l'affichage par des Espagnols en divers endroits de la ville d'appels au pogrome - "vive Hitler", "vive l'Allemagne", "Musulmans, unissez-vous pour chasser les Juifs"- finirent par provoquer des désordres à Tétouan même. (86)

Les incidents n'eurent cependant pas l'ampleur escomptée: ils se limitèrent à un "pugilat" entre un chauffeur musulman et un Juif et au déferlement d'enfants musulmans à travers des rues du mellah où ils houspillèrent de vieilles femmes. (87) Le chef de la communauté, Isâac Tolédano, riche négociant, gérant du vice-consulat du Portugal et ancien agent consulaire d'Italie, y vit "la main et l'argent allemands". Le Grand-Rabbin imputa en partie pour sa part les désordres aux imprudences de ses propres coreligionnaires. (88)

85 - Ibid., 563, Tétouan 8.8.1933, conf., le consul de France au Quai au sujet des protestations de son collègue anglais contre "les mesures sanitaires" prises par les Espagnols en matière d'importations, "(Moles) lui a dit que son (pays) faisait un marché de dupes avec (ses) protégés (car) ceux-ci importaient (surtout) des farines italiennes, des soieries et des cotonnades japonaises... (Il) a ajouté que ce n'est pas en favorisant les affaires des Israélites que l'Angleterre protégera son commerce". Cf. FRUS, Paris 8.7.1935, rapport de l'ambassadeur des Etats-Unis en France sur ses discussions des représentants de la Chambre de commerce de Manchester, "they emphasized the menace of Japanese competition in Morocco (and) expressed the opinion that in such countries the white nations must cooperate and take special measures to protect themselves against competition from oriental races".

86 - Ibid., 778, Tétouan 27.5.1933, Note pour le Cabinet du Résident, "En milieu indigène on dit que (Moles) perd toute autorité et est un bon à rien... On dit (aussi) qu'en zone française, (la Résidence) a réussi à calmer les esprits, que les Juifs et les Musulmans continuent à être traités sur le même pied et que les Israélites resteront marocains... Le pacha interdit les réunions sans autorisation. Benabboud, un de nos anciens protégés abandonnés en 1918, protégé anglais très riche, répondit qu'on tolérât des réunions plus dangereuses". Ibid., 563, 24.6.1933, "On a fini par trouver l'afficheur: un vaurien espagnol, lequel ne travaille évidemment pas pour son propre compte".

87 - Ibid., 778, 27.5.1933, "Mouvement antisémite: un incident, suivi d'échanges de coups, s'est produit le 24 mai entre un Juif et un Musulman... Les Juifs ont fermé en toute hâte leurs boutiques par peur du désordre. Mais l'excitation est rapidement (tombée)".

88 - Ibid., 563, Tétouan 5.7.1933, "Le Grand-Rabbin a recommandé (aux Juifs) d'éviter tout incident (car) aucune force ne peut (les) protéger contre les menaces des Musulmans". Ibid., 10.7.1933, "(ces)

Les jeunes des deux communautés furent en fait victimes de "manipulations" croisées (81). Y trempèrent, à des degrés divers, le "néophyte" Abdallah Islami (alias Richter), d'autant plus furieux contre les Juifs de Qsar et Larache que certains d'entre eux appliquaient strictement les mesures de boycottage de produits allemands ainsi que des agents italiens mécontents de la circulation de brochures antifascistes à Qsar et à Larache et cherchant, au moment où le Duce commençait précisément à réviser ses positions pro-sionistes, à "semer des désordres entre Musulmans et Israélites" (82)

Tout aussi déterminante semble avoir été l'implication du pacha Mellali Rmiki qui, par son refus d'interdire la représentation de "Sol", laissa sans doute sciemment éclater des désordres pour pouvoir sévir à sa guise contre les signataires de la pétition adressée par des notables musulmans au Khalifa dénonçant "l'accaparement de biens d'autrui, la taxation arbitraire, la torture de personnes âgées, et la privatisation de biens Habous (auxquels il se livrait) pour assouvir sa cupidité et ses bas instincts". (83)

Quant au Haut-Commissaire Moles, selon le consul de France, "il aurait plaisir à voir le conflit judéo-musulman se développer pour que soit créée une situation comparable à celle qu'avait provoquée le dahir berbère (pouvant justifier le déclenchement d'une vaste opération) de répression contre les nationalistes". (84)

Moles guettait en effet l'occasion de sévir contre ces derniers. Il avait du reste cherché à neutraliser ceux d'entre eux qui bénéficiaient de protections étrangères et à les couper de leurs sources moyen-orientales en insistant auprès du consul britannique à Tétouan sur "l'intérêt commun des peuples européens et la

81. - *A.I.*, 4.7.1933, p. 11, "Notons l'indignation à Ksar des éléments éclairés de la population musulmane. Celle-ci se désolidarise des quelque meneurs visiblement excités par les Allemands qui, ostensiblement, mènent en zone espagnole une propagande de désordre".

82. - *Ibid.*, "D'après... un Israélite bien informé, il s'agirait plutôt d'une manifestation antisémite provoquée par la propagande étrangère, notamment... par un Allemand soi-disant islamisé". *Ibid.*, Larache 30.9.1933, "Le consul d'Allemagne aurait demandé (aux autorités espagnoles) d'intervenir auprès des rabbins et des comités des communautés israélites de Larache et Qsar de faire cesser ou d'atténuer le boycottage de marchandises allemandes". *Ibid.*, 4.7.1933, "(Etant donné) les menaces des Musulmans, la représentation n'a pas finalement eu lieu (et ce) malgré la garantie de protection donnée par les autorités de Contrôle. Le lendemain des vauriens ont créé des désordres, il y a eu des blessés légers... On croit que ce sont les Italiens qui ont poussé à cette affaire". M. A. Ledeen, *The Evolution of Italian Fascist Antisemitism, J.J.S.*, 37, jan. 1975, pp. 3-17.

83 - M. Ben Azzouz Hakim, *Haj Abdeslam Bennouna*, II, op. cit., p. 160-62, fac-similé de la pétition et lettre du Grand-Vizir, A. Ghanima, chargeant A. Bennouna d'enquêter à Qsar el Kébir sur les plaintes élevées contre (Mellouli) (et) ses iniquités; p. 161, lettre de Bennouna à son fils Tayeb (15.10.1933).

84 - *AEP*, NS, 487, Tétouan 5.7.1933, cit. *supra*.

Par l'évocation de "jets de pierres en médina contre des Européens que l'on avait pris pour des Israélites", *L'Echo du Maroc* et *La Presse Marocaine* cherchèrent de leur côté à présenter l'incident sous l'angle d'"une explosion de fanatisme" dans laquelle "la tradition du sac des mellahs" servait de paravent aux "visées anti-françaises des agents qui répandent le poison du désordre". (77)

La simultanéité de ces troubles - vite assimilés par des sionistes étrangers à de "terribles pogromes" - avec des incidents survenus en zone nord fut considérée comme "fort troublante", voire la "preuve flagrante" d'un "vaste complot" que "les lieutenants de Chakib Arsalane" s'apprêtaient à mettre à exécution. (78)

A Tanger, l'Agent de France chercha à prévenir les désordres en recommandant la modération aux membres du consistoire israélite. Il les mit en garde contre "le danger de manifestations de sympathie (en faveur de leurs coreligionnaires persécutés) risquant de leur faire dépasser la mesure". Une rixe éclata cependant entre des Musulmans et des Juifs à la suite d'une agression commise par un jeune israélite en état d'ivresse, Samuel Israël, contre le fils d'un notable musulman. Etant donné le contexte, elle fit grand bruit. (79)

Une bagarre plus sérieuse éclata à Qsar el Kébir (28 juin) entre de jeunes musulmans et des élèves de l'école hispano-israélite. La cause immédiate en fut le refus de ces derniers de renoncer à la présentation, lors de leur fête de fin d'année, d'une pièce, "Sol l'héroïque", montrant, à travers le "martyre" d'une juive tangéroise (Solikha Hachouel), "le fanatisme et la barbarie des Arabes". (80)

77 - N° des 13 et 12 mai 1933.

78 - *A.J.*, 30.9.1933, "Dans son discours au 18ème congrès sioniste réuni à Prague, M. Thurstz a protesté contre les propos du délégué (de Palestine) Awissar...; (il a dit) qu'on ne saurait parler de pogromes à propos de quelques incidents... sans commettre vis-à-vis de la France libérale un regrettable écart de langage. (Il) a rendu hommage à M. L. Saint qui, par son intervention énergique, a su apaiser les esprits inutilement échauffés et rétablir l'ordre troublé".

79 - AEP, CPC, 778, Tanger 19.3.1933, n° 213 D, De Witasse au Résident, "J'ai déconseillé aux notables israélites de se livrer à une manifestation (anti-allemande) trop tardive pour paraître spontanée et qui risquerait ainsi de perdre son caractère confessionnel pour prendre un autre, purement politique, dont on aurait sans doute dénoncé l'inspiration française". Les troubles antisémites, cit. supra, p. 667, "A Tanger, la rixe était vite réprimée par la police. 18 inculpés ont été condamnés (par le Mendoub) à des peines variant de 8 jours à un mois de prison. S. Israël s'est vu infliger la peine de 6 mois de prison".

80 - Ibid., 487, Larache 30.6.1933, Note du consul de France, "Des groupes d'indigènes munis de matraques ont occupé le mellah et les rues adjacentes pendant deux heures et se sont livrés à des voies de fait et des violences sur les Juifs. Ils ont lapidé les locaux de l'Alliance et blessé le directeur et son fils... Les désordres (sont dus à la volonté) des indigènes d'empêcher la représentation d'une pièce de théâtre relatant l'aventure d'une juive n'ayant pas voulu se convertir à l'Islam il y a cent ans".

"Ce que les nationalistes cherchent à faire ressortir, c'est qu'un petit coup d'Hitler a réussi à faire crier tous les Juifs du monde tandis que les Musulmans restent inertes devant les plus mauvais traitements infligés à certains (de leurs frères)", devait noter à ce sujet le consul de France à Tétouan. (74)

Leurs appréhensions ne tardèrent pas en effet à se vérifier car lorsque, dans le climat général de tension créée par la propagande nazie et les excitations provenant de Français d'extrême droite, des rixes éclatèrent entre quelques Juifs et des Musulmans, les journaux proches de la Résidence ne manquèrent de les attribuer aux "*djellabas brunes*" et aux "mains étrangères" qui étaient supposées les manoeuvrer. (75)

Telle fut leur réaction devant l'indignation soulevée dans la médina de Rabat (10 mai 1933) par le décès un Musulman tué d'un coup de couteau -dans le "quartier réservé"- par un Juif (dit Maxime) tenancier d'un débit de boissons qui venait de se quereller avec une autre personne, "un certain Ben Arafa, Musulman ivrogne et querelleur": "immédiatement, rapporte le journal *Maroc*, on répand le bruit (en médina) qu'un Juif a assassiné un Musulman, on déchaîne la tourbe des portefaix... Les chefs (nationalistes) arrivent: il y a là S(bihi), K(holti), L(yazidi) (de Rabat), H(ajji) (de Salé). La foule se met à hurler à la mort, se dirige vers le mellah, commence le pillage... Il ne faut rien exagérer, c'est entendu. Mais il faut constater qu'un millier de portefaix sont prêts, au premier signal donné par les lieutenants de Chakib Arsalane, à tuer du Juif et à piller le mellah". (76)

qu'ils ne cherchent qu'à gagner de l'argent sur les uns et les autres... On reproche à la France de les protéger. Il y vraisemblablement là une activité politique allemande".

74 - Ibid., 778, Tétouan 27.5.1933. Ibid., 485, Tétouan, 24.3.1931, "Un petit stock de la brochure de Chakib Arsalane est arrivé à Tétouan... (L'auteur) y écrit cite le Coran pour démontrer que tout ce qui a été dit sur l'incompatibilité du Coran et de la science moderne est inexact. Il recommande, pour le progrès, la solidarité de tous les Musulmans. On se passe ce livre de main à main (en médina)".

75 - Les troubles antisémites, cit. supra, p. 665, "on a enregistré... des mouvements à Fès, à Casablanca, et surtout à Rabat... (Les) agitateurs (ont) laissé transparaître des intentions dont l'hostilité... visait beaucoup moins les Juifs que les Chrétiens -lisez les Français... (Les) trublions anti-français (ont pu) garder une mesure suffisante pour (mettre) leurs excès au compte soit des traditions séculaires (pillage des mellahs) dans la société musulmane nord-africaine, soit de la xénophobie: son exagération même a précisé l'origine -étrangère- de ces excès".

76 - N° du 20.5.1933, "Grâce aux mesures prises par la Police, la Région et le Pacha, nous n'eûmes à déplorer que des incidents; pour éviter (leur) renouvellement, les Israélites de Rabat ne sortent plus du mellah que la troupe garde et protège du 10 au 15 mai". Cf *Presse Marocaine*, 12.5.1933, "Nous avons eu l'occasion... de constater la présence à Rabat... d'un individu qui recherche ardemment la compagnie des indigènes...; les propos (qu'il tient) ne sont ni plus ni moins qu'antisémites, antimilitaires (et) anticoloniaux".

Les menées d'agents provocateurs, l'éventualité de réactions incontrôlées de la masse et le prétexte que la Résidence pouvait en prendre pour déclencher une nouvelle vague de répression inquiétaient les nationalistes. Ayant pu se grouper au sein d'un (officiel) Comité d'Action Marocaine (CAM) et réussi à obtenir, avec l'appui de socialistes de la "métropole", le rappel de Lucien Saint (remplacé en 1933 par Henri Ponsot), l'autorisation de faire paraître un hebdomadaire en français (*L'Action du Peuple*) et la levée de l'interdiction pesant sur *Maghreb* (revue éditée à Paris par leur ami R.J. Longuet), ils appréhendaient en effet des débordements risquant de nuire à "la cause". (71)

Leur souci était en particulier de préserver les sympathies que leur témoignaient Léon Blum, d'autres dirigeants de la SFIO, des radicaux socialistes, des animateurs de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme (LICA). Ils voulaient aussi gagner l'appui de libéraux espagnols philoséfarmites, tels le ministre de la Justice de la République, Fernando de los Rios -surnommé le Judayzante Ministro voire le Rabbín par ses adversaires de droite dans la péninsule-, lesquels faisaient des ouvertures à ceux qu'ils appelaient "nos cousins musulmans". (72)

Ce fut l'une des raisons pour lesquelles les nationalistes évitèrent de critiquer la mobilisation des Juifs en faveur de leurs "frères" allemands. Ils essayèrent plutôt de l'utiliser comme exemple. Inscrivant leur propos dans la continuité des réflexions que Chakib Arsalane avait exposées dans sa célèbre brochure, *Pourquoi les Musulmans se sont-ils attardés et pourquoi d'autres ont-ils progressé*, ils s'y référèrent pour fustiger "l'apathie" de leurs propres coreligionnaires. (73)

71 - Cf. *Presse Marocaine*, 12.5.1933, "Il est nécessaire qu'on sache que (les) indigènes sont depuis quelque temps "travaillés" par une certaine catégorie d'individus, indigènes, étrangers, voire Français".

72 - *La Opinion*, 5.11. 1932, "Les protecteurs de *Maghreb* sont (puissants). Le président du comité de rédaction est M. François-Albert qui est aussi président de la commission des A.E. de la Chambre des députés. (Elle) est aidée par tout le parti socialiste, la preuve en est dans les articles du Populaire de Blum". AEP, CPC, 486, Tétouan 29.12.1931 et 5.1.1932, le consul de France au Résident, "Rios a visité Tétouan, Larache et Chaouen. On a beaucoup remarqué son insistance à voir tout ce qui était israélite... (Il) a (déclaré) qu'il avait toujours ressenti vivement la faute qu'avait été l'expulsion des Juifs d'Espagne... Il a insisté sur la fraternité entre les races espagnole, musulmane et hébraïque". C.C. Aronsfeld, op. cit., p. 42.

73 - AEP, NS, 487, Tétouan 18.4.1933, Note pour le Cabinet du Résident, "Tout le monde musulman de Tétouan applaudit Hitler et dit que tout le mal vient des Juifs. On s'appuie sur le fait que tout ce qui est en faveur de (ces derniers) a toujours un grand retentissement tandis que le moindre petit mouvement des Musulmans est immédiatement combattu". Ibid., 18.5.1933, "Sentiments antisémites: les événements de la zone française sont suivis et commentés à Tétouan de très près. En milieu indigène, on dit que les Juifs sont la cause de tout ce qui brouille les Chrétiens et les Musulmans et

adopter une djellaba et un "fez" à la place de la veste-pantalon et de la casquette ou de la lévite. (67)

Les Musulmans, "sous l'oeil narquois desquels, dit Le Glay, les Juifs racontaient leurs malheurs et renchérisaient sur les atrocités qu'auraient commises les Allemands", étaient partagés entre la compassion et la satisfaction de voir une puissance rivale de la France "remettre les Israélites à leur place". L'expression de sentiments de solidarité était surtout le fait de jeunes citadins cultivés et de haute condition sociale. Mûs à la fois par les liens d'amitié de leurs familles avec des Juifs, l'hostilité au racisme et au totalitarisme, et le souci de montrer aux Français l'esprit de tolérance qui les animait, ils firent publier dans des quotidiens français "une note disant qu'à l'occasion des excès antisémites d'Allemagne, le monde fassi tenait à assurer les Juifs de ses sympathies attristées". (68)

Les réactions d'autres groupes aisés étaient mitigées. Divers éléments, comme tel bourgeois conservateur de Rabat qui reconnaissait pourtant avoir eu "une puissante communion de sentiments avec les Juifs d'autrefois", disaient ainsi avoir du mal à éprouver de la compassion pour "le Juif (transformé par les Français), grisé par ses succès et (devenu) insupportable par son insolence". (69)

Quels qu'aient été leurs sentiments, ces groupes semblent toutefois avoir tous appréhendé les débordements auxquels "l'exemple allemand" et des excitations de toutes sortes risquaient de pousser leurs coreligionnaires dits des basses classes. D'autant que, tout en entretenant de facto la tension par des "protestations bruyantes" contre les persécutions nazies, les Juifs de petite et moyenne condition, et surtout les marginaux appartenant à la pègre des grandes villes et surnommés par les Musulmans *Moualin chabou* ou *Moualin el mouss* (gens au chapeau ou au couteau) continuaient de se comporter avec les "indigènes" comme si de rien n'était et se posaient toujours en "Français". (70)

67 - M. Le Glay, op. cit., p. 625, "vous êtes Juifs, dit-on aux colporteurs, mais Marocains comme nous, et vous parlez notre langue. Enlevez vos casquettes, prenez ces chéchias".

68 - Ibid., p. 624, "Ceci est plus ou moins sincère, mais il s'y trouve pourtant un reflet d'une pensée profonde qui gît certainement dans les coeurs musulmans (de Fès)... Maintes de leurs familles, et non des moindres, ont des origines juives plus ou moins profondes dans le temps".

69 - Ibid., p. 624., "Ce n'est pas à vous (Français) qu'il faut faire des confidences sur la position respective des Musulmans et des Israélites. Vous êtes trop délibérément favorables à ces derniers... Ce qui leur arrive (en) Allemagne ne nous étonne pas".

70 - Ibid., p. 623, "La plèbe (juive) besogneuse, turbulente et orgueilleuse (des) succès de sa race... cohabite avec le bas peuple musulman... Le pis est qu'une bonne partie de cette plèbe a pris figure d'une pègre détestée, redoutée de la pègre musulmane au sein de laquelle elle grouille et s'agite... Tous les incidents antisémites... qui nous ont alertés ces temps derniers, ont toujours débuté par un coup de couteau juif".

et, entre autres, de la distribution de tracts incitant les Musulmans à "se dresser contre le Juif". (64)

Pour que soit assurée leur efficacité, ces missions qui, comme dans le reste du Maghreb, visaient à "affaiblir les positions françaises (et) non (à) déchaîner les nationalismes nord-africains", furent confiées à des Allemands établis depuis longtemps au Maroc, nourrissant des ressentiments personnels contre la France (internement entre 1914 et 1919, séquestre de biens), convertis parfois à l'Islam et mariés à des musulmanes. (65)

Les plus ingénieux parmi ces agents recherchèrent même le concours d'Israélites hostiles à la France. Secondé par son propre fils, Oswald -en étroit contact avec Bennouna, son "landlord" à Tétouan-, et par Karl Schlichting, agitateur professionnel envoyé par l'association pangermaniste "Fichte Bund", Adolph Langenheim, homme d'affaires installé à Tanger depuis 1906 et considéré comme le représentant du parti nazi au Maroc, fit ainsi une recrue de choix: David Azancot, commis du consulat de France à Tétouan (depuis 1911) renvoyé (en 1929) pour cause de "détournement de fonds et trafic de permis de voyage" mais non poursuivi par "crainte de voir cet employé, parfaitement au courant du service de renseignements, divulguer aux Espagnols, par besoin d'argent ou par sentiment de vengeance, les noms de tous les informateurs du consulat". (66)

Les nazis procédèrent aussi à des infiltrations sous couvert de "tourisme". Les visiteurs profitaient de toutes les occasions pour se livrer à des propos anti-français et antisémites. Les bazaristes musulmans employant des vendeurs israélites se voyaient ainsi invités à les renvoyer. Ils y réagirent en invitant leurs employés à

64 - Ibid.

65 - La presse madrilène libérale s'en offusquait. *El Sol* affirma ainsi, lors d'un procès intenté à Tétouan par le consul d'Italie à l'auteur d'une brochure ("A bas le fascisme"), qu'"il ne convient pas que le libéralisme de la République profite (aux) ennemis de la liberté", v. *AF-RC*, 6, juin 1933, p. 358, "Le fascisme au Maroc". Larache 15.9.1934, rapport consulaire cit. supra, "Adolf Renschhausen: établi avant 1914 à Tanger... (vit) à Larache depuis 1919, possède ici des propriétés, agent consulaire...; Herbert Wilhem, propriétaire de la maison Tonnies, passe pour un agent hitlérien très actif...; Julius Stolley, a transféré en 1932 sa boutique en médina..., passe pour très dangereux même aux yeux des Espagnols; Hans Richter, converti, a pris le nom d'Abdallah Islami". Ch. R. Ageron, Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la 2ème guerre mondiale, *R.H.M.*, janv. 1977, p. 21.

66 - AEP, NS, 556, Paris 19.7.1929, le ministre des A.E. au Résident, approbation de la révocation d'Azancot. Ibid., Rabat 20.7.1929, 'Azancot a reconnu les faits'. Ibid., 485, Tanger 24.1.1930, le Contrôleur de Tanger au Résident, "Azancot... serait devenu l'agent de liaison de Langenheim". Ibid., 487, Tétouan 31.7.1933, le consul de France au Résident, "Des tracts imprimés à Berlin en arabe (contre) le traité de Versailles et les Juifs ont été apportés par Langenheim". Ibid., 489, Tétouan 20 février, 15 juin et 27 octobre 1936. Cf. A. Laredo, op. cit., p. 250.

fiduciaire basée à Berlin. A charge pour elles de verser aux émigrés à leur arrivée en Palestine la contre-valeur des sommes prélevées sur leurs avoirs. (61)

Les services consulaires et les agents allemands à Tanger et en zone nord étaient au fait de cet accord et des facilités mises par le régime hitlérien à la disposition des organisations sionistes en vue de la "reconversion" sur le territoire même du Reich des Juifs voulant émigrer et désireux de recevoir une formation professionnelle mieux adaptée au marché du travail en Palestine. Ils eurent de ce fait beau jeu de multiplier les démentis et les communiqués réduisant les informations sur les persécutions à des "bruits tendancieux propagés par les ennemis des Juifs et de l'Allemagne". (62)

Certains organes de presse espagnols les secondèrent activement. Ils s'élevèrent ainsi contre "l'amplification que les journaux français faisaient des événements d'Allemagne". Rappelant la "neutralité" de l'Espagne et son "dévouement aux Juifs marocains", ils mirent en garde ces derniers contre les manipulations dont ils pouvaient être l'objet et le risque qu'"ils ne (fassent) que la politique française en croyant ne faire que la politique juive". (63)

3 - Diversité des excitations fascistes

Les prédispositions des Espagnols facilitèrent la transformation de leur zone par les Allemands en base d'infiltration d'agents chargés de missions de propagande

61 - R. Melka, Nazi Germany and the Palestine Question, in *Palestine and Israel in the XIXth and XXth centuries*, ed. E. Kedourie et S.G. Haim, London 1982, p. 89, "The Reich... hoped that this arrangement would nullify the effects of an anticipated Jewish boycott of German goods". D. Ysraeli, *The Third Reich and Palestine*, Ibid., p. 106, "The ideological motive (Judenrein) was so important in the eyes of the Nazis that (they) were ready to ignore the danger of the Transfer causing the loss of Arab sympathy to the Third Reich".

62 - AEP, NS, 487, Tétouan, 23.3.1933, n° 14, Note pour le Cabinet du Résident, "M. Schlighung, percepteur de la famille Langenheim et seul hitlérien authentique de Tétouan, a (publié) un article dans la *Gaceta de Africa* pour protester contre les accusations portées contre l'Allemagne. Son article, d'une grande violence, est dans le style hitlérien". F.R. Nicosia, *The Third Reich and the Palestine Question*, Austin, 1985, pp. 58-59, "The (Nazi) regime and the Zionist organization felt that retraining programs would greatly facilitate the resettlement of German Jews in Palestine".

63 - *La Opinion*, 29.3.1933, cit. supra, "L'origine de la réaction vigoureuse (des Juifs du Maroc) contre l'Allemagne (s'explique) par l'information persistante et étendue sur plusieurs colonnes que les journaux de la zone française ont donné aux persécutions nazies... Cette campagne est menée au moment même où l'on discute la réouverture des consulats allemands (dans cette zone)... Nous protestons nous aussi contre toute atteinte aux droits de l'homme commise par les nazis mais indiquons la-*façon* dont cela a été exploité par les Français à leur avantage propre".

recommandèrent eux aussi la modération aux communautés au sein desquelles ils vivaient. (58)

La division des dirigeants des associations juives en Europe sur le problème des mesures de rétorsion contre le Reich, leurs divergences avec celles des Etats-Unis (où le Congrès Juif Américain était le partisan le plus résolu des sanctions commerciales), et leurs craintes de rendre encore plus intenable la situation de leurs coreligionnaires allemands donnaient des arguments supplémentaires aux adversaires du boycottage au Maroc. (59)

En dépit de leur rôle central dans la mobilisation des mellahs contre les persécutions nazies et la virulence de leurs critiques contre "les gros négociants (casablancais et autres) sacrifiant les intérêts d'Israël au profit de leurs intérêts personnels", les sionistes eux-mêmes veillaient en fait à ne pas dépasser certaines limites. (60)

Une certaine retenue s'imposait en effet en raison de la conclusion à Berlin en 1933 précisément par leurs instances supérieures d'un accord secret -dit "Haavara" (transfert en hébreu), périodiquement reconduit jusqu'en 1939- avec le Ministère de l'Economie du Reich, la Reichbank et la Gestapo, laissant aux Juifs allemands la liberté d'émigrer en Palestine sous condition de virer leurs avoirs à un compte spécial. Les fonds ainsi déposés devaient financer les commandes de matériel que des entreprises du "Foyer" s'engageaient à effectuer en Allemagne par le biais de la "Palstina-Treuhandstelle Zur Beratung Deutscher Juden", société

58 - AEP, CPC, 488, Larache 15.9.1934, le consul de France au Résident, "On dit que les (Israélites réfugiés ici) sont en contact avec le groupe "Arien" et ne seraient pas moins dévoués à la cause allemande, sans doute dans le but de gagner le pardon et de retourner en Allemagne". Ibid., 489, 18.1.1935, "Au bal du Cercle hispano-israélite un jeune israélite marocain a crié "A bas Hitler" à l'arrivée du ménage Cohen et Rosenberg (lesquels), gênés, se sont éclipsés". Ibid., Tétouan, 5.4.1935, "Un informateur déclare avoir surpris (à Larache) E. Rosenberg en conversation avec E. Kruse...; ce qui démontre bien que l'hostilité entre Allemands aryens et juifs tend à disparaître".

59 - G. Alderman, op. cit., p. 121, "The Board (of Deputies) rejected calls for an official Anglo-Jewish boycott of German goods... The Board publicly sought to counteract anti-Semitism at home by calling upon British Jews to adopt a deliberately low profile". E. Ben Elissar, *La diplomatie du III^e Reich et les Juifs 1933-1939*, Paris, Julliard, 1969, pp. 67-69, "Hitler avertit l'ambassadeur britannique (11.5.1933): "Si les Juifs de l'étranger (boycottent nos) produits, je veillerai à ce que leurs coreligionnaires (ici) en supportent les conséquences".

60 - A.I., 30.9.1934, "Le boycottage... s'est traduit seulement par une plus grande ardeur du commerce local à stocker les produits germaniques... Ici on gratte l'étiquette "made in Germany", là on la recouvre de papillons moins compromettants". Cf. R. Ayoun et B. Cohen, *Les Juifs d'Algérie*, Paris, 1982, p. 160.

A l'instar des nationalistes, lesquels s'étaient inspirés l'expérience indienne et avaient retenu le principe du boycottage de marchandises en provenance de France et d'Angleterre pour amener celle-ci à renoncer au plan de partage de la Palestine et contraindre l'autre à abroger le dahir berbère, ils envisagèrent eux aussi d'utiliser l'arme commerciale contre les nazis. (55)

Propagés à travers tout le pays et assortis de menaces de "herem" (excommunication) contre les contrevenants, les appels à la suspension de toute transaction avec l'Allemagne et de tout chargement de marchandises sur des navires allemands, n'aboutirent cependant, comme dans le cas des exhortations nationalistes au boycottage des cotonnades d'importation et des cigarettes, qu'à de maigres résultats: l'annulation de quelques commandes. (56)

Bon nombre de gros négociants israélites, agents de firmes allemandes dans les trois zones et déjà en difficultés du fait du marasme général, refusèrent en effet de se plier aux mesures décrétées par le "Comité de boycottage de produits allemands" crée à Casablanca. (57)

Leurs coreligionnaires allemands réfugiés au Maroc mais gardant l'espoir de pouvoir retourner rapidement dans leur pays les appuyaient. Attentifs aux mots d'ordre de l'"Union Centrale des Citoyens Allemands de Confession Juive" (Berlin), ils répercutèrent au Maroc les menaces de représailles d'Hitler (Berlin) et

l'hospitalité. Les Espagnols... leur refusent le permis de séjour". Ibid., 778, Tanger 10.6.1924, l'Agent Diplomatique au Quai, "El Renacimiento de Israel (publie)... une attaque violente contre les antisémites et les pangermanistes d'Allemagne et leurs chefs, Hitler et Luddendorf". *La Liberté*, 29.12.1922, "L'antisémitisme en Allemagne".

55 - AEP, CPC, 778, pièce n° 189, Note (s.d.) de l'Ambassade de France à Madrid sur les réactions des Juifs du Maroc aux exactions nazies; i.e. *La Opinion*, (Ceuta), 29.3.1933, "Protesta de todos los Judios de Marruecos contra la persecucion hitlerina". Cf. *AF-RC*, 11, nov. 1933, p. 665, "Les troubles antisémites au Maroc: Au Maroc, les Juifs... ont décidé le boycottage des marchandises d'origine germanique dont ils étaient les principaux représentants". *A.I.*, 31.10.1933, p. 12, "Tout produit allemand doit nous brûler les mains... Un franc dont nous enrichissons le (Reich) est une balle qui doit (être) tirée contre nos frères... Israël doit prouver au monde entier que la solidarité (juive) est une réalité".

56 - *A.I.*, 30.11.1933, "Au Maroc, quelle est l'action du Comité de boycottage? Nulle... (Consommateurs) abandonnez à leur sort ceux que la cupidité a aveuglés au point de leur faire oublier leur devoir juif".

57 - *A.I.*, 31.10.1933, "Le comité de boycottage (a été) saisi de certains faits relatifs à la conduite de commerçants juifs de Casablanca et d'autres villes (qui)... continuent d'acheter des produits allemands... (Leur) conduite tombe sous l'excommunication lancée par les autorités rabbiniques de New-York".

nazie, certains parmi ces derniers étaient tentés de jouer "la carte allemande" et de ne point se formaliser des sentiments anti-hitlériens de leurs compatriotes juifs. (51)

D'autant que la nouvelle flambée de violence qui venait d'éclater en Palestine (été-automne 1933), par suite tant du rejet par la puissance mandataire des fétouas d'oulémas (dont le mufti d'Égypte Rachid Rida) interdisant la vente de terres aux sionistes que du bond enregistré dans l'afflux d'immigrants juifs, créait un climat propice à l'exacerbation des passions ethno-religieuses et de clivages transcendant l'appartenance à une même patrie. (52)

Les réactions des communautés israélites, tant en zone française qu'espagnole et à Tanger, aux nouvelles d'Allemagne et à l'arrivée au Maroc dès 1933 de coreligionnaires chassés par les persécutions nazies, y contribuèrent du reste fortement: ignorant la virulence des critiques suscitées par "l'indifférence des ploutocrates à l'égard des proscrits", les Musulmans, vis-à-vis desquels les Juifs s'étaient abstenus de tout geste de sympathie lors des événements de 1930, y virent surtout un "modèle de solidarité religieuse" qu'ils se devaient d'imiter. (53)

Ces derniers qui, en 1923 déjà, avaient condamné dans leurs journaux de Tanger le coup d'Etat tenté par Luddendorf et Hitler et stigmatisé les théories exposées dans *Mein Kampf*, furent en effet prompts à s'élever contre les persécutions nazies et à témoigner leur appui à leurs coreligionnaires allemands. Leur solidarité s'exprima à travers des réunions dans les synagogues, la dénonciation dans la presse des mesures antijuives, l'envoi de télégrammes aux consulats allemands, la fermeture de magasins et quelques défilés. (54)

51 - Les contacts avec l'Allemagne se greffaient sur les relations d'affaires que le "père du nationalisme", A. Bennouna, entretenait avec les sociétés allemandes ayant installé la centrale thermique et des manufactures textiles qu'il avait créées à Tétouan (1928) et s'appropriant à équiper une usine de sucre (1933); T. Bennouna, op. cit., p. 125.

52 - *As - Salam* (édité à Tétouan par M. Daoud), 1.10.1933, "Protestation du Maroc contre la politique anglaise en Palestine". T. Jbara, op.cit., pp.127-32, entrées de Juifs en Palestine, 1932: 9.553, 1933: 30.327, 1934: 42.359; comme au Maroc en 1930, les mosquées eurent un rôle central dans le déclenchement des manifestations. Commentaire du gouverneur de Jérusalem: "This is extremely important, because riots would double both in number and in intensity were they... supported in the mind of the Fellahin by the belief that their religion was threatned".

53 - *A.I.*, 4.7.1933, p. 4, "Les Juifs d'Allemagne commencent à faire leur apparition au Maroc. Quelques familles sont arrivées à Casablanca... Si ces réfugiés ne sont pas aidés par les ploutocrates, ils seront conduits au mellah. Là seulement réside le dernier vestige de la solidarité et de l'orthodoxie juives".

54 - *Dépêche Marocaine*, 24.3.1933, "Le mouvement de protestation contre les exactions des hitlériens (s'étend parmi) les israélites du Maroc". AEP, CPC, 488, Larache 15.9.1934, le consul de France au Résident, "Parmi les Allemands établis à Larache: Ernest Rosenberg: israélite réfugié d'Allemagne, arrivé en 1933; Richard Lesser, Erich Landau...; dix autres réfugiés israélites ont dû chercher ailleurs

de "la nation arabe", disant éprouver une gratitude particulière à l'égard des Marocains en raison de la désertion au Liban de leurs compatriotes enrôlés dans les troupes françaises et envoyés prendre part à l'écrasement de la révolte druse (1925-1926), réduisaient encore davantage les possibilités de "dialogue" entre les nationalistes et les Israélites.

Etant donné que ces deux personnages symbolisaient aux yeux de ces derniers l'un l'opposition du monde arabo-musulman à l'instauration d'un Etat juif et l'autre l'aspiration des Arabes à l'unité et à l'indépendance, il leur était en effet difficile de percevoir notamment M.H. Ouazzani (collaborateur personnel de C. Arsalane à Genève), A. Bënnouna (son hôte à Tétouan en 1930) et Allal Fassi (encore plus redoutable à leurs yeux de par sa formation exclusivement arabo-islamique) autrement que sous les traits de dangereux ennemis dont les acquis sur la scène proprement marocaine risquaient d'avoir des retombées sur "le théâtre palestinien" et vice-versa.

Ils n'étaient cependant pas les seuls à s'inquiéter de la perspective d'une consolidation du mouvement nationaliste à la faveur de ses liens avec le Moyen-Orient. Les assimilationnistes partageaient en effet leur point de vue et celui de la Résidence quant aux "dangers et à l'obscurantisme véhiculés par le panislamisme et le panarabisme". Leur crainte était surtout de voir la vague de critiques soulevée par "le dahir berbère" contraindre L. Saint à s'interdire toute initiative susceptible de fournir des arguments supplémentaires à ceux qui l'accusaient de diviser le peuple marocain. Or, comme le maintien des Juifs dans leur statut de sujets du sultan représentait une "constante" de la politique résidentielle, rien ne lui était plus aisé que de s'y tenir pour démontrer son attachement à "la souveraineté de Sa Majesté Chérifienne et à l'unité de son peuple". (50)

Les liens que, dans leur volonté de "contrer" l'Angleterre et la France, Arsalane et Husseini nouèrent avec l'Allemagne après l'arrivée d'Hitler au pouvoir, en dépit des torts considérables que portait aux intérêts arabes l'émigration en Palestine de Juifs fuyant les exactions nazies, accentuèrent la méfiance des élites israéliennes à l'égard des nationalistes: tout en demeurant imperméables à l'idéologie

50 - M.H. Ouazzani, op. cit., I, p. 337, "La lutte des Syriens contre l'occupation française... et la révolte armée dans la Montagne Druse... ont eu un impact au Maroc. Le bombardement sauvage de Damas (y a) provoqué une vague d'indignation... L'émir Adel Arsalane... m'a raconté en 1932 à Genève que de nombreux soldats marocains désertaient et rejoignaient avec leurs armes le camp des moujahidines syriens". E. Cohen-Hadria, op. cit., p. 67, l'auteur, à l'époque secrétaire général de la Fédération Tunisienne de la SFIO, trouvait le nationalisme tunisien "exclusivement musulman, utopique, inactuel, et aux tendances panislamiques inquiétantes".

seulement dans les grands journaux européens et américains mais même dans ceux de contrées asiatiques aussi éloignées que les Indes néerlandaises. (47)

Les associations panarabes et panislamiques eurent un rôle important dans l'amplification de ces échos. Leur solidarité se traduisit notamment par des campagnes de presse ainsi que par l'envoi à la SDN et aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras de plusieurs centaines de télégrammes dénonçant "l'oeuvre de division de la nation marocaine musulmane entreprise par la France" et la "couverture" que "sous prétexte de servir l'humanité, la SDN (fournissait) à la plus abominable des iniquités". A partir de 1931, de tels messages devinrent quasi-rituels et firent partie intégrante de la commémoration de "la funeste date du 16 mai 1930". Et ce en dépit des mesures de rétorsion que prenait, en Palestine par exemple, le Consulat-Général de France à Jérusalem contre leurs signataires. (48)

L'appui qui leur fut ainsi apporté et les égards dont furent entourés Mohamed Bennouna, Mekki Naciri et Mohamed Kettani (établi à Damas) lors de la tenue du congrès islamique réuni à Jérusalem (7-16 déc. 1931) incitaient les nationalistes à compenser la faiblesse de leur marge de manoeuvre face à une Résidence qui persistait dans la répression et la négation de toute liberté en matière de presse en langue arabe par la recherche d'une plus grande sensibilisation des dirigeants panislamistes et panarabes à la cause marocaine. (49)

Les contacts noués à cet effet avec Haj Amine Hussein et Chakib Arsalane, chef du Comité Syro-Libanais établi à Genève et, outre son engagement en faveur

47 - BRQM, Rabat 24.2.1932, n° 481/DAI, le Directeur des A.I. au Chef du Cabinet militaire du Résident, citant La Voix du Tunisien du 17.2.1932, "Que serait-ce si Mr le Résident Général n'avait pas dans ses ascendants un homme de 1789! (En outre), les difficultés économiques ont conduit le Résident à prendre des mesures empiriques qui ne font que compliquer la situation... (Les atteintes aux dispositions de l'Acte d'Algésiras) ont fait pleuvoir à Rabat des protestations italiennes, anglaises et américaines".

48 - M.R. Madariaga, op. cit., tél. adressés à la SDN par la Conférence Islamique (Jérusalem), le Comité de Défense de la Foi (Jaffa), la Section des Jeunes Musulmans d'Irak (Mosoul), et l'Association des Jeunes Musulmans (Le Caire). H. Bouayad, op.cit., p. 199, article d'un Palestinien (s.d.) critiquant "la liste noire" du consulat de France à Jérusalem: "(C'est) la réaction pitoyable des agents de "l'Etat de la Liberté" aux télégrammes dénonçant la politique religieuse de la France au Maroc. S.E. le Consul refuse le visa d'entrée en Syrie et au Liban (à leurs) auteurs. (C'est là) une preuve éclatante... de la confiscation des libertés à laquelle se livrent (ces agents)".

49 - M. Ben Azzouz Hakim, *Abdeslam Bennouna*, op. cit., 3, pp. 272-73, "Appel de la nation marocaine opprimée au Congrès islamique de Jérusalem", "Au Maroc, les Juifs jouissent de la liberté en matière de religion, de gestion de leurs affaires internes et de biens de mainmorte... Les étrangers bénéficient de plus de liberté qu'ils n'en ont dans leurs pays d'origine... Les Musulmans autochtones (quant à eux) subissent la pire des oppressions... Et si rien n'est fait..., le malheur qui s'est abattu sur l'Islam en Andalousie sera réédité au Maroc".

firent mine cependant, de même que les alliancistes, de ne voir dans les peines de prison infligées aux personnes arrêtées à la sortie des mosquées et, surtout, les coups de fouet appliqués aux "meneurs" -y compris des lauréats d'universités françaises- qu'une marque supplémentaire de leur "avance sur les Arabes". (44)

Les seconds espéraient inciter ainsi L. Saint à concrétiser les promesses de son prédécesseur, T. Steeg, "le Résident de la Paix et de la Liberté" disait Sémach. Ils voulaient le voir s'inspirer au Maroc du "libéralisme" qu'il avait adopté en Tunisie (notamment pour contrecarrer les "menées fascistes" parmi les Juifs et l'attrait des naturalisations italiennes) en matière d'application de la loi dite "Morinaud" (député de Constantine, antisémite repent). Cet espoir les rendait insensibles aux bastonnades dont les rues de la médina de Fès furent le théâtre. Grâce aux pressions des puissances étrangères et des associations juives pareils châtiments ne représentaient plus pour eux et leurs coreligionnaires depuis pratiquement 1864 qu'un douloureux souvenir d'un passé à jamais révolu. (45)

Leur attente semblait devoir aboutir d'autant plus rapidement que la France pouvait difficilement, dans leur optique, demeurer en-deça de l'initiative que l'Espagne venait de prendre: l'élaboration d'un plan de "naturalisation en bloc" des Juifs de sa zone et l'amorce effective de sa mise en application par l'octroi du statut d'Espagnols à "quelques israélites, sujets marocains, entrepreneurs, changeurs et fonctionnaires subalternes (pour la plupart)". (46)

Un tel empressement et le silence observé sur la politique de répression menée par L. Saint au Maroc, "pays où l'on vit (maintenant), écrivait *La Voix du Tunisien*, comme comme l'on vivait à Varsovie à l'époque du Tsar ou à Constantinople sous le règne d'Abdul-Hamid", dénotaient cependant fortement. D'autant plus que "l'agitation" déclenchée en mai 1930 avait eu des échos non

44 - H. Bouayad, op. cit., p. 66, "A Fès, le pacha Baghdadi (fit) mettre à plat ventre 50 personnes et fit administrer par ses sbires à chacune d'entre elles parfois jusqu'à 300 coups de fouet. Et ce au vu et à l'instigation de la puissance protectrice dont la devise est "Liberté, Egalité, Fraternité". A. Fassi, op. cit., p. 145. Cf. *A.J.*, 30.11.1927, "Un Juif marocain (de Meknès) présenté au tribunal du Pacha... s'entend traiter par le Pacha lui-même, de fils de chien, fils d'âne et autres (injures)".

45 - *U.J.*, 22.6.1928, Steeg à une séance de la Ligue des Droits de l'Homme: "je chercherai une méthode qui permette peu à peu d'admettre les Israélites, tout au moins les plus instruits, à la qualité de citoyen". E. Cohen-Hadria, *Du protectorat français à l'indépendance tunisienne. Souvenirs d'un témoin socialiste*, Nice, 1976, pp. 67-74. Du même, *Les Juifs francophones dans la vie intellectuelle de la Tunisie entre les deux guerres*, in *Judaïsme d'Afrique du Nord*, op. cit., pp. 49-66, Juifs tunisiens naturalisés français: 1881- 1923: 302; 1924-1930: 5465.

46 - AEP, CPC, 485, Larache 23.7.1930, n° 5, Note du consul de France à la Direction Afrique (Paris) sur "la naturalisation accordée au cours de ces derniers mois".

en partie par un alignement sur les positions du Résident. Lors de son proconsulat tunisien, celui-ci avait pourtant publiquement mis en garde son gouvernement contre "les graves menaces que faisaient peser sur (la) belle Afrique du Nord (française) les nouvelles générations juives... chez qui s'épanouissent (ces) idées d'anarchie et de désordre qui constituent le fond de l'âme des Sémites".

Les sionistes, dont le programme semblait sans doute à Lucien Saint l'un des moyens de détourner vers d'autres cieux cette "anarchie" - "les idées de Théodore Herzl méritent d'être mieux connues au Maroc", leur déclarait-il, observèrent ainsi dans leur bi-mensuel le silence le plus complet sur l'agitation. Adoptant le point de vue officiel, ils estimèrent, comme l'indique un rapport confidentiel adressé par Thursz à l'Agence Juive, que "le dahir sur la justice berbère n'innovait en rien, consacrait seulement des usages existant depuis des temps immémoriaux, ne portait aucune atteinte aux lois fondamentales de l'Islam, (et que) seul le parti-pris politique pouvait y trouver matière à conflit". (42).

Toutefois, eux-mêmes utilisaient les synagogues, prônaient "le retour aux valeurs et aux traditions juives", répétaient que "le sionisme (n'était) que l'appellation moderne d'un rêve bi-millénaire", et se recommandaient de grand-rabbins pour augmenter l'impact de leur propagande. Ils se trouvaient donc bien placés pour apprécier le potentiel mobilisateur de programmes axés sur la préservation des valeurs religieuses. Ils reconnurent de fait, en des termes que d'aucuns appliquaient d'ailleurs aux Juifs eux-mêmes, que "l'orgueil à la fois racial et confessionnel (constituait) le retranchement suprême" derrière lequel les Marocains musulmans défendaient leur identité. D'après eux, ce sentiment se muait même en une sorte de "forteresse spirituelle d'où ils (pouvaient même) mépriser à (leur) aise (leurs) maîtres (et) protecteurs chrétiens". (43)

Ne retenant que ce qu'ils appelèrent "l'esprit de justice de Mr Lucien Saint" et passant outre leur répugnance à l'égard des tribunaux expéditifs des pachas, ils

42 - ASJ , S 25/3.496, "Le Mouvement arabe au Maroc", Casablanca 8.12.1937. A.J., 4.7.1933, exprimant "la gratitude toute spéciale de la population juive du Maroc à M. Lucien Saint (qui) rendait hommage à l'esprit progressif (!) des Juifs marocains (et) avait compris mieux que plus d'un parmi les nôtres et des plus éminents (la) question juive et le sionisme... (Il) a donné son adhésion sans restriction et son patronage à l'Oeuvre de la Fort d'Aristide Briand en Palestine dont M. Justin Godart s'est fait en France l'ardent promoteur".

43 - Ibid., "Devant la civilisation occidentale apportée par la France, le Marocain (!) a fait mine de s'incliner... Restait à vaincre... cet orgueil qui est la dernière défense de l'Islam... Il faut bien se rendre compte que toute restauration d'un pays islamique doit aboutir fatalement au renforcement de cette forteresse du nationalisme ou si l'on veut du racisme... Il y a entre l'Occident et l'Islam une différence de densité que leur juxtaposition ne peut qu'accroître". "Renacimiento de Israel - Revista Hispano-Sefardi autorizada y recomendada por los reverendísimos Sres Rabinos Mayores de Tetuan y Tanger".

les auteurs de ces lettres se fondèrent sur "le droit de tout peuple opprimé d'élever la voix contre la tyrannie" pour dénoncer la politique française (38):

"Le gouvernement (français) "laïque" a autorisé l'Eglise à (intensifier) sa propagande en pays berbère... Le Maroc Musulman proteste contre cette atteinte à la conscience individuelle..., contre la tyrannie (imposée) par l'impérialisme français au peuple marocain, son expropriation de sa terre, l'exploitation des richesses de son sous-sol, l'appauvrissement du Marocain par l'aggravation d'impôts dont (l'essentiel) sert à payer les fonctionnaires français, la transformation des prestations de main-d'oeuvre (exigées) des indigènes en (véritables) travaux forcés, le maintien du Marocain dans l'ignorance, l'interdiction d'accès de la jeunesse marocaine à (l'enseignement supérieur), la justice sans procédés de lois (i.e. pachas) pour tous ceux qui ne sont pas des Français". (39)

Les Juifs pouvaient aisément reconnaître dans ce "procès" l'essentiel des maux sous lesquels eux aussi pliaient en leur qualité d'"indigènes". Habités à examiner ces maux dans le contexte de leurs communautés et continuant à concevoir et à réclamer des solutions spécifiques, ils s'abstinrent cependant de toute prise de position publique sur un dahir qui ne les "interpelait" pas, voire présentait l'avantage de détourner vers les Musulmans un prosélytisme chrétien axé pratiquement jusqu'en 1912 sur les mellahs. Ceux-ci étant toujours au demeurant affligés par des conversions épisodiques de Juifs à l'Islam. (40)

En outre, même si la plupart des nationalistes ne songeaient à arracher que quelques libertés fondamentales et à obtenir le redressement des excès les plus patents de "l'administration directe", des bruits persistants n'en circulaient pas moins ici et là sur leur volonté d'exiger "la révision du traité franco-hafidien", voire "l'abrogation du régime du protectorat". De telles rumeurs et les critiques élevées - notamment par quelques protégés- contre le sceau chérifien apposé au dit dahir, voire la procédure même de proclamation du sultan en 1927, donnaient aux réactions parties des mosquées un caractère "subversif" assez inquiétant au regard des élites israélites. (41)

Les aléas et la "régression" auxquels ces réactions semblaient à leurs yeux exposer le pays provoquèrent parmi elles une sorte de raidissement. Cela se traduisit

38 - B. Kadiri, *Saïd Hajji (1912-1942). Etude sur ses activités culturelles et politiques*, Casablanca, 1979, (en arabe), p. 26.

39 - M.R. Madariaga, op. cit.

40 - P. Flamand, op. cit., p. 104, "Dix cas de conversions d'Israélites à l'Islam dans la localité de Demnate entre 1920 et 1930 témoignent de la perméabilité réciproque des deux ethnies et justifient l'intransigeance de l'attitude juive".

41 - Ibid.; AEP, 563, Paris 17.5.1931, De Saint-Quentin (ancien secrétaire-général du Protectorat) de la Sous- Direction Afrique-Levant à la Direction Politique.

active dans leurs rangs de compatriotes protégés voire "sujets" européens ou américains. (35)

De par leur statut même, ceux-ci étaient supposés avoir dépassé un certain nombre d'interdits et de préjugés d'ordre religieux. Ils ne devaient par ailleurs rien ignorer du rôle que des Juifs avaient tenu dans l'acquisition de patentes de protection et de passeports étrangers par des Musulmans. Ils ne firent cependant initialement aucun "geste" notable pour expliquer leur mouvement aux Israélites. Ils ne disposaient certes pas de journal pour exposer leur projet mais ils semblent surtout avoir été, à l'instar des autres militants, obnubilés par les immenses possibilités de mobilisation offertes par le choc provoqué par le dahir berbère. Il n'est pas non plus exclu qu'ils soient aussi demeurés sous le coup des passions suscitées un an auparavant par les incidents du Mur des Lamentations.

Dans sa dénonciation du prosélytisme chrétien, de l'impulsion que l'évêché de Rabat voulait donner à l'oeuvre missionnaire dans les tribus berbérophones, et des plans de campagne exposés à cet effet dans *Le Maroc Catholique*, Allal Fassi avait pourtant lui-même tenu à affirmer qu'"il n'y a au Maroc de religion(s) nationale(s) que l'Islam et le judaïsme" et à réclamer "la même justice pour tous les Marocains". (36)

Dans les lettres de protestations que d'autres nationalistes adressèrent aux puissances signataires de l'Acte d'Algésiras et à la SDN, l'initiative de la Résidence ne fut présentée que comme une manoeuvre imaginée pour "pousser le peuple marocain musulman à défendre sa religion et pouvoir ainsi l'accuser de fanatisme, de barbarie et de sauvagerie" et une simple manifestation de "la politique de division et d'exploitation que la France impérialiste et l'Espagne imposaient au peuple marocain". L'essentiel des griefs formulés dans ces lettres concernait aussi bien les Musulmans que les Juifs. (37)

Regroupés au sein du "Maroc Musulman", association basée à Salé, cité ayant donné le signal du récit du "Latif" et où certains d'entre eux venaient de créer une sorte de club -"Al-Ouidad" (La Concorde)- se donnant pour vocation "la recherche de la concorde entre les individus sans distinction de race ou de religion",

35 - Notes de la D.A.I., 7.- 1.9.1930, "Attitude des sujets et protégés étrangers au cours du récent mouvement d'agitation".

36 - A. Fassi, op. cit., p. 147, "dîn qawmi" écrit-il.

37 - M.R. Madariaga, Documents d'Archives de la Société des Nations (Genève) relatifs au Dahir berbère, Journées d'Etudes du GERM, Paris, 16-17-18 déc. 1976, doc. 1 et 2, lettres datées des 25.12.1930 et 31.1.1931.

sur les violations de la lettre et de l'esprit du régime de Protectorat et les excès de l'administration dite directe. (32)

Déjà manifeste lors de la campagne menée dans les médinas à la suite des incidents survenus en 1929 à Jérusalem, cette empreinte prit encore plus d'ampleur au lendemain de la promulgation du "dahir berbère" (16 mai 1930). Ce fut en effet par des prières et le récit du "Latif" dans les mosquées (invocations de la protection divine contre les calamités) que les nationalistes répliquèrent à la décision du Résident Lucien Saint de soustraire officiellement les régions berbérophones dites de coutume ("orf") au Chrâa. (33)

En raison du verrouillage dont le pays était l'objet, l'opposition à la politique française au Maroc n'avait effectivement d'espace autre pour s'exprimer que le religieux. Son investissement était d'autant plus porteur que depuis le Proconsulat de Lyautey la Résidence faisait en principe du "respect de l'Islam et des institutions musulmanes" la clé de voûte de tout l'édifice protectoriel. Les possibilités d'infléchissement des luttes proprement "sociales" depuis les mosquées lui conféraient de toute évidence au regard des chefs nationalistes un intérêt stratégique encore plus marqué. (34)

Du fait du caractère "musulman" très prononcé que le mouvement national prit au moment de son lancement, se trouvèrent presque totalement occultées tant la disponibilité de ses animateurs à recourir à des moyens de lutte "laïques" telles que le boycottage commercial - "l'une des armes les plus efficaces contre les Européens qui adorent l'argent au lieu d'adorer Dieu", leur disait Chakib Arsalane - que la présence

32 - Cf. J. Berque, *Le Maghreb*, op. cit., p. 186. Cf. *Al - Fath*, journal cairote prisé dans les médinas, n° du 9.1.1930, "le territoire (colonisé) est petit; un jour viendra où le possesseur du sol (recouvrera) ce qui lui a été volé. Mais que les envahisseurs puissent coloniser (les) coeurs, voilà le dommage ultime. Le danger réel nous vient de la croisade intellectuelle que l'Europe conduit méthodiquement contre l'âme des Orientaux en général et des Musulmans en particulier".

33 - D.A.I., 10.8.1930, "Note sur l'agitation créée autour du dahir du 16 mai 1930 sur la justice berbère"; Ibid., Rabat 12.8.1930, U. Blanc au ministre des A.E., Abdellatif Sbihi de Salé, signalé comme "nationaliste notoire et chef reconnu de tous les jeunes agitateurs du Maroc", fut le principal maître-d'oeuvre de l'utilisation politique du "Latif".

34 - AEP, CPC, 485, Tétouan 7.8.1930, n° 30, le consul de France au Résident, "Le Latif a été réitéré (ici) et des bruits ont circulé sur le boycottage des produits français. Les protégés anglais sont allés voir (à ce sujet) le consul (britannique)". T. Bennouna, *Nidalouna al-qawmi fi a-rasal al-muabadala bayna al-amir Chakib Arsalane wa Haj Abdeslam Bennouna*, Tanger, 1980, p. 381, sur les heurts survenus le 4 mai 1931 à Tétouan entre les troupes et les ouvriers musulmans massés, drapeau rouge en tête, devant le Haut - Commissariat pour réclamer l'alignement de leurs salaires sur ceux des ouvriers espagnols.

"relèvement". D'autant que ce changement de statut et la promotion qu'il symbolisait ne pouvaient que s'accompagner d'une sorte de survalorisation de la culture française. Et ce au moment précis où eux-mêmes prônaient la "régénération de l'hébreu et le retour aux valeurs juives". Leur tâche risquait donc de s'en trouver fortement compliquée, voire compromise. (29)

C'est pourquoi ils cherchèrent à dénigrer leurs adversaires en assimilant leurs aspirations à un choix délibéré en faveur de la "déjudaïsation". De leur côté, ceux auxquels ils s'en prenaient, notamment dans les colonnes de *L'Avenir Illustré*, ne se montraient pas moins véhéments dans leurs attaques contre le sionisme, "projet utopiste, disaient-ils, inapproprié à la situation des Juifs du Maroc, (et constituant) en ce pays (un) lamentable défi à l'hospitalité". (30)

Les nationalistes musulmans étaient quant à eux résolument hostiles aussi bien aux projets des uns que des autres. Dans la perspective tant de ceux d'entre eux issus de la Qaraouiyyine que de leurs camarades formés dans des Universités françaises -et s'estimant mieux outillés pour mener la lutte contre les Français car ayant assimilé leurs principes et pouvant les retourner contre eux-, la concrétisation des réclamations assimilationnistes en particulier risquait de porter des coups supplémentaires à la souveraineté du pays, de renforcer le camp des "colons", et d'aggraver la marginalisation du reste de la population. (31)

La forte empreinte confessionnelle que les éléments qui n'allaient pas tarder à former le Comité d'Action Marocaine imprimaient à leur mouvement n'était cependant pas de nature à faciliter le dialogue qu'ils tentaient de nouer avec les "évolués" israélites et les inciter à se "re-positionner" par rapport à la Résidence Générale. D'autant que ceux-ci espéraient la voir "dépasser" le traité de Fès et satisfaire leur attente alors que ceux-la fondaient leurs revendications précisément

29 - *L'Union Marocaine*, 18.4.1932.

30 - Pour isoler les alliés, l'A.A. fit de leur prétendue "déjudaïsation" un véritable leit-motiv, ajoutant que "les masses juives n'ont qu'une aspiration depuis 2.000 ans: le retour à la terre juive". Les premiers durent fonder un périodique (1932), *L'Union Marocaine*, pour contrecarrer cette propagande.

31 - Episode symbolique de ce "bon usage de la culture française": la mise en scène de "Tartuffe" au début des années vingt par de jeunes fassis au Collège Moulay Idriss et le "tollé" soulevé par Abdelhaï Kettani, chef de file des "conservateurs" ayant cru, non sans raison, se reconnaître dans le faux-dévoit de Molière. H. Gaillard, *Le sionisme et la question juive*, op. cit., p. 6, "l'autonomie nationale de confessions ou de races différentes vivant sur un même sol est une conception familière aux musulmans. Seule l'affirmation d'une prédominance des israélites sur les autres populations pourrait être exploitée contre nous".

complètement isolés dans les mellahs". D'après eux, il ne s'agissait en somme que d'apatrides. (26)

A l'appui du concept du *Heimattos* ainsi développé fut invoqué "le peu de cas que les Musulmans (étaient supposés) faire du Juif (même s'ils) ne pouvaient se passer de (lui) et continueraient à (le) rechercher, naturalisé français ou non". De ce fait, fut-il précisé, c'était dans l'indifférence générale que pouvait intervenir "le changement (éventuel) de la situation politique des Juifs" car "la grande majorité des indigènes... ne s'en apercevrait (même) pas"; "les classes dirigeantes (que) la fierté nationale faisait tenir si haut" étaient supposées quant à elles vouloir délibérément ignorer une éventuelle modification du statut de leurs anciens "dhimmis". (27)

Les alliancistes n'étaient cependant pas les seuls à développer de telles thèses. Dans la mesure où celles-ci servaient leurs propres objectifs, même les sionistes se mirent exceptionnellement en devoir d'abonder dans le sens de leur "bête noire" habituelle, Sémach:

"Le Juif, écrivit ainsi un émissaire du Keren Hayesod d'origine marocaine, Abraham el Maleh, a toujours vécu en marge de la société et de l'Etat musulmans, sans... nationalité définie... Le monde musulman n'a avec (les Juifs) que des rapports d'affaires. L'Etat ne les considère pas comme faisant partie de ses sujets. Il les laisse libres de solliciter et d'obtenir des protections des puissances européennes... (Dans ce) Maroc (que) l'élément français a si merveilleusement colonisé, outillé et modernisé, l'évolution logique (des Juifs) les porte du côté de la civilisation occidentale... Ne pas (en) tenir compte (c'est) faire oeuvre rétrograde... Ce qu'il faut c'est que la France prépare et facilite cette incorporation progressive d'éléments israélites dans le corps national (français)". (28)

En règle générale cependant et même si leur propre statut de naturalisés et celui de leurs chefs -i.e. Chaïm Weizman, président de l'OSM, russe fraîchement naturalisé anglais- les plaçaient en la circonstance en fort mauvaise posture, les sionistes faisaient montre d'une virulence particulière dans leurs attaques contre ceux qui réclamaient l'assimilation.

La naturalisation de coreligionnaires remplissant peu ou prou les conditions linguistiques exigées des candidats à la citoyenneté française -leur nombre potentiel représentant quelque 25% de la population juive totale- risquait, dans leur optique, de priver les communautés d'élites et de cadres susceptibles de contribuer à leur

26 - *L'Univers Israélite* (U. I. infra), 22.6.1928, "Le Juif marocain est systématiquement écarté (de la naturalisation) sous prétexte qu'il serait de nationalité marocaine. Or, il n'a jamais été un Marocain au sens juridique du terme".

27 - *P.D.*, juin 1928.

28 - *A.I.*, 30.3.1930.

"mahiya" comme l'une des causes de l'extension du dévergondage et du vice dans de nombreux foyers urbains. (23)

Les humiliations et les frustrations liées à cet état de choses étaient avivées par ce que *Le Courrier Colonial* appela, dans un article où il évoqua les "préoccupations de la Résidence (face au risque) de réveil du fanatisme (musulman)", "la liberté d'allure des Juifs et leur attitude blessante pour l'amour-propre des Marocains"(!). Même si ce comportement était surtout le fait de jeunes israélites employés aux guichets de postes, de recettes municipales, d'autobus ou de chemins de fers, de grands magasins et à d'autres métiers subalternes, les frictions et les ressentiments auxquels il donnait lieu finissaient par rejaillir peu ou prou sur l'ensemble de leur communauté. (24)

Or, c'était précisément en faveur de ces jeunes israélites que le Délégué de l'AIU au Maroc, Y.D. Sémach, et les dirigeants parisiens de cette association développaient des plaidoyers, notamment dans *L'Univers Israélite* et *Paix et Droit*, appelant le gouvernement français à hâter "l'assimilation des Juifs marocains". Leur "imprégnation de culture française", leur "avance par rapport aux indigènes arabes", et les "services rendus à la France" avant 1912 étant les principaux arguments avancés à cet effet. (25)

Le "principe de l'allégeance perpétuelle des sujets marocains" représentait cependant l'un des principaux obstacles auxquels se heurtaient les partisans d'une rapide mise en place d'un plan définissant les modalités pratiques et les étapes d'ajustement du statut des Juifs marocains, serviteurs zélés de la France, avec... leur identification avec la nation française". Ils essayaient de le contourner en faisant valoir que ceux-ci n'étaient pas des sujets à proprement parler mais de simples "protégés privés et particuliers des sultans... achetant leur sécurité... et vivant

23 - AEP, NS, 486, Tétouan 1.3.1932, le consul de France au Résident, "La Société Musulmane de Bienfaisance installe les fillettes indigentes dans un Fondouk (où) elles apprennent à fabriquer les bonnets nationalistes destinés à remplacer les Fez d'importation italienne. Elle (dit) que ces fillettes, devenues domestiques chez des Européens ou des Israélites, prennent goût au vin. Même (les anciennes) domestiques ont été regoupées, (ce qui) a provoqué un grand trouble parmi de nombreux ménages espagnols, israélites et même indigènes. Mais pour (les nationalistes), il s'agit de soustraire ces filles à la prostitution en attendant de les marier".

24 - Reproduit dans *l'A.I.*, 30.6.1929, "Aussi très sagement, la Résidence vient-elle d'inviter les Israélites à se montrer moins remuants". M. Le Glay, *Musulmans et Juifs marocains*, AF-RC, 11, nov. 1933, p. 624.

25 - Y.D. Sémach, *L'avenir des israélites marocains*, *Paix et Droit* (P.D. infra), juin 1928.

L'attention particulière que la Résidence semblait leur porter était telle que même des Français l'accusaient de "jeter l'argent aux Juifs par pelles alors que les écoles catholiques en manquent". Et ce malgré l'importance des effectifs scolaires européens (30.000 élèves pour une colonie étrangère estimée à 173.000 âmes) et la part du Budget de l'Enseignement du Protectorat qui leur était allouée et dont 1,30% seulement était consacré aux enfants musulmans.

Budget (en francs) consacré à l'enseignement "européen et israélite" (E.I.) et "musulman" (M.)

Type d'enseignement	1930	1932	1933
Primaire et Professionnel	E.I. 24.956.980 M. 11.182.910	30.399.600 13.420.450	33.910.715 13.462.130
Secondaire	E.I. 15.392.490 M. 3.680.475	20.337.350 4.531.127	21.751.520 4.407.620
Technique	E.I. 2.916.350	3.233.200	?

Source: Bulletin Officiel n° 916 et 1.078, 16 mai 1930 et 23 juin 1933

La discrimination ne semblait pas moindre en matière de logement. En effet, et quoique la majorité des masses juives, notamment à Casablanca et Marrakech, continuât de vivre dans de véritables taudis, l'esquisse de projets dits d'Habitat Bon Marché à leur intention, la construction effective d'un nouveau quartier au profit de celles de Meknès (1926-1927) et leur remplacement immédiat par des Musulmans dans un mellah tombant littéralement en ruines pouvaient aisément laisser supposer que c'était surtout de leur bien-être que la Résidence se souciait- son intérêt pour les médinas portant davantage leur conservation "archéologique" que les conditions de vie de leurs habitants. (22)

Encore plus significative de prime abord de l'ascension des uns et de la "déchéance" des autres fut l'augmentation du nombre de jeunes filles musulmanes employées comme domestiques par des familles juives aisées. Quelques nationalistes considéraient la "résignation" de leurs coreligionnaires indigentes à "faire le ménage chez les Juifs" et l'accoutumance de certaines d'entre elles à la consommation de

22 - A.J., 18.12.1930, "Au nouveau mellah de Meknès... (on) trouve de larges artères bien aérées... de spacieuses écoles, tout ce qui constitue, en un mot, l'organisation urbaine la plus moderne".

la banalisation de l'usage de traites qui, dit un Contrôleur civil de la Région de Marrakech, André Truchet, donnaient plus de facilités encore que les actes adoulaire "aux comptes les plus fantaisistes". (18)

La limitation de facto du crédit agricole aux seuls colons -lesquels se disaient d'ailleurs eux aussi "tondus"- et les défaillances des Sociétés Indigènes de Prévoyance (SIP) mises en place par la Résidence Générale pour atténuer les retombées de l'extension des périmètres de colonisation et ralentir l'exode rural poussaient en effet les fellahs à s'endetter auprès de Juifs auxquels ils abandonnaient l'usufruit de leurs terres, de leurs oliveraies et leurs droits d'eau. (19)

L'insistance des officiels français sur "les ravages de l'usure juive" et la nécessité de "priver l'usurier de la complicité inconsciente de sa victime" par la généralisation des SIP donnaient paradoxalement davantage de consistance aux accusations de "favoritisme (et de) l'exploitation à laquelle les Juifs se livraient" du fait d'un Protectorat sous lequel, disait *L'Afrique Française*, les Musulmans n'avaient plus la possibilité de "rétablir l'équilibre par une descente sur le mellah". (20)

Des manifestations encore plus concrètes des privilèges que les Israélites étaient censés tirer de l'ordre colonial résidaient par ailleurs dans le taux de scolarisation nettement supérieur de leur jeunesse, la parution à Casablanca de périodiques juifs tant en français (*L'Avenir Illustré*, *Bulletin de la Fédération des Anciens Elèves de l'AIU*) qu'en judéo-arabe et en hébreu (*La Lumière du Maroc*, *Maghen David*), et la liberté de création d'associations "culturelles". (21)

18 - A. Truchet, Essais sur la propriété paysanne au Maroc, *B.E.M.*, avril 1937, p. 134. "La région de Marrakech... réunit au maximum les conditions favorables au développement de l'usure... (En) faisant comprendre au créancier (israélite) que je n'ignorais pas les conditions du prêt, j'ai presque toujours obtenu des abattements de 50 %".

19 - F. Nataf, *Le crédit et la banque au Maroc*, Paris, Geuthner, 1929, pp. 42-44. R. Le Tourneau, op. cit., p. 285, "l'usure juive, est devenue légendaire (et à Sefrou) étayée sur une très solide réalité". P. Flamand, op. cit., p. 88, citant divers mémoires de Contrôleurs civils (CHIAM), "L'abandon pratiquement définitif de la terre au créancier met dans les mains juives entre les deux guerres mondiales une part importante des terres cultivables".

20 - A. Truchet, op. cit., p. 134, "L'action des tribunaux contre l'usure est tout à fait exceptionnelle".

21 - La diffusion en zone française de périodiques israélites édités en zone nord (i.e., *La Liberté*, *Renacimiento de Israel*, *Kol Israel*) rendait encore plus flagrante la discrimination pratiquée en matière de presse. M. Jacobs, *A Study of Culture Stability and Change*, Washington, 1956, p. 46, scolarisation en zone française, 1925: 7.849 élèves israélites, 5.413 musulmans; 1937: 18.750 et 20.343. Cf. *A.J.*, 15.11.1933, "Les 118.000 Juifs du Maroc - qui sont peut-être 218.000, à moins que ce ne soit 299.999- font partie de 5.000.000 de Marocains... Ils ont plus d'écoles en proportion que leurs compatriotes musulmans". Ibid., "Les écoles de l'Alliance ont refusé 1.000 enfants à Casablanca et 2.500 à Marrakech"; Ibid. 16.4.1934, "propos de Mr Motion, délégué au 3^e collège".

Comme, de manière plus générale, les Juifs gardaient dans tout le pays d'importantes positions dans le commerce de gros de produits de base tels que le sucre, le thé, les bougies, et le savon, c'était essentiellement auprès d'eux que s'approvisionnaient les demi-grossistes et les détaillants musulmans. Du fait de la surfacturation d'articles livrés à crédit et de leur transformation en créances usuraires par suite de défaillances répétées, les débiteurs ne parvenaient qu'à grand-peine, ou parfois pas du tout, à honorer leurs engagements envers leurs fournisseurs.(15)

Ces difficultés, l'impatience des créanciers devant les "atermoiements" de leurs clients, et les tentatives déployées ici et là par ces derniers pour "casser le monopole juif" donnaient une certaine coloration ethno-religieuse à la concurrence commerciale et au contentieux opposant grossistes et détaillants comme cela advint à Casablanca par exemple, place où sur 454 Marocains inscrits en 1931 au Registre du commerce 301 étaient israélites et 153 musulmans. Et ce en dépit de la participation de boutiquiers juifs au boycottage décrété de temps à autre contre leurs coreligionnaires grossistes. (16)

Les colporteurs israélites, en régression depuis plusieurs années déjà, pâtissaient encore plus que les boutiquiers du marasme et des conditions de plus en plus dures que leur imposaient leurs commanditaires. Pour éviter une éviction totale, ces pieds poudreux des campagnes marocaines usaient de manière excessive d'artifices qui, à la longue, finissaient par se retourner contre eux: des tournées dans les douars pendant l'absence des hommes et la spéculation sur l'engouement des femmes pour la pacotille d'importation. Du fait des protestations que soulevaient de tels abus, les autorités en venaient ici et là à interdire purement et simplement toute forme de colportage. (17)

Dans les campagnes précisément, nettement plus dévastatrices au niveau inter-communautaire furent la recrudescence de la pratique de l'antichrèse (*rahn*) et

réactions des Occidentaux aux "performances japonaises" au Maroc et l'évocation de la nécessité pour "les nations blanches de coopérer pour se protéger de la concurrence des races orientales".

15 - A.I., 30.9.1933, p. 15, "La population du Sud et beaucoup de Marocains de toutes les villes ont été douloureusement affectés par la fin tragique de M. Joseph Elharrar (de Mogador) lâchement assassiné à Tiznit par des débiteurs indigènes".

16 - J. Waterbury, *North for the Trade. The Life and Times of a Berber Merchant*, Berkeley, Univ. of California Press, 1972, p. 60, citant un témoin soussi: "In 1936 the Swasa organized a kind of strike at Casablanca against... two Jewish brothers... Even the Jewish retailers in the mellah joined the boycott". A. Adam, op. cit., p. 363.

17 - R. Le Tourneau, *L'activité économique de Sefrou*, H., XXV, 1938, p. 284, "Les Juifs jouent un rôle extrêmement important dans les rapports économiques de Sefrou et des tribus montagnardes... (Ils) se livrent au colportage et à l'usure... Par décision administrative, le colportage a été interdit dans le Cercle de Sefrou à partir de l'été 1936".

D'ailleurs, l'une de leurs principales références moyen-orientales, Rashid Rida, alem moderniste socialisant et "dreyfusard" de la première heure dont les écrits dans *Al-Manar* étaient fort prisés depuis plusieurs années déjà à Tétouan, Fès et Salé, ne cessait de prôner la concorde inter-communautaire. Parallèlement à des mises en garde contre "le péril sioniste". (12)

2 - Antagonismes socio-économiques. Irréductibilité des programmes politiques des élites

L'antinomie des objectifs respectifs des évolués juifs et musulmans annihilait cependant les potentialités de convergence inhérentes à leur condition commune de colonisés. Elle paralysait toute velléité de rapprochement même entre les éléments recommandant ouvertement la préservation de "l'entente judéo-musulmane" et ayant essayé de donner l'exemple par la création d'une "Union de la Jeunesse Musulmane et Israélite Marocaine". (13)

La persistance du marasme créait du reste un contexte nettement plus propice à l'affrontement qu'à la collaboration. La quête multiforme d'échanges de services se doublait de ce fait, en matière commerciale notamment, d'une concurrence féroce. Les gros marchands israélites et leurs homologues musulmans fassis établis à Casablanca par exemple se livraient ainsi une compétition acharnée. Les uns et les autres explorant de nouveaux horizons et se bousculant pour la représentation de firmes japonaises et la commercialisation de marchandises offrant des marges bénéficiaires très substantielles. D'autant qu'au dumping pratiqué par les industriels nippons s'ajoutaient au Maroc les avantages du régime dit de la Porte ouverte institué à Algésiras. (14)

nommé membre de l'Académie arabe... J. Cattaoui, président de la communauté du Caire et ancien ministre des Finances a été réélu président de la Chambre de commerce d'Egypte".

12 - S. Haïm, *Arabic Antisemitic Literature. Some Preliminary Notes*, J.J.S., XVII, 4, oct. 1955, pp. 307-11, "(In *al-Manar*) one can clearly discern a steady and large-minded spirit of tolerance in its editor, Muhammed Rashid Rida. In its first year, 1898, *al-Manar* denounced the antisemitism manifested in France on the occasion of the Dreyfus Affair".

13 - *L'Action du Peuple*, 8.9.1933, Isâac Bendayan rappelant la tentative de création en 1928 d'une "Union" dont "le nom constitue à lui seul un programme magnifique", et indiquant que "la rédaction des statuts et les réunions préliminaires ont donné lieu à un émoi injustifié des autorités".

14 - A. Adam, *Casablanca: Essai de transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, éd. CNRS, Aix - en - Provence, 1972, p. 365, "Dès 1925, les 2/3 des commerçants en tissus (à Casablanca) étaient originaires de Fès (et) n'avaient guère, alors, de concurrents sérieux, les Israélites mis à part". BOIP, 21.7.1938, "Les frères Sebti, sujets anglais, ont créé... une importante succursale à Kobé (Japon) dirigée par Mehdi Benkirane, sympathisant nationaliste". Cf. A.J., 30.11.1936, liens établis par M. Ohana -directeur à Casablanca de l'Anglo-Moroccan Shipping Agency-, H. Toledano et S. Pinto -consignataires de la Nippon Yusen Kasha- avec les firmes Mitsui et Mitsubishi. V. infra les

symboles de leur maintien dans l'"avilissement". Ces derniers assortissaient d'ailleurs épisodiquement leurs propos sur "le fanatisme traditionnel des Musulmans" de "piques" contre "les autorités françaises (qui n'ont pas) pris à coeur efficacement d'instruire les Musulmans du nouvel état de choses qu'elles sont venues instaurer".(9)

Même la presse sioniste insistait de temps à autre sur le nécessaire maintien de "l'entente judéo-musulmane". Réitérant l'attachement de leurs coreligionnaires à "la patrie marocaine", ses animateurs se défendaient de chercher des candidats à "la colonisation palestinienne". Ils allaient même jusqu'à imputer aux Juifs la responsabilité de la détérioration du climat inter-communautaire:

"Nous avons à perdre un certain esprit de cupidité qui se traduit à la fois par une âpreté au gain déshonorante et par un manque total de générosité... Nous avons à perdre également les sentiments d'orgueil et d'ambition qui, trop souvent, stérilisent nos meilleurs qualités. Nous passons trop souvent de l'humilité avilissante au dédain et au mépris. Dans les deux cas, nous manquons de dignité", devait ainsi écrire l'éditorialiste de *L'Avenir Illustré* dans le numéro du 16 mai 1930 de ce bi-mensuel. (10)

Pareils aveux devaient réjouir les nationalistes musulmans. D'autant que, regardant constamment vers l'Egypte, patrie par excellence à leurs yeux de l'arabisme malgré l'exaltation par un segment de son intelligentsia de composantes autres qu'arabo-islamiques de son identité, ils n'ignoraient sans doute pas le concours appréciable qu'apportaient au Wafd même des Juifs sionisants du Caire et d'Alexandrie. (11)

9 - *A.I.*, 30.11.1927, "Le 29 septembre, jour de fête pour les Musulmans, les Juifs (de Meknès) étaient consignés au mellah. C'est avouer qu'après quinze ans de Protectorat français, il n'y a pas de sécurité pour les Juifs les jours où les Musulmans célèbrent une fête religieuse". Cf. A. Fassi, op. cit., p. 155. *Al-Hayat*, 12 juillet et 15.10.1935, "Jusqu'à quand durera la sauvagerie des confréries? Les Hmadcha à Asilah".

10 - *A.I.*, 11.3.1927, F. Corcos, "Loyauté juive: les Juifs marocains savent le lien qui unit le Maroc à la France et le lien qui unit les Marocains à leur souverain... (Ils) ne sont pas des postulants à la colonisation palestinienne... Nous aimons la culture française (mais) c'est dans la vie marocaine, exclusivement, que nous entendons nous mouvoir et rester inclus... Les juifs ne méconnaissent rien de la reconnaissance à tout peuple qui, comme le peuple marocain, leur a donné une paix fraternelle".

11 - G. Kramer, *The Jews in Modern Egypt, 1914-1952*, Seattle, 1989, p. 126, "David Hazan was even condemned to death in absentia by the British because of his nationalistic agitation... The lawyer Leon Castro directed Wafdist propaganda. J. Cattaoui sympathized with the Wafd... J. Piciotto, a businessman, organized an opulent reception for Zaghlul when he returned from exile (1923). In the 1930s and 1940s, the Association de la Jeunesse Juive Egyptienne demonstrated its solidarity with the Wafd... Ali Abd al-Raziq, a shaykh at al-Azhar, even attempted to legitimize a separation of the state (and) Islam". *A.I.*, 15.11.1933, "Le Grand-Rabbin du Caire, Haïm Nahum, sénateur d'Egypte, a été

de "bousbir" (quartiers dits réservés) et la prolifération de "maisons de tolérance" particulières -celles des mellahs étant peuplées aussi bien de Juives que de Musulmanes.

Naguère aussi discret que sévèrement sanctionné -les Juifs allant même, pour marquer leur reprehension, jusqu'à enterrer les prostituées décédées dans un coin particulier de leurs cimetières - ce "métier" était partie intégrante de l'ordre colonial. Il prit des proportions si importantes que tel pacha n'hésitait pas à le "taxer" pour son compte personnel. Les "honnêtes gens" en furent scandalisés. Ils ressentirent cette "plaie" comme l'expression la plus douloureuse de la "déchéance" de leurs communautés respectives. Et ce n'est nullement un hasard si les nationalistes des deux zones en firent l'un des maux dont ils réclamèrent l'éradication immédiate aussitôt après l'émergence de leur mouvement. (7)

Ces aspects de la misère des masses, les ressentiments que devaient leur inspirer la "résignation" de leurs aînés, et leur sourde révolte contre la lourde main de pachas aussi tyranniques qu'analphabètes devaient en principe faciliter parmi les "évolués" musulmans et juifs l'éclosion de convergences transcendant les différences et les contradictions inter-communautaires. D'autant que les uns et les autres n'avaient de perspective autre que des postes subalternes, qu'ils étaient réceptifs aux idéaux de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Ligue Internationale. Contre l'Antisémitisme, et que certains d'entre eux se retrouvaient aux côtés de militants européens socialistes ou communistes. (8)

La remise en cause par de jeunes musulmans de traditions qu'ils jugeaient surannées, voire hétérodoxes, devaient théoriquement leur gagner la sympathie des Israélites. Tel était notamment le cas des campagnes de dénonciation de la "sauvagerie" des adeptes des confréries Aïssaoua et Hmadcha. Et ce dans la mesure où le confinement des populations juives dans les mellahs pendant les festivals de ces ordres réputés "déments" était considéré par leurs "évolués" comme l'un des

7 - P. Flamand, *Les communautés israélites du Sud marocain*, Casablanca, 1959, p. 185, "Une partie de la clientèle des prostituées des mellahs... leur vient des médinas... Des prostituées musulmanes s'installent au mellah". J. Berque, *Le Maghreb*, op. cit., pp. 340, "Bousbir à Casablanca (fut) longtemps (la) seule entreprise d'habitat indigène!".

8 - *Al-Hayat*, hebdomadaire fondé à Tétouan par Abdelkhaleq Torrès, articles consacrés aux mœurs, à l'alcoolisme et aux stupéfiants, i.e. n° des 8 mars, 27 av., et 25 oct. 1934; n° du 14.6.1934 "Pétition demandant à S.A. le Khalifa d'interdire la prostitution publique" (assortie d'une fétoua ad hoc émise le 8.2.1934 par le mufti de Jérusalem, Amine Hussein). Ch. A. Julien, op. cit., p. 229, "Il est douteux qu'il y ait eu dans la France et ses dépendances un "bordelier" d'une telle envergure.... L'enquête du (MCF) publiée à Londres en 1933 n'assurait-elle pas que le pacha (Glaoui) touchait un impôt sur le "stupre"?". H. Bruno, *Au Maroc, à la recherche d'une politique indigène*, AF-RC, 4, août 1933, pp. 443-44, "Les jeunes (indigènes) sortis de nos écoles, collèges ou lycées ne trouvent guère d'autre emploi que celui d'interprète".

ouverture tous les jours de la semaine -le Juif s'en chargeant seul le vendredi, son "ami" en faisant de même le samedi-, et l'attraction de clients aussi bien juifs que musulmans devaient en principe compenser quelque peu les effets du marasme. En raison de l'insignifiance du pouvoir d'achat des masses des deux communautés, ces formules ne donnaient cependant que des résultats fort limités. (4)

La précarité des conditions d'existence des populations fut aggravée par les défaillances de leurs oeuvres de bienfaisance respectives. Les Musulmans totalement démunis ne pouvaient ainsi quasiment plus espérer trouver quelque secours auprès des Habous. Victimes de toutes sortes d'aliénations avant 1912, ces fondations pieuses et leurs rentes continuaient en effet de faire l'objet d'affectations autres que celles auxquelles elles étaient théoriquement destinés. (5)

En milieu juif, les revenus des biens hedseq, en principe mieux préservés, n'étaient pas, eux non plus, en mesure de répondre aux besoins des masses indigentes des mellahs. Ce fut précisément au détriment de ces catégories et à travers les taxes sur la viande et le vin casher prélevées sur leurs maigres achats que ceux que *L'Avenir Illustré* appelait les "ploutocrates" et les "millionnaires de Mersultan" essayèrent d'améliorer les rentrées de la Caisse des pauvres. (6)

Les agents du Makhzen et les notables que, selon les termes mêmes des nationalistes, le Protectorat "gavait", s'accommodaient de la misère de leurs coreligionnaires respectifs. Privés de toute ressource et livrés à eux-mêmes, bon nombre de ces derniers se trouvaient réduits à la mendicité et, dans le cas particulier des femmes, à la prostitution. Cinq mille "professionnelles" furent ainsi recensées en 1933 dans la seule ville de Marrakech par le Movement for Colonial Freedom basé à Londres. Devenu public et réglementé, ce phénomène se traduisit par l'instauration

4 - M. Le Glay, Musulmans et Juifs marocains. Etude de moeurs et de l'état d'esprit à l'occasion du mouvement antisémite d'Allemagne, *A.F.- R.C.*, n° 11, nov. 1933, p. 621, "(Dans) la minuscule Kaissaria (de Casablanca)... les sémites Musulmans et Israélites sont... étroitement mêlés... Au centre (des) boutiques (se tiennent) tantôt un Juif, tantôt un Musulman, ou ensemble un Juif et un Musulman".

5 - Les autorités françaises et espagnoles étaient accusées, respectivement, de consacrer une part des revenus des Habous -destinés à soulager les miséreux-, à la construction d'églises et de "couvrir" les caïds accapareurs. Les sionistes critiquaient pour leur part le principe même de la bienfaisance telle que les communautés la concevaient; ils la considéraient comme "une oeuvre négative (car) elle soulage les malheureux mais entretient la misère", v. *A.I.*, 30.11.1936.

6 - *A.I.*, 15.8.1933, "(A Fès), la taxe sur la viande est payée (même) par les pauvres. (Ceci) revient à (leur) faire payer la charité qu'on fait mine de leur donner"; 30.6.1934, "pétition à Mr Zagouri (contre) les aigrefins (des bouchers) guidés par un shohet, richissime en même temps que fonctionnaire de la communauté, (qui) vendent la viande à un prix... leur permettant de réaliser des bénéfices illicites"; 30.11.1936, "ni la population française ni la population musulmane n'imposent à leurs membres une obligation du genre "taxes casher".

1 - Une condition commune de colonisés

La dépossession opérée par le Protectorat au profit de grosses compagnies, de colons, et d'une poignée de "féodaux" autochtones facilitait en principe la sensibilité des Musulmans et des Juifs à leur condition commune de colonisés. La pression fiscale sous laquelle les uns et les autres pliaient (tertib, droits de marchés, patentes), la relative similitude de leurs problèmes sociaux (emploi, logement, enseignement, santé), et l'hostilité que leur inspiraient des notables qu'ils qualifiaient tous de "beni oui-oui" étaient censées les inciter à lutter ensemble pour alléger, voire se libérer, des servitudes liées à leur statut d'"indigènes". (1)

A cette convergence devait théoriquement concourir à partir de 1939 l'aggravation du marasme sous les effets conjugués de la crise économique mondiale et de la persistance de la sécheresse (1930-1933)-notamment dans les régions méridionales-, la précarisation de la situation des catégories "moyennes" s'étant tant bien que mal adaptées aux mutations survenues depuis 1912, et les difficultés accrues que les gros négociants rencontraient dans leurs affaires. (2)

Comme par le passé, ce fut auprès de prêteurs juifs, eux-mêmes en fort mauvaise posture, que des Musulmans "artisans, boutiquiers, (et) même négociants" essayèrent de trouver des palliatifs à la crise. Les Israélites disposant encore de liquidités substantielles virent dans ce recours à leurs services aussi bien le moyen de compenser la diminution de leurs propres revenus que de "récupérer" des clients traditionnels dont les banques les avaient quelque peu éloignés. (3)

Face à la rigueur des temps, de petits commerçants des deux communautés tentèrent, même dans les foyers urbains où le processus de distanciation était plus rapide qu'ailleurs, de s'associer et parfois même de tenir boutique ensemble: son

1 - A.I., 31.7.1933, vives critiques contre "les Cheikhs Lihoud trop servilement courbés devant le moindre agent d'autorité, ravalés au rang d'indicateurs et fort peu aimés des populations". Ibid., 15.10.1933, Le drame de la rentrée scolaire. Cf. H. Bouayad, *Al-haraka al-wataniya*, Casablanca, 1979, p.66, ce nationaliste de la première heure assimile les pachas à "des bêtes féroces dévorant les victimes que les Français leur jetaient".

2 - J. Benech, op. cit., p. 282, "Les cours tombèrent en cascade (en 1929 à Marrakech) et la marchandise se réalisa avec une perte considérable... De l'échafaudage bâti sur le crédit, il ne resta plus qu'un stock invendable, des créances évanouies... des dettes qui s'accroissent (du) flot implacable des intérêts... La plupart des grandes familles furent entièrement ruinées".

3 - J. Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, Paris, 1979, pp. 184-88, "Pour (les notables) aussi, la crise est dure. Elle provoque une mévente généralisée... Beaucoup d'effets et de mobiliers familiaux prennent le chemin de l'encan".

Chapitre IV

TURBULENCES INTER-COMMUNAUTAIRES ET VELLEITES DE DIALOGUE, 1930-1939

Les relations inter-communautaires se ressentirent pendant les années trente des effets conjugués de l'extension au Maroc de la crise économique mondiale, de la multiplication des "excitations fascistes" (à partir de 1933), du triomphe du Front Populaire en France, de la guerre civile d'Espagne, et de la "grande révolte" de Palestine. L'agitation à laquelle elles furent confrontées se limita en apparence à quelques rixes entre des Musulmans et des Juifs - suivies une seule fois en neuf ans de mort d'homme (un Musulman)- et à des joutes verbales entre les animateurs des mouvements nationaliste, sioniste, et allianciste.

Les appels d'éléments des deux communautés à la préservation de "l'amitié judéo-musulmane", l'expérience concrète de collaboration tentée par certains d'entre eux en 1936-1937, et une pétition commune réclamant la création en Palestine d'un Etat démocratique dépourvu de toute exclusive ethno-confessionnelle semblaient devoir continuer à peser dans le sens du maintien d'une cohabitation sans grand heurt.

En fait il n'en fut pas exactement ainsi tant étaient multiples et irréversibles les ruptures ayant accompagné en profondeur des remous de prime abord sans grande portée.

et de conscience (politique)" de leurs compatriotes et d'en tirer les conséquences.(84)

Véritable "banc d'essai" pour A. Fassi, M.H. Ouazzani et leurs compagnons, cette campagne fut empreinte, au niveau proprement inter-communautaire d'une grande retenue. Legs de l'esprit de la coexistence judéo-musulmane ayant façonné l'histoire de leurs cités, cette pondération allait marquer durablement par la suite leur attitude à l'égard des élites juives, y compris les responsables des groupements sionistes devenus pourtant de plus en plus agressifs grâce en partie aux tolérances d'une Résidence fondamentalement préoccupée par la répression du mouvement nationaliste.

84 - M. Fassi, op. cit., p. 7, "Ce travail a représenté pour nous un test du degré de conscience patriotique (et) islamique de nos concitoyens. Ce faisant il nous a encouragé à organiser un an plus tard des manifestations, des protestations, et des rassemblements pour le récit du Latif dans les mosquées contre... le dahir berbère".

devait d'étouffer un mouvement qui, en fondant sa légitimité sur l'engagement pour des "causes sacrées" telles que "la défense des Lieux saints de Palestine", risquait d'étendre son audience et de passer à la formulation d'un programme de revendications "internes" dont les grandes lignes étaient en fait déjà arrêtées. (81)

La volonté du Résident d'enrayer ce mouvement était telle qu'il s'interdit même la moindre critique publique contre le rôle de l'Agence britannique à Tanger dans la propagation de "nouvelles" attribuant l'origine des troubles survenus à Jérusalem à "l'infiltration en Palestine de bandes d'agitateurs dont la France avait toléré le passage par la Syrie". Pourtant, dit le consul-général De Wistasse, lequel s'était empressé de faire saisir tous les exemplaires du journal égyptien *El Fath*, "les Musulmans et les Israélites ont (quant à eux) commenté sévèrement l'attitude de la puissance mandataire qu'ils accusent respectivement de partialité en faveur de leurs adversaires". (82)

Les autorités espagnoles, inquiètes des liens de Musulmans tétouanais avec Naplouse et de la lecture assidue qu'ils faisaient de journaux tels que *Falastin* (Jaffa), cherchèrent elles aussi à gêner leurs appels en faveur de la Palestine. Elles s'empressèrent ainsi, dit un émissaire sioniste de passage à Tétouan, d'"expulser dans les vingt-quatre heures un agitateur arabe venu exciter les (Musulmans) contre les Juifs en parlant des événements de Palestine". Ledit émissaire ne fut pas, quant à lui, inquiété. (83)

Cette discrimination et la confiscation de la pétition que les nationalistes de la zone française se proposaient d'adresser à Mac Donald -et dont seule la photocopie réalisée au mellah de Fès fut remise en mains propres au mufti de Jérusalem lors de son passage à Paris en 1929-, n'empêcha pas en fait ces derniers de constater de visu, à l'occasion de cette *Première Intifada du Maroc en faveur de la Palestine* ainsi que devait l'appeler l'un d'entre eux (M. Fassi), le "degré de maturité

81 - "Le nationalisme marocain. Note confidentielle de la Résidence générale au Maroc", cit. par D. Cohen, *Les nationalistes nord-africains face au sionisme, R.F.H.O.M.*, LXXVII, 1990, 286, p. 21. Etienne Coidan, auteur d'un mémoire de fin de stage de contrôleur civil, *"Le Sionisme au Maroc"*, Rabat, 1946, dactyl., parle de récit du "Latif" dans les mosquées "pour le salut de la mosquée d'Omar menacée par Israël" et de l'intention des nationalistes de "proclamer les résultats des collectes dans les mosquées". Ni les Archives, ni les témoignages des chefs nationalistes n'en font état.

82 - AEP, CPC, 778, Tanger 3.10.1929, De Wistasse à U. Blanc, recoupement des renseignements recueillis sur place avec ceux de la Sûreté régionale de Fès concernant "la version plus que tendancieuse dont certains agents anglais se servaient pour expliquer aux indigènes les origines des troubles de Palestine".

83 - ASJ, KKL, 5/473, Lettre de J.J. Cohen, Tétouan 29.12.1929, cit. par D. Cohen, op. cit., p. 21. M. Laskier, op. cit., pp. 202-203, sur la fondation à Tétouan vers 1900 de l'association sioniste "Shivat Sion" par un rabbin originaire de Russie, Léon Chalfon, et l'activisme de son compatriote Zeivig Spivacoff à Tanger.

avoir au préalable essayé de se dérober en prétendant que ce document se trouvait entre les mains de leur compagnon Hassan Bouayad (né à Manchester en 1909 et en principe intouchable parce que protégé anglais) -le temps d'en faire établir une copie chez un photographe israélite du mellah. (77)

Le nombre des signatures recueillies détermina cependant Truchet à passer outre aussi bien les précautions qu'il s'était lui-même fixées que le refus du sultan de désapprouver les prises de position de sujets musulmans en faveur de leurs coreligionnaires de Palestine, et l'invocation de la bienveillance observée en la matière par la Résidence à l'égard des Juifs: il convoqua les "jeunes trublions" et les menaça personnellement de sévères sanctions (78).

A travers eux, il chercha à "avertir" les notables tentés de leur emboîter le pas et ayant du reste déjà donné, pendant "l'année du Rifain", d'inquiétants signes de "défaillance" -tels le retrait précipité de leur progéniture des écoles françaises. (79)

Des menaces furent également brandies à l'encontre de jeunes nationalistes de Rabat (Mohamed Lyazidi) et Salé (Abderrahmane Hajji). Devant leurs protestations contre la tolérance dont bénéficiaient les sionistes et le "traitement discriminatoire" dont ils étaient eux-mêmes victimes, la Résidence argua (5.9.1929) que "les Juifs ne faisaient que répondre à des appels à l'aide émanant de parents ou de compatriotes marocains établis en Terre Sainte" alors que l'attitude adoptée par les médinas représentait non pas un geste de solidarité envers des "sinistrés musulmans de Palestine de nationalité marocaine" mais une prise de position "politique". (80)

La réaction des médinas était certes, de l'aveu de L. Saint lui-même, dépourvue de toute excitation contre les Israélites. Mais comme elle témoignait à ses yeux de la capacité des jeunes nationalistes à mobiliser leurs coreligionnaires, il se

77 - M. Fassi, op. cit., p. 3, "Nous fumes surpris par l'irruption de trois moqaddems... Seul notre frère Bouayad échappa à l'interpellation car il était protégé anglais... (Je) me suis empressé de charger mon frère Abdelouahab de porter (la pétition) au mellah où se trouvait alors l'unique photographe de Fès, le compatriote juif Abou Hsira dont le fils ou le petit-fils a pris aujourd'hui la relève, et d'en faire établir la copie".

78 - M. Ben Azzouz Hakim, *Le père du mouvement nationaliste marocain, Haj Abdeslam Bennouna*, I, Rabat, 1987, (en arabe), p. 388, lettre de Bennouna (Tétouan 17.9.1929), à son fils Tayeb, étudiant à Naplouse, demandant des précisions sur les incidents de Jérusalem, l'informant du refus du Sultan de se plier aux desirata du Résident, et l'invitant à suggérer au mufti de Jérusalem, Haj Amine Husseini, d'envoyer des télégrammes au nom des familles marocaines d'Al-Qods sollicitant "comme les Juifs, l'aide de leurs frères du Maroc", et ce afin qu'ils fussent "montrés comme preuve" aux autorités françaises et espagnoles.

79 - J. Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, op. cit., p. 182.

80 - M. Ben Azzouz Hakim, op. cit., p. 388, Bennouna à son fils Tayeb.

La pétition, ajoutèrent-ils avec une allusion manifeste à la politique berbère, ne "faisait que rappeler au travailliste Mac Donald que les Musulmans ne pouvaient accorder de crédit à ses déclarations sur la paix que s'il renonçait à la politique de division et de discrimination raciale qu'il pratiquait en Inde, en Palestine et ailleurs". (74)

Ces précisions furent vaines. A. Kettani, qui se posait en chef de file des "anti-wahabites" et voulait empêcher l'émergence d'un mouvement dont il était l'une des cibles privilégiées, invita publiquement les autorités à réprimer immédiatement ce qu'il qualifia d'"agitation révolutionnaire déclenchée par les jeunes". (75)

Le Courier du Maroc se fit lui aussi alarmiste. Passant sous silence les réunions et les souscriptions que les sionistes organisaient à travers tout le Maroc (près de 120.000 frcs réunis en quelques semaines), il rendit compte du succès de la pétition en insistant sur ce qu'il appela l'accord survenu "pour la première fois à Fès (entre) les notables représentants du Vieux Maroc et les Jeunes qui ont pris l'initiative de ce mouvement". Il affirma que ce fait nouveau conférait "à cette manifestation une importance toute particulière". (76)

Dans les réactions des autorités françaises à cette première grande initiative des "évolués" musulmans apparurent les premiers éléments d'une stratégie qui, très rapidement, allait les conduire à concentrer quasiment toute leur attention sur les nationalistes et laisser de facto une grande liberté d'action aux sionistes. Après avoir réuni un "véritable conseil de guerre", le général Truchet, commandant la Région de Fès, soucieux d'éviter les inconvénients d'une intervention directe dans une campagne revêtant un caractère religieux, chargea en effet le pacha Baghdadi, de "saisir la pétition". A. Fassi, M. Fassi, et M. H. Ouezzani durent s'exécuter. Non sans

74 - Ibid., p. 476, dépôt par Ouazzani d'une plainte contre le directeur du *Courier du Maroc* pour refus du "droit de réponse", "Je savais que ce directeur prenait le parti des Juifs car ils représentaient le plus grand nombre de lecteurs de son journal... Je voulais aussi (répliquer) par ce biais aux menées d'un cheikh de confrérie (A. Kettani) opposé à la jeunesse instruite et éclairée".

75 - Cf. E. Michaux-Bellaire, op. cit., p. 492, "L'Islam au Maroc... comprend les confréries et surtout les exercices bruyants des Hamadcha, des Aïssaoua, le culte des saints, les pèlerinages, les sorcelleries, les jongleries...; On serait évidemment mal venu de vouloir... faire renoncer (les Berbères à ces) pratiques".

76 - N° du 13.9.1929, "Une pétition établie par les fils de notables fassis... pour protester contre la politique (anglaise) d'aide aux Juifs circule en ville et est actuellement revêtue de plusieurs milliers de signatures obtenues de tous les musulmans sollicités sans exception. Une collecte est également (en cours)... Une certaine agitation est entretenue par le colportage de nouvelles de sources particulières parvenant soi-disant de Jérusalem et selon lesquelles de nombreux Marocains résidant dans le Horm... auraient été molestés... Une surexcitation sensible est constatée dans la médina, et l'agitation, quoique purement verbale, témoigne néanmoins d'un mouvement d'opinion indubitable".

Les nationalistes s'étaient contentés quant à eux de rédiger une pétition destinée au Foreign Office. Incapables de se dérober, à la fois parce qu'il s'agissait d'appuyer la réaffirmation du caractère sacré de Jérusalem et de protester non pas contre la politique française mais contre celle de l'Angleterre en Palestine, même de "vieux turbans" acceptèrent de la signer. Axée sur "la profanation d'édifices religieux musulmans", voire "la destruction de la mosquée d'Omar", et le devoir de tout "croyant" de se solidariser avec ses "frères", la campagne fut menée à Fès notamment par Mohammed Fassi et M. H. Ouazzani, étudiants à Paris, respectivement en Sorbonne et à l'Ecole Libre des Sciences Politiques, en vacances dans leur ville natale. Tous deux militaient au sein de L'Association des Etudiants Musulmans d'Afrique du Nord. Bien que de familles bourgeoises, ils sympathisaient avec L'Etoile Nord-Africaine prolétarienne et proche du PCF et du Komintern. (72)

La pétition, destinée au premier ministre britannique Ramsay Mac Donald, faisait état de "la profonde indignation que suscitaient parmi tous les Musulmans marocains les incidents douloureux survenus en Palestine, (et) l'appui constant que le gouvernement anglais apportait aux revendications grotesques des sionistes et à leurs menées". Ses signataires et leurs coreligionnaires entendaient exprimer à la puissance mandataire, affirmaient-ils, leur "détermination à défendre par ce (qu'ils avaient) de plus cher et même par le sacrifice suprême le troisième Lieu saint de l'Islam". (73)

Arguments et précisions destinés à embarrasser les autorités françaises: la revendication d'une égalité de traitement avec "les Juifs marocains témoignant leur solidarité à leurs frères victimes, comme les Musulmans et les Chrétiens, de l'agression perpétrée par les sionistes serviteurs (d'intérêts) étrangers", et le rappel du fait qu'il ne s'agissait "nullement (de provoquer) le déclenchement d'une guerre religieuse ou ethnique mais seulement (d') exprimer l'appui de Musulmans à tous ceux qui (en Palestine), y compris les Juifs autochtones, s'opposaient au visées et aux menées sionistes".

assidus de la presse rédigée en français (qui) commentent pour leur entourage les événements importants... Les premiers télégrammes (ne) signalant (que) la situation fâcheuse des Israélites (en Palestine)..., l'émotion a été plus considérable dans cette partie de la population sans que l'attitude des Musulmans ait été à un moment (quelconque) menaçante. Les craintes de Mr Bollack sont sans fondement... Dans plusieurs villes les Israélites se sont félicités de la tutelle qu'exerce la France au Maroc et attribuent à ce fait l'absence de toute réaction fâcheuse de la part des Musulmans".

72 - M. Fassi, *La première "intifada" marocaine en faveur d'Al Qods*, s.d., inédit, (en arabe), p. 2, "J'ai été l'initiateur de ce mouvement (car) au cours de l'été 1929 j'ai vu à la une du journal français Le Courrier une photographie de la mosquée de Sidna Omar (et) une dépêche disant que les Juifs avaient détruit cette mosquée... L'idée m'est venue de rédiger une pétition... Allal Fassi, Abdelouahab Fassi, M. H. Ouazzani et Hassan Bouayad (m'ont) approuvé".

73 - M. H. Ouazzani, op. cit., pp. 469-70, texte intégral de la pétition, datée du 1 rabi II 1348/6.9.1929, narration des conditions de sa rédaction, et de ses échos dans la presse française.

aussi leur solidarité à leurs propres coreligionnaires de Palestine "victimes des incidents d'al-Qods-Sharif". (68)

L'invocation de ce droit ne fut en fait formulée qu'après-coup en guise de protestation contre l'interdiction par les autorités de toute action dans les médinas en faveur de la Palestine, l'amplification par la presse française de "l'indéniable mouvement d'opinion auquel les événements de Jérusalem ont donné lieu à Fez", et les démarches de délégués de l'O.S.M. et de l'Agence Juive à Paris appelant l'attention du gouvernement français sur les menaces de "désordres antisémites" dans le Protectorat. (69)

Bien qu'ayant fondé l'argumentation développée à l'appui des demandes de légalisation de leurs groupements au Maroc en partie sur "l'indifférence des indigènes à l'égard des sentiments des Juifs", ces délégués n'en cherchèrent pas moins en effet à accréditer l'idée que "la promptitude avec laquelle les milieux mahométans ont appris les événements de Palestine et l'empressement avec lequel ils en ont en informé les Israélites qui les ignoraient encore" ne pouvaient être dûes qu'à des "influences étrangères"; le contexte se prêtant à toutes sortes d'insinuations incriminant les "cercles panislamistes", les "agents allemands" et "la main de Moscou". (70)

En fait, et ainsi que devait le confirmer le nouveau résident, Lucien Saint, les Musulmans avaient puisé leurs informations tant dans les dépêches d'agences publiées par divers journaux qu'auprès des Juifs. Ceux-ci commencèrent en effet à se réunir dès la fin du mois d'août pour prendre connaissance de télégrammes en provenance de Jérusalem et participer aux souscriptions ouvertes au profit des "victimes des événements". (71)

68 - M.H. Ouazzani, op. cit., p. 478, "d'autres motivations... m'avaient incité à prendre part à la campagne de protestation contre l'agression anglo-sioniste en Palestine; c'est que j'étais lié à un groupe d'étudiants palestiniens à Paris... (et donc) très au fait de la question palestinienne (et) de ses secrets".

69 - *La Presse Marocaine*, 4.9.1929; *Le Courier du Maroc*, 8.9.1929; *Le Matin*, 13.9.1929. Cf., *Le Courier du Maroc*, n° du 1.10.1929, "M.Hassan et Ouazzani nous fait connaître que (la) protestation n'a pas été inspirée... par un télégramme émanant de Syrie".

70 - Ibid., Paris 29.8.1929, "Cabinet du Ministre. Note pour la Direction Politique. Répercussions des événements de Palestine en Syrie et en Afrique du Nord", compte-rendu de l'audience accordée par le directeur de cabinet, M. Charvériat, à Robert-Bollack, membre français de l'Agence Juive venu "surtout signaler les appréhensions éprouvées par les Israélites d'Afrique du Nord et spécialement du Maroc (du fait de) l'empressement jugé quelque peu menaçant" avec lequel les Musulmans ont réagi aux événements de Palestine.

71 - Ibid., 9.10.1929, L. Saint au Quai, "Les événements de Palestine ont été connus en même temps par tous les éléments de la population marocaine et uniquement par télégrammes de presse... Les collectivités musulmane et israélite comptent chacune un nombre assez considérable de lecteurs

leur refus et la configuration de leurs maisons sur le terrain, ils se retrouvèrent quasiment en première ligne lorsque les Juifs, appelés à la révolte par "Le comité juif du Mur des Lamentations", passèrent à l'action et déclenchèrent les accrochages du 23 août. (65)

Au Maroc, les Israélites des trois zones, notamment ceux des villes où existaient des groupements sionistes, furent plus prompts que les Musulmans à réagir à ces incidents. Bien organisés et d'autant mieux informés que diverses familles recevaient directement des nouvelles de parents "haloutzim" faisant partie d'organisations armées secrètes, ils tinrent en effet rapidement des réunions et lancèrent des souscriptions en faveur de leurs coreligionnaires. (66)

Cette mobilisation passa quasiment inaperçue de la plus grande partie de la population musulmane (rurale en majorité, préoccupée par le quotidien, et ne disposant pas de moyens d'information). Elle servit cependant de "modèle" aux Jeunes Marocains des médinas de Tétouan, Salé, Rabat et Fès. La mobilisation à laquelle ils appelèrent fut facilitée en partie par l'intérêt que les notables des grandes cités portaient habituellement aux "événements du Machreq" et celui encore plus marqué avec lequel les suivaient les familles ayant leurs fils, ceux de parents ou d'amis, dans des universités ou des instituts du Caire, de Damas ou de Naplouse, ce "grand foyer de panarabisme" (N. Slousch). (67)

Au fait des réunions et des collectes qu'organisaient leurs voisins juifs, les jeunes nationalistes n'évoquèrent ce qui se passait dans les mellahs qu'à titre de "précédent" et pour réclamer une "égalité de traitement" et le droit de témoigner eux

65 - T. Jbara, op.cit., pp. 85-90, "On August 3, (1929), Haj Amine sent a message to the (British) officer administering the Government protesting on (attacks) on Moroccan Muslims who resided near the Wall and (attempts) preventing Moroccan residents from passing to their homes". *La Presse Marocaine* (Casablanca) du 4.9.1929 reproduisit des dépêches d'agences indiquant que l'artillerie britannique avait bombardé la mosquée d'Omar, que la révolte était générale en Palestine et que le *Yahad* avait été proclamé dans divers pays musulmans.

66 - AEP, CPC, 778, Coupure de journal (non identifié) daté du 3.9.1929, "Rabat 1 sept. Les Israélites se sont réunis à la synagogue principale de la ville pour entendre lecture de télégrammes adressés par le grand-rabbin au président de la communauté juive de Meknès. Une souscription sera ouverte en faveur des victimes des événements de Palestine". *A.I.*, 31.8.1938, "Lors des événements de 1929 (Jérusalem), la tête (de) Joseph Amsellam (originaire du Maroc) avait été mise à prix par les émeutiers, il fut obligé de quitter le pays pour venir se réfugier en terre marocaine... Au début des troubles de 1936, il retourna en Palestine".

67 - Ibid., 556, Larache 25.9.1929, le vice-consul de France au Quai, "Les événements (de Palestine) n'ont eu presque (pas) d'écho dans les milieux musulmans... Parmi l'élément israélite..., une certaine effervescence a régné mais les esprits paraissent s'être calmés".

enflammaient la jeunesse de Tétouan, Salé, Rabat et Fès. Un autre Palestinien, Rochdi Saleh Mohsine, rédigea quant à lui une biographie du "Héros du Rif", la fit publier au Caire (1925) et la dédia à "la jeunesse de la nation arabe". (62)

L'intérêt des nationalistes marocains pour les événements de Palestine était stimulé par la présence de compatriotes musulmans dans la "troisième cité sainte de l'Islam" et les violences dont ils furent victimes lors des échauffourées ayant éclaté entre Juifs et Arabes dans le secteur du Mur des Lamentations -appelé "al-Bourraq" par ceux-ci et "Kotel Moravi" par ceux-la. (63)

N'ayant traditionnellement accès au Mur et ne pouvant prier sur le parvis le jouxtant que grâce à la liberté de passage que les Arabes leur laissaient, les Juifs cherchaient en effet à évincer ces derniers. Dans un premier temps, ils essayèrent de s'approprier les immeubles avoisinants, notamment les maisons Habous enregistrées au nom du "pôle mystique" Abou Médian de Tlemcen et occupées par des Marocains précisément dans le secteur dit Bab al Maghariba. (64)

Sollicités à plusieurs reprises, ceux-ci ne purent répondre, en dépit des offres "alléchantes" faites à certains de leurs cheikhs, que par la négative en raison à la fois de la gravité de l'enjeu politico-religieux des transactions qui leur étaient proposées et du caractère inaliénable des immeubles qu'ils occupaient. Etant donné

62 - M.H. Ouazzani, *Mémoires de vie et de combat. La guerre du Rif*, Beyrouth, 1982, pp. 452-453, "L'hymne connu sous le nom d'"hymne d'Abdelkrim", et considéré officiellement comme tel dans le Rif, était l'un des plus beaux poèmes dédiés à la révolution rifaine. Il était attribué à un poète palestinien". R.S. Mohsine, *Sirat Mohamed b. Abdelkrim Khattabi*, Le Caire, Imp. Salafiya, H. 1343.. Poème cité in A.J. Arberry, *Modern Arabic Poetry*, 1^o éd. Taylors Foreign Press, 1950, reprint Cambridge University Press, 1967, 1975.

63 - "Al Bourraq" évoque pour les Musulmans le nom de la monture ailée du Prophète lors de son ascension céleste ("isra") après son transport miraculeux ("mi'raj") de la Mecque à Jérusalem, v. W.R. Zwi, Jérusalem dans la conscience juive, chrétienne et musulmane, in *Les Cahiers de la Méditerranée*, déc. 1984-juin 1985, n° 29-30, pp. 189-205. Sur l'ancienneté du quartier dit des Marocains à Jérusalem et la désignation d'un gouverneur berbère à la tête de cette cité au milieu du X^{ème} siècle, v. S.D. Goitein, Jerusalem in the Arab Period (638-1099), in *The Jerusalem Cathedra*, 1982, n° 2, pp. 168-196.

64 - *Le Matin* (Paris), 13.9.1929, sur "l'agitation provoquée dans les médinas par des nouvelles, de sources particulières, faisant état des violences commises contre des Marocains (musulmans) établis à Jérusalem". P. Mattar, The Role of the Mufti of Jerusalem in the Struggle over the Western Wall, 1928-1929, *M.E.S.*, 19, 1, janv. 1983, pp. 104-119, démarches des sionistes auprès des Marocains en vue de la cession des immeubles Waqf qu'ils occupaient. Le gouvernement de Londres reconnut dans un rapport officiel rendu public le 19.11.1928 que: "The Western or Wailing Wall is legally the absolute property of the Muslim Community, and the strip of pavement facing it is Waqf property as is shown by documents preserved by the Guardian of the Waqf", cité par T. Jbara, *Palestinian Leader Hajj Amin al-Husayni, Mufti of Jerusalem*, Princeton, 1985, p. 82.

La formation à la fois arabo-islamique et occidentale reçue par les Jeunes Marocains les prédisposait à adopter des formules combinant aussi bien le traditionnel que le moderne dans leur lutte contre la "léthargie" de leur société et un régime qui ne leur laissait, en dépit des diplômes universitaires dont certains d'entre eux étaient pourvus, que ces mêmes postes subalternes autour desquels les Israélites se bousculaient mais qu'eux-mêmes dédaignaient.

Le statut juridique même de quelques chefs nationalistes était du reste en tant que tel fort révélateur. A l'instar des activistes sionistes qui, dans les trois zones, exploitaient à des fins politiques leur condition d'étrangers (i.e. Barliawky, Jalfon, Kagan, Perl, Spivacoff, Thursz), de naturalisés (M. Azancot, A. Laredo, S.D. Lévy, J.R. Benazeraf), de protégés (A. Israël) ou même de simples employés de consulats (J.H. Lévy), ceux d'entre eux qui bénéficiaient de passeports ou de patentes de protection britanniques, américains, espagnols, italiens et russes utilisèrent en effet eux aussi leurs immunités capitulaires pour organiser des réunions politiques et des collectes, diffuser les nouvelles en provenance d'Orient, et assurer la liaison avec les "frères" de Tanger et de Tétouan.

Groupés en cellules secrètes, "coiffées" dans une phase ultérieure par une organisation centrale dénommée significativement "zaouïa", ils ne se préoccupèrent pas, au stade embryonnaire où se trouvait encore leur mouvement, d'y associer des Juifs. Ceux-ci leur semblaient davantage portés vers l'assimilation ou le sionisme que vers la contestation de la présence française dans le pays. Du reste, le serment même d'adhésion à la "cause" -prêté sur le Coran- excluait toute candidature autre que celle de Musulmans.

2 - Pétition des médinas en faveur de la Palestine et mobilisation contre la Résidence

Les événements qui éclatèrent en Palestine les 23 et 24 août 1929 n'étaient pas non plus de nature à faciliter des ouvertures en direction des Israélites. Et ce en raison aussi bien de l'attachement des nationalistes, en leur qualité de Musulmans, au caractère arabo-islamique d'al-Qods et des possibilités qu'offrait la sensibilisation des médinas à "une cause sacrée" que du sentiment de "dette" qu'ils éprouvaient envers les Palestiniens.

La solidarité de ces derniers avec les Marocains s'était en effet exprimée pendant la guerre du Rif par l'exaltation dans la presse des "sacrifices consentis par le peuple arabe de Marrakech pour la défense de son intégrité" ainsi que par la composition par un poète de Naplouse, Ibrahim Touqane, d'un "hymne d'Abdelkrim" -repris plus tard par la Révolution algérienne- dont les refrains

coins de l'empire marocain, un mouvement des esprits à Tétouan peut parfaitement avoir une répercussion à Fès par exemple".

tout par la "promotion à la dignité de citoyens français"- et, a fortiori, des sionistes, lesquels ne remettaient pas en cause le protectorat en tant que tel et se félicitaient même de la "sécurité" qu'il apportait aux Juifs, les "Jeunes Marocains" contestaient en effet, en invoquant parfois "le modèle lyautéen", le régime d'"administration directe". Ils s'accommodaient mal de la présence à la tête des vizirats d'éléments tels que Omar Tazi (Domaines) ou Ahmed el Jaï (Habous), et cherchaient à réclamer, dans un premier temps, une participation à la gestion des affaires du pays. (59)

Autre facteur qui n'était pas de nature à faciliter un même rapport vis-à-vis de la culture française et encore moins à l'égard des "grandes questions de l'heure", et favorisait plutôt la distanciation et la tension: l'inscription de certains jeunes nationalistes musulmans -y compris des éléments formés sur les bancs de lycées français et ayant même entamé des études supérieures en France- dans des instituts ou des facultés d'Egypte, de Syrie et de Palestine. (60)

Indice précoce de la dimension panarabe du nationalisme marocain, l'envoi dans ce dernier pays d'un petit groupe de jeunes de Tétouan et de Salé était d'ailleurs le résultat d'une suggestion de Mohammed ben Hassan Ouazzani, étudiant en Sciences Politiques ayant noué à Paris d'étroites relations d'amitié avec des Palestiniens. Délaissant ostensiblement la Qaraouiyye, "tombée au niveau d'une écurie" - disaient leurs parents - et, refusant de s'inscrire dans les collèges créés par les Français, "tout juste bons à former des interprètes de deuxième catégorie", ces jeunes s'inscrivirent dans la prestigieuse école Najah de Naplouse, dirigée par Izzat Darwaza, leader nationaliste et ami personnel du mufti de Jérusalem, Haj Amine Husseini. (61)

59 - Cf P. Mille, *Au Maroc, chez les fils de l'ombre et du soleil*, Paris, 1931, p. 88, "Alors que l'Arabe et le Berbère islamisés mettent leur fierté à ne pas se laisser pénétrer..., même à ne pas porter le costume européen, du moins gardant toujours le fez ou le turban, marque et insigne d'une séparation, le Juif s'eupéanise... avec... de sincères transports de joie intellectuelle (et ce même si) l'élément stable, d'essence orientale, qui forme l'âme juive, (n'est pas touché) même par l'eupéanisation la plus complète".

60 - Ibid., "Tous mes interlocuteurs parlaient français à la perfection et la plupart sans le moindre accent alors que beaucoup d'Algériens et de Tunisiens sortis de nos universités avaient une assez mauvaise prononciation". AEP, CPC, 778, Rabat 19.10.1928, U. Blanc au Quai, "le nommé Balafrej... se rend en Egypte. Il a... poursuivi la classe de Philo. à Paris... Ses agissements en Egypte ne doivent pas être perdus de vue".

61 - AEP, CPC, 556, Tétouan 6.9.1929, n° 36, L. Martin à Briand, "Haj Abdeslam Bennouna, ex-vizir des Finances, épris de modernisme, principal promoteur de la médresa privée de Tétouan (1923), a rappelé son fils de la Qaraouiyye... Comme (on) lui a fait observer que l'enseignement à El Azhar (Egypte) devenait de plus en plus hétérodoxe, (il) l'a envoyé en Palestine. L'enthousiasme pour Naplouse va croissant parmi l'élite de Tétouan...; mon but est de profiter de la carence des (Espagnols)... (Il faut développer) notre école indigène de Tétouan (car) nous comptons parmi nos élèves les enfants des meilleures familles. De même que chaque événement a sa résonance aux quatre

Dans leur "assaut contre la Bastille du taqlid" (imitation servile des Anciens), ce fut d'ailleurs en puisant dans la littérature française qu'ils essayèrent de trouver des chefs-d'oeuvres (i.e. *Tartuffe* de Molière) à mêmes de mieux montrer "l'hypocrisie de faux-dévôts" et de "vieux turbans" coupables à leurs yeux à la fois d'exploitation de la crédulité des masses et de collusion avec le régime en place. (56)

Les "jeunes trublions", qualificatif utilisé par des autorités inquiètes devant les critiques formulées contre les ouléma-s et les chefs de zaouïa-s qui les secondaient, les pétitions remises aux municipalités -contre les dépenses somptuaires choquantes dans un contexte général de marasme- et les articles publiés dans des journaux arabes d'Algérie, de Tunisie et d'Égypte, n'avaient pas initialement de ligne bien définie à l'égard des populations juives en général et des aspirations de leurs élites en particulier (57).

Une certaine convergence entre les points de vue des uns et des autres semblait devoir découler des traditions de cohabitation inter-communautaire -des officiers de Renseignements affectés à la surveillance de "la dissidence intellectuelle" décelant même des "subtilités talmudiques" dans le raisonnement de certains de leurs jeunes interlocuteurs musulmans-, de la similitude des difficultés socio-économiques et autres, et des affinités supplémentaires que créait en principe leur imprégnation de culture française. (58)

Les convergences potentielles se heurtaient en fait à l'irréductibilité de leurs objectifs respectifs. A l'inverse des assimilationnistes israéliens -préoccupés avant

marocains à idées avancées, les traitent souvent de Wahhabites, alors que les doctrines du Wahhabisme sont au contraire absolument réactionnaires".

56 - G. Spillman, *Souvenirs d'un colonialiste*, Paris, 1968, p. 137, nommé en 1924 à la Direction des Renseignements, l'auteur écrit à propos d'un "collaborateur" fassi: "J'étais en bonnes relations avec... Si Adelhaï Kettani. Ce pittoresque chérif idrisside... vaniteux, sarcastique et fort méchante langue... méprisé de beaucoup, détesté de tous, était un puits de sciences islamiques". M.H. Ouazzani, op. cit., p. 388, "Le théâtre a contribué à la lutte contre les errements des confréries avec *"Tartuffe"* (de Molière)... L'Administration en a interdit la représentation à la demande d' Abdelhaï Kettani qui s'estima visé par cette pièce".

57 - J. Berque, *Maghreb, histoire et société*, op. cit., pp. 177-78, "Vers 1928 éclate à Fès un scandale municipal... Une pétition est remise au Majlis al-Baladi par un groupe dont se détache (Allal Fassi)... On s'en prend aux excès somptuaires dans noces et funérailles... L'économie est en jeu autant que la morale... Réaction typique d'une bourgeoisie citadine! Elle commence à se sentir, dès 1925, condamnée par l'expansion du marché moderne".

58 - G. Spillman, op. cit., chargé par Lyautey d'accorder toute son attention aux élites urbaines, notamment "la jeunesse des écoles" - "ma marotte" disait le Maréchal-, l'auteur écrit à propos d'un jeune nationaliste, p. 133, "Ce garçon (avait une) agilité d'esprit..., et un art consommé de retourner les arguments adverses qui s'apparentait aux subtilités talmudiques. Je devais apprendre plus tard que sa famille descendait de Juifs convertis à l'Islam".

- le passage des "grands négociants (juifs) de Casablanca, Rabat, Fez et Tanger, nés dans le pays, sous la juridiction des Anglais, des Espagnols, des Américains et des Italiens trop heureux d'accueillir (ceux) que la France a rejetés (même s'ils étaient) de coeur et d'esprit avec elle et ne demandaient qu'à la bien servir";

- le refus de l'appoint considérable que pouvait apporter au Protectorat "par ces temps de nationalisme et alors que le nombre des Français établis au Maroc ne dépassait pas 66.000 personnes (contre 30.000 ressortissants étrangers)", une masse d'Israélites "vivant en harmonie avec les indigènes, aisément assimilable, et disposée à aller aussi lentement qu'on voudra dans les naturalisations pourvu que le rythme en fût régulier et surtout amorcé". (53)

II - ECHOS AU MAROC DES EVENEMENTS DE PALESTINE D'AOUT 1929

1 - L'intérêt des "Jeunes Marocains" pour les affaires d'Orient

Nettement plus préoccupantes encore pour la Résidence, non pas tant par leurs éventuelles implications inter-communautaires que par le sens et le contenu du programme de réformes autour duquel elles s'articulaient, étaient les tentatives que de jeunes musulmans commencèrent à déployer, au lendemain même de la fin de la guerre du Rif, pour s'organiser politiquement. (54)

Tout en étant fortement marqués par l'idéologie salafiste et les idées de la Nahda (renaissance) en vogue au Moyen-Orient, certains d'entre eux avaient intériorisé aussi, comme les "évolués" israélites, "les principes de 1789". A leur instar, ils faisaient de la lutte contre les "pratiques obscurantistes" de leur société (i.e. culte des saints) et de la dénonciation de certaines formes de gérontocratie la base de l'oeuvre de rénovation à laquelle ils disaient s'attacher. (55)

53 - *L'Univers Israélite*, 22.6.1928, "La naturalisation des Juifs marocains" par Dasey (en fait Sémach), "les Juifs n'ont nul intérêt (matériel) dans la naturalisation; les abus que peut receler la justice indigène n'atteignent que les petits, les ignorants... Pour les juifs évolués, être marocain, c'est jouir de tous les avantages de l'organisation française sans en subir les charges... On désire être français parce que d'éducation française... Les Israélites algériens ont été pour beaucoup dans l'éclosion de ce sentiment ici".

54 - M. H. Ouazzani, *Mémoires de vie et de combat*, I, Beyrouth, 1982, (en arabe), pp. 359-71, sur les noyaux nationalistes formés en 1926-28, leur programme, et leurs articles dans des journaux algériens, tunisiens et égyptiens; i.e. U. Blanc aux Chefs de Régions, 1.2.1929, conf., sur la réunion de jeunes nationalistes à Rabat.

55 - E. Michaux-Bellaire, *Le Wahhabisme au Maroc*, *AF-RC*, 7, juillet 1928, pp. 489-92, "Aujourd'hui la mode semble être au Wahhabisme... Beaucoup de vieux turbans, pour dénigrer les jeunes

de... ressusciter un fanatisme dont les Juifs eurent longtemps à souffrir", Steeg se montra en effet disposé à laisser davantage de liberté de mouvement aux sionistes.(50)

Même si le refus opposé à la mise en place d'une Fédération n'était toujours pas levé, ceux-ci firent mine de se suffire de "la sympathie que (le nouveau résident) voulait bien témoigner en faveur des progrès de (leur) mouvement". Comme ils étaient fortement desservis par les propos amers tenus à leur rencontre par les "Halouzim" ayant dû rebrousser chemin après leur exode en Palestine voire le refoulement de certains d'entre eux (non munis de visas d'entrée) avant même leur débarquement à Jaffa, ils se préoccupèrent de faire oublier ces déboires. Leur propagande fut axée sur le rôle que les Israélites du protectorat se devaient d'apporter essentiellement par leur argent à l'édification du Foyer national. (51)

Une revue bi-mensuelle, *L'Avenir Illustré*, éditée en français, fut fondée à cet effet à Casablanca à partir de 1926 par Thursz. Celui-ci s'entoura de journalistes professionnels "engagés", citoyens étrangers ou Marocains naturalisés pour la plupart - donc échappant aux restrictions imposées aux "indigènes" en matière de presse-, et très au fait des réalités du pays. A l'instar du groupe animant *El Renacimiento de Israel*, journal fondé à Tanger par l'hispano-polonais Asher Perl et se disant le "defensor de los intereses políticos et nacionales de la colectividad israelita de Marruecos", le comité de rédaction du nouveau périodique assumait de facto les fonctions d'un véritable "bureau politique". (52)

La Résidence laissa faire non seulement à cause des puissants appuis dont les sionistes disposaient en métropole mais aussi parce qu'il lui fallait trouver un contrepoids aux démarches de plus en plus pressantes d'"évolués" israélites réclamant le bénéfice de la naturalisation française et la suppression des "paradoxes" que représentaient:

- le maintien des Juifs dans une situation constituant une régression par rapport au statut d'autonomie dont ils jouissaient même sous "les sultans les plus absolus (et) les plus tyranniques";

- la facilité d'octroi de la nationalité française aux "Espagnols, Anglais, Grecs, et Turcs" résidant au Maroc "alors que le Juif marocain en (était) systématiquement écarté sous prétexte qu'il (était) de nationalité marocaine même s'il (n'avait toujours été en fait) que toléré comme étranger parmi les nationaux musulmans";

50 - Ibid., pp. 76-77, Rabat 16.6.1926, Steeg à N. Sokolov.

51 - M. Abitboi, *Zionist Activity in the Maghreb*, J.Q., 21, 1981, pp. 61-90.

52 - Ibid., p. 76, à propos de J.R. Benazeraf, I. Calmero, S.D. Lévy, et d'autres collaborateurs de Thursz, "most of (them) held foreign citizenship though some were Moroccan born".

Des arguments supplémentaires furent tirés tant du "libéralisme" adopté par le Haut-Commissaire espagnol à l'égard du groupement sioniste de Tétouan, dont le chef officiel était précisément Abraham Israël, protégé français, que du ressentiment que valait en principe à la France en zone nord l'attitude "négative" de la Résidence vis-à-vis du sionisme. La communauté juive de Tanger, par exemple, était ainsi déclarée "douloureusement émue par l'interdiction au Maroc français du journal *Haolam* (édité en hébreu à Vilna, Lituanie, puis à Berlin, et enfin à Londres) et ne comprenant pas pourquoi la France, éternelle protectrice des minorités en Orient, a pris cette attitude peu bienveillante envers le sionisme qui, au Maroc, ne peut se traduire que par l'étude de l'hébreu et par la contribution des Juifs de ce pays à la reconstruction du Foyer National Juif". (48)

Ces démarches furent épisodiquement assorties de menaces voilées d'étalage devant les congrès que l'O.S.M. tenait dans de grandes villes européennes et les journaux couvrant leurs travaux des insuffisances des réalisations sociales de la Résidence, du régime qu'elle imposait à leurs coreligionnaires et des obstacles qu'elle mettait à leur propre action au Maroc.

3 - Premiers acquis des sionistes

Les pressions ne donnèrent cependant de résultats qu'après le départ de Lyautey. Son remplaçant, Théodore Steeg, félicité pour sa nomination à Rabat "au nom des sionistes" du protectorat par Jonathan Thursz, Juif polonais qui venait de s'installer à Casablanca en qualité de délégué du l'Exécutif sioniste, répondit à celui-ci qu'il pouvait être "assuré qu'au Maroc, de même qu'hier en Algérie, (il avait) à coeur de faire respecter d'une façon absolue toutes les croyances et qu'à l'égard des sionistes (il allait rester) inébranlablement attaché aux principes directeurs de la politique poursuivie par le Gouvernement de la République au sein de la Société des Nations". (49)

Tout en s'en tenant aux principes fondamentaux définis par son prédécesseur et en réaffirmant à Thursz que "le Sultan se refusait formellement à tolérer toute propagande qui aboutirait à diminuer le nombre de ses sujets israélites" et qu'il "convenait de laisser (ces derniers) travailler sans agitation..., et épargner à l'ensemble du peuple marocain les répercussions d'une propagande qui... risquerait

48 - Ibid.; Cf., Ibid., 614, Tétouan 6.3.1919, Monge à Pichon, "Une association sioniste s'est constituée dernièrement à Tétouan. Appelée "Shibat Sion", elle a élu un comité de 11 membres (dirigé par) Abraham Israël, président de la communauté israélite et protégé français... Comme il paraît être question d'instituer en Palestine une sorte de protectorat britannique, l'Espagne, si jalouse de son autorité dans cette zone, craindrait de voir l'Angleterre se créer ici une influence à la faveur de cet état de choses".

49 - D. Bensimon, *Les débuts...*, op. cit., p. 65, Londres 13.10.1925, Thursz à Steeg et réponse de celui-ci avant même son arrivée à Rabat, Paris 20.10.1925.

Lyautey, les dirigeants de l'O.S.M. et de la F.S.F. intensifièrent en effet leurs démarches en vue d'une levée immédiate de l'interdiction de constitution d'une Fédération Sioniste du Maroc. (44)

Tout en rappelant à leurs interlocuteurs à la présidence du Conseil et au Quai d'Orsay l'intérêt que la France avait à s'associer à l'édification d'un Foyer, "jouxant le canal de Suez et la Syrie", et à éviter qu'il ne se transforme en "une véritable colonie britannique", ces dirigeants firent de nouveau valoir le cas de la Tunisie, de l'Égypte et de la Turquie, "pays musulmans ne soulevant pas, affirmaient-ils, d'objection à la propagande sioniste". (45)

La légalisation de leurs groupes et une association accrue de leurs coreligionnaires du Maroc à la réalisation de leurs projets en Palestine posaient, d'après eux, d'autant moins de difficultés que "la population musulmane (ignorait) absolument tout de la vie sentimentale ou religieuse de (ses voisins) juifs". Les activités sionistes étaient menées, disaient-ils, avec une grande discrétion. Et comme pour les habitants des mellahs, "le sionisme se confondait avec la vie religieuse", il ne s'agissait, affirmaient-ils, que de les inciter à manifester leur solidarité à l'égard des "frères opprimés et malheureux (ayant besoin) d'un Foyer où ils pouvaient vivre dans des conditions plus humaines que dans leurs patries actuelles". (46)

La libéralisation réclamée était même présentée comme allant pleinement dans le sens de la politique du Protectorat. Et ce dans la mesure où un encadrement des masses permettait de mieux les informer et d'éviter les perturbations créées par les réactions intempestives de familles qui, "ayant entendu vaguement parler de la rétrocession de la Palestine au peuple juif", réalisaient leurs biens et "partaient à l'aveuglette". (47)

44 - Ibid., Paris 23.7.1925, Le Garde des Sceaux, chargé p.i. des A.E., à Lyautey, "Je vous transmets le rapport du délégué du Keren Hayesod sur le sionisme au Maroc... et vous prie de me faire savoir si vous auriez des objections à revenir sur la position que vous avez prise à ce sujet". Bien que rappelant que Poincaré lui avait expressément "recommandé (en 1921-1922) de maintenir la bonne ligne" adoptée par la Résidence à l'égard du sionisme, Lyautey ne se rendait pas moins compte des limites de plus en plus étroites de sa marge de manoeuvre: "Quant à savoir si des considérations politiques d'intérêt général ne domineraient pas (les) intérêts particuliers (de la France au Maroc)..., écrit-il à Edouard Herriot le 15.1.1925, je vous serais obligé de me faire savoir si des faits nouveaux qui m'échappent sont intervenus qui appellent une modification de cette (ligne)".

45 - Ibid., Paris 4.7.1924, N. Halpern à Peretti de la Rocca, directeur des Affaires politiques au ministère des A.E., "Rapport sur la question du sionisme au Maroc". Cf Ibid., Palestine, 10, Le Caire 15.6.1918, n° 174, A. Defrance à S. Pichon, sur les protestations du Comité Syro-Panarabe au Caire contre la visite du président de l'OSM, Chaïm Weizman, en Égypte, l'aliénation de terres en Palestine et le projet de formation d'un gouvernement juif".

46 - Ibid., Rapport Halpern.

47 - Ibid.

"précédent" furent opposés tant les spécificités de la situation prévalant au Maroc que les propos du résident Lucien Saint sur les difficultés que posait l'exposition des Juifs tunisiens à des "influences extérieures". (41)

Sur un plan plus général, Lyautey, toujours marqué sans doute par le souvenir de Fachoda, fonda pour une large part son opposition à la création de groupes sionistes et à l'extension de leurs activités sur l'exploitation que l'Angleterre faisait du sionisme. Et ce aux dépens de la France tant au Moyen-Orient qu'au Maroc même où elle refusait toujours de renoncer à ses privilèges capitulaires, soutenait discrètement les éléments hostiles à l'influence française à Tanger, et entretenait des relations équivoques avec Ben Abdelkrim. (42)

Les mêmes considérations "stratégiques" l'amènèrent à multiplier les mises en garde contre la "menace bolchevique" et le danger inhérent à l'établissement de rapports trop étroits entre les Israélites marocains et leurs coreligionnaires "gravitant autour de l'ambassade (russe) près du gouvernement du Reich", au moment précis où les communistes (français et autres) prenaient une part active à la propagande en faveur de la République du Rif. (43)

Les critiques contre "l'hostilité systématique du Maréchal au sionisme" et "la terreur à laquelle les Bureaux Arabes soumettaient les Israélites" n'en enregistrèrent pas moins une forte escalade. A la faveur des rudes coups que les ruptures du "front nord" sous la pression des Rifains portaient au prestige de

favorisée, ne possèdent que de peu ou pas d'immeubles, ou aucune situation bien assise... Pour les jeunes, la vie devient de plus en plus difficile et pénible sous le régime français".

41 - Ibid., "Dans son rapport sur les Juifs de Tunisie au Département, Mr Saint montre les dangers que fait courir cet élément (sioniste) à la population lorsqu'il est travaillé par des influences extérieures". L'hostilité du sultan au sionisme, son souci de préserver "la paix religieuse" dans les régions "pacifiées" et le fait que diverses tribus continuaient de résister à l'occupation étaient d'après Lyautey autant de données "(permettant) de répondre à l'avance à l'objection que l'on serait tenté de faire en invoquant l'exemple de la Tunisie". Cf "La situation de la Tunisie. Autour des travaux de la commission d'études tunisiennes. La question juive", article non signé in *AF-RC*, n° 6, juin 1925, pp. 274-280.

42 - Ibid., "L'argument spécieux (faisant valoir) que le mouvement sioniste est à l'abri de toute influence politique, qu'il n'a pour but que la création d'un foyer national juif, et ne sert pas les intérêts d'une puissance particulière puisque la Grande-Bretagne n'exerce en Palestine qu'un mandat de la S.D.N. est par trop naïf... Ce n'est pas dans un but désintéressé, par pur idéalisme, que l'Angleterre s'est fait en quelque sorte l'apôtre du mouvement sioniste qu'elle a inspiré, c'est qu'elle était assurée de pouvoir (le) diriger et d'en faire un instrument puissant de ses ambitions... Les sionistes du Maroc, (tels ceux de) Mogador, déjà travaillés par les méthodistes anglais, ne sauraient échapper à l'emprise de l'Angleterre".

43 - Ibid.; Cf éditorial "Les Rifains de l'intérieur", *AF-RC*, n° 6, juin 1925, "Le fanatisme et la fureur des Rifains et des Djebalas sont avivés par des excitations venues de France".

Le "faible intérêt des Israélites marocains pour le sionisme", la "satisfaction" que leur procuraient les "bienfaits que leur apportait le Protectorat", la méfiance qu'inspirait à leurs notables, Zagouri en tête, un mouvement qu'ils considéraient comme un "grand danger pour les Juifs marocains", et, accessoirement, la méfiance du président de l'AIU, Sylvain Lévy, à l'égard du sionisme, servirent à maintes reprises à démontrer le caractère "allogène", "artificiel" voire "trompeur" de ce mouvement au Maroc. (38)

Un argument de taille fut tiré à cet égard du retour précipité dans leurs villes d'origine de quelques unes des 150 à 200 familles juives de Fès et de Sefrou ayant émigré, entre 1919 et 1922, en Palestine. Une insistance particulière fut mise à cet effet sur la responsabilité des propagandistes sionistes dans l'échec de cet exode. Et ce en dépit de l'importance qu'eurent des données telles que "la renonciation accrue des Musulmans marocains aux intermédiaires juifs, l'âpre concurrence que faisaient à ces derniers les Européens, la prolifération marquant les mellahs, et la recherche par leurs habitants de champs libres" dans les motivations des émigrés. (39)

Des "mécontents du mellah de Fès" essayèrent cependant d'"exploiter politiquement l'échec de l'exode de leurs coreligionnaires" pour, dit Zagouri, réclamer la légalisation d'associations à mêmes, affirmaient-ils, d'"informer correctement les malheureux et les infortunés dont les conditions d'existence étaient devenues impossibles et qui n'hésitaient pas à quitter le sol natal pour aller chercher au loin une amélioration de leur sort". A l'appui de leurs réclamations, ils firent valoir le précédent créé par la promulgation en Tunisie, autre pays de protectorat, d'un arrêté beylical autorisant la constitution d'une Fédération Sioniste (40). A ce

38 - Ibid., Palestine, 10, Casablanca 16.9.1919, Zagouri à Lyautey, "Le sionisme que je considère comme un grand danger pour les Juifs marocains, et en cela je suis d'accord avec l'AIU et quelques Israélites éminents du judaïsme français, a essayé d'agir sur certains esprits". Ibid., 11, Paris 30.10.1918, S. Lévy au Quai d'Orsay, "Lors de mon voyage aux Etats-Unis, je me propose d'exposer le rôle traditionnel de la France au Levant et de faire comprendre aux Juifs américains les dangers d'une immigration trop rapide (en Palestine)".

39 - Ibid., 778, 13.7.1921, Lyautey au Quai, annexe I: rapport du général Maurial, commandant la Région de Fès, imputant "le mouvement d'émigration d'Israélites en Palestine" aux lettres de coreligionnaires les invitant à les rejoindre mais surtout au "marasme commercial et à l'arrêt des affaires qui ont beaucoup touché les petits commerçants de la région de Fès". Ibid., 3.3.1923, "Les causes de l'exode sont surtout religieuses et économiques... Les Juifs fassis répondent volontiers aux encouragements au départ car la crise économique a retenti de manière particulièrement dure dans leur groupement".

40 - Ibid., "cet exode limité a cessé complètement en décembre 1922 même s'il a été exagéré par une presse en mal de copie"; Cf. *Le Progrès de Fes*, 26.11.1922, "depuis trois mois 80 familles juives (600 personnes) ont quitté Fes pour la Palestine. (Celles-ci) appartiennent en général à la classe la moins

Outre la nécessité de veiller au "maintien de l'ordre public et de la paix religieuse", le "dangereux précédent" que risquait de créer une reconnaissance officielle des associations sionistes, et le risque de voir "certains éléments musulmans qui regardent volontiers, eux aussi, vers l'Orient" suivre l'exemple des Israélites, ce fut surtout de la nature du régime en place au Maroc que le Résident tenta de tirer des arguments juridiques pour justifier son refus de légaliser les groupements sionistes. Le rejet des demandes d'autorisation était du reste notifié à leurs animateurs par les Chefs (français) des services municipaux au nom du Gouvernement chérifien. (34)

"Il convient de noter, dit-il, que le Sultan, le Makhzen et toute la classe élevée de la population musulmane, sur l'adhésion loyale desquels repose toute notre politique, voient d'un assez mauvais oeil l'action sioniste. Il y a là un facteur politique et gouvernemental spécial... dont il faut tenir le plus grand compte". (35)

Des députés, des sénateurs, des dirigeants de l'OSM, de la FSF et du KH continuèrent cependant d'exercer des pressions sur le gouvernement français et sur la Résidence en vue d'un assouplissement de son attitude à l'égard des sionistes (36). Mais Lyautey répondait invariablement à leurs démarches et à leurs critiques, qu'il était "mieux placé (que quiconque) pour juger la situation politique particulière du Maroc et les considérations d'ordre politique s'opposant à la création de groupements sionistes" et qu'il ne pouvait pas "faire abstraction des contingences et ignorer les menaces de troubles pesant sur (le Protectorat)". (37)

France est de soustraire dans la mesure du possible les communautés israélites du Protectorat à des influences extérieures dont la direction échappe aux sionistes français (qui sont) impuissants à contrecarrer efficacement l'action des sionistes anglo-saxons, allemands et russes".

34 - Ibid., Fès 15.3.1923, Le Guével à Joseph H. Lévy, "J'ai le regret de vous informer que le Gouvernement marocain maintient le refus d'autorisation qu'il avait déjà formulé il y un an en ce qui concerne la création à Fès du groupement sioniste "Kol Newasser". Je vous prie de notifier cette décision aux membres du Comité provisoire".

35 - Ibid., Note du Maréchal citée supra, Lyautey affirmait que Moulay Youssef, des vizirs et des notables musulmans lui avaient fait part de leur désapprobation à l'égard des activités sionistes dans le pays.

36 - Ibid., Paris 14.4.1923, le sénateur De Monzie à Lyautey, "Je suis sollicité par mes amis sionistes (qui) demandent l'autorisation de constituer une Fédération Sioniste du Maroc comme cela a été le cas en Tunisie...; le sionisme est aujourd'hui partout admis, sinon encouragé. Quoique sans attaches confessionnelles avec le judaïsme, j'attache au sionisme un intérêt français". Ibid., Rabat 28.5.1925, le Résident répondant aux démarches du député Renaudel et du délégué du K.H., Nissim Halpern, auprès du Quai d'Orsay et à leurs propos sur "les abus commis par les autorités" et "la population israélite terrorisée par les Bureaux Arabes".

37 - Ibid., Paris 19.8.1924, n° 1973, "Ce n'est pas, et j'y insiste, en raison de leur caractère sioniste même que ces associations ne sont pas autorisées".

L'allégeance que les sujets israélites devaient au sultan, la tranquillité dont ils jouissaient depuis l'instauration du protectorat, les "réformes" introduites en leur faveur, et, surtout, les troubles que risquaient de créer les réactions de leurs compatriotes musulmans justifiaient à son avis la politique tendant à les maintenir à "l'abri des directives émanant de l'Organisation centrale du sionisme". (30)

En sa qualité d'Inspecteur des Institutions Israélites, Zagouri expliquait d'ailleurs lui-même aux délégués sionistes étrangers que certains de leurs informateurs marocains ne cherchaient que l'occasion de provoquer des désordres dans le Protectorat, que la création des groupements qu'ils réclamaient était prématurée, que les Musulmans y étaient hostiles, et qu'en cas de troubles, "l'Israélite marocain aura nécessairement le dessous". (31)

Comme elle estimait que le sionisme répondait "surtout aux aspirations des Juifs de Pologne et de Russie (et constituait) une doctrine dont l'importation au Maroc paraissait peu désirable et qu'en tout cas le Protectorat n'avait pas à favoriser", la Résidence rejeta systématiquement, sur la base du dahir du 24 mai 1914, les requêtes qui lui étaient présentées en vue de la création de groupements sionistes, notamment à Fès, Safi, Mogador, Oujda et Casablanca. (32)

"C'est un principe pour le Protectorat, devait expliquer Lyautey, de refuser la création d'associations à caractère politique et il n'est pas possible de déroger à cette règle en faveur des organisations sionistes... (Celles-ci) seraient de nature à gêner considérablement (notre) politique indigène car elles risqueraient de provoquer du côté des Musulmans, que les libertés d'allures prises par les Israélites se reposant sur notre protection choquent déjà visiblement, un mouvement de réaction à ne pas susciter, dans l'intérêt même de la population juive". (33)

l'introduction est peu désirable au Maroc. Ce danger est à éviter en devançant (ces derniers) et en autorisant... les présidents des communautés à recueillir eux-mêmes (le chekel)".

30 - Ibid., Palestine, 16, Rabat 27.12.1921, n° 1867, Lyautey au président du conseil, "Notre action de contrôle se serait trouvée gênée si des directives émanant de l'Organisation sioniste, où prédominent, avec l'influence britannique, les éléments notables que sont les Juifs Ashkenazim de Galicie et de Pologne, étaient venus... exciter les Juifs marocains, jusqu'ici fort paisibles, pour l'idée d'une patrie juive en Palestine sous mandat britannique, dont les Juifs épars ici et là et non encore assimilés auraient pu se considérer comme les ressortissants".

31 - D. Cohen, Lyautey et le sionisme, 1915-1925, *RFHOM*, LXVII, 1980, n° 248-249, p. 287, "Zagouri aurait (précisé à Abraham el Maleh en juillet 1923) que ni lui-même ni la Résidence n'étaient hostiles au sionisme. La preuve..., des instructions avaient été données pour que les fonds provenant du Shequel soient adressés à Jérusalem".

32 - AEP, CPC, 778, Rabat 8.6.1923, n° 85, "Note du Maréchal Lyautey sur le sionisme au Maroc".

33 - Ibid., "Ces groupements, recevant des mots d'ordre de l'extérieur... risqueraient de provoquer dans les milieux musulmans des mouvements de réaction dont les communautés juives pourraient être les premières à pâtir". Ibid., Paris 19.8.1924, Lyautey au président du conseil, "L'intérêt de la

Le même souci avait aussi été à l'origine de l'éviction de Slousch, après qu'une dernière mission portant précisément sur la vérification de l'identité de ces réfugiés, que "Paris" se souciait de maintenir sous "influence française", lui ait été confiée (1916). Au fait de son rôle dans la recherche, aux côtés du territorialiste Israël Zangwill, d'un emplacement en Tripolitaine pour un Foyer juif, des campagnes qu'il menait aux Etats-Unis pour convaincre les Américains de prendre le relais de l'Europe dans le "parrainage" d'un Etat juif en Palestine, et de sa propagande dans les mellahs, le général s'opposa catégoriquement à sa nomination en qualité de "conseiller de l'Etat chérifien" ainsi qu'à son projet de "chaire de langues et de civilisation juives" - "un organe de propagande sioniste de plus!" s'était-il écrié. (27)

Les chefs de comités des communautés juives représentaient un élément essentiel du dispositif grâce auquel les autorités cherchaient à limiter l'impact du sionisme sur leurs administrés israélites. Ils furent en effet invités à rapporter, sous peine d'amendes, toute présence parmi leurs coreligionnaires d'émissaires étrangers. Lorsque ceux-ci étaient autorisés à quêter, ils devaient les empêcher de prendre la parole en public, les accompagner en personne au domicile des individus disposés à faire des dons, et en adresser le produit à Zagouri aux fins de centralisation et de transfert. (28)

Pour se prémunir contre d'éventuelles défaillances des chefs de comités, empêcher les étrangers de prendre contact avec les populations et éviter que leurs réunions et leurs allées et venues n'attirent l'attention des Musulmans, la Résidence en vint même à faire procéder plusieurs semaines à l'avance aux collectes que ces émissaires se proposaient d'organiser, les informant à leur arrivée au Maroc du montant des sommes rassemblées, et, leur ayant ainsi enlevé tout motif de circuler dans le pays, les invitait à ré-embarquer sur le premier bateau en partance. (29)

27 - Ibid., 778, Marrakech 5.1.1917, n° 421, conf., le général Gouraud, Résident p.i., au président du conseil, "Slousch est le défenseur... de théories qui se rattachent (à) la doctrine du nationalisme juif (et) qui ne paraissent pas pouvoir être actuellement abordées au Maroc sans inconvénients". Ibid., Casablanca 8.6.1919, n° 652, Lyautey au Quai, "Il importe au plus haut point de maintenir, en dehors du mouvement juif (les Israélites) du Maroc... Entrer dans les vues de Mr Slousch serait aller bénévolement au - devant des difficultés". Ibid., Palestine, 12, p. 67, Note de Slousch sur son séjour aux Etats-Unis, "En 1915, j'ai compris que le centre de gravité de la situation générale ne se trouvait plus en Méditerranée mais plutôt dans cette grande République d'Amérique".

28 - Ibid., 778, Rabat 5.4.1925, n° 1152 DR/3, Le colonel Huot au secrétaire général du Protectorat, "Au cours de l'été (dernier), un nombre élevé de rabbins étrangers sont venus à Beni-Mellal, les uns originaires de Palestine, les autres de la zone espagnole et de Tanger, l'un d'eux de Figui. Pas un seul ne pouvait présenter d'autorisation en règle".

29 - Ibid., Rabat 18.8.1923, n° 1321, U. Blanc au président du conseil, "Il est à craindre que les délégués (étrangers) ne fassent de la propagande en faveur du mouvement sioniste dont

le dôme vénéré à la place du croissant. Ces rêves ne se réaliseront pas... tant que les Musulmans de tous les pays du monde continueront à vénérer cette ville sainte... et à (se rappeler) que sa préservation et sa défense sont un devoir religieux pour tout Musulman et toute Musulmane". (24)

L'interception des lettres, des brochures, et des journaux en provenance du Moyen-Orient, l'absence de journaux indépendants édités en arabe en zone française, et, surtout, la focalisation de l'attention de la majorité de la population sur la guerre du Rif et les poussées d'Abdelkrim en direction de Taza et de Fès, permirent à la Résidence de maintenir la majorité de ses administrés musulmans dans l'ignorance des événements de Palestine.

Ce "black-out" ne pouvait cependant être pleinement efficace, tout au moins à court terme, que si les sionistes continuaient d'entourer leurs activités d'une certaine discrétion et ne dépassaient pas les limites qui leur étaient tracées. C'était du reste en partie pour éviter des interférences dans le Protectorat de l'évolution de la situation au Levant que Lyautey n'avait pas autorisé le retour en zone française de près de 500 Juifs d'origine marocaine expulsés en 1916 de Palestine ou en ayant fui pour échapper aux corvées que leur imposaient les Ottomans dans le désert du Sinaï. Sur sa proposition, ils furent provisoirement accueillis en Corse. (25)

Demeurés dans cette île jusqu'à la fin de la guerre, ces réfugiés finirent par regagner la Palestine. Seuls quelques individus purent rejoindre leurs familles à Fès, Meknès et ailleurs. Ils y soulevèrent cependant quelques difficultés car, dit Lyautey, ces "Israélites d'origine marocaine mais nés en Palestine et ne cherchant, suivant leur intérêt du moment, qu'à exciper de leur nationalité marocaine ou de la situation spéciale que leur confère leur établissement en Turquie", firent effectivement valoir les dispositions de l'article 7 du mandat de la S.D.N. pour revendiquer la protection britannique. (26)

24 - Ibid., "factum" cité supra, "Qu'ont donc les nations musulmanes à rester silencieuses alors que plus que toutes autres elles doivent blâmer et protester? Le projet de mandat sur la Palestine, que contient la promesse néfaste de Balfour, (signifie) la condamnation de l'Islam (dans ce pays) et la défaite de la nation musulmane. Pour la gloire de cette religion nous faisons appel à vous, ô Musulmans, d'un cœur qui saigne. Dieu a dit "Aidez-vous les uns les autres pour le bien et dans la crainte et l'obéissance de Dieu, ne vous entraidez-pas pour le péché et l'injustice".

25 - Ibid., 778, Paris 4.1.1917, Note de la Sous-Direction Afrique au président du conseil, sur "le transfert en Corse sur proposition du général Lyautey d'Israélites d'Orient originaires du Maroc réfugiés (d'abord) à Alexandrie". Ibid., 1243, Rabat 2.5.1919, n° 493, Lyautey au Quai au sujet des demandes adressées par ces réfugiés et leurs parents en vue de leur rapatriement au Maroc aux frais du Protectorat.

26 - Ibid., Rabat, 2.5.1919. Ibid., 778, Rabat 28.7.1922, n° 1139, U. Blanc au Quai d'Orsay. Ibid., Paris 14.8.1922, n° 1316, le ministre des A.E. à Lyautey, précisions sur les dispositions régissant le mandat britannique et la nationalité des ressortissants de Palestine établis à l'étranger".

Résident, de faciliter la réédition dans le Protectorat de secousses comparables à celles de 1912. (21)

Très suivis par l'élite de la médina de Fès, cité considérée comme "l'un des pivots essentiels de la politique indigène", des journaux en provenance d'Égypte, pays où était établie une forte communauté marocaine et où l'Union Maghrébine s'était engagée en 1912 à "faire payer très cher à la France sa conquête (du Maroc)", appelaient en effet les Musulmans et les Arabes à réagir contre "la prétention des sionistes à ressusciter un royaume disparu depuis près de deux mille ans".

L'éditeur d'*Al Manar* (Le Phare), Rachid Rida (1865-1935), figure de proue du salafisme radical et l'un des premiers réformateurs arabes à avoir mis en garde ses coreligionnaires au lendemain même du congrès de Bâle contre le "danger sioniste", invitait ainsi ses lecteurs à méditer l'exemple des Juifs et à s'inspirer de l'ingéniosité, de la cohésion et du pouvoir économique par lesquels ils sont parvenus à s'imposer au monde. Il les exhortait par la même occasion à empêcher les sionistes de "se rendre maîtres de la Palestine et de réduire les propriétaires de ses terres en simples salariés". La défaillance des Musulmans et des Arabes dans l'élimination de ce danger, avertissait-il, risquait de les conduire à "un état d'abjection pire que celui des Juifs". (22)

Plus directement encore, de Jérusalem, ville sainte où des Musulmans marocains précisément occupaient les maisons -constituées en biens Waqf- attenantes au Mur des Lamentations, parvenaient à Tanger et à Tétouan des appels à la solidarité islamique. Leurs auteurs adjuraient les Musulmans de "Marrakech" de joindre leurs efforts à ceux de leurs coreligionnaires "d'Égypte, du Hijaz, du (reste du) Maghreb, de Turquie, de Perse, d'Afghanistan, d'Inde, et de Java" et de soutenir la lutte que menaient "les gardiens fidèles de la grande mosquée d'El Aqsa et du Roc vénéré, point d'ascension du Prophète et troisième Lieu Saint de l'Islam" contre les sionistes qui voulaient que la Palestine devienne "aussi juive que l'Angleterre était anglaise", rebâtir le Temple de Salomon, et étendre leur domination "au-delà du Tigre et de l'Euphrate". (23)

"Ces gens sont tellement induits en erreur par leurs propres illusions, ajoutaient-ils, qu'ils se sont mis à faire des photographies de la sainte mosquée de Dieu avec, sur ses murs, des drapeaux sionistes et une couronne sioniste placée sur

21 - Ibid., 778, Sefrou 11.8.1918, le lieutenant-colonel de Ganay, commandant le Cercle de Sefrou, au général commandant la Région de Fès.

22 - N.J. Mandel, *The Arabs and Zionism Before World War I*, University of California Press, Berkeley, 1976, pp. 45-47, "Les Juifs, écrivait R. Rida dès 1902, ne sont pas restés à languir dans des bénédictions de la Torah".

23 - AEP, CPC, Palestine, 28, Tanger 25.7.1922, n° 342, le Chargé d'affaires, Dracy, à R. Poincaré, sur le "factum posté en Égypte et destiné au cheikh de la grande mosquée" de Tanger.

inopportunistement choisie pour resserrer les liens spirituels qui unissent le Maroc à cet Orient et pour créer un ultramontanisme islamique ou israélite". (18)

La propagation du sionisme et de ses "théories particularistes" au Maroc, dans un contexte marqué par la guerre, les profits réalisés à la faveur de la hausse des prix par les négociants israélites, et les "envies" que cela créait parmi les autres habitants, risquait, d'après Lyautey, qui s'inspirait visiblement de ce qui se passait au même moment en Tunisie, de précipiter des réactions "d'autres éléments ethniques et religieux" contre les Juifs et de "compromettre l'harmonie (ayant) régné jusqu'ici" entre les différentes composantes de la population. (19)

Des Chefs de Régions ou de Cercles partageaient pleinement son point de vue. Vraisemblablement sensibles par ailleurs, en tant que chrétiens à l'opposition du pape Benoît XV au principe de la création d'un Etat juif en Terre Sainte, ils n'hésitaient pas à exprimer plus directement leurs doutes quant à l'intérêt que la France, avait à "laisser le fanatisme juif, le pire des fanatismes, s'installer auprès du Saint Sépulcre et rêver de démolir la mosquée d'Omar pour rebâtir le Temple à son emplacement primitif". (20)

Les échos des affrontements opposant les Juifs et les Musulmans en Palestine et les exhortations à la mobilisation de "tous les Croyants" contre "le danger sioniste" et "la funeste promesse Balfour" risquaient, dans l'optique du

18 - Ibid., Rabat, 4.11.1918, Note du colonel Berriau, "Déshabitués par des siècles de servitude de toute action guerrière, (les Juifs du Maroc) ne conçoivent pas l'idée de défendre par les armes leurs personnes, leurs intérêts, à plus forte raison leurs idées". Ibid., Palestine, 11, Marrakech 22.11.1918, n° 1325, Lyautey à Pichon, outre les arguments développés supra, le Résident émet aussi des doutes quant à "l'utilité pratique" d'un tel contingent de volontaires.

19 - Ibid.; H. Gaillard, Le sionisme et la question juive dans l'Afrique du Nord, *AF-RC*, janv.-fév.-mars 1918, p. 7, "Notre politique juive dans l'Afrique du Nord est forcément liée à notre politique musulmane, nous devons éviter le nationalisme juif comme le panislamisme ou le panarabisme en favorisant une évolution lente et prudente dans le sens de notre civilisation... Des dispositions... exceptionnelles pourraient être prévues en faveur des personnalités d'élite qui ont... fourni des preuves de leur attachement à la France. Nous pouvons compter pour atteindre ce but sur le concours de l'Alliance Israélite dont les écoles ont déjà beaucoup contribué à relever le niveau moral de la jeunesse israélite et à répandre notre langue et notre culture".

20 - Ibid., Palestine, 11, Rabat 17.9.1919, 1048, Lyautey au Quai, "Il suffit de se rappeler que la mainmise des Juifs, discrètement aidés par les autorités britanniques, sur le commerce de la Palestine n'a pas été étrangère aux événements récents qui ont troublé cette région, pour comprendre que, toutes proportions gardées, les craintes que j'éprouve (pour la paix ethnique et religieuse au Maroc) sont justifiées". Cf Ibid., 614, Tétouan 7.12.1921, Monge à Lyautey, "La notion de solidarité musulmane est telle à Tétouan que j'ai vu avec surprise les notables lettrés s'intéresser vivement aux accords de la France avec Mustapha Kémal".

L'opposition de Lyautey à la participation des Juifs marocains à "l'édification du Foyer" et son hostilité à la contribution que des ministres pourtant familiarisés depuis longtemps avec les affaires marocaines apportaient à sa réalisation l'avaient conduit à faire échouer en 1918 le projet de recrutement au Maroc d'éléments d'une Légion juive présenté à Pichon par Georges Picot, premier Haut-Commissaire de France en Syrie-Palestine et signataire de l'accord secret de partage des dépouilles de l'empire ottoman portant son nom et ceux de ses collègues britannique (Sykes) et russe (Souzov) (16):

"A mon avis, avait-il déclaré en faisant siens les arguments du Directeur du Service de Renseignements, le recrutement de volontaires dans les mellahs marocains y soulèverait un inutile émoi. Un tel appel serait mal compris et surtout mal interprété. Les Juifs ne manqueraient pas de dire que la France, épuisée, en est réduite à implorer leur concours. Cet appel aux Israélites produirait (en outre) un effet déplorable sur les Musulmans du Maroc qui méprisent le Juif et n'admettent pas qu'il puisse porter les armes". (17)

Outre la nécessité d'éviter les commentaires inopportuns que la formation d'"un petit contingent recruté parmi les éléments intérieurs de la population israélite" risquait de soulever au moment même où la propagande allemande continuait de développer le thème de la "France exangue", c'était à toute la stratégie de la France en Afrique du Nord et au Moyen-Orient que le gouvernement était invité à réfléchir:

"D'un point de vue plus général, expliqua le résident, si l'on envisage dans toute son ampleur le problème posé par la chute de l'empire turc, il y a lieu de considérer que l'islamisme a son pôle à la Mecque, le judaïsme à Jérusalem; il en résultera si nous n'y prenons pas garde une fascination, une attraction de l'Orient préjudiciable à nos intérêts africains... L'heure me semble donc, en définitive,

16 - F. Corcos, *Le sionisme au travail. A travers la Palestine juive*, Paris, 1925, citant les Tharaud p. 67, et s'interrogeant, p. 297, sur le sens des "signes évidents du réveil de l'Islamisme du Maroc à la Turquie". J. et J. Tharaud, *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*, Paris, Plon, 1920, pp. 127-29, "(au mellah) ce ne sont que caftans noirs sordides... (A) l'école... des grappes d'enfants, (sont) pressés (comme)... des tétards... autour de vieux maîtres dégoûtants... La maison d'Ischoua Corcos... (présente), de même que (celle) des Rothschild il y a un siècle environ, le (même) aspect propre et sordide, riche et misérable".

17 - AEP, CPC, 778, Paris 19.10.1918, S. Pichon à Lyautey, "Diverses unités ayant été formées avec l'aide de l'Angleterre et de l'Amérique, notre abstention pourrait donner lieu à croire aux Israélites... que nous sommes hostiles à leurs revendications. (Cela) pourrait contrarier le développement ultérieur de notre influence en Palestine... Je vous prie de me faire savoir (s'il est possible) de provoquer des engagements au Maroc... sans soulever dans la population musulmane des commentaires qu'il soit dans notre intérêt d'éviter".

dirigeantes bénéficiaient de sympathies agissantes au sein de la classe politique en métropole. La présidence d'honneur de "France-Palestine - Comité français des Amis du Sionisme", association placée sous le haut-patronage de Gaston Doumergue et comptant notamment dans son bureau-directeur Léon Blum et un avocat d'origine marocaine, Fernand Corcos, était ainsi assurée par Raymond Poincaré, Paul Painlevé, Edouard Herriot, Louis Barthou, Aristide Briand et Jules Cambon.

Stephen Pichon entretenait pour sa part des relations cordiales avec le chef de l'Exécutif Sioniste, Nahum Sokolov, le félicitait "du généreux dévouement avec lequel (il poursuivait) la réalisation des vœux de (ses) coreligionnaires". L'ancien ministre Jean Cruppi appelait de son côté "la France, et en particulier la France israélite, à (être) active et présente au Foyer national juif". (13)

A l'instar de son homologue en Syrie, le général Weygand, résolument hostile à ce qu'il appelait "l'impérialisme sioniste", et de l'ambassadeur Paul Cambon qui, de Londres, mettait en garde son gouvernement contre le danger de "la double loyauté des citoyens juifs", Lyautey appréhendait en particulier les menaces que l'orientation pro-sioniste du Cartel des Gauches faisait peser, à partir de 1924, sur "la politique musulmane de la France". (14)

Evolution symptomatique en métropole ajoutant aux inquiétudes du Résident: même les Tharaud, auteurs à succès partageant ses préférences pour les "bourgeois de l'Islam" et lui ayant dédié leurs livres sur le Maroc, commençaient à s'associer à l'exaltation du travail des "pionniers juifs" en Palestine et à tourner en ridicule les réactions des "Arabes qui, disaient-ils, pouvaient bien protester qu'ils sont là-bas depuis 1.300 ans (mais n'avaient à leur actif que) des terres en friche (et) une pensée plus stérile que le sable". Les célèbres frères semblaient renier, ce faisant, leurs écrits antérieurs sur "le monde effroyablement affairé (des mellahs), sa gaieté satanique (et son) horrible verger d'enfants, arrosé d'urine et poussé sur le fumier". (15)

13 - AEP, CPC, Palestine, 17, *Le Peuple Juif*, organe de la Fédération Sioniste de France (FSF), 7.2.1919, lettre d'un négociant de Marrakech, M. Ashkénazi, faisant état des difficultés posées par les appels rédigés en français et "la piété" avec laquelle ses coreligionnaires les accueillaient après leur traduction en judéo-arabe. Ibid., 1243, 28.4.1919, n° 469, Lyautey au Quai, "sur la vente aux Juifs de Fès, par un nommé Joseph H. Lévy, en relations avec la FSF, de terrains en Palestine pour le compte de la Macabean Land Co. de Londres". Fès 24.9.1920, J. H. Lévy à l'OSM, "j'ai répondu (aux autorités que) les Israélites achètent du terrain en Palestine pour avoir le droit sur le Paradis", cit. par D. Bensimon, op. cit., p. 29.

14 - Ibid., 12, 17, Paris 14.2.1918 et 4.1.1919, lettres échangées entre Pichon et Sokolov.

15 - Ibid., Palestine, 28, Alep 8.7.1924, n° 483/KD, le général Weygand au ministre des A.E., "Certains sionistes revendiquent maintenant l'annexion à la Palestine de tous les Territoires habités par des Juifs. La carte qu'ils ont éditée en 1917 englobe Tyr, Sada et le Sud Liban".

Les chefs des comités de communautés, rapidement accusés par les animateurs des groupements sionistes de ne chercher qu'à "préservé leur solde mensuelle" ou à "gagner une décoration" et de s'associer à une politique tendant à obliger leurs coreligionnaires à "continuer de vivre, malgré eux, dans le pays de la Galuth", apportèrent leur concours aux autorités. (10)

Des tentatives furent déployées pour gêner même l'envoi d'offrandes aux indigents de Palestine afin de compliquer la tâche des Anglais dans ce territoire et, surtout, d'empêcher les animateurs du mouvement sioniste au Maroc même de "récupérer" cette tradition et d'exploiter à des fins politiques la piété de leurs coreligionnaires.

Ces activistes répercutaient en effet sur les populations des mellahs les appels de l'Exécutif Sioniste (Londres) les exhortant à participer à la construction du Foyer National. Et ce après les avoir traduits en judéo-arabe et, surtout, adaptés, avec la terminologie appropriée, à la mentalité de milieux non encore familiarisés avec la dimension politique du sionisme. Mais, pour des besoins de propagande, ils s'abstenaient d'informer les candidats au départ des difficultés économiques que traversait la Palestine et des recommandations de l'Exécutif leur rappelant de ne partir que "munis de ressources personnelles pour se maintenir quelque temps au moins après leur arrivée" à destination. (11)

Les chefs des groupements sionistes contribuaient de ce fait à entretenir, tout au moins au niveau de la masse, une certaine confusion entre la nature religieuse des dons traditionnels aux communautés de Terre Sainte et la contribution au Chekel. L'achat de titres de la "Macabean Land Co. Ltd" était du reste présenté même aux autorités comme l'expression du vœu des souscripteurs de s'assurer une place "au paradis". (12)

La nécessité de soumettre les sionistes à un contrôle strict s'imposait de manière d'autant plus impérieuse, au regard de la Résidence, que leurs instances

10 - Ibid., 16, Rabat 27.12.1921, n° 1867, Lyautey au Quai d'Orsay. Fès 24.9.1920, J. H. Lévy à l'OSM, "à Sefrou, petite localité de 5.000 Israélites environ, j'ai tenu quelques petites conférences (à la faveur) des moments de prières dans les synagogues... Le Chef des Services municipaux, ayant appris que des notables de cette communauté se préparaient à quitter la ville... les exhorta à y renoncer, leur exposant la vie chère en Palestine. (Les plus tenaces) ont été autorisés à obtenir leur passeport en versant (une caution de) 1.000 francs... On craint beaucoup cette propagande (sioniste) et ses conséquences qui priveraient le protectorat de son meilleur (élément), l'habitant israélite, premier facteur de pénétration et du développement dans ce pays", cité par D. Bensimon, op. cit., p. 29.

11 - D. Bensimon, op. cit., pp. 30-31, citant J.H. Lévy.

12 - Ibid., p. 35, Londres 14.12.1920, l'Exécutif Sioniste au Groupe sioniste de Fès-Sefrou, "Nous considérons pourtant nécessaire de vous faire remarquer... qu'il y a en ce moment un grand manque d'emploi et (de logements) en Palestine".

L'empressement que mirent certains de leurs coreligionnaires à répondre aux appels les incitant à aller s'établir au "Foyer" fut l'un des signes les plus concrets de leurs premiers succès. Lorsque leur parvint la nouvelle de l'entrée des troupes du général Allenby à Jérusalem, dont un film fut projeté à Tétouan par le consul d'Angleterre, quelques familles, "pour la plupart très pieuses, superstitieuses et possédant quelques ressources", dit Y. Zagouri, se résolurent, notamment à Fès, Sefrou, Casablanca et Marrakech, à un exode définitif en Palestine. (7)

Leur détermination était telle qu'ils ne tinrent nul compte des graves difficultés dont faisaient état les lettres pressantes de coreligionnaires membres de la colonie marocaine établie depuis longtemps à Jérusalem et Tibériade. Ceux-ci décrivaient en effet leur détresse, la persistance de la disette, la résistance que les Turcs continuaient d'opposer à l'avance des Anglais, et en appelaient à la générosité de leurs communautés d'origine. (8)

2 - La Résidence entre les impératifs de la "politique indigène" et les pressions de la "métropole"

Les autorités du Protectorat, soucieuses de neutraliser un courant dont elles appréhendaient les retombées sur leur politique indigène, essayèrent bien d'organiser une contre-propagande pour, dit Lyautey, "empêcher l'exode d'Israélites vers la Terre Promise où ils risquent la misère et les massacres". Des cautions relativement élevées, "pour frais éventuels de rapatriement par le consulat de France à Jérusalem", furent exigées des candidats au départ. En vain. (9)

7 - Sur le sionisme à Tanger v. en particulier *La Liberté / El-Horra*, n° du dernier trimestre 1922 et premier trimestre 1923. M. Laskier, op. cit., p. 205.

8 - AEP, CPC, 628, Tétouan 25.11.1918, n° 269, Monge à Boissonnas. Ibid., Palestine, 10, Casablanca 6.9.1919, Zagouri à Lyautey, sur le départ en avril 1919 de quelques Juifs, "On ne saurait trouver parmi ces émigrants de personnes d'une certaine éducation moderne... Ce mouvement (est dû) à la propagande sioniste qui leur laisse supposer qu'ils peuvent compter à leur arrivée (en Palestine) sur la charité publique (et) les ressources inépuisables du pays". D. Bensimon, Les débuts du mouvement sioniste au Maroc, *Michael*, V, Tel-Aviv, 1978, pp. 32-33, Fès 9.11.1920, Joseph H. Lévy, chef du groupe sioniste de Fès-Sefrou, à l'OSM, liste des six premières familles de Fès (13 personnes) parties (automne 1920) à Jérusalem via Marseille ou Tunis.

9 - AEP, CPC, Palestine, 10, Paris 24.8.1918, le ministre des A.E. au Haut-Commissaire de France en Syrie-Palestine, G. Picot, au sujet de l'interception par le Contrôle postal de lettres adressées par des Israélites de Palestine à leurs coreligionnaires d'Afrique du Nord. Ibid., Jérusalem 5 Sebat 5678, le Comité de la communauté marocaine de Jérusalem à Judah Marciano, Safi, "Nos souffrances ont commencé avec la guerre... La cherté de la vie est (insupportable)... Nous vous prions de ramasser tout l'argent des tronc affectés à Jérusalem, que vous avez entre vos mains depuis plusieurs années et (de nous l'envoyer). Vous parlerez aussi avec nos notables pour qu'ils (viennent en aide) à nos rabbins, veuves, orphelins et pauvres".

"sur la terre sainte des aïeux où les corps se conservent indéfiniment" après la mort mais de contribuer à l'édification d'un Etat censé servir de cadre à la "régénération du peuple juif" et mettre fin à "l'Exil". (3)

La réceptivité des communautés de la zone française à la propagande sioniste se développa, après 1912, sous les effets conjugués du choc créé par la violence des soubresauts ayant marqué la fin de l'indépendance du pays, des pertes humaines et matérielles subies par le mellah de Fès, des difficultés économiques, et de l'opposition de la Résidence à toute modification du statut juridique des Israélites. (4)

En zone nord, la propagande sioniste bénéficia du "philosépardisme" affiché par le gouvernement espagnol, de l'influence dont des personnalités juives, telles que le Dr Abraham Yahouda et le banquier Ignacio Bauer, jouissaient à Madrid, et du dynamisme dont surent faire preuve les animateurs du groupement sioniste de Tétouan, notamment le Polonais Dr Barliawsky et le Russe devenu grand-rabbin de cette cité, Léon Jalfon. Celui-ci était, dit Ariel Bension, Juif de Palestine établi à Casablanca et ayant visité Tétouan en 1921 pour "y apporter le message de la renaissance nationale juive", "un homme très jeune, (parlant) couramment l'hébreu, l'arabe, le français et l'espagnol... (C'est) un sioniste militant et c'est surtout grâce à ses efforts que le mouvement sioniste a pénétré si avant au Maroc". (5)

Les conditions étaient encore plus favorables à Tanger. Outre la liberté dont jouissaient dans cette cité des hebdomadaires sionistes tels que *La Liberté* -"organe de défense des intérêts israélites au Maroc"-, et *Renacimiento de Israel* dirigé par l'hispano-polonais Anshel Perl -dit Rabbi Asher- et se donnant pour vocation "la défense des intérêts politiques et nationaux de la collectivité israélite du Maroc", des émissaires de toutes provenances y trouvaient toutes sortes de facilités. Leur accueil sur place et l'organisation de leurs tournées dans les zones espagnole et française étaient assurés par le chef de comité sioniste local (créé en 1919), Zeivig Spivacoff, émigré russe établi dans la ville depuis 1893 et exerçant les fonctions de médecin-chef de l'Hôpital français. (6)

3 - N. Slousch, *La colonie des Maghrabins*, op. cit., p. 257.

4 - Cf P. Marty, *Les institutions israélites*, op. cit., p. 325, "Le judaïsme marocain ignore à peu près complètement le sionisme et ne lui a marqué qu'un très faible intérêt. Le Protectorat a adopté (dans ce domaine) une attitude de prudente réserve n'excluant pas, loin de là, un large esprit de libéralisme".

5 - A. Bension, *Les Juifs de Tétouan*, A.J., 10.8.1928, "En 1928, le général Primo de Rivera... institua la dignité de Rabbin du Maroc. Le grand-rabbin de Tétouan, Léon Jalfon, fut reconnu officiellement par le gouvernement (espagnol), fait qui s'est produit pour la première fois à Madrid depuis l'expulsion des Juifs en 1492".

6 - C.C. Aronsfeld, op. cit., pp. 35-37.

I - L'ACTIVISME SIONISTE AU MAROC, 1917-1929

1 - L'impulsion initiale d'activistes d'origine aschkénaze

L'impulsion donnée par la Déclaration Balfour au sionisme au Maroc bénéficia des prédispositions créées par la lente transformation dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle du type de rapports que les communautés juives de ce pays entretenaient avec la Terre Sainte. Et ce sous le double effet en particulier de "l'exemplarité" de l'intérêt que Moses Montefiore attachait à l'amélioration des conditions de vie de ses coreligionnaires à Jérusalem et de la propagation à Tétouan, Tanger, et Essaouira, au lendemain de la guerre hispano-marocaine de 1860 déjà, de rumeurs sur "le rachat de terres en Palestine" par les Rothschild et de leur intention d'oeuvrer, avec l'appui de l'Angleterre, à la "restauration", à plus ou moins long terme, d'un Etat juif. (1)

Des cellules sionistes secrètes s'étaient en effet formées au lendemain du congrès de Bâle (1897) à Essaouira et Tétouan à l'instigation d'éléments ayant été en contact avec des Juifs d'Europe orientale ou étant eux-mêmes originaires de Russie. Leurs adhérents se recrutèrent essentiellement parmi les Israélites qui confondaient, inconsciemment ou à dessein, le programme politique de Théodore Herzl avec le messianisme, et y trouvaient une alternative aux difficultés socio-économiques que traversaient leurs communautés et à l'indifférence accrue de leurs coreligionnaires fortunés à l'égard de la masse des indigents.

L'idée de "reconstruction d'une patrie en "Eretz Israël" leur paraissait le moyen le plus sûr de "retour aux pures traditions juives". Celles-ci étaient entachées à leurs yeux dans les mellahs de "pratiques hétérodoxes" liées à l'influence de l'environnement musulman et encore plus menacées par "la déjudaïsation" véhiculée par l'enseignement moderne. (2)

De petits groupements furent constitués aussi à Fès, Meknès et Sefrou au lendemain de la conférence d'Algésiras par quelques rabbins, des marchands et, fait important, d'anciens élèves de l'AIU. La tendance à l'éviction par les sociétés étrangères des Israélites de leur rôle traditionnel d'intermédiaires, la multiplication d'indices confirmant l'imminence de la mainmise française sur le pays, et l'extension des désordres facilitèrent l'impact de leurs appels à une "montée" en Palestine où il ne s'agissait plus d'effectuer de simples pèlerinages ou de terminer ses vieux jours

1 - H. Hirschberg, op. cit., p. 307, diffusion à Tétouan de "nouvelles" relatives aux projets attribués aux Rothschild en Palestine.

2 - M. Laskier, op. cit., pp. 202-203, sur la fondation à Tétouan vers 1900 de l'association sioniste "Shivat Sion" par un rabbin originaire de Russie, Léon Chalfon, et l'activisme de son compatriote Zeïvig Spivacoff, médecin à l'hôpital français de Tanger.

Chapitre III

TENTATIVES DE STRUCTURATION DU MOUVEMENT SIONISTE AU MAROC ET PREMIERS ECHOS DES "EVENEMENTS DE PALESTINE", 1917-1929

La sacralité de Jérusalem, l'aura dont bénéficiaient les rabbins qui en venaient pour des tournées de quêtes, le pèlerinage qu'y effectuaient aussi bien les Juifs que les Musulmans, et l'établissement de certains d'entre eux "pour finir leurs vieux jours" dans cette cité sainte étaient au nombre des facteurs de "confluence" sur lesquels se fondait la coexistence inter-communautaire au Maroc.

Les visées britanniques au Moyen-Orient, le projet sioniste de création d'un Etat juif, la résistance des Arabes de Palestine à la spoliation de leur patrie, et le caractère religieux que le mufti Haj Amine Husseini donna à son programme politique allaient cependant transformer ce "capital spirituel commun" en source de frictions et, à la longue, contribuer à polariser les positions respectives des Musulmans et des Juifs marocains.

D'autant que la stagnation des masses dans les mellahs, le caractère manifestement illusoire du programme assimilationniste, et les déceptions de la jeunesse juive, favorisaient considérablement l'emprise de la propagande sioniste. Agissant dans le cadre de tout un réseau de cellules particulièrement dynamiques, les activistes qui s'attachèrent à exploiter les défaillances du Protectorat présentèrent la "re-construction d'un foyer national juif en Palestine" comme l'alternative à tous les maux des communautés et la réalisation du "rêve messianique".

ce dans la mesure où cette cité devint à la fois une sorte de "tête de pont" du sionisme et de relais de l'idéologie panislamique et panarabe. (116)

116 - Donnée symbolique: le texte des deux encadrés accolés au titre de l'hebdomadaire sioniste *La Liberté / Al-Horria* paraissant à Tanger: "*La Liberté...* lue et commentée dans les souks du bled marocain. Par (elle) les nouvelles pénètrent dans les milieux indigènes"; "Donnez votre publicité à *La Liberté*, le seul journal français et judéo-arabe du Maroc. Vous vous ferez connaître dans les villes et les campagnes".

diplomatique de France et son "manque de vigilance, (voire) son incapacité" qui furent mis en cause. (112)

La prééminence consistoriale de ces "familles" faisait de leurs membres les interlocuteurs quasi-exclusifs du Mendoub et des Agents diplomatiques. Leur position fut consolidée par le poids qu'elles surent acquérir au sein de l'Assemblée internationale législative. (113)

Même si, conformément aux recommandations de la Résidence, soucieuse d'empêcher l'élection à cette Assemblée aussi des "éléments défavorables à l'influence française", la représentation des Israélites y était en principe limitée à 3 membres choisis par le mendoub sur une liste de 9 sujets marocains élus par leurs coreligionnaires, il fut possible à "l'oligarchie" (Boissonas) non seulement d'y faire siéger ses propres "créatures" mais aussi d'en orienter le vote dans le sens de ses intérêts. Et ce à la faveur de ses relations de parenté et d'affaires avec les délégués des colonies anglaise, portugaise, hollandaise, et italienne de Tanger, qui étaient en fait des Juifs marocains naturalisés. (114)

L'autonomie que les Israélites purent sauvegarder au niveau de la Junta et l'orientation qu'ils surent imprimer à l'Assemblée furent l'une des manifestations du succès de leur résistance aux tentatives déployées par la Résidence pour soumettre Tanger à l'autorité du Makhzen c'est-à-dire à la sienne propre. Les enjeux étant pour "l'oligarchie" en particulier non seulement la préservation d'une situation juridique privilégiée et du prestige social afférent mais aussi la sauvegarde de ses intérêts économiques et commerciaux, licites et illicites. (115)

Toutefois, si le maintien du statut international de la ville y facilitait l'exercice de libertés individuelles déniées aux "indigènes" de la zone française en particulier, cette situation n'en pesa pas moins fortement elle aussi sur l'évolution des relations judéo-musulmanes tant à Tanger même que dans le reste du pays. Et

112 - Ibid., Palestine, 28, Rabat 3.6.1924, U. Blanc au président du conseil, "Grâce à une campagne habilement menée et dont la Résidence n'a pas été prévenue par l'Agence de France... l'élection (de la nouvelle Junta) fut un succès incontestable pour la colonie israélite espagnole". Ibid., 15.12.1919, De Carbonnel à Pichon, "M. Pimienta, consulté à propos de l'AAH, ne croit pas à un développement sérieux de cette association".

113 - Art. 32 du Statut, composition de l'Assemblée.

114 - AEP, CPC, Palestine, 28, Rabat 3.6.1924, U. Blanc au Quai, "J'insiste sur ce point qu'il importe d'éviter que les candidats à l'Assemblée législative soient présentés par le consistoire. Ce dernier est défavorable à (notre) influence".

115 - W. Harris, *France, Spain, and the Rif*, London, 1927, p. 262, "There was... one kind of contraband in common practice at Tangier... I saw a Spanish soldier in uniform sell several dozen rifle cartridges to a native Jew of Tangier".

juridique à leur égard non seulement leurs voisins "arabes" mais aussi leurs propres coreligionnaires de la zone française, Zagouri fut prompt à mettre en garde le Secrétaire général du protectorat contre le "danger" d'une telle extension: "cette prétention devra être repoussée, recommanda-t-il, (car), outre qu'elle est en contradiction avec (le principe) du maintien de (l'intégralité) des droits du Sultan sur ses sujets à quelque religion qu'ils appartiennent, elle créerait en faveur des Israélites tangérois une situation privilégiée... que leurs coreligionnaires de la zone française ne manqueraient pas de revendiquer". (110)

Les "familles" juives purent en fait maintenir leur prééminence au sein de leur communauté et dans toute la ville. La solidité des fortunes qu'elles avaient amassées avant 1912 et augmentées dans de notables proportions à la faveur de la première guerre et d'une hausse générale de prix, ayant plongé au contraire la masse de leurs coreligionnaires (ouvriers et portefaix) dans "un véritable état de misère" et les ayant incités à rechercher du travail dans la zone française de protectorat, leur permit en effet de continuer à alimenter de dons les caisses de bienfaisance. Elles purent, ce faisant, garder l'emprise qu'elles exerçaient sur leur communauté.

Leur écrasant succès aux élections consistoriales de 1924, remporté, dit Urbain Blanc sur la foi de notes du Service des renseignements français à Tanger, "grâce aux sommes d'argent... importantes (qu'elles) répandirent aux votants particulièrement miséreux et aux chefs des institutions religieuses" qu'elles menacèrent de "suspension de tout secours" en cas de vote pour les listes rivales, fut l'un des signes les plus manifestes de leur capacité à faire échouer les plans visant à les évincer de la Junta, ou tout au moins à réduire leur prépondérance. D'après le Délégué à la Résidence, "Bendraou et Ouannish s'imposaient aux consciences par l'argent; plusieurs urnes ont (été) frauduleusement remplies de bulletins en pleine nuit et l'heure d'ouverture du scrutin a été avancée d'une demi-heure... Le tribunal rabbinique, devant lequel Azancot a déposé une protestation a décidé... qu'il n'y avait pas lieu de tenir compte des griefs (que celui-ci a formulés) et estimé que le consistoire a été régulièrement constitué". (111)

Les autorités résidentielles furent prises au dépourvu par le triomphe des candidats autres que français. Les éléments francophiles ne cessaient pourtant d'affirmer que la propagande de l'A.H.S. n'avait qu'un impact insignifiant et que l'adhésion de leurs coreligionnaires à cette association était de pure forme et destinée avant tout à neutraliser les excès à caractère antisémite de certains fonctionnaires espagnols. Comme il leur fallait un bouc-émissaire, ce fut l'Agent

110 - Ibid., 1243, Casablanca 28.5.1924, n° 88.

111 - A.B.C., 28.4.1924, "Triomphe des candidats espagnols"; *El Eco de Tetuan*, 2.5.1924. AEP, CPC, 778, Rabat 2.6.1924, n° 997, U. Blanc au président du conseil, liste des membres de la nouvelle Junta.

était reconnu à titre transitoire à tous leurs coreligionnaires tangérois sujets de droit commun. Dans les propos qu'ils tinrent à ce sujet, lui-même et bon nombre d'éléments fortunés et d'anciens élèves de l'AIU se référèrent constamment à l'égalité reconnue par la Révolution française aux Juifs avec les "autres races". Au risque d'attiser les préjugés et les antagonismes judéo-musulmans, ils estimèrent cependant qu'un tel principe ne s'appliquait pas aux "Arabes" en raison de leur "retard" et de leur attachement à leurs "traditions". (107)

"La juridiction du pacha, basée sur les usages et faite, à la manière du roi Salomon, de bon sens et de bonhomie, plaît grandement aux simples, écrit ainsi Semach dans *Paix et Droit*. Mais, ajoute-t-il, le Juif moderne, instruit, a une autre mentalité; son ambition est de s'élever dans la hiérarchie sociale pour devenir l'égal de l'Européen... L'Arabe a sa religion et ses coutumes arrêtées, qui le font évoluer avec une grande lenteur... Le Juif (au contraire) se transforme avec rapidité, (devient) un autre homme, a une sensibilité chatouilleuse, souffre de cet ostracisme et réclame l'égalité avec l'Européen". (108)

Ce type de plaidoirie ne suscitait pas de réaction particulière au sein de la population musulmane. Habitée plus tôt que celles des autres ports aux relations spéciales que les légations et les consulats entretenaient avec les Juifs et des privilèges que ceux-ci en tiraient, elle s'intéressa moins à leur polémique avec la Résidence qu'à l'activisme sioniste de certains d'entre eux. (109)

Toutefois, comme une éventuelle extension des compétences du Tribunal mixte aux Juifs tangérois de droit commun risquait de placer en position d'infériorité

107 - *Paix et Droit*, n° 3, mars 1924. Cf. AEP, CPC, 1243, Tanger 20.5.1923, n° 326 D, Gracy à U. Blanc, "La plupart des Israélites de Tanger sont naturalisés, souvent illégalement, ou protégés; ils échappent ainsi depuis longtemps à l'emprise du Makhzen, ce qui leur fait redouter l'établissement d'un régime qui les remettra sous sa dépendance.

108 - N° 3, mars 1924. Cf. AEP, CPC, 778, Tanger 29.5.1924, E. Michaux-Bellaire à la Résidence, "Il semblerait que ce qui inquiète surtout les Juifs de Tanger c'est de ne pas avoir une juridiction non seulement particulière mais exceptionnelle... L'idée de créer une juridiction exclusivement juive pour les juifs non-protégés ou de les rendre justiciables parce que juifs du tribunal mixte, à l'exclusion des Musulmans, ne me paraît pas acceptable".

109 - Ibid., Palestine, 10, Tanger 14.6.1920, n° 176, R. Maigret, gérant de l'Agence diplomatique, à Millerand, "Le 13 juin dernier, des groupements israélites locaux ont célébré dans une synagogue de Tanger les décisions de la conférence de San Rémo sur la Palestine. Le Chargé d'affaires britannique, prié de présider cette réunion, y a assisté en invité sur instructions de Londres". Ibid., 778, Tanger 19.10.1922, n° 457, Ibid., "Un petit groupe sioniste s'est réuni pour célébrer la ratification du mandat sur la Palestine par le conseil de la SDN. La réunion a groupé 300 personnes, dont le grand-rabbin et le président du consistoire, dans une synagogue. Deux orateurs israélites russes et deux marocains se sont félicités en français et en espagnol de la création du Foyer... Des psaumes et l'hymne sioniste (ont été) chantés".

Le délégué de l'AIU, pourtant sans illusions sur le conservatisme de Lyautey à l'égard de ses coreligionnaires et déjà échaudé par l'expérience des écoles franco-israélites, apporta son concours à cette politique. Les thèmes de "la dette des Juifs envers la France qui, après la Révolution, leur a reconnu des droits égaux à ceux des autres races" et de leur "devoir de pas oublier les temps récents où, cantonnés dans le mellah, ils portaient la lévite et le bonnet noirs et devaient céder le pas à tout Musulman" étaient au centre de tous ses discours. (103)

De tels propos n'atténuaient guère la vivacité des ressentiments nourris contre la Résidence. A leur exacerbation concouraient notamment les efforts qu'elle déployait en vue d'aligner le statut de la Junta sur celui des comités de communautés de la zone française, et le rôle qui fut le sien dans l'introduction dans la convention de 1923 de clauses stipulant l'abolition des privilèges capitulaires dans la zone de Tanger, la révision des listes des sujets marocains protégés ou naturalisés (art. 13), le réexamen des "détentions des biens habous et domaniaux" (art. 15), la confirmation du principe d'inaliénabilité des terrains Guich (art. 16). (104)

Habités à privatiser de tels biens et à spéculer sur la hausse continue de leur valeur, les riches Israélites de Tanger pouvaient difficilement se satisfaire de la clause prévoyant le respect des "locations ou détentions de biens Makhzen par des particuliers" et de "tous les droits de gza ou autres établis sur lesdits immeubles" (art. 16). Cette dernière disposition impliquait bien la reconnaissance de la "hazzaqa", droit que la Résidence avait exclu des usufruits dont elle avait admis la validité et le maintien vis-à-vis du Makhzen et des Habous en zone française. Ce droit gênait en fait les spéculateurs puisque, valable uniquement entre Juifs même si avant 1912 les Musulmans l'admettaient eux aussi sur les biens qu'ils leur louaient, il empêchait les premiers de déloger leurs coreligionnaires moins fortunés des locaux qu'ils occupaient et de les sous-louer ou de les vendre à des "goyim". (105)

Même si la convention prévoyait que les protégés tant musulmans qu'israélites ayant réellement droit à cette qualité relèveraient leur vie durant du tribunal mixte, les seconds ne se résignèrent pas à voir leur descendance "retomber dans le groupe indigène" justiciable du pacha. (106)

S'élevant contre cette perspective de "déchéance morale", ils laissèrent entendre qu'ils préféreraient s'exiler en Amérique ou ailleurs plutôt que de se laisser réduire à une telle "infériorité". Sémach ne se contenta pas d'appuyer leurs protestations. Il s'en servit en effet pour réclamer l'extension du privilège qui leur

103 - Ibid., Tanger 3.9.1925, Gracy au Quai, rendant hommage à "Mr et Mme Sémach qui ont beaucoup fait pour la propagation de notre langue et de nos idées dans les milieux israélites".

104 - Ibid., 778, Tanger 17.10.1923, l'Agent Diplomatique au Quai.

105 - R. Raynaud, Le statut de Tanger, op. cit., pp. 659-60, art. 16 et 18 de la convention.

106 - Art. 29 du Statut.

Un intérêt similaire fut accordé à l'encadrement de l'école rabbinique fondée par la communauté. Même si la culture française se développait, grâce au travail réalisé par l'AIU au sein d'établissements fréquentés par plus d'un millier d'élèves, même parmi les Israélites hispanophones, la Résidence tint ainsi à ce que des cours en français fussent introduits dans cette école. La percevant voyait une institution "représentant les tendances réactionnaires et hostiles à toute influence non juive", elle insista pour que sa supervision pédagogique fût confiée au directeur des écoles de l'AIU à Tanger et délégué de cette association pour tout le Maroc, Y.D. Semach, Juif bulgare naturalisé français. (100)

La fondation d'un séminaire rabbinique à l'initiative d'un Juif tangerois, Amran Ouahnisch, "sujet espagnol par naturalisation", et d'autres coreligionnaires fortunés (I. Cohen, S. Hassan, M. Bendraou, I. Benelbas...) se disant soucieux d'encourager l'étude de la Bible et du Talmud parmi une jeunesse "s'orientant presque exclusivement vers les carrières commerciales", donna lieu à des alarmes encore plus vives à Rabat. (101)

La Résidence vit dans ce Centre d'études hébraïques le résultat d'une nouvelle manœuvre des "puissances qui encourageaient les tendances indépendantistes des Juifs vis à vis du Makhzen" et de la communauté israélite elle-même qui, dans l'ensemble, demeurait "assez peu favorable" à l'influence française. Elle essaya de ce fait de le noyauter en y envoyant des élèves de l'intérieur. Mais comme ceux-ci ne connaissaient que l'arabe et risquaient d'être "fagocités" par des camarades et des maîtres hispanophones, elle dut se rabattre encore une fois sur Semach. Sa mission fut d'"orienter discrètement le séminaire" dans un sens susceptible de le transformer en "foyer d'influence française". (102)

100 - Ibid., 20.12.1917, d'après Boissonas, "1.100 garçons et filles israélites fréquentent les écoles de l'AIU, 300 autres sont inscrits dans (les) établissements scolaires (français), et presque 20 Juifs seulement suivent les cours du collège espagnol... Les sympathies françaises des jeunes israélites sont très heureusement renforcées par l'action de l'Alliance qui accomplit à Tanger une oeuvre remarquable".

101 - Ibid., 1243, Tanger 4.4.1924, n° 93, Le Chargé d'affaires, Gracy, au Quai d'Orsay, au sujet de l'affectation par la Junta d'un local à ce séminaire et de la souscription lancée pour constituer son fonds de réserve.

102 - Ibid., Rabat 26.5.1924, n° 948, U. Blanc au Quai d'Orsay, "Il nous appartient de surveiller attentivement les tendances (des Juifs) vis à vis du Makhzen et en tous cas de ne rien faire pour les favoriser, ce que nous ferions en donnant bénévolement notre appui à un instrument, comme le séminaire israélite". Ibid., Casablanca 2.5.1925, n° 78, conf., Zagouri à la D.A.C., "la souscription pour le projet de création du séminaire israélite a déjà produit 200.000 frs...; je considère que ce séminaire sera un foyer d'intrigue et de petite politique entre les divers éléments de la population juive de Tanger... Ce serait courir des risques sérieux sans nécessité aucune (que d'y envoyer des jeunes de la zone française)".

La Résidence accorda une attention particulière à la réorganisation de la Junta. Son but était de mettre fin à l'écrasante prépondérance qu'y exerçaient des naturalisés ou protégés espagnols, italiens et anglais. (97)

Avec le concours de Zagouri, et sous couvert de réformes tendant en principe à démocratiser la composition de ce comité et à en moderniser le fonctionnement, elle chercha à en réduire l'autonomie et à sortir ses membres "français" ou francophiles de leur état d'infériorité face à leurs coreligionnaires "étrangers". (98)

La disparition de Mardochee Bengio fut à cet égard une occasion dont elle s'efforça de tirer profit pour affaiblir "l'oligarchie". Tout en évitant de donner l'impression qu'elle s'ingérait dans les affaires religieuses de la communauté, elle tenta en effet faire nommer aux fonctions de grand-rabbin un candidat "francophile" ou au moins francophone. Dans son optique, celui-ci devait être à même d'apporter un appui moral aux "jeunes éléments libéraux" (anciens élèves de l'AIU pour la plupart) qui commençaient à s'agiter pour secouer le joug des "grandes familles". Et ce même si, dit Boissonas, leurs critiques n'avaient "pas d'écho dans la masse de la communauté". D'après le ministre français "la situation des familles au pouvoir, renforcée par une alliance récente entre deux groupes rivaux, ne paraît nullement menacée". (99)

97 - AEP, CPC, 778, Rabat 2.6.1924, n° 997, U. Blanc au président du conseil, sur les 15 membres du consistoire israélite de Tanger (1921-1923) 4 étaient naturalisés ou protégés espagnols, 4 "italiens", 3 "français", 2 "anglais", 1 "portugais" et 1 "américain". Art. 27 du Statut, "Les trois Puissances contractantes d'engagent à faire élaborer dans les plus brefs délais possibles le statut administratif de la communauté israélite de Tanger".

98 - Ibid., 1243, Casablanca 28.5.1924, n° 88, Zagouri à la Résidence, "La plupart des Israélites (de la Junta) sont de nationalité étrangère et pendant longtemps encore l'influence française sera peu prépondérante au sein de ce comité et par suite sur l'ensemble de la communauté elle-même. La création d'un organe de contrepoids s'impose. Ce serait un tribunal rabbinique dont la création donnerait satisfaction au double point de vue de la politique et des justiciables: ses membres seraient nommés... par le grand-vizir et payés exclusivement par le Makhzen... Les juges auraient une entière indépendance et subiraient par la force des choses l'influence du Makhzen et par conséquent l'influence française".

99 - Ibid., Tanger 10.2.1917, n° 23, Boissonas à Briand. Paris 7.3.1917, tél., Briand à de Billy, Agent de France à Salonique, "Il ne faudrait pas que (votre candidat pour le poste de grand-rabbin de Tanger) ait acquis la nationalité espagnole comme l'ont fait 2 à 3.000 israélites de Salonique. Il faut... provoquer une candidature qui nous soit favorable. Votre connaissance du Maroc m'est une garantie de la discrétion avec laquelle vous saurez intervenir". Ibid., 12.6.1917, "(l'Espagne rechercherait) à Salonique un candidat susceptible de servir ses intérêts comme grand-rabbin de Tanger". Ibid., 20.12.1917, Boissonas à Pichon.

L'Agent diplomatique de France recommandait en effet à son département de "ne pas s'illusionner sur la solidité des sentiments des Juifs de Tanger" à l'égard des Européens car, dit-il, ces Israélites, "particularistes du point de vue de l'organisation intérieure, demeurent en politique étrangère foncièrement opportunistes, et il est probable que leurs préférences se modifieraient bien vite si l'intérêt y trouvait son compte". (93)

Ces derniers essayaient en effet, comme par le passé, de tirer profit des rivalités européennes. S'attachant à exploiter l'hostilité de la Grande-Bretagne à tout renforcement de la présence française dans le voisinage immédiat de Gibraltar, ils abondèrent également dans le sens de l'Espagne lorsqu'elle proclama son intention de conférer ipso facto sa nationalité à tous les "Séfarades", adhérèrent tant à l'A.H.H. (puis à l'A.H.S.) qu'à la délégation locale de la Ligue Africaniste, et multiplièrent les propos sur la fierté que leur inspirait leur origine espagnole.

"Le titre de noblesse par excellence pour une famille juive, devait écrire à ce sujet Boissonas, est de posséder la clef de l'antique maison paternelle de Grenade ou de Cordoue. Aux cérémonies de mariage, les noms des chefs de famille successifs sont rappelés jusqu'à celui de l'aïeul "venu d'Espagne". Mais pour le moment, cette vanité, pour ainsi dire nobiliaire, représente le plus clair de l'attachement que les Israélites tangérois conservent à leur pays d'origine. Malgré les efforts qu'a faits l'Espagne, au Maroc et ailleurs, pour se les rendre favorables, ils témoignent à son égard d'un dédain marqué, comparant volontiers pour les rapprocher Espagnols et Arabes". (94)

La nécessaire "restauration de la souveraineté du Sultan et de l'exercice sans réserve de l'autorité chérifienne sur la collectivité de ses sujets musulmans et israélites à Tanger", fut le principal argument que la Résidence utilisa pour imposer la prépondérance française aussi bien à la communauté juive qu'à toute la ville - "plaie internationale", aux dires d'un membre du Comité de l'Afrique Française. (95)

L'une des solutions retenues à cet effet fut l'introduction dans le statut de Tanger (re-négocié à Londres en 1918 et défini par une convention signée à Paris le 18 décembre 1924) de dispositions en limitant le caractère international, mettant fin au régime capitulaire, élargissant les attributions du représentant du sultan, le mendoub, et lui donnant le pouvoir de désigner les sujets marocains tant israélites que musulmans siégeant à l'Assemblée législative. (96)

93 - Ibid., 1243, Tanger 20.12.1917, n° 294.

94 - Ibid.

95 - R. Raynaud, Le statut de Tanger, AF-RC, n° 12, déc. 1923, p. 656.

96 - Ibid., pp. 656-74, texte intégral de la "Convention relative à l'organisation du statut de la zone de Tanger".

Ces visées bénéficièrent de l'état d'esprit créé parmi les Juifs tangérois par la volonté proclamée de la Résidence de "faire respecter l'autorité chérifienne" dans la cité "internationale", les rumeurs circulant à propos de l'abolition des protections irrégulières et la révision des naturalisations obtenues sans l'assentiment du Makhzen, et, accessoirement, l'abolition unilatérale des privilèges capitulaires allemands et austro-hongrois et la poursuite de leurs anciens bénéficiaires israélites par l'Administration des Séquestres. (91)

La France considérait elle aussi qu'elle avait été contrainte de "sacrifier" Tanger. Elle n'en montra que plus de détermination à y contrecarrer tant les Espagnols que les Anglais. Ces derniers essayant eux aussi de mobiliser en particulier Mehdi Menebhi et Isâac Abensur pour y préserver leur image de marque et la maintenir dans la "neutralité" (prévue dès 1904). Toutefois, même si la prépondérance de leur influence en milieu israélite représentait un grand atout dans la rivalité qui les opposait aux autres puissances, les Français ne se montraient guère disposés à faire des "concessions" aux Juifs tangérois. Leur "francophilie" leur paraissait suspecte. (92)

allemands, 1 américain, 1 hollandais, et 1 espagnol". A.I. Laredo, op. cit., p. 1001, biographie d'Abraham Pinto (1863-1947), vice-président de l'AHH. Ibid., p. 994, même Abraham Pimienta, protégé spécial français, ancien correspondant du *Temps* et Chevalier de la Légion d'Honneur essayait d'entretenir des relations amicales avec les députés espagnols défendant aux Cortes une ligne proséfarade. "Tanger et sa Région", op. cit., p. 197, naturalisation espagnole d'un ancien pacha, Allal ben Abbou.

91 - Ibid., 628, Tanger 25.4.1919, n° 111, Boissonas à Pichon, "La banque allemande Jahn et Toledano a eu tout le temps de mettre ses fonds hors de notre portée". Ibid., Paris 28.8.1918, Le Directeur de la Société Générale à Pichon, "Dès 1913, (nous avons) racheté l'agence de Tanger et de Casablanca de la Deutsche Orient Bank..., nous (sommes) l'objet de nombreuses tracasseries... sous prétexte de l'existence dans nos livres de comptes de protégés allemands". Ibid., 778, Rabat 25.8.1922, U. Blanc au Mendoub, sur "Haïm ben Sadoun... qui n'a pas encore réglé ses comptes avec le Sequestre des biens allemands", "Joseph Simon Benshimon qui est toujours en compte avec le Sequestre", et "Salomon Abraham Pariente, ancien protégé allemand, qui ne peut prétendre à une nouvelle protection".

92 - Ibid., 778, Rabat 29.8.1922, U. Blanc informant le Quai du rejet des demandes de protection formulées par des maisons françaises en faveur de leurs agents israélites: "toutes les familles notables de Tanger étant déjà pourvues de protections étrangères, il ne reste que de petites (gens); la France ne gagnera pas grand-chose à accroître sa clientèle de protégés de cette catégorie". L'Agent diplomatique avait pourtant appuyé ces demandes. Ibid., 25.8.1922, notification de ce refus au Mendoub. Ibid., 13.11.1922, du même au président du conseil, rejet de la demande de protection française présentée par "Jacob Moses Cohen, agent à Tanger de Remington Typewriter & Co.". Ibid., Paris 4.10.1918, La Sous-Direction des Chancelleries au consul de France à Cadix, refus de la protection française à "l'Israélite tangérois, Jacob Hamou, principal importateur d'oeufs du Maroc à Cadix, et professant des opinions francophiles".

adopter par leurs homologues (et donc financer) divers projets en faveur de leur kehila (i.e. abattoirs particuliers). (88)

Etant donné les spécificités de cette communauté, le modèle qu'elle était censée représenter, et sa capacité à faire bloc malgré "sa division en coteries et en partis" ce fut essentiellement par la clientélisation de ses notables et leur "fidélisation" que chaque puissance s'efforça d'imposer sa prééminence au sein de la ville "internationale".

Comparativement et à quelques exceptions près, la population musulmane, limitée à de petits métiers et apparemment sans grande cohésion, présentait moins d'intérêt. La présence sur place des anciens sultans Abdel-Aziz et Abdel-Hafid -ce dernier ayant élu domicile dans une luxueuse résidence rachetée à Abraham Sicsu, notable israélien, naturalisé belge- semblait symboliser tant ses divisions que sa "démission". (89)

L'Espagne, qui estimait avoir été "frustrée" de la zone de Tanger et essayait de se ménager des amitiés musulmanes tant par l'octroi de sa protection à quelques anciennes notabilités du Makhzen que par un discret soutien financier au groupuscule panislamiste animant la section locale de l'"Union Maghrebine", se livra ainsi dès 1912 à "une propagande acharnée" pour imposer la prééminence de son influence en milieu juif. Elle essaya d'y susciter des "groupements hispano-hébraïques", décerna l'"Ordre d'Isabelle la Catholique" aux éléments qui se dévouaient à sa cause et leur fit miroiter des possibilités de naturalisation. L'"hispanisation" du consistoire israélien, marqué jusque là par une certaine prépondérance française du fait de l'envergure de Haïm Benchimol et de son apport aux œuvres de bienfaisance, fut l'un de ses objectifs immédiats. (90)

88 - Ibid., 111, Tanger 21.6.1912, L'Agent de France à R. Poincaré, "Les intérêts israéliens sont déjà très largement représentés à la Commission d'hygiène... Les israéliens marocains notables par leur culture ou leur fortune ont dans une forte proportion acquis une nationalité étrangère... Leurs relations (et) leurs richesses... donnent à penser qu'ils n'auraient pas de peine à être élus".

89 - Ibid., 1243, Casablanca 2.5.1924, n° 78, conf., Zagouri à la D.A.C., sur "les habitudes d'intrigue de la colonie israélienne de Tanger..., gens sans cesse partagés en coteries". H. Ghassal, op. cit., pp. 1-10, avoue de l'"effacement" des Musulmans de Tanger. A. Bedouri, op. cit., pp. 2-4, sur la prépondérance de l'élément juif dans les strates supérieures de la société tangéroise et le confinement des Musulmans dans de petits métiers. A.I. Laredo, op. cit., p. 900, biographie d'A. Sicsu "ami de Léopold II". Cf. AEP, NS, I, Tanger 23.9.1900, conf., S.R. Taillandier au Quai, "Sicsu, Juif marocain naturalisé belge... trafique de sa situation... Il a fabriqué un document tendant à prouver que la maison (mise à sa disposition par le sultan) n'est pas inaliénable".

90 - AEP, CPC, Tanger 21.6.1912, n° 52, l'Agent de France à Poincaré, "Malgré l'AIU notre prépondérance tend à diminuer au sein de la communauté juive de Tanger mais une certaine influence française (se maintient) dans la Junta, sorte de consistoire élu tous les trois ans... Sur ses 15 membres, 2 sont des Marocains non protégés, 3 sont protégés français, 2 anglais, 3 italiens, 2

étaient cités en exemple dans les doléances présentées à la Résidence et les critiques formulées contre les "réformes" (84)

L'Agent diplomatique de France devait ainsi écrire dans une correspondance en date du 20 décembre 1917 que "les rapports de (la communauté israélite de Tanger) avec le Makhzen, quoique parfaitement corrects, n'ont été depuis longtemps que de pure forme. L'investiture donnée au grand-rabbin par le gouvernement chérifien constitue seule une importante prérogative. La communauté est en réalité autonome; outre la juridiction religieuse spéciale dévolue au grand-rabbin, elle a son budget, ses oeuvres de charité et d'assistance, son administration propre exercée par un conseil de 15 notables, la Junta, élu au suffrage universel à majorité absolue pour 3 ans". (85)

Zagouri dut reconnaître lui aussi que, de par l'élection de la Junta et "ses attributions (en matière) d'administration des revenus des "Heqdes" (Habous israélites), de (gestion) des produits de toute taxe d'ordre rituel, et (d'organisation) des collectes de dons et des quêtes", cette communauté continuait de bénéficier de "l'organisation (qui existait) dans les villes du Maroc avant l'instauration du protectorat français". (86)

La communauté désignait en outre elle-même et rétribuait les rabbins siégeant au "bet din" et les soferim. Elle disposait également de journaux, *La Liberté*, *El Eco Israelito*, et *El Renacimiento de Israel* qui n'étaient soumis ni à un cautionnement ni à un quelconque examen préalable de leurs articles par la censure.

La Junta n'avait certes de démocratique que l'apparence puisque, dit Boissonas, "elle (était) en réalité entre les mains d'un petit nombre de familles qui (faisaient) nommer leurs propres membres ou leurs clients, (transformaient) les sièges du comité en une sorte de patrimoine", et, par la maîtrise du budget et la gestion des oeuvres d'assistance, "(étendaient) leur clientèle et (renforçaient) leur influence au point d'acquiescer un pouvoir quasi-absolu". Le principe du suffrage universel et le libre choix des dayyanim n'en demeuraient pas moins d'importants acquis et des symboles de l'autonomie interne de la communauté. (87)

Cette autonomie était d'autant plus "remarquable" que sur les vingt cinq membres de la Commission d'hygiène, institution faisant pratiquement fonction de municipalité, huit étaient israélites. Ils y jouaient un rôle prépondérant, et faisaient

84 - Y. D. Semach, op. cit.

85 - AEP, CPC, 1243, 20.12.1917, Boissonas à Pichon.

86 - Ibid., Casablanca 28.5.1924, n° 66, Zagouri au secrétaire général du Protectorat.

87 - Ibid., Tanger 20.12.1917, "L'organisation intérieure du comité (en fait) une véritable petite oligarchie...; le souci des intérêts locaux, ou même personnels, y prime (sur) les préoccupations d'ordre général". Ibid., 778, Tanger 20.9.1923, Composition de la Junta. Ibid., 17.10.1923, n° 312.

et la facilité des voyages en France, en Espagne, et en Angleterre, l'existence des écoles de l'AIU que tous les enfants fréquentent, ont façonné une bourgeoisie (israélite) nombreuse, riche et instruite qui ne se retrouve certainement dans aucune autre ville du Maroc". (82)

Au niveau inter-communautaire, les propos d'un fquih, Ahmed Bedouri, stigmatisant, comme ses homologues de la période préprotectorielle, l'empressement de ses coreligionnaires à "servir les Juifs et les Chrétiens" et à "s'enorgueillir de leur amitié" semblaient indiquer, a contrario, que la tendance générale était à l'opacification des préjugés et des antagonismes d'ordre religieux. Aux dires de ce clerc, en effet, "les Tangérois (musulmans) aiment fréquenter des sous-hommes et se complaire dans leur propre sauvagerie et leur animalité... Ils se vantent de l'amitié des Chrétiens et des Juifs, travaillent à se rapprocher d'eux, les servent et les conseillent, s'attirant ainsi toutes sortes de sarcasmes... Ils ont recours à eux pour obtenir des "papiers" (patentes) qu'ils utilisent pour voler tout ce qu'ils peuvent voler... à un point tel que certains d'entre eux n'ont plus dans leurs maisons que des biens provenant de vols commis aux dépens des honnêtes gens et de détournements de deniers publics". (83)

Le maintien à Tanger de la validité des naturalisations et des protections acquises avant 1912, voire l'existence de possibilités d'obtention de nouvelles patentes et de nouveaux passeports, et la liberté de réunion et de presse qui y était reconnue contrastaient violemment avec "l'administration directe", l'état de siège quasi-permanent, l'alourdissement du fardeau fiscal, la suppression des franchises traditionnelles des mellahs, et "le maintien des Juifs à leur place" caractérisant la zone française de protectorat.

Comme auparavant, ce fut surtout au regard des communautés juives que Tanger continua de représenter un "modèle". Devenues encore plus attrayantes que par le passé, malgré la persistance dans divers secteurs de l'ancienne médina de "poches de pauvreté" que le train de vie des propriétaires israélites de "somptueuses villas" du plateau du Marshan et d'immeubles de rapport du Boulevard Pasteur rendait encore plus criantes, les conditions de vie des Juifs tangérois et leur statut

82 - Ibid., Tanger 20.5.1924, n° 326 D, Y. Zagouri au Délégué à la Résidence, au sujet du projet d'extension aux Juifs de Tanger des dahirs organisant les communautés de la zone française de protectorat.

83 - A. Bedouri, *Sidq al-lahja fi akhbar Ahl Tanja, aw at-tahaddout 'an masawi' Ahl Tanja*, m.s., BGA, D. 1844, pp. 2-4. Cf. H. Ghassal, *Idâh al-bourhâne wa al-hujja fi tafsîl b'adi akhbar Tanja*, m.s., BGA, D. 1842, pp. 1-10, l'auteur (d. 1939) récuse la notion de "déchéance" de ses concitoyens musulmans, rappelle le rôle de Tanger dans la conquête de l'Andalousie et les mosquées édifiées par Moulay Ismaël après le départ des Anglais.

d'envergure dans le reste du pays, tendaient à conférer à Tanger une certaine auréole même sur le plan spirituel: l'érection de nouvelles synagogues par ses riches négociants-banquiers, la fondation de l'hôpital-asile Benchimol (1903), et la science de Mardochée Bengio, son grand-rabbin pendant près de 60 ans (1860-1917), paraissaient comme autant de manifestations supplémentaires de "l'exemplarité" de cette kehila. (79)

Le recours d'Israélites des autres villes, y compris ceux de Meknès qui s'enorgueillissaient pourtant de la réputation de piété de leur communauté et du nombre de ses Talmud-Torah, à l'arbitrage de Bengio pour des litiges d'ordre tant intra-communautaire que particulier représentait un indice significatif de son "rayonnement". D'ailleurs, même à Fès, cité où le prestige d'Abner et de Vidal Serfaty n'avait quasiment d'égal que celui du tétouanais Isâac Benoualid, les habitants du mellah n'oubliaient que la saddika qu'ils entouraient d'une vénération particulière, Solikha Hachouel, était une "martyre" tangéroise. (80)

2 - Le statut international, facteur d'opacification ou d'exacerbation des clivages ethno-religieux ?

La situation spéciale puis le statut international reconnus à Tanger facilitaient en principe la préservation tant de cette "avance" que du type de relations qui prévalait dans cette ville entre ses habitants juifs (près de 8.000 personnes en 1917 sur une population totale de 45.000 habitants) et musulmans (28.000 environ). L'absence d'une autorité résidentielle impulsant une politique "indigène" fondée sur des critères ethno-religieux et travaillant de facto à entretenir les clivages confessionnels voire à les encourager semblait devoir y contribuer fortement. Le caractère "franc" du port, l'importance de son mouvement commercial, et les trafics en tous genres auxquels se livraient, à des degrés divers, quasiment toutes les couches de la population créaient eux aussi des conditions propices au maintien de la coexistence inter-communautaire, sinon à son renforcement. (81)

Au terme d'une mission qu'il effectua dans la cité du Détroit en 1924, Y. Zagouri estima ainsi que "le contact continu déjà ancien (des Juifs de Tanger) avec les Européens, l'usage de la langue espagnole, la proximité de l'Europe, la fréquence

79 - AEP, CPC, 1243, Tanger 4.4.1917, n° 144 D, Boissonas au président du conseil, Ribot, annexe I: lettre de la communauté de Tanger aux grand-rabbins de Paris, Bordeaux, Salonique, Londres et Rome leur demandant de suggérer des candidats à la succession de Bengio.

80 - i.e., DAR, DG, 9 rabi II 1321/5.7.1904, Le gouverneur Ben Bouzid au naïb Torrès sur la scission de la communauté juive de Casablanca en deux clans antagonistes, "l'un partisan du choix du rabbin Abraham Bensousan de Debdou aux fonctions de dayan, l'autre donnant sa préférence au rabbin Isâac Haratchi", demande d'arbitrage de Bengio.

81 - AEP, CPC, 1243, n° 294, Boissonas à Pichon, sur la situation sociale et les prises de positions politiques des Juifs de Tanger.

Ce fut en partie à la faveur de pareils "échanges" que les chefs des familles Azancot, Benchimol, Benatouil, Bendra'o, Hassan, Nahon, Pariente, Pinto, Sicsu, et Tolédano purent devenir les plus importants propriétaires immobiliers de Tanger.(75)

Grâce à la complicité du pacha et du cadî, ces Israélites, certains de leurs coreligionnaires, des notables musulmans, et des étrangers se livrèrent à un démembrement encore plus systématique des terres Makhzen et Guich à l'intérieur même du périmètre urbain et dans la campagne environnante. (76)

Dans l'optique de leurs coreligionnaires des autres régions du Maroc, les acquis réalisés par les Juifs de Tanger étaient, à bien des égards, autant de signes de leur "réussite" et des chances d'ascension qu'offrait la ville du Détroit. Ceux-ci avaient été pratiquement les premiers à mettre à profit leurs relations avec les consulats et les ambassades pour passer outre les restrictions vestimentaires, se soustraire à la jiziya, tenir tête aux autorités locales, développer leur commerce et diversifier leurs affaires. Pour les membres des autres communautés, ils étaient devenus de par leurs positions, et ainsi qu'en témoigne le rôle qui fut le leur dans les "affaires" de Safi (1863), Aïssa Riffi (1867), Fès (1880), Ntifa (1880), Demnate (1884), et Debdou (1886), un recours et des médiateurs obligés auprès des légations et des grandes associations juives étrangères. (77)

Le quasi-monopole qu'ils exerçaient sur les "gazettes", notamment *Le Réveil du Maroc*, et la confection de dépêches destinées aux journaux européens et américains les dota d'un pouvoir avec lequel même les chefs de légations durent compter. (78)

Cette influence, la solidarité ethno-religieuse sur laquelle se fondaient en principe les interventions de la "Junta", et la raréfaction de grand-rabbins

75 - Ibid., p. 15, Les (biens) Habous situés au centre de Tanger (ont été livrés) à la spéculation". *Tanger et sa Région, Villes et Tribus*, vol. VIII, Paris, 1921, pp. 209- 211, "Les grandes familles juives de Tanger".

76 - BGA, D. 1695, 3 jourada I 1324/ 25.6.1906, le sultan réprimandant le cadî de Tanger pour sa complicité dans "la passation de biens Makhzen". AEP, CPC, 321, Tanger 23.8.1912, *Le Délégué au Contrôle de la Dette* au président du conseil, sur "l'usurpation de plusieurs milliers d'hectares de terres Guich" près de Tanger. Liste nominative des acquéreurs européens et marocains (musulmans et juifs).

77 - Y. D. Semach, *Les Israélites de Tanger et le Statut, Paix et Droit*, n° 3, mars 1924, "(Grâce aux protections) le Juif... devint un homme libre, instruit, honoré. Il se fit remarquer par son activité intelligente..., sa probité commerciale..., sa fierté enfin de ses relations avec l'étranger dont il gérait de gros intérêts".

78 - Ibid., "De nombreux Juifs, fuyant les exactions de toutes sortes, affluent vers Tanger pour travailler librement à l'ombre des drapeaux européens".

domaine. La propagation du thème de la "collusion des Juifs et des Chrétiens" et leur "attachement à répandre la corruption en terre d'Islam" s'en trouvait grandement facilitée. (72)

Néanmoins, les auteurs de telles critiques, en principe impartiaux parce que théoriquement mûs par la seule obligation religieuse de "recommandation du bien et de dénonciation du mal", se sont "curieusement" tous abstenus d'incriminer le Makhzen et de s'élever contre sa "démission" face tant aux empiétements des étrangers qu'aux "errements" de ses sujets. Même sa responsabilité directe dans le démembrement, sous couvert de "mounaqala" (échange), de biens Habous fut ainsi passée sous silence. Limités en principe à des "transferts" portant sur des immeubles de valeur équivalente ou moindre mais assortie de compensations financières, de telles opérations se firent en fait au désavantage des fondations pieuses. Forts de l'appui des légations et d'"entrées" à la Cour, des Juifs purent obtenir des dahirs de "mounaqala-s", en principe "conformément au Chrâa et sans préjudice aux Habous", et s'approprier des bâtiments mieux situés et dont la plus-value augmentait rapidement en contrepartie de locaux sis dans des quartiers excentriques, mal entretenus, et de moindre rapport. (73)

Les Musulmans intéressés par la location des biens ainsi aliénés ou recevant habituellement une part de leurs revenus (imams, étudiants, indigents) essayèrent bien de protester contre les "pots-de-vin" auxquels ces transferts donnaient lieu. Ils dénoncèrent publiquement "la corruption du nadir et la location ou la vente de biens Habous à vil prix à des Juifs". En vain. (74)

72 - i.e. AEP, CP, 45, Tanger 22.10.1881, De Vernouillet au Quai d'Orsay, au sujet du scandale créé par la bastonnade infligée à la "patronne" d'une maison close, Zohra Tolédano, de la campagne de presse menée par Lévy Cohen avec le concours du consulat-général des Etats-Unis contre la légation de France, et de l'appui de la Junta israélite au "sieur Hecquard".

73 - E. Michaux-Bellaire, Les Habous de Tanger, op. cit., pp. 204-485, i.e., dahirs de Moulay Hassan enjoignant au nadir de réaliser des "échanges" au profit de Haïm Benchimol, Haïm Nahon (protégé italien), Moshé Pariente (naturalisé anglais), Isâac Abensur (Ibid.), Joseph Lasry (Ibid.). Des Musulmans bénéficiaires de la "guelsa" de tels biens participaient eux aussi à leur démembrement par la vente de leur "clé" (pas de porte) à des Juifs protégés.

74 - Le sultan à l'amine Bensaïd, 10 kâada 1322/ 16.1.1905, "Les gens de Tanger nous ont écrit au sujet des méfaits et de la négligence des deux nadirs (qui) vendent les clés des biens Habous à des Juifs à des prix dérisoires et en tirent personnellement profit... Ils ont ainsi avalisé la cession par un coiffeur d'un local Habous à un Juif qui l'a revendu... Ils ont aussi vendu un dépôt à un (second) Juif et la moitié d'un autre à un Chrétien italien... Une maison a été de même cédée au Juif Benharroche qui l'a démolie et érigé un dépôt à sa place. Des boutiques du souk des bijoutiers ont aussi été aliénées... Les (indigents) décédés ont été... laissés sans sépulture", cité in M. Bouchâara, op. cit., I, p. 193.

Passant outre la difficulté de maintien de "l'éthique islamique" dans un port où affluait une population cosmopolite faite d'éléments détribalisés (venant du Rif en particulier), de déshérités, de réfugiés politiques, de marginaux et d'aventuriers de toutes provenances, cette stigmatisation allait souvent de pair avec l'imputation aux Juifs d'une large part de responsabilité dans la propagation de "la débauche" à Tanger. (69)

Le costume occidental adopté plus tôt que partout ailleurs dans le pays par les "dhimmis" tangérois, leurs "amitiés" européennes et américaines, et l'étendue de leurs affaires commerciales, financières, et immobilières accentuaient leur "visibilité" et, partant, en faisaient, au regard des "censeurs", les responsables de la perversion de l'ordre de la cité. (70)

"Certains Juifs ont été jusqu'à changer leur manière d'être vis-à-vis de nous, rendant ainsi publique notre déchéance, écrivait en 1909 un fquih tangérois. Ce sont les Juifs mêmes qui ont commencé à nous souiller. Ils sont venus d'Oran amenant avec eux la ruine... Les Juifs de Syrie (aussi) sont venus à nous. L'un d'eux a amené des danseuses... Sa femme et ses filles dansent en compagnie d'une autre Juive... Du seuil des maisons de prostitution (des femmes) invitent les passants et insultent ceux qui refusent... Il y a eu des cas de consommation de vin pendant le Ramadan... La corruption s'est grandement développée parmi les (Musulmans). Les Juifs se sont enrichis à nos dépens à force de machinations. Ils ont gagné de grandes richesses (et) se sont adonnés aux jeux d'argent". (71)

L'appui que des officiels étrangers apportaient aux Israélites compromis dans des affaires de mœurs et leurs interventions en faveur de "patronnes" de maisons closes ou de prostituées incarcérées à Dar Dokka -prison de femmes- donnaient une ampleur disproportionnée au moindre incident survenant dans ce

69 - Parmi ces aventuriers figuraient des Juifs étrangers, i.e. AEP, CPC, 176, Paris 31.10.1912, Le ministre de l'Intérieur à son collègue des A. E., annexe I: rapport du Directeur de la Sûreté Générale sur le séjour à Paris d'"Alexandre M. Blum, Israélite résident à Tanger où il dirige "Le Journal du Maroc", né à Enghein, aventurier et chevalier d'industrie avéré, voire escroc, condamné à 3 mois de prison pour abus de confiance, marié à une Loewensohn". V. aussi, P. Guillen, *L'Allemagne et le Maroc*, op. cit., p. 483, sur l'Allemand Max Salomon et le trafic de fausses cartes de protection.

70 - A. Bouhlat, op. cit., p. 11, "Les Tangérois ont négligé les métiers, le négoce et les meilleures industries... Ils ne daignent pas s'adonner au commerce mais acceptent de devenir les domestiques de mécréants... Les Juifs qui monopolisent le commerce du thé, du café, de l'huile, des bougies, et du savon sont véritablement leurs seigneurs".

71 - P. Paquignon, La corruption des mœurs à Tanger, *R.M.M.*, 1909, VIII, pp. 25-38, "partout où l'on va on trouve des cabarets (où dansent des femmes presque nues) et des maisons de débauche. Les Chrétiens (qui) viennent dans cette ville y apportent la ruine... Cela fait-il partie de la civilisation que les étrangers désirent introduire dans notre pays? Est-ce cela qui fera sa prospérité?". Cf A. J. Dawson, op. cit., p. 19, "Arabian Nights" de Tanger.

tous ceux qui voyaient en eux des "corrupteurs". Et ce, en dépit du fait que c'était du Makhzen qu'ils obtenaient la ferme de tels droits. (67)

La réputation de Tanger ne comportait cependant pas uniquement un aspect répulsif au regard de la majorité musulmane. Dans la mesure où cette ville, "paradis des drogmans" (S.R. Taillandier), était le siège de consulats- généraux et de légations dispensateurs, moyennant de l'argent et grâce le plus souvent à des intermédiaires juifs, de patentes de censeaux et de mokhalets permettant à qui pouvait les acheter de se soustraire aux impôts et aux autres charges makhzéniennes, elle exerçait aussi une attraction notable tant sur les bénéficiaires de telles immunités que sur ceux qui espéraient pouvoir en jouir à leur tour.

Cette attraction s'expliquait aussi par le rôle qu'assumaient de grosses maisons juives de Tanger dans l'importation d'armes de contrebande et leur "dispatching" à travers tout le Maroc. Et il est significatif à cet égard que des notables Temsamane, Beni-Ouriaghel et Bokkoya aient été, au sein de leurs tribus respectives, parmi leurs principaux partenaires. Dans la cité même, d'autres Rifains, nourris en principe de vifs préjugés contre les "Udayn" (juifs) servaient de courtiers aux Bensayag, Toledano, Nahon et autres israélites faisant notoirement le commerce d'armes de contrebande et acceptaient de convoier les cargaisons expédiées par voie de terre en tribus.

Les fouqahas qui s'attachaient à défendre "la tradition" et les "normes" ne voyaient quant à eux dans la cité qu'une sorte de Sodome et Gomorrhe rongée par la promiscuité, le concubinage de Musulmans avec des Juives ou des Chrétiennes, et la prolifération de tavernes et de lupanars. S'élevant contre la menace de contamination et de perdition du reste du pays, ils s'en prenaient vivement aux coreligionnaires "qui s'éloignaient de l'Islam et se rapprochaient des Chrétiens et des Juifs", se laissaient "corrompre par leurs mœurs dissolues", "renonçaient à travailler" et laissaient ces derniers monopoliser le commerce au point que sans leurs magasins "toute la ville risquait de mourir de faim". (68)

67 - Ibid., Tanger 3.12.1905, L'Agent du Contrôle de la Dette à Paribas, "Braunschvig, Furth et Salvador Hassan ont pris des participations dans les fabriques de (cigarettes et de cigarillos) de: Ben Chetrit & Guenieb (protégés américains), Benzaquen & Ben Oliel (naturalisés anglais), Nahon & Bensayag, protégés espagnols. Ibid., 22.2.1907, le ministre de France à Tanger informant le Quai des mesures envisagées par le Makhzen pour indemniser les propriétaires de fabriques expropriés après l'institution d'une Régie des Tabacs.

68 - A. Bouhlal, *Akhbar Tanja*, m.s., BGA, D. 1844, poème stigmatisant "l'ignorance, la débauche et la mécréance" des musulmans tangérois, la fierté qu'ils tiraient de "la fréquentation de Chrétiens et de Juifs", leur "participation à la célébration du sabbat" (lit. "leur transformation en Juifs le samedi"), "l'orgueil sans bornes des gardes et des serviteurs" des consuls, et "le mépris que ces incultes témoignaient aux hommes de religion et aux ouléma-s".

seulement les affaires "municipales" mais régulaient à leur guise même le mouvement du pèlerinage à la Mecque. (65)

La réputation de principal siège des "commissions spéciales d'examen des titres de créances" devant lesquelles comparaissaient les débiteurs de ressortissants étrangers et, surtout, de Juifs protégés ou naturalisés, en avait fait une place redoutée et honnie. Et ce malgré, d'une part, l'insistance de Moulay Hassan sur son caractère islamique et la conformité au Chrâa des jugements qui y étaient rendus et, d'autre part, les mesures épisodiques de libération que prenaient des légations en faveur de quelques débiteurs.

Les procédés utilisés par des marchands juifs tangerois vis à vis de leurs débiteurs, le "réescompte" des créances de leurs coreligionnaires d'autres régions - tant protégés que sujets de droit commun-, leur mainmise par le biais de l'usure sur plusieurs milliers d'hectares dans le Hafs et le Gharb, et les réclamations excessives qu'ils formulaient à l'occasion de vols réels ou fictifs de bétail dans les azibs de leurs mokhalets, contribuaient à la propagation de l'image fortement négative que la plupart des Musulmans se faisaient de Tanger.

A cette perception concourait aussi l'adjudication au profit de ces Israélites de la ferme des droits de portes et de marchés. Comme dans d'autres villes, ces derniers avaient parfois recours à des prête-noms musulmans. Ils réalisaient de "beaux profits" aux dépens tant des producteurs (ruraux vendant en ville leurs récoltes, les laines, et les bestiaux) vis-à-vis desquels ils s'instituaient en acheteurs exclusifs que vis-à-vis des consommateurs (ruraux s'approvisionnant en sucre, thé, savon, cotonnades, et citadins achetant ces articles et des produits amenés par les campagnards). (66)

Leur mainmise sur le mostafad du kif (tout au moins avant l'institution d'une Régie en 1906), leur prépondérance dans le commerce des tabacs, les fabriques qu'ils installèrent sur place -seuls ou en association avec des coreligionnaires allemands (Furth) et français (Braunschvig)- pour répondre à la demande accrue de cigarettes, accentuaient le caractère (canoniquement) illicite de leurs activités. Compte-tenu du "débat" dont l'usage des tabacs et sa vente étaient toujours l'objet parmi les oulémas, ils donnaient des arguments supplémentaires à

65 - BGT, PT, 23/49, Moulay Abdel-Aziz à Torrès, 20 ramadan 1314/ 22.2.1897, au sujet de l'assassinat d'un négociant allemand, Otto Haessner, par un Espagnol et des protégés français.

66 - AEP, CPC, 312, Tanger 1.12.1904, Agence du Contrôle de la Dette à Tanger, "marché de bestiaux: affermé nominalement par un certain Boussouf, en fait par un groupe de marchands de bestiaux, dont: I. Nahon, M. Abenour, D. Azpuly, J. Cazes, S. Hassan", "ce monopole n'est pas toujours rémunérateur. Son rendement est lié aux chiffres d'exportation des boeufs. Les fermiers sont eux-mêmes exportateurs". Ibid., "tabacs: affermé par I. Lasry sous le nom d'un musulman; le fermier achète le kif 80 pestas hassani le quintal (75 kg) et le revend à 400 P.H."

du fait de l'éviction des comités de ses sections des éléments qui tenaient tête aux fonctionnaires espagnols, le gouvernement de Madrid n'en continua pas moins d'encourager les seconds à appuyer les efforts d'hispanisation des écoles de l'Alliance Israélite Universelle - "française" à ses yeux. (63)

Cet aspect du programme de l'A.H.S. et la contribution effective que des Israélites, principalement des naturalisés espagnols, y apportèrent ne pouvaient que recueillir "la sympathie" des Tétouanais musulmans qui considéraient la domination française plus "totale" et plus dangereuse à plus ou moins long terme que celle des Espagnols. Ces derniers, désireux d'atténuer les suspicions et les frictions inhérentes à l'existence de l'Ateneo et de l'A.H.S., essayèrent d'ailleurs de rassembler quelques notables musulmans et juifs au sein d'une troisième association: la Délégation de la Ligue Africaniste. (64)

II - LES RELATIONS JUDEO-MUSULMANES DANS UNE "VILLE INTERNATIONALE", TANGER

1 - L'empreinte de la période pré-protectorielle

Considérée naguère comme un poste avancé de l'Islam (*taghr*) face à la Chrétienté, Tanger était devenue aux yeux des Marocains musulmans, au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, une ville sur laquelle le Makhzen n'exerçait plus qu'une autorité nominale. Il leur semblait que les "Chrétiens" s'y comportaient comme en territoire conquis et, par le biais du "conseil sanitaire", n'accaparaient pas

63 - AEP, CPC, 614, Tétouan 13.8.1918 et 22.4.1921, Monge et Martin sur le "dévouement" du banquier Tolédano à "la politique de sa nouvelle patrie", sa "collusion" avec le Haut-Commissaire, "(en raison) d'opérations financières équivoques (avec les Allemands)" et "le peu de sympathie" de ses coreligionnaires à son égard. M. Ortega, op. cit., p. 271, "L'Alliance Israélite française a propagé ses écoles dans tout l'empire (chérifien)"; p. 343, "L'Espagne (doit) attirer à elle et hispaniser les Juifs". Ibid., 1243, Larache 8.1.1920, Le gérant du vice-consulat de France au Résident-Général, "Une délégation a été nommée par l'AHU à Larache pour se rendre à Madrid. (En font partie) Abraham Moryusef et Jacob Lévy. (Ce dernier) est directeur du journal *Kol Israël* qui, à diverses reprises, a mené des campagnes de presse contre l'AIU en zone espagnole".

64 - Ibid., 614, Tétouan 16.1.1920, Martin à Pichon, "Une délégation de la Ligue Africaniste vient de se constituer à Tétouan... Son président est Mr Ricardo Ruiz, interprète à la légation d'Espagne. Ses membres actifs sont le colonel Cogolludo (chef du Service de Renseignements), des personnalités civiles et militaires, (et) des notables de la population musulmane et israélite". Ibid., 27.9.1923, n° 61, Martin au Chargé d'affaires de France à Tanger, "L'animosité de la population espagnole contre les Français est en train de se changer en haine (sous l'effet) des excitations de la presse".

Le Haut-Commissaire tolérait mal de tels "succès" et la "perversion" d'une association initialement destinée à seconder sa politique "musulmane" en instrument de recours direct auprès de cercles dirigeants madrilènes imperméables aux arguments fondés sur "l'hostilité des Maures à la politique philoséfarade". (60)

Ce fut effectivement en se fondant sur les "atteintes portées à (son) prestige et à (son) autorité" par une telle politique, l'éventualité d'un "soulèvement des Musulmans contre les Juifs" et son incapacité à "répondre de l'ordre" si cela se produisait, que le général Berenguer, dont la démarche rejoignait à ce niveau celle de Lyautey, chercha à faire échouer les réclamations élevées contre ses collaborateurs par les notables du mellah, persuader son gouvernement de limiter l'appui qu'il leur apportait et écarter les éléments "trop remuants" du comité de la section tétouanaise de l'A.H.S. (61)

Les Israélites pouvaient difficilement se laisser leurrer par pareille argumentation. La "thèse du Maure prenant ombrage de l'estime que l'Espagne voulait témoigner aux Juifs" leur paraissait totalement inacceptable. L'un de leurs délégués, A. Bentata, s'efforça d'en démontrer "l'extravagance" en invitant des membres madrilènes de l'A.H.S. à venir enquêter sur place sur l'attitude des Musulmans. Il insista en outre sur l'ancienneté de la coexistence judéo-musulmane au Maroc, l'opposition commune des Juifs et des Musulmans aux tentatives européennes de conquête, l'interpénétration de leurs intérêts économiques, et la convivialité marquant leurs rapports:

"(Nous) vivons ensemble depuis un temps plus long que l'histoire ne le précise, déclara-t-il. Les Maures nous traitent comme ils se traitent entre eux; et d'ailleurs, parce qu'ils ont besoin de nous en beaucoup d'occasions, ils nous apprécient. Nos demeures et nos fêtes sont toujours honorées de leur présence et les plus distingués prennent part à nos joies et à nos tristesses". (62)

Malgré, d'une part, les antagonismes opposant les autorités espagnoles régionales et locales aux adhérents israélites de l'A.H.H. puis de l'A.H.S., et, d'autre part, la relative désaffection dont cette dernière association commença à faire l'objet

60- A. Pulido, op. cit., p. 180, citant un diplomate qui faisait valoir à Madrid même "la peur" que les Maures n'affichent une plus grande hostilité à l'égard des Espagnols en les voyant "traiter avec estime ces Hébreux qu'ils méprisent tant".

61 - AEP, CPC, 614, Tétouan 22.4.1921, n° 28, L. Martin à De Carbonnel, "Sous prétexte d'un soulèvement possible des Musulmans contre les Juifs, le Haut-Commissaire sabote le projet de voyage à Tétouan de neuf membres de l'A.H.S., dont Pulido, que les Israélites se préparent à recevoir avec enthousiasme... La Reine-mère est intervenue auprès de Pulido pour qu'il renonce à ce voyage... Le Dr Guitta a été écarté de l'A.H.S. et remplacé par un homme de tout repos, le banquier Tolédano, que ses intérêts poussent à seconder la politique du Haut-Commissaire".

62 - A. Pulido, op. cit., p. 180.

L'obligation de versement de droits d'adhésion et de contributions aux frais de voyage et de séjour des délégués de ces sections à Madrid ou à Ceuta (lieux de réunion des assemblées générales) en excluait leurs coreligionnaires de condition modeste ou indigents. (56)

Mais, pour préserver leurs intérêts et disposer de moyens de recours directs auprès du gouvernement espagnol, même des protégés français, tels le chef de la communauté de Tétouan, Abraham Israël, durent en faire partie. Les éléments qui n'avaient plus la possibilité d'émigrer en Amérique latine et, surtout, de revenir après un court séjour s'installer dans leur ville natale avec une naturalisation brésilienne, argentine ou autre, suivirent leur exemple. D'autant que l'A.H.S. se faisait forte de leur "faire octroyer la nationalité espagnole dans un délai de huit jours". (57)

Ce ralliement et la multiplication de marques de loyalisme à l'égard du roi allant jusqu'à l'invocation de bénédictions sur sa personne lors de prières dans les synagogues - "extrême" que même les Musulmans les plus hispanophiles évitèrent soigneusement -, leur permirent effectivement de faire parvenir rapidement leurs doléances au gouvernement espagnol. (58)

L'appui qui leur fut accordé lors de la grève de protestation contre la livraison de farines aux seules boulangeries et, surtout, le rappel du consul De la Guardia, "fasciste avant la lettre" en relation d'affaires avec le propre frère du Haut-Commissaire, le général Berenguer, furent quelques unes des satisfactions qui leur laissèrent l'espoir de concessions plus substantielles. (59)

56 - V. C. Scott O'Connor, op. cit., p. 362, description des conditions de vie des habitants du mellah de Chaouen.

57 - AEP, CPC, Palestine, 28, Tétouan 2.8.1920, rapport annuel du directeur de l'école de garçons au comité central de l'AIU, "le comité local de l'AHH comprend I. Toledano, A. Israël, A. Coriat, et S. Bennergui". Ibid., Maroc, 614, Tanger 2.12.1919, n° 375, De Carbonnel à Pichon, annexe I: rapport du vice-consul de France à Larache sur les "menées" de l'AHH et la diffusion du livre écrit par son secrétaire-général, M. Ortega, *Los Hebreos en Marruecos*, parmi les Juifs de sa circonscription.

58 - Ibid., 614, p. 270, article de l'*Eco de Tetuan* du 17.5.1924 consacré aux "bénédictions appelées, au moment solennel de la prière, dans les seize synagogues que la communauté possède à Tétouan, sur "notre Seigneur Alphonse XIII". Ibid., 778, Rabat 2.6.1924, U. Blanc au président du conseil, annexe 2: "les officiants ont prononcé... la traditionnelle bénédiction du "Hanolem Tchua", (et) appelé sur le roi d'Espagne et sa famille la protection du "Roi des Rois des Rois". Cf. Des chorfas idrissides prièrent à Fès pour le prompt rétablissement de Lyautey lors de l'une de ses maladies.

59 - Ibid., Tétouan 12.12.1919, Monge à De Carbonnel au sujet de la grève et de "l'intervention énergique de l'AHH en faveur des droits des Israélites (dans cette affaire)". C. Aronsfeld, op. cit., p. 30, rappel du consul "fasciste" à la demande de Pulido.

Israélites que pour les convertir. Leurs maladroites offusquaient du reste aussi bien les Israélites que les Musulmans. (53)

La plupart des fonctionnaires du protectorat ne parvenaient pas eux non plus à se plier au pragmatisme que leur recommandaient Pulido et ses amis. Adoptant une démarche comparable à celle dont G. Hardy soulignait l'utilité devant des contrôleurs civils et des officiers des affaires indigènes, les animateurs du philoséfarisme les appelaient en effet à garder constamment à l'esprit tant "l'énorme potentiel que le peuple juif représentait au Maroc par son intelligence, sa richesse et ses échanges" que les leçons devant être tirées de l'attitude observée à son égard par les "Mahométans" eux-mêmes: "mûs, comme tous les peuples, (par) l'orgueil de (la) race, (ces derniers) maltrahaient et humiliaient les Hébreux quand ils le pouvaient" mais, ayant toujours besoin d'eux et leur "étant inférieurs dans les arts matériels et spirituels, ils finissaient par leur obéir et se subordonner à eux". (54)

De tels préjugés, "la pathologie d'une administration au sein de laquelle un grand nombre de fonctionnaires convertissaient leurs fonctions en une dictature insupportable" (Pulido), et, symboliquement, la quasi-absence de responsables du Haut-Commissariat dans le comité central de l'A.H.S. -alors qu'ils représentaient le tiers de celui de l'Ateneo Cientifico-, incitèrent les Israélites à adhérer en grand nombre aux "sections" que cette association créa à Asilah, Larache, et Qsar el Kébir. Leurs parents émigrés en Amérique du sud leur apportèrent leur appui. Ils fondèrent aussi des sous-sections en Argentine et au Vénézuéla. (55)

53 - Ibid., 556, Larache 30.10.1926, n° 12, Le vice-consul de France au Résident, "La Fête de la Race a été célébrée avec éclat... L'élément israélite et surtout les musulmans... ont été vivement choqués... cette année du fait que 15 jeunes indigènes de l'école hispano-arabe ont été conduits en même temps que les élèves des autres écoles pour assister à la fête dès le début, et par conséquent à la messe". Ibid., 20.10.1926, "La cérémonie de pose de la première pierre d'une église a été présidée par l'évêque de Gallipoli". Ibid., 28.12.1926 "Après l'annonce par le journal local *El Popular* de la prochaine construction d'une grande église "sur l'ingrate terre africaine et (de projets) de conversion... de jeunes musulmans ont adressé au *Heraldo de Marruecos* un article de protestation".

54 - Ibid., p. 98. Pulido ne cachait pas que l'enracinement de la judéophobie chez ses compatriotes, lui donnait le sentiment d'être une sorte de "don Quichotte", v. C.C. Aronsfeld, op. cit., p. 23, "Pulido's campaign had no appreciable practical effect, either among the Jews or the general public in Spain". M. Laskier, op. cit., p. 171, M. Saavedra était l'un des rares hauts fonctionnaires à faire siennes les "thèses" de Pulido et à déclarer que "les Israélites sépharades (étaient) des Espagnols sans patrie".

55 - AEP, CPC, 614, Tétouan 6.6.1919, d'après Monge "J. Guitta (a obtenu) l'approbation la plus chaleureuse de ses coreligionnaires... (L'A.H.H.) compte actuellement 300 adhérents. Son succès est dû au besoin qu'éprouvent généralement les Israélites de Tétouan de trouver, dans une combinaison quelconque, la sauvegarde contre l'abus et l'arbitraire que leur offraient autrefois les protections étrangères". A. Pulido, op. cit., p. 104. R. Ricard, Notes sur les Israélites marocains émigrés en Amérique espagnole et au Brésil, R.A., 1944, n° 398-99, p. 88, liste nominative des familles de Tanger et de Tétouan-ayant des parents en Amérique du Sud.

dotaient d'un puissant moyen de s'attacher les Israélites de la zone nord et d'embarrasser les autorités françaises. De leur côté, en réclamant la promulgation d'un tel décret, leurs partenaires tétouanais et autres montraient qu'ils n'entendaient pas se contenter du rôle de "trait d'union" dans lequel les responsables de la zone se proposaient initialement de les confiner. La disponibilité que certains d'entre eux montraient à effectuer le service militaire et "à défendre le drapeau espagnol contre les Maures" semblait donner encore plus de poids à leurs revendications. (50)

Mais, dans un cas comme dans l'autre et même si des Rifains musulmans s'étaient engagés eux aussi dans les "Regulares" espagnols, même les simples rumeurs circulant à propos d'une éventuelle "naturalisation en bloc" des Israélites ne pouvaient avoir qu'un effet corrosif sur les relations judéo-musulmanes et y introduire un nouvel élément de tension, notamment en milieu urbain.

Tout en suivant attentivement les menées des "sponsors" espagnols de l'A.H.H., l'empressement des Israélites à s'en servir pour se faire naturaliser, et, accessoirement, à y recourir pour obtenir le règlement en leur faveur de différends les opposant à des Musulmans ceux-ci ne manifestèrent cependant pas d'hostilité ouverte à cette association. (51)

Ce fut surtout à l'opposition des missionnaires et aux préjugés de responsables civils et militaires de la "zone" que se heurta son programme de "réconciliation". Et les rumeurs circulant en milieu israélite sur "l'incapacité de l'Espagne à accomplir sa mission au Maroc", voire "l'espoir que nourrissaient certains éléments du mellah de Tétouan de la voir céder sa place à la France", n'étaient pas de nature à atténuer ce que Monge appelait "le défaut psychologique et la surprenante maladresse que (dénotaient) la plupart des initiatives des administrateurs espagnols". (52)

Si en Espagne certains de leurs supérieurs multipliaient les écrits pour justifier l'Expulsion, déniaient tout intérêt à un éventuel "retour" des Juifs dans la péninsule, et multipliaient les mises en garde contre "les risques d'exacerbation de l'antisémitisme inhérents aux appels invitant les Catholiques à lire attentivement la Bible", au Maroc même les Franciscains ne cherchaient à se rapprocher des

50 - A. Pulido, *Le peuple judéo-espagnol*, op. cit., pp. 117-120, "Lors de l'audience que le Roi accorda en 1920 aux délégués de l'A.H.H., Moïse Coriat, séfardite de Ceuta, parla de son neveu mort en soldat... Une pétition vient de demander que les appelés aient la possibilité d'effectuer le service militaire à l'époque de leur choix".

51 - AEP, CPC, 614, Tanger 2.12.1919, De Carbonnel à Pichon, annexe I, rapport du gérant du vice-consulat de France à Larache sur l'A.H.H.

52 - Ibid., Tétouan 6.6.1919, "Notre influence ici est loin d'être complètement effacée. Elle est soutenue par l'opinion courante... qu'un jour (la France succédera à l'Espagne) dans cette région".

La création d'une "Association Hispano-Hebrea" (A.H.H.) devait en principe traduire la convergence des intérêts de "la mère-patrie" et de "ses fils dispersés". Fondée effectivement à Tétouan dès 1912 à l'initiative du consul d'Espagne Ferrer et d'un Juif remplissant les fonctions d'agent consulaire des Pays-Bas, Albert Bendelac, avec l'aval du secrétaire général du Haut-Commissariat, M. Saavedra, sa présidence effective échut à Abraham Carzon, riche marchand naturalisé espagnol - inscrit sur "la liste noire interalliée" pendant la guerre en raison de ses relations commerciales avec l'Allemagne. (47)

N'ayant pratiquement eu d'audience jusqu'en 1918 que parmi les naturalisés et les protégés espagnols, l'A.H.H. bénéficia de l'intérêt accru du gouvernement de Madrid pour le philoséfarisme. Elle fut dynamisée au lendemain de la guerre sous l'impulsion de Jacob Guitta, médecin israélite de la municipalité de Tétouan. Alphonse XIII accepta d'en assurer la présidence d'honneur. (48)

Au congrès qu'elle tint à Madrid (1920) au siège même du ministère d'Etat, elle adopta le nom d'"Association Hispano-Sefardi", et élargit la composition de son comité central à des sénateurs, des députés, des banquiers, des universitaires et des directeurs de journaux madrilènes. Elle se fixa une série d'objectifs prioritaires, tels que "le maintien et la consolidation de l'amour que les Hébreux marocains d'origine espagnole nourrissent à l'égard de la patrie espagnole", la promulgation d'un décret conférant la nationalité espagnole - "avec tous les droits civils et politiques afférents - à tous les Israélites du Maroc espagnol", la prise en charge des établissements de l'AIU en zone espagnole et la création d'écoles hispano-juives, "n'excluant pas l'apprentissage du français" et financées en partie par les communautés elles-mêmes, en cas de refus de l'Alliance d'"hispaniser" les siennes, le recrutement de Juifs en qualité de fonctionnaires dans tous les organismes officiels de la zone, et la contribution à la relance des activités commerciales des Espagnols et des Juifs, et l'organisation d'expositions permanentes de produits espagnols à Tétouan, Larache, Mélélla, Tanger, Casablanca et Essaouira. (49)

La force d'attraction du projet de "Décret Crémieux espagnol" était considérable. En se proposant d'en assurer la concrétisation, les philoséfarades se

47 - AEP, CPC, 614, Tétouan 6.6.1919, rapport de Monge, "A. Carzon est aujourd'hui établi à Mélélla, il a amassé une fortune considérable".

48 - Ibid., "Il y a quelques mois, le Dr J. Guitta, sujet espagnol et médecin de la municipalité, soucieux avant tout, paraît-il, de conserver cet emploi que sa religion risquait de lui faire retirer, eut l'idée de faire revivre cette association. Il intéressa à son projet des journalistes espagnols".

49 - Ibid., Palestine, 14, Tétouan 2.6.1920, M. Lévy, directeur de l'école de garçons à l'AIU, principaux membres du nouveau comité-directeur de l'AHS. M. Ortega, op. cit., pp. 336-45, "Promulgar una ley parecida a la que dicto en Francia para la Argelia el Ministro Mr Crémieux, el 24 del Octubre de 1870, concediendo la nacionalidad española... a los israelitas residentes en el Marruecos español y en nuestras posesiones de África".

des sarcasmes que lui inspirait "l'amour platonique" que Pulido était censé nourrir à l'égard de "l'Hébreu". (44)

Ses coreligionnaires marocains, les élites juives de Tanger et Tétouan en particulier, furent effectivement impressionnés par les marques d'attention que lui réservait le roi Alphonse XIII et par sa nomination à cette chaire malgré son appartenance juive, sa citoyenneté britannique, la non-abrogation officielle de l'édit d'Expulsion, les dispositions de la Constitution interdisant la désignation d'un étranger à une charge publique, et son propre refus d'opter pour la nationalité espagnole. De multiples échos leur parvenaient de conférences et d'interviews où il les citait en exemple de la sollicitude que le gouvernement témoignait aux Juifs. Rappelant que "l'Espagne (les) a accueillis sur son territoire pendant et après sa campagne d'Afrique (1860)", il affirmait que, depuis lors, "elle ne (leur) a jamais marchandé sa protection". (45)

Ceux d'entre eux qui, après s'être établis dans la péninsule, commençaient à retourner au Maroc, et leurs coreligionnaires éditant des journaux à Tanger, Tétouan, ou Larache ou y collaborant (*Kohl Israel, El Eco de Tetuan, Africa del Norte, El Renacimiento de Israel...*) louaient eux-aussi cette "sollicitude". Ils évoquaient avec fierté leur ascendance ibérique et présentaient l'utilisation du castillan par leurs communautés et celles d'"Alkazarquivir" et Chaouen comme l'un des signes les plus manifestes de leur attachement à "la patrie de (leurs) ancêtres".

"Nous parlons castillan, plus ou moins correctement mais (en tous cas) plus couramment que nos coreligionnaires de Turquie, déclarait ainsi le tangerois Pinhas Assayag. Nous sommes ici espagnols en tout: dans nos goûts, nos impressions, et nos sentiments. Nous sommes espagnols par vocation, par tempérament et par sympathie; dans nos veines circule du sang espagnol, nous pensons en espagnol..., nos rites sont espagnols... Nous avons une prédilection pour l'Espagne, ses intérêts sont les nôtres, nous souffrons de ses revers et nous réjouissons de ses triomphes. L'Espagne est notre patrie, c'est la terre bénie où reposent les restes de nos ancêtres, il est naturel que nous ayons pour elle des sentiments d'affection et de vénération". (46)

44 - Ibid., Palestine, 14, Saint-Sébastien 14.9.1919, M. Alapetite, ambassadeur de France à Madrid, à Pichon, rapport consacré aux activités du Dr Yahouda, à ses liens avec "le mouvement dit pro-sefardi" et à l'une de ses interviews à *The Jewish Chronicle* rapportée par la presse espagnole.

45 - Ibid., v. aussi Rome 21.6.1916. l'ambassadeur de France en Italie au président du conseil, "le Dr Yehouda a été reçu par le roi Alphonse XIII (le 15.2.1916). Le prestige considérable (dont il jouit) a amené l'Académie d'Histoire (de Madrid) à nommer le professeur Golziher de Budapest, Juif éminent, (au poste du) Dr I. Jacobs, décédé".

46 - Ibid., d'après Alapetite, "des Juifs (marocains) installés à Séville sont retournés depuis quatre ans au Maroc attirés par (la perspective) de gains commerciaux". M. L. Ortega, *Los Hebreos en Marruecos, Estudio historico, político y social*, Madrid, 1919, pp. 221-22.

doutes sur leur "loyalisme", et d'accuser ceux d'entre eux qui essayaient d'obtenir la naturalisation espagnole de "vouloir miner la présence française". Ce fut sans détours qu'il exprima l'étonnement que lui inspiraient leurs "sympathies" à l'égard d'un pays ayant envoyé leurs ancêtres au bûcher. (41)

Cette propagande était cependant jugée indispensable par le gouvernement de Madrid car si "l'oeuvre hispanophile" à laquelle il avait tenté d'associer les "Israélites séfarades" à l'échelle de tout le Maroc avant 1912 n'avait pas eu les résultats escomptés, il n'en continuait pas moins "de considérer comme essentiel le concours des Juifs: réduit à "la potion congrue", il jugea leur aide "encore plus utile que les armes" dans la "pacification" de la zone nord. Il se plut à louer, par la voix d'Alphonse XIII, leur qualité de "facteur le plus cultivé et le plus civilisé" du protectorat. (42)

Des responsables du Haut-Commissariat et des services consulaires, soucieux de "se créer des sympathies en milieu musulman et de gagner la confiance de ses notabilités", essayèrent en effet dès 1912 de faire jouer aux Israélites un rôle de "trait d'union entre les Espagnols et l'élément musulman". D'après ce que crut devoir observer le consul de France à Tétouan, une telle association était censée rehausser le prestige des Israélites eux-mêmes, "souples, intelligents, et ayant une parfaite connaissance de la mentalité indigène", et "effacer de leurs coeurs la fâcheuse impression (qu'y avaient) laissé les anciennes persécutions". (43)

Pour concrétiser ces projets, le gouvernement espagnol se devait de donner des preuves de "sa bonne volonté". L'un de ses "gestes" fut l'octroi à un professeur de philologie sémitique et d'exégèse biblique de grande renommée ayant enseigné à l'Université de Berlin, Abraham Shalom Yahouda, de la chaire de langue et de littérature hébraïques de l'Université de Madrid. De cette charge qu'il fut invité à occuper (1915) au moment même où son collègue N. Slousch s'épuisait en vaines démarches pour être promu à la même dignité académique à Paris, il mit son prestige au service des "philoséfarades" et les seconda efficacement. Et ce en dépit de ses critiques contre l'enracinement de la mentalité inquisitoriale en Espagne et

41 - M. Laskier, op. cit., pp. 164-65, A. Sagues à l'AIU, 12.9.1912, "Lyautey's message was loud and clear: he was vehement about pro-Madrid manifestations and warned that such behavior could result in the alienation of the Residency towards the Jews".

42 - Ibid., p. 98, citant Tocqueville - "après le combattant, l'organisateur, parce que l'un détruit et le second fonde" - et les propos tenus par Alphonse XIII à des Juifs de Tétouan et de Tanger.

43 - AEP, CPC, 614, Tétouan 6.6.1919, n° 12, Monge au Quai, "historique de l'Association Hispano-Hébraïque", "Ces Espagnols (se voyaient) dans la nécessité de (faire un effort sur eux-mêmes) et de vaincre la répugnance traditionnelle que leur inspiraient cette race méprisée pour se l'attacher".

Le sénateur Angel Pulido demeurait cependant le principal animateur de ce mouvement. Assimilant les descendants des Juifs chassés de la péninsule ibérique à des "Espagnols sans patrie", il exaltait "l'amour idôlatre" qu'ils étaient censés vouer au "pays de leurs ancêtres". (38)

"Quand Israël nous abandonna, désolé et mortellement offensé, écrit-il, il ne quitta pas le sol chéri de l'Espagne en secouant la poussière de ses chaussures mais en emportant l'Espagne si profondément enracinée dans son cœur et dans son existence par un culte sacré qu'aucun édit ni aucune persécution mais la mort seule pouvait l'en arracher; et de l'Espagne, il fit sa légende qu'il transmet de génération en génération dans les longues nuits de vie vertueuse, avec la langue, les prières, les cantiques, les coutumes, les contrats les plus sacrés et la cuisine espagnoles, et la soustrayant le plus possible aux prostitutions et aux attentes de pays où son malheur trouva asile, d'une manière si efficace que cinq siècles plus tard, il la conserve aussi pure et aussi vive que dans les jours tragiques de son exil". (39)

Dans son optique et celle des milieux "africanistes" partageant ses vues, la "restauration de la grandeur de l'Espagne" passait par sa "réconciliation avec ses fils dispersés" car "les Juifs occupaient d'importantes positions à travers le monde" et "aucune haine ni aucun fanatisme" ne pouvaient réduire leur "vitalité". Dans le cas particulier du Maroc, aire revêtant un intérêt immédiat pour les philoséfarde, "la race hébraïque (était), disait Pulido, presque en totalité d'origine espagnole, nombreuse, et bien organisée. Elle possédait un esprit commercial insurpassable, une loyauté proverbiale, une énergie et une activité que jamais aucune autre race n'a (égales). (Le) sentiment immuable d'union (qui la liait) à l'Espagne (demeurait) à l'épreuve des siècles et des tentatives étrangères". (40)

Les promoteurs de ce type de clientélisation ne semblaient se soucier ni de l'embarras dans lequel leur propagande plaçait les Juifs de la zone française ni des arguments que la Résidence continuait de tirer même du "forcing" auquel les consuls espagnols s'étaient livrés au lendemain du débarquement de Casablanca pour amener les communautés du littoral atlantique à les seconder.

Lyautey n'avait pas ainsi manqué de rappeler, dès 1912, le précédent de 1907, de contester la "francophilie" des Juifs du Maroc, d'émettre publiquement des

38 - AEP, CPC, Palestine, 10, Rome 21.6.1917, L'ambassadeur de France en Italie au président du conseil, "Après l'annexion de Salonique à la Grèce, de nombreux Juifs (qui y sont au nombre de 90.000 sur une population totale de 170.000 habitants) ont revendiqué la nationalité espagnole ou portugaise. Les deux Etats ont fait bon accueil à cette requête... (Ce sont) les ouvrages du Dr A. Pulido qui ont révélé l'existence de sephardim au Maroc et à Salonique... L'Espagne vit qu'il lui serait avantageux de les prendre sous sa protection. Elle (leur) multiplie les avances".

39 - A. Pulido, *Le peuple judéo-espagnol*, op. cit., p. 85.

40 - Ibid., p. 97.

d'une stratégie axée sur la "récupération" du "capital" que représentait la présence dans tout le bassin méditerranéen de descendants des Expulsés de 1492. (35)

Les communautés que ceux-ci formaient au Maroc et dans l'empire ottoman gardaient la nostalgie de l'Andalousie, utilisaient soit la "haletiya" (Tétouan) soit le "judeizmo" (Turquie), occupaient une place non négligeable dans le commerce et la banque, et aspiraient à un statut à même de les démarquer des autres "indigènes". De ce fait, elles semblaient représenter un atout, voire une "base mondiale" (A. Pulido) dont l'Espagne pouvait utilement se servir dans sa compétition avec la Grande-Bretagne et surtout avec la France au Maroc. (36)

Cette stratégie était notamment défendue par des députés tels que le chef du parti radical, Cumersindo de Arcarate, ou Gustave Bauer (premier juif à être élu aux Cortès), des responsables de sociétés minières (Samuel Schwarz), des banquiers (Ignacio Bauer, israélite d'origine autrichienne, futur bénéficiaire du bail emphytéotique d'un adir du Makhzen dans la région de Larache concédé auparavant à G. Braunschvig), des publicistes (Raphaël Assens), et, plus rarement, des hommes d'Eglise libéraux (Salvador y Barrera, archevêque de Valence). Le comte de Romanones, président du conseil ayant des intérêts dans les compagnies exploitant les mines des Beni Bou Ifrou (Rif oriental), défendait lui aussi le programme "philoséfarade". Il rappelait à cet effet les "liens de sang" unissant les "expulsés" à "leurs frères espagnols" et invitait les uns et les autres à oublier les "fautes commises à l'époque révolue du fanatisme". (37)

35 - AEP, CPC, Palestine, 10, extraits de L'Univers Israélite du 13.6.1917, "La Couronne d'Espagne, par une cédule royale du 7 décembre 1772, revendique la succession de Robert de Naples à la protection des Lieux Saints et au titre de roi de Jérusalem... Dans le réveil de (ces) ambitions..., si les sephardim consentaient à reconnaître les droits de la mère-patrie et à travailler pour elle, l'Espagne aurait reconquis un empire". Ibid., "L'Italie veut s'entendre avec l'Espagne pour partager un protectorat sur les (quelque 460.000) Juifs sephardim d'Orient". Ibid, n° du 20.10.1916, "Le général Ameglio, gouverneur de Tripoli et de Cyrénaïque, a fait obtenir de son gouvernement 12.000 livres pour 1916 (à titre) de "secours pour les pauvres de la communauté juive de Tripoli".

36 - A. F. Pulido, *Espanoles sin Patria y la raza sefardi* (Israelitas espanoles), Madrid, 1905. Du même, *Los Israelitas espanoles y el idioma castellano*, Madrid, tip. Sucesores de Ravadenegra, 1904. Ibid., *La reconciliacion hispano-hebrea y el pueblo hispano-hebrea. Primera base mundial en Espana*, Madrid, 1920, trad. en français par Max Nordau et publié à Paris en 1923.

37 - C.C. Aronsfeld, *The Ghosts of 1492, Jewish Aspects of the Struggle for Religious Freedom in Spain, 1848-1976*, New-York, 1979, pp. 21-28. AEP, CPC, 89, Tanger 17.8.1908, Le ministre de France au Quai, sur "le groupe colonial espagnol" et les gros intérêts du comte Romanones dans les mines du Rif. Ibid., 556, Larache 28.4.1927, le vice-consul de France informant la Résidence de "la cession à I. Bauer, naturalisé espagnol (domicilié) à Madrid où il représente un puissant groupe financier étranger, d'un important domaine du Makhzen, de 2.600 ha... (situé) dans une région fertile des Khlots... Cession marquée de brillantes cérémonies officielles".

Ces données et ce qu'eux-mêmes savaient de Ben Abdelkrim expliquent sans doute en partie aussi pourquoi les notables juifs de Tétouan n'ont pas essayé de fuir de leur cité au moment où les résistants rifains commencèrent à s'en rapprocher: des familles israélites d'abord, puis quelques autres musulmanes, n'amorcèrent un exode en direction de Tanger qu'après la propagation de rumeurs faisant état de la nomination de Raïssouni au poste de khalifa. (33)

Envisagée par les Espagnols comme un moyen de neutraliser les pressions que Ben Abdelkrim exerçait sur Raïssouni pour le forcer à se ranger à ses côtés, l'éventualité d'une telle nomination provoqua en effet de vives alarmes dans cette cité. Celui-ci, "détesté des Tétouanais qui, dit le Chargé d'affaires de France à Tanger, appréhendaient ses exactions et sa cruauté", essaya pourtant de les rassurer et de déclarer à l'intention des Juifs en particulier qu'il se conformait aux prescriptions religieuses, s'engageait à "châtier promptement quiconque commettait des abus contre les dhimmis" et à "restituer les biens volés" aux victimes qui portaient plainte devant lui. Pour justifier sans doute d'avance une éventuelle "mise à contribution" du mellah, il ne put cependant s'empêcher d'ajouter que les Juifs étaient "plus riches que ne le laissait supposer la modestie de leurs habits" et qu'en 1911 ils s'étaient bruyamment réjouis du débarquement des troupes espagnoles à Larache -opéré en fait avec sa propre complicité. (34)

2 - Les ambiguïtés du "philosépardisme"

Les appels en faveur d'une "réconciliation entre Iberia et Israël" furent marqués de "mesures d'accompagnement" telles que l'inauguration d'une grande synagogue à Madrid (1917), des démarches auprès du gouvernement ottoman en faveur des Juifs de Palestine menacés d'expulsion du fait de leur "collusion" avec les Anglais, et l'accueil à Barcelone de réfugiés juifs de Russie ayant fui la révolution. Autant d'initiatives qui étaient liées à la fois aux progrès du courant libéral en Espagne et à l'élaboration, notamment après la conclusion de l'Entente Cordiale,

opérations de N'ou Souan et leurs agissements louches avec certains dissidents. Il faut qu'il les prévienne qu'ils encourent des sanctions".

33 - Ibid., 614, Tanger 14.5.1924, n° 130, le Chargé d'affaires de France au président du conseil, "Depuis plus d'un an des familles indigènes quittent Tétouan pour s'établir à Tanger. Les Israélites ont été les premiers à s'expatrier (parce qu'ils) redoutaient les conséquences de l'insécurité... Les Musulmans ont suivi ce mouvement... Vingt-deux pèlerins tétouanais se sont embarqués pour l'Egypte". Ibid., 778, Madrid 25.6.1924, De Fontenay, ambassadeur de France en Espagne, à Herriot, "El Liberal" publie une lettre ouverte d'A. Pulido au général Aizupuru demandant qu'à l'exemple de Lyautey..., les Israélites dans le Maroc espagnol soient assurés de la protection à laquelle ils ont droit".

34 - R. Forbes, *The Sultan of the Mountains*, New York, H. Holt & Co., 1924, p. 7. W. Harris, *France, Spain and the Rif*, Londres, E. Arnolds & Co., 1927, p. 89.

Les Juifs qui habitaient les régions de l'intérieur, et que divers publicistes espagnols considéraient comme des "aborigènes" établis là depuis l'époque de Moïse mais n'en subissant pas moins "la malédiction pesant sur le peuple déicide", restèrent quant à eux parmi les tribus au milieu desquelles ils s'adonnaient à l'artisanat, au colportage, voire à l'agriculture. Et ce à l'instar de leurs coreligionnaires de la zone française demeurés dans les zones non encore "pacifiées". (31)

Dans le cadre de la politique générale de réformes qu'il menait pour consolider le "front intérieur" et, par exemple, mettre fin au système de la vendetta et des guerres fratricides auxquelles celle-ci donnait lieu, Ben Abdelkrim semble du reste avoir édicté des mesures spécifiques destinées à assurer la sécurité des Juifs du Rif, faciliter leur adhésion à son mouvement, et démentir les accusations de "fanatisme" dont il était l'objet. L'une des principales dispositions prises à cet effet, et inspirées du Chrâa et du Hadith dans lequel le Prophète menace de "s'en prendre personnellement le Jour de la Résurrection à quiconque commettait une injustice à l'égard d'un dhimmi", fut l'annonce de sanctions sévères contre tout individu les maltraitant ou les humiliant. Il semble que ce soit à ce niveau là que se situa l'une des raisons de la contribution de Juifs du Rif à l'effort de guerre de la "République".

Certains de leurs coreligionnaires de la zone française, notamment ceux de mellahs situés aux confins de "tâches de dissidence", avaient certes été eux aussi soupçonnés par la Résidence de "relations suspectes avec les rebelles". Certains d'entre eux avaient effectivement participé au ravitaillement de ces derniers en sucre et en thé et leur avaient fourni des renseignements d'ordre militaire. Ici et là, ils avaient même ouvertement raillé les Musulmans mobilisés contre les résistants et été menacés de sanctions par les autorités françaises offusquées par cette "attitude inadmissible d'Israël" (Colonel Huot).

Dans le cas du Rif l'apport de Juifs à la résistances fut plus direct et plus périlleux. Des artisans israélites eurent ainsi, entre autres tâches, la dangereuse mission d'opérer le transvasement de gaz et de matières explosives de bombes d'avions non éclatées dans des tubes utilisés comme obus par l'artillerie de Ben Abdelkrim. Ce fut également à eux qu'échut la fabrication de "grenades à main (qu'ils durent garnir) au moyen d'explosifs récupérés dans des projectiles non éclatés de toutes catégories". (32)

31- J. Goytisolo, Abdelkrim et l'épopée du Rif, *Akhîr Sâa*, Le Caire, novembre 1991.

32 - AEP, CPC, 556, Larache 14.3.1926, le consul de France au Résident, "Les obus... tirés sur Tétouan sont des obus ordinaires remplis de gaz... Ce sont des Juifs soudeurs de leur métier qui font le transvasement... Ces artificiers improvisés... utilisent même les douilles vides d'artilleurs pour la fabrication d'engins analogues à des grenades... Les Espagnols ont lancé trois attaques infructueuses pour s'en emparer du canon qui bombarde Tétouan (et qui est) servi par des Bokkoyas". Cf., Ibid., 778, Rabat 5.4.1925, le colonel Huot demandant au Secrétaire-Général du protectorat de signaler à Zagouri "l'attitude inadmissible d'Israël (à Beni-Mellal) à l'égard des Musulmans qui prirent part aux

Celui-ci ne prit pas en effet, après le regroupement des résistants sous sa conduite et le déclenchement de "la guerre du Rif", de mesures "discriminatoires" contre les Juifs vivant dans les zones ayant reconnu son autorité. Ceux d'entre eux qui habitaient des agglomérations situées près du littoral reçurent bien l'ordre de se déplacer vers l'interland. Mais il s'agissait là d'une mesure de sécurité dictée par l'état de guerre et destinée à empêcher les Espagnols de se servir d'eux pour obtenir des renseignements ou communiquer avec leurs "amis" musulmans. (28)

Ayant séjourné à Mèlilla et au fait de l'amitié que son père entretenait avec des éléments tels que Messaoud Benhaïm, le chef rifain savait à quoi s'en tenir sur le rôle que l'ennemi pouvait assigner aux Juifs. Comme en 1893-1894, certains Israélites du presidio, décorés par la suite de la "Medalla de la Paz" pour "dévouement à l'Espagne pendant la guerre du Rif", essayèrent d'ailleurs, au lendemain du désastre subi par les troupes du général Sylvestre à Anoual (1921), de se réfugier à Tétouan ou à Tanger pour échapper aux représailles. (29)

Or ce fut précisément en partie par crainte de voir ses guerriers déchaînés se livrer à un carnage sur la population civile -dont les Juifs représentaient la majorité- que Ben Abdelkrim, soucieux par ailleurs de préserver la sympathie que témoignait à la cause rifaine une partie de l'opinion publique occidentale, s'abstint d'ordonner la prise d'assaut de Mèlilla. Par la suite, il reconnut que ce fut là une grave faute stratégique mais déclara ne pas regretter d'avoir évité un massacre. (30)

choses sous l'angle religieux, mais sous les angles du patriotisme, et de l'indépendance et de la liberté. Et entre les deux pôles ainsi constitués, croie et prie qui voudra, et ne prie pas quiconque n'a pas la foi", v. G. Ayache, op. cit., p. 186.

28 - D. M. Hart, op. cit., p. 280, "Every male Jew was either a silversmith or goldsmith or a packsaddle maker... Because the Jews stood entirely out of the political system, and because their occupational services were of much in demand, many informants said that to kill or even to molest a Jew was an infinitely worse offense than to kill a fellow tribesman, for the Jew's protector would show absolutely no mercy to the killer. Thus Jews had settled in the Aith Musa w-'Amar to be near the top amghar Haj Haddu w-'Aisa, and in Ajdir to be under the protection of Sriman r-Khattabi when he was named top qaid of the Waryagharland by the Spaniards in 1926".

29 - A. I. Laredo, op. cit., pp. 529-30, "Yamin A. Benarroch Benzaquen, né à Tétouan en 1882, mort à Barcelone en 1949 et enterré à Tanger. (Il) vécut de nombreuses années à Mèlilla... En témoignage de reconnaissance, le gouvernement espagnol lui conféra le "Gran Cruz de Beneficencia"... Il fut également décoré de la "Medalla de Paz" pour son dévouement lors du siège de Mèlilla par Abdelkrim". P. Pascon et H. van der Wusten, op. cit., p. 68, "Vers 1920... il est interdit aux Juifs de rester au bord de la côte"; pp. 112-13, sur une population totale estimée à 5.791 habitants en 1935, les Juifs des Beni Bou Frah étaient au nombre de 202 individus.

30 - M. H. Ouazzani, *La guerre du Rif*, II, Beyrouth, 1982, témoignages recueillis par l'auteur au Caire auprès de Ben Abdelkrim; pp. 58-60.

le recours des seconds aux premiers à titre d'"accompagnateurs pour des missions d'achat" en Europe; (25)

- l'amitié notoire liant Messaoud Benhaïm, commerçant établi dans l'ilot de Nekkour, au cadî Abdelkrim des Beni Ouriaghel, et le rôle d'intermédiaire qu'il assumait entre celui-ci et le gouverneur militaire de Mèlilla et dans son adhésion au camp des "Amigos de Espana";

- la fréquentation de l'école de l'Alliance Israélite de Tétouan, "pour apprendre le français", par le fils cadet (M'hamed) de ce cadî lors du séjour forcé que toute sa famille dut effectuer dans cette ville pour échapper aux représailles dont la menaçaient les résistants regroupés autour du chérif Ameziane (d. mai 1912); cette "scolarité" ayant été l'un des moyens qu'Abdelkrim, doutant de l'avenir de ses "amis" espagnols dans la région, utilisa pour signifier sa disponibilité aux Français; (26)

- le recours du cadî, après son retour dans les Beni Ouriaghel et la multiplication à son encontre des menaces de contribules voulant le contraindre à rallier le camp de la résistance, à M. Benhaïm pour signifier aux Espagnols son intention de prendre ses distances à leur égard (1915);

- les articles que Ben Abdelkrim lui-même consacra dans le *Telegrama del Rif*, pendant les années qu'il passa à Mèlilla, aux empiétements des Français au Maroc, à leurs méthodes, et au caractère "laïque" de la résistance que des patriotes leur opposaient. (27)

25 - FRUS, 1906, vol. II, Tanger 22.5.1906, n° 88, S. Gummere transmettant à son gouvernement une note de protestation du Makhzen contre les grosses opérations de contrebande d'armes dans le Rif de deux Juifs tétouanais, Joseph Cazes (naturalisé américain) et Isâac Pinto (protégé espagnol, "reputed smuggler"), et de leur complice et coreligionnaire tangerois Léon Oziel propriétaire d'un bateau battant pavillon américain. AEP, CPC, 176, Paris 31.10.1912, Le ministre de l'Intérieur à son collègue des A.E., annexe I: rapport de la Sûreté Générale sur le séjour à Paris de Allouche ben Abbou, Haddou ben Hamou, Layachi ben Larbi, Rifains protégés français, et leurs contacts avec Alexandre Blum, Israélite français résident à Tanger, "chevalier d'industrie avéré", et Max Kriefe, "naturalisé français en 1895, gros exportateur d'armes de guerre".

26 - G. Ayache, op. cit., pp. 158-61, biographie du "fquih Abdelkrim"; p. 163 et 207, sur ses relations avec M. Benhaïm; p. 191, "on surveillait du coin de l'oeil les contacts que prenaient avec lui à Tétouan, soit les Français, soit même... les Allemands. Le fait qu'il eût permis à M'hamed, son cadet, de fréquenter l'école de l'Alliance Israélite pour apprendre le français fut assez mal reçu (par les Espagnols)"; "Deux ans plus tard (1914), ce fait semble avoir été à l'origine d'accusations qui faisaient de Mohammed lui-même un "protégé français".

27 - N° du 27.7.1911, "Jadis, écrivait le futur fondateur de la "République du Rif", les relations entre les hommes étaient réglées par le fanatisme religieux..., aujourd'hui, la politique est une chose. La religion en est une autre... Nous non plus, patriotes que nous sommes, nous ne regardons pas les

Les mœurs raffinées des citadins tétouanais contrastaient certes violemment avec les rudes usages des montagnards du Rif, les musulmans n'ayant pas moins de mal à s'identifier avec leurs coreligionnaires de ces régions que n'en avaient leurs voisins du mellah avec leurs "frères" éparpillés dans des hameaux perdus des Beni Ouriaghel, Beni Bou Ifrah et d'autres tribus. (22)

Bien que les uns et les autres aient, à des degrés divers, redouté l'éventualité de la chute de leur cité entre les mains des guerriers rifains, la propagande tendant à leur présenter Mohamed ben Abdelkrim comme un simple "Roghi" et un "fanatique" pouvait cependant difficilement les leurrer car si les premiers sympathisaient avec un patriote qui refusait l'occupation étrangère, les seconds disposaient eux aussi des moyens de se rendre compte des limites du "fanatisme" dont il était crédité (23). Et ce notamment par :

- les relations commerciales et les liens personnels que certains négociants du mellah de Tétouan, des Juifs de Mèlilla et de Tanger entretenaient, directement ou par le biais de coreligionnaires vivant en tribus, avec des notables rifains; (24)

- la confiance réciproque qu'exigeaient les opérations de contrebande d'armes réalisées par ces Israélites avec quelques uns de ces notables et, après 1912,

tél., "Les captifs ont été tous relâchés (contre rançons). Rzini a joué un rôle actif dans le rachat de Slaoui".

22 - E. Leon y Ramos, op. cit., p. 45, "Por extraño que parezca, el deprecio de que estan rodeados los judios de Marruecos, se deja sentir con menos intensidad en el Rif, lo cual les permite vivir con cierta mayor libertad, dandose hasta el caso raro de que haya algun aduar de judios agricultores, ocupacion que contrasta con su modo de ser habitual, pues a duras penas se concibe al individuo de esa raza mas que como negociante y usurero, sometiendo a la humillante condicion que en territorio marroqui soporta a trueque de acaparar lucrativos negocios y atesorar riquezas". A. Rezzouk, op. cit., pp. 398-410.

23 - J. Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, Paris, 2^e éd., 1979, pp. 181-82. Sur les ravages causés par l'utilisation d'armes chimiques de fabrication allemande contre les Rifains et les "Guernica" qu'elles provoquèrent v. R. Kunz et R. D. Müller, *Giffigas gegen Abd el Krim. Deutschland, Spanien und der Gaskrieg in Spanisch-Marokko, 1922-1927*, Frankfurt, 1990.

24 - E. Doutté, *Les moyens...*, op. cit., p. 67 "Le commerce du Rif... se fait exclusivement par l'intermédiaire des Juifs rifains dont la condition du reste paraît être assez misérable". A. Rezzouk, op. cit., pp. 399-402, "Des Juifs de Mèlilla, Isâac ben Hamou, Ben Sousan, Léon Lazâar, s'adonnent à la contrebande d'armes". Sur l'ancienneté des liens noués par les Juifs de ce "préside" avec des cheikhs rifains, v. D. Jacques-Meunié, *Le Maroc saharien*, op. cit., pp. 705-18, sur le rôle d'un Juif de Mèlilla, Jacob Pariente, dans l'établissement de contacts entre Moulay Rachid et le marchand Roland Fréjus.

Celles-ci se voyaient obligées, pour faire face à des pénuries de céréales et de farines comme celle que provoqua le "blocus" auquel Raïssouni soumit la ville au cours de l'automne 1918, de prendre des mesures qui bouleversaient les habitudes des populations et, en périodes de fêtes religieuses, conféraient à la crise de ravitaillement une dimension autre que "conjoncturelle". (18)

L'abrogation de ces mesures sous la menace d'une grève des commerçants des deux communautés et le succès des démarches effectuées directement par des notables musulmans auprès de Raïssouni en vue de la levée du blocus incitaient les habitants de la médina et ceux du mellah à préserver une "entente" qui s'avérait efficace dans la défense d'intérêts communs. (19)

Dans leurs protestations contre les difficultés de ravitaillement et la réglementation des prix, les commerçants israélites montraient de temps à autre nettement plus de détermination que leurs homologues musulmans. Ils furent ainsi les premiers à utiliser l'arme de la grève et à fermer leurs magasins pendant deux jours consécutifs pour contraindre les autorités à satisfaire leurs revendications. Le Haut-Commissaire avait pourtant multiplié les pressions en arguant en particulier du "péril que ces manifestations de mécontentement, pour pacifiques (qu'elles étaient), pouvaient présenter si les indigènes musulmans suivaient cet exemple". (20)

Encouragée en partie par l'impuissance des Espagnols face à un Raïssouni auquel ils allaient même jusqu'à verser de l'argent, la relative indocilité dont la population tétouanaise faisait preuve à leur égard était également avivée par les graves défaites qu'ils essuyaient face aux résistants rifains menés par Mohamed ben Abdelkrim Khattabi. (21)

18 - AEP, CPC, 614, Tétouan 9.9.1918, n° 12, Monge à Boissonas, "la mesure de limitation de la vente de la farine aux boulangeries a vivement mécontenté les musulmans et les israélites (lesquels) font généralement leur pain chez eux et sont... non seulement dérangés dans des habitudes traditionnelles mais sont obligés de payer leur pain plus cher. D'autre part, les Israélites, très attachés à leurs coutumes religieuses, sont en période de fêtes (du nouvel an) et durant ces fêtes le pain doit être fait à la maison".

19 - Ibid., 18.9.1918, n° 14.

20 - Ibid., Tétouan 12.12.1919, Monge à De Carbonnel, nouvel Agent de France à Tanger, "La grève du commerce israélite a duré deux jours... Le général Berenguer a promis de s'occuper (des revendications) et de donner satisfaction aux Israélites dans la mesure du possible... C'est la première tentative de grève à Tétouan".

21 - Ibid., 11.6.1921, Monge à R. Maigret, gérant de l'Agence diplomatique, "L'enlèvement par des dissidents Beni Aros (conduits par un lieutenant de Raïssouni) du vizir des Habous Ali Slaoui, d'A. Mouaffaq ex-protégé français, de la fille de l'ancien pacha Torrès, de trois esclaves, d'autres indigènes et de troupeaux de boeufs est une démonstration de l'incurie des autorités espagnoles. (Celles-ci) essaient de racheter les captifs par le biais de Haj Boumghat ancien protégé des Mannesman". Ibid., 17.11.1921, "Le protégé anglais Rzini se serait entremis pour le rachat des captifs". Ibid., 3.2.1922,

non des moindres, adhèrent à l'Ateneo. Quelques uns d'entre eux firent partie de son comité-directeur. (14)

Cette prudence s'imposait de manière d'autant plus impérieuse au Haut-Commissaire que la situation dans toute la zone demeurait très précaire et que les forces espagnoles ne parvenaient pas à assurer la sécurité aux portes mêmes de la capitale khalifale. La permanence de la menace de raids d'Ahmed Raïssouni en particulier allait "paradoxalement" à l'encontre des manoeuvres qu'utilisaient les autorités pour essayer de "jouer" les Musulmans tétouanais contre leurs voisins juifs. Et ce dans la mesure où:

- le danger de "descentes" et de saccage tant de la médina que du mellah provoquait un réflexe de solidarité au sein de la population de la cité permettant de "dépasser" les frictions et les antagonismes inter-communautaires; (15)

- la "preuve" de la faiblesse des Espagnols portait atteinte à leur prestige, incitait les citadins à ne leur accorder qu'un crédit fort limité et à éviter de provoquer des désordres de nature à faciliter les coups des "bandits" des environs;(16)

- les chefs du jihad regroupés dans divers "ribats" (couvents fortifiés) exhortaient leurs compagnons d'armes et tous les montagnards à combattre uniquement les Espagnols et à "ne molester ni les Juifs ni les autres Européens (et à) ne pas voler leurs biens"; (17)

- l'insécurité compliquait les difficultés de ravitaillement et aboutissait à des hauses de prix et des mesures de rationnement contre lesquelles protestaient tant les musulmans que les juifs, unis en la circonstance dans leurs critiques contre "l'incapacité des autorités".

14 - Tel était le cas d'A. Rzini -descendant du "Rothschild" dont Ch. Yriarte avait crayonné un saisissant portrait en 1860, et protégé anglais opulent entretenant d'étroites relations avec l'Agent diplomatique britannique à Tanger par le biais du consul Atkinson et de l'ancien vizir Menebhi-, et d'A. Mouaffaq, protégé français.

15 - L. Rollin, L'Espagne au Maroc et la question de Tanger, *AF-RC*, n° 9, sept. 1923, pp. 492-93, évocation d'un raid mené le 22 août 1923 par un groupe d'hommes de tribu contre Tétouan ayant fait "cinq morts parmi les Espagnols et sept parmi les indigènes". Cf. M. Nahon, *Les Israélites du Maroc*, op. cit., p. 268, "En 1903, les pillards qui assiégeaient Tétouan assuraient qu'ils respecteraient les Musulmans si on leur abandonnait le quartier juif. Les bourgeois musulmans s'armèrent et déclarèrent qu'ils se feraient massacrer plutôt que de laisser toucher aux Juifs".

16 - L. Rollin, op. cit.

17 - AEP, CPC, 125, Tanger 28.5.1913, Le chef de l'Agence de France au Quai, "Ould Sidi Lahcen a fait déclarer la guerre sainte contre les seuls Espagnols".

Toutefois, si les membres musulmans de l'Ateneo étaient encore plus hostiles que les Espagnols aux Français à cause, disaient-ils, du "régime de violences et de vexations intolérables" auquel ceux-ci soumettaient leurs coreligionnaires, ils demeuraient sourds aux excitations à caractère antisémite. Entretenant des relations d'amitié - symbolisés par des échanges de vœux et de présents lors de leurs fêtes religieuses respectives - et d'affaires avec leurs voisins juifs, certains d'entre eux "causaient politique" avec ces derniers. (11)

Grâce aux immunités que leur conférait leur statut de protégés étrangers, bon nombre de notables tant musulmans que juifs disposaient du reste d'une importante marge de manoeuvre face aux autorités; les seconds continuant comme par le passé de servir d'intermédiaires auprès des légations à leurs voisins et associés de la médina désireux de se doter de patentes de censeaux. (12)

Dans leur désir de se démarquer des Français, lesquels avaient contesté les privilèges capitulaires des bourgeois de Fès en particulier dès 1912, abolis en 1914 ceux des protégés allemands et placé sous séquestre une partie de leurs avoirs, les Espagnols s'étaient efforcés en effet de s'accommoder de la présence dans leur zone de protégés français, anglais, américains, néerlandais et allemands. (13)

Cherchant à ne pas se les aliéner par une atteinte prématurée à leurs intérêts, le gouvernement espagnol attendit l'aboutissement des négociations engagées par le Quai d'Orsay avec diverses capitales en vue de l'abrogation du régime des capitulations. Cette patience s'avéra plutôt concluante: des protégés, et

11 - Ibid., Tétouan 23.11.1918, n° 268, Monge à Boissonas, "un notable négociant israélite vient de me rapporter qu'au cours d'une conversation (qu'il a eue) avec un propriétaire, Mohamed Lebbadi, celui-ci (l'a entretenu de ce qui se passait en zone française) et des raisons pour lesquelles lui-même et ses coreligionnaires étaient anti-français. Lebbadi, a-t-il dit, tenait ses renseignements d'Ahmed Rkina, vizir des Finances à Tétouan, lui-même renseigné par D. Sostoa délégué-adjoint de la DAI, ex-consul dont la Résidence avait exigé le départ de Mogador en raison de ses sentiments anti-français, fils d'une Allemande et germanophile convaincu".

12 - A. Dfouf, *La protection consulaire néerlandaise dans la zone khalifale*, Rabat, 1982, Faculté des Lettres, mémoire de licence (en arabe), pp. 19-23, sur l'obtention en 1915 du statut de censal par un riche négociant de Tétouan, Haj Larbi Dfouf, grâce à l'intervention auprès du consulat-général des Pays-Bas (Tanger) d'amis juifs protégés néerlandais tels que Messaoud Botbol, Ham Ouahnoun, Marcus Bentolila et d'un musulman, Mohamed Skirej, secrétaire particulier du consul-général. L. Dfouf finit même par succéder à Samuel Bendelac à la tête du consulat de Hollande à Tétouan.

13 - Comme en milieu israélite, quasiment toutes les "grandes familles" musulmanes de Tétouan bénéficiaient de protections étrangères: les Rzini, Benaboud, Aragon, Msamri, et Lebbadi étaient ainsi, respectivement, sous celles de l'Angleterre, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de la France, et de l'Espagne.

dirigeants et son orientation au lendemain de l'occupation de Casablanca. Il fut efficacement secondé dans cette "entreprise" par un professeur de l'Alliance démis de ses fonctions, reconverti dans le journalisme, David Cazès, et vindicatif à l'égard de ses anciens employeurs. Ceux-ci acceptaient d'ailleurs facilement le principe de versement de subventions par le Haut-Commissaire à leurs écoles en contrepartie de l'augmentation de l'horaire de langue espagnole voire de la nomination de maîtres espagnols dans leurs établissements. (7)

"L'Ateneo Científico Literario Marroquí", cercle supposé strictement culturel créé en 1916 à l'initiative du Haut-Commissaire, le général Francisco Gomez Jordana, avec l'accord du khalifa, Moulay Mehdi, devait en principe servir lui aussi la cause de la "fraternité de race" censée unir Espagnols et Marocains musulmans, le respect des normes islamiques, et la formation d'un "front" contre les Français. Son comité-directeur comprenait tant des notables musulmans remplissant des fonctions officielles que de hauts responsables de la "Delegacion de Asuntas Indigenas" (DAI) et des membres du consulat d'Espagne. (8)

L'une de ses premières mesures fut l'élaboration d'un projet de "médersa" et d'octroi de bourses aux étudiants devant la fréquenter; le but officiel étant, dans l'optique des Espagnols, soucieux de donner à leur zone une personnalité propre et d'y activer les tendances "régionalistes", l'encouragement d'un essor culturel à même de "secouer le joug intellectuel de Fès et d'autres villes du Maroc et d'Algérie (dominées) par les Français". (9)

Le premier secrétaire de la DAI, Manuel Ferrer, "né et élevé à Melilla, ancien juge de paix à Tétouan", était l'un des membres les plus actifs de cette association. Allant jusqu'à s'instituer en "apôtre du panislamisme", tout au moins aux dires de J. Boissonas, il se servait justement de l'Ateneo pour couvrir toutes sortes d'"agissements anti-français" - dont des campagnes de presse contre l'AIU. (10)

7 - Ibid., 403, Fès 10.4.1912, n° 7. Régnauld au Quai, "Les Espagnols trouvent que l'Alliance favorise trop ouvertement l'influence française". Rappelant que l'AIU "remplissait au Maroc le même rôle que les missions catholiques en Orient", Régnauld suggéra à son ministre de "remettre discrètement une subvention à M. Leven, (son) président et excellent Français". Ibid., Tétouan 14.12.1914, Falcon à Monge, "M. Leven a donné des instructions pour l'augmentation des heures d'espagnol par la diminution de celles de l'hébreu... Madrid s'efforce de se créer des droits (en échange) de subventions".

8 - Ibid., 614, Tétouan 31.1.1917. Lucciardi, consul de France, à Boissonas, Agent diplomatique à Tanger, composition du comité directeur de l'Ateneo.

9 - Ibid.

10 - Ibid., Tanger 19.5.1917, Boissonas au président du conseil Ribot, "Ferrer incite (les Musulmans) à la révolte et au mépris des étrangers... Le chargé d'affaires britannique a demandé au F.O. d'entreprendre des démarches auprès du gouvernement de Madrid en vue de son expulsion... il l'accuse de "pro-german activities".

enlissement dans "une somnolence" dont la Résidence se gardait bien de les réveiller.(3)

Cette "association", l'insistance sur la "communauté de race et de sang", et la multiplication de "gestes" en faveur de l'Islam, furent au centre des tentatives que les autorités espagnoles déployèrent pour se démarquer des méthodes adoptées par les Français et focaliser sur ces derniers l'opposition de leurs administrés au régime du protectorat. (4)

Elles agirent aussi dans ce sens par l'adoption d'une attitude ambiguë vis-à-vis des Juifs qui cachait mal la virulence des sentiments antisémites dont étaient animés bon nombre de leurs hauts fonctionnaires. Partisans eux aussi, malgré les slogans officiels, du maintien des "Hébreux" à leur place, ils veillèrent soigneusement à les "tenir à l'écart des emplois publics, si modestes étaient-ils" et, du moins jusqu'en 1918, firent preuve ouvertement à leur égard d'"arrogance et de mépris". (5)

L'étroitesse des liens que l'AIU entretenait avec le gouvernement français, l'ancienneté de son implantation à Tétouan, l'usage courant du français par les générations formées sur les bancs de ses écoles, et le statut de protégé français du chef de la communauté israélite tétouanaise, Abraham Israël, semblaient devoir faciliter la présentation de toute la population du mellah de la capitale khalifale comme une sorte de "parti" favorable à la puissance qui venait de mettre fin à l'indépendance du Maroc. (6)

Le consul De la Guardia déclencha d'ailleurs à Tétouan, quelques jours seulement après la signature du traité de Fès, une campagne contre l'AIU encore plus violente que celle que lui-même et ses collègues avaient menée contre ses

3 - Cf Doc. Dipl., op. cit., doc. n° 352, Tanger 9.7.1908, Régnauld à Pichon, "J'apprends de notre agent à Tétouan que 25 cavaliers composant l'avant-garde du nouveau gouverneur hafidiste, Mohamed Bokhari, sont entrés dans cette ville le 8 juillet. Le 7 au soir l'ancien pacha Lebbadi (la) quittait (pour) Ceuta. Il écrivait de là à son khalifa que, protégé espagnol, il se rendait en Espagne".

4 - AEP, CPC, 614, Tétouan 28.9.1918, le vice-consul Monge à l'Agent de France à Tanger, Fournes, "La fraternisation est bien plus marquée avec les Musulmans... La fraternité et la similitude de sang et de race unissant les Espagnols et les Marocains constituent le leit-motiv des discours (officiels) et de la presse". Cf. Ibid., 89, Malaga 24.4.1909, n° 58, Le consul de France au Quai, "Les Espagnols ont entrepris les travaux préliminaires de construction d'une mosquée à Mélilla".

5 - Ibid.

6 - Ibid., Tétouan 13.8.1918, Monge à Fournes, "Abraham Israël, protégé français et agent de la banque Théo Furth de Tanger, a démissionné... de ses fonctions de président du comité de la communauté israélite... Il a le sentiment qu'une partie de (ses coreligionnaires), sans doute influencée par les autorités espagnoles, lui était hostile en raison de sa protection française". Ibid., 28.8.1918, "Les Espagnols témoignent leur satisfaction aux Israélites en se rapprochant d'eux, en fraternisant un peu avec eux". Ibid., 26.10.1918, Monge à Boissonas.

I - LA POLITIQUE "MUSULMANE" ET "JUIVE" DE L'ESPAGNE DANS SA ZONE DE PROTECTORAT

1 - Les limites de la "maurophilie" espagnole et de sa composante antijuive

Passant outre les difficultés que posaient le caractère de croisade imprimé à leurs entreprises africaines et le prosélytisme des missionnaires franciscains, les Espagnols cherchèrent en effet à occulter leur passé inquisitorial et à privilégier la période antérieure à la Reconquista dans leur propagande en direction des "mahométans" (près de 730.000 personnes) et des "hébreux" (environ 20.000) de leur zone de protectorat. (1)

En tribu, leurs efforts de clientélisation allèrent de pair avec la mise à contribution de notables dans des menées subversives axées sur "le sabotage" du système d'us et coutumes grâce auquel les Rifains parvenaient à circonscrire leurs vendettas. Avec le concours de ces "Amigos de Espana", le général Jordana, commandant en chef des troupes espagnoles, put, ainsi qu'il le reconnut lui-même, "susciter à (sa) convenance de sanglants conflits... et une guerre continuelle de tribu à tribu, de famille à famille et d'homme à homme". (2)

En milieu urbain, et comme ils avaient pu entrer à Tétouan sans combat (19 février 1913) grâce en particulier à l'aide de notables dont ils avaient pu gagner l'"amitié" et dont certains étaient leurs protégés, ils adoptèrent une "politique des égards" qui alla bien au-delà de celle que Lyautey conçut pour "apprivoiser" les élites marchandes et religieuses des cités impériales. Par certains aspects, elle revêtit même le caractère d'une véritable association. Les vizirs du gouvernement khalifal furent ainsi partie prenante dans les décisions du Haut-Commissaire espagnol. Leur présence sur la scène publique contrastait fortement avec le confinement de leurs collègues de "l'intérieur" dans des "beniqa" d'un autre âge, la limitation de tout leur intérêt aux "prébendes" et à la conservation de privilèges de "caste", et leur

1 - AEP, CPC, 126, Tanger 8.8.1913, le consul-général de France au Quai d'Orsay, citant une lettre adressée par l'un des chefs de la résistance des Jbalas, Mohamed ben Sidi Lahcen au khalifa Moulay Mehdi, "Toutes les tribus sont unies (contre) les Espagnols. Nous leur demanderons, (lorsqu'ils seront) vaincus, d'évacuer Tétouan... (Ils) ne respectent rien et haïssent notre religion". N. Slousch, *Travels*, op. cit., p. 377, population juive de la zone espagnole: Tétouan: 6000, Larache: 3.000, Qsar el Kébir: 1.500, Asilah: 800, Chaouen: 350, autres localités: 1.000. 6.500 Juifs vivaient à Méliila et 800 autres à Ceuta. E. Leon y Ramos, *Marruecos, Su suelo, su poblacion y su derecho*, Madrid, 1915, p. 49.

2 - G. Ayache, *Les origines de la guerre du Rif*, op. cit., pp. 113-14, Jordana au sénateur Maestre et déposition du colonel Riquelme, officier chargé d'organiser la subversion, devant une commission des Cortès, "La tactique consistait à faire en sorte que les Beni Ouriaghel se trouvent dans un état constant de guerre". Cf. AEP, CPC, 89, Alger 7.7.1908, Le gouverneur général d'Algérie au Quai, sur "les Keddana qui reçoivent des mensualités des Espagnols".

Chapitre II

SPECIFICITES DE L'EVOLUTION DES RAPPORTS JUDEO-MUSULMANS EN ZONE NORD, 1912-1926

La reprise systématique des slogans qu'ils avaient déjà brandis à Tétouan entre 1860 et 1862 fut l'une des options que les Espagnols, simples "sous-locataires" imposés à la France par les Anglais d'après Lyautey, retinrent pour limiter les coûts de l'instauration effective de leur protectorat dans le nord marocain. Même si la région dont ils durent se contenter ne représentait que 5% de la superficie du pays et ne regroupait que 15% de sa population totale, son occupation devait à leurs yeux contribuer à effacer le souvenir de leurs "déboires" à Cuba (1898) et symboliser le début d'une "ère de relèvement national".

Leur insistance sur "la fraternité de sang hispano-arabe", le "patrimoine hispano-mauresque", et "la réconciliation entre Iberia et Israël", ne leurra ni les Musulmans - témoins de l'utilisation d'armes chimiques contre les tribus- ni les Juifs -quotidiennement en butte à l'antisémitisme des fonctionnaires des Asuntas Indigenas.

Au fait de ses véritables objectifs et de l'ingéniosité des méthodes qu'il adoptait pour exploiter les différences ethno-religieuses, les nationalistes musulmans, et les Israélites tant "assimilationnistes" que sionistes s'efforcèrent de leur côté de "retourner" contre le gouvernement espagnol sa propre politique. La nature et les fondements des relations qu'entretenaient leurs coreligionnaires respectifs ne pouvaient cependant que se ressentir de l'antinomie de leurs objectifs et des tensions que génèrent leurs programmes d'action.

changeaient cependant rien aux frustrations et aux difficultés sociales dans lesquelles se débattaient ceux qui frappaient vainement aux portes de "la cité française". (79)

79 - Quelques décennies plus tard, leurs propres coreligionnaires aschkenazim accolèrent à cette catégorie de jeunes émigrés en Israël le sobriquet de "Marokkayim-Sakkin" (les Marocains aux couteaux), v. R. Patai, *The Riots in Wadi Salib*, *Midsream*, 1960, VI, pp. 5-14.

En outre, si l'instruction reçue sur les bancs de ces écoles familiarisait les élèves avec une connaissance livresque de la France et les idéaux d'égalité et de liberté, elle ne leur ouvrait en fait l'accès que de positions subalternes -lorsque la conjoncture économique s'y prêtait-, accentuant leur déchirement entre les contraintes du quotidien et leur "rêve du large". Leur sentiment de minoritaires s'en trouvait fortement avivé. D'autant que la fierté qu'ils tiraient de leur "instruction" vis à vis de leurs parents ne leur faisait pas oublier que ceux-ci compensaient naguère leur infériorité canonique en s'imposant par divers services aux Musulmans mais qu'eux-mêmes ne disposaient quasiment d'aucun moyen d'entrer en compétition avec les "colons".

La tendance à la généralisation du port de vêtements achetés aux marchands de friperie européenne ou distribués par les oeuvres de bienfaisance démarquait certes les jeunes Israélites des villes des Musulmans toujours attachés à leurs djellabas. La francisation des noms des premiers et l'usage accru du français aux dépens du judéo-arabe accentuaient ce décalage. (77)

Multipliant les signes de rupture avec le passé, des Israélites hésitaient moins qu'avant 1912 à apostropher des "Arabes" et user du couteau dans les rixes. Certains d'entre eux perturbaient même les défilés de confréries dont les états de transe et les débordements étaient redoutés de toute la population. D'après Lyautey, "la population juive (qui) doit au Protectorat d'échapper aujourd'hui à l'état de servage dans lequel elle était ici tenue depuis des siècles complique la tâche des autorités. (Elle) est incorrecte envers les agents de Contrôle... (Elle se montre) insolente à l'égard des musulmans que, forte de notre présence, elle ne redoute plus de défier. A Safi, par exemple, après la fête du Mouloud (1924), sans provocation aucune, un groupe d'Israélites jeta, du haut des terrasses,, des pierres sur le cortège traditionnel des Hamadcha. Un brigadier de police intervenu a été malmené par les assaillants. Le Contrôleur civil, M. Le Glay, réussit, grâce à son ascendant personnel sur les Musulmans, à les empêcher de riposter. Mais s'il fut obéi sur le champ par les Hamadcha, cependant réputés pour leur fanatisme religieux, il eut beaucoup plus de difficultés avec les Israélites". (78)

Pareils "défoulements" aux dépens d'autres indigènes réduits à chercher dans des danses extatiques un dérivatif à leur misère et "les écarts auxquels certains éléments israélites se (laissaient) entraîner par la griserie de la liberté récemment acquise" (Lyautey), prélude d'un nouveau type de comportement de "voyous", ne

77 - D. Corcos, Les prénoms des Juifs du Maroc, in *Studies in the History of the Jews of Morocco*, op. cit., pp. 164-65, "(Même dans les mellahs) des montagnes et des régions sahariennes... (des) mères, qu'il était parfois difficile de distinguer des femmes berbères ou arabes, (commençaient à appeler) leurs filles Marcelle, Alice, Colette, Denise, Josiane, ou Yvonne et même Clotilde!".

78 -AEP, CPC, 778, 28.5.1925, n°992, Lyautey au Quai d'Orsay.

(masculins), limités naguère à la fabrication essentiellement de djellabas et de gandourahs, suivre leur exemple et leur enlever une partie de leur clientèle. (75)

Les commerçants et les "soukiers" juifs eurent à subir quant à eux le contrecoup de la paupérisation des fellahs, de la construction d'un réseau routier couvrant l'ensemble du territoire, de l'installation de lignes téléphoniques même dans les "postes" les plus reculés, de l'unification du système des poids et mesures et de la monnaie, de la tendance à la prolifération d'épiciers musulmans (notamment Soussis), de la régularité accrue des souks naguère perturbés par les rebellions et les conflits inter-tribaux, et de l'institution de nouveaux marchés hebdomadaires se tenant le samedi. Les colporteurs israélites pâtirent sans doute plus que quiconque du désenclavement des douars, de la facilité de déplacement des fellahs en ville, de la possibilité donnée à ces derniers de fréquenter les souks tant ruraux qu'urbains sans crainte des arrestations pour cause de "responsabilité collective" dans des "méfaits" commis par des contribuables, d'une meilleure information sur les prix, et de la disparition des aléas du change entre les pièces de cuivre, d'argent, et les monnaies étrangères. (76)

Une telle remise en cause de la complémentarité commerciale judéo-musulmane s'accompagnait de l'effondrement de tout le réseau de "zettata" et d'"amitié" tissé entre, d'une part, les fournisseurs, commanditaires, et colporteurs israélites, et, d'autre part, les Musulmans qui garantissaient la sécurité de ces derniers et leur assuraient le gîte pour la nuit. Les Israélites perdirent par la même occasion la place privilégiée qui était la leur en matière de propagation en tribus de "nouvelles" politiques et de toutes sortes de rumeurs.

Etant donné cette corrosion de leur assise matérielle, d'une part, et le recrutement d'éléments formés sur les bancs des écoles de l'AIU dans divers services commerciaux et administratifs, d'autre part, la scolarisation de leurs enfants paraissait aux masses juives l'unique moyen de réduire la précarité de leur existence, voire d'espérer quelque promotion pour leur progéniture. Toutefois, même si les établissements franco-israélites ou ceux de l'AIU que le Protectorat subventionnait n'étaient pas payants et quelques projets de formation professionnelle réalisés ici et là, le taux effectif de scolarisation, nettement supérieur certes au taux réalisé en milieu musulman, demeurait très en deçà de la proportion d'enfants juifs scolarisables.

75 - M. Nahon, *Les Israélites*, op. cit., p. 264, "J'ai vu à Marrakech des malheureuses accroupies au marché arabe, rapiécant, moyennant un quart de sou, les gandourahs de pauvres hères assis à côté d'elles".

76 - Cf Ibid., p. 264, "En 1906 j'habitais (à Marrakech) au - dessus d'un commerce israélite. J'étais stupéfait du va-et-vient incessant d'indigènes harcelant mon voisin de questions sur le change... et de la complaisance infatigable qu'ils rencontraient toujours".

deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, ses difficultés s'accrochèrent sous l'effet tant du "régime de la porte ouverte" institué par la convention d'Algésiras que de son "altération" au profit des produits manufacturés français, de l'adjonction de diverses taxes aux anciens droits de marchés (*mukus*), et de la création de quelques industries légères. (72)

L'introduction de machines dans les secteurs tels que celui, aussi prestigieux que rémunérateur, de la fabrication des fils d'or, réduisit au chômage bon nombre de maîtres-artisans, d'ouvriers et d'apprentis considérés jusqu'alors nettement mieux lotis que la plupart des membres des autres corporations. Ni leurs protestations, appuyées par celles de leurs homologues musulmans, ni les menaces de destruction des machines, ni les prières sur les tombes de rabbins vénérés, ni les réticences de la clientèle aisée ne firent reculer les patrons partisans du "progrès" et de la compression de leurs frais généraux. (73)

En butte eux aussi à ces mêmes difficultés, les Musulmans s'adonnèrent à des métiers que, pour des considérations d'ordre religieux, ils laissaient auparavant presque entièrement aux Juifs. Il en était ainsi du travail des métaux précieux. Le quasi-monopole que ces derniers exerçaient sur tout ce qui s'y rapportait était tel que même la fabrication d'écrins en argent pour le Coran leur était confiée. Les Musulmans qui commencèrent à les concurrencer dans ce secteur se contentèrent d'ailleurs de reproduire les mêmes articles et les mêmes motifs avec lesquels la clientèle citadine et rurale était familiarisée depuis fort longtemps, y compris l'étoile à six branches. (74)

Une évolution similaire, bien que plus lente, compliqua les conditions de vie de bon nombre de tailleurs et de couturières israélites. Ayant été les premiers à se doter de "Singer" vers le début des années quatre vingt du siècle dernier et s'étant spécialisés dans la confection de "vêtements arabes" et leur rapiéçage à domicile, dans des échoppes ou dans les souks, ils virent leurs homologues musulmans

72 - L. Massignon, op. cit., pp. 81 et sq, "liste des métiers que l'influence européenne tue..., c'est toute la vie sociale des villes qui est menacée de régression".

73 - M. Vicaire et R. Le Tourneau, op. cit., "En 1929, un autre patron fit venir de France une machine à enrouler la lame autour de la soie et, au lieu de prendre sur place les matières premières, (les importa) de Lyon. Ce fut presque une révolution au mellah de Fès, les ouvriers organisèrent des prières publiques, passèrent une nuit en oraison auprès de la tombe d'un rabbin vénéré...; tous protestèrent auprès du pacha et du mohtasseb...; les artisans de la médina qui se servaient du *sqalli* déclarèrent que le fil (ainsi) fabriqué était de mauvaise qualité..., mais comme il coûtait 75% moins cher que le fil traditionnel, rien n'y fit... Quatre patrons s'associèrent pour (acheter) une seconde machine... Les derniers fileurs cessèrent leur travail (à la fin de 1930)".

74 - L. Massignon, op. cit., p. 150.

2 - La stagnation des masses juives

Toutefois, si la pénurie liée à la guerre, le rétablissement de la sécurité sur les routes, la spéculation immobilière, la représentation de compagnies étrangères, l'exploitation de propriétés rurales, et une active contrebande de bestiaux en direction de la zone espagnole et de Tanger, ont effectivement permis à une minorité d'Israélites de préserver des fortunes acquises avant 1912 voire de les augmenter, la plupart de leurs coreligionnaires moyens et petits commerçants, changeurs, artisans, et colporteurs se sont trouvés au contraire confrontés à des conditions de vie de plus en plus difficiles. (69)

Du fait de l'accroissement naturel de leurs populations et de l'afflux dans leurs murs de ruraux ayant fui les combats ou le blocus établi autour des "tâches de dissidence", les mellahs urbains devinrent rapidement plus que surpeuplés. Leur voirie enregistra certes une assez nette amélioration. La densité d'occupation des pièces de chaque maison, la promiscuité, la malnutrition et l'insuffisance des moyens de prévention des maladies infectieuses annihilèrent cependant les progrès ainsi réalisés. (70)

La stagnation des masses juives découlait dans une large mesure de la modernisation de l'infrastructure du pays et de son économie, de l'efficacité de la nouvelle "machine bureaucratique", de la perception méthodique des impôts -i.e. les patentes, cause d'émois brutalement réprimés dans la médina de Salé-, et de leurs difficultés d'adaptation au nouveau régime. Son apport le plus tangible, l'ordre et la sécurité, se retournait "paradoxalement" contre elles et leur enlevait leurs moyens de subsistance. (71)

L'artisanat israélite fut, à l'instar de divers corps de métiers musulmans, l'un des secteurs les plus touchés par ces transformations. Amorcées pendant la

69 - L. Massignon, op. cit., p. 151, "Il faut distinguer, parmi les Israélites marocains, une oligarchie et un prolétariat". M. Vicaire et R. Le Tourneau, *La fabrication du fil d'or à Fès*, H., 1937, XXIV, p. 88.

70 - De Perigny, *Marrakech et les ports du Sud*, Paris, 1918, p. 147, "(Dans le mellah de Marrakech), des maisons qui conviendraient à une famille musulmane douée d'une petite aisance contiennent de 40 à 50 personnes (juives)". J. Goulven, op. cit., p. 6, cit. l'abbé Forbes, aumônier militaire, "Dans les milieux ouvriers (de ce mellah), la misère est effroyable, physique, physiologique et morale. Ce sont des déchets d'humanité que l'on rencontre dans (son) enceinte comprimée... où végètent et pullulent 15.000 âmes".

71 - *Le Progrès de Fès*, 26.11.1922, "Le tertib, dira-t-on, ne touche pas les Juifs? C'est une erreur: presque tous les Juifs de Fès font quelques cultures en association avec des indigènes... dont ils sont les commanditaires; le tertib absorbant souvent toute la récolte, le Juif ne touche plus rien de son association, trop heureux même s'il n'y perd pas tout son capital". M. Boucha'ra, *Présentation des Ben Saïd de Salé et de leurs archives*, Rabat, 1991, vol. I, (en arabe), pp. 270-74, documents sur "l'affaire des patentes".

regrouper au mellah, furent invoqués à l'appui de ce refus. Même les "nuisances" (abus de mahiya, chants liturgiques, cabanes de roseaux sur les toits à Pâques) avancées par des fouqahas pour justifier l'expulsion des dhimmis des environs du "horm" idrisside, furent actualisées et présentées comme autant de causes potentielles de "rixes". (67)

Des arguments plus "modernes", tels que l'adoption par les Israélites du costume occidental, la tendance des Européens à traiter directement avec les Musulmans, et le "retard" de ces derniers en matière d'instruction moderne, étaient également avancés pour démontrer que les deux communautés étaient en fait "bien plus séparées moralement (depuis 1912) qu'elles ne l'étaient autrefois" et que les autorités se devaient de décourager une cohabitation directe qui risquait de se retourner contre elles:

"Nous ne pouvons sanctionner par une reconnaissance officielle l'installation d'Israélites tant à Fès-Jdid qu'en médina en raison du caractère éminemment religieux de la ville de Fès, confirmait ainsi Urbain Blanc en réponse à l'"avis" que le président du conseil lui demandait sur la pétition adressée à Millerand. L'infiltration en dehors du mellah des Israélites (était) déjà tolérée même avant notre arrivée pour certains artisans non concurrencés par les Musulmans... Mais nous ne pouvons songer à la réglementer sans courir le risque de soulever des protestations non seulement des habitants de Fès mais encore de tous les Marocains qui ne comprendraient pas cette faveur à l'égard des Israélites puisque nous nous efforçons en construisant des villes nouvelles d'éloigner les éléments étrangers des centres musulmans". (68)

Le maintien du statu quo, la disponibilité de la Résidence à tolérer des "infiltrations" individuelles, "l'espoir d'instauration avec le temps d'une plus grande tolérance réciproque" entre Musulmans et Juifs, et la possibilité qu'avaient ces derniers de s'installer dans les quartiers européens étaient présentés comme autant d'alternatives à l'officialisation de l'installation d'Israélites en médina et aux perturbations que cela risquait de causer à la "politique indigène" et à la stratégie d'organisation de l'espace urbain tracées par Lyautey.

67 - Ibid., "Fès est un centre de résistance religieuse. Ses habitants ne manqueraient pas de protester contre la présence possible d'Israélites près des mosquées les plus vénérées de la ville... Certaines pratiques religieuses israélites... entraîneraient d'inévitables protestations des Musulmans et des rixes... De nombreuses récriminations seraient soulevées à l'adresse de l'Administration qui aurait sanctionné cet état de choses".

68 - Ibid., Rabat 24.3.1923, Urbain Blanc au président du conseil, annexe I: "note du Chef des Services municipaux de Fès, dont je partage entièrement les vues".

boutiques dans les médinas. Pour tourner la difficulté, ces derniers adressèrent des pétitions directement au président de la République française et, avec le concours de l'AIU, demandèrent à ce qu'un décret fût pris pour consacrer l'autorisation de résidence ou de location de magasins en médina pour ceux d'entre eux qui le désiraient. (63)

Des habitants du mellah de Fès, habitués à exploiter des dépôts faisant partie de fondouks situés en médina et à tenir quelques boutiques dans l'une de ses principales rues commerçantes firent ainsi valoir le droit à la réciprocité pour persuader l'Administration de les autoriser à y acquérir -à l'instar de Musulmans possédant des maisons et des boutiques dans leur quartier- des biens immeubles et à y habiter. La section musulmane du conseil municipal, affirmaient-ils, "(n'était pas défavorable" à une telle éventualité et "des propriétaires musulmans ne (refusaient) pas de louer à des Juifs". (64)

Bien que reconnaissant qu'"aucun texte ne s'oppose à ce que des Israélites habitent la médina ou Fès-Jdid", que des Juifs avaient pu se répandre avant 1912 dans deux quartiers de Fès-Jdid attenants au mellah, Bou Touil et Sidi bou Nafâa, et y voisinaient avec des Musulmans, que "plusieurs d'entre eux ont aussi ouvert des boutiques en médina, dans les rues de la Grande et de la Petite Talâa (et que) "personne (parmi les Musulmans) n'a fait la moindre critique", la Résidence n'en évoqua pas moins des considérations religieuses et politiques pour justifier son opposition à de telles "infiltrations" et maintenir les Juifs dans leur quartier. (65)

Dans son optique, il était "impolitique de sanctionner officiellement par un arrêté" l'installation de Juifs en médina dans la mesure où cela allait à l'encontre de son engagement de faire respecter "les traditions" surtout dans une ville où, dit le Chef de ses Services municipaux, "Musulmans et Israélites (vivaient certes) en très bons termes et (entretenaient) des relations commerciales suivies" mais gardaient les uns et les autres "un esprit toujours frondeur" qui risquait de placer l'Administration devant des "récriminations" qu'elle cherchait précisément à éviter. (66)

Des précédents historiques, tels que l'expropriation par les Almohades des Juifs qui habitaient des maisons situées dans le périmètre prévu pour l'agrandissement de la Qaraouiyné et l'émeute ayant conduit les Mérinides à les

63 - AEP, CPC, 778, Paris 17.1.1923, le président du conseil à Lyautey.

64 - *Paix et Droit*, janv. 1923, article faisant état du "souhait des Juifs de Fez de 1- habiter en médina et à Fez-Jdid au même titre que les Arabes qui achètent des propriétés au mellah, 2- avoir des magasins de détail en médina à côté des magasins et des dépôts pour le commerce de gros qui leur seront déjà consacrés".

65 - AEP, CPC, 778, Rabat 24.3.1923, n° 476, Lyautey au président du conseil, annexe I: "Note du Chef des Services municipaux de Fez, le capitaine Le Guevel".

66 - Ibid.

l'impression que bon nombre d'entre eux s'étaient enrichis à la faveur du protectorat. (59)

L'apparition dans leurs rangs de "colons", installés en particulier dans le Gharb et le Saïs, accentuait cette impression. D'autant que certains d'entre eux plaidaient au sein de Chambres d'Agriculture et dans la presse en faveur d'une extension des périmètres de colonisation sur les terres collectives que la Résidence se souciait de laisser aux tribus pour éviter leur dislocation et l'afflux dans les villes de "masses flottantes" incontrôlables. (60)

L'essaimage de quelques familles juives hors des mellahs -là où il en existait- et leur installation dans les nouveaux quartiers européens, dans une proportion dépassant nettement celle de riches musulmans ayant choisi eux aussi de quitter les médinas, étaient l'une des manifestations les plus visibles de "l'émancipation" et de la "promotion" que Lyautey mettait à l'actif du Protectorat. (61)

Outre le fait que, pour bon nombre de Juifs, "les murailles du mellah représentaient... encore plus le symbole d'un privilège que d'une servitude" (J. Bénéché), l'installation de certains d'entre eux hors de leurs quartiers, là où ils habitaient à part, se situait en fait dans la continuité d'un processus amorcé plusieurs années plus tôt. (62)

Du reste, si la Résidence ne put guère s'opposer à la construction de maisons par des Israélites dans les zones de "villes nouvelles" où le prix élevé des terrains n'était accessible qu'à une minorité de négociants fortunés, elle découragea par contre systématiquement la location et l'achat par des Juifs de maisons et de

59 - Résidence Générale, *La Renaissance du Maroc. Dix ans de protectorat, 1912-1922*, Paris, 1922, p. 329 et 340, indications sur les minoteries Samuel Lévy.

60 - A.I. Laredo, op. cit., p. 864, biographie de Moïse Nahon. M. Nahon, *Notes d'un colon du Gharb*, Casablanca, 1925, p. 18, 164.

61 - D. Bensimon, *Le judaïsme marocain sous le protectorat français, 1912-1926*, Paris - La Haye, 1968, p. 51, "A Fès, comme dans d'autres villes du Maroc, les (Juifs) les plus aisés avaient acheté une partie des terrains sur lesquels devaient s'ériger les immeubles de la Ville Nouvelle... De 1917 à 1943, sur 635 lots de terrain mis en adjudication (dans ce secteur) 155 furent adjugés à des Marocains - dont 97 à des Israélites et 58 à des Musulmans... Avant le 3 sept. 1939, on comptait 21 familles musulmanes et 270 familles israélites installées en Ville Nouvelle".

62 - M. Nahon, *Les Israélites du Maroc*, op. cit., p. 262, "A Rabat, Casablanca, Mazagan, Safi et Mogador, les mellahs existent encore mais ne sont plus habités que par les indigents... Il faut se féliciter de ces résultats. On n'en doit pas moins constater avec regret la séparation trop nette qui s'en est suivie des pauvres et des riches et l'éclosion chez ces derniers d'une sorte de vanité bourgeoise bien peu fraternelle". J. Bénéché, op. cit., p. 76, "A l'abri des remparts (du mellah), il peut rester Juif et pratiquer sa loi en toute liberté".

déclenchement de la première Guerre mondiale moins de deux ans après l'instauration du protectorat, l'âpreté de la résistance des tribus, et la mobilisation des ressources humaines et matérielles de la "métropole" entre 1914 et 1918 au profit de l'effort de guerre en Europe, créaient en zone française des conditions supplémentaires favorisant en principe un large recours de la Résidence à leurs services. (55)

Des Israélites mirent effectivement à profit l'instauration du nouveau régime et "les progrès de la pacification" pour développer leurs affaires. Ceux qui disposaient d'importants moyens purent réaliser des bénéfices substantiels à la faveur de fournitures aux armées. D'autres se contentèrent d'ouvrir des boutiques dans l'enceinte des "postes" militaires établis au contact des zones de "dissidence" ou de fréquenter les souks créés pour montrer aux "insoumis" les avantages de la "Pax Gallia". (56)

"Les Israélites du Maroc ont, d'une façon générale, réalisé durant la Guerre des bénéfices importants, écrit Lyautey à ce propos. Détenteurs d'une partie considérable du commerce, ils ont su tirer largement avantage de la raréfaction des marchandises et de la hausse générale des prix. Ces faits n'ont pas échappé au restant de la population qui a pu en concevoir quelque jalousie, d'autant que la mobilisation des commerçants français laissait aux Israélites la partie belle". (57)

D'après le Résident, comme les Juifs n'avaient eu à prendre part, contrairement aux Français et aux supplétifs et tirailleurs autochtones musulmans, ni à la "pacification" ni à la "guerre en Europe, et en avaient même tiré avantage, "la plupart (d'entre eux) jouissait de bien-être". (58)

La place que des négociants israélites continuaient d'occuper dans le commerce de gros du sucre et du thé, l'installation par certains de leurs coreligionnaires d'importantes minoteries à Fès et à Casablanca, et la représentation par d'autres de grosses compagnies américaines donnaient effectivement

55 - J. Benech, op. cit., p. 279, "Marrakech devenait aussi un centre militaire important. Un petit groupe d'Israélites, imbattable par sa rapidité de décision et sa connaissance du pays, s'assura en fait le monopole des adjudications de l'armée".

56 - L. Massignon, Enquête sur les corporations musulmanes d'artisans et de commerçants au Maroc, *R.M.M.*, 1924, LVIII, pp. 149-58, exemples d'"hommes d'affaires (israélites) modernes: les sociétés Touboul (fournisseurs de l'Intendance) ou Zakar (autos)... (Les) grossistes et (les) banquiers sont particulièrement rigoureux en affaires à l'égard de leurs coreligionnaires, petits détaillants et petits usuriers, dans le mellah... (A Fès) un grossiste israélite, Isâac Lévi Cohen, s'est installé en pleine médina".

57 - AEP, CPC, Palestine, 10, Rabat 17.9.1919, n° 1048, Lyautey au président du conseil.

58 - Ibid., 778, Rabat 8.6.1923, n° 85, Note du Maréchal Lyautey au sénateur De Monzie, "La Guerre les a laissés dans leurs foyers... Ils ont su tirer habilement avantage de la hausse générale des prix".

intérêt et par bienveillance naturelle en accueillant (ces derniers sur leur territoire), ils ont (cependant) pris toutes les précautions pour n'être point absorbés par les nouveaux venus..., leur ont imposé un véritable code de respect extérieur..., ont réglementé la couleur de leurs vêtements, leurs modes de transport, leur résidence, les manifestations de leur vie publique... et les ont maintenus dans leur triste rôle de parias".

La France s'est montrée, ajoutait-il, encore plus généreuse et, grâce au protectorat, a fait "cesser la pillerie périodique des mellahs et garanti les Israélites... contre les exactions, les abus de pouvoir et les réglementations humiliantes". Mais, comme ils abusaient de cette "générosité", il convenait de leur marquer des limites: "Et soudain, affirma-t-il dans l'une de ses conférences devant des officiers des A.I. et des contrôleurs civils, un papillon sort de l'humble chrysalide noire, un papillon que grise la brusque lumière et qui, mal préparé à son bonheur, deviendrait vite un papillon nouveau-riche et jeune-israélite, en somme un très vilain et très gênant insecte". (53)

Partisan de la rétrocession à l'AIU d'écoles lui ayant été pratiquement arrachées, un autre spécialiste des questions scolaires, R. Gaudefroy-Demombynes, se préoccupa lui aussi du "péril juif". Il rappela à cet effet qu'une rapide extension de l'eupéanisation des Juifs risquait de fournir encore plus d'arguments à ceux d'entre eux qui réclamaient une plus grande "participation" à la vie du protectorat, de favoriser l'extériorisation de sentiments antisémites parmi les populations européennes, et de susciter des réactions d'hostilité parmi les Musulmans. (54)

II - EVOLUTION DES CONDITIONS SOCIO-ECONOMIQUES DES COMMUNAUTES JUIVES DANS LES ANNEES VINGT

1 - Des apparences de mobilité sociale

La place privilégiée que des Juifs occupaient dans les échanges intérieurs et extérieurs du Maroc, leurs fonctions traditionnelles d'intermédiaires entre leurs compatriotes musulmans et les Européens, leur avance en matière d'instruction moderne, et le rôle de relais qu'ils assumaient dans la diffusion de nouveautés techniques de provenance étrangère, semblaient devoir faciliter une rapide amélioration des conditions de vie des populations des mellahs. D'autant que le

53 - Conférence, cit. supra, p. 9.

54 - Gaudefroy - Demombynes, *L'oeuvre française en matière d'enseignement au Maroc*, Paris, Geuthner, 1928, pp. 204-210; "long développement circonstancié sur l'enseignement israélite... discrètement orienté par la dénonciation en sourdine du "péril juif", dit D. Rivet, *Ecole...*, op. cit., p. 183.

La suppression du fardeau que les droits d'écolage représentaient pour les familles pauvres favorisait en principe le succès de cette prise en charge. D'autant que "malgré l'activité de l'AIU, un grand nombre d'enfants israélites (n'avaient) pu encore, faute de bâtiments, de maîtres, et d'argent, recevoir l'instruction française dont ils (étaient) si avides". (52)

Les communautés perçurent cependant toute cette opération comme une atteinte directe tant à leur autonomie qu'à leur identité. Ayant mis du temps à admettre une instruction autre que celle dispensée par les traditionnels "midrasim" et "yeshivot", elles toléraient d'autant plus difficilement les tentatives de mainmise des autorités du protectorat sur l'éducation de leurs enfants que les rabbins n'avaient plus le droit d'apparaître dans les nouvelles écoles, que l'enseignement de l'"histoire biblique et post-biblique" n'y avait quasiment plus de place, et que l'encadrement pédagogique était assuré par des "goyim" étrangers à la mentalité des élèves. En outre, ceux-ci et leurs familles n'admettaient pas que l'éducation qui leur était dispensée n'ait d'objectif autre que leur "relèvement physique et moral" et ne les conduise qu'à de petits métiers.

Ces réactions - comparables à celles que suscitait "l'école des Chrétiens" parmi les Musulmans et à leur engouement pour "les écoles libres", les collectes organisées auprès des notables juifs en vue du maintien du caractère israélite de diverses écoles, les pressions déployées par les associations d'anciens élèves, et peut-être aussi le rude coup porté au crédit de Lyautey à Paris par ses revers sur le front rifain, encouragèrent l'AIU à se mobiliser en vue d'une re-négociation de l'accord de 1915. Elle obtint gain de cause en 1924: un nouvel accord avec la DIP lui permit de reprendre sous son "label" la plupart des écoles "franco-israélites".

Ce succès ne s'expliquait cependant pas uniquement par les démarches de l'AIU à Paris, l'"enracinement" de celle-ci, et l'opposition des notables des mellahs à la mainmise de la DIP sur des écoles qui, à leurs yeux, devaient demeurer juives. Il était dû aussi à la prise de conscience par les autorités de l'impasse à laquelle risquait de les conduire l'enseignement dit de type français en milieu juif: en contradiction avec la stratégie de "conservation" des structures sociales, cette généralisation risquait d'ajouter aux embarras du Protectorat face aux revendications assimilationnistes des Israélites et de compromettre irrémédiablement sa politique générale. Tout en prônant la "libération des Juifs des siècles de servitude et leur régénération morale" par le biais d'écoles franco-israélites, Hardy lui-même ne faisait d'ailleurs nul mystère des "leçons" que les autorités devaient tirer à cet égard de l'histoire du Maroc:

"Plus indulgents que les autres peuples, disait-il, les Marocains ont laissé les Israélites s'installer à demeure dans (leurs) villes. (Mais, s'ils ont) agi à la fois par

52 - Ibid.

Par la mise en place d'"écoles franco-israélites", la Résidence affirmait ne chercher qu'à substituer des établissements modernes à des "écoles d'une autre époque" n'ayant pu éliminer ni les superstitions ni les mariages précoces dans les mellahs, ni même initier les populations de ces quartiers aux règles d'hygiène les plus élémentaires. (49)

L'enseignement de "l'hygiène usuelle et de l'éducation physique" dans ces écoles ne visait cependant pas uniquement "la substitution d'individus bien plantés à (la) foule pitoyable d'efflanqués et d'obèses". Dans l'optique de la D.I.P., sa propagation représentait l'une des conditions essentielles de "remoralisation des Israélites marocains". De son efficacité dépendait, d'après elle, la réussite d'une "révolution" devant donner à la jeunesse juive "le sens de la beauté", "apporter du bleu et des roses" dans des mellahs "qui ne (connaissaient) que la couleur de l'or", transformer en profondeur "les habitudes mentales" de leurs habitants, leur apprendre "la bonne foi dans les affaires", "endiguer le torrent des vocations commerciales et diriger (les) jeunes gens actifs, débrouillards et... prompts à s'adapter, vers des métiers de production". (50)

L'opération d'absorption des écoles de l'AIU bénéficia des difficultés financières que posait à cette association la conjoncture créée par la première guerre mondiale. Aux termes d'un accord qu'elle conclut en octobre 1915 avec le Service de l'Enseignement Public, celui-ci s'engagea à fournir des subventions en contrepartie du contrôle des programmes et des méthodes pédagogiques ainsi que du choix des maîtres. Tout en gardant leurs effectifs d'élèves exclusivement juifs, les écoles de Safi, Azemmour, Rabat, et Salé passèrent ainsi entre 1916 et 1917 sous l'autorité directe de la Résidence et furent baptisées "franco-israélites". D'autres, telles celle de Sefrou, furent créées à l'initiative du Protectorat. (51)

Tétouan" et "le priant d'accorder sa bienveillance aux écoles de Qsar et Kébir". Ibid., Tanger 4.12.1914 et 16.2.1915, Le consul- général de France insistant auprès du Quai sur "la nécessité d'appeler l'attention de M. Leven sur (les inconvénients) de la création d'un poste de maîtresse d'espagnol dans les écoles de l'AIU de Tétouan", et sur l'octroi par les Espagnols de subventions à celles de Larache et Qsar.

49 - La "boulémie" centralisatrice de la Résidence s'étendait même aux écoles de l'Alliance Française, v. AEP, CPC, 403, 22.6.1915, Lyautey au Quai, "L'Alliance Française ne peut assurer, malgré toute sa bonne volonté, la prospérité de ses établissements scolaires en raison de l'insuffisance de ses ressources et de ses moyens de contrôle. Je verrai si nous pouvons, après entente avec l'Alliance française, (la) conserver encore comme paravent (après la prise directe de contrôle de ses écoles) par le Service de l'Enseignement".

50 - Cf. M. Nahon, op. cit., p. 162, "L'école réellement efficace..., la famille française, est fermée à la plupart des Néophytes (Israélites)".

51 - AEP, CPC, 403, pp. 93-101, "Situation de l'Enseignement Public", citée supra.

L'interdiction d'affichage de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les établissements scolaires fréquentés par des Marocains, la fondation, sur la base de critères ethniques, confessionnels, et sociaux d'écoles "franco-arabes", "franco-berbères", "arabo-berbères", "franco-israélites", "de fils de notables" et de "collèges musulmans" -auxquels s'ajoutaient des écoles "hispano-arabes" et "hispano-hébraïques" en zone nord-, n'étaient cependant guère de nature à faciliter l'intériorisation de tels idéaux par ceux qui étaient en principe appelés à en faire leur raison d'être. (45)

D'ailleurs, le pari de la Résidence ne se limitait pas uniquement à "vivifier sans déraciner, éclairer sans dépayser et laisser (aux Marocains) le sentiment que (les Français) voulaient leur bien au moins autant que le (leur)". En zone berbérophone, il s'agissait aussi, précisait Lyautey dans l'une de ses circulaires aux chefs de régions, d'"apprivoiser l'indigène et de maintenir discrètement mais aussi fermement que possible les différences linguistiques, religieuses et sociales qui existent entre le bled makhzen islamisé et arabisé et la montagne berbère religieuse mais païenne et ignorant l'arabe". (46)

Pour "fixer" les élèves berbères dans leurs tribus, "les protéger à l'époque de leur puberté intellectuelle de toute imprégnation arabe, de toute emprise islamique et même de certains contacts européens peu désirables", le programme d'action établi à cet effet dès 1914 et réaménagé en 1923 avec le concours de Louis Massignon, supprima l'étude de l'arabe et du Coran dans ce type d'écoles. Le recrutement de leur personnel enseignant se fit essentiellement parmi les Kabyles d'Algérie convertis par les Frères Blancs. (47)

La même stratégie fut à l'origine de l'extension du contrôle du Service de l'Enseignement aux écoles de l'AIU puis à l'absorption de certaines d'entre elles. Cette orientation se heurta cependant à une très vive résistance des Juifs. D'autant que Leven se proposait au lendemain de l'installation du protectorat, et ainsi qu'il le fit savoir à Lyautey en 1913, de "multiplier le nombre (de ses écoles au Maroc) et de créer ainsi de nouveaux foyers dont l'influence ne (pouvait) manquer de servir la cause (française)". (48)

45 - Ibid., "Les groupements ethniques sont... très nets en ce pays, et ce serait une faute grossière que leur appliquer des traitements analogues". V. D. Rivet, *Ecole...*, op. cit., pp. 173-197, "Lyautey et ses collaborateurs (ont) inauguré... une politique scolaire que qualifient dès l'origine le refus de l'assimilation, le malthusianisme, la ségrégation ethnique et le compartimentage social".

46 - Ch. A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 101, "L'instruction (sous le consulat de Lyautey) fut moins un outil de progrès que d'apartheid".

47 - Ibid.

48 - Cf. AEP, CPC, 403, Tétouan 14.12.1914, N. Falcon, directeur des écoles de l'AIU, informant Monge, vice-consul de France, des remerciements adressés par Leven au Haut-Commissaire pour "la subvention de 2.000 pesetas accordée par le gouvernement espagnol aux écoles de l'Alliance à

sur leurs compatriotes musulmans et que le taux de scolarisation de leur jeunesse dépassait de très loin celui de ces derniers. (42)

Les Juifs pouvaient difficilement ne pas interpréter un tel "oubli" comme un nouvel aveu des limites de "l'émancipation" que le protectorat était censé leur avoir apportée: le silence observé sur leur propre impatience signifiait d'une certaine manière leur exclusion du champ politique. Cette mise à l'écart était d'autant plus intolérable aux générations formées sur les bancs des écoles de l'Alliance que Lyautey, n'hésitant pas à puiser dans le "lexique de 1789", affirmait appeler de ses vœux, tout au moins dans des discours tels que celui qu'il prononça à l'un des congrès de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (1921), la réalisation dans l'empire chérifien d'"un groupement d'humanité où des hommes si divers d'origine, d'habits, de professions et de races poursuivent, sans rien abdiquer de leurs conceptions individuelles, la recherche d'un idéal commun, d'une commune raison de vivre".

Mais, en ne se décidant, selon la formule de Clermont-Tonnerre, ni à "tout refuser aux Juifs comme nation" ni à "tout (leur) accorder comme individus", il entretenait un flou qui rendait intenable les déchirements des candidats à l'assimilation et les perméabilisait aux appels lancés en faveur de "l'alternative sioniste". (43)

3 - La politique scolaire, instrument privilégié de maintien des clivages ethno-religieux et sociaux

Conçue par les autorités du Protectorat comme une "tâche éclatante de soumission des âmes" et de "conquête des cœurs" devant asseoir sur des bases plus solides "la victoire (réalisée) par les baïonnettes sur les corps", la propagation de l'enseignement moderne représentait sans doute d'un des moyens de développer "un idéal commun" dans la conscience des différentes composantes de la population marocaine et de les inciter à cultiver "une commune raison de vivre". (44)

42 - AEP CPC, 403, "Situation de l'Enseignement Public au Maroc au 30.6.1914", par le Chef du Service de l'Enseignement, p. 93, "popularisation scolarisée: 10.400 garçons et filles, dont: 4.210 européens, 3.400 israélites, 2.800 musulmans".

43 - J. Dresch, op. cit., p. 139. B. Philippe, *Etre juif dans la société française*, Paris, éd. Montalba, 1979, p. 143, "pour être citoyen, disait Clermont-Tonnerre en 1789, il n'est pas... nécessaire d'avoir les mêmes us et coutumes".

44 - Troupes d'Occupation du Maroc, Etat-Major du Général commandant en chef, *Le problème scolaire au Maroc, Conférence faite au cours de perfectionnement de Meknès par Mr. Georges Hardy, Directeur de l'Enseignement*, Casablanca, Imp. Rapide, 1920, pp. 5-7, "Depuis 1912, le Maroc... est devenu en fait terre française... (La) force fonde les empires, mais ce pas elle qui les fait durer... Les vaincus d'hier dépassent nos intentions de bienveillance, parlent de leurs droits, mettent aux prises nos principes-un peu fumeux de civilisés et nos intérêts de dominateurs".

MAROC
CONFÉDERATIONS ET
SOUS-CONFÉDERATIONS
DES TRIBUS

LEGENDE

- CONFÉDERATION
- SOUS-CONFÉDERATION
- Centre de Région
- d' de Territoires
- d' de Cercle
- d' de Circonscription
- d' d'Annexe

421

Amorcée par l'abandon de la "tradition" de prise en charge systématique des "réclamations juives" par la légation de France, la réinsertion des Juifs protégés dans le droit commun se fit aussi par le biais des tribunaux: les procès étaient autant d'occasions de contestation de la régularité de la naturalisation ou de la protection accordée à des Israélites en litige avec des tiers et incapables d'apporter la preuve de "l'assentiment préalable de S.M. Chérifienne" prévue par la convention de Madrid (1880) en matière de naturalisation de sujets marocains. (40)

Censée montrer la rigueur des autorités et leur détermination à "restaurer la souveraineté chérifienne", cette politique ne pouvait guère cependant faire perdre de vue l'essentiel, en particulier aux élites musulmanes des cités impériales: la domination étrangère et l'administration directe. Le Résident le reconnut d'ailleurs publiquement dans sa circulaire dite du "coup de barre" (18.11.1920). Véritable aveu de son propre échec à s'en tenir à "la formule de contrôle" à laquelle il disait s'attacher, il y exhorta les services français à prendre conscience des dangers de "dérapages" muant de facto le protectorat en colonie sans souci des spécificités des Marocains, de leur "adaptabilité", de leur désir de participer à la gestion des affaires de leur pays, et de l'impatience de la jeunesse. (41)

Toutefois, dans cette exaltation des qualités des Marocains, de leur "intelligence", de leurs facultés d'assimilation de la "modernité", et du dynamisme de leur "bourgeoisie", le général "omit" curieusement toute référence aux Juifs. Alors qu'avant 1912, les Européens disaient voir en eux les éléments les mieux doués pour assurer la modernisation du Maroc et sa prospérité, lui-même "oublia" dans ses propos sur "l'instruction moderne", qu'ils avaient au moins trois générations d'avance

Biens et Intérêts privés s'est adressé au Ministre de la Reconstruction pour que soit repris le versement de la rente (prélevée sur le legs de Sumbel)... La cessation du versement constitue une mesure exceptionnelle de guerre".

... - Cf. Ibid., Maroc, 346, Rabat 24.4.1913, Lyautey au Quai, Projet d'emprunt prévoyant l'indemnisation de victimes des pillages survenus à Fès, Marrakech et Agadir en 1912, "L'exagération et la mauvaise foi sont encore plus manifestes dans les demandes par... les Juifs du mellah de Fès". *Gazette des Tribunaux du Maroc*, i.e. 1933, p. 172, et 1934, p. 7 et 220, jugements et arrêts du Tribunal de première instance de Casablanca, affaires Mayer Benchaya, Joseph Harroche, Attias, Hazan.

41 - Lyautey se félicitait que Maroc soit doté d'une élite (musulmane) "que distinguent à la fois la naissance, l'exercice traditionnel et héréditaire de l'autorité, la pratique du haut commerce..., le goût de l'étude et du progrès" et d'"une population rurale laborieuse attachée à son bien". Cf. ses propos à la suite de l'incident créé par un médecin français ayant frappé un jeune musulman, v. D. Rivet, *Ecole et colonisation au Maroc: la politique de Lyautey au début des années vingt*, *Cahiers d'Histoire de Lyon*, 1976, p. 176.

Les Israélites protégés allemands de la zone française avaient été, à l'instar de leurs homologues musulmans - assignés à résidence, "éloignés", voire internés dans certains cas-, unilatéralement dépouillés de leurs privilèges judiciaires et fiscaux dès le déclenchement de la guerre. Parallèlement aux poursuites qu'elle engageait contre des mokhalets, les obligeant parfois à payer plusieurs fois les mêmes créances, l'Administration des Séquestres se montra particulièrement tatillonne dans le recensement de leurs biens et le recouvrement des sommes dont ils étaient débiteurs. (37)

Ceux de Tanger, ville "internationale", continuèrent en principe à bénéficier des immunités dont ils jouissaient avant 1912. Ceci n'empêcha pourtant pas la Résidence de faire pratiquement enlever l'un d'entre eux, Mesod Lévy, de le transférer à Casablanca, puis interner à Rabat, "sous l'inculpation d'espionnage". Et ce malgré son innocence, les protestations du gouvernement impérial contre "la violation du droit des gens" et ses menaces de "prendre les plus sévères mesures de représailles au cas où un quelconque dommage (serait) causé à Lévy". (38)

L'abolition des privilèges capitulaires allemands ne causa d'ailleurs pas des préjudices uniquement aux agriculteurs et aux marchands. Elle entraîna des inconvénients pour une catégorie inattendue d'Israélites: les indigents du mellah de Marrakech. Et ce dans la mesure où l'une des décisions de rétorsion par lesquelles le gouvernement allemand répliqua à cette abolition fut la suspension du versement de la rente annuelle que l'un des secrétaires du sultan Sidi Mohamed ben Abdallah, Abraham Sumbel, décédé au Schlesvig à la fin du XVIII^{ème} siècle, avait recommandé par testament de prélever à leur profit sur l'usufruit de biens qu'il leur avait légués. Rente que la légation d'Allemagne à Tanger avait coutume de leur envoyer chaque année. (39)

37 - BGA, S.G., Dossiers "Bandt und Tol, Revendications" et "Karl Ficke, Créances", Rabat 20.6.1923, La Direction des Renseignements au ministre délégué à la Résidence, "Plusieurs indigènes se plaignent de ce qu'ils doivent payer deux fois". M. Boucha'ra, *Abdallah ben Saïd. Sa vie et ses correspondances*, I, Rabat, 1991, en arabe, p. 270.

38 - AEP, CPC, 630, Tanger 10.1.1918, L'Agent diplomatique de France à Pichon, "Mesod Lévy, Israélite naturalisé allemand (a été) envoyé à Casablanca... L'Agence des Pays-Bas demande des explications". Berlin 21.1.1918, note verbale de protestation, transmise par l'intermédiaire de la légation suisse en France. Paris 28.1.1918, tél., Pichon invitant Lyautey à "surseoir à l'exécution de toute mesure contre M. Lévy". Rabat 5 et 24.2.1918, Lyautey à Pichon, "aucun fait d'espionnage n'a été relevé (contre Lévy). Il s'agit d'un simple internement; (cet Israélite) est régulièrement naturalisé. J'ai décidé de l'envoyer dans un camp de concentration en France".

39 - AEP, NS, Palestine, 10, Marrakech 23.8.1921, I. Corcos au Chef des Services Municipaux, "Cette rente annuelle de près de 1.600 francs était servie régulièrement par la légation d'Allemagne à (notre) communauté... Nous vous prions de nous prêter votre appui (afin) que soit obtenu le remboursement de la rente (due) au titre des années écoulées et qu'elle nous soit versée régulièrement". Ibid., Berlin 13.1.1922, l'ambassadeur de France au Quai d'Orsay, "le chef du Bureau de Berlin de l'Office des

D'autres ne possédaient pas de terres mais continuaient, comme par le passé, à conclure des mokolata-s avec des Musulmans. En les soumettant à l'impôt, au même titre que leurs partenaires, la Résidence se donnait les moyens d'accroître les rentrées du "Trésor chérifien". Par la même occasion elle enlevait aux fellahs l'une des principales raisons qui les poussaient à s'associer avec eux. Cette catégorie d'Israélites essaya bien de protester contre le "manque à gagner", voire les "pertes sèches", que leur causait ce que certains d'entre eux appelèrent "le tertib meurtrier". En vain. (34)

L'abolition des privilèges capitulaires s'imposait aussi pour des considérations d'ordre commercial: l'objectif était à la fois de "démotiver" les agents et correspondants israélites des maisons et des compagnies autres que françaises et, en les obligeant à se plier à la réglementation en vigueur en matière de circulation, de prix, de taxes, et de dispositions sanitaires, de décourager les firmes étrangères avec lesquelles ils étaient en relations. Dans la mesure où la convention d'Algésiras demeurait en vigueur, de telles entraves devaient rendre malaisée voire empêcher la mise en application du principe de "la porte ouverte" et de "l'égalité économique", principe que la Résidence jugeait "dépassé" voire "annulé" de facto par les "sacrifices consentis par la France pour la pacification du Maroc". (35)

La participation d'Israélites en rapport avec des maisons néerlandaises à l'importation et à l'écoulement sur le marché marocain de produits de fabrication allemande pendant la guerre donnait à Lyautey des arguments supplémentaires tant pour inciter le Quai d'Orsay à multiplier les démarches auprès des puissances qui ne se décidaient pas encore à renoncer à leurs privilèges capitulaires que pour contrecarrer les interventions de l'AIU et de députés en faveur de communautés d'où, disait-il, n'étaient pas totalement absentes des "tendances germanophiles". (36).

1. Laredo, op. cit., p. 309, cas d'Isaac Lasry, naturalisé anglais, fils d'un important commerçant de Tanger, "colon dans le Gharb".

34 - *Le Progrès de Fes*, n° du 26.11.1922.

35 - Cf. Ibid., "Les affaires ont grandement diminué... Les impôts ont augmenté dans des proportions excessives; la taxe urbaine et ses accessoires, les droits de porte, de marché, de stationnement, de consommation, et enfin les patentes qui viennent achever les contribuables anémiés et pantelants".

36 - AEP, CPC, 354, Oran 26.1.1916, le président de la Commission militaire de contrôle postal à Oran au ministre de la Guerre, interception d'une lettre de Hilel Nahon (Tétouan) laissant entendre que la maison Zwanenberg écoulait des produits allemands. Ibid., Tétouan 19.2.1916, Lucciardi au ministre de France à Tanger, Liste des principaux clients israélites de Zwanenberg à Ceuta, Tétouan, Tanger, Rabat, Casablanca et Marrakech. Ibid., 26.4.1916, Lyautey au Quai, "Hilel Nahon n'a pas commis d'actes répréhensibles. (Mais) ses neveux Léon, Meny, et Salomon sont... connus pour leurs tendances germanophiles... Léon Nahon, ancien professeur de l'AIU à Safi, condamné pour l'expression de sentiments hostiles à la France et expulsé du Maroc".

directement part à la lutte armée des immunités leur permettant de circuler sans entraves, de maintenir des contacts directs avec leurs "fournisseurs" étrangers, et, en cas d'occupation de leur douar, d'échapper à la répression, aux amendes et au séquestre; (30)

- montrer la détermination de l'Administration à n'admettre aucune exception dans la soumission de la population à son autorité et, par l'éviction de la présence politique des autres puissances et la suppression de leurs tribunaux consulaires, rehausser encore davantage le prestige de la France. (31)

En milieu juif, il s'agissait plus particulièrement, dans le contexte général de l'engagement du résident à veiller à ce que "les gens et les choses restent à leurs places anciennes", d'éliminer l'"anomalie" que représentait la présence sur le territoire du Protectorat de colonies entières de "ressortissants" du Brésil, de l'Argentine, et des Etats-Unis se prévalant de leur "citoyenneté" pour se soustraire aux règlements et aux lois édictés par la Résidence ou à son initiative. (32)

Leur réinsertion dans le droit commun s'avérait d'autant plus impérieuse que, à l'instar de coreligionnaires naturalisés ou protégés français ou anglais, ils disposaient, grâce à la saisie de terres de leurs débiteurs, l'achat d'exploitations agricoles et/ ou l'usurpation de biens Makhzen, d'une assise foncière substantielle dans les campagnes et, de ce fait, représentaient une masse imposable non négligeable. Certains s'étaient même établis en qualité de "colons". (33)

30 - Ibid., 176, Paris 31.10.1912, le Directeur de la Sûreté générale au ministre de l'Intérieur, sur le passage à Paris et Rouen de "Haddou b. Hamou et Ayachi Bokkoyi, protégés français très influents dans le Rif" se rendant à Anvers et Hambourg pour l'achat d'armes. Ibid, Gibraltar 17.12.1912, le consul de France signalant le transit par le Rocher de cargaisons de fusils belges. AMG, E, 12bis, 5.11.1917, Lyautey appelant le Quai à protester contre les "agissements espagnols". Des protégés allemands s'étaient imposés comme chefs de guerre sur "le front d'Ouezzane", v. Ibid., 25.3.1912, Lyautey au Quai; Ibid., 11, Rabat 16.3.1916, le général Henrys à Lyautey; 28.3.1921, Lyautey au ministre de la Guerre.

31 - AEP, CPC, 778, 6.5.1914, Lyautey au Quai d'Orsay.

32 - Cf. AEP, NS, 563, 30.4.1934, Le délégué à la Résidence à la Direction Afrique-Asie, "L'intervention de l'ambassade du Brésil (à Paris) n'est pas justifiée. Mr Samuel Cohen est né à Rabat en 1891 de parents marocains. Son père a obtenu la naturalisation en 1895 à la suite d'un séjour au Brésil, mais il est revenu se fixer définitivement au Maroc où... conformément aux dispositions de la convention de Madrid (art. 15), il est redevenu sujet marocain vis-à-vis du gouvernement chérifien. Il a déjà cherché en 1919 et 1921 à faire admettre sa prétendue nationalité brésilienne".

33 - AEP, CPC, 293, Washington 13.2.1914, Le Département d'Etat notifiant au Quai d'Orsay ses "réserves sur le règlement du 1.12.1912", pris par la Résidence pour mettre fin au démembrement des biens Makhzen et récupérer les terres usurpées, et estimant que ses dispositions étaient contraires à la convention de Madrid (1880), car "interprétant de façon trop large les biens Guich et Makhzen". A.

réclamations. Certaines d'entre elles portaient, significativement, sur "le séquestre par les autorités du protectorat de biens de débiteurs partis en dissidence (et) la perte de l'usufruit de terrains guich frappés d'expropriation par arrêté viziriel". (26)

La "re-marocanisation" de cette catégorie de sujets et "la libération (du Maroc) des servitudes héritées du régime des capitulations et grevant encore la souveraineté de S.M. Chérifienne" constituaient l'une des priorités que, pour des considérations d'ordre politique, économique et diplomatique, la Résidence s'assigna dès 1912. (27)

Bien que celle-ci se soit soucieuse aussi de décourager les négociants musulmans en rapport notamment avec des firmes britanniques (i.e. fraction de l'élite marchande de la médina de Fès entretenant d'étroites relations d'affaires avec diverses maisons anglaises et avec des parents établis à Londres ou Manchester), sa volonté d'obtenir l'abolition des protections en milieu musulman procédait essentiellement de trois soucis principaux (28):

- généraliser la perception du Tertib, "nécessité d'ordre politique car, dit Lyautey, il serait fâcheux qu'au début même de notre protectorat les indigènes voient nombre d'entre eux échapper, grâce à la protection, à la principale charge qui pèse sur un sujet marocain"; (29)

- priver les éléments qui se servaient de cartes de protection allemandes (jusqu'en 1914) ou espagnoles voire françaises pour aider les résistants ou prendre

26 - Ibid., "Il faut mentionner le cas de Jacob Benatouil, citoyen américain, qui (cherche) à recouvrer une (bande) de terrain qui (lui a été) arbitrairement pris pour servir de passage". Ibid., 564, Rabat 20 et 24.11.1917, Lyautey au Quai, rappel des huit réclamations présentées dans un memorandum américain en 1914; v.aussi Ibid., 15.1.1918, 19.12.1932, 12.11.1934.

27 - "Rien, mais rien ne pourra être fait au Maroc tant que (la France) y sera encombrée de cette question des protégés qu'on rencontre à chaque pas et qui entrave tout", écrivait Lyautey à A. de Mun le 15.3.1912. V. aussi AEP, CPC, 293, 19.4.1914, la Résidence au Quai. Ibid., 564, 2.12.1920, Lyautey au président du conseil, sur "L'examen des réclamations américaines... retardé par l'état de guerre".

28 - Ibid., 628, Intérêts anglais au Maroc, D.G., Rabat 15.3.1918, le chef du Service du commerce et de l'industrie au Résident. Ibid., 25.7.1918, Lyautey au Quai, "Aux yeux des indigènes, le développement... du commerce britannique apparaîtra... comme l'effet d'une marque de faiblesse de notre part et ce jugement se trouvera singulièrement confirmé dans leur esprit par le spectacle... du maintien au seul bénéfice de ces concurrents, du régime des capitulations... (La) renonciation de notre alliée à ce régime produirait ici un effet considérable".

29 - Ibid., 321, 15.11.1912, n° 143, Lyautey au Quai, "Il est nécessaire que les gouvernements (étrangers) donnent des instructions à leurs Agents à Tanger sur l'application du Tertib... J'estime que les étrangers et les protégés doivent payer le tertib... L'exemption des protégés diminuerait le rendement de l'impôt".

notamment les pogromes des années quatre vingt en Russie, de lancer à leurs coreligionnaires marocains. (22)

Ceux-ci durent se conformer plus ou moins aux ordres des autorités et des chefs de communautés. Même le comité central de l'AIU dut s'accommoder de telles restrictions. Tel ne fut pas le cas des associations juives américaines qui élevèrent quant à elles de très vives protestations contre toute la politique adoptée par les autorités du Protectorat à l'égard des populations des mellahs. L'American Jewish Distribution Committee déplora ainsi dans son Annuaire "la condition malheureuse des Juifs du Maroc sous le régime français". Il alla même jusqu'à "regretter le régime des sultans et de (l'ancien) Makhzen". (23)

Cette réaction n'était pas tout à fait sans rapport avec l'intérêt particulier avec lequel le Joint, association fondée en 1914 pour aider les Juifs indigents, suivait la dégradation des conditions de vie dans les mellahs. Elle était aussi liée au retard mis par les Etats-Unis à reconnaître le protectorat (1917) et leur refus de renoncer sans de "sérieuses garanties" aux privilèges capitulaires que leur conférait le traité de Meknès (16 septembre 1836). (24)

Le règlement des réclamations en suspens de protégés et de naturalisés américains - Israélites de Tanger, Casablanca, Essaouira et Meknès pour la plupart - et le versement "dans un délai raisonnable" des quelque 150.000 dollars d'indemnités auxquelles ils estimaient avoir droit, figuraient en tête des "conditions préalables" que posait le gouvernement des Etats-Unis en échange de "la reconnaissance formelle du changement statutaire que comportait l'établissement d'un régime gouvernemental étranger dans l'empire chérifien". (25)

Ce fut du reste à son drogman, M. Khazen, Juif d'origine marocaine aussi dynamique que son coreligionnaire et prédécesseur au consulat général des Etats-Unis à Tanger, Salomon Benatouil, que l'Agent diplomatique américain, Maxwell Blake, confia le soin de négocier avec la Résidence la liquidation de ces

22 - Cf. E. Aubin, op. cit., pp. 364-65. L. Voinot, op. cit., pp. 72-73, sur le culte dont la tombe supposée de l'un de ces émissaires, Chlomo bel-Lahanech, était l'objet dans la région de Marrakech (Ourika) de la part des Juifs et des Musulmans.

23 - AEP, Palestine, NS, vol. 12, pp. 67-70, "Mon dernier voyage aux Etats-Unis, 1917-1918", compte-rendu d'une tournée de conférences de Slousch, notamment à Philadelphie et New-York.

24 - AEP, NS, 293, Washington 13.2.1914, le Secrétaire au Département d'Etat à l'ambassadeur de France aux Etats-Unis, réponse à la note du 14.9.1913 par laquelle le gouvernement français informait celui des Etats-Unis de la proclamation par Lyautey de la loi martiale au Maroc "pour faciliter la répression de la contrebande d'armes de guerre" et lui demandait de donner des instructions à son représentant à Tanger en vue de "la révision des listes de protection des personnes relevant de la juridiction américaine".

25 - Ibid.

d'Algérie (avaient) l'administration directe dans la peau", signifia aux Chefs de Régions qu'"il convenait de procéder avec le souci, tout au moins au début, de ne pas donner aux Israélites l'impression d'un contrôle trop rigoureux". Il laissa entendre qu'ils pouvaient se prévaloir du fait que Raphaël Encaoua, grand-rabbin de Salé et l'une des plus hautes autorités spirituelles du judaïsme marocain, avait été associé à l'élaboration des nouveaux règlements et leur avait donné sa "bénédiction". (18)

La limitation de l'autonomie des mellahs se traduisit aussi par la suppression d'autres franchises et la sanction de toute infraction aux nouvelles dispositions (19). Dans le cadre de la réglementation de la fabrication et de la vente d'alcools, il fut ainsi procédé à l'interdiction de la distillation et de la vente de "mahiya" sans autorisation. Or comme il s'agissait d'une source de revenus appréciables pour bon nombre d'individus, ils continuèrent ici et là à en fabriquer clandestinement; les Musulmans portés sur l'"eau impure" demeurèrent, comme par le passé, d'importants clients des "bootleggers" des mellahs. (20)

Les sanctions dont étaient frappés les contrevenants prenaient parfois la forme d'amendes collectives. Les communautés se voyaient reprocher de "n'avoir pas prévenu les autorités" -alors que, selon les usages, les "délateurs" encourageaient le "herem". Les cheikhs al yahoud s'empressaient parfois de lever de leur propre chef des contributions sur leurs coreligionnaires pour faire libérer ceux d'entre eux qui étaient emprisonnés pour "distillation illégale d'eau-de-vie". (21)

Pour des considérations de politique générale en rapport avec son souci de mettre les communautés juives "à l'abri des influences extérieures", la Résidence étendit les restrictions aux quêtes périodiques qu'entreprenaient des rabbins - émissaires palestiniens. Elle s'efforça également de limiter l'écho des appels à la solidarité que des Juifs d'Europe centrale et orientale avaient coutume, depuis

18 - AEP, CPC, 459, Rabat 30.5.1918, instructions de la D.A.C. aux Chefs de Régions. J. Benech, op. cit., p. 269.

19 - La Résidence justifia son "dahirium tremens" par le fait que "le Maroc européen, comme tous les pays de colonisation récente, voit fleurir l'alcoolisme, la prostitution, et les fraudes de toutes sortes avec une intensité qui exige une intervention particulièrement active des pouvoirs publics", AEP, CPC, 293, Rabat 19.3.1914, n° 57, Saint-Aulaire au Quai.

20 - Ibn Zidane, *Al'Izz wa as'Sawla*, II, Rabat, 1962, pp. 132-44. AEP, NS, 778, Rabat 28.4.1925, Lyautey au Quai.

21 - AEP, CPC, 778, Rabat 5.4.1925, le colonel Huot, chef du Service de renseignements, au secrétaire général du Protectorat, "(Concernant) les réclamations des Israélites de Béni-Mellal (relatives à) l'arrestation en août 1924 de Juives (qui) se livraient à la fabrication clandestine d'eau-de-vie et ont été punies conformément à la loi".

"fétouas" de cadis de leur choix, avaient auparavant la possibilité de solliciter l'arbitrage de juges et de "sages" autres que ceux de leur lieu de résidence. Traditionnellement compétents tant pour les affaires de statut personnel que pour les litiges d'ordre commercial et autre opposant des Israélites qui, pour ne pas encourir de "herem", s'interdisaient de les porter devant des juridictions musulmanes, ces juges n'eurent plus à examiner que les affaires relevant du statut personnel de leurs coreligionnaires. (16)

En fait, si ces réformes différaient quelque peu de celles des Jmâa que, dans le cadre de sa "politique berbère", la Résidence essayait de régénérer tant pour impulser l'"izref" (coutume) et pouvoir "tenir" les tribus que, secondairement, atténuer les effets du surcroît de pouvoirs abusifs dont elle dotait les "grands caïds", le but ultime était le même: "le fonctionnement sous étroit contrôle gouvernemental" des institutions communautaires juives.

Ce contrôle était assorti de la limitation des prérogatives des comités aux seules affaires de culte et de bienfaisance et la quasi-nomination de leurs membres. Les communautés avaient certes le droit d'établir des listes comprenant un nombre de noms égal au double des sièges à pourvoir et de les afficher aux portes des synagogues pour que d'éventuelles contestations des candidatures retenues puissent s'exprimer. Mais, en dernier ressort, c'était au grand-vizir qu'incombait, sur "avis" des autorités régionales et de l'Inspection des Institutions Israélites, la désignation des membres devant siéger dans ces comités.

La relative mais réelle autonomie dont jouissaient les mellahs se trouvait de ce fait fortement amoindrie. Auparavant, les cheikhs al yahoud étaient certes souvent des négociants qui utilisaient leurs relations d'affaires avec les gouverneurs ou même la Cour pour s'imposer à leurs coreligionnaires ou leur imposer leurs "créatures". Mais, en raison à la fois des dispositions canoniques reconnaissant aux "dhimmis" le droit de gérer leurs affaires internes, du poids des traditions, et d'un certain souci d'économie des moyens, le sultan s'abstenait en général d'intervenir en leur faveur, avalisait les contestations qui s'élevaient à leur sujet, et laissait aux communautés l'entière responsabilité de la gestion de leur "kouppa". Il se voyait même obligé d'admettre la présence à la tête de diverses kehilot de cheikhs dotés de patentes de protection et constamment en conflit tant avec les autorités locales qu'avec une partie de leurs propres "frères". (17)

Pour atténuer quelque peu les réactions d'hostilité à ces réformes, Lyautey, qui reconnaissait que "les fonctionnaires venant de France et les officiers venant

16 - R. Boutilly, La réorganisation des tribunaux rabbiniques au Maroc, *AF-RC*, 1918, pp. 166-69.

17 - L. Harris, *This was Morocco*, Londres, 1909, pp. 190-93, "within walls of mellahs the Jews enjoy almost complete autonomy". Cf D. Rivet, op. cit., p. 688, "Le Protectorat renforce l'autonomie institutionnelle que les juifs s'étaient taillés dans les villes atlantiques depuis le XIX^{ème} siècle".

Le fait que le postulant ait choisi le départ de Lyautey -appelé à Paris en qualité de ministre de la Guerre- pour parvenir à ses fins n'était pas non plus de nature à atténuer la méfiance du "patron" à son égard. Du reste avant même le retour de celui-ci à Rabat, le résident par intérim, le général Gouraud, avait lui aussi estimé que les indications déjà fournies par "le distingué hébraïsant (étaient) suffisantes au protectorat en vue de l'organisation immédiate des communautés (et qu'il n'était par conséquent) pas nécessaire de renouveler la mission de Mr Slousch au Maroc". (12)

A son retour au Maroc, Lyautey qui, de manière générale, tenait en piètre estime "les docteurs ès choses marocaines", rompit de manière quasi-définitive avec Slousch. Il continua à consulter l'ancien drogman du consulat de France à Casablanca, Yahya Zagouri, devenu "citoyen français", décoré en 1913 de la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour sa "conduite héroïque lors des événements" d'août 1907, et le nomma à la tête de la toute nouvelle Inspection des Institutions Israélites (créée en 1919 et rattachée à la Direction des Affaires Chérifiennes). (13)

Bête noire et, d'une certaine manière aussi, "bouc-émissaire" tant des assimilationnistes que des sionistes n'osant pas s'attaquer de front au résident, Zagouri collabora notamment avec Raoul Marc, ancien consul à Essaouira, promu conseiller. La réorganisation des comités des communautés (dahir du 22 mai 1918) et des tribunaux rabbiniques dans toute la zone française fut l'un des principaux résultats de leur travail commun. (14)

Cette réforme, dont les premiers jalons avaient été d'ailleurs posés de manière fragmentaire à Oujda au lendemain de son occupation par des troupes commandées précisément par le général Lyautey (1907), fixa la composition de ces comités, définit les modalités de leur "élection - désignation", précisa leurs compétences, et leur fit obligation de soumettre leurs budgets à l'approbation du grand-vizir. Officiellement il s'agissait d'en moderniser le fonctionnement, de rationaliser l'utilisation des fonds recueillis par les caisses des communautés, et de mettre fin aux irrégularités commises en la matière. (15)

Encore plus radicale fut la limitation des compétences des dayyanim et des possibilités d'"appel" des plaideurs qui, à l'instar de Musulmans obtenant des

12 - Ibid., Marrakech 5.1.1917, n° 421 ECD, conf., Gouraud au président du conseil.

13 - Ibid., 459, Rabat 4.12.1928, n° 2.278, U. Blanc au Quai d'Orsay, rappel de la carrière de Zagouri et du "zèle (qu'il met) à servir (les) intérêts politiques et commerciaux (français)". Ibid., 1.243, 4.1.1919, Lyautey informant S. Pichon de l'installation officielle du tribunal rabbinique de Casablanca, de "l'inaltérable gratitude à la personne du résident général" exprimée par Zagouri en sa qualité de président de la communauté juive de cette ville.

14 - P. Marty, Les institutions israélites au Maroc, R.E.I., cahier n° III, 1930, p. 303.

15 - L. Voinot, Oujda et l'Amalat, op. cit., p. 109.

incapables d'y faire face en raison de la défection de leurs "frères" fortunés, l'abolition de facto de la condition de dhimmi et celle de l'impôt de capitation représentèrent à cet égard l'un des "gestes" par lesquels il laissa entendre aux populations des mellahs que "l'émancipation" que le Protectorat leur apportait serait suivie d'autres "étapes" marquantes visant l'amélioration de leur situation. Dans une cité comme Fès, il alla même jusqu'à créer une section israélite au sein du conseil municipal pour souligner l'intérêt qu'il accordait à l'association des Juifs à la gestion des affaires de leurs villes.

L'importance du volet juif de la politique indigène du Protectorat et l'"impatience des israélites" requéraient en principe le recours aux compétences d'hommes particulièrement au fait tant de la complexité des structures des mellahs et de leurs rapports avec l'environnement musulman que de "la philosophie du Patron". Un Israélite d'origine marocaine naturalisé français, Nahum Slousch, essaya de se faire nommer en qualité de "conseiller de l'Etat chérifien pour les Affaires juives". Il fit valoir valoir à cet effet ses travaux sur l'histoire de ses coreligionnaires.(10)

Mais bien que Lyautey ait eu recours à ses services, il n'appréciait en fait ni son activisme, ni ses prétentions d'expert, ni ses contacts avec des dirigeants juifs américains -i.e. le président de l'UAHC, Stephen Wise, le banquier Jacob Schiff, le juge à la Cour suprême Brandeis- et encore moins ses interventions auprès du Quai d'Orsay. Cherchant à venir à bout des réticences de "Rabat" et invoquant "les intérêts supérieurs de la France", Slousch insistait en effet auprès de la Direction Afrique-Asie sur la nécessité de "(le) nommer conseiller de l'Etat marocain" et de lui confier la direction d'un "service de renseignements et de documentation" auquel servirait d'écran "une chaire de langues et de civilisation juives, rattachée à l'Ecole Coloniale, à l'institution marocaine ou tunisienne". (11)

10 - AEP, CPC, 778, Cadix 28.1.1917, Slousch se plaignant au ministre des A.E. de l'hostilité d'Henri Gaillard, directeur des Affaires chérifiennes, à son égard et demandant à "être nommé conseiller pour les affaires juives, avec rattachement à Paris". Ibid., Paris 14.1.1919, Slousch renouvelant sa demande auprès du Quai d'Orsay, "il serait utile de me nommer conseiller de l'Etat marocain. Déjà avant la guerre on en avait parlé à Rabat". Ibid., 6.5.1919, "Je suis très populaire parmi la population de Palestine".

11 - Ibid., Paris 14.8.1919, Slousch à la Direction Afrique-Asie, "Pourquoi le ministère n'organiserait-il pas un service de renseignements et de documentation bien dirigés?... Je n'ai plus aucune mission au Maroc... Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte de mon désir de faire partie de la mission Picot?... Combien j'aimerais être à Washington et pouvoir collaborer de façon discrète (aux séances de la Ligue des nations). J'y ai les moyens. Je connais la question à fond... Je voudrais aller en Palestine. On ne saurait assez défendre les intérêts supérieurs de la France... Le Maroc m'avait promis son concours dans ce sens en juillet 1914".

(de) toucher ici aux questions d'ordre social (peut-être faudrait-il dire d'ordre racial) intimement liées aux faits d'ordre économique". (8)

Certains d'entre eux concevaient la modification de leur statut précisément comme l'une des mesures que la France se devait de prendre tant pour les "payer de retour" pour les "services rendus" que pour leur permettre de s'adapter aux transformations que la colonisation allait provoquer. Les dirigeants de l'AIU avaient d'ailleurs rappelé à Lyautey, dès que sa nomination fut connue à Paris et avant même qu'il ne prenne ses fonctions, les espoirs que l'instauration du protectorat suscitait parmi les Juifs du Maroc.

Face à ces attentes, le Résident multiplia les gestes de bonne volonté. Il se rendit ainsi compte, par des visites "sur le terrain", de l'état des quartiers juifs, s'entretint avec leurs notables, délégua à plusieurs reprises son épouse à l'inauguration de leurs oeuvres de charité ou de projets sociaux réalisés en leur faveur, se laissa attribuer des propos louant "l'aristocratie intellectuelle" qu'ils étaient censés représenter, et autorisa les Chefs de Régions à prendre part aux cérémonies commémoratives du passage de De Foucauld dans divers mellahs - cérémonies par lesquelles les israélites entendaient lui rappeler les "services rendus" par leurs coreligionnaires à la cause française.

De tels égards, inspirés des mêmes principes qui dictaient sa conduite vis-à-vis de la "khassa" musulmane, devaient rassurer les populations juives quant au souci du Résident d'oeuvrer, selon la formule consacrée, à leur "relèvement moral". Ils n'altéraient cependant en rien son opposition à toute modification majeure de leur statut. Des propos tels que ceux qu'il tint à Corcos et à Raphaël Danon, directeur de l'école de l'AIU à Marrakech ("votre intérêt est le nôtre"), et son insistance en diverses occasions sur "son amitié" et sa "loyauté" à l'égard des Juifs ne l'empêchèrent pas ainsi de signifier dès septembre 1912 à l'un de ses interlocuteurs israélites à Casablanca qu'il n'admettait pas que "la tourbe" puisse se hasarder à réclamer la naturalisation française. (9)

Même si elles étaient inscrites dans les faits depuis longtemps déjà puisque le Makhzen avait renoncé bien avant 1912 à percevoir la jiziya sur des masses juives

8 - H. Toledano, *Le Maroc nouveau et les Israélites*, Tanger, Imp. Marocaine, 1913, pp. 6-9, "Ne bénéficiant pas de formation professionnelle (moderne), la classe ouvrière juive risque fort d'être vaincue dans la lutte et de retomber au rang d'un prolétariat guetté par le paupérisme", extraits d'un discours prononcé par l'auteur le 20.8.1913, à Tanger, lors d'une assemblée de l'Association des anciens élèves de l'AIU - fondée en 1893.

9 - "Que vous ou Monsieur Zagouri aspiriez à cette naturalisation, rien de plus naturel. Vous êtes nos égaux. Mais que la tourbe également le réclame, je ne puis l'admettre", déclara-t-il à Albert Sagues, directeur de l'AIU à Casablanca; rapport de celui-ci (12.9.1912) et de R. Danon (16.3.1912) à Leven, v. M. Laskier, op. cit., pp. 162-63.

vue politique que les Israélites... participent au moins pour une faible part aux charges qui pèsent sur les seuls Musulmans..., (d'autant qu'ils) ont beaucoup bénéficié des efforts imposés (à ces derniers) sans rien donner en contrepartie". (6)

Même lorsque les notables des communautés parvenaient à s'entendre avec des Musulmans pour que, moyennant rémunération, ceux-ci se chargent des corvées qui leur étaient imposées, l'Autorité s'y opposait. Estimant qu'il s'agissait d'"une question de principe", elle exigeait que "les prestations (fussent) satisfaites par les Israélites au même titre que tous les autres contribuables". (7)

Cette orientation facilitait en principe la préservation des liens traditionnels entre Musulmans et Juifs. Leur statut commun d'"indigènes" était même de nature à les inciter à se positionner dans une même "différence" par rapport tant à la Résidence qu'à la minorité de colons ("citoyens majorés") qui tendait à accaparer les principales ressources du pays pour son bénéfice exclusif. Un tel "rapprochement" demeurait en fait hypothétique dans la mesure où son existence supposait le maintien d'une certaine complémentarité économique entre les deux groupes.

Ce phénomène était dans la logique du Protectorat. Les Juifs qui n'accordaient pas de signification particulière au recrutement de jeunes coreligionnaires en qualité de simples commis ou de comptables dans les bureaux des sociétés étrangères, des banques et d'autres services, se rendirent compte très tôt de l'ampleur des bouleversements que leurs communautés allaient devoir affronter.

Dès 1913, un ancien élève de l'AIU établi à New-York, Haïm Tolédano, devait ainsi déclarer dans un discours prononcé à Tanger que "l'ère nouvelle qui s'ouvre actuellement pour le Maroc est grosse d'une vie nouvelle. Le rôle traditionnel de l'Israélite est, dans ces circonstances, frappé de destruction. La concurrence devient la loi de son existence; mais dans cette concurrence avec l'étranger, son insécurité personnelle, le manque d'appui officiel, l'inégalité devant la loi dont il souffre, le mettent en état d'infériorité. Sauf ceux qui se sont déjà taillés des situations à l'abri de tout assaut, la masse des Israélites indigènes va éprouver à bref délai la pression économique du nouveau régime... Je m'abstiens, ajouta-t-il,

6 - AEP, NS, 778, Rabat 5.4.1925, Note du colonel Huot. Cf Ibid., 210, Casablanca 19.12.1911, Journal politique des T.D.M., "La caravane affrétée par des gens en relations avec nous a été pillée par les Beni-Moussa. Quelques restitutions sont obtenues par l'intermédiaire de notables juifs de Casablanca en relations d'affaires avec le Tadla".

7 - Ibid., les autorités françaises de la Région de Beni-Mellal, par exemple, se montrèrent d'autant plus déterminées à faire plier les Israélites qu'il s'agissait d'une zone de contact avec "la dissidence" et qu'il leur était "intolérable" de les laisser protester bruyamment contre les corvées et s'y soustraire.

colporteurs et les artisans juifs établis parmi eux à continuer de remplir leurs tâches habituelles et les dissuader de s'enfuir. (5)

Les Israélites de la zone "soumise", notamment les villes, continuèrent eux aussi à vaquer à leurs occupations. Certains d'entre eux tirèrent de gros profits de fournitures aux armées. L'obtention d'un statut les différenciant des "indigènes" -y compris la plèbe des mellahs- représentait l'une des préoccupations majeures de leurs élites. La Résidence excluait cependant toute modification de la condition juridique des "sujets juifs du sultan", et en particulier toute idée de naturalisation en bloc.

Cette option, justifiée sur le plan légal par les termes du traité de Fès et l'engagement de la France de n'introduire aucun changement dans l'ordre politique du pays, passait d'après le Résident par le maintien des Juifs dans "l'indigénat". Censée éviter la réédition au Maroc des "fautes" commises en Algérie et imputées au décret Crémieux (i.e. révolte de Moqrani en Kabylie, troubles antisémites en Oranie, humiliation ressentie par les "Arabes" devant la "promotion" des Juifs à "la dignité de citoyens français"), elle devait en principe donner aux Musulmans l'impression que le Protectorat respectait leurs traditions, leurs mœurs et les principes fondamentaux de l'Islam.

Comme les oulémas représentaient l'un des segments de l'élite musulmane dont Lyautey cherchait à gagner la sympathie et dont il put effectivement "retourner" quelques uns -et non des moindres-, le maintien des Juifs "à leur place" était l'un des gestes par lesquels il lui semblait devoir leur signifier qu'il entendait ne rien changer à l'ordre canonique. D'autant que d'importantes "tâches de dissidence" subsistaient dans différentes régions du pays.

L'une des manifestations les plus concrètes de ce souci et celui de montrer aux masses musulmanes que le protectorat ne faisait pas de "favoritisme" au profit des Juifs fut l'obligation imposée à ces derniers de fournir des prestations en nature. D'après le Chef du Service de Renseignements, "il (était) indispensable du point de

5 - Les résistants essayaient d'obliger les Juifs à ne pas s'en aller; v. acte adoulaire du 17 kada 1338/12.8.1920: "la communauté des dhimmis du mellah de Tighdiouine al-Ghorfa (Tafilalet), et en particulier Semmah le forgeron, Moshé ben Yahya (également) forgeron, Yahyaould Rebbat ("réparateur de poterie cassée"), Moshé Charrat, son fils Moshé-Sghir, Makhlof ben Moshé, Elie Rafou', Youssef ben Leuh, Makhlof Lahchina, Makhlof La'ouar, Ischouould Zizoune, Chalomould Bou'outad, Makhlofould Ali, Davidould Hazzan, Messod Laou'ar le maçon, son fils David, Makhlof ben Youssef, Moshe Abraham le tailleur, Haïm, et la femme Friha épouse du rabbin, Yahya Dellayou, et son fils, Moshé Dellayou, Yahia Moshé, Ould Yemmah, se déclarent co-solidaire si l'un des leurs venait à manquer... Quiconque contrevient à cet engagement n'aura à s'en prendre qu'à lui-même... (Fait) en présence du caïd Haj Omar ben Lhaj et des gens (Musulmans) d'al-Ghorfa"; m.s. aimablement communiqué par Larbi Mezzine.

des souvenirs personnels et à rappeler qu'il ne se lassait pas de "faire appel à sa documentaion sur le Maroc". (3)

Relativement plus déterminant sur la conception que Lyautey se fit de ce que devait être sa politique indigène semble avoir été le choc qu'il ressentit devant l'insurrection de Fès. Ce qu'il appela lui-même "l'in vraisemblable et paradoxal mouvement" d'El Hiba, "l'un de ces élans de fanatisme musulman qui, dit-il, emportent tout", eut un impact non moins décisif sur l'évaluation qu'il fit des énergies latentes que pouvait faire jaillir la mobilisation des populations urbaines et rurales contre la domination étrangère.

Il ne faudrait certes ni surestimer l'importance des "leçons de 1912" dans la genèse de sa "philosophie du protectorat" ni perdre de vue le prétexte qu'il en tira pour bloquer des changements politiques et sociaux préjudiciables aux intérêts de colons dont il critiquait pourtant la "muflerie et l'esprit pur Boche" -tout en avouant avoir lui-même plus d'affinités avec des "Junker" qu'avec ses pairs de la République. Tout semble indiquer cependant que c'est sur leur base que furent arrêtés les grands axes d'une stratégie visant à concilier la "conservation" du Makhzen et du cadre traditionnel de la société autochtone avec les exigences de l'exploitation rationnelle des ressources de "la firme Maroc".

2 - Le maintien des "indigènes" musulmans et juifs à "leur place"

Dans les zones non encore conquises entre 1912 et 1914 et où la résistance bénéficia du ralentissement provoqué dans le rythme de la "pacification" par la Première Guerre mondiale, les Juifs continuèrent à vivre au milieu des tribus. (4)

C'est seulement lorsque les mécanismes traditionnels de "protection" s'enrayaient ou que les combats se rapprochaient de leurs mellahs qu'ils essayaient de se réfugier ailleurs. Confrontés au blocus établi autour de leurs régions, les chefs de la résistance prenaient d'ailleurs toutes sortes de mesures pour obliger les

3 - *AF-RC*, 1.1.1923, pp. 9-14, De Ségonzac, président de la Société de Géographie du Maroc, à l'adresse de Lyautey et allocution de ce dernier. J. Dresch, Lyautey, in *Les Techniciens de la colonisation*, PUF, 1947, p. 140, "(Lyautey) admirait le Père de Foucauld".

4 - L. Gentil, A travers l'Anti-Atlas, *AF-RC*, 1924, n° 3, p. 217, "(A) Foum Tassint (près du Jbel Bani), les Juifs sont absents... Ils ont été chassés par l'état de guerre". Dr Nain, Une tournée du Groupe Mobile du Sous dans l'Anti-Atlas et l'oasis du Jbel Bani, *Ibid.*, avril 1924, n° 4, p. 148, "Le Qsar Tintazart, jadis un des plus grands qsars du Tatta est aujourd'hui un amas de ruines... Le mellah jadis florissant ne comprend plus qu'une seule famille juive".

(dans ce pays), de haines comparables à celles qui ont si profondément divisé l'Algérie". Tout en encourageant l'exploitation systématique des compétences des Juifs marocains, il rappela la nécessité de les maintenir, une fois atteint le but recherché, "dans leur propre intérêt, dans un rang subalterne, et les empêcher de prendre trop vite une expansion, légitime il est vrai, mais qui pourrait amener chez les Marocains (!) une réaction susceptible d'enrayer l'oeuvre de redressement poursuivie par la France au Maroc".

Le Résident était d'autant plus ouvert à de telles recommandations que, outre son appartenance à une génération d'officiers marqués par "l'affaire Dreyfus", il gardait de son séjour en Algérie une forte répulsion pour les "mixages". Ses liens avec Eugène Etienne, député de colons dont les griefs contre les Juifs avaient alimenté les écrits d'Edouard Drumont et les campagnes antisémites de l'abbé Lambert, voire des velléités de sécession, accentuaient sans doute cette aversion. (1)

Rien n'indique qu'il ait adhéré à, ou même approuvé, l'antisémitisme dont était animée une fraction non négligeable de ses compatriotes "de souche" et de "néo-français" d'origine espagnole. Mais il est difficile de supposer que, en sa qualité de commandant de la Division d'Oran et de Haut-Commissaire de la Frontière marocaine (1903 - 1910), il soit resté totalement insensible aux remous provoqués par l'afflux en Oranie de Juifs marocains, les irrégularités notoires entachant leur "naturalisation", la manipulation qu'un Simon Kanoui faisait de leur vote, et les relations suspectes que certains d'entre eux entretenaient avec des "dissidents". (2)

Fort aléatoire demeure également l'évaluation de l'impact qu'ont pu avoir sur le général les préventions que nourrissait contre les Juifs marocains Charles de Foucaud, "joyeux compagnon d'armes" au début des années quatre vingt et, ultérieurement, "homme saint" ayant été son hôte à Aïn Sefra. Lors de l'inauguration du monument élevé à Casablanca à la mémoire de ce dernier, il se plut à évoquer

1 - E. Douffé, *Les moyens de développer l'influence française au Maroc. Rapport à Mr le Gouverneur Général d'Algérie*, Paris, 1900, p. 70. P. Ansky, *Les Juifs d'Algérie, du décret Crémieux à la Libération*, Paris, 1950, pp. 57-61, "Des pamphlets antijuifs commencèrent à éclore sur le sol algérien comme des champignons vénéneux. En 1887, Georges Meynié publiait *L'Algérie Juive...* En 1892 Fernand Grégoire fonda la Ligue radicale-socialiste antijuive". Les antisémites d'Algérie réclamaient en particulier l'abrogation du décret Crémieux.

2 - Le général n'avait certainement pas manqué de suivre depuis l'Oranie la révolte de Bou Hmara, son recours à des Juifs, et la participation de ces derniers aux "menées espagnoles" dans le Rif, v. AEP, CPC, 89, Oran 28.7.1908, Lyautey au ministre de France à Tanger, au sujet des activités de la Sociedad Comercial Marroqui de Barcelone dans la zone du Cap de l'Eau et de l'association formée par un "Kebdani et un Juif". V. aussi G. Dermenjian, op. cit., p. 47 indications sur Simon Kanoui, "Rothschild d'Oran" et président du consistoire local de 1876 à 1916; pp. 157-59, focalisation des réactions antisémites sur deux Juifs d'origine marocaine, Mardochée Chalom et son frère Vidal.

Chapitre I

ASPECTS INTER-COMMUNAUTAIRES DE LA POLITIQUE DE PRESERVATION DES "HIERARCHIES NATURELLES", 1912-1925

Présentées officiellement comme une simple explosion d'instincts pillards des "basses classes" de la capitale et une flambée de fanatisme et de xénophobie, et acceptées en tant que telles par les élites juives, les violences ayant marqué l'instauration du Protectorat "consacrèrent" d'une certaine manière les cassures survenues dans les relations judéo-musulmanes avant 1912. D'autant plus que ce fut précisément, tout au moins en partie, sur les "leçons" que le premier Résident, le général Lyautey, tira des "événements de Fès" que se brisèrent les espoirs des Juifs qui aspiraient à la naturalisation française.

I - LA VOLONTE DE CONFINEMENT DES MUSULMANS ET DES JUIFS DANS "L'INDIGENAT"

1 - Les "phobies" du premier Résident-Général

Ce fut au milieu d'un pays secoué par un violent sursaut patriotique, et où les derniers bastions de la résistance armée n'allaient être réduits que près de dix ans (1934) après la fin de son "proconsulat" (1925), que débarqua le général Lyautey, homme qui, après avoir si longtemps oeuvré à sa désagrégation depuis son quartier-général d'Aïn Sefra et d'Oran, devait officiellement s'attacher à la préservation de ses traditions et le marquer d'une empreinte si profonde. La "restauration /conservation de l'empire chérifien" qu'il s'assigna excluait en particulier toute réédition au Maroc du volet juif de "l'expérience algérienne".

Diverses voix s'étaient d'ailleurs élevées au sein du "parti colonial" bien avant 1912 pour prévenir le renouvellement de pareille "faute". E. Doutté avait ainsi insisté en 1900 sur "l'absence au Maroc, malgré le nombre prodigieux d'Israélites

La tendance des puissances coloniales à "favoriser" les minorités ethniques et confessionnelles des pays sur lesquels elles étendaient leur domination, la politique de "clientélisation" qu'elles ont adoptée à l'égard des Juifs du Maroc tout au long du XIX^{ème} siècle, et le rôle particulier par lequel la France s'était distinguée dans ce domaine laissaient supposer que celle-ci allait s'empresse de répondre, après 1912, à l'attente des Israélites qui espéraient bénéficier dans le Protectorat d'une position au moins égale à celle que leurs coreligionnaires occupaient en Algérie.

En fait ce fut fondamentalement au "maintien des Juifs à leur place" et plutôt à la formation d'un "bloc berbère" francophile susceptible d'être opposé aux Arabes, jugés moins malléables, que la Résidence Générale s'attacha. Les relations inter-communautaires n'en continuèrent pas moins d'évoluer sous le double signe de la distanciation et de la détérioration. Et ce sous les effets conjugués de la corrosion accélérée de leur assise matérielle, de l'absence d'une plateforme commune de lutte contre les difficultés économiques et sociales dans lesquelles les masses musulmanes et juives se débattaient, de la passivité observée par les Israélites devant les revendications nationales de leurs compatriotes, et des échos des bouleversements affectant les scènes européenne et proche-orientale.

Deuxième partie

**Colonisation, distanciation, transfert
1912-1948**

et à l'autorité du Makhzen. L'usage abusif des immunités capitulaires et leur extension à des Musulmans, notamment par le biais d'associations agricoles fictives, ont été précisément au nombre des principaux facteurs des tensions inter-communautaires ayant marqué la seconde moitié du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème}.

Outre la politique suivie par les puissances en la matière, la mobilisation des protégés israélites et des grandes associations juives contre tout projet de révision de ce système a d'ailleurs été l'une des causes de l'échec des tentatives de réformes déployées par le Makhzen. De nombreux Juifs étaient certes partisans du statu quo, voire appréhendaient une mainmise étrangère directe sur le pays. Plus nombreux encore étaient cependant ceux d'entre eux qui, l'exemple de l'Algérie et les idées propagées par les écoles de l'AIU aidant, estimaient que leur situation ne pouvait que s'améliorer dans une telle éventualité. Et ce contrairement à l'écrasante majorité des Musulmans qui redoutaient quant à eux d'avoir à subir le même sort que les Algériens et prenaient les armes pour défendre leur indépendance.

De cette détermination et des soubresauts ayant marqué l'année 1912 en particulier le premier Résident-Général tira toutes sortes de leçons. Celles-ci ne furent pas sans effets sur les volets tant musulman que juif de la "politique indigène" du Protectorat.

bombardements français avaient causées à Casablanca (5-6.8.1907) et à Fès (17-18.4.1912). (252)

Les grands caïds ne pouvaient que se sentir soulagés d'avoir traversé indemnes l'épreuve. Ils n'étaient sans doute pas tout à fait étrangers du reste à une "proclamation guet-apens" ayant attiré El Hiba loin de ses bases arrières. En dehors de ces potentats, les Juifs furent quasiment les seuls à accueillir avec "un enthousiasme vibrant" les troupes françaises à leur entrée à Marrakech (10.9.1912). Lourde de signification fut à cet égard La Marseillaise entonnée au passage de celles-ci devant le mellah par les élèves des écoles de l'Alliance Israélite. (253)

Cet "enthousiasme" n'était pas sans rappeler l'accueil que les Juifs de Fès avaient réservé en 1911 aux troupes françaises et les "vivats" poussés plus d'un demi-siècle plus tôt par leurs coreligionnaires de Tétouan à l'entrée des Espagnols dans leur ville. Dans ces trois cas, les relations inter-communautaires avaient pâti du contexte créé par la présence de forces étrangères dans le pays et les affrontements provoqués entre Musulmans par leurs divergences sur la manière d'affronter les envahisseurs et sur les causes des revers subis devant eux.

Les violences survenues dans les mellahs de Tétouan (février 1860) et de Fès (avril 1912) ont certes profondément marqué les esprits et pesé dans le sens de la distanciation et la détérioration des rapports judéo-musulmans. Toutefois, plus déterminants encore ont été les manœuvres déployées par les puissances en vue de la clientélisation de la minorité juive et les changements ayant affecté les structures économiques et sociales du Maroc du fait de son insertion continue dans le marché mondial.

Favorisés par les positions qu'ils occupaient depuis longtemps déjà en matière d'échanges maritimes, les négociants juifs ont été des vecteurs essentiels dans ce processus. Ils ont puisé dans le système des protections les moyens tant de continuer à s'imposer à leurs concurrents européens que de se soustraire aux impôts

252 - Il est difficile de ne pas établir une corrélation entre, d'une part, l'absence de violences contre les Juifs et de pillage de leurs quartiers à Fès pendant la vacance du pouvoir créée par le départ de Moulay Abdel-Aziz, à Meknès sous le gouvernement de Moulay Zine, et à Marrakech après la proclamation d'El Hiba, et, d'autre part, l'ampleur des dégâts subis par les mellahs de Casablanca (1907) et de Fès (1912) au moment précis où des troupes françaises débarquaient ou faisaient mouvement sous la "couverture" de leurs canons.

253 - Cap. Cornet, *A la conquête du Maroc sud avec la colonne Mangin 1912-1913*, Paris 1914, p. 56, "Dans le quartier juif... des milliers de ces malheureux... poussaient des hurrahs... Depuis une semaine (leur) quartier était fermé et le jour de notre arrivée était celui fixé par le sultan pour le massacre". Cf A. Ben Ibrahim, op. cit., p. 301. J. le Prevost, *El Glaoui*, Paris, 1968, p. 67, "seuls les Juifs ne cachent pas leur enthousiasme... et aussi parce que la présence des troupes françaises ouvrait de radieuses perspectives au négoce".

juifs. Et ce à la fois parce ceux-ci n'étaient pas menacés dans leur vie et aussi pour que ne soit pas dévoilée l'étendue de leurs affaires communes. Du reste, Ischoua Corcos qui avait rendu naguère quelques services à Ma-el-Aïnine ne manqua pas de le rappeler au "sultan bleu" et de lui demander d'enjoindre à ses partisans d'épargner le mellah. (249)

La nature du mouvement, la force que son chef puisait dans le peuple, et son charisme interdisaient aux notables toute combinaison de type hafidien. C'est pourquoi ils cherchèrent à gagner du temps en faisant mine de s'associer à sa proclamation (15.8.1912) et lui livrèrent les Français qui s'étaient réfugiés chez eux. Le consul R. Maigret, "vétéran" de Casablanca, était l'un d'entre eux. Avant que les "hommes bleus" n'investissent la ville, il avait envisagé d'en organiser la défense avec l'aide des Glaoui. (250)

Demeurés prudemment confinés dans leur mellah pour éviter d'être rudoyés par les "hibistes", les Juifs de Marrakech ne disposaient plus en principe, contrairement à leurs coreligionnaires de Meknès (i.e. David Soltan) qui avaient pu garder une relative liberté de mouvements après la proclamation de Moulay Zine, de la moindre marge de manoeuvre. Néanmoins, comme leurs "amis" étaient toujours en place, et que les les "rekas" des postes qu'ils avaient établies parvenaient toujours à se faufiler, ce fut par le biais de "l'incontournable" Corcos que Lyautey tenta de dissuader le pacha Thami Glaoui de livrer ses compatriotes et lui proposa de les "racheter", et que celui-ci lui fournit des renseignements sur "le prétendant". (251)

Celui-ci fut d'autant plus facilement éliminé que ce fut dans la précipitation qu'il envoya des milliers de ses partisans, quasiment armés de leur seule foi en ses miracles, affronter en rase campagne les colonnes françaises qui avançaient vers Marrakech. La véritable boucherie que l'artillerie du colonel Mangin fit le 5 septembre 1912 à Sidi bou'Othman (plus de 2.000 morts) parmi ce que Weisgerber appela "les hordes d'El-Hiba", et la fuite précipitée de l'éphémère sultan évitèrent aux populations musulmanes et juives de la capitale du sud, épargnées une première fois du fait de l'échec des plans initiaux de Maigret, les horreurs que les

249 - V.C. Scott O'Connor, op. cit., p. 307, confidences d'I. Corcos sur El Hiba, "The Man of the Hour" who... in earlier age would have begun with pillage and murder in the Mellah, was content to send for Ischoua, to visit him as one who had been the friend of his father". J. Benech, *Essai d'explication d'un mellah (Ghetto marocain)*, s.l., s.d. (1940?), p. 260. A. Ben Ibrahim, op. cit., pp. 289-302.

250 - Ibid. E. Burke, *Prelude*, op. cit., p. 204.

251 - D. Porch, *The Conquest of Morocco*, New York, 1983, p. 265. G. Deverdun, op. cit., I, pp. 582-83, sur le succès des services postaux privés créés par un Juif protégé français d'El-Jédida, I. Brudo pour relier sa ville à Marrakech et Safi, "la promotion" et la gestion de "postes françaises et italiennes" par des Israélites de Marrakech.

Hiba dut également jouer dans le sens de la prévention de violences contre les Juifs. La grave crise que traversaient le Sous et le flanc sud du Haut-Atlas et la paupérisation encore plus marquée de leurs mellahs, incitaient d'ailleurs davantage à la compassion envers les miséreux qui y peinaient pour assurer leur subsistance qu'au pillage des hardes et des maigres ustensiles qui leur servaient de "biens". D'autant que, suivant l'exemple de leurs voisins, certains d'entre eux s'étaient ouvertement ralliés au "Mahdi". (246)

Du reste, même à Marrakech, ce fut surtout à leurs propres coreligionnaires, notamment les protégés et les personnages religieux jugés "tièdes" (i.e. Chouaïb Doukkali, figure de proue salafiste, qualifié en la circonstance d'"apostat"), que s'en prirent les "hommes bleus" et les "gueux" qui suivaient El Hiba. Malgré, d'une part, la débandade des soldats de la garnison locale et leur participation au pillage de magasins appartenant à des Européens, et, d'autre part, l'afflux en ville d'éléments des tribus alentours directement touchées par la "collusion" des argentiers juifs avec les caïds, les 15.000 habitants du mellah (soit près de 18% de la population totale) ne subirent pas, en effet, de violences physiques. Seuls de gros négociants et des usuriers assistèrent impuissants au saccage de leurs dépôts situés en médina et à l'autodafé de titres de créances présentés par leurs débiteurs au cadî d'El Hiba et jugés non conformes au Chrâa.(247)

L'attachement de "l'Imam des moujahidine-s" à la distinction classique entre le "domaine de l'Islam" et celui des Chrétiens et sa volonté proclamée de "restaurer dans leur pureté les vieilles institutions islamiques", ne donnèrent pas lieu non plus à des mesures particulières visant la suppression immédiate de toutes les "déviation" dont était entachée leur condition de "dhimmis". (248)

Les notables musulmans, effrayés par l'empressement de ceux que l'un d'entre eux appela "les basses classes", "les sauvages", "les brigands" et "les masses ignorantes", à assimiler à "un protégé" quiconque ne portait pas de haillons comme eux et à le dépouiller de ses habits, s'abstinrent d'intervenir en faveur de leurs amis

246 - Cf. P. Flament, Quelques renseignements statistiques sur la population israélite du Sud Marocain, *H.*, 37, 1950, p. 387, rapport extrait des Archives de la Région Agadir-Confins, "En 1913, la harka Mtouga, à son passage en Aït Moussi -fraction de tribu supposée d'origine juive-, ravagea le mellah dont les gens avaient pris, avec les indigènes, la cause d'El Hiba. Tout fut pillé, et les gens terrorisés gagnèrent les montagnes". D. Wilner et M. Kohls, *Jews in the High Atlas Mountains of Morocco*, J.J.S., 1962, IV, 2, pp. 207-241, les Juifs de ces régions ne gardent aucun souvenir d'El Hiba.

247 - A. Ben Ibrahim, op. cit., pp. 294-95, l'auteur fustige la "manipulation" de la religion par El Hiba à des fins politiques et, pour montrer son "opportunisme", évoque "la consommation de tabac en plein ramadan par les malfaiteurs qui l'accompagnaient".

248- AMG, E 2, Marrakech 20.8.1912, Verlet-Hanus à Lyautey, "El Hiba (veut) restaurer... les traditions islamiques".

Juifs à la révolution Jeune Turque constituait précisément l'un des principaux thèmes de la propagande de cette association. (243)

Les sentiments d'El Hiba lui-même à l'égard des Juifs ne sont pas connus. Mais, le fait est que ni sa proclamation à Tiznit (3.5.1912) en qualité d'"Imam des moujahidine-s", ni son entrée, drapeau rouge en tête, à Taroudant et à Agadir, ni son passage aux abords de divers mellahs sur le chemin de Marrakech ne furent marqués de débordements contre des marchands juifs ou, a fortiori, le reste de leurs coreligionnaires. Et ce en dépit de la forte présence parmi ses propagandistes et ses "troupes" d'adeptes de confréries populaires (Aïssaoua et Hmadcha) réputées particulièrement "fanatiques", leurs danses extatiques et leurs processions en ville ou dans les souks ruraux étant habituellement marquées d'agressions contre les Juifs.

Cette retenue semble imputable à la volonté du nouveau sultan de sauvegarder un élément dont il n'ignorait sans doute pas, les réminiscences de leur rôle dans le commerce caravanier et la puissance de la zaouïa voisine d'Illigh aidant, l'intérêt économique. Les contacts de certains d'entre eux avec les Allemands, notamment les Mannesmann, et l'éventualité de les utiliser pour obtenir des armes l'incitaient à les ménager. (244)

Leurs liens avec les Espagnols y concouraient aussi d'autant plus fortement que ceux-ci, mûs par la volonté de contrebalancer la prépondérance française, accordaient des subsides aux éditeurs d'*Al Haqq*, que leurs consuls à Safi et à El Jédida défendaient son programme et soutenaient ouvertement ses partisans dans les Doukkala, et que l'un de leurs protégés israélites, Sicsu, accorda refuge dans sa propre maison à un caïd rallié à sa cause. (245)

L'allégeance apparente que les notables musulmans, protecteurs traditionnels des "dhimmis" dans les montagnes et les zones excentriques, firent à El

243 - E. Burke, *Prelude*, op. cit., p. 205.

244 - Cf. AEP, CPC, 175, 1.12.1910, A bord du croiseur Du Chayla, le capitaine de vaisseau Sens au ministre de la Guerre, "Je n'ai pas été surpris... de trouver dans ma visite à la Casbah d'Agadir un mellah peuplé de nombreux Juifs dont la tenue paraissait indiquer une certaine aisance. Leur présence ne s'explique (que) par des transactions qui doivent avoir trait... à la contrebande d'armes". Ibid., 176, Tanger 19.6.1912, de Billy au Quai, "Les contrôles ont provoqué une forte hausse du prix des armes... 100 cartouches "Mauser" coûtent 175 P.H. à Marrakech... Elles y entrent par le Cap Juby". AMG, E 2, Marrakech 1.10.1912, Verley-Hanus à Lyautey.

245 - AEP, NS, 270, Rabat 5.8.1912, Lyautey au Quai, "Dans les Doukkala, le caïd Triaï, (a été) révoqué par le Makhzen... Le caïd rebelle (s'est) réfugié à Mazagan chez un israélite protégé espagnol". Ibid., 8.8.1912, "La colonie française de Mazagan est indignée par l'attitude de (cet) Israélite". Cf. Ibid., 12.8.1912, "Les compagnons de Triaï pris à Mazagan et livrés au Makhzen ont été exécutés". Ibid., 210, Tanger 24.11.1911, de Billy au Quai, "Le Makhzen blâme le caïd Triaï pour son hostilité aux Français".

extorsions des caïds, force est de constater que, globalement, il n'y eut pas en fait de confusion entre la masse des "dhimmis" et les Français. L'objectif exclusif des chefs des forces réunies autour de Hajjami était, ainsi qu'en témoignent les plans saisis dans leur camp et les lettres qu'ils échangeaient avec les tribus qu'ils appelaient à la résistance, l'expulsion des envahisseurs après l'investissement de Fès. Les "moujahidines" furent explicitement mis en garde contre toute atteinte aux biens des citadins, eux-mêmes appelés du reste à se soulever contre l'occupant.

Cette stratégie et l'habileté des attaques effectivement menées contre les troupes françaises retranchées dans la ville étaient dûes pour une large part à la présence dans les rangs des résistants de nombreux officiers et sous-officiers des "tabors" ayant fui à la campagne avec plusieurs centaines de soldats après l'échec de leur mutinerie. Or il s'agissait des mêmes militaires auxquels Régnauld et Brulard avaient imputé l'entière responsabilité du pillage du mellah de Fès et décrits comme des "fumeurs de kif intempestifs (et) des brigands transformés en gendarmes". (241)

Le phénomène était encore plus frappant dans les provinces du Sud. Et ce dans la mesure où le populisme et le millénarisme dont était empreint le mouvement hibatiste se situait dans une "tradition" où "la restauration de la justice" par un "homme de l'heure" était indissociable d'"une redistribution des richesses" et, en partie, d'une mise à sac des mellahs, symboles d'"accumulation de l'or et de l'argent". En outre, dans ces régions, les "argentiers" juifs étaient sans doute plus que partout ailleurs étroitement associés aux extorsions des grands caïds. Or l'un des puissants motifs de ralliement des foules à el Hiba résidait précisément dans les appels de ses hérauts au renversement des gouverneurs, au renvoi des percepteurs, et à l'abolition des taxes anti-canoniques. (242)

Le "Mahdi" semble par ailleurs avoir été en contact avec "Al Ittihad al Maghribi", association panislamique basée au Caire ayant essayé d'acheminer auprès de lui des instructeurs ottomans et, surtout, contribué, par le biais de sa cellule tangéroise et du journal *Al Haqq* à propager sa "cause". La stigmatisation de "la conspiration des Juifs contre l'Islam et les Musulmans", des "intrigues des francs-maçons, des Juifs et des sionistes" dans l'empire ottoman, et de la participation de

241 - Ibid., 222, Fès 26.4.1912, tél., Régnauld au Quai sur "l'origine des troubles" à Fès et les fautes des militaires français dans la réorganisation des tabors, "Pour ne pas reconnaître la réalité des erreurs commises... on a accusé les Juifs d'avoir été les instigateurs de la révolte".

242 - Cf. A. Ben Ibrahim, *Al 'am bi-man halla Murrakûch wa Aghmat mina al'Alam*, II, Fès, 1936, pp. 289-302, "Par son faux charisme et ses faux miracles, (le prétendant) a pu tromper et rallier les simples d'esprit". Cf. F. Weisgerber, op. cit., pp. 320-21, "Si Ahmed El-Hiba était devenu (pour les tribus) le Mahdi (et) s'était mis à prêcher la guerre sainte contre l'envahisseur, et le Makhzen corrompu".

La population juive partageait largement ce sentiment. En s'abstenant d'instituer un "pourim" spécial, ainsi que l'avait fait celle de Tétouan au lendemain du pillage de son mellah et de sa "délivrance" par les troupes espagnoles (6.2.1860), elle marquait bien, symboliquement, à quel niveau elle situait les responsabilités. La précarité de sa situation, l'idée qu'elle se faisait de la place lui "revenant" sous le protectorat en cours d'instauration, les promesses d'indemnisation de toutes les personnes victimes de dégâts, et les échos qui lui parvenaient sur l'afflux de près de 20.000 hommes de tribus à quelques lieues de Fès, ne lui laissaient cependant dans l'immédiat de choix autre que de s'en tenir à une attitude "francophile".

Les dirigeants parisiens de l'Alliance encouragèrent leurs coreligionnaires de Fès à continuer à "faire confiance à la France". Se prévalant du "précédent de Casablanca" (1907) et passant outre la dislocation du Makhzen, ils axèrent leurs interventions sur la nécessité de faire assumer "au gouvernement marocain la responsabilité des faits si graves dont le quartier juif a été le théâtre" et sur "la stricte justice" qu'il y avait à l'obliger à "indemniser les victimes des dégâts et des pertes subis". Même s'ils étaient proches de députés et de directeurs de journaux décidés à déclencher une "campagne d'hostilité" pour forcer le président du conseil à nommer un "homme à poigne" au poste de Haut-Commissaire de la République au Maroc, ils s'abstinrent de prendre publiquement parti pour ou contre le général Lyautey.

3 - Une particularité du mouvement hibaïste: l'absence de violences contre les Juifs

La violence de l'insurrection qui venait de secouer la capitale, le haut degré de coordination des tribus rassemblées à Hajra Kohila sous le commandement de Hajjami, et la lame de fond que représentait le mouvement animé par Ahmed el Hiba, démontrèrent à ceux qui ne percevaient le Maroc que "comme un agrégat anarchique de tribus" la profondeur du sentiment national au Maroc et la capacité des tribus à dépasser leurs antagonismes et à se coaliser. (240)

Le jihad servait de catalyseur aux énergies ainsi libérées. Mais même si les hommes des tribus avaient de multiples raisons de s'en prendre, dans la foulée, aux Juifs, notamment les négociants "compromis" avec les Européens et "complices" des

proclamation of a French Protectorate in Morocco, the natives massacred the French colony, then pillaged the mellah; houses were ransacked and fired; men were killed and women violated"; A. Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985, p. 318, "le 30 mars 1912 un traité de protectorat est signé..., suivi (à Fès) d'un massacre au mellah. Le général Lyautey est chargé de la pacification".

240 - AEP, CPC, 270, Fès 5.6.1912, tél., Lyautey au Quai d'Orsay, "L'ennemi a une véritable discipline pour concourir au but commun: la destruction des infidèles. C'est cette organisation... qui constitue le danger le plus sérieux". Cf. R. Pinon, *Le Maroc et les puissances européennes, R.D.M.*, 15 février 1902, p. 787, sur "la trompeuse façade d'Etat centralisé et de pays unifié qu'offrait le Maroc".

Musulmans et sortaient se promener ("nozha-s") dans les champs et les vergers de leurs voisins. Considérées par ceux-ci comme "propitiatoires" et annonciatrices de bonnes récoltes, ces sorties exprimaient, avec les "déguisements" vestimentaires, la symbiose liant, par delà les différences ethno-religieuses et les frictions de la vie quotidienne, la minorité juive à l'environnement musulman. (236)

La concomitance de la tragédie qu'ils venaient de vivre avec ces dates de leur calendrier ne pouvait que "consacrer" la "rupture" des Juifs avec leurs voisins. Elle tendit aussi à accentuer leur propension à situer toutes leurs épreuves dans "la longue durée" et à les relier au "martyrologe des enfants d'Israël dans la Galut" (Exil). De ce fait le noyau sioniste formé au mellah quelques années plus tôt ne pouvait que se trouver conforté dans ses convictions "palestiniennes". (237)

Ce phénomène n'échappa pas à El Maleh. Il perçut en effet "sur le vif" la portée de ce qui venait de se produire. Tout en ne minimisant ni la signification du refuge accordé par des Musulmans de la médina à quelques uns de ses coreligionnaires ni l'importance de leurs dons à la "Commission de secours et d'hygiène" (créée le 22 avril), il estima ainsi que "la charité publique ne parviendra jamais à réparer le mal immense qui a été fait aux Juifs". (238)

Mieux informé sur les véritables causes de l'insurrection, il ne se laissa pas non plus leurrer par le principe de la responsabilité collective décrété par Moinier et la volonté de celui-ci de dénaturer le sens initial du soulèvement, d'incriminer toute la population musulmane, et d'occulter les défaillances des autorités militaires et civiles françaises: "les Israélites rentreront (bientôt) au mellah, écrit-il, (comme) un troupeau de victimes innocentes qui ont payé de leurs vies et de leurs biens la rançon des existences d'Européens sauvées du massacre, car c'est le pillage du mellah, qu'on n'a rien fait pour empêcher et où s'est exercée pendant trois jours la fureur des soldats révoltés et de tous les malandrins de la ville, qui a sauvé de la catastrophe finale le quartier européen". (239)

236 - H. Goldberg, op. cit., p. 79, "Moslems welcomed Jews going into their gardens or onto their lands on the day of the Mimuna. This was seen as a sign of a year of rain"; p. 84, "the Moslem celebration (of sultan tolba) which takes place at the same time of the year as the Mimuna is not fortuitous, but has an inner logic of its own".

237 - P. de Cénival, op. cit., pp. 137-218.

238 - AEP, CPC, 222, Fès 22.4.1912, El Maleh à Leven, cette commission (14 membres) comprenait en particulier Mohamed Tazi (vizir), Mercier (consul), Tranchant de Lunel (architecte), Weisgerber (médecin). Ibid., 24.4.1912, "La charité publique s'exerce en faveur de nos coreligionnaires sous la forme d'envois de pains et d'autres aliments par des particuliers musulmans et israélites".

239 - Ibid., Fès 28.4.1912. Cf. H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, II, Leiden, E.J. Brill, 1981, pp. 318-19, "In attacks on the mellah of Fez, 45 Jews were killed... Only reinforcements of the French occupation army... (which) shelled the city, saved the mellah and European town from destruction"; N. Schloush, *Travels in North Africa*, Philadelphia, 1927, p. 375, "on the occasion of the

montré d'empressement à porter secours à ses "dhimmis" non seulement pillés à quelques mètres de son palais mais frappant à sa porte et l'implorant de leur donner asile. (233)

Moinier s'efforçait certes d'accréditer devant son gouvernement la thèse d'un "complot tramé par le sultan". Il n'ignorait pas que celui-ci, soucieux surtout de sa propre sécurité, n'avait fait ouvrir que très tard les portes du palais aux Juifs. Il savait aussi que le soulèvement était dirigé autant contre l'occupation étrangère que contre le sultan l'ayant facilitée et que des notables de la médina avaient donné refuge aussi bien à des Juifs qu'à des Européens pourchassés par la foule. Il dut toutefois s'accommoder de la présence de Moulay Hafid. C'est pourquoi il reporta toute sa hargne sur la population de la médina. En effet, et alors que rien ne le justifiait militairement, il assortit de menaces de bombardement la contribution de guerre (1.500.000 P.H.) dont il frappa les Fassis. Le sultan se hâta d'approuver. Une khotba ad hoc leur rappela qu'ils n'ignoraient pas que "la ville devait s'effondrer sur eux s'ils touchaient à un seul Français". (234)

Quels qu'aient été les véritables sentiments des Juifs tant à l'égard des bourgeois de la médina que des Français les ayant "abandonnés" à leur sort et fait bombarder leur quartier, le fait est que les représailles déjà exercées ou envisagées constituaient de facto un "exutoire" aux souffrances et aux déceptions qui leur étaient infligées depuis le 17 voire le 5 avril. Les traumatismes provoqués par les "événements" étaient cependant tels que ni cet exutoire ni le discernement dont faisaient preuve des Israélites encore capables d'examiner "à froid" la situation, ni la compassion qui animait une importante fraction de la médina à l'égard de ses voisins du mellah ne pouvaient les atténuer ou, a fortiori, en effacer les stigmates. (235)

D'autant plus que le pillage et les destructions s'étaient produits au lendemain de Pâque (commémoration de "la sortie d'Egypte"), et de la "Mimouna". Pendant cette dernière fête, dans laquelle semblaient affleurer des survivances de rites agraires très anciens, les Juifs adoptaient des habits comparables à ceux des

233 - Ibid., 22.4.1912, El Maleh à Leven, "le soir (du 17), le sultan (compatissant)... fit ouvrir les portes du palais contre lesquelles nous étions venus nous heurter vainement dans la journée".

234 - Ibid., Fès 23.4.1912, tél. Régnauld au Quai d'Orsay, sur la contribution imposée par Moinier à "la ville de Fès, (sa) population s'est jointe aux soldats révoltés pour massacrer et torturer (et s'est impliquée) dans les excitations francophobes"; "(Moinier) menace la ville de bombardement si la population ne livre pas rapidement ses armes". AMG, E 2, Fès 5.5.1912, "Il a été convenu que (la contribution) ne serait dûe ni par les Juifs, ni par les protégés, ni par les indigènes qui se sont rangés de notre côté pendant les troubles".

235 - Soit que les membres de la "Commission de secours" le leur ait délibérément caché soit qu'elles aient elles-mêmes voulu "l'ignorer", les petites gens "ne retinrent" guère la contribution de Musulmans aux secours qui leur étaient distribués. Cf. L. Brunot et E. Malka, op. cit., p. 20, cit. une Juive, "Les Juifs des pays (étrangers) nous ont envoyé des nedabot".

pour ne plus courir un tel risque. Sinon, il ne leur aurait pas livré son royaume et sa patrie". (231)

Alors que trois jours plus tôt il avait spécifié dans une lettre à Régnauld que la responsabilité de la mutinerie incombait aux officiers français ayant décrété la retenue sur les soldes sans son aval, il n'hésita pas à "transférer" sur ses sujets les reproches que le général lui adressait. Il alla même jusqu'à reprendre les propres termes de celui-ci dans une khotba au ton extrêmement virulent qu'il fit lire dans les mosquées (26 avril). Déformant les raisons de la présence de troupes françaises dans la capitale, il assimila le soulèvement à un crime perpétré en violation des règles de l'hospitalité:

"Vous savez de quels meurtres et de quels actes de pillage ont été victimes les Européens qui étaient nos hôtes... C'est contre Dieu que se sont insurgés les meurtriers, les instigateurs (du soulèvement), ceux qui leur ont donné leur approbation tacite et tous ceux qui, pouvant s'opposer à leurs actes, s'en sont abstenus... Votre devoir était de combattre pour eux comme pour vos propres enfants... Il est évident que pour chaque Européen tué une foule d'entre vous devait trouver la mort et que la ville devait s'effondrer... si vous touchiez à un seul Français". (232)

Par ces propos, et en particulier l'assimilation d'un soulèvement contre l'occupant à une révolte contre Dieu, l'invocation aberrante du devoir d'assistance à des étrangers que le peuple tout entier considérait comme des envahisseurs, et la menace d'exécution d'une "foule de Musulmans pour chaque Français touché" - alors que le Chrâa limite au simple versement du "prix du sang" la "réparation" du meurtre d'un Chrétien ou d'un Juif tué en temps de paix en territoire musulman-, Moulay Hafid cautionnait de facto les représailles exercées par Moinier.

Les Juifs étaient quant à eux convaincus que les Français les avait sacrifiés aux "Arabes" et que ces derniers avaient "encore une fois sacrifié le bouc - émissaire juif à leurs rancunes européennes". Ils s'abstinrent cependant de toute critique publique contre Régnauld et Brulard. Adoptant la même attitude à l'égard du sultan, ils ne réagirent pas non plus à l'"omission" par ce dernier dans la khotba de toute référence aux violences qu'ils venaient de subir ou aux obligations des "croyants" envers les tributaires. Ce rappel eût sans doute mis en évidence les incohérences d'un "discours" reprochant aux notables musulmans de n'avoir pas porté assistance aux Français venus occuper le pays alors que son auteur n'avait lui-même guère

231 - Lettre d'un membre du Maknzen, M'hamed Guebbas, citée par A. Laroui, *Les origines sociales*, op. cit., p. 412.

232 - AEP, CPC, 222, Fès 3.5.1912, conf., Régnauld à Poincaré, annexe I lettre de Moulay Hafid, 7 jourmada I/ 24.4.1912, "(la mutinerie et le pillage du mellah) nous ont plongé dans la consternation". F. Weisgerber, op. cit., p. 295.

bataillons alors que le caractère explosif de la situation requérait qu'il restât sur place ou fit même venir des renforts, il se livra à de terribles représailles. (227)

Des rafles furent opérées à travers la ville. Quand ils ne les abattaient pas sur place, les soldats arrêtaient les personnes qu'ils trouvaient sur leur passage et les livraient à des pelotons d'exécution. Dans la seule journée du 24 avril par exemple plus de 48 "émeutiers" d'une "charette" furent ainsi alignés sous les murs de Fès et fusillés. Plus de mille personnes furent tuées dans ces conditions. (228)

Partisan lui aussi d'une répression sévère mais limitée à "la populace", Régnauld suggéra au général de ne pas s'encombrer de procédures risquant de "ralentir une oeuvre qui demandait à être poursuivie sur l'heure par l'exécution des indigènes pris les armes à la main ou porteurs d'objets volés". Moinier chercha en fait à étendre le "châtiment" même aux protégés. Pour ce faire et afin que les consuls puissent ne puissent pas intervenir, il décréta l'état de siège (25 avril). Il invoqua à cet effet les dispositions de la loi française du 9 août 1849. De nombreux "émeutiers" et mutins furent déférés devant les conseils de guerre, condamnés à la peine capitale et immédiatement fusillés. (229)

Pourtant, dans l'optique du général, ce n'était pas au niveau de "la populace" que se situaient les véritables responsabilités. Le soulèvement était essentiellement imputable, d'après lui, à l'attitude ambiguë de Moulay Hafid, aux propos par lesquels il avait essayé de se justifier devant des oulémas venus lui rendre visite après le 30 mars, et à la propagation de rumeurs axées sur le thème du "sultan prisonnier des Français". Les notables étaient également coupables à ses yeux car ils n'avaient rien fait pour prêcher le calme à leurs coreligionnaires et avaient même encouragé en sous-main l'insurrection. (230)

L'argumentation que le sultan développa pour se disculper ne convainquit guère Moinier. Aux griefs que celui-ci lui fit de "n'être pas sorti du palais, pour calmer les esprits" dès le début des troubles malgré les périls, Moulay Hafid répliqua qu'il a "demandé la protection et s'est mis sous la dhimma des Français précisément

227 - R. Raynaud, op. cit., p. 309, "Nos troupes purgeaient la ville de ses bandits par des exécutions sommaires... légitimes et nécessaires".

228 - Ibid., p. 309, "nos troupes (ont) fait leur devoir en fusillant, au coin des rues, un grand nombre de pillards". F. Weisgerber, op. cit., p. 294, parce qu'il lui était difficile de dénombrer les victimes et de reconnaître l'étendue de la répression, l'auteur se refusa à toute évaluation des "pertes subies" par les Musulmans.

229 - R. Raynaud, op. cit., p. 311 "ces exécutions étaient considérées par les tribus comme un massacre". AMG, E 2, 24.4.1912, Régnauld au président du conseil, "Les personnages influents ont été les premiers à livrer leurs armes. Le total (s'établit comme suit): 13.000 fusils (ancien modèle), 2.000 pistolets, 2.000 sabres et poignards".

230 - AMG, E 2, Dossier n° 60, "Événements de Fès".

Les mêmes calculs présidèrent aux formules qu'il suggéra à son gouvernement pour circonscrire les retombées "internationales" des "Journées de Fès" et une éventuelle exploitation par des puissances tierces de l'assistance que leurs consuls apportaient aux Juifs de la capitale. Pour assurer à la France une certaine prééminence en la matière sans qu'il en coûtât au budget de l'Etat, il suggéra l'envoi par l'Alliance Israélite d'une première somme qui ne devrait pas être inférieure à 50.000 francs". (224)

De concert vraisemblablement avec son supérieur hiérarchique, De Billy fit parvenir lui aussi un télégramme à Paris dans lequel il transmet au gouvernement des informations faisant état à Tanger d'un projet de lancement à Londres par des "Israélites anglais, sous le patronage de M. Montefiore, d'une souscription pour leurs coreligionnaires victimes des événements de Fez". Il y rappela qu'"il y aurait intérêt à ce que les milieux israélites français prissent aussitôt que possible une semblable initiative".(225)

c - La répression du soulèvement, un exutoire aux souffrances du mellah ?

Ce fut précisément au moment même où commençaient à s'organiser le déblaiement du mellah et le retour de ses habitants dans les maisons demeurées intactes (environ 2/3 du total) qu'une violente répression s'abattit sur les Musulmans. De nombreuses exécutions sommaires eurent lieu dans les rues dès les 19 et 20 avril. (226)

La répression prit beaucoup plus d'ampleur à partir du 21, c'est-à-dire aussitôt après l'arrivée de Moinier. Alerté par télégraphe, celui-ci avait rebroussé chemin à marches forcées depuis Tiflet. D'autant plus furieux contre ce qu'il appela "la ville criminelle" qu'il s'était lourdement trompé sur son calme apparent et qu'il voulait occulter la grave faute que représentait son départ à Rabat avec près de trois

224 - Ibid., Paris 22.4.1912, le directeur des Affaires Politiques, M. Paléologue, à Régnauld, "l'AIU me fait savoir qu'elle enverra d'ici demain des secours s'élevant à 50.000 francs". Cf Ibid., 24.4.1912, El Maleh à Leven, au sujet des dons du consul d'Angleterre, MacLeod. Sur les échos de l'insurrection au Moyen-Orient v. Ibid., Le Caire 8.5.1912, A. De France, ministre de France en Egypte, à Poincaré, sur le coup porté par l'accord franco-allemand du 4.11.1911 aux projets "panislamistes de l'Union Maghrébine", au Maroc, la relance de ses activités à la suite de "la récente mutinerie de Fès" et son intention de "faire payer très cher (à la France) sa conquête". Ibid., Fès 14.5.1912, Régnauld à Poincaré, "Ahmed Rifâat... fait de la propagande panislamiste (à Tanger) et reçoit des subsides de la légation d'Espagne".

225 - Ibid., 22.4.1912.

226 - AMG, E 2, Dossier n° 60, "Événements de Fez. Mesures de répression. Désarmement des Askris et de la population. Etat de siège. Conseils de guerre. Contribution de guerre". *El Liberal*, 21.4.1912, "On fusille de nombreux rebelles".

de chorfas, et d'oulémas dont Gaillard avait su gagner "l'amitié". Celui-ci avait notamment pu les persuader, acquis d'une portée symbolique et politique considérable, d'envoyer leurs enfants à "l'école franco-arabe" fondée dans la capitale deux ans plus tôt. (220)

"Parti français" plus discret mais non moins réel que celui, plus "bruyant", du mellah, ces éléments avaient d'ailleurs mis en garde Régnauld, dès le 30 mars, contre l'aggravation de la tension provoquée au sein de "la classe populaire la plus ignorante" par le traité du protectorat. Dès le deuxième jour de la révolte, ils avaient repris le contact avec lui et montré leur disponibilité à participer au rétablissement de l'ordre. (221)

Après l'arrivée de renforts français en provenance de Meknès, et la dispersion des mutins, ils formèrent avec d'autres notables de la médina un "comité de secours" pour venir en aide aux Israélites. Ils recueillirent "en quelques heures 10.000 pesetas hassani, 300 sacs de blé, 50 sacs de farine et diverses denrées alimentaires". C'est ce que Régnauld lui-même appela le "grand élan d'humanité de la population de la médina". (222)

Le ministre français, visiblement conscient du rude coup porté par les "événements" à son ambition de devenir le premier Résident et des risques d'éclatement devant le Parlement et dans la presse de son "imprévoyance", multiplia les initiatives tendant à montrer "la grande commisération" que lui inspirait "la colonie israélite". Pour ce faire, il prit les mesures d'urgence que nécessitaient son ravitaillement, les soins à apporter aux blessés, la prévention des épidémies, l'assainissement des puits, le déblaiement des décombres, et l'hébergement des familles dont les foyers avaient été détruits. (223)

220 - AMG, E 2, Casablanca 25.4.1912, Le Chef de bataillon Simon à Moinier, "La population de Fès comprend une fraction qui nous est favorable, (notamment) les négociants les plus intelligents". AEP, 459, Rabat 5.3.1926, U. Blanc demandant Quai d'Orsay l'octroi de la Croix de la Légion d'honneur, pour "services rendus à la France", à Mohamed Mernissi, président de la Chambre indigène de commerce et d'agriculture de Fès, "avec ses frères, il a toujours été à la tête des éléments francophiles de Fès avant 1912".

221 - L'ancien gouverneur puis vizir, Aïssa ben Omar, qui "végétait en disgrâce à Fès dans un état proche de la gêne" (Régnauld) fut l'un des notables ayant donné refuge à des Juifs et des Français le 17 avril. Avec l'appui de Régnauld, il retrouva son commandement et aida les Français contre el-Hiba. E. Ashmead-Bartlett, op. cit., p. 301.

222 - AEP, CPC, 221, Fès 23.4.1912. tél., Régnauld au Quai, "en outre, le sultan s'est inscrit pour 10.000 P.H. et ma mission pour 5.000".

223 - Ibid., 21.4.1912, tél., "un tiers des maisons du mellah est brûlé ou ruiné. Le pillage a été complet".

part? Ses liens avec Braunschvig et l'image fortement négative de cette maison semblent en tous cas avoir été déterminants dans sa fin tragique. (217)

Ses coreligionnaires surpris en médina au moment du déclenchement des événements avaient encouru eux aussi de gros risques. Les traditions de coexistence, l'état d'esprit général de la population des principales "rues" commerçantes, et les relations d'affaires des gros négociants musulmans avec le mellah, leur permirent cependant de trouver refuge auprès de notables. (218)

Ceux-ci étaient certes partie prenante dans l'opposition à Moulay Hafid et à la mainmise étrangère directe sur le pays. Ils ne pouvaient que sympathiser avec la dimension "nationale" de l'insurrection. Ils n'en redoutaient pas moins de tomber eux-mêmes victimes de "débordements" incontrôlables. (219)

Terrorisés par "des émeutiers qui commençaient à s'en prendre à leurs (propres) coreligionnaires)", totalement dépassés par les événements, révoltés par la rage de "la populace", et craignant certainement les représailles des Français, quelques éléments essayèrent de réagir. Des oulémas tentèrent ainsi dans la journée du 18 d'invoquer les devoirs des "croyants" envers les "dhimmis" pour arrêter la mise à sac du mellah, à défaut de n'avoir pu l'éviter -comme en 1907-1908. Certains notables y avaient du reste directement intérêt car, outre leurs relations commerciales avec de gros marchands et des maîtres-artisans juifs, ils tiraient des revenus substantiels de biens immeubles qu'ils possédaient au mellah - tout au moins lorsqu'ils n'étaient pas grevés du droit de "hazzaqa".

Pour d'autres il s'agissait aussi de donner de nouvelles preuves à la France de leur "confiance dans l'avenir". Tel était notamment le cas de riches négociants (les protégés français en particulier), d'anciens hauts fonctionnaires tombés en disgrâce,

217 - Sur les "antécédents" de Braunschvig, v. AEP, NS, 306, Tanger 22.9 et 14.10.1902, sur "les gaspillages du sultan", "les commandes lucratives", les comptoirs établis par Braunschvig à Tanger, Casablanca -en association avec Salvador Hassan, Marrakech et Fès, et ses "spéculations sur les biens Makhzen".

218 - AEP, CPC, 221, 19.4.1912, tél., Régnauld signalant qu'un chérif a donné asile à "des Européens et à trois Israélites, Delmar, Amouzeg, Serfaty". AMG, E 2, Marrakech 1.10.1912, le chef de bataillon Verlet-Hanus à Lyautey, sur les prouesses des caïds mia Mohamed Dahan et Ahmed Bachir qui "pendant les événements de Fez, ont défendu les Européens et (ont été proposés) pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur". P. Saisset, op. cit., p. 66, Danan indiquant que son "père avait reçu l'hospitalité du pacha Saïd Baghdadi (et qu') un autre ami, Belarbi, (avait) laissé à toute la famille Danan le premier étage de sa maison". F. Weisgerber, op. cit., p. 289.

219 - AMG, E 2, Fès 22.4.1912, Régnauld à R. Poincaré, "(les) protégés (autres que français, forment) la classe la plus aisée, la plus hostile et (a) jusqu'ici échappé à notre action". Cf P. Marty, op. cit., p. 370, sur "les sanglantes émeutes dont le souvenir est toujours présent, sinon dans notre mémoire trop généreuse, peut-être du moins dans celle des bourgeois terrifiés".

extra - muros par leurs coreligionnaires les plus misérables, et le cimetière du mellah, permit à la majorité des Juifs d'échapper aux émeutiers et aux bombardements. Près de 2.000 furent admis dans l'enceinte du palais tard dans la soirée du 17 avril. Les autres y affluèrent tout au long de la matinée du 18. Ceux qui étaient demeurés cachés les rejoignirent après que le sultan eût chargé (vendredi 19) un crieur public de parcourir leur quartier et ses environs immédiats et de les appeler à se réfugier au "Dar el Makhzen". Le total de leurs victimes dénombrées fut de 51 morts et 72 blessés (contre 63 tués et 72 blessés -algériens, tunisiens et sénégalais pour la plupart- parmi les troupes françaises et les civils européens). Les combats et, surtout, les représailles firent plus de 1.000 morts parmi les Musulmans.(214)

Parmi les Juifs surpris hors du mellah au début de l'émeute, un seul ne réussit pas à trouver refuge et fut porté "disparu": Abraham Bengio. Son cadavre fut découvert à Fès-Jdid le 20 avril. Sa mort ne paraît pas avoir été le résultat d'un simple hasard. (215)

C'était en effet un homme fortuné connu à Fès par l'étendue de ses activités commerciales, sa qualité de "fondé de pouvoir de la maison Braunschvig", ses liens avec Gaillard -lequel venait de proposer sa naturalisation "pour services rendus à la France- et ses avances de fonds au sultan - notamment en 1911. Tout aussi notoires étaient sa participation à l'aliénation de biens Makhzen pour le compte de ce dernier, et son rôle dans les spéculations du vizir des Finances, Tayeb Moqri, sur ces biens. (216)

Les circonstances exactes de sa mort ne furent jamais élucidées. Avait-il été lapidé par la foule ou froidement éliminé par une seule personne particulièrement au fait de l'ampleur des transactions financières et immobilières auxquelles il prenait

214 - Ibid., 221, Fès 20.4.1912, tél., Régnauld au Quai d'Orsay. F. Weisgerber, op. cit., p. 292. Selous, estime à 12.000 le nombre des Juifs de Fès.

215 - AEP, CPC, 221, Fès 19.4.1912, tél., Régnauld à son gouvernement, "on me signale la disparition de Mr Bengio". Ibid., Tanger 21.4.1912 "Biarnay télégraphie qu'hier soir on a ramené de Fès-Jdid le corps de Mr Bengio".

216 - Ibid., 302, Fès 7.1.1912, sur "l'affaire conclue par T. Moqri avec Bengio sur un terrain du Makhzen à Boujeloud". Ibid., Tanger 22.1.1912, de Billy, "occupation par les gens de Braunschvig de l'admir Mliha (Larache) en vertu d'un acte de location passé par le sultan avec (Bengio) le 10 chaoual 1329/ 4.10.1911" et protestations de l'Espagne contre les "empiétements sur sa zone d'influence" Ibid., Paris 13.7.1912, G. Braunschvig à R. Poincaré sur les avances consenties par le biais de Bengio au Makhzen (pour "arrêter la désertion des troupes") et du contrat de culture portant sur 5 propriétés du sultan... pour une durée de 50 ans et prévoyant le partage des bénéfices (30% à Moulay Hafid et 70% à Braunschvig).

Français les avaient laissés sans défense, voire livrés en boucs-émissaires à la fureur des émeutiers. (210)

"Nous étions abandonnés à notre sort alors que cent tirailleurs auraient suffi à empêcher notre malheur, écrit-il. Nous avons été les victimes expiatoires et innocentes du mouvement anti-français qui a éclaté à Fès... Nous avons été le plus cruellement atteints tant il est vrai qu'à toute explosion de la colère populaire au Maroc c'est sur les mellahs que s'exercent les vengeances et que s'assouvissent les haines". (211)

Le président de l'AIU estima lui aussi que "la protection et la défense du mellah s'imposait de (façon) d'autant plus impérieuse que la proclamation du protectorat devait fatalement exciter les éléments turbulents et louches, éveiller le fanatisme populaire et exposer davantage (ce quartier) aux entreprises d'émeutiers". Il s'abstint cependant de toute critique contre des autorités françaises qui non seulement n'avaient rien fait pour défendre ses coreligionnaires mais le pressaient de contribuer à la réparation des dégâts causés en partie par leur négligence. Son insistance sur le rôle que la francophilie affichée par ces derniers eut dans le déchaînement des fureurs qu'ils eurent à subir n'en révélait pas moins, a contrario, l'étendue des défaillances de Brulard et de Régnauld. (212)

"Les Israélites marocains ont été considérés de tout temps par la France, écrivait-il, comme les pionniers de (sa) civilisation... Ils ont été des auxiliaires actifs de (ses) consuls... (dans la propagation) dans le pays de l'influence et du prestige français. L'accueil qu'ils ont fait aux soldats français et la satisfaction qu'ils ont témoignée de l'établissement du Protectorat les ont naturellement désignés aux haines et aux vengeances des adversaires de l'action française. C'est ce qui fait comprendre l'explosion de fanatisme et de fureur sauvage qui vient de réduire en ruines le quartier israélite de Fez et qui a fait des veuves et des orphelins si nombreux". (213)

Leur rapide éparpillement dans diverses directions, notamment les jardins avoisinants, une petite zone d'habitat sauvage dite des Nouawel (huttes) occupée

210 - Ibid., 7.5.1912, rapport de la mission médicale cité supra.

211 - AEP, CPC, 222, Fès 22.4.1912, El Malch à l'AIU. Cf. Ibid., 221, 19.4.1912, d'après Régnauld "de nombreux Européens ont été cachés par des habitants de Fès qui ont (même) utilisé leurs armes contre les rebelles". F. Weisgerber, op. cit., p. 289 "la plupart de nos compatriotes ont été sauvés par des Fasis souvent au risque de leur propre vie". Cf. supra H. Z. Hirschberg, op. cit., pp. 318-19.

212 - Cf. Discours à la Chambre du président de la commission des A.E., Louis Barthou, "Ce qui peut étonner c'est que les autorités chargées de représenter la France au Maroc n'aient pas eu le sentiment (du malaise général)... Il y avait des précautions à prendre. Il est regrettable qu'elles n'aient pas été prises", F. Weisgerber, op. cit., p. 297.

213 - AEP, CPC, 222, Paris 29.4.1912, Leven à Poincaré.

indiquer que les plus graves dégâts étaient effectivement imputables aux "obus français". A ses dires, le premier pilonnage emporta à lui seul "plus de cent jeunes hommes israélites" qui essayaient de repousser les émeutiers du haut des remparts de leur quartier:

"Le mellah fut envahi par des Musulmans à cheval (et) armés... (Ils) nous mettaient en joue en disant "donnez la zettata, bâtards!". Terrorisés, nous (leur) donnions tout, (les) suppliant seulement de nous laisser la vie sauve. Ils déchargeaient la poudre sur quiconque refusait de donner et le dépouillaient... Beaucoup (de Juifs) enterrèrent leurs biens ou les jetèrent dans les puits... Alors que nous étions dans nos maisons nous vîmes une grande flamme montait jusqu'au fond du ciel... Les obus firent tomber la moitié du mellah... Les Français (tiraient) de gros obus qui atteignirent les jeunes gens juifs: il ne resta parmi ceux-ci ni grand ni petit".(208)

Le saccage s'étendit le lendemain (18 avril) du fait de l'afflux à Fès, à l'occasion du souk hebdomadaire du jeudi, d'"un grand nombre de bédouins des tribus voisines qui se sont joints aux émeutiers", de l'exploitation délibérée des désordres par certains d'entre eux pour faire disparaître toute trace des créances que détenaient sur eux des Israélites, et de l'échec "des oulémas (ayant) essayé d'intervenir auprès des soldats chérifiens et de prêcher le calme à la population". Cette extension ne paraît cependant pas avoir entraîné de pertes supplémentaires en vies humaines chez les Juifs car ce fut dans un "mellah abandonné par ses habitants" que le pillage se poursuivit. (209)

Que des blessés juifs demeurés bloqués sous les décombres pendant les 17 et 18 avril aient refusé, quand ils en furent dégagés le 19, le secours de médecins français, était d'ailleurs significatif en tant que tel du ressentiment des Israélites contre le général Brulard. El Maleh, qui reprit rapidement ses réclamations contre les officiers ayant ordonné les perquisitions du 5 avril, exprima explicitement le sentiment de ses coreligionnaires. Ceux-ci estimaient qu'en les désarmant, les

208 - L. Brunot et E. Malka, op. cit., pp. 206-212. Dans sa narration de ce qui demeura dans la mémoire collective des Juifs de Fès comme l'épisode du "tritol" ("saccage"), le témoin insiste surtout sur les instincts pillards des émeutiers. Elle dit bien que "l'ennemi a emporté (mercredi) tous les meubles qu'il y avait au mellah et est revenu (jeudi) pour nous tuer" mais confond en fait les premiers émeutiers avec les campagnards qui leur succédèrent le deuxième jour pour avoir leur part du "butin".
209 - AEP, CPC, 222, Fès 18.4. 1912, Régnauld au Quai d'Orsay, "Le mellah a été pillé". G.H. Selous, *Appointment to Fez*, London, 1956, l'auteur était à l'époque vice-consul d'Angleterre à Fès, p. 145 "when the massacres in Old Fez had petered out, the mellah was subjected to as thorough a pillaging as had occurred, I imagine, for centuries... Looting, the destruction of documents containing evidence of debt, and general rapine prevailed".

L'un des buts de cette manœuvre était d'éviter que ces forces ne soient retardées par les émeutiers ayant envahi le quartier juif, de détourner l'attention de ces derniers en les laissant se livrer au pillage et, éventuellement, s'entretuer pour le partage du butin. Sachant que les secours immédiats aux assiégés du Deuh ne pouvaient venir que de Dar Debibagh, des mutins avaient en fait déjà pris position sur les remparts du mellah. Lorsque les compagnies appelées à la rescousse empruntèrent l'itinéraire qui leur était indiqué, elles essuyèrent un feu tellement nourri qu'elles ne purent "avancer que pied à pied". Les zouaves algériens et les tirailleurs tunisiens et sénégalais subirent de "grosses pertes" et durent même battre en retraite. (205)

Pour arrêter les tirs, le général résolut de faire bombarder le mellah pendant plusieurs heures. Par la suite, il fit valoir et l'importance des pertes essuyées par ses soldats et la "confusion" créée l'intensité des coups de feu provenant des remparts de ce quartier et donnant l'impression que "les Juifs participaient à la révolte". Pour éviter que ceux-ci soient pris sous le feu de canons français dans l'éventualité d'une guerre de conquête, le Ministère de la Guerre avait pourtant fait procéder depuis plusieurs années déjà au relevé systématique de l'emplacement des mellahs là où il en existait. (206)

Les obus à la mélinite provoquèrent des incendies, détruisirent "des rangées entières de maisons", et firent sans doute plus de morts et de blessés parmi les Juifs que n'en firent les violences des émeutiers. Certains de ces derniers périrent du reste sous les décombres en même temps que des personnes qu'ils étaient en train de rançonner ou de forcer à révéler les cachettes d'argent et de bijoux. (207)

Le témoignage d'une Juive ayant vécu ces tragiques événements et dont le récit recèle, malgré quelques confusions, des détails d'une grande précision, semble

205 - R. Raynaud, op. cit., p. 303, "La rage dévastatrice des émeutiers, en se prolongeant au mellah, sauva l'ambassade et le quartier des Européens". Cf F. Weisgerber, op. cit., p. 287-88, "les émeutiers... s'attardent au pillage... surtout du mellah qui subit un pogrom en règle avec toutes ses atrocités". H. Jacques, op. cit., p. 67, "De tout temps les mellahs ont excité les convoitises des Musulmans fanatiques".

206 - AMG, C 3, "Questionnaire", s.l., s.d., i.e. : "-Quelle est l'importance de la colonie juive? - (donner) les noms des principaux commerçants et banquiers juifs; -Les juifs habitent-ils dans un mellah? -Signaler les villes avec enceinte, les kasbahs, l'état des murs, les brèches étendues..., l'emplacement du mellah".

207 - Ibid., 221, 24.4.1912, d'après Régnauld "dans aucun quartier de la ville sauf au mellah les constructions particulières n'ont souffert du tir de nos canons ou du pillage". Ibid., 7.5.1912, annexe I, rapport (2.5.1912) de la mission médicale -Dr Clunet et Raulot-Lapointe-, "le 19 avril nous avons visité le mellah... et fait enterrer 14 israélites et 12 askris". Ibid., 222, 24.4.1912, El Maleh indique que "l'on a retiré des puits (des maisons) du mellah des bijoux, de l'argent, et des objets précieux que nos coreligionnaires y jetèrent dans la nuit du mercredi lors du pillage".

en permanence ou de manière plus épisodique à des tâches ménagères dans ce quartier. (201)

Le "désarmement" dont le mellah avait été l'objet au début du mois d'avril facilita son invasion. Des Juifs essayèrent bien de se défendre du haut de la tour en commandant l'entrée. Mais comme ils n'avaient pu soustraire aux perquisitions que quelques vieux fusils, leurs tirs ne servirent qu'à exciter encore davantage les assaillants: "les portes du mellah furent fermées, rapporte El Maleh. Malheureusement, elles n'étaient pas gardées car les Israélites manquaient de fusils et de munitions... Nos écoles furent envahies par des groupes de femmes et d'enfants... Ils ne savaient pas que notre présence leur serait fatale car les révoltés recherchaient pour les massacrer tous les Français de Fès... Nous avions en tout 5 fusils pour plus de 400 réfugiés". (202)

La nouvelle de l'invasion du mellah parvint rapidement au général Brulard. Celui-ci commandait, en l'absence de Moinier parti le 13 avril pour Rabat, les troupes françaises stationnées sur le plateau de Dar Debibagh et le promontoire de Dhar Mehraz -situés à environ trois kilomètres au sud de la ville. Son principal souci fut cependant de "porter secours à l'ambassade". (203)

C'est pourquoi il ordonna par téléphone à ses forces de contourner ce quartier et de couper à travers les vergers qu'il suploombait. Pourtant une ouverture avait été spécialement pratiquée depuis 1911 dans la muraille sud du mellah pour faciliter ses communications avec Dar Debibagh. Sa rue principale assurait le passage entre les campements des troupes et Fès-Jdid (dont un secteur était occupé par des magasins appartenant à des Européens). (204)

201 - L. Brunot et E. Malka, op. cit., p. 207 "Ils entraient jusque dans nos chambres et nous pillaient en disant: "que vous en semble! bâtards! Vous souvenez-vous de ce ce que vous nous faisiez endurer?".

202 - AEP, CPC, 222, Fès 8.5.1912, Régnauld au président du conseil, "le général Moinier a quitté Fès... en parfaite sécurité d'esprit". Une station radio-télégraphique était en service à Fès depuis octobre 1911 et relayée sur Paris par celles de Rabat, Casablanca et Tanger. Ibid., Fès 22.4.1912, El Maleh à Leven. H. Jacques, *Les journées sanglantes de Fez*, Paris, 1913, livre dédié par l'envoyé spécial du *Matin* "à la mémoire des victimes de l'émeute de Fez, la ville criminelle", p. 67, "l'autorité militaire avait fait rendre toutes les armes (du mellah), les Juifs se trouvèrent (de ce fait) sans moyens de défense". P. Saisset, op. cit., p. 61. L. Brunot et E. Malka, op. cit., pp. 10-20, 206-212.

203 - AEP, CPC, 221, Fès 18.4.1912, d'après Régnauld "les troupes françaises sont forcées de se limiter à la défense du quartier où se sont réfugiés les Européens".

204 - Ibid., 5.5.1912, "les Juifs du mellah furent accusés d'avoir tiré sur nos troupes". F. Weisgerber, op. cit., p. 287 "La section d'artillerie du commandant Fellert... se met à bombarder les quartiers occupés par les émeutiers".

"châtier" les Juifs; ceux-ci s'étant ouvertement réjouis de "l'arrivée des ennemis" et ayant facilité le ravitaillement de leurs troupes. (198)

La "xénophobie" qu'inspiraient à la foule la présence d'Européens dans la cité et leur volonté de mainmise sur le pays rejaillissait d'une certaine manière depuis plusieurs années déjà sur les Juifs. L'une des chansons satiriques en vogue dans la capitale vouait ainsi "les Chrétiens, à l'hameçon" (ou au crochet) et "les Juifs à la broche"; la dernière strophe réservait "aux Musulmans le jasmin (du paradis)". (199)

Les insultes échangées lors des perquisitions dont le mellah fut le théâtre douze jours plus tôt, les accrochages ayant ponctué la recherche d'armes de contrebande, et l'insistance de notables juifs sur la nécessité de sévères sanctions contre les soldats les ayant malmenés ou rançonnés n'étaient pas non plus de nature à tempérer la fureur des mutins. La richesse du mobilier et l'abondance des marchandises constatées par ces derniers dans des maisons et des magasins fouillés avaient sans doute déjà excité leurs convoitises. Habitues comme ils l'étaient à razzier les biens des tribus contre lesquelles ils partaient en harkas, ils ne pouvaient être que tentés de laisser libre cours aux instincts de pillage. (200)

Des Musulmans du petit peuple travaillant au mellah même n'étaient pas mieux disposés à l'égard de leurs clients ou employeurs juifs. En butte à des invectives et des bourrades quasi-quotidiennes, notamment en période de fête (i.e Pâque célébrée quelques jours plus tôt), les maîtres-fourniers et les mitrons - collectant les "trihās" (planches) de pain pétri dans les maisons juives et les plateaux de pâtisserie et les rapportant après la cuisson- s'empressèrent en effet de se joindre aux émeutiers. Et ce sous les "you-you" de femmes de Fès-Jdid elles aussi employées

198 - G. Oved, op. cit., I, p. 129, Jaurès répondant aux députés ayant stigmatisé "les abominables furies de Fès" et parlant de ces femmes qui "(lui) rappellent celles de Sparté et de Germanie ranimant le courage des guerriers... Il n'y a plus (au Maroc) qu'une armée de conquérants aux prises avec un peuple révolté contre l'envahisseur". P. Saisset, op. cit., p. 61, cit. Danan: "notre maison était toute désignée (car) nous avions affiché nos sympathies pour la France... Les assaillants se disaient entre eux qu'ils nous attaquaient à cause de nos fournitures aux troupes... Mon père était (en) médina... On apprit plus tard qu'il avait pu s'y cacher".

199 - E. Aubin, op. cit., p. 355. L. Brunot et E. Malka, op. cit., p. 394, "Lihoud f'seffoud, Nçara f'sannara, Lmslemîn f'lyasmin". R. Le Tourneau, op. cit., p. 177, "Au début, les Juifs n'étaient pas beaucoup mieux disposés que les Musulmans (envers les Chrétiens)".

200 - AMG, C 23, Fès 25.2.1911, le Cdt Mangin voyait dans les soldats dont il supervisait l'instruction "des brigands en passe de devenir gendarmes".

(étaient) des musulmans fervents. Ce sont eux sans doute qui ont propagé des commentaires tendancieux au moment où l'on a annoncé que le sultan allait quitter sa capitale... Ils ont également exploité l'annonce de l'établissement du Tertib et ont présenté cet impôt comme contraire à la loi religieuse". (195)

Ce fut sur le Deuh, quartier regroupant "la plupart des Européens, l'ambassade, les consulats de France, de Grande-Bretagne et d'Espagne et l'hôpital militaire", que marchèrent les mutins et les éléments qui se joignirent à eux. Ils y pourchassèrent, au milieu de ce que le correspondant du *Temps* appela les "glapissements, les cris stridents, vrillants et obsédants de femmes frénétiques", aussi bien des militaires que des civils français. Ils cherchèrent également à prendre d'assaut et à saccager les locaux du télégraphe, des agences de la Compagnie Marocaine, du Crédit Foncier d'Algérie, et de la poste anglaise. (196)

L'échec des attaques lancées contre ces bâtiments, repoussées par les assiégés avec l'aide de soldats marocains n'ayant pas pris part au déclenchement de la mutinerie, fut l'un des facteurs déterminants du reflux des insurgés vers Fès-Jdid et l'extension des violences au mellah. (197)

b - Le pillage du mellah et son bombardement

Tenus en échec devant ces objectifs, les mutins et les émeutiers repartirent vers Fès-Jdid. Ils s'y "rabattirent" sur quelques boutiques appartenant à des Européens. Leur déchaînement s'étendit au mellah voisin. Ils débordèrent sur ce quartier à la fois à la recherche de Français pouvant s'y être réfugiés et pour

195 - AMG, E 2, Casablanca 25.4.1912, Le chef de bataillon Simon au Général commandant les T.D.M., "Origine de l'insurrection de Fès", "le parti qui nous est hostile comprend tous les individus qui bénéficiaient des abus de l'ancien régime, c'est-à-dire les agents du Makhzen et les tolbas". Ceux-ci n'étaient sans doute pas non plus imperméables à la propagande panislamique véhiculée à Fès tant par des lettrés et les marchands ayant séjourné au Caire que par la presse du Moyen-Orient et le journal *al Haqq* publié à Tanger par un membre de l'association secrète L'Union Maghrébine, Ahmed Aref.

196 - G. Oued, op. cit., I, p. 397, cit. des articles de Jaurès dans *L'Humanité* du 5.4.1911, "Si Fès est envahi, si la vie des Européens y est menacée, si nos officiers sont enveloppés dans le désastre des troupes chérifiennes..., ce sera le châtiement de (eux)... qui n'ont rien voulu voir et qui ont laissé la France aux aigrefins".

197 - Ibid.; E. Burke, op. cit., p. 186. Outre les traditions insurrectionnelles de la corporation des tanneurs, l'appartenance ethnique commune de divers groupes des "basses classes" semble avoir facilité elle aussi la propagation de l'émeute; les portefaix et les gardiens de fondouks étaient ainsi originaires pour la plupart du Touat, les muletiers et les porteurs d'eau du Tafilalet, les petits boutiquiers et les marchands de rue du Sous), les ouvriers des pressoirs à huile des Jbala, les vigiles et les jardiniers du Rif.

ou déposer le sultan-, ils se sont précipités en direction de la médina pour appeler la population au jihad. (192)

Ils furent suivis, depuis Fès-Jdid, par un grand nombre de femmes -dont leurs propres épouses ou leurs concubines menacées d'une plus grande misère par les retenues décrétées sur les soldes. A leur passage à Boujloud une foule de marginaux vivant dans des abris de fortune à la périphérie de cette place se joignit à eux. (193)

De nombreux étudiants, notamment les éléments de condition modeste venus des campagnes ("afaqiyyine"), ne semblaient attendre eux aussi que le moment de passer à l'action. Directement touchés par l'aliénation des biens Habous et la diminution des subsides que cette institution leur versait, ils étaient au fait du mécontentement des tabors. Plusieurs d'entre eux s'entassaient en effet dans le quartier mal famé de Moulay Abdallah (Fès-Jdid). Ils y occupaient des chambrettes mitoyennes de celles de concubines de soldats et de prostituées. (194)

En outre, c'était à pareille époque qu'ils avaient coutume de célébrer la fête dite du sultan des tolba-s. Cette commémoration, et donc le rappel du rôle que des étudiants étaient supposés avoir eu dans l'affaire "Ibn Mechâal" -épisode présenté par les chroniqueurs comme l'un des événements fondateurs de la dynastie alaouite, pouvait difficilement ne pas leur inspirer -du moins aux plus politisés d'entre eux- toutes sortes de réflexions sur l'infléchissement qu'ils pouvaient imprimer au cours des événements: "Vivant dans les mosquées, les zaouïas et les médersas, devait écrire près d'une semaine plus tard le Commandant Simon, Chef du Service de Renseignements, (ils se considéraient) comme les gardiens de la pure tradition de l'Islam et (exerçaient) une grande influence sur les citadins de Fès, (dont) beaucoup

192 - AEP, CPC, 222, Fès 5.5.1912, Régnauld au Quai. C.A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, op. cit., p. 86 "(Le 17 avril, les mutins) menacèrent même le palais et faillirent pénétrer dans les appartements du sultan avec l'intention de l'exécuter". A.Fassi, *Al Harakat al- istiqlaliya fi al-maghrib al-'arabi*, Tanger, s.d., p. 105, "à peine la nouvelle (du traité) s'était-elle répandue en ville que l'armée royale proclamait la révolte contre son chef suprême".

193 - Des caïds mia avaient déjà fait savoir à la population leur désaccord avec les instructeurs français, v. AMG, C 23, Fès 24.7.1911, Brémond au ministre de la Guerre, "les gradés révoltés se réfugient à Moulay Idriss". R. Le Tourneau, *Fès avant le protectorat*, op. cit., pp. 105-106, 462-471, sur Bou Jloud, les "afaqiyyines", leurs difficultés matérielles, et l'aide des Habous; l'auteur n'évoque pas leur rôle dans l'insurrection d'avril 1912, "jamais on n'a entendu dire que les étudiants de Fès aient provoqué une sérieuse agitation dans la cité".

194 - P. de Cénival, op. cit., pp. 137-218, "de riches bourgeois de Fès ont coutume de dresser leurs tentes à côté de celles des étudiants... L'empereur lui-même vient rendre visite au sultan des tolba... Moins abondante est la hédiya (des) Juifs". H. Goldberg, *The Mimuna and the Minority Status of Moroccan Jews*, *Ethnology*, 1978, vol. XVII, p.83.

avril entre des Musulmans et des soldats français. Une rixe éclata entre ces derniers et un campagnard qui fut, au grand scandale de ses coreligionnaires, mis en prison. L'explosion ne se produisit cependant qu'une semaine plus tard, le 17 avril, au milieu d'une journée d'éclipse solaire propice à toutes sortes d'interprétations eschatologiques. (189)

Une mutinerie de trois tabors en marqua le signal. Ayant été contraints dans un premier temps de se plier aux nouveaux règlements militaires, les soldats cantonnés dans la Casbah Cherarda laissèrent éclater leur mécontentement lorsque des officiers leur notifièrent, à l'occasion de la paye, que leur solde était réduite de moitié pour cause de retenue au titre de "l'ordinaire" (trois billions sur six). (190)

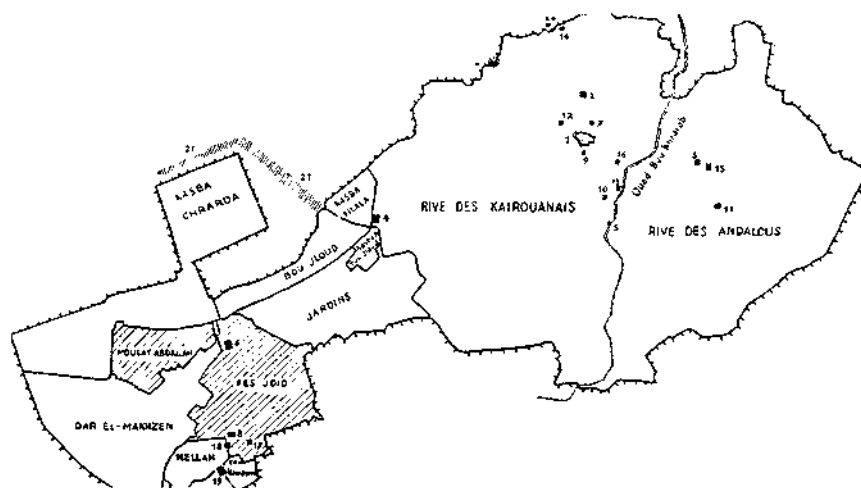
Les protestations et les invectives dégénérèrent rapidement en mutinerie. Des soldats abattirent les instructeurs qui essayaient de mettre fin à l'agitation et de la circonscrire en bloquant les portes de la Casbah. Même si les mutins "n'avaient pas de plan arrêté", la mort de Français, le "précédent" de l'exécution (sommairé à leurs yeux) de leur camarade meurtrier d'un lieutenant (Guillass), et la crainte du châtiment jouèrent cependant dans le sens de la radicalisation et de l'amplification d'un mouvement déclenché initialement pour des considérations de type corporatiste. A ce processus concourait aussi l'humiliation ressentie par les soldats devant les sarcasmes de Fassis critiquant leur "soumission aux ordres de Chrétiens".(191)

De là à ce qu'ils aient voulu montrer qu'ils n'étaient ni moins musulmans ni moins patriotes que le reste de la population, il n'y avait qu'un pas qu'ils ne se firent pas faute de franchir. C'est ainsi qu'après s'être portés en masse au palais sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude si c'était pour présenter leurs doléances

189 - FO, 174, 270, Fès 29.4.1912, conf., Mac Leod à Grey. E. Burke, op. cit., p. 185, "it was known that there would be an eclipse of the sun on that day (17th) with all potential for confusion and panic it promised".

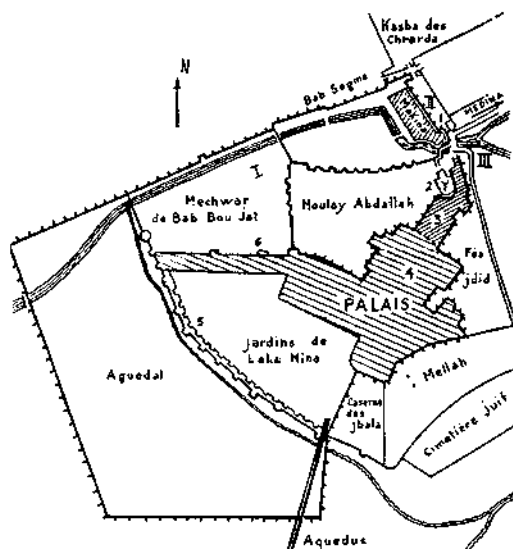
190 - AEP, CPC, 221, p. 201 coupure d'*El Liberal* du 21.4.1912, "la mutinerie de Fès incite à de sérieuses considérations... Des semi-barbares se sont soulevés pour défendre leurs maisons, leurs traditions et leur indépendance... (Ainsi que cela s'est produit) lors des événements de mai 1808 en Espagne, les Français veulent emmener le sultan à Rabat comme ils ont fait venir (notre) roi à Bayonne... La nation révoltée profite de l'occasion pour piller et massacrer les Juifs".

191 - AMG, C 23, Fès 27.3.1911, le commandant E. Mangin, chef de la mission militaire, au ministre de la Guerre, "Les troupes qui sont ici sont entièrement démoralisées. Leurs chefs sont hostiles au régime; il n'y a plus rien à en tirer". Ibid., 24.5.1911, "Les Fassis traitent les soldats réguliers de "ouled al comandar" ("fils du commandant") et "ouled el bessita" -la peseta étant la solde journalière". R. Raynaud, *Le Maroc. En marge du Livre Jaune*, Paris, Plon, 5^e éd., 1923, p. 302 "Par bonheur les tabors n'avaient ni chefs ni direction et (étaient) livrés à eux-mêmes".



Les centres du commerce de gros.

1. Ksariga. — Halles aux grains. — 2. Bin es-Sinari. — 3. Sefah. — 4. Ta'a. — 5. Rabbat et-Then. — 6. Fès Jdid. — Carreaux de l'huile. — 7. Diwan. — 8. Fès Jdid. — 9. Fondouk Chemina in. — 10. Rabbat-es-Zbib. — 11. Souk el-Khadra. — 12. Marché au poisson. — 13. Marché au sel. — 14. Zebat el-Khizab. — Marchés au charbon. — 15. Eddar. — 16. Sefarin. — 17. Sidi Bou Nafa. — 18. Ksariga du Mellah. — 19. Marché aux légumes. — 20. Marché aux oiseaux. — 21. Souk el-Khmis.



Quartiers de Fès-Jdid et du Mellah

Le refus de Régnauld d'ouvrir une enquête accrut l'indignation d'El Maleh. Pour demeurer crédible aux yeux de ses coreligionnaires, principalement ceux qu'il s'efforçait de dissuader de tout activisme sioniste, il dut hausser le ton. Avec l'appui d'un député français présent à Fès, il menaça d'étaler toute l'affaire dans la presse européenne et devant la Chambre des députés. (186)

Les petites gens du mellah ne furent pas loin d'assimiler "l'invasion" de leur quartier par des détachements de soldats à une tentative de mise à sac: "les commerçants allèrent implorer les notables israélites (lesquels) supplièrent à leur tour les autorités qui éloignèrent ces (malfaiteurs) musulmans", dit à ce propos un témoin. Même si certains d'entre eux eurent plus de détails par la suite, la mémoire collective ne les retint guère car une épreuve encore plus terrible s'abattit sur eux douze jours plus tard. (187)

2 - De la mutinerie au saccage du mellah de Fès

a - L'ambassade de France: premier objectif des mutins et des émeutiers

Bien que s'attendant à des complications dans tout le pays et suivant de près la propagation d'appels au jihad dans le Sud et l'afflux de volontaires autour d'un chef charismatique, Ahmed el Hiba, le gouvernement français s'inquiétait surtout des réactions de la capitale. De ce fait l'insistance du représentant de l'AIU sur "l'émotion indescriptible causée au mellah et dans toute la ville par (les brutalités ayant marqué les perquisitions)... et l'émeute (qui) aurait pu éclater" à l'occasion de ces incidents pouvait difficilement lui échapper. (188)

La consternation provoquée par le traité du 30 mars, les menaces proférées par le sultan, les rumeurs contradictoires faisant état de son abdication, et les appréhensions des notables face à d'imprévisibles débordements de ce que Régnauld appelait "la classe de la population la plus ignorante et la plus fanatique" se traduisirent par un "flottement" qui empêcha toute "récupération" immédiate des incidents survenus au mellah. De vifs échanges d'injures eurent bien lieu les 9 et 10

israélite dont les coreligionnaires prirent la défense, malmenant la patrouille et blessant le soldat dénonciateur".

186 - Ibid., Fès 7.4.1912, El Maleh informant l'AIU de ses protestations auprès de Régnauld en présence d'un député, "Mr Jacques Dumesnil (s'est) indigné contre l'autre l'autorité militaire". Ibid., 9.4.1912, Régnauld au Quai, "une instruction a été ouverte par le capitaine Rouchette afin de faire la lumière sur les faits".

187 - L. Brunot et E. Malka, *Textes judéo-arabes de Fès*, Publ. IHEM, Rabat, 1939, p. 206.

188 - Ibid., Tanger 17.4.1912, tél., de Billy demandant à Régnauld de préciser si "en dehors des incidents du mellah, (il n'y avait) rien de grave à Fès". Cf Ibid., 222, Fès 12.5.1912, "Rapport du général Brulard sur la sédition des troupes chérifiennes à Fez".

portes des boutiques et des maisons, "violentant les femmes, frappant les gens à coups de crosse et provoquant des scènes effroyables de désordre". (183)

Ces violences et l'arrestation d'un commerçant accusé de cacher des cartouches et conduit manu militari dans une caserne où "sur ordre d'officiers français, il reçut à titre de question une cruelle bastonnade" provoquèrent un choc énorme au mellah. Ses habitants ne parvenaient pas à admettre que n'aient été pris en considération ni "les transports d'allégresse" avec lesquels ils avaient accueilli tant les troupes de Moinier (1911) que l'ambassade conduite par Régnauld (24 mars 1912), ni leur contribution au ravitaillement des forces françaises stationnées à Fès même, Sefrou et Meknès, ni leur francophilie et leur disponibilité à collaborer à l'affermissement du Protectorat. (184)

Plus vives encore furent la surprise et la déception du directeur des écoles de l'AIU à Fès, El Maleh. Représentant une association ayant été l'un des principaux instruments de propagation de l'influence française au Maroc, il eut l'impression de voir s'écrouler d'un coup les "acquis" de près d'un demi-siècle d'efforts. D'autant que les derniers graves désordres auxquels le mellah de Fès ait été confronté remontaient à 1830. Ce quartier était demeuré à l'abri de toute violence lors de la grande "révolte des tanneurs" (1873) et même pendant la phase critique de quasi-vacance du pouvoir dans la capitale en 1907-1908. La "régression" sous le signe de laquelle s'instaurait le nouveau régime lui semblait de fort mauvais augure.

"Les pillages qu'a subis le mellah il y a plus d'un siècle devaient être des scènes pacifiques à côté des perquisitions illégales..., véritables dragonnades..., ordonnées par l'autorité militaire..., rapporta-t-il. Je frémis d'indignation à la pensée que ce supplice, la bastonnade, que nous étions parvenus à faire abolir au Maroc soumis à la volonté despotique d'un souverain absolu, revit en 1912 de par la volonté de chefs français dans un pays de protectorat". (185)

183 - AEP, CPC, 221, Fès 7.4.1912, El Maleh à l'AIU au sujet de "la mesure inique dont le mellah a été l'objet de la part des autorités militaires chérifiennes et des officiers français (et) de la méthode dangereuse (consistant) à verser une prime énorme -50 francs- à tout soldat ou individu qui indiquerait un dépôt caché ou signalerait une vente d'armes".

184 - Ibid., El Maleh accusait les soldats, "horde de sauvages sans foi ni loi... animés d'une haine farouche contre les Juifs", de s'être livrés au chantage sur les Juifs. F. Weisgerber, op. cit., p. 267, "toute la population du mellah nous accueillit avec des transports d'allégresse... Mais ensuite, plus rien!...; un troupeau de prostituées, commandées de service par le pacha, nous salua de grâces you-you destinés à nous donner l'illusion d'une manifestation spontanée des femmes de Fez". P. Saisset, *Heures juives*, Paris, 1930, p. 66 citant un Danan: "nous étions parmi les plus riches et les seuls fournisseurs de l'armée (française) à Fès et à Meknès".

185 - AEP, CPC, 221, Fès 9.4.1912, Régnauld au Quai d'Orsay: "pour réprimer la vente des cartouches, des perquisitions furent opérées dans le mellah... Elles amenèrent l'arrestation d'un marchand

présentaient rien d'alarmant. Se fiant au calme apparent, ni l'un ni l'autre n'accordèrent de signification particulière au meurtre commis par un soldat marocain sur la personne d'un lieutenant l'ayant injurié et frappé lors d'une revue (18.3.1912). Le mécontentement suscité par l'exécution de ce soldat, sans référence aucune au Chrâa, tant parmi ses camarades qu'en médina passa inaperçu.

Les officiers chargés de "la réorganisation des tabors chérifiens" et les instructeurs -venus directement de métropole- prirent exemple sur leur chef. Bien que se trouvant "en première ligne", ils ne modifièrent en rien leur comportement. Ils commencèrent même à renvoyer sans ménagement les soldats jugés inaptes. La substitution du français à l'arabe comme langue d'instruction dans les cinq premiers tabors (soit près de 5.000 hommes au total) née de la refonte des troupes du Makhzen se fit aussi de manière abrupte. Nul compte ne fut non plus tenu de l'opposition des soldats à des règlements et une justice militaires négligeant leur qualité de Musulmans, ni de leurs réticences à manipuler des paquets de cartouches enduites de graisse de porc, à porter des havresacs, et à monter à cru les chevaux.(181)

Une grande brutalité marqua aussi la mise en application des premières mesures de lutte contre la contrebande d'armes. Les autorités militaires françaises se proposaient de réquisitionner tous les fusils et les munitions que détenaient les habitants de Fès-Jdid, de la médina, et du mellah et dont la quantité semble avoir notablement augmenté tant à la faveur des prélèvements effectués sur les stocks du Makhzen au profit des milices formées lors des événements de 1907-1908 que lors du siège de la ville au printemps de 1911. (182)

En raison du rôle habituel des Juifs dans l'approvisionnement des tribus en armes, ce fut vers le mellah qu'elles orientèrent les premières perquisitions. Elles stimulèrent le zèle des soldats en leur promettant des primes (50 francs) en cas de découverte de caches de fusils ou de cartouches. D'autant plus "alléchés" que leur solde était dérisoire (un quart de franc par jour), ces derniers se livrèrent, en particulier dans la journée du 5 avril, à toutes sortes d'excès au mellah, défonçant les

181 - FO, 174, 270, Fès 22.3.1912, conf., Mac Leod à Grey sur l'indignation suscitée par l'exécution du meurtrier de Guillass. AEP, CPC, 222, Fès 5.5.1912, Régnauld, "Les causes de la révolte des troupes chérifiennes". F. Weisgerber, op. cit., p. 273 "le calme apparent était si trompeur que le général Moinier partit (le 13 avril) pour la côte".

182 - AEP, CPC, 175, Tanger 22.2.1912, de Billy au Quai, annexe I, rapport du gérant (Mercier) du consulat de Fès, "le dentiste espagnol de Moulay Hafid, Cortès, se livre à la contrebande d'armes... Il m'a confié à titre privé que le Juif Salomon ben David lui a offert de lui acheter un fusil avec ornements d'argent et qu'il a fait affaire avec lui (et lui a aussi vendu) deux fusils de guerre". Cf Ibid., Fès 8.1.1912, "le consul d'Espagne à Fez accuse la France des arrivages croissants d'armes (destinées) à aggraver les troubles au Maroc".

"Les Juifs se sont plaints et ont élevé de hauts cris, rapporte un témoin. Ce n'est pas par amour pour eux mais par peur de leurs associations (à l'étranger) que le sultan a dû ordonner à (l'un de ses courtiers), l'amine Berrada, de les ménager. Les Musulmans qui eux n'ont ni associations ni ligues ont dû quant à eux comparaître devant le cadi qui les a obligés à déclarer que leurs tombes n'étaient plus inviolables et qu'il n'y avait pas de mal à ce qu'elles fussent profanées... Après sa révocation, ledit cadi a du reste reconnu le caractère forcé et irrecevable de telles déclarations". (179)

Malgré leurs griefs contre le sultan, les Juifs pouvaient cependant difficilement s'aligner sur le reste de la population. Même si le bouillonnement était dirigé fondamentalement contre Moulay Hafid et les Français, ils craignaient d'avoir à en subir les conséquences- surtout en cas d'invasion de la cité par des hommes de tribus. Des "signes précurseurs de l'orage étaient (d'ailleurs) perceptibles (même aux) rares Européens initiés à la vie intime de la capitale". (F. Weisgerber)

Le sultan ne se trompa pas lui non plus sur la véritable signification des altercations qui éclataient dans les rues et les souks entre la population les soldats français (notamment les éléments de la Légion étrangère et de la "force noire"). Pour gagner du temps, et tout en pressant les Français de lui frayer un passage vers Rabat, il fit lire dans les mosquées une lettre appelant "chacun à s'occuper de ce qui le regarde". Il menaça de "calamités" quiconque "reviendrait à commettre des faits blâmables". A ses yeux c'étaient les notables qui poussaient le petit peuple à la révolte. Et ce, écrit-il, même si "la plupart d'entre eux..., pour ne pas dire des chérifs, sont liés aux Européens par un lien plus fort que le lien religieux". (180)

b - Les premières déceptions juives

Malgré de légères différences d'appréciation, Régnauld et Moinier estimèrent, globalement, que "l'agitation des esprits" à Fès et celle des tribus ne

179 - Ibid.; AMG, E 2, Dossier n° 60,, "Immeubles de Moulay Hafid à Fez (au 7.11.1911)". Ibid., Fès 13.1.1912, Le chef de bataillon Feltet (à Moinier) sur les achats pour le compte du sultan de propriétés près de Dar Debibagh, à Ouled Djeroundi, Zouagha dans le même secteur, et "Ouled Sfiou comprenant les terrains de la msella" près de la Casbah Cherarda. AEP, CPC, 221, 14.12.1911, tél., de Billy mettant en garde le Quai contre les préjudices ainsi portés à "l'établissement du protectorat". F. Weisgerber devait expliquer en partie par les "abus des spéculateurs" l'insurrection des 17 et 18 avril 1912, v. le Temps, 30.4.1912. M. Hajoui, op. cit., p. 66.

180 - AEP, CPC, 221, Fès 13.4.1912, Régnauld au Quai sur la circulaire du sultan et ses menaces. Cf. Ibid., coupure de la *Vossische Zeitung* critiquant le sultan: "le ressentiment du peuple marocain ne se calmera pas pendant de longues années... Moulay Hafid perd sa puissance et son autorité sur ses sujets en se servant de la demeure d'Allah pour (le compte) de l'amitié française". FO, 174, 270, Fès 29.4.1912, conf., Mac Leod à Grey, annexe I copie de cette lettre datée du 11 avril.

Les services consulaires français, les agents de contrôle de la Dette, et les officiers supérieurs des T.D.M. (Troupes débarquées au Maroc), soucieux des implications de ces accaparements tant sur les remboursements des emprunts de 1909 et 1910 que sur l'étendue des périmètres de colonisation devant doter le nouveau régime d'une solide assise foncière, ne cessaient d'appeler l'attention de leur gouvernement sur l'ampleur des usurpations dont le patrimoine du Makhzen faisait l'objet.

Au regard de la masse des sujets, Moulay Hafid assumait l'entière responsabilité de ce "pillage". D'autant qu'il en bénéficiait lui-même directement. Le vizir de la Justice puis des Finances, l'ancien aziziste Ahmed Jaï, lui servait d'"homme d'affaires". Un riche négociant juif, Abraham Bengio, facilitait pour sa part ses rapports avec Braunschvig et d'autres maisons de commerce intéressées par la location de domaines agricoles de l'Etat dans le Gharb, le Habt et la Chaouïa. (177)

A Fès, les réactions d'hostilité à ces opérations immobilières furent d'autant plus virulentes que les bourgeois de la médina ayant acquis des terres dans les campagnes environnantes (Ouled Jamâa, Chraga, Hyâina) -où leurs homologues israélites se contentaient quant à eux de simples mokhalatas- craignaient de faire les frais de délimitations abusives au profit de Moulay Hafid. Il était en outre de notoriété que celui-ci faisait enregistrer à son nom des terrains inaliénables dans la cité même. Il en achetait aussi à des particuliers, notamment à Dar Debibagh, secteur où les Français envisageaient d'établir "la ville nouvelle". (178)

L'accaparement à des fins spéculatives porta même sur une partie d'un cimetière juif. Les Israélites y réagirent vivement. Ils "fermèrent leurs boutiques en signe de protestations et menacèrent de faire intervenir leurs frères d'Europe":

Brémont au ministre de la Guerre, "Le mécontentement augmente..., la France est accusée de complicité dans ces spoliations. Moulay Hafid s'empare aussi des biens Habous".

177 - AEP, CPC, 302, Fès 24.1.1912, le consul Mercier à de Billy sur "la vente de terrains des Oudaïas à Rabat". Ibid., 3.2.1912, de Billy au Quai, sur les convoitises suscitées par des terres Habous du Gharb. Ibid., 321, 23.8.1912, le délégué au Contrôle de la Dette au Quai d'Orsay, sur "l'usurpation de plusieurs milliers d'hectares de terres Makhzen et Guich dans la région de Tanger; le pacha touche de fortes sommes pour fermer les yeux sur les ventes irrégulières... à de nombreux indigènes protégés (juifs et musulmans, et) à des Européens".

178 - AMG, E 2, Dossier n° 60, "Agissements de Moulay Hafid". Ibid., Casablanca 17.1.1912, Moinier au ministre de la Guerre, "dilapidation de biens Makhzen à Marrakech". AEP, CPC, 302, Tanger 22.1.1912, annexe I, rapport de Mercier. V. aussi le témoignage du vice-consul anglais, G. Sekous, "vingt cinq des indigènes lésés par la délimitation au profit du sultan d'une propriété (Hajja Chérifa) voulaient se réfugier en zouag chez moi". Sur les propriétaires absenteïstes et les notables ruraux ayant élu domicile à Fès, v. P. Marty, La société de Fez, R.C., 8 bis, août 1925, pp. 365-83.

violences contre les Juifs. Même si les pertes les plus sévères subies par le mellah étaient en partie imputables aux mesures adoptées par les autorités militaires françaises pour contenir les insurgés, ses habitants et leurs coreligionnaires dans le reste du pays n'en considérèrent pas moins "les journées sanglantes de Fès" comme l'une des pages les plus sombres de leur histoire.

Au regard de divers segments de l'élite musulmane, le traité imposé au sultan n'était pas le résultat des seules pressions coloniales. Ils y virent aussi l'aboutissement de "l'absolutisme de Moulay Hafid, des abus en tous genres des gouverneurs, de l'ignorance de la masse des sujets, et des menées des Juifs et des Arabes d'Algérie (établis au Maroc)" -l'interprète Ben Ghabrit ayant en effet joué un rôle important dans les manoeuvres déployées par Gaillard pour mettre fin aux hésitations du sultan. (174)

L'hostilité de ces segments échappa au ministre Régnauld. Dans son optique, les "élites indigènes ne demandant qu'à vaquer tranquillement à leurs affaires", ne pouvaient qu'approuver l'oeuvre de "pacification" à laquelle la France allait s'attacher. L'ambassadeur ne se rendit pas non plus compte de l'intensité du bouillonnement du reste de la population musulmane. Citadins et ruraux assimilèrent en effet le traité à "un acte de vente". A leurs yeux, "le Commandeur des Croyants, élevé sur le pavois quatre ans auparavant comme sultan du djihad, bradait aux Chrétiens une partie du Dar al Islam". (175)

L'accentuation, au cours des mois précédents, du démembrement des biens fonciers du Makhzen, des Habous et des tribus Guich tant dans les villes que dans les campagnes avait d'ailleurs fortement accru les alarmes quant à l'imminence d'une "liquidation générale". Des pachas, des gouverneurs, des caïds, des cadis, et des oumanas prenaient effectivement part, avec force contrats, antidatés et faux témoignages, à ce que le consul de France à Casablanca appela "un véritable pillage des biens du Makhzen soit pour leur compte personnel soit celui de Musulmans et de Juifs ou d'individus servant d'intermédiaires à des Européens". (176)

174 - AEP, CPC, 221, Fès 30.3. 1912, tél. chiffré, très conf., Régnauld au Quai d'Orsay, "le sultan... insiste sur la protection spéciale de la France". M. Hajoui, op. cit., p. 57, l'auteur qualifie de "traîtres et de véritables Français" d'anciens réfugiés algériens "intégrés" dans la société marocaine et promus à des postes de vizirs (i.e. Moqri). Il n'épargne pas non plus son propre groupe social et critique l'attachement apparent à la religion de "gens s'adonnant à l'usure".

175 - F. Weisgerber, op. cit., p. 271-72.

176 - AEP, CPC, 302, Fès 30.12.1911, Brémont à Moinier, "le Makhzen (accapare) des Habous ruraux". Ibid., Tanger 14.12.1911, Robert de Billy, Chargé d'affaires, sur "l'aliénation par Moulay Hafid de biens du Makhzen"; Marrakech 7.12.1911, le vice-consul, Monge, à de Billy, sur "les cessions en cours de maisons, de terrains et de plantations Makhzen" au profit de personnages haut-placés. Ibid., 24.8.1911, De Billy sur l'"aliénation de biens Makhzen à Rabat". AMG, C 23, Fès, 1.1.1912,

Ainsi, à Fès, cité où les habitants du mellah s'interdisaient toute manifestation de leurs états d'âme, même les bourgeois de la médina redoutant, comme eux, l'insurrection du peuple, cachaient mal leur hostilité à Moulay Hafid et à un régime de protectorat qui ne disait pas encore son nom; le reste de la population exprimant pour sa part ouvertement son indignation face à l'impunité accordée aux Glaoua, le passage de facto des "troupes chérifiennes" sous le contrôle total d'officiers français, l'exécution de déserteurs à leur instigation, et les brutalités subies par des fassis -voire la mort de certains d'entre eux- ayant essayé de résister aux méhallas qui dévastaient leurs domaines dans les campagnes voisines.

Du fait de la passivité que les Juifs observaient dans le conflit l'opposant aux Musulmans, Moulay Hafid s'abstint de les mentionner dans le "discours" qu'il tint pour se justifier. Bien que n'ignorant rien de l'usage que les puissances coloniales faisaient des "réclamations juives" -rappelé en 1908 par Kettani-, il s'en prit exclusivement aux tribus ayant assiégé Fès et aux marchands musulmans lui ayant refusé leur appui financier. Préoccupé par sa propre sécurité et conscient, en sa qualité d'alem, de la position de "dhimmi" où le plaçait la nature de ses rapports avec les Français, ce fut sur eux qu'il tenta de rejeter l'entière responsabilité de la présence de troupes étrangères à Fès.

"Il m'est parvenu, déclara-t-il dans un prêche qu'il fit lire dans les mosquées, que des ignorants bavards critiquent ma conduite. S'ils connaissaient le fiqh et la réalité des faits, ils sauraient que chaque règle juridique a des causes déterminantes. Ainsi, il est interdit... aux Musulmans de se faire aider par les Infidèles si leur intention est d'attaquer d'autres musulmans mais, s'ils sont en état de légitime défense, il leur est tout à fait licite d'appeler à la rescousse des non - musulmans. C'est bien notre cas avec ces kharijites que nous avons essayé... de ramener à la raison, mais qui ont refusé toute espèce de compromis, parce que, comme tous les Berbères, ils n'ont que mépris pour le Chrâa. L'aide des étrangers est bien, dans ces circonstances, un moyen de faire appliquer la Loi divine".

III - DES "EVENEMENTS DE FES" A L'OCCUPATION DE MARRAKECH

1 - La médina et le mellah de Fès à la veille de l'insurrection d'avril 1912

a - L'opposition au Makhzen et aux Français

Lorsque la France résolut, une fois l'Allemagne évincée (Accord du 4 novembre 1911), d'imposer au sultan un traité de protectorat (30 mars 1912), personne ne se trompa sur la place que la défense de la "Loi divine" tenait dans sa présence au Maroc. Et ce fut par une grande insurrection que la population de Fès réagit à l'instauration du nouveau régime. Ce soulèvement fut toutefois marqué de

Cette mesure n'était pas un cas isolé. Rapprochée de "précédents" tels que les corvées imposées aux Juifs de Casablanca en 1907 et la "réforme" du comité de la communauté d'Oujda décrétée par le commandant des troupes d'occupation, elle semblait non seulement traduire les préventions antisémites de ces officiers mais aussi annoncer d'ores et déjà les limites auxquelles allaient se heurter les "espoirs" entretenus par l'AIU en milieu juif.

Autre prélude peu conforme à l'image que ses instituteurs donnaient de la France et, de manière plus générale, en totale contradiction avec l'intention proclamée du gouvernement français d'œuvrer à la restauration de l'ordre et à l'élimination des abus du Makhzen les plus criants: l'octroi à nombre considérable de vizirs et de gouverneurs hafidistes prévaricateurs de "lettres de recommandation", formule ingénieuse mise au point par la légation pour tourner l'illégalité de l'octroi de patentes de protection à des agents de l'Etat. Même Madani Glaoui, pourtant destitué de son poste de grand-vizir sous ses pressions, en bénéficia et, mis "en réserve", put échapper au séquestre et faire couvrir par la République aussi bien l'énorme produit de ses extorsions que ses esclaves. (173)

L'orientation que la France commençait à imprimer à sa politique marocaine n'altéra cependant pas la confiance que les Juifs, notamment les citadins influencés par le "modèle algérien" et le type d'éducation dispensée depuis 1862 dans les écoles de l'AIU, lui accordaient. Une telle attitude et le fait que divers gros négociants israélites soient devenus les principaux fournisseurs des troupes françaises stationnées à Fès, Meknès et Sefrou les démarquaient de la majorité musulmane résolument opposée quant à elle au sultan, à ses "protecteurs" français et aux caïds qui les secondaient.

Hambourg converti), servirent eux aussi d'intermédiaires entre Moinier et Moulay Zine. P. Azan, op. cit., p. 136 et 154, sur le rôle de David Sultan. R. Kerr, op. cit., p. 334, "(Dalbiez) sent for the Jews and told (their) representative that if they wished to remain tranquil respecting the action of the French soldiers, they could attain this end by providing about 100 women for the troops". F. Weisgerber, *Au seuil du Maroc moderne*, Casablanca, 1947, p. 221. L. Voinot, *Oujda et l'Amalal*, op. cit., p. 109.

173 - FO, 881, 9996, 26.8.1911, E. White au FO, "The French are extending their protection... on a wholesale scale to Makhzen functionaries of all categories". Ibid., 17.6.1911, Lennox à Madden, sur l'octroi de la protection française aux Glaoui. Cf. Ibid., 9920, Marrakech 9-10 jourmada II 1329/ 7-8.6.1911, T. Glaoui à R. Lister. M. Hajoui, op. cit., p. 47, "presque tous les caïds, les oumanas... et même des vizirs sont devenus des protégés étrangers". AEP, NS, 210, 7.2.1911, Gaillard à Régnaud, "L'exécution de 2 déserteurs, fusillés le 28 janvier, a produit une fâcheuse impression sur la population de Fès. La peine de mort est rarement appliquée au Maroc et réservée aux seuls assassins". FO, 881, 9920, 31.5.1911, Lister à Grey, sur les dégâts causés par les troupes dans les Lemta aux azibs de protégés anglais ayant avancé 35.000 livres au sultan. Ibid., Paris 3.6.1911, Memorandum Cruppi, rejet des protestations anglaises.

Pratiquement seuls d'autres "dhimmis", les Juifs en l'occurrence, "se livrèrent, dit le général Paul Azan, à quelques manifestations, bruyantes et se précipitèrent pour baiser la botte des cavaliers libérateurs" lorsque les troupes commandées par le général Moinier arrivèrent dans la capitale. Malgré la présence dans leurs rangs de notables pro-français, "traîtres et Français en vérité" dit M. Hajoui, les Musulmans ne "pavoisèrent" pour leur part qu'après que le sultan leur en eût intimé l'ordre. (170)

Des "richards du mellah", habitués depuis fort longtemps à recevoir chez eux des diplomates étrangers en mission à Fès, n'observèrent pas la réserve à laquelle s'astreignaient leurs homologues de la médina. Ils s'empressèrent en effet d'inviter des officiers français et les reçurent, rapporte sans aménité l'un de ces derniers après sa visite au domicile d'un "Rothschild local", au milieu de "richesses étalées au petit bonheur" et de "filles au profil de madone et au corps de pachydermes". (171)

Leurs coreligionnaires de Meknès eurent quant à eux des relations moins "conviviales" avec les troupes françaises après leur entrée dans cette ville (8 juin). Pourtant, comme Moulay Zine risquait de réaliser autour de lui l'unité de "toutes les tribus résolues à se battre", ce fut par le biais d'un Juif, David Sultan, agent de la poste française, que Moinier s'était empressé de lui adresser un ultimatum le sommant de se soumettre. Malgré la gravité des risques encourus, Sultan s'acquitta de cette mission et transmit au général l'acceptation par Moulay Zine du principe d'une reddition -violemment rejetée par contre par son grand-vizir. Il fit passer aussi des renseignements à l'intention de Gaillard l'informant de l'hostilité des populations à tout compromis, des menaces pesant sur les protégés qu'elles voulaient "manger", des fausses rumeurs faisant état de "défaites infligées aux méchallas chrétiennes", et insistant sur l'urgence de l'envoi de troupes françaises à Meknès.

Le stationnement sur place de forces françaises "pour prévenir tout retour offensif des rebelles" ne donna certes pas lieu à des dragonnades dans le mellah ou à des actes de pillage comparables à ceux qui s'étaient produits pendant l'occupation de Tétouan ou, plus récemment, après le bombardement de Casablanca. Les généraux Moinier et Brulard imposèrent cependant à la communauté de cette cité une "contribution" qui la heurta profondément: "la fourniture d'une centaine de Juives à leurs soldats". (172)

par Gaillard à Paris et les manœuvres tendant à plonger le sultan dans "les affres de la peur (et à) lui donner des foies".

170 - P. Azan, op. cit., p. 98. M. Hajoui, op. cit., p. 55. C. Houel, p. 219.

171 - L. Capperon, *Au secours de Fès*. Paris, 1912.

172 - Cf. FO, 881, 9920, Meknès 2.6.1911, Enyart à MacLeod, "bad reports came that Fez has risen up against the French regime". Des évangélistes de la Gospel Missionary Mission (i.e. Dr Nathan, Juif de

Cette orientation fut encore plus manifeste à Meknès, ville où furent proclamé (17 avril 1911) un nouveau sultan, Moulay Zine, et formé un gouvernement insurrectionnel dirigé par un grand-vizir berbère, Akka Boudmani, caïd des Beni-Mtir et ancien partisan du chérif Kettani. Quelques ruraux essayèrent bien, une semaine plus tôt, d'envahir le mellah, mais ils furent repoussés par les Juifs avec l'aide de Musulmans (Ahl Toulal) auxquels ils étaient habitués à faire appel en période de troubles. Lors de l'investissement de la ville par les tribus rebelles, seuls quelques magasins en médina appartenant aussi bien à des Musulmans qu'à des Juifs et un fondouk exploité par l'un de ces derniers -et où étaient stockés du sucre et du thé- furent pillés. (167)

Le nouveau gouvernement, dont un protégé anglais de Fès, Tahar Mekouar, était le ministre des Affaires étrangères, déclara d'ailleurs qu'il s'était empressé d'assurer l'ordre à Meknès "par commisération pour les protégés, les Israélites et le harem makhzénien". Moulay Zine ordonna en outre à ses partisans assiégeant la capitale d'épargner "la médina, le mellah et les étrangers" et de concentrer leurs attaques sur Fès-Jdid pour hâter l'élimination de Moulay Hafid qui a "renié ses engagements, abusé de la force, pressuré à l'extrême les tribus les contraignant (ce faisant) à contracter des dettes écrasantes envers les Chrétiens et les Juifs", et aliéné encore plus l'indépendance du pays. (168)

Dénoncée par les insurgés en tant que "violation de l'indépendance et de l'intégrité du Maroc garanties par l'Acte d'Algésiras" par une puissance ayant "choisi de soutenir un sultan renversé à cause de ses turpitudes et de ses iniquités au lieu de favoriser un prince élu par son peuple", l'intervention des troupes françaises à Fès (21 avril), envoyées "à l'appel du sultan et pour sauver la colonie européenne du massacre" disait à Paris le ministre des affaires étrangères, Jean Cruppi, consacra la déchéance du "Ghazi" (Moulay Hafid s'étant proclamé "Victorieux" en 1909). Celui-ci se trouvait réduit à se placer, selon ses propres termes, "sous la dhimma de la France" pour échapper à son peuple. (169)

167 - FO, 881, 9920, Meknès 19.4.1911, Enyart à Mac Leod, "The Jews fired... and killed some Berbers". *RQDC*, 16.5.1911, p. 627, Renseignements politiques, "Les Israélites, munis d'armes, ont courageusement défendu leur quartier". A. Guigui, op. cit., p. 17. J. Niddam, op. cit., p. 179.

168 - A. Laroui, *Les origines...*, op. cit., p. 409, lettre de Moulay Zine (1.5.1911) demandant aux tribus d'attaquer la mehalla envoyée par Moulay Hafid contre les Cherarda sous le commandement de Brémond. P. Azan, *L'expédition de Fez*, Paris, 1924, pp. 135-138, lettre de Moulay Zine à Moinier (19.5.1911); p. 78, "Les Juifs (de Fès), destinés à être les premières victimes de tout mouvement populaire, sont en proie à de cruelles angoisses".

169 - FO, 881, 9920, Meknès 7-9 jourmada I 1329/ 8-10.5.1911, Mekouar protestant auprès du Foreign Office contre la présence des troupes françaises à Fès et l'occupation de Larache et Qsar-el-Kébir par les Espagnols. Ibid., Fès 18.5.1911, Mac Leod à Lister au sujet des lettres de Mekouar et de Menebbi appelant les tribus à épargner les biens des étrangers et des protégés. A. Laroui, op. cit., p. 412, cit. Guebbas. C. Houel, op. cit., p. 219 cit. l'adjudant Pisani au sujet des télégrammes alarmistes adressés

conjointement avec des marchands musulmans, une pétition au ministre de France à Tanger, Saint Aulaire, le pressant d'intervenir promptement. (164)

Outre des négociants citadins, quelques hommes de tribus cherchèrent eux aussi à se prémunir contre les extorsions par l'obtention de cartes de protection allemande voire l'acceptation des "bons offices" de Gaillard auprès du sultan (i.e. Ghiata, Tsoul et Branès sollicitant l'"aman" après la capture et l'exécution de Bou Hmara en 1909). Mais de manière générale, ce fut par des armes que la plupart des ruraux résistèrent aux colonnes -encadrées par des officiers d'artillerie français- que Moulay Hafid envoyait contre eux et aux lourdes indemnités - assorties de la livraison d'otages- dont il les frappait.

Indice significatif tant des limites des dispositions arrêtées à Algésiras en matière de répression de la contrebande d'armes de guerre et de l'impuissance du régime hafidiste que de la permanence de la "collusion" judéo-musulmane dans ce domaine: même si des trafiquants européens tendaient à supplanter les intermédiaires juifs sur ce "marché", comme par le passé, ce fut auprès de ces derniers que les rebelles se dotèrent d'une partie des fusils dont ils avaient besoin; des caches existant même au mellah de Fès, quartier jouxtant le palais du sultan.(165)

Du fait de cette "permanence" et de la volonté de la majorité de la population de mettre fin aux exactions en tous genres du Makhzen hafidiste et à ses compromissions avec les Français, le soulèvement quasi-général des tribus à partir de 1910-1911 ne s'accompagna quasiment pas de débordements aux dépens des mellahs. Et ce malgré l'appui financier qu'apportaient au sultan, en butte au risque de débandade de ses troupes dans une capitale assiégée (printemps 1911), des Israélites protégés ou naturalisés français (i.e. Abraham Bengio, censal de son coreligionnaire français Braunschvig) avec les encouragements du consul Gaillard et à l'instar du reste de quelques uns de leurs homologues musulmans (i.e. Mohamed Tazi, censal du ci-devant Braunschvig). (166)

164 - AEP, NS, 200, Fès 8.7.1909, Gaillard à Saint-Aulaire, "Protestations collectives des protégés français contre (les) mesures abusives du Palais, le non-respect des biens et de (les) menaces (sur) les personnes"; les Israélites avaient été les premiers à signer cette pétition. C. Houel, op. cit., p. 197.

165 - AMG, C 23, Arbaoua 15.12.1911, Capitaine Vary, commandant le Détachement régional du Gharb, au chef de la mission militaire française à Fès, indications sur des ressortissants allemands, suisses et français s'adonnant à la contrebande d'armes.

166 - Une vaste coalition regroupa, au lendemain de la réunion (22.2.1911) de leurs délégués à Agouraï, les tribus Beni-Miir, Guerrouane, Cherarda, Zaïan, et Zaër. Après avoir annulé, pour cause de révolte prématurée des Cherarda, un plan prévoyant l'enlèvement du sultan à l'occasion des cérémonies de l'aïd el kébir, les tribus assiégèrent Fès (11 mars). Cf. M. Hajoui, op. cit., p. 54.

percevoir les 40% des revenus douaniers non absorbés par la dette extérieure, et du droit de contracter de nouveaux emprunts en Europe, semblaient confirmer "la marche vers le protectorat" et les chances d'un nouveau décret Crémieux.

L'emprunt "usuraire" (Ch. A. Julien) que la France accorda au sultan en 1910 -après avoir fermement "conseillé" aux banquiers juifs de Tanger ayant formé un consortium pour y participer de "se tenir tranquilles"- ne fit en effet que compliquer ses difficultés: il dut consentir non seulement à ce que l'essentiel de cet emprunt fût retenu à la source au titre des "frais d'occupation" et d'"indemnisation des étrangers et des protégés victimes des événements de Casablanca" mais aussi souscrire à des conditions politiques préjudiciables les termes mêmes du traité de 1912.(161)

Cette option et les expédients adoptés pour assurer au moins le paiement des soldes des troupes (augmentation des taxes sur les denrées de première nécessité, emprunt forcé de 500.000 rials sur les marchands de la médina, vente de charges, aliénation de biens Habous, suppression des privilèges fiscaux des chorfas et des zaouïas) provoquèrent une nouvelle vague de troubles qui se généralisa à l'ensemble du pays. (162)

Les Juifs protégés et naturalisés furent d'ailleurs directement touchés par les tentatives de remise en cause des privilèges capitulaires. N'ayant pas reçu de réponse au memorandum qu'il avait présenté aux puissances en vue de leur révision, Moulay Hafid, dont "seuls les indigents sont restés sujets" (Hajoui), essaya de passer outre et de lever les impôts et taxes sur les censaux et les mokhalets. (163)

Les Israélites "français", furent à Fès les premiers à s'élever contre ces tentatives. A l'instigation (sans doute) de Gaillard, lequel cherchait à pousser dans ses derniers retranchements un sultan en qui il ne voyait qu'"un pauvre homme mal assis sur un trône que seuls (soutenaient) les voraces caïds berbères", ils adressèrent,

161 - FO, 881, 9793, 28.5.1910, Lister à Grey, Liste des banquiers "réclamant une part de l'emprunt et dissuadés par Régnauld".

162 - Ibid., 9920, 7.3.1911, copie d'un rapport du vice-consul de France à Rabat, Leriche, à sa légation. AEP, NS, 366, Journal de route du commandant Maumené, 1910, "la maladie de la protection fait des ravages".

163 - FO, 881, 9793, 5.6.1910 la légation informant le F.O. des protestations du ministre d'Espagne contre le refus du Makhzen de reconnaître la naturalisation espagnole d'un Juif marocain; Madrid 22.6.1910, De Villa Urrutia à C. Harding, demande d'appui du F.O. Ibid., Tanger 6 août et 24.9.1910, Memorandum Moqri; Howard Association, société anti-esclavagiste, continua à réclamer elle aussi la limitation des protections: "with the greater extension of protection, there are fewer persons worth "squeezing" left to the mercy of the native authorities... As the protégés escape from taxation, their unprotected brethren have a heavier burden to bear". M. Hajoui, op. cit., p. 47.

D'une tout autre nature mais non moins délicat était au regard de l'AIU, particulièrement dans le contexte des préparatifs de la célébration du cinquantenaire de sa création et de l'exaltation, dans la presse tangéroise, de la "véritable ère messianique qu'elle a ouverte pour les Juifs opprimés du monde entier", le "défi" que lui posait le dynamisme de la cellule sioniste secrète "Hibbat Sion" (les Amants de Sion) fondée à Fès vers 1907-1908. (159)

Des rabbins aussi illustres que Vidal Serfaty, Mordechaï Serero, Raphaël Abensur et Shlomo Danan en faisaient partie. Ils oeuvraient eux aussi au recrutement de sympathisants sur place ainsi qu'à Meknès et Sefrou, à la collecte du "shekel" (-contribution envoyée au siège de la Fédération sioniste à Cologne), au placement d'actions du Jewish Colonial Trust (compagnie formée pour l'achat de terres en Palestine), et à la diffusion des thèmes propagés par le périodique *Ha-Olam* (édité en hébreu à Vilna, Lituanie). Le comité central de l'AIU s'offusqua autant des implications de la "bénédition" au sionisme politique par des rabbins étiquetés francophiles, que de la "défection" d'éléments formés sur les bancs des écoles de l'Alliance et élevés en principe dans le culte de "la patrie adoptée" (la France). L'un d'entre eux, Haïm Cadosh Delmar, riche marchand, était même le président de la cellule des "Amants de Sion" à Fès. (160)

Les responsables parisiens de l'AIU et les directeurs locaux se devaient donc d'amener ce dernier à rescipience, contraindre les autres anciens élèves membres de cette cellule à la dissoudre, et, de manière plus générale, éviter que cet exemple ne soit suivi dans d'autres communautés à la faveur des troubles qui secouaient le pays et des appréhensions face à l'avenir. Il leur fallait demeurer sur le quivive et multiplier les initiatives propres à préserver la crédibilité de la stratégie assimilationniste.

Une mobilisation constante et multiforme s'imposait avec d'autant plus de force que la rupture ouverte de Moulay Hafid avec son programme initial et son adhésion à l'Acte d'Algésiras - et donc aux "droits spéciaux" stipulés en faveur de la France-, en contrepartie de la reconnaissance de son régime, de l'autorisation de

159 - D'abord réticents à l'égard de l'AIU, ces rabbins s'étaient alignés sur V. Serfaty, avaient loué dans les synagogues son oeuvre et encouragé la fréquentation de ses écoles. M. Abitbol, *Zionist Activity in the Maghrib. From the Basle Congress to World War I*, J.Q., 21, 1981, pp. 64-65, David Wolfsohn, membre du comité exécutif de l'Organisation Sioniste, remerciant les rabbins de Fès, et lettre de ceux-ci à Israël Zangwill, président de la Jewish Territorial Organization.

160 - AEP, NS, 403, Paris 26.4.1909, le Secrétaire de l'AIU, Bigart, demandant à Pichon d'inviter Gaillard à appuyer El Maleh et son épouse. Ibid., 26.5.1910, Régault au Quai d'Orsay au sujet de "la célébration solennelle du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Alliance et de l'hommage qu'il a rendu dans un discours à son rôle dans la propagation du français au Maroc". M. Laskier, op. cit., p. 198 lettres échangées entre el Maleh et Bigart au sujet des quelque 100 membres des "Amants de Sion".

Tout aussi "irritantes" étaient les vives critiques des Espagnols contre l'Alliance. Accusant ses instituteurs d'être des "agents à la solde du gouvernement français", ils essayaient eux aussi d'obliger les Israélites sur lesquels ils avaient quelque influence à n'envoyer leurs enfants que dans les établissements qu'ils commençaient à fonder non seulement dans les villes situées dans ce qu'ils considéraient leur "zone d'influence" mais même là où les Français étaient solidement implantés. (156)

Une école hispano-israélite fut ainsi créée à Casablanca, pourtant occupée par des forces dont le commandant en chef, le général d'Amade, ne manquait pas d'insister sur le rôle que les Juifs étaient appelés à jouer dans "la future présence française dans l'empire" et de promettre une aide substantielle aux oeuvres de l'AIU. Le chef de la communauté, Yahia Zagouri, abondait dans le même sens et soulignait les perspectives que l'occupation française ouvrait à la jeunesse juive, la position privilégiée dans laquelle la plaçait sa qualité d'unique élément autochtone ayant bénéficié d'une instruction moderne, et le bien-être général dont les familles pauvres allaient bénéficier par suite du recrutement de leurs enfants dans les services où la langue française était requise. (157)

Face à un rapport de force trop inégal, le consul d'Espagne, cherchant, aux dires de son collègue français, à développer l'influence de son pays en milieu juif et à "tenir en échec (la) prépondérance (française) toujours plus grande dans ce pays", essaya d'adopter une solution "radicale": l'octroi "moyennant 1.500 pesetas environ" de passeports espagnols à "un nombre considérable d'Israélites qui (n'étaient) tenus de fournir qu'une attestation dans laquelle des coreligionnaires témoignaient que leurs ancêtres étaient originaires d'Espagne". (158)

156 - AEP, NS, 403, 12 oct. et 4.12.1911, de Billy, chargé d'affaires, à son département au sujet des pressions du consul espagnol à Qsar el-Kébir et de la brutale réduction des effectifs de "son" école au profit de celle de l'AIU.

157 - M. Laskier, *The Jews of Morocco and the AIU. Selected Documents*, op. cit., p. 12, discours de Y. Zagouri à l'occasion du 10^e anniversaire de la fondation des écoles de l'AIU à Casablanca; v. aussi DAR, DG, 28 ramadan 1328/ 4.10.1910, le khalifa Lamrani à Guebbas au sujet de deux Juifs de Casablanca arrêtés pour divers délits et vite relâchés par suite de "l'intercession de l'interprète Yahia Zagouri".

158 - AEP, NS, 403, Casablanca 24.5.1910, Malpertuy à Régnauld, "le consul d'Espagne a (réuni) les Israélites..., les a informés de la décision de (son gouvernement) de créer une école espagnole à Casablanca et les a invités en des termes comminatoires à y envoyer leurs enfants et (à verser) leurs cotisations. Ces Israélites, dont la plupart ont été nouvellement naturalisés espagnols, se sont inclinés". L. de Lacharrière, op. cit., p. 167 l'auteur estime à 400 le nombre des élèves fréquentant les écoles de l'AIU à Casablanca en 1911 et à près de 50 celui de l'école espagnole. Des Franciscains espagnols "menaient une propagande tout à fait choquante et secondaient leur consul".

Contrairement à la majorité musulmane jugée en général fanatique et réfractaire à la culture occidentale, les communautés juives faisaient en effet l'objet d'une vive compétition politico-scolaire. Aux dires de son collègue français, le représentant d'Allemagne au Maroc menait ainsi "une véritable croisade..., dans son acharnement à combattre l'influence (française) sur tous les terrains". Des pressions multiples tendant à amener les Israélites de Tanger à envoyer leurs enfants à l'école dont sa légation venait de superviser la fondation, en étaient l'un des principaux aspects. (153)

L'insistance de publicistes allemands (i.e August Hornung, fondateur de *Deutsche Marokko Zeitung*) sur l'importance des effectifs des écoles de l'AIU et leur rôle dans "l'arrimage" des communautés juives du Maroc à la France était significative du type d'intérêt qu'ils poursuivaient à travers les appels lancés aux politiciens pour les inciter à "prendre conscience du fait que la République flatte depuis des décennies déjà le Juif de l'Atlas pour le trouver à ses côtés le cas échéant". La solution préconisée étant l'exploitation systématique de ce "champ fertile" qu'était le milieu israélite. Et ce "même si le Juif marocain, ayant devant lui l'exemple de ses coreligionnaires algériens, ne désire rien de plus que de voir les Français prendre le pouvoir au Maroc". (154)

Les réactions des Juifs à ces avances et à ces pressions n'étaient pas moins révélatrices de leur pragmatisme: après avoir noué de fructueuses relations avec les firmes, les banques et les compagnies de navigation allemandes dès leur apparition sur la scène marocaine, ils ne tardèrent pas à tirer les conclusions qui s'imposaient dès qu'ils se rendirent compte que "l'avenir n'appartenait pas plus que le présent (au Maroc) à la langue allemande (et) qu'il ne servait à rien de donner aux enfants une éducation sans utilité pratique". (155)

153 - AEP, NS, 403, 16.1.1909, Saint-Aulaire au Quai d'Orsay.

154 - L. Pietsch, *Marokko*, Leipzig, 1878, pp.174-178; V. Horowitz, *Marokko. Das wesentlichste und interessanteste der Land und Leute*, Leipzig, 1887, pp.47-59; O. Artbauer, *Kreuz und quer durch Marokko*, Stuttgart, 1911, pp. 21-29. Hornung consacra de nombreux articles dans *Kölnische Zeitung* (1906) et son propre journal (i.e. "Deutschland und die Tactigkeit der Alliance Israelite Universelle in Marokko") aux services que l'AIU rendait à la France au Maroc, et suggéra que l'allemand soit introduit dans ses écoles au même titre que l'anglais. Le comité central dut rappeler l'"indépendance de l'AIU et la nature strictement philanthropique de son oeuvre".

155 - La fondation d'une école à Tanger, les pressions exercées sur les protégés israélites pour qu'ils y envoient leurs enfants "sous peine de perdre leurs moyens d'existence", et, le concours que ceux qu'un agent de l'Union des Mines appelait de "braves youpins" apportaient aux "menées allemandes" dans le Sud n'en préoccupaient pas moins les Français. AEP, NS, 403, 16.6.1909. Ibid., 369, Agadir 4.9.1909., M. Fleury à son collègue, le commandant (en retraite) Maumené, au sujet des "chefs indigènes à la solde des Allemands" et de Juifs d'Agadir (i.e le rabbin Jacob, protégé allemand) essayant de tirer profit eux aussi des transactions immobilières des Manesmann.

souffrir d'injustice aux mains du Makhzen et qu'ils ne seront plus forcés de travailler les jours de fêtes et du sabbath". (149)

La cessation de ces corvées à Fès fut essentiellement l'oeuvre du directeur de l'AIU dans cette ville, Amram el-Maleh. Avant d'y parvenir, il dut rappeler les dispositions du dahir scellé en 1864 à la demande de Montefiore et menacer d'en appeler à ses "frères" européens et à leurs gouvernements respectifs. Pour montrer sa détermination, il accueillit dans l'enceinte de son école les artisans qui refusaient de s'exécuter. Le comité central parisien l'appuya d'autant plus fermement qu'il craignait que ne se reproduisent au Maroc des violences comparables à celles contre lesquelles les Juifs de Perse faisaient appel à la même époque à son intervention. (150)

Par ailleurs, il s'agissait aussi, à un moment où la mise en place d'un protectorat français semblait imminente et où le long travail de préparation à une "assimilation" à l'Algérienne paraissait sur le point de donner ses fruits, de maintenir tant à Fès qu'ailleurs le primat de l'Alliance et de l'influence française au sein des communautés. (151)

La vigilance contre d'éventuels abus du Makhzen, la distribution de secours aux nécessiteux, et la compensation des défaillances des communautés dans le paiement de leurs parts des frais de fonctionnement des écoles -grâce à des subsides du gouvernement français- étaient au nombre des moyens mis en oeuvre pour tenir en échec les tentatives que déployaient les Allemands et les Espagnols en particulier pour développer leur clientèle juive et attirer ses enfants dans les écoles qu'ils mettaient en place. (152)

149 - M. Laskier, op. cit., pp. 58-61, écho des abus du Makhzen hafidiste contre les masses juives dans *The Jewish Chronicle*, 23 juillet, 15 octobre et 24 décembre 1909.

150 - Ibid.; M. Landenberger, op. cit., p. 239 enquête d'un correspondant du *New York Times*, 10.4.1910, sur "les mauvais traitements infligés aux Juifs du Maroc". D. Littman, *Les Juifs en Perse* avant les Pahlevi, T.M., juin 1979, pp. 1931-35, M. Nataf, directeur de l'école de l'Alliance à Chiraz, au comité central de l'AIU (31.10.1910), au sujet du pillage dont furent victimes les quelque 6.000 habitants de cette ville; les Musulmans les accusant d'avoir souillé des exemplaires du Coran et assassiné une jeune fille.

151 - Cf. F. Macnab, *A Ride in Morocco Among Believers and Traders*, London, Edwards Arnold, 1902, p. 283, 367.

152 - AEP, NS, 403, 9.12.1909, Saint-Aulaire à Pichon, au sujet de la fermeture de l'école des filles de l'AIU à El-Jédida et de la nécessité de lui accorder des subsides, "comme le sait votre Excellence (ces écoles) s'inspirent largement de nos idées civilisatrices, font leurs cours dans notre langue et contribuent aussi très efficacement à l'expansion de notre influence". Ibid., 17.7.1906, insistance sur "les services précieux que rend l'AIU au Maroc pour la diffusion (du français et) le réel intérêt politique" qu'il y avait à accorder des réductions sur les chemins de fer français à ses instituteurs.

l'enracinement de leur obscurantisme (résidant) dans l'appui que leur apportent leurs associés étrangers". (146)

A Fès même du reste, divers éléments bénéficiant de protections ou de naturalisations européennes ou américaines recommencèrent eux aussi, sans qu'il soit possible de déterminer si les incidents qu'ils provoquaient étaient fortuits ou délibérés, à faire fi de la tension prévalant dans la cité et à bousculer des Musulmans en médina. (147)

Le recours aux légations était a fortiori encore plus irrésistible lorsqu'il s'agissait de neutraliser la tentation du nouveau pouvoir d'afficher, au regard des masses musulmanes, une rigueur ostentatoire aux dépens des petites gens des mellahs pour montrer "la remise des dhimmis à leur place" -et ce pour mieux occulter les étroites relations d'affaires liant des vizirs du nouveau sultan à certains de leurs coreligionnaires. (148)

Tel fut notamment le cas lorsque Moulay Hafid fit mine d'oublier les assurances données par son grand-vizir à Leven et ses propres liens avec Corcos et Holzmann -converti entre-temps à l'Islam, promu directeur de la Makina, et remplacé dans ses fonctions de médecin personnel par un Israélite français, Dr Magny. De simples menaces de recours aux gouvernements étrangers le contraignirent à limiter aux seuls Musulmans, les réquisitions et les corvées qu'il eût voulu étendre aux artisans juifs et aux indigents des mellahs. Glaoui fut chargé de faire savoir aux rabbins et aux notables que "jamais plus (les Juifs) n'auront à

146 - DAR, Qsar-el-Kébir, 9 jourmada I 1327/29.5.1909, Baghdadi au naïb Guebbas, "(Les Juifs) persistent dans la voie des méfaits... Si un terme n'est pas mis à ces méfaits, le mal se répandra dans la ville et entraînera quelque catastrophe". Cf Doc. Dipl., op. cit., doc. n° 352, Tanger 9.7.1908, Régnauld à Pichon, "La méhalla qui accompagne à Tétouan le (nouveau) pacha hafidiste (Mohamed Bokhari) a malmené les Israélites d'El Qsar".

147 - DAR, DG, 26 chaoual 1326/ 21.11.1909, Abdallah Fassi, adjoint du vizir des A.E., à Guebbas, sur "l'agression commise en médina de Fès, par un Juif se prétendant protégé espagnol sur la personne d'un chérif", "du parti-pris du consul d'Espagne en faveur dudit dhimmi", et de l'ordre du sultan de "le faire arrêter afin d'éviter d'éventuels débordements"; annexe I, acte adoulaire 12 chaoual 1326/ 7.11.1909, consignait les déclarations de 12 marchands "attestant (avoir vu) le dhimmi Samuel Dra'i, tailleur de profession..., frapper ledit chérif au visage".

148 - DAR, DG, contrat daté du 1 safar 1327/ 22.2.1909 conclu entre Mohamed Moqri -vizir des A.E. et négociateur à Paris de l'emprunt de 1910- et Shalom Benharroche -gros négociant de Meknès, protégé français-, "Le montant total de l'apport des deux parties (7.500 rials chacune) est de 15.000 rials... Benharroche le fructifiera à sa guise... Les bénéfices nets seront répartis en parts égales". Ibid., 20 kâada 1328/ 23.11.1910, Driss Faraji, gouverneur d'Azemmour, à Guebbas, sur la concession du monopole des tabacs à un Juif protégé français.

semblent d'ailleurs pas avoir pris contact avec eux lors de leur passage à Tanger, Fès et Marrakech. (144)

Même si tel avait été le cas, les liens établis par ces derniers avec un personnage comme le chérif Kettani n'étaient pas de nature à les inciter à "coopérer" car ce personnage, également en rapport avec des cercles panislamistes du Caire et de Constantinople, était considéré comme le chef de file du "parti fanatique" et le champion d'une "rénovation" fondée sur "le retour à l'orthodoxie musulmane". Comme il symbolisait la résistance aux Français, tout "programme" auquel il était associé ne pouvait être que rejeté par les générations formées sur les bancs de l'AIU et espérant voir la France rééditer au Maroc le "précédent" dont elle avait fait bénéficier leurs coreligionnaires d'Algérie.

En dehors même du cachet "réactionnaire" que prenaient à leurs yeux des prises de position influencées par des idées en provenance d'Orient, il était aussi difficile à ces "évolués" d'adhérer à des projets de redressement basés sur la limitation des protections, voire leur abolition. Les privilèges capitulaires et l'appel aux représentants étrangers, expérimentés avec succès pendant plus d'un demi-siècle par leurs communautés, demeuraient en effet à leurs yeux une puissante garantie. Ils continuaient du reste d'y recourir ostensiblement. La plupart des caïds et des gouverneurs de la période aziziste ayant été maintenus à leurs postes, il leur était aisé de continuer à jouer sur leurs appréhensions face aux complications que pouvaient engendrer des réclamations présentées aux légations. (145)

Même un pacha comme Bouchta Baghdadi, réputé énergique, ayant à son "actif" une harka dévastatrice dans le Rif et qui allait devenir après 1912 l'un des principaux hommes à poigne du Protectorat, demeura ainsi, à Qsar el-Kebir, passif face à "la clique des Juifs... qui, dit-il, ont adopté l'esprit de clan comme religion et le refus du droit comme rite...", sont en état de rébellion et ont dépassé toutes les limites de l'anarchie et de l'entêtement... L'origine de leur révolte et de

144 - Cf. D. Farhi, Documents on the Attitude of the Ottoman Government Towards Jewish Settlement in Palestine..., op. cit., pp. 190-240, sur les Juifs membres du C.U.P. (i.e. Tal'at Bey (futur grand-vizir), Riza Tevfik (député), Nissim Mazliah (Ibid.), Emanuel Carasso (Ibid.) et l'appui financier de riches familles juives à ce parti; p. 199 rapport (avril 1911) d'un émissaire sioniste à Istanbul: "Some of the speakers of Young Turkey studied in the schools of the Alliance of Salonica. Many Jews supported the Turkish revolutionary committee... The Chief Rabbi, Haim Nahum Effendi, a graduate of the Alliance schools and a skilled politician, maintained very close relations with the Committee". M. Manouni, op. cit., II, pp. 309-317, sur le séjour au Maroc d'émissaires du CUP et d'associations panislamistes; pp. 408-421, projet de constitution de Zniber.

145 - DAR, DG, 10 jourmada II 1327/29.6.1909, le gouverneur de Rabat, Souissi, au naïb Guebbas, au sujet de l'"intercession" de notables juifs de Rabat et de Tanger en faveur d'un boucher juif emprisonné pour violation d'une interdiction d'abattage.

De ce fait, ils pouvaient difficilement adhérer au projet de constitution que présentèrent à Moulay Hafid des réformistes musulmans qui liaient la préservation de l'indépendance à l'assainissement de la situation intérieure et l'adoption de nouvelles méthodes de gouvernement. Donnant en exemple les changements survenus dans l'empire ottoman et les succès militaires du Japon, ce projet, élaboré en étroite collaboration avec deux Chrétiens syriens éditeurs à Tanger du journal *Lissan al Maghrib*, visait en particulier la limitation des pouvoirs du sultan, l'institution d'un parlement bicaméral, l'application des principales clauses de la convention de Madrid, et la suppression des châtiments corporels (contre lesquels les Juifs s'étaient officiellement élevés près d'un demi-siècle plus tôt). (142)

Cette Constitution était certes moins laïque que son modèle ottoman (1876). Elle limitait indirectement l'éligibilité aux deux "Conseils de la Nation et des Notables" aux seuls Musulmans -les députés devant maîtriser l'écriture de la langue arabe et prêter serment sur le Coran. Elle n'en garantissait pas moins les droits fondamentaux des "sujets non-musulmans de l'Etat chérifien marocain" et, concession de taille qui n'était sans doute pas sans rapport avec le souci de ses auteurs de se concilier la bourgeoisie marchande, entérinait les protections et les naturalisations déjà acquises. (143)

Malgré l'avance que leur conféraient en principe leur sensibilité aux "incapacités" inhérentes à leur condition canonique de tributaires, l'idéologie propagée depuis 1862 par l'AIU et, de manière plus générale, leur ouverture à la modernité, les "évolués" israélites "ignorèrent" ce projet. A l'inverse de leurs coreligionnaires de Turquie, où d'anciens élèves de l'Alliance militaient au sein du Comité Union et Progrès et assumaient des responsabilités au niveau de ses instances dirigeantes, ils continuèrent à se préoccuper de leur seul devenir et de celui de leur communauté. Les émissaires de ce parti au Maroc (i.e. le Tunisien Mohamed Khair-Din, le Syrien Abdelkrim Mourad, l'Egyptien Ali Zaki) ne

142 - A. Laroui, *Les origines du nationalisme...*, op. cit., pp. 403-406, analyse du projet élaboré avec la collaboration des frères Arthur et Faraj Nemour, et publié dans les n° du 11 oct. au 1.11.1906 de *Lissan al Maghrib*.

143 - Les Juifs étaient arabophones mais, sauf exception, ne savaient ni lire ni écrire l'arabe dit classique. Malgré la latitude que l'AIU laissait aux directeurs, du moins jusqu'en 1903, d'introduire des cours d'arabe, rares furent ceux qui le firent. Nommé à la tête de l'école de Fès (1889-1892), Moïse Nahon essaya d'engager à cet effet un Algérien musulman agent consulaire de France. Une expérience similaire fut tentée à Casablanca par Samuel D. Lévy, pour des raisons d'ordre purement pragmatique (préservation du rôle d'intermédiaires des Juifs). Des difficultés provenaient aussi de la réticence des "fquih" à enseigner la langue du Coran à des Juifs; v. M. Laskier, op. cit., pp. 87 et 103-105.

leur possible pour que les Israélites ne soient pas maltraités et que rien de fâcheux ne leur arrive jamais". (138)

Les responsables du comité central de l'AIU, fort bien renseignés sur la situation générale et la surenchère à laquelle certains agents du nouveau Makhzen étaient, faute de jihad en Chaouïa, tentés de se livrer aux dépens de Juifs, n'accordèrent en fait qu'un crédit limité aux assurances de Glaoui. Ses prédispositions ne les persuadèrent guère de suspendre leurs démarches auprès du Quai d'Orsay et les appels à la mobilisation qu'ils lançaient à l'AJA et à l'UAHC.(139)

Sur le plan officiel, ils ne pouvaient cependant qu'exprimer au grand-vizir leur "profonde reconnaissance pour la levée des vexations dont souffraient les Israélites", se déclarer "surtout heureux des sentiments (qu'il exprimait) en particulier pour les Français", et "vivement touchés par (son) haut esprit de justice et d'humanité". Dans leur lettre de remerciements, ils tinrent à affirmer qu'ils pratiquaient eux-mêmes "la plus large égalité entre les enfants de tous les cultes" dans leurs écoles, que les élèves musulmans y trouvaient "le respect scrupuleux de leur foi religieuse" et que les maîtres s'efforçaient "d'enseigner à tous la fraternité entre les hommes, le dévouement à leur souverain et la fidélité envers leur pays".(140)

A l'exception quasiment du seul Corcos, les Juifs marocains n'assumaient certes pas de responsabilité dans les "signaux" que le grand-vizir envoyait à Paris au moment même où, outre l'extension de l'occupation dans la Chaouïa, des troupes françaises progressaient depuis le sud-ouest algérien dans la vallée du Guir. Dans une certaine mesure, la stratégie à long terme que celui-ci semblait suivre allait cependant dans le sens des "attentes" d'un certain nombre d'entre eux, et en particulier de tous ceux qui, parce que protégés français ou issus des écoles de l'AIU, souhaitaient un renforcement de la présence française dans le pays. (141)

138 - Ibid.; *Le Temps* du 15.11.1908 assura à Glaoui la publicité qu'il espérait et publia sa lettre à Leven.

139 - En juillet 1908, douze notables juifs d'Ouezzane s'étaient ainsi plaints à l'AIU de la destruction de leurs synagogues à l'instigation du caïd, de l'arrestation de protestataires et des corvées exigées pendant le sabbath, cit. in S. Schwarzfuchs (éd.), *East and Maghreb. Research in the History of the Jews in the Orient and North Africa*, Bar Ilan University Press, 1981, p. 10. Malgré ses contacts avec l'AIU, Glaoui n'en essaya pas moins de spolier ses créanciers juifs, i.e. Laziz Rzioua. Las de réclamer (depuis 1905) son dû, celui-ci s'était adressé à la Commission des Réparations instituée en 1907; v. DAR, DG, 5 ramadan 1328/ 11.9.1910, Glaoui au vizir Mohamed Moqri, "(Saches) cher beau-frère que le cas du pillage de l'azib du dhimmi Rzioua soumis à la Commission... est sans fondement".

140 - AEP, NS, 96, 20.11.1911, Régnauld au Quai, "Glaoui qui se défend du reproche de fanatisme et se déclare animé des meilleurs sentiments envers les Juifs et les Français".

141 - DAR, DG "Juifs", Paris, 18.11.1908, Leven à Glaoui.

Algérie, et sa volonté de "manifeste[r] de bonnes intentions à l'égard (des Français) s'il avait la certitude qu'ils l'aideraient à conserver sa situation de grand-vizir". (135)

Le même objectif fut poursuivi à travers le contact établi avec le président de l'AIU, Narcisse Leven, à la faveur de la démarche entreprise par ce dernier auprès de Corcos - "sponsor" des deux écoles (garçons et filles) fondées par association à Marrakech (1901)- auquel il demanda d'intervenir auprès de son puissant "ami" pour qu'il facilite la réouverture des établissements fermés à cause des troubles et prenne des mesures pour assurer la sécurité des Juifs. (136)

Estimant que l'Alliance pouvait servir ses intérêts à Paris, Glaoui s'empessa en effet de répondre en personne à Leven. Dans sa lettre, rédigée dans un style dénotant une plume étrangère, il rejeta ce qu'il appela les "prétentions de la presse européenne (faisant de lui) un fanatique", et se présenta comme un homme de bonne volonté animé des meilleurs sentiments ("loyauté" et "égalité") à l'égard de "toutes les gens de bien (quelle que fût) leur race ou leur religion". Il se déclara "ouvert au progrès...", (réjouit) de la création d'écoles (attachées) au relèvement moral et intellectuel des Juifs..., et (admiratif) de la qualité de l'enseignement donné aux enfants d'Israël". (137)

Pour donner des preuves concrètes de sa bonne volonté, il fit savoir que l'ordre avait été rétabli à Marrakech, et que les Juifs avaient été autorisés à reprendre leurs activités normales en médina où, dit-il, "ils peuvent circuler avec leurs babouches et même y monter des bêtes... et faire aujourd'hui avec une grande liberté tout ce qui leur était jadis interdit". La réouverture des écoles fermées fut aussi annoncée. Au préalable des caïds avaient été convoqués "en présence de Mr Corcos... (pour que leur fussent transmis les ordres leur enjoignant) de faire tout

135 - AEP, NS, 196, Marrakech 14.11.1908, rapport de Lassallas, Agent de la Compagnie Marocaine, consacré à "l'expression par Madani Glaoui de sentiments pro-français", "les discussions en cours... par le biais d'Ishoua Corcos...; les milieux éclairés et la haute bourgeoisie considèrent l'intervention française comme imminente et inévitable", et "l'impopularité du nouveau régime".

136 - Anonyme (E. Douthe ?), *Mémoire sur le Maroc*, (1891?) op. cit., p. 115, sur le rôle de l'AIU dans "l'extension (du) patronage moral (de la France) sur les Juifs du Maroc".

137 - AEP, NS, 403, Paris 13.11.1908, Leven à Pichon, Annexe I "copie d'une lettre de Madani Mezouar Glaoui, grand-vizir de S.M. Moulay Hafid" (26.10.1908). La rédaction semble en avoir été confiée à Nissim Falcon, directeur de l'école de l'AIU à Marrakech. Comme il était inconvenant qu'il parlât de lui seul, Glaoui tint à démentir aussi "les mensonges (des) journaux sur (son) souverain vénéré, Moulay Hafid, qui est très bon pour tout le monde et aime le bien de tous". Cf. C. Houel, op. cit., p.195 "Pire que les Tazi ou les Menebhi, Si Madani n'avait d'autre ambition... que de se tailler la part du lion, s'enrichir, quitte à se réfugier dans ses montagnes quand surviendrait la catastrophe".

Demeurant vigilants car n'ignorant quasiment rien des intrigues, des divergences latentes et ouvertes opposant les notables musulmans et leurs partisans respectifs, les Juifs craignaient surtout, dit l'un d'entre eux, "le châtimeur que ne manquerait pas de leur infliger l'usurpateur" à l'instigation de ceux qui "les abhorraient parce qu'ils se sont toujours montrés en faveur du sultan légitime". Comble d'ironie: ce fut à des artisans du mellah "à la profession de graveurs" que le chérif Amrani fit appel "pour fabriquer le sceau impérial, avec le nom de Moulay Hafid en caractères arabes". (132)

3 - Les réactions des Musulmans et des Juifs aux excès du régime hafidiste

Pour empêcher la fièvre insurrectionnelle de se répandre encore davantage à Fès, Moulay Hafid se dépêcha de s'y rendre en passant non pas par la Chaouïa d'où il devait en principe chasser les Français mais en coupant par le Tadla. Il y fit son entrée "au milieu d'acclamations assez nourries mais non sans qu'on se montrât, juste derrière lui, son fidèle ami..., le Juif Holzmann". (133)

Ses relations avec la population musulmane de Fès et les tribus environnantes se détériorèrent cependant très rapidement. Et ce en raison notamment de sa renonciation de facto à la libération des territoires occupés, au rejet des conditions posées à sa proclamation, au rétablissement des taxes et des monopoles (i.e. tabacs) abolis en 1907, à la nomination à des postes de responsabilité d'anciens azizites réputés corrompus et aux extorsions de ses partisans Glaoua. (134)

Les Juifs furent momentanément favorisés quant à eux par l'"amitié" liant Ischoua Corcos au nouveau sultan et à son grand-vizir, Maḍani Glaoui. Pour se prémunir contre d'éventuels retournements de fortune, celui-ci avait mis d'ailleurs à contribution son banquier pour entrer en rapport avec des milieux parisiens susceptibles de servir ses intérêts à plus long terme. Il put ainsi établir des contacts avec la Compagnie Marocaine, laquelle s'empressa de communiquer au Quai d'Orsay ses propos sur les bienfaits qu'il disait avoir constatés lors de son passage en

132 - J. Niddam, op. cit., p. 144.

133 - Ibid., p. 162 et 191. Ahmed el Jaï, l'un des accapareurs notoires du régime aziziste, fut ainsi nommé au poste de mohtasseb de Fès.

134 - A.G.P. Martin, op. cit., p. 484. FO, 413, 48, 29.1.1908, Moulay Hafid au chargé d'affaires anglais, H. White, "Nous employons la proclamation du jihad comme stratège pour tranquilliser la population et réduire l'excitation qu'elle éprouve en voyant sa terre occupée par la force, les siens égorgés, et la possibilité de diriger ses affaires lui échapper dans son propre pays". AEP, NS, 200, Fès 3.8.1909, Gaillard à sa légation, "Aïssa b. Omar, vizir des Réclamations, cherche notre amitié... Il nous est totalement acquis".

Autre considération prise en compte par les membres de ce comité: le souci d'éviter des complications avec les protecteurs européens et américains des marchands les plus importants du mellah risquant de servir les desseins des Français; d'autant plus que des notables israélites avaient adressé des lettres aux dirigeants parisiens de l'AIU les pressant d'envoyer des secours aux nécessiteux et d'entreprendre les démarches nécessaires pour, disaient-ils, "sauver leurs coreligionnaires d'un carnage évident". (129)

De Tanger parvenaient en effet des lettres de Menebhi - lequel préparait la proclamation de Moulay Hafid dans la cité du Détroit - et de Torrès. Ceux-ci recommandaient au comité de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du mellah. Ils protestaient même contre l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les commerçants juifs et les agents des maisons européennes de descendre en médina et d'y vaquer à leurs affaires". (130)

D'ailleurs même les radicaux fassis qui réclamaient le "retour" à la loi islamique, l'application stricte de ses dispositions, et l'abrogation des privilèges capitulaires voire la réduction des Chrétiens résidant dans le pays au statut de simples "dhimmis" faisaient preuve, dans le cas spécifique de l'attitude à adopter à l'égard de leurs voisins juifs, d'une grande modération. Mohamed Kettani (d.1909), fougueux alem qui devait mourir un an plus tard des suites de la bastonnade que lui fit infliger Moulay Hafid, s'abstint ainsi de toute excitation contre eux.

S'en prenant davantage aux Musulmans, les marchands en particulier, il se limita à stigmatiser -notamment dans une "feuille" calligraphiée *At-Tâouîn* (La Peste)- les Juifs ayant pris part à la "gabegie" dont s'étaient rendus coupables "le détrôné de Rabat (Abdel Aziz) et les Ouled Tazi", et à demander à ce que les dhimmis livrent les armes détenues "illégalement" et participent au financement du jihad. Dans son optique une telle mise à contribution constituait une sorte de sanction par laquelle "les Juifs devaient réparer le mal qu'ils avaient fait au pays de par leurs liens avec les Chrétiens". Ce faisant, il entérinait de facto leurs droits et les associait d'une certaine manière à la remise en ordre des affaires du pays. (131)

129 - Ibid., p. 146 "11.3.1908: l'Alliance... a mis à (notre) disposition... une somme de 2.000 francs. Le quart (en) a été distribué aux pauvres et aux... artisans qui s'embêtent... vu l'impossibilité de descendre à la médina. On garde les 3/4 pour les plus mauvais jours qui sont probables".

130 - Ibid., p. 59 "22.2.1908, Menebhi... recommande chaudement à Chergui de veiller à la plus profonde sécurité des Israélites vu le nombre considérable d'entre eux qui sont des protégés". Ibid., p. 149 "13 mars: aujourd'hui des crieurs publics ont circulé dans toutes les rues du mellah informant les commerçants, par ordre... du gouvernement, qu'ils peuvent descendre en médina".

131 - M.A. Bensouda, op. cit., p. 3 "Liste des serviteurs des Ouled Tazi Dieu les anéantisse: (Omar) Messouak, Kanbour Chraïbi, Tachour Bennani, Laqra' Rkhami, Ruben le dhimmi, Habib le dhimmi, Mac Lean, Ali Bellout, Qerouach le bouffon, Hamdouchi". A. Kettani, *Tarjamat cheikh Mohammed Kettani al'shâhid*, Rabat, 1962.

A cet effet il fut en particulier décidé d'instituer un moratoire sur les créances des négociants israélites sur leurs homologues musulmans, de rétablir les anciens usages imposant aux "dhimmis" de ne circuler que nu-pieds en médina, d'incarcérer "pour l'exemple" un maraudeur ayant agressé deux Juifs, d'augmenter le nombre des gardes autour du mellah et de creuser des tranchées au pied de ses murailles. (125)

En outre, comme le renforcement des mesures de sécurité autour de ce quartier, les tractations avec les tribus, et les préparatifs du jihad nécessitaient des fonds de plus en plus importants, les Israélites furent appelés à suivre l'exemple de leurs voisins de la médina -ayant versé plus de 100.000 douros- et à apporter leur contribution au fardeau général. Et ce par des "dons", le change de différentes sommes de monnaie de cuivre en pièces d'argent, et le paiement d'une traite de 20.000 douros tirée depuis Rabat par Omar Tazi sur son agent Omar Messouak et destinée, avant son interception, à ranimer le légitimisme défaillant des azizistes de Fès. (126)

A l'exception d'une minorité de gros négociants, la plupart des Israélites n'étaient pas en mesure de contribuer de manière aussi substantielle que l'escomptait le comité. Leurs revenus étaient en effet affectés depuis quelques années déjà par la remise en cause de la prééminence du mellah en matière de distribution des produits d'importation, et la tendance générale à la diminution des prix des articles de fabrication européenne du fait de la concurrence de commerçants de la médina en assurant eux aussi l'écoulement. Ils pâtissaient aussi de l'impact de l'agitation aussi bien sur les tournées de colportage dans les campagnes que sur les pratiques usuraires. (127)

De ce fait, leurs délégués n'acceptèrent de payer que le salaire d'une dizaine de gardes sur les soixante dix affectés à la surveillance de leur quartier et une contribution de quelque 5.000 douros. S'attendant à une prolongation des troubles et voulant à la fois ménager leurs ressources et éviter d'exciter les convoitises, ils rejetèrent, en arguant du marasme et de l'interruption des affaires avec la médina et en usant aussi de "dons corrupteurs", même les demandes de "prêt" du comité. (128)

125 - J. Niddam, op. cit., p. 36; p. 38 "Les Israélites de Sefrou demandent des secours... Sidi el Oumrani envoya... des courriers aux... arabes de (Sefrou), leur déclarant qu'il engageait les Bhalil et At Youssi à manger tous les biens des musulmans de Sefrou s'ils exigeaient quelque chose des Israélites".

126 - Ibid., pp. 52, 59-60, et 171.

127 - Ch. René-Leclerc, op. cit., pp. 157-58.

128 - J. Niddam, op. cit., p. 171 "les Israélites décidèrent d'essayer de fermer la bouche (à Moulay Abdeslam) avec une petite somme de 200 douros pour ses propres intérêts...; plusieurs fanatiques (en médina) ont déjà fait de grands versements".

étrangers au mellah, et la propagation du contenu de divers journaux tangérois et de toutes sortes de rumeurs à partir de ce quartier; (121)

- les griefs que des tribus, dont des contingents en partance pour la Chaouïa campaient aux portes de Fès, nourrissaient à l'encontre des usuriers du mellah; les Hyaina-s, dont plus de 300 contribuables croupissaient depuis l'époque de Moulay Hassan dans les geôles de Fès-Jdid à cause en partie de créances non payées, "sommèrent (ainsi) les israélites, rapporte Niddam, de leur remettre tous les papiers d'usure sur lesquels ils doivent des sommes considérables"; (122)

- la précarité de la situation générale, compliquée par le cours forcé de pièces démonétisées, le coût de l'entretien par la population de 2.000 volontaires pour le jihad en Chaouïa, le refus des autorités maintenues en fonctions (i.e. le pacha Chergui, gendre de Menebhi) d'ouvrir les arsenaux aux hommes de tribus, les fausses rumeurs, et les contradictions opposant les membres radicaux du "comité révolutionnaire" à ceux qui ne cherchaient qu'à maintenir l'ordre public en attendant l'arrivée du nouveau sultan ou même le retour de son prédécesseur. (123)

La phase de vacance du pouvoir séparant le départ de Moulay Abdel-Aziz à Rabat (12.9.1907) de l'entrée de Moulay Hafid à Fès (7.6.1908) se passa toutefois sans incident au mellah. L'absence de désordres et le fait que les notables juifs aient pu intercéder même en faveur de leurs coreligionnaires de Sefrou étaient dûs en partie à l'insistance d'oulémas auprès des chefs de tribus sur la primauté de la lutte contre les Français, la distribution de "présents" à certains d'entre eux, la cordialité des rapports que le grand-rabbin Vidal Ha-Serfaty (d. 1921) entretenait avec le pacha de Fès-Jdid et des notables de la médina, et aux mesures préventives prises pour limiter les risques d'incidents au niveau proprement urbain. (124)

121 - Ibid., p. 25 "Le mellah est (le principal) réceptacle des nouvelles qui arrivent de toutes parts...; des Hl Fas viennent s'informer chez nous"; p. 133 "un des notables du mellah a (reçu) une missive du gouvernement de Rabat (le priant de fournir des précisions) sur Abdeslam Amrani, quelques chorfas d'Ouezzane... et le pacha Bachir"; p. 142 "Omar Tazi... a rédigé... une missive secrète à son gendre, toujours par (le biais) des Israélites".

122 - Ibid., p. 53 "Les Hyaina, au nombre de 3.000 combattants, campent (près) de la ville...; on frissonne à l'idée de ce que serait... au milieu de ces barbares qui ne connaissent ni Dieu, ni Mohammed son prophète".

123 - Ibid., p. 46, "un boucher qui a vendu de la viande au-dessus du cours fixé a reçu 500 coups de fouet", p. 156 "le cours forcé des "chettas" au double de leur valeur habituelle (a failli) provoquer un soulèvement général".

124 - M. Nahon, *Les Israélites du Maroc*, REES, Alger, sept.- oct. 1909, p. 206, "quand le célèbre Rabbi Abner (Serfaty) mourut, ce fut un deuil auquel les Musulmans de toutes les classes et même la Cour s'associèrent".

Devant le risque de "voir la populace élire le chérif Kettani", les notables musulmans se hâtèrent de former un comité révolutionnaire et de proclamer Moulay Hafid. Son investiture (4.1.1908) était toutefois conditionnelle: il devait s'engager à libérer les villes occupées, s'opposer aux immixtions étrangères, annuler les dettes de son prédécesseur, abolir les protections et le maks, garantir les privilèges traditionnels des chorfas et des oulémas, et se conformer constamment au droit islamique. (119)

A l'inverse de Meknès et même de villes de la côte où des Israélites et des Musulmans en affaires avec des Européens prirent peur et s'enfuirent à Tanger, la "révolution" ne provoqua pas de panique visible au mellah de Fès. Pourtant nombreuses étaient les causes qui exposaient certains de ses habitants à des risques de "représailles", notamment:

- les compromissions des riches négociants qui s'étaient mis au service de vizirs prévaricateurs tels que les frères Tazi - traités de "Juifs" par les Musulmans en raison tant de leur ascendance juive que de leur affairisme- et les avaient aidés, par des créances anti- datées et des hypothèques fictives -supposées cédées à la maison Braunschvig-, à soustraire leurs biens à un éventuel séquestre; d'autres Juifs, de moindre envergure, étant également en affaires avec l'ancien vizir des Finances, ses parents, et ses prête-noms ou occupant des maisons ou des boutiques leur appartenant au mellah; (120)

- le recours de Moulay Abdel Aziz -retiré avec sa Cour à Rabat- à des notables juifs pour l'obtention de renseignements sur l'évolution de la situation à Fès et le maintien du contact avec ses partisans; la présence de bureaux de poste

contraint les gens de vertu et de religion à les suivre". Cf FO, 881, 8879, 8.2.1907, G. Lowther à E. Grey, conf., "the ministers (Tazi) are... devoid of any sense of patriotism and have not the interests of the country really at heart, except in so far as they can derive pecuniary benefit from them".

119 - Ibn Zidane, *Ithaf*, op. cit., I, pp. 352-53, texte de la bēia de Fès. J. Niddam, Un correspondant de révolution (journal d'un Israélite de Fès), 1908 - 1910, présenté par Maître de la Motte Capron et Dr Trenga, BSGA, 1936, pp. 21-32 témoignage de l'auteur, agent de la poste allemande à Fès, sur la proclamation de Moulay Hafid, l'attitude ambiguë voire le double jeu de notables musulmans, y compris les membres du "comité révolutionnaire".

120 - J. Niddam, op. cit., p. 26, 33; 52 "plusieurs Israélites ont des relations avec les Tazi"; p. 188 "toute la cruauté et le fanatisme du peuple se tournent contre les Tazi". Cf le kettaniste M. Bensouda, *Lissan al-Qalam li-tanbih Ouadi' Karam*, litho. Fès, 20 hijja 1325 / 26.1.1908, p. 3, l'auteur répondant au Syrien, O. Karam, directeur d'*Es-Sâada*, journal officieux (en arabe) de la légation de France, qui critiquait le rôle des oulémas de Fès dans la déposition d'Abdel-Aziz, "Tazi a amassé (indûment) des sommes d'argent incalculables. Ce qu'il détient appartient au Bit el Mal des Musulmans".

n'en suscita pas moins de grands espoirs parmi la population musulmane à travers tout le pays. (116)

La perspective d'une reprise de la lutte pour la libération de la Chaouïa et d'Oujda et d'affrontements avec les partisans du sultan déchu accrût les besoins en armes des tribus. Même si des Européens tendaient à les supplanter, les intermédiaires locaux, les Juifs en l'occurrence, demeuraient fort actifs. Et ce même dans une ville comme Essaouira, demeurée pourtant loyaliste: "nous avons appris, écrit à ce propos Moulay Abdel-Aziz au gouverneur et aux oumanas de ce port, que quelques négociants, surtout les Juifs, ne vendent plus que des cartouches et des armes aux rebelles". (117)

2 - La médina et le mellah de Fès pendant la "révolution hafidiste"

Les masses musulmanes, dit l'auteur d'un projet de constitution présenté à Moulay Abdel-Aziz, demeuraient impuissantes devant la misère parce que des "tyrans" accaparaient les moyens susceptibles de soulager les pauvres "alors que même les Juifs placés sous la dhimma de Sa Majesté disposaient d'oeuvres de bienfaisance bien organisées" et ce même "(s'il) ne convenait pas que la dignité d'un croyant fût moindre que celle d'un Juif". De ce fait, elles n'entendaient pas se mobiliser uniquement pour la libération des territoires occupés. Elles voulaient imposer aussi l'abolition des taxes anti-canoniques. Or, comme des Juifs prenaient activement part à la ferme de droits impopulaires, il était difficile que leur responsabilité fût toujours distinguée de celle du pouvoir qui les leur adjugeait.

Ces aspirations et la "confusion" pouvant en résulter apparurent nettement lors de l'explosion qui secoua Fès du 15 au 17 décembre 1907. Avant que des esclaves et des portefaix mobilisés par un certain Idriss ben el Ouafi ne mettent fin aux désordres, des paysans Ouled Jamâa -tribu en butte aux pratiques d'usuriers israélites protégés ou naturalisés- et des éléments du petit peuple de la médina - tanneurs, cordonniers, et boutiquiers-, détruisirent en effet les caisses servant à la collecte des "droits de porte". Ils saccagèrent aussi le local du monopole des tabacs (concedé à un Juif), pillèrent le magasin d'un riche négociant israélite, menacèrent la poste française, et cherchèrent - en vain - à mettre à sac le mellah. (118)

116 - P. Pascon, op. cit., I, p. 287, des potentats autres que les grands caïds s'empressèrent de se rallier à Moulay Hafid.

117 - DAR, Essaouira, 5 jourmada II/ 5.7.1908. BGA, D 1695, 23 moharram 1325/ 8.3.1907, le sultan au gouverneur Abderrahmane Bargach: "les armes européennes sont débarquées en grandes quantités et vendues ouvertement aux campagnards sans que cela suscite la moindre réaction de ta part (car) tu en tires des avantages".

118 - M. Mennouni, op. cit., II, p. 436. Ibid., p. 339, Abdel-Aziz, 6 hijja 1325/ 10.1.1908, appelant le gouverneur de Larache à empêcher la population de suivre l'exemple des "vauriens parmi les tanneurs, cordonniers, portefaix et boutiquiers de Fès qui ont... rompu l'obéissance au Makhzen et

En tête des éléments ainsi visés figurait le pacha chargé du mellah, l'ancien affranchi Mohammed ben Abdelkebir dit Kabbour. En un laps de temps très court, plusieurs plaintes, "curieusement" toutes en rapport avec des réclamations de Juifs, furent ainsi élevées contre lui à la Cour. Elles donnèrent lieu, à deux reprises au moins et à peu d'intervalle, à de sévères réprimandes. (113)

La première fois, il fut sérieusement "tancé" à cause de son refus d'entériner le remplacement de l'"expert" juif de la corporation des bijoutiers, un certain Shriqui, émigré à Jérusalem sans esprit de retour, par l'un de ses frères soutenu par l'adjoint du mohtasseb malgré "son incompétence, sa malhonnêteté et son insolvabilité". D'autres rappels à l'ordre furent provoqués par des marchands, notamment Aaron Aflalo (protégé allemand), associés dans l'exploitation d'un fondouk du mellah au cadî Moulay Mustapha - l'un des futurs rédacteurs de la béïa de Moulay Hafid- s'étant plaints au sultan de "la fréquence des vols (commis au mellah), du pillage de l'argent des négociants, et des négligences du pacha dans l'accomplissement de son devoir de dissuasion des coupables et de garantie de la sécurité des biens". (114)

Néanmoins, ce fut surtout dans la recherche d'appuis allemands que Holzmann se distingua. Mettant ses compétences linguistiques à la disposition de Moulay Hafid et lui laissant entrevoir, à travers la traduction de journaux européens, le parti qu'il pouvait tirer de la situation internationale, voire le "(poussant) à se soulever contre son frère et à miser sur l'aide de l'Allemagne", il facilita ses contacts avec les Manesmann. Il réussit à lui obtenir d'eux "des capitaux considérables en échange de vastes concessions territoriales et minières". Il effectua aussi un déplacement pour son compte à Berlin. (115)

En dépit du "péché originel" dont était entaché son mouvement, l'investiture de Moulay Hafid, "proposée" par M. Glaoui après la prière du vendredi 16 août 1907 aux fidèles qu'encadraient ses contribules en armes et aussitôt légalisée par une béïa,

113 - DAR, Marrakech, 25 hijja 1324/ 9.2.1907, Kabbour au sultan: "de l'avis unanime des rabbins, des notables juifs de la corporation et de leurs frères bijoutiers, Messod Vidal est plus compétent que le frère de Shriqui parce qu'il est du métier, d'une grande probité, vigilant et solvable... Ce dernier n'a jamais fabriqué de bijoux. Il se contentait d'écouler... les pièces auxquelles son frère mélangeait frauduleusement du cuivre... L'adjoint du mohtasseb, dont la compétence se limite... au poinçonnage des pièces saines... veut s'associer avec lui dans la fraude... Il a refusé de poinçonner les bijoux contrôlés par Messod Vidal et ne s'est pas soucié des droits qu'il fait perdre au Makhzen depuis 3 mois".

114 - BGA, D 1695, 22 safar 1325/ 6.4.1907, le sultan à Ben Kabbour, "l'on dit que cette situation va s'aggraver en raison de ton indifférence coupable".

115 - P. Guillen, op. cit., pp. 487-488. E. Burke, *Prelude...*, op. cit. 103.

Indice précoce des limites de "la révolution hafidiste": la protection que les Européens résidant à Marrakech et menacés par la violente manifestation ayant éclaté dans la ville dans la journée du 25 avril 1907, trouvèrent auprès de Corcos, Abraham Coriat, Samuel Tordjman, Raphaël Edery et d'autres notables du mellah. Et ce au moment même où les tribus environnantes, notamment les Rhamna, exigeaient non seulement l'expulsion des Chrétiens mais aussi "la soumission des Juifs aux obligations traditionnelles qu'ils devaient observer en médina". (110)

Toutefois, si la contribution d'Ischoua Corcos, "vieillard pauvrement vêtu, la tête recouverte d'un mouchoir bleu à petits pois, et le corps enveloppé des vêtements noirs imposés à sa race", pouvait dans une certaine mesure se situer dans la tradition du recours de Prétendants aux services de dhimmis fortunés, celle de son coreligionnaire d'origine syro-palestinienne naturalisé allemand, Judah Holzmann, avait quant à elle une dimension plus "diplomatique". (111)

Ce personnage, entré au service de Moulay Hafid après que les soins dispensés à la population du mellah de Marrakech (où il s'est établi en 1898) et à une riche clientèle musulmane lui eurent assuré la notoriété en ville même et dans la région, ne se limitait pas à l'exercice de la médecine. Considéré par les Français comme un "agent patenté de l'Allemagne" et l'instigateur de l'assassinat de Mauchamp - autre "honorable correspondant", il complota en effet avec les Glaoui, Mtougui et le chef de la zaouïa de Tamesloht - secteur où il avait des associés agricoles. Il travailla aussi à rallier le pacha de Safi et gouverneur de la puissante confédération des Abda, Aïssa ben Omar el Abdi. A Marrakech même il s'attacha, de concert selon toute vraisemblance avec Corcos, à créer des difficultés aux agents du Makhzen hostiles aux conjurés. (112)

(1904) par le caïd Ayyadi d'un terrain de 2.000 ha (accaparé aux dépens des Rehamnas) à un agent de la banque Rothschild contre un prêt.

110 - FO, 174, 253, Marrakech 8.5.1907, Lennox à Madden au sujet du recours de ces Européens à la protection de Juifs. DAR, Marrakech. 24 rabi I 1325/ 4.5.1907, le pacha Ouarzazi informant le sultan des exigences des Rhamna: "expulsion des étrangers..., interdiction pour les Juifs de monter des bêtes sellées et de porter des sandales au passage des Musulmans"; "j'ai dit à Moulay Hafid que nous n'écouterons pas ces folies... et ces doléances obscurantistes mais qu'il fallait éviter de provoquer une révolte". A. Lecoq, *Les écoles israélites au Maroc*, RQDC, 1.6.1911, p. 682.

111 - A. Brives, op. cit., p. 414 "Holzman (est) l'ami intime de Moulay Hafid". E. Aubin, op. cit., pp. 372-73.

112 - A.G.P. Martin, op. cit., p. 417 et 427 "(avant) novembre 1906 Abdel Aziz (était) avisé par Aïssa el Abdi d'une démarche tentée auprès de lui par le Juif Holzmann pour le compte de Moulay Hafid". Les notables juifs de Marrakech avaient l'habitude de monter des "coups" contre les pachas dont ils voulaient se débarrasser, i.e. AMG, C 8, Marrakech 1.5.1894, Cdt Schlumberger, sur la (fausse) disparition d'un rabbin, "(C'était) un coup monté par les Juifs contre le pacha Ouida qu'ils détestent". DAR, Essaouira, 26 rjeb 1310/13.2.1893, le gouverneur d'Essaouira au sultan sur le dahir apocryphe exhibé par un Juif, Aaron Ohayon.

trône et l'un des "seigneurs de guerre" -Madani Glaoui- dont il était le "banquier" "la sacoche", disait-on. (106)

Sachant sans doute mieux que quiconque à quoi s'en tenir sur la véritable nature du mouvement hafidiste, ce personnage qui, fait hautement symbolique, bénéficiait de l'escorte de cavaliers musulmans lorsqu'il se déplaçait pour le compte de ses "amis", ne pouvait en effet que "coopérer": ses intérêts (commerce, exploitation de divers monopoles - tabac, soufre, salpêtre-, ferme de droits de marchés, créances sur les tribus) étaient étroitement liés à ceux des "seigneurs de l'Atlas" et dépendaient largement du khalifa en poste à Marrakech. (107)

Sur un plan plus général, une telle coopération traduisait dans une certaine façon l'opposition commune de grands caïds et d'argentiers juifs aux projets de réformes azizistes. L'abolition des privilèges fiscaux tant traditionnels que capitulaires et la nomination de percepteurs spécialement chargés du recouvrement des impôts après évaluation des récoltes que Moulay-Abdelaziz essayait d'instituer, risquaient en effet de réduire les possibilités d'accaparement pour les uns et le produit de prêts usuraires et de fructueuses saisies pour les autres. (108)

Du reste, et outre le fait qu'il pouvait, en dernier recours, brandir sa patente de protégé français, Corcos ne négligea point de se prémunir contre les risques d'échec du complot hafidiste. Pour ce faire, il demeura en contact avec un caïd momentanément "loyaliste", Tayeb Goundafi; celui-ci étant son obligé depuis qu'il lui avait avancé -avec un autre "banquier", le bijoutier et négociant Samuel el Biaz, et Braunschvig- les sommes dont il avait eu besoin en 1905-1906 pour obtenir des dahirs étendant sa zone de commandement -au détriment de ses rivaux. (109)

106 - Georges Spillman fut le premier à l'assimiler au grand négociant de Bourges. Les frères Tharaud le réduisirent quant à eux à un simple "Père Goriot". V.C. Scott O'Connor le qualifia de "Shylock de Marrakech"; dans son livre *A Vision of Morocco The Far West of Islam*, London, 1923, p. 307.

107 - E. Aubin, op. cit., pp. 272-73. G. Maxwell, *Lords of the Atlas. The Rise and Fall of the House of Glaoui, 1893-1956*, London, Gentry Books Ltd., 2^e éd., 1983 (1^{re} éd. 1966), p. 95. convergence d'intérêts des comploteurs.

108 - FO. 881, 8488, Casablanca 12.5.1903, Allan Mac Lean à Nicolson, "A change of ruler or policy is desired by... 2 - officials who in former times amassed fortunes by means of oppression and extortion, 3- the numerous clan of traders (mostly Jews) who have until recently made a business of advancing money at usurious interest to the peasantry to enable them to meet the extortionate demands of their officials". C. Houel, op. cit., p. 51 "Ischoua Corcos jouit de toute la confiance de Moulay Hafid".

109 - P. Pascon, op. cit., I, pp. 346 - 47, lettre (29 hijja 1322/ 6.3.1905) envoyée à ses frères par Goundafi de Fès où il avait saisi l'occasion des cérémonies de l'Aïd el Kébir pour "négocier" l'extension de son commandement; p. 349, Corcos informant Goundafi (13.6.1905) d'un autre prêt en sa faveur. Cf Ibid, p. 362, le vice-consul Lennox à Mac Lean, 6.4.1906; p. 428, cession en hypothèque

empêcher les "dissidents" de faire passer entre les mains de Juifs protégés ou naturalisés des biens dont la confiscation devait "servir d'acompte au fonds (destiné) à indemniser les pertes consécutives aux événements de Casablanca". (103)

II - ETENDUE ET LIMITES DES TENSIONS INTER-COMMUNAUTAIRES SOUS LE REGIME HAFIDISTE, 1907-1912

1 - Le rôle de grands caïds et de Juifs dans la proclamation du "sultan du jihad"

La nécessité du Jihad par laquelle sa proclamation fut justifiée laissait supposer que Moulay Hafid allait inaugurer son programme de redressement par l'"épuration" du Makhzen et "la remise à leur place" des Juifs considérés comme des "fourriers" de la pénétration étrangère. Le "parrainage" que de grands caïds du Sud - les frères Madani et Thami Glaoui, Ayyadi Rhamni, Abdelmalek Mtougui - apportèrent à son investiture à Marrakech hypothéqua cependant lourdement son mouvement. Et ce notamment dans la mesure où il s'agissait de personnages dont les procédés se situaient à l'antipode des normes islamiques (104)

Le concours qu'il trouva auprès de Juifs ne le servit pas mieux. Ceux d'entre eux qui furent directement associés aux préparatifs d'un "coup d'Etat" dont l'animateur se présentait en alem imprégné de "salafisme" et partisan d'une politique fondée sur "le retour aux sources" islamiques étaient en effet des usuriers bénéficiant de la complicité de caïds, connus pour leur mainmise sur les terres de leurs débiteurs, leurs abus en tant que fermiers de divers droits et taxes impopulaires, et leurs liens avec des puissances étrangères. (105)

Au "Jacques Coeur du Haouz", Ischoua Corcos, riche négociant protégé français, principal argentier tant de la Cour que de caïds, et chef inamovible des quelque 14.000 Juifs de Marrakech, échut la mission non seulement de constituer un "trésor de guerre" mais aussi d'établir les contacts préliminaires entre le candidat au

103 - Ibid.

104 - Sur les préparatifs du complot de Moulay Hafid contre son demi-frère v. FO, 881, 8488, Marrakech, 26 safar 1321 / 24.5.1903, Ghanjaoui à Nicolson, "the officials are deceiving the (sultan) although (he) has done them nothing but greater good and has oppressed none".

105 - Cette collusion n'excluait pas de vives frictions; i.e. DAR, Marrakech, 14 jourmada II 1323/ 16.7.1905, 1323/ 10.8.1905, 15 kâada 1323/ 11.1.1906), Moulay Hafid à Madani Glaoui, au sujet des réclamations de Laziz Rzioua (protégé anglais).

dans leur fierté n'ont pas évalué les risques, et ont (résisté) aux Français parce qu'ils (pensaient) ils étaient venus s'emparer de leur pays". (98)

Les autorités d'occupation passèrent outre. Se préoccupant de normaliser la situation à Casablanca, elles inaugurèrent d'une certaine manière l'un des volets de la "politique indigène" du Protectorat en assignant à des "équipes de Juifs" le déblaiement des rues, "le ramassage des cadavres" et des "déchets ménagers" des Européens (99).

Des Musulmans, y compris des mokhalets et des censaux, furent eux aussi soumis à des corvées dans la zone conquise en Chaouïa. En procédant de la sorte même vis-à-vis de catégories supposées "intouchables" et en leur imposant de lourdes amendes, elles stimulèrent, tout au moins dans un premier temps, la résistance des tribus accentuant par là-même les prédispositions des Juifs de diverses agglomérations en faveur de troupes déclarant oeuvrer à la "pacification" de la région. (100)

Ces prédispositions, la lassitude de ces populations après plus d'une décennie d'agitation quasi-ininterrompue, et leur crainte de se trouver prises sous le feu des canons français n'excluaient cependant pas le maintien de rapports ambivalents avec les Musulmans. En témoignent en particulier les contacts noués par des résistants incarcérés (i.e. Mohamed Ould Hamou Lahrizi) avec des Juifs en vue de la dissimulation de biens menacés de séquestre. (101)

"Nous avons appris que les malfaiteurs emprisonnés à Casablanca, et surtout les têtes de leur révolte... possèdent des biens, devait écrire à ce sujet Moulay Abdel- Aziz aux naïbs Torrès et Guebbas. Des Juifs et d'autres gens essaient d'établir des preuves à l'appui de créances sans fondement. (Et ce) à l'instigation des prisonniers eux-mêmes... Il est donc nécessaire que soient désignés des gens de confiance qui auront pour tâche de vérifier le bien-fondé des dettes réclamées aux prisonniers, de contrôler si elles sont saines de toute usure, d'établir avec une grande rigueur ce qui, éventuellement, revient réellement à chaque créancier de manière à empêcher les Juifs et d'autres gens d'étendre l'usage du faux et les irrégularités".(102)

Fort significative fut également l'origine de ces instructions: le consul Henri Gaillard. Il fut en effet le principal instigateur de mesures préventives devant

98 - M. Manouni, op. cit., II, pp. 315-317, cit. un article d'*Al-Liwa* (24.8.1907), "Dar al-faniya", assimilant le bombardement à l'Apocalypse.

99 - C. Houel, op. cit., p. 41, 153.

100 - Cf. A. Chouraqui, op. cit., p. 318.

101 - Ibid., 27 jourmada II 1325 / 7.8.1907, Moulay Lamine à Torrès.

102 - DAR, Casablanca, 14 safar 1326/ 18.3.1908.

"A l'exception de l'Espagnol Loubaris, les Chrétiens ne possèdent pas d'esclaves ici, devait écrire à ce propos Ben Bouzid. Quant aux Juifs, ils se sont appropriés un grand nombre de femmes hartani-es (affranchies) et draouies (du Drâa)... Ils les font venir et les vendent en secret... Il y a près de trois mois, des gens d'un douar (des environs) ont intercepté de nuit un Juif (qui conduisait) une fille arabe et qui a (prétendu) qu'un Arabe qu'il ne connaissait que de vue lui a demandé de la garder pour la nuit... Nous continuons notre enquête". (95)

Contrairement aux affirmations des journaux français, les "bédouins" ne furent cependant pas les seuls à se livrer au pillage. Des Européens, notamment des Espagnols, participèrent en effet eux aussi à la "curée". Ceux que des journaux parisiens de gauche appelèrent les "Apaches français du Maroc" et "les argousins criminels de la chevaleresque Marianne", débarqués sous le commandement du général Drude, ne demeurèrent pas eux non plus en reste. (96)

"Ces diables ont égorgé quiconque tombait vivant entre leurs mains, rapporte un témoin européen; ils ont démoli toutes les maisons, les boutiques et les dépôts qui se trouvaient sur leur passage... Les terribles excès auxquels les Marocains se sont livrés au cours du bombardement sont totalement insignifiants si on les compare à ceux que ces diables ont commis. Le massacre et le pillage se sont poursuivis jusqu'à la tombée de la nuit. (L'alcool et) l'ivresse ont alors mis fin à leurs actes sanglants". (97)

Dans une allusion manifeste au rôle particulier de la France dans "les réclamations juives" et à "l'énorme tapage (qu'elle faisait autour n'était-ce que) d'une seule personne injustement emprisonnée", des journaux du Moyen-Orient tels *Al-Liwa'*, organe de l'activiste panislamiste égyptien Mustapha Kamil-soulinèrent eux aussi l'ampleur des destructions provoquées par "le déluge de feu" sous lequel une puissance "se disant civilisée a écrasé des gens de Marrakech qui,

95 - DAR, Dossier "Esclavage", 28 moharrem 1325/13.3.1907, Ben Bouzid à Torrès, "Tu dis avoir appris que des marchands juifs et chrétiens "importaient" des négresses... en faisaient le commerce, se les appropriaient pleinement et les employaient sans rémunération... Liste des Juifs possédant des esclaves: Isâac ben Dados, Juda Gaboua, Sellam Dra'i, Abraham Bendra'ou, le fils du rabbin Ischoua, Mosché Nini, Messod Cadoch, Yosef ben Debbagh, Isâac ben Zarkin, Makhlof Chlieh, Ya'cob ben Issachar, Beddal Bibas, le tajer Nobella, David Zagouri, l'Espagnol Loubaris, total: 15".

96- FO, 174, 253, Casablanca 13.8.1907, le consul britannique à sa légation.

97 - R. Kerr, op. cit., p. 316. BGT, P.T., 27 joumada II 1325/ 8.8.1907, Lamine à Torrès. Ibid., 5 rjeb 1325/ 14.8.1907, Torrès à l'un de ses frères. A. Lakhdimi, op. cit., pp. 263-64. G. Oued, op. cit., I, pp. 44-50, mise en cause à la Chambre de la responsabilité du président du conseil, Clemenceau, et de Pichon.

Christian Houel avant de se raviser et de reconnaître que les "réactions (des Marocains) ne diffèrent point des nôtres lorsque nous subissons l'invasion des étrangers". (91)

Même le Makhzen essaya de réduire les résistants à de simples "malfaiteurs". Se fiant à de simples récits de voyageurs débarqués à Tanger d'un vapeur en provenance de Casablanca, Torrès s'indigna ainsi contre "(ces) vauriens qui ont enlevé des femmes et des enfants... (et avec) leurs frères (contribuables) habitant la ville... pillé les banques, les magasins, les dépôts, et la douane... dépouillé les gens de leurs vêtements, tué, massacré, égorgé des enfants juifs... et enlevé à l'amine Ben Ouahoud ses deux filles et ses esclaves". Ce n'est que par la suite que, ayant appris ce qui s'était réellement passé, il déclara à titre privé que "l'Acte d'Algésiras (avait) chargée (la France) de coopérer au (rétablissement) de la sécurité et non de détruire les biens et d'assassiner les gens". (92)

Présenté, à l'instar du saccage subi par le mellah de Tétouan en 1860, comme "la revanche des Arabes sur les plus faibles, c'est-à-dire les Juifs", le pillage du quartier juif de Casablanca, survenu après que bon nombre de ses habitants se soient réfugiés à bord de navires européens ou près du Soûr Jdid et que des obus du *Galilée* l'aient incendié, n'obéissait en fait à aucun plan préétabli. (93)

Des hommes de tribus et les miséreux de la ville ne résistèrent certes pas à la tentation de "se servir" dans les maisons et les boutiques juives évacuées en hâte par leurs occupants, et en particulier les riches marchands qu'ils considéraient comme plus ou moins responsables de leurs "maux". D'autant que l'opulence de certains parmi ces derniers était telle qu'ils possédaient des esclaves musulmans et se livraient à la traite de "croyantes" en provenance notamment du Drâa, du Souss et du Tadla et que l'effervescence créée par les appels au jihad rendait intolérable la poursuite d'un tel trafic par des "dhimmis", symbole manifeste aux yeux des "croyants" de la "déchéance de la communauté islamique". (94)

91 - Ibid., pp. 29 - 30, cf. pp. 38-39.

92 - BGT, PT, 1 rjeb 1325/10.8.1907, Torrès à l'un de ses frères, "(récits de quelques uns) des 400 passagers débarqués à Tanger". Ibid., 5 rjeb 1325/14.8.1907.

93 - R. Kerr, op. cit., p. 316. D. Littman, *Jews under Muslim Rule. Morocco, 1903-1912*, W.L.B., XXIX, n° 37-38, p. 7 et 73. A. Chouraqui, *Histoire des Juifs en Afrique du Nord*, Paris, 1985, p. 317-18, rapport du directeur de l'école de l'AIU.

94 - AEP, NS, 312, Tanger 4.6.1907, Annexe II, droits adjugés à Casablanca à Isâac Malka, et Edery (associé du mohasseb de Fès, A. Benkirane, co-adjudicataire avec Braunschvig du monopole des tabacs). Les Juifs de Casablanca ont commencé à monopoliser la ferme de divers droits dès la fin des années quatre vingt, i.e. DAR, DG, 16 rabi II 1314/24.9.1895, les oumanas de Casablanca demandant l'aval du sultan à la ferme des droits de portes pour une durée d'un an (pour 1.671.000 mitqals) à un groupe de 8 protégés (7 juifs: David Malka, Jacob ben Sâad, Moshé Marakchi, Moshé Amar, Moshé ben Dahan, Haïm Pinto, Moshé Ohana, et 1 musulman: Ahmed Mestari.

raison notamment de l'exploitation à laquelle ceux-ci se livraient aux dépens de leurs "mokhalets", de leur mainmise sur les terres de leurs partenaires trop endettés, des réclamations excessives qu'ils présentaient au titre du "pillage" de troupeaux ou de silos de grains, et des amendes collectives qu'ils imposaient par le biais des légations. Les éléments remplissant des charges consulaires ne le cédaient parfois en rien aux simples particuliers dans la mesure où ils mettaient à profit leurs fonctions officielles pour commettre des abus encore plus criants. (87)

A une première altération des faits, l'imputation des scènes d'horreur dont la ville fut le théâtre à la seule "sauvagerie des bédouins", la justification du débarquement et du bombardement par des considérations "humanitaires", et la perception que les Juifs se firent par la suite des "événements de Casablanca" contribuèrent activement les correspondants du *Temps* (i.e. Franz Weisgerber) et du *Matin* en particulier (88). "Aux ordres du Quai", ainsi que le souligna l'un de leurs collègues, ils cherchèrent à "présenter les événements avec un plus grand souci des réalités françaises que de l'exactitude des faits (et à) préparer l'opinion et le parlement" (à la conquête). (89).

L'amplification du saccage des biens d'Européens et de leurs associés autochtones était ainsi destinée à mettre en évidence le "fanatisme", la "barbarie" et la "cruauté" d'hommes de tribus déchaînés, écrivaient-ils, même contre leurs coreligionnaires fortunés "accusés pour les besoins de la cause, de s'être vendus aux Chrétiens". (90)

"Les commerçants musulmans eux-mêmes sont dévalisés ou mis à rançon. Mais les plus pitoyables victimes sont nécessairement les Juifs. Les hommes sont égorgés, les filles violées, les garçons emmenés comme esclaves... Dans le mellah désarmé tout était à prendre les bijoux, l'argent et les filles", devait ainsi rapporter

87 - AMG, D 12, Casablanca 13.12.1908, rapport du chef du Service de Renseignements des Troupes Débarquées sur la dépossession des fellahs. FO, 99, 256, 12.7.1883, J.D. Hay au sujet de son vice-consul à Casablanca, "Mr Lapeen is always involved in problems with the local authorities about false claims of the Moors under his protection and his own abuses". BGA, D 1695, 22 jourmada I 1324/14.7.1906, le sultan à Ben Bouzid au sujet de Lapeen.

88 - Cf J. Jaurès à la Chambre, séance du 27.3.1908, "Au Maroc il y a un peuple effervescent (qui)... se rappelle qu'il a successivement refoulé de son sol les Portugais, les Espagnols, les Anglais... C'est un peuple guerrier et farouche", in G. Oved, *La gauche française et le nationalisme marocain, 1905-1955*, Paris, L'Harmattan, 1984, I, p. 50.

89 - Ibid. Ibn Zidane écrit lui aussi, *Ithaf*, I, p. 423, que "ces sauvages ne se sont pas contentés de massacrer des ouvriers étrangers (à Casablanca). Ils ont envahi la ville et se sont livrés au meurtre et au pillage... Satan a tenté leurs papiers parmi les soldats du Makhzen".

90 - Cf. DAR, Casablanca, 25 jourmada II 1325, Abdel-Aziz aux notables de Safi et des Haha, les exhortant à ne pas se laisser induire en erreur par "les vauriens des tribus des environs de Casablanca (qui ont attaqué la ville) pour chasser le contrôleur français de la Dette".

La situation changea cependant radicalement lorsque le commandant du bâtiment français dépêché sur les lieux, le *Galilée*, fit débarquer des marins - conduits jusqu'au consulat de France par un interprète juif, Yahiya Zagouri, décoré plus tard de la croix de chevalier de la Légion d'honneur pour sa "conduite héroïque à Casablanca" - (5 août), et commença à bombarder la ville. (84)

Pris de panique, dit un médecin anglais, "des centaines de Maures et de Juifs, (cherchèrent) à fuir et s'abritèrent près du Nouveau Mur (Soûr Jdid)", secteur que le vice-consul Roger Maigret s'était pourtant engagé à épargner. Ce fut sur "ces créatures sans défense que les canons (du croiseur) firent tomber leurs obus à la mélinite". Le bombardement "ruina la ville et fit, dit-on, de 600 à 1.500 victimes (arabes)", bilan alourdi par le pilonnage auquel se livra un peu plus tard un autre bâtiment, *Du Chayla*. (85)

Dans la confusion ayant résulté de l'exploitation de qu'un ancien membre de la délégation française à Algésiras, H. Cambon, appela "le hasard providentiel (ayant) fourni à la France, au prix modique de neuf victimes (européennes)... l'occasion de prendre pied sur un sol intangible", divers éléments se livrèrent au pillage des maisons abandonnées par les Européens regroupés dans les consulats ou réfugiés à bord de bateaux, et à la mise à sac des magasins. Les déracinés vivaient dans des huttes alentour, et au nombre desquels figuraient de nombreux fellahs réduits à la misère par les extorsions de caïds et surtout des "prêteurs à gages constamment à l'affût de tous les besogneux d'argent" (Lacharrière) et d'autres "aigrefins", profitèrent de l'occasion pour assouvir de vieilles rancunes. (86)

Des gens de tribus réagirent de la même manière. Bon nombre d'entre eux étaient en effet animés de sentiments similaires à l'encontre des Européens. Et ce en

deux Juifs (protégés italiens) D. Azoulay (14.000 rials) et I. Benzmira (700 rials) qui détiennent une hypothèque sur (ses) biens à Casablanca". Ibid., 7 ramadan 1324/25.10.1906, Ibid., ordre le mettent en demeure de régler ses dettes et celles de son père envers Messod Shimoun de Casablanca et des Allemands. DAR, Casablanca, 24 joumada II 1325/ 4.8.1907, Bouzid à Torrès. E. Burke, op. cit., pp. 160-61.

84 - AEP, 459, Rabat 4.12.1928, le Délégué à la Résidence, Urbain Blanc, au ministre des A.E., proposant Y. Zaguri à la Croix d'officier de la Légion d'honneur. C. Houel, op. cit., p. 36. Cf L'Humanité, 7.9.1907, "Lettre ouverte à Clemenceau".

85 - R. Kerr, op. cit., p. 316.

86 - H. Cambon, *Histoire du Maroc*, Paris, 1952, p. 125. A.G.P. Martin, op.cit., pp. 439-42. J.L. de Lacharrière, *L'oeuvre française en Chaouïa*, Paris, 1911, pp. 97, 190-93, évocation de "la rapacité du mellah", du "véritable commerce" par lequel des "aigrefins" finirent par transformer en "protégés" près du tiers de la population mâle de la Chaouïa, et du "ferment d'anarchie (ainsi) dressé contre l'anarchie chérifienne". C.A. Julien, *Le Maroc face aux impérialismes*, Paris, 1978, p. 73, donne les chiffres de 30 morts et près de 60 blessés parmi les Juifs; 2 morts et 19 blessés parmi les marins français.

commencèrent lorsque le gouvernement français tenta de hâter la mise en application des "droits spéciaux" qu'il venait de se faire reconnaître. Prises au dépourvu dans l'"affaire" d'Oujda, citée occupée sans coup férir à titre de "gage" par des troupes envoyées d'Algérie, les tribus se montrèrent en effet déterminées à résister pour que Casablanca ne subisse pas le même sort. (80)

Dans la première phase de mobilisation de celles de la Chaouïa contre la poursuite des travaux d'aménagement du port de Casablanca par la Compagnie Marocaine -laquelle "accaparait" plus de 7.000 hectares de terres agricoles dans la région -, le creusement à travers un cimetière musulman d'un tronçon de la voie ferrée acheminant des blocs de pierre d'une carrière vers les quais, et la prise effective de fonctions d'un agent français du Contrôle de la Dette, les Juifs ne furent nullement inquiétés. Les délégués des tribus envoyés en ville les appelèrent simplement, au même titre que les autres autochtones, à boycotter les Européens pour les obliger à s'en aller; le gouverneur, Boubker ben Bouzid, étant lui-même mis en demeure d'expulser ces derniers et de mettre le télégraphe hors d'usage. (81)

Même lorsque, au terme du délai de cinq jours fixé au gouverneur pour qu'il s'exécute, des hommes de tribus s'en prirent (30.7.1907) aux ouvriers européens et musulmans de la carrière qui refusaient de se plier à leurs injonctions, faisant neuf morts parmi les premiers, l'agitation ne s'étendit pas au reste de la ville. Le mellah demeura ainsi, indique l'envoyé spécial du *Matin*, "aussi animé qu'aux anciens jours (avec) des rues encombrées de marchands de légumes, des boutiques débitant leur viande en plein vent, et des femmes jacassant sur le pas des portes". (82)

Pourtant au nombre de ceux que le Makhzen appela "les têtes de la révolte" figuraient des notables fortement endettés à l'égard de Juifs et ayant en principe intérêt à encourager des débordements susceptibles de faciliter la destruction des titres de créances. Torrès dut y songer lorsque, de Tanger, il pressa le gouverneur de prendre toutes les précautions pour "assurer la sécurité de tous les étrangers, des Juifs et des protégés". (83)

80 - Le chaos créé dans l'Orient par la guerre opposant les "roguistes" et les "azizistes" facilita l'occupation d'Oujda (23.3.1907) par des troupes commandées par le général Lyautey au lendemain du lynchage d'un Français à Marrakech, le docteur Emile Mauchamp, par une foule qui le soupçonnait d'espionnage; Jean Jaurès donna lecture à la Chambre des députés (24.1.1908), au grand embarras du ministre Stephen Pichon, de deux lettres de la victime démontrant qu'il était partie prenante dans des intrigues politiques.

81 - DAR, Casablanca, 18 joumada II/29.7.1907, Abdelhadi Zniber, aîné de Casablanca, à Torrès.

82 - C. Houel, *Mes aventures marocaines*, Casablanca, 1954, p. 17.

83 - Cas de Mohamed ben Haj Hamou Lahrizi. Moqadem de la tariqa des "rumat" (tireurs) dans les Ouled Hriz, ami du chérif Bouazzaoui -propagateur d'appels au Jihad-, et chef de la révolte contre le tertib ayant obligé le sultan à le nommer caïd, il contractait des prêts auprès de Juifs, v. BGA, D 1695, 22 moharram 1325/7.3.1907, Abdel- Aziz lui enjoignant de "régler sans délai (ses) dettes envers les

ceux d'entre eux qui détenaient des "clés" de maisons et de boutiques en médina (Makhzen ou habous) à renoncer à leurs spéculations sur le "droit de porte". (76)

Qu'il ait été réellement sollicité ou simplement voulu faire une démonstration de force aux dépens de son collègue, Abderrahmane Bargach, critiqué par le sultan pour son "silence intéressé" sur les trafics des négociants juifs, voire cherché à lui ravir son commandement, le fait est que gouverneur accrut sa popularité en se rendant maître de la cité pendant une courte période et en essayant de prendre des mesures contre les éléments qui appliquaient en médina les méthodes ayant rendu les loyers intolérables au mellah. (77)

Le parti considérable que des Juifs tiraient tant de leurs liens avec le Makhzen que des protections étrangères ne suscitait d'ailleurs pas des remous uniquement parmi les autochtones. Des antisémites français, pourtant partisans de "la plus grande France", n'hésitaient pas ainsi à reprocher à leur gouvernement de se laisser dicter sa politique marocaine par le "Dieu Israël" et de ne chercher à conquérir le Maroc que pour "consolider l'hypothèque juive sur les biens du Makhzen" (78).

Et ce au moment même où l'organe officieux de la légation de France, *As-Sâada*, s'évertuait quant à lui à démontrer que "les Juifs ne s'occupent pas de politique, (qu'ils) se consacrent uniquement à augmenter leurs revenus, et (que) leur enrichissement contribue à l'amélioration de la situation générale de leurs compatriotes". (79)

5 - Les "événements de Casablanca": les Juifs entre les bombardements et le pillage -

Les troubles que les Juifs craignaient de voir s'étendre du fait des réactions suscitées en milieu musulman par l'Acte d'Algésiras -devenu synonyme dans le parler marocain de contrainte excessive et d'asphyxie- et de l'incapacité du Makhzen

76 - A. Brives, op. cit., p. 358 "à Mogador le mellah existe, mais de nombreux juifs habitent dans la ville. De ce fait les loyers avaient augmenté et les musulmans ne trouvaient plus à se loger. Anflous eut la prétention de remédier à cet état de choses". FO, 881, 8879, Tanger 8.2.1907, conf., G. Lowther à E. Grey, "The mellah of Mogador is overcrowded and in filthy state. This is largely the fault of Jewish landlords who squeeze every farthing they can out of their tenants, doing nothing in the way of improvements in return".

77 - Ibid.

78 - J. Hess, *Israël au Maroc*, Paris, 1907, préface et p. 19 "Au Maroc, Israël s'occupe de tout. Nulle affaire en n'importe quoi n'est traitée sans qu'il en soit", p. 29 "La puissance d'Israël au Maroc tient à celle d'Israël en Europe. Notons que les Ouled Tazi, à qui Abdel-Aziz a abandonné le gouvernement et qui l'endettèrent, sont d'origine juive".

79 - *As-Sâada*, 21 mars, 25 avril, et 30 mai 1907.

cesse) en faveur du respect de la liberté de conscience et des droits imprescriptibles de l'humanité". Les Juifs du Maroc "qui ont pu apprécier depuis de longues années la valeur de la protection du gouvernement américain" tenaient à lui témoigner, écrivirent-ils à White, leur profonde gratitude pour cette nouvelle preuve du précieux intérêt qu'il leur accordait et du "grand service rendu (à Algésiras) à la cause de la civilisation et du progrès". (74)

Le véritable enjeu de la conférence était certes autre. L'Acte général ne fut en outre ratifié par le Congrès qu'après l'adoption d'amendements limitant l'engagement des Etats-Unis à la préservation exclusive de leurs "intérêts commerciaux, de la vie et des biens de leurs ressortissants au Maroc". La place disproportionnée que le mémoire de Schiff et le "vœu" de Roosevelt tinrent dans les préoccupations de la délégation américaine témoignaient cependant du "forçage" auquel un gouvernement étranger, mû par des considérations "domestiques" ou diplomatiques, pouvait se livrer sous couvert de "défense des Juifs du Maroc contre l'intolérance". Les réserves dont Bengio et Pimienta s'étaient fait l'écho exprimaient quant à elles le degré de conscience que des éléments bien informés avaient tant des manipulations dont la condition de leurs coreligionnaires faisait l'objet que du bouillonnement créé parmi les Musulmans par l'exacerbation des convoitises coloniales, les menées du "parti de l'étranger", et l'incapacité du Makhzen. (75)

Les partisans du "bas profil" étaient d'autant plus alarmés que le sens ultime des "droits spéciaux" reconnus à la France et à l'Espagne par la convention d'Algésiras (7.4.1906) n'échappait à personne et que le pays semblait devoir traverser une nouvelle phase de forte turbulence. Or comme le droit islamique était invoqué aussi bien par les révoltés pour justifier leurs soulèvements que par "l'Imam" soucieux de les présenter comme de simples "fauteurs de troubles", la condition des "dhimmis" et leurs "écarts" risquaient de faire l'objet de dangereuses surenchères.

L'éventualité de dangereux débordements apparaissait du reste concrètement dans des actions telles que celle qui aboutit à l'occupation d'Essaouira par le gouverneur des Haha, Ahmed Anflous. Celui-ci était supposé avoir été appelé à la rescousse par des Musulmans ne trouvant pas à se loger et pensant y parvenir en "(obligant) le pacha (de la ville) à regrouper les Juifs au mellah" et à contraindre

74 - Ibid., p. 1494, Rome 26.4.1906, H. White à E. Root, Annexe I, l'AIU à White, s.d. FO, 413, 42, Algésiras 4.4.1906, A. Nicolson à E. Grey, annexe I, "vœu" américain. M. Landenberger, op. cit., p. 214.

75 - E. Root reconnut plus tard que les raisons officielles invoquées pour justifier la participation des Etats-Unis à la conférence d'Algésiras avaient été de "simples prétextes" et qu'il n'ignorait rien de l'ampleur des irrégularités commises par les Juifs marocains qui, "une fois drapés du manteau de la naturalisation américaine, s'empresaient de retourner dans leur pays d'origine pour tirer avantage du statut privilégié qu'elle leur conférait", cité in M. Landenberger, op. cit., pp. 227-228.

naturalisations étrangères". En outre, comme certains d'entre eux se livraient à la contrebande et que la répression du trafic d'armes constituait l'un des principaux points inscrits à l'ordre du jour, il était du plus intérêt que fût écarté tout ce qui était de nature à attirer l'attention sur leur statut ou les activités interlopes exercées à sa faveur. (71)

Une telle prise de position confortait dans une certaine mesure celle du délégué du sultan à Algésiras, Larbi Torrès. Dans des propos tenus devant des envoyés spéciaux de grands journaux américains (*New York Daily Tribune*, *New York Times*), il s'interrogea en effet sur l'opportunité même de la tenue d'une telle réunion et "les raisons qui empêchaient les puissances d'envisager plutôt une conférence sur la Russie et de (se préoccuper de) rétablir l'ordre là-bas". White dut de ce fait renoncer à son projet initial. Pour ne pas décevoir totalement Schiff et les autres financiers juifs qui soutenaient le parti républicain, il proposa un "vœu" aux autres plénipotentiaires. (72)

Dans la motion présentée à cet effet, et suggérée en fait par Pimienta sur le modèle du "vœu exprimé en faveur de la liberté religieuse" en 1880 à Madrid, il rappela la volonté des Etats-Unis de "s'associer à tout ce qui était de nature à contribuer au progrès des idées humanitaires et à assurer le respect dû à toutes les croyances", leurs sentiments d'amitié à l'égard de l'empire du Maroc et le profond intérêt avec lequel ils suivaient son développement". Exprimer la satisfaction de son gouvernement devant "la nette amélioration apportée sous le règne de feu Moulay Hassan à la condition de ses sujets juifs et la volonté de Moulay Abdel-Aziz de les voir traités avec équité et bonté", il suggéra d'inviter "Sa Majesté à... rappeler à ses (agents) de traiter avec justice et équité les Juifs de son empire ainsi que tous ses sujets sans aucune distinction (d'appartenance religieuse)". (73)

Bien qu'adoptée comme un pis-aller, cette motion n'en fut pas moins accueillie avec satisfaction par les associations juives. Se prévalant de "près de cinquante ans consacrés par l'Alliance à la régénérescence des Israélites du Maroc" et s'exprimant en leur nom et celui des Juifs du monde entier, les dirigeants parisiens de l'AIU louèrent ainsi les Etats-Unis, "grand pays accueillant avec une magnifique générosité les victimes des persécutions religieuses et intervenant (sans

71 - Ibid., E/4. Ibid., 19 safar 1324 / 14.4.1906, Torrès protestant auprès de Gummere contre le débarquement sur la cte rifaine par un protégé espagnol, Isaac Pinto, de grosses cargaisons de munitions d'un vaisseau, Manilota, appartenant à un protégé américain. Ibid., Washington 28.6.1906, Le Département d'Etat recommandant à Gummere d'annuler l'enregistrement du "Manolita" au consulat.

72 - Ibid., Algésiras 28.3.1906, tél., White à Root au sujet de ce "dilemme". *New York Daily Tribune*, n° du 18.1.1906.

73 - FRUS, 1906, Algésiras 8.4.1906, White à Root; Annexe I "Motion of the American Delegation". Approbation unanime.

Les "restrictions" d'ordre économique énumérées par Schiff, sur la base de doléances - dépassées- présentées près d'un demi-siècle plus tôt par Montefiore, reçurent un démenti tout aussi catégorique: les Juifs n'étaient pas tenus de vendre leurs marchandises par l'intermédiaire de Musulmans; fut-il déclaré à Einstein, bénéficiaient de l'appui de partenaires occupant de hauts postes au sein du Makhzen, et monopolisaient en fait tout le commerce du pays. (69)

Initiative totalement inconcevable quelques années plus tôt, le grand-rabbin de Tanger, Mardochée Bengio, adressa même une lettre officielle à l'envoyé américain dans laquelle il affirma que "si le gouvernement (des Etats-Unis) avait l'impression que les Juifs du Maroc étaient maltraités et opprimés, il n'en était rien en réalité (et qu') en toute justice... il fallait reconnaître que depuis le début du règne de feu Moulay Hassan, (ces derniers) n'avaient absolument aucune raison de se plaindre". Tout en exprimant, "au nom de tous (ses) frères, ses remerciements à S.E. le président Roosevelt pour l'intérêt humanitaire qu'il leur témoignait", il précisa que "les Juifs marocains n'avaient pas besoin, dans les circonstances présentes, de sollicitude particulière (et qu'ils) préféreraient que fusse évitée à Algésiras toute intervention amicale en leur faveur".

D'autres raisons invoquées par Bengio étaient également significatives tant de ses propres motivations que de celles d'éléments appartenant comme lui à de puissantes familles connues pour l'étendue de leurs affaires, leur statut de protégés, leur poids au sein de leurs communautés, et les ménagements auxquels le Makhzen s'obligeait à leur égard. Il expliqua en effet que ses coreligionnaires "se proposaient de jouer un rôle encore plus important d'intermédiaires dans le cadre d'une plus grande ouverture du Maroc au commerce mondial", "bénéficiaient déjà du même traitement que des citoyens étrangers parce que comptant dans leurs rangs de nombreux protégés et sujets de puissances étrangères", et se devaient d'observer une certaine retenue pour ménager l'avenir et éviter "le ressentiment des Maures". (70)

Dans ces conditions, il est aisé de comprendre que ces éléments aient voulu éviter que le Makhzen n'en vienne à soulever, en cas d'examen par la conférence de "la condition des Juifs", la question des protections irrégulières. Or, affirmait Einstein, ses interlocuteurs tangerois lui avaient précisé que "c'était fréquemment de manière illégale et en totale violation des termes de la convention de 1880 que tant d'indigènes israélites, en réalité sujets du sultan, jouissaient de protections et de

de Juifs à l'Islam. Cf. DAR, Fès, 10 jourada I 131 / 19.11.1893, Moulay Hassan au gouverneur de Fès-Jdid, S. Faraji, "un Juif, membre de la famille Ben Shimhon, vient d'embrasser l'Islam de son propre gré... Nous t'ordonnons de le garder près de toi".

69 - Ibid., B/2. Einstein exposa également dans son rapport leur point de vue concernant l'usage des bains maures, le port d'armes, l'insécurité sur les routes.

70 - Ibid., 5.2.1906, White à Root. Annexe I, Bengio à Einstein (31.1.1906), "We have absolutely no reason of complaint".

la manifestation de volonté des sultans de les protéger. Eux-mêmes et non "les Maures" en fermaient les portes la nuit. C'était également à leurs propres coreligionnaires propriétaires fonciers opposés à toute extension susceptible de réduire le niveau des loyers qu'était en partie imputable l'encombrement des mellahs. (64)

Quant à la limitation du nombre d'étages des maisons juives mitoyennes de celles de Musulmans, c'était un usage répondant essentiellement au souci de ces derniers de préserver leurs femmes et leurs filles des regards indiscrets des Juifs et surtout des Chrétiens qu'ils hébergeaient; leurs coreligionnaires étant eux-mêmes tenus de respecter cet espace d'intimité. (65)

Les Juifs disposaient d'ailleurs de magasins, fut-il précisé, même dans les médinas, circulaient librement dans ces quartiers, et, la désuétude des règlements d'ordre vestimentaire étant devenue quasi-générale, n'enlevaient plus leurs babouches, leurs sandales ou leurs souliers dans les rues de la vieille ville jouxtant des mosquées et même devant ces édifices. Seuls les coreligionnaires n'ayant pas les moyens de se chauffer continuaient à marcher nu-pieds (66). En tribus, ils se déplaçaient également à leur guise sur l'ensemble du territoire marocain et allaient même là où les "Maures" n'osaient pas s'aventurer. (67)

Un démenti catégorique fut également opposé aux allégations de Schiff relatives aux "conversions forcées (et) déclarations mensongères de Musulmans attestant que des Juifs (auxquels ils voulaient nuire) avaient prononcé la chahada". L'envoyé américain apprit ainsi qu'il existait bien des cas de Juives ayant embrassé l'Islam après leur mariage avec des Musulmans mais que certaines d'entre elles, devenues veuves, passaient outre le châtement prévu en cas de rétraction de néophytes et retournaient au judaïsme, en prenant cependant "la sage précaution de changer de lieu de résidence". (68)

64 - Ibid., A/2.

65 - Ibid., point A/1, "The present sultan readily granted a new quarter at Mogador on which the Jews might build; but a few Jewish landlords who owned the entire mellah prevented their poor coreligionists from moving. Under actual conditions, nothing but preference forbids Hebrews living in Moorish quarters of most towns". Cf H. Gaillard, *Une ville de l'Islam*, Fès, Paris, 1905, p. 192, "les rabbins et les vieillards ne cachent... point leur préférence pour le mellah... Ils n'y voient pas une mesure de vexation mais de protection".

66 - Ibid., A/3, "Jews are no longer compelled to wear a special garb. Many now dress as Europeans, especially at Tangier and the coast towns, and even at Fez. To this Moors are indifferent. Jews would never think of wearing garments which might cause them to be mistaken for Mohammedans".

67 - Ibid., B/2.

68 - Ibid., E/8, "Conversions to Islam must be formally testified to before a notary in the presence of witnesses". R. Kerr, *Morocco after 25 years*, London, 1912, p. 199, 202, témoignage de l'auteur, médecin de l'English Presbyterian Church Mission à Rabat depuis 1886, sur la conversion volontaire

Non moins embarrassantes pour Roosevelt furent les réticences des Juifs marocains eux-mêmes envers ses démarches. Le secrétaire de la délégation américaine à Algésiras, Lewis Einstein, envoyé à Tanger vérifier point par point le bien-fondé du memorandum de Schiff, s'en fit l'écho dans un rapport détaillé basé sur des déclarations recueillies en particulier auprès d'éléments ayant joué auparavant un rôle décisif dans la "mobilisation" de l'AIU, de l'AJA et de l'UHAC. Outre le rappel de la situation privilégiée de certains de leurs coreligionnaires et les procédés qu'ils utilisaient pour continuer à bénéficier de la prise en charge de leurs intérêts par les légations, ces mises au point portèrent notamment sur l'anachronisme de divers stéréotypes attachés à la condition de dhimmis et la désuétude d'un certain nombre d'"usages". (60)

En matière fiscale, il fut ainsi précisé que le Coran établissait bien une distinction entre les Musulmans et les "Gens du Livre" mais que les Juifs ne considéraient pas la "jiziya" comme un impôt injuste parce que pesant sur eux seuls. Il s'agissait d'une taxe canonique instituée "en lieu et place d'autres taxes et du service militaire" et qui n'était plus levée depuis plusieurs années déjà même si les "Juifs eux-mêmes pensent qu'il est de bonne politique de la payer comme une contribution volontaire". (61)

La "restriction" inhérente au principe de l'irrecevabilité du témoignage des Juifs devant le Chraâ était quant à elle largement contrebalancée à la fois par la vénalité des cadis et le fait que les caïds "rendaient la justice" au pénal sans référence au droit religieux (62).

En outre, la bastonnade, toujours appliquée aux Musulmans, avait été abolie depuis plusieurs années déjà pour les Juifs et l'on ne comptait dans toutes les prisons qu'une dizaine de détenus israélites alors que c'étaient par centaines que les premiers y croupissaient et souvent pour de longues années voire à perpétuité. (63)

Autre "discrimination" soulignée par Schiff et relativisée par les interlocuteurs d'Einstein: le "confinement" dans des mellahs surpeuplés, et la limitation de la hauteur des maisons. Les Juifs, fut-il affirmé à ce propos, ne voyaient pas dans leur regroupement dans des quartiers à part une mesure d'exclusion mais

60 - FRUS, 1906, pp. 1471 - 77, Algésiras 30.1.1906, H. White à E. Root, Annexe I "A Report on the restrictions suffered by the Jews in Morocco" par L. Einstein.

61 - Ibid., E/3, "So true is that at Tangier... taxes are no longer collected, the Jews think it politic to pay this (head tax) as a voluntary offering. It is quite incorrect that they suffer humiliations in so doing".

62 - Ibid., D/1, "The Jews testimony is taken as hearsay evidence and as such is generally regarded as of equal value of that of a Mohammedan"

63 - Ibid., D/5, "Jews can not be said to be especially liable to capital punishment, since there has been no execution of Israelites in Morocco since 1862".

parti-, le banquier Jacob H. Schiff, lequel lui soumit un mémoire sur les "Restrictions pesant sur les Juifs du Maroc". (57)

Ce memorandum avait été élaboré en partie sur la base de données fournies par l'AIU et l'UAHC. Il s'inscrivait dans le vaste programme de lutte que cet homme d'affaires menait contre les persécutions qui endeuillaient les ghettos d'Europe centrale et orientale et faisaient échouer des centaines de milliers d'émigrés juifs ukrainiens et autres sur les quais de New-York. Obnubilé par les pogromes de Russie (i.e. Kishinev, 1903), et ayant du reste essayé, par mesure de rétorsion, d'organiser le blocus financier de ce pays puis avancé -avec un autre banquier juif, Max Warburg- d'importants capitaux au Japon après qu'il l'eût attaqué, il était visiblement mal informé des réalités marocaines. De ce fait, il ne vit dans les événements survenus en particulier à Taza et Settât que le résultat des "iniquités que les Mahométans du Maroc faisaient endurer aux Chrétiens et aux adeptes d'autres sectes" -formulation rappelant celle que Montefiore avait adoptée en 1864. (58)

Le projet de "garantie de la tolérance religieuse et raciale" au Maroc préparé par le Département d'Etat ne suscita cependant guère d'enthousiasme parmi les gouvernements européens. Et ce malgré les efforts déployés tant par voie diplomatique que par le biais d'interventions telles que celle dont fut chargé, auprès du chancelier von Bülow, Paul Nathan, politicien et écrivain berlinois engagé dans la lutte contre l'antisémitisme en Allemagne, l'aide aux victimes des pogromes de Russie, et envisageant de créer au Maroc une section de l'*Hilfsverein der Deutschen Juden* - association "impulsée" en Orient après l'audience accordée par Guillaume II à Herzl en Palestine. (59)

57 - Ibid., Annexe I, "Jewish Restrictions in Morocco, Especially in the Interior". Ibid., 1905, Tanger 24.3.1904, S. Gummere au Département d'Etat. Après le rapt de Perdicaris, Roosevelt avait envoyé deux escadres dans les eaux marocaines et adressé au sultan le fameux ultimatum "Perdicaris alive or Raissouni dead!"; sur les "exploits" de l'auteur de ce kidnapping, v. R. Forbes, *El Raisuni. The Sultan of the Mountains, his Life Story*, London, Thorton Butterworth, 1924.

58 - Près de 1.500.000 Juifs de Russie émigrèrent aux Etats-Unis entre 1881 et 1914. M. Warburg, *Aufzeichnungen*, New-York, 1952, indications sur les emprunts réalisés par Schiff et Warburg au profit du Japon, leur rôle de conseillers de Mitsui, le voyage du premier à Tokyo en 1905, son amitié avec Takahashi - futur ministre des Finances puis premier ministre- et ses projets ferroviaires en Mandchourie. Sur les pogromes de Russie (1891, 1897, 1898, 1899, 1903, 1904, 1905) v. R. Neher-Bernheim, op. cit., pp. 317-31.

59 - FRUS, New York 21.11.1905, J. Schiff à E. Root. M. Landenberger, op. cit., p. 196, Root (8.1.1906) informant White du succès des démarches de Nathan et de "la totale sympathie exprimée par von Bulow à l'égard de l'idée d'améliorer les conditions des non-musulmans au Maroc". H. Bach, *The German Jew, 1730-1930*, New York, 1984, p. 165. T. Herzl, *L'Etat juif*, Paris, 1981, pp. 191-92, propos tenus par Guillaume II à Herzl à Mikvé-Israël et à Jérusalem.

Source de tiraillements avec les légations et de dissonances même avec les associations juives étrangères, cette attitude se manifesta de nouveau à l'occasion de la Conférence d'Algésiras. Comme en 1880 à Madrid, la question de "la liberté religieuse au Maroc" ne figurait pas en effet à l'ordre du jour de cette réunion. L'AJA avait toutefois plaidé auprès du roi d'Espagne, Alphonse XIII, lors de sa visite d'Etat en Angleterre (juin 1905) et de l'audience qu'il accorda à une délégation de la "Spanish and Portuguese Congregation", en faveur des Juifs descendants d'"anciens sujets de (ses) glorieux ancêtres". Cette démarche semblait devoir aboutir d'autant plus facilement que l'Espagne suivait depuis peu une "stratégie séfarade" censée mobiliser les Juifs du bassin méditerranéen, du Maroc notamment, au service de ses intérêts. (55)

Mais, à Algésiras, et à l'instar de son homologue français, ce fut exclusivement à la défense des "droits spéciaux" de son pays au Maroc que s'attacha le délégué espagnol. L'évocation des "principes humanitaires" échut de ce fait au seul représentant des Etats-Unis. Le président Theodore Roosevelt insistait en effet pour que "la question de la liberté religieuse et des restrictions imposées aux Juifs du Maroc", fût débattue. Il affirmait lui accorder autant d'importance qu'aux principes de "l'égalité des droits économiques" et de "la porte ouverte". En réponse aux instructions lui enjoignant de coopérer avec la légation de France quand des "actes d'oppression contre les sujets hébreux" lui étaient signalés, Gummere avait pourtant précisé au Département d'Etat que "les communautés juives (n'étaient) victimes d'aucune persécution". En outre, à Washington même, les Démocrates (i.e. le sénateur Augustus Bacon) étaient vivement opposés à toute participation de leur pays à une conférence risquant de l'entraîner dans des conflits européens. (56)

En sus de sa volonté d'infléchir la politique extérieure des Etats-Unis dans un sens interventionniste, le président cherchait aussi à exploiter à des fins électorales le prestige qu'il escomptait d'une intervention dans "la crise marocaine" - les "médias" ayant commencé à y sensibiliser l'opinion publique depuis l'envoi d'une escadre de l'U.S. Navy devant Tanger et d'un ultimatum exigeant du sultan la libération d'un Américain enlevé par Raïssouni (1904). Ces considérations l'incitèrent à abonder plutôt dans le sens de son ami -et bailleur de fonds de son

grand-rabbin de Tanger déplore la triste réputation de ses coreligionnaires". D. Mackenzie, op. cit., p. 62, "source de profits, la justice rabbinique est plus corrompue que celle des Arabes".

55 - C.C. Aronsfeld, *The Chosts of 1492. Jewish Aspects of the Struggle for Religious Freedom in Spain, 1848-1976*, New-York, 1979, p. 25. A. Pulido, *Espanoles sin patria y la raza sefardi*, Madrid, 1905.

56 - FRUS, 1906, Washington, 28.11.1905, Eliahu Root, Secrétaire d'Etat, à Henry White, ambassadeur à Rome, délégué des Etats-Unis à Algésiras. M. Landenberger, op. cit., p. 214, "U S Congress, Senate. A Resolution Calling on President Roosevelt to Explain the Reasons for United States Participation in the Algeiras Conference. 59th Cong., 2d Session, Jan. 8, 1906.

4 - Algésiras, réserves juives et opposition musulmane

Les réformes que S.R. Taillandier essaya d'imposer lors de son ambassade à Fès au printemps de 1905, furent en fait l'une des causes d'extension des troubles. Donnant en exemple "le châtement infligé par Dieu aux enfants d'Israël pour les punir de leurs péchés", bon nombre de clercs affirmaient que ces maux traduisaient la colère divine contre les déviations des Musulmans, l'éclatement de leur communauté, et l'adoption des "moeurs dissolues des Infidèles". Dans l'optique des éléments réceptifs aux idées alors en vogue au Moyen-Orient, le "relèvement" passait par "le retour au droit chemin", une étroite coopération avec les Ottomans, l'exploitation du coup porté à la France par la défaite son allié russe face au Japon et les disponibilités que l'Allemagne semblait montrer après la visite de Guillaume II à Tanger (31 mars 1905).

En milieu juif, des rabbins et des dayyanim déploraient certes eux aussi ce qu'ils percevaient comme autant de signes de recul des traditions, de "déjudaisation de la jeunesse", et d'atteintes à leur autorité morale. Malgré leur profil de "conservateurs", plusieurs d'entre eux étaient cependant des protégés étrangers. Leur attitude vis-à-vis des réformes que des puissances voulaient imposer et qu'eux-mêmes étaient censés espérer, fut de ce fait fort ambiguë. En témoignent au demeurant les difficultés créées par leur refus et celui d'autres juifs protégés de renoncer au costume traditionnel et de s'habiller à l'européenne; le Makhzen cherchant à les y contraindre pour que les autorités et la population puissent distinguer de visu les "associés des Chrétiens" des dhimmis de droit commun. (53)

Partie prenante dans le "front" ayant fait échouer le projet de traité présenté en 1885-1886 par les puissances pour lever les derniers obstacles entravant la libéralisation des échanges maritimes, leurs coreligionnaires réputés ouverts à l'Occident n'étaient pas non plus tous enthousiastes devant l'éventualité d'une modification radicale du statu quo. Et ce en dépit de leurs campagnes de presse contre la condition de dhimmis, leurs appels à l'extension du régime capitulaire, et les services qu'ils rendaient aux puissances. (54)

53 - M. Kettani, *Nassiha*, op. cit., pp. 165-239. M. Manouni, *Madhahir yaqadat al-Maghrib al-hadith*, Casablanca-Beyrouth, 1985, I, pp. 422-44, projet de constitution présenté à Moulay Abdel-Aziz par un aïm syrien, Abdelkrim Mourad, préambule consacré au saut réalisé par le Japon et à sa victoire sur la Russie. T.L. Moussatova, Les liens entre la Russie et le Maroc au XIX^{ème} siècle, *H.T.*, XXXIX, 1991, p. 75. FO, 174, 292, Essaouira 11.12.1885, l'agent consulaire R. Johnston à J.D. Hay, protestations de marchands juifs de Marrakech (protégés anglais), "Their objection to a forced adoption of European garb is apparently even stronger than the desire to retain their slippers (in the medina)"

54 - Cf. AEP, CP, 44, 12.5.1880, conf., Vernouillet au Quai, "l'autorité des rabbins tend à s'effacer; (leur) justice est battue en brèche par le système de la protection". Ibid., 50, 13.5.1886, Féraud, "Le

En outre, il n'est pas exclu qu'il ait été fortement encouragé dans ce sens par l'un de ses principaux conseillers, Abdel-Malek. Celui-ci était le petit-fils de l'Emir Abdel-Kader. Ancien officier ottoman, il restait en contact avec son oncle Ali Pacha, l'une des figures de proue du Comité Union et Progrès -soutenu par les Juifs et en comptant dans sa direction-, député de Syrie à Istanbul et vice-président du Parlement -chargé de la propagande dans les pays arabes.

Les Juifs eux-mêmes ne devaient pas manquer de comparer la retenue du Prétendant à l'égard de leurs "frères" lors du séjour de sa "Cour" à Taza (1902) - malgré la forte présence dans son camp de Ghiata, "célèbres par leurs violences et leurs brigandages" (De Foucauld)- et, d'autre part, les violences dont cette ville fut le théâtre après sa reprise (1903) par des troupes azizistes. Le fait que la population ait été épargnée par les "rebelles" et malmenée par les forces "régulières" était d'autant plus frappant que celles-ci étaient encadrées par des officiers d'artillerie de la mission militaire française et commandées par Mehdi Menebhi en personne, vizir de la Guerre ayant accaparé l'argent de la mehalla (dit le sultan), réduit ses soldats au pillage et, par la suite, brandi une carte de protection britannique pour échapper aux poursuites. (51)

Les violences subies par leurs coreligionnaires à Taza et les désordres menaçant les mellahs dans d'autres régions provoquèrent à l'étranger de vives réactions parmi les associations juives. Leurs protestations dans de grands journaux et leurs démarches auprès de divers cabinets ne pouvaient que servir les desseins des puissances qui insistaient sur l'urgence de l'introduction au Maroc de "réformes" censées mettre fin à "l'anarchie", garantir la sécurité des Juifs, et hâter leur "émancipation"; celle-ci, écrit un publiciste français, "suivrait immédiatement, au prix de quelques milliers de têtes coupées..., notre prise de possession du Maroc". (52)

51 - AMG, C 18, 18.2.1904. FO, 99, 433, 2 jourmada 1322 / 14.8.1904, Benslimane à Lansdowne au sujet des "crimes commis par Menebhi et dont le dixième seulement entraîne le châtiment suprême chez d'autres nations", et son complice Ahmed Jaï, v. Ibid., Fès 2.8.1904, Mac Leod à H. White. M.H. Hajoui, op. cit. p. 31, sur les "excès des troupes de Menebhi... Par peur du déshonneur, des jeunes filles se sont jetées dans les puits des maisons". Cf. M. Nahon, op. cit., p. 271, "(en 1902), Bou Hmara, ayant défait les soldats du Makhzen, marchait sur Fez et promettait aux Ghjata, en récompense de leur fidélité, le sac du mellah".

52 - AMG, C 13, "Rapport du lieutenant Mougin, 7-17.11.1903", L. Voinot, Taza et les Rhiata, B.S.G.A.A.O., sept-déc. 1920, p. 147, sur la remise à leurs familles, grâce à Menebhi, des juives enlevées au cours du pillage de Taza. N. Slousch, *Travels...*, op. cit., pp. 386-89. NAW, Tanger 24.3.1904, Gummere au Département d'Etat, accusé de réception d'instructions et d'une lettre "(that) the Department received from the Alliance Israelite of America suggesting the co-operation of our Government with the Governments of Great Britain and France in securing the removal of the restrictions placed upon the inhabitants of Persia and Morocco who do not profess the religion of those countries". J. Hess, *La question du Maroc*, Paris, 1903, p. 20.

de ses biens, le personnage dont l'AJA, l'AIU et les légations avaient en vain essayé d'obtenir la révocation et qui, après son retour à son poste (1896), se livra à des "représailles" sur ses administrés, fut en effet poignardé lors de la prière collective du vendredi par un certain Nasser ben Hamadi Lafquih. Celui-ci avait été spolié d'un lopin de terre. Son geste ne fut, symboliquement, suivi d'aucun acte de pillage.(48)

Non moins "remarquable" fut l'attitude adoptée à l'égard des Juifs par Jilali Zerhouni, dit Bou Hmara, dans les provinces orientales sur lesquelles il "régna" entre 1902 et 1909. Assez bien pourvu en armes et en argent -provenant en partie de milieux oranis-, il s'en tint à leur statut de dhimmis, refusa, malgré les pressions de certains de ses partisans, de leur "faire reprendre les babouches et la calotte noire", et n'exigea d'eux que la jiziya. Bien plus: il nomma David Cohen Sqalli, chef d'un "clan" se disant d'origine sacerdotale (aaronide), caïd à Debdou -petite ville comptant quelque 1.500 Juifs sur une population totale de 2.000 habitants et fabriquant des "Sefer" (rouleaux de la Loi) réputés dans presque toute l'Afrique du Nord. (49)

Le Roghi cherchait ce faisant à éviter leur exode en Algérie et à les encourager à servir sa cause. N'ignorant sans doute rien des avances d'argent et de vivres que l'un des leurs, Ischoua Ben Harroche, faisait depuis Mèlilla aux mehallas azizistes dans la région d'Oujda, il lui était loisible d'apprécier les services qu'ils pouvaient lui rendre: certains de leurs coreligionnaires lui fournissaient des armes (i.e. le Tétouanais Isâac Pinto), ou des uniformes pour ses troupes (i.e. l'Oranais Storto) (50).

48 - A. Toufik, op. cit., pp. 174-176.

49 - P. Paquignon, Quelques lettres du Makhzen de Bou Hmara, *R.M.M.*, IX, déc. 1909, pp. 599 - 611. H. Hajoui, Al Rihla al-Oujdiya, BGA, H 123, pp. 17-19. L. Voinot, Oujda et l'amalat, op. cit., p. 97 "(le Roghi) refusa d'entrer dans les vues de ses partisans de crainte que les Juifs n'émigrent en Algérie". N. Slousch, *Travels in North Africa*, Philadelphia, 1927, p. 380, "The Pretender treated the Jews very favorably and even conferred the title of cad on the chief Jew of Debdou". E. Westermarck, *Memories of My Life*, London, 1929, pp. 214-216.

50 - BGT, PT, 28 moharram 1325/13.3.1907, le caïd Ben Abdessadeq au grand-vizir, "Ben Harroche fournissait l'argent et les vivres à la méhalla... Ce dhimmi me poursuit partout. Il réclame le paiement d'un reliquat de 15.000 rials". AMG, C 18, Alger 30.6.1905, le Gouverneur-Général au Ministre de la Guerre, "(La) femme de Bou 'Amama signale que des Américains fournissent des armes aux rebelles marocains... Des fusils sont débarqués par un Juif ayant des (agents dans le Rif)". En fait d'"Américains" il s'agissait de Juifs tels que Léon Oziel et Isâac Pinto. A. Rezzouk, op. cit., p. 401, "A Mèlilla, beaucoup de Juifs pratiquent la contrebande d'armes". P. Guillen, *L'Allemagne...*, op. cit., pp. 680-83. D. Farhi, Documents on the Attitude of the Ottoman Governments Towards Jewish Settlement in Palestine after the Revolution of the Young Turks 1908-1909, in M. Ma'oz (éd.), *Studies on Palestine During the Ottoman Period*, Jerusalem, 1975, pp. 190-240, sur les Juifs membres du CUP.

Les habitants des mellahs urbains furent eux aussi menacés par les rebelles. Lors d'attaques menées contre Meknès en 1902, les Beni Mtir, Guerrouane, et Zemmours, tribus dont des contingents venaient de prendre part au jihad contre les Français dans le Touat, essayèrent ainsi d'envahir et de piller le quartier juif de cette cité. Ils se heurtèrent cependant à une vive résistance des Israélites eux-mêmes qui, dit le rabbin Youssef Messas, se servirent de leurs armes et "tuèrent un grand nombre de philistins", ainsi qu'aux Musulmans d'un "faubourg" voisin (Toulal) habitués à leur prêter main-forte en pareilles circonstances. (45)

A l'intérieur même des villes, les mouvements populaires qui éclataient dans les médinas n'étaient pas non plus dépourvus de risques de violences contre les Juifs. Ainsi à Marrakech, cité en butte aux ressentiments des tribus environnantes contre les "amis" juifs de leurs caïds et où une "bataille rangée" entre des Européens au mellah (juillet 1902) avait failli provoqué le pillage de ce quartier, le petit peuple laissa éclater sa colère (20 janvier 1904) contre la dépréciation de la monnaie de cuivre, la hausse des prix, et le zèle d'agents du Makhzen exigeant le paiement des taxes en pièces d'argent. (46)

Les émeutiers saccagèrent la maison du mohtasseb, pillèrent des magasins, détruisirent une chapelle catholique, exhumèrent le cadavre d'un missionnaire, et s'en prirent aussi aux Juifs. Ils les pourchassant en médina. Après l'invasion de l'esplanade du palais, le khalifa fut mis en demeure de les "rappeler à l'ordre". (47)

Dans la petite ville voisine de Demnate, l'exécution du gouverneur Jilali en pleine mosquée ne donna lieu à aucun mouvement de foule contre les Juifs. Contraint une première fois à "l'exil" par une révolte (1894) marquée par le saccage

El Eco Mauritano du 15 du même mois. "La révolte des Beni Idder (s'explique) par les exactions des représentants du Makhzen". A. Joly, Le siège de Tétouan par les Jebala, 1903-1904. *A.M.*, 1905. pp. 266-300.

45 - M. Lahya, op. cit., pp. 200-218, sur les pratiques usuraires de Juifs de Meknès en tribus. A. Guigui, Historique de la communauté juive de Meknès, in *Les relations entre juifs et musulmans en Afrique du Nord*, op. cit., pp. 122-123. Le Réveil, et le Temps des 4 et 10.9.1902.

46 - DAR, Marrakech, 22 rabi II 1320/ 29.7.1902, Benslimane informant Torrès des protestations de Moulay Hafid contre "les désordres créés au mellah par des Chrétiens qui se sont armés de fusils pour vider leurs querelles et ont failli... provoqué le pillage (de ce quartier)". Les Juifs s'offusquaient autant que les Musulmans de la présence à Marrakech d'évangélistes de la Southern Morocco Mission (Glasgow), à la fois parce que le mellah était le premier terrain de leur prosélytisme et parce que les prêtres décédés étaient enterrés (avant 1900) dans leur "me'ara", cimetière où même; v. G. Deverdun, *Marrakech, des origines à 1912*. Rabat, 1959, pp. 559-61.

47 - FO, 174, 249, 20.1.1904, Madden à Mac Lean. AMG, C 15, janv. 1904, le lieutenant-colonel de Saint-Julien au ministre de la Guerre. Pressé par les émeutiers, Moulay Hafid dut supprimer le maks, révoquer le mohtasseb et le pacha, et ordonner aux Juifs d'enlever leurs babouches en médina. A. Brives, *Voyages au Maroc, 1901-1907*, Alger, 1909, pp.313-315.

3 - Les aspects inter-communautaires des révoltes de 1902-1906

Ces révoltes, expression des déchirements de la majorité musulmane, furent déclenchées, selon les cas, par des notables se souciant avant tout du maintien de leurs privilèges (traditionnels et/ou capitulaires), des fellahs excédés par les impôts ou menacés de prolétarisation du fait d'imprudentes mokhalata-s, le petit peuple des médinas, des candidats à des fonctions Makhzen, et des prétendants. Leurs répercussions sur les Juifs furent de ce fait variables. (42)

Dans les campagnes, quasiment seuls furent affectés les Juifs tenant boutique dans les casbahs des caïds et des gouverneurs attaqués et incendiés par les fellahs révoltés. Dans les plaines moyennes atlantiques par exemple, régions en butte aux ravages de l'usure et à une colonisation larvée, ceux-ci entamèrent leur soulèvement par la dévastation des "azibs" appartenant à des agents du Makhzen (dont des vizirs ayant accaparé des terres domaniales) et des propriétaires absenteïstes avant de saccager les "forteresses" servant à la fois de siège de l'autorité locale ou régionale et d'entrepôt pour des gros marchands musulmans et juifs. (43)

De manière générale, les Israélites ne subirent lors de ces soulèvements que des dégâts matériels. Ceux qui étaient établis dans des "karia-s" du Gharb purent en effet se replier sur des villes de la côte dès que leur parvinrent les nouvelles faisant état d'une première vague de pillage d'azibs. Leurs coreligionnaires des casbahs de Settât et de Berrechid, localités collectant les produits de la Chaouïa destinés à l'exportation et vers lesquelles affluaient des Juifs des mellahs du Haut-Atlas et du Souss, furent pour leur part défendus par des Musulmans contre les "jawqas" - bandes de dix à trente cavaliers rebelles - et escortés jusqu'à Casablanca, où l'AIU leur distribua des secours. (44)

42 - FO, 881, 8488, 24.11.1903, Nicolson à Lansdowne. E. Aubin, op. cit., p. 99 "(A) Karia Habassi..., deux Juifs de Tiemcen ont ouvert une petite échoppe de ferblantier". J. Le Coz, op. cit., pp. 295 -97, "une partie de l'argent accumulé par les Daouïa (administrateurs de domaines Makhzen) était investie dans différentes affaires (par le biais) de Juifs d'el Qsar".

43 - AIU, Casablanca, V.E. 114, 28.4.1904, Lazare Guerou, directeur de l'école de l'AIU, au comité central au sujet des Juifs chassés de Settât les 17 et 18.12.1903 et de leur "sauveur", un certain Mohamed ben Thami, "Arabe de la tribu des Ouled Hriz qui a recueilli chez lui tant de victimes et sauvé tant d'autres des mains des assaillants". Lorsque L. Guerou et un autre Israélite, R. Pinto, interprète au consulat de Belgique, voulurent le remercier, "l'Arabe leva simplement le doigt au ciel, indiquant qu'il avait tout fait au nom de Dieu et que (les juifs) ne lui devaient aucune gratitude... Sous sa guenille repoussante, quel coeur d'or!". *L'Action Marocaine*, 28.1910, sur la division des "200 familles juives" de Settât en "indigènes" et en "Shleuhs originaires de la montagne", de l'existence de deux mellahs.

44 - Tétouan fut ainsi menacée à plusieurs reprises par les Beni-Ider à partir de 1902. L'un de leurs griefs initiaux fut l'arrestation dans son souk de contribuables après l'interception par certains de leurs "frères" sur la route de Tanger d'une caravane appartenant à un Juif. AMG, C 12, Tanger 14.11.1902.

"discussion" en tirant à bout portant avec un pistolet sur son interlocuteur, le tuant sur le coup. Dans un accès de fureur, la foule qu'excédaient depuis fort longtemps déjà les écarts de langage du "dhimmi", son costume "chrétien" et la hauteur avec laquelle il toisait les gens sur le chemin menant à son magasin, se saisit de lui, le lapida et mit le feu à son cadavre. (39)

Non moins significative fut la réaction d'une partie de la population du mellah laquelle avait du reste, dans les années quatre vingt déjà, demandé à être installée dans un quartier à part à même de la soustraire à d'éventuelles représailles de Musulmans victimes des excès d'usuriers. D'après le sultan en effet, "les Juifs eux-mêmes (étaient) si las de l'arrogance (d'Ezzagui) et des incidents qu'il provoquait en médina qu'ils ont été saisis d'une joie horrible à l'annonce de sa mort". Des des rabbins et des notables "se sont dits prêts à témoigner contre lui devant des adouls", ajouta-t-il en réponse à l'ultimatum du consul-général des Etats-Unis le mettant en demeure de verser, sous peine de démonstration navale, 5.000 dollars à titre d'indemnité aux ayants-droit et de sanction contre "la négligence du Makhzen dans la recherche des meneurs ayant incité la foule à la lapidation". (40)

Dans le contexte de l'intensification des pressions coloniales et de la multiplication des révoltes contre le régime aziziste, des comportements tels que celui qui aboutit à ce lynchage, la complicité notoire de Juifs dans les "ponctions" de vizirs sur les emprunts, et leur rôle dans des contrats de frappe désastreux, exposaient en principe les populations juives à toutes sortes de violences. D'autant qu'en sus d'inévitables débordements inhérents au chaos général, divers éléments ne renonçaient pas à toute idée de "représailles" contre des Israélites, soit parce qu'ayant personnellement pâti de leurs excès soit parce que leur imputant collectivement une part de responsabilité dans l'aggravation des difficultés du pays.(41)

39 - FRUS, 2 et 25.7.1900, Gummere au Département d'Etat au sujet de l'insistance de Gaillard sur la responsabilité d'Ezzagui (agent aussi d'une firme française). DAR, Fès, 20 rabi I 1318/ 18.7.1900, le sultan à Torrès, rappel des alarmes qu'Ezzagui provoquait par ses déplacements à cheval, le port d'arme et des "propos injurieux contre l'Islam et les musulmans".

40 - FO, 881, 7588, 21.11.1900, Nicolson à Lansdowne, sur l'imminence de l'arrivée devant Tanger d'une escadre américaine. Cf. M. Nahon, Les Israélites du Maroc, *R.E.E.S.*, Alger, sept.-oct. 1909, p. 270.

41 - E. Michaux-Bellaire, El-Qsar el-Kébir, *A.M.*, 1905, II, p. 54, "Les Juifs d'El-Qsar (au nombre de 2.000 environ)... ne paient aucun impôt. Ils ne sont pas maltraités par les Musulmans; ils sont même jusqu'à un certain point redoutés par eux et considérés comme jouissant tous, à un titre quelconque, de la protection d'une nation européenne".

homme d'affaires américain, Langermann. Celui-ci proposa de rassembler 50 millions de dollars auprès d'un consortium new-yorkais en échange de concessions et de commandes de matériel militaire. Il s'y employa conjointement avec un israélite originaire de Francfort, Thomas Foote. (36)

Du fait du prestige de l'Allemagne au Maroc, les populations musulmanes pouvaient à la limite considérer comme "un mal nécessaire" les tractations menées avec les milieux financiers de Berlin par Abensur et ses pairs. De manière générale, elles demeuraient cependant foncièrement hostiles à des emprunts qui ne faisaient qu'aggraver le "gaspillage" du Makhzen, préparaient l'asservissement politico-financier du pays, et enrichissaient dans des proportions scandaleuses des vizirs, notamment les frères Omar et Abdeslam Tazi -personnages dont les opposants se plaisaient à rappeler l'origine juive. (37)

Les effets de près de trois années consécutives de récoltes médiocres (1903-1906), la hausse vertigineuse des prix liée tant à la pénurie qu'à la dépréciation des pièces de monnaie frappées à l'étranger, et les spéculations dont elles étaient l'objet facilitaient l'impact de ces critiques. La multiplication des signes extérieurs de richesse affichés par les Israélites ayant servi d'intermédiaires dans les contrats de frappe et les emprunts y concouraient aussi activement; la construction de grandes maisons luxueusement meublées et une spéculation immobilière effrénée étant les principales manifestations de leur opulence. (38)

L'attitude provocante dans laquelle persistaient des Israélites de moindre envergure -mais eux aussi protégés- n'était guère de nature à atténuer les effets d'un "étalage" de richesse soigneusement évité jusqu'alors. Même s'ils n'ignoraient rien de la gravité de la tension prévalant dans le pays, certains d'entre eux passaient en effet outre et continuaient à agir apparemment sans souci aussi bien des risques qu'ils encouraient eux-mêmes que des dangers auxquels ils exposaient la vie et les biens de leurs coreligionnaires.

Le drame survenu à Fès le 21 juin 1900 fut l'un des indices de la violence des réactions qu'une telle attitude pouvait déclencher. Apostrophé par un chérif originaire du Tafilalet que son cheval avait heurté dans l'une des étroites rues de la médina, un Juif naturalisé américain, Marcos Ezzagui, coupa court en effet à la

36 - FO, 99, 431, 29.10.1903, Les autorités de Gibraltar demandant à Nicolson d'aviser le sultan du passage de Langermann au Rocher et de son intention de retourner à Fès - où il avait séjourné en 1902.

37 - Le chérif Mohamed Kettani (d. 1909) était l'un des aïeux ayant insisté sur la responsabilité des Juifs dans les emprunts; v. sa *Nassihat Ahl al Islam*, Rabat, 1989 (1^{re} éd. litho. Fès, 1908), pp. 165-239.

38 - Cf. DAR, 22 mohajrem 1320/ 8.4.1904, Stella Corcos, directrice de l'"AJA Girls' School" à Essaouira au grand-vizir Gharnit. O. Afa, *La question des monnaies dans l'histoire du Maroc au XIX^{ème} siècle*, Casablanca, 1988 (en arabe), pp. 248-254.

Leurs efforts s'orientèrent également vers l'exploitation des possibilités qu'offrait le souci de l'Allemagne de contrecarrer l'avance décisive donnée à la France par l'Entente Cordiale et les conditions dont fut assorti l'emprunt accordé par Paribas au Makhzen en 1904. Là aussi, ils mirent à profit leurs contacts avec des coreligionnaires tels que le banquier Mendelssohn -co-fondateur du "Syndicat pour la protection des intérêts allemands au Maroc"- et Gershon Bleichroder - l'un des "architectes" de l'indemnité de guerre imposée à la France en 1870, "émissaire" de l'AIU auprès de Bismarck en 1880 et "co-sponsor" de l'Hilfsverein der Deutschen Juden (fondé en 1901). (34)

La disponibilité du sultan à accorder, ainsi que le vizir des Finances le confirma à M. Pariente (décembre 1904), diverses concessions aux éventuels bailleurs de fonds, leur donna de solides arguments dans les tractations nouées à cet effet. Dans des négociations ultérieures avec l'agent de Mendelssohn à Tanger, I. Abensur, le Makhzen accepta en effet, outre le principe de commandes militaires et de concessions minières à des firmes allemandes, celui de l'hypothèque de terrains autour de Tanger ou de Casablanca. Il envisagea aussi la cession des monopoles des droits de portes, des taxes sur les marchés, du tabac et du kif. (35)

Pour se donner quelque marge de manœuvre vis-à-vis de leurs interlocuteurs européens, les banquiers tangerois cherchèrent également à susciter l'intérêt de financiers israélites de New-York. De concert sans doute avec le consul-général des Etats-Unis- lequel s'était rendu Outre-Atlantique pour "démarcher" les milieux susceptibles de participer à la formation d'une société immobilière au Maroc-, ils s'entremirent ainsi pour faciliter les tractations menées à Fès par un

Mrs Montagu. Ibid., 13.3.1903, Nicolson au F.O., sur l'acceptation par le sultan des conditions de l'emprunt de 10 millions de pesetas obtenu à Madrid par le biais de Pariente. Ibid., 99, 431, Tanger 26.8.1903, White à Lansdowne sur des lettres de Tazi à Pariente et Abensur concernant un second emprunt à Londres. Ibid., 30.9.1903, Nicolson au F.O., sur les démarches d'Aflalo à Paris, en sa qualité d'associé de Pariente, auprès d'une firme française, Brocard, en vue d'un emprunt de 7.500.000 francs sur dix ans à 6 % gagé sur les douanes. Ibid., 27.11.1903, Conf., informations confidentielles transmises par Abensur à Nicolson au sujet de l'intention du Makhzen de l'envoyer à Paris seconder Aflalo.

34 - P. Guillen, op. cit., pp. 861-862, réticences des banques avec lesquelles Mendelssohn essaya de former un consortium et offre d'une sous-participation de 50% à... Paribas. H. Bach, op. cit., p. 117.

35 - FO, 99, 432, 14, 22, 23.7.1905, 24, 29.8.1905, 26.9.1905, 1, 7.10.1905, Nicolson au F.O. sur les négociations d'Abensur avec Tazi, les formules de garantie de l'emprunt français, et les réactions de Tattenbach et de Vassel. Le monopole des tabacs semblait devoir rapporter de gros profits, v. AEP, NS, 312, 3.12.1905, sur les fabriques de cigarettes installées à Tanger par des Israélites protégés ou naturalisés anglais (Benzaquen et Ben Olliel), américains (Bencheitrit et Guenieb), allemands Sananès et Bensayag, et espagnols (Nahon), et leurs contacts avec d'autres Juifs (S. Hassan, B. Braunschvig) ou des maisons étrangères (Borgeau-Reutman) en vue d'augmentations de capital et de spéculations sur le projet de création d'une Régie des Tabacs.

1875, Benjamin Baruch Braunschvig, et l'un des principaux actionnaires de la Société Immobilière du Maroc) agirent à cet effet auprès de Moulay Abdel-Aziz. Ils bénéficièrent du "précédent" que constituaient aux yeux de celui-ci les contrats de frappe que son père leur avait confiés, et de son propre souci de desserrer l'emprise politico-financière des Français. (30)

Leur association avec Moïse Aflalo et la confiance dont celui-ci jouissait à la Cour les servirent aussi notablement. Ayant rendu de multiples services à Moulay Hassan et Ba Ahmed, l'ancien "tajir sultan" continuait à se faire apprécier par ses campagnes de presse contre les "menaces que représentaient pour les intérêts britanniques et la route du Cap et de l'Australie les visées de la France sur le Maroc". Intervenant auprès du Foreign Office, en sa qualité de "Confidential correspondent and adviser of the (Makhzen)", il essayait de l'inciter à réviser sa politique de "désengagement" au Maroc (31).

Malgré les mises en garde de Nicolson contre "l'imprévoyance du Makhzen et son désir de se procurer des fonds sans se soucier de l'avenir", Aflalo cherchait en outre, de concert avec des banques juives de la City, à venir à bout des réticences de Lansdowne envers tout projet d'emprunt n'ayant pas fait l'objet de concertations préalables avec Delcassé. (32)

La perspective de grosses commissions, de concessions, et du recouvrement de "factures" en souffrance sur le palais stimula ces éléments, des "farceurs" aux dires du directeur du Contrôle de la Dette, H. Régnault. Ils purent ainsi réunir en 1902 un premier prêt de 300.000 livres sterling auprès d'un groupe de banquiers juifs de Londres dirigé par les frères Stern. Sollicités de nouveau par le vizir des Finances, Abdeslam Tazi, ils essayèrent d'en réunir un second en 1903 auprès de Samuel Montagu & Co., de banques espagnoles et même françaises. (33)

30 - Ibid., S.R. Taillandier à Delcassé.

31 - Aflalo adressait à Ba Ahmed un bulletin politique qu'il rédigeait lui-même en arabe, i.e. DAR, DG, Londres 19.4.1895. FO, 99, 430, Londres 12.2.1903, Aflalo à Lansdowne, évoquant sa "connaissance approfondie des besoins de l'Empire chérifien et des sentiments des ses dirigeants et de son peuple", et le contrat de frappe (Birmingham) de l'équivalent de 20.000 livres sterling obtenu en 1899 en association avec Montagu.

32 - FO, 99, 430, Londres 12.2.1903, Aflalo insistant auprès de Lansdowne, sur le rôle accru que l'Angleterre devait jouer au Maroc. *The Standard*, 11.2.1903, article consacré à "the enormous political significance" du prêt de 300.000 livres accordé par la France au sultan et le rôle assigné aux Algériens - sa légation recommandant leur emploi au Maroc à la place des Juifs pour éviter que "le mépris dont (ces derniers) étaient l'objet" ne rejaillisse sur la France- "Algerian Muslims are sent to Morocco... in reality to spread sedition". Aflalo publia en 1904 à Londres *"The Truth About Morocco"* pour protester contre l'Entente Cordiale.

33 - FO, 99, 430, Londres 4.2.1903, conf., Lansdowne à Nicolson. FO, 881, 8488, 8.1.1903, Ibid., sur le soutien demandé par l'Entente au F.O. en vue d'un emprunt et "la garantie sur les douanes" exigée par

désireux de soustraire à l'impôt leurs innombrables "azibs". Ils ne s'associèrent pas moins de facto à la campagne menée contre cette "innovation fiscale". Sa mise en application risquait en effet de réduire les revenus que leur assuraient les mokhalata-s, leurs propres domaines, les "opportunités" liées aux besoins de caïds brusquement mis en demeure de verser au Trésor les arriérés d'impôts qu'ils levaient mais gardaient pour leur compte personnel -la perception du tertib devant être confiée à des oumana-s spéciaux. (27)

La reproduction par un photographe du mellah de Fès et la vente dans ce quartier d'un portrait montrant, dit le secrétaire de la légation de France, "la triste image de Moulay Abdel-Aziz vêtu d'un costume de cirque et regardant, hagard, l'effet produit sur ses contemporains par cette monstrueuse plaisanterie", furent l'un des aspects de leur participation au dénigrement du sultan et à la campagne menée contre ses goûts pour les nouveautés d'origine européenne et la présence à la Cour d'un nombre croissant d'"amuseurs chrétiens". (28)

Ceux-ci les gênaient d'autant plus qu'ils avaient partie liée avec des "commis voyageurs" venant "placer divers "gadgets" et, à l'instar de l'instructeur anglais Harry Mac Lean, tendaient à s'instituer en intermédiaires de grosses commandes d'armes. Et c'est précisément pour éviter d'être marginalisés aussi bien à ce niveau qu'en matière d'emprunts -rendus inévitables par l'abolition de la zaka et des a'char et le veto de la France contre le tertib décrété sans l'aval préalable des puissances- que les Juifs s'activèrent. Malgré la faiblesse de leur marge de manœuvre face au consortium formé par la Banque de Paris et des Pays-Bas, ils n'en essayèrent pas moins d'imposer leurs services. (29)

Les négociants-banquiers Moses Pariente, Isâac Abensur (naturalisés anglais, "(official) bankers of the British Legation", et agents au Maroc de Stern Brothers de Londres), Pinhas Tolédano (protégé allemand) et Salvador Hassan (protégé portugais et co-associé d'un Juif d'origine alsacienne établi à Tanger depuis

27 - Ch. René-Leclerc, *Le commerce et l'industrie à Fès*, Paris, 1905, pp. 156-159. Cf. AEP, NS, 180, Mogador 20.1.1894, le consul de France à Casimir Périer, "A Marrakech, le sultan a obligé les caïds à payer les arriérés d'impôts. Ces caïds empruntent aux Juifs... moyennant des intérêts exorbitants, 100% dit-on".

28 - E. Aubin, op. cit., p. 166. Des rixes ponctuaient parfois la concurrence opposant Juifs autochtones et Européens; v. aussi DAR, Fès, 26 châabane 1315/20.1.1898, le mohtasseb de Fès à Torrès.

29 - AEP, NS, 306, 22.9.1902, Saint-René Taillandier à Delcassé, sur les inquiétudes du Comptoir de l'Escompte face à la "vive concurrence" des maisons Pariente, Nahon, Salvador Hassan, Haesner & Tolédano, appuyées respectivement par l'Anglo-Egyptian Bank, le Crédit Lyonnais, Jules Deville de Marseille, et la Deutsche Bank. Pour les neutraliser le Comptoir essayait de créer une "Banque Franco-Marocaine" et d'y associer Braunschvig et Hassan "négociant juif... jouissant d'une situation considérable". Sur l'emprise politico-financière amorcée par les Français en 1902 avec un prêt de 7.5 millions de francs, v. P. Guillen, *Les emprunts marocains de 1902-1904*, Paris, 1972.

Le grand-vizir s'était en effet montré persévérant dans son insistance sur la nécessité de la révision, voire l'abolition, des privilèges capitulaires. Il avait ainsi élevé d'incessantes protestations contre l'irrégularité de la naturalisation portugaise, brésilienne et américaine accordée à un nombre croissant d'Israélites. Il s'était de même distingué par la fin de non-recevoir opposée aux "liste(s) colossale(s) de réclamations" que présentait le consulat-général des Etats-Unis en faveur, dit Schlumberger, "de Juifs ayant acheté à beaux deniers la protection américaine". (25)

Bon nombre d'entre eux avaient été également fort "perturbés" par le recensement des biens fonciers urbains du Makhzen qu'il ordonna entre 1896 et 1898. Dans sa quête de ressources, il chercha en effet à en indexer les loyers sur le taux d'inflation. Ce fut dans ce cadre que les négociants juifs qui exploitaient plusieurs fondouks et d'autres locaux appartenant à l'Etat en échange de redevances minimales -payées annuellement voire au terme de périodes plus longues - furent mis en demeure de faciliter la tâche des oumanas. Ceux-ci reçurent l'ordre de réviser strictement leurs comptes avec Moulay Hassan, de mettre régulièrement aux enchères ces immeubles et de les céder au plus offrant sans se soucier de la "préemption" réclamée par les anciens adjudicataires, et d'exiger des loyers mensuels. (26)

Outre les rancoeurs communes accumulées -bien que pour des causes parfois radicalement différentes- sous Ba Ahmed, le "tertib", nouvel impôt qui se voulait proportionnel et général, fut l'une des tentatives de réformes qui, dans une certaine mesure, liguait contre le jeune sultan aussi bien les Musulmans que les Juifs. Axée sur le caractère déclaré anti-canonique de cet impôt, la "bataille" n'intéressait pourtant en principe que les "croyants".

Les dhimmis pouvaient difficilement en effet reprendre à leur compte les arguments invoqués au nom de l'orthodoxie musulmane par des éléments tels que les chorfas d'Ouezzane - poussés en sous-main par leurs protecteurs français et

gouvernés par le fils d'un nègre esclave". Ibid., 70, Casablanca 24.8.1894, De Monbel au Quai, "Abdel-Aziz s'est aliéné les habitants de l'ez par le maladroit rétablissement des mukus qu'il avait fait supprimer pendant quelques jours".

25 - AMG, C 9, octobre 1895, "Le consul-général des Etats-Unis a envoyé son fils à la Cour... Le total des réclamations (en faveur de Juifs n'ayant aucun droit à la protection américaine) se monte à 7.000.000 de douros".

26 - BR, 429, 28 kâada 1314/ 30.4.1897, Ba Ahmed à l'amine de Demnate, sur "la mise aux enchères du bail des biens du Makhzen dans la hara des Juifs". Ibid., 15 ramadan 1314/17.2.1897, dahir adressé aux notables juifs de Meknès critiquant leurs abus en matière de sous-location de boutiques du Makhzen. DAR, Meknès, 3 moharram 1317/ 24.5.1899, le sultan à Torrès, sur l'étendue des obligations d'Abraham Ohana envers le Trésor. Cf. AEP, CP, 71, 3.10.1894, conf., De Monbel au Quai d'Orsay, "la protection ne laisse plus au sultan que des indigents... (Elle) institue un Etat dans l'Etat (voire) plusieurs Etats dans l'Etat marocain et le conduit droit à sa perte".

propagande liant leur "émancipation" à la mainmise d'une puissance européenne sur le pays. D'autant que l'AIU s'était attachée pendant près d'un demi-siècle à y préparer les esprits. Elle avait effectivement créé de fortes prédispositions dans ce sens par l'impact de son réseau scolaire sur les mentalités, l'assistance aux nécessiteux, des plaidoyers en faveur de l'amélioration des conditions de logement, et d'incessantes démarches auprès du Quai d'Orsay et du Makhzen au profit des "frères" victimes de violences et de l'arbitraire d'agents d'autorité. (23)

La généralisation de l'agitation à partir de 1902 accrut justement les occasions d'appels à l'AIU, l'AJA et l'UAHC et d'ingérences des puissances. Une lutte de plus en serrée opposa celles-ci autour des communautés juives; chacune d'entre elles cherchant à les placer sous son influence exclusive, apparemment sans souci des répercussions inter-communautaires d'une telle compétition.

2 - Attitude des Musulmans et des Juifs vis-à-vis des réformes azizistes

Ponctuée d'épreuves de toutes sortes pour les populations tant juives que musulmanes, cette turbulence était en partie liée aux réformes que Moulay Abdel-Aziz tenta d'introduire à partir de 1900 pour atténuer l'injustice fiscale, moderniser l'Etat, stabiliser la situation intérieure et limiter les empiètements étrangers. Elle résultait aussi dans une large mesure de la permanence des blocages ayant déjà fait échouer les efforts déployés dans le même sens par Moulay Hassan -notamment l'opposition des puissances à tout redressement du pays et l'hostilité des autochtones jouissant de privilèges capitulaires et / ou traditionnels à toute "normalisation" de leur situation.

Outre un contexte général marqué par l'accentuation des convoitises coloniales autour du "gâteau marocain" (Lord Salisbury), le programme aziziste était d'autant plus irréalisable que l'inexpérience du jeune sultan, délibérément écarté des affaires par Ba Ahmed facilita l'extériorisation de ressentiments refoulés sous le terrible "régent". Et si les Musulmans gardaient en mémoire et le coup de force par lequel celui-ci imposa sur le trône son candidat -entachant ainsi d'illégitimité le règne d'Abdel-Aziz dès ses débuts- et la férocité avec laquelle il écrasa les révoltes de tribus, les Juifs n'oubliaient pas eux non plus les "tracas" qu'il leur causa. (24)

23 - Ces aspirations étaient activées dans une certaine mesure par l'intransigeance de Musulmans qui se posaient en défenseurs de la stricte orthodoxie et des traditions; cf. DAR, DG, 26 châabane 1314/30.1.1897, les Juifs de Taza à Ba Ahmed, protestations contre les excès du cadi Mohamed Laksassi "qui a interdit aux dhimmis de sonner le shoffar (cor)".

24 - AMG, C 12, Fès 28.5.1902, "Le sultan du Maroc. Ses idées, ses réformes et ses conseillers", par le médecin-major Zumbiehl. Cf. AEP, CP, 71, 3.10.1894, D'Aubigny au Quai, "partout ailleurs les trafics (de Colaço et Barclay) leur auraient valu d'être envoyés aux galères". Ibid., NS, I, 23.11.1899, De Monbel, Memorandum Ben Saïd (6.11.1899). AEP, CP, 74, juillet 1895, Cdt Schlumberger, "Le mécontentement augmente à Fès contre Ba Ahmed. Les bourgeois de Fès se sentent humiliés d'être

La stagnation sur place à laquelle ils se voyaient réduits, la révolte sourde animant bon nombre d'entre eux face à la misère, et l'affliction que la multiplication des rixes dans les mellahs provoquait parmi les éléments les plus sensibles aux déchirements de leurs communautés créèrent des conditions propices à la propagation d'appels au "retour aux véritables valeurs juives" et d'autres thèmes développés par les premiers adeptes du sionisme politique; idéologie à laquelle même les éléments de l'élite musulmane se faisant traduire les "gazettes" européennes et lisant les journaux du Moyen-Orient ne semblent pas avoir attaché d'importance. (21)

Dans un premier stade, ce fut du reste surtout à la dénonciation de l'"indifférence des riches face à la misère de leurs coreligionnaires", la lutte contre la mainmise d'une poignée de nantis et de leurs proches sur les institutions communautaires, et l'extension des mellahs que s'attelèrent des "maskilim" (réformateurs). Etant entrés en contact avec Theodor Herzl au lendemain même du congrès de Bâle (1897), ils commencèrent à propager ses idées. L'action des cellules secrètes qu'ils fondèrent à Essaouira (Agudat Ahim) et Tétouan (Shivat Sion) entre 1897 et 1900 prit aussi un cachet culturel et "religieux très prononcé. L'accent fut mis en particulier sur la critique de pratiques "hétérodoxes" telles que le culte des saints et les "réjouissances" marquant le 9 Ab (commémorant la destruction du Temple). Ils encouragèrent aussi la régénération de l'hébreu. (22)

Cet activisme fut une source de tension dans les mellahs. Aux dires des "maskilim", les réactions fluctuaient dans ces quartiers entre les espoirs soulevés par la perspective d'"adoption par le (futur) Etat juif de la journée de sept heures en faveur des classes laborieuses" et "l'opposition des misérables changeurs de monnaie à la création d'antennes du Jewish Colonial Trust". Il n'y eut cependant pas de répercussions immédiates sur les relations inter-communautaires. Mais, celles-ci n'en allaient pas moins se trouver minées par l'enclenchement d'un processus additionnel de distanciation qui risquait de s'avérer d'autant plus dévastateur qu'il recoupait un idéal messianique profondément ancré dans les masses juives.

Dans l'immédiat, ces rapports risquaient de pâtir surtout des retombées de la réceptivité accrue des populations juives -des villes du littoral en particulier- à la

Taillandier à Delcassé, sur "le goût du bien-être parmi les Israélites" et "le retour au pays de plusieurs familles juives émigrées naguère au Brésil, en Argentine et au Venezuela, une fois fortune acquise".

21 - AEP, CP, 70, Paris 4.6.1894, l'AIU proposant au Quai d'Orsay "l'installation de Juifs de Mogador au Sénégal". Cf. DAR, Meknès, 25 jourmada II 1315/21.11.1898, Abraham Ohana se plaignant au grand-vizir, après le décès de son père (Jacob), des menaces des Juifs des "basses classes" et de la volonté d'autres Israélites de porter devant le Chrâa les litiges qu'il eût voulu trancher à sa guise.

22 - D. Schroeter, *Anglo-Jewry and Essaouira: 1860-1900. The Social Implications of Philanthropy*, in *Transactions of the Jewish Historical Society of England*, 28, 1984, p. 34.

Par les hausses successives de loyer qu'ils imposaient, à la fois pour exploiter le surpeuplement créé par l'afflux de Juifs ruraux et pallier les effets du manque à gagner inhérent au marasme frappant le commerce et aux aléas entourant les prêts usuraires en tribus -du fait de la multiplication des révoltes-, et par les manoeuvres qu'ils déployaient pour empêcher et l'extension de ces quartiers et le transfert d'une partie de leurs populations vers de nouveaux secteurs d'habitat, ils rendaient en effet la crise de logement de plus en plus intolérable. (18)

A la demande de l'AJA et de l'AIU, le Makhzen procédait bien de temps à autre dans les mellahs à des opérations d'assainissement (Essaouira, 1891), d'élargissement (Tétouan, 1889; Marrakech, 1892), ou de restauration (Meknès, Fès). Toutefois, et ainsi que l'AJA le souligna à maintes reprises, "les intérêts égoïstes et la cupidité de quelques riches propriétaires" les incitaient à "détourner à leur profit les desseins généreux de S.M. Chérifienne et les (mesures prises en principe) en faveur des pauvres".

Cette situation et l'indigence des masses juives facilitèrent le prosélytisme mené par des missionnaires protestants dans les mellahs. Les termes mêmes des taqqanot d'excommunication de ceux qui "transgressaient les lois d'Israël" étaient en tant que tels significatifs du dénuement des "pervers" et des "mauvaises femmes" qui se laissaient séduire par les "Goyim", fréquentaient "la maison des Apostats", recevaient leur "obole" et mangeaient de "la viande interdite". (19)

Face aux défaillances des oeuvres de bienfaisance proprement juives - sollicitées par ailleurs par les rabbins- quêteurs venant de Jérusalem-, bon nombre d'indigents songèrent sans doute à l'émigration. Les coreligionnaires tétouanais et autres (de condition moyenne) qui partaient en Amérique latine -notamment au Brésil- et en revenaient au bout de quelques années avec un petit capital et un passeport étranger leur donnaient l'exemple. Il leur était toutefois impossible de rassembler l'argent du voyage. (20)

18 - *Times of Morocco*, 25.10.1890,, article de Moses Lugasy, Juif d'Essaouira ayant vécu à Londres, "L'opposition déjà ancienne entre Juifs du mellah et Juifs de la Casbah s'est accentuée. Les notables... relouent, pièce par pièce, les (immeubles) que le Makhzen leur cède - contre une rente de 6% de la valeur initiale des constructions- à des taux leur assurant plus de 100% de profit". D. Schroeter, *The Politics of Reform*, op. cit., p. LXXVII, cit. I. Halewi.

19 - FO, 99, Londres 13.1.1892, l'AJA à Lord Salisbury. AEP, CP, 74, 8.9.1895, De Monbel au Quai, sur une demande d'extension du mellah d'Essaouira présentée par l'AIU. *Times of Morocco*, 28 mars et 4 juillet 1891. R. Attal, Les missions protestantes anglicanes en Afrique du Nord et leurs publications en judéo-arabe à l'intention des Juifs, *R.E.J.*, 132, 1973, pp. 95-118.

20 - M. Liberman, *Judeos na Amazonia, Seculos XIX-XX*, Sao Paulo, 1990, sur les "Hébraïques" ou Juifs marocains installés en Amazonie à la faveur du "cycle du caoutchouc" et leur rôle de "marchands fluviaux". Sur l'exemple donné par ces émigrés v. le roman de Blanche Bendahan, *Mazalob*, Paris, éd. du Tambourin, 1930. AEP, CP, 70, Tanger 28.8.1894, D'Aubigny au Quai. Ibid., NS, 306, 22.9.1902,

dhimmi Jacob Ohana. Celui-ci a (en effet) étendu le mal et provoqué le désarroi des juges par ses ingérences inopportunes dans tous les différends opposant des Juifs que ce soit devant nous, devant le Chrâa ou les dayyanim. Ces derniers ne rendent leurs jugements qu'avec son approbation car c'est lui qui les a fait désigner. Quand il veut quelque chose, il les appelle chez lui, leur présente de faux témoignages, juge lui-même selon son bon plaisir et, hormis ses beaux-parents, ses amis et ses partisans, ne rend justice à personne". (16)

Outre l'accapement par des protégés de la fonction de cheikh al-Yahoud, la nomination à ce poste de créatures à leur entière dévotion, leur refus et celui de leur "clientèle" de contribuer à la jiziya -impôt de capitation dont la perception était en fait suspendue depuis longtemps en raison de la faiblesse des revenus des petites gens-, l'une des principales causes de tension dans les mellahs résidait dans la mainmise des premiers sur "la caisse des pauvres" et les détournements dont certains d'entre eux se rendaient coupables. Et ce malgré leur rôle dans les appels à la générosité de leurs coreligionnaires étrangers et la centralisation de leurs dons.

Bien que jouissant d'une immense fortune, certains d'entre eux refusaient de contribuer aux taxes instituées au profit des nécessiteux sur la viande casher. Ils en interdisaient la perception dans les boucheries leur appartenant. Rejetant, sous prétexte d'illicéité, toute révision de cette taxe ils s'arrogeaient même parfois le droit d'en prélever une partie pour leur compte personnel. Mais c'était surtout dans leur mainmise sur l'essentiel des immeubles des mellahs urbains que se situait l'une des causes les plus graves des antagonismes les ayant opposés à leurs communautés. (17)

16 - BR, 200, 9 rjeb 1310/ 27.1.1893, le cadî de Demnate au sultan sur la collusion du gouverneur Menebhi avec les "dhimmis riches" et l'exode des Juifs pauvres dans les Srâghna "où ils demandent asile aux Musulmans". D. Schroeter, *The Politics of Reform in Morocco: The Writings of Yshaq ben Ya'sh Halewi in Hasfirah* (1891), in *Misgav Yerushalayim Studies in Jewish Literature*, Jerusalem, 1987, p. LXXVII, cit. un article d'un petit libraire d'Essaouira, Isâac Halewi paru dans un journal juif de Pologne, *Hasfirah*. DAR, Meknès, 25 safar 1312/ 28.8.1894. Ibid., Moulay Abdel-Aziz au pacha, sur la nécessaire comparution à la Cour de délégués des deux factions juives "pour qu'ils soient entendus... Ce sont tous des gens de peu de foi".

17 - DAR, 429, 15 ramadan 1314/ 17.2.1897, Ba Ahmed aux Juifs de Meknès s'étant plaints de "Jacob Ohana qui a désigné un cheikh al-yahoud sans demander l'accord de quiconque..., nommé un dayyan pour étendre ses abus..., et prétend pouvoir agir ainsi parce qu'il a (corrompu) le vizir Mati Jamaï". Ibid. 29 ramadan 1302/ 12.7.1885, le sultan au gouverneur d'El-Jedida au sujet du non-paiement de la jiziya depuis plus de sept ans "en raison du passage de la plupart des Juifs sous protection (étrangère)". Ibid., 12 châabane 1311 / 18.2.1894, le gouverneur de Safi au sultan, sur les Juifs demandant le ré-échelonnement de douze ans d'arriérés de jiziya. DAR, Meknès, 2 rabi II 1312/ 22.9.1895, plainte de notables juifs de Meknès à Ba Ahmed contre "(Ohana qui) s'approprie le produit de la taxe instituée sur la viande (au profit des indigents)". Cf. Ibn Zidane, *Al 'Izz*, op. cit., II, pp. 141-142, 10 rabi I 1313 / 31.8.1895, le sultan au pacha de Meknès au sujet de plaintes du dayyan Ouairi contre Ohana.

La diminution drastique des revenus de ces biens et, partant, l'incapacité des Habous à assurer les "services" leur incombant furent parmi les principales conséquences des "aliénations" en tous genres dont ils furent l'objet. Or comme leurs ressources couvraient les frais d'entretien des mosquées et de zaouïas, les salaires des imams, les subsides versés aux étudiants, et les secours distribués aux indigents, ces groupes ne pouvaient que nourrir les rancœurs les plus vives contre tous ceux qui, par la privatisation de ces biens ou le détournement de leur usufruit -réservé en principe aux seuls "croyants"-, aggravaient la précarité de leurs conditions de vie -ou de survie. (14)

Le désarroi et le dénuement des masses musulmanes pouvaient aisément les inciter à imputer une part de leurs maux aux "Juifs" indistinctement. La "visibilité" des Israélites protégés, et la notoriété des liens que certains d'entre eux entretenaient avec des représentants du Makhzen, voire l'acquisition d'esclaves par les "dhimmis" les plus riches, étaient cependant trop flagrantes pour qu'ils soient confondus avec la masse de leurs "frères". D'autant que de petits groupes parmi ces derniers, las de ne pouvoir faire entendre leur voix par suite de la collusion de gouverneurs avec leurs notables, quittaient parfois leurs mellahs pour aller s'installer au milieu de tribus et, dit un cadî, "(demandaient) asile aux Musulmans". (15)

Au sein même des communautés juives, le fossé ne cessait en effet de s'élargir entre les petites gens et une "oligarchie" dont le joug devenait de plus en plus pesant. Indissociable sans doute tant de la lente transformation des mentalités dans les mellahs sous l'effet de l'instruction dispensée par l'AIU que de la détérioration continue des conditions de vie dans ces quartiers, une nette tendance à la remise en cause de l'autorité et des méthodes des notables commençait à se dessiner dans les rangs de la masse.

"Le désordre s'est installé parmi les dhimmis, écrivit à ce sujet le pacha de Meknès dans une lettre au grand-vizir. Leur communauté a volé en éclats et il n'est plus possible d'appliquer les lois (au mellah). Et ce en raison des injustices du

14 - E. Michaux-Bellaire, Les Habous de Tanger. Registre officiel d'actes et de documents, A.M., XXIII, 1914, pp. 468-76. D. Schroeter, Trade as a Mediator, op. cit., pp. 130-131, sur l'occupation à Essaouira de locaux Habous situés en médina par des protégés israélites.

15 - BPP, Papers Relating to the Slave Trade, London, 1883, Enclosure I, Tanger 10.5.1883, Hay à Granville, Report of Consul Payton on Slave Trade in the Town of Mogador and the Neighboring Districts, "Although the holding of slaves is supposed to be a privilege of the "true believers" only..., yet I am informed that the Moors are no great sticklers nowadays for their exclusive right to the "institution", for slaves are often virtually held by Christians and Jews, who, though they cannot purchase them their own names, get possession of them through some friendly Mohammedan, who figures in the notarial deed of purchase as the owner, but hands over the chattel to the Jew or Christian. The latter also frequently gets hold of slaves as mortgages from Moors to whom they have rent money".

protégés -de moindre envergure- bénéficiaient quant à eux de la collusion de représentants du Makhzen à l'échelle locale et régionale. (11)

A l'amplification de ce phénomène concourait en particulier la vénalité des charges systématisée à partir de 1894 par le "régent" Ba Ahmed, grand-vizir descendant d'un affranchi et d'une mère juive et essayant de se maintenir en poussant à l'extrême la politique de division des tribus. En augmentant les "enchères" pour les postes de caïds et de gouverneurs, il rendait ces derniers encore plus dépendants à l'égard des argentiers juifs -lui-même leur étant d'ailleurs redevable de la collecte de renseignements sur les populations rurales. Leur collusion, également favorisée par les lourdes amendes imposées aux rebelles (i.e., Haouz, Chaouïa, 1896-1898), reçut de ce fait une forte impulsion. (12)

A l'incrimination du Makhzen en tant que tel dans les abus de gros marchands juifs s'ajoutait sa responsabilité directe dans l'adjudication en leur faveur de la ferme d'un nombre croissant de droits de portes et de marchés -droits dont la perception constituait un puissant facteur de paupérisation de la population. Favorisés par l'accroissement de leurs liquidités, un accès plus facile au crédit bancaire, et l'absence totale de concurrents musulmans pour la ferme de monopoles tels que celui des tabacs, ils en "trustaient" en effet l'exploitation aussi bien dans les villes que dans les souks ruraux et avaient recours à ses agents pour obliger commerçants et consommateurs à acquitter les montants des taxes qu'ils fixaient. (13)

Autre facteur qui rendait encore plus criantes ces "compromissions": les instructions du sultan enjoignant aux "nadirs" non seulement de louer des immeubles Habous -en principe distincts de ceux du Makhzen- à des Juifs protégés mais aussi de procéder à des "mounaqala-s" (transferts) en leur faveur. Or ceux-ci sous-louaient en général les locaux dont ils obtenaient le bail et spéculaient sur leur "clé" (pas de porte). Lorsqu'il s'agissait de cession définitive, ils s'approprièrent les maisons et les magasins sur lesquels ils jetaient leur dévolu en échange de bâtisses délabrées situées dans des secteurs excentriques où la plus-value demeurait insignifiante.

11 - DAR, 16062, Dahir de Respect et de Sauvegarde délivré à un négociant juif de Rabat, Haïm Raphael ben Attar Rbati, 1 jourmada 1305/ 14.2.1888. E. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1904, p. 375, "Il y a au mellah de Fez bon nombre d'usuriers exploitant la ville et les régions avoisinantes en association avec des caïds".

12 - DAR, Marrakech, 3 ramadan 1312/ 28.2.1895, Ischoua Corcos à Ba Ahmed. M. Hajoui, Taqaïd tarikhiya, BGR, H.128, sur la cupidité de Ba Ahmed.

13 - Grâce aux fortunes amassées dans l'import-export et les mokhalatas, les Juifs de Casablanca, par exemple, ont commencé à monopoliser la ferme de nombreux droits à partir de la fin des années quatre vingt; cf. DAR, DG, 16 rabi II 1314 / 24.9.1895, les oumanas de Casablanca demandant au sultan son aval pour la concession de la ferme des droits de portes de la ville pour un an (moyennant 1.671.000 mitqals) à un groupe de 8 protégés, dont 7 juifs et un musulman.

Les solutions de compromis que le sultan adoptait pour désamorcer pareilles situations ne faisaient en fait que les compliquer. Dans le cas d'espèce, Moulay Hassan décida en effet de soustraire le mellah à l'autorité du mohtasseb. Il y nomma un "wassita (médiateur) n'ayant de compétence que sur ses frères". Cet agent, Samuel ben Amara, fut placé sous le contrôle du prévôt de Fès. Mais comme c'était une "créature" d'Ohana, désignée du reste à son instigation, Ajana ne se tint pas pour battu. Il contesta le principe même d'une telle nomination.

Des marchands et des artisans tant musulmans que juifs lui apportèrent leur appui. Il s'en servit pour s'élever contre les maux supplémentaires risquant de résulter de la différence des critères de contrôle des prix et des métiers appliqués dans le mellah et en médina, de la tentation de Juifs occupant des échoppes dans ce dernier quartier de se réclamer de l'autorité du "wassita", de l'impossibilité d'empêcher les commerçants musulmans de s'aligner sur eux -et par conséquent des nouvelles hausses que cela devait occasionner-, et du mécontentement qu'allaient provoquer, en ville même et parmi les ruraux venant s'y ravitailler, la cherté et l'impunité des fraudeurs. En vain. (9)

Des initiatives similaires avaient été adoptées ailleurs. Divers chevauchements et des interférences en avaient résulté au niveau des compétences territoriales de caïds et de gouverneurs (i.e. rattachement des Juifs de Demnate, Sefrou, et Debdou à l'autorité des gouverneurs, respectivement, de Marrakech, Fès-Jdid, et Taza). Le palliatif adopté à Meknès témoignait de l'étendue des contradictions résultant du souci du sultan de ménager de gros négociants israélites. Son parti-pris dans ce cas était d'autant plus manifeste que le gouverneur lui avait lui aussi signalé les abus de son "protégé". Sans toutefois trop insister car ne disposant pas de la marge de manoeuvre que le caractère canonique de sa charge assurait au prévôt auquel l'opposaient du reste divers conflits de compétences. (10).

Les tolérances chérifiennes n'étaient certes pas sans rapport avec une conjoncture qui rendait encore plus nécessaire que par le passé le recours aux compétences de Juifs pour la recherche d'emprunts, la conclusion de contrats de frappe, le suivi de l'évolution des alliances en Europe etc... De tels impératifs pouvaient cependant d'autant moins atténuer les aspects "anti-Makhzen" du mécontentement que ces éléments suscitaient que d'autres marchands israélites

9 - Ibn Zidane, *Al 'Izza wa al-Sawla*, op. cit., II, pp. 139-140, dahir du 23 jourmada II 1304/ 19.3.1887 M. Lahiya, op. cit., p. 197.

10 - BR, 370, 21 rab'i II 1303 / 27.1.1886, le sultan au pacha Hamou ben Jilali, au sujet de l'accaparement de terrains Makhzen par Ohana. Les compères de celui-ci, Benarroche (censal de la Banque Transatlantique et de son agent à Tanger, le tout-puissant Haïm Benchimol), Samuel Ohana (protégé américain), et Haïm Toledano (associé du vice-consul d'Angleterre à Fès, MacLeod) étaient eux aussi "intouchables".

et considérés de facto comme des "toujjar- sultan" que se heurtaient les mesures prises épisodiquement par celui-ci pour lutter contre "le mal considérable (dont étaient victimes) les Musulmans et les dhimmis" et désamorcer la tension sociale dans les villes.

Les remous dont Meknès fut le théâtre, les menaces que les tribus Beni Mtir, Guerrouane et Zemmour firent peser sur cette cité, et les haines farouches ayant opposé divers clans dans son mellah, étaient ainsi dans une large mesure indissociables des excès d'un gros brasseur d'affaires bénéficiant du statut de protégé français et de liens privilégiés avec la Cour, Jacob Ohana. Malgré les revenus considérables qu'il tirait de commandes du palais, de l'exploitation d'immeubles Makhzen, de la ferme de nombreux droits, et de la pratique de l'usure à grande échelle, il n'en cherchait pas moins à étendre sa mainmise sur le commerce de la ville et de sa région. A tel point que même des rabbins, en général peu enclins à porter les différends de leur "kehila" devant des "Gentils", s'élevaient en public contre sa "tyrannie". (7)

Leurs protestations, indice tant de l'intensité des tensions sociales dans les mellahs que de réactions transcendant les clivages ethno-religieux, étaient reprises par le mohtasseb, Mohamed Ajana, dans ses mises en garde contre les "méfaits de ce dhimmi". Les appuis dont celui-ci disposait à la Cour expliquent sans doute l'accent particulier mis sur le caractère anti-canonique de ses abus et ceux de ses amis. Entre autres: leur spéculation effrénée sur des denrées de première nécessité; le risque de perte de tout contrôle sur le prix des farines et du pain inhérent à leur mainmise sur les moulins à eau; la violation de l'interdiction d'abattage de brebis et de vaches en période de sécheresse; le non-respect par ces juifs, "gens de sacoches" censés se limiter au commerce et à la manipulation de l'argent, de "la spécialisation des corps de métiers"; "l'accaparement par des dhimmis" de métiers les mettant en position de monopole et plaçant des travailleurs musulmans sous leurs ordres; la discrimination flagrante que représentait la tolérance de leurs abus alors que d'autres fraudeurs étaient sévèrement sanctionnés. (8)

7 - P. Loti, op. cit., pp. 317-323, sur le faste de la maison du "Juif réputé le plus riche (de Meknès)", Ohana. Sur l'évolution de la région de Meknès, v. L. Akninih, *L'impact de la pénétration étrangère sur les relations du Makhzen avec la tribu des Beni Mtir, 1873-1912*, Rabat, 1984, DES, inédit, en arabe.

8 - DAR, Meknès, 13 et 15 moharram 1303/ 22 et 24.10.1885, 1- plainte de fermiers juifs auprès du sultan contre les pressions d'Ohana; celui-ci voulant les obliger à renoncer aux droits de mostafad qu'ils s'étaient fait adjuger en surenchérissant contre lui; 2- témoignages de Musulmans et de Juifs et de l'amine de Meknès sur les fraudes d'Ohana et de ses agents (refus d'estampillage de la soie achetée à Fès, procédés pour faire sortir de la ville des haïks sans paiement des taxes afférentes, pénurie artificielle de peaux et de cuirs, faux témoignages etc...). M. Lahiya, *La vie économique de Meknès, 1850-1912*, Rabat, 1984, (DES, en arabe), pp. 243-49, P.V d'adouls.

résidait précisément dans les pratiques monopolistes de protégés israélites et leurs atteintes aux usages régissant les corporations. Certains d'entre eux interceptaient ainsi les caravanes en rase campagne et, en accord avec des convoyeurs soucieux d'éluder les droits de portes, achetaient les produits destinés à diverses "places" (rahba-s). En les revendant au dessus de leur cours normal ils compliquaient les difficultés de subsistance de la population et d'approvisionnement des artisans en matières premières.

"C'est dans (ces procédés) et l'interposition des Juifs contre l'application des lois que réside le danger de fitna (agitation)", affirmaient les agents qui essayaient de réagir contre ces éléments mais se heurtaient tant à leurs immunités capitulaires qu'à leur propension à donner une dimension "confessionnelle" à tout incident résultant de leur rappel à l'ordre. (5)

Ces difficultés se posaient avec une acuité particulière aux mohtasseb-s. Chargés d'une institution dont l'éthique et les normes (probité, juste prix) étaient fortement remises en cause par les transformations affectant l'économie marocaine du fait du développement des échanges avec l'Europe, ils se trouvaient constamment aux prises avec des Juifs en leur qualité justement de principaux partenaires de firmes étrangères et, donc, de premiers vecteurs de ces mutations. La dépendance des Israélites de condition plus modeste à l'égard de coreligionnaires les commanditant ou leur livrant des marchandises à crédit et leur tendance à s'entendre sur les règles à suivre sur le marché paralysaient pratiquement ces agents:

"Je me suis empressé d'exécuter les ordres chérifiens m'enjoignant... de réprimer les fraudes dont pâtissent les pauvres, écrit à ce propos un mohtasseb nouvellement affecté à Essaouira. J'ai convoqué les artisans et les chefs de corporations pour leur rappeler les châtiments corporels et les peines de prison auxquels s'expose quiconque se rend coupable de fraude... Les Musulmans se sont engagés à se plier au droit... Mais les tyrans (parmi les) juifs, accoutumés comme ils le sont à (exerger) l'injustice et à utiliser le vol et la fraude comme un fonds de commerce... se sont remis à vendre au dessus du cours normal et à tricher ("voler") sur les balances". (6)

La détention de patentes de censaux ou de passeports étrangers n'expliquait cependant pas toujours à elle seule pareils agissements. C'était parfois aux "manoeuvres sataniques" de gros négociants juifs ayant aussi leurs entrées au palais

5 - DAR, Essaouira, 4036, 6 moharram 1301/ 7.11.1883, le gouverneur Doublati au sultan sur "les pires difficultés (qu'avait le mohtasseb à épurer) la situation dont étaient victimes les petites gens et les indigents".

6 - Ibid., 4035, 4 moharram 1301/ 5.11.1883, le mohtasseb M. Abdelmalek au sultan, "dans leur iniquité et leur tyrannie, les Juifs (ont) dépassé toutes les limites... Dans leur ignominie, (ils) prétendent que la bastonnade ne s'applique plus qu'aux seuls Musulmans".

La dépossession d'un nombre accru de fellahs incapables de rembourser leurs dettes en fut l'une des principales conséquences. Elle se manifesta en particulier dans le Gharb (où en 1884 déjà plus de 3.000 hectares appartenaient à des Juifs de Tanger), la Chaouïa (la propriété juive y dépassant 2.000 ha en 1884), et le Haouz. Relativement épargnées jusqu'aux années quatre vingt, les régions de l'intérieur furent elles aussi de plus en plus touchées par, dit le gouverneur de Taroudant, "la mainmise de dhimmis associés aux étrangers sur de nombreuses terres (par le biais) de créances apparemment saines mais en réalité usuraires voire fictives". (3)

Partie intégrante, de manière plus générale, de l'élargissement en milieu rural de l'assise foncière de la classe marchande citadine et de la transformation des rapports entre les villes et les campagnes, ce processus alimentait toutes sortes de "fureurs paysannes". Celles-ci se traduisirent, entre autres, par la multiplication de "raids" contre les cités où étaient détenus des contribuables jetés en prison pour non paiement de dettes -réelles ou supposées- ou arrêtés dans les souks urbains -au titre de la responsabilité collective- à la place de "frères" défaillants. Et ce fut pour limiter les dégâts que pouvaient provoquer de telles "descentes" que des citoyens musulmans protestaient de temps à autre contre les livraisons d'armes de contrebande par des Juifs précisément aux tribus environnantes. (4)

D'autant qu'à l'intérieur même des villes l'atmosphère était déjà alourdie par le gonflement de masses flottantes composées en partie de ruraux fraîchement déracinés et s'agglutinant dans les quartiers mal famés ou des huttes érigées extra-muros ainsi que par la cherté dont pâtissaient les petits artisans, boutiquiers, portefaix, jardiniers etc... Or, l'un des principaux facteurs de la hausse des prix

3 - DAR, DG, 26 chaoual 1318/ 16.2.1901, le gouverneur de Taroudant au sultan, "les dhimmis (protégés) se sont emparés de nombreuses terres dans la région des Rdana... (Leurs) pratiques créent l'agitation". P. Pascon, op. cit., I, p. 347, n. 140, sur Samuel el-Biaz, argentier du caïd Tayeb Goundafi. De Casablanca, devenue le premier port du pays, peuplée de 20.000 habitants en 1902, contre 9.000 en 1884, s'étendait la mainmise de Juifs et d'étrangers sur la Chaouïa. Plusieurs fellahs croupissaient en prison pour non remboursement de dettes. Leur libération, "l'annulation de tous les procès et la cessation de toutes les poursuites motivées par des dettes (dûes) à des Européens ou des Juifs" fut l'une des exigences des tribus ayant assiégé Casablanca en 1894, v. A.G.P. Martin, op. cit., pp. 371-72.

4 - BR, 429, 15 chaoual 1314/19.3.1897, le sultan à l'amine al-mostafad d'El-Qsar, au sujet des plaintes la population musulmane contre la livraison d'armes et de munitions par les Juifs aux tribus voisines. FO, 99, 335, Londres 22.6.1898, H. Gurney, délégué au Maroc d'une société anti-esclavagiste, Howard Association, à Salisbury, sur la complicité de caïds avec des usuriers juifs. AEP, CC, Mogador, VIII, 31.3.1891, Leriche à sa légation, "Les Juifs (protégés) achètent aux paysans pour revendre aux citoyens". DAR, Essaouira, 29 hijja 1310 /14.7.1893, l'amine al mostafad, Mohamed ben Haj Mehdi, à Torrès, sur les pertes infligées au Trésor par Ruben el-Maleh, grand-rabbin, opulent négociant, protégé anglais et vice-consul d'Autriche-Hongrie.

même l'impression de n'avoir subi aucun changement notable-, facilitaient en principe l'amplification de l'impact inter-communautaire des turbulences que le pays devait affronter pendant les premières années du XXème du fait à la fois de l'intensification des pressions coloniales et de l'exacerbation des contradictions socio-économiques et politiques proprement "internes" -celles-ci dépendant étroitement de celles-la. (1)

La désarticulation des structures agraires traditionnelles, le marasme frappant un artisanat rudement concurrencé par les articles manufacturés d'importation, la caducité des mécanismes de régulation des prix sur les marchés, et la désuétude des usages grâce auxquels les hommes et les marchandises pouvaient circuler dans les zones peu sûres et en période de révolte étaient autant de caractéristiques d'un environnement dont l'évolution se plaçait sous le signe de l'instabilité, voire de l'anarchie.

Sur le volet inter-communautaire de cette évolution pesait fortement en particulier l'extension des abus commis par des Israélites protégés. Le gonflement du montant des indemnités réclamées au titre du "pillage" de marchandises ou d'autres biens, le refus de comparution devant les cadis, la systématisation du faux-témoignage -avec parfois le concours de coreligionnaires indigents moyennant quelque menue monnaie-, et l'utilisation de fausses pièces dans les souks en étaient les principales manifestations.

Des Musulmans bénéficiaient certes eux aussi des immunités capitulaires et suscitaient toutes sortes de ressentiments. Leurs excès, notamment en matière de prêts usuraires, demeuraient cependant en deça de ceux de leurs homologues juifs. Ceux-ci, se rendant compte sans doute des menaces que représentaient pour leurs intérêts les contacts noués de plus en plus directement par les Européens avec les Musulmans et la perspective d'une rupture du statu quo, cherchaient à maximiser les profits tirés des privilèges capitulaires. (2)

1 - E. Doutté, *Missions au Maroc. En tribu*, Paris, 1914, p. 135, à propos des Juifs de Tinmet. A. Rezzouk, Notes sur le Rif, *A.M.*, 1905, p. 402, "Les Juifs sont vêtus comme les autres Rifains, mais (portent) une calotte noire et des babouches noires, (ils vivent) du commerce, de la fabrication de menus objets et de bijoux, et du prêt d'argent aux caïds et aux chefs de tribus qui les protègent... (La coutume de protection) est si bien observée qu'un Juif réfugié (auprès d'un individu) peut être la cause d'hostilités entre deux tribus ou deux familles".

2 - BR, 222, 16 safar 1317/ 26.6.1899, le sultan au naïb, réponse du gouverneur de Casablanca aux réclamations du ministre d'Italie en faveur de David Azoulay. Ibid., 370, s.d., le sultan au gouverneur de Demnate sur "les Juifs usuriers qui exploitent la misère de leurs frères et leur extorquent, en échange de trois pesetas, de faux témoignages pour établir de faux titres de créances contre des gens de tribus". AEP, NS, 306, 7.12.1896, d'Aubigny sur "l'hostilité des banques juives (de Tanger) à l'établissement d'une agence du Comptoir d'Escompte au Maroc".

Chapitre VI

LES PERTURBATIONS INTER-COMMUNAUTAIRES PENDANT LA DERNIERE DECENNIE DU MAROC PRE-PROTECTORIEL, 1902-1912

Dans l'optique des Européens le Maroc ne représentait plus à la fin du XIX^{ème} siècle qu'un "château de cartes" (Lord Salisbury) et "un empire qui croule" (L. Campou). L'avenir de ce qu'ils appelaient "l'homme malade d'Occident" (D. Mackenzie) semblait ne plus dépendre que d'"arrangements" entre les puissances convoitant sa succession. Théoriquement exclus du champ politique en leur qualité de dhimmis, les Juifs étaient supposés subir passivement les retombées des luttes opposant les Musulmans et ne voir d'issue à la généralisation de l'agitation que dans une "prise en charge" du pays par une puissance étrangère.

Les soubresauts ayant marqué la dernière décennie du Maroc "indépendant" furent en fait nettement plus complexes. Et ce notamment dans la mesure où le "parti de l'étranger" se recruta tant parmi les premiers que les seconds, et où divers groupes au sein des communautés juives -y compris parmi les éléments dits évolués- appréhendaient eux aussi une mainmise européenne directe sur le pays. En outre, et contrairement à l'image des "Juifs premières victimes des troubles" propagée à l'époque dans les journaux, la plupart des mellahs furent en fait épargnés même pendant les phases les plus aiguës de l'agitation, tout au moins là où il n'y eut pas d'intervention de troupes étrangères.

I - ASPECTS INTER-COMMUNAUTAIRES DES TURBULENCES DE LA PHASE AZIZISTE

1 - Le "passif" de la période antérieure

Les mutations survenues dans les relations judéo-musulmanes au cours du XIX^{ème} siècle, variables suivant les régions -le Rif et le Sud intérieur donnant

indemniser lorsque les fusils étaient pillés en chemin ou que leurs clients refusaient de les payer.(184)

L'impunité assurée à ces trafiquants, les perspectives de profits ouvertes par une demande d'armes d'autant plus soutenue que les tribus se dotaient des moyens d'affronter le Makhzen et de résister à une éventuelle conquête étrangère, la désarticulation des mécanismes traditionnels qui permettaient de compenser l'insuffisance de l'infrastructure administrative et militaire du Makhzen, et l'inflation des réclamations juives furent autant de facteurs de subversion. Elles concoururent puissamment à la généralisation de l'"Anarchie marocaine" - laquelle eut toutes sortes d'implications au niveau proprement inter-communautaire.

184 - AEP, CP, 54, 22.4.1886, Féraud à Freycinet. Cf G. Dermenjian, op. cit., pp. 157-159, sur Mardochee et Vidal Chalom, respectivement, conseiller municipal et journaliste socialisant, tous deux fils d'un Israélite marocain, Raphaël Chalom, condamné en 1893 à Oran à cinq ans de réclusion "pour avoir vendu de la poudre aux Arabes".

elles aussi du "péril que l'augmentation (des fournitures) d'armes (représentait) pour l'ordre et la paix intérieurs mais aussi pour le statu quo". (180)

Les Espagnols ne voyaient pas ainsi sans craintes les Guelaya et Kebdana limitrophes de Mèlilla s'équiper en Lebel et en Winchester. Au lendemain des accrochages provoqués par les tentatives de construction d'un fort sur l'emplacement d'un cimetière musulman et ayant opposé des Rifains aux troupes de la garnison de cette place et fait plusieurs morts parmi celles-ci, le chef de la mission militaire avait ainsi noté que "le moral des soldats espagnols de Mèlilla (était) très bas car ils étaient armés de Remington (alors que) les kabyles du Rif (disposaient) d'un armement supérieur, (notamment) des Winchester à répétition". (181)

Pour éviter une nouvelle guerre, le sultan dut à l'époque s'engager à payer une indemnité de 20.000.000 de pesetas aux Espagnols. Il ne put en verser un premier acompte qu'en obligeant les gouverneurs à régler les arriérés d'impôts. Ceux-ci eurent recours aux argentiers juifs qui, "bien que prévenus que leurs réclamations contre les caïds ne seraient pas admises, leur prêtèrent (en quelques jours) plus de 1.000.000 de pesetas". (182)

Surveillant leurs rivaux et essayant du reste de tirer avantage de leurs exigences financières pour mettre la main, en échange d'un emprunt de la Banque de Paris et des Pays-Bas et du Comptoir de l'Escompte, sur les douanes marocaines, les Français se préoccupaient eux aussi des implications de ce trafic tant sur leurs ambitions au Maroc que sur les capacités guerrières des "dissidents algériens". D'autant que c'était par les soins d'Israélites naturalisés français qu'était acheminée vers les confins algéro-marocains une partie des cargaisons débarquées sur les côtes du Rif ou sortant de Mèlilla. (183)

La légation insistait certes sur l'urgence du retrait de la naturalisation à ces éléments. Certains d'entre eux, tels David Darmon, "sujet (prétendument) Français" dont Féraud avait exposé l'itinéraire au Quai d'Orsay pour lui donner "une idée du degré de moralité et de patriotisme des Juifs (marocains se disant nés en Algérie)", n'hésitaient cependant pas à solliciter son concours pour forcer le Makhzen à les

180 - AEP, CP, 69, Tanger 19.5.1894, D'Aubigny insistant auprès du Quai d'Orsay, sur la nécessité d'une collaboration franco-espagnole dans la lutte contre la contrebande.

181 - AMG, C 8, Maroc 1.2.1894. Ibid., Alger 24.3.1894, le gouverneur général, Jules Cambon, au ministre de la Guerre.

182 - AMG, C 8, 18.6.1894. AEP, CP, 69, 30.5.1894, conf.

183 - AEP, CP, 69, 17 avril et 19 mai 1894, D'Aubigny à Casimir Périer, sur les armes débarquées à Badis par des bâtiments battant pavillon anglais et celles transitant par Mèlilla.

L'une des prouesses de ce bâtiment fut la capture, en 1898, en flagrant délit de contrebande sur les côtes du Souss d'une partie de l'équipage d'un bateau anglais, *The Tourmaline*. Outre l'arrestation d'Européens et d'un Juif qui leur servait de guide, il fut procédé au cours de cette opération à la saisie de 5.000 fusils (dont 3.000 à répétition) et à près d'un million de cartouches, en sus de caisses de thé, de sucre et de cotonnades. (177)

Ce résultat n'était cependant pas le simple fait du hasard. L'envoi dans les parages du *Hassani* et d'un détachement de soldats furent décidés en effet sur la base de renseignements fournis depuis Londres par Aflalo. Outre ce qui était appelé "l'attachement au service chérifien", celui-ci semble avoir été d'autant plus soucieux de faire échouer l'opération montée par le "major Spilsbury" que les menées anglaises et autres dans le "Sous extrême" portaient des préjudices considérables à ses intérêts commerciaux et à ceux de ses coreligionnaires et associés à Marrakech et Essaouira. (178)

Une compagnie qui cherchait à obtenir une Charte de la reine Victoria, The North West African Company, avait pu en effet établir un comptoir à Tarfaya, Port Victoria. Elle s'en servit pour détourner à son profit une partie du commerce transsaharien qui s'écoulait auparavant vers des terminaux situés plus au nord. Et ce à la faveur des velléités autonomistes de potentats tels que les Beyrouk (Goulimine) et du concours que lui apportèrent dans la phase préparatoire du projet deux Juifs de Tanger, Abraham Siscu (protégé belge) et Lévy Cohen (naturalisé anglais), lesquels avaient déjà été associés entre 1881 et 1886 aux entreprises du roi des Belges, Léopold II, dans la région. (179)

Le Makhzen n'était cependant pas le seul à s'inquiéter du déversement sur le pays de cargaisons accrues de fusils à tir rapide. Des légations se préoccupaient

177 - H. M. Grey, *In Moorish Captivity. An Account of the Tourmaline Expedition to Sus*, London, 1899. V. aussi R. B. Cuningham-Graham, *Moghreb et Aksa. A Journey in Morocco*, London, 1898, pp. 313-323, récit de l'aventure de *The Tourmaline* et de son chef, Spilsbury. Le commandant du "Hassani" ayant pourchassé ce bateau n'était autre que l'Allemand Siebert, homme du "métier", ancien capitaine du *Zeus*, "récupéré" par le Makhzen après son renvoi sous la pression de l'Auswartiges Amt pour cause de contrebande d'armes; P. Guillen, op. cit., pp. 497-498, sur la révocation d'Heinrich Ficke, négociant et agent de l'Atlas Linie, de ses fonctions consulaires.

178 - L'affaire *Tourmaline*, fit "la une" des journaux britanniques. Certains d'entre eux contestèrent la marocanité de la zone d'interception et critiquèrent "la politique d'abandon" du Foreign Office. BGT, 106/44, 1.12.1898, A. Nicholson à Ba Ahmed, jugement de Spilsbury à Gibraltar.

179 - Le Makhzen put mettre fin aux activités de "Port Victoria" grâce à un accord avec le Foreign Office (mars 1895) et le versement d'une indemnité de 50.000 livres à la North West African Cy. A. Duchesne, *Léopold II et le Maroc (1885-1906)*, Bruxelles, 1965.

Même s'il essayait de surveiller les côtes, le Makhzen s'avérait en fait, ainsi que l'écrivait D'Aubigny, "incapable de défendre véritablement ses intérêts et de réprimer ce commerce interlope". L'impunité assurée aux trafiquants "américains" en particulier était telle que certains d'entre eux se retiraient des "affaires". Ils louaient alors leur "pavillon" à des coreligionnaires relevant d'autres légations. (173)

Au fait de l'évolution des rivalités européennes et des opportunités additionnelles que pouvaient leur offrir les ambitions allemandes, certaines maisons juives nouèrent des relations avec des firmes de Hambourg, Brême, Leipzig, et Berlin. Elles s'en servirent pour diversifier leurs sources d'approvisionnement en armes. L'établissement par les compagnies allemandes de navigation (i.e. Atlas Linie, Woerman) de lignes régulières avec Tanger et Casablanca et le choix de Juifs marocains en qualité d'agents, facilitaient ce type d'opérations. (174)

A chacun de leurs voyages, des navires allemands (i.e. *Zeus*) effectuaient des débarquements clandestins de caisses d'armes et de munitions. A Tanger, celles-ci étaient entreposées en particulier dans les propriétés de Nahon et Toledano situées en dehors de la ville, pour être ensuite acheminées vers les tribus sous la surveillance de Musulmans de confiance. (175)

Comme le déversement de grosses cargaisons d'armes en divers points du littoral atlantique et méditerranéen tendait à annihiler les coûteux efforts qu'il déployait pour mettre en place une véritable armée régulière, le sultan essaya de se doter de bâtiments pour la surveillance des côtes. Or, autre indice de la complexité de ses relations avec l'élite marchande juive, même si des Juifs étaient au centre du trafic d'armes, ce fut à l'un de leurs coreligionnaires, Moïse Aflalo, qu'il s'adressa pour l'achat d'une frégate à l'Amirauté britannique - baptisée *Hassani* après sa livraison. (176)

173 - AEP, CP, 69, 17.4.1894 "le sultan est impuissant..., les trafiquants sont surtout des protégés"; Ibid., 70, 5.7.1894. AMG, C 8, 31.5.1894, sur la vente d'armes aux Zemmour, "le sultan est très irrité de cette contrebande qu'il n'arrive pas à réprimer". FO, 99, 234, 18.5.1895, White au F.O. FRUS, 1906, p. 1158, 22.5.1906, Gummere à Root, sur la vente fictive par Léon Oziel, juif tangérois naturalisé américain, au tétouanais Isâac Pinto, naturalisé espagnol et "reputed smuggler", d'un bateau, Manolita, se livrant à la contrebande sous pavillon américain.

174 - P. Guillen, *L'Allemagne...*, op. cit., pp. 405-406, maisons juives travaillant avec des firmes allemandes; p. 82 utilisation à Marrakech des services d'un juif marocain par Adolf von Conring, lieutenant-colonel chargé par Krupp en 1878 de susciter des commandes de canon du Makhzen.

175 - Ibid., pp. 399-402, les Toledano figuraient parmi les principaux représentants de compagnies allemandes dès 1878.

176 - FB, NC, 28 jourmada II 1299/ 17.5.1882, le sultan à Bargach, recommandant la vigilance lors de l'achat en Angleterre d'un bateau dont le prix était estimé à 25.250 livres sterling. AMG, C 20, "Note sur les étrangers et les protégés au Maroc", cit. supra, "les tribus sont aussi bien équipées que les troupes du sultan; les négociants les pourvoient en armes modernes".

Les profits n'étaient pas moindres pour leurs homologues "américains" dont certains étaient du reste d'importants "grossistes". Une place de choix revenait, dans cette catégorie, à l'un des agents de la "Goat and Sheep Skin Import Company of New York", Moïse Abecassis. Exportateur de peaux et de cuirs disposant d'un vaste réseau de ramassage s'étendant à l'intérieur du pays, il augmentait notablement ses profits par la vente à grande échelle de carabines Winchester. (170)

L'importance de ses "joint-ventures" avec des coreligionnaires de Gibraltar (place où il avait la qualité de "résident" et se faisait appeler "Morito") et de Tanger (Nahon, Sananès, Bensalla, Trafou), le volume de ses transactions et ses marges bénéficiaires étaient tels que, pour se donner une plus grande liberté de manoeuvre et ne plus dépendre de capitaines de "chalutiers" espagnols ou autres, il acheta son propre bateau. Lui faisant battre tantôt pavillon américain, tantôt celui d'une autre nation, il en débarquait en général des cargaisons de Winchester - destinées surtout aux tribus du Rif, qui se virent d'ailleurs proposer même des mitrailleuses "Maxim".(171)

"Le serviteur Amkicheh, indique une note du grand-vizir rédigée au lendemain de l'interception de l'une de ses opérations, a porté à la connaissance de Notre Seigneur les résultats de l'enquête approfondie qu'il a menée sur les activités de contrebande dans la zone située entre Larache et Asilah... Il en ressort qu'un bateau vient de débarquer près du douar El Khémis près de 500 fusils (dont) une partie a été cachée sur place; le reste, dissimulé sous des figues, a été acheminé sur Larache et entreposé dans un dépôt du protégé américain Moïse Abecassis... Les contrebandiers bénéficiaient dans cette affaire de la complicité de l'amine Houari".(172)

d'armes aux Tamsamani, sa tribu d'origine, ayant pris le parti du "Prétendant", Jilali Zerhouni dit Bou Hmara.

170 - FB, NC, 28.6.1883, Réclamation du consul-général des Etats-Unis en faveur de Moïse Abecassis "demande de remboursement de 500 rials indûment perçus sur les peaux achetées par ses censaux à Meknès"; FO, 99, 334, Gibraltar 23.10.1893, chargement de caisses de Winchester par M. Abecassis. M. Landenberger, op. cit., p. 9, sur les liens noués par la famille Abecassis avec les représentants américains à Tanger et l'achat en 1852 d'un poste de vice- consul par Messod Abecassis, marchand à Larache, au consul- général George Brown moyennant 1.000 rials.

171 - FO, 99, 334, Londres, juil. 1887, Conf., Memorandum on the Right of Foreign Powers to capture vessels sailing under improperly used flags. Ibid., Gibraltar 30.4.1894, copie d'un rapport détaillé consacré par le consul d'Espagne à Gibraltar au rôle d'Abecassis alias Morito dans la fourniture aux tribus rifaines d'armes perfectionnées en provenance d'Amérique du Nord, à son principal partenaire à Gibraltar (M. Aboab) et aux Juifs de Tanger qui lui versaient des acomptes sur leurs commandes.

172 - BR, 204, 11 rabi I 1310/ 3.10.1892, Bargach fut invité à protester auprès du consul-général des Etats-Unis, et informé de l'ordre d'arrestation du dit amine.

frères", présentait également l'avantage pour les fournisseurs tangerois et autres de se débarrasser rapidement de cargaisons malgré tout encombrantes voire de les écouler à crédit. Toutefois, même quand la garantie de l'intermédiaire en tribu s'avérait inopérante, ces derniers avaient toujours la possibilité de s'adresser aux légations, lesquelles acceptaient de prendre en charge même des "créances dont l'origine remontait à (des délits) de contrebande". (166)

En dépit de la défaillance de quelques clients et de périodes de "vaches maigres", au cours desquelles, dit le chef de la mission militaire française, la médiocrité des récoltes "empêchait les indigènes d'acheter des armes qu'ils (trouvaient à ce moment-là) trop coûteuses", la contrebande rapportait en général de "beaux profits". (167)

De cette "manne" profitaient en particulier, et le fait était notoire, des maisons juives de Tanger, plaque-tournante des ventes d'armes "pour les indigènes de toutes les régions du Maroc". En tête de ces maisons, opérant toutes à l'abri de protections ou de naturalisations portugaises, brésiliennes ou italiennes, venaient celles des Bensayag, Sananes, Nahon et Tolédano. (168)

Leur champ d'opérations couvrait en particulier le Rif, le Gharb et la région de Meknès. Un protégé portugais musulman, ami personnel et "associé" du fils de Colaço, Ahmed dit "Bou Kouabès" ("L'homme aux pistolets"), était l'un de leurs courtiers les plus actifs dans le Rif. Moins connu que le "roi des montagnes", Ahmed Raïssouni, mais grande figure lui aussi du banditisme dans le nord-ouest marocain, disposant de "lieutenants" qui le secondaient sous le couvert de la protection officieuse de la légation du Portugal. (169)

166 - AEP, CP, 50, 22 av. 1884, refus de Féraud d'appuyer une créance de ce type. BH, 200, 11 jourada 1310/ 31.12.1892, le sultan aux gouverneurs de Rabat et des Zaïers.

167 - AMG, C 7, avril 1893; AEP, CP, 69, 17-19.4.1894, "dans la région de Marrakech... la vente d'armes à tir rapide aux Arabes...se fait presque ouvertement à raison de 40 douros le fusil acheté à 15 au fabricant européen".

168 - FO, 99, 224, 2.2.1885, Hay au F.O.; Ibid., 334, Gibraltar, 30.4.1894, rapport du consul d'Espagne sur le transit par Gibraltar d'armes commandées par Sananes et Bensayag. Ibid., Londres 20.6.1894, rapport de l'ambassadeur britannique à Madrid sur "Sananes et Bensayag, protégés brésiliens, s'adonnant à la contrebande d'armes de fabrication américaine". Bensayag représentait à Tanger la Banking Company de Liverpool et Manchester. Ibid., 234, "Memorandum regarding smuggling at Tangier", 18.5.1895, White. AMG, C 7 et 8, avril 1893 et oct. 1894, "Le voilier anglais qui a fait naufrage près de Rabat transportait 100 fusils Winchester... destinés à des juifs protégés italiens agents de la maison Nahon et qui font notoirement de la contrebande de guerre. Quelques armes ont été sauvées".

169 - BGT, PT, 12144, sept. 1895, H. White à Torrès au sujet d'accrochages dans le souk de Tanger entre Bou Kouabès et un Rifain protégé français. AEP, CP, 74, 21.9.1895, précisions sur ces lieutenants. Ibid., NS, 168, Alger 13.4.1905, sur la contribution de Bou Kouabès à l'acheminement

sanctions en cas de perquisition infructueuse. Or, comme "beaucoup de consuls étaient eux-mêmes plus ou moins intéressés dans ce trafic" les oumanas et les caïds qui résistaient aux offres des trafiquants reculaient devant les risques de sanctions et redoutaient les risques de complications. (163)

A l'instar des gouverneurs des ports, ceux des régions intérieures se dérobaient souvent eux aussi. Et ce même lorsque les ordres de perquisition ou d'arrestation de convoyeurs ou d'intermédiaires émanaient du sultan en personne. Invoquant les prétextes les plus divers, (i.e. contrebandiers ne relevant pas de leur commandement ou opérant sur le territoire relevant d'autres collègues), ils ne montraient nulle hâte à intervenir, faisaient traser les enquêtes, ou allaient même jusqu'à demander explicitement à être "dispensés d'une corvée pleine de risques".(164)

Les principales maisons de la côte rentabilisaient en effet leurs réseaux de distribution et de collecte en les utilisant également pour des opérations de contrebande. Leurs courtiers et leurs mokhalets tant musulmans que juifs servaient d'intermédiaires à ce niveau aussi. Ceux d'entre eux qui habitaient des mellahs, relais dont il est malaisé d'appréhender la part dans ce trafic en raison de la discrétion qu'impliquait la nature de la "marchandise" et de l'interdit frappant en principe la détention d'armes par des "dhimmis", gardaient pour leur propre usage une partie des fusils qu'ils devaient écouler. (165)

Le recours à cette catégorie de courtiers, qui allaient parfois jusqu'à prétendre avoir obtenu du "sultan l'autorisation exclusive de la vente d'armes à leurs

163 - AEP, MD, 10, 21.2.1881, "réclamation n° 14: notre agent consulaire à Tétouan avait expédié pour le vendre dans le Rif un chargement de fusils... (évalué à 27.000 francs) pillé par les Beni-Ouriaghel. Ordre du sultan à Moulay Lamine de prélever 30.000 francs sur cette tribu". Cf. Ibid, CP, 47, "réclamations réglées, avril 1882, n° 1: 20.000 francs versés par (le sultan) pour (les) fusils volés (à Abdellatif) dans le Rif". O. Lenz, op. cit., p. 63, "Abdellatif, marchand juif... me fournit des lettres pour faciliter mes déplacements dans le Rif".

164 - BR, 200, 23 jourmada II 1310 / 12.1.1893, réponse du gouverneur Bouchnafa aux ordres lui enjoignant d'arrêter quatre contrebandiers: "le quatrième malfaiteur réside bien sur ce territoire, mais c'est un protégé". Cf. AMG, C 1, "Mémoire sur l'empire de Maroc présenté à S.M. Impériale le 3 juin 1810, par le capitaine de génie Burel". C. Didier, op. cit., p. 53, sur l'exécution à Tanger de deux contrebandiers rifains. E. Amicis, op. cit., p. 300.

165 - De Ségonzac, *Voyages au Maroc, 1899-1901*, Paris 1903, p. 182. Chez les Aït Izdeg, les Juifs ont construit un tirremt; on les y a attaqués, ils ont riposté à coups de fusils...; depuis lors, ils traitent avec les Musulmans de puissance à puissance". Le recours de ces derniers aux Juifs leur permettait d'éviter les aléas des commandes passées aux Européens. Cf. Le sultan à Torrès, 7 rabi II 1315/ 5.9.1897: "quand les (Européens) ne tiennent pas leurs engagements envers leurs compères (du Rif), ceux-ci guettent les bateaux de leur nationalité et les attaquent... Si les (représentants) s'occupaient d'interdire à leurs nationaux de se livrer à la contrebande sur ces côtes, tout cela ne se produirait pas", in G. Ayache, *Etudes*, op. cit., p. 218.

Face à leurs concurrents européens, généralement obligés de limiter leurs transactions directes aux régions excentriques où le Makhzen était faiblement représenté ou de se contenter de l'écoulement de quelques "fusils de chasse", les israélites s'adonnant à ce trafic disposaient d'atouts considérables. Ils bénéficiaient en particulier d'une parfaite connaissance du terrain sur lequel ils intervenaient et des hommes avec lesquels ils traitaient directement ou par le biais d'intermédiaires au second degré, juifs ou musulmans. (160)

Alors que leurs homologues chrétiens dénotaient par leur costume et étaient souvent reçus à coups de fusils même dans les zones peu fréquentées (i.e. Sous extrême), les Juifs, composante habituelle du paysage social, passaient "inaperçus". Leur habileté dans l'art de "neutraliser" aussi bien les gardes postés dans les points sensibles du littoral, que les oumanas dans les ports, et les caïds facilitaient encore davantage leurs opérations. (161)

Leurs coreligionnaires de Gibraltar, "notorious resort of smugglers" selon W.H. Rule, jouaient un rôle essentiel dans la fourniture des cargaisons débarquées dans la région de Tanger et de Larache. Les caisses de fusils et de munitions étaient entreposées sur place avant leur écoulement auprès des tribus des environs ou leur expédition vers l'intérieur. Divers chargements parvenaient jusqu'aux confins algéromarocains et, avec les armes en provenance de Mélilla, contribuaient "à entretenir l'agitation parmi les dissidents Ouled Sidi Cheikh, Hamiyane et Mhaya". (162)

Même lorsqu'il disposait de renseignements précis sur les fausses déclarations portées sur les manifestes et les méthodes de camouflage des cargaisons d'armes à bord des navires ("barres de fer" ou "matériel agricole" pour les fusils, "caisses de thé" ou de "savon" pour les cartouches), les dates et les points de débarquement, l'identité des "consignataires", le Makhzen ne parvenait pas à lutter efficacement contre les trafiquants. Lourdemment handicapé par la vénalité de ses agents, il était aussi gêné par les menaces que brandissaient les contrebandiers contre les fonctionnaires trop curieux: la réclamation de fortes indemnités voire de

la contrebande d'armes au Maroc, i. e. Labenbury (Grande-Bretagne), H. Weikert und Enke (Leipzig), Retzmann und Co. Hambourg.

160 - BGT, PT, 15.12.1899, Nicholson à Torrès, projet du Makhzen de réglementer l'introduction de fusils de chasse.

161 - Cf. Nehlil, op. cit., pl. LXXI, 7 rabi II 1301/ 5.2.1884, le sultan à Bargach au sujet de l'arrestation à Areksis (Souss) de deux courtiers de l'Anglais Curtis.

162 - FB, NC, 16 hijja 1298/8.11.1881, Moulay Hassan ordonnant à Bargach de protester auprès des Espagnols contre l'extension de la contrebande à partir de Melilla, Sebta, et des îlots de Badis et de Nekkour, de rejeter leurs réclamations contre "la piraterie rifaine", et l'informant de la surveillance établie autour des "présides". BR, 154, lettre du caïd Larbi Oulechki relative à la répression de la contrebande dans les Beni-Ouriaghel.

marocains, oeuvrerait probablement à leur avantage et renforcerait l'action des (légations) en faveur de toute la communauté juive du Maroc". (157)

A l'instar de son collègue britannique, Kirby Green, nommé en remplacement de Hay -après le rejet, sous la pression du Board précisément, de la candidature de Sir Richard Burton-, Féraud se préoccupait lui aussi des violences auxquelles risquait de donner lieu "l'état de choses (que) les protégés juifs ont créé (par) leur amour insatiable du lucre". D'après lui, même leurs coreligionnaires sujets de droit commun se rendaient coupables d'excès en tous genres car, écrit-il, "les Israélites ne se conduisent pas honnêtement et contribuent de manière notoire à semer le désordre et la démoralisation dans les affaires publiques". (158)

4 - La contrebande d'armes. Pourvoyeurs et clients

La menace d'une explosion générale semblait d'autant plus imminente que les populations disposaient de toutes sortes d'armes. La détention de fusils par les "civils" n'était certes pas un phénomène nouveau puisque même aux époques où tout le pays pliait sous un pouvoir central fort, celui-ci ne disposait pas du monopole de la force armée. Il s'en accommodait du reste car, ses ressources étant limitées, l'appel aux contingents fournis dûment équipés par les tribus conférait à ses harkas un caractère de massivité et de puissance dont il tirait avantage pour réaliser au moindre coût les objectifs politiques, fiscaux et militaires qu'il assignait à ces expéditions.

La nouveauté résidait essentiellement dans l'acquisition par les tribus de fusils à répétition de fabrication européenne ou américaine tant pour maintenir une certaine "parité" avec le Makhzen que pour pouvoir résister à une éventuelle conquête étrangère. Or, autre niveau où transparaît encore l'ambivalence des rapports judéo-musulmans, c'était en particulier grâce à des intermédiaires juifs qu'elles parvenaient à se doter de telles armes. Selon le chef de la mission militaire française, "la plus grande partie de ce commerce est entre les mains de Juifs indigènes". En fait, il s'agissait plus précisément de ceux que d'Aubigny appelait "les gros bonnets israélites". D'après ce ministre, "les Juifs protégés portugais, brésiliens et américains s'y livrent à l'envi sous le couvert de (leurs immunités) et, dit-il, je ne voudrais pas répondre que ceux que la France protège ont les mains nettes de tout trafic de cette nature". (159)

157 - FO, 99, 260, Londres 25.4.1888, Lord Salisbury aux présidents du Board et de l'AJA.

158 - AEP, CP, 48, 19.6.1886. W.H. Wilkins, *The Romance of Isabel Lady Burton*, London, 1897, II, pp. 683-686, lettre de Burton à Green. R. Burton, *The Jew, the Gypsy and el Islam*, London, 1898, ouvrage posthume tronqué par suite de pressions du Board.

159 - AEP, CP, 69, 19.5.1894, D'Aubigny au Quai d'Orsay. FO, 99, 334, Londres 20.6.1894, rapport de l'ambassadeur britannique à Madrid au F.O., indications sur les firmes européennes impliquées dans

milieu urbain un mécontentement comparable à celui que créait l'application du principe de la responsabilité collective aux populations rurales. (153)

Au fait de ces excès, les petites gens des mellahs redoutaient les risques auxquels les exposait les ressentiments suscités par des coreligionnaires mus, dit Féraud, par "l'esprit d'injustice, de rapine et d'intolérantisme" (154). Episodiquement, et quoiqu'il leur en coûtât d'exprimer publiquement le désir de se dissocier de frères fortunés et maîtres de la caisse des pauvres, des groupes entiers de Juifs proclamaient même ouvertement leur volonté de se démarquer des compromissions et abus de leurs "frères". A Fès quelque "1.500 Juifs du mellah (demandèrent ainsi en 1885) leur transfert dans un quartier où il n'y aurait pas de protégés (car) ces derniers se sont rendus coupables (d'une) conduite légère et répréhensible à l'égard des Arabes. Ils (disent) craindre l'effet du ressentiment de ceux-ci". (155)

Les légations étaient constamment mises en garde contre les conséquences désastreuses que pouvait avoir l'appui inconsidéré qu'elles apportaient aux protégés et aux naturalisés israélites. Les rebellions contre le Makhzen et les attaques contre des personnalités religieuses musulmanes et leurs biens (i.e. le chérif d'Ouezzane) étaient invoquées pour mieux montrer la détermination des populations à réagir contre les abus, quelle qu'en était l'origine. Moulay Hassan avait ainsi déjà tenté, à la veille de la conférence de Madrid, d'expliquer que "c'est parce qu'ils sont d'une grande noblesse d'âme et très fiers que les gens du Gharb (Maroc) se soulèvent contre les gouverneurs pour le moindre abus, les massacrent, les pillent, incendient leurs maisons... et, malgré la dureté du châtiment, recommencent de plus belle chaque fois qu'ils s'estiment lésés". Par conséquent, avait-il ajouté, "s'ils réagissent de la sorte contre leurs propres frères musulmans, qu'advient-il s'ils venaient à se retourner contre les Juifs?". (156)

Quelques ministres européens prêtaient parfois attention à ces mises en garde. En dépit des pressions des dirigeants du Board et de l'AJA qui, bien qu'admettant l'existence d'abus commis par leurs coreligionnaires protégés, réclamaient le maintien, voire l'extension d'un système "garantissant la sécurité des Juifs", Lord Salisbury estima ainsi qu'"il fallait s'attendre à une violente révolution (au Maroc)". L'un des moyens de l'éviter, disait-il, était de réviser les protections car "leur abolition n'affecterait pas le bien-être de la plus grande majorité des Juifs

153 - FB, NC, 1 jourada I 1301 / 28.2.1884, le sultan au naïb au sujet d'un Juif oranais, Moshé el Mesali, se déclarant victime de vol dans un foudouk de Rabat.

154 - AEP, CP, 48, 19.6.1885.

155 - Ibid., "Les craintes manifestées par les personnes les plus éclairées du mellah de Fès sont exagérées mais justifiées".

156 - FB, NC, 13 safar 1297 / 24.2.1880, "Maux dont souffrent les sujets à cause de la protection".

Fort révélatrice de l'ampleur des escroqueries auxquelles il se livrait aux dépens du Trésor et des tribus - tenues collectivement responsables des pillages commis sur leur territoire-, l'une de ses réclamations porta ainsi sur un vol dont il déclarait avoir été victime dans le Gharb et au cours duquel il aurait perdu 750 louis d'or, 500 grammes de bijoux en or, 120 piastres espagnoles, une lettre de change de 27.000 francs, deux titres de créances de 1.750 et 1.500 francs, le titre de propriété d'une maison à El-Qsar. (150)

Indice des contradictions auxquelles donnaient lieu de tels comportements au sein même des communautés juives: les deux compères ne semblaient nullement se soucier des risques que leurs excès, notamment de nombreuses réclations infondées contre les paysans des montagnes environnantes et du Gharb, faisaient courir à leur "kehila". Très attentive à tout soubresaut de l'arrière-pays, celle-ci avait du reste déjà pâti de la brutalité de réactions suscitées par les réclamations de protégés et de naturalisés. (151)

En sus des réclamations excessives formulées au titre de "pillages" subis en tribus, d'autres étaient présentées pour des vols supposés survenus en ville même. Divers éléments prétendaient ainsi, notamment lorsqu'ils étaient confrontés à des échéances et menacés de saisie par leurs fournisseurs européens, avoir été dévalisés de nuit dans leurs propres maisons. (152)

D'autres affirmaient avoir été volés dans des fondouks. Comme ils n'accusaient personne en particulier, leurs réclamations suscitaient des tracasseries pour toutes sortes de gens, mettaient en cause les autorités et, ce faisant, entretenaient en

150 - AEP, CP, 50, 12.4.1886, protestations de Bargach au nom du sultan et des gouverneurs du Gharb contre les abus de M. Amoyal et D. Médina.

151 - i.e., raid sanglant ayant suivi, en juin 1876, exemple, les accusations portées par un protégé américain, Mose Abecassis, contre le gardien d'un fondouk d'El Qsar. La gravité de la rébellion qui secouait à l'époque le Gharb voisin était pourtant telle que le sultan avait dû différer un projet de harka dans le Souss. Crémieux était d'ailleurs intervenu auprès du Quai d'Orsay pour demander des mesures en faveur des Juifs, v. AEP, CP, 40, 18.6.1876, Tissot rendant compte des harkas du sultan dans les Haha, Chiadma et Abda et de l'extension de la rébellion sur ses arrières.

152 - BGT, PT, 100/46.2, s.d, le naïb à Hay, réclamations de Meïr Yosef, "Le gouverneur de Larache a immédiatement ouvert une enquête. Il n'a pas trouvé le moindre indice de vol. Le plaignant a passé la nuit avec les siens dans sa maison. Le coffre d'où l'argent a été prétendument volé se trouvait juste à côté de lui. La maison est une solide bâtisse située au milieu de celles de négociants juifs. Elle ne comporte aucune trace d'effraction. Le coffre non plus. Ce Juif ne... cherche qu'à... éluder ses dettes. Il ne vous reste plus qu'à... le contraindre à vendre ses biens pour payer ses créanciers".

incarcérés avaient la possibilité d'en faire l'acquisition du fond des prisons et d'obtenir un élargissement immédiat. (146)

Avantage supplémentaire appréciable pour les protégés israélites trempant dans ce genre d'"affaires": la possibilité d'utiliser les services de malfaiteurs pour contraindre directement leurs débiteurs réels ou supposés à s'acquitter de leurs "dettes". De solides relations existaient ainsi entre des bandes de pillards sévissant dans le Gharb et des receleurs notoires de la cité du Détroit, de Larache et Qsar el Kébir. En tête de ceux-ci venaient, entre autres, deux individus de "triste réputation" selon le grand-rabbin d'El Qsar: David Medina et Messaoud Amoyal, personnages dont les "exploits" avaient de larges échos à la Cour et auprès des légations. (147)

Le premier avait bénéficié de la naturalisation française quelque temps seulement après sa radiation des listes de protection italiennes, était demeuré bigame malgré son nouveau statut et avait d'ailleurs été "condamné par le tribunal rabbinique pour voies de fait sur l'une de ses épouses". Tout en s'adonnant à l'écoulement de biens volés, il ne cessait de présenter des réclamations dont le caractère abusif provoquait "la surprise du sultan" chaque fois qu'il en prenait connaissance. S'érigeant en véritable potentat, il "faisait même emprisonner des Arabes de sa propre autorité et contre tout droit" (Patenôtre). (148)

L'itinéraire de Messaoud Amoyal, individu aussi peu recommandable que son compère et gendre, David Médina, était également ponctué de multiples antécédents. Il avait été notamment condamné à la prison par le tribunal du consulat d'Italie pour "recel de bestiaux volés (et) diverses escroqueries commises aux dépens d'indigènes". A sa sortie de prison, se trouvant totalement "à découvert" du fait de la perte de sa qualité de protégé italien, il se rendit à Oran et y acheta des témoignages "prouvant (son) ascendance algérienne". Pour obtenir une patente de nationalité, il eut recours aux services d'un avocat lié au député Eugène Etienne, figure de proue du "parti colonial" (et futur président du Comité du Maroc). De retour au Maroc, il reprit ses abus tant aux dépens de musulmans que de Juifs. (149)

146 - Ouataïq, IV, pp. 431-33, Moulay Hassan enjoignant à Bargach de réclamer au chef de la légation de France le renvoi de son scribe algérien, Missaoui, "dont les manoeuvres sataniques perturbent... la sérénité des relations (franco- marocaines)". Celui-ci faisait libérer des voleurs en prétendant qu'il s'agissait d'"Algériens" BGT, PT, 16.8.1892, White à Torrès, "Vous vous plaignez du censal Bouazza Larbi que vous dépeignez comme un coupeur de routes... Nous ne pouvons (lui retirer la protection) que si nous disposons de preuves irréfutables de sa mauvaise conduite".

147 - FB, NC, 23 safar 1302/ 12.12.1884, Moulay Hassan à Bargach au sujet de l'émoi provoqué par "les Juifs qui, agissant seuls ou avec le concours de voyous avec lesquels ils s'associent, pourchassent les Musulmans dans les souks à cause de prétendues dettes".

148 - AEP, CP, 50 et 59, 12.4.1886, 30.3.1887 et 9.8.1889.

149 - F.V. Parsons, op. cit., p. 574, sur "206 réclamations à caractère usuraire et antitadées pour la plupart" présentées par Amoyal au Makhzen.

suffisantes et s'aventuraient à perquisitionner, il leur était aisé de provoquer les protestations des consuls contre la "violation des traités" et de réclamer des indemnités, voire la destitution des "coupables". (142)

Même les chefs de postes réputés circonspects en la matière se montraient, par souci de préserver la cote de protection de leur légation, intraitables en la circonstance. A la suite d'une "descente" dans des magasins d'un Israélite à El Qsar, Shlomo Amoyal, sur lequel pesaient de lourdes présomptions, Hay qualifia ainsi cette opération d'"acte de brigandage", réclama des indemnités en compensation de "la violation de l'article 4 du traité de 1856", exigea qu'un avertissement fût adressé au gouverneur de la ville et le règlement immédiat du "prix d'un boeuf volé au dit censal voilà plus de six mois et des frais engagés pour le retrouver". (143)

Les "affaires" avec les brigands s'avéraient ainsi avantageuses à plus d'un titre pour cette catégorie de protégés: ils percevaient des indemnités pour des vols imaginaires ou grossis à l'excès, tiraient profit de l'écoulement de biens réellement pillés et rachetés au moindre prix, et en cas de perquisition dans leurs dépôts, provoquaient des protestations qui, à la longue, finissaient par réduire les autorités à une totale passivité. (144)

Au vu des multiples avantages que conférait le statut de protégé à ses bénéficiaires et de la disponibilité de "drommiers" autochtones en particulier à en faciliter l'achat, des coupeurs de routes s'efforçaient de se doter de cartes de censeux ou de mokhalets pour pouvoir continuer à sévir à leur guise et, parfois, rendre la situation tellement intenable que, dans l'espoir de les neutraliser, le Makhzen se résignait dans certains cas à les nommer à des fonctions de cheikhs ou d'adjoints de caïds. (145)

Le trafic des patentes et la part qu'y prenait même le personnel subalterne des légations et des consulats étaient du reste tels que même des malfaiteurs

142 - BGT, PT, 5.715, 14.4.1889, K. Green à Torrès, "(notre) consul-général vous a demandé de faire arrêter Abdelkader Ould el Kholtia qui a été surpris en possession de boeufs volés à Haïm Amar (protégé anglais). Vous lui avez répondu qu'il vous était impossible d'intervenir dans cette affaire en raison de la protection française de cet homme".

143 - BGT, PT, 5.633, 17.4.1886, Hay à Torrès.

144 - AEP, CP, 54, 12.2.1886, au sujet d'un employé musulman du consul-général des Etats-Unis, "receleur notoire de tout ce qui se vole aux environs de Tanger". I. Perdicaris, op. cit., p. 41-42, sur l'un des "associés" de ce personnage, Haj Mohamed ben Omar, "an associate of robbers and notorious receiver of stolen goods", impliqué plusieurs fois dans le vol de bétail dans des "azibs" du chérif d'Ouezzane.

145 - BR, 172, 10 rabi I 1308/ 24.10.1890, Torrès au sultan, plainte d'un musulman tétouanais agressé par une bande de brigands Beni Hsen dirigés par un certain Saïd Zouï'a, mokhalet de l'agent consulaire de Belgique à Larache.

marchandises et de fonds, était cependant significative en tant que telle de l'ampleur des spéculations auxquelles ce phénomène donnait lieu. (139)

Le fait que les demandes d'"indemnités" émanaient surtout de protégés israélites et que les coupeurs de routes se recrutaient principalement parmi les ruraux musulmans ne signifiait toutefois pas que des Juifs ne trempaient pas, d'une manière ou d'une autre, dans des affaires de pillage. Malgré son recours à des "zettat-s", de Foucauld se trouva ainsi en butte aux convoitises de certains d'entre eux. Se défiant de leur faux-frère de "Moscovie", ceux-ci ne virent en effet en lui que le "goy" bon à dépouiller, voire à faire disparaître, si l'occasion s'en présentait. (140)

La paupérisation étant grande dans les mellahs urbains, des Israélites se trouvaient également impliqués dans des vols commis en ville, seuls ou avec la complicité de Musulmans. Mais, lorsqu'ils étaient pris, ceux-ci subissaient le fouet alors que les seconds y échappaient. Quand ils y étaient soumis, leurs coreligionnaires invoquaient le "dahir délivré à Montefiore" et intervenaient pour exiger la libération des voleurs bastonnés et des sanctions contre le pacha "coupable de brutalités". L'attitude discriminatoire des ministres étrangers, qui considéraient "normal" dans un cas et "inhumain" dans l'autre le châtiment infligé dans les mêmes conditions aux uns et aux autres, n'entravait guère cependant la poursuite de fructueuses associations liant des "professionnels" des deux groupes. (141)

Les brigands qui écumaient les campagnes et pillaient les voyageurs et les caravanes trouvaient en effet avantage à traiter avec des receleurs protégés ou naturalisés. Les dépôts dans lesquels ces derniers dissimulaient les biens volés étaient inviolables. De ce fait, ils pouvaient les garder aussi longtemps qu'ils le jugeaient nécessaire. Et lorsque des agents d'autorité estimaient détenir des preuves

139 - FB, NC, 20 hijja 1300/ 22.10.1883, le sultan au naïb. Réclamations présentées par Scovasso et appuyées par une démonstration navale organisée en juillet: "17 réclamations prouvées: 6.624 rials; 12 vraisemblables: 4.972 rials; 6 sans fondement: 21.486 rials":

140 - Foucauld, op. cit., p. 400, "j'ai, à deux fois en quinze jours, failli être assassiné... par des Juifs... La première fois, j'étais parti avec un zetat musulman et une caravane d'Israélites d'Ouaouizert... Mon musulman me prit à part et me rapporta que les Juifs... s'obstinaient à prendre un chemin désert. Tout à coup se profila la silhouette de plusieurs cavaliers. "Ce sont des Aït Seri ennemis de ma tribu! Les Juifs nous ont trahis". Je tourne bride. Les Israélites veulent me retenir... La seconde fois on s'ameuta contre moi à Aït ou Akeddir, et la majorité du mellah demanda à grands cris ma tête... On me croyait chargé d'or et il semblait que ma mort dût enrichir le mellah entier; cette idée affolait tous ces misérables".

141 - AEP, CP, 54, Mazagan 7.7.1887, rapport consulaire relatif à Elie Berhoni, protégé espagnol, reconnu coupable de vol; v. divers "précédents", AEP, CC, Mogador IV, 30.6.1863, protestations du consul de France, à la demande de la communauté juive, contre la bastonnade infligée, au même titre qu'à ses complices musulmans, à Chalom Lévy, pour des vols commis au détriment de commerçants juifs.

compliquaient en fait: elles donnaient lieu à d'innombrables demandes d'indemnités. Les protégés tant juifs que musulmans et les étrangers se plaignaient en effet des destructions occasionnées à leurs biens du fait des opérations menées dans des zones où ils avaient des associés agricoles ou des courtiers.

Le saccage du territoire des rebelles étant l'une des méthodes classiques de répression utilisées par le Makhzen, à la fois par mesure de représailles contre leurs "méfaits" et afin de retarder le plus longtemps possible une "reprise" susceptible de leur donner les moyens de se révolter de nouveau, il était quasiment impossible aux troupes de distinguer les domaines et les troupeaux des mokhalets de ceux de leurs contribuables de droit commun. D'autant qu'elles voyaient dans les harkas l'occasion de compenser la médiocrité et l'irrégularité de leurs soldes et que les contingents de tribus leur prêtant main-forte étaient tacitement invités à "manger" eux aussi les biens des "malfaiteurs". (136)

A l'instar des spéculations auxquelles le brigandage donnait lieu, les déprédations provoquées par ces expéditions étaient elles aussi l'occasion de réclamations excessives. Pour pouvoir prétendre à des indemnités, des protégés s'empressaient même de confectionner après le passage de harkas des contrats d'association agricole anti-datés et de les présenter à l'appui de demandes de réparations. (137)

3 - Les brigands et leurs "victimes"

Indissociable de la tendance à la désagrégation des structures agraires traditionnelles, de l'injustice fiscale, des ravages de l'usure, et de l'impuissance accrue du Makhzen, la recrudescence du brigandage était certes une donnée essentielle dans les campagnes marocaines de la fin du XIX^{ème} siècle. (138)

La répartition officielle en trois catégories, "prouvées", "vraisemblables" et "sans aucun fondement", des réclamations présentées au titre de "la perte" de

136 - BGT, PT, 5.853, 21.7.1892, H. White à Torrès, "plainte de Jilani Jilali... chargé d'élevage et de culture pour le compte d'un sujet britannique Sol Hassan, veuve de Raphaël Hassan". FO, 881, 9.793, p. 76, "Pillage by Sultan's troops at Mzab, 1896", réclamations d'Isaac Malka.

137 - AEP, CP, 53, Casablanca 17.4.1886, "Enquête sur les agissements de Mr Alcael". FO, 881, 7.016, 21.12.1897, "Mzab events".

138 - Nehlil, op. cit., pl. LXXIII, 1 jourmada I 1303/ 5.2.1886, le sultan à Larbi Bricha, gouverneur de Casablanca, "Il nous a été rapporté que le vol et le pillage ont atteint (dans votre région) un seuil alarmant et que des éléments sataniques attaquent les gens (et) pillent au grand jour comme s'ils étaient absolument sûrs de l'impunité".

leur laissaient pas d'autre choix ou que leur propre ville était l'objet de menaces directes de saccage. Certains d'entre eux sollicitaient alors, avec l'appui de notables musulmans, l'intervention du sultan en rappelant, selon la formule rituelle, qu'"(ils n'avaient) de protecteurs autres que Dieu et Sa Majesté chérifienne".

"Nous prions notre Seigneur, écrivirent ainsi des Juifs et des Musulmans d'Ouezzane dans une supplique conjointe..., de donner ses instructions au gouverneur Si Mohamed ben M'Rabet pour qu'il prenne les mesures qui s'imposent... Les Beni Mestara ont incendié des maisons de gens de la tribu des Rhona après s'être assurés, par le sacrifice de taureaux, la neutralité de neuf tribus. Ils viennent de procéder de la même manière à Asjen et encerclent maintenant Ouezzane, provoquant la panique parmi ses habitants". (133)

Le risque de pillage de marchandises appartenant à leurs "associés chrétiens" fut l'un des arguments décisifs que les pétitionnaires utilisèrent pour forcer les autorités à prendre les mesures qui s'imposaient malgré l'absence du sultan, en expédition à l'époque dans le Tafilalet: "vous n'ignorez pas, précisèrent-ils au naïb Torrès, que la population d'Ouezzane comprend des marchands qui ont en dépt des articles importés et des produits destinés à l'exportation... Les Beni Mestara veulent "manger" Ouezzane. Ils ont obtenu la neutralité de leurs voisins par de nouvelles immolations... C'est pourquoi nous voulons que notre Seigneur en soit informé et sache que nous n'avons d'autre protecteur que Dieu le Très Haut et S.M. chérifienne, Dieu lui assure la gloire... Nous sommes pris de panique à l'idée de ce qui pourrait nous arriver. Au lieu de nous présenter nous-mêmes -10 délégués pour les Musulmans et 10 autres pour les Juifs- nous avons préféré confier notre (pétition) à un rekka (courrier) spécial". (134)

Les révoltes commençaient d'ailleurs en général par l'attaque et la dévastation des biens des agents du Makhzen. Bon nombre d'entre eux se trouvaient en affaires avec des négociants israélites. Ceux-ci avaient une préférence particulière pour cette catégories de partenaires à la fois parce qu'il s'agissait souvent d'importants cultivateurs et éleveurs, que leurs leurs maisons et leurs casbahs offraient de meilleures conditions de sécurité pour le stockage des produits achetés dans les souks ruraux, et qu'ils étaient précisément à mêmes d'assurer la liberté de mouvement des courtiers chargés de telles transactions. (135)

Bien que censées rétablir la sécurité et limiter les coûts politiques et financiers des réclamations, les expéditions menées contre les foyers d'agitation les

133 - DAR, Ouezzane, DG, 16 moharram 1311 / 30.7.1893, Pétition adressée à Torrès par Abdeslam Benkirane, Ali Asjoun, David Azoulay, Makhlof Haddad, et David B. Seria.

134 - Ibid.

135 - BGT, PT, 24 chāabane 1300 / 30.6.1883, le naïb au grand- vizir, "Réclamation du Juif Messod ben Moshé Rouissi Mzimzi, protégé anglais demeurant à Marrakech".

Les courtiers israélites purent en tous cas "ignorer" la réglementation censée régir leurs déplacements en tribus. Ils continuèrent, ainsi que le rappela le sultan à l'occasion de l'assassinat d'un courtier de l'opulent israélite d'Essaouira, Aferiat dit le Français, à "s'aventurer dans les zones dangereuses que (même) les Musulmans évitent, à voyager isolément, à ne pas prendre leurs précautions pour s'arrêter avant la tombée de la nuit, et à mettre leurs vies en danger sans tenir compte du Règlement institué à leur intention". (129)

Toutefois, même s'il rappelait constamment la gravité des risques ainsi encourus et les spécificités politiques du pays, et en particulier la fluctuation du degré de sécurité dans les provinces du nord et du sud en fonction des pérégrinations de la Cour entre Fès et Marrakech, Moulay Hassan prenait parfois lui-même des initiatives qui allaient à l'encontre des dispositions et de la finalité de son rescrit. (130)

Pour se concilier les représentants dont il espérait quelque appui dans ce domaine, il leur accordait en effet des faveurs qui ne tardaient pas, en dépit de la discrétion dont il les entourait, à être connues de leurs collègues et, de ce fait, portaient atteinte à la crédibilité des mesures qu'il édictait. Il acceptait en effet d'indemniser "à titre exceptionnel" des censeurs se disant victimes de pillage dont des zones où il leur était recommandé de ne pas s'aventurer. (131)

Pareilles initiatives et, phénomène plus courant, les promesses de sanctions contre les tribus incriminées dans des actes de pillage, et l'acceptation du principe de versement d'indemnités après l'envoi de harkas contre les "malfaiteurs" témoignaient de l'intensité des pressions auxquelles le Makhzen avait à faire face et de son incapacité à demeurer cohérent. (132)

Les courtiers ne s'abstenaient en fait de se déplacer que lorsque le déclenchement de guerres inter-tribales ou de soulèvements contre le Makhzen ne

129 - DAR, Essaouira, DG, 13 rjeb 1305/ 26.3.1888, Moulay Hassan à Patenôtre. BGT, 5.693, 1 châabane 1305/ 13.4.1888, Torrès à K. Green, "L'enquête menée à la suite de la réclamation présentée (au sultan) par Ham Amar qui dit avoir été pillé par les Cherarda lors de son voyage à Fès a démontré que sa plainte ne repose sur aucune preuve et que rien n'était ses prétentions".

130 - Ibid., "Les Juifs continuent à voyager dans les zones qui ne sont sûres que lorsque le Makhzen se trouvait non loin de là. Ainsi la sécurité ne prévaut dans les régions des Rdana et d'Agadir (Souss) que quand celui-ci se trouve dans le Haouz. (Inversement), le Gharb n'est sûr que quand (la Cour) est à Fès".

131 - FB, NC, 12 hijja 1301/ 3.10.1884, Moulay Hassan à Bargach.

132 - Ibn Zidane, op. cit., II, pp. 319-23, 5 rabi II 1310/ 27.9.1892, le sultan au naïb, promesse de sanctions contre les Aït Izdeg ayant pillé une caravane transportant des marchandises d'Elie Yosef Bitton, protégé français.

affaiblissement et la tentation des Européens de se substituer à eux et d'effectuer eux-mêmes leurs transactions dans les villes de l'intérieur et les souks ruraux. (126)

La conjoncture s'y prêtait d'autant plus que les puissances réclamaient à l'époque une libéralisation plus complète du commerce extérieur. Le sultan était tenté d'en accepter le principe en contrepartie d'une révision de la convention de 1880. Il craignait cependant une réédition du "précédent de Madrid" et, partant, une aggravation des empiétements étrangers. Les échos qui lui parvenaient des nouvelles campagnes que le Board et l'AJA menaient en faveur du maintien des protections accentuaient ses appréhensions.

L'exploitation que les gros négociants juifs, "maîtres absolus (du pays) sur les plans financier et commercial et accoutumés à voir le Maroc comme leur chose", firent en la circonstance des rapports privilégiés que certains d'entre eux entretenaient avec le sultan, "lui-même trop heureux de les avoir comme auxiliaires dans sa résistance aux réclamations de l'Europe (en matière commerciale)", et les arguments qu'ils développèrent suscitèrent l'indignation de publicistes européens, de Chambres de commerce britanniques, et de légations. (127)

Attentif à ce qu'il appela "le verbiage inconsidéré des Juifs contre le (projet de) nouveau traité" et aux efforts qu'ils déployaient "pour repousser l'influence européenne (dès lors) qu'elle ne se manifeste plus exclusivement en leur faveur", Féraud releva ainsi que "même s'ils affichent un grand libéralisme du point de vue du commerce, les Juifs marocains sont décidés à employer toute leur influence auprès de la classe dirigeante musulmane pour la persuader de s'opposer aux mesures d'intérêt général réclamées par les puissances. Ce qui leur importe c'est de fermer le Maroc aux Européens. (Ceux-ci) se heurteront au sultan énergiquement soutenu par les conseils de ses féaux musulmans et par tous les Juifs, alliés en cette circonstance avec les Musulmans contre l'opposition desquels ils font sans cesse appel à l'influence européenne". (128)

126 - Parmi les négociants ayant des entrées à la Cour figuraient en particulier Ischoua Corcos (Marrakech), Judah el Maleh (Essaouira), Jacob Ohana (Meknès), Makhlof Amsellam (Fès) et même Haim Benchimol (Tanger).

127 - *Times of Morocco*, 13.1.1886, Edward Meakin stigmatisant "la politique tortueuse de ces rusés orientaux qui n'éprouvent aucun sentiment d'affection pour le pays qui les protège et qui n'usent de leur position que pour exercer à leur tour la tyrannie... sur les malheureux indigènes non - protégés". Cf. *Le Réveil du Maroc*, 29.6.1887, critique des "campagnes antijuives" menées par les "Européens dépités et incapables de résister à la concurrence des Juifs et à la supériorité que leur conféraient leurs talents commerciaux".

128 - AEP, CP, 50, 19 et 27.5.1886 Ibid., 13.4.1886, Féraud au Quai d'Orsay. La légation recevait régulièrement des plaintes de négociants français s'estimant victimes de "la concurrence déloyale des Juifs"; i.e., Ibid., 48, 10.6.1885, "Mr Bonnet qui exportait de la cire d'abeilles de Mazagan (en) a été subitement (privé) par un Marocain juif ayant le monopole du sultan".

il doit solliciter une escorte de mokhaznis... Et ce (de manière) à ce qu'il soit mis un terme aux réclamations douteuses et à l'injustice". (122)

L'insistance du souverain sur la configuration géo- politique interne du pays, la fluctuation des rapports du Makhzen avec les tribus, et la nécessité pour les voyageurs de se conformer aux usages (nzala-s, zettata), l'amena à remettre en cause l'interprétation de clauses essentielles de traités fondamentaux (1767, 1856, 1861). Ce fut dans ce but qu'il souligna "la différence existant entre les données présentes et le contexte dans lequel (ses) ancêtres avaient naguère reconnu aux ressortissants des nations le droit de s'établir et d'aller là où bon leur semblait dans l'empire", et émit l'hypothèse d'une malencontreuse "omission":

"Nos pieux ancêtres n'ont vraisemblablement pris cet engagement, hasarda-t-il, que pour les régions des tribus sur lesquelles leur autorité s'exerçait pleinement mais ont omis de faire spécifier explicitement dans les traités la distinction qu'ils devaient nécessairement avoir à l'esprit entre les tribus soumises et les autres, à moins que, ajouta-t-il en faisant allusion à l'impact subversif de la pénétration étrangère, la soumission (au Makhzen) n'ait été à l'époque le trait dominant (dans l'empire)". (123)

La responsabilité du Makhzen demeurerait cependant totale au regard des légations. Elles se contentèrent donc de rappeler que "c'est au gouvernement chérifien qu'il appartient de maintenir l'ordre dans toutes les provinces de l'empire et d'assurer la sécurité des routes ainsi que celle des voyageurs et la sauvegarde de leurs biens" et qu' "il ne saurait dès lors se soustraire aux obligations qui pèseraient sur lui dans le cas où il arriverait quelque malheur" à l'un de leurs ressortissants ou de leurs protégés israélites ou autres. (124)

Bien plus: certains d'entre elles commencèrent même à procéder de temps à autre au versement immédiat sur leurs propres fonds d'indemnités à des protégés "victimes de pillage". Tenu de rembourser ces avances, le Makhzen n'avait la possibilité de contester ni les faits ni les montants qui lui étaient réclamés. (125)

Les négociants israélites les plus puissants -et ayant donc le plus grand nombre de courtiers- intervinrent d'ailleurs eux-mêmes directement auprès du sultan. Ils tentèrent de le persuader non seulement de l'étendue des préjudices que son rescrit leur portait mais aussi des dangers que comportaient pour le pays leur

122 - Ibid.

123 - Ibid.

124 - Elles renouvelèrent à plusieurs reprises, par la suite, ces mises en garde, i.e. FO 99, 585, 30.7.1895, H. White au F.O., Annexe I Circulaire Torrès (4 hijja 1312/ 19.5.1895) relative aux déplacements en période d'agitation.

125 - BGT, PT, 5.634, Hay à Torrès, 17.4.1886.

put guère en effet dissimuler les questions de fond que ceux-ci et leurs coreligionnaires d'autres grandes villes soulevaient.(119)

"La mesure s'applique-t-elle seulement aux Juifs se rendant dans les souks ruraux ou aussi à tous les Juifs et les Musulmans associés à des Juifs et des Chrétiens établis dans les villes portuaires? Les Musulmans non-protégés sont-ils eux aussi obligés de s'y soumettre?", demandèrent ainsi les négociants israélites de Fès par le biais du gouverneur de cette cité. (120)

A travers leurs remarques sur le montant excessif des frais d'enregistrement, la "taxation multiple" de leurs courtiers citadins, le flou entourant les déplacements de ceux des campagnes, et le silence observé sur leurs homologues musulmans, c'était en fait le principe même d'une réglementation qu'ils jugeaient onéreuse et discriminatoire que les négociants juifs critiquaient. Leurs contestations n'avaient cependant de sens que dans la mesure où elles recoupaient l'opposition en amont des légations. Attachées au principe de "la liberté de circulation", celles-ci avaient bloqué à plusieurs reprises, avant 1885 déjà, des projets de réglementation des déplacements des étrangers et des protégés et déclaré irrecevables les arguments développés à cet effet par le sultan, notamment le rejet de la responsabilité du Makhzen pour des incidents survenus dans des zones "sur lesquelles l'autorité ne s'exerçait pas (toujours) pleinement". (121)

Au regard du sultan en effet les courtiers et les marchands juifs (citadins) ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes lorsqu'ils s'aventuraient sur le territoire de tribus connues pour leur "insubordination, le refus de se plier aux lois et la déviance, principalement quand, par négligence, des harkas (n'étaient) pas régulièrement envoyées (pour) les éduquer (châtier)", leur prêtaient de l'argent ou leur vendaient des marchandises à crédit.

D'ailleurs même là où "prédominait la soumission", affirmait Moulay Hassan, des "égarements" sporadiques ponctués d'actes de brigandage se produisaient. De ce fait, même dans ces régions, la liberté de circulation ne signifiait pas, précisait-il, qu'il fallait faire fi de toute règle de prudence. Là aussi "le tاجر (devait) informer le gouverneur, avant de quitter la ville, et lui préciser l'heure de son départ et sa destination; (en outre) s'il a sur lui une somme d'argent importante,

119 - Ibid., Demande de précisions au sujet de l'application éventuelle du rescrit aux Juifs de Kelâa des Sraghna et d'autres localités des régions environnantes.

120 - DAR, Fès, DG, 25 safar 1303 / 3.12.1885, Ben Bouchta al Baghdadi - gouverneur de Fès - au grand-vizir Mohamed b. Larbi Mokhtar.

121 - FB, NC, 6 moharrem 1296 / 31.12.1878, Moulay Hassan à Bargach, instructions relatives à la nécessité de mettre fin aux réclamations anarchiques des courtiers juifs et d'une stricte réglementation de leurs déplacements en tribus.

créances usuraires et de contrats d'associations agricoles fictives ne pouvait qu'aviver leurs méfiances à leur égard.

Pour toutes ces raisons et parce qu'il risquait de limiter les possibilités de spéculation sur le "pillage" auxquelles certains d'entre eux se livraient, ils se mirent donc en devoir de paralyser la mise en application du nouveau dahir. Les négociants du mellah de Marrakech en furent les principaux "contestataires". Opérant sur une grande échelle, par le biais d'une multitude de courtiers, dans les souks des tribus environnantes ainsi que dans la vallée du Drâa et le Souss, expédiant à Essaouira en particulier et en recevant fréquemment des marchandises et des fonds, ils tentèrent de souligner les préjudices que le rescrit risquait de leur porter. (116)

Leur argumentation, formulée en termes déférents, "ils (étaient), disaient-ils, toute ouïe aux ordres chérifiens et (s'inclinaient) devant (leur) Seigneur", porta essentiellement sur le taux des droits d'enregistrement. Ceux-ci étaient fixés à 13 ouqiyas (onces) par 100 rials déclarés (3 pour chacun des 4 adouls et 1 pour l'agent désigné par le gouverneur pour les "aider"). (117)

Rappelant que leurs commanditaires européens de la côte leur faisaient parvenir tous les dix jours près de 20.000 rials en moyenne, ils firent cependant observer qu'acquitter des frais équivalents à 4% des montants reçus signifiait une perte sèche de 500 mitqals par déclaration. Que de tels droits fussent payés de leurs propres sacoches ou mis sur le compte de leurs partenaires, leur règlement ne pouvait être que gravement préjudiciable à leur commerce. Et si, ajoutaient-ils, leurs propres courtiers devaient à leur tour accomplir les mêmes formalités chaque fois qu'ils se rendaient dans des souks en tribus, leurs pertes n'en seraient que plus sévères, enlèveraient tout intérêt à leurs transactions et, à la longue, finiraient par les ruiner. Or la recherche de la prospérité commerciale était l'un des objectifs déclarés du dahir chérifien. (118)

En dépit de leur transcription dans un style conforme aux normes épistolaires traditionnelles et leur "polissage" avant leur transmission à la Cour, ces observations et les demandes d'éclaircissements sur les modalités pratiques de diverses dispositions n'en trahissaient pas moins l'âpreté des résistances opposées par ces négociants. La phraséologie utilisée par les gouverneurs pour rendre compte de réunions où ils étaient censés simplement notifier à leurs administrés juifs des décisions devant lesquelles ils n'avaient en principe de choix autre que de se plier ne

116 - DAR, Marrakech, DG, 18 safar 1303 / 26.11.1885, Larbi Oumalek à Moulay Hassan.

117 - Ibid.

118 - Ibid.

"déviance" par rapport aux normes canoniques et au devoir d'obéissance au Commandeur des Croyants. (113)

La tradition exégétique forgée par des oulémas proches du pouvoir faisait même de la répression des révoltes une sorte de "jihad plus impérieux que la guerre sainte contre les Infidèles". D'après eux, le "combat contre l'incroyance sévissant au sein de tribus ignorantes ("jahilya") était (même) plus agréable à Dieu". La lutte pour le maintien de l'ordre public, la "sécurité des chemins" ("al masalik") et la cohésion de la communauté ("oummah") autour de l'Imam constituait une priorité à leurs yeux. Ils affirmaient qu'il était "plus méritoire et plus urgent de combattre ceux qui sont à la porte (incroyants et rebelles de l'intérieur) que d'aller guerroyer au loin". (114)

De même, obliger les Juifs à se présenter devant des auxiliaires de la justice canonique, pour remplir les formalités prescrites par le rescrit, revenait d'une certaine manière à réactiver symboliquement leur condition de "dhimmis". Dans l'un et l'autre cas, c'était faire oeuvre pie. Cette dimension du dahir n'échappa d'ailleurs pas à quelques gouverneurs. Bien que réputés illettrés, certains d'entre eux, ou tout au moins leurs scribes, utilisèrent à dessein, dans leurs accusés de réception, la titulature de "l'Emir des Croyants, défenseur de l'Islam, recours du puissant et du faible, restaurateur de la Tradition des Nobles Califes". Ils se plurent à louer "la conformité (du rescrit) avec la voie droite suivie par (ces) califes". (115)

b - Le rejet de toute atteinte à "la liberté de circulation"

Outre son objectif déclaré et ses implications canoniques, la mise en application de ce dahir comportait de nombreux inconvénients pour les négociants et les courtiers israélites. De gros risques se situaient ainsi au niveau même de la déclaration du montant des sommes transportées. Cette formalité exposait en effet ceux qui l'accomplissaient aux "sollicitations" de caïds et de gouverneurs réputés pour l'insatiabilité de leurs besoins d'argent. En leur qualité d'argentiers, les Juifs en connaissaient précisément mieux que quiconque l'étendue.

Malgré l'insistance du sultan sur le choix d'éléments "craignant Dieu", l'éventualité de "fuites" n'était pas non plus à exclure. Du fait de la modicité des droits que les adouls percevaient et de la pauvreté dans laquelle la plupart d'entre eux vivait, il était effectivement tentant pour les plus audacieux d'entre eux de communiquer à des brigands des renseignements sur les montants des sommes déclarées. Et ce que les marchands juifs eux-mêmes savaient de la corruption sévissant parmi ces scribes et de leur ingéniosité en matière de rédaction de

113 - Ibid., pp. 405-439, i.e. art. 71.

114 - M. Akensius, *Al Jaish al 'aramram*, litho., Fès 1912, II, p. 2; A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912*, Paris, 1976, p. 115.

115 - Lettres d'Oumalek et Demnati cit. supra.

d'un vol même prouvé ne pouvait pas prétendre à des indemnités. Ses réclamations ne pouvaient porter, s'il détenait un reçu, que sur les sommes qui y étaient mentionnées. (109)

La reconnaissance à ceux qui refusaient de se conformer à ce rescrit du droit de continuer à se déplacer à leur guise, seuls ou accompagnés de "zettats", fut l'une des dispositions envisagées pour contrecarrer d'éventuelles critiques susceptibles de le présenter comme une atteinte à la liberté de circulation. Les gouverneurs devaient notifier expressément aux réfractaires qu'ils voyageaient à leurs risques et périls et ne pouvaient guère prétendre à des indemnités en cas d'incident. Il était notifié aux "récalcitrants" qu'ils leur fallait reconnaître devant des adouls leur refus de se plier à "l'usage". (110)

La mise en application de ces dispositions fut précédée de réunions d'information auxquelles prirent part en particulier les principaux négociants juifs, des cadis et des adouls. Les Cheikhs-al-Yahoud devaient se charger d'assurer la diffusion la plus large des instructions royales au sein de leurs communautés respectives et, surtout, insister sur les pertes sèches que risquaient d'encourir ceux qui ne s'y conformaient pas. (111)

La mobilisation de l'appareil Makhzen, de cadis et d'adouls "craignant Dieu" ne visait cependant pas seulement une diminution de réclamations ruineuses pour le Trésor. Au rescrit était aussi assigné, par l'exigence de la "preuve" dans sa forme canonique - l'un des fondements du droit malékite -, un objectif politico-religieux non-dit mais essentiel: réaffirmer la suprématie du Chrâa dans tout le pays par une impulsion indirecte mais poussée du droit islamique dans les campagnes où la vie quotidienne demeurait encore fortement imprégnée par l'"orf" (ou l'"izref", coutume). (112)

Tel était en particulier le cas des tribus berbères expressément désignées par le dahir et présentées comme des foyers de rébellion quasi-permanente. Leur dissidence étant au demeurant qualifiée, dans la terminologie officielle, de

109 - Ibid.

110 - "Quant aux Juifs qui voyageront dans les tribus insoumises avec la garantie d'un zettat, s'ils sont dévalisés, ils devront s'en prendre au dit zettat et non au Makhzen", le sultan informant le cadi d'Oujda des instructions données au gouverneur Abdelmalek Sâadi, cit. par L. Voinot, *Oujda et l'Amalat*, Oran, 1912, p. 98.

111 - DAR, Marrakech, 26 safar 1303/ 4.12.1885, Jilali b. Hamou Demnati, gouverneur de Demnate, au sultan, accusé de réception des instructions chérifiennes.

112 - Ibid. 113 - Sur les progrès du Chrâa en tribus, v. R. Montagne, Une tribu berbère du sud marocain: Massat, H., IV, 1924, 4^e tr., pp. 357-404.

Dans ce schéma général, une attention particulière fut accordée aux grands axes de communications. Outre le constant rappel aux tribus limitrophes des principales voies de circulation des responsabilités leur incombant en matière de sécurité, de nombreuses opérations de "nettoyage" furent lancées contre divers "repaires de brigands" (105).

Les efforts déployés pour étoffer l'appareil militaire et administratif et l'organisation d'incessantes "harkas" pour pallier l'insuffisance de ce "quadrillage" allèrent de pair avec la multiplication de démarches tendant à persuader les légations de réviser l'appui inconditionnel qu'elles apportaient à leurs ressortissants et aux protégés. (106)

L'importance des indemnités que les uns et les autres soutiraient au Makhzen et aux tribus était telle que, dit Féraud, "les protégés (vivaient) dans l'espoir d'être pillés". Comme l'exploitation la plus systématique d'un tel état de choses était surtout le fait de protégés et de naturalisés israéliques, le sultan essaya de réduire leurs réclamations par un dahir (1885) réglant leurs déplacements. (107)

D'après son préambule, le principal objectif du "rescrit chérifien sur le voyage des Juifs" était de "mettre fin aux demandes exagérées des Juifs qui prétendent avoir été dépouillés de milliers de rials alors que leurs pertes réelles sont tout à fait minimales ou totalement inexistantes". La principale disposition décrétée à cet effet faisait obligation à ces derniers de déclarer les sommes qu'ils transportaient lorsqu'ils devaient se déplacer parmi "des tribus rebelles telles que les Zemmour, Beni Mguild, Aït Youssi et leurs pareils (accoutumés) à ne s'acquitter de leurs obligations que lorsque la mehalla campe sur leur territoire". (108)

Cette formalité devait être accomplie devant "quatre adouls sélectionnés par le cadi pour leur attachement à la religion, leur vertu, leur intégrité et leur compétence". Un agent désigné par le gouverneur devait leur être adjoint pour assurer l'ordre - et, le rescrit ne le précisait pas, les surveiller. A défaut du récépissé d'enregistrement en bonne et due forme des montants transportés, le Juif victime

objectif: neutraliser les menées autonomistes dans ces régions et les visées territoriales espagnoles, belges et anglaises.

105 - H. de Lamartinière, *Le règne de Moulay Hassan, R.D.M.*, 1895, p. 403.

106 - D. Nordman, *Les expéditions de Moulay Hassan, H.T.*, XIX, 1980-81, pp. 123-152; Nehil, op. cit., pl. XLII, 14 hijja 1295/ 9.12.1878, Moussa ben Ahmed à Bargach au sujet de la nomination à la frontière de Melilla d'un gouverneur expérimenté et énergique à même d'y assurer la paix et du renforcement de la garde aux environs de Sebta.

107 - DAR, Marrakech, 18 safar 1303/ 26.11.1885, Larbi Oumalek, gouverneur chargé du mellah de Marrakech, au sultan, accusé de réception du "rescrit chérifien".

108 - Ibid.

La tentation de multiplier pareilles réclamations était d'autant plus forte que, pour leurs bénéficiaires, il ne s'agissait pas de petites rapines mais d'escroqueries de grand rapport. Ainsi, d'après Féraud, "les vols à main armée simulés ou peut-être même provoqués sur les grandes routes, et dont les Israélites et d'autres protégés se disent victimes, sont devenus (pour eux) une industrie d'un nouveau genre pour arriver rapidement à des fortunes scandaleuses". (102)

D'ailleurs des agents diplomatiques et consulaires spéculaient directement et personnellement sur "l'insécurité" et les vols dont ils se déclaraient victimes. Ne se contentant pas de grossir les indemnités exigées, certains d'entre eux, passant outre le scandale suscité par leurs réclamations même parmi leurs propres collègues, en référaient à leurs gouvernements et sollicitaient l'envoi de croiseurs. (103)

Après quelques autres velléités ponctuelles de son père et les siennes propres entre 1873 et 1877, Moulay Hassan déploya à ce niveau, notamment entre 1878 et 1885, des efforts relativement plus substantiels visant plus spécifiquement les courtiers et les marchands israélites.

2 - Le "rescrit chérifien sur le voyage des Juifs"

a - Objectifs et lacunes du rescrit

La nécessité de réduire les énormes ponctions subies par le Trésor au titre des "indemnités" versées à ce titre aux étrangers et aux protégés constituait l'une des préoccupations majeures de Moulay Hassan. La réalisation de cet objectif passait, dans son optique, par l'établissement d'une sécurité générale susceptible de réduire à la fois les spéculations de ces derniers sur "l'agitation" et le nombre des agressions effectivement commises contre les caravanes et les individus isolés. Ce fut en partie pour ce faire qu'il restaura et remit en service des Casbahs ismaéliennes, installa ici et là de nouvelles garnisons, fractionna les grands commandements et multiplia le nombre des caïds. (104)

avoir été dépouillé de sommes d'argent en espèces et de billets à ordre d'un montant total de 4.000 rials".

102 - AEP, CP, 49, 30.11.1885, rapport adressé à Freycinet.

103 - Ibid., 10.3.1883, Ordega au Quai d'Orsay, "Les exigences de Mathews, qui réclame 150.000 francs pour un vol de médailles dont... la valeur ne dépassait pas 3 à 4.000 francs, sont un véritable scandale... (II) menace de faire appel à une escadre américaine". FB, NC, 5 châabane 1300/ 11.6.1883, le sultan à Bargach.

104 - Lors de sa première harka dans le Souss (1882), Moulay Hassan décida d'"ouvrir un port à Assaka, à la limite des Tekna et des Aït Ba Amrane, par bonté (pour ces tribus), en raison de leur éloignement... et (pour mettre fin au) pillage auquel s'exposent leurs caravanes"; le sultan au gouverneur de Rabat, 29 châabane 1299/ 16.7.1882, in Ibn Zidane, op. cit., II, pp. 313-319. Autre

leurs prétentions, ils ne voyagent que tard dans la journée ou même de nuit et évitent les routes fréquentées pour n'emprunter que les itinéraires marginaux, tout cela dans l'espoir de quelque incident qui puisse leur permettre de grossir leurs réclamations". (98)

Nombreux étaient en effet parmi ces derniers, dit Féraud à propos des protégés israélites en particulier, ceux dont "tout le commerce consistait à exposer un capital insignifiant, qu'au premier incident favorable, ils grossissaient dans des proportions scandaleuses pour avoir le droit de réclamer au Makhzen des indemnités exorbitantes...; les exemples de fortunes faites au moyen de ces fraudes sont fréquents au Maroc". (99)

Le Makhzen avait généralement du mal à faire admettre aux légations le principe d'enquêtes préalables sur les incidents faisant l'objet de demandes d'indemnités. Pris entre, d'une part, leurs pressions et, d'autre part, la nécessité de vérifier la matérialité des faits invoqués, de déterminer l'étendue éventuelle des dégâts, et de rechercher les coupables, il se retrouvait dans une situation critique. D'après Moulay Hassan, "les retards enregistrés dans le règlement des réclamations... tiennent essentiellement aux travestissements de la vérité auxquels se livrent ceux qui les présentent, ajoutant et retranchant (des faits) au gré de leur fantaisie". Mais, affirmait-il, "si de telles manipulations n'existaient pas, les réclamations seraient réglées sur l'heure". Celles-ci prenaient du retard en raison de ces "triturations et du refus des consuls de faire comparaître, munis de preuves vérifiées et irréfutables, ceux qui prétendent avoir été pillés... (Mais eux) veulent que ces derniers soient payés au moment même où ils portent plainte". (100)

L'inefficacité des appels du sultan au respect du droit, l'attachement des légations à l'intangibilité du "principe ab antiquo (selon lequel) les kabyles (demeuraient) solidairement responsables des vols commis sur leurs territoires", et leur parti-pris en faveur de auteurs de fausses déclarations ne pouvaient qu'encourager ces derniers à récidiver. (101)

98 - FB, NC, 6 moharrem 1296/ 31.12.1878, note à Bargach au sujet de l'ambassade de De Vernouillet à la Cour et de ses réclamations en faveur de sujets et de protégés français.

99 - AEP, CP, 49, 30.9.1885, "Mémoire sur le sieur Alcael, Juif marocain, naturalisé français, résidant actuellement à Paris" et indications sur ses "fondés de pouvoir", notamment, Mimoun el Baz et Judah b. Hazzan el Maleh.

100 - FB, NC, 22 hijja 1298/ 15.11.1881, Moulay Hassan à Bargach au sujet des réclamations et des menaces de Hay.

101 - FB, NC, 13 moharrem 1300/ 24.11.1882, le sultan au naïb, "Les investigations approfondies menées par le gouverneur de Fès-Jdid, s'indigna Moulay Hassan à propos de prétentions d'un Juif connu pour de telles pratiques, ont démontré que ce dhimmi n'a absolument subi aucune perte (lit. "il n'a pas perdu la moindre aiguille")... Malgré tout le voilà de nouveau parti à Tanger où il prétend

accoutumés", ils tenaient à se prémunir contre les réclamations des "gens qui s'exposaient au danger." (95)

Toutefois, même lorsque les courtiers s'arrêtaient aux *nzala*-s, ils refusaient en général de verser le moindre droit aux gardiens postés là par la tribu ou quelque potentat local pour assurer la sécurité et en tirer éventuellement des revenus. Or comme les principaux mouvements de marchandises tendaient à s'effectuer essentiellement par le biais de protégés et sous l'escorte d'agents à leur service, ces vigiles n'étaient plus rémunérés. Une quasi-désertion de nombreux gîtes s'ensuivit et aggrava l'insécurité sur les routes. (96)

La voyage sous escorte était une autre précaution que prenaient naguère les négociants devant parcourir zones peu sûres. Ainsi que devait le rappeler le grand-vizir, "autrefois, lorsque les Juifs voulaient voyager à l'intérieur (du pays), ils prenaient soin d'en aviser les gouverneurs des localités où ils résidaient. Ceux-ci mettaient à leur disposition une escorte de soldats... Ils consentaient aussi à leur fournir des traites payables à destination pour le montant des valeurs en espèces qu'ils désiraient transporter. Mais aujourd'hui même dans les régions où les populations sont peu soumises ou en révolte ouverte, les Juifs ont la prétention de circuler sans même informer les autorités de leurs déplacements. Il en résulte que celui à qui l'on a volé 1.000 en réclame 10.000". (97)

L'abandon de ces usages, dans un contexte marqué par l'insuffisance du dispositif militaire et administratif du *Makhzen*, la fréquence des révoltes, l'aggravation des tensions entre les villes et les campagnes, et la désolation caractérisant celles-ci et celles-là en période de sécheresse, alla de pair tant avec une recrudescence du brigandage en divers points du territoire qu'avec l'amplification de la spéculation de protégés sur l'insécurité.

"Il a été remarqué, écrit Moulay Hassan à ce propos avant même la tenue de la Conférence de Madrid et les "dérèglements" qui s'ensuivirent, que les négociants et les censaux dépourvus de toute morale mentent effrontément et prétendent avoir été attaqués et volés alors qu'ils n'ont subi aucun dommage. D'autres gonflent à l'excès leurs pertes alors qu'ils ne possèdent en réalité même pas le dixième de ce qu'ils déclarent avoir perdu. Pour donner quelque vraisemblance à

95 - E. Fumey, op. cit., pp. 30-31, 19 rabi II 1301/ 17.2.1884, le naïb demandant à Ordega d'ordonner aux protégés français de se conformer aux usages, et insistance sur les précautions que le sultan lui-même prenait pour se prémunir contre le pillage.

96 - BR, 360, 15 safar 1302/ 4.12.1884, le caïd Mohamed Layachi Amri (Gharb) se plaignant au sultan du refus de ses contribuables de "garnir la route" et lui demandant d'envoyer un agent spécial muni d'ordres écrits pour les y contraindre. De Ségonzac, Voyages au Maroc (1899-1901), Paris, 1903 ; De Foucauld, op. cit., indications sur les droits de "nzala" et le système de la "zettata".

97 - AEP, CP, 49, Annexe I à la dépêche du 22.11.1885, Féraud à son département.

précaution et, de surcroît, étaient réputés transporter des fonds pour leurs achats dans les souks ou de l'argent provenant du recouvrement de dettes. (91)

Le ralliement par les voyageurs, avant le coucher du soleil, des "nzala-s" (gîtes d'étapes jalonnant les principaux itinéraires) constituait une autre précaution élémentaire. Des "berrahs" (cricurs publics) parcouraient épisodiquement les souks pour appeler la population à ne pas voyager au-delà de l'heure de la prière de l'"asr" (16 heures environ) et informer les contrevenants qu'ils ne devaient s'en prendre qu'à eux-mêmes si, "par malheur et qu'à Dieu ne plaise", quelque mésaventure leur arrivait. (92)

"A l'inverse de ce que font beaucoup de caravaniers qui exposent imprudemment leurs vies et leurs biens, si le voyageur cherche un abri sûr alors qu'il fait encore jour, il peut en trouver et passer la nuit en toute sécurité. Autrement, il restera à découvert, ou s'arrêtera chez quelque pauvre hère totalement incapable de se défendre et a fortiori de défendre autrui, au moment même où les malfaiteurs sortent de leurs repaires et se mettent en chasse", écrivit Sidi Mohamed à l'occasion de la promulgation d'un dahir visant "la sécurité et la sauvegarde de la vie et des biens de toutes les gens, musulmans, chrétiens ou juifs". (93)

La difficulté de retrouver les coupables en cas d'agression subie de nuit posait de graves problèmes au niveau du droit canonique car, au regard du Chraâ, seuls des témoignages irréfutables quant à l'identité des malfaiteurs pouvaient donner droit à des réparations. C'est pourquoi le Makhzen affirmait que, "conformément à la coutume", seules étaient recevables les réclamations portant sur "les pertes subies en plein jour et prouvées". C'était là, affirmait-il, "la règle à suivre vis-à-vis des négociants musulmans, chrétiens et juifs" et "le moyen d'assurer la tranquillité et la prospérité de toute la population avec tous leurs effets bénéfiques pour l'ensemble des marchands". (94)

Ces mises en garde étaient rappelées surtout en période de sécheresse. Des gouverneurs demandaient d'ailleurs à être dégagés "par écrit" de toute responsabilité à l'égard des voyageurs ne se conformant pas aux usages car, dit l'un d'entre eux, "Dieu (s'étant) manifesté par l'absence de pluies qui, occupant les gens de la campagne aux labours, les éloignent du brigandage et du pillage auxquels ils sont

91 - Ibid., p. 216, pour "responsabiliser" encore plus leurs zettat-s, certaines tribus faisaient consigner par écrit leurs engagements.

92 - E. Doutté, *Marrakech*, Paris, 1905, p. 22.

93 - Cf. L. Godard, op. cit., p. 232, "Facta est nōx; in ipsā pertransibunt omnes bestiae sylvae" (Psaume 103).

94 - FB, NC, 9 ramadan 1282/ 26.1.1866, réponse du sultan aux protestations des légations contre les proclamations faites dans les souks.

conditions ou à quelques variantes près. Et ce en personne ou par le biais de parents, de dépendants, ou d'esclaves. (87)

Lors de son périple au Maroc, de Foucauld, accompagné d'un guide, Mardochée Abi Serour, Juif originaire de Goulimine initié par le consul Beaumier à l'exploration géographique et "formé" par son propre voyage à Tombouctou, eut constamment recours à des "garants". Et ce même si certains d'entre eux s'avéraient peu commodes en chemin et, "hérésie" dont s'offusquaient leurs camarades plus attachés aux usages et à la "parole donnée", complotaient pour dépouiller leur "protégé". (88)

De par l'importance de leur rôle dans les échanges et le colportage, les Juifs comptaient d'ailleurs parmi les principaux usagers du système de "zettata" et d'"anaïa" (protection des voyageurs). Ils disposaient à cet effet de relations étendues et les entretenaient par toutes sortes de présents. De ce fait ce fut à eux que de Foucauld s'adressa pour trouver les garants devant assurer la sécurité de ses déplacements. (89)

L'assistance qu'il trouva auprès de ceux d'entre eux qui comprenaient l'intérêt qu'ils avaient à apporter leur concours à la "mission" d'un "explorateur" bénéficiant d'une recommandation, celle de "Don Haïm", équivalent dans leur esprit à celle du chef de la légation de France en personne, fut cependant défailante par moments parmi leurs coreligionnaires de certaines régions de l'intérieur. (90)

Les mésaventures que l'explorateur français, pourtant accompagné de zettat-s, vécut de ce fait témoignent pourtant de l'ampleur des risques qu'encourageaient les voyageurs qui s'aventuraient dans les zones difficiles sans aucune

87 - FB, NC, 6 moharrem 1296 / 31.12.1878, Moulay Hassan au naïb au sujet de la nécessité pour les protégés de recourir à des "zettat-s". A. Sebt, *Insécurité et figures de la protection au XIXe siècle. La "ztata" et son vocabulaire*, in *Signes du présent*, 1992, pp. 47-69.

88 - De Foucauld, op. cit., p. 244, "Je me suis arrangé hier avec des zetat qui me conduiront d'ici (Outat el Haj) à Debdou, rapporte-t-il. (Ce) sont trois Oulad el Haj... Ils seront payés au retour par (Youssef) el Asri, Juif d'El Outat".

89 - Recommandé par Haïm Benchimol, ce fut un autre Benchimol (Samuel) qui arrangea ses voyages dans des régions réputées difficiles, Ibid., pp. 19-27 et 52-67. V. aussi, G. Gorée, *Sur les traces du Père De Foucauld*, La Colombe, Paris, 1953, pp. 33-46. A Taza il fut accueilli par l'Israélite Bou Douma, à Sefrou par David Aoulil, à Boujad par Mosché Alloune, à Casbah Tadla par Issachar Simoni, à Beni Mellal par David ibn Ishaq Sabbag, à Ouizert par Meyer Malka, à Debdou par David Marciano.

90 - Ibid., p. 400, "à Bou el Djad et à Tatta, (les Juifs) me devinèrent, me trahirent et excitèrent contre moi les Musulmans". J. Frémeaux et D. Nordman, *La Reconnaissance au Maroc de De Foucauld*, in D. Nordman et J. P. Raison, *Sciences de l'homme et conquête coloniale*, Paris, 1980, pp. 109-111.

commanditaient, ou de partenaires européens, représentaient, ainsi qu'en témoigne leur fréquence tant dans les registres et les lettres du Makhzen que les états dressés par les légations et leurs correspondances, l'essentiel de ce type de réclamations.

De par la nature même de leurs activités, ces courtiers devaient en effet, comme du reste leurs homologues musulmans, sillonner le pays par tous les temps. Le souci d'acheter des récoltes, laines, et peaux au meilleur prix, de spéculer sur les fluctuations régionales ou saisonnières des cours de monnaies, et d'être toujours en avance sur leurs concurrents les poussait à demeurer constamment sur la brèche. De là à faire fi des règles de prudence, il n'y avait qu'un pas qui était d'autant plus allègrement franchi qu'ils considéraient la protection comme "un précieux talisman" (Féraud) pouvant les prémunir contre tout danger et, en cas d'incident, de leur assurer de fortes indemnités. (84)

L'une de leurs "imprudences" résidait dans le rejet ou la négligence des usages grâce auxquels d'autres voyageurs et les petits colporteurs parmi leurs propres coreligionnaires, éléments dont les tournées périodiques -avec des ânes ou des mulets surchargés de pacotille- rythmaient la vie des fellahs dans les douars les plus reculés, circulaient généralement sans être molestés. (85)

Le fait même que des Européens cherchant à passer "inaperçus" dans les régions de l'intérieur aient essayé de voyager sous l'identité de Juifs (i.e. de Foucauld, "Josef Aleman, rabbin, né en Moscovie") et adopté leur costume traditionnel était du reste fort significatif à cet égard. (86)

Le recours aux services d'un "zettat" était l'un des principaux usages courants que les Musulmans eux-mêmes s'empressaient d'observer dès qu'il s'agissait de se rendre dans les régions réputées difficiles, voire dès qu'ils devaient s'éloigner d'une ville. Moyennant une rémunération convenue d'avance et d'ailleurs connue de tout le monde puisque faisant partie des préparatifs du voyage sur des itinéraires déterminés, ce "garant" assurait, de par son statut social et/ou son charisme au sein de sa tribu, la sécurité des individus et des caravanes jusqu'à leur destination finale ou un point où un autre zettat prenait le relais aux mêmes

84 - Tanger 10.10.1885, Féraud au Quai d'Orsay.

85 - De Foucauld, op. cit., p. 42.

86 - De Foucauld décrivant (op. cit, p. 39) les retouches apportées à son déguisement initial. Cf. O. Lenz, op. cit., p. 257, "quoique tout le monde sût que j'étais chrétien, on n'en prenait pas ombrage et je ne vis aucun indice de fanatisme religieux. Je revêtais néanmoins dans les rues le costume maure".

Des étrangers en visite dans le pays s'offusquaient, en des termes ouvertement antisémites, de ces tolérances et de l'usage que, de manière générale, des Israélites faisaient de leurs liens avec des agents du Makhzen et les légations: "je ne sais, écrit à ce propos un géographe anglais ayant effectué un périple au Maroc en 1888, qui, du sultan ou des Juifs, exerce la plus grande tyrannie, l'un personnifiant l'anarchie; les autres l'essence de Shylocks... Il serait difficile de trouver (ailleurs) un exemple comparable à celui des Juifs du Maroc. Nous avons là un peuple... méprisé et haï, vivant dans des conditions immensément meilleures que celles de la race dominante... suçant son sang et sa vie et étant aidé à le faire". (82)

Appréciation plus lapidaire du ministre de France, De Monbel: "grâce à la protection (les puissances ont) introduit dans l'Etat (marocain) un système d'invasion lente par des créances fictives ou usuraires (et cela) constitue un sérieux danger politique pour le Maroc". (83)

II - INSECURITE, CONTREBANDE D'ARMES ET "RECLAMATIONS JUIVES"

1 - Les déplacements des censaux juifs en tribus. Usages et "imprudences" délibérées

Les indemnités exigées par les puissances au profit de leurs ressortissants et de leurs protégés au titre d'actes de pillages, de vols, et de violences dont ils se déclaraient victimes, occupaient une place particulière dans les ponctions auxquelles furent soumis les collectivités et le Makhzen -considéré en l'occurrence comme "une véritable vache à lait" (D'Aubigny).

Même si les dégâts déclarés par les Juifs étaient très limités par rapport à ceux que subissaient les Musulmans -parfois d'ailleurs directement du fait de compatriotes israélites et d'Européens- leur prise en charge par les légations et les associations juives leur conférait une ampleur tout à fait disproportionnée. Outre leur "gonflement" par rapport aux préjudices réellement subis, elle occultait aussi le rôle des pressions étrangères et de leurs propres agissements dans l'aggravation de l'insécurité. Les pertes déclarées par les censaux israélites en déplacement à la campagne pour leur propre compte, celui de coreligionnaires qui les

de bougies... sous prétexte que le Makhzen lui en a accordé le monopole. Il n'en est rien... Nous vous ordonnons de lui interdire ce monopole"

82 - J. Thomson, *Travels in the Atlas and Southern Morocco*, Londres, 1889, p. 418. Cf. H.E. Stutfield, *El Moghreb, 1200 miles ride through Morocco*, Londres, 1886, p. 136, "quand j'arrivai (au Maroc), j'étais une sorte de partisan des Juifs et je les admirais; je m'en allai, je dois le reconnaître, en antisémite convaincu".

83 - AEP, CP, 72, 6.2.1895.

particulières "mises à leur disposition par des gouverneurs qui les aidaient à dissimuler leurs biens et à les soustraire à la saisie". (79)

Comme il s'efforçait de "fidéliser" les gros négociants juifs dont il appréciait les services malgré leur statut de protégés étrangers, le sultan lui-même se voyait contraint de composer. Il en arrivait ainsi parfois à recommander explicitement la temporisation à des gouverneurs qui lui signalaient des "maux" vis-à-vis desquels il leur enjoignait habituellement de demeurer très vigilants. Telle fut la ligne de conduite que Moulay Hassan se résolut à adopter lorsque, exemple entre autres, des caïds du Haouz, inquiets devant l'extension de la mainmise définitive dans leur région de "Juifs et de quelques étrangers sur des terres très fertiles par le moyen de l'antichrèse" et notamment de "l'accaparement par Ischoua Corcos de la majeure partie de ces terres par voie d'hypothèque et pour moins de la moitié de leur prix réel". (80)

Ces agents insistèrent bien sur "le risque d'amplification du phénomène et le grand mal pouvant en résulter". Ils précisèrent même qu'il était fort aisé de récupérer pour le compte du Makhzen les terres ainsi acquises par l'un des personnages nommément désignés dans leur rapport car, "ledit Corcos étant largement débiteur envers le Trésor, il suffit de défalquer de ses dettes le montant du rachat de ces propriétés et de les intégrer au domaine (royal) les jouxtant". Toutefois, même si les procédés du personnage en question, notamment ses tentatives de monopolisation du commerce de divers produits, soulevaient à Marrakech même les protestations des commerçants et de la population, le sultan préféra ne pas donner de suite. Il reconnut bien que ces terres avaient été "enlevées en particulier à la tribu des Mzamza". Malgré cet aveu et ses appels habituels à la lutte contre les pratiques usuraires et l'extension de la mainmise des Juifs et des Chrétiens sur les terres agricoles, notamment dans les régions de l'intérieur, il ordonna aux caïds d'observer "le silence sur cette affaire". (81)

79 - BGT, PT, 108/44, 13.3.1899, Nicolson à Torrès, au sujet du "Juif Abraham ben Jacob ben Saïd (Casablanca), débiteur de 2.120 livres envers des maisons anglaises, et qui, après s'être promené en Angleterre, effectue (actuellement) une visite d'agrément aux Etats-Unis où il dépense l'argent de ses créanciers. Son père est solvable. Son arrestation a été réclamée pour obliger le fils à régler ses dettes. Mais en fait il se repose dans une maison fournie par le gouverneur qui ne l'y maintient que pour empêcher les créanciers de le contraindre à payer".

80 - DAR, Marrakech, 8 jomada II/ 9.1.1892, le gouverneur Larbi ben Messaoud rappelant au sultan les faits signalés par son prédécesseur (décédé), Mohamed ben Abbas Mzimzi.

81 - Ibid., réponse du sultan: "ces terres sont entre les mains de Corcos et de Samuel Bouimzgane; ils les ont enlevées à la tribu à titre d'hypothèque". Invité par Mzimzi à produire ses titres et avisé d'un éventuel rachat pour le compte du sultan, Corcos semble avoir fait intervenir Ba Ahmed. Cf. *Dahirs de Moulay Hassan au mohasseb de Marrakech*, BGR, D 3.410, 23 hijja 1310/ 8.7.1893, le sultan aux oumanas, "les commerçants se sont plaints d'Ischoua Ould Haïm Corcos (qui) leur a interdit l'achat

puissances étrangères (arguments sur la responsabilité directe du Makhzen dans les dettes de ses sujets). Pour en atténuer quelque peu les effets, le sultan chargeait de temps à autre ses hommes de confiance du recouvrement des dettes ou y procédait lui-même à l'occasion de harkas. (76)

Ces "solutions" n'étaient pas non plus dépourvues d'inconvénients. Les frais d'envoi sur place d'agents spéciaux escortés de soldats étaient ainsi systématiquement mis sur le compte des débiteurs: ceux-ci devaient pourvoir à leur "mouna" (provisions de bouche) et leur verser une "sokhra" (rémunération pour "la course"). Tout aussi désastreuse fut l'adjonction du recouvrement des dettes aux objectifs classiques des harkas (étalage de la puissance royale dans les provinces traversées, arbitrage de conflits inter-tribaux, prélèvement d'arriérés d'impôts et d'amendes, châtement de rebelles...). Elle se traduisit en effet par de véritables "raffles" de débiteurs n'ayant pas fui à temps dans les montagnes et incapables de payer sur le champ. D'autres n'y échappaient qu'en "bradant" leurs biens, en contractant de nouveaux prêts à des taux élevés ou en faisant de ruineux "présents" aux personnages censés obtenir pour eux des reports d'échéances. (77)

Ces procédés, le maintien en prison "enchaînés comme des bêtes" (Perdicaris) pendant de longues années ou parfois même à vie de bon nombre d'entre eux, de leurs proches voire de simples contribuables, accentuèrent le processus qui allait finir par un divorce quasi-total entre les sujets et un Etat dans lequel ils ne se reconnaissaient plus en raison en partie de son "empressement" à satisfaire les créances, souvent nulles au regard du droit musulman, de Juifs fermement soutenus par des Chrétiens. (78)

Facteur supplémentaire de mécontentement et de révolte: la discrimination établie en faveur des protégés et des naturalisés israélites fortunés poursuivis pour le non-paiement de dettes contractées envers des Européens ou de fausses déclarations de faillite. Lorsqu'ils ne "s'éclipsaient" pas à l'étranger, certains d'entre eux étaient arrêtés mais au lieu d'être jetés en prison ils étaient "détenus" dans des maisons

76 - AEP, CP, 50, 24 safar 1303/ 30.11.1885, le vizir Ben Larbi Mokhtar à Féraud au sujet des réclamations des Juifs Ben Chimol et Ben Guellouz, "notre Seigneur a chargé le cadî Sidi Abderrahmane ben Khadra Slaoui du recouvrement des créances (de ces protégés) sur les Beni Hsen... Le fqih Si Mohamed Rachdi est chargé de la même mission auprès des Cherarda, et le fqih Thami Mezouar auprès des gens de (la région) de Meknès. Ahmed Rachid doit agir auprès des débiteurs de Taza et de ses environs. Le fqih Hassan el Ouadghiri a été envoyé dans le même but dans les Guelaya (Rif)".

77 - Cf. De Foucauld, op. cit., p. 65.

78 - AEP, CP, 48, 13.6.1885, Féraud parlant du "gonflement des créances et leur recouvrement malgré les dispositions du chrâa, fondement de toute la vie religieuse du pays".

d'autres conservaient purement et simplement pour leur propre compte toutes les sommes qu'ils collectaient. En témoignent, entre autres, les protestations des Ouled Bouziri (Chaouïa), tribu plongée à la fin du XIX^{ème} siècle dans une grande détresse du fait à la fois de l'inflation des réclamations de protégés israélites de Casablanca - notamment un faux protégé belge, Moshé Amar, spécialiste de l'usage de faux- et des abus de caïds prévaricateurs. (72)

"Des notables des Ouled Bouziri nous ont adressé une pétition... au sujet de la situation critique dans laquelle se débat leur tribu. Ils affirment que leur gouverneur leur impose des charges makhzénienne dont il accapare le produit et en fait autant de l'argent destiné aux créanciers", devait écrire le sultan à propos des agissements du gouverneur de cette tribu, Ben Mahjoub, destitué ultérieurement. (73)

Certains gouverneurs se trouvaient d'ailleurs à l'origine même de l'endettement de leurs contribuables. Dans le processus de dépossession ainsi enclenché, ils se servaient de Juifs autant que ceux-ci cherchaient à se servir d'eux, les uns apportant leur pouvoir de coertition, les autres leurs talents d'usuriers. Les premiers infligeaient ainsi des amendes aux agriculteurs qu'ils voulaient spolier et les emprisonnaient pour les obliger à contracter des dettes auprès de leurs partenaires juifs. Dans sa supplique, un chérif auquel il avait été demandé d'intercéder auprès du sultan précisa ainsi que, dans la Chaouïa, les gens incarcérés de la sorte "de choix autre pour retrouver la liberté que d'emprunter de l'argent à des protégés juifs complices du gouverneur Mzabi, et de leur remettre leurs titres de propriété en garantie. (Le gouverneur) se hâte de racheter ces titres au prix le plus bas et les fait enregistrer à son nom par des adouls à sa dévotion. Diverses pressions sont exercées sur les fellahs spoliés pour qu'ils se résignent au fait accompli". (74)

La révocation des agents coupables de ce genre d'abus ne signifiait cependant pas toujours que le Trésor récupérait le produit de leurs détournements ou que les débiteurs ayant déjà payé les "dettes envers les Juifs" n'étaient pas mis en demeure de s'en acquitter une nouvelle fois. (75)

Les accaparements auxquels des gouverneurs se livraient à ce niveau desservaient fortement le pouvoir central tant sur les plans internes que vis-à-vis des

72 - BR, 222, safar 1317/ juin 1899, rapport du caïd de cette tribu au sultan sur les agissements de Moshé Amar. Celui-ci faisait enregistrer, avec la complicité d'adouls, de faux titres de créances au nom de cultivateurs supposés en affaires avec lui et y apposait un faux cachet du gouverneur; il "n'est en réalité ni naturalisé ni même protégé belge".

73 - BR, 200 et 204, 6 jourmada I et 22 jourmada II 1310 / 26.11.1892 et 11.1.1893.

74 - BR, 204, 5 jourmada I 1310 / 25.1.1892, accusé de réception de la lettre du naqib (prévôt) des chorfas Ouled Bouazza (Chaouïa) au sultan.

75 - BR, 429, 6 chaoual 1314 / 10.3.1897, le sultan au gouverneur Ben Hamou (Meknès).

Malgré les efforts qu'il déployait pour dégager sa responsabilité, ses protestations contre les pratiques usuraires et l'usage de faux, et son souci de demeurer, au regard de la population, le dernier recours contre l'injustice, le sultan n'en entérinait pas moins les méthodes expéditives utilisées par les gouverneurs contre les débiteurs. L'arrestation dans les souks urbains de contribuables de débiteurs ruraux était ainsi l'un des procédés "de routine" adoptés pour obliger ces derniers à régler leurs dettes ou à comparaître à Tanger. Les tribus touchées par ce type d'arrestations répliquaient en général par des "représailles" qui prenaient des formes multiples: boycottage des marchés des villes, interception des caravanes les approvisionnant ou en sortant, enlèvement de citoyens, raids armés destinés à libérer les "frères" emprisonnés. (69)

Ponctuellement, de vastes opérations de recouvrement des créances présentées par le biais des légations étaient lancées sur le territoire même des débiteurs et les autorités locales mises en demeure de s'exécuter promptement sous peine de sanctions. L'objectif recherché était, déclarait le sultan en de telles occasions, de "mettre un terme aux propos malveillants (des ambassadeurs) et de prévenir les ingérences inopportunes" ou, formule encore plus courante, d'empêcher "l'ouverture de (nouvelles) portes (du mal)". (70)

Le naïb était parfois avisé à l'avance de l'imminence de ces opérations et devait exploiter leur mise en application pour contrecarrer les critiques contre "l'incurie des autorités marocaines", "les attermoissements du Makhzen" et "la collusion des caïds avec les débiteurs". Les légations en suivaient d'ailleurs attentivement le déroulement. (71)

Ses branle-bas donnaient lieu cependant à toutes sortes d'abus supplémentaires et aggravaient les travers de l'appareil makhzénien. Habités à prélever leur part sur les impôts, les "dhîra" (amendes) et les "hediya" (cadeaux), des gouverneurs avaient en effet tendance à considérer les campagnes de recouvrement des dettes comme autant d'occasions d'accroître leurs propres ponctions. Certains d'entre eux obligeaient en effet leurs administrés à payer plus qu'ils ne devaient,

69 - BR, 123, 12 hijja 1301/ 3.10.1884, le sultan au gouverneur de Tétouan au sujet des protestations des Tétouanais contre le marasme provoqué par la désertion du souk de cette ville par la tribu des Ghomara en raison des risques d'arrestation encourus par ses membres "du fait des réclamations pour dettes formulées contre eux par des Juifs naturalisés américains".

70 - BR, 360, 4 rabi I 1302 / 22.12.1884, communication à Bargach des instructions données aux gouverneurs de Fès, du Gharb et de Larache au sujet du recouvrement des dettes.

71 - AMG, C 8, dossier n° 98, Fès 1.2.1890, Cdt Cauchemez au ministre de la Guerre, "le sultan a donné des ordres pour faire payer toutes les créances réclamées par les protégés de toutes les nationalités. Ces protégés sont exclusivement des Juifs. Les caïds du Gharb ont été prévenus qu'ils seraient responsables des dettes de leurs administrés qui, par suite de décès ou de tout autre motif, ne seraient pas payées... Les sommes dues par (cette province) s'élèvent à 100.000 ou 120.000 francs".

d'une (fausse) créance. Il ne signala pas non plus, par la suite, sa fuite à Gibraltar à la faveur de son acheminement sur Tanger. (65)

Devant tant d'"évidences", le Département d'Etat décida de rappeler Lewis, malgré ses protestations contre les procédés de ceux qu'il qualifiait de "maîtres-chanteurs". Il le fit remplacer par un personnage dont l'UAHC avait à maintes reprises loué le "dévouement à la cause de la justice et de la tolérance": F. Mathews, lequel rendit encore plus "banale" que par le passé l'apparition de croiseurs de guerre venant "forcer le recouvrement des créances des ressortissants et des protégés américains" et donna une nouvelle impulsion aux iniquités que couvrait le pavillon des Etats-Unis. (66)

4 - Défaillances du Makhzen en matière de créances et "compromissions" de ses agents

Du fait des plaintes qui lui parvenaient de toutes parts, des incidents qui éclataient entre les créanciers et les débiteurs, du refus des premiers de comparaître devant les cadis, du surpeuplement des prisons, et des ponctions opérées aux dépens du Trésor au titre des "dettes des Juifs", le sultan n'ignorait rien de l'ampleur des pratiques usuraires, des iniquités qu'elles engendraient, et de leurs retombées politiques et diplomatiques.

"Nous avons (souvent) remarqué que le versement de 100 rials suffisait à désintéresser ceux qui en réclamaient 1.000 et 10 ceux qui prétendaient à 100. Nous nous sommes alors rendus compte que ces gens cherchaient simplement à accaparer injustement le bien d'autrui", affirma-t-il à l'occasion de l'octroi de sommes forfaitaires à divers "créanciers". (67)

C'était en partie pour ces raisons qu'il essayait de temporiser, de mettre en cause les "imprudences" des créanciers, de ne pas "brusquer" les débiteurs, et d'imputer les retards mis dans le recouvrement des créances aux difficultés de communications et à la situation troublée des provinces. (68)

65 - Ibid.

66 - Ibid., p. 165. i.e. apparition de l'USS Chicago devant Tanger pour hâter le paiement des créances de deux naturalisés, Salomon Benatouil -consul du Brésil en 1900- et Joseph T. Lévy; le Makhzen dut leur verser immédiatement 6.850 et 42.000 rials.

67 - Nehlil, op. cit., pl. XXI.

68 - FB, NC, 25 safar 1296 / 18.2.1878, le sultan au naïb, "Nous avons donné des instructions précises... au sujet des réclamations françaises; mais il a été impossible d'obtenir le règlement d'un nombre considérable de dettes de Jacob Lévy sur les Zaïans, Beni Ouaraïne, Aït Seghrouchène, et Gzenaïa... Nul n'ignore que ces tribus sont bien retranchées dans leurs montagnes".

nombre d'indigènes" à Larache et El Qsar el Kébir. Ayant été ainsi "lâché", Torjman dut se présenter, sur plainte de ses victimes et injonction du gouverneur de Larache, devant le cadi de Tanger. Non sans avoir essayé de faire diversion en intentant, sur les conseils de Lévy Cohen, un procès en diffamation à Rolleston devant un tribunal de Londres. (63)

Lors de sa première comparution à Tanger, il reconnut avoir recouvré l'intégralité de sa dette (200 rials) sur un certain Abdelkader Khellouli. Il avoua aussi s'être servi du reliquat (25 rials), versé ultérieurement par l'intermédiaire du gouverneur de ce dernier, pour obtenir l'incarcération de son ancien débiteur et contraindre ses proches, avec l'aide du consulat-général, à effectuer un second versement de 200 rials. Il s'engagea à restituer, en échange de la renonciation de sa victime à réclamer des dommages et intérêts, les sommes indûment encaissées.

Au cours des séances suivantes du tribunal du cadi, Torjman se trouva aux prises avec d'autres campagnards auxquels il réclamait l'intégralité de dettes dont il ne restait en fait qu'un faible reliquat. Devant les preuves écrites et homologuées que ces derniers produisirent, il exhiba un acte notarié dans lequel six campagnards non identifiés de la région de Qsar el Kébir témoignaient en sa faveur. Après examen, il s'avéra que cet acte était un faux confectionné de toutes pièces par des scribes que le "créancier" avoua avoir payés. Celui-ci dut donc retirer sa plainte et se contenter "du reliquat, soit 80 rials, au lieu des sommes considérables qu'il réclamait". Un autre procès porta sur un terrain agricole que Torjman accaparait en principe à titre d'hypothèque. Bien qu'il eût recouvré l'intégralité de sa dette, il continuait à le faire cultiver et à s'en réserver l'usufruit. Faute de preuves, son ancien débiteur ne put cependant obtenir la rétrocession du produit des récoltes dont il avait été frustré. (64)

La satisfaction du Makhzen devant le nouvel état d'esprit qui semblait animer le consulat-général des Etats-Unis fut cependant de courte durée: craignant que le "lâchage" de leur homologue ne soit l'amorce d'un revirement préjudiciable à leurs intérêts, les protégés américains se hâtèrent, à la faveur de l'audience accrue de l'UAHC auprès du Département d'Etat, de "faire tomber" Lewis. Lévy Cohen fit en effet parvenir à New-York, Londres et Paris des télégrammes affirmant que des "brutalités ont été commises contre Ruben Torjman (et que celui-ci avait été) chargé de fers à la veille du shabbat et conduit de force à Tanger avec l'aval du consul-général". Quelque temps plus tard, il leur indiqua que ce dernier avait "récidivé" en autorisant l'arrestation à Fès d'un second protégé américain, Moses Amor Benasuli. Il "omit" de mentionner que ce personnage avait "commandité" l'assassinat du fils d'un fellah emprisonné à sa demande pendant près de neuf ans pour non paiement

63 - M. Landenberger, op. cit., p.19.

64 - Ibid.

protégé autrichien, et des hommes de main. Malgré la présence d'un censal espagnol parmi les occupants évincés et l'écho de ce coup de force dans la presse tangeroise, Reed Lewis n'en avalisa pas moins les méthodes adoptées par Cohen. Il le promut même agent consulaire à El-Jedida, augmentant ainsi son "invulnérabilité", et l'étendue des abus qu'il commettait même aux dépens de ses propres coreligionnaires. (59)

Plus au nord sévissait un autre "Américain", Ruben Torjman. Sa notoriété provenait des réclamations que soulevaient les procédés qu'il employait, à l'instar de son père du reste, pour se faire payer plusieurs fois de suite des créances déjà recouvrées. Ses excès étaient tels qu'une société anti-esclavagiste britannique finit par s'en émouvoir. Et ce fut à un militaire en retraite établi à Tanger, Charles Rolleston, correspondant du *Globe* de Londres et auteur de nombreux articles sur les abus des protégés et les dramatiques conditions de détention de leurs victimes, que fut confié le soin de mener des investigations sur place. (60)

Avec le concours de la légation britannique -fort indisposée par les abus des consuls-généraux américains et la prolifération de leurs protégés-, Rolleston put déterminer que Torjman poursuivant de prétendus débiteurs pour des prêts supposés consentis à une époque où il ne bénéficiait pas encore de la protection de Mathews ou après que Lewis l'ait radié des listes de censeux américains communiquées à la Niaba. En outre, il était notoire qu'il refusait de prêter serment devant des rabbins sur le Sifer comme le réclamaient les personnes qu'il poursuivait. (61)

Face au maintien par le personnage de ses prétentions et le peu de cas qu'il faisait de la rétroactivité de ses réclamations et les aléas de son statut, Rolleston tenta de mettre fin à son obstination en insérant dans le *Times* un article dans lequel il critiqua sévèrement les agissements des protégés américains et en particulier "Ruben Torjman, sujet de l'empereur de Maroc". (62)

Appréhendant les désagréments qu'une telle "publicité" risquait de lui causer à Washington, Lewis s'empressa de se démarquer du faux créancier. Il précisa promptement au Département d'Etat qu'il s'agissait d'un individu corrompu et un usurier sans scrupules ayant fait emprisonné (injustement) un grand

59 - AEP, CP, 53, rapport du vice-consul de France à El Jédida, 11.11.1887, contentieux M. Cohen vs Meïr Benshiba. *El Moghreb et Le Réveil*, 17.4.1887, "Nos agences consulaires".

60 - BGT, PT, n° 5646 et 5647, Hay au naïb Torrès au sujet de Torjman, 19 et 21 mai 1886. C. Rolleston, The Protégé System in Morocco, in *Diplomatic Fly Sheet*, nov. 1888.

61 - Ibid., Hay à Torrès.

62 - DAR, Tétouan, D.G., n° 46, Torrès à Kirby Green au sujet des informations publiées "dans une gazette de Londres sur R. Torjman et de la demande... d'extraits des jugements prononcés par le cadi (de Tanger) contre cet individu", 14 châabane 1304/ 7.7.1887.

Les uns et les autres profitaient de la "sensibilité" de leur gouvernement à "l'intolérance religieuse" et aux rapports lui parvenant sur "les cruautés" exercées contre les Juifs du Maroc pour provoquer des "démonstrations navales" et hâter l'aboutissement des "réclamations". L'étalage de la force et la rapidité avec laquelle le Makhzen leur donnait satisfaction encourageaient leurs "protégés" à rentabiliser au maximum l'argent investi dans l'achat de leur patente de censal et les "présents" qu'ils étaient obligés de donner pour en assurer le renouvellement.

Les scandales que provoquaient ces protégés s'étaient à "la une" des journaux tangérois pourtant tous philosémites et souvent animés par des Juifs partisans de la généralisation des protections à leurs coreligionnaires. D'ailleurs même la presse internationale s'en faisait parfois l'écho. Le *Times* s'élevait ainsi à Londres contre l'anarchie que créait leur refus de comparaître devant les tribunaux de leur propre pays. Outre-Atlantique le *New York Herald Tribune* s'offusquait des menées de ceux qu'il appelait "the American Moors". Un citoyen américain établi à Tanger, Ion Perdicaris, rédigea pour sa part de nombreux articles et fit paraître à Londres deux livres stigmatisant ce qu'il qualifia de "racket des gangsters" protégés par Mathews et ses homologues. (57)

Affichant une grande visibilité parce que sûrs de l'impunité, les "Américains" de fraîche date se distinguaient en effet par une audace encore plus marquée que celle de leurs homologues français. Leurs "performances" s'étaient sur les pages de *El Moghreb al Aqsa*, journal tangérois servant peu ou prou de "caisse de résonance" de la légation britannique.

Ils défrayaient en effet la chronique par les procédés qu'ils adoptaient pour recouvrer des prêts consentis à des ruraux, le plus souvent sous forme de marchandises, à des taux variant entre 200 et 400% l'an en période de sécheresse. Les défaillances répétées de leurs débiteurs leur permettaient de les surcharger encore plus. Profitant de leur incapacité à rembourser une dette initiale se limitant souvent à quelques sacs de céréales, ils faisaient saisir leurs terres. (58)

La manière même que l'un de ces protégés, Meïr Cohen, adopta pour accaparer une maison que l'un de ses débiteurs possédait en co-propriété à El Jédida était significative du pouvoir exorbitant qu'ils s'arrogeaient. En effet, après qu'il eût fait constater l'incapacité du débiteur de le rembourser, il fit enregistrer par des adouls véreux de la campagne un acte stipulant qu'il en était l'acquéreur. Cet acte lui servit à évincer les autres co-propriétaires qui occupaient pourtant les lieux, protestaient vivement contre le "ghasb" (spoliation) dont ils étaient victimes et réclamaient le droit de "chefâa" (préemption). Il fut secondé à cet effet par son frère,

57 - I. Perdicaris, *American claims and the protection of native subjects in Morocco, by a foreign resident*, 1886; Mohamed Benani: *a story of today*, 1887.

58 - *El Moghreb et Le Réveil*, 17.8.1887 et 4.9.1887.

(et) laisser aux prêteurs juifs le soin de régler eux-mêmes (le problème) du recouvrement de leurs créances". (52)

Comme l'ambassadeur était convaincu qu'"en bonne justice, (il devait) repousser l'offre du sultan puisque les sommes avancées seraient récupérées par les méthodes les plus arbitraires sur la population", il consentit un abattement de 50%. Il n'en encaissa pas moins cependant 290.000 francs. (53)

Bien plus. Aux termes d'un "arrangement" qu'il fit signer au sultan, les gouverneurs devaient retrouver les débiteurs "disparus" dans un délai de six mois après la notification au Makhzen des réclamations dont ils étaient l'objet. Il fut convenu en particulier de mettre d'office sur le compte du Trésor les dettes des personnes non localisées ou sur lesquelles étaient fournies de fausses indications. En outre, toute entrave à l'enregistrement par les adouls tant ruraux que citadins des créances et des contrats d'association agricole devait être abolie. (54)

Quelques usuriers furent certes radiés des listes officielles de la légation de France. Une telle mesure et, de manière plus générale, les critiques de quelques représentants contre "l'appui inconscient ou calculé (apporté) aux Israélites (et l'usage que ceux-ci en faisaient) pour mettre la main sur les propriétés, les bestiaux et les récoltes des paysans musulmans", ne changeaient cependant rien à leur soutien à ce type de réclamations et encore moins au zèle de leurs homologues. (55)

b - Les méthodes américaines

Parmi les collègues que les ministres français et anglais relativement circonspects critiquaient sévèrement parce que, disaient-ils, "ils avaient pas d'intérêts au Maroc mais seulement des appétits", figuraient en particulier les consuls-généraux des Etats-Unis. Felix Mathews (en poste à Tanger de 1869 à 1887 puis, après une brève éclipse de à une série de scandales, de 1890 à 1893) et ses successeurs, notamment William R. Lewis (1887-1890), Robert Stalker (1890) et Judson Barclay (1893-1896), soutenaient en effet fermement les "réclamations juives". Aux dires de leurs collègues, ils prélevaient d'"importantes commissions" sur les dettes recouvrées. (56)

52 - Le discrédit qu'encourait la légation était d'autant plus grave que "la chef de file des usuriers", Haïm Benchimol était son drogman; Patenôtre au Quai, 31.7.1890.

53 - Son prédécesseur s'était lui aussi fait verser par le Makhzen, à ce titre, 350.000 francs.

54 - AEP, CP, 58, Fès 24.5.1889, Arrangement conclu le 23.5.1889 entre le grand-vizir Feddoul Gharnit et Patenôtre.

55 - Cf. AMG, C 6, Fès 1.4.1890, rapport mensuel du chef de la mission militaire française.

56 - L. Hall, *The United States and Morocco, 1776-1956*, New Jersey, 1971, pp. 206-208 et 237.

adressèrent à l'ambassadeur, "en (leur) qualité de sujets français", une pétition dans laquelle ils firent appel, en termes pathétiques, à sa compassion. (49)

"Le non recouvrement de nos créances, déclarèrent-ils, nous a placés dans une situation très précaire. Nous avons été obligés de vendre notre mobilier et les bijoux de nos femmes. Devant la banqueroute qui nous menace nous en appelons à la générosité de la France". (50)

Pour faire échouer cette démarche, le sultan insista sur le caractère abusif des 735.000 francs réclamés au profit des usuriers. Il protesta aussi contre l'irrégularité du principe même de la prise en charge par les légations de créances douteuses de particuliers et l'iniquité de "l'usage" consistant à en exiger le paiement du Makhzen en lui laissant le soin de les récupérer sur les débiteurs réels ou supposés, solvables ou totalement démunis: "il ne m'est pas possible, dit-il à Patenôtre, de me substituer aux débiteurs. Les créanciers sont tous des Juifs. Vous savez ce qu'ils coûtent au Maroc. Je donnerais volontiers un million à votre gouvernement pour être délivré de l'obsession de leurs plaintes..., votre gouvernement (ne doit pas) m'obliger à prendre un engagement qui serait exploité contre moi". (51)

Un élément facilitait en principe la réceptivité de Patenôtre à cette argumentation: la conviction que celui-ci avait de l'ampleur du discrédit que sa légation encourait du fait de ses interventions "au profit d'une clientèle aussi peu digne d'intérêt et pour laquelle, écrit-il, l'usure représentait l'unique industrie". La prise en charge "des nombreuses créances juives constituait, dit-il, une source de froissement (permanent) entre la légation et le Makhzen (ainsi) qu'un sérieux embarras pour l'influence politique (de la France) dans la mesure où (de telles réclamations) ne constituaient aux yeux des Marocains qu'un prétexte pour une mainmise française sur leur pays".

Le mal venait, à son avis, de la "facilité avec laquelle les Juifs marocains se faisaient naturaliser (en Algérie)". Leurs créances représentaient, dit-il, un véritable danger politique et un coup porté à l'influence morale de la France. Il convenait "pour la dignité du pavillon français", recommanda-t-il, de "ne plus intervenir dans des affaires qui échappent à tout contrôle et sont d'ailleurs d'ordre purement privé

49 - AEP, CP, 61, 4.2.1891, l'enquête du Gouverneur Général démontra la nature frauduleuse des pièces produites par 31 Israélites marocains à l'appui de demandes de passeports.

50 - Ibid., 58, Fès 24.5.1889, Annexe I. Cf témoignage d'un membre de la suite de Patenôtre, le lieutenant de vaisseau Julien Viaud, Pierre Loti en littérature, auteur du célèbre *Au Maroc* (Paris, 1890), p. 266 récit de sa visite au mellah de Fès.

51 - F. Charles-Roux, Missions diplomatiques françaises à Fès, pp. 245-246.

plusieurs centaines de ces malheureux étaient déjà morts dans des prisons dont l'insalubrité dépassait tout ce que l'on pouvait imaginer". Un cas particulier lui parut symptomatique des "abus commis à l'abri du pavillon français: les retombées tragiques d'un prêt accordé en 1877 par deux Juifs de Fès de 400 rials à un fellah des environs en échange d'un titre en spécifiant 800 et la garantie de huit de ses contribules. (46)

Cette affaire, également révélatrice du rôle de l'usure dans la multiplication des contradictions en milieu tribal (tensions entre la famille du véritable débiteur et ses garants) et au niveau des structures familiales traditionnelles (saisie de biens indivis aux dépens de parents et de collatéraux), s'était terminée par la ruine totale dudit fellah et de ses garants. Du fait de la sécheresse et de leur incapacité à honorer leurs engagements ils se retrouvèrent en effet tous en prison. Seul l'un d'entre eux réussit à se faire libérer momentanément grâce à un prêt de 800 rials contracté auprès d'un usurier, Makhlof Amsellem, en échange d'un titre en mentionnant 1.600. (47)

Phénomène banal à l'époque, le coût de ce dernier prêt fut en fait nettement plus élevé. Etant donné la persistance de la sécheresse, le débiteur se retrouva en prison. Bien qu'ayant encaissé près de 2.056 rials après la saisie de terres -sans égard pour les droits des co-propriétaires- et la mise en vente de 250 moutons, le créancier prétextait le non-recouvrement d'un reliquat pour continuer à jouir de l'usufruit de biens reçus en hypothèque, dont une centaine d'oliviers, et maintenir son débiteur ainsi que l'un de ses frères en prison. L'un y décéda après près de dix ans de détention, le second, devenu aveugle, fut relâché sur ordre de Patenôtre. Le créancier dut d'ailleurs, écrit celui-ci, "reconnaître lui-même l'exactitude des dépositions de ses victimes (mais) alléguait que c'était la coutume suivie au Maroc par tous les Juifs car (comme) l'Islam n'admet pas le prêt à intérêt (ils doivent) se prémunir contre un remboursement trop tardif". (48)

Comme les familles d'autres débiteurs incarcérés continuaient à se plaindre à Patenôtre, les principaux usuriers du mellah de Fès (i.e. Samuel Benchimol, Messaoud Benchimol, Saul Benchetrit, David Abraham Cohen, David M. Cohen, Omar ben Youssef Dayan, Isâac Halioua, Eliaho B. Omar, et M. Amsellem) se concertèrent pour écarter le risque d'investigations inopportunes. Bien qu'en réalité sujets du sultan, ainsi que devait du reste le démontrer l'enquête ouverte par le Gouvernement Général d'Algérie sur "les Juifs marocains soupçonnés d'usurpation de la nationalité française aux fins de recouvrement de créances usuraires", ils

46 - Ibid. et 60, 22 février, 14 mars, 31 août 1890, Patenôtre à Ribot; le débiteur était un certain Ali ben Homane.

47 - Ibid., il s'agissait d'un dénommé Haddou ben Abdeslam.

48 - Ibid.

Source d'enrichissement pour cette catégorie d'individus, de tels procédés concouraient activement à la prolétarianisation de nombreux cultivateurs et à l'exacerbation des ressentiments contre les usuriers israélites: "Que de familles musulmanes ruinées par des (Juifs) protégés ! Que de Musulmans emprisonnés durant des années à cause de créances monstrueusement augmentées du fait de l'usure la plus éhontée!", s'écria Féraud à ce propos, ajoutant que "si une violente agitation antisémite venait à éclater et qu'une grande catastrophe s'ensuivait, serait-on en droit de s'en étonner?". (42)

3 - Le recouvrement des "créances véreuses". Appui inconditionnel et réticences des légations; cas d'espèces

a - Constance et fluctuations françaises

C'était surtout lors de leurs ambassades à la Cour que les chefs de légations sensibles à la montée de la "xénophobie" se rendaient compte de visu de l'étendue des "iniquités qu'abritaient (leurs) pavillons" et de ce que le chargé d'affaires britannique White appela "les souffrances que les Musulmans enduraient (aux mains) des usuriers juifs". A Fès en particulier, "les prisons étaient pleines de débiteurs n'ayant pas acquitté leurs dettes. Certains y croupissaient depuis de longues années parce que totalement insolvable", devait déclarer le grand-vizir à Patenôtre, en ambassade dans la capitale en avril 1889. (43)

Une fois répandue parmi les tribus la nouvelle de son arrivée à Fès, le ministre français fut d'ailleurs, selon ses propres termes, "littéralement assiégé par les familles de débiteurs incarcérés à la demande de protégés français". Des mères, dit-il, "se jetaient aux pieds de (son) cheval pour (le) supplier de faire libérer leurs fils complètement insolvable jetés en prison depuis plusieurs années". (44)

D'après les informations concordantes qu'il put recueillir sur ce qu'il appela "les abus monstrueux qui se (commettaient) au Maroc", de graves excès incombaient en particulier à des usuriers juifs protégés ou naturalisés français. Leur rayon d'action était tellement étendu qu'il dépassait largement la région de Fès. Il s'élargissait en effet vers le Gharb à l'ouest, englobait le Dir et la montagne moyen-atlasiques (y compris la Haute vallée de la Moulouya) au sud sud-est, et mordait sur le pays Gzenaya (Rif) au nord-est. (45)

Patenôtre n'allait pas tarder à découvrir que "près de 6.000 Musulmans avaient été poursuivis pour des réclamations de 32 Juifs soi-disant Algériens et que

42 - AEP, CP, 48, Tanger 19.6.1885.

43 - FO, 99, 228, 17.7.1886, H. White à Rosebery.

44 - AEP, CP, 58 et 59, 17 avril et 9 août 1889.

45 - Ibid., CPC, 45, p. 155, antécédents de M. Amsellem.

En fait, c'était le fellah qui versait de l'argent à son partenaire supposé ou, plus généralement, s'engageait à lui livrer une part de ses récoltes et du croît de son bétail en échange d'une déclaration le reconnaissant comme "associé". Quand ils ne disposaient pas d'argent liquide ou de produits au moment de l'enregistrement des actes, certains agriculteurs allaient même jusqu'à céder leurs titres de propriétés en garantie. Tel était surtout le cas d'individus devant s'acquitter de lourds arriérés d'impôts. (38)

La vénalité d'adouls, prompts à tremper dans les affaires les plus douteuses et à enregistrer les transactions frauduleuses en leur conférant toutes les apparences de la stricte légalité, contribuait activement à l'inflation de la masse des "mokhalets" fictifs. Ces irrégularités étaient essentiellement imputées aux adouls ruraux, réputés peu stricts dans l'application du chrâa. En fait y trempaient aussi leurs collègues citadins et même des cadis. (39)

La propagation de l'usage du faux et de la corruption au sein d'un corps sur lequel reposait dans une large mesure la régularité des transactions immobilières, commerciales et financières fut à la fois l'une des causes et des manifestations de la désorganisation de l'Etat et de la société. Malgré leurs fonctions canoniques, nombre d'adouls et de cadis révoqués finirent d'ailleurs par se doter eux-mêmes de patentes de censeux ou de mokhalets pour échapper à la prison et au séquestre de biens mal acquis. (40)

La volonté d'éluder les obligations fiscales et militaires était telle que les candidats à l'immunité se montraient disposés à accepter toutes les conditions que leur imposait l'Européen ou le naturalisé susceptible de les y aider. En multipliant des "contrats de société" avec les fellahs, "celui-ci finit par devenir soi-disant propriétaire d'un nombre considérable de terres et de troupeaux". (41)

théoriquement sur "20 boeufs, 200 moutons, estimés respectivement à 20 et 2 piastres la tête, et 3 attelées de labour, soit au total 1.000 piastres".

38 - Ibid., 12.2.1887.

39 - Ibid., cas de deux riches cultivateurs déclarés "associés" d'Alcael; "(celui-ci) n'a en réalité donné ni un boeuf, ni un mouton, ni une charrue. Bien au contraire, il s'est fait verser par Omar ben Haj et son frère une somme de 250 piastres à la rédaction du contrat et 50 par la suite pour continuer à les protéger". L'un de ses courtiers les plus actifs du personnage était son coreligionnaire Mimoun el-Baz.

40 - FB, NC, 8 rabi I 1298 / 8.2.1881, Moulay Hassan à Bargach, au sujet de la *Note collective de protestation* des ministres anglais, français et italien contre la décision du gouverneur des Ouled Hriz (Chaouia) d'interdire aux adouls de consigner des contrats de mokhalata entre ses administrés et des étrangers, ou des protégés, ainsi que contre sa démarche invitant son collègue de Casablanca à l'imiter pour que les éléments poursuivis pour des arriérés d'impôts ne puissent pas esquiver leurs obligations. -

41 - Ibid., 29.9.1887.

Assimilée de facto à la protection, l'"association agricole" provoquait donc de nouveaux déséquilibres dans la répartition des impôts. Elle compliquait ce faisant les problèmes que posaient déjà tant leur nature (prélèvement en fonction des besoins de l'Etat et non plus selon les critères canoniques classiques) que leur mode même de perception (prélèvement en bloc sur les "familles" et les tribus et application du principe de la responsabilité collective). La situation apparue nettement plus tôt au sein des communautés juives, où les strates supérieures s'étaient quasiment toutes soustraites à la jiziya laissant aux autres catégories le soin de l'assumer ou n'y contribuant qu'épisodiquement sous forme de "dons" selon leur bon vouloir au point que le Makhzen dut renoncer pratiquement à sa perception, commençant donc à se développer au sein de la majorité musulmane aussi.

L'exemption d'éléments riches à mêmes de supporter une part substantielle de la contribution exigée en bloc de la tribu - sous la dénomination de zaka et d'achar- et, partant, la "récupération" de leur quote-part sur leurs contribuables accentua les réticences de ces derniers face à l'impôt. Elle provoqua, notamment dans les plaines atlantiques, le Haouz de Marrakech et la région de Fès-Meknès, la recherche effrénée d'une carte de courtier ou de mokhalet et une sorte de "protectionnisme". (35)

Les contacts directs avec les résidents européens demeuraient toutefois assez malaisés. Comme il était plus commode de s'adresser aux "médiateurs" traditionnels, devenus eux-mêmes agents consulaires, naturalisés ou protégés-, ce fut essentiellement avec les "dhimmis" qu'étaient conclus les arrangements nécessaires.(36)

Le contrat standard rédigé à cet effet sur la base de faux témoignages, "l'une des plaies dissolvantes des races indigènes arabes et juives" estimait Féraud, comportait habituellement une déclaration stipulant que l'agriculteur a reçu de son pseudo-associé "une somme d'argent plus ou moins forte, des moutons par centaines, des boeufs de labours, des semences, et parfois même des instruments aratoires". (37)

35 - AEP, CP, 53, Tanger 28 et 29.9.1887 Féraud au Quai; cas du "sieur Mose Alcael, Juif marocain naturalisé français, individu dangereux et très compromettant, (coupable) de tant de fraudes et d'abus (et) risquant disposer d'une armée de clients si l'on n'y met bon ordre".

36 - Sur d'autres formes de fuite (stricto sensu) devant l'impôt v. AMG, C 4 et 6, Kasba Tadla 5.9.1885, "Les fractions insoumises des Zemmour et des Zaër qui redoutent le passage du sultan... se hâtent de rentrer leurs récoltes et de mettre en lieu sûr les grains et les troupeaux" (Cdt Levallois). Ibid., Meknès 1.7.1890 "Les Zemmour abandonnent la plaine pour se réfugier dans les parties les plus... inaccessibles de leur pays" (Cdt Cauchemez).

37 - AEP, CP, 53, Casablanca 17.5.1887, le vice-consul de France à son ministre à Tanger, résultat de l'enquête menée à la suite de protestations du Makhzen contre une association fictive portant

Les fellahs "avertis" comprirent rapidement tout le parti qu'ils pouvaient tirer de telles opportunités. Leur engouement pour "l'association" les dispensant de l'impôt inversa la tendance initiale: les Juifs protégés et les Européens -autres "sleeping partners of Moorish farmers" (Hay)- n'eurent plus à "chercher" des cultivateurs et des éleveurs. Ils furent de plus en plus sollicités et même payés pour déclarer être en affaires avec eux. (31)

Les innovations fiscales décidées par le Makhzen confirmèrent les prévisions formulées par Hay dès 1860. Et ce dans la mesure où la "zaka et les achar", prélevés en nature auparavant sur le produit fluctuant de la terre et des troupeaux de manière à concilier la "purification des biens" (sens canonique de "zaka") et les intérêts du producteur (subsistance, moyens de production) avec ceux du Trésor furent calculés par la suite non plus en fonction des capacités réelles des contribuables mais sur la base des besoins insatiables de l'Etat. La perspective d'une "évasion fiscale" ou d'une exonération totale par le biais de mokhalata-s n'en devint que plus attrayante. Peu importait que le pourvoyeur fût juif ou chrétien. (32)

Le sultan et les ouléma-s qui défendaient sa politique, sur la base du devoir d'obéissance à l'Imam et de préservation de l'unité de la communauté des Croyants, condamnaient ces procédés. Ils fustigeaient les "Musulmans sans foi, et dépourvus de vertu et de tout sens islamique ayant recours à l'association avec des Infidèles" - formulation à double sens insinuant une communion avec les Chrétiens, considérés "associationnistes"- pour éluder les "droits du (Trésor) qui sont les droits de Dieu prescrits par la religion". (33)

Le nombre des Musulmans se disant "mokhalets" de Chrétiens et de Juifs n'en enregistra pas moins un mouvement ascendant continu. Un tel accroissement répondait certes en partie aux besoins réels d'un marché stimulé par la demande des maisons européennes en laines, peaux, légumineuses et autres produits ainsi que par les fonds qu'elles injectaient dans les campagnes à l'occasion de collectes. Tout aussi déterminant était cependant le souci des fellahs d'échapper à leurs obligations fiscales et autres. (34)

31 - FO, 99, 187, Tanger 12.1.1860, Hay au F.O., "Il est à craindre, que l'octroi par des Européens de la protection à des sujets du sultan ne (devienne systématique) et que tous les nécessiteux d'Europe ne se ruent vers le Maroc pour gagner leur vie comme partenaires oisifs des paysans maures, se contentant de leur procurer la protection consulaire qui les libère des impôts, du service militaire et de la juridiction indigène".

32 - FO, 99, 256, 13.6.1883, Hay au F.O.

33 - Ibid.

34 - BR, 151, 28 rabi II 1305/ 8.1.1888, le sultan au gouverneur de Rabat, M. Souissi, sur les plaintes d'"une délégation venue (à la Cour) demander qu'un terme fût mis aux maux dont souffrent les pauvres et les artisans contraints de supporter seuls le poids des impôts alors que les riches y échappent grâce à la protection".

l'argent quand ils en avaient besoin sans aucun intérêt et les traitait si bien que ces Arabes l'admiraient et l'estimaient". (27)

Une enquête fut promptement menée par Larbi Ould Ba Mohamed Chergui, gouverneur de Fès Jdid chargé du mellah. Elle détermina que "le Juif Chaloum Attia a été effectivement assassiné sur le territoire des Hejaoua et que la "diya" (prix du sang) incombait à trois individus, dont l'un était le frère du cheikh Lahcen". Ordre fut alors donné d'arrêter les coupables et leur chef, "un criminel et un mécréant cherchant à nuire aux Musulmans" dit le sultan visiblement inquiet des retombées politiques de cet assassinat. (28)

La légation de France détermina pour sa part, après ses propres investigations, que ce marchand avait été tué "à la suite d'une dispute sur la validité d'une créance" et que "ses assassins ont jeté son corps dans l'oued Sebou pour effacer toute trace de leur crime". Elle en conclut que, "faisant notoirement métier d'usure, Chaloum Attia n'a été en somme victime que des ressentiments des indigènes sur lesquels s'exerçait d'ordinaire sa rapacité". (29)

2 - Les associations agricoles fictives

Les vastes pratiques usuraires auxquelles des Juifs se livraient sous le couvert d'"associations agricoles" ne s'expliquaient cependant pas uniquement par leur "rapacité" et leur statut de protégés ou de naturalisés. Elles étaient aussi imputables à leurs partenaires musulmans eux-mêmes. Avant 1880 de gros négociants israélites et européens avaient en effet recours aux "mokhalatas" pour pouvoir tourner l'interdiction frappant les "Infidèles" en matière d'acquisition de terres au Maroc. Ils prenaient eux-mêmes l'initiative de "démarcher" les agriculteurs. Pour ce faire, ils leur offraient, surtout lorsqu'il s'agissait de producteurs d'huiles, de légumineuses, d'amandes, de laines, et de peaux de qualité écoulés avec une importante marge bénéficiaire sur le marché européen, outre des prix assez avantageux et parfois payables d'avance, la possibilité de les faire bénéficier des privilèges capitulaires. (30)

27 - AEP, CP, 50, 22.7.1885, Féraud au Quai, au sujet de l'assassinat de Chaloum Attia, Annexe I: acte original en judéo-arabe, 1 hesvan 5646, signé par Matahia Serero, Rafaël Abensur et Ishoua Monsonogo. FO, 174, 146, 12.12.1885, Hay au F.O., "List of outrages on Jews", point n° 3 : "Chaloum Attia, arrêté près de Fès, tué, dépouillé de son argent et jeté dans le Sebou". Hay avait pressé le sultan de faire arrêter les coupables et, le cas échéant, obliger tous les Hejaoua à payer le "prix du sang".

28 - BR, Kunnach n° 364, 22 chaoual 1302 / 2.9.1885, accusé de réception des résultats de l'enquête.

29 - AEP, CP, 50, 6.1.1886.

30 - BR, 123, 5 hijja 1301 / 26.9.1884, le sultan au naïb au sujet des contribuables qui "parviennent, surtout en période de sécheresse et d'invasion acridienne, à se soustraire à l'impôt grâce à des associations (agricoles) frauduleuses".

étrangers et été en principe bannis du pays, cherchèrent alors à recueillir une part de sa succession et à récupérer aux dépens du Trésor des "reliquats" de créances qu'ils disaient lui avoir confiées. (24)

Parallèlement au recours à pareils procédés et à ce type de "ré-escompte", quelques usuriers agissaient de manière plus directe: ils prenaient eux-mêmes au collet dans les souks tant urbains que ruraux leurs débiteurs réels ou supposés ou les faisaient rouer de coups par des hommes de main. (25)

"Le Juif Messaoud ben Jacob d'El Qsar el Kébir poursuit le nommé Jilali ben Azzouz Sbaï, au nom duquel un dénommé Mohamed el Mejdoubi vient de se présenter à la Cour pour porter plainte en qualité d'oukil, pour une dette de 200 rials (fondée) sur un titre confectionné de toutes pièces... Ce Juif a refusé de comparaître devant le chrâa. Il a aussi ordonné à l'un de ses associés de frapper et d'arrêter le soi-disant débiteur puis, avec l'accord du consul (dont il dépend), de le charger de fers et de l'incarcérer". (26)

Ce type de comportement n'était cependant pas toujours dépourvu de risques. Les altercations de créanciers citadins rudoyant leurs débiteurs dans des douars isolés se terminaient parfois en effet à leurs dépens. Bien qu'assez rares, puisque les usuriers préféraient en général laisser aux légations le soin de recouvrer leurs dettes et/ou s'assuraient au préalable du "concours" de caïds, diverses mésaventures survinrent ainsi à certains d'entre eux. Leurs coreligionnaires s'empressaient en pareils cas d'alerter les associations juives. Ils imputaient les violences à leur seule qualité de Juifs et à "l'insécurité chronique" sévissant dans le pays.

"Chaloum Attia, déclarèrent ainsi dans un acte notarié ceux de Fès après l'assassinat de l'un des leurs, faisait du commerce avec les paysans Chraga, Ouled Jamâa, Hejaoua, et Ouled Aïssa avec lesquels il semait du blé et de l'orge sur grande échelle... En plus il leur achetait de grandes quantités de céréales et les emmagasinait de la même manière. Il faisait paître (également) du bétail chez eux. Il négociait avec les mêmes paysans l'achat de boeufs et de moutons à grande échelle ainsi que d'autres produits. Il leur rendait bien des services, leur prêtait de

24 - BGT, PT, 5.788, 5.793, 5.825, sept. 1890, 19.11.1890, 13.7.1891, H. White à Torrès, Réclamations de H. Benchimol, H. Pariente, et H. Nahon. Ibid., 5.788, sept. 1890, le chargé d'affaires britannique, Vismes de Ponthieu, à Torrès, sur "les créances du Juif Haïm Nahon, récemment libéré de prison, qui a déclaré avoir donné mandat en 1883 à feu Lévy Cohen pour le recouvrement de ses dettes".

25 - FB, NC, 23 safar 1302 / 12.12.1884, le sultan au naïb "Il nous a été rapporté que des Juifs, agissant seuls ou avec le concours des voyous auxquels ils s'associent, pourchassent les Musulmans dans les souks à cause de prétendues dettes".

26 - Ibid.

de la seule année 1884 et pour le seul mellah de Fès, son impramatur à 2.600 créances de 31 Juifs naturalisés. Neuf d'entre eux, "sujets français" ayant obtenu ce statut par son biais au cours de la même année, en avaient présenté à eux seuls 641.

Cette inflation ne résultait cependant pas uniquement de son parti-pris et de l'accumulation de dettes demeurées impayées du fait de six années consécutives de sécheresse (1878-1884). Elle découlait aussi d'une ligne d'action délibérée visant l'aggravation des difficultés internes du Makhzen et sa banqueroute. (22)

Ce fut à la faveur de pareilles "tolérances" que des éléments tels que Jacob Lévy, Lévy Cohen, Joseph Abraham Cohen, Haïm Benchimol, Isâac ben Makhlof Amsellam, Chalom Attia et tant d'autres se muèrent en "fondés de pouvoir" de leurs coreligionnaires. Ils purent ainsi "spéculer impunément sur des créances qui ne leur appartenaient pas (et) se livrer au trafic inavouable consistant à acheter des créances véreuses à des Juifs et des Musulmans sujets marocains" et à les présenter au Makhzen aux fins de paiement. (23)

L'extension de ce type de prises en charge compliqua les épreuves infligées aux "débiteurs" et au Makhzen. En dépit des "honoraires considérables" prélevés sur les titres qui leur étaient remis, certains d'entre eux ne versaient pas toujours en effet les sommes recouvrées à leurs commettants. Des contestations encore plus inextricables s'ensuivaient.

Parmi les principaux "chevaliers de cette industrie" figurait en particulier Lévy Cohen, Marocain devenu sujet anglais, cumulant les fonctions de marchand, d'avocat, d'"accredited agent" de l'AJA et de l'UAHC, de membre du comité régional de l'AIU, de directeur du *Réveil du Maroc*, et de correspondant de l'agence Havas. Fort de ses relations -y compris au sein de la British Anti-Slavery Society- et de ses entrées aux légations de France (où sévissait Haïm Benchimol, propriétaire du *Réveil*), d'Italie, d'Espagne et au consulat-général des Etats-Unis, il centralisait toutes sortes de réclamations douteuses, percevait de fortes commissions, et entretenait la confusion autour des montants soutirés au Makhzen. Celui-ci finissait par plier à ses exigences. Bien qu'au fait de ses procédés, le sultan redoutait en effet les complications qu'il pouvait provoquer et ses campagnes dans "les gazettes". Il n'en acquit que plus de réputation. Il finit par se retrouver au centre d'un réseau d'escroqueries dont l'ampleur se révéla après sa mort (1888). D'innombrables "créanciers", dont des éléments ayant fait de la prison pour dettes envers des

22 - Ibid., 47, 10.2.1882, Ordega insistant auprès du Quai sur "le risque d'un nouveau "coup d'Egypte" au Maroc.

23 - Ibid., 17.7.1887, annexe I, et 28.9.1887. BR, 360, 19 rabi I 1302/ 16.1.1887, le sultan au gouverneur Habassi (Gharb), au sujet de l'enquête menée par celui-ci et ayant démontré que "le Juif David ben Jacob al Fassi n'est pas le véritable créancier des deux Musulmans auxquels il réclame 100 rials (mais qu'il s'agit) d'une dette déjà payée à un certain Ouezzani". I. Perdicaris, op. cit., p. 37.

Cette fermeté donnait aux usuriers un sentiment de toute-puissance. Leurs abus n'en prenaient que plus d'ampleur. Certains d'entre eux s'enhardissaient et brandissaient même de faux titres. L'artifice le plus communément adopté à cet effet était la présentation devant des adouls d'individus quelconques. Moyennant quelques pesetas, ceux-ci déclaraient avoir reçu le montant des dettes supposées contractées par l'agriculteur sur les biens duquel le faux prêteur jetait son dévolu.(18)

Fort courante était également l'habitude de divers créanciers de faire établir des duplicata de reconnaissances de dettes. Après avoir recouvré une première fois les sommes prêtées, ils les présentaient, "comme cela a été prouvé, indique le sultan, à plusieurs reprises à l'appui de réclamations pécuniaires injustifiées et injustes".(19)

D'autres se contentaient de faire porter les montants des dettes dont ils réclamaient le règlement sur les listes présentées par les légations présentes au Makhzen. Une fois payés, ils "omettaient" de remettre leurs titres. Quelque temps plus tard, ils les ressortaient à l'appui de nouvelles prétentions. (20)

Des "spécialistes des créances véreuses" faisaient même "l'escompte" de celles de sujets de droit commun. Et ce avec l'appui intéressé de protecteurs. De l'aveu de son successeur, "Ordega avait (ainsi) l'habitude d'accepter même les titres de créances de Juifs qui n'étaient pas protégés et, sans s'assurer au préalable de la réalité des réclamations, les appuyait de son autorité en faisant venir au besoin des frégates dans le port de Tanger". (21)

Celui qui aspirait à devenir un "nouveau Roustan" disait certes déplorer "la tendance excessive des Juifs à exploiter (la) protection (française) dans un but de lucre et de spéculation sans souci de dignité personnelle". Il préconisait une "épuration (censée) forcer le respect des indigènes et les convaincre de (la) supériorité morale, de l'esprit de justice et de droiture (des Français)". Ces propos ne l'empêchaient pas de couvrir de criants abus. Il n'en accorda pas moins, au cours

18 - FB, NC, 1 moharrem 1294/ 28.1.1877, le sultan au naïb.

19 - Ibid., 23 hijja 1301/ 3.10.1885, sur les irrégularités relevées dans des créances du "Juif ben Serrat l'Américain".

20 - Ibid., 13 moharrem 1302/ 2.11.1884, le sultan au naïb, "Les créances du Juif Jacob Lévy sur les tribus lui ont été payées lors (du séjour d'Ordega à Fès) et du règlement de toutes les réclamations françaises. Les états de liquidation en témoignent. Par inadvertance, les titres de Lévy n'ont cependant pas été récupérés et le voilà qui recommence à solliciter indûment le paiement de nouvelles sommes d'argent... Sans compter qu'il s'était engagé... à ne plus consentir de prêts". AEP, MD, 10, 21.2.1881, "réclamation n° 4: 112.000 francs versés à Jacob Lévy".

21 - AEP, CP, 53, 28.9.1887, rapport consacré à "la campagne de Lévy Cohen, marocain devenu sujet anglais, dans Le Réveil du Maroc en faveur de ses coreligionnaires dits Français".

des Musulmans. Il est bien aménagé et pourvu de bonnes défenses. Qu'il s'agisse de la présence d'un cadî, d'un mohtasseb ou d'un gouverneur, toutes les conditions y sont réunies pour garantir aux justiciables une justice impartiale et conforme au droit canonique". (14)

Les problèmes ne se posaient d'ailleurs pas uniquement en termes de simple conformité des créances vis-à-vis du Chrâa ou de bon vouloir des débiteurs. L'extension du phénomène à des tribus montagnardes sur lesquelles le Makhzen avait du mal à garder le contrôle du fait de la difficulté d'accès à leurs régions, rendait en effet encore plus malaisée la mise en application d'éventuelles mesures coercitives contre les débiteurs contestant le montant de leurs dettes. D'autant plus qu'il s'agissait souvent de notables à mêmes de mobiliser leur clan et de résister aux "gouverneurs-huissiers". (15)

"Notre frère Moulay Ismaël, écrit ainsi Moulay Hassan à propos de réclamations contre des débiteurs du Rif, du Moyen Atlas et de la vallée de la Haute Moulouya, nous a informé que les Juifs protégés ne cessent de réclamer le paiement de leurs dettes sur les gens des tribus. Ceux-ci sont totalement incapables de payer car, à chaque échéance, les Juifs leur accordent de nouveaux délais et, à la longue, finissent par les couvrir de dettes énormes dont l'origine n'est en réalité qu'un prêt tout à fait minime". (16)

En dépit de ses protestations contre de tels procédés et des inconvénients politico-religieux de son intervention pour le recouvrement de dettes nulles au regard du droit islamique parce qu'usuraires, le Makhzen se voyait cependant obligé d'apporter son concours aux créanciers protégés. Certaines légations menaçaient en effet de provoquer des démonstrations navales pour "mettre fin aux attermolements des autorités maures (et) hâter le règlement des dettes". (17)

14 - FB, 28 hijja 1299 / 31.10.1882, Moulay Hassan au gouverneur Slaoui (Tétouan). Cf FO, 99, 139, 13.12.1869, Hay au F.O.: "The Moorish authorities (are usually) disposed to screen their coreligionists when prosecuted by foreigners... It is very difficult to make the semi-independent governors of the Interior understand the necessity of respecting the treaty stipulations or even obeying the Sultan's orders". V. aussi O. Lenz, op. cit., p. 218, "Le caïd Bouazza (Gharb) nous (donne des détails) sur... la conduite des Juifs: si une partie seulement de ce qu'il nous dit est vraie, je comprends la haine et le mépris des Mahométans pour les Juifs".

15 - FB, NC, 6 rabi II 1295 / 9.4.1878, le grand-vizir, Moussa ben Ahmed, à Bargach.

16 - Ibid., 28 rabi II 1295 / 1.5.1878, lettre à Bargach.

17 - Cf. B. Meakin, *The Moorish Empire: A Historical Epitome*, Londres, 1899, p. 221: "Berbers tribes still make such human sacrifices occasionally. A case occurred at Sefrou only a few days ago, where a tribesman sacrificed his daughter in that way to obtain the protection of a tribe against his being arrested in respect of a debt he owed to a Jew. The man was for this flogged twice all round through the town of Sefrou on a donkey, and cast into prison in irons".

dans les années soixante dix déjà d'obtenir leur aval au principe de la vérification préalable de la validité des titres de reconnaissance de dettes, (10)

Des commissions spéciales, comprenant des hommes de confiance du sultan, des adouls désignés par le cadî de Fès, des rabbins, parfois des oulémas, et des agents diplomatiques et consulaires avaient été mises en place à cet effet. Elles siégeaient effectivement à Tanger, Essaouira, et Casablanca pour vérifier la régularité des créances par rapport au droit musulman, et écarter celles qui comportaient des vices de fond ou de forme, étaient périmées (présentées 10 ans et souvent plus après l'échéance) ou avaient déjà été recouvrées mais étaient exhibées en vue d'un second paiement. (11)

Les légations se réservaient le droit d'accepter ou de rejeter, en fonction de leurs contingences, cette procédure. Elles cherchaient souvent à obtenir des règlements sans vérification des titres qu'elles prenaient en charge: "les réclamations ayant trait à des créances, rappela le sultan à ce propos à Bargach qui lui faisait part du refus de l'ambassadeur d'Italie de se conformer à la procédure, ne sont discutées, jugées et réglées..., qu'après présentation des créances, vérification, et distinction entre celles qui sont valables, vraisemblables, et nulles, puis établissement de listes précisant le nom des débiteurs, les montants de leurs dettes, et les gouverneurs dont ils relèvent". (12)

Les personnes qui contestaient ce genre de dettes devaient se présenter devant ces commissions munis de leurs preuves. La procédure se trouvait en fait paralysée par le refus de comparution non seulement des débiteurs mais aussi des créanciers. Spéculant sur la tentation de leurs protecteurs de se servir, de leurs réclamations à des fins politiques, ces derniers se contentaient en général de leur transmettre leurs titres. Quant aux débiteurs, ils montraient de leur côté, notamment lorsqu'il s'agissait de campagnards des régions intérieures, beaucoup de réticence à aller à Tanger, déplacement correspondant quasiment pour eux à un voyage à l'étranger. (13)

Leurs doutes quant au sort qui attendait leurs administrés (leurs "frères" selon la terminologie de l'époque) appelés à comparaître dans les ports étaient tels que bon nombre de gouverneurs, craignant l'agitation que pouvaient créer les parents de débiteurs "gardés en ville", ne montraient nul empressement à exécuter les ordres leur enjoignant de les y envoyer. Devant les réticences de même de celui de Tétouan, le sultan dut ainsi lui rappeler que "(Tanger) est l'un des grands ports

10 - Cf. FO, 99, 147, dahir du 19 safar 1288 / 10.5.1871 instituant une "commission spéciale" à Tanger et explicitant la procédure envisagée.

11 - Ibid.

12 - Ibn Zidane, *Ithaf*, II, pp. 377 - 379, 26 chaoual 1299 / 10.9.1882.

13 - FB, 10 rjeb 1303 / 22.4.1886, le sultan au caïd Mohamed T. Ouallali.

posséder les bonnes grâces du caïd; elles s'acquièrent aisément... Il ne reste alors qu'à... encaisser tranquillement l'argent des goui, en rendant grâce au Dieu d'Israël".(6)

L'usure représentait, d'après le célèbre auteur de la *Reconnaissance au Maroc*, une composante organique en quelque sorte de l'arbitraire du pouvoir en place et l'une des causes essentielles de la désolation dont le pays était frappé: les gens, constamment pressurés par l'Etat, écrit-il, n'avaient qu'"une ressource: le Juif". Mais comme celui-ci ne pouvait exercer ses ravages qu'avec la complicité des autorités, "tout se ligue, tout se soutient pour qu'on ne puisse échapper". (7)

Partie intégrante de la perception générale que De Foucauld avait du régime en place et de la dichotomie du pays ("bled Makhzen vs bled Siba", territoire soumis vs zone de dissidence), ce "système d'extorsion", tel qu'il se présentait dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, ne se nourrissait pas en fait uniquement de l'abus de pouvoir des agents du Makhzen. Sa composante "capitulaire" avait en fait tendance à surclasser ses travers proprement "indigènes". (8)

Le phénomène était notoire. Il se trouvait même au centre des préoccupations des (rares) chefs de légations soucieux de "moraliser" l'usage que leurs ressortissants, des protégés et des naturalisés faisaient des privilèges capitulaires. Le refus des débiteurs, réels ou supposés, de se présenter devant les tribunaux consulaires, ou simplement dans les villes où ils étaient établis, constituait à leurs yeux l'une des manifestations du discrédit dont était frappé "le nom chrétien".(9)

Or c'était précisément pour mettre fin à ce genre de refus, donner aux débiteurs une certaine garantie face à des consuls dont la partialité était flagrante, et atténuer quelque peu les ravages causés par ceux que les légations elles-mêmes appelaient "les spécialistes des créances véreuses", que le Makhzen s'était efforcé

6 - Ch. de Foucauld, *Reconnaissance au Maroc, 1883-1884*, Paris, Challamel & Cie, 1888, p. 397.

7 - Ibid., p. 40.

8 - Foucauld ne s'y attarda guère. De par ses contacts avec des notables tant musulmans que juifs, son sens de l'observation, et ses séjours chez des usuriers tels que son hôte à Fès Samuel Benchimol, Marocain naturalisé français et associé du drogman-banquier H. Benchimol, il était impossible qu'il en ait ignoré la dimension "consulaire". Il se contenta de signaler (p. 398) que "les Juifs... qui ont quelque fortune sont sous la protection d'une puissance européenne; les uns l'obtiennent par un séjour vrai ou fictif en Algérie, la plupart l'achètent".

9 - AEP, CP, 54, 19.12.1887, la légation au Quai, "Cent trente (Musulmans) débiteurs de Juifs ont été amenés fers aux pieds à Tanger. Quatre vingt d'entre eux sont poursuivis pour des dettes non payées à des Israélites bénéficiant de la protection française... Les procédés (de ces derniers) portent, un coup fatal à l'influence française au Maroc".

essentiellement de cette manière que de gros négociants juifs finirent par s'approprier de vastes étendues de terres agricoles. En 1884 près de 1.800 hectares se trouvaient ainsi entre leurs mains dans la Chaouïa et environ 3.000 dans le Gharb.(2)

Les ravages provoqués par ces pratiques parmi les fellahs devinrent alarmants même pour les étrangers. Les firmes européennes s'estimèrent ainsi fortement lésées par la manière dont leurs marchandises étaient "bradées", l'invocation par leurs partenaires juifs des défaillances des fellahs à l'appui de reports successifs d'échéances, et le dérèglement du marché marocain par suite de l'extension de l'usure et de la ruine des "indigènes". (3)

Les enquêtes ponctuelles ouvertes à ce sujet, notamment par la Société de Protection des Aborigènes (Londres), les visites de ses délégués à diverses géôles des villes du littoral, et la concordance des témoignages qu'ils recueillirent démontrèrent l'ampleur des abus et la banalité de l'"emprisonnement pour dettes".(4)

L'étendue des dégâts attira aussi l'attention des ethnographes et des "explorateurs". Ayant, sur son chemin pour Tombouctou, visité entre 1879 et 1880 les provinces situées sur la voie menant de Tanger à Fès puis à Marrakech, l'Allemand Oskar Lenz, releva en particulier la vivacité des ressentiments des débiteurs. Lors du long périple qu'il effectua au Maroc en 1883-1884, c'est-à-dire pendant la dernière phase du cycle de sécheresse ayant commencé cinq ans plus tôt, Charles de Foucauld nota lui aussi la gravité du phénomène. (5)

"Les (Juifs) riches, écrit-il, sont commerçants et surtout usuriers. En ce pays troublé, les routes sont peu sûres, le commerce présente bien des risques... Les Israélites... se contentent des bénéfices sûrs et faciles que donne l'usure. Ici ni peine ni incertitude. Capitaux et intérêts rentrent toujours. Un débiteur est-il lent à payer? On saisit ses biens. N'est-ce pas assez? On le met en prison... Il suffit pour cela de

2 - J.L. Miège, La bourgeoisie juive du Maroc au XIXème siècle. Rupture et continuité, in *Judaïsme d'Afrique du Nord XIX-XXèmes*, éd. M. Abitbol, Jérusalem, 1980, pp. 25-36, cit. De Cuevas, consul d'Espagne à Larache.

3 - Fergusson cit. supra, sur "la ruine des indigènes du fait des réclamations illégales (de Juifs protégés) basées sur des intérêts usuraires éhontés": "The protected Jews crush the Moors... Their fraudulent and false claims are of frequent occurrence... The (European) supplier suffers".

4 - FO, 99, 211, 7.2.1884 "Report upon the system of imprisonment for debt in force in Morocco" par J.D. Hay; B. Meakin, *The Moors*, Londres, 1902, p. 46; E. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1904, p. 375.

5 - O. Lenz, *Timbouctou, voyage au Maroc et au Sahara*, trad. Pierre Lehautcourt, I, Paris, 1886, pp. 160-161, p. 107, "(Les) Juifs marocains font... des opérations de prêts très développées et cela contribue puissamment à accroître la haine des Arabes envers eux".

De par la gravité de leurs implications politiques, diplomatiques et financières, voire militaires, elles finirent par devenir "la bête noire de Moulay Hassan" (Patenôtre) et l'un des principaux facteurs de corrosion de l'assise des relations judéo-musulmanes dans le pays.

A ce processus concourait activement l'accroissement de la circulation d'argent. Celle-ci était naguère limitée en raison du mode de vie d'une population rurale à près de 90%, de son "autosuffisance" et du prélèvement en nature des impôts. Avec l'institution, après 1860, de leur paiement en espèces, l'évolution des habitudes alimentaires (consommation accrue de thé), vestimentaires (cotonnades) et autres (bougies importées, allumettes, pétrole lampant, savon), la dépréciation des pièces de cuivre et la hausse des prix, la tendance fut à une rapide augmentation des besoins en liquidités.

De par sa position de partenaire privilégié des Européens, de "promoteur" de leurs produits et de premier "relais" des nouveautés vestimentaires et autres d'origine étrangère -la médina et la campagne s'y initiant après leur acclimatation au mellah -, l'élément marchand juif joua un rôle essentiel dans ces changements. Leur concomitance avec l'accroissement dans des proportions considérables de ses disponibilités en numéraire lui ouvrirent de vastes possibilités de profits. Outre les bénéfices accrus qu'ils réalisaient à la faveur des progrès du commerce maritime, les gros négociants israélites recevaient en effet des fonds ou des marchandises de commanditaires étrangers en vue de l'achat de produits marocains. Les banques européennes, anglaises et françaises en particulier, leur consentaient également des facilités substantielles de crédit.

Les prêts qu'eux-mêmes accordaient à leurs partenaires musulmans prenaient la forme d'avances d'argent ou de produits d'importation sur les récoltes en vert et les laines. Ils les consentaient à des taux très élevés notamment en période de sécheresse et lorsque, au retour des pluies, les fellahs se trouvaient totalement démunis et n'avaient de choix autres pour pouvoir acheter des semences que de se plier à leurs conditions. Les profits réalisés dans ce type d'opérations étaient tels que, pour se procurer rapidement de l'argent liquide, les prêteurs n'hésitaient pas, malgré les protestations de leurs fournisseurs européens et des Chambres de Commerce britanniques notamment, à "casser les prix". Ils écoulaient au-dessous de leur cours normal mais au comptant les marchandises qu'ils ne payaient eux-mêmes qu'à six mois d'échéance. (1)

Etant donné, d'une part, les taux élevés auxquels les avances étaient consenties et, d'autre part, les aléas climatiques et l'incapacité des cultivateurs à respecter tous leurs engagements, bon nombre de ces opérations se terminaient par la mainmise du créancier sur le patrimoine foncier de son débiteur. Et ce fut

1 - FO, 99, 257, Londres, juillet 1887. Mémoire d'Alec Fergusson.

Chapitre V

USURE, CONTREBANDE D'ARMES, INSECURITE ET "RECLAMATIONS JUIVES"

L'insertion du Maroc dans le marché mondial s'accompagna d'une monétarisation accrue des échanges intérieurs. Ce phénomène alla de pair avec la remise en cause de nombreux usages, en particulier en matière de circulation des biens et des personnes. Les Juifs furent, de par la prépondérance commerciale et "bancaire" de leur classe marchande, les principaux vecteurs de ces mutations.

Les relations inter-communautaires se ressentirent profondément de ces transformations. Sur leur évolution pesa aussi l'usure à laquelle se livraient des négociants-argentiers israélites. Et ce à la faveur à la fois du rôle qui était le leur dans les échanges, des immunités capitulaires, de la collusion de caïds, et de l'extrême précarité dans laquelle la sécheresse et la pression fiscale plaçaient les fellahs.

L'instabilité générale qui s'ensuivit eut tendance à se muer d'autant plus rapidement en anarchie que les tribus se procuraient facilement des fusils à tir rapide. Des négociants juifs, pour lesquels ce type de contrebande représentait l'une des activités les plus rémunératrices, tinrent un rôle important dans leur approvisionnement en armes et en munitions de guerre.

I - AMPLEUR DES PRATIQUES USURAIRES

1 - La dimension "capitulaire" de l'usure

Facteur déterminant dans l'accentuation des ingérences étrangères et la cristallisation des défaillances de l'Etat, les "réclamations juives", selon la terminologie des légations, étaient essentiellement axées sur des créances usuraires.

"l'interdiction du mal fait partie de la foi, déclarait à ce sujet un fquih de Tanger, ville pourtant familiarisée avec les nouvelles mœurs. Ce sont les Juifs... qui nous (souillent): ils sont venus d'Oran amenant avec eux la ruine... Cela fait-il partie de la civilisation que les étrangers désirent introduire dans notre pays? Est-ce cela qui fera sa prospérité ?". (153)

L'extension quasi-automatique du statut du protégé et du naturalisé à ses proches et ses innombrables "cousins" créa une situation inextricable. C'est ce qui incita diverses légations à soupeser les complications inhérentes à la transformation du Maroc en "une contrée habitée par les ressortissants de toutes les nationalités hormis les Marocains". (154)

153 - P. Paquignon, La corruption des mœurs à Tanger, *RMM*, 1907, VII, p. 27.

154 - AEP, CP, 50, 19.5.1886, Annexe I, Rapport du consul de France à Essaouira, Lacoste.

trouvaient, un halo quasi-mystique finit par se créer autour de l'Algérie dans l'imaginaire des Israélites marocains. (149)

"Les pèlerins vont à la Mekke ou à Jérusalem dans un but religieux. Ici on va en Algérie dans un but financier, déclarait Féraud, car les naturalisations et les protections ne sont pas ici une qualité. C'est une profession, un moyen comme un autre de gagner de l'argent". (150)

Outre la faculté de se soustraire à la jiziya et aux taxes sur les marchés, voire d'éluder le remboursement des dettes dues au Trésor à des titres divers et d'échapper à des créanciers sujets de droit commun, l'un des principaux moyens de s'enrichir au retour d'un tel "pèlerinage" était de se prévaloir de la qualité de Français pour s'arroger la faculté de désigner des censeurs: "le protégé devient protecteur! et cela sous le prétexte de faire du commerce au profit de la France!". (151)

L'institutionnalisation par ce biais d'un système des naturalisations frauduleuses était telle que même lorsque la légation essayait, pour des impératifs conjoncturels, de "faire un geste" à l'égard du sultan en procédant à quelque nettoyage de ce que l'un de ses chefs appelait de "véritables écuries d'Augias", elle se voyait obligée d'y renoncer. Patenôtre reconnut ainsi dans un rapport consacré aux "pseudo-français" que "le voisinage de l'Algérie et les voyages qu'y effectuaient les Juifs à la recherche de naturalisation rendaient (sa) tâche difficile (et le contraignaient à tolérer) bien des irrégularités (sous le pavillon français)".

En Algérie même la présence de Juifs marocains se déclarant français (près de 8.000 dans le seul département d'Oran vers 1895, dont uniquement 320 "réguliers") n'était pas non plus sans retombées négatives. Leurs expédients et ceux de politiciens tels que Simon Kanaoui, inamovible président du consistoire d'Oran qui leur distribuait des certificats attestant leur prétendue ascendance algérienne pour pouvoir arbitrer à sa guise l'issue des échéances municipales, facilitaient la propagande antisémite et les appels à l'abrogation du décret Crémieux et "une séparation entre les vrais Français et les gens du ghetto". (152)

L'idéologie antisémite n'avait certes pas de prise sur la population musulmane. Les abus commis par les "naturalisés" à leur retour au Maroc n'en accentuaient pas moins cependant les ressentiments contre les Juifs et leurs "protecteurs chrétiens" ainsi que l'hostilité aux réformes que ces derniers prônaient:

149 - AEP, CP, 54, Tanger 29.12.1887, cas de David Médina.

150 - Ibid.

151 - Ibid.

152 - G. Dermenjian, *La crise oranaise (1895-1905). L'anti-sémitisme dans l'Algérie coloniale*, Paris, 1986, p. 67.

Dans une Note consacrée aux "Subterfuges dont usent les Juifs d'Oujda, Fez, El Qsar, et Meknès", le ministre Monfraix écrit à ce propos que "le Juif marocain désireux de se soustraire à sa juridiction naturelle, se rend en Algérie où il est assuré d'avance de trouver dans ses coreligionnaires assez de complaisance ou de mauvaise foi pour faciliter, par le faux témoignage, l'obtention d'un acte notarié et, une fois en possession de cet acte, de se rendre à Tanger... La légation ne peut sur production d'un acte revêtu de toutes les formalités légales se refuser à délivrer (à son détenteur) une patente établissant ses droits à la nationalité et à la protection françaises". (146)

Pour éviter les tracasseries que pouvait leur causer un chef de légation scrupuleux, les candidats à la naturalisation s'efforçaient d'en accomplir toutes les formalités avant leur retour au Maroc. La durée de leur séjour à Oran ou ailleurs était cependant toujours inférieure aux délais que prévoyait la législation française car "il suffit à un sujet marocain d'aller passer quelques mois en Algérie pour revenir avec un passeport français établi (simplement) au vu de certificats de notoriété délivrés par les mairies et les justices de paix sur la foi des déclarations de coreligionnaires complaisants attestant que la famille postulante était originaire d'Algérie". (147)

Le système finit par acquérir une efficacité telle que toute contestation des naturalisations ainsi obtenues devenait quasiment impossible. Bien plus, les éléments radiés des listes des "sujets et protégés français" purent récidiver à loisir. Un simple déplacement en Algérie leur suffisait pour revenir munis d'un nouveau passeport "(requérant), selon la formule officielle, les autorités civiles et militaires de la République française et (prient) les autorités civiles et militaires des Etats amis ou alliés de la France de laisser passer librement (le détenteur du présent document), natif d'Oran et y demeurant, et de lui donner aide et protection en cas de besoin". (148)

Au grand scandale des diplomates soucieux du "prestige du pavillon français", même les éléments de "triste réputation" évincés des listes des protégés et naturalisés de légations aussi discréditées que celle d'Italie finissaient en dernier ressort par se rabattre sur la filière oranaise. Du fait des facilités extrêmes qu'ils y

146 - AEP, CP, 47, 1.8.1883, Monfraix suggéra des enquêtes préalables approfondies et l'obligation pour le postulant de prêter serment sur le Sefer en présence de rabbins.

147 - Ibid., 53, 28.9.1887 Féraud à son département ; Ibid., p. 58, "Rapport sur le commerce français et ses chances d'avenir", s.d.

148 - Extrait du passeport d'un Marocain de Fès, Chaloum Attia. Autre procédé utilisé pour l'obtention de passeports français: l'envoi en Algérie de femmes enceintes, parvenues presque au terme de leur grossesse, pour que puisse être invoqué en faveur de leurs enfants le "jus soli", v. A. Benmansour, *La question des protections consulaires, des origines à 1880*, Rabat, 1978 (en arabe).

l'amiable des conflits entre ses hôtes et les gouverneurs des districts environnants".(142)

Les représentants des Etats-Unis n'étaient cependant pas les seuls à se livrer à des abus flagrants. Il était effectivement de notoriété que "le trafic éhonté dans le choix des interprètes et des employés juifs des consulats" (Beaumier) et les irrégularités en matière de protection et de naturalisation, ne se limitaient pas aux puissances dites secondaires. Ainsi ni le halo d'intégrité dont Hay s'efforçait de s'entourer ni les critiques de ses collègues français contre les trafics des représentants autrichiens, italiens, belges, portugais et américains, ne parvenaient à masquer leurs propres excès. Le ministre de France Patenôtre dénonça du reste lui-même les "abus monstrueux qui se commettaient au Maroc à l'abri du pavillon français". (143)

e - "La voie algérienne"

Fort déterminante dans la "dé-marocanisation" de nombreux sujets juifs du sultan fut en particulier leur "francisation" en Algérie. Facilité par l'attraction du modèle créé par le décret Crémieux, la fréquence des allées et venues dans les deux sens, la présence sur à Oran et ailleurs de coreligionnaires d'origine tétouanaise et autre, les "affinités culturelles" développées par l'AIU, le rôle prépondérant que le Gouvernement Général voulait jouer dans l'annexion de l'"empire chérifien", et l'ingéniosité des candidats à la nationalité française, ce processus intéressa très tôt des éléments issus de diverses communautés juives du Maroc. (144)

Pour faciliter leur prétention et celle de leurs proches à des passeports français, des négociants fortunés fondaient parfois des branches de leur "maison" à Oran ou à Tlemcen. Des parents et des "associés plus ou moins fictifs y défilaient" et revenaient au Maroc avec un certificat de nationalité. C'était en général à des immigrés de fraîche date et notamment aux Tétouanais installés sans esprit de retour dans ces villes entre 1859 et 1862 et au moment de "l'affaire Aïssa Riffi" que s'adressaient les candidats à la naturalisation pour prouver leur "ascendance algérienne". (145)

142 - D. Schroeter, Trade as a Mediator in Muslim-Jewish Relations: Southwestern Morocco in the Nineteenth Century, in *Jews Among Arabs: Contacts and Boundaries*, M. R. Cohen et A. L. Udovitch (ed), Darwin Press, Princeton, 1990, pp. 113-140.

143 - FO, 99, 257, 10 février et 12.7.1887, K. Green à Salisbury, "The chief offenders in the matter of protection... are the French".

144 - J. Caillé, *Auguste Beaumier*, op. cit., pp. 67-68, sur les irrégularités découvertes par Beaumier (philosémitisme déclaré) après son affectation en 1857 à Rabat parmi les Juifs marocains se prétendant "Français d'Algérie".

145 - AEP, CC, Mogador IV, 16.4.1861, Ch. Destreer au ministre des A.E.

"Le consulat-général n'a qu'un seul ou deux ressortissants dans ce pays mais il étend sa protection à un grand nombre de sujets marocains juifs qui, à leur tour, vendent la protection du pavillon américain aux indigènes résidant dans leur voisinage", notait ainsi le ministre de France dans un télégramme informant le Quai d'Orsay de l'arrivée au Maroc de croiseurs américains devant "appuyer des réclamations dont l'origine est très contestable". (140)

Ces démonstrations étaient habituellement l'occasion pour le titulaire du consulat-général d'exiger des "présents" des "colonies" qu'il protégeait. Les "offrandes" ainsi extorquées finirent par prendre une tournure quasi-rituelle. Commentant ce qu'il appela les "affinités secrètes liant le pays du dollar à celui du dourou" et les "résultats fructueux pour David R. Burke de (l'apparition) de bateaux américains (devant) les ports marocains", le ministre de France devait noter en la circonstance qu'"il était de tradition que les protégés américains fassent des dons à la présence parmi eux d'un représentant du (consul-général)". Il s'agissait là, estimait-il, d'"une (coutume) en mesure avec les moeurs indigènes et offrant un caractère religieux (comparable à celui) des ziaras (recueillies) par les chérifs lors des tournées (qu'ils effectuaient parmi leurs adeptes)". (141)

L'écho de la disponibilité du consul-général et de ses "associés" à défendre énergiquement les intérêts de tous ceux qui pouvaient rémunérer leurs services était tel que des notables de tribus en conflit avec les représentants du Makhzen commencèrent à recourir à un "horm" (asile inviolable) d'un genre inusité: les maisons de protégés et de naturalisés américains, notamment ceux d'entre eux qui remplissaient des fonctions consulaires. Au regard du vice-consul des Etats-Unis à Essaouira, Meyer Corcos, "il est mal, conformément à une coutume en vigueur au Maroc, de refuser de donner refuge à quelqu'un qui invoque al 'ar. Feu mon père, ajoute-t-il, a à plusieurs reprises... logé à la maison des Maures qui y restaient jusqu'à ce qu'ils décident eux-mêmes de s'en aller. Il a en maintes occasions réglé à

gouverneur de Rabat, Abdeslam Souissi, "qui néglige les lettres que lui adresse l'agent consulaire (américain) Haïm ben Attar".

140 - AEP, NS, I, 22.7.1897. L'un des deux citoyens américains établis au Maroc, John Cobb, prenait activement part au trafic des patentes directement et par le biais de ses partenaires juifs. Deux d'entre eux furent l'objet d'investigations sur ordre du Département d'Etat "pour motif de corruption et perception de 293 dollars en contrepartie d'un certificat de semsar", v. M. Landenberger, op. cit., pp. 154-155.

141 - Ibid., 29.7.1897. D. R. Burke avait succédé en 1896 à J. Judson Barclay en qualité de consul-général. Son vice-consul à Larache, le sujet anglais Harris Carlton, accompagnait les commandants des croiseurs dépêchés au Maroc et s'occupait de la collecte des "dons".

seconde affectation à Tanger, F. Mathews, signala ainsi au Département d'Etat que "William Reed Lewis, a protégé des centaines de Marocains et leur a vendu des patentes de protection pour des sommes allant de 25 à 500 dollars". (137)

Malgré les rapports qui lui parvenaient sur les irrégularités commises par ses représentants et les mises en garde de Lewis lui-même attirant son attention sur les campagnes de "désinformation" menées par une minorité de Juifs "professionnels" (i.e. Lévy Cohen) "exploitant, écrit-il, la prétendue persécution de leurs frères pour augmenter leur propre capital", le gouvernement américain s'en tint à une ligne de franche hostilité à l'égard du Makhzen. Fréquemment sollicité pour contribuer à l'allègement de l'"oppression" que, affirmait l'UAHC sur la base de télégrammes de son représentant à Tanger, Lévy-Cohen, les gouverneurs et la population musulmane faisaient peser sur les Juifs, il rejetait en effet systématiquement toute contestation du statut de ceux que le *New York Tribune* appelait ironiquement "the American Moors". Son parti-pris était tel qu'il opposait une fin de non recevoir à toute demande de précision du Makhzen même sur la durée du séjour aux Etats-Unis des sujets marocains qui se prévalaient d'un passeport américain. (138)

Mathews rappelait constamment que son gouvernement n'admettait aucune contestation du statut de ses protégés et de ses naturalisés. Il déclarait tenir le Makhzen entièrement responsable de "tout préjudice porté à tout Marocain d'origine détenant une quelconque preuve de citoyenneté américaine" et se réserver le droit de faire appel, le cas échéant, à des "frégates" pour défendre les intérêts de ses "compatriotes". Et de fait, il ne s'agissait pas de simples menaces. Pour hâter l'aboutissement des réclamations de Juifs que, par la force des choses, le Makhzen se voyait contraint d'identifier non plus par leur ethnique ou leur appartenance citadine (fassi, meknassi, tétouanais...) mais par leur nouvelle nationalité, (L'Américain), le consul-général provoqua à maintes reprises, parfois conjointement avec les légations d'Italie et du Portugal, des démonstrations navales dans les eaux marocaines. (139)

137 - F. Mathews à William F. Wharton, 18.1.1891. Cf. W.R. Lewis à George S. Rives, 4.12.1888, "In Morocco, bribes and gifts are considered the normal way of doing business. Mathews had been "careless" and his employees corrupt".

138 - AEP, CP, 50, 8 et 12.2.1886, "pas une légation ne saurait offrir à l'examen une famille de protégés et de censaux aussi considérable que n'est en mesure de le faire Mr Mathews". FO, 99, 260, *New York Tribune* du 5.4.1888, art. "The American Moors". Cf. FRUS, 28.2.1880, Mathews au Secrétaire d'Etat.

139 - En 1882, quatre bâtiments de guerre croisèrent devant Tanger, Rabat, Casablanca et Essaouira "pour contraindre le Makhzen à satisfaire des réclamations... dont il contestait le bien-fondé"; v. FB, 30 avril et 13.11.1882, Mathews à Bargach, "état récapitulatif des réclamations américaines". AEP, CP, 47, 21.5.1882 et 17.9.1883, Ordega au Quai, sur la propension de Mathews à "faire immodérément étalage de la force". FB, 21 rabi I 1300 / 30.1.1883, Mathews à Bargach, demande de révocation du

d - "The American Connection"

Grâce notamment au concours intéressé du consul-général Felix Mathews - parent par alliance de Colaço-, aussi nombreux que leurs coreligionnaires "portugais" et "brésiliens" étaient les Juifs marocains bénéficiant de cartes de protection et de passeports américains. (135)

Mathews admettait d'ailleurs lui-même qu'"à deux exceptions près (John Cobb à Casablanca et Ion Perdicaris à Tanger), les ressortissants américains sont tous des Israélites résidant temporairement au Maroc". L'un de ses successeurs, R. Lewis, reconnaissait pour sa part que la plupart de ces compatriotes supposés "ne parlaient pas anglais", et n'avaient en fait effectué qu'un bref séjour aux Etats-Unis. Des parents ou des compatriotes effectivement établis à New-York et ailleurs les aidaient cependant à se procurer une partie des documents dont ils se servaient à leur retour pour se déclarer naturalisés américains.

En sus de cette assistance, les éléments réellement expatriés faisaient aussi bénéficier à distance de leur statut de citoyens américains leurs proches et leurs amis n'ayant pas pu effectuer le déplacement Outre-Atlantique. Ils les faisaient enregistrer en qualité d'agents commerciaux ou de fondés de pouvoir les secondant dans leurs efforts de promotion des échanges entre le Maroc et les Etats-Unis. (136)

La complaisance de Mathews et de ses successeurs faisait le reste. Dans leurs rapports officiels, ils insistaient tous constamment, pour se laver des accusations portées contre eux, sur la régularité de la procédure qu'ils suivaient dans l'octroi des patentes qu'ils délivraient à des ressortissants marocains. Les critiques dont ils étaient l'objet, disaient-ils, ne s'expliquaient que par la volonté des autorités maures de dépouiller de leurs biens ceux qui leur demandaient protection. Quant aux accusations de leurs collègues européens, il ne s'agissait, ajoutaient-ils, que d'un "écran de fumée" destiné à faire diversion et à masquer leurs propres irrégularités.

Pourtant, à l'occasion généralement de leur prise de fonctions, les consuls-généraux américains ne manquaient pas de signaler eux-mêmes à leur gouvernement, pour montrer leur propre probité et la soi-disant complexité de l'épuration des listes de protection, les trafics de leurs prédécesseurs. Lors de sa

bravent le gouvernement de (leur) pays". V. aussi A. Goldenberg & al., *Les Juifs du Maroc. Images et Textes*, Paris, éd. du Scribe, 1992, photographies d'aventuriers juifs marocains en Amérique du Sud.

135 - FRUS, 1872, 29, II, Washington 23.10.1872, le Sous-Secrétaire d'Etat Hamilton Fish à Mathews au sujet des protestations du sultan contre l'octroi de passeports américains à des Marocains poursuivis par la justice ou endettés envers le Trésor, "The right of any foreigner to be naturalized according to law cannot be called in question".

136 - M. Landenberger, op. cit., p. 157, sur les "agents" de Joshua Tolédano, Juif marocain établi à New-York, et de ses frères, Abraham et Joseph, demeurés au Maroc.

congénères, s'occupant le plus possible de tirer avantage de leur situation officielle pour faire fortune". (131)

c - La filière luso-brésilienne

Autre "protecteur des Juifs": l'immovible représentant du gouvernement de Lisbonne à Tanger, Don José Daniel Colaço. N'affichant pas de prétentions politiques ou territoriales particulières, il n'en portait pas moins de rudes coups à la souveraineté et au Trésor par l'extension de sa clientèle juive. D'après son homologue français, "il est de fait que la voix publique accuse hautement le ministre du Portugal de trafiquer à l'abri de son pavillon des bénéfices de la protection. Les résidents portugais sont rares (ici). (Il existe) encore moins de Brésiliens; cependant dans quelques ports de la côte le nombre des protégés portugais et brésiliens atteint un chiffre exorbitant". (132)

Représentant également le Brésil, il se montra si prodigue dans l'octroi de cartes de protection de ce pays que le gouvernement de Rio de Janeiro finit par nommer un consul-général au Maroc: le poste échut à un Juif marocain naturalisé brésilien, Jacob Attias. (133)

Un courant d'émigration existait bien vers le Brésil. Il concernait surtout des Juifs de Tétouan et de diverses autres villes du nord marocain qui partaient avec l'espoir de faire fortune avant de retourner au pays. Une fois sur place, certains d'entre eux essaïmaient dans diverses directions. Mais ceux qui revenaient au Maroc se hâtaient de se prévaloir de leur passage, si court était-il, au Brésil, en Argentine, au Paraguay, au Chili, ou au Venezuela pour prétendre à la nationalité de ces pays. Le pécule qu'ils ramenaient et les immunités qu'ils s'arrogeaient enflammaient l'imaginaire de leurs coreligionnaires pour l'"Eldorado" sud-américain et les incitaient à suivre le même itinéraire pour accéder eux aussi aux privilèges capitulaires. (134)

131 - Rapport de Schlumberger, cit. supra.

132 - AEP, CP, 73, 5.5.1895, De Monbel au Quai. AMG, C 8, 22.7.1894, conf., Schlumberger, "Embarqué sur le Vasco de Gamma, (Colaço) visite la côte et recueille de l'argent parmi ses agents consulaires et ses protégés qu'il met souvent à contribution".

133 - FO, 881, 7588, 14.4.1900, Nicolson à Lansdowne, refus du Makhzen de reconnaître les protections et naturalisations brésiliennes. AEP, NS, I, 5.9.1900, La Martinière au Quai, "Le Makhzen cherche à débarrasser le pays de tous les agents consulaires véreux qui encombrant les ports... (Le) Brésil (n'a ici) pour ressortissants que des Marocains naturalisés ou protégés".

134 - AEP, CP, 70, 28.7.1894, Souhart au Quai, "Les Juifs marocains s'expatrient volontiers, de préférence vers l'Amérique du Sud d'où ils retournent... avec une naturalisation qui les soustrait à la juridiction locale et leur permet de se livrer à de petites opérations commerciales ne servant (en fait) qu'à déguiser des prêts usuraires aux Arabes". Ibid., NS, I, 1.9.1897, Schlumberger au ministre de la Guerre, "Les Juifs brésiliens sont en réalité des Marocains qui... (prétendent avoir été naturalisés) et

b - Les "protecteurs" italiens

Encore plus importantes étaient les possibilités que le ministre d'Italie, le "Protector" adulé par les Juifs tangérois, offrait aussi bien à ses "interprètes" qu'à tous les éléments qu'il soustrayait à la juridiction du Makhzen sous prétexte de les prémunir contre l'arbitraire et les spoliations. D'après son collègue français, le "signor Scovasso trouve dans l'extension abusive du droit de protection le moyen de grouper autour de son pavillon une nombreuse clientèle recrutée presque exclusivement dans l'élément juif dont les intérêts lui servaient de prétexte pour s'ingérer dans les affaires indigènes qui relevaient sans conteste de la juridiction marocaine". (127)

Cherchant à compenser la situation de faiblesse dans laquelle le faible nombre de ses compatriotes (de souche) établis au Maroc le plaçait par rapport à ses rivaux, il s'efforçait en effet de satisfaire les demandes de protection qui lui étaient adressées, de couvrir de son autorité les naturalisations ouvertement frauduleuses, et de faire étalage de la force pour faire aboutir les réclamations les plus douteuses. (128)

Ses successeurs persévérèrent dans la même ligne de conduite. Etant donné que l'immigration italienne faisant totalement défaut (au Maroc), releva ainsi Schlumberger à propos des menées du commandeur Cantagelli, le gouvernement du roi Imbert s'est créé (ici) des sujets non seulement en protégeant mais même en naturalisant des Juifs marocains". (129)

Cette politique n'était pas en fait dictée uniquement par le souci de la légation d'éviter une réédition au Maroc du "coup de Tunis". Cantagelli trouvait en effet personnellement son compte dans "le recrutement d'une clientèle nombreuse et autant que possible riche (principalement) parmi les Juifs de Tanger et de Tétouan... même s'il lui était difficile d'expliquer comment, n'ayant ni commerce ni nationaux, ses listes (comportaient autant de protégés)". (130)

Le chef de la légation et le secrétaire-interprète, Gianatello Gentile, personnage jugé "très intelligent, sans trop de scrupules et dangereux" par les Français attentifs aux progrès des Italiens sur la scène marocaine (i.e. construction d'une fabrique d'armes à Fès), étaient activement secondés dans leurs trafics par "A. Laredo, G. Toledano, et G. Aflalo, respectivement premier, second et troisième interprètes, tous trois juifs indigènes à la dévotion de Gentile et, comme leurs

127 - AEP, CP, 49, 14.9.1889. Sur les "Viva Scovasso" v. Ibid., 44, 2.4.1880, Vernouillet au Quai.

128 - Ibid. Le gouvernement italien demeura sourd aux appels pressants du sultan malgré l'envoi à Rome d'une ambassade.

129 - AMG, C 20, Les étrangers au Maroc, cit. supra.

130 - AEP, CP, 70, Tanger 4.6.1894. Ibn Zidane, *Al'Izz*, II, pp. 318-319.

appelaient "les représentants peu rétribués et encore moins scrupuleux de puissances secondaires", leur offraient effectivement de vastes possibilités et leur permettaient de compenser largement leur "investissement" initial. Et il était de fait et de notoriété que "les drogman des différents consuls (étaient devenus) les hommes les plus riches du Maroc" grâce aux trafics en tous genres auxquels ils se livraient (i.e. fraudes dans les déclarations en douanes, non-respect des délais de prohibition de l'achat ou de l'exportation de divers produits agricoles, refus de paiement de droits et taxes, accaparement de terrains de l'Etat, des Habous et de particuliers etc.) (123)

2 - Principales filières de protection et de naturalisation

a - Les Austro-Hongrois et leurs "interprètes"

Le ministre-résident d'Autriche-Hongrie était au nombre de ceux qui, notoirement, trempaient avec leurs drogman juifs dans le trafic à vaste échelle des patentes. Aux dires du chef de la mission militaire française, "(comme) le gouvernement qu'il représentait ne nourrissait pas d'ambitions politiques particulières à l'égard du Maroc, le chevalier de Boleslausky n'avait guère à s'occuper que des affaires de protégés consulaires autrichiens qui sont assez nombreux bien qu'il soit difficile d'en justifier l'existence". (124)

Son compatriote Mordechai Schmidel, personnage ayant commencé sa "carrière" à Téouan et continué par la suite à opérer à partir de Tanger, "ne voyait (lui aussi) dans ses fonctions consulaires, dit le ministre de France Charles Féraud, qu'un moyen de faire rapidement fortune. A l'abri de l'impunité, il se livrait sur les indigènes à des extorsions qui sont devenues légendaires (et) qui donnent aux Marocains une singulière opinion de la moralité européenne". (125)

L'un et l'autre travaillaient en étroites relations avec le drogman de leur légation, le Marocain J.A. Abensur, notable de la communauté israélite de Tanger et l'un des plus gros négociants du pays "n'ayant de préoccupation autre que celle (d'accroître) sa fortune grâce à sa situation privilégiée". Son exemple était suivi par ses coreligionnaires dans d'autres villes: "quoique pays ultra-catholique, relève à ce propos le capitaine Schlumberger, l'Autriche a pris pour agents consulaires dans plusieurs ports (marocains) des Juifs indigènes (qui) ne se servaient du pavillon qu'ils représentaient que pour faciliter leur commerce et commettre des abus". (126)

123 - AEP, CP, 64, Tanger 18.5.1892.

124 - AMG, C 20, "Notes sur les étrangers au Maroc", rapport rédigé par le capitaine Schlumberger.

125 - AEP, CP, 50, 19.1.1885; v. aussi supra "L'affaire Aïssa Riffi"

126 - AMG, C 20, Notes sur les étrangers, cit. supra, indications sur les consuls qui remettaient à leurs agents juifs des "patentes de protection signées en blanc et négociables à volonté" en guise de paiement des arriérés de salaires.

Bien que l'attention d'observateurs étrangers se soit essentiellement focalisée sur lui et que ses pouvoirs étaient effectivement tels que même le sultan se voyait obligé de le ménager, Benchimol n'était pas en fait le seul Israélite à abuser de ses fonctions officielles. Comme lui, et à l'instar de leurs homologues d'Orient - redoutés, selon une expression courante dans l'empire ottoman, autant que "le feu, la peste, et d'autres calamités", d'autres "interprètes" juifs formaient eux aussi ce qu'un consul appela, en employant le terme dans son acception biblique, une véritable "plaie". (120)

"Les interprètes des légations et des consulats, écrit à leur propos le *Times of Morocco*, sont revêtus d'un pouvoir tellement disproportionné qu'ils n'hésitent pas à l'employer pour des buts privés et malhonnêtes... La vente de cartes de protection est très commune à Tanger". (121)

Le phénomène était imputable, d'après le rédacteur en chef de ce journal, Budgett Meakin, à l'insuffisance de leur traitement. En fait, la plupart d'entre eux s'en passaient. Etant de riches négociants et d'importants propriétaires fonciers, ils étaient surtout intéressés par l'immunité que leurs fonctions officielles leur assuraient et s'en servaient effectivement pour augmenter leur fortune. C'était dans cette perspective que certains d'entre eux achetaient leurs charges. Même si la nature de pareille transaction et le recours à des formules de "paiement" autres qu'en espèces rendent difficile toute évaluation des versements effectués à ce titre, il semble que l'acquisition d'un poste d'agent consulaire, par exemple ait tourné en moyenne dans les années quatre vingt autour de 2.000 à 3.000 piastres et celui de vice-consul aux environs de 4.000 à 6.000. (122)

Les opportunités inhérentes au type de rapports prévalant de manière générale entre les légations et le Makhzen, et la vénalité de bon nombre de chefs de postes, notamment ceux que leurs collègues britanniques, espagnols et français

120 - H. A. Reed, *The Destruction of the Janissaries*, Princeton, 1951, p. 98. B. H. Summer, *Russia and the Balkans, 1870-1880*, Oxford, 1937, p. 236, d'après Sir William White "British embassy drogman (in the Ottoman Empire) are all Levantines of a very bad type and suspected of being corrupt".

121 - n° du 13 janvier 1886. AEP, CP, 61, 12.6.1891, Féraud au Quai, sur le trafic des patentes, "véritable industrie, pratiquée avec la connivence à peine dissimulée de certains consulats".

122 - Cf. USNA, Morocco, Roll 11, 61, 27.2.1877, Mathews au Département d'Etat au sujet des accusations portées contre Abraham Corcos, soupçonné d'avoir versé 2.000 piastres pour l'achat de sa charge de vice-consul à J. Mc Math. M. Landenberger, *US Diplomatic Efforts on Behalf of Moroccan Jews, 1880-1906*, Ph.D inédit, St John's University, 1981, p. 9, sur la "tradition" instituée par le consul-général George Brown, dénoncé par un Juif, Messod Abecassis, auquel il avait "cédé" le poste d'agent-consulaire à Larache pour 1.000 piastres. A. Moulières, *Le Maroc inconnu. Etude géographique et sociologique*, II, Paris. 1899, p. 634, l'auteur rapporte que divers éléments mettaient à contribution les charmes de leurs épouses, "A Mogador, (ville) célèbre par sa légèreté, la prostitution était à la mode dans certaines familles juives".

précisément pour faire l'apologie du système et souligner ses mérites dans la limitation de "l'arbitraire des autorités indigènes".

"Tanger, écrivait ainsi l'un d'entre eux, appartient presque entièrement aux Juifs autant par le commerce que par les maisons qu'ils y possèdent. Dans le reste du pays, de manière plus générale, beaucoup de leurs coreligionnaires, aidés de la protection qu'ils ont su acquérir, peuvent avoir pour leur fortune et leurs affaires une sécurité qui n'existe point chez les Maures restés presque tous à la merci du sultan et des pachas"; cette "avance" qui les promettait à "un bel avenir" étant, ajoutait-il, accentuée par "l'incontestable supériorité que leur conférait sur les Maures demeurés ignorants leur accession à l'instruction moderne". (117)

Dans leur souci d'améliorer leur image de marque et de "rehausser le prestige du nom chrétien", les représentants étrangers crurent bon de développer une politique d'attraction en direction de notabilités religieuses musulmanes. Telle fut en particulier la stratégie officielle du successeur de Vernouillet, Ladislav Ordega, ancien secrétaire d'Adolphe Crémieux ayant bénéficié d'une promotion foudroyante dans la Carrière grâce à l'amitié de Gambetta, et ayant été, après sa nomination à Tanger, l'artisan du passage sous protection française en 1884 du chef de la zaouïa d'Ouezzane. (118)

Ce "coup", censé débarrasser la légation des torts que lui portaient ses "compromissions avec les Juifs" et présenté à Jules Ferry comme un pas important sur la voie de la "tunisification" du Maroc, n'altéra en fait en rien la politique de clientélisation menée en milieu israélite. Bien plus: Ordega trempa en personne dans les trafics du drogman Haïm Benchimol. Il le laissa sévir à un point tel qu'Edouard Drumont s'en prit à lui nommément et critiqua dans *La France Juive* sa "coupable tolérance" et le fait qu'il ait permis à "(un Juif) dont l'infamie (était) connue de tout le monde, (de devenir) le vrai maître de la légation". (119)

117 - AEP, Ibid.; v. aussi FO, 99, 256, P. V de la séance du corps diplomatique du 26.2.1883, Ordega: "La France a toujours défendu le principe de la protection en pays musulman comme un moyen de civilisation. Mais les meilleures choses en ce monde peuvent devenir nuisibles par l'abus".

118 - AEP, CP, 48, 12.4.1884, Ordega à J. Ferry, "Assurément, il ne tiendrait qu'à nous de faire du chérif d'Ouezzane l'instrument docile de nos desseins". F.V. Parsons, op. cit., p. 110.

119 - Cf. AEP, CP, 47, 19.8.1882, Ordega avisant le Quai de "l'accroissement dans des proportions scandaleuses du nombre et des abus des protégés". E. Drumont, *La France Juive*, 1886, II, p. 64, "Tissot défend les Juifs pour avoir de l'avancement"; "Ordega (qui) se fait gloire de ne pas être d'origine française, appartient, non pas à la Pologne héroïque et croyante pour laquelle tous les Chrétiens forment des vœux, mais à la Pologne ralliée aux Juifs". Cf. AMG, C, 6, Rapport mensuel d'Erckman stigmatisant les "bas procédés grâce auxquels (Benchimol) amassait depuis trente ans des millions et jouait les seigneurs-banquiers".

composition du comité de leur communauté. Comme ils subissaient le contrecoup des rivalités opposant les catégories marchandes supérieures et moyennes, les petits artisans, boutiquiers et colporteurs se plaignaient sans cesse au sultan de la désignation de "créatures des riches à la tête du Beth-din".et de leur collusion avec les autorités locales musulmanes.

Replacée dans le contexte de l'évolution générale du pays, la dégradation de la situation à Demnate n'était en fait que le reflet d'une situation générale marquée par le faible impact des gestes de bonne volonté que prenait le sultan à la fois pour réduire les réclamations des protégés israélites et persuader les puissances de la nécessité d'une révision de la convention de Madrid.

III - AMPLIFICATION DU PHENOMENE DES PROTECTIONS ET DES NATURALISATIONS EN MILIEU JUIF

1 - La toute-puissance de fait des "drogmans"

La situation générale était en effet marquée par la prolifération de protégés et de naturalisés. Cet état de fait était dans une large mesure imputable à la non-rétroactivité des lois invoquée par les légations à l'appui de leur refus de radier de leurs listes les éléments qui y étaient irrégulièrement inscrits avant 1880, la suspension de facto des clauses restrictives de la convention de Madrid, l'alignement des Allemands sur leurs rivaux en matière d'octroi des patentes de censaux, et la demande soutenue en cartes de mokhalets de cultivateurs et d'éleveurs musulmans excédés par les charges fiscales et militaires.

L'accentuation des rivalités opposant les puissances cherchant à établir leur hégémonie sur les communautés juives, jugées nettement plus malléables que les Musulmans voire "assimilables au plus haut degré et, malgré l'abjection dans laquelle les tenaient les Musulmans, appelées à servir d'instrument à la civilisation", facilitait les manoeuvres de tous ceux qui cherchaient à s'enrichir ou à accroître leur fortune à la faveur de l'incapacité du Makhzen à réagir contre les empiétements étrangers. (116)

Les partisans inconditionnels du système des protections minimisaient l'importance de ces irrégularités. Ils mettaient en avant la réussite des Juifs

116 - FO,99, 194, Gibraltar 10.6.1880, Memorandum Respecting Trade in Morocco, by the Exchange Committee of Gibraltar, "The persons (enjoying irregular protection)... consist principally of a number of more or less wealthy members of the Jewish persuasion and their families". Cf. *Le Réveil du Maroc*, 26.1.1887, "les vertus de la race juive". Cf. AEP, MD, 10, Mémoire sur le Maroc en 1866.

Non moins significative fut l'exhortation explicite du gouverneur à adopter à l'égard de ses administrés juifs le même comportement, "sans rien y ajouter ni retrancher", que celui que suivaient ses collègues envers les Juifs des villes (côtières). Quant aux Israélites, ils furent appelés à "ne pas outrepasser (de leur côté) leurs limites et à s'arrêter aux frontières que les pactes qu'ils ont souscrits leur font obligation de respecter". (114)

Ces recommandations s'avérèrent sans grande portée. Toutes sortes de conflits, avec divers "prolongements" à Tanger, Londres et Paris, continuèrent d'agiter Demnate. Après le séjour qu'il y effectua lui-même en 1887, Moulay Hassan crut trouver une solution radicale dans la construction d'un mellah. D'autant que des plaintes s'élevaient depuis fort longtemps déjà contre la "pollution" de l'eau alimentant la grande mosquée à son passage devant les maisons juives situées plus en amont.

Construit avec des fonds du Trésor, ce nouveau quartier, dont le principe avait déjà été retenu dans les années soixante, sous condition cependant que les frais de son érection fussent mis à la charge des Musulmans, était censé réduire les frictions et mettre les Juifs à l'abri d'éventuels raids des tribus alentours. La mesure fut complétée par sa soustraction à la compétence de Jilali b. Ali, la désignation à sa tête d'un caïd de l'armée dans un premier temps, puis, dans une seconde étape, son rattachement à l'autorité du gouverneur de Marrakech- avant sa ré-insertion sous les ordres de Jilali. (115)

Abstraction faite de son coût financier et de l'insignifiance des sommes que le Trésor put récupérer par la mise en vente des maisons et des boutiques évacuées par les Juifs mais dépouillées par ces derniers de leurs portes et même des poutres de leurs toitures, la construction du ce quartier ne réduisit cependant pratiquement en rien la détérioration du climat inter-communautaire à Demnate.

Les tensions ne firent en effet que s'exacerber sous les effets des réclamations incessantes de censaux juifs, des menées de leurs homologues musulmans, de la location par Jilali b. Ali de plusieurs boutiques à l'intérieur même du nouveau quartier et des tentatives qu'il déployait pour monopoliser l'achat des produits les rémunérateurs à l'exportation. Du reste au sein même du mellah, leurs dissensions internes incitaient les Juifs à remettre constamment en cause la

114 - Ibid., et lettre du gouverneur accusant réception des instructions du sultan, 26 ramadan 1302 / 9.7.1885.

115 - Dahir ordonnant la construction d'un mellah à Demnate, 17 châabane 1304 / 11.5.1887. Acte adoulaire attestant l'acceptation par les Juifs et les Musulmans de la construction de ce quartier, 12 châabane 1304 / 12.5.1887. Dahirs des 26 rabi I 1306 / 30.11.1888 et 22 kâada 1309 / 18.6.1892 ordonnant la cession, par mise aux enchères et pour le compte du Trésor, des locaux évacués par les Juifs, ainsi que la location de boutiques du nouveau mellah.

Son rapport indiqua que, parmi les éléments prétendant à une part des 150.000 rials réclamés au Makhzen à titre d'indemnités pour des "pertes de fonds et de marchandises subies au cours des troubles ou accaparées par des aides du gouverneur", figuraient des gens de modeste condition. Bien plus: ils étaient fortement endettés auprès de marchands de Casablanca et contractaient depuis plusieurs années de petits prêts mensuels pour subvenir à la nourriture quotidienne de leurs familles. Quant à l'émissaire de la légation de France, il découvrit de son côté que les six Juifs déclarés tués pendant l'agitation ou assassinés lors de déplacements dans les tribus environnantes étaient morts depuis plus de huit ans déjà. (111)

Devant ces conclusions, les chefs de légations décidèrent d'inviter le sultan à sermonner Haj Jilali (présent à la tête de contingents en opérations dans le Gharb), et de renvoyer les "délégués" de Demnate chez eux. Une fois parvenus à destination, ces derniers furent cependant reçus à coups de pierre. Ayant dû rebrousser chemin, ils déclarèrent avoir été aussi délestés au cours d'une échauffourée avec des Musulmans d'effets personnels et de 70.000 louis d'or. Pour limiter les dégâts, le sultan dut non seulement leur délivrer un dahir d'amnistie mais aussi faire incarcérer à Essaouira des Musulmans les plus exaltés. Forts de ces résultats, ce fut "revêtus du costume des Chrétiens et au milieu du bruit assourdissant d'instruments de musique" que les "délégués" firent leur entrée à Demnate. (112)

Le gouverneur fut lui aussi "sermonné". Dans une lettre d'où transparaissaient tant l'existence de deux clans au sein de la communauté juive que l'étendue de griefs sur lesquels les censeurs greffaient leurs réclamations, le sultan lui rappela en effet que "Dieu interdit l'injustice aussi bien vis-à-vis du musulman que du juif et du chrétien". Il l'exhorta à traiter les "dhimmis" sur un pied d'égalité en matière de jiziya, "à ne pas en exonérer quelques uns et à l'exiger d'autres mais à la percevoir de tous en tenant compte des capacités de chacun et sans excès pour personne", à ne pas s'ingérer dans le fonctionnement des tribunaux rabbiniques, et à respecter le repos sabbatique et les fêtes religieuses juives.

Fort révélatrices de l'ampleur des enjeux économiques des antagonismes opposant le gouverneur à ses administrés furent les recommandations du souverain lui enjoignant -avec les termes mêmes du dahir de 1864- de ne pas utiliser les services d'un Juif sans rémunération ou contre son gré, payer les marchandises qui lui étaient livrées au comptant et au juste prix, ne pas contraindre les acheteurs à payer des produits à un cours supérieur à celui du marché, et observer le taux de change normal des monnaies. (113)

111 - AEP, CP, 48, 4.4.1885. Féraud à J. Ferry.

112 - DAR, D.G., dahir d'amnistie daté du 30 rjeb 1302 / 4.6.1885; 26 ramadan 1302 / 9.7.1885. Demnati au grand-vizir Larbi b. Mokhtar.

113 - Ibid., 1 châabane 1302 / 16.5.1885.

maisons de Chrétiens et solliciter, au nom de toute la communauté, leur protection".(108)

Dans un autre acte, le cadi de la ville, le nadir (responsable des biens Habous), des oulémas, des chorfas, des imams de mosquées, l'un des chefs muletiers de la Cour, des gens du commun, et des notables juifs, firent sous serment des déclarations sur les événements ayant marqué une "journée" de désordres au cours de laquelle, cherchant manifestement à provoquer un incident sanglant à même de focaliser l'attention des légations sur Demnate, des "proches parents des absents (partis à Tanger) se distinguèrent par une audace tout à fait inaccoutumée dans la région". (109)

Profitant de la passivité de leurs voisins musulmans, menacés de réprimandes, les agitateurs, affirmaient ces témoins, abandonnèrent toute retenue, proférèrent "les paroles et les insultes (les plus choquantes), jetèrent des pierres contre les maisons des Musulmans, agressèrent des passants isolés, faillirent crever un oeil à l'un d'entre eux, frappèrent un chérif et renversèrent le sac de blé qu'il transportait, blessèrent à la nuque un enfant attrapé à la porte de la Casbah, et assénèrent un coup au visage même à l'un de leurs notables accouru leur conseiller de se calmer". D'après ce dernier et d'autres témoins juifs, "la révolte de leurs (frères) et (leur) folie étaient dues à l'arrivée de lettres (en provenance de Tanger) dans lesquelles les absents poussaient le parti du trouble à agir de manière à ce que le gouverneur ou des Musulmans commettent quelque impair qui puisse servir de preuve auprès (du sultan)".

Les enquêtes menées par des émissaires dépêchés sur place au cours du printemps 1885 d'abord et conjointement par les légations d'Angleterre et d'Italie puis par celle de France confirmèrent les provocations de quelques censaux. Le premier envoyé fut Boubker Ghanjaoui, riche Musulman de Marrakech redouté du Makhzen à cause de sa protection britannique et, surtout, de son statut d'agent officieux de Hay. Il fit savoir à son mandataire, après l'avoir avisé des tentatives de corruption dont il fut l'objet de part et d'autre, que les violences et les pertes matérielles déclarées par les Juifs de Demnate, et en particulier le dénommé Botbol, censal du vice-consul d'Angleterre à Casablanca, John Lapeen, étaient purement imaginaires et fondées sur de faux documents. (110)

108 - DAR, DG, acte adoulaire du 14 chaoual 1301/ 7.8.1884, témoignage de dix notables israélites, Aaron b. Hakou Bezzaz, Mimoun Dahan, Ya'cob b. Makhlof, Ya'cob Debbagh, Aaron b. Abraham, Chamoun b. Hanoun, Yosef Azoulay, Elie Malka, David Debbagh, Ya'cob b. Abraham.

109 - Ibid., "Les juifs de Demnate sont divisés en deux clans..., des rixes (ont) éclaté entre eux". DAR, D.G., 3 safar 1302/ 22.11.1884.

110 - FO, 174, 146, 23.3.1885, Hay remerciant Ghanjaoui.

lecture dans les mosquées de dahirs rappelant "les obligations des croyants envers les dhimmis", la construction d'un mellah, et un début d'exode définitif de commerçants et d'artisans juifs gênés par le boycottage auquel le gouverneur, plaçant résolument le conflit sur le terrain religieux et tournant ce faisant les instructions royales lui enjoignant de ne pas abuser de son pouvoir dans la conduite de ses affaires personnelles, appelait la population musulmane, accentuaient le caractère inter-communautaire de la crise. (106)

Au risque de déchaîner les passions, les adversaires de Jilali b. Ali ne s'embarrassèrent guère eux non plus du choix des moyens. Pour susciter la compassion, certains d'entre eux fomentèrent même délibérément des troubles avant de se rendre en délégation à Tanger réclamer la destitution de leur "persécuteur". Furieux, ce dernier ne demeura pas en reste et poursuivit à l'intérieur même du "horm" d'une zaouïa (Sidi Bou Khlef) leurs "complices" demeurés sur place. (107)

Tout en ne changeant rien à ses abus, il essaya de se prémunir contre de telles manœuvres par des actes adoulaïres constatant les "excès de la clique des vauriens parmi les Juifs". Il bénéficia du concours de notables. Ceux-ci attestèrent dans l'un de ces actes que leur communauté vivait dans la tranquillité et que, entendant demeurer en paix, elle sollicitait l'intervention du sultan afin qu'un terme fût mis aux agissements d'une minorité d'agitateurs ayant commencé à rompre les traditions, commettre des méfaits, "s'immiscer dans ce qui ne les regardait pas, (et) outrepasser les limites auxquels leurs ancêtres s'en étaient tenus dans leurs rapports avec leur gouverneur et les seigneurs musulmans". Ces "déviation" étaient imputables, déclaraient-ils, à un certain Mordechai Azoulay. Prétendant avoir été victime de pillage, celui-ci aurait incité quelques uns de ses coreligionnaires à appuyer ses réclamations en échange de la promesse de récompenses et aurait conduit une délégation à Casablanca puis à Tanger "sacrifier (des bêtes) devant les

106 - FO, 99, 221, Londres, 31.12.1884, Le baron de Worms, président de l'AJA, à Lord Granville. AEP, CP, 48, 21.1.1885, remise aux représentants de France, d'Angleterre, d'Italie et des Etats-Unis d'une pétition de Juifs de Demnate protestant contre les corvées imposées à leur communauté même durant le shabbat et réclamant "au nom des droits de l'homme" la destitution du gouverneur Jilali.

107 - AEP, CP, 48, 20.1.1885, "(l'une des zaouïas de Demnate), lieu de refuge traditionnel pour les musulmans et les juifs a été violée par le pacha Jilali furieux contre les Juifs... ayant demandé sa révocation". FO, 99, 221, 26.3.1885, "la délégation des juifs de Demnate a présenté à la légation des prétentions inacceptables; il lui a été signifié qu'elle ne pourrait plus compter sur l'aide de la France si elle maintenait des exigences excessives"; le rapport fait aussi état "des actes de révolte et les propos séditions et discourtois (de ces juifs) envers le gouvernement de S.M. chérifienne".

3 - Demnate : la "cassure" de 1884

Si le sultan ne parvenait pas à maîtriser la situation dans sa propre capitale, ville sainte de surcroît comprenant une médina réputée particulièrement frondeuse, il lui était encore plus difficile de contrôler ce qui passait ailleurs et notamment là où les parties en conflit se montraient aussi intransigeantes les unes que les autres.

C'est ce qui advint à Demnate, petite ville du piémont du Haut-Atlas, située à 120 km à l'est de Marrakech et peuplée de quelque 4.000 habitants, où de Foucauld avait remarqué en 1883 que ses quelque 1.700 Juifs ne disposaient pas de mellah mais "habitent pêle-mêle avec les Musulmans, qui les traitent avec une exceptionnelle bonté". Déjà ébranlée en fait par les remous ayant suivi la visite de Montefiore à Marrakech, cette coexistence fut mise à rude épreuve, à partir de 1878. A cette tension concourut notamment la conjonction de conflits liés à la pénurie, aux échos de la conférence de Madrid, au bruit fait autour de l'affaire survenue dans la tribu voisine des Ntifa, et à l'obtention par quelques marchands juifs de condition moyenne de cartes de censeux à la faveur de leurs relations avec des coreligionnaires de Marrakech, Essaouira et Casablanca. (105)

A la dynamique de l'affrontement contribuèrent aussi activement les innombrables expédients du caïd Haj Jilali ben Ali. Principal négociant de la place avant sa désignation au poste de gouverneur en 1875 en remplacement de son propre père, ce personnage, qui devait mourir deux décennies plus tard sous les coups de poignard qu'un Musulman lui asséna en pleine mosquée, ne reculait en effet devant aucun moyen pour continuer à exercer son autorité d'une poigne de fer. L'un de ses principaux objectifs était d'empêcher les censeux, dangereux "opportunistes" à ses yeux et à ceux des marchands juifs avec lesquels il était en affaires, de battre en brèche le contrôle qu'il exerçait sur les échanges de la région.

Dans un contexte général marqué par la multiplication des contradictions qui déchiraient la majorité musulmane à l'intérieur de la ville même et opposaient de plus en plus celle-ci aux tribus alentours, les appels des éléments protégés au Board et à l'AIU, les déplacements effectués par certains d'entre eux à Tanger pour exposer leurs griefs contre le gouverneur aux légations, et l'inflation des "indemnités" qu'eux-mêmes et leurs commanditaires réclamaient pour "la perte de fonds et de marchandises" tendaient de plus en plus à réduire en apparence la crise multiforme que traversait Demnate à un conflit de type confessionnel.

L'intervention de notables juifs de Marrakech (i.e. Ischoua Corcos) en affaires avec Haj Jilali pour "réconcilier le gouverneur avec leurs coreligionnaires", la

105 - Ch. de Foucauld, op. cit., p. 77. E. Doutté, *Missions au Maroc. En tribu*, Paris, 1914, pp. 220-21, "étant à la lisière de la plaine et de la montagne, (Demnate) est souvent disputée entre les partis et, chaque fois qu'il y a des troubles, le mellah est exposé à être pillé".

leurs coreligionnaires reconnus coupables lors du jugement d'un litige où ils étaient partie. La nouvelle de leur arrestation parvint à Tanger. Pour ne pas donner prise aux légations et avant même que Bargach ne lui fasse part des rumeurs dont il avait eu l'écho, le sultan se dépêcha d'accéder aux vœux d'un groupe de Juifs venus intercéder en faveur de leurs "frères" emprisonnés. (101)

Tout aussi inopérante fut la mesure envisagée pour permettre à ceux qui y tenaient de tourner l'interdit relatif au "déchaussement" dans les espaces considérés comme sacrés sans heurter pour autant la sensibilité des Musulmans: au choix qui leur fut proposé entre garder leurs sandales là où ils devaient les enlever mais se démarquer complètement de la tradition en endossant aussi "le costume chrétien", ou continuer à porter le costume juif traditionnel et se déchausser là où il le fallait, les protégés rétorquèrent qu'ils entendaient garder celui-ci et celles-la. (102)

Si éloigné des normes traditionnelles qu'il ait pu paraître aux défenseurs de l'ordre canonique, un tel comportement était "normal" aux yeux de ceux qui, s'inspirant tant de ce qu'ils voyaient à l'occasion de passages dans les villes côtières que de l'exemple de coreligionnaires venant de Tanger par exemple ou même d'Algérie et ne changeant rien à leurs habitudes lors de leurs déplacements à Fès, estimaient totalement anachronique le maintien des dispositions observées par leurs ancêtres. (103)

L'attraction que le modèle européen semblait exercer sur une partie de l'élite juive de Fès ne l'empêchait cependant pas de s'associer aux protestations de leurs coreligionnaires contre "le mal que leur causait l'établissement de Chrétiens à proximité du mellah". (104)

101 - Ibn Zidane, *Ithaf*, op. cit., II, p. 400, 3 moharram 1302 / 23.10.1884, Moulay Hassan à Bargach.

102 - Ibid.

103 - L'incident de janvier 1880 avait été provoqué par un Tétouanais établi à Fès après un séjour en Algérie. Des Juifs protégés italiens d'El-Qsar furent à l'origine de celui qui survint sept mois plus tard sur l'esplanade du palais. AEP, CP, 48, 13.6.1885, Féraud au Quai: "les personnes les plus éclairées du mellah de Fès manifestent des craintes que je considère comme exagérées mais justifiées par l'état de choses que les Juifs protégés ont créé". Pour ne pas compliquer encore davantage la situation, Féraud rejeta la candidature de Salomon Ben Oziel, directeur de l'école de l'AIU à Fès, au poste d'agent consulaire: "la nomination d'un Juif (à la place d'un Musulman algérien) serait aussi impolitique qu'impopulaire et nuirait aux affaires françaises aussi bien au point de vue du gouvernement marocain qu'à celui des sujets musulmans d'Algérie (établis) au Maroc".

104 - BGA, FB, 22 jourmada I 1300/ 31.3.1883, le sultan enjoignant à Bargach de "déployer tout l'art diplomatique qu'on lui connaissait pour persuader l'ambassadeur d'Espagne de consentir à l'éloignement de ses compatriotes contre lesquels les dhimmis de Fès élevaient des cris".

actes de manière à ce qu'ils (se sentent) constamment (en état d'infériorité caractérisée) par rapport aux Musulmans tant libres qu'esclaves. Et ce même s'ils possèdent des quintaux décuplés d'or et d'argent". (99)

Par l'évocation de l'or, les oulémas entendaient établir implicitement un parallèle entre le passé et le présent et rappeler que l'enrichissement des Juifs, que ce soit dans le commerce caravanier ou les échanges maritimes, ne changeait rien à l'intangibilité de "l'ordre voulu par Dieu". Dictée par le souci de souligner encore davantage la transcendance de cet ordre, l'"omission" dans cette fétoua de toute référence au contexte diplomatique témoignait de la volonté de ses auteurs d'"ignorer" le rôle de l'Europe dans le changement de comportement de Juifs autochtones. Le sultan pouvait certes se servir d'une telle intransigeance à la fois pour démontrer aux légations l'étroitesse de sa marge de manoeuvre et convaincre les Juifs de faire preuve de modération. Le rappel des dispositions que des groupes toujours considérés comme des dhimmis n'observaient plus représentait cependant en tant que tel un sévère constat des "défaillances" de l'Imam dans la défense de l'ordre canonique.

L'inopportunité d'une consultation qui mettait à nu de facto l'énorme discordance existant entre les "textes" et la réalité apparut encore plus nettement lorsque, prenant prétexte de ses appels à l'adoption de comportements moins arrogants, les éléments qui avaient instauré ce "triumvirat" refusèrent de le dissoudre. Ils demandèrent en effet de nouveau au souverain d'ordonner au gouverneur de Fès-Jdid de leur apporter sa coopération. Moulay Hassan finit par y acquiescer en contrepartie de leur engagement à "recommander à leurs frères de s'abstenir de tout ce qui était contraire à la tradition et de nature à provoquer des incidents (i.e. port de sandales notamment dans les endroits tels que les prétoires (des cadis) à Fès-Jdid et en médina". (100)

Cette concession n'apporta aucun répit. Au moment même où le souverain invitait des rabbins et des négociants à veiller au bon fonctionnement du "comité" dont il venait d'approuver la création et à faire respecter les conditions sous lesquelles il avait été reconnu, un nouvel incident éclata en effet entre le cadî de Fès-Jdid et des protégés qui avaient forcé l'entrée de sa mahkama, refusé de se déchausser comme convenu, et protesté contre l'incarcération de quelques uns de

99 - BR, "Fétoua en réponse à une question de l'émir des croyants, Moulay Hassan, 20 joumada I 1300" / 29.3.1883.

100 - DAR, Dossier Fès, 23 hijja 1301 / 14.10.1884, lettre adressée au grand-vizir par les rabbins Raphaël Serfaty et Youssef(?), et les négociants Ya'cob Serraf, Samuel Cohen, Mimoun Bensoussan, Samuel Benchimol, et Yehouda b. Chemmas au sujet de "la soumission aux ordres chérifiens de tous les Juifs de Fès à l'exception de certains d'entre eux qui ont rompu le consensus et demandé à S.M. Chérifienne de les autoriser à instituer ce comité pour qu'ils puissent contribuer à assurer l'ordre au mellah (et de) l'acceptation par notre Seigneur de (cette proposition)".

Il s'agissait en l'occurrence d'un tribunal renouvelable tous les mois, composé d'un rabbin et de deux marchands et censé juger les litiges d'ordre pénal opposant des Juifs et limiter le rôle des autorités Makhzen à l'exécution de ses sentences. (96)

Informé de la mise en place de ce "triumvirat" par ses propres fondateurs, le gouverneur chargé du mellah, Ould ba Mohamed Chergui, ne put qu'en référer au sultan. Celui-ci essaya de se prévaloir d'une fétoua de jurisconsultes à la fois pour limiter d'éventuelles ingérences étrangères et parer aux protestations de Musulmans contre une telle "innovation". (97)

"Comme il s'agit d'un cas (nazila) qui ne se fonde pas sur la tradition établie et que tous les rapports entre les Juifs et les Musulmans sont régis par le Chrâa..., écrivit-il au cadi de Fès, nous vous ordonnons de vous réunir avec (des) fouqahas, de consacrer à cette affaire le temps et la réflexion qu'elle mérite, d'examiner le pacte (de la dhimma), de vérifier s'il autorise ou défend (la création de pareille institution), de nous faire part (de vos conclusions) et d'en informer notre oncle (maternel) Larbi Ould ba Mohamed pour qu'il en assure l'exécution". (98)

Les ouléma-s consultés ne se contentèrent pas de déclarer totalement illégale l'initiative des Juifs. Allant au-delà de la "question" qui leur était posée, ils énumérèrent en effet longuement les obligations incombant aux "dhimmis" (soumission à l'autorité musulmane, discrétion dans la célébration du culte, rituel de la jiziya, costume, sobriété en dehors du mellah, hauteur des maisons, respect à l'égard des Musulmans, non-intelligence avec l'ennemi...), rappelèrent les sanctions individuelles et collectives (y compris la peine de mort) encourues en cas de violation des interdits, et stigmatisèrent les déviations dont certains d'entre eux se rendaient effectivement coupables.

Plus significative encore que l'insistance de ses pairs sur la nécessité d'"empêcher les Juifs de ressembler en quoi que ce soit (sur le plan vestimentaire) aux Musulmans ou aux Chrétiens", fut la référence appuyée du alem idrisside Jâafar Kettani aux écrits des "anciens". Il insista en particulier sur les exhortations par lesquelles le tlémecenien Abdelkrim Maghili avait déchaîné, près de cinq siècles plus tôt, ses coreligionnaires du Touat contre leurs voisins juifs "étourdis" par les richesses accumulées à la faveur du commerce transsaharien. Reprenant textuellement les écrits de ce dernier, il affirma que "les dhimmis doivent être maintenus dans l'avilissement et contraints à l'observer dans leurs paroles et leurs

96 - Ibid., pp. 234 - 235. FB, fév. 1881, le sultan au naib au sujet du Juif ayant souffleté un chérif et du scandale provoqué par "le port ostentatoire des sandales par les Juifs dans les espaces sacrés".

97 - DAR, Dossier Fès, rabi I 1300 / janv.-fév. 1883, Ould Ba Mohamed Chergui au sultan.

98 - Ibn Zidane, op. cit., p. 235, 6 rabi II 1300 / 14.2.1883, outre le cadi Mohamed ben Abderrahmane, étaient appelés à se prononcer sur ce "cas" Haj Mohamed Guenoun, Jâafar Kettani, Ahmed ben Elhaj, Abdelhamid Bennani et Abdallah Ouadghiri, tous jurisconsultes éminents de Fès.

Cet état d'esprit annihilait les mesures censées réduire les "réclamations juives". Même l'accueil de Juifs dans la "bénika" (bureau) du vizir des "Chikayat" (Réclamations), sise à l'intérieur du palais, devint une source de complications. Outre les récriminations et les échanges d'insultes entre les gardes postés aux portes du palais et les Juifs pressés de voir le vizir, le refus de ces derniers de se déchausser une fois admis dans l'enceinte du palais et leur expulsion soulevaient toutes sortes de protestations. Et ce fut précisément à la suite d'un incident de ce type créé par des protégés italiens en juillet 1880, que le Makhzen, soucieux de justifier la conduite de ses agents, tenta de dégager sa responsabilité en soulignant les risques inhérents aux "flagrantes violations du pacte de la dhimma et à la rébellion des Juifs". Il eut recours à cet effet à une fétoua:

"Les Juifs qui se trouvaient à la Cour chérifienne, déclarèrent les oulémas, ont enfreint les obligations... auxquelles leurs ancêtres se trouvaient astreints depuis les temps les plus reculés; ils ont agi de la sorte par esprit de révolte et de corruption... ils ont parlé d'une manière insolente, ce qui ne s'était jamais vu auparavant... et c'est les babouches aux pieds qu'ils se sont rendus au palais du sultan et au tribunal, sans témoigner de crainte ni à l'égard du sultan, que Dieu le rende victorieux, ni à l'égard d'aucun Musulman". (94)

Pareils incidents suscitaient d'ailleurs des frictions au sein même du mellah. Une fraction notable approuvait bien ce qu'elle considérait à la fois comme un changement devant être imposé d'une manière ou d'une autre et un "défi" aux Musulmans. La masse de la communauté appréhendait au contraire l'agitation que ces "provocations" risquaient de créer. Les éléments les plus conservateurs allaient même jusqu'à témoigner devant des adouls que "quiconque parmi les Juifs chaussé des babouches (identiques à celles des Musulmans et les garde là où il faut les enlever) rompt avec la manière de vivre à laquelle il est astreint et s'expose à être maltraité". (95)

Encore plus grave que "l'affaire des babouches" ou le camouflet infligé à un chérif dans l'enceinte du palais par un Juif protégé français, un certain Ben Amor dit le Teigneux, fut l'établissement au mellah au début de 1883 d'une instance nouvelle.

94 - AMG, C 3, Rabat 1.11.1880, Erckmann au ministre de la Guerre au sujet de l'envoi à Fès du drogman de la légation d'Italie pour protester contre "la bastonnade que le ministre de la Justice, Seffar, aurait fait admonester à des Juifs protégés italiens qui avaient omis d'ôter leurs babouches en entrant au méchouar". Dans un précédent rapport (18.9.1880), Erckmann avait fait état de "la maladie du sultan" et des risques auxquels son éventuelle disparition exposait les membres de la mission dans une ville aussi "fanatique" que Fès. P. Paquignon, *Quelques documents*, op. cit., pp. 112-123, fétoua d'el Kébir b. Hachem Kettani et de Mehdi b. Ahmed Alami, 3 ramadan 1297 / 9.8.1880.

95 - Ibid., témoignage des "dhimmi" du mellah de la ville magnifique de Fès, Yaqoub b. Eliahou Dra', Chalom b. Yehouda, Mosché b. Chalom Ammor, Yehouda b. Abraham Chemmas, et Ben Yamin b. Moshé b. Isaac.

D'autant plus que la tendance des chefs de légations à s'instituer en défenseurs exclusifs de tous les Juifs du pays et à recourir de plus en plus à l'étalage de la force (i.e. démonstration navale américaine en mai 1882, italienne en juillet 1883), exerçait un attrait considérable sur les sujets de droit commun et les encourageait à éluder leurs obligations fiscales (droits de portes, "péages" dans les nzalas, taxes sur les marchés, hédīyas au sultan) et à tenir tête à tort ou à raison à leurs gouverneurs. (91)

L'adoption par les Juifs des "cités impériales" (Fès, Meknès, Marrakech) et des petites villes ou des bourgades du Haut-Atlas (i.e. Demnate) et de la vallée de la haute Moulouya (i.e. Debdou), de comportements comparables à ceux ayant cours depuis plusieurs décades déjà dans les villes côtières, témoignait de l'extension géographique de mutations directement induites par la pénétration étrangère. (92)

2 - "Les écarts des Juifs de Fès", 1883

Parmi les comportements considérés comme une "innovation contraire à la tradition" figurait en particulier le refus de Juifs tant protégés que sujets de droit commun de se déchausser dans les espaces où les Musulmans eux-mêmes enlevaient leurs babouches (approches de mosquées ou de zaouïa-s, prétoires des cadis, entrées et esplanades de palais royaux). Tolérée tant bien que mal voire admise dans les foyers urbains du littoral, une telle attitude risquait de donner lieu à tout moment à de graves incidents dans une ville comme Fès. Les chérifs et les "mostashrifs" (faux chérifs) concentrés en médina et fiers d'appartenir à la lignée du Prophète et du saint patron de la cité, n'admettaient pas en effet la remise en cause des hiérarchies, du "rang" et des privilèges liés à l'ascendance chérifienne, réelle ou supposée. (93)

Or, nombreux étaient dans cette cité les Juifs qui se démarquaient de leur propre communauté (près de 10.000 personnes) et abandonnaient de plus en plus ouvertement les signes distinctifs de leur condition de dhimmis. Ils se sentaient encouragés par le succès remporté à Madrid par l'AJA et l'AIU - laquelle venait d'établir une école sur place (1883)-, la disponibilité des légations à prendre en charge leurs réclamations, et la facilité avec laquelle les usuriers continuaient à faire jeter en prison leurs débiteurs musulmans défaillants.

91 - AEP, CP, 48, 21.5.1882, Ordéga au Quai d'Orsay, démonstration navale américaine devant Tanger, Rabat, Casablanca, et Essaouira; Ibid., 28.7.1883, apparition d'une escadre italienne à Tanger pour exiger la destitution immédiate du gouverneur de Rabat accusé d'avoir obligé des Juifs à saler un samedi des têtes coupées à des rebelles.

92 - DAR, 16 rabi I 1298/ 16.2.1881, Bargach au gouverneur d'Essaouira, Haj Amara, au sujet de l'intervention des légations de Grande-Bretagne et d'Italie en faveur des Juifs de Taroudant qui se plaignaient de leur gouverneur.

93 - Aux 75.000 musulmans de la médina s'ajoutaient les 15.000 habitants de Fès-Jdid.

"Notre Seigneur, fit savoir le grand-vizir à Hay qui lui conseillait de destituer Znagui, vient de recevoir des renseignements sûrs sur l'affaire du juif Jacob Dahan qui a abusé d'une musulmane de la tribu des Ntifa et l'a rendue enceinte à ce que l'on dit... Tu n'ignores pas le mal et le désordre qu'entraînent l'insubordination des Juifs et la révocation de gouverneurs à cause de leurs réclamations... Si l'on empêche (ces derniers) d'assurer l'ordre pour neutraliser la méchanceté des Juifs et leurs mensonges ou si eux-mêmes laissent faire, les parties se feraient justice elles-mêmes et le mal empirerait". (88)

Le souverain prenait donc la défense de ses agents, voire les "couvrait", pour éviter une aggravation des fissures de l'appareil étatique confronté tant à la fréquence des rebellions des populations musulmanes qu'à l'extension des protections consulaires en milieu juif. Ainsi que l'indique la lettre suivante adressée à l'un d'entre eux, il ne les rappelait pas moins à l'ordre en termes extrêmement vifs:

"Les plaintes des Musulmans et des dhimmis ne cessent d'augmenter à cause de la négligence et du manque de vigilance des gouverneurs qui ne s'occupent que de leurs propres intérêts et de la satisfaction de leurs désirs... Nous t'ordonnons de rechercher activement les malfaiteurs et de leur faire payer le prix du sang conformément au Chraâ. Les (coupables) ne doivent pas être relâchés mais gardés en prison afin de prémunir le peuple contre leurs méfaits... Secoues-toi de ton sommeil... et assures l'ordre dans ton district". (89)

Les ambassadeurs jugeaient ces réprimandes encourageantes mais insuffisantes. D'après eux le sultan devait se montrer nettement plus ferme tant à l'égard des agents du Makhzen que des populations musulmanes. Contre celles-ci était plus particulièrement réclamée l'application systématique du principe de la responsabilité collective lorsqu'un Juif était victime d'un vol ou de violences physiques sur leur territoire: "vous dites qu'il faudrait saisir les gens de la tribu si les malfaiteurs ne sont pas découverts, mais (vous oubliez) qu'une accusation ne suffit pas pour que les personnes soupçonnées (de quelque méfait) soient châtiées", ne put s'empêcher de leur faire remarquer Bargach. (90)

Du fait de la pénurie, de l'exacerbation des antagonismes inter-tribaux, des révoltes contre le Makhzen, et de l'aggravation de l'insécurité sur les routes (14 juifs et 114 musulmans - "sans compter les victimes non recensées" - assassinés entre mai 1880 et janvier 1881), l'application indifférenciée du principe de la responsabilité collective aux tribus, avec son lot d'emprisonnements, d'amendes et, souvent aussi, de campagnes militaires, n'était guère de nature à réduire le nombre d'incidents à caractère inter-communautaire.

88 - DAR, Ibid., s.d., réponse à une lettre de Hay datée du 30.6.1880.

89 - Ibid., 23 moharram 1298 / 26.12.1880.

90 - Ibid., séance du corps diplomatique du 7.1.1881.

défendre son drogman contre les critiques de l'avocat-journaliste Lévy Cohen que le ministre français prit le parti de s'apitoyer sur "le cruel traitement subi par l'Israélite Zohra Tolédano". Il ne manqua pas de protester contre "les manoeuvres du ministre anglo-marocain, J.D. Hay, tendant à mêler Mr Hecquard dans une affaire où il a joué le rôle le plus honorable".

Haïm Benchimol vint à la rescousse. En sa qualité de chef de la Junta et de président du comité régional de l'AIU, il provoqua une réunion de notables israélites et fit adopter une lettre déclarant que "toute la colonie juive protestait avec indignation" contre les accusations tendant à incriminer la légation de France. Il n'alla cependant pas jusqu'à se désolidariser explicitement de Lévy Cohen, lequel s'était fait accompagner par un soldat du consulat-général des Etats-Unis avant d'aller exiger du pacha la remise en liberté immédiate de la "victime". Vernouillet y suppléa. Il indiqua à son département qu'il "(n'ignorait) pas... la moralité fort douteuse de Mr Lévy Cohen et ses 2 ou 3 faillites à Mogador et à Manchester" et que c'était à sa plume qu'étaient dûs les articles publiés sur l'affaire à l'étranger. Il s'abstint cependant de rappeler que c'était essentiellement sur la base de ses télégrammes à l'AIU, au Board of Deputies et à l'UAHC que les gouvernements européens et celui de Washington intervenaient en faveur des Juifs du Maroc. (86)

Les craintes que cette nouvelle affaire inspiraient au Makhzen permirent à la légation de lui en faire endosser l'entière responsabilité. Bargach s'empressa en effet de reconnaître que le pacha aurait dû exiger un ordre écrit. En signe d'apaisement, il fit remettre à la femme fouettée une indemnité de 400 francs. Hay qui ne doutait pas de la culpabilité d'Hecquard et essayait de lier la présence d'un "négrillon" au service de ce dernier au problème plus général de la complicité d'agents européens dans la traite d'esclaves, lui avait pourtant conseillé de ne pas céder. Dans l'esprit du naïb il s'agissait d'atténuer les critiques des légations contre les "atermoiements" dans l'affaire de Ntifa. (87)

Au vu des premiers résultats de l'enquête menée ses agents à Marrakech, Moulay Hassan avait en effet estimé que la bastonnade infligée au "dhimmi" coupable d'adultère avec une "croyante" était conforme aux sanctions prévues par le Chrâa en matière de transgression des interdits sexuels. En prenant une telle décision, il voulait manifestement éviter de donner l'impression qu'il cédait sur tout ce qui se rapportait aux Juifs.

86 - AEP, Ibid., 17 et 22.1.1881, Mathews informant Vernouillet des instructions du Département d'Etat lui enjoignant d'aider Lévy Cohen à "établir les faits dans l'affaire Zohra"; rapport de la légation au Quai d'Orsay.

87 - Ibid., "Hay vient... de se plaindre au F.O. que des fonctionnaires italiens au Maroc faisaient la traite des nègres".

famine" tombé victime de sa propre "bonté à l'égard d'une femme arabe qu'il avait recueillie chez lui". (82)

De Vernouillet, Scovasso, Mathews et Hay estimèrent que le nouvel incident était encore plus grave que celui de Fès, "car dans ce cas-ci la responsabilité directe (incombait) à un gouverneur et non à la populace". C'est pourquoi ils réclamèrent le paiement du "prix du sang" et la destitution immédiate de Znagui. Ils réaffirmèrent en outre leur droit d'intervenir en faveur de tous les Juifs. Mettant explicitement en doute les assurances données par Bargach à Madrid, ils menacèrent de suspendre leurs engagements en matière d'octroi des patentes de protection. (83)

Leur argumentation fut largement servie par une autre affaire de mœurs et la bastonnade infligée à la "patronne d'une maison close" de Tanger. Scandale que les journaux tels que *The Jewish World*, *Atlas* (Algérie), *Gazetta del Popolo* (Italie) grossirent à dessein. Leur but était de montrer que les ordres chérifiens en faveur des Juifs et "les remontrances des représentants des nations" n'étaient pas "ignorés" uniquement par les gouverneurs des "tribus sauvages de l'intérieur" mais même par ceux des villes côtières. (84)

La responsabilité initiale de cette dernière affaire incombait en fait au drogman de la légation de France, Hecquard. Celui-ci, ayant appris que "Zohra Tolcedano, femme de mauvaise vie tenant une maison de prostitution, y avait entraîné un petit nègre de douze ans qui se trouvait à son service et que ce dernier (y avait contracté) une maladie vénérienne", avait dépêché un garde auprès du pacha pour lui ordonner de la "corriger" et de l'envoyer à Dar al 'Arifa (prison de femmes). Etant donné le climat ambiant et les limites du pouvoir d'un pacha "réduit à partager son autorité avec les laveurs de vaisselle des différents consulats" (Perdicaris), entière satisfaction lui fut immédiatement donnée. (85)

Or comme la "tenancière" appartenait à l'une des principales familles israélites que protégeait Scovasso, son arrestation suscita "l'indignation générale". Même de Vernouillet, déclara ainsi que sa bastonnade "est un acte barbare contraire aux principes d'humanité (et) engage l'entière responsabilité du gouverneur marocain qui s'est autorisé (pour ce faire) de la parole d'un simple soldat... alors que son devoir était d'exiger une confirmation écrite". En fait, c'était surtout pour

82 - Ibid.

83 - Ibid., le Makhzen était sommé de verser une indemnité de 5.000 rials aux ayants-droit de J. Dahan.

84 - AEP, CP, 45, 21 et 22.1.1881, Vernouillet citant ces journaux, respectivement, n° des 24 et 30.12.1880 et 22.11.1880.

85 - Ibid., "les affaires de mœurs donnent lieu à des contestations journalières entre les protégés français et les sujets marocains".

Celui-ci était au fait de l'état d'esprit de ses agents, du souci de certains d'entre eux de "donner des gages de zèle musulman" à leurs administrés impatients de voir les Juifs protégés perdre leurs privilèges, des tentations de "représailles" contre les éléments radiés par les Espagnols, et de la tension créée par la propagation de rumeurs sur "l'imminence" de l'abolition de toutes les protections. C'est pourquoi il avait recommandé aux gouverneurs (janvier 1880), de se montrer d'une extrême prudence à l'égard des Juifs protégés.

Une circulaire (avril 1880) leur avait enjoint de s'occuper avec célérité des réclamations des Juifs de droit commun. Elle les avait également informés de la mission de centralisation et d'examen des "plaintes des Juifs" confiée au naïb: "ce sont des sujets et des dhimmis contre lesquels la religion défend l'iniquité, ayant droit à la justice au même titre que les Musulmans et devant l'obtenir sans avoir à faire appel à leurs frères, aux gouvernements et aux représentants étrangers", avait rappelé Moulay Hassan. (80)

Par la bastonnade infligée à Dahan, le gouverneur des Ntifa, Abdallah Znagui, sembla faire peu de cas de la place des Juifs dans les débats de Madrid. Il mit de ce fait le sultan en fort mauvaise posture. Des journaux européens et américains (*Le Petit Marseillais*, *Times*, *Pall Mall Gazette*, *New York Times*) s'étaient d'ailleurs empressés d'accorder une large place à cette "affaire". Prenant bien soin d'insister sur l'âge de la victime, pour marquer l'invraisemblance des ardeurs dont il était accusé, ils stigmatisèrent "l'horrible crime perpétré contre un vieillard ayant fait preuve d'une grande bonté de cœur à l'égard d'une mahométane". Les associations juives protestèrent de leur côté contre "la mort violente d'un septuagénaire... tué à coups de bâton par ordre du caïd Entifa pour avoir eu à son service une mauresque indigente qu'il avait eu la charité de recueillir au temps de la famine". (81)

Le gouverneur avait dû agir sous la pression de Musulmans indignés par la grosseur d'une "croyante" vivant sous le toit d'un Juif. Mais seul prévalut aux yeux des légations le témoignage de coreligionnaires de Dahan. Ceux-ci le présentèrent comme un bienfaiteur "ayant distribué des aumônes aux Musulmans pendant la

80 - AEP, CP, 44, 4.3.1880, De Vernouillet à Freycinet, "Comme gage de son zèle musulman, le caïd de Meknès défend aux juifs d'habiter des maisons de plus d'un étage et leur ordonne de démolir les parties supérieures". DAR, D.G., 15 ramadan 1297 / 21.8.1880, Bargach au sultan, rappel de la circulaire en préambule d'une lettre consacrée aux démarches de Juifs de Marrakech s'étant plaints de leur gouverneur, Oumalek, à Scovasso. S. Leibovici, op. cit., p. 136, H. Benchimol informant l'AIU (24.6.1880) de "la prétention" du gouverneur d'Azilah d'obliger les Juifs à fournir la "mouna" à Hay, alors qu'elle incombait aux seuls "Arabes" et que "les Juifs ne l'ont jamais fournie".

81 - AEP, Ibid., 7.7.1880. Ibid., 45, Paris 11.1.1881, N. Leven au ministre des A.E. FRUS, 1881, New York, 18.10.1880, A. L. Sanger, Secrétaire de l'UAHC et du Board of Delegates on Civil and Religious Rights, à W. Evarts: "The fanatic Mussulmans of (Entifa) found it intolerable that a Mohammedan woman should live in any sort of relations with a Jew".

espérances", écrivit à ce propos *La Patria*, sur la foi d'une correspondance reçue de Tanger avant la clôture officielle de la réunion de Madrid. (76)

Les réjouissances se limitaient en fait à une minorité de privilégiés. Les masses juives pouvaient en effet difficilement se féliciter quant à elles d'un "succès" qui risquait, d'une part, d'accentuer les déséquilibres dans les mellahs et les abus auxquels des protégés et des naturalisés se livraient à leurs dépens (en matière de loyer en particulier), et, d'autre part, de compliquer encore davantage les rapports des communautés tant avec le Makhzen qu'avec des populations musulmanes. (77)

D'autant que le pays était déjà secoué de nombreuses révoltes. La concession du droit de propriété aux Chrétiens à un moment où de nombreux fellahs "bradaient" leurs terres du fait de la persistance de la sécheresse - calamité largement perçue comme le châtement par lequel Dieu sanctionnait les "déviances" de ses créatures -, et l'institution, un an plus tard, d'un régime fiscal nouveau ne tenant plus ouvertement compte des prescriptions canoniques et abandonnant même l'appellation de zaka et achar au profit de celle de "tertib" (proportion, classification), ne pouvaient qu'en hâter l'extension et le durcissement. Un "prétendant" apparut ainsi dans le nord et, se posant en rival du sultan, commença à "se déplacer avec un parasol, insigne chérifien, à la tête de nombreux partisans". (78)

II - DES INCIDENTS INTER-COMMUNAUTAIRES MARQUANTS

1 - L'"affaire de Ntifa" et "la bastonnade d'une Juive à Tanger", juin-juillet 1880

Les adversaires de la révision des protections avaient fait de la victime juive de "la tragédie de Fès" une sorte de "martyr". Ils s'en étaient servis pour peser sur le cours de la conférence de Madrid. Le supplice infligé par le gouverneur d'une tribu de la région de Marrakech, Ntifa, à un Juif, Jacob Dahan, accusé d'avoir attenté à la vertu d'une "Croyante" dans le village où il vivait avec trente quatre autres familles israélites, vint à point nommé "confirmer" leurs propos sur "l'inanité des promesses du sultan". (79)

76 - AEP, MD, 10, 10.10.1880. *La Patria* du 1.7.1880, cit. par J.L. Miège, op. cit., III, p. 288.

77 - Les riches lancèrent une "souscription destinée à faire à M. Scovasso un présent en témoignage de vive gratitude envers le très généreux et très dévoué ministre italien... Le présent (devant) se composer d'un tableau figurant les Israélites marocains opprimés et M. Scovasso les défendant et d'un candélabre en argent", S. Leibovici, *Chronique*, op. cit., p. 142.

78 - La révolte du Gharb (i.e. Beni Hsen) fit tâche d'huile au début de l'été.

79 - L'objectif immédiat des légations était d'arracher au sultan la ratification de la convention du 3 juillet 1880.

citoyens, le souverain pouvait difficilement se douter des limites de l'"émancipation" qui lui était donnée en exemple et encore moins s'en prévaloir dans une conférence internationale. D'autant que Bismarck, sollicité par le banquier berlinois juif Bleichroder et par le gouvernement italien -celui-ci lui ayant demandé son appui dans "la défense des droits des Juifs"-, avait invité le délégué allemand à Madrid, De Solms Sonnerwalde, à "se tenir sur la question des juifs en entente étroite avec (l'amiral Jaurès)". Sur place même, le représentant de la banque Rothschild en Espagne avait de son côté prié De Solms de "s'associer aux vœux formulés en faveur des Juifs du Maroc". (73)

A la clôture des travaux de la conférence, les dirigeants des associations juives pouvaient estimer avoir remporté un grand succès. La convention de Madrid "légalisa" en effet les abus antérieurs en matière de protection, consacra "le maintien avec tous ses effets... de la naturalisation étrangère acquise des sujets marocains" (art. 15), créa un précédent en reconnaissant l'hérédité de la protection accordée au censal-interprète de la légation de France, H. Benchimol, et ouvrit la porte à de nouveaux abus par un article régularisant l'octroi de la protection "pour services rendus" (art. 16). (74)

Diverses clauses limitaient certes le nombre des censaux et les soumettaient en principe, avec les ressortissants étrangers, au paiement des impôts. Elles instituaient également le principe de "l'allégeance perpétuelle" des sujets marocains au sultan et liaient la validité des naturalisations à l'obtention par les postulants de l'autorisation du sultan et à leur engagement de ne pas retourner de manière définitive vivre au Maroc. Personne ne doutait cependant du caractère formel de ces "concessions" et de l'incapacité du Makhzen à les faire respecter. Aussitôt après que Bargach l'eût informé des "conditions" (*shurūt*) que "les délégués des nations" venaient de lui imposer, Moulay Hassan déclara ainsi que "Dieu seul (pouvait) comprendre (sa) tristesse et (son) dépit". Hay constata pour sa part que la conférence avait définitivement ruiné toute chance de "régénération" du Maroc. (75)

S'associant à Vernouillet, pour lequel c'était au contraire une "heureuse issue... qui (allait) donner à l'influence française une vigueur nouvelle dont il serait regrettable de ne pas profiter", les Juifs du Maroc directement intéressés par ces résultats s'en réjouirent avant même leur proclamation: "les Juifs sont enchantés. Les nouvelles de la conférence sont très bonnes et semblent confirmer toutes (leurs)

73 - P. Guillen, op. cit., pp. 101-102.

74 - Le Makhzen avait dû reconnaître en échange le droit d'accèsion des étrangers à la propriété foncière, admettre que l'"acquiescement des impôts (dûs par les protégés et les étrangers) se fasse entre les mains des consuls" (art. 12 et 13), et s'engager à ne pas entreprendre de réforme fiscale sans l'approbation préalable des puissances.

75 - Ibn Zidane, *Ithaf*, II, p. 418, 30 rjeb 1297 / 8.7.1880.

n'était pas tenu de suivre l'exemple de son "pair" de Constantinople et que les réalités ethno-religieuses du pays différaient de celles de l'empire ottoman. (70)

Le représentant américain, le général Lucius Fairchild, fut quasiment le seul à relever la démesure des discours de ses homologues et leurs surenchères autour de "la liberté religieuse". Il critiqua en effet dans ses rapports au Département d'Etat l'anomalie tant du "séjour au Maroc, sans esprit de retour dans leur pays d'adoption, de sujets réclamant la qualité de naturalisés" que du caractère manifestement exagéré des "libertés" demandées au sultan au moment précis où, outre ce qui se passait en Russie, un vent d'intolérance soufflait sur des pays européens nettement plus avancés:

"Il est à espérer, écrit-il à Evarts, que le sultan du Maroc ne soit pas bien informé de tout ce qui se passe en Europe, car s'il venait à apprendre l'agitation antijuive qui secoue en ce moment l'Allemagne... il pourrait se sentir davantage encouragé à accentuer qu'à réduire l'oppression que la même race endure dans ses Etats. Il n'est pas permis de s'attendre (à trouver au Maroc) plus de liberté éclairée qu'il n'en existe au sein d'un peuple d'Europe hautement cultivé". (71)

Moulay Hassan, qui puisait l'essentiel de ses informations sur les événements d'Europe auprès d'un "tajir" établi à Londres, Moïse Aflalo, ignorait en effet les remous que provoquaient en Allemagne, depuis en particulier le krach financier de 1873, les appels à la haine raciale du pasteur Adolf Stöcker - prédicateur à la Cour de Guillaume II, et fondateur du "parti chrétien social", des animateurs de l'"Union pour l'extirpation des Juifs" (*Verein zur Ausrottung der Juden*) et des Junker ligués contre "la spéculation et l'usure juives" et l'imperméabilité supposée du Juif au *Volksgeist* allemand. (72)

Habitué à voir les légations critiquer "le fanatisme musulman" et répéter que les Juifs jouissaient dans les pays chrétiens des mêmes droits que les autres

70 - Doc. Dipl., op. cit., p. 253, "(Bargach) croit devoir rappeler qu'au Maroc les musulmans, les chrétiens et les juifs suivent leur religion, sans qu'il y soit mis ni d'empêchement ni d'obstacle". Le mémoire des associations juives déclarait que l'édit de 1864 avait "mis hors de pratique bien des lois humiliantes édictées dans des temps antérieurs contre les races non-musulmanes", que les Juifs ne pratiquaient pas librement leur religion, étaient en butte à des violences du fait de leur appartenance religieuse, et "accomplissaient tous fidèlement leur devoir envers (leur) souverain".

71 - FRUS, 1881, p. 1044, Madrid, 2.12.1880.

72 - P. Sorlin, *L'antisémitisme allemand*, Paris, 1969, pp. 57-63. H.I. Bach, *The German Jew*, Oxford University Press, Oxford, 1984, pp. 123-135. Sur l'antisémitisme anglais, C. Holmes, op. cit., pp. 50-63, sur le rôle de Richard Burton, ancien consul à Damas et candidat à la succession de Hay à Tanger, dans la propagation en Angleterre du thème de "meurtre rituel" et d'un pamphlet, "*Lord Beaconsfield. A Sketch*", contre la pérennité des "traits raciaux" et de la "mentalité sémitique même chez les Juifs baptisés".

serait en outre dangereux que les représentants des puissances vinssent à exercer une pression excessive ou faire des demandes péremptoires à ce propos, puisque le sultan ne céderait que par la crainte des conséquences de son refus à l'égard des gouvernements étrangers. Des concessions ainsi accordées n'auraient pour effet que de provoquer les excès du fanatisme musulman". (68)

Pour sortir de l'impasse dans laquelle les discours sur "le précédent ottoman" essayaient de l'enfermer, Bargach donna lecture d'une lettre par laquelle le souverain le chargeait de recueillir et de régler lui-même les réclamations des Juifs. Réaffirmant sa volonté de "voir les Juifs, qui sont (ses) sujets et (ses) tributaires ayant les mêmes droits que les Musulmans devant (lui), et contre lesquels (l'Islam) défend tout abus, obtenir justice sans l'intervention des puissances", le sultan déclarait avoir "réitéré (ses) ordres aux gouverneurs (pour qu'ils s'occupent des réclamations des Juifs)... et les avoir menacés de sanctions très sévères s'ils tentaient d'empêcher la plainte d'un Juif de parvenir à la Cour". (69)

En pure perte. Comme la question religieuse ne figurait pas à l'ordre du jour, les délégués tournèrent la difficulté en élaborant une "adresse" à l'intention du sultan. S'écartant de la question de fond posée par ce que le naïb appela devant eux "la maladie mortelle dont souffre le Maroc", ils l'appelèrent à faciliter l'instauration d'"une ère nouvelle de prospérité pour ses Etats", en manifestant sa ferme volonté de "faire respecter dans ses Etats le principe que tous ceux qui y habitent et qui y habiteront à l'avenir pourront professer et exercer sans entraves leurs cultes".

Le moyen le plus approprié d'après eux était qu'il "(prescrive) à son Gouvernement, comme base immuable de la législation, la maxime déjà adoptée dans le décret du 26 châabane 1288 (février 1864) et d'après laquelle ni la religion ni la race ne pourront être un motif pour établir une différence dans le traitement par et devant la loi entre ses sujets musulmans et non-musulmans...ni servir de prétexte pour les empêcher d'exercer librement toutes les professions et industries qui sont permises aux sujets musulmans de l'Empire".

Le consensus des délégués européens et les démarches effectuées auprès de del Castillo, notamment par les Rothschild -pourvoyeurs d'une grosse part des capitaux nécessaires à l'extension du réseau ferroviaire de l'Espagne et à son industrie- réduisirent à néant les mises au point du naïb. Celui-ci ne put en effet rappeler ni l'ordre du jour, ni la liberté de culte -voire l'autonomie- reconnue aux Juifs, ni les limites des dispositions du dahir de 1864. Il ne lui fut guère loisible non plus de préciser que le sultan du Maroc, "Commandeur des Croyants" lui aussi,

68 - Ibid., p. 243.

69 - Ibid. p. 254, 22 jourmada I 1297 / 2.5.1880.

Le Board, l'AJA et l'AIU n'ignoraient ni les efforts de christianisation déployés en direction de leurs coreligionnaires ni les démarches entreprises par le Makhzen pour faire expulser les missionnaires les plus entreprenants (eux-mêmes du reste juifs russes ou algériens convertis, i.e. J.B.C. Ginsburg, A. Miscovich, J. Dahan, E. Zerbib). Lionel Rothschild, Charles Netter, Emmanuel Venziani et d'autres émissaires qu'ils dépêchèrent à Madrid -après les avoir munis de lettres de recommandation, notamment des barons Edmond de Rothschild et Hirsch- ne perdirent toutefois pas de vue qu'il leur fallait avant tout parer au plus pressé en exploitant les références répétées des plénipotentiaires, du Pape et de la presse à "l'absence de liberté religieuse au Maroc". (66)

Ces émissaires ne relevèrent pas que c'était précisément au nom de cette liberté que des missionnaires protestaient contre les violences exercées par les Juifs sur leurs coreligionnaires convertis, les appels au boycottage des écoles chrétiennes, la menace des notables israélites de faire appel à l'aide des "Arabes" de la campagne et le "bouclage" des mellahs par le Makhzen. Ils remirent aux délégués un mémoire où étaient exposés "la condition des israélites au Maroc", les "persécutions quotidiennes dont ils (étaient) l'objet", et le "rôle civilisateur" auquel les destinaient tant leurs qualités intrinsèques que leur accession à l'enseignement moderne. (67)

De nombreux plénipotentiaires reprirent à leur compte ces éléments. L'Italien Cruppi fut le plus virulent. Résolument hostile à toute "concession" et déclarant regretter que Bargach ne fût pas en mesure d'annoncer aux délégués "la promulgation d'un Hatti Sharif qui aurait donné (aux sujets du sultan) l'égalité devant la loi, sans distinction de religion, et l'institution de tribunaux mixtes à l'instar de ce qui s'est fait en Turquie", il se servit de "confidences" de Hay au secrétaire-général de l'AJA pour illustrer l'un de ses réquisitoires:

"Le sultan est un homme juste et humain, aurait déclaré Hay au Révérend Lowy. Mais il n'a pas le pouvoir qu'il faudrait pour contenir ses sujets fanatiques s'il essayait de mettre les Israélites sur le même pied que ses autres sujets musulmans. Il

66 - Ibn Zidane, *Ithaf*, op. cit., II, p. 416, 28 jourmada II 1297/ 7.6.1880, le sultan à Bargach, "Quant au Juif anglais, Rochil, qui est venu là-bas et sabote (toutes) tes tentatives à un point tel que les gazettes (s'en sont prises même) au ministre espagnol (del Castillo)..., que Dieu fasse échouer ses (plans)". AEP, CP, 43, 14.3.1879, "E. Zerbib, Juif converti qui était en si mauvais termes avec ses autorités naturelles, fait sonner très haut sa nationalité française"; dans un rapport en date du 26.3.1877, le consul de France à Essaouira avait fait état de "manifestations des Juifs de Mogador contre la mission protestante dont les employés sont ou des Algériens ou des naturalisés français".

67 - J.B. Ginsburg, *An Account of the Persecution of the Protestant Mission Among the Jews at Mogador, Morocco*, London 1880. FO, 99, 174, Mogador 11.7.1879, Ginsburg à Johnston, protestant contre l'émeute fomentée contre lui par des notables juifs. Ibid., Essaouira 8.11.1879, Johnston à Hay, sur l'enquête menée sur place par trois délégués de la London Society sur les conditions d'expulsion de Ginsburg.

surtout à obtenir des résolutions susceptibles de faciliter le prosélytisme parmi les populations autochtones. (62)

Leur échec total en milieu musulman ne les décourageait pas. Eux-mêmes et leurs rivaux protestants, notamment la London Society for Promoting Christianity Amongst the Jews", obtenaient en effet quelques conversions parmi les déshérités des mellahs. (63)

Les distributions de nourriture, d'habits, de médicaments, voire de menue monnaie exerçaient un attrait considérable sur les miséreux. Les rabbins s'en alarmèrent. Pour contrecarrer ce prosélytisme, ils se résignèrent à taire leurs réticences, voire leur opposition, vis-à-vis du type d'enseignement dispensé par l'AIU et prirent l'initiative de demander à Crémieux d'établir des écoles dans leurs villes. (64)

Le Makhzen partageait leurs inquiétudes. Et ce dans la mesure où, outre le discrédit que lui valait la présence en tant que telle de missionnaires dans le pays, c'était en partie par l'intermédiaire de Juifs convertis que s'effectuait l'évangélisation tant dans les mellahs que parmi les Musulmans indigents; notamment les enfants orphelins abandonnés après la disparition de leurs parents pendant la grande famine de 1878. (65)

62 - Les délégués des associations juives ne pouvaient que se féliciter de l'intervention du pape même s'ils n'oubliaient ni l'affaire "Mortara" (1858) ni "Fortunato Cohen" (1864) - enfants juifs baptisés à la sauvette. Sur leurs démarches en 1870 auprès du pape en vue de l'extension du ghetto de Rome puis de sa démolition (1885), v. L. Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme. De Mahomet aux Marranes*, Paris, 1961, pp. 316-21.

63 - Ibid., p. 250.

64 - Lettre du rabbin d'El-Jédida, Joseph Aboulafia, à Crémieux (oct. 1877) insistant sur le prosélytisme des Franciscains et l'absence de mellah susceptible de soustraire les enfants juifs errant dans les rues à "l'influence des Goyim", v. M. Laskier, *The A.I.U. and the struggle for recognition within Moroccan Jewish Society, 1862-1912*, in *The Sephardi and Jewish Heritage Studies*, op. cit., p.202. FO, 99, 174, Essaouira 25.11.1880, R.L. Johnston, vice-consul d'Angleterre à J.D. Hay, protestations des Juifs: "Ginsburg has been attempting to convert our poor brethren to his sect by bribing them".

65 - BGA, FB, 11 rabi I 1297/ 24.3.1880, le sultan à Bargach, "Nous avons appris qu'à El-Jedida des Chrétiens et leurs protégés juifs "accaparent" des enfants musulmans des deux sexes, blancs et noirs... leur enseignent (leurs langues), les habillent comme ils s'habillent eux-mêmes... L'enfant est ainsi élevé dans leur langue, imprégné de leurs moeurs, habitué à leur costume, penchant de leur côté, mangeant ce que la Loi interdit... à tel point que certains gamins maîtrisent l'"ajamiya" mieux que l'arabe... Nul n'ignore tout le mal que cela représente pour la religion". Cf Ibid., 6 rjeb 1296/ 26.6.1879, "les Juifs d'Essaouira se plaignent des menées des Chrétiens".

Un premier succès couronna cette mobilisation: l'éviction de Hay de la conférence avant l'ouverture solennelle de ses travaux le 19 mai 1880. Arguant de la nécessaire objectivité devant en principe présider aux débats, ses adversaires purent effectivement obtenir qu'aucun des représentants en poste à Tanger ne fasse partie de la délégation de son pays à Madrid. Dès lors, la position de la France en particulier aidant, les associations juives pouvaient estimer avoir pratiquement remporté la partie. Isolé et plutôt mal soutenu par Sackville West, lui-même obligé de moduler sa position au gré de la fluctuation des pressions de Freycinet sur le Foreign Office et de ses menaces de "se retirer de la conférence si l'Angleterre persistait à demander des changements de nature à... décourager (les) négociants (français)", Bargach, essaya de s'en tenir aux instructions lui enjoignant de "demeurer vigilant et de ne rien concéder qui soit contraire au Chrâa". Bien que ne contestant pas les irrégularités dont il faisait état, ses interlocuteurs n'admettaient d'ailleurs même pas qu'il puisse se hasarder à déclarer ne plus reconnaître la validité de patentes achetées ou de passeports obtenus dans des conditions douteuses. (61)

Pour marquer les limites du débat, chaque fois que le naïb faisait allusion à de telles éventualités ou à celle de décourager les échanges extérieurs pour couper le mal à sa racine, l'amiral Jaurès, auquel Freycinet avait recommandé de défendre le principe de "l'augmentation du nombre de censeurs pour répondre aux besoins du développement du commerce", l'invitait à "méditer l'exemple de la Chine". D'autant qu'en sus de l'"escale" de quatre frégates françaises à Tanger, huit autres, "incidemment" en route d'Alger vers Brest, parurent au large de ce port.

L'évocation officielle, au nom du Saint Siège, du problème de "la liberté religieuse au Maroc" compliqua la tâche de Bargach. Le Pape souhaitait en effet "voir le Gouvernement marocain, (qui est) uni par un lien si étroit au représentant suprême de l'Islamisme..., suivre l'exemple (donné) par l'adhésion de l'empereur des Ottomans aux articles (relatifs à la liberté religieuse) stipulés dans le Congrès de Berlin".

c - "La liberté religieuse au Maroc" entre "le précédent ottoman" et l'agitation antisémite en Europe

Dans l'optique des Franciscains espagnols, le problème ne se posait pas en termes de reconnaissance de la liberté de culte pour les Chrétiens. En provoquant l'intervention du Vatican et du nonce apostolique, le cardinal Nina, officiellement chargé de communiquer la lettre papale à la conférence, et en "faisant appel à (aux) sentiments (de) del Castillo) comme catholique et comme espagnol", ils cherchaient

impôts prélevés sur les cultivateurs et les éleveurs musulmans, 200.000 des amendes dont ces derniers étaient frappés, et seulement 5.200 de la jiziya.

61 - Doc. Dip., op. cit., Paris 8.6.1880, De Freycinet à Léon Say, ambassadeur de France à Londres.

tel que la majorité de leurs coreligionnaires s'en trouvait affectée et lésée". Dans ces conditions, affirma-t-il, il ne pouvait être question ni de l'extension des privilèges ni de la consolidation des irrégularités qui leur étaient liées. Il se refusait par conséquent à revenir sur les instructions données par son prédécesseur, Lord Salisbury, à S. West. (58)

Le Board et l'AJA ne relâchèrent pas pour autant leur pression. Même si leur interlocuteur avait fait valoir devant eux les dangers auxquels les fraudes et les excès d'une minorité (1.500 à 2.000 Juifs fortunés) exposaient la majorité de leurs coreligionnaires (près de 300.000 personnes), ils n'en portèrent pas moins le "débat" devant le parlement pour lui "forcer la main". S. Simon interpella ainsi aux Communes le Sous-Secrétaire au Foreign Office, Sir Charles W. Dilke. Il lui demanda "s'il (était) dans l'intention du gouvernement de Sa Majesté de prendre, en conformité avec les traités et les droits d'usage existants, des mesures (et lesquelles) pour garantir la sécurité des non-mahométans au Maroc et leur égalité devant la loi avec les autres sujets du sultan". (59)

Au Maroc même, les comités régionaux et locaux créés sous l'impulsion de l'AIU, de l'AJA et de l'UAHC et coordonnés depuis Tanger multiplièrent les appels aux dirigeants des associations-mères. Ils recensèrent les incidents susceptibles de donner matière à articles dans les grands journaux européens. Pour masquer la diversité des conditions voire les contradictions opposant les "activistes" à la masse de leurs propres coreligionnaires, ils élaborèrent une pétition, au nom de toute leur "nation", à l'intention des plénipotentiaires qui devaient se réunir à Madrid. Revêtue de 113 signatures de notables, avec à leur tête le grand-rabbin et les membres du comité de la communauté israélite de Tanger, elle fut adressée au chef du gouvernement espagnol, Don Antonio Canovas del Castillo:

"Le but de la quête par Hébreux de cet empire de la protection étrangère, y déclaraient-ils notamment, n'est pas et n'a jamais été de se soustraire aux impôts comme se plaisent à le dire certains journaux, mais uniquement de garantir leurs vies et leurs biens. Bien plus, même l'impôt de capitation (jiziya), qui pèse exclusivement sur les Juifs, est payé (selon le rituel religieux) tant par les Hébreux protégés que les autres. (Les premiers) se soumettraient également au paiement de tout autre impôt que leur imposerait le gouvernement du sultan s'il est entériné par les représentants des nations étrangères". (60)

58 - J.C., *Ibid.*, "The instructions have gone out and they are in accordance with what has been... the opinion of the Foreign Office".

59 - E. Cruikshank, *op. cit.*, p. 119, Parliamentary Debates, séance du 12.6.1880.

60 - FRUS, 1880, p. 801, Tanger 12.4.1880. Cf O. Lenz, *op. cit.*, p. 422, citant les estimations des revenus du Trésor marocain données par le représentant d'Allemagne à Tanger: sur des rentrées évaluées en 1879-1880 à 2.532.000 douros, 1.385.000 provenaient des droits de douanes, 620.000 des

pratiquement les plus puissants d'Angleterre, se rendirent en délégation auprès de Lord Granville dans le courant de la deuxième quinzaine de mai.

Défendre ouvertement les privilèges d'une minorité leur était cependant malaisé. Ils durent de ce fait présenter à leur interlocuteur un programme plus général demandant la conclusion d'un traité, "meilleure formule en ce qui concerne les Juifs", garantissant les droits de tous "les non-mahométans" au Maroc, la création de "tribunaux spéciaux" reconnaissant la validité du témoignage de non-musulmans, l'abolition de la bastonnade, la suppression de la détention sans jugement, la proclamation de l'illégalité des "indignités personnelles" frappant les non-musulmans, et l'ouverture de consulats dans l'intérieur "afin que soient élargis les bienfaits de la crainte que la présence d'agents étrangers inspire aux autorités autochtones". (55)

La pétition rédigée à cet effet et lue par Serjeant Simon, député aux Communes, ne niait ni l'existence d'irrégularités et d'abus ni même l'anomalie d'un régime soustrayant à l'autorité d'un gouvernement ses propres sujets. Ses auteurs, reprenant la formule déjà utilisée par Montefiore en 1864 et "confondant" le statut des Juifs autochtones avec celui des Chrétiens étrangers établis dans le pays, arguaient cependant de la pérennité des "capitulations instituées au Maroc depuis le XII^{ème} siècle au moins", de l'élargissement de leur base à la faveur des traités conclus avec ce pays par la France (1767), l'Angleterre (1856) et l'Espagne (1861), et, de la constance avec laquelle celles-ci ont toujours considéré la protection comme "une bonne chose". (56)

La fragilité de leurs arguments juridiques ne leur échappait cependant pas. C'est pourquoi ils en appelèrent solennellement aux "sentiments humanitaires" et aux "obligations morales" du gouvernement britannique. Ils l'adjurèrent de "ne pas abandonner les Juifs du Maroc qui constituent, en sus de leur importance dans le commerce, un grand facteur de civilisation". Ils se déclarèrent convaincus que "le retrait de la protection consulaire à (leurs) frères les mettrait entièrement à la merci de Maures ignorants, fanatiques et barbares". (57)

Lord Granville maintint que "les privilèges consulaires, frauduleusement achetés et vendus (au Maroc) et exercés de la manière la plus injuste, donnaient lieu à de grands abus et suscitaient contre les Juifs (protégés) un sentiment d'animosité

55 - J.C., 21.5.1880, The Jews in Morocco: Deputation to Earl Granville. Times, 19 mai, Reception of a Jewish Deputation by Earl Granville and Sir Charles W. Dilke. Ouataïq, 6, 1987, pp. 355-356, Londres, 1.3.1880, Lord Salisbury à S. West.

56 - Ibid.

57 - Ibid.; v. aussi le travail de préparation effectué par la publication d'"études" dans la presse tant juive que non-juive, i.e. "The situation of the Jews in Morocco", article signé d'A. Lowy, secrétaire de l'AJA, mais rédigé en fait par Lévy Cohen, paru dans le Times.

"Les Israélites sont directement intéressés dans les questions portées devant la conférence, car c'est à leur religion qu'appartiennent la plus grande partie des protégés étrangers au Maroc, notamment les censaux, et l'animosité fanatique dont ils sont l'objet est l'une des causes principales qui justifient la nécessité des protections diplomatiques en faveur de leurs coreligionnaires qui se mettent au service de nos marchands... (Si) le débat ouvert sur la situation légale des intermédiaires commerciaux au Maroc entraîne une discussion générale au sujet de la tolérance due à tous les cultes... je ne pourrais que vous inviter à vous associer à toute déclaration ayant pour but d'affirmer les principes que nous nous sommes fait partout et toujours un devoir et un honneur de soutenir". (52)

Le Consistoire central israélite de Bruxelles et la "Israelitische Allianz" de Vienne, association fondée en 1873 sur le modèle de l'AIU, prirent exemple sur celle-ci et formulèrent des demandes similaires auprès de leurs gouvernements respectifs. (53)

Etant donné son rôle dans la réunion de la conférence et sa volonté affirmée de "libérer le gouvernement marocain des ingérences irrégulières... et du système pernicieux d'octroi de protections...aux sujets du sultan... système hautement préjudiciable à la prospérité financière de l'Etat", ce fut surtout sur le Foreign Office que le Board et l'AJA essayèrent de peser. La "sécession" de leurs dirigeants (1874) en faveur des Conservateurs et la rupture du "cordon ombilical" qui les liait au parti libéral, de nouveau au pouvoir, ne facilitait cependant guère leurs efforts. Leur tâche fut compliquée par la détermination de William Gladstone, premier ministre depuis février 1880, à leur tenir tête, son ressentiment à l'égard de l'attitude pro-ottomane observée par Disraeli malgré le massacre de chrétiens bulgares, et la condamnation publique de "l'influence juive sur la politique étrangère britannique". (54)

L'ambassadeur britannique à Madrid, Sackville West, désigné pour présider la délégation de son pays à la conférence reçut effectivement confirmation des instructions l'invitant à "défendre la politique constamment suivie par Sir J.D. Hay, consulter celui-ci sur tous les points pour lesquels son expérience pouvait être utile, et aller aussi loin que possible dans l'élimination (des irrégularités et des interférences)". Pour en obtenir la modification, J.M. Montefiore, L. Rothschild, A. Lowy, F.D. Mocatta, A.J. Henriques, A. Cohen et S. Simon, c'est-à-dire les Juifs

52 - BAIU, mai 1880, pp. 127-130. Doc. Dipl., op. cit., pp. 52-53, Paris, 19.5.1880, "Les stipulations du traité de Berlin qui consacrent cette règle (de l'égalité des droits et de la liberté des cultes... l'une des principales bases de l'organisation sociale des Etats) ont été arrêtées sous l'inspiration directe de nos plénipotentiaires".

53 - L'Autriche-Hongrie comptait à l'époque près de 2 millions de sujets juifs dont la majorité se trouvait en Galicie, en Hongrie et en Bohême et était en butte à l'antisémitisme sous toutes ses formes.

54 - G. Adlerman, op. cit., p. 39.

d'avantage l'écho de "la tragédie de Fès". Lui-même et Mathews ne se contentèrent de protestations verbales contre "(les violences) infligées à la pacifique et industrielle nation israélite". Ils provoquèrent en effet une démonstration navale conjointe "en faveur des Juifs protégés ou non". Cet étalage de force fut présenté comme la solution ad hoc pour neutraliser l'encouragement que "les fanatiques allaient inmanquablement puiser dans les événements qui venaient de se produire pratiquement sous les murs du palais", et l'intention prêtée au sultan de dépouiller les naturalisés de leurs immunités avant même la tenue de la conférence. (50)

Autres initiatives tendant à maintenir la pression: une visite de Rothschild à Tanger et à Tétouan (fin avril 1880) succéda à l'apparition de deux croiseurs, l'un américain, l'autre italien, et le maintien en rade de Tanger, "pour rassurer nos nationaux" dit Vernouillet, du bâtiment français -ayant ramené un ambassadeur marocain, Mesfioui, envoyé à Paris.

Ponctuée de rencontres avec les notables et les rabbins, de distributions de dons aux indigents, de propos rassurants sur l'avenir et de promesses d'intervention auprès du chef du gouvernement espagnol en sa qualité de président de la conférence devant se tenir à Madrid, la présence de Rothschild parmi ses coreligionnaires du Maroc -en principe pour une simple constatation de visu de leur situation-, se voulait une réaffirmation de la solidarité de la "famille" du baron et, à travers elle, celle de tout le judaïsme français, à leur égard et une démonstration concrète de la constante disponibilité des Juifs d'Europe à se mobiliser "pour aider leurs frères du Maroc". (51)

A la veille de l'ouverture de la conférence, l'AIU présenta au gouvernement français un "Mémoire en faveur des Israélites marocains" dans lequel elle alla même jusqu'à suggérer qu'à Madrid "la question des Juifs du Maroc" fût dissociée du problème des protections et examinée en tant que telle. Même si De Freycinet ne retint pas cette proposition, ses instructions à l'amiral Jaurès, ambassadeur en Espagne chargé de représenter son pays à la conférence, n'en répondirent pas moins largement aux vœux de l'AIU:

50 - Ibid., 2.4.1880, "(Scovasso) est accueilli par les vivats des Juifs... (Mathews) rappelle à Bargach la puissance des Etats-Unis, l'égalité dont jouissent les Juifs à l'étranger, leur influence, et déclare qu'il a reçu l'ordre de veiller sur les Juifs du Maroc". Mathews disposait pourtant du témoignage de John Cobb, son propre vice-consul à Casablanca, présent à Fès au moment des événements: "An Algerine Jew... made an attempt to take the woman with him; the Moor retaliated by striking him; the Jew then, drew a pistol and fired it off", in FRUS, 1880, Fès 3.2.1880.

51 - Ibid., 30.4.1880. Bargach venait d'être informé de "l'agitation suscitée en Amérique par les mauvais traitements infligés aux Juifs du Maroc" et menacé de "l'intervention de leurs coreligionnaires du monde entier en leur faveur".

révision en profondeur du système dont ils abusaient pouvait éviter le renouvellement de pareilles tragédies. (48)

Même l'opposition espagnole, rompant apparemment avec sa judéophobie traditionnelle, exprima l'horreur que l'incident était supposé lui inspirer. En fait elle était surtout inquiète de la politique conciliante de del Castillo vis-à-vis du sultan, des efforts que celui-ci déployait pour racheter la bande de territoire - Santa Cruz de Mar Pequena - cédée en 1861 aux Espagnols, de la reprise imminente des travaux d'exploration dans la région de Figuig et du Touat du tracé du transsaharien devant relier l'Algérie au Sénégal, et des appels de journaux oranais pressant le gouvernement français de "ne plus perdre de temps en négociations puériles et, comme (le fit) l'Angleterre à Chypre, en Afrique australe et en Afghanistan, de mettre les autres puissances devant le fait accompli en annexant purement et simplement le Maroc".

C'était d'abord pour protester contre ce qui leur semblait une "politique de démission" que les adversaires du gouvernement exploitèrent contre lui l'incident de Fès. L'un des journaux madrilènes de l'opposition, *La Patria*, ayant pour correspondant à Tanger Pinhas Assayag, Juif marocain naturalisé français - "hungry penny liner" (K. Green) utilisant lui aussi le pseudonyme de "Veritas", écrivit ainsi que "l'horrible tragédie de Fez s'est accomplie dès les premiers jours de la suppression de la protection européenne aux Juifs. Et pourtant l'Espagne ayant jadis chassé de chez elle tous les Israélites qui sont venus alors se réfugier au Maroc, c'est à elle plus qu'à toute autre nation qu'incombe le devoir de les protéger. Nous ne pouvons, ajoutait-il, comprendre le mobile de certains représentants qui travaillent avec ardeur à supprimer les protections sous le prétexte spécieux que quelques Israélites en abusent. L'humanité impose aux puissants de secourir les faibles. Ce qui vient de se passer mettra peut-être un terme aux maux des Juifs gémissant sous le plus dur esclavage ou bien il ne leur restera plus qu'à quitter la terre natale comme beaucoup songent déjà à le faire". (49)

b - Pressions politico-militaires et "forcing" des associations juives

Pour amplifier encore davantage l'écho de "la tragédie de Fès", Scovasso, adversaire résolu de la limitation des moyens lui permettant d'appliquer à bon compte la politique marocaine de son gouvernement - lequel se préoccupait au même moment d'italianiser les Juifs de Libye -, s'efforça d'amplifier encore

48 - Ouataïq, 6, 4.3.1880, de Vernouillet à Freycinet, "Le plus curieux est que le sieur Abécassis... représenté d'abord comme mort..., est arrivé ici...après avoir accompli en toute sécurité le voyage par terre". Ibid., vol. 7, p. 278, le sultan aux légations au sujet "des 14 Juifs assassinés au cours de ces 15 ou 20 dernières années".

49 - Ouataïq, 6, p. 282-283, de Vernouillet à Freycinet, 19.2.1880, *La Patria*... n'épargne pas à M. Diosdado les plus cinglants reproches".

Pour accentuer l'impact de son plaidoyer, *The Jewish Chronicle* alla même jusqu'à dénaturer complètement l'origine de l'incident: omettant délibérément toute référence au pistolet d'Abecassis et inversant les rôles; elle attribua les premières empoignes au secours porté par un "citoyen naturalisé français à des enfants juifs attaqués par un Mahométan". Dans sa version, c'est au moment où il traînait l'"agresseur" au "palais de justice" que le "citoyen" se serait heurté à des Musulmans. Frappé à coups de gourdins, il n'aurait échappé à "une mort certaine" qu'en offrant de l'argent à l'un de ses agresseurs qui, "le couvrant de sa personne", lui permit de s'enfuir. Furieuse de voir "sa proie lui échapper", la foule aurait alors essayé de se venger sur d'autres Juifs mais comme ils couraient tous très vite, seul el Allouf tomba entre ses mains. (45)

"Les Juifs de Fez sont dans une situation très difficile, concluait l'organe du Board, ils craignent une invasion de leur quartier, accompagnée de massacres et de pillages... L'attitude des Musulmans est d'autant plus provocante que leurs crimes sont encore restés impunis". (46)

Le "monde civilisé" était appelé à tirer la leçon de cette tragédie et à prendre ses responsabilités: "ce forfait est l'exemple de ce à quoi l'on doit s'attendre si la menace de retrait de la protection européenne (accordée aux Juifs) se réalise comme on le craint. Le gouvernement espagnol (leur) a déjà retiré la sienne et l'on a de bonnes raisons de croire que les outrages de Fez sont la première conséquence de ce retrait". (47)

Ces distorsions, l'horreur suscitée par le lynchage d'un vieillard innocent, l'occultation de l'origine des incidents et de la qualité de sujet marocain d'Abecassis, l'"omission" totale du décès de l'époux de la campagnarde, et la publication par l'A.I.U. de statistiques faisant état de l'assassinat "demeuré impuni" de nombreux Juifs entre 1864 et 1880, ne laissaient que fort peu de chances aux arguments du sultan et de Hay.

Ce fut donc en pure perte que l'un et l'autre répétèrent que ce qui venait de se produire à Fès était justement "la preuve de l'épuisement de la patience des Musulmans face à l'arrogance et aux abus des Juifs protégés" et que seule une

45 - N° du 6.2.1880, "parvenu à s'échapper, écrit l'auteur de l'article, (ledit) citoyen eut juste le temps de se glisser dans la première porte ouverte: c'était celle de la prison".

46 - Cf P.D. Trotter, *Our Mission to the Court of Morocco in 1880*, Edinburg, 1881, p. 284, "(we should not) forget that it was not so very long ago that innocent people were burned alive on charges of witchcraft in England -while up to within eighty years ago I should have been sorry to guarantee the life of a Jew who had been caught in the act of outraging an Englishwoman".

47 - Ibid. Cf. J.L. Miège, Ibid., p. 280, Hay: "La patience des Maures est à bout... Nous verrons bientôt des massacres de Juifs dans tout l'empire".

que le Makhzen n'avait pas le droit de mettre la main sur lui". Ceux-ci s'enfuirent cependant dès que leurs adversaires commencèrent à les menacer. Seul un vieillard, Abraham el Allouf, fut rattrapé et frappé à mort. Le feu fut mis à son cadavre préalablement imbibé de pétrole. (41)

La nouvelle de la mort, des suites de ses blessures, de l'époux de la paysanne agressée accrût l'indignation soulevée par "l'audace des dhimmis". Elle alourdit encore davantage l'atmosphère déjà tendue en médina du fait du ralentissement du commerce, du poids des taxes, du mécontentement des artisans, et du scandale provoqué par la vanité du recours des soyeux (corporation pourtant aisée en temps normal) au "horm" de Moulay Idriss. (42)

Le sultan se préoccupa surtout des réactions des légations. Devançant leurs protestations, il révoqua le gouverneur de Fès-Jdid, fit arrêter des Musulmans présents sur les lieux au moment de l'incident, décida de libérer Abécassis et ordonna le versement du "prix du sang" à la famille d'el Allouf. Toutefois, ni ces mesures, ni les efforts déployés par le grand-rabbin Abner Serfaty pour "étouffer l'affaire", ni, geste d'apaisement supplémentaire du sultan, l'élargissement sans condition de l'ex-protégé espagnol Isâac Amar, ne donnèrent de résultats. (43)

Les adversaires du projet de révision du système des protections s'empressèrent en effet de présenter "la tragédie du Juif brûlé à Fès" comme une preuve supplémentaire de la "barbarie des Maures". D'après eux, il était nécessaire non seulement de maintenir les garanties consulaires dont bénéficiaient déjà des Juifs mais aussi de les généraliser à tous leurs coreligionnaires qui, en leur qualité de tributaires, n'avaient rien pour se défendre "puisque le Coran leur interdit le port d'armes". (44)

41 - Ouataïq, 6, pp. 286-287, Fès, 7.2.1880, Erckmann à Vernouillet, "Le sultan... fit fermer la porte de communication entre la ville et le quartier des juifs... Le juif auteur de l'incident a été relâché".

42 - AMG, C 3, Fès, rapport d'Erckmann, mars 1880, indications sur la crise du secteur de la soie.

43 - FRUS, 1880, pp. 802-803, 7 rabi I 1297/ 18.2.1880, le grand-vizir à Mathews, insistance sur la responsabilité d'Abécassis dans le déclenchement de ces incidents, rappel du caractère incontrôlable des réactions de "la populace qui ne réfléchit pas aux conséquences de ses actes", et les changements intervenus dans le comportement des Juifs. AEP, CP, 44, Fès 16.3.1880, Erckmann à Vernouillet, "Le grand-rabbin entretient d'excellentes relations avec le Makhzen".

44 - *Times*, n° du 12.2.1880. Cf FO, 99, 256, 16.3.1880, Hay à Lord Salisbury, "No humanitarian has yet raised his voice in behalf of the Mohammedan rural populations who are even more cruelly oppressed and ill-treated by the governors and sheikhs than their fellow Jewish subjects". Cf. Ouataïq, 6, 4.3.1880, Vernouillet à Freycinet, "je persiste à croire que, quelque condamnable qu'ait été le tragique résultat de l'acte barbare... commis à Fès, l'on a fort exagéré..., pour diverses raisons, l'importance de l'incident lui-même".

spéculations allèrent bon train quant à l'issue des discussions du corps diplomatique et l'ordre du jour de la conférence prévue à Madrid.

L'intention affirmée du sultan de "ne plus reconnaître les naturalisés dans son empire", les échos de la proclamation par la légation d'Espagne de "l'assainissement" de ses listes et la radiation effective de quelques protégés irréguliers, dont un Juif de Casablanca, Isâac Amar, arrêté pour le meurtre d'un Musulman et ayant vainement proposé une "diyya" aux parents de sa victime - lesquels réclamaient son exécution conformément au Chrâa-, semblaient confirmer les rumeurs faisant état de l'abolition pure et simple des privilèges consulaires et du retour de leurs bénéficiaires sous "le pouvoir du Makhzen". (39)

Ce fut dans ce climat de tension, avec son arrière-plan d'appréhensions secrètes des uns, d'assurance tapageuse des autres, voire de profération de menaces de "règlement de comptes"- que survint un incident (15 janvier 1880) qui allait fortement servir les desseins des associations juives et des représentants étrangers qui, d'une manière ou d'une autre, rejoignaient leur point de vue.

En poursuivant de ses assuités une campagne musulmane à la sortie du souk hebdomadaire de Fès (dit "du jeudi") et en tirant des balles de pistolet contre son mari, un certain Abecassis, "Israélite avec de déplorables antécédents" (de Vernouillet) originaire de Tétouan et marchand d'anisette au mellah, ne se doutait vraisemblablement pas de la portée des réactions en chaîne que son état d'ivresse et ses coups de feu allaient déclencher. (40)

Tout aussi inconscients des répercussions de leurs gestes semblent également avoir été les campagnards qui se précipitèrent sur lui pour le traîner devant le gouverneur de Fès-Jdid et, avec d'autres passants ameutés par les cris, s'en prirent à son compagnon, armé lui aussi d'un pistolet, se prétendant français, et essayant de faire relâcher son ami avec l'appui d'autres Juifs qui, dit Erckmann, "(firent) grand bruit en disant que l'individu incarcéré avait la protection française et

39 - AEP, CP, 44, 4, 18 et 20.3.1880, Vernouillet au Quai, "L'Espagne n'a ni laines à acheter ni produits à écouler à l'intérieur... (Ses censaux) appartiennent à la fantaisie pure. Ils ont (tous) acheté leurs patentes à ses agents (consulaires), ceux-ci font venir chez le pacha de Casablanca les Juifs protégés et déclarent (qu'ils ne le sont plus)...; privés de la protection espagnole, les neveux d'Isâac Amar, (radié lui aussi), ont sollicité et obtenu (celle) des Etats-Unis". Ibid., Paris 14.3.1880, l'AIU et l'AJA remerciant Vernouillet après l'élargissement d'I. Amar.

40 - Ibid., 26 et 30.1.1880, "Les Juifs marocains naturalisés en Algérie commettent des abus... et excitent au plus haut point l'animadversion des Maures". Cf AMG, C 2, Oujda 13.3.1879, Jules Erckmann, chef de la mission militaire française, au ministre de la Guerre, sur les perturbations créées à Oujda par le refus de payer le maks et les "propos injurieux contre le Makhzen (de Juifs marocains) se prévalant de la protection française (sur la base) d'actes notariés obtenus à Tlemcen en 1878".

Telle était aussi la position de la légation de France. De Vernouillet, qui ne devait découvrir qu'après son rappel la manière "scandaleuse" dont ses subordonnés, Charles Hecquard, "rufian...(ayant déjà sévi) à Port-Saïd" et "chevalier d'industrie misérable" (Féraud), et H. Benchimol, avaient abusé de sa confiance, n'était pas lui non plus disposé à entreprendre la moindre épuration. La nécessité pour la France de garder "les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges" ne devait pas, disait-il, contrarier son expansion au Maroc, pays "où il est de bonne politique de montrer aux Maures que si (elle) a subi des revers, elle n'en sait pas moins faire respecter... ses privilèges. (Sa) qualité de puissance limitrophe (l'obligeant) à maintenir tous (ses) droits intacts". (36)

Faisant valoir les besoins croissants des firmes françaises en censaux pour leurs achats de laines marocaines, malgré, d'une part, les pertes causées au cheptel par la sécheresse et, d'autre part, les prix compétitifs des laines australiennes sur les marchés européens, il se plaisait à ne voir dans le projet soutenu par Hay qu'une manoeuvre anglaise destinée à "ruiner le commerce français". (37)

L'importance vitale qu'il disait attacher au principe de l'augmentation du nombre des censaux l'incitait à "couvrir" les irrégularités ayant fini par faire des protégés et naturalisés français le groupe le plus nombreux. Son souci d'écarter toute contestation de leur statut était tel que, même lorsque des Juifs se plaignaient des abus de coreligionnaires relevant de sa légation, il s'abstenait de sévir. Informé de la teneur d'une pétition de rabbins et de marchands du mellah de Fès le mettant en garde contre les perturbations créées par la confection de fausses créances par deux Juifs "francisés" aux dépens de riches Musulmans de la médina, il se contenta ainsi de dire que "les Juifs marocains (étaient) tous des chacals (et qu'il ne voyait) pas de raison d'accorder plus de crédit aux déclarations des uns que des autres". (38)

4 - L'AJA et l'AIU à Madrid (1880). Isolement du Makhzen

a - *"La tragédie de Fès"*

A l'intérieur du pays pratiquement seuls les gros négociants musulmans proches des vizirs ou en contact avec des homologues juifs, ces derniers et leurs coreligionnaires ayant accès aux journaux tangérois et étrangers, pouvaient se faire quelque idée de ce qui se préparait. L'écrasante majorité de la population était, quant à elle, réduite aux nouvelles colportées dans les souks. Dans ces conditions, les

36 - J.L. Miège, op. cit., III, p. 284.

37 - F.V. Parsons, op. cit., pp. 77-78, citant de Vernouillet à Waddington (24.1879). C. Hecquard "1^{er} drogman à Tripoli, homme d'affaires au Maroc, coupable de fraudes et de prévarications" d'après Féraud.

38 - Propos tenus en privé à Hay, lequel en fit part au F.O.

inadmissibles dans les affaires intérieures des Etats-Unis et une insulte à l'intégrité de leur administration. (34)

Ces dénégations s'amplifièrent après l'annonce de l'aval de Lord Salisbury, nouveau chef du Foreign Office, aux propositions de Hay lui suggérant de prendre l'initiative de la convocation à Madrid d'une conférence internationale sur "la question de la protection indigène au Maroc". Les associations juives furent d'autant plus alarmées que lors des discussions préparatoires de Tanger, Bargach, soutenu par Hay parlant tant au nom de son pays que des autres puissances qu'il représentait (Pays-Bas, Autriche-Hongrie, et Danemark), s'en était pris aux Juifs dans ses propos sur la "violation des lois", l'"arrogance envers les pauvres et l'insolence à l'égard des autorités", et les "procédés incroyables utilisés sur les marchés". (35)

Le naïb avait notamment fait valoir que les Juifs qui, se plaignaient de discrimination parce qu'ils étaient en principe astreints à la jiziya "en contrepartie de leur exonération des obligations militaires", ne payaient plus en fait cet impôt en raison du passage des éléments fortunés sous protection étrangère et de l'indigence des autres. En outre, affirmait-il, il était notoire, ainsi qu'en témoignaient les trafics des "agents consulaires portugais indigènes" et les innombrables naturalisations portugaises et brésiliennes accordées aux Juifs, que les immunités derrière lesquelles ils s'abritaient leur avaient été accordées en violation des traités.

Le caractère essentiellement "juif" de l'enjeu des débats du Corps diplomatique avait été accentué par l'intransigeance du ministre d'Italie, Scovasso. Soupçonné par ses collègues de "se préparer une ovation israélite" et d'inciter les Juifs, aux yeux desquels il passait du reste pour "le principal défenseur de la protection irrégulière", à "réclamer la protection de l'Italie pour toute la race", il s'était en effet fait remarquer par la fréquence de ses contacts avec les notables juifs de Tanger, son insistance sur la non rétroactivité des lois et, par conséquent, "l'illégalité" de la radiation des protégés irréguliers.

34 - FRUS, vol. 1861 à 1880, i.e. 14.9.1861, Instruction (from) W.H. Seward to G.G. Fogg to endeavour to secure the removal of restrictions on Jews in certain Cantons of Switzerland; 10.5.1867, Petition of the Board of Delegates on Behalf of the Jews of Roumania and Serbia; 6.7.1870 Disp. E. Joy Morris, Status and Statistics of Jews in Roumania; 22.7.1872 Circular instruction to US legations in Europe suggesting intercession... Le flot de correspondances échangées entre le Département d'Etat et ses représentants en Europe de l'Est à propos des Juifs devint encore plus considérable à partir de 1880, v. Ibid., 1881 à 1899.

35 - Documents diplomatiques. *La question de la protection diplomatique et consulaire au Maroc*, Paris, Imprimerie Nationale, 1880, pp. 166-171, P.V. de la séance du 19.7.1879. Ibid., "On sait que les juifs sujets du sultan vont au Portugal... puis reviennent au Maroc et, se disant naturalisés portugais, refusent... de payer les droits dus à S.M. le sultan, et se conduisent d'une manière insolente et avec la plus grande arrogance".

Encore plus insistantes et véhiculant toutes sortes de confusions étaient, outre - Atlantique, les démarches effectuées auprès du gouvernement américain par l'Union of American Hebrew Congregations, association avec laquelle l'ancien Board of Delegates of American Israelites fusionna en 1878 et devint l'une des branches, sous l'appellation de Board of Delegates for Civil and Religious Rights. Animée par un rabbin originaire de Bohême, Isaac Meyer Wise (d. 1900), l'"Union" sollicitait l'appui du Département d'Etat contre ce qu'elle appelait "les persécutions populaires contre les Israélites du Maroc" dans un style propre à suggérer que ceux-ci vivaient sous la constante menace de "pogroms".(31)

Déterminé à faire échouer toute tentative de limitation du "droit de protection", F. Mathews abondait dans le même sens. Il multipliait en effet les rapports indignés contre "l'exception que le Maroc (constituait) parmi toutes les autres nations", "la cruauté naturelle du Maure et son insensibilité à la souffrance qu'il n'endure pas personnellement", "le despotisme tyrannique, l'ignorance, et les extorsions des gouverneurs", et "les méthodes barbares adoptées à l'égard des Juifs (si) inoffensifs et d'autres sujets marocains". (32)

Des faits supposés précis étayaient en principe ces critiques. Ils étaient cependant soigneusement dissociés de la tourmente dans laquelle tout le pays fut précipité à partir de l'hiver 1877 du fait de calamités naturelles, de la recrudescence du brigandage sur les routes, de la peur des villes face aux campagnards affamés, de l'insignifiance des secours distribués par le sultan aux miséreux, de la spéculation de gouverneurs sur le cours des céréales, et dans la désolation générale, de la multiplication d'incidents entre précisément des créanciers juifs et leurs débiteurs musulmans, et du pillage de leurs marchandises. (33)

Au vu des données qui lui parvenaient de Tanger et de l'assistance que l'AHC réclamait au nom de "la liberté de conscience" et de "l'idéal américain", le Département d'Etat, pour lequel les interventions en faveur des Juifs de Russie, d'Autriche-Hongrie, de Roumanie, de Perse, voire de Suisse et d'Allemagne étaient devenues quasiment "routinières", ne pouvait qu'entériner le point de vue de Mathews. Par ses fréquentes contestations, depuis 1869-1872 déjà, de la naturalisation de Marocains censés avoir rempli les conditions de résidence requises par la loi américaine, le Makhzen avait du reste fourni au consul-général de multiples occasions de présenter ses protestations comme autant d'ingérences

31 - USNA, Morocco, Roll 11, 61, New York 31.12.1877, M.I. Isaacs au Secrétaire d'Etat.

32 - Ibid., Roll 12, 7.12.1877.

33 - FRUS, 1878, 20.9.1878, Mathews à Evarts, réponse à la demande d'informations de l'AHC sur le statut des Juifs du Maroc et d'intervention du consulat-général en faveur de ceux d'Asilah "terrorisés par l'assassinat de l'un des leurs... et menacés de pillage par les Kabyles des environs"; annexe I: lettre du chef de la communauté d'Asilah, Moïse Benshiton.

John D. Hay, écrivit-il, nos coreligionnaires sont victimes de cruauté et d'oppression". (27)

Ignorer les appels à l'aide de ceux qui, étant confrontés à la réalité, savaient mieux que quiconque ce qui leur convenait et souscrire aux propositions du Makhzen secondé par un "dignitaire britannique confiné dans sa luxueuse demeure", avertissait-il, équivalait à laisser libre cours à la cupidité et la cruauté de ses agents: "le retour à la protection régulière, comme elle est faussement appelée, signifie livrer la vie et les biens des Juifs à l'avarice et à l'esprit de rapine d'autorités locales sans coeur dont l'on ne peut espérer ni loi, ni justice, ni compassion". (28)

Affirmant agir pour "l'honneur national britannique, le bien de l'humanité, et la révérence due aux préceptes sacrés de la religion (juive)", le Board et l'AJA s'attachèrent à écarter ce "danger". Pour plus d'efficacité, ils coordonnèrent leurs efforts avec l'AIU. Ce fut en partie à la suite de leurs appels à une étroite coopération en vue, disaient-ils, de "neutraliser la menace de retrait des protections et sauver nos frères au Maroc de la rapacité des officiels corrompus de ce pays", que Crémieux intervint auprès du Quai d'Orsay. (29)

L'artisan de l'abolition du "serment more judaico" en France (1846) et de l'octroi en bloc de la nationalité française aux Juifs d'Algérie (1870), avait pourtant co-signé en 1876 avec Isodore Loeb, Secrétaire de l'AIU, un appel aux Juifs du Maroc les "adjurant de ne rien dire ou faire qui soit de nature à susciter la colère de leurs compatriotes ou à les faire considérer par le sultan comme des très arrogants". Il n'ignorait ni la véritable nature des problèmes qui se posaient au Maroc ni la place que la protection tenait dans la politique marocaine du gouvernement français. Mais, il lui fallait neutraliser les arguments développés par Zebdi devant Mac Mahon pour le persuader d'accepter la révision de l'article 11 du traité franco-marocain de 1767, article considéré comme la pierre angulaire du régime capitulaire et de ses excroissances. (30)

27 - N° du 7.12.1877, *Oppression of the Jews in Morocco*. FO, 99, 176, Londres 13 rjeb 1293/ 4.8.1876, Zebdi à Lord Derby.

28 - Ibid.

29 - Ibid. La référence à "l'honneur national" était l'une des réponses du Board à ceux qui l'accusaient de ne chercher que "l'intérêt juif" et, dans leurs critiques contre "l'exclusivisme racial des Juifs", affirmaient, qu'"un véritable juif ne saurait être un patriote".

30 - M. Laskier, op. cit., p. 47, appel lancé en 1874 par Crémieux et Loeb aux Juifs du Maroc. AEP, CP, 40, Versailles 26.4.1876, Crémieux au président du conseil; Tanger 27 mai et 17.9.1876, rapports de Tissot sur l'ambassade de Zebdi à Londres; 27 kâada 1292/ 23.12.1876, Moulay Hassan à Mac Mahon. Ali Mesfioui, haut personnage du Makhzen et ancien précepteur du sultan, fut dépêché à Paris en décembre 1879. J.L. Miège, op. cit., III, p. 279.

attentivement les discussions engagées à ce sujet à partir de juillet 1877 par le naïb Bargach avec le corps diplomatique. Ce périodique insista en effet sur les dangers de l'idée même d'une limitation du "droit de protection" en raison, écrivait-il, de "l'attitude semi-barbare suivie depuis les temps les plus reculés par les indigènes mahométans du Maroc à l'égard des gens professant une religion autre que la leur, aussi bien juifs nés dans le pays que chrétiens étrangers". Les Juifs recherchant un statut de censal n'avaient de but autre, affirmait-il, que d'assurer "la sécurité de (leurs) personnes et de (leurs) biens menacés par le despotisme, la cupidité et l'absence de scrupules des agents du gouvernement". (25)

Soucieux de ménager la sensibilité religieuse de ses lecteurs chrétiens mais obligé de surenchérir contre les adversaires de Disraeli et ce qu'ils appelaient "la politique hébraïque du Jew Premier", il ne se contenta pas d'exagérer les menaces dont il faisait état. Il s'en prit vivement aussi en effet aux consuls européens, dénonça leur vénalité dans l'octroi de patentes aux Musulmans et leur cynisme dans "la vente des Maures (protégés) aux gouverneurs", et leur imputa la responsabilité de la "dégénérescence de la protection en un intolérable système de corruption".

Suspect au regard du Board depuis plusieurs années déjà, Hay fut directement pris à partie. Divers articles exprimèrent des doutes sur sa compétence. Ils insinuèrent même qu'il était judéophobe. Son rappel immédiat fut d'ailleurs demandé en termes explicites pour "motif de préjudice causé aux intérêts britanniques (au Maroc)". Il fut accusé d'être "si inefficace, si imprégné de l'atmosphère de volupté et de léthargie prédominant à la Cour de Marrakech... (qu'il ne pouvait guère) se faire une conception exacte du traitement qui convient aux Juifs (du pays)". (26)

Lord Derby, qui s'était pourtant dérobé aux sollicitations de Zebdi mais n'inspirait guère confiance en raison de son passé d'adversaire résolu de l'émancipation des Juifs en Angleterre même et de ses propos sur la "mentalité étrangère" de son ami Disraeli, fut d'ailleurs lui aussi sévèrement pris à partie. *The Jewish World* critiqua en effet "le crédit (qu'il) accordait aux rapports unilatéraux de J.D. Hay et du consul H. White". Il lui imputa la responsabilité des violences et des extorsions que la révision escomptée des protections était supposée avoir d'ores et déjà déclenchées. "En conséquence de la politique sans coeur préconisée par Sir

25 - Numéros des 1 et 7.12.1877.

26 - Insertion ad hoc dans le n° du 7 des propos d'un correspondant signant "Plain Truth" (alias Lévy Cohen) assimilant à "un crime (et) une honte indébile pour les nations d'Europe" le retrait de la protection octroyée aux Juifs et suggérant aux légations de réduire d'abord les trafics de leurs ressortissants.

Le choc crée en Europe occidentale par les "atrocités bulgares" en facilitait l'impact. D'autant qu'il coïncida avec le début d'un cycle dévastateur de sécheresse au Maroc et la formation sous les auspices de Juifs originaires de ce pays établis en Angleterre (M. Aflalo, J. Aferiat, M. Messiah, J. Sebag...) d'un "Morocco Famine Relief Fund". L'insertion dans les journaux de Londres d'appels pour l'envoi de secours aux indigents des mellahs en butte à la famine ne pouvait qu'accentuer le caractère "humanitaire" des interventions du Board en faveur des protégés; privilégiés présentés comme autant de victimes arrachées à "l'arbitraire et à la rapacité des gouverneurs" et risquant de retomber sous leur "joug" en cas de révision du système des protections. (22)

A la réceptivité à cette propagande concourait aussi la multiplication des incidents dans les mellahs. Un tel état de fait découlait en particulier de la persistance des difficultés économiques, de la propension des Juifs indigents à en venir rapidement aux mains les uns avec les autres, et de la tendance des gouverneurs à leur appliquer, en cas de désordres graves, le principe de la responsabilité collective. Les violences, la prison et les amendes infligées en général aux seuls sujets juifs de droit commun furent ainsi "récupérées" et utilisées au profit de leurs coreligionnaires privilégiés. (23)

Le périodique londonien *The Jewish Chronicle* fit effectivement comme si le projet de révision mettait en danger la sécurité de tous les Juifs marocains. Il laissa entendre qu'ils bénéficiaient tous peu ou prou d'un système "(ayant) pour effet de les prémunir depuis de nombreuses années déjà contre la violence et l'arbitraire et de (leur permettre) d'obtenir le redressement des torts commis à leurs dépens par les races semi-barbares au milieu desquelles ils vivent". (24)

Des thèmes similaires furent développés par *The Jewish World* sur la base d'indications fournies par son correspondant à Tanger, Lévy Cohen, lequel suivait

dictator (following) a Hebrew policy" aux dires de ses adversaires politiques- à l'égard de ses anciens frères de race, l'appui politique "domestique" qu'il trouvait dans l'amorce d'un revirement de l'électorat juif au profit des Conservateurs, les démarches des Rothschild auprès du gouvernement autrichien et de Bismarck -en sa qualité de président du congrès réuni à Berlin - contribuèrent fortement au succès des initiatives du Board.

22 - Cf. J.D. Hooker et J. Ball, *Journal of a Tour in Morocco and the Great Atlas*, Londres, 1878, p. 168 "It does not appear that the condition (of the Jews) is practically as bad as that of the same people in Roumania and some other so-called Christian states. In some respects, indeed, they are better off than their Mohammedian neighbors". Sur la composition du comité du "Relief Fund" et son action à Essaouira, v. C.A. Payton, op. cit., pp. 322-326.

23 - DAR, Casablanca, 26 rabi I 1294/10.4.1878, pétition de notables juifs de Casablanca à la "Junta" de Tanger.

24 - M. Landenberger, op. cit., p. 41, article cité par Mathews dans un rapport (9.11.1877) au Département d'Etat.

d'un mémoire "anonyme" préconisant la création d'un Etat juif en Palestine, celui que ses détracteurs surnommaient le "Jew Premier" était en effet plus qu'ouvert, pour des raisons idéologiques, électorales et diplomatiques, aux sollicitations du Board of Deputies. L'influence de celui-ci sur le gouvernement et la véhémence de ses critiques contre tout propos antijuif étaient d'ailleurs telles qu'une fraction de l'opinion publique britannique le qualifiait de *Semitic Inquisition* et *Imperium Judaeorum in Imperio Britannico*. (18)

Le Board et l'A.J.A., associations dont le Makhzen ignorait jusqu'au nom, s'opposèrent vigoureusement au projet de réforme du système des protections. Ils essayèrent de faire échouer, dès son lancement, la campagne amorcée par le Makhzen par l'envoi en 1876 d'ambassades auprès de la reine Victoria, du maréchal Mac Mahon et du roi Victor Emmanuel. (19)

Leurs initiatives s'inséraient dans une mobilisation plus générale suscitée par la persécution des Juifs d'Europe centrale et orientale. Certains de ces derniers essayaient de s'installer en Grande-Bretagne. Leurs coreligionnaires anglais voyaient dans leur afflux un fardeau supplémentaire pour les oeuvres de bienfaisance. Ils y décelaient surtout un risque de dépassement du "seuil de tolérance" de déclenchement parmi les Anglais de souche de réactions d'hostilité pouvant remettre en cause leur propre assimilation. Par solidarité autant que par crainte de l'amplification de phénomènes de rejet, ils considéraient que c'était dans l'amélioration de leurs conditions politiques et sociales dans leurs pays d'origine que résidait la solution des problèmes des Aschkénazim. (20)

Dans leur évaluation de la situation en Europe de l'Est et dans les Balkans, le Board, l'AJA et l'AIU estimaient, ainsi qu'ils le firent savoir lors du congrès de Berlin (1878), que c'étaient les Chrétiens orthodoxes qui "tenaient d'une main de fer et continuaient de tenir les Juifs dans la dégradation politique et sociale". Ils considéraient les Musulmans plus tolérants. Dans le cas du Maroc, ce fut toutefois sur le thème du "fanatisme mahométan" qu'ils axèrent leur propagande. (21)

18 - C. Holmes, *Anti-Semitism in British Society, 1876-1939*, New-York, 1979, pp. 50-63.

19 - FO, 99, 176, Londres 13.6.1876, le Secrétaire au Foreign Office à son collègue du War Office, indications sur la présence d'un Juif marocain naturalisé anglais, Samuel Abensur, dans la suite de l'ambassadeur Zebdi.

20 - La communauté juive de Grande-Bretagne comptait quelque 100.000 âmes auxquelles vinrent s'ajouter entre 1881 et 1914 près de 120.000 immigrants juifs provenant d'Europe centrale et orientale. Sur les pogroms, en Ukraine notamment, les "lois scélérates" édictées par le tsar, l'exclusion des juifs des campagnes et leur confinement territorial ainsi que leur "russification" par la conscription et la conversion, v. en particulier L. Errera, *Les Juifs russes. Extermination ou émancipation?* Bruxelles, 1893; L. Greenberg, *The Jews in Russia. The Struggle for Emancipation*, New-York, 1976.

21 - M. Montefiore et d'autres Juifs anglais mirent sur pied un Turkish Relief Fund et collectèrent des fonds au profit des Ottomans. Les sympathies du Premier ministre, Benjamin Disraeli - "oriental

à 4.000 juifs autochtones protégés ou naturalisés (soit près de 3% de la population juive du pays). (16)

Selon les cas, bousculant les caïds ou exploitant leur cupidité et se les conciliant par des "arguments métalliques", ces éléments se livraient, disaient-ils, à toutes sortes d'extorsions aux dépens tant des "indigènes que du sultan". En prenant systématiquement en charge leurs réclamations, écrivait un ministre français, les puissances "rendaient le nom chrétien odieux aux Maures" et compromettaient leurs chances de susciter des "sympathies" durables dans le pays, sans que leur soient pour autant acquises celles de "ces Juifs (qui) ne (connaissaient) d'allégeance autre que celle que leur (dictait) leur intérêt du moment".

Ce fut en partie sur la base de pareilles considérations, d'appels incessants du Makhzen et de ses mises en garde contre les menaces d'une explosion générale dont les Juifs et les résidents chrétiens risquaient d'être les premières victimes, que quelques gouvernements européens, commencèrent à envisager l'éventualité d'une révision des modalités d'octroi des patentes de protection et des certificats de naturalisation.

Même si certains de ses collègues souhaitaient que le Makhzen puisse tenir encore le pays - jusqu'au règlement de sa succession -, en fait seul Hay souscrivait au projet de révision de ce système et le "parrainait". Il bénéficiait dans une certaine mesure de l'appui de ses homologues espagnol et allemand. José Diosdado s'inquiétait de la prolifération au Maroc de "sujets algériens" et des menaces que la fourniture par des Juifs protégés d'armes de contrebande aux Rifains faisait peser sur Ceuta. Theodor Weber se montrait lui aussi disposé à coopérer; le chancelier Bismarck, sollicité par l'ambassade marocaine envoyée à Berlin en 1878, refusant catégoriquement en effet de "prendre les juifs marocains sous la protection de l'Allemagne afin de ne pas s'attirer l'inimitié des musulmans". (17)

La présence à la tête du gouvernement britannique (depuis 1874) de Benjamin Disraeli, premier ministre conservateur exaltant, malgré sa conversion au christianisme, ses origines juives et menant une politique étrangère résolument orientée vers la défense des intérêts de ses anciens frères de race, notamment en Russie et dans les Balkans, compliquait cependant la tâche de Hay. Accusé par ses adversaires libéraux de suivre "une politique hébraïque" et soupçonné d'être l'auteur

16 - J.L. Miège, La bourgeoisie juive au Maroc au 19^{ème} siècle. Rupture et continuité, in *Judaïsme d'Afrique du Nord aux 19^{ème}-20^{ème} siècles*, éd. M. Abitbol, Jérusalem, 1980, p. 31, l'auteur estime à 7 ou 8.000 le nombre des protégés au Maroc en 1878-80 dont "25% de Juifs, soit près de 150 à 200 familles" mais ajoute qu'il faut en réalité multiplier par 15 ou 20 les chiffres officiels.

17 - P. Guillen, op. cit., pp.95-96, l'Auswartiges Amt au prédécesseur de Weber, von Gülich, qui lui proposait de "prendre la place de la France vis-à-vis des Juifs de l'Afrique (et) de gagner (ainsi) un allié puissant", "le chancelier a lu votre rapport et manifesté un vif mécontentement" (2.2.1875).

Malgré les secours que leur faisaient parvenir leurs coreligionnaires européens, les Juifs pâturent eux aussi durement de calamités qui "(menaçaient) de compromettre l'existence même de communautés réputées prospères comme celle d'Essaouira". Ceux des campagnes en particulier, victimes de la famine et de la disparition de leurs moyens d'existence habituels par suite du décès ou de l'exode des fellahs au milieu desquels ils vivaient du colportage ou de la fabrication de divers outils, prirent eux aussi le chemin des villes. Leur afflux provoqua un rapide surpeuplement des mellahs et facilita la propagation d'épidémies. (14)

3 - La défense des privilèges d'une minorité. Interférences est-européennes et balkaniques

En dépit de la persévérance de leurs efforts de clientélisation des autochtones susceptibles de servir leurs intérêts, et de l'irréductibilité de leur position de principe sur le maintien du régime capitulaire, les puissances ne perdaient de vue de leur côté ni les complications inter-européennes que pouvait créer un effondrement prématuré du Makhzen ni la détermination avec laquelle la majorité de la population entendait résister à leurs empiétements.

Cette détermination était perceptible à travers les manifestations d'hostilité à la politique de "temporisation du sultan à l'égard des Chrétiens" et, en période de rébellion ouverte, la combativité des tribus face à des troupes pourtant dotées de canons et encadrées par des instructeurs européens. Aux yeux des chefs de légations se préoccupant du "long terme", ces réactions, la dimension religieuse de la perception que les populations avaient des difficultés du pays, et leurs prédispositions au "jihad", risquaient de libérer des énergies fortement préjudiciables aux intérêts étrangers. (15)

Les ministres français et britanniques en particulier imputaient en partie ce qu'ils appelaient "l'exacerbation du fanatisme mahométan", aux ressentiments engendrés par ce que l'un d'entre eux appela les "abus monstrueux" commis par les 3

Bargach au sujet d'un caïd des Andjara réfugié à la Cour. Cf FRUS, 24.3.1879, "the state of insubordination of the Andjara".

14 - A.C. Payton, op. cit., pp. 307-326. P. Flamand, op. cit., pp. 378, lettre citée supra, "La population du mellah (de Mogador) s'accrut dans des proportions considérables et atteignit le chiffre de 11.000 âmes. Dans ce nombre, il y avait plus de 3.000 individus absolument dénués de tout et réduits à la mendicité".

15 - Les clercs proches du pouvoir insistèrent tout au long de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle sur l'ampleur du déséquilibre des forces et, donc, la "sagesse" de la politique de temporisation suivie à l'égard des puissances.

La situation devint encore plus catastrophique à partir de 1877 du fait de la persistance de la sécheresse, de la pénurie, la hausse brutale des prix des céréales (plus de 300 % en l'espace de quelques mois), la succession d'épidémies dévastatrices (choléra, fièvre typhoïde, typhus, petite vérole, rougeole), et le désarroi de la masse d'une population réduite à se nourrir de racines de "yarne" -plante vénéneuse provoquant de graves intoxications en cas de cuisson insuffisante. (11)

D'après Mathews, "des centaines de femmes, d'enfants et d'hommes affamés se déversent (de l'intérieur) à Mogador et Safi. Bon nombre de campagnards meurent en chemin... Des squelettes vivants, des formes émaciées apparaissent dans les rues (des villes). La famine et la maladie, déjà terribles parmi les pauvres, s'étendent. Avec l'automne et l'hiver la détresse des gens va encore empirer. Le gouvernement ne fait absolument rien pour eux... alors que ses silos regorgent de céréales... Les Juifs sont un peu soulagés par leurs coreligionnaires. L'épidémie s'est néanmoins répandue parmi eux. Elle l'est encore davantage parmi les Maures". (12)

La misère effroyable des fellahs, victimes tant de la sécheresse que de gouverneurs continuant à leur réclamer le paiement d'impts, et la propagation de rumeurs faisant état de la mort du sultan, provoquèrent de nombreux soulèvements armés. Les foyers les plus durs se situant dans le Rif, le Gharb, la plaine de Meknès, le Dir moyen-atlasique et le plateau central. Les rebelles incendiaient les casbahs des gouverneurs, coupaient les communications, attaquaient les villes, et se battaient avec d'autant plus d'acharnement que le Makhzen exerçait de terribles représailles sur les vaincus. (13)

fait lui et ses confrères, malgré sa qualité de directeur du comité de bienfaisance, sur la misère des pauvres gens". FO, 99, 176, 25 moharram 1293/ 28.6.1876, memorandum remis par l'ambassadeur Zebdi à Lord Derby, "Les ressources de l'Etat sont réduites à néant parce que les consuls et les négociants prennent leurs associés parmi les notables des tribus et les gens riches".

11 - FRUS, 1878, Morocco, 14.6.1878, Mathews à Evarts. H. de La Martinière, *Le règne de Moulay Hassan, R.D.M.*, 1895, p. 405, "le grand-vizir Si Mouça... fut emporté par le fléau en décembre 1877... Son fils, (le futur) Ba Ahmed, issu d'une juive convertie, lui succéda comme chambellan". P. Flamand, *Les communautés juives du sud marocain*, Casablanca, s.d., p. 377, J.S. Benchimol à l'AIU, Essaouira 16.12.1878, le typhus emportait à Marrakech, au plus fort de l'épidémie, jusqu'à 300 personnes par jour.

12 - Ibid., 5.7.1878 et 24.8.1878, "le choléra fait de 20 à 30 victimes par jour à Fès et à Meknès". Ibid., 24.3.1879, "Thousand of lives have been and are sacrificed, which a prompt distribution of the enormous stocks of grain in the hands of the governors could have saved".

13 - Après l'écrasement de leur révolte de 1879, les Beni Mtir se virent infliger une amende de 150.000 rials et durent livrer 500 chevaux. Le Makhzen prit 500 de leurs contribuables comme otages, v. L. Akninih, *Les effets de la pénétration étrangère au Maroc sur les rapports du Makhzen avec les Beni Mtir, 1873-1912*, Rabat, 1984, DES inédit, en arabe. FB, 7 kâada 1296/ 23.10.1879, Moulay Hassan à

C'était d'abord au gouverneur que la délégation s'était adressée après avoir "selon la coutume, sacrifié un mouton à un saint arabe, Sidi Mogdoul". Ce n'est que lorsqu'il lui fut répondu que le statut de protégés des propriétaires les dispensait de se plier aux injonctions du Makhzen qu'elle eut recours à Gay. Celui-ci réagit avec fermeté car certains parmi ces derniers relevaient de sa juridiction. Des rabbins venaient en outre de louer dans les synagogues l'action de la France en faveur des Juifs et, précisément, de l'amélioration des conditions de logement au mellah. Il fit donc pression sur les spéculateurs pour les obliger à annuler les hausses de loyer. (9)

De tels rappels à l'ordre n'avaient en réalité que très peu d'effets. Le Board of Deputies et l'Anglo-Jewish Association devaient d'ailleurs critiquer eux aussi, dans une phase ultérieure, en termes extrêmement vifs "le détournement à des fins égoïstes des améliorations bénévoles que Sa Majesté Chérifienne (avait introduites) dans le mellah de Mogador". Ils n'en continuèrent pas moins à plaider pour une extension du système des protections et à se mobiliser chaque fois que s'esquissaient des projets visant à en limiter les abus.

2 - La misère des masses musulmanes et juives. La nécessité d'une "ré-imposition" des nantis

L'érosion continue de l'autorité de l'Etat et de ses ressources, la grave anomalie politico-religieuse inhérente à la rupture flagrante par des "dhimmis" des usages que leur imposait en principe leur statut canonique, leur rôle dans le passage de "Croyants" sous la juridiction des "Infidèles", et l'aggravation des risques de mainmise étrangère sur le pays, accentuèrent l'urgence d'une telle limitation et de la généralisation de l'impôt. Le rôle déterminant que le maks eut dans la "révolte de tanneurs" de Fès (1873), le soulèvement simultané des Andjara, Beni-Gorft et Zemmour, Ghiata, et Beni-Snassen (1876) pour des raisons essentiellement fiscales, et la combativité dont faisaient preuve les tribus malgré la supériorité que l'artillerie conférait à ses troupes, ne laissèrent d'ailleurs pas d'autre alternative au Makhzen.

Bon nombre de cultivateurs et d'éleveurs parvenaient à éluder le paiement des impôts grâce aux cartes de mokhalets dont les pourvoyaient essentiellement des protégés ou des naturalisés israélites. Or, comme il s'agissait le plus souvent de gens aisés, leurs quote-parts du montant global de l'impôt assigné à leur tribu retombait sur la masse des fellahs pauvres. Contrairement à la ligne qu'il suivait à l'égard des petites gens du mellah, souvent dispensés du paiement de la jiziya en raison de leur indigence, le Makhzen ne tenait en général compte ni de la faiblesse des ressources de la majorité des fellahs ni des effets des aléas climatiques. (10)

9 - AEP, CC, Mogador, IV, 4.11.1865, copie en annexe du texte (rédigé en judéo-arabe) lu dans les synagogues.

10 - Ibid. Mogador 21.11.1865. "J'ai mandé au consulat Abraham Corcos, l'un des plus riches propriétaires, et je lui ai fait sentir combien il était honteux et inhumain de spéculer, comme il l'avait

De manière plus générale, et outre l'impression d'"ingratitude des Juifs" et le constat d'un "fanatisme hébraïque aussi inflexible que le fanatisme musulman", le sentiment de "compromission" de l'Europe était accentué par une sorte de conscience malheureuse de "nations chrétiennes" obligées de confier des fonctions consulaires à des Juifs indigènes: partageant les privilèges capitulaires et ayant pu s'arroger la faculté d'en octroyer, "ces parias qui, tempêta un consul français, hier encore achetaient le droit de vivre, en faisaient un usage qui n'était guère de nature à relever dans l'esprit des Maures la dignité du nom chrétien". (7)

Le comportement de cette catégorie de Juifs était d'ailleurs jugé déplorable même à l'égard de leurs propres "frères". Et ce dans la mesure où "dès qu'un Juif marocain (avait) quelque pouvoir entre les mains, malheur à ceux de ses coreligionnaires (ayant) encouru son animosité car ce pouvoir il le (mettait) d'abord au service de ses rancunes personnelles". Comme "les Juifs étaient divisés de famille à famille par des inimitiés d'une sauvage violence" ceux d'entre eux qui remplissaient des fonctions consulaires en abusaient pour assouvir leurs vengeances. De ce fait, ils desservaient leurs employeurs au sein même de leurs communautés.(8)

Même les améliorations ponctuelles obtenues en principe pour l'ensemble de telle ou telle communauté juive ne présentaient pas, du fait de l'âpreté au gain des protégés et du détournement à leur propre profit d'initiatives philanthropiques, que des avantages pour les consuls qui appuyaient les requêtes adressées au Sultan. L'exemple le plus significatif à cet égard demeure sans doute celui des aménagements (consolidation des murs des vieux immeubles, ravalement des façades, réfection d'égoûts, déblaiement d'immondices) introduits en 1864-1865 par le Makhzen dans le mellah d'Essaouira, c'est-à-dire dans une ville symbole de la prospérité de véritables dynasties marchandes juives et au lendemain même de "l'affaire de Safi" et des manifestations de "la solidarité juive" auquel elle donna lieu.

En effet, écrit le consul de France, Ferdinand Gay, à la suite des protestations que lui présenta une députation de près de six cents Juifs indigents, "quelques propriétaires, désireux de tirer parti des utiles modifications apportées à leurs maisons, s'étaient concertés afin d'augmenter le prix des loyers perçus sur la classe ouvrière; loyers dont le taux n'était que trop élevé déjà pour les indigents qui, par un labeur incessant, pourvoient à grand peine à leur misérable existence".

7 - Ibid.

8 - Ibid. Cf. Ibid., pp. 269-286, "Mémoire sur le Maroc en 1866" par De Couromel, secrétaire de la légation, "Les Juifs, soutenus par l'esprit de corps qui les anime font, contrairement aux Arabes, des progrès quotidiens".

Les prises de position des ministres qui se sont succédés à la tête de la légation de France témoignent de leur "pragmatisme" et de la violation des principes mêmes au nom desquels les puissances déclaraient oeuvrer à "l'émancipation des juifs du Maroc". Leur cas étant "exemplaire" car ils ont plus que tout autre exploité de manière systématique le régime des protections. En outre, et à l'inverse des Espagnols dont les bruyantes interventions en milieu juif avaient un caractère opportuniste très prononcé, ils pouvaient se prévaloir d'une longue tradition marquée par l'égalité décrétée par l'Assemblée nationale (1791), l'abolition du serment *more judaico* (1846), la promulgation en Algérie d'un *senatus consulte* (1865) et du décret Crémieux (1870), et l'appui apporté à l'AIU.

Leurs rapports au Quai d'Orsay, insistaient en effet sur l'"anomalie" de l'extension du régime capitulaire à des autochtones, l'usage abusif qu'en faisaient en particulier les Israélites et le discrédit qui en résultait pour la France. Malgré ses travers, cet "excipient inique" était cependant déclaré irremplaçable car "vital pour la prospérité du commerce français au Maroc". (3)

Il était du reste jugé bénéfique à long terme pour les Marocains eux-mêmes. D'après l'auteur du mémoire cité plus haut, "par la pratique logique et éclairée de la protection, (les Européens) obtiendraient les moyens de répandre parmi ce peuple avili par un long esclavage des notions de droit et de justice qui éveilleront dans son esprit une comparaison toute à l'avantage des institutions des peuples civilisés". (4)

Dans ces conditions, "(même s'il est) exceptionnel et même anormal, préconisait-il, le droit de protection doit échapper à toute réglementation sous peine de devenir une arme offensive". Aymé d'Aquin affirmait pour sa part *ex abrupto* que "dans un pays civilisé, (ce droit) serait une monstruosité, mais (que) dans un pays comme le Maroc, il (fallait) l'élargir encore plus". (5)

Ces recommandations étaient cependant assorties d'une constante mise en garde : la nécessité de se défier des Juifs marocains et de leur "apparente" francophilie. Cette défiance était communément justifiée par le discrédit irrémédiable que la France était supposée encourir du fait de ses "compromissions" avec les Juifs, "race, dit un consul, aussi généralement méprisable que méprisée... et inspirant l'horreur à tous les Marocains (!) qui les (considèrent) comme des êtres immondes et, avant que Moses Montefiore n'obtienne du Sultan un adoucissement de leur condition, les traitaient comme des troupeaux d'animaux utiles". (6)

3 - AEP, CC, Rabat, I, 1.9.1867.

4 - Ibid.

5 - Ibid., cit. d'Aquin.

6 - Ibid

contribué à préserver leur cohésion ethno-religieuse et qu'à diverses époques certaines d'entre elles ont eu un rayonnement sans commune mesure avec leur faible poids démographique, cet anachronisme ne signifiait nullement que la condition à la fois juridique et sociale de la majorité musulmane, notamment la masse des fellahs, les artisans, les petits boutiquiers etc... ait été "enviable" au regard des dhimmis. En fait, les strates supérieures des mellahs se souciaient surtout de préserver leur avance commerciale, d'intervenir de manière plus directe dans l'agriculture, de se libérer totalement des obligations symboliques et fiscales pesant sur leurs coreligionnaires, et de continuer à échapper aux impôts de plus en plus lourds auxquels les Musulmans étaient soumis.

La concrétisation de l'essentiel de ces aspirations par le biais des privilèges capitulaires tendit à muer en corps étranger l'élite marchande juive, naguère organiquement liée à l'Etat par son statut canonique et sa prépondérance au sein du système des "toujjar sultan". Elle ajouta ce faisant à une particularité ethno-religieuse (banalisée par le temps) une "différence" d'autant plus criarde que drapée de couleurs étrangères, vécue en partie aux dépens de la majorité tant musulmane que juive, et affichée à l'égard du Makhzen et à ses dépens.

Cette "métamorphose" concourait puissamment à polariser, selon des modalités nouvelles, les antagonismes inter-communautaires. Et ce dans la mesure où, dans le désarroi provoqué par les menaces extérieures, l'adoption de comportements nouveaux par quelques individus et les "ruptures" qu'ils provoquaient étaient généralement considérés comme autant de preuves de la volonté de changement de tous les Juifs, et de leur collusion avec les "Chrétiens". Ceux qui, dans les mellahs, voulaient se dissocier de leurs coreligionnaires "perturbateurs" avaient du mal à faire entendre leur voix. L'écho de leurs protestations contre des attitudes qu'ils déclaraient désapprouver parce que violant les traditions et faisant planer sur eux toutes sortes de menaces, était en effet largement couvert par celui des scandales provoqués par les éléments placés au dessus des lois et souvent hors la loi.

Ces contradictions contribuaient activement à désagréger "de l'intérieur" la société marocaine. Manoeuvrant à leur guise ce "cheval de Troie", les chefs de légations en évaluaient à loisir les effets: "quand la civilisation (moderne) pénètre (dans un pays comme le Maroc), écrit ainsi le vice-consul de France à Rabat dans un mémoire consacré en partie à "La question des Juifs", elle devient une puissance dissolvante de toutes les forces nationales. Crée-t-elle plus tard des forces nouvelles? Tel n'est pas le cas en Turquie, en Egypte, et en Tunisie. Notre intérêt est que le Maroc, où il ne faudrait pas exagérer la portée du fanatisme de la population, soit faible. (Il faut donc) laisser la situation se dégrader". (2)

2 - AEP, MD, "Notes générales sur Le Maroc, 1863-1864".

Letter addressed by the Moorish Minister for Foreign Affairs, **CID MAHOMMED BARGASH**,
to the Elders of the Jewish Communities dwelling in Europe; dated 213th May, 1874.

الحمد لله وحده

الى السبعين المعتبرين البرزخى وكثيراً جماعة اعيان اليهود القاطنين ببغداد . بعد السؤال عنكم وعن كافة احوالكم نسأل
الله لنا ولكم الخير والبركة . وبعد فقد كان وصلنا على يد سجناء الكيلير المنسطر بلقي بطون سيرة لسلطنة اكرت ابراهيم
سر جان هي درماتس هي . كتابكم المكنون بغيره مولانا المولى بالله السلطان المحظى سيدنا وولانا الحسى اعز الله روضه .
يتضمن التهنية لحياتكم المولى بالله بما من الله به سبحانه من وراثته سيادته اذامه الله لملك اساق الكرام المفضلين وجاوبه
على كرسيم المليف بمقتضى الله وحده وما ابدتموه من النصية لحياتكم الشريف واخلاصكم بالذمة لسيادته اعز الله وتبديد
الرومية على من بايائه النسيطة النسيطة بالله من اخوانكم اليهود بان يكون سيدنا ايده الله لهم كما كان سلفه قدس الله
رحمه وبرحمته على مفسن ظهيرة الشريف الصادق من سنده الزيرة على يد المعتبر سار موسى مطيعيوري الى اخر ما
اشرف اليه : فقد وجهنا كتابكم بغيره مولانا الشريعة ونيله سيدنا اعز الله باحسن نيل وامرني ايده الله ان يجاوب عنه ليه
الكتاب بالبركة على كل من سلفه وقابله سيدنا ايده الله بما ينبغي له من القبول والبلغ المملول . ولما اخوانكم من اليهود
الذين هم بايائه النسيطة بغيره مولانا الله تحت ظله وهم من رعيته واهل نصته يراعي بهم رعية نبينا صلى
الله عليه وسلم لاحياهم لسيادته واستيطانهم ببلادهم كما يراعى ايده الله بهم . لا مثلاً لظهور الكرم الصادق من حرفة مولانا
المقدس بالله ومانهم سيدنا اعز الله بمقتضى نصرة وسيدهم انشا الله عدله وفضله لا تعلم يد عادية ولا يظنون ولا يفتنون
من حرفة واجب في حاضرة ولا يدية فلتطلب انفسكم بذلك : هذا مضمون الجواب الشريف واتقى العال تاخير كتب
هذا الى ان حللنا بطايعه لتوجه اليكم على يد محب الجميع المنسطر المشار اليه وتبسم بغيره . واتمام في 28 ربيع
خديم المقام المولى بالله

تزل عام 1291

محمد بارثس
مطلب الله به

(Translation.)

Praise to the One God!

To our honourable friends the President and Elders of the Jewish communities dwelling in Europe.

After making inquiries regarding you and regarding your welfare, and beseeching God to preserve us and you in health and happiness, we have to acquaint you that we received through our friend the Minister Plenipotentiary of the Queen of Great Britain, Sir J. D. Hay, the letter you addressed to our Lord, exalted by God, the mighty Sultan, our Lord and master Hassan—may God cause him to be honoured and protected—in which you congratulate the Presence, exalted by God, and who puts his trust in the Almighty, on his accession to the kingdom of his honourable and blessed ancestor, and on his being seated on their throne, and you offer expressions of good-will to his Sherifian Presence, and your prayers for the welfare of his Majesty, may God give honour to him. You ask for a renewal of the protection granted to your Jewish brethren in these happy dominions, protected by God, and that our Lord, may God assist him, should act towards them as his sire, the blessed by God, and confirm the Sherifian edict issued to them by our (late) beloved Lord, through the hand of the excellent Sir Moses Montefiore, and other masters as related by you.

We forwarded your letter to the Sherifian presence of our Master, and our Lord, may God give him honour, received it with favour, and has ordered us, may God assist him, to reply that your letter had reached him, and that our Lord had accepted it in a suitable and favourable manner. With regard to your brethren in the happy dominions of our Lord, he, may God give him honour, has placed them under his shadow; our Prophet, may God accept prayers through him, recommended that these subjects and taxed people should be protected, and our Lord, may God assist him, will respect also with due consideration the honoured edict issued to the Jews by our Lord, blessed by God, and our Lord will continue to put it in force, and will extend them, if it please God, justice and benevolence, not permitting that injustice should be done unto them, and that there should be no hindrance in their obtaining justice either in the towns or country.

The above are the contents of the Sherifian reply which we had delayed to communicate until we returned to Tangier, in order that we might forward it to you through the friend of all, the above-mentioned minister.

Wishing you well. Friendship.

26, Rabee, the 1st year, 1291.

The Officer of the Court, exalted by God.

(Signed) MAHOMMED BARGASH,
May God be merciful to him.

True translation.

(Signed) R. DRUMMOND HAY.

Réaffirmation de la volonté du sultan de veiller au respect des droits canoniques de
ses sujets juifs

I - LA MOBILISATION DES JUIFS EN VUE DE L'EXTENSION DU SYSTEME DES PROTECTIONS, 1876-1880

1 - Appels à la modification du statut des Juifs marocains et réserves des légations

En dépit de leur consensus quant à la nécessité d'"ouvrir le Maroc à la civilisation" et de la diffusion de circulaires consulaires préconisant la défense de tous les Israélites contre l'arbitraire, les représentants en poste à Tanger étaient presque tous convaincus de l'inopportunité d'une modification brutale de la condition juridique des juifs autochtones. Ce fut d'ailleurs en partie à cause d'un tel état d'esprit et des appréhensions de Hay en particulier face aux risques que comportait une réforme heurtant directement les fondements mêmes de l'ordre politico-religieux en place au Maroc que Montefiore crut ne pas devoir faire état à Tanger du mémoire qu'il présenta à Marrakech. L'échec de sa mission favorisa d'ailleurs dans une certaine mesure le maintien des atouts inhérents à la politique de clientélisation des dhimmis.

La publicité faite autour des Circulaires de Merry y Colom et de Hay enjoignant à leurs consuls respectifs de prendre systématiquement fait et cause pour tous les juifs "opprimés" contribua activement à ancrer au sein des communautés l'idée que le changement ne pouvait venir que de pressions exercées par l'Europe. Il était donc tentant pour ceux qui ne s'accommodaient plus des règles du passé de s'aligner sur la poignée de leurs coreligionnaires servant les étrangers et essayant de se servir d'eux. (1)

Les objectifs poursuivis par ces éléments étaient fort complexes. Les considérations invoquées par les dirigeants des associations juives n'en représentaient qu'un aspect. Et ce même si les contacts avec l'Europe voire les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, les allées et venues d'Israélites francisés en Algérie, l'idéologie propagée par l'AIU et, secondairement, l'AJA, le modèle de réussite et le prestige international des Rothschild, Montefiore et de Hirsch -illustré par leur fortune, leur philanthropie et leurs interventions auprès des gouvernements étrangers et du Makhzen- accentuaient effectivement l'anachronisme de la dhimma.

Toutefois, et en dehors même du fait que les communautés juives s'étaient accommodées pendant plusieurs siècles de dispositions qui ont "paradoxalement"

1 - J.D. Hay, op. cit., p. XXIX, "Le gouvernement de Maroc est infiniment plus arbitraire que celui de Turquie. Avec tant d'éléments bizarres et contradictoires que deviendra le Maroc au contact de la civilisation européenne? Qu'elle pénètre armée ou commerçante, elle l'envahira. Les relations ne sauraient se renouer circonscrites et tributaires comme jadis. Et l'égalité est-elle possible entre des peuples que sépare un abîme?".

Chapitre IV

DIMENSIONS ET RETOMBÉES INTER-COMMUNAUTAIRES DU SYSTEME DES PROTECTIONS

L'ensemble du programme de réformes du Makhzen passait, dans une large mesure, par la révision du système des protections et la "re-marocanisation" des sujets bénéficiant de naturalisations irrégulières tout en continuant à résider dans le pays. A un niveau plus spécifique, il était conditionné aussi par la remise en cause du "droit d'ingérence" que les légations s'arrogeaient à l'endroit de tous les Juifs du pays.

Les efforts déployés dans ce sens se heurtèrent toutefois à l'opposition des puissances. Ils furent en outre fortement desservis par les pressions exercées par les grandes associations juives d'Europe et d'Amérique sur leurs gouvernements respectifs, et les campagnes de presse menées en particulier par le Board of Deputies et l'AIU en faveur d'une extension encore plus marquée des immunités capitulaires au Maroc.

Les rapports noués entre les bénéficiaires de ces privilèges et leurs protecteurs étrangers n'étaient certes pas dépourvus d'ambiguïtés et de contradictions. Toutefois, ce fut essentiellement aux dépens des relations inter-communautaires que s'effectua l'octroi anarchique de patentes de protection et de passeports à une multitude de Juifs marocains. La situation qui en résulta fut d'autant plus incontrôlable que ceux-ci devinrent à leur tour les intermédiaires des Musulmans candidats à de tels privilèges et que les excès des uns et des autres et l'intensification des ponctions fiscales ne laissaient plus aux masses, notamment rurales, d'alternative autre que le soulèvement armé.

Ce changement et la corrosion des fondements des relations inter-communautaires ne firent que s'accroître sous l'effet tant des mutations générales affectant tout le pays que de la multiplication des interventions des associations juives d'Europe et d'Amérique en faveur des populations des mellahs, de l'exploitation que divers groupes d'Israélites faisaient aussi bien de ces interventions que de celles des légations et plus particulièrement des protections qu'elles leur accordaient. (189)

189 - Sur les conditions, les modalités et les retombées générales de l'extension des privilèges capitulaires aux autochtones v. M. Kenbib, Les protections étrangères au Maroc au XIXème siècle et début du XXème, Université de Paris VII, Laboratoire Connaissance du Tiers Monde, 1980 (thèse inédite).

s'incliner et, malgré la sécheresse, en verser une partie immédiatement. Leur refus d'en payer le reliquat, les tentatives qu'ils déployèrent pour entraîner leurs voisins dans la "désobéissance", et, inversement, les appels du Makhzen encourageant ces derniers à "se jeter sur les récalcitrants et à les manger", entretenirent l'agitation dans la région. Les "exploits" d'Aïssa demeurèrent de ce fait une sorte de "modèle". (185)

Les Européens établis au Maroc ne les oublièrent pas tout à fait eux non plus. En 1895, un journal espagnol, *Diario de Tanger*, n'hésita pas, dans un accès de fièvre antisémite, à déplorer la disparition d'Aïssa Riffi qui, écrit-il, "tua quarante Israélites en l'espace de deux ans". (186)

Au sortir des épreuves qui leur furent infligées, Juifs et Musulmans tétouanais durent certes reprendre leurs relations commerciales et autres. La cristallisation des antagonismes inter-communautaires semblait avoir atteint un point de non-retour. Même quelques formes de symbiose purent cependant se maintenir. Et il est significatif à cet égard que la tombe du grand-rabbin Isâac ben Oualid (1777-1870), principale notabilité ayant avalisé le programme socio-éducatif de l'AIU ailleurs, soit devenue l'objet de dévotions de Musulmans. La "Lumière du Maghreb" s'était pendant quelque temps établi en Palestine, mais avait finalement résolu de regagner sa ville natale pour y terminer ses vieux jours. (187)

Les rapports judéo-musulmans dans cette ville, comme dans le reste du pays, ailleurs, n'en demeurèrent pas moins cependant profondément marqués par les divers aléas auxquels ils furent confrontés au lendemain de la visite de Montefiore à Marrakech. Attentif aux bouleversements affectant une société qu'il observait depuis plus de vingt ans, J.D. Hay avait ainsi noté au moment même où commençaient à lui parvenir les premiers échos de l'agitation provoquée par Aïssa Riffi: "un grand changement est intervenu dans le sentiment de la population marocaine, à travers tout le pays, à l'égard des Chrétiens et des Juifs". (188)

185 - Ibid., p. 108, 13 rabi II 1287/ 13.6.1870, le sultan informant Slaoui des ordres enjoignant à son collègue de la montagne, Abbès Amkicheh, de collaborer avec lui.

186 - Numéro du 23.4.1895.

187 - M. L. Ortega, *Los Hebreos en Marruecos*, Madrid, 4^e éd., 1934, p. 145, "Isaac ben Oualid venerado y querido por judíos y musulmanes, cuyo felicimiento fué llorado por toda la ciudad sin distinción de confesiones"; son invocation était réputée assurer la fécondité aux femmes stériles et guérir les paralytiques; p. 168, guérison "miraculeuse" d'un membre de la confrérie des Derqaoua. L. Voinot, op. cit., p. 53, "les musulmans l'invoquent tout comme les Juifs".

188 - FO, 99, 130, 31.3.1866, Hay au FO; Hay voulait parler en fait de la majorité musulmane.

Les légations s'empressèrent de faire valoir auprès des communautés juives le rôle qui fut le leur dans cette affaire. Aymé d'Aquin, qui avait initialement refusé de s'associer à une Note de protestation collective et s'était contenté de réaffirmer à Bargach sa "confiance dans l'esprit de justice de S. M. Chérifienne", se rendit ainsi en personne à Tétouan. Il y débarqua d'un navire de guerre dépêché à Tanger pour "presser le sultan de rétablir l'ordre" et, dit un journal parisien, châtier les "tribus du Riff qui avaient commis des violences déplorables contre les Israélites; lesquelles violences ne se renouvellent que trop souvent dans les pays musulmans". (182)

Bien qu'au fait de ses premières hésitations et des contestations qu'il avait soulevées à propos du statut de M. Azoulay, les notables juifs ne s'en présentèrent pas moins de leur côté devant "le ministre de l'Empereur des Français (pour lui exprimer) l'hommage de (leur) profonde reconnaissance". D'Aquin les "rassura" et se déclara déterminé à montrer une "vigilance accrue afin que soient évités à l'avenir le renouvellement des méfaits dont des Juifs venaient d'être victimes". (183)

Le fantôme d'Aïssa continua cependant de hanter Tétouan et sa région. Bien que le nombre des Musulmans tombés victimes des méfaits du Rifain ait été nettement supérieur à celui des Juifs et qu'il ait été aussi dans une certaine mesure manipulé, la masse de ses coreligionnaires ne le perçut pas moins comme "le meurtrier des Juifs" d'abord et une sorte de brigand-justicier. Du fait des spécificités du contexte géo-historique dans lequel il opéra et du cachet confessionnel qu'il s'efforça d'imprimer à ses actions, il finit même à la longue par se muer en mythe.

"Le ressentiment des gens à l'égard des Juifs, indique à ce propos Rhoni, a atteint à l'époque un seuil tel que quiconque les tuait était considéré plus ou moins comme un saint dont Dieu guidait la main". La tombe d'Aïssa ne tarda pas de ce fait à devenir l'objet des dévotions de visiteurs venant s'y épancher contre la rigueur des temps, solliciter quelque "baraka" et bénéficier des vertus curatives que la terre qui la recouvrait était supposée posséder. (184)

A la perennité du souvenir du Rifain concoururent aussi les amendes collectives dont le Makhzen frappa les tribus des environs de Tétouan. Tenues pour complices et, par conséquent, responsables des dépenses occasionnées au Trésor par l'envoi sur place de soldats, les Beni Hazram et Beni Ratn durèrent

182 - Ibid., p. 101, 6 moharram 1284/ 11.5.1867, Bargach au sultan au sujet de la neutralité observée par d'Aquin. S. Leibovici, op. cit., pp. 48-49.

183 - M. Daoud, op. cit., p. 101.

184 - Ibid., pp. 104-110, commentaire de Daoud: "Les nuits sont grosses de mystères et accouchent de choses extraordinaires".

bandit et de ses compagnons", et la désobéissance des Beni Hazmar et Beni Maden aux ordres leur enjoignant de ne pas accorder refuge aux criminels. (178)

Sous la pression des représentants étrangers, le sultan finit par se résoudre à organiser une expédition militaire dans une région où le "mal" risquait d'empirer. Et ce non seulement du fait de la bande d'Aïssa mais en raison aussi de l'afflux incessant dans la banlieue de Tétouan de Rifains chassés de leurs montagnes par le froid et la famine (principalement pendant l'hiver 1867-1868). Les foules de miséreux hagards et déguenillés qui échouaient aux portes de la cité "se jetaient, rapporta le gouverneur, sur les bestiaux appartenant à des Chrétiens, à des Juifs protégés, et à d'autres personnes, (et menaçaient) de se répandre dans la ville". D'autant que Slaoui refusait de procéder aux distributions de pain et d'argent que lui recommandaient les consuls alarmés par les risques qu'une telle concentration de gens démunis faisait courir à leurs ressortissants: "si les oumanas accédaient à ces suggestions et puisaient dans les caisses (de l'Etat), expliqua-t-il au sultan, le bruit s'en répandrait rapidement dans les montagnes et tous les affamés qui s'y trouvent encore se déverseraient ici". (179)

Toutefois, même lorsque des troupes (près de 2.000 hommes) furent dépêchées sur les lieux, elles ne réussirent pas facilement à venir à bout de la bande. Se déployant dans un terrain accidenté parsemé de grottes et confrontés à l'hostilité de la population, les soldats "aggravèrent (même) le mal au lieu de l'éliminer", écrit Rhoni: se sentant menacés, les Beni Hazram, Beni Ider et Beni Maden firent en effet appel à l'aide de leurs voisins, principalement les Beni Arous du Jbel Alem, contre les forces envoyées sur leurs territoires. (180)

Devant le risque d'extension du "mal", le khalifa du gouverneur, Mohamed al Ghafiani - nommé à ce poste sur proposition du chérif Ben Raïssoun-, s'efforça de "retourner" des Beni Hazram. Il y parvint. Sur leurs indications, un détachement de soldats encercla la grotte où Aïssa se cachait. Le bandit fut tué au cours de l'assaut qui s'ensuivit. Sa tête fut immédiatement coupée (mi-mai 1868) et envoyée à Tétouan. Le gouverneur la fit accrocher à "Bab Toût" (Porte des Fraises) en guise de "preuve du châtement infligé au malfaiteur et d'exemple pour ses pareils". (181)

178 - FO, 174, 138, 5.12.1867, Hay à Bargach. Ibid., 23.4.1868, Hay au sultan, "après avoir tué l'interprète du vice-consul d'Autriche, écrivit-il dans une lettre confidentielle qu'il adressa au souverain sans passer par Bargach pour éviter d'éventuelles fuites, Aïssa et ses compagnons sont revenus à Tétouan et ont assassiné 17 Musulmans et 4 Juifs... Ils passent la nuit dans les vergers de Haj Mohamed Achache".

179 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 107.

180 - Ibid., pp. 104-110.

181 - Ibid.

essayèrent de trouver un tueur à gages pour se débarrasser de lui. Comme quasiment tous les marginaux de la ville et de ses environs sympathisaient avec le Rifain, cette tentative tourna court. Les notables juifs s'efforcèrent alors de négocier avec leur persécuteur par l'intermédiaire du chef de la principale zaouïa de Tétouan, le chérif Abdeslam ben Raïssoun (1800-1882). (177)

Le recours au "ar", usage en principe solidement ancré dans la société marocaine et dont bénéficiaient aussi bien les Musulmans que les Juifs, le sacrifice selon les normes rituelles observées en pareilles circonstances d'un taureau devant la porte de la zaouïa, et la distribution d'aumônes aux mendiants musulmans, devaient en principe faciliter la fin du calvaire du mellah. Le chérif imploré n'avait théoriquement de choix autre, sous peine de se discréditer et de faire douter de l'étendue de son pouvoir et de sa "baraka", que de promettre, au minimum et selon la formule consacrée, d'"essayer de faire quelque chose et de s'en remettre à Dieu pour le reste".

Cette option s'avéra en fait elle aussi inopérante. Ben Raïssoun refusa en effet d'intervenir. Il ne chercha pas à justifier ce rejet. Mais, manifestement, il semble avoir tenu compte du préjudice que risquait de lui porter une médiation en faveur d'éléments qui faisaient appel aussi à l'intervention des "Chrétiens", de la popularité du Rifain parmi les tribus alentours, et des rancunes que des gens de la médina nourrissaient depuis 1860 contre leurs voisins du mellah. En outre, c'était un vieil ami de la famille Achache et un "conseiller" du gouverneur que Nahon avait fait tomber. Il n'est pas exclu de ce fait qu'il ait délibérément voulu laisser "pourrir" la situation.

Le refus d'intercession entraîna une aggravation des exigences d'Aïssa. Celui-ci fit en effet parvenir aux Juifs des messages de plus en plus pressants. Il menaça de saccager le mellah et de "les tuer tous" si ses demandes de rançons n'étaient pas satisfaites. La panique fut telle dans ce quartier que certains de ses habitants décidèrent de quitter Tétouan pour aller s'installer à Ceuta, Gibraltar ou en Algérie.

L'amorce de cet exode était en tant que telle significative de la gravité du défi lancé par le Rifain et sa bande au Makhzen. Celui-ci se trouva pris entre une poignée de malfaiteurs apparemment insaisissables et les critiques des légations. En sa double qualité de ministre britannique agissant sur ordre du Foreign Office -sollicité à plusieurs reprises par Montefiore- et de chargé des intérêts autrichiens, Hay s'éleva ainsi en termes sévères contre les "carences du gouverneur" Saloui, la complicité de notables tétouanais dans "les méfaits du

177 - Ibid., pp. 99-103; p. 88, confidences d'Achache à Ben Raïssoun après qu'il eût reçu l'ordre de se rendre à la Cour. Ibid., 7, pp. 100-157, biographie du chérif.

Comme le gouverneur et son adjoint, le caïd Haj Mohamed Tlemçani, un ancien immigré algérien pourtant réputé très énergique, ne semblaient pas "faire preuve de l'ingéniosité qu'exigeait la défense de l'autorité du Makhzen" et ne se décidaient pas à arrêter tous les suspects, les Juifs multiplièrent les appels auprès de l'AIU, du Board of Deputies, et des légations. (175)

Sur instructions de leurs gouvernements, saisis par Edmond de Rothschild et Moses Montefiore, celles-ci intervinrent auprès du sultan. Elles firent part de leur "préoccupation" devant l'aggravation de l'insécurité et "l'inquiétude qu'elle suscitait parmi leurs ressortissants". Elles réclamèrent en particulier "la nomination à Tétouan d'un gouverneur mûr et énergique disposant de cavaliers (en nombre suffisant) et pourvu d'un dahir chérifien enjoignant aux tribus de le seconder dans sa lutte contre les deux malfaiteurs (Aïssa Riffi et son "lieutenant" Larbi Abtioul)". La menace de démonstrations navales fut brandie pour l'inciter à rétablir l'ordre rapidement. (176)

Malgré son expérience à la tête d'une province aussi difficile que celle de Taza (ville souvent en butte aux attaques des turbulentes tribus Ghiata), le nouveau gouverneur, Ahmed Lakhder Slaoui, piétina lui aussi au début. Cherchant à donner une coloration politique à son action, Aïssa Riffi le défia d'ailleurs ouvertement: il appela les habitants de la médina à la désobéissance ouverte. Leur rappelant les violences déjà commises contre certains d'entre eux et l'incendie d'azibs, il les menaça de "représailles" encore plus spectaculaires s'ils ne s'exécutaient pas.

Cette audace était en partie liée à la collusion accrue de tribus telles que les Beni Hazmar et les Beni Ider avec le bandit. Moyennant vraisemblablement une partie du butin et des rançons qu'il arrachait aux marchands juifs qu'il menaçait de mort, elles le renseignaient sur les pièges que Slaoui lui tendait. Grâce à leur concours, il réussissait aussi à se replier sans difficultés après ses attaques et à faire circuler de fausses informations sur ses cachettes successives. Ce faisant, il se forgea une réputation d'"insaisissabilité" qui accentua le désarroi des autorités et de ses victimes potentielles.

Les Juifs en particulier étaient complètement désorientés par et sa capacité à s'infiltrer tant en médina qu'au mellah et à en réchapper. Terrorisés par l'alternance d'agressions et de promesses de répit en échange d'argent, d'armes, et d'une renonciation formelle à tout appel aux "Chrétiens", ils

175 - FB, 16 hijja 1283/ 21.4.1867, accusé de réception d'une lettre de Bargach au sultan; "les pires désordres affectaient Tétouan et sa banlieue en raison de l'incapacité d'al Mahdaoui et de la faillite de sa politique".

176 - Ibid., Bargach souscrivit à cette exigence. M. Daoud, op. cit., 6, p. 10, Bargach au sujet de l'assassinat d'un Musulman par "la bande d'Aïssa".

L'identité des premières victimes conféra dès le début un sens particulier à ses "exploits". Simple hasard ou choix délibéré, le fait est que sa bande commença effectivement la vague d'assassinats par laquelle elle s'illustra (27 morts au total, dont 21 Musulmans et 6 Juifs) par ceux de deux notables du mellah: Moses Azoulay, ancien interprète du vice-consulat de France et "second" pendant plus de dix - sept ans de Menahem Nahon, et Abraham Pariente, parent du chef de la "junta" de Tanger et interprète lui aussi du consul d'Autriche - Hongrie, Mordechai Schmidel.

Ce dernier était un personnage d'autant plus remuant qu'en sus de ses fonctions officielles il entretenait des rapports directs avec les Rothschild et se prévalait de leur influence auprès des gouvernements européens. Réagissant vivement à l'assassinat de son interprète, il exigea "le châtimement immédiat des malfaiteurs" et désigna les gens qu'il tenait pour complices. Une fois ceux-ci jetés en prison, il s'en vanta et annonça, au grand scandale du gouverneur, l'arrestation imminente des principaux coupables.

"Saches, lui reprocha celui-ci, qu'à force de clamer que tu connais où se cachent les malfaiteurs et de demander à cor et à cri que des soldats aillent les en déloger tu as fait échouer tous nos plans. Nous voulions faire semblant d'oublier le bandit et lui donner l'impression que nous avons renoncé à le pourchasser. Notre but était de lui tendre un filet où il serait tombé comme un renard. Hélas Hélas! tu t'en es maladroitement mêlé et tu as tout gâché". (173)

Mais, comme Schmidel, ne se contentant pas de faire du "bruit", essayait aussi d'agir directement auprès des gens de tribus avec lesquels il était "en affaires", le gouverneur finit par lui imputer l'entière responsabilité non seulement de l'échec de ses plans mais de toute l'affaire: "quant aux Beni Hazmar, lui dit-il, tû les connais mieux que quiconque puisque tu avais des associés (agricoles) parmi eux avant même que je ne sois moi-même nommé ici... Tu les reçois chez toi comme tu en as l'habitude et tu leur dis du mal de leurs contribules (qui aident les bandits). Mais comme ils t'ont menacé, tu as pris peur... Saches que tu es la cause première de cette calamité... et tu cherches maintenant à en éluder la responsabilité". (174)

173 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 103, al Mahdaoui au "dhimmi toubib, consul de la nation d'Autriche", s. d. M. Schmidel trempait dans toutes sortes d'affaires douteuses avec des ruraux auxquels il vendait des cartes d'association agricole. Il présentait également souvent des réclamations pour des vols plus ou moins fictifs, v. FO, 174, 82, Rabat 1.6.1864, James D. Hay à sa légation au sujet des assurances de Bargach concernant les sanctions et la rétrocession de biens réclamées par Schmidel.

174 - M. Daoud, op. cit., p. 100, 24 moharram 1284/ 28.1.1867, al Mahdaoui à son adjoint.

liées à la crise frumentaire s'ajoutait "l'effet multiplicateur" du climat d'inter-règne créé par la propagation de rumeurs faisant état de la mort du sultan. (169)

Dans le Rif, les populations mouraient littéralement de faim. Tétouan avait bien pu importer quelques cargaisons de céréales de Safi et d'El-Jedida. Mais, comme en 1858-1859, elle les stocka pour son propre compte et refusa de secourir les tribus environnantes. Outre le brigandage endémique sévissant dans la région, la ville fut donc victime à la fois des "représailles" des ruraux et des expédients auxquels la famine les réduisait. (170)

3 - L'épisode "Aïssa Riffi, l'assassin des Juifs"

Ce fut dans ce contexte que s'illustra une bande qui, du fait de la menace d'une réédition de "l'horrible nuit" du 5 février 1860 et de ses agressions contre des Juifs, amplifia le climat de "Grande Peur" dans lequel vivait la ville. Elle acquit même une notoriété "internationale". D'après Rhoni, "à l'époque d'Al Mahdaoui, un Rifain dénommé Aïssa déclencha une terrible "fitna". Lui et la bande d'égarés qui le suivaient prirent comme repaire l'une des grottes des Beni Salah - dans le territoire montagneux des Beni Hazram. Ils se mettaient à l'affût des Juifs qui sortaient de Tétouan et les tuaient... La situation (des habitants du mellah) devint intenable. Les protégés d'adressèrent alors aux représentants étrangers". (171)

Aïssa Riffi n'était animé au départ, semble-t-il, que par le désir de venger son frère, gardien de vergers comme lui, mort empoisonné, d'après la rumeur, par des Juifs qu'offusquait sa liaison avec l'une de leurs jeunes filles. En raison de la conjoncture générale, ses agressions ne tardèrent cependant pas à prendre la triple signification d'un défi jeté aux "dhimmis" outrepassant leurs limites", aux "Chrétiens" qui les encourageaient, et au Makhzen qui semblait baisser les bras devant les uns et les autres. (172)

169 - FO, 99, 13, 28.12.1867, Hay à Lord Stanley au sujet de la pénurie dans laquelle le pays était plongé depuis 1865; réponse aux protestations du Board of Deputies contre l'insécurité dont étaient victimes les Juifs du Maroc.

170 - J.B. Vilar, op. cit., p. 250, La Reguren à Merry y Colom sur la généralisation des révoltes, 24.12.1866. M. Daoud, op. cit., 6, p. 96.

171 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 94. Cf. J.L. Miège, op. cit., II, p. 576, "Le mellah se vide surtout lors des durs moments que lui imposent les vexations du caïd Aïssa"; A. Chouraqui, op. cit., p. 309, "En 1867, à Tétouan, les Israélites furent attaqués par des pirates du Rif".

172 - M. Daoud, op. cit., 6, pp. 99-104. S. Leibovici, op. cit., p. 76, citant une lettre de menaces d'Aïssa aux Juifs, "Vous avez tué mon frère", et p. 79 "Ne croyez pas que je craigne votre gouverneur".

ne pas "avoir constamment sous la main les listes complètes des protégés des nations". Et ce même s'il avoua n'avoir pas lui-même communiqué les noms des siens et ne devait pas non plus ignorer qu'une telle "omission" représentait un atout considérable - une sorte d'épée de Damoclès - dont tous les consuls se servaient selon les impératifs du moment. (166)

Au fait des sanctions demandées au sultan par Merry y Colom qui, "couvrant" La Reguera, faisait siennes ses accusations contre "l'incompétence, la corruption du pacha de Tétouan, sa responsabilité dans l'horrible anarchie qui secouait la région... et l'offense portée à la bandera espagnole", Al Mahdaoui adopta un profil bas. Il renonça non seulement à toute velléité de "mise au pas" du mellah mais se désintéressa pratiquement même de ce qui se passait en médina et dans la banlieue immédiate. (167)

Cette "démission" laissa le champ libre aux consuls et aux "activistes" du mellah. Des éléments de la médina, notamment les parents d'Achache et leurs "clients" qui ne perdaient pas tout espoir de son retour en grâce, s'en prirent eux aussi au gouverneur: "un rustre ignorant tout des lois et dont l'ère épouvantable fut marquée de crimes du sang, de viols, de brigandage sur les chemins et de pillage de biens (des honnêtes gens)" écrit Rhoni. (168)

Les campagnards des environs multipliaient en effet les raids contre les vergers des bourgeois tétouanais, incendiaient leurs "azibs" (domaines agricoles), assassinaient leurs métayers, dévalisaient quiconque sortait de la cité, menaçaient de la mettre à sac et, de ce fait, paralysaient quasiment toute activité. Mais c'était là d'abord le résultat de la pénurie dans laquelle presque tout le pays se débattait depuis l'été 1865.

"Ce sont l'effondrement des récoltes, les prix élevés des denrées et la misère des classes les plus pauvres qui ont contribué dans une large mesure à augmenter le désordre et les crimes", précisait Hay. D'autant qu'aux difficultés

166 - Ibid., La Reguera insistant sur "les conséquences fâcheuses de la libération du Juif Cohen et de sa présence dans une ville d'où il devait être banni" et imputant au gouverneur l'entière responsabilité de "la grave crise qui allait affecter les relations entre l'Espagne et le Maroc". Cf. FB, 19 châabane 1282 / 7.1.1866, Al Mahdaoui demandant à Bargach des précisions sur "Moshé Azoulay, interprète du vice-consulat de France, qui déclare avoir été nommé par l'ambassadeur français en qualité de vice-consul à Tétouan sans que cette nomination nous ait été notifiée".

167 - V.B. Vilar, op. cit., pp. 240-250, protestations de Merry y Colom auprès de Bargach, 21.11.1866.

168 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 94, assassinat en pleine médina d'un notable musulman et de sa concubine.

Quelques semaines seulement après la fin de ce qui fut appelé "l'affaire de la Junta", Tétouan fut ainsi de nouveau le théâtre d'un autre incident et d'un "bras de fer" entre les consuls espagnol et britannique qui déconsidérèrent encore davantage le gouverneur: l'arrestation à la demande du successeur de Amores, Ramon F. de La Reguera, d'un Juif, Jacob Cohen, accusé de propos injurieux contre l'Espagne, et son maintien en prison "pour l'exemple, dit Al Mahdaoui, et jusqu'à ce que le consul lui pardonne ou qu'il trouve un arrangement avec lui".(163)

Les complications commencèrent lorsque, plus d'un mois plus tard, Kirby Green, affirmant agir en qualité de chargé des intérêts américains dans la cité, fit parvenir au gouverneur une note indiquant que le prisonnier bénéficiait de la protection du consulat-général des Etats-Unis, que son incarcération était arbitraire, et qu'il fallait par conséquent le relâcher sous peine de demande de sanctions. Pris entre le consul espagnol qui, bien qu'invité à autoriser la libération de Cohen pour que "soient évitées d'inutiles complications", refusait de donner l'impression de céder devant son collègue, et les menaces de ce dernier, le gouverneur décida d'élargir le prisonnier. Comme cet individu "s'habillait (comme) les Chrétiens et, par son association (avec certains d'entre eux), semblait effectivement jouir d'une protection américaine, j'ai dû le libérer pour éviter que l'Anglais ne mette ses menaces à exécution", précisa-t-il au naïb Bargach. Insistant sur le caractère strictement anglo-espagnol du contentieux, il protesta contre la responsabilité que les consuls lui faisaient assumer dans ce genre d'incidents. En pure perte. (164)

La Reguera, nouveau-venu tenant à faire ses preuves, considéra la libération de Cohen comme un grave affront à son pavillon: "en relâchant le dhimmi dont je m'apprêtais, sur ordre de mon ambassadeur, à réclamer le bannissement de Tétouan et de tous les autres ports (du Maroc), écrivit-il au gouverneur, tu as infligé une humiliation sans précédent à la nation espagnole..., montré le mépris le plus total envers nos droits et envers nous-même..., (délibérément) violé les traités que nous avons signés avec S. M. Chérifienne et, ce faisant, rallumé le feu de la guerre (entre nos deux pays)". (165)

Fort de renseignements recueillis par son interprète juif (un autre Abraham Hassan) faisant état de "séjours antérieurs, confirmés de source sûre, de Jacob Cohen en prison" et "de la contestation de sa protection par le Makhzen", le consul espagnol se permit même de reprocher à Al Mahdaoui de

anglais et français, d'un riche négociant juif, Abraham Aferiat, arrêté pour assassinat par empoisonnement d'un Musulman qui se trouvait à son service.

163 - Ouataïq, 4, pp. 346-347.

164 - Ibid., 3 jomada II 1283/ 13.10.1866.

165 - Ibid., p. 350, 13.10.1865.

propre aveu des "écarts des Juifs" dans les rapports demandant au Board, via le Foreign Office, de leur conseiller la modération -, il insista sur la nécessité de l'envoi aux gouverneurs de dahirs leur recommandant de nouveau les Juifs. (159)

Après la remise en liberté des quatre membres de la "junte", sujets de droit commun, et l'annulation de la décision d'expulsion des autres, Montefiore, faisant lui aussi comme si le sultan avait décidé de son propre chef de réparer "l'injustice" commise par le gouverneur de Tétouan, lui fit parvenir, par l'intermédiaire du Foreign Office, une chaleureuse lettre de remerciements.

"Nous prions notre Seigneur... d'accepter l'expression de notre gratitude pour la bonté et la compassion que S. M. Chérifienne a bien voulu témoigner aux Juifs de Tétouan... et pour cette nouvelle manifestation de l'esprit éclairé qui a présidé à la promulgation du célèbre édit du 26 châabane 1280, lequel a provoqué une joie extrême dans tous les pays chrétiens. Cette fois-ci encore nous sommes reconnaissants à S.M. Chérifienne pour son extrême bonté et (heureux de l'informer) de la satisfaction éprouvée par toutes les créatures de Dieu à l'annonce de ce nouveau témoignage de sagesse et de compassion". (160)

Devant tant d'insistance, le sultan, qui avait dû désavouer un agent qui, dans ce cas aussi, n'avait fait qu'appliquer ses instructions, accéda encore une fois au vœu de Hay. Pour donner au Board aussi de nouvelles preuves de ses bonnes prédispositions à l'égard des Juifs, il envoya aux gouverneurs une circulaire les invitant à se conformer aux recommandations du Prophète et à traiter avec bienveillance les "dhimmis". Et ce même si une telle insistance risquait à la longue soit de les "braquer" contre ces derniers soit d'inciter ceux d'entre eux que les complications effrayaient à se cantonner dans l'attentisme. (161)

Les réactions des gouverneurs n'étaient du reste pas seules en cause. La population musulmane ne s'estimait pas en effet tenue à la même retenue. Elle s'indignait d'ailleurs non seulement des excès des Juifs et de leurs protecteurs chrétiens mais aussi de ce qu'elle considérait comme l'impuissance ou la complaisance du Makhzen à leur égard, et de "l'audace" que les uns et les autres puisaient dans ses "reculades". (162)

159 - FB, 10 safar 1282/ 5.7.1865, accusé de réception de cette lettre.

160 - FO, 174, 78, 15.5.1865.

161 - FB, 8 jourmada II 1282/ 29.11.1865, le sultan à Hay au sujet de "la satisfaction éprouvée en Angleterre à la suite de l'envoi aux gouverneurs de cet empire fortuné de lettres leur recommandant de traiter avec bonté les sujets".

162 - AEP, CC, Mogador, IV, rapports des 12 oct. et 30.11.1865, sur l'émeute ayant éclaté à Essaouira la suite d'une altercation entre le consul d'Espagne et le gouverneur: "la population s'est répandue (dans les rues) aux cris de "mort aux Chrétiens". La ville fut de nouveau en proie à l'agitation à la suite de l'élargissement quelques semaines plus tard, à la demande des consuls

arguant du principe de l'égalité devant la justice, ils exigèrent la relaxation immédiate des quatre sujets juifs de droit commun encore en prison. (156)

"Tout en protestant énergiquement contre (une) mesure (d'expulsion) contraire aux traités, écrivirent-ils, les soussignés éprouvent le besoin d'éclairer S.M. le Sultan sur la manière cruelle avec laquelle ses ordres sont exécutés. Si tous les accusés se sont rendus coupables, les soussignés sont disposés à faire justice des griefs concernant les protégés. Quant aux autres qui sont aux fers, (ils) considèrent comme un acte de cruauté inqualifiable le fait de les laisser dans cette affreuse situation (alors que les coreligionnaires dont ils sont solidaires se trouvent en liberté)... Les soussignés... sont persuadés que le Sultan... tient à conserver de bons rapports avec les puissances chrétiennes et croient de leur devoir de l'informer des actes d'atrocité qui (sont) commis en son nom". (157)

Les ambassadeurs reprenaient donc à leur compte les termes mêmes des pétitions, "négligeaient" la note de protestation du sultan contre "les excès des Juifs de Tétouan", et faisaient comme si le gouverneur avait agi de son propre chef. Cherchant à activer les contradictions internes du Makhzen, ils soulignèrent la distinction existant entre, disaient-ils, "le caractère juste et généreux du souverain (et) le zèle exagéré de ses agents qui oubliaient toute humanité et soulevaient un cri général d'indignation".

Conformément aux instructions des légations qui, décrétant d'avance que les notables arrêtés n'avaient commis "aucun acte répréhensible", les consuls en poste à Tétouan déférèrent les protégés devant leurs tribunaux. S'inspirant de l'exemple donné par Merry y Colom qui, dit Bernard Lévy, directeur de l'école de l'AIU à Tanger, "a adopté dans toute cette affaire une attitude tout à fait digne d'éloges", De Amores acquitta les protégés espagnols. Bien qu'ayant sa propre idée sur "les potentats de la Juderia", il déclara que "(leur) innocence était pleinement prouvée et que leurs antécédents interdisaient tout soupçon et toute présomption de délinquance". Il réduisit toute l'affaire à "une regrettable erreur d'appréciation du pacha qui, dans son dévouement (au sultan)... a cru voir un manque de respect dans l'attitude de la junte de bienfaisance pour le secours des Juifs nécessiteux". (158)

Co-signataire de l'"Opinion collective" mais essayant de se démarquer de ses collègues, Hay fit parvenir quant à lui une lettre au sultan dans laquelle il lui prodigua des "conseils amicaux" sur la façon de neutraliser les ingérences étrangères. Déclarant agir sur instructions spéciales de son gouvernement, et "oubliant" les protestations soulevées par sa Circulaire du 20 avril 1864 et son

156 - FO, 174, 78, 3.4.1865, copie du memorandum.

157 - Ibid.

158 - J.B. Vilar, op. cit., p. 15.

Se sentant "couvert", le gouverneur prononça la dissolution immédiate du "comité rebelle". Décidé à rétablir définitivement l'ordre en frappant "un grand coup", il fit arrêter même ses sept membres protégés. Cette faute facilita le déclenchement par les légations et les associations juives d'une vaste campagne de protestations contre "la cruauté et l'arbitraire des autorités maures".

Assailli sur place par les consuls, Al Mahdaoui dut non seulement relâcher les protégés le jour même de leur arrestation (24.1865) mais surseoir aussi à l'exécution de l'ordre lui enjoignant d'envoyer leurs coreligionnaires de droit commun à Meknès. Cette suspension fut mise à profit par les notables élargis et les autres, M. Nahon en tête. Ils "alertèrent" en effet l'AIU et le Board et multiplièrent les appels indignés contre "les allégations du pacha qui, disaient-ils, obligeait les Arabes à faire de faux témoignages contre les Juifs... à l'insu de Sa Majesté le sultan... qu'il était à peu près impossible d'informer directement (de la réalité des faits)". (154)

Les auteurs des pétitions adressées à Tanger, Paris, Londres, New-York et Washington, niaient que les membres du comité dissous aient jamais nourri la moindre velléité d'autonomie ou fait preuve de la moindre insubordination. Le renvoi du garde n'était, affirmaient-ils, qu'une simple mesure d'austérité dictée par le souci de la communauté de supprimer une dépense grevant la caisse des pauvres, et favorisée du reste par la "cordialité des relations existant entre les Juifs et les Musulmans", et donc la disparition de toute menace contre le mellah.

La "junte" fut elle aussi réduite à "un organe sans prétention autre que la collecte d'aides et l'assistance aux indigents". D'ailleurs, ajoutaient-ils pour montrer leur esprit de conciliation, ils s'abstenaient de réclamer au Makhzen la moindre indemnité malgré le "préjudice porté au commerce de (leurs) quatre coreligionnaires injustement arrêtés et gardés en prison". (155)

Ces dénégations produisirent l'effet escompté. Les légations et l'AIU, elle aussi informée pourtant par son directeur à Tétouan "des insolences de toutes sortes que (ses coreligionnaires) se permettaient, disait-il, même à l'égard de leur souverain pour cette raison que, depuis la mission de Sir Moses Montefiore, ils s'étaient mis dans la tête que Rothschild pouvait tout", firent comme si le gouverneur avait effectivement commis des "actes de cruauté inqualifiables" à l'égard de Juifs innocents. Dans leur "Opinion collective sur la mesure adoptée par le gouverneur de Tétouan vis-à-vis de certaines notabilités israélites" et les "Conseils et vœux communiqués à ce sujet à Sidi Bargach", les membres du corps diplomatique s'élevèrent en effet avec force contre "les procédés" d'Al Mahdaoui. Déniant au sultan le droit d'expulser des protégés et

154 - S. Leibovici, op. cit., pp. 69-70.

155 - J.B. Vilar, op. cit., p. 15, Nahon au comité central de l'AIU, 27.4.1865.

Malgré les rapports tumultueux de ses compatriotes avec les Juifs, leur haine réciproque, les "défis" dont il était lui-même l'objet, Amores, qui disait déplorer l'insubordination de ces derniers et l'agitation qu'elle créait dans la cité, continua cependant de se ranger à leurs côtés lorsqu'ils entraient en conflit avec les autorités autochtones. Tel fut notamment le cas après le début de la crise ouverte par le renvoi par les Juifs du garde chargé de la surveillance de leur quartier -initiative que d'autres mellahs avaient prise dès février 1864-, la formation d'un nouveau comité de communauté composé de onze membres et les propos qu'ils tinrent publiquement en cette occasion. Autant de faits que le nouveau gouverneur de Tétouan, Al Mahdaoui, s'était empressé de rapporter au sultan:

"Les Juifs ont chassé le moqaddem, Abdallah al Fassi, qui gardait l'entrée de leur hara et refusé de lui verser son salaire mensuel. Ils ont déclaré qu'ils n'avaient besoin ni de lui ni de personne d'autre. Au mépris des lois et sans aucun souci du défi ainsi jeté au Makhzen, ils ont désigné un comité choisi en leur sein pour les gouverner".

La présence au sein de la "junte rebelle" de sept protégés étrangers rendait le "rétablissement de l'ordre" fort malaisé. Mais, même s'il appréhendait leur recours aux légations, le sultan, estimant sans doute qu'il fallait faire quelque geste pour corriger l'effet déplorable laissé par la révocation d'Achache et donner un coup d'arrêt aux encouragements qu'y puisaient les "agitateurs", décida de sévir. Tout en prenant soin de protester auprès du corps diplomatique contre les "excès des Juifs de Tétouan", il enjoignit en effet à Al Mahdaoui de:

- rappeler aux dhimmis tétouanais le sens exact et les limites du rescrit du 5 février 1864 car, dit-il, "si nous n'aimons pas que les Juifs soient victimes d'injustices..., nous ne saurions non plus nous taire sur leurs abus";

- arrêter immédiatement, charger de fers et acheminer sous escorte à Meknès les Juifs de droit commun membres du comité censé administrer le mellah en toute autonomie et co-responsables du renvoi du "portier de la hara";

- s'assurer de la culpabilité effective des protégés compromis dans cette "rébellion" et les expulser "car il ne convient de laisser dans la ville que les gens paisibles...; les agitateurs cherchant à provoquer le mal et à fomenter la révolte doivent, au contraire, en être bannis";

- approfondir l'enquête pour, d'une part, déterminer qui "parmi les Juifs, les excite... et entretient l'agitation" et, d'autre part, arrêter les éléments autres que protégés impliqués dans cette affaire. (153)

153 - Ibid.

tenait aussi en partie aux difficultés marquant leur cohabitation avec les Espagnols installés au mellah. Les "Hébreux se montraient ainsi arrogants, insultaient les Chrétiens et huaient leurs processions funèbres". De leur côté, les Espagnols, notamment ceux qui tenaient des débits de boissons ou les fréquentaient, harcelaient constamment les "Judios", les mêlaient de force à leurs rixes, recevaient des campagnards louches, leur vendaient de l'alcool et se battaient avec eux au risque d'exposer tout le mellah aux "représailles" de leurs contribuables, apostrophaient les femmes dans la rue et les brutalisaient; l'un d'entre eux assassina même sa maîtresse juive. (150)

Le quartier se trouvait en outre, dit une lettre de protestation adressée à l'AIU, régulièrement en butte aux "jeux de quelques misérables Espagnols qui avaient l'habitude de pendre à la porte de ce quartier des mannequins revêtus du costume juif, de (s'amuser) à les tirer à coups de fusils (avant) d'y mettre le feu, de les traîner dans la boue et d'appeler les Arabes (à en faire autant)". Forts de l'appui de leur consul, les missionnaires franciscains poursuivaient de leur côté leur prosélytisme et s'opposaient violemment à tout retour à leur foi des éléments "ayant reconnu les errements du judaïsme et reçu le baptême". (151)

A l'aggravation de cet antagonisme concourait aussi la vive compétition autour de petits métiers opposant la masse juive aux émigrés espagnols; ceux-ci disputant à celle-ci son "monopole" traditionnel dans la vente de boissons alcoolisées et de cigarettes. Les éléments plus fortunés se heurtaient de leur côté, dans des domaines tels que la location de vergers appartenant à des Musulmans et l'association agricole, à la concurrence des nouveaux-venus, notamment ceux qui essayaient d'introduire la culture du coton dans la région.

Comme Amores prenait systématiquement parti pour ses ressortissants, les Juifs pouvaient difficilement ne pas se prévaloir du climat créé par la visite de Montefiore, de l'attention particulière que leur accordait Edmond de Rothschild -l'un des principaux soutiens financiers de l'école de l'AIU-, et, à la limite, menacer le consul de le faire rappeler "sur un simple mot du baron". (152)

150 - Ibid., p. 241, rapport en date du 21.1.1865, "crimen pasional". FB, 16 rabi II 1282 / 8.9.1865, Bargach accusant réception des protestations du nouveau gouverneur, al Mahdaoui, contre la multiplication de tavernes espagnoles au mellah, le refus des tenanciers de s'abstenir de vendre du vin à des Musulmans, et leurs violences contre des Juives.

151 - Ibid., pp. 243-245, de Amores au ministre d'Etat au sujet de "la hebrea Raquel Gabai" abandonnée par son concubin espagnol, un certain Luis Meneses, 22 mars, 2 août et 6.9.1865. S. Leibovici, op. cit., p. 80. Cf G. de Lavigne, op. cit., p. 134 sur le "rêve des Espagnols (en 1859)... de massacrer toute la Moreria".

152 - Ouataïq, 4, p. 331, 26 chaoual 1281/ 24.3.1865.

contribuables tenus collectivement responsables de tels "méfaits". Or, le sultan l'avait déjà mis en garde contre ce genre de "fautes".(147)

En dépit de la diversité des causes qui furent à l'origine de la chute d'Achache, de son emprisonnement à Salé et, suivant l'usage, de la confiscation d'une partie de sa fortune, la tradition orale et la chronique ne retinrent, significativement, que le rôle qu'y tint "un dhimmi qui se trouvait au service des Français". (148)

2 - L'ingouvernabilité d'une cité

De portée considérable, compte tenu à la fois de l'envergure du personnage et d'une conjoncture délicate où le Makhzen avait besoin plus que jamais d'hommes capables de faire respecter son autorité, cette destitution créa un vide qui, à brève échéance, s'avéra néfaste tant pour le prestige du sultan que la tranquillité des Tétouanais, aussi bien juifs que musulmans.

Elle se "retourna" dans une certaine mesure même contre les consuls. Bien que se réjouissant de la "vacance" créée par la chute d'un homme réputé à poigne et d'expérience, ceux-ci ne tardèrent pas à être eux aussi confrontés à des difficultés liées à la fois au développement de l'agitation dans les campagnes environnantes et à la volonté des Juifs de s'affirmer face à ceux-la mêmes qui les encourageaient de facto à se dresser contre le Makhzen.

Comme ils estimaient avoir été les principaux artisans de la destitution d'Achache, ceux que Amores appelaient les "potentats de la Juderia" commencèrent en effet à rompre de plus en plus ouvertement avec l'attitude qu'ils adoptaient auparavant à l'égard des Chrétiens, et qui était, disait-il, empreinte, en apparence tout au moins, d'humilité sinon d'adulation". Dans leur "ingratitude envers leurs bienfaiteurs", ajoutait le consul d'Espagne, "les Juifs invoquaient à tout bout de champ l'influence universelle et irrésistible du baron Rothschild et prétendaient asservir tout le monde et régenter aussi bien les autorités locales qu'étrangères". (149)

Outre le douloureux souvenir laissé dans la mémoire de ces derniers par les exécutions de Safi et de Tanger et les bastonnades infligées à deux de leurs coreligionnaires à Tétouan même, la tension de leurs rapports avec Amores

147 - Ouataïq, 4, p. 316, 14 rabi II 1281/ 16.9.1864, une protestation élevée auprès de Bargach contre le vice-consul du Portugal fut le dernier acte officiel du gouverneur. M. Daoud, op. cit., 6, p. 88.

148 - M. Daoud, op. cit., 6, pp. 88-94. Cf. S. Leibovici, op. cit., pp. 65-72, l'auteur suspecte la légation de France d'antisémitisme.

149 - J.B. Vilar, *Tetuan*, op. cit., p. 240, Amores y Sousa au ministre d'Etat à Madrid, 24.10.1864.

ton comminatoire des réclamations en faveur de "sujets algériens". Furieux d'être apostrophé de la sorte, "le pacha, rapporte le chroniqueur R'honi, ne put se retenir de souffleter le vice-consul, un Juif". (145)

La légation de France, qui était demeurée plutôt en retrait dans "l'affaire de Safi", réagit violemment à ce "coup d'éventail". Son chef, le baron Aymé d'Aquin, s'élevait certes contre "l'orgueil des Juifs de la côte et la difficulté qu'il y avait à leur faire comprendre la convenance de la soumission et de la modération". De nombreuses plaintes lui avaient déjà été adressées contre les "scandales" que Nahon provoquait en médina et ses immixtions dans des différends opposant des ruraux musulmans à leurs gouverneurs. Il se devait cependant de montrer qu'il était aussi déterminé que les Espagnols à défendre son "pavillon". D'autant qu'il considérait Nahon comme l'un des éléments-clés de la propagation de l'influence française à Tétouan et dans les régions environnantes.

Dans son ultimatum, il exigea, sous peine de démonstration navale et de rupture des relations, la destitution immédiate d'Achache, son incarcération, et une indemnité de 25.000 rials. Bargach, "travaillé" par les ambassadeurs anglais et italien qui lui "conseillaient" de céder, dramatisa à l'extrême: "l'apparition d'une escadre, écrivit-il au sultan, risquerait de provoquer un soulèvement des gens du commun dans l'arrière pays". (146)

La révocation d'un puissant gouverneur qui ne faisait en somme qu'appliquer les instructions lui recommandant la fermeté face aux perturbateurs et qui, du reste, ne cessait de protester contre les menées de Nahon et de ses pareils, notamment le vice-consul du Portugal, Abraham Hassan, n'était cependant pas aisée. Le sultan tarda donc à s'exécuter. Furieux de n'avoir pu le faire plier sur-le-champ, d'Aquin s'en prit à Bargach. Celui-ci dut "(supplier Sidi Mohammed), au nom de ses pieux ancêtres, de satisfaire les exigences (des Français)... de manière à fermer la porte du mal..., et à assurer la tranquillité des sujets directement exposés aux canons de la flotte française".

Le discrédit inhérent au sacrifice d'un gouverneur ayant "simplement" souffleté un Juif irrespectueux, fit hésiter le sultan pendant près de trois mois. Il finit par s'y résigner car il était exclu d'encourir le risque d'une confrontation avec la France. D'ailleurs même des gouverneurs du Rif s'étaient plaints de leur collègue. Ayant eux-mêmes "ignoré" les réclamations de consuls contre des actes de pillage commis aux dépens d'Européens, ils lui reprochaient l'agitation provoquée parmi leurs "frères" par l'arrestation au souk de Tétouan de

145 - M. Daoud, op. cit., 6, pp. 88-89.

146 - Ibid., pp. 93-94, 1 moharrem 1281/ 6.6.1864; FB, 24 rabi II 1281/ 26.9.1864.

moitié -1.000 mitqals au lieu de 2.000- de la contribution globale annuelle et une prescription pour les sommes dûes au titre de la jiziya depuis 1859. (142)

"Les dhimmis, écrivit-il, se déclarent toutes ouïes et obéissants aux ordres chérifiens... Ils font appel à la compassion de notre Seigneur parce que ses exhortations à l'équité (contenues dans le dāhir du 5 février et la lettre-explicative du 10 du même mois)... les ont convaincus de sa sollicitude à leur égard". (143)

Malgré les difficultés du Trésor, les inconvénients de la révision d'un impôt symbolisant l'infériorité canonique des "dhimmis", et le mécontentement créé par l'accentuation depuis 1860 de la pression fiscale aux dépens des Musulmans, le sultan répondit positivement à cette demande. Il autorisa même le gouverneur à réduire encore davantage, s'il l'estimait nécessaire, le montant global de la jiziya: "saches, lui dit-il, que nous n'exigeons de (ces Juifs) que ce qu'ils sont capables de supporter. Il r'appartient donc de déterminer ce qu'ils doivent (verser) en fonction de leurs capacités du moment". (144)

Le succès de son "intercession" dans un domaine où ni lui-même ni le sultan n'avaient en principe le droit d'introduire des modifications ne réduisit cependant en rien les difficultés auxquelles Achache se trouvait confronté. Bien au contraire, il eut de plus en plus de mal à imposer son autorité au mellah: ses gestes d'apaisement étaient interprétés comme autant de marques de faiblesse par ceux que le sultan appelait "les perturbateurs juifs".

Les "menées sataniques" de ces derniers, ainsi que les qualifiait le souverain, n'étaient cependant pas exclusivement "juives". Des Musulmans, incapables de se dresser ouvertement contre un gouverneur qui exerçait d'autant plus fermement son autorité sur ses coreligionnaires que le mellah tendait à lui échapper poussaient en effet en sous-main des Juifs à le défier. Des immigrants algériens et des gens issus de vieilles familles tétouanaïses supportaient de plus en plus mal le manque d'égards auxquels ils estimaient avoir droit. Certains d'entre eux en vinrent même à tremper dans le complot ourdi pour le faire tomber.

Menahem Nahon fut l'âme de cette conspiration. Nourrissant toutes sortes de griefs personnels contre Achache, il se fit l'instrument d'assouvissement de rancunes d'origines diverses. Pour ce faire il monta une provocation: en juin 1864, revêtu de son uniforme officiel et portant une épée sur le côté, il bouscula les gardes du gouverneur, pénétra de force dans son prétoire, et présenta sur un

142 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 68, accord du sultan, 3 kâada 1280/ 11.4.1864.

143 - Ibid.

144 - Ibid.

Divers facteurs rendaient cependant la mise en application de ces instructions particulièrement malaisée dans cette ville. Les principales difficultés provenaient en particulier de la volonté de divers notables du mellah de préserver les prérogatives acquises par le comité de leur communauté entre 1860 et 1862, des rivalités des consuls, et de leur refus de coopérer avec les autorités locales.

A l'instar de Millas, son prédécesseur à Tétouan et instigateur des bastonnades de l'été 1863, le consul d'Espagne, Jaime de Amores, était ainsi animé d'un profond dédain tant à l'égard des "Maures (que) des Hébreux". Il suivait officiellement une ligne pro-juive conforme à la Circulaire du 20 décembre 1863. Ses interventions dans les incidents qui éclataient entre ses compatriotes et des Juifs révélaient cependant la virulence de son antisémitisme. Il essayait de le dissimuler par l'intransigeance vis-à-vis du gouverneur et la surenchère par rapport à son collègue britannique, Kirby Green.

Ce dernier critiquait lui aussi ce qu'il appelait les "moeurs barbares du Maroc" et "les inclinations chinoises de la Cour chérifienne". Il n'en encourageait pas moins les autorités locales à faire preuve de fermeté vis-à-vis de ses collègues et de la population du mellah et promettait de leur apporter son soutien en cas de complications. Et ce conformément à la ligne générale suivie par J.D. Hay - auquel il allait succéder en 1886- et, du reste, avec les mêmes "défaillances" dans les situations délicates. (141)

Achache s'efforça d'éviter les difficultés que risquaient de provoquer tant les surenchères de ces deux consuls que les encouragements directs que leur collègue "français", Menahem Nahon, prodiguait à ses coreligionnaires. Pour ce faire, il essaya de ne pas s'écarter de la politique d'apaisement qu'il suivait depuis 1862 à l'égard des Juifs, d'"ignorer" les défis que certains d'entre eux lui lançaient, et de contenir les réactions d'hostilité que sa "discrimination" suscitait dans une médina toujours tenue quant à elle d'une main de fer.

Pour donner un contenu concret aux instructions du sultan lui recommandant "les petites gens parmi les Juifs" il plaida même en faveur d'une réduction de l'impôt de capitation dû par le mellah. Reprenant à son compte l'argumentation développée devant lui par une délégation de notables juifs, il invoqua à cet effet le marasme et le problème posé à la communauté par l'émigration de négociants qui assumaient auparavant une part substantielle du fardeau fiscal et alimentaient la Caisse des pauvres. Il suggéra la diminution de

141 - F. V. Parsons, *The Origins of the Morocco Question, 1880-1900*, London, Duckworth, 1976, p. 265, "In his arrogant and contemptuous attitude towards the Moors..., (Sir Kirby Green) was to prove almost the caricature of the over-superior Victorian who knew what was best for the natives".

- la nécessaire préservation de la sollicitude royale par l'appel, en cas de besoin, à la seule protection du sultan pour le redressement des torts et le châtiement des coupables quels qu'ils soient;

- le maintien de rapports cordiaux et la renonciation à toute parole ou action provocatrice, ou susceptible d'être perçue comme telle, vis-à-vis des "compatriotes mahométans" de manière à ce qu'ils n'aient aucune raison de croire que les Juifs négligeaient les obligations leur incombant en leur qualité de sujets de Sa Majesté Impériale, refusaient de s'y plier, ou cherchaient à s'y soustraire.

"(Assurer) votre bien-être, ajoutait-il, est mon désir le plus ardent... Je sais que mes paroles seront bien entendues par tous ceux qui en reconnaissent (le bien-fondé) et qui, (à coup sûr), s'attacheront à s'y conformer... C'est en faisant preuve de patience face aux petits ennuis, en demeurant confiants dans leur auguste souverain, et en (conseillant) les plus pauvres et les moins instruits qu'ils (désarmeront) ceux qui veulent molester les Juifs". (140)

Le ralliement de Montefiore au point de vue de la légation qu'il avait essayé de "court-circuiter" quelques mois plus tôt et l'abandon par cette dernière de la Circulaire qu'elle avait diffusée pour empêcher les Espagnols de se "racheter" à bon compte, furent cependant quasiment sans effet sur le processus de détérioration des relations inter-communautaires. En témoigne la phase de turbulence aiguë que celles-ci eurent à traverser entre 1864 et 1868.

III - UNE PHASE AIGUE DE TURBULENCE DANS LES RAPPORTS JUDEO-MUSULMANS, 1864-1868

1 - Le "coup d'éventail" tétouanais

Cité toujours en butte aux séquelles de la guerre et de l'occupation espagnole et où la "normalisation" demeurait incomplète, Tétouan était l'une des villes où les réactions des Juifs à la visite de Montefiore risquaient, dans l'optique du sultan, de poser le plus de difficultés. Ce fut la raison pour laquelle Achache fut le premier destinataire de la lettre-explicative du 10 février 1864 que Sidi Mohammed adressa aux gouverneurs pour les appeler à "veiller sur la tranquillité des Juifs paisibles et à sévir contre les perturbateurs notoires (s'ils persistaient à) pousser leurs frères à les suivre dans leurs méfaits".

140 - Ibid., "I trust and believe that in such cases the ear of your August Sovereign will ever be open to your cry. May it be the will of God to remove from you all further suffering, to inspire your rulers with the spirit of humanity and justice, and to grant your August Sovereign a long and happy reign".

que "l'Islam interdit l'injustice tant à l'égard des ses adeptes que des gens professant d'autres religions". (138)

Comme ces assurances étaient une simple réaffirmation du souci d'équité du souverain et que, d'un autre côté, les légations britannique et française envisageaient, face aux risques d'extension des désordres, de "modifier leurs instructions premières dans un sens restrictif, limitant à des conjonctures tout à fait exceptionnelles le cas où leurs consuls devaient intervenir en faveur des Juifs", le président du Board finit par se résoudre à appeler solennellement ses coreligionnaires marocains à plus de modération. (139)

Une longue circulaire, dont le contenu était du reste en tant que tel révélateur de la part de responsabilité que ses destinataires assumaient dans les remous suscités par l'usage qu'ils faisaient du *rescrit* chérifien et les réactions d'intransigeance de bon nombre d'agents du Makhzen, fut en effet adressée aux notabilités juives, notamment les dirigeants des comités de communautés et les rabbins. Tout en les priant d'en donner lecture à leurs coreligionnaires et de l'afficher à l'entrée des synagogues, Montefiore les exhorta à observer une ligne de conduite fondée sur:

- les recommandations des Saintes Ecritures et des Sages prescrivant aux Juifs de faire preuve de loyalisme à l'égard de leurs souverains ;

- le comportement exemplaire de leurs "frères" dans le reste du monde et les vertus par lesquelles ils se distinguaient dans leurs rapports avec leurs Etats et leurs compatriotes respectifs;

- la prise de conscience du chaos résultant de l'absence d'autorité;

- la reconnaissance à l'égard du sultan, de ses sentiments d'humanité et de justice, et de sa volonté de mettre en application, dans toute l'étendue de son empire, les dispositions contenues dans son édit;

- le souci constant de ne pas fournir, par une attitude irrespectueuse, des prétextes supplémentaires susceptibles de justifier les abus des agents subalternes hostiles à cet édit et leur persévérance dans la désobéissance aux ordres du souverain;

138 - Ibid, Réponse de Bel Yamani à Montefiore, août 1864. J. Caillé, op. cit., p. 73.

139 - FO, 99, 123, 6 elul 5624/ 7.9.1864. AEP, CC, Mogador, IV, 3.6.1864, le consul de France à son département.

(visant) à contraindre les gouverneurs à s'y conformer ne mette en danger la vie des Juifs". (134)

Reniant pratiquement les instructions par lesquelles il avait moins de quatre mois plus tôt recommandé aux consuls de "veiller au respect du rescrit impérial" et de mettre en garde les autorités locales contre les sanctions qu'elles encouraient en cas d'abus de pouvoir aux dépens de Juifs, Hay se repliait donc sur ses positions antérieures. Sans marquer explicitement l'inopportunité même du mémoire présenté par Montefiore, il déconseilla la recherche de "réformes soudaines". Il fit valoir qu'il fallait plutôt "laisser le temps accomplir son oeuvre, et s'en remettre aux progrès graduels de la civilisation, du commerce et de l'influence des agents diplomatiques et consulaires". (135)

Comme ces recommandations -avalisées par le Foreign Office- constituaient dans son optique une sorte de "retour en arrière" et que des rapports de M. Pariente et d'A. Corcos appelaient son attention sur des incidents survenus en divers points du pays, le Board essaya dans un premier temps de passer outre. Il insista plutôt sur la nécessité de mise en application et de respect scrupuleux du dahir que Montefiore assimilait à un "Bill of Rights". Celui-ci chercha du reste à sacrifier cet édit en instituant la commémoration de sa date de promulgation dans sa synagogue. (136)

Le philanthrope intervint auprès du grand-vizir et lui fit part des "échos qui lui parvenaient sur le comportement de gouverneurs refusant manifestement de se conformer aux instructions du sultan". Il fallait, lui dit-il, veiller à "maintenir l'éclat du rayon de lumière que l'édit impérial représentait pour un meilleur avenir des Juifs du Maroc" et éviter que "leurs espoirs ne deviennent une ombre illusoire et un rêve évanoui". L'application scrupuleuse de cet édit s'imposait d'autant plus, affirma-t-il, qu'il a eu "un écho considérable dans le monde entier et a été partout, comme il le mérite, l'objet d'éloges éminents". (137)

Même si "l'obscurantisme des Juifs (n'était) pas moins grand, disait-il, que ce qu'on appelle le fanatisme (des Musulmans)", le sultan n'en réaffirma pas moins, dans la réponse qu'il fit rédiger par le grand-vizir, sa volonté de "voir les Juifs et tous les autres sujets traités avec bonté et une stricte justice." Il rappela

134 - Ibid., 7.8.1864.

135 - Ibid.

136 - Ibid., Memorandum adressé au Board et à l'AIU, 25.4.1864, annexe I, Hay à Russell, 2.5.1864. J. L. Miège, op. cit., II, p. 561. M. Laskier, op. cit., pp. 34 - 35, A. Corcos à Montefiore (Times du 17.8.1864), relatant les brutalités infligées à un Juif par le khalifa du gouverneur des Haha en l'absence de son supérieur, Haj Abdallah, dont Corcos reconnaissait la bienveillance.

137 - L. Loewe, *The Diaries of Sir Moses and Lady Montefiore*, London, 1890, II, pp. 159-161, lettre du 1.6.1864.

Bien qu'axés sur l'aspect philanthropique de sa "mission", les hommages officiels rendus à Montefiore n'en révélaient pas moins l'importance du volet juif de la stratégie britannique en Orient et au Maroc: à l'instar du soutien qui lui fut accordé en 1840 - année au cours de laquelle Lord Palmerston commença à examiner l'éventualité de "restauration d'un Etat juif en Palestine"-, celui dont il bénéficia en 1863-1864 s'inscrivit lui aussi dans un contexte où son intervention concordait avec les impératifs de la politique britannique au Maroc.

c - Vanité des appels à la modération

La légation britannique à Tanger et le Board of Deputies ne tardèrent cependant pas à se rendre compte de la gravité de la situation créée au Maroc par l'interprétation du dahir du 5 février et les Circulaires encourageant les consuls à intervenir en faveur de tous les Juifs victimes ou se disant victimes de violences ou d'abus de pouvoir. Au vu de la tournure que prenaient les événements, Hay, qui s'était rapidement adapté au "coup" de Montefiore à Marrakech, amorça ainsi dès le début du mois de mai un premier mouvement de repli: les troubles que provoquait le brusque changement de comportement de diverses fractions des communautés juives lui parurent de nature à précipiter la ruine du statu quo qu'il défendait depuis près de vingt ans. Ce fut pourquoi il s'efforça de convaincre aussi bien son département que le Board des difficultés que posaient le "retard" du Maroc et l'"impermeabilité" de ses populations à la "civilisation".

Son argumentation se fonda essentiellement sur le décalage existant entre, d'une part, l'esprit d'ouverture du sultan, considéré comme "acquis à la cause du progrès", "cherchant à promouvoir la civilisation et le commerce, et à (traiter) avec humanité et justice tous les habitants de ses Etats", et, d'autre part, les "sentiments fanatiques des Mahométans, principalement dans les villes de l'intérieur", "l'ignorance, la vénalité, et la cruauté des (gouverneurs)". Le souverain ne disposait de ce fait, dit-il, que d'une marge de manoeuvre fort étroite et ne pouvait introduire de changement brutal "sans mettre en péril son propre trône... (et) ses relations pacifiques avec les puissances européennes".(133)

L'édit "promulgué" à Marrakech, représentait en tant que tel, dans ces conditions, une "initiative courageuse" et "le maximum de ce que le sultan pouvait consentir pour alléger le sort de ses sujets juifs". Et c'est pourquoi, expliqua Hay, sa mise en application était si difficile. Elle nécessitait des délais dont il fallait bien s'accommoder car, fut-il précisé, "il était à craindre que la moindre tentative

133 - FO, 99, 121, 2.5.1864, Hay à Lord Russell.

Pour mieux apprécier la contribution qu'il venait d'apporter au progrès de la civilisation, il suffisait de se rappeler, dit-il, que "le Maroc comptait près de 500.000 Juifs". (129)

Au cours de la séance suivante, la Chambre adopta, sur proposition du chef du parti Libéral, William Gladstone, et du député Anthony Rothschild, une résolution dans laquelle elle prit acte des résultats fructueux de la "mission" de Montefiore à Marrakech et l'en félicita. Dans l'"euphorie" générale, un autre député, G. J. Goschen (admis au Cabinet l'année suivante), fit valoir de son côté, avec peut-être le souci de stigmatiser avec encore plus de force les flambées antisémites qui secouaient à la même époque la Roumanie et la Russie, "la plus précieuse leçon sur la valeur de la liberté civile et religieuse que l'Empereur du Maroc venait de donner au monde". (130)

Par la voix du Lord Mayor et "conformément à une tradition immémoriale de vote (de résolutions) en l'honneur d'officiers, de soldats, d'hommes d'Etat, de patriotes et de philanthropes ayant consacré leur énergie et leur argent à alléger les souffrances de l'humanité", la Cité de Londres exprima elle aussi son admiration pour "Sir Moses Montefiore, cet Hébreu qui venait de remporter un si brillant succès à Maroc (Marrakech)". (131)

L'audience que la reine Victoria accorda à celui-ci donna encore plus d'éclat au succès de sa "mission". Comme en 1840, lorsque, à son retour de Constantinople, elle l'autorisa "en considération de ses efforts incessants en faveur de ses frères d'Orient opprimés et persécutés et de la nation juive en général", à porter par dérogation spéciale un titre honorifique réservé à l'aristocratie (protestante), cette fois-ci aussi elle le reçut et le félicita. Coïncidence dans le calendrier royal significative de la concordance des projets d'"émancipation des Juifs des pays musulmans" animant le philanthrope avec les préoccupations du gouvernement britannique: l'accueil le jour même à Windsor d'une ambassade ottomane conduite par Mustapha Pasha. (132)

129 - Ibid., citant divers journaux de Londres du 8.3.1864.

130 - Ibid., 22.4.1864.

131 - P. Goodman, op. cit., p. 149.

132 - Victoria ne tint pas compte de ses spéculations en bourse. Cf. Gladstone expliquant le refus de la reine d'octroyer un "peerage" à Lionel Rothschild, "It is not only the feeling of which she cannot divest herself against making a person of Jewish religion a Peer; but she cannot think that one who owes his great wealth to contracts with Foreign Governments for Loans, or to successful speculation on the Stock Exchange: can fairly claim a British peerage. However high Sir L. Rothschild may stand personally in Public Estimation, this seems to her not the less species of gambling, because it is not on a gigantic scale and far removed from that legitimate trading which she delights to honour, in which men have raised themselves by patient industry and unswerving probity to positions of wealth and influence", v. M.C.N. Salbestein, op. cit., p. 217.

Isabelle II et Napoléon III, que "S. M. Chérifienne avait décrété l'égalité en faveur (des Juifs autochtones) et la levée des restrictions dégradantes qui pesaient sur eux auparavant". Ces deux souverains furent priés de donner des "instructions à leurs (ambassadeurs) pour qu'ils veillent à la stricte exécution de la volonté du sultan".

A chacune de ses étapes en France, il fit aussi une présentation similaire à ses coreligionnaires. Leurs portes-paroles multiplièrent les louanges à l'adresse de "cet élu de Dieu qui, animé d'une foi vive dans la religion de Moïse et d'un ardent amour pour ses frères" avait gardé, malgré ses quatre vingts ans, "l'énergie d'entreprendre un voyage aussi périlleux... que celui qu'il venait d'effectuer à Marrakech". Le consistoire israélite de Bordeaux exalta ainsi, dans la presse, l'oeuvre accomplie par "le héros de ce glorieux pèlerinage vers des régions lointaines et si peu civilisées" où il sut réclamer "la réparation d'actes iniques et barbares, dont malheureusement encore quelques uns (des) frères en Israël sont victimes": "vous avez, lui dit-on, obtenu du puissant empereur du Maroc plus qu'une simple réparation, vous avez obtenu la justice et l'égalité qui sont dues à tous les enfants du Dieu un". (127)

L'écho de la "mission" fut encore plus considérable en Angleterre. Aussitôt après l'annonce de la "promulgation" du rescrit du sultan, la presse londonienne en informa en effet amplement ses lecteurs. Elle rendit un vibrant hommage "aux cheveux gris du vénérable baronnet" et à "la noble oeuvre qu'il venait d'accomplir pour la cause de la justice et pour que cessent les larmes et l'oppression qui désolaient les rivages d'Afrique". Le *Daily Telegraph* exprima le souhait que "tous ceux qui diffèrent de Sir Moses Montefiore par la foi puissent (un jour) réaliser, avec leur or et leur influence, ne serait-ce que la moitié d'un travail aussi magnifique et héroïque que celui qu'il venait d'effectuer". (128)

Le Foreign Office ne manqua pas de faire valoir son propre mérite dans ce "succès". Sur instructions de Lord Russell, le Sous-secrétaire d'Etat Henry Layard rappela ainsi devant la Chambre des Communes que, ayant eu "l'honneur de collaborer avec l'honorable philanthrope" tant à l'occasion de ses voyages au Moyen-Orient que lors de celui qu'il venait d'entreprendre au Maroc, il pouvait personnellement témoigner du "noble esprit d'humanité qui l'animait à l'égard de tous ceux qui souffraient d'injustice, sans distinction de religion ou de secte".

127 - A. Amishlowitz, Poème (en hébreu) dédié à Moses Montefiore, Sauveur des Enfants d'Israël, Varsovie, 1864, cit. par A. Chahlane, Poème sur la visite de Montefiore à Marrakech, Journées d'études en hommage à Germain Ayache, Rabat, 16-17.1.1992, (inédit), insistance d'Amishlowitz sur la responsabilité de l'Espagne et le rejet par le cadî de Safi d'aveux obtenus sous la contrainte. J. Caillé, *Petite histoire du Maroc*, p. 71. D. Cohen, La promotion des Juifs, op. cit., II, p. 715 citant des extraits d'articles publiés le 17.3.1864.

128 - Article reproduit dans *The Jewish Chronicle*, 11.3.1864.

l'Etat et de neutralisation des "déviances" des Juifs ne lui laissaient du reste pas d'autre alternative. D'autant qu'il assumait lui-même une responsabilité particulière dans le faste de l'accueil dont Montefiore avait bénéficié à Marrakech et le "mauvais exemple" qui en avait été tiré dans les mellahs. En outre, la nature des relations que le Makhzen "central" entretenait avec les gouverneurs exigeait toutes sortes de précautions. Ces derniers étaient, notamment dans les régions intérieures, de véritables potentats tirant leur force en partie de leur propre ascendant sur leurs "frères" (contribuables), de leur capacité à les mobiliser, à collecter les impôts et à assurer la sécurité des voies de communications. Ils disposaient de ce fait d'une marge de manoeuvre substantielle vis-à-vis de leur "suzerain". Celui-ci ne faisait d'ailleurs parfois que les confirmer à un poste quasi-héréditaire dans leur famille ou entériner le "consensus" dont ils étaient l'objet. (125)

Bien que s'avouant lui-même totalement désenchanté par "un monde corrompu dans lequel, écrivait-il, n'était épargné que celui que Dieu voulait bien préserver", le souverain se devait donc d'insister surtout sur l'illégalité des immixtions anglaises et sur les risques auxquels elles exposaient non seulement les Juifs mais aussi les ressortissants étrangers. Quelques rares consuls attiraient du reste eux aussi l'attention de leurs supérieurs sur les dangers d'une "surexcitation du fanatisme musulman" et leur suggéraient de "n'accueillir qu'avec une extrême réserve et dans l'intérêt même des Juifs leurs (innombrables) réclamations". (126)

b - Echos de "l'édit impérial" en France et en Grande-Bretagne

La réalité des faits n'échappait ni aux élites des communautés juives d'Europe - y compris celles de pays ayant aussi peu de contacts avec le Maroc que la Pologne -, ni, a fortiori, aux gouvernements. C'était donc surtout à la relative concordance des "doléances" de Montefiore avec les visées des puissances que ces protestations se heurtaient. D'autant que celui-ci avait tenu à présenter lui-même à divers chefs d'Etat "l'édit" de Sidi Mohammed.

Sur le chemin du retour, s'étant arrêté à Madrid et à Paris pour remercier les gouvernements espagnol et français de leur contribution au "succès de (sa) mission", il annonça en effet, lors des audiences que lui accordèrent

125 - "On ne traite pas (au Maroc) une province comme on traite en France un département" avait écrit le publiciste C. Didier en 1844. Il était difficile de ce fait au sultan d'envisager une mise en application stricte des sanctions prévues dans le rescrit du 5 février ou de celles que les légations réclamaient. Malgré les protestations de Hay et d'autres représentants, Ali Ou Haddou demeura ainsi à son poste jusqu'en 1875, date de sa mort et de son remplacement par l'un de ses fils, Jilali (d. 1904).

126 - AEP, CC, Mogador, IV, 2 juillet et 3 septembre 1864.

celle des autres de ne pas brusquer le Makhzen provoquèrent toutes sortes de tiraillements et d'antagonismes au sein des communautés.

"Lorsque dix Juifs déclarent confirmer la véracité de (telle réclamation), dix autres se disent prêts à l'infirmer" déclara Bargach à ce sujet à James D. Hay. D'après le naïb, la "mauvaise conduite des Juifs", les "ingérences en leur faveur d'étrangers peu honorables" (Merry y Colom?), leur "persistance dans les déviations" risquaient effectivement de les exposer à toutes sortes de violences voire à un massacre, "et ce même à Marrakech si la Cour venait à quitter cette cité pour s'installer à Fès". D'autant, lui confia-t-il, qu'il n'y avait non plus "rien à espérer des Musulmans hostiles à tout changement" et encore moins de "gouverneurs attachés à leur pouvoir, voire corrompus". (122)

Les réactions en chaîne provoquées par son rescrit compliquèrent les difficultés du sultan. Il se trouva pris entre, d'une part, les mises en garde des gouverneurs contre les risques de révolte générale inhérents au brusque changement d'attitude d'un nombre accru de "dhimmis", et, d'autre part, la véhémence des protestations des légations contre les atteintes portées, affirmaient-elles, tant à ses propres recommandations qu'à leurs interventions en faveur des Juifs. (123)

Mais, comme les "menées des Juifs" étaient d'abord imputables, à ses yeux, aux "encouragements" que les légations leur prodiguaient, ce fut surtout contre les ingérences étrangères qu'il s'éleva. Regrettant visiblement sa complaisance envers les Anglais, il critiqua ainsi en termes sévères la Circulaire de Hay. Il estima qu'elle "poussait les Juifs à se montrer insolents et encore plus agressifs". Les instructions qu'elle contenait et les initiatives similaires que prenaient les autres ministres, déclara-t-il, "excitaient les perturbateurs (juifs)", suscitaient des "réclamations mensongères", poussaient "les dhimmis à violer les traditions", entretenaient "toutes sortes d'illusions" et, de manière générale, "allumaient le feu de la révolte". (124)

Ce fut en termes tout aussi vifs que le sultan prit la défense de ses subordonnés. Il s'agit de "gens de confiance, affirma-t-il, contre lesquels des voyous, forts d'ingérences contraires à tous les droits et à tous les usages, osaient lancer des accusations fallacieuses". Les impératifs du maintien de l'autorité de

122 - FO, 174, 82, Rabat 1.6.1864, James D. Hay à son frère John.

123 - Cf. Ibid.

124 - Ouataïq, 4, p. 311, 23 moharram 1281/ 26.6.1864, Bargach accusant réception des instructions du sultan lui enjoignant d'ouvrir "de sérieuses négociations avec (Hay) et d'attirer son attention sur la gravité des conséquences de son ingérence". Sidi Mohamed insista sur sa souveraineté exclusive sur les sujets juifs; "entre rois chrétiens, l'un d'eux peut-il s'arroger le droit de se mêler des rapports de l'autre avec ses sujets?" s'indigna-t-il.

de construire un mellah à part et d'y transférer les Juifs. Et c'est sans doute cette imbrication d'intérêts qui explique que les populations juives aient réagi diversement, aussi bien à Demnate qu'ailleurs, à ce que Sidi Mohamed lui-même appela "les menées sataniques de vauriens juifs". (119)

Divers éléments au sein des communautés -notamment ceux qui étaient en affaires avec des Européens et bénéficiaient de leur protection- mirent en effet à profit la conjoncture créée par la visite de Montefiore pour inciter leurs coreligionnaires à se dresser contre les agents du Makhzen et secouer la tutelle des notables partisans du statu quo. L'un de leurs principaux objectifs, dans les régions de l'intérieur en particulier, était d'ébranler le pouvoir des caïds et des gouverneurs - gros propriétaires pour la plupart et partie prenante dans les échanges- de manière à réduire le contrôle qu'ils exerçaient, à des degrés divers, sur le commerce local et régional. (120)

D'autres, dont des argentiers, partenaires, et courtiers de ces caïds, essayèrent d'agir en sens inverse. Ils encouragèrent les petites gens formant leur "clientèle" à "ne pas écouter les agitateurs". Et ce à la fois parce que la remise en cause du statu quo risquait de porter préjudice à leurs affaires et parce que, doutant de la disponibilité des légations à intervenir dans tous les cas d'abus, ils estimaient qu'elle exposait leurs coreligionnaires aux représailles des agents dont l'autorité et les méthodes étaient contestées.

"Sir Moses, dirent certains d'entre eux, n'a apporté ni troupes ni canons. Il est simplement venu demander, et cela nous pouvons tous le faire. A quoi cela sert-il de demander des améliorations si immédiatement après son départ les choses deviennent pires qu'avant... Les autorités locales (risquent) de devenir plus cruelles si nous essayons de secouer le joug du Makhzen". (121)

La volonté des uns de se ranger systématiquement du côté des puissances étrangères pour obtenir une modification radicale de leur statut, et

119 - Ibid., pp. 163-164, les Musulmans de Demnate s'étaient plaints des "nuisances" que causait l'écoulement d'eaux usées provenant du quartier juif situé en amont de leurs maisons et de mosquées; "l'on a dit que les Juifs ont retardé le transfert du mellah (qui comptait cent maisons) en donnant (au caïd) cent mitqals par foyer".

120 - L'ambiguïté de l'attitude de bon nombre de notables qui, tout en étant parfois des protégés étrangers, entretenaient d'étroites relations d'affaires avec le Makhzen, les différences existant entre les villes côtières et les régions intérieures, et l'insuffisance des indications fournies par les archives sur les réactions des masses rendent malaisée l'élaboration d'une typologie des partisans et des adversaires du "changement" au sein des communautés.

121 - H. Hirschberg, op. cit., pp. 311-12, citant les "confessions" d'un notable juif de Marrakech - ayant été associé aux "négociations" de Montefiore avec Bel Yamani- publiées en 1880 dans *The Jewish World*.

de provoquer en milieu musulman, les gouverneurs et d'autres agents du Makhzen adoptèrent des attitudes différentes. (115)

Le khalifa Moualy Rachid et le pacha Souissi reculèrent ainsi à Rabat devant les risques de complications dont les Circulaires britanniques et espagnoles menaçaient les agents du Makhzen. Ils s'abstinrent d'intervenir au mellah et "laissèrent l'anarchie (s'y) installèr". Dans une petite ville de l'intérieur comme Demnate, le gouverneur, Ali Ou Haddou qui, dans les premières années de sa nomination (1848) à ce poste "jouait aux échecs avec les Juifs dans leurs boutiques", réagit au contraire avec brutalité. Il souleva ce faisant toutes sortes de protestations. (116)

"Des informations qui risquent de provoquer un hola à travers le monde entier et de mettre en cause la responsabilité du gouvernement marocain viennent de (nous) parvenir de Demnate, s'indigna Hay. Il n'y a plus de doute maintenant sur l'arbitraire du caïd de cette région, Ali-Demnati, une véritable bête féroce. (Il) a expulsé de pauvres Juifs et s'obstine dans son iniquité. Un rabbin qu'il a essayé d'assassiner a pu s'enfuir à Tanger et raconter les terribles épreuves infligées à ses frères... Il s'agit de Marocains sujets (du sultan) mais les Etats de droit ne peuvent pas garder le silence devant les excès de ce caïd ignare et de ses semblables. Et nous, représentant d'une grande nation civilisée, ne nous taisons pas non plus". (117)

La brutalité des réactions de ce caïd n'était cependant pas liée uniquement aux velléités de remise en cause de son autorité par des Juifs. Ayant acquis au début de sa carrière une grande réputation d'intégrité et de générosité, il devint progressivement un important relais de la soumission au Makhzen de nombreuses tribus de la région jusque là indociles. Par la force des choses, il en vint à abuser de méthodes coercitives. De ce fait, il lui était difficile de laisser des contestations se développer à Demnate même. D'autant qu'elles risquaient de porter aussi préjudice aux gros intérêts agricoles et commerciaux qu'il avait fini par se créer. (118)

Des marchands israélites étaient d'ailleurs au nombre de ses principaux partenaires et courtiers. Leurs relations d'affaires avec lui leur permettaient de défendre de temps à autre les intérêts de leur communauté. Ils purent ainsi le persuader de surseoir à l'exécution de l'ordre du sultan lui ayant enjoint en 1862

115 - FO, 174, 82, Rabat 1.6.1864, James D. Hay au chef de la légation au sujet d'entretiens avec Bargach, de passage dans sa ville natale après un séjour à Marrakech.

116 - Ibid. J. Caillé, op. cit., pp. 140-43. A. Toufiq, *Inoultane (1850-1912)*, Rabat, 1978 (en arabe), p. 161.

117 - FO, 174, 137, 7.6.1864, Hay à Bargach.

118 - A. Toufiq, op. cit., pp. 161-64.

Ces instructions ajoutèrent à la confusion. Elles alourdirent encore davantage le climat inter-communautaire. Malgré la pondération de notables soucieux de ne pas se compromettre - ou peu désireux de changer l'ordre traditionnel, tout au moins de la manière dont s'y prenaient certains de leurs coreligionnaires- et la "tranquillité des petites gens", une vive agitation finit par éclater en divers points du pays. (111)

Dépassé par les événements, le grand-rabbin de Rabat, Mosché Tolédano, ne put ainsi que stigmatiser "la méchanceté de (ses) frères et les désordres qu'ils provoquaient". Il se déclara "impuissant à les contenir par sa seule parole". Même le "Cheikh al Yahoud" fut agressé et blessé à la tête par l'un d'entre eux. Les éléments qui cherchaient à marquer l'autonomie totale de leur quartier renvoyèrent aussi les gardes (musulmans) postés à ses portes pour assurer sa sécurité et surveiller les "étrangers" (campagnards) qui y entraient -en particulier le jour du marché hebdomadaire. Par la suite l'accès en fut totalement interdit à leurs voisins de la médina accoutumés à venir y effectuer des achats, vendre leurs produits, déambuler en simples badauds, ou ingurgiter de la "mahiya". (112)

Des incidents similaires, attribués par un memorandum adressé par la "Junta" de Tanger au corps diplomatique, à l'AIU et au Board of Deputies, à "l'opposition au dahir chérifien de gouverneurs fanatiques", éclatèrent également à Salé, Casablanca, Azemmour, Essaouira, Fès, Méknès, ainsi que dans de petites localités du Gharb et du Grand Atlas. (113)

"Au lieu de jouir tranquillement de la protection du sultan, estima le consul de France à Essaouira, les Juifs, (animés de) l'espoir insensé de jouer un rôle prépondérant, ont voulu se prévaloir de la protection officieuse des agents européens pour braver les Musulmans... (et) dominer à leur tour... (Leur) attitude provocante a provoqué l'irritation (de ces derniers) ; des menaces de désordres ont surgi sur tous les points de l'empire où les deux races se trouvent en contact". (114)

Face aux "défis" de certains de leurs administrés juifs, leur brusque insubordination, et les réactions que la "rebellion" ouverte des "dhimmis" risquait

111 - FO, 174, 82, Rabat 1.6.1864, le vice-consul James D. Hay. J. Caillé, Petite histoire de Rabat, op. cit., pp. 140-43.

112 - Ibid.

113 - FO, 174, 82, Memorandum du 25.4.1864 annexé à la dépêche adressée le 2 mai par Hay au FO. Ibid., 137, 5.3.1864, protestations de Hay auprès du grand-vizir contre les réactions de "gouverneurs ignorants".

114 - AEP, CC, Mogador, IV, 2.7.1864.

Pour atténuer l'effet d'instructions devant en principe assurer "la préservation de ces acquis et le respect scrupuleux du rescrit impérial", Hay tint également à rappeler "l'hostilité traditionnelle de (sa) légation à toute atteinte à la souveraineté du sultan, (son) opposition à l'octroi de protections irrégulières à des sujets marocains", et son constant souci de mettre fin aux "actes de cruauté" qui lui étaient signalés, tant contre les Juifs que les Musulmans, "en s'efforçant d'éviter de donner l'impression qu'elle s'ingérait de manière inopportune et illégale dans les affaires intérieures (du Maroc)". (109)

Or, affirmait la Circulaire, c'était précisément parce que le corps diplomatique venait de recevoir des informations faisant état de "multiples violations des instructions royales et d'une recrudescence de la haine contre les Juifs", que la légation avait décidé, "en conformité avec les instructions du Foreign Office et pour répondre aux vœux du Board of Deputies" d'appeler les consuls, vice-consuls et agents-consulaires britanniques à "veiller sur la race juive". Pour ce faire, il les invita à:

- "redonner à la protection sa signification pleine et entière lorsqu'ils étaient informés de cas où des Juifs se trouvaient en cause et qu'ils estimaient ne pas pouvoir faire entièrement confiance à l'impartialité des autorités maures dans l'application de la justice";

- ne pas demeurer les spectateurs passifs d'actes de cruauté que les agents du Makhzen qui se "se complaisaient dans la désobéissance aux ordres du sultan" pouvaient commettre contre des Juifs;

- rassembler des témoignages précis et des preuves écrites quand de simples protestations auprès des autorités locales coupables d'abus ne suffisaient pas et accorder provisoirement la protection britannique, néerlandaise, danoise ou austro-hongroise à tout Juif ou famille juive menacé(e) de persécution;

- s'associer aux démarches collectives entreprises par les autres consuls pour mettre en garde les gouverneurs contre toute atteinte au dahir chérifien;

- communiquer une copie de la Circulaire aux gouverneurs et aux caïds "afin qu'ils ne puissent point par la suite dire qu'ils en ignoraient la teneur" et les informer des protestations officielles et des demandes de sanctions que le consulat et la légation allaient adresser au sultan en cas d'excès contre des Juifs.(110)

109 - FO, 174, 83, Texte arabe de la Circulaire, 20.4.1864.

110 - Ibid. et FO, 99, 121, 20.4.1864.

Le sultan fut prompt à réagir. Ce fut parce qu'il comprit, dit l'auteur de l'Istiqsa, que "c'est son dahir qui a provoqué (l'agitation)" qu'il s'empessa d'adresser, dès le 10 février, des instructions précises à divers gouverneurs: "nous t'ordonnons, enjoigna-t-il ainsi à celui de Tétouan, de veiller sur les petites gens et les pauvres parmi les Juifs connus pour leur tranquillité et ne se préoccupant que de gagner leur vie. Quant aux dévoyés dont la conduite scandaleuse, les agressions contre les honnêtes gens et les ingérences inopportunes (dans les affaires du Makhzen) sont notoires, nous t'ordonnons de leur appliquer le traitement qu'ils méritent s'ils se rendent effectivement coupables (de quelque crime ou délit)". (107)

Sévir contre les perturbateurs et ceux qui leur emboîtaient le pas s'avéra cependant une entreprise difficile dans la mesure où les "activistes" juifs n'étaient pas les seuls à "forcer" l'interprétation du dahir. Les chefs de légations et les consuls abondaient en effet dans leur sens même s'ils n'ignoraient pas eux non plus que le sultan n'avait fait qu'exhorter les gouverneurs à la justice. Même Hay se prévalut dudit dahir pour diffuser, au nom de son gouvernement et de ceux dont il avait en charge les intérêts (Pays-Bas, Danemark et Autriche-Hongrie), une circulaire appelant les consuls relevant de sa légation à veiller à l'application de ce rescrit et à "demeurer vigilants" pour tout ce qui se rapportait aux Juifs.(108)

Le préambule fut un chef d'oeuvre d'ambiguïté. Le souci du ministre britannique de s'abriter derrière "les ordres chérifiens" pour ne pas demeurer en reste par rapport à son homologue espagnol et minimiser les effets du retournement qu'il avait tenté d'opérer à partir du 20 décembre 1863 y était manifeste. Hay s'y attarda à dessein pour justifier une initiative constituant en fait une ingérence dans les affaires intérieures du pays d'autant plus flagrante qu'elle émanait du représentant d'une puissance censée se préoccuper du respect du statu quo.

Il y insista en effet sur "la fin de l'ère de l'intolérance religieuse et de la persécution dans le monde, y compris dans divers pays musulmans dont les princes, appliquant la règle de la réciprocité - puisque leurs sujets musulmans vivant en Europe ou en Amérique jouissent des mêmes droits que les Chrétiens-, ont proclamé l'égalité de leurs sujets juifs, et chrétiens avec leurs compatriotes musulmans". Il exalta aussi le "libéralisme dont le sultan venait de faire preuve avec la promulgation d'un édit en faveur des Juifs". Il déclara que son gouvernement approuvait, à l'instar du reste du "monde civilisé, ce geste humanitaire et éclairé".

107 - Ouataïq, 4, p. 294, 2 ramadan 1280/ 10.2.1864.

108 - Cf. Commentaire d'A. Chouraqui, *Histoire des Juifs d'Afrique du Nord*, Paris, 1985, p. 309, sur les mises au point du sultan; l'auteur les assimile à une annulation du dahir du 5 février.

Recoupant l'anathème jeté au même moment par l'encyclique "Syllabus Errorum" (1864) du pape Pie IX contre la libre pensée, le libéralisme, la laïcité et le réformisme, attribués par le souverain pontife à l'influence des Juifs, un homme aussi "averti" que le chroniqueur Naciri, qui s'informait pourtant auprès des Juifs sur ce qui se passait dans le monde et leur demandait de lui traduire des journaux européens, condamna ainsi énergiquement l'"émancipation" que des "dhimmis" réclamaient.

"Cette liberté que les Européens ont établie ces dernières années, écrit-il, est l'oeuvre absolue de l'irreligion car elle comporte la destruction complète des droits de Dieu... (et) des droits de l'humanité". D'après lui, la seule liberté légale était celle que "Dieu a mentionnée dans son Livre...", que le Prophète a expliquée... et que les ouléma-s ont exposée dans leurs écrits". Pour les Européens au contraire, expliqua-t-il, à part "ne pas faire de tort à son pareil et ne pas l'opprimer", l'homme était "totalement libre de faire ce qu'il voulait et de laisser libre cours à ses instincts". (104)

Les premiers remous provoqués par "les démarches (entreprises) dans l'intérêt des Juifs auprès du Sultan par Sir Montefiore", n'échappèrent pas au consul de France à Essaouira. Le Quai d'Orsay fut ainsi informé dès le 7 février, c'est-à-dire avant même le départ de Marrakech du philanthrope, des risques que comportait l'interprétation abusive de l'édit du 5 février: "avant cette visite, écrit-il, les Juifs du Maroc jouissaient de davantage de tolérance et de justice. A Mogador et dans d'autres villes du littoral, ils passaient avec leurs babouches devant les mosquées... Sur les instances d'un rabbin jouissant d'une grande influence à la Cour (Joseph El Maleh?), le sultan avait (déjà) promulgué un dahir (ordonnant) aux autorités de sévir contre tout Musulman qui insulterait un Juif... (La démarche de Montefiore) risque de surexciter le fanatisme musulman et de provoquer des actes de violence". (105)

Le "fanatisme musulman" n'était toutefois pas seul en cause. "Les Juifs, devait ajouter le consul quelque temps plus tard, se montrent aujourd'hui trop disposés à devenir agressifs. (Ils) ont insulté publiquement des Arabes. Ces derniers n'ont pas porté plainte mais il est certain qu'une sourde irritation règne parmi eux". Naciri s'en prit pour sa part "à l'égarement des Juifs, à l'oppression et à l'arbitraire auxquels on les vit se livrer après qu'ils eurent pris connaissance du rescrit et en eurent propagé des copies dans toutes les communautés". (106)

104 - A. Naciri, op. cit., pp. 258-59. "Dieu, qui est sage, n'a distingué l'homme par la raison que pour lui imposer ces obligations légales... et lui permettre ainsi de conquérir un rang auprès de Lui dans l'éternité".

105 - AEP, CC, Mogador, IV, 7.2.1864, F. Gay à son département.

106 - Ibid., 2.7.1864. A. Naciri, op. cit., p. 257.

3 - Amplification et distorsion de la teneur du dahir du 5 février 1864

a - Des "menaces de guerre civile" ?

Toutes sortes de rumeurs commencèrent en effet à circuler à Marrakech après le 6 février. Le cérémonial avec lequel Reade et Montefiore furent une seconde fois reçus en audience à la Cour et l'écho du faste d'une autre "diffa" que le grand-vizir organisa en leur honneur, facilitèrent la propagation de bruits faisant état d'une proclamation de l'égalité totale entre les Musulmans et les Juifs. Et lorsque, à la veille de son départ, le philanthrope se rendit au mellah pour saluer ses coreligionnaires, une foule considérable se porta le long de son parcours pour lui exprimer son enthousiasme. (101)

A l'amplification de l'écho de telles rumeurs contribuèrent aussi, sur le chemin de retour, la garde que le sultan mit de nouveau à la disposition de ses "hôtes" pour les escorter entre Marrakech et El-Jedida (8-16 février), "la prise en charge (de) tous (leurs) frais de transport et de ravitaillement", les ordres les recommandant aux caïds des tribus situées sur leur trajet, les marques d'hospitalité que ceux-ci leur témoignèrent, et l'afflux à différentes étapes de Juifs accourus des régions avoisinantes saluer leur coreligionnaire anglais, recueillir quelque don, et bénéficier de soins du docteur Hodgkin. (102)

A son arrivée à El Jédida, d'où il devait s'embarquer pour Gibraltar, Montefiore bénéficia d'un nouveau "bain de foule". Il fut pris au milieu d'encombrements tels que "les soldats de l'escorte, des policiers maures (mokhaznis) et même quelques Israélites de la haute classe (durent) user du fouet" pour le dégager de la foule de coreligionnaires qui l'acclamaient. L'affluence ne fut pas moindre à la synagogue. Le Grand-rabbin y appela, en sa présence et celle du consul britannique en poste dans la cité, Octavius Stokes, "la bénédiction du Maître de l'Univers" sur Montefiore et la Reine Victoria. (103)

Les Musulmans ne commencèrent à réagir à ces "festivités" et, surtout, au dahir chérifien, que lorsqu'il s'avéra que des Juifs -Abraham Corcos en particulier- en avaient diffusé des copies même dans les mellahs les plus reculés. Exploitant la considération dont leur "frère" avait été entouré, ceux-ci affirmaient que toutes les obligations incombant aux "dhimmis" étaient désormais abolies. Même les rares lettrés musulmans au fait des principes de "Liberté, égalité" et des réformes introduites dans le statut des sujets juifs et chrétiens de l'empire ottoman, assimilèrent ces "prétentions" à des menées subversives dont seul le chaos pouvait résulter.

101 - P. Goodman, op. cit., pp. 145-46. T. Hodgkin, op. cit., p. 85.

102 - T. Hodgkin, op. cit., pp. 96-98.

103 - Ibid., p. 100.

accédant au vœu du chef du Board de le présenter lui-même à Lord Russell, le lui remit. (97)

Il apparut rapidement, en outre, que ce dahir, qui s'adressait en principe à tous les agents du Makhzen, n'avait été en fait envoyé sous forme de lettres qu'à quelques gouverneurs. Il leur fut recommandé de traiter avec bonté la masse des petites gens parmi les Juifs. Soucieux de bien montrer aux Musulmans qu'il n'outrepassait pas ses prérogatives et ne faisait que rappeler les dispositions de la Loi, Sidi Mohammed tint du reste à expliciter les limites de son dahir. (98)

"L'ordre contenu dans (notre) rescrit était déjà connu de tous..., précisait-il ainsi à l'intention du gouverneur de Tétouan. Nous n'avons fait que l'expliciter à la fois pour effrayer encore davantage et dissuader quiconque voudrait porter tort aux Juifs et (aussi) pour tranquilliser ces derniers et les confirmer dans leur sécurité". (99)

Une telle mise au point s'imposait à cause, entre autres, de la nouvelle détérioration de la situation politique "interne". Outre le mécontentement général créé par les "innovations" fiscales, et la tension dans la région de Mèlilla, le Makhzen se trouvait en effet confronté à l'aggravation de l'agitation parmi les tribus frontalières de l'Algérie, au risque d'"expéditions punitives" inhérent à leur appui aux Ouled Sidi Cheikh insurgés contre les Français, et aux appels au "Jihad contre les empiètements des Infidèles" propagés dans les tribus du Tafilalet, de Haute-Moulouya et du Moyen-Atlas par un chef de zaouïa, Larbi Derqaoui (d. 1891). (100)

Ces appels, lancés en violation des prérogatives du Commandeur des Croyants, en principe seul habilité à proclamer "la guerre sainte", mettaient encore davantage en évidence la passivité dont le sultan semblait faire preuve à l'égard des Européens. Or ce fut dans ce contexte que des Juifs commencèrent à "forcer" l'interprétation du dahir qu'il venait de sceller.

97 - FO, 99, 121, Reade à Hay, Marrakech 20.2.1864, "The Imperial Edict... was brought to me by an officer of the Sultan's body guard, who had been instructed to deliver it into no other hands but mine".

98 - Ibid., Hay à Lord Russell, 20.2.1864. Ibid., 2.5.1864.

99 - Ouataïq, 4, p. 294, 2 ramadan 1280/ 10.2.1864.

100 - Le sultan craignait l'invocation du "droit de poursuite" par le Gouvernement Général. D'autant qu'un insurgé algérien, Bou Azza al Hebri dit "le chérif Moulay Bou Azza", avait élu domicile parmi les Guelaya du Rif oriental en 1863 et réussi à les entraîner, avec des Kebbana et des Beni-Snassen dans une opération de "jihad" en Oranie. L. Voinot, La situation sur la frontière algéro-marocaine du Tell lors de l'insurrection des Ouled Sidi Cheikh dans le Sud oranais, 1864-1870, in *R.A.*, 1919, pp. 463-465. A. Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912*, Paris, 1977, p. 309.

nul mal ne les atteigne et que ni les (agents du Makhzen) ni quiconque ne puissent leur faire du tort ni dans leurs personnes ni dans leurs biens". (94)

Des menaces de sanctions furent brandies contre les agents qui abusaient de leur pouvoir pour "manger" ("croûter" dit J. Berque) les sujets relevant de leur commandement. Quelque insistance fut certes mise sur celles qu'encourageaient en particulier ceux qui portaient préjudice aux Juifs. Mais ce n'était là en somme qu'une mise en garde inspirée du célèbre "Hadith" dans lequel le Prophète recommande l'équité envers les "dhimmis" et menace de s'en prendre personnellement le Jour de la Résurrection à quiconque les maltraitait:

"Les autorités, ajoutait le sultan, ne doivent utiliser les services des artisans (juifs) que si (ces derniers) y consentent de plein gré et sous condition d'une juste rémunération de leur travail car l'injustice ici bas est obscurité le Jour de la Résurrection. Nous n'y consentons ni en ce qui les concerne ni aux dépens de tout autre personne. Nous nous y opposons car tous les hommes sont, à nos yeux, égaux en justice. En conséquence, nous punirons, avec l'aide de Dieu, quiconque commettra une injustice ou fera du tort à un Juif". (95)

La teneur et la formulation générale de ce dahir demeuraient donc très en deça de ce que Montefiore demandait. Etant donné l'appui diplomatique dont il bénéficiait, celui-ci s'attendait à obtenir un firman d'importance égale au moins au Pacte Fondamental (*Ahd al Amane*) arraché au Bey de Tunis au lendemain de l'"affaire Bato Sfez" sous la menace d'une armada franco-britannique - et d'ailleurs annulé en 1864 à la suite de la grande révolte (dite d'Ibn Ghadahem) qui embrasa toute la Tunisie et dont l'un des objectifs fut précisément "l'abolition de l'égalité des Juifs avec les Musulmans". (96)

D'ailleurs, ce ne fut pas à Montefiore mais "en mains propres du consul anglais et de nul autre" qu'un officier de la garde impériale reçut l'ordre de remettre l'original dudit dahir après que le sultan l'eût scellé. A Marrakech le philanthrope et les Juifs marocains qui l'accompagnaient durent se contenter de faire établir des copies de ce document. Ce n'est que plus tard que Reade,

94 - Outaïq, 4, p. 294. T. Hodgkin, op. cit., pp. 121-122.

95 - Ibid.

96 - Cf. B. Slama, *L'insurrection de 1864 en Tunisie*, Tunis, 1967, p. 36 "Les insurgés demandaient la suppression de la Constitution imposée par les Européens, reconnaissant le droit de propriété aux Chrétiens et l'égalité des Juifs avec les Musulmans. Certaines tribus réclamaient la suppression (du port) de la chechia par les Juifs". Principaux objectifs des révoltes: rétablissement de la justice canonique, abolition des protections ("soudia") accordées aux Juifs, et révision de l'impôt dit "mejba".

relations avec la Sublime Porte, de leur volonté de maintenir l'apparence d'une certaine unité de la "Ummah" islamique, et de leur souci de faciliter le pèlerinage de leurs sujets aux Lieux Saints, les sultans du Maroc ont constamment cherché à garder leur indépendance vis-à-vis de Constantinople. Se posant eux-mêmes en "Commandeurs des Croyants", ils disputaient de facto aux souverains ottomans le leadership spirituel (califat) de la communauté musulmane.

Outre cette (sourde) rivalité et le fait qu'il n'existait pas au Maroc de mosaïque ethno-confessionnelle et de "millets" comparables à ceux de l'empire ottoman, le précédent invoqué à Marrakech souffrait d'une autre défaillance: c'était surtout pour laver les Juifs de l'accusation de "meurtre rituel" portée contre eux par leurs voisins chrétiens que le sultan Abdel-Magid avait scellé le firman de 1840 et qu'Abdel-Aziz l'avait renouvelé en 1863. (92)

Par complaisance envers le consul-général britannique, condescendance vis-à-vis d'un vénérable philanthrope, ignorance des réalités moyen-orientales, ou simple négligence, Sidi Mohamed ne releva explicitement ni les "incongruités" relatives à "ses sujets chrétiens", ni les "aberrations" concernant l'octroi volontaire -un véritable suicide politique- de privilèges capitulaires à ses dhimmis. Il ne s'arrêta pas non plus au "précédent ottoman". (93)

Le dahir qu'il scella le 5 février 1864 montre cependant les limites de l'impact des arguments développés par Reade et Montefiore. Le sultan se contenta en effet de rappeler les droits reconnus aux sujets juifs et, ainsi qu'il le faisait à l'occasion de fêtes religieuses, de commémoration d'événements historiques du calendrier hégirien, de calamités naturelles, ou de circonstances politiques exceptionnelles, d'exhorter ses agents à remplir leur devoir d'équité envers leurs administrés:

"Nous ordonnons à tous nos serviteurs, gouverneurs et chargés de fonctions (Makhzen) qui prendront connaissance de cet écrit, que Dieu lui assure la gloire, en élève la teneur et en fortifie l'éclat, de traiter les Juifs, dans toute l'étendue de nos Etats, comme le prescrit le Tout-Puissant en leur appliquant dans l'administration la balance égale de la justice entre eux et ceux qui ne sont pas juifs, de sorte qu'aucun d'eux ne soit victime de la plus infime injustice, que

92 - B. Lewis, *The Jews of Islam*, Princeton University Press, Princeton, 1984, p. 159, "The blood libel... (became) almost commonplace in the Ottoman lands... In Iran and Morocco, in contrast, despite the general hostility toward Jews, this particular accusation for long remained virtually unknown, presumably because the Christian presence was smaller and the European influence later".

93 - D. Littman, op. cit., p. 190.

ses coreligionnaires formaient la seule minorité autochtone non-musulmane du Maroc. (89)

Etant donné la minutie avec laquelle il avait préparé son voyage et les précautions dont il s'était entouré à chacune de ses étapes, la simple négligence paraît fort improbable: il était notoire, ainsi que Reade le fit observer à Hay, que "les Chrétiens en faveur desquels Sir Moses intervenait au même titre que pour les Juifs (n'avaient) en réalité nul besoin de son intercession car les privilèges dont ils jouissaient) dans le pays (dépassaient) ceux (des) Mahométans". (90)

Le maintien de la référence "aux sujets chrétiens", telle qu'elle avait été formulée dans le mémoire présenté vingt cinq ans plus tôt à Constantinople, paraît de ce fait avoir été une "méprise" délibérée vraisemblablement dictée par des considérations de propagande. En montrant qu'il prenait à coeur les intérêts de Chrétiens autochtones (imaginaires), le philanthrope pouvait en effet espérer passer devant l'opinion publique européenne; ainsi du reste que Crémieux l'avait tenté au lendemain des "massacres de Damas" (1860), pour un défenseur désintéressé et non sectaire des minorités non-musulmanes en terre d'Islam. (91)

La demande d'"octroi aux Juifs et aux Chrétiens (autochtones) des droits dont jouissaient les Chrétiens résidant dans les ports" devait sembler elle aussi "déplacée" à Sidi Mohamed. Même si ses "frères" tangerois et autres lui avaient dissimulé la perception négative que celui-ci avait de l'extension du régime capitulaire, le philanthrope était trop familiarisé avec l'empire ottoman pour ignorer les coups portés à son indépendance par ce régime. De ce fait, il lui ne lui était pas difficile d'imaginer la gravité des implications de l'alignement de près de 350.000 Juifs marocains sur le statut des résidents européens; la plus flagrante étant "l'infériorisation" des Musulmans par rapport à leurs "dhimmis" dans une terre d'Islam en principe toujours indépendante.

L'aval du plus grand Etat musulman de l'époque aux "requêtes" présentées par Montefiore en 1840 et en 1863 constituait certes un "précédent". Mais c'était un argument d'un poids fort limité: en dépit de la cordialité de leurs

89 - Il existait bien quelques éléments d'origine chrétienne au sein de la population autochtone, en l'occurrence les fameux "Alej" (renégats) descendants d'anciens captifs chrétiens ou déserteurs espagnols des "presidios" ou de l'Armée d'Afrique convertis à l'Islam, mais il s'agissait de Musulmans.

90 - FO, 99, 121, 7.2.1864. Reade s'abstint toutefois de suggérer une adaptation du texte de la pétition aux réalités marocaines.

91 - La presse faisait état à l'époque de tractations nouées entre les gouvernements britannique, français, italien, prussien, autrichien, et russe en vue de la révision du statut d'autonomie du Mont Liban arraché aux Ottomans, v. P. K. Hitti, *History of Syria. Including Lebanon and Palestine*, London, Mac Millan & Co, 1951, p. 695.

bride; attention que celui-ci considéra comme "une haute et distinguée marque d'honneur". Près de 6.000 cavaliers et fantassins en tenue de parade les attendaient sur l'esplanade du palais. (86)

Dans l'allocution de bienvenue prononcée à l'intention de ses visiteurs, "Sa Majesté évoqua, dit Montefiore, avec beaucoup d'insistance les relations amicales existant depuis fort longtemps entre (le Maroc et l'Angleterre) et exprima sa satisfaction de voir des officiers britanniques à sa Cour". (87)

Montefiore tint d'abord à préciser, lorsqu'il prit la parole, qu'il "bénéficiait de l'approbation et de l'appui du gouvernement de Sa Majesté britannique" et qu'il venait au Maroc "au nom de ses coreligionnaires d'Angleterre et du monde entier prier Sidi Mohammed de continuer à témoigner sa haute sollicitude à leurs frères de ses Etats". Il remit ensuite au souverain le mémoire lui demandant de faire bénéficier ces derniers d'améliorations comparables à celles que le sultan ottoman avait introduites, à son instigation, en 1840:

"Que votre Majesté veuille bien, déclara-t-il, donner des instructions pour que les Juifs et les Chrétiens résidant dans (vos) Etats soient parfaitement protégés et que personne ne puisse, en aucune façon, attenter à leur tranquillité ou à leur sécurité et qu'ils bénéficient des mêmes avantages que tous les autres sujets de votre Majesté ainsi que de ceux dont jouissent les Chrétiens résidant dans les ports de votre empire. Des droits similaires ont été (déjà) consentis (aux Juifs de l'empire ottoman) par Sa Majesté Impériale Abdel Magid, le défunt sultan de Turquie, en vertu du firman qu'il m'a octroyé à Constantinople le 12 ramadan 1256. L'actuel sultan de Turquie, S.M.I. Abdul Aziz me les a confirmés en mai dernier". (88)

Le libellé même de ce mémoire était pour le moins énigmatique. Descendant lui-même en partie de Marocains, apparenté à des familles originaires du Maroc (Gueddala, Sebag, Medina, Aflalo...) et y gardant des liens multiples, secondé dans ses entreprises palestiniennes par un Marocain (Shalom Farache), et entouré depuis son arrivée à Tanger de gens (Moses Pariente, Joseph Shriqui, Abraham Corcos, Joseph El Maleh...) parfaitement au fait des réalités ethno-religieuses du pays, Montefiore pouvait difficilement ignorer que

86 - P. Goodman, op. cit., pp. 143-144.

87 - FO, 99, 121, Reade à Hay, Marrakech 7.2.1864.

88 - P. Goodman, op. cit., p. 144 "Memorial on behalf of the Jewish and Christian Subjects (of the Empire of Morocco)".

que le distingué Sir Moses Montefiore a, ainsi qu'il le fait ici, présentée à Sa Majesté Impériale". (83)

Or le Makhzen se trouvait de nouveau aux prises avec les Espagnols. Ceux-ci réitéraient leurs menaces de débarquer des troupes dans le Rif en cas de retard dans l'exécution de l'accord sur les limites de Mélilla. Un deuxième ultimatum le mettait en demeure de procéder sans plus de délais à l'envoi d'agents devant prendre part au bornage du nouveau périmètre du "presidio". Ces derniers devaient hâter la démolition de l'édifice religieux et l'arrachage des pieds de vigne se trouvant dans la bande de territoire concernée, notifier aux tribus alentours l'interdiction de s'approcher en armes de la nouvelle frontière ou de la franchir, et les informer du droit reconnu au gouverneur militaire de la place d'arrêter les sujets qui enfreignaient ces dispositions. (84)

Le consul-général essaya d'exploiter aussi bien ces menaces que la nécessité où se trouvait le Makhzen de proposer, malgré la précarité de sa situation financière, des "indemnités" aux fractions de tribus qui acceptaient d'évacuer la bande de territoire réclamée par les Espagnols: "les Juifs sont une classe essentiellement industrielle et loyale, affirma-t-il; s'ils parviennent à une condition sociale (juridique) plus élevée, ils deviendront encore plus utiles (au pays et au Makhzen) comme cela est arrivé (en Europe et en Amérique) où certains d'entre eux ont accompli de grandes réalisations d'intérêt général". (85)

- "Le rescrit chérifien" du 5 février 1864

Pris entre la menace d'un débarquement espagnol, l'ébullition de tribus rifaines, le "forcing" de Reade, et l'attention avec laquelle les associations juives suivaient "la mission" de Montefiore, le sultan n'eut de choix autre que de multiplier les égards envers ses "hôtes" et de chercher à se les concilier. Sans outrepasser, toutefois, ses prérogatives canoniques.

En témoignent les honneurs dont ils furent l'objet lors de l'audience solennelle que le souverain leur accorda dans la journée du 1 février 1864. Des soldats à cheval et d'autres à pied faisaient en effet la haie tout le long du parcours emprunté par le cortège de Reade, des officiers l'accompagnant, et de Montefiore - arrivé sur une chaise à porteurs précédée d'un pur sang tenu par la

83 - Ibid.

84 - M. Daoud, op. cit., 6, pp. 136 - 143, texte du nouvel ultimatum et de la menace de "rupture de la paix", 11.11.1863. Ibid., 3, p. 521, accord conclu par Moulay Abbas avec Merry y Colom, 3 jourmada II 1280/ 24.11.1863.

85 - FO, 174, 78, 28.1.1864. Sur les offres d'"indemnités" aux tribus limitrophes de Melilla et leur rejet, v. BGR, FB, 16 jourmada I 1280/ 29.10.1863 et 11 rabi I 1280/ 24.11.1864, le sultan à Bargach.

L'argumentation qu'il développa pour sensibiliser d'abord le grand-vizir, Bel Yamani, aux doléances du philanthrope fut axée sur l'intérêt accru que les puissances européennes accordaient aux minorités juives en Orient et la nécessité absolue pour le Makhzen d'adopter une politique à même de lui attirer des sympathies à l'étranger, encourager le loyalisme des sujets juifs, et, de manière plus générale, préserver sa souveraineté.

"La condition sociale des Juifs vivant (en terre d'Islam), expliqua-t-il, a été depuis longtemps l'objet de la sollicitude des gouvernements d'Europe et d'Amérique... Dans certaines parties de (votre empire), les Juifs subissent des conditions particulièrement dures et dégradantes. C'est peut-être essentiellement pour cette raison plus que tout autre que les agents des puissances étrangères leur ont étendu, au cours de ces dernières années, la protection de leurs pavillons au delà des limites fixées par les traités, empiétant de ce fait sur les droits souverains de Sa Majesté Chérifienne et affaiblissant son autorité". (81)

La tendance à l'extension des protections dites irrégulières préoccupait le sultan au plus haut point. Au fait de son souci de consolider les acquis qu'il espérait réaliser à la faveur de l'Accord -dit Béchard- signé en août 1863 avec la légation de France, Reade insista fortement sur les avantages multiples pouvant résulter de la satisfaction des doléances qui lui étaient présentées: "ce serait là le moyen pour Sa Majesté non seulement de rendre plus étroites ses relations avec les souverains de pays puissants mais aussi d'enlever à certains de leurs représentants (au Maroc) le principal prétexte derrière lequel ils s'abritent de temps à autre pour commettre des abus dans la protection qu'ils accordent à ses sujets". (82)

Autre argument de poids: le rappel indirect de l'isolement total dans lequel le Makhzen s'était retrouvé en 1859-1860 face aux Espagnols et la possibilité de susciter en Europe et en Amérique, par le biais d'une amélioration de la condition juridique des sujets juifs, des "sympathies" pouvant s'avérer utiles en cas d'agression étrangère. L'empire ottoman fut cité en exemple: "il n'y a pas très longtemps, déclara Reade, l'indépendance et l'existence même de l'empire ottoman n'ont été sauvées de la menace... de la Russie que grâce à l'intervention de l'Angleterre, de la France et de la Sardaigne qui, dans la guerre de Crimée, brisèrent les forces de l'agresseur russe et, ce faisant, assurèrent la paix et la tranquillité de la Turquie". Précision d'importance: "ces puissances ne seraient pas intervenues si feu le sultan Abdel Mejid ne leur avait pas déjà et à maintes reprises donné les preuves de son esprit de justice et de tolérance. L'une des manifestations de cet esprit ayant été son acquiescement en 1840 à une pétition

81 - FO, 174, 78, Reade à Bel Yamani, 28.1.1864.

82 - Ibid.

froid avec le Makhzen du fait de ses attaches américaines, se rangeant du côté des "étrangers", les "cousins de Marrakech" observant un prudent "wait and see"? En tous cas, le fait que le chef de la "kéhila" de Marrakech ne se soit ni déplacé lui-même ni dépêché son fils Ishoua (1833-1929) ne passa pas inaperçu. (77)

b - "Mémoire en faveur des sujets juifs et chrétiens de l'empire"

- Le sultan entre les menaces espagnoles et les "conseils" britanniques.

Pour les Musulmans qui observaient les "signes", cette "mission" ne présageait rien de bon. La veille de l'entrée de Montefiore à Marrakech (25 janvier), la ville fut en effet endeuillée par l'explosion de quatre cents quintaux de poudre dans un dépôt situé dans la place centrale Jmaâ el Fna (lit. "Apocalypse") ayant fait près de 300 morts parmi les Musulmans et soufflé plusieurs dizaines de maisons et de boutiques. Le cortège des "hôtes du sultan", salué par "une multitude de Juifs", n'intéressa de ce fait qu'une poignée de "Maures curieux"; les autres étant occupés à enterrer leurs morts et à déblayer les décombres des immeubles détruits par la déflagration. (78)

Le premier écart commença lorsque Montefiore, prenant Reade de court, lui annonça qu'il se proposait de présenter au sultan une "pétition (lui) demandant d'abolir les marques distinctives et humiliantes imposées aux Juifs et de placer les sujets juifs et chrétiens, pour tout ce qui se rapportait à la justice, sur un pied d'égalité avec les Mahométans". (79)

Le manque de "fair play" du vieux philanthrope n'était vraisemblablement pas sans rapport avec les réserves que la légation britannique affichait devant les réclamations de ses coreligionnaires et la réputation supposée pro-Makhzen de Hay. Toutefois, bien que furieux d'avoir été leurré et demeurant convaincu de l'inopportunité d'un "mémoire qui, écrit-il, heurtait les préjugés profondément enracinés au sein d'un peuple fanatique", Reade n'en décida pas moins, en l'absence de moyens de solliciter rapidement des instructions, de soutenir la démarche de Montefiore. Il s'inspira en la matière de la politique générale que le Foreign Office suivait à l'égard des Juifs des pays musulmans. (80)

77 - T. Hodgkin, op. cit., p. 83.

78 - A. Naciri, op. cit., IX, p. 113, hasard d'un récit "collant" à la chronologie ou volonté délibérée de placer la visite du "Juif de Londres" sous le signe de la catastrophe ? Naciri passe en tous cas sans transition de la narration de l'explosion à celle des "visées subversives" de Montefiore et de "son parent, Roschil". G. Deverdun, *Marrakech, des origines à 1912*, Rabat, 1956, I, p. 535.

79 - FO, 99, 121, Reade à Hay, Marrakech 7.2.1864. H. Hirschberg, op. cit., p. 309, Montefiore au Board, 26.1.1864.

80 - Ibid.

Londres" puissent recevoir le meilleur accueil et une "mouna" (provisions de bouche) abondante. D'autres marques d'intérêt montraient que, dans sa perspective, il avait affaire à des officiels britanniques:

- organisation par le gouverneur d'Essaouira en leur honneur d'un dîner auquel furent conviés des consuls étrangers ainsi que des notabilités juives - en particulier Joseph El Maleh, grand-rabbin et riche marchand, et Abraham Corcos, négociant opulent et l'un des détenteurs, avec ses coreligionnaires Aferiat, Ohana et Acoca, d'actions dans le capital de la Compagnie Paquet; (74)

- mise à leur disposition d'une escorte de près de cent cavaliers, fantassins, muletiers, chameliers et serviteurs pour les accompagner d'Essaouira à Marrakech -alors qu'au début les autorités locales devaient laisser Montefiore -auquel le ministre du Portugal, José D. Colaço, fournit une chaise à porteurs-voyager par ses propres moyens; (75)

- aménagement en toute hâte d'un palais de Marrakech à leur intention et renonciation à l'idée de faire héberger le philanthrope par ses coreligionnaires au mellah; (76)

- l'accueil de ces hôtes - auxquels s'étaient joints le commandant de *La Magicienne* et trois de ses officiers- par une garde d'honneur à l'orée de la capitale du Sud.

Des notables juifs de Marrakech, "montés sur de belles mules", se joignirent à cette garde et accueillirent Montefiore en rase campagne. Il y avait cependant un absent de marque: le président de leur communauté, David Haïm Corcos (d. 1884), autre négociant opulent et "tajir-sultan", qui se dispensa de se porter à la rencontre de l'illustre coreligionnaire qu'accompagnait son cousin Abraham. Fâcheux empêchement personnel? Refus délibéré de seconder un hôte, philanthrope certes, mais politiquement encombrant? Pressentiment que cette visite aller entraîner une nouvelle rupture dans l'ordre traditionnel? Répartition des tâches avec la branche mogadorienne de la "maison" - celle-ci, en

74 - R. Neher-Bernheim, *Histoire Juive (19ème siècle)*, Paris, 1971, pp. 170-71, cit. Montefiore. T. Hodgkin, op. cit., pp. 85-87 sur "Corcos, the wealthiest of the resident Israelites". J.L. Miège, op. cit., I, pp. 437-442, et III p. 28, "(Corcos) habitait tantôt le Maroc, tantôt Londres".

75 - P. Goodman, op. cit., pp. 140-141, Montefiore au Board, Marrakech 26.1.1864. Cf. J. Caillé, *La petite histoire du Maroc*, op. cit., p. 69.

76 - FO, 174, 85, Le grand-vizir à Reade, 6 châabane 1280 / 16.1.1864: "Nous n'avons appris votre (intention de vous rendre vous-même ici) qu'il y a deux jours... Une résidence du Makhzen... a été préparée pour vous recevoir. Quant à la maison du mellah dont tu as entendu parler, elle a été aménagée à la demande des Juifs qui ont prié le Makhzen d'installer leur grand frère parmi eux... Nous ne savons pas alors que vous alliez venir".

de Ben Youda et Benillouz, de contrecarrer leurs rivaux espagnols, et de demeurer à égalité avec les Français -avantages par la proximité de l'Algérie et leurs liens avec l'AIU.

Lord Russell comptait bien en outre rentabiliser, sur le plan proprement "domestique", le succès d'une telle mission. C'est pourquoi, lorsque fut connu l'aval du sultan à la visite de courtoisie que le philanthrope voulait lui rendre, le Foreign Office avisa le Board que l'Amirauté venait de dépêcher, à sa demande, un bâtiment de la Royal Navy depuis Malte, *HMS Magicienne*, pour conduire son président de Tanger à Safi... via Gibraltar. (71)

Lors de son escale au Rocher, foyer d'anglicisation de bon nombre de Juifs marocains, point de passage obligé de leurs migrations vers l'Algérie et l'Amérique du Sud, ainsi que de leur pèlerinage en Terre Sainte, voire d'"infiltrations" en Espagne, et place où leurs coreligionnaires (dont des compatriotes) représentaient près de 10% de la population civile, Montefiore bénéficia des attentions du gouverneur, Sir William Codrington. Dans une entrevue avec le consul du Maroc, "l'oukil Saïd Guessous" -musulman d'origine juive-, il rappela le caractère "exclusivement philanthropique de l'oeuvre à laquelle il s'était attelé depuis de longues années pour le bien de tous les Juifs". Cherchant à éviter tout impair à Marrakech, il se renseigna sur le protocole en usage à la Cour chérifienne avant de s'embarquer six jours plus tard à destination de Safi. (72)

Aux membres de la suite du philanthrope s'étaient joints, théoriquement en qualité d'interprètes, Moses I. Nahon, vice-président du comité de la "Junta" de Tanger et, surtout, T. F. Reade, ennemi juré de Merry y Colom. Fidèle à son "style", Hay tint à préciser au Makhzen, en s'arrangeant toutefois pour que l'écho de sa mise au point parvienne à son collègue espagnol, que le consul-général "n'était pas en mission officielle". En principe, il ne faisait que tenir compagnie à Sir Moses à sa demande pour "montrer l'estime dans laquelle le gouvernement britannique tenait cet homme de bien". (73)

Le sultan ne s'arrêta guère à ce subtil distinguo: il donna promptement des ordres aux oumana-s de Safi puis, lorsque la mer démontée empêcha *La Magicienne* d'y accoster, à ceux d'Essaouira, pour que, précisa-t-il en marquant bien son propre ordre de préséance, "le consul anglais et le dhimmi venant de

71 - J. B. Duroselle, *Tout empire périra. Une vision théorique des relations internationales*, Paris, 1980, p. 43, "Il n'existe aucun acte de politique étrangère qui n'ait un aspect de politique interne". FO, 99, 123, 4.1.1864, Moses Montefiore remerciant Lord Russell.

72 - Ouataïq, 4, 19 rjeb 1280/ 30.12.1863, Guessous rendant compte au chambellan Mossa ben Ahmed de cette entrevue.

73 - Ibid., 26 rjeb 1280/ 6.1.1864, le sultan au naïb.

première main, difficile à appréhender. Un fait rapporté qu'il rapporta lui-même donne cependant quelque idée de l'écho que la première étape de sa visite eut en milieu musulman: "à mon retour de la visite que j'ai rendue (à Bargach), j'ai trouvé une députation d'une cinquantaine de Maures avec leurs chefs venus d'une lointaine région du pays. Ils m'attendaient pour me supplier d'intercéder en faveur de l'un de leurs contribuables incarcéré sans preuves depuis deux ans sous l'inculpation d'assassinat de deux Juifs". (68)

Comme il s'agissait d'une accusation que rien n'étayait et qu'aucun jugement n'était en vue, Montefiore se montra disposé, dit Hodgkin, "à faire un effort humanitaire pour obtenir l'élargissement du prisonnier. (Sa décision) était dictée autant par sa bonté que par calcul politique car, en cas de succès de sa démarche auprès des autorités, cela ne pouvait que produire le meilleur effet sur (cette délégation) et sur les prédispositions de ses contribuables à l'égard de leurs compatriotes israélites". (69)

L'intercession produisit son effet sur le champ: "mon intervention, devait-il écrire, a été couronnée de succès: les chaînes du prisonnier ont été brisées quelques heures (seulement après ma requête au ministre Bargach)". Les contribuables du détenu élargi accoururent aussitôt exprimer leur gratitude au philanthrope. Les prenant au mot celui-ci "ne perdit pas l'occasion d'inciter ces Maures reconnaissants à témoigner leur bonté et à accorder leur protection à ses coreligionnaires". Ils y souscrivirent tous promptement et donnèrent "leur promesse solennelle de veiller à la sécurité des Juifs voyageant de jour sur leur territoire". (70)

2 - La visite de Montefiore à Marrakech.

a - Les étapes gibraltarienne et mogadorienne.

La décision du sultan d'accéder à la demande de l'ambassadeur britannique et de recevoir en audience le personnage qu'il lui recommandait ne pouvait qu'amplifier l'écho de la "mission" de Montefiore aussi bien en milieu juif que musulman. L'engagement résolument ouvert, sinon ostentatoire, des officiels anglais aux côtés du président du Board montrait à l'évidence que la dimension politique de sa visite prenait le pas sur son aspect humanitaire. En lui prêtant un concours actif, le Foreign Office et la légation semblaient chercher à l'aider à établir sur ses coreligionnaires du Maroc une emprise morale au moins égale à celle qu'il avait sur ceux de l'empire ottoman. Ce faisant, ils se donnaient les moyens d'effacer l'effet déplorable de leur "défection" au moment de l'exécution

68 - Ibid., p. 29.

69 - Ibid.

70 - Ibid.

La manoeuvre fut immédiatement payante. Des journaux européens et des périodiques juifs -notamment *The Jewish Chronicle*- publièrent en effet le texte intégral de la Circulaire, l'éloge que Montefiore fit d'une décision prise "selon le voeu même de la Reine" et l'appel qu'il lança à l'ensemble du corps diplomatique et consulaire l'invitant à "demeurer vigilant pour protéger les Juifs et les mettre à l'abri d'actes de cruautés des autorités maures". La Junta de Tanger s'empressa de son côté de rédiger un communiqué exprimant sa "gratitude" au "Torquemada" que la presse juive venait de vouer aux gémonies :

"Sir Moses Montefiore, déclara-t-elle, a eu le privilège d'être gracieusement reçu en audience par la reine d'Espagne et les plus hauts dignitaires de sa Cour. Les éminentes recommandations dont il était porteur et sa propre nature conciliante (ont contribué au succès de sa mission). Il a bénéficié du prompt et chaud soutien de notre fidèle ami John H. D. Hay (ainsi) que de celui de ses collègues. Parmi ceux-ci... S.E. Don Francisco Merry y Colom doit être spécialement cité car, sur instructions de son gouvernement, il a promptement diffusé à l'intention de (ses consuls) une série d'instructions admirablement conçues pour prémunir nos frères contre tout renouvellement des malheureux procédés qui leur ont été infligés tout récemment encore et leur ont causé tant de souffrance et d'alarme". (66)

Dans l'attente de la réponse du sultan, Montefiore, introduit par Hay, "rentabilisa" son séjour tangérois en rendant visite aux ministres de France, d'Italie et du Portugal. Il leur remit les lettres de recommandation dont il s'était muni à Londres et à Madrid et les pria de "continuer à témoigner leur bienveillante sollicitude à (ses) frères". Parallèlement à ces démarches, il fit de "magnifiques donations" aux institutions de bienfaisance de la communauté tangéroise. Il légua ainsi "trois cents livres pour l'ouverture d'une école destinée à la promotion de la femme israélite et la dédia à la mémoire de (sa) défunte épouse,, l'excellente Lady Judith Montefiore" (née Lévy-Barent, 1784-1862). Des aumônes furent distribuées aux pauvres "sans distinction de race ou de religion".(67)

Il n'en fallait pas plus pour attirer l'attention des Musulmans tant citadins que ruraux sur le personnage. D'autant que le déplacement de délégations de Juifs de divers points du pays pour le saluer n'avait pas dû - à supposer que les populations des mellahs n'aient pas elles- mêmes propagé toutes sortes de rumeurs à ce sujet - passer totalement inaperçu. L'idée que les premiers se firent du philanthrope demeure certes, faute de témoignages de

66 - *The Jewish Chronicle* prit acte de la "contrition" des Espagnols. *The Morning Advertiser* fut plus sceptique quant à "la sollicitude de Dona Isabella à l'égard des Juifs ou de tout autre peuple échappant au catéchisme des prêtres romains".

67 - T. Hodgkin, op. cit., pp. 23-37.

protecteurs des Juifs marocains. Destinée en principe aux seuls consuls et vice-consuls mais accompagnée en fait d'une énorme "publicité", cette circulaire fut élaborée à la suite de l'interception d'une dépêche de Lord Russell invitant Hay à "intercéder en faveur de tous les Juifs du Maroc afin de les mettre à l'abri de tout acte d'injustice ou de cruauté". Merry y Colom avait en effet déduit de ce télégramme que les Anglais s'apprêtaient à placer sous leur protection toutes les communautés israélites du pays. Comme ce projet risquait de ruiner définitivement la politique de "re-hispanisation" menée par son propre gouvernement, il crut devoir surenchérir:

"Compte tenu de la position que notre pays occupe au Maroc depuis la guerre, expliqua-t-il au ministre d'Etat espagnol, il est impossible d'admettre que les consuls d'autres nations puissent exercer vis à vis des autorités (marocaines) des droits dont (ceux) de la Reine seraient privés... Aussi longtemps que la Grande-Bretagne utilisera le droit d'intervenir (en faveur) des Hébreux relevant de la juridiction marocaine, l'Espagne et les autres nations devront agir de même". (64)

Cette ligne de conduite servait utilement les desseins de son pays car, précisa-t-il, "bien qu'intéressée à l'intégrité territoriale du Maroc, l'Espagne avait moins d'intérêt que la Grande-Bretagne à voir cet Empire fort, prospère et complètement indépendant". Après approbation de son gouvernement, il diffusa une Circulaire où il insista dans un préambule outragé sur "le grand déplaisir avec lequel le gouvernement de Sa Majesté la Reine a (appris) les grossières calomnies répandues sur l'Espagne (et alléguant) que ses consuls au Maroc ont entrepris une croisade contre les Israélites établis dans cet empire".

"De telles calomnies, déclara-t-il à ses agents, ne doivent pas avoir la moindre influence sur vos sentiments ni vous pousser à changer de comportement vis à vis des Hébreux du Maroc ou à mettre fin à l'aide et à la protection que vous leur accordez. Bien au contraire, témoigner une plus grande sollicitude à l'égard de cette race, si misérablement traitée dans ce pays, est le meilleur moyen de démentir ces calomnies. Vous saisissez (donc) toute occasion pour empêcher les autorités maures de commettre des actes de cruauté envers les Hébreux. Dans les cas flagrants d'injustice et de bastonnade..., vous vous interposerez résolument et userez de votre influence sur les autorités locales pour que de tels actes de barbarie ne soient pas commis". (65)

64 - Dépêche en date du 21.12.1863, citée par E. Cruikshank, *Morocco at the Parting of the Ways*, Philadelphia, 1935, pp. 26-27.

65 - J.C. 8.1.1864. "Circular a los consules y vice-consules de Espana en los puertos de Marruecos" remis "gracieusement par Don Francisco Merry y Colom à Sir Moses Montefiore le samedi 10 tebet 5624 / 20.12.1863" in FRUS, 1864, 4, p.427.

eu la gratification de (recevoir) dans notre demeure les (deux) personnes libérées". (61)

Le but initial de la mission était de ce fait atteint. Il ne restait plus en principe qu'à transmettre au Makhzen, totalement ignoré jusque là, la lettre promise par Merry y Colom lui enjoignant de libérer les Juifs encore incarcérés. Pour ce faire, Montefiore prit contact, grâce à Hay, avec Bargach, demeuré à l'écart puisque la décision finale concernant le sort des condamnés appartenait à l'ambassadeur d'Espagne. Il lui remit la note par laquelle celui-ci prononçait une sorte de non-lieu. Et ce fut précisément à l'occasion de cette entrevue qu'apparurent les premiers symptômes de la coloration que, sur fond de rivalité anglo-espagnole, la "mission" allait prendre ultérieurement. Le philanthrope exprima en effet au naïb le désir de se rendre à la Cour "pour remercier Sa Majesté chérifienne de son acquiescement à la requête des gouvernements anglais et espagnol et de ses bonnes dispositions à l'égard de ses sujets juifs". (62)

Un courrier spécial fut alors dépêché à Marrakech. Bargach lui confia trois plis: le premier contenait le "non-lieu" décidé par Merry y Colom; le second était une lettre dans laquelle Hay rappelait au sultan qu'en raison de la régularité de la procédure canonique adoptée dans "l'affaire de Safi", ni lui-même ni ses collègues n'avaient cru opportun de s'en mêler et lui exprimait le "désir" du Foreign Office de voir les Juifs incarcérés immédiatement relâchés. Il l'informait également du "vœu" de Montefiore de se rendre à la Cour et lui recommandait "ce personnage qui jouit d'une énorme considération auprès du gouvernement britannique et s'occupe exclusivement de philanthropie".

Le troisième pli était un rapport circonstancié dans lequel Bargach, reprenant des informations fournies par Hay, confirmait le succès de l'"intercession" (chafâa) auprès de "la sultane d'Espagne" de Montefiore, "dhimmi parent par alliance de Rouchi (Rothschild) et n'ayant d'autre occupation que la recherche du bien en faveur de ses coreligionnaires". Mais, ne se contentant pas d'aviser le souverain de ce succès, il appuya la demande d'audience du "dhimmi anglais". Il laissa entendre que c'était là un moyen de neutraliser les menées des Juifs qui, ainsi que s'en plaignait du reste le gouverneur de Safi, "prétendaient à tort que les deux premiers condamnés avaient été injustement mis à mort". (63)

Dans l'optique du sultan, la nécessité de faire quelque geste s'imposait d'autant plus que les Espagnols, soucieux de se "réhabiliter" rapidement aux yeux des associations juives d'Europe et d'Amérique et de "court-circuiter" les Anglais, venaient de diffuser une Circulaire dans laquelle ils se posaient de nouveau en

61 - FO 99, 117, Hay à Lord Russell, 15.12.1863.

62 - Ibid., Montefiore à Hay, 17.12.1863.

63 - Ouataïq, 4, Bel Yamani à Bargach, 18 rjeb 1280/ 29.12.1863.

tenu du travail préparatoire effectué conjointement par les Rothschild, le riche banquier israélite -et consul de diverses puissances- Weisweiler, et l'ambassadeur britannique, Sir J.F. Campton, semblait animé du meilleur esprit de conciliation. Il put ainsi s'entretenir avec le président du conseil, le marquis de Miraflores, être reçu en audience à la Cour et rencontrer diverses personnalités, dont le duc de Tétouan, le général Prim. (58)

Son insistance même, dans ses rapports au Bord, sur la courtoisie avec laquelle il fut reçu par Isabelle II, qui le rassura quant à "son respect de toutes les religions", et avec Miraflores, "ouvert, dépourvu de tout préjugé religieux, et tenant des propos empreints du plus grand libéralisme", était significative tant de la hâte des dirigeants espagnols de "se rattraper" que de sa propre disponibilité à regarder surtout vers l'avenir. Autre indice de son pragmatisme: la visite qu'il rendit à Don Antonio Merry y Colom, père du ministre d'Espagne à Tanger et lui-même consul de Prusse et de Russie à Séville, avant de prendre le train pour Cadix et, de là, s'embarquer à bord d'une frégate française, *La Gorgone*, à destination de Tanger. (59)

b - Le tournant tangérois

La même ligne de conduite prévalut dans la cité du Détroit: accueilli à son arrivée (vendredi 11 décembre) par la "Junta" sous les ovations de délégués de diverses communautés, Montefiore élit domicile chez Moses Pariente. Le lendemain, et malgré l'interdiction frappant en principe l'ouverture par les "dhimmis" de nouveaux édifices du culte, il prit part à l'inauguration d'une synagogue. Le même jour, Hay le reçut au siège de sa légation. Dimanche 13, il se présenta en compagnie de Sampson à Merry y Colom et lui remit une lettre de son père et celle du président du conseil. (60)

"Je suis heureux de dire, s'empressa-t-il d'écrire au Board, que j'ai été reçu de la manière la plus courtoise par le Senor Don Francisco Merry y Colom. Il a promptement donné ses ordres pour la libération immédiate des deux personnes incarcérées à Tanger... et a promis de me remettre une lettre destinée au gouvernement marocain et lui intimant le désir (sic) du gouvernement espagnol de mettre fin à la procédure engagée contre les deux (autres) malheureux prisonniers encore détenus à Safi... Une heure plus tard, nous avons

58 - Au terme de chacune de ces "visites de courtoisie", il se faisait remettre des lettres de recommandation.

59 - Il ne manqua pas non plus de louer "la bonté et la compétence de Sir Campton". Compliments qui, par ricochet, ne pouvaient manquer de réagir sur Lord Russell; v. D. Littman, *Mission to Morocco (1863-1864)*, in *The Century of Moses Montefiore*, ed. Sonia et V.D. Lipman, Londres, Oxford University Press, 1985, p. 184.

60 - T. Hodgkin, *Narrative of a Journey to Morocco in 1863 and 1864*, London, 1866, pp. 24-28.

jugeaient opportun. Il ignorait par conséquent quasiment tout des altérations, occultations, distorsions, exagérations, voire mensonges, dont les événements de Safi, Tanger et Tétouan avaient été l'objet depuis le début de septembre 1863. De ce fait, il lui était difficile de se rendre immédiatement compte du sens et des implications de la "mission" que Montefiore se proposait d'entreprendre au Maroc dans le but, disait le grand-rabbin de Grande-Bretagne, Nathan Adler, de "laver (la) nation (juive) de l'ignoble accusation de meurtre" portée contre elle.(56)

II - LE VOYAGE DE MONTEFIORE, NOVEMBRE 1863 - FEVRIER 1864. PHILANTHROPIE, POLITIQUE ET TENSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES

1 - Le séjour madrilène du philanthrope anglais et ses succès tangérois

a - La visite à la reine

L'itinéraire suivi par Moses Montefiore et la chronologie des événements ayant ponctué son voyage depuis son embarquement à Douvres (17 novembre 1863) jusqu'à son retour "triomphal" à Londres (début avril 1864) sont, à plusieurs égards, révélateurs des infléchissements successifs imprimés à une "mission" initialement entreprise dans le seul but d'arracher aux Espagnols la grâce de coreligionnaires impliqués dans "l'affaire de Safi": "ma mission pourrait être considérée comme pleinement réussie, avait-il en effet affirmé au vice-président du Board, Joseph Montefiore, et au Sous-secrétaire au Foreign Office, Edmund Hammond, si je parviens à me faire l'instrument, grâce à l'aide du Foreign Office et avec la bénédiction de Dieu, de la libération des deux frères encore en prison sous de redoutables accusations, à démontrer leur innocence et à défendre l'honneur de la communauté juive du Maroc". (57)

Littéralement bardé de billets de recommandation et de lettres de change, ce fut d'abord à destination de Madrid qu'il s'embarqua en compagnie de Thomas Hodgkin, son médecin et co-fondateur (en 1838) de l'"Aborigènes Protection Society", Samuel Sampson, "sollicitor" et secrétaire du Board, et Haïm Gueddala, proche parent d'origine marocaine - le grand-père maternel de Sir Moses lui-même, Mesod Racah, était un marchand marocain établi à Livourne.

Lors de son séjour dans la capitale espagnole (23 novembre-1 décembre), le philanthrope anglais eut affaire à un gouvernement qui, compte

56 - P. Goodman, *Moses Montefiore*, Philadelphia, 1925, pp. 127-130.

57 - FO 99, 119, 11.11.1863, Montefiore remerciant E. Hammond pour les télégrammes adressés à Hay et les lettres de recommandation.

appel reprenait les éléments déjà développés dans le memorandum adressé au corps diplomatique. Passant outre les difficultés attribuées à l'hostilité des Musulmans aux interventions du Board anglais et de l'AIU, il mit en évidence l'appui que le Foreign Office et le Quai d'Orsay accordaient à ces associations "afin que des injustices ne soient plus commises contre les Juifs". Il se termina par l'exhortation à la solidarité envers leurs coreligionnaires du Maroc de ces "frères, citoyens d'un pays de liberté et de justice, (qui ont) la chance de vivre sous un gouvernement civilisé, libéral et humain". (52)

Des moyens très précis leur étaient d'ailleurs indiqués: il leur fallait solliciter la bienveillante intervention du président des Etats-Unis et lui demander en particulier de recommander à "Mr Jesse H. Mc Math, un honnête homme animé de sympathie à l'égard des Hébreux", d'utiliser son influence pour alléger "les injustices dont ces derniers (étaient) victimes". (53)

Le Secrétaire d'Etat accéda à cette requête. Expriment à Isaacs "(son) regret et (sa) surprise d'apprendre qu'à une époque aussi avancée une quelconque catégorie de gens dans n'importe quel pays du monde puisse être encore persécutée à cause de ses convictions religieuses", il lui fit part de la teneur des instructions données au consul-général. Celui-ci était autorisé à s'associer à l'action menée par "les représentants des puissances chrétiennes à Tanger pour éviter le renouvellement des actes barbares dont les Israélites de l'empire maure avaient souffert du fait de leur appartenance religieuse". (54).

Mc Math en accusa réception mais évita de donner les précisions "sur le bien-fondé des informations" qu'attendait son supérieur. Se déclarant déterminé à user de son influence pour protéger les Israélites contre "la croisade générale qu'ils appréhendaient", il fit allusion à "l'horrible drame de Safi" et à la condamnation de deux Juifs "sans l'ombre d'une preuve" mais laissa entendre que seul le Makhzen en assumait l'entière responsabilité. (55)

Le sultan ne disposait d'aucun moyen de s'informer directement de la teneur exacte des "appels" lancés par les Juifs de Tanger à leurs coreligionnaires étrangers et encore moins des réactions de ces derniers et de la nature de leurs démarches auprès de leurs gouvernements respectifs. Il en était réduit à ce que Hay voulait bien lui communiquer, aux échos recueillis par son naïb à Tanger et son oukil (consul) à Gibraltar - "foyer de tous les commérages sur le Maroc" (Hay)-, et aux rumeurs que propageaient les Juifs eux-mêmes quand ils le

52 - Ibid., p. 412.

53 - Ibid., une telle recommandation "serait pour ces malheureux, (obligés de vivre) dans un pays aussi barbare que le Maroc, une lueur d'espoir et un honneur".

54 - Ibid., Washington 3.12.1863, Seward à Josephs. Ibid., 9.12.1863, Seward à Mc Math.

55 - Ibid., p. 425, Mc Math à Seward, 12.1.1864.

Ce parti-pris ne pouvait que faciliter les démarches outre-Atlantique du Board of Delegates of American Israelites. Fondée en 1859 à New York, se disant représentative des quelque 150.000 juifs américains, et entendant ne pas se limiter à des actions ponctuelles mais intervenir constamment en faveur des coreligionnaires d'autres pays, cette association avait déjà fourni près de 20.000 dollars aux juifs marocains réfugiés à Gibraltar pendant "la guerre de Tétouan".(48)

Ce fut en effet en termes alarmistes que son président, Henry Josephs, et son secrétaire-général, le rabbin Mayer S. Isaacs, "approchèrent" le chef du Département d'Etat, William H. Seward. Amplifiant et déformant encore plus les informations reçues de Pariente, ils ajoutèrent à la confusion en invoquant le "précédent" que représentait à leurs yeux l'assistance apportée en 1840 par le gouvernement américain aux Juifs de Syrie accusés de "meurtre rituel". (49)

D'après eux, des "menaces de massacre général pesaient sur les Juifs du Maroc" et seule l'intervention des puissances pouvait les désamorcer. En témoignaient "la torture barbare infligée à un grand nombre (d'entre eux) accusés de crimes imaginaires et exécutés à la demande des autorités espagnoles, par les cruels agents de l'empereur", "le renouvellement d'atrocités similaires aux dépens de la population juive de Tanger", et la multiplication d'"actes barbares" un peu partout dans le pays. D'ailleurs "Sir Moses Montefiore (envisageait) d'effectuer, avec l'appui du gouvernement britannique, un voyage au Maroc pour empêcher l'explosion de fanatisme (tant) redoutée et assurer la sécurité de l'infortuné peuple juif de ce pays". (50)

A une semaine d'intervalle de la première, une seconde lettre, qui ne mentionnait plus les Espagnols, pressa le Département d'Etat d'user de sa "puissante influence en faveur des opprimés et de manifester sa sympathie pour la mission que Sir Moses Montefiore s'appropriait à effectuer (au Maroc) pour garantir la justice aux innocents et prévenir la persécution redoutée". A cette correspondance était annexé un appel adressé par la "Junta" aux Juifs américains.(51)

En principe uniquement destiné à ceux-ci, mais formulé de manière à susciter la sympathie et le soutien des autorités officielles à Washington, cet

48 - M. Landerberger, *US Diplomatic Effort on Behalf of Moroccan Jews, 1880-1906*, St John's University, 1981, p. 47.

49 - FRUS, 1863, New York, Kislev 14 5624/ 25.11.1863.

50 - Ibid., "Information has reached us of the renewal of atrocities and barbarities toward the Jewish population of Tangier, that are regarded as foreboding a general persecution of the Israelites of Morocco".

51 - Ibid., 1.12.1863.

"la bonté d'informer leurs gouvernements respectifs de la (teneur dudit memorandum) et d'user auprès d'eux de leur influence. (45)

Au fait de la situation prévalant au Maroc, les gouvernements britannique et français savaient à quoi s'en tenir tant sur les motivations de la "Junte" tangeroise que sur les tenants et aboutissants des événements survenus depuis le décès de Mantilla. Les appels qui leur étaient lancés présentaient cependant l'avantage de situer dans un cadre "humanitaire" leurs ingérences et, par la consécration de la "junte" en tant que porte-parole de tous les juifs du pays, de les doter d'un "relais" susceptible d'attirer dans leur orbite même les Israélites qui, du fait du fait de l'enclavement de leurs mellahs, de leur attachement au mode de vie traditionnel, ou pour tout autre motif, se montraient réfractaires à l'influence européenne.

Tel n'était pas le cas du gouvernement américain. La Junta s'attacha à le persuader de lui apporter son concours. Elle mit à profit à cet effet les fonctions d'"interprète" de Pariente au consulat-général des Etats-Unis à Tanger, l'ambition de son chef, Jesse Mc Math, les possibilités que laissaient entrevoir à celui-ci ses "drogmans" ou agents consulaires juifs à Tétouan (Judah Lévy), Larache (Messod Abecassis), et Safi (Isâac Benzacar), et l'"acquis" que représenta la nomination d'Abraham Corcos, membre d'une "dynastie" marchande et "tajir-sultan", en tant que vice-consul d'Amérique à Essaouira - en échange, disait la rumeur, d'un "présent" de 2.000 piastres. (46)

Totalement acquis à la cause de son "drogman", Mc Math ne se contenta pas d'envoyer à son département une copie du memorandum précité. Bien que déclarant observer une règle de stricte non-ingérence, il l'accompagna en effet d'une lettre dans laquelle il estima de "(son) devoir de souligner que les remontrances du Board of Deputies et de l'Alliance Israélite n'ont pas permis d'améliorer la condition des Juifs (au Maroc) mais l'ont, bien au contraire, aggravée". Nulle mention ne fut faite des responsabilités de l'Espagne. Le consulat-général demeurait pourtant "en froid" avec Merry y Colom depuis l'émeute provoquée à Tanger par des Espagnols contre l'embarquement forcé sur un bâtiment américain de Sécessionnistes arrêtés avec le concours du Makhzen. (47)

45 - Ibid.

46 - D. Corcos, Trois documents inédits sur les relations judéo-musulmanes dans le vieux Maroc, *Michael*, V, Tel-Aviv, 1978, pp. 81-97.

47 - FRUS, 1863, 4.5.1863. Ibid. Bargach informant Mc Math (10 rabi II 1280 / 23.9.1863) de l'ordre du sultan de traiter "les insurgés appelés Confédéré et que ne reconnaît aucun Etat chrétien ou musulman... en rebelles et en pirates". Ibid., pp. 865-869, le prédécesseur de Mc Math, De Long, au Département d'Etat, 5.3.1862.

Une telle entreprise était d'autant plus aisée que, à l'instar des notables qui les sollicitaient et cherchaient à "se rattraper" aux yeux de leurs coreligionnaires, les chefs de postes se devaient eux aussi de faire oublier leur passivité devant les atrocités ordonnées par leur collègue espagnol. En outre, comme le gouvernement de celui-ci venait d'accepter la suspension de la mise à mort des co-accusés des deux premiers condamnés, ils n'encourageaient plus le risque d'entrer en conflit avec lui. Moses Pariente et d'autres dirigeants de la "Junta" leur firent ainsi parvenir un memorandum dans lequel ils affirmèrent à leur tour "l'impossibilité que l'ambassadeur espagnol ait agi sur instructions ou avec l'assentiment du gouvernement de S.M. Catholique". Ils y insistèrent sur "les marques de bonté prodiguées par le général O'Donnell, ses officiers et ses soldats aux Juifs de Tétouan", l'accueil de réfugiés dans la péninsule, et même "l'attitude bienveillante et l'amitié manifestées par les consuls espagnols" envers les Juifs. Réduisant les "atrocités" à un regrettable "accident", ce fut surtout en faveur de l'amélioration des conditions générales des communautés, et "au nom de l'humanité", qu'ils appelèrent les légations à intervenir. (43)

L'efficacité des pressions exercées par les puissances sur le Makhzen fut l'un des principaux arguments invoqués à cet effet. Le Mémoire affirma ainsi que "c'était grâce à (elles), et comme en témoignent l'absence depuis de longues années de toute exécution d'un Juif et même la disparition de la bastonnade (dans les villes côtières), que les procédés iniques et barbares employés naguère contre les Juifs ont cessé". (44)

Cette intervention devait être systématisée, déclarèrent Pariente et ses pairs, car la condition des Juifs ne cessait de se dégrader du fait de l'esprit d'opposition et des susceptibilités déclenchées chez les Musulmans par les démarches du Board et de l'AIU: "loin d'atténuer les cruautés que les Juifs subissent quotidiennement, (ces démarches) les (ont), au contraire, aggravées"; la raison étant que "(les Musulmans) tenaient à montrer, par la multiplication de brutalités, le peu de cas qu'ils faisaient de la désapprobation et des protestations exprimées par les gouvernements et les journaux de France et d'Angleterre". Dans ces conditions, affirmèrent-ils, il était impossible de mettre fin aux "actes de barbarie commis contre les Juifs si les nations civilisées ne s'intéressaient pas à leur sort et n'aidaient pas la Junta dans sa lutte contre les menaces et les calamités pesant sur (ses) pauvres (coreligionnaires) maintenus sous la juridiction du gouvernement (marocain)". Les représentants étaient par conséquent invités à "rendre un immense service à la cause de la justice" en ayant

43 - Ibid., "Nous ne pouvons pas croire que (les exécutions) ont eu lieu à l'instigation du représentant d'une nation civilisée".

44 - Ibid.

"faire part aux autorités marocaines, en usant des termes les plus vifs, du déplorable effet qu'ont eu sur le gouvernement britannique la cruelle barbarie (des méthodes utilisées à Safi et à Tanger) et, de manière générale, l'emploi de pareils procédés (au Maroc)". (39)

Tenu totalement à l'écart des tractations nouées entre Londres, Paris et Madrid, ignorant tout de l'acquiescement des Espagnols aux sollicitations du baron James de Rothschild, ainsi que de la teneur des télégrammes du Foreign Office lui imputant la responsabilité exclusive des "atrocités", le sultan accueillit avec soulagement la "rentrée" en scène des Anglais. Il s'empessa de déclarer à Hay que "les dispositions de la sainte loi seront scrupuleusement observées et que la procédure du Chrâa prendra le temps qu'il faudra pour que les prisonniers et leurs familles puissent apporter leurs preuves et faire dresser les actes adoulaïres ("mawajib") appropriés". (40)

Soucieux de l'encourager à se manifester de manière plus tangible, le souverain "omit" de relever que c'était à lui que Hay, déplaçant dangereusement les responsabilités, s'adressait pour "solliciter" la suspension de l'exécution des autres accusés. Dans une lettre "très confidentielle", où il ne fit nulle mention des démarches de Rothschild auprès du gouvernement de Madrid (via son ambassade à Paris), le ministre anglais présenta en effet cette "requête" et demanda à ce qu'elle fût tenue secrète "afin d'éviter, affirma-t-il, que les Espagnols ne l'apprennent et ne fassent encore plus de bruit autour de cette affaire" et "pour ne pas alimenter les critiques des Juifs qui disent que leurs deux frères ont été trop précipitamment mis à mort". (41)

d - Les nouvelles démarches de la "Junta" israélite de Tanger et ses succès américains.

L'écho des interventions de Montefiore, Rothschild, et Crémieux auprès des gouvernements européens, la fin de l'attentisme de la légation britannique, et le "report" effectif des exécutions prévues à Safi et Tanger, firent comprendre aux éléments ayant "alerté" le Board, le Consistoire et l'Alliance et à ceux qui avaient montré moins de détermination que leurs "frères" allaient être sauvés. Les uns et les autres s'attachèrent alors à multiplier les démarches directes auprès des légations en vue de les associer à une vaste campagne de protestation contre "l'oppression qui pesait sur une race aussi faible et sans défense que les Juifs".(42)

39 - FO, 99, 116, 5.10.1863. Ibid., 117 et 119, tél. Russell à Hay, 6, 7, 10, 27, 28, et 30.10.1863.

40 - Ouataïq, 4, le sultan à Bargach., 18 jourmada I 1280/ 29.10.1863.

41 - Ibid.

42 - FO, 99, 117, Tanger 27.10.1863, Memorandum of the Committee of the Elders of the Hebrew Community of Tangier.

tribunaux "les gens sans foi ni loi, coupables d'odieux forfaits". Ces propositions reflétaient cependant moins le point de vue et les états d'âmes de journalistes que la ligne arrêtée par le Board de concert le Foreign Office, l'AIU et le Consistoire des Israélites de France. (36)

c - Les interventions du Board of Deputies et le retour sur scène de la légation britannique.

Réuni en séance extraordinaire à Londres le 8 octobre 1863, le comité du Board fut d'abord informé par son vice-président des conditions d'exécution de Ben Youda et Benillouz. Il approuva, d'une part, les démarches entreprises par Montefiore après qu'il en eut été informé une semaine plus tôt par une lettre de Moses Pariente, et, d'autre part, les mesures envisagées pour obtenir du gouvernement espagnol la suspension immédiate des nouvelles mises à mort que son ambassadeur au Maroc s'appropriait à ordonner.

Malgré l'horreur que les faits leur inspiraient, indique le procès-verbal de cette réunion, les membres du comité se montraient disposés à nier l'évidence. Ils affirmèrent en effet qu'il leur était "impossible de croire que le représentant d'une nation civilisée ait pu se faire l'instigateur de telles atrocités". Les "actes barbares" commis sur ordre du vice-consul d'Espagne à Tétouan "aux dépens de deux (autres) Juifs innocents" ajoutaient, disaient-ils, à "leur trouble et leur confusion". (37)

Partagés entre la consternation et "l'incrédulité", mais au fait des démarches des Rothschild auprès du gouvernement de Madrid, ils s'abstinrent de toute condamnation publique. Leur organe publia même une lettre d'un "Chrétien de Mogador ayant recueilli des échos de Safi sur la conspiration fomentée par quelques Juifs pour faire disparaître, avec de l'arsenic et du sublimé corrosif, le recaudador Mantilla et le voler". *The Jewish Chronicle* crut devoir préciser, sur la foi de ce "témoin", que "l'usage du poison (était) une pratique courante au Maroc". (38)

Le Foreign Office, dirigé alors par Lord John Russell, figure de proue du Parti Libéral et partisan d'une politique de collaboration avec le Board en raison de son poids dans l'orientation du "vote juif", observait lui aussi la même prudence. Saisi de l'affaire (4 octobre 1863), le sous-secrétaire d'Etat permanent, Edmund Hammond, associé depuis de longues années déjà aux initiatives de Montefiore en Orient, évita lui aussi d'intervenir auprès des Espagnols. Il préféra télégraphier au consul-général Reade à Tanger et l'inviter à

36 - Ibid.

37 - Ibid.

38 - Ibid., p. 419.

d'un autre côté, il était non moins difficile d'imaginer "(celui-ci) torturant et charcutant à sa guise à si peu de distance de la péninsule". Toutefois, ajoutait-elle, "si l'assassinat des Juifs... avait été réellement commis directement sur son ordre, (ce gouvernement) ne se serait pas déjugé si facilement en acquiesçant promptement à la demande du baron (James) de Rothschild (de différer l'exécution des co-inculpés des deux premiers condamnés)". (33)

Pour donner quelque crédit à cette dissociation, l'organe juif dut passer sous silence la présence de bâtiments de guerre espagnols dans les eaux marocaines et leur rôle tant dans la "célérité" du Makhzen que du transfert de deux condamnés de Safi à Tanger. Il mit plutôt l'accent sur la présence de fanatiques revêtus d'une autorité légale et l'"inévitabilité" d'actes arbitraires même au sein des services diplomatiques et consulaires des régimes les plus libéraux. Et comme l'"affaire de Damas" (1840) constituait un "précédent" de poids, il ne manqua pas de s'en servir:

"Quelque vingt trois ans plus tôt, le représentant de la France des Lumières n'avait-il pas commis, dans une cité mahométane, des atrocités contre des Juifs innocents ? Si Ratti-Menton, agissant à Damas au nom d'une nation libérale, a pu faire emprisonner, bastonner et torturer à sa guise pour extorquer à des innocents la confession d'un assassinat qui n'a jamais été prouvé, pourquoi Tanger ne serait-elle pas affligée (elle aussi) par la présence d'un Merry y Colom animé par le désir de venger avec des méthodes sanguinaires la mort d'un homme dont il n'a nullement pu prouver l'assassinat, se refusant à admettre qu'il a été simplement rappelé à Dieu?". (34)

Bien que "chargeant" au premier chef l'ambassadeur espagnol et affirmant, par ailleurs, sa confiance dans la suprématie du droit et de la justice en Espagne, cet organe n'absolvait pas entièrement pour autant le gouvernement de Madrid. Celui-ci devait prouver "sa bonne foi" en désavouant publiquement son représentant et en le déférant devant un tribunal, donnant ainsi la possibilité aux familles des victimes et à leurs coreligionnaires de se constituer partie civile, de désigner des avocats "à rémunérer avec l'argent initialement proposé pour le rachat de la vie de Benillouz", et de réclamer des compensations pécuniaires et autres. (35)

La "fraction libérale du peuple espagnol" était appelée à s'associer à la campagne que devait mener l'opinion publique européenne contre l'arbitraire des consuls et de leurs ressortissants au Maroc. Il appartenait à l'Espagne, suggérait *The Jewish Chronicle* de donner l'exemple en déférant devant ses

33 - Ibid., 11.12.1863.

34 - Ibid.

35 - FRUS, 1863, pp. 418-419.

Se posant en témoin impartial, Hay avait en fait lui-même concouru à pérenniser la perception traditionnelle que ses compatriotes avaient des réalités marocaines. Il avait ainsi inauguré sa carrière à Tanger par un ouvrage sur "La Barbarie occidentale. Ses tribus sauvages et ses bêtes féroces". Bien que surnommé par ses détracteurs anglais "Hay le Marocain", il continua (jusqu'à sa retraite) à émailler ses rapports officiels de références à la "bigoterie des Maures", à leur "sauvagerie" et à leur "bellicisme". (29)

La "couverture" de la guerre hispano-marocaine par des journalistes britanniques avait également contribué à la propagation de nombreux stéréotypes. Ce fut ainsi en termes zoologiques que le correspondant du *Times* avait entretenu ses lecteurs des Marocains. Outre ses références à "la piraterie (rifaine)", il s'était étendu sur "la barbarie des Maures" et les avait décrits comme des "rufians", des "bêtes féroces", des "hordes", des "Africains sauvages" et des "Peaux-Rouges". D'après lui, l'un des avantages majeurs de la "campagne espagnole" était précisément de mettre fin à "la fermeture de l'empire des chérifs à toute civilisation". (30)

Il était cependant malaisé à la presse israélite de changer brutalement de position et de gommer ses critiques contre "la résurrection de l'esprit sanguinaire des Wisigoths animant les Espagnols", "la relance de leur guerre d'extermination contre les Juifs", et "le transfert dans le pays des Maures de l'Inquisition qui, ne pouvant plus régaler ses fidèles avec des bûchers en Europe même ou en Amérique, se transportait au sud du Détroit pour y renouveler ses atrocités". Sa volte-face s'opéra par à-coups. (31)

L'évocation du "passé ignominieux de l'Espagne" fut ainsi atténuée par des références à "l'émergence de ce pays de l'incomparable état de prostration et de barbarie où l'avaient plongé les terribles crimes qui y avaient été commis", à "sa réhabilitation progressive au sein du concert des nations européennes les plus puissantes" et à "sa contribution à la propagation de la civilisation". Les "sentiments d'humanité témoignés aux réfugiés juifs à Algésiras il y a à peine quatre ans" et les mesures prises par O'Donnell en faveur de leurs "frères" restés à Tétouan et ayant dû subir "les ravages provoqués par les Maures qui battaient en retraite" furent rappelés à cet effet. (32)

Des déductions furent tirées de ces marques de sollicitude: "il paraît inconcevable, écrivit *The Jewish Chronicle*, que le gouvernement espagnol ait pu souscrire aux atrocités commises sur ordre de son ministre à Tanger" même si,

29 - *Western Barbary. Its Wild Tribes....*, op. cit.

30 - F. Hardman, op. cit.

31 - *Morning Advertiser*, 18.10.1863.

32 - *J.C.*, 9.11.1863

Etant donné qu'ils se comportaient au Maroc en "gens de corde" ("hangmen") aggravant "in partibus infidelibus, la cruauté qui, de tous temps, a caractérisé les tyrans du pays", les Espagnols, décrétait ce journal, devaient être exclus de l'oeuvre de civilisation à laquelle l'Europe s'attelait Outre-mer". Cette "mission", laissa-t-il entendre, devait être réservée à la Grande-Bretagne. (27)

b - L'esquisse d'un premier revirement anti-marocain.

Ce violent "réquisitoire" marqua le paroxysme de la campagne déclenchée par la presse juive ou philosémite de Londres contre l'Espagne. Toutefois, la véhémence et le caractère passionnel de leurs critiques contre un pays en qui ils voyaient "le paradoxe barbare de l'Europe", ne faisaient pas totalement perdre au *Morning Advertiser* et encore moins à *The Jewish Chronicle* tout sens des réalités politiques et diplomatiques. Expriment à leur manière des vues qui, dépouillées de leurs excès, recoupaient largement, tout au moins en ce qui concernait la défense de la prééminence de la Grande-Bretagne sur la scène marocaine, celles du Foreign Office et de Hay, l'un et l'autre n'oubliaient pas en effet que l'Espagne occupait une place de choix au Maroc et semblait appelée à la renforcer encore plus, à plus ou moins longue échéance. Il leur fallait, par conséquent, ménager l'avenir.

Tel fut le but recherché à travers le distinguo qu'ils commencèrent peu à peu à établir, notamment au lendemain de la réunion extraordinaire que le comité du Board of Deputies tint à Londres le 8 octobre 1863, entre le gouvernement espagnol en tant que tel et ses représentants au Maroc. Diverses méthodes furent adoptées pour "suggérer" que ces derniers prenaient de leur propre chef des initiatives en contradiction avec la ligne politique qui leur était fixée. La tendance à l'"absolution" du gouvernement de Madrid puis, dans une phase ultérieure, de Merry y Colom lui-même, et, inversement, l'imputation progressive de la responsabilité quasi-exclusive des "atrocités de Safi et de Tanger" - celles de Tétouan étant "gommées" - au Makhzen et au "fanatisme mahométan", bénéficièrent de l'enracinement dans l'opinion publique britannique de préjugés tant anti-musulmans que, plus spécifiquement, anti-marocains. (28)

27 - Ibid., "(The crime of the Spanish representative is) worthy of the most savage and gloomy tyrant that ever occupied the throne of Constantinople, or wallowed through a sullen career of slaughter in the blood-stained capital of the Persian Shahs".

28 - A. Thomson, *Barbary and Enlightenment. European Attitudes Towards the Maghreb in the 18th Century*, Leiden, E.J. Brill, 1987; "Shakespeare's Treatment of the Moor in Othello", in *International Journal of Islamic and Arabic Studies*, 4, 1, 1987. Sur la contribution des mémoires de captifs à la propagation de ces préjugés v. M. Morsy, *La relation de Thomas Pellow*, op. cit., pp. 19-34.

qu'elle a guetté, de ses côtes, l'occasion de traverser la mer et de compléter (au sud du détroit) l'oeuvre de destruction qu'elle a commencée sur son propre territoire". Au fait des défaillances du Maroc, elle savait que le sultan n'avait pas les moyens de résister sérieusement aux exigences du "Señor Merry même s'il prenait l'envie à celui-ci d'ordonner le sacrifice de toute la population juive pour calmer sa colère". (24)

Malgré ses critiques contre la "tyrannie exercée au Maroc par quelques consuls sans foi ni loi" et ceux de l'Espagne en particulier, ce périodique s'efforça cependant de ne pas compromettre définitivement toute possibilité de dialogue avec le gouvernement de Madrid. Tel ne fut pas le cas du *Morning Advertiser*. Ne se considérant pas tenu à la même réserve que l'organe du Board, ce fut en termes très virulents qu'il s'en prit directement aux Espagnols. (25)

Sous le titre de "Cruelties by Spanish Officials", il stigmatisa ainsi les tortures infligées, à l'instigation du "représentant au Maroc du pays de l'Inquisition" et en présence d'un "officiel chrétien", à un "pauvre enfant hébreu et à un jeune homme déclaré son complice par simple caprice (d'un) consul de Sa très Catholique Majesté". De telles atrocités, déclara-t-il, montraient "la fidélité aveugle de l'Espagne, pays où la splendeur des monuments hérités de l'ère de tolérance formait un saisissant contraste avec la dégradation morale, les basses intrigues et la pauvreté économique (actuelles), au legs d'Isabelle et de Ferdinand et (son attachement) à l'étroite rancoeur contre la liberté religieuse qui, naguère, hantait l'Escorial". (26)

La survivance de ce passé inquisitorial de "funeste mémoire" et la soumission de l'Etat à un "clergé fanatique, illettré, intolérant, (et) nourri de légendes héritées du moyen-âge" étaient d'autant plus déplorables, ajoutait le *Morning Advertiser*, que les Espagnols avaient ajouté à leurs propres "travers" ceux dont ils se sont imprégnés au contact des "Peaux-Rouges d'Amérique et des sauvages d'Afrique". La synthèse entre "les moeurs de ces peuplades", la "bigoterie des Mahométans" et leur "propre fanatisme congénital et exalté de catholiques romains" explique, écrivait-il, qu'ils aient non seulement "violé de la manière la plus flagrante, comme la Russie, les lois de l'Europe et de la Chrétienté" mais aussi surclassé "même la barbarie naturelle et congénitale des Maures".

24 - J.C., 9.11.1863.

25 - 16.10.1863.

26 - Ibid., 18.10.1863, "The Spanish consul, in a fit of Popish fury, instantly, summarily, and peremptorily demanded that the poor Hebrew boy, with three of his coreligionists should be arrested and condemned".

"Le senor Don Francisco Merry y Colom, écrivirent-ils, connaît parfaitement les points faibles du gouvernement marocain. Vaincu dernièrement par la force des armes et se remettant péniblement de l'indemnité de guerre qui lui a été imposée, (celui-ci) se plie à tout ce qui lui est demandé. Poussé par son orgueil, (l'ambassadeur espagnol) lui impose ses caprices au mépris de toute justice. Des faits sont là pour le prouver". (20)

Ce fut sur la base de ces rapports, transmis en Grande-Bretagne par les soins d'un Juif marocain établi à Gibraltar, Judah Serfaty, que les journaux anglais commencèrent à publier des informations sur "les atrocités (commises) sur la côte marocaine par les officiels espagnols". Ils s'élevèrent contre "la tyrannie et le despotisme auxquels donnent lieu (au Maroc) les actions incontrôlées de quelques consuls lorsqu'ils ont affaire à des Juifs ou même à des Maures car (ces agents) savent que, quelle que soit la gravité des conséquences de leur abus de pouvoir, ils n'encourent aucune sanction". (21)

Organe quasi-officiel du Board of Deputies, *The Jewish Chronicle* (fondée en 1841) joua un rôle essentiel dans cette campagne. Outre des éditoriaux, il publia aussi des lettres de particuliers au fait des "affaires marocaines". Celle d'un lecteur résidant à Manchester, ville comptant une importante colonie de Juifs originaires d'Essaouira et de Tangèr et de Fassis musulmans, affirmait ainsi que "le sultan se trouve le dos au mur" ("between the sword and the wall"). Considéré comme bon, affable, et aimant les Juifs mais faible de caractère... il redoute tellement la guerre qu'il lui est impossible de manifester son sens de la justice vis à vis des Juifs lorsqu'un consul réclame, avec ou sans raison, leur châtement". (22)

La politique de temporisation adoptée à l'égard des légations fut jugée catastrophique car elle "facilitait le jeu de représentants et (d'Européens) aveuglés par de mauvais instincts". Les uns et les autres, dit *The Jewish Chronicle*, ont abusé de cette faiblesse et "se sont mus en tyranneaux" ("petty despots")... Les consuls sans scrupules ne manquent pas d'occasions pour faire un déplorable usage de leur pouvoir illimité... Les autorités maures se voient obligées de se faire les dociles instruments de (ces) sombres machinations. Les sujets, quant à eux, y compris les Juifs du pays, ignorent tout du système judiciaire européen et... ne disposent d'aucun recours". (23)

L'Espagne, précisa le périodique juif, assumait une responsabilité particulière dans l'extension de cette tyrannie car c'est "pendant des siècles

20 - J.C., 16.10.1863. Cf infra FO, 99, 117, 29.10.1863.

21 - Ibid., "The Atrocities on the Coast of Morocco". Ibid., 16.10.1863.

22 - Ibid., Manchester 11.10.1863. Cf. FO, 99, 117, 29.10.1863, Hay au FO.

23 - 16.10.1863.

représailles, sa "politique juive" au Maroc, retirer la protection espagnole à ceux qui en bénéficiaient et ruiner les espoirs de ceux qui cherchaient à y accéder à la faveur de la stratégie de "re-hispanisation" adoptée depuis 1860.

Les "allégeances" opposées d'autres notables, leurs rivalités personnelles et la divergence de leurs calculs retardèrent elles aussi la mise en application d'une action concertée: "manquant d'énergie et d'unanimité, rapportent à ce sujet deux de leurs coreligionnaires, ils sont effrayés par le risque d'entrer en collision avec un gouvernement ou un autre (et) vivent dans la hantise de déplaire d'une quelconque manière à leurs protecteurs et de s'exposer à leur ressentiment". (18)

2 - La mobilisation des associations juives de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis.

a - La presse juive de Londres contre les "cruautés des officiels espagnols".

Toutefois, comme des coreligionnaires risquaient d'être mis à mort à tout moment, divers éléments finirent par se résoudre à "alerter" les responsables de l'AIU et du Board of Deputies et à solliciter leur intervention auprès des gouvernements français et britannique. Les premiers appels émanèrent (17.9.1863) de notables n'ayant personnellement rien à craindre des Espagnols. Tel était notamment le cas de Moses Pariente, riche négociant, président du comité de la communauté de Tanger (Junta) et, surtout, "interprète" du consulat-général des Etats-Unis d'Amérique. Il fut activement secondé par Menahem Nahon, lui aussi "couvert" par ses fonctions consulaires, et apportant en la circonstance l'expérience qu'il avait acquise, entre 1859 et 1862, dans la mobilisation de coreligionnaires étrangers. (19)

Très critiques envers les "calculs de ces gentlemen de la Junta, frappés de léthargie", deux autres Juifs, témoins oculaires des exécutions, Salomon Benhayoun et Haïm Labos, également "intouchables" puisque détenteurs de passeports britanniques, firent parvenir des lettres (22 septembre) dans ce sens à Crémieux et à Montefiore. Affirmant vouloir "jeter toute la lumière sur les errements des individus chargés de la légation de Sa Majesté Catholique" au Maroc, ils s'attachèrent à souligner le contexte général dans lequel s'insérait l'action du ministre d'Espagne à Tanger, symbole à leurs yeux de "la résurrection, à plus de trois cent soixante cinq ans de distance, de Fray Tomas de Torquemada", et de ses subordonnés:

18 - J.C. , 16.10.1863, S. Benhayoun et H. Labos à J. Serfaty (Tanger 22.9.1863), "(The Jewish notables of Tangier) are full of dread lest they should come into collision with one or the other (foreign government)".

19 - J.C., 16.10.1863.

La propagation de la nouvelle de cette exécution et la perspective de voir les co-accusés toujours en prison à Safi subir à tour de rôle le même sort jetèrent l'affliction dans toutes les communautés. Celle de Tétouan fut d'autant plus atterrée que le consul Isodoro Millas et son adjoint Fantom, abandonnant brutalement la politique de "rapprochement" suivie entre 1860 et 1862, ne cessaient de malmenier des gens du mellah, et du reste ceux de la médina aussi. En effet, bien que critiquant vivement -dans ses rapports officiels- la "barbarie des autorités maures", le premier exigeait l'application du fouet aux Marocains qui "lui manquaient de respect" ou entraient en litige avec ses ressortissants. Ce parti-pris encourageait ces derniers, et notamment un certain Manuel Ruiz qui, avant son assassinat, se glissait de nuit en médina à la recherche d'aventures galantes, à multiplier leurs excès. (15)

La dernière bastonnade "diligentée" par Millas, au moment même où son supérieur ordonnait une exécution à Safi et l'autre à Tanger, montrait l'étendue tant de son arbitraire que de l'impuissance du "bras séculier" chargé d'une telle besogne: sur une simple plainte de l'un de ses compatriotes qui accusait de vol son employé juif, le consul fit fouetter par des agents du pacha le coupable qu'il désignait et l'un de ses coreligionnaires, en principe cité comme simple témoin. (16)

Dans la perspective des notables juifs, seule la mobilisation de coreligionnaires étrangers pouvait mettre fin à la léthargie dont les légations semblaient frappées et sauver les co-accusés de Ben Youda et Benillouz. Le transfert à Tanger, au cours de la deuxième semaine de septembre, de Shalom el Qaim et Jacob Benharroche, présageait de l'imminence de leur exécution. Selon le "rituel" fixé par Merry y Colom, cela signifiait que deux de leurs "complices", Sadia ben Moyal et Makhlof Aflalo, devaient subir le même sort à Safi. Le sultan venait certes de notifier au ministre espagnol qu'il convenait de tenir compte des (réserves) stipulées par le Chrâa quant à la validité d'aveux arrachés sous la contrainte et de l'inviter "à s'enquérir lui-même auprès des ouléma-s de Tanger sur la réalité des dispositions canoniques" et des circonstances atténuantes qui en découlaient. Mais comme le souverain s'était déjà incliné une première fois et en appelait uniquement au droit, les chances des condamnés d'échapper au bourreau semblaient quasiment nulles. (17)

Les démarches entreprises pour les sauver furent cependant laborieuses. Elles ne furent décidées qu'après toutes sortes d'hésitations. Les notables redoutaient en effet de voir le gouvernement de Madrid réviser, par mesure de

15 - Ibid., p. 233.

16 - FO, 99, 119, Lettre (sept. 1863) de Moses Bentata, protégé espagnol président de la "Junta Comunal Israelita" de Tétouan, relative à la bastonnade ordonnée par les Espagnols.

17 - DAR, Safi, DG, 4.720, le sultan au nab, 9 rabi 1280 / 24.9.1863.

b - Les hésitations des notables juifs

L'attentisme observé par la légation britannique depuis le début de la crise malgré la présence d'un sujet ottoman parmi les accusés semble avoir amplement déterminé l'expectative à laquelle s'en tinrent initialement les notables juifs. Malgré leur affliction, ceux de Safi assistèrent ainsi totalement impuissants aussi bien à la mise à mort de Joseph ben Youda, publiquement exécuté dans la matinée du 3 septembre sans même qu'un rabbin ait pu lui faire réciter le "Shémah", qu'à l'embarquement d'Elias Benillouz sur un croiseur espagnol. (12)

C'est en effet à Tanger que Merry y Colom avait exigé la décapitation du second condamné. Il cherchait ce faisant à donner l'écho le plus large à son aptitude à faire plier le Makhzen, à impressionner la population de la capitale diplomatique, et à "donner à réfléchir" aux tribus du Fahç sur le territoire desquelles des Espagnols avaient été agressés ainsi qu'à celles du Rif oriental.

En dépit du défi qui lui était ainsi directement lancé, la légation britannique continua à observer un profil bas. Les autres missions ne réagirent pas elles non plus. Souci de ne pas "entraver le cours de la justice" et gêner un collègue imposant le châtement de l'assassin (supposé) de l'un de ses ressortissants ? Volonté délibérée de le laisser s'aliéner irrémédiablement une communauté perméable aux slogans de "re-hispanisation" ? Espoir de le voir ruiner encore plus complètement le crédit de l'Espagne auprès du Makhzen et des Musulmans de nouveau humiliés ? (13)

En tous cas le silence de ses collègues rendit Merry y Colom encore plus sourd aux supplications des Juifs tangérois. Il ignora totalement leurs appels à la clémence et leur offre de "racheter la vie de leur frère" et de verser toute indemnité décidée au profit des ayants-droit de Mantilla. Son souci de "montrer" le terrible châtement qu'il avait imposé était tel qu'il eût voulu que le cadavre de Benillouz, supplicié le 13 septembre, demeurât exposé toute la journée "pour l'exemple" sur la place publique. Mais comme le pacha de Tanger avait autorisé l'enlèvement du corps immédiatement après l'exécution, il dut se contenter de le réprimander sévèrement pour sa "précipitation". (14)

12 - DAR, Safi, D.G., 4. 716, 11 rabi I 1280 / 3.9.1863, Benhima à Bargach: "Saches que les 2 Juifs dont un acte adoulaire a confirmé les aveux ont été, conformément aux ordres de notre Seigneur, Dieu lui assure la victoire, l'un (sujet de nos Etats) exécuté (ici) à Safi aujourd'hui même à 10 heures, et l'autre, relevant des Turcs. transferé à Tanger". FO, 99, 117, Safi 14.9.1863, Cartensen à Reade, "the boy Akkan ben Judah, late servant of the Spanish recaudador, was beheaded at the gate of the town".

13 - FRUS, 1863, Tanger 27.9.1863, S. Benhayoun et H. Labos à Serfaty.

14 - Ibid. J.B. Vilar, op. cit., pp. 236-237.

mort commuée en peine d'emprisonnement si l'accusé ou ses parents ne produisaient pas de preuves irréfutables de son innocence. (9)

La "consultation" compliquait donc en fait la tâche du sultan. En procédant de la sorte (de son propre chef, à l'instigation du grand-vizir -connu pour ses amitiés juives-, ou à la suite de sollicitations de notables juifs?), il espérait sans doute gagner du temps et voir les Anglais se "reprandre". Mais comme le consul d'Espagne à Safi, passant outre la compétence du Chrâa à laquelle sa légation avait initialement déclaré s'en remettre, manifestement pour éviter les complications que risquait de soulever un tribunal consulaire, rejetait toutes les réserves du cadî Ben Abdelhaq et des jurisconsultes de Marrakech et harcelait Benhima pour hâter la mise à mort du jeune Ben Youda, Sidi Mohammed dut recourir à un expédient.

Un acte adoulaire (notarié) fut rédigé à cet effet. Douze "témoins" (quorum canonique) y attestaient solennellement connaître ou avoir ouï dire que ce jeune juif était "un voyou et un malfaiteur". Ce témoignage de "gens du pays" censés être au fait de tout ce qui se passait dans leur ville devait en principe contrebalancer la rétraction du condamné. Un prêtre franciscain ne cessait d'ailleurs de lui "conseiller" de ne pas revenir sur ses "aveux". Il lui promettait la commutation de sa peine s'il s'en tenait à ses déclarations initiales et, surtout, consentait à se laisser baptiser. (10)

La fragilité de l'artifice adopté en guise de "preuve" était patente. Mais, comme l'enjeu était surtout politique, "la raison d'Etat" prévalut. Le sultan en fit part à son représentant à Tanger: "même s'il y a désaccord entre les ouléma-s sur cette "nazila" ("cas"), nous nous sommes contenté du témoignage de gens du pays attestant que (Jacob ben Youda) appartenait au milieu de la débauché et du crime. Il s'agit (pour nous) en priorité de couper court aux "réclamations", d'éliminer complètement la cause du conflit, d'effrayer et de dissuader ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple des condamnés. Nous avons tenu à ne pas prêter davantage le flanc et à fermer la porte (aux ingérences inopportunes)... Cet objectif est maintenant atteint". (11)

En fait, ce fut exactement le contraire qui se produisit: totalement obnubilé par les menaces espagnoles, le sultan perdit de vue les "conseils" que Hay lui avait prodigués quant à l'intérêt que les Juifs d'Europe portaient à leurs "frères" du Maroc et leur influence dans leurs pays respectifs. Il lui fut difficile de ce fait de prévoir la tourmente dans laquelle les réactions en chaîne déclenchées par l'"affaire de Safi" allaient, à très court terme, plonger le Maroc.

9 - V. note 6.

10 - V. infra.

11 - Ouataïq, 4, pp. 274-275, 2 rabi II 1280 / 23.9.1863.

Parce qu'elles contrariaient ses "priorités", le ministre espagnol ne retint pas non plus les réserves émises à Safi même par le cadí Mohamed ben Abdelhaq. Ce "Mahométan craignant Dieu", écrit *The Jewish Chronicle*, avait déclaré nul au regard du Chrâa l'aveu d'un crime obtenu sous la contrainte (*ikrah*) et informé de ce fait son collègue juif, le dayyan Sadia Rebbah, en réponse à une question sur la validité d'aveux arrachés sous le fouet. (6)

La légation britannique s'en tint prudemment pour sa part à un inhabituel "wait and see". Saisi de l'affaire par Merry y Colom, le consul-général Thomas F. Reade, chargé d'affaires en l'absence de Hay, s'abstint de défendre le sujet ottoman Benillouz. Soucieux d'éviter un conflit direct avec un ambassadeur avec lequel il était constamment et notoirement "en froid", il ordonna expressément au vice-consul anglais à Safi, Frederick Cartensen, de ne rien entreprendre sans lui en référer au préalable. Ce fut sur la base de ces instructions que ce dernier, qui avait pourtant octroyé lui-même à Benillouz une patente de protection au vu du passeport délivré à son père par le consul de Tunis à Gibraltar, rejeta la suggestion du gouverneur Tayeb Benhima de déférer l'inculpé devant un tribunal consulaire et répondit qu'il "préférerait s'abstenir dans une si grave affaire et s'en remettre au Chrâa". Il s'engagea même par écrit à ne pas contester la sentence. (7)

Encouragés par cette "démission", les Espagnols se firent encore plus menaçants: ils exigèrent simultanément l'exécution des deux Juifs et la satisfaction immédiate, sous peine de débarquement dans le Rif de troupes concentrées à Malaga, des conditions fixées par leur ultimatum concernant l'expulsion des tribus de la bande de territoire devant être incluse dans le périmètre de Mélélla. Devant ce danger, le sultan dut céder. (8)

Des tentatives furent cependant déployées pour donner un fondement légal à cette décision. Sollicités à cet effet, les ouléma-s de Marrakech déclarèrent conforme au Chrâa une sentence de mort prononcée sur la base d'aveux. Rejoignant les réserves du cadí de Safi, ils assortirent cependant cette confirmation d'une condition suspensive d'importance: la sentence n'était valide et exécutoire que si le condamné ne revenait pas sur ses premières déclarations et ne disait pas avoir "avoué sous la contrainte". Dans une telle éventualité, ses aveux devaient être considérés comme nuls et nonavenus et la sentence de

6 - J.C., 6.11.1863, p. 6, "Now let the world see the contrast between this inhuman and barbarous Christian, Senor Merry y Colom, the Spanish Minister, and the God-fearing and conscientious Mohammedan Cadi, Mohamed Ben Abdel-Khalek, the Moorish judge".

7 - Ouataïq, 4, pp. 272-273, T. Benhima à Bargach, 25 rabi I 1280 / 9.9.1863.

8 - Ibid.

importante portait sur la cession effective de la bande de territoire devant être incluse dans les nouvelles limites de Mèlilla. (2)

Ce fut pour bien marquer leur toute-puissance qu'ils exigèrent la mise à mort immédiate et publique des deux principaux accusés, Ben Youda et Benillouz, le premier sur la place du marché à Safi même, le second à Tanger. Leurs "complices" devaient être, au fur et à mesure qu'ils cessaient de revenir sur leurs aveux, répartis entre ces deux villes pour y subir le même supplice. (3)

Le frais souvenir des répercussions catastrophiques de son refus de livrer des notables de la tribu des Andjara en 1859 et la présence de bâtiments de guerre mirent le sultan en une bien fâcheuse posture. La distinction canonique entre "dhimmis" et "croyants" ne changeait rien au fait que son devoir lui dictait de protéger tous ses sujets. D'autant qu'il comptait sur le dynamisme commercial des Juifs en particulier pour renflouer le Trésor et que lui-même et son grand-vizir, Bel Yamani, entretenaient des relations personnelles et privilégiées avec certains d'entre eux. Ce fut pourquoi, arguant de l'exterritorialité dont bénéficiaient en principe les deux principaux accusés, il essaya de faire endosser aux Espagnols la responsabilité exclusive de toute l'affaire.

"L'un des deux Juifs, fit-il observer au naïb, est un sujet turc et relève donc du consul d'Angleterre (chargé des intérêts ottomans au Maroc). Il appartient à ce dernier de contester ses aveux et, s'il le désire, de ne point le livrer. Quant au second, il est bien de nos Etats mais il se trouvait au service du percepteur assassiné et si, du vivant de celui-ci, il avait commis quelque crime ou délit, son jugement aurait été du ressort des Espagnols. Par conséquent toute cette affaire ne relève pas de notre compétence et ne nous concerne pas". (4)

Merry y Colom ne s'arrêta guère à ce distinguo. Il fit comme si les deux accusés relevaient exclusivement de la juridiction du Makhzen et chercha à obtenir leur exécution avant que leurs coreligionnaires ne puissent soulever le problème de compétence, voire réclamer une autopsie. Il se prévalut même des dispositions du Chrâa prévoyant la mise à mort d'assassins ayant reconnu leur crime et n'étant pas parvenus à convaincre les familles des victimes d'accepter le "prix du sang" (*diyya*) ou à s'entendre avec elles sur son montant. (5)

2 - DAR, Ouataïq, 4, Le grand-vizir au naïb, 11 rabi I 1280/26.8.1863, au sujet de la note de Merry y Colom fixant les modalités d'exécution des Juifs arrêtés. M. Daoud, op. cit., 6, p. 138, ultimatum espagnol concernant les limites de Melilla, 1.9.1963. FO, 99, 117, 10.9.1863, "Bargach assures that the Riffians did not assume the offensive until after a good deal of provocation on the part of the Spaniards".

3 - Lettre du Grand-vizir au naïb, 11 rabi I 1280/ 26.8.1863, cit. supra.

4 - DAR, Safi, DG, 4.715, 17 rabi I 1280/ 1.9.1860.

5 - Ibid.

Francisco Merry y Colom, habitué depuis 1862 à saisir tous les prétextes pour brandir la menace d'une nouvelle guerre et faire plier le Makhzen, n'hésita pas à déclencher la tragique affaire de Safi.

a - Le déclenchement de "l'affaire de Safi"

Malgré les efforts qu'il déployait pour assurer à son pays une image de marque philosémite, les possibilités que lui ouvraient les perspectives d'une "re-hispanisation" des communautés juives du Maroc, et la disponibilité de divers segments des mellahs à se réclamer de leurs origines "séfarades", Merry y Colom réagit en effet avec une rare violence au décès d'un "recaudadore" à Safi (30 juillet 1863), un ancien colonel de cinquante ans nommé Mantilla, et aux rumeurs accusant ses domestiques juifs d'empoisonnement. L'un des serviteurs de ce percepteur, Joseph ben Youda, âgé de quatorze ans seulement, fut arrêté car trouvé en possession d'une montre ayant appartenu à son employeur. A partir de cet indice s'enchaîna un drame qui ne tarda pas avoir des répercussions en Europe et aux Etats-Unis. Sur le plan proprement marocain et inter-communautaire, il activa l'évolution chaotique enclenchée trois ans plus tôt.

La "question" à laquelle il fut soumis en présence d'un agent du vice-consul d'Espagne "confirma" les soupçons: le jeune juif "avoua" avoir empoisonné son employeur déjà malade pour le voler et se dédommager des gages qu'il refusait de lui verser. Les "complices" qu'il dénonça, trois autres Juifs dont deux étaient des sujets marocains, Chalom el-Qaïm et Jacob Benharroche, et l'autre ottoman, Elias Benillouz, arrêtés et bastonnés à leur tour, "avouèrent" eux aussi. Ils incriminèrent d'autres coreligionnaires, notamment les dénommés Makhlof Aflalo et Sadia ben Moyal. Près d'une douzaine de Juifs au total, dont deux femmes, furent arrêtés, fouettés et accusés d'assassinat. Rien ne prouvait en fait qu'il s'agissait non pas d'homicide mais de mort naturelle. Aucune autopsie ne fut pratiquée sur le cadavre du recaudadore. Deux chirurgiens se trouvaient pourtant à bord des bâtiments de guerre espagnols dépêchés en rade de Safi pour obliger le Makhzen à châtier rapidement les inculpés. Bien qu'arrachés sous la torture, leurs "aveux" furent jugés amplement suffisants. (1)

Pour Merry y Colom et son second et "mauvais génie", le consul Felipo Rizzo, l'essentiel n'était pas tant de déterminer la culpabilité de prisonniers qui, en tant que tels, leur importaient sans doute peu, mais de "rentabiliser" la présence dans les eaux marocaines des croiseurs dépêchés à leur demande et de réaliser une nouvelle action d'éclat: faire plier le Makhzen et hâter l'aboutissement immédiat de toutes les "réclamations" en suspens. La plus

1 - *The Jewish Chronicle and Hebrew Observer* (J.C. infra), 6.11.1863.

Chapitre III

DE L'"AFFAIRE DE SAFI" A L'EPISODE DU "RIFAIN", 1863-1868

Episode sanglant du processus d'attraction-répulsion ayant caractérisé les rapports de l'Europe avec les Juifs marocains, "l'affaire de Safi" représenta, dans le contexte tourmenté de l'après-Tétouan, une autre étape décisive dans "l'institutionnalisation" de l'intervention au Maroc du Board of Deputies of British Jews, de l'Alliance Israélite Universelle, et du Board of American Hebrew Congregations. Déclenchée par l'exécution de deux Israélites sous la pression du ministre d'Espagne à Tanger, l'action menée entre septembre et décembre 1863 par ces associations contre ce que la presse juive britannique appela "la tyrannie des agents espagnols au Maroc", finit par se muir en campagne en faveur d'une modification radicale du statut canonique des Juifs autochtones. Les légations s'y associèrent pour consolider le "droit d'ingérence" qu'elles s'arrogeaient à la faveur de la politique de temporisation adoptée par le Makhzen à leur égard et de ses défaillances sur le plan proprement interne. Cette "collusion" donna lieu à toutes sortes de perturbations en divers points du pays et activa les antagonismes inter-communautaires.

I - LES PREMIERS REMOUS DE L'"AFFAIRE DE SAFI", AOUT-OCTOBRE 1863

1 - Les "atrocités espagnoles de Safi, Tanger et Tétouan"

Les Espagnols s'étaient certes imposés de manière fracassante sur la scène marocaine à la faveur de la "Guerra de Africa". L'évacuation de Tétouan ne leur donna pas moins le sentiment d'avoir manqué "une occasion unique de réaliser un grand dessein national". C'était pourquoi leur ministre à Tanger,

produisit) dans le camp des Arabes (qui, une fois) arrivés à Moulay Idriss... s'enfuirent en désordre". (131)

A l'instar d'autres "pourim", notamment celui dit Del-kour institué par les Juifs de Fès au lendemain de la victoire de Moulay Abderrahmane sur les Oudaya-s révoltés (1831), cette commémoration était certes légitimiste. Elle comportait même un rappel de la complémentarité judéo-musulmane. Elle indique en effet que, malgré la panique créée par les rebelles, la kehila n'oublia pas "dans ses prières enthousiastes de demander à Dieu d'envoyer la pluie" et que "l'Eternel exauça cette demande aussi". (132)

La conscience de cette complémentarité ne changea cependant rien au processus de distanciation des relations inter-communautaires. Et il est significatif que la megillah du pourim Al Ma'gaz n'ait fait nulle mention de la panique créée en médina aussi par l'avance de Roghi. Même le sens de la solidarité face aux calamités naturelles allait d'ailleurs être notablement altéré tant par l'assistance de plus en plus marquée apportée par les associations juives d'Europe et d'Amérique aux populations des mellahs en période de sécheresse que par la transformation de leurs mentalités du fait du type d'enseignement propagé par les écoles de l'Alliance Israélite.

La "guerre de Tétouan" représenta à cet égard un tournant d'autant plus décisif qu'elle marqua aussi le début d'une nouvelle phase d'extension, à la faveur du coup porté au Makhzen par les Espagnols, des protections étrangères. Le rôle essentiel des Juifs dans ce système à la fois en tant que bénéficiaires directs de privilèges capitulaires et de "relais" de son extension en milieu musulman allait en effet marquer profondément les relations inter-communautaires.

131 - Ibid., "Les messagers annoncèrent la nouvelle au roi qui envoya une forte armée. Très facilement, ils décimèrent le reste de l'armée et Jilali El Mé'gaz fut capturé et exécuté le 13 Adar. Les généraux et les membres de sa famille furent décapités et leurs crânes ... exposés dans toutes les rues de la ville le dimanche 16 Adar (16.2.1862)". Cf. A. Naciri, op. cit., pp. 250-251. Le sultan s'était empressé de faire lire dans les mosquées un "communiqué" (18 châabane 1278/ 18.2.1862) informant les "fidèles" de "la fin des diableries de cet agitateur".

132 - A. Guigui, *Historique...*, op. cit., pp. 119-128. G. Vajda, op. cit., p. 187, sur le Pourim dit des boulets de canon institué à Fès.

Yazid), les Juifs en particulier furent saisis d'une véritable panique. A Meknès, rapporte ainsi un grand-rabbin contemporain des événements, "la communauté fut ébranlée. Les commerçants fermèrent leurs boutiques. Les rabbins décrétèrent un jeûne. Les Israélites se réunirent tous à la synagogue et prièrent ardemment". (128)

Roghi n'atteignit cependant pas cette cité. S'étant arrêté au Jbel Zerhoun pour regrouper ses forces et, conformément à l'usage observé par les souverains après leur proclamation, faire ses dévotions au mausolée de Moulay Idriss (Idriss I), et recueillir sa "baraka", il fut tué par les gardiens du tombeau du fondateur de la dynastie idrisside. (129)

A l'annonce de l'élimination de "ce fauteur de troubles", les habitants du mellah de Meknès furent les premiers à organiser des réjouissances. Les rabbins y virent un "miracle". Un Pourim dit El Ma'gaz ("l'incapable" ou "le fainéant", par dérision envers le chef rebelle) fut institué. La *megillah* (rouleau) qui en fixa la narration était révélatrice à bien des égards de "l'adaptation" des faits aux nécessités d'une célébration fondamentalement destinée à encourager la cohésion de la communauté. (130)

Une insistance particulière fut mise à cet effet sur, d'une part, le projet de saccage du mellah et de massacre de ses habitants prêté à "l'usurpateur du trône... reconnu roi et prophète" et, d'autre part, l'efficacité des prières et des jeûnes de la communauté. Celui-ci aurait ainsi déclaré à ses partisans: "Allah s'est révélé à moi et m'a chargé d'exterminer la vermine de Jacob... Je vous ordonne d'attaquer la communauté juive, de tuer hommes, femmes et enfants et de vous emparer de tous leurs biens". Mais la ferveur de la foi des Juifs était telle que "le 13 Adar, date choisie par les pillards pour encercler le mellah... une grande frayeur effroyable (se

128 - AEP., CC, Mogador, IV, 8.4.1862, le consul de France au Quai d'Orsay, "L'évacuation de Tétouan va permettre à Sidi Mohamed, qui vient également de comprimer les révoltes des tribus des environs de Meknès et de Fès, de se porter... sur la ville de Maroc toujours assiégée". A. Guigui, *Monographie d'une communauté juive, Meknès*, Paris, 1974, (thèse inédite), pp. 242-244, sur l'élégie composée par un rabbin témoin des événements, Yousef Benchetrit.

129 - A. Naciri, op. cit., pp. 250-51, "la foule stupide ne voulut pas croire à sa mort et attendit pendant deux ou trois ans son retour".

130 - "En l'an 5622 (1862), indique cette *megillah*, Jilali el Me'gaz, fils de Mustapha et Rkia, se mit à la tête d'aventuriers et voulut usurper le trône royal. Après s'être enfui dans un désert pendant trois jours, il revint et réunit une grande foule à laquelle il se présenta comme un nouveau monarque". Ayant reçu du sultan l'ordre de "tendre un piège à l'usurpateur", le "général Ben Ouda" fut vaincu dès les premiers accrochages en dépit de la terreur qu'inspirait à l'ennemi la seule vue de sa "formidable armée", cit. par A. Guigui, *Historique de la communauté juive de Meknès*, in *Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du nord, XIX-XXèmes siècles*, Paris, CNRS, 1980, pp.119-128. Cf. A. Naciri, stigmatisant celui en qui il voyait un "Dejjal" (Antéchrist) et "les gueux" qui le suivaient.

depuis 1860 au calcul de l'assiette des impôts agricoles et la substitution de la perception en espèces au prélèvement en nature. Du fait de l'alourdissement du fardeau fiscal, "les flèches mortelles des sujets" évoquées par Meknassi ne demeurèrent pas en effet une simple figure de rhétorique.

Concomitante de celle des provinces du Sud, une grave révolte embrasa ainsi le Gharb au début de l'année 1862. Elle se propagea rapidement vers l'Est sous l'impulsion d'un simple berger dont le nom devint par la suite synonyme de rebelle, Jilali Roghi. Celui-ci se présenta aux foules comme "le Mahdi" investi par Dieu de la mission de "remplir la terre de justice autant qu'elle est remplie d'iniquité". Il promit de leur livrer les richesses des villes. Or dans la mythologie populaire, c'était essentiellement dans les mellahs qu'étaient cachés l'or et l'argent. (125)

Ce soulèvement et la fièvre messianique au milieu de laquelle il se produisit impressionnèrent les populations aussi bien musulmanes que juives. Dérogeant à la "tradition" qui voulait qu'une rébellion n'éclate dans une tribu ou une ville que lorsque la Cour ne se trouvait pas dans son voisinage immédiat mais en pérégrination ailleurs ou en campagne contre d'autres dissidents, Roghi donna en effet le signal de la révolte alors que Sidi Mohammed séjournait encore à Rabat. Il poussa même la témérité jusqu'à "prédire à sa horde que les chevaux du sultan deviendraient son butin". (126)

La nouvelle de la débâcle des troupes envoyées contre Jilali et de sa progression vers Fès, "à la tête du ramassis de mauvais sujets qui, dit Naciri, le suivaient armés de bâtons et de frondes", se répandit rapidement. Le sultan, écrit-il, "s'émua vivement de cette affaire car Satan avait encore augmenté les mensonges de Roghi. (Leur écho était tel que) les Chrétiens de Tétouan, épouvantés, s'imaginèrent qu'il fallait prendre la fuite". (127)

Les alarmes ne furent pas moins vives dans d'autres villes. Du fait de la terreur qu'évoquait dans leur mémoire collective le souvenir des épreuves endurées par leurs communautés sous le règne d'autres "Mahdi-s" (i.e. Ibn Toumert, Moulay

125 - AEP, CC, Mogador, IV, le consul de France au Quai d'Orsay, 7.3.1862, "Les tribus du Sud... sont en pleine révolte et assiègent le frère du sultan... à Marrakech. Le gouverneur spéculait sur le siège et vend le blé à des prix élevés aux assiégés". Ibid., 12.7.1862: "La population croyait l'Empereur invincible avant la prise de Tétouan... L'indemnité de 20 millions de piastres imposée au Sultan a démoralisé les Marocains". Sur les précédents millénaristes v. H. Ferhat et H. Triki, op. cit., p. 5-24.

126 - A. Naciri, op. cit., pp. 250-251, "On aurait peine à croire celui qui, ayant été comme moi témoin de cette affaire, raconterait quel point atteignait la séduction que ce fou (exerçait) sur la populace (et) la confiance que celle-ci avait en lui".

127 - Ibid., La première attaque d'envergure du Roghi eut pour objectif la Casbah du gouverneur du Gharb, Ben Ouda. Lui et les siens furent massacrés et laissés sans sépulture. Les succès de Jilali sur les troupes dépêchées contre lui assurèrent une réputation d'invincibilité.

de leurs abus dans la gestion du maks et d'autres droits -(i.e. les Corcos d'Essaouira connus pour, dit le consul britannique dans ce port, leur "unscrupulous business practices"). (122)

Les arguments habituellement invoqués à l'appui de l'octroi de pareils privilèges à des éléments supposés mériter, dit le sultan, "la préséance en raison de leur appartenance à l'élite marchande et de leur attachement aux intérêts du Bit el-Mal" n'avaient que peu d'impact sur la masse des sujets. D'autant que même les négociants juifs ayant depuis plusieurs générations d'étroites relations avec le haut Makhzen se retournaient pratiquement contre lui et assumaient des fonctions consulaires pour le compte de puissances étrangères. (123)

D'autres Juifs, de moindre envergure, contribuaient eux aussi à l'aggravation du sentiment d'injustice et de discrimination que le maks inspirait à l'écrasante majorité des Musulmans. Ils se prévalaient en effet de leur qualité d'agents commerciaux ou de courtiers de maisons de commerce étrangères pour refuser de manière ostentatoire d'acquitter les droits de porte et les taxes instituées dans les souks.

Assez révélateurs à cet égard furent les propos d'un âmine exerçant à Larache. Outré, il fit une évaluation comparée des revenus que le maks assurait au Trésor et de ses inconvénients politico-religieux, et en proposa l'abolition pure et simple. Dans une lettre indignée qu'il fit parvenir à ce sujet au vizir des Finances, en le priant d'en transmettre la teneur au sultan, il exprima en ces termes le mécontentement des contribuables devant les taxes dont des Juifs se dispensaient: "Dieu seul sait, écrit-il, la peine que provoque dans nos coeurs l'humiliation infligée à l'Islam... (quand nous voyons) un dhimmi ne valant pas un sou entrer en ville et en sortir sans acquitter le moindre droit alors que le Musulman, homme du commun ou même chérif, est tenu de s'y soumettre... (De ce fait) nous sommes tous devenus la risée des Juifs et des Chrétiens!". (124)

c - Tension millénariste, révolte du Gharb, et "Pourim El Me'gaz"

Plus graves encore que le mécontentement provoqué dans les foyers urbains par les droits de portes, furent les réactions d'hostilité aux modifications apportées

122 - FO, 174, 72, Essaouira 1.9.1864, Elton à J.D. Hay sur l'usage qu'Abraham Corcos faisait de ses privilèges et la manière dont il exploitait la ferme des droits de portes.

123 - Dahir délivré par Sidi Mohamed à Jacob et Abraham Corcos (vice-consul des Etats-Unis à Essaouira), 18 joumada I 1279/ 11.11.1862.

124 - Ouataïq, 4, Mohamed ben Yahia à Madani Bennis, 25 joumada II 1280 / 7.12.1863; cet agent dénonça auprès du vizir dont il relevait les "pots de vin" que les adjudicataires des droits de portes de Larache avaient, dit-il, versé au grand-vizir "le fqih savantissime Si Tayeb Bel Yamani" -dont les "amitiés juives" étaient notoires- pour évincer leurs concurrents.

Les masses juives eurent aussi à pâtir elles aussi de cette situation. Elle furent en butte à des collecteurs installés aux portes mêmes des mellahs. De manière générale et en dépit de l'étroitesse des liens existant entre les uns et les autres dans diverses corporations d'artisans, il n'y eut cependant pas de "convergence" entre leur mécontentement et celui des Musulmans. Le contrôle que les notables israélites exerçaient sur leurs "frères" et la nécessité où ceux-ci se trouvaient de se plier aux consignes d'éléments alimentant la Caisse des pauvres, intercédant auprès du Makhzen, et possédant même les lieux du culte, contrarièrent en effet l'extériorisation de protestations contre le maks. Cette retenue s'imposait d'autant plus que les réactions suscitées par cet impôt en milieu musulman prenaient ici et là une coloration "confessionnelle". (118)

Cette tendance ne dépendait pas uniquement de l'aspect anti-canonique du maks. Elle s'expliquait également par l'aggravation des ponctions subies par les petites gens du fait des abus d'adjudicataires juifs. Agissant avec la complicité de caïds, ces derniers s'efforçaient en effet de réaliser de gros bénéfices pour pouvoir affermer d'autres droits soit directement, soit par le biais de prête-noms musulmans ou en association avec eux. (119)

Autre cause de mécontentement contre les Juifs: l'avance par le Makhzen à ces derniers de fonds publics. Même s'ils étaient, en leur qualité de négociants et de "banquiers" - "sacoches" disait-on-, en meilleure position pour surenchérir, de tels prêts leur donnaient encore plus de moyens pour arracher des "contrats" (concessions de droits) censés procurer de l'argent frais au Trésor. (120)

Parmi les gros fermiers-figuraient en effet des éléments lourdement endettés envers le Makhzen, au titre notamment d'avances d'argent et d'arriérés de droits de douanes. En avalisant l'adjudication à leur profit de divers octrois, le Sultan cherchait certes à faciliter le redressement d'"affaires" ayant souffert des perturbations provoquées par la guerre et à recouvrer les dettes. En procédant de la sorte, il n'en donnait pas moins l'impression de dilapider l'argent du "Trésor des Musulmans" et de "couvrir" l'enrichissement de "toujjar" juifs aux dépens des "Croyants". (121)

Cette perception était accentuée par la reconduction de dahirs de Respect et de sauvegarde en faveur de certains d'entre eux malgré l'ampleur et la notoriété

118 - S. Deschen, op. cit., pp. 90-103.

119 - Le contexte général était marqué par la médiocrité des récoltes, v. J.L. Miège, *Documents d'histoire économique et sociale marocaine au XIXème siècle*, Paris, 1969, pp. 80-82.

120 - G. Ayache, op. cit., p. 121.

121 - B.R., Registre n° K 46, Noms des principaux négociants débiteurs envers le Trésor à Essaouira et montants des sommes dûes. V. aussi D. J. Schroeter, *Merchants of Essaouira: Urban Society and Imperialism in Southwestern Morocco, 1844-1886*, Cambridge University Press, New York, 1988, p. 98.

Comme quelques uns de ses homologues radicaux, auteurs de fétouas similaires ou opportunément absents de la capitale, ce juriste critiqua également la tendance du Makhzen à admettre dans ses rangs un nombre accru de négociants (prédominant dans le corps des *oumana-s*) et à solliciter, sur des questions vitales, l'avis d'éléments s'enorgueillissant de leurs relations d'affaires avec des "Infidèles". A son avis, il était nuisible de consulter "les négociants de peu de foi car ils ne savent rien de la guerre et n'ont jamais été sur un champ de bataille en raison de leur couardise, de leur attachement aux biens de ce bas monde. (Ils) sont (en outre) impatients de fréquenter les (Européens) et leurs pays, ainsi d'ailleurs qu'ils le clament eux-mêmes... (Les) volumes de jurisprudence indiquent que même leur témoignage est irrecevable". (114)

Un autre "contestataire", Mohammedi Hammadi al Meknassi, puisa ses arguments en particulier dans les écrits de Lahcen Lyoussi. Il mit en garde Sidi Mohammed, de manière encore plus directe, contre l'illicéité de ses projets d'impôts et "les flèches mortelles des sujets injustement pressurés et invoquant Dieu (contre l'Imam) au lieu de... prier pour son salut". (115)

b - La dimension inter-communautaire du "maks"

Les mises en garde de juristes contre des "innovations" portant atteinte à l'ordre canonique ne faisaient d'une certaine manière qu'exprimer l'hostilité des populations à l'accentuation de ponctions fiscales auxquelles étaient associés, dans le cas particulier des "mukus", des négociants juifs. (116)

Le rétablissement de ces taxes aux portes des villes et sur les marchés en 1861, c'est-à-dire au moment même où l'hémorragie provoquée par la livraison à l'Espagne des réserves du Trésor en pièces d'or et d'argent plongeait le pays dans la première phase d'un cycle d'inflation particulièrement désastreux, greva en effet fortement le pouvoir d'achat de la masse des artisans dans les médinas, des petits boutiquiers et d'autres catégories sociales. (117)

Français en Algérie témoignaient, à ses yeux, de la "duplicité des Infidèles". En outre, dit-il, leur verser de l'argent de la sorte, c'était leur acheter la paix et payer une "jiziya"; "quel intérêt y avait-il, demanda-t-il, à sauver une ville au prix de la ruine de tout le pays et de la religion?".

114 - "Que de preux, écrit l'auteur de cette fétoua, sont morts de faim et de froid (sur les lieux de bataille) et que de couards et de lâches se sont enrichis par la ruse et le mensonge !", M. Daoud, op. cit., 5, p. 104-105.

115 - Ibid., pp. 113-116, fétoua datée du 9 moharrem 1277/ 29.7.1860.

116 - Cf. M. Rodinson, *Les Arabes*, Paris, 1978, p. 148, "pour la masse sunnite, la loyauté va plutôt à l'Etat idéal qu'à l'Etat réel".

117 - G. Ayache, *Etudes d'histoire marocaine*, op. cit., p. 119.

d'être partie prenante dans l'affaire du débit de boisson ouvert à proximité de la mosquée et d'attenter aux bonnes mœurs. Le gouverneur l'accusait en outre d'abuser de son statut de vice-consul pour s'adonner à des opérations de contrebande et de "couvrir contre tout droit" ses commis même lorsqu'ils étaient surpris en flagrant délit. Même des campagnards des régions avoisinantes, au fait de son pouvoir de "s'interposer" et eux-mêmes désireux de se soustraire aux poursuites engagées contre eux commencèrent, dit Achache, à faire appel à ses services malgré les protestations de leurs cheikhs contre des procédés risquant d'assurer l'impunité "à tous les malfaiteurs voulant échapper au Makhzen".

Signe des temps: pour se concilier Nahon, "le ramener à la pudeur et le dissuader de s'immiscer dans des affaires d'où ne pouvaient sortir que des désordres", le gouverneur prit sur lui, en geste d'apaisement, de faire présent à son fils d'"une belle mule, achetée à 150 mitqals". (112)

2 - Les aspects inter-communautaires des retombées générales de la défaite et des réformes

a - Une inversion de facto de la "dhimma"? Premières contestations du "coût" de la paix

Les nouvelles perturbations dont Tétouan était le théâtre s'inscrivaient en fait dans un contexte de tension plus générale affectant non seulement les relations inter-communautaires mais aussi les rapports entre Musulmans eux-mêmes. La souscription du sultan aux conditions de paix, les "innovations" fiscales décidées pour faire face à l'indemnité de guerre, et les mesures envisagées en vue de la création d'une armée régulière de type européen suscitèrent en effet un vif "débat" et des dissensions marquée... d'affrontements sanglants et ponctuées de menaces de saccage des mellahs.

Des ouléma-s, consultés au même titre que d'autres notables sur la licéité du rétablissement des "droits de portes" et d'autres octrois, contestèrent ainsi dès mars 1860 le principe même de la paix avec l'Espagne. D'après l'un d'entre eux, Ahmed Iraqui, imam du mausolée Moulay Idriss à Fès et partisan d'une sorte de "levée en masse" devant éviter aux "Croyants" de devenir des "dhimmis" de facto, "la trêve (signée) avec l'ennemi de Dieu sur la base du versement d'une indemnité dont le Bit el Mal des Musulmans (Trésor) ne dispose que du quart est inacceptable (illicite) et critiquable tant à cause de l'avilissement qu'elle implique pour l'Islam que du dépouillement des Musulmans de leur argent et de l'hostilité envers (le sultan) que (risque de susciter) cette lourde contribution". (113)

112 - Ibid.

113 - Le versement de l'indemnité, ajoutait Iraqui, affaiblit les Musulmans et risque d'"exacerber les convoitises de l'ennemi". Les violations de leur "parole" par les Espagnols en Andalousie et par les

le Makhzen ne fut pas seulement contraint de renoncer à toute velléité de sanction et dissuader les habitants de la médina de "tout règlement de comptes". Il dut aussi tolérer des empiétements et des anomalies portant ouvertement atteinte à son autorité et à sa souveraineté.

Malgré son silence sur le maintien au sein du mellah de la "Junta" sous sa forme "hispanisée" et sur la "Jiziya" à laquelle les "dhimmis" étaient en principe de nouveau astreints, il se heurta en effet dès les premiers mois de la rétrocession de la cité à une série de comportements qui, bien que limités, n'en étaient pas moins significatifs de ruptures et d'annonceurs de crises. Outre leur opposition à toute évaluation du volume de leurs transactions entre 1860 et 1862 aux fins de perception rétroactive de droits de douanes, les négociants israélites refusèrent ainsi tout inventaire et toute taxation des énormes stocks de marchandises rachetés à l'intendance espagnole quelques jours avant l'évacuation. (110)

Non moins inquiétants étaient également à ce niveau, non seulement pour l'exercice et le prestige de l'autorité en tant que telle mais aussi au niveau de relations inter-communautaires déjà fortement perturbées, les atteintes aux mœurs et les écarts sans précédent commis par des Juifs en médina au lendemain même de la "libération". Mis en garde par un groupe de Musulmans contre la "fitna" (révolte, désordre) qui risquait d'en résulter, Achache, s'interdit de sévir sans un ordre du sultan.

Du fait des risques diplomatiques, le naïb fut lui aussi prié d'aviser les légations concernées que des "dhimmis" avaient transformé le premier étage d'une maison mitoyenne de la Grande mosquée de la Casbah en "café" ouvert de jour comme de nuit à d'autres Juifs, à des Chrétiens, et à des "débauchés" (musulmans) qui venaient consommer du vin et jouer une musique assourdissante. Les premiers ne cessaient en outre de poursuivre de leurs assiduités et harceler publiquement, dans toutes les ruelles de la médina des "femmes vertueuses (qu'ils) abordaient en plein jour et invitaient à la débauche et à l'interdit". Et ce malgré les mises en garde répétées de la population "qui a fait établir un acte adoulaire" pour dégager sa responsabilité si quelque malheur arrivait à ces Juifs entrepreneurs. (111)

Une insistance particulière fut mise, dans l'exposé des plaintes de la médina, sur la responsabilité Menahem Nahon, ses excès et l'incitation de ses coreligionnaires à "dépasser toutes les limites". Il lui était notamment reproché

110 - Ibid., pp. 15-17, le sultan à Achache, 21 chaoual 1278/21.4.1862 et 21 hijja 1278/ 31.5.1862, sur l'opposition de Merry y Colom à tout inventaire de ces stocks "dont les Juifs avaient été les acquéreurs exclusifs" disait le nouveau naïb, M'hamed Bargach,

111 - DAR, Tétouan, D.G., n° 776, Achache au sultan et au naïb, 2 rabi I 1279 / 6.9.1862, au sujet des excès de M. Nahon et de ses coreligionnaires, notamment l'un d'entre eux de retour de Tlemcen et d'un médecin français lui aussi constamment en quête d'aventures galantes en médina.

L'hémorragie à laquelle le Trésor se trouvait confronté du fait de l'indemnité de guerre et le "manque à gagner" dû à l'affectation de près de 75% des recettes douanières au paiement du reliquat de cette indemnité et au remboursement de l'emprunt anglais excluait, dans l'optique du sultan, tout dédommagement des Tétouanais. Tout aussi inconcevable était l'éventualité d'une confiscation des biens pillés ou accaparés entre 1860 et 1862 par des Musulmans ("christianisés" disaient leurs coreligionnaires) ou des "receleurs" juifs, et de leur restitution à leurs propriétaires légitimes ou à leurs ayants-droit. (108)

Le Makhzen était d'autant plus résolu à renoncer à toute initiative dans ce sens que, outre les démarches de Picciotto et Cohn et les mises en garde répétées de Hay contre toute tentative de représailles émanant de caïds ou de particuliers contre des Juifs dans quelque partie que ce soit de l'"empire", les chefs de légations montraient, par de nouvelles prises de positions, leur détermination à imposer le respect du statu quo à Tétouan et à se poser en protecteurs des communautés juives dans tout le pays.

Pour "fidéliser" leurs "collaborateurs" israélites et en particulier les membres de la "Junta Comunal" - ainsi d'ailleurs qu'un nombre comparativement infime de Musulmans, notamment les frères Ab'eir "promus", l'un consul-honoraire, l'autre sujet espagnol-, les Espagnols les dotèrent ainsi de patentes de protection leur garantissant l'immunité judiciaire et fiscale. Quant à Hay, qui avait pourtant obtenu du sultan lui-même à Meknès des garanties (24 juillet 1861) mais était désireux de marquer de visu sa volonté de contrebalancer l'influence acquise par les Espagnols au sein d'une communauté dont la classe marchande gravitait essentiellement auparavant -du fait de ses liens avec Gibraltar- dans l'orbite britannique, ce fut en personne qu'il se rendit à Tétouan moins d'une semaine après sa libération pour "rassurer" sa population juive. (109).

A l'instigation en particulier de Menahem Nahon, vice-consul de France et l'un des plus chauds partisans du projet scolaire présenté par Cohn, les responsables parisiens de l'AIU pressèrent de leur côté le gouvernement français pour que la nouvelle école (officiellement inaugurée le 23 décembre 1862) soit placée sous sa protection.

La multiplicité et l'intensité des pressions déployées en faveur des Juifs de Tétouan, finirent pratiquement par inverser les termes du problème initial. En effet,

108 - J. L. Miège, op. cit., II, p. 388 "Alors qu'entre 1856 et 1860 le rapport moyen des douanes avait été de plus de 8 millions de francs par an, le Makhzen ne percevra en moyenne, entre 1862 et 1868, pour un commerce accru, que 2 millions de francs".

109 - Cette "solicitude" ne l'empêcha pas de réclamer, comme son collègue espagnol, le transfert en médina de la résidence du consul britannique jusque là obligé d'habiter au mellah. Instructions du sultan à ce sujet à Achache, 28 hijja 1278 / 26.6.1862, in M. Daoud, op. cit., 6, p.30.

"impossible de donner suite à ces plaintes. Le pillage n'a pas été commis par des individus identifiables et que l'on pourrait contraindre à restituer les biens volés mais par une masse (anonyme) de vauriens... Que les Tétouanais se souviennent du précédent d'Essaouira sous le règne de notre défunt Seigneur. Qui dans cette ville a pu rentrer en possession de quoi que ce soit ? (Personne), même si tout le monde savait que le pillage d'Essaouira avait été l'oeuvre des seuls Haha et Chiadma". (104)

Le souverain "conseilla" aux Tétouanais de renoncer à leurs réclamations et de "s'en remettre à Dieu". Comme le pillage et toute la catastrophe n'étaient, dit-il, que des signes de la volonté divine "le Tout-Puissant veillera Lui-même à compenser les pertes qu'Il a décidées". (105)

L'argumentation développée sur la base du précédent de 1844 ne pouvait cependant guère leurrer les Tétouanais. Disposant de nombreux "concitoyens" établis à Essaouira et d'autres au sein même de l'administration financière et fiscale, ils savaient certainement que des dédommagements avaient été versés aux Swiris en compensation des pertes subies lors du bombardement français. Ils ne devaient pas ignorer non plus que les Juifs en particulier avaient en outre été dispensés du paiement des arriérés de cinq années de jiziya. (106)

En sa qualité de vice-roi à l'époque en contact permanent depuis Marrakech avec Essaouira, voire y séjournant, Sidi Mohamed avait été étroitement associé à la relance de ce port par le biais de compensations et d'aides de toutes sortes aux négociants. Et notamment à des éléments de l'élite marchande juive qu'il classait lui-même parmi "les Juifs les plus efficaces, et que très peu d'(autres Juifs) pouvaient égaler dans la réalisation de (gros) profits (commerciaux)". De ce fait, son appel à la résignation pouvait difficilement "passer". D'autant qu'à la veille du déclenchement des hostilités avec l'Espagne, les Musulmans tétouanais les plus riches lui avaient consenti d'importantes avances de fonds en vue de l'achat de matériel de guerre. En outre, le pillage de leur ville avait été en partie le fait de soldats débandés de Moulay Abbas. (107)

104 - Ibid., p. 35, Sidi Mohammed à Achache, 17 rabi 1279 / 17.9.1862.

105 - Recommandation assortie, sur proposition du cadî Azimane, d'une réduction draconienne du nombre de fouqaha-s tétouanais habilités à délivrer des fétouas aux particuliers. Sous prétexte d'éviter "l'enchevêtrement des plaintes et la multiplication des litiges" inhérents à la liberté des sujets de solliciter et de se faire délivrer des "consultations" donnant un fondement canonique à leurs prétentions, le pouvoir cherchait vraisemblablement à neutraliser les velléités des victimes de vols et d'accaparements de se prévaloir d'"avis autorisés" pour se faire elles-mêmes justice.

106 - P.E. Bache, op. cit., p. 86. D. Corcos, Les Juifs au Maroc et leurs mellahs, p. 127.

107 - Le khalifa recommandant au caïd Ben Zakour de "protéger et de veiller au bien-être" des deux Corcos, 11 rabi II 1275 / 18.11.1858.

négociants juifs. Il possédait des biens immeubles au mellah -dont des maisons en co-propriété avec certains d'entre eux-, et intercédaient fréquemment en leur faveur auprès du sultan. (101)

De retour de la Cour, il se préoccupa, après avoir récupéré "les clés de la ville" et pris des instructions complémentaires auprès de Moulay Abbas, de réactiver les institutions de la cité. Il rappela à cet effet à leurs postes le mohtasseb et le cadi. Ce dernier était l'auteur de la fétoua ayant déclaré licite "l'émigration" des Tétouanais. (102)

Le sermon prononcé lors de la prière solennelle célébrée le premier vendredi après le départ des Espagnols représentait une autre indication sur la volonté non seulement du Makhzen en tant que tel mais aussi de divers segments de la population d'assurer à la ville une "transition" pacifique. Officiant du haut de la chaire de la Grande mosquée, Afilal, dont le Journal (1860-1862) recelait pourtant des propos extrêmement durs consignés sur le vif contre les Musulmans et les Juifs, s'en tint ainsi à "un discours de circonstance" dépourvu de toute vindicte. Son prêche fut une simple exhortation des "fidèles" à louer le sultan dont la sagesse avait permis "la purification de Tétouan, maintenant libérée de la vile présence de mécréants adoreurs d'idoles", "la résurrection de la religion", "la cicatrisation des coeurs déchirés et la réunion des familles séparées". Sa conclusion ne fut cependant pas tout à fait dépourvue d'ambiguïté: l'invocation de l'aide divine "pour que fusse assurée l'éviction des débauchés".

La formulation prêtait en effet à équivoque car la référence aux "malfaiteurs" -qualificatif s'appliquant tant aux voleurs qu'aux rebelles - pouvait désigner aussi bien des tribus telles que les Andjara qui commençaient à s'agiter - avant d'assassiner leur gouverneur un mois plus tard- ou celles du Gharb et du Haouz en rébellion ouverte que les "traîtres" et les "accapareurs" tétouanais. (103)

Devant l'intensité des pressions déployées par les habitants qui réclamaient des sanctions et ne renonçaient ni à tout espoir de vengeance et de récupération de leurs biens pillés après leur départ précipité ou pendant l'occupation, le gouverneur dut solliciter de nouvelles instructions. Evitant toute allusion aux vols et recels postérieurs à la fameuse nuit du 5 février 1860, le sultan lui répondit qu'il était

101 - Dahir de nomination, 14 chaoual 1278 / 15.4.1862, M. Daoud, op.cit., 6, p.11. Ibid., III, pp. 313-334, "Séquestre... Propriétés (et créances) des Acha'che au mellah".

102 - Ibid., p. 27, lettre du sultan avalisant la désignation de Mohamed Azimane au poste de cadi et celle d'Abdel-Aziz el Fega'i à celui de mohtasseb, 19 kâada 1278 / 19.4.1862. Ibid., p. 50, Azimane fut par la suite accusé d'avoir pour associé un "collaborateur".

103 - La bénédiction divine fut également appelée sur Moulay Abbas, pourtant responsable aux yeux des Tétouanais de leurs malheurs; texte partiel de la "khotba" prononcée le vendredi 1 kâada 1278 / 30.4.1860, in Ibid., pp. 18-19. Ibid., extraits du Journal d'Afilal.

e - Une transition sans heurt

Dans la perspective du sultan, il était impérieux d'éviter tout débordement dans une ville dont la "libération" s'avérait, au propre et au figuré, particulièrement coûteuse et dont toute la population était à ses yeux coupable; les Musulmans d'avoir capitulé sans combat face à l'ennemi, les Juifs d'avoir "collaboré" avec les forces d'occupation. Il lui fallait en outre tenir compte du rôle primordial de relais du pouvoir que Tétouan assurait dans une région où la stricte obéissance à l'autorité du Makhzen n'était pas le trait dominant parmi les populations fortement retranchées dans leurs montagnes et où la débâcle et les cessions territoriales exigées par les Espagnols autour de Ceuta et de Mélilla n'étaient guère de nature à rehausser son prestige.

De par le dynamisme de ses habitants et leur attachement à sa reconstruction et à l'atténuation du coup porté à leur réputation par la capitulation devant l'ennemi, cette cité était aussi à même de contribuer à la relance de l'économie du pays et de fournir -comme par le passé- une partie du haut personnel Makhzen. D'autant que, la guerre ayant révélé de graves défaillances, il devenait urgent de mettre en application les réformes appropriées et dont des avant-projets avaient du reste déjà été esquissés au lendemain du revers d'Isly.

Dans ces conditions, il n'était pas malaisé à Sidi Mohamed de souscrire aux recommandations de J.D. Hay et de tous ceux qui insistaient sur la nécessité d'épargner les Juifs. Adhérer à leurs conseils présentait même l'avantage supplémentaire de donner l'impression aux puissances "amies" que leur influence demeurait intacte - malgré leur dérobade au moment de l'épreuve- et de montrer à l'opinion publique européenne la magnanimité du Makhzen et sa capacité à maintenir l'ordre. Signe le plus évident de la renonciation du sultan à tout idée d'"épuration" d'une ville d'où les éléments juifs les plus compromis s'étaient d'ailleurs empressés de s'éclipser pour aller s'établir en Algérie, en Palestine, voire en Amérique du Sud: le rappel d'Abdelkader Achache au poste de gouverneur, c'est-à-dire d'un personnage dont la famille "trustait" depuis longtemps déjà le pachalik de Tétouan, réputé "à poigne", et conscient de la faiblesse du Maroc face à l'Europe. (100)

Il était également de notoriété que ce gouverneur, destitué une première fois en 1851 -avec confiscation d'une partie de son immense fortune- à cause, entre autres, de "sa tyrannie à l'égard de ses administrés (musulmans), tant gens de l'élite que du commun", entretenait de multiples relations d'affaires avec les gros

100 - H. V. Sephipha, *Vestiges du judéo-espagnol au Maroc (Hakitia) parmi les Juifs de l'Oranie*, in *Judaïsme d'Afrique du Nord aux XIX-XXèmes siècles*, Jérusalem, 1980, p. 160. Ce fut à Achache qu'avait échoué, lors de son ambassade à Paris en 1845, la mission de normaliser les relations du Maroc avec la France.

persuasion de Cohn et le prestige que lui valaient ses séjours en Terre Sainte et ses fonctions auprès de Rothschild firent le reste.

Il sut en particulier obtenir l'appui du grand-rabbin Isâac ben Oualid -celui-ci étant vraisemblablement au fait du degré d'avancement de l'idée de "restauration de l'Etat juif en Palestine" à laquelle travaillait, disait-on, James de Rothschild. Ce fut sans doute à son instigation que le projet initial d'école laïque fut adapté au contexte tétouanais. Il spécifia en effet la reconnaissance d'un droit de regard de "la communauté" sur l'enseignement que devaient dispenser des maîtres français, l'introduction dans les programmes de cours d'"histoire sainte" ainsi que l'insertion dans l'horaire hebdomadaire de deux séances réservées aux rabbins. (97)

Ainsi lesté, le projet d'école moderne devenait acceptable pour les "conservateurs". D'autant plus qu'il ne permettait pas seulement de renforcer les liens avec des coreligionnaires dont l'influence à Paris avait déjà eu un impact important sur le sort de ceux d'Algérie et de Tunisie (1857), mais aussi de neutraliser le prosélytisme dont les Franciscains faisaient preuve en milieu juif par le biais précisément des deux écoles de garçons et de filles fondées dès les premiers mois de l'occupation. (98)

La mission fut donc pleinement réussie: en sus de fermes assurances quant à une transition sans heurt, Cohn emportait avec lui la "bénédiction" des principaux rabbins et négociants de la ville à son projet scolaire. C'était là d'une certaine manière un véritable tour de force car en venant à bout des réticences d'une kéhila réputée pour sa piété et son attachement à l'orthodoxie il créa un précédent dont l'Alliance pouvait se prévaloir par la suite pour balayer les résistances d'autres communautés et multiplier le nombre de ses écoles au Maroc.

Non moins remarquable était, par ailleurs, l'aval obtenu à la fondation, dans une ville occupée par des Espagnols, d'une école dont la langue d'enseignement, les programmes, et les instituteurs allaient être français. Le gouvernement de Paris ne devait d'ailleurs pas tarder à montrer envers cet établissement et, par la suite, à l'ensemble du réseau scolaire dont il forma le premier noyau, un intérêt comparable à celui qu'il accordait aux missions catholiques en Orient. La Croix de la Légion d'Honneur récompensa la "prouesse" d'Albert Cohn à Tétouan et d'autres services "signalés". (99)

97 - I. Margalith, *Le baron Edmond de Rothschild et la colonisation juive en Palestine (1882-1899)*, Paris, 1957, pp. 64-66 indications sur A. Cohn.

98 - S. Schwarzfuchs, *Les Juifs d'Algérie et la France (1830- 1855)*, Jérusalem, 1981, pp. 42-67 et 373-78.

99 - Sur le rôle politique de l'AIU au Maroc et les mutations engendrées par l'extension de son réseau scolaire, v. M. Laskier, *The Alliance Israélite Universelle and the Jewish Communities of Morocco, 1862-1962*, State University of New York Press, Albany, 1983.

Il alla même plus loin lors de son séjour à Tétouan. Après qu'il eut exprimé à O'Donnell "la gratitude du Consistoire Central et de tout le judaïsme pour sa (propre) sollicitude et le comportement humain de (ses officiers et soldats) à l'égard des Juifs de Tétouan", il sollicita en effet l'adjonction au traité de paix d'une clause annexe stipulant l'engagement solennel du sultan de "réserver un traitement équitable à tous les Hébreux de l'empire chérifien". Comme ces propositions allaient dans le sens des intérêts de son pays, le général y souscrivit. Il donna des assurances quant au sort des Juifs après l'évacuation. Bien plus: il promit de faciliter "la délivrance de passeports gratuits aux Hébreux de Tétouan pour qu'ils puissent circuler librement et s'établir en n'importe quel point du territoire espagnol". Avec une restriction cependant: l'exercice public du culte juif demeurerait interdit en Espagne en l'absence d'une loi du parlement "rétablissant" la liberté religieuse. (95)

A l'instar de celle de Picciotto, la mission de Cohn ne se limitait cependant à l'obtention de pareilles assurances. Dans son optique et celle de ses mandataires, il fallait préparer l'ensemble des communautés juives du Maroc à de profonds changements. Et ce par le biais de l'instruction moderne, jugée en la circonstance comme le moyen le mieux approprié pour faciliter la transformation progressive des mentalités, des conditions de vie et, le moment venu, du statut juridique. Les réticences mêmes que des notables du mellah, invoquant leur contribution aux "hederim", "Talmud Torah" (équivalents de "msids") et "beth midrashim" (séminaires rabbiniques), opposèrent aux projets scolaires qu'il leur exposa témoignaient à ses yeux tant de l'ampleur de blocages incombant aux Juifs eux-mêmes que de l'urgence de la "régénération du peuple juif" dans cette partie du monde. (96)

Les "conservateurs" se montrèrent en effet hostiles à une entreprise à laquelle il était fait appel à leur concours matériel. Ils s'inquiétaient surtout de la voir véhiculer un état d'esprit préjudiciable tant aux traditions qu'aux hiérarchies et aux intérêts de familles dont dépendaient même les synagogues puisque quasiment toutes privées ou privatisées. Les pressions en faveur du changement étaient cependant trop fortes. Les bouleversements que venait de vivre la communauté, le fossé creusé du fait de la guerre dans les relations judéo-musulmanes, les incertitudes pesant sur l'avenir d'un pays dont la défaite face à l'Espagne venait de révéler la fragilité, et la solidarité agissante dont les "frères d'Edom" faisaient preuve, pesèrent en effet au profit d'un "amarrage" à l'Europe. La force de

95 - J. B. Vilar, op. cit., p. 110.

96 - Cf. critiques de Maurice Caplan - successeur en 1864 de Herman Cohn - contre les Juifs de Tétouan. Estimant qu'ils "deshonoraient le judaïsme et que leur communauté était empoisonnée par toutes sortes d'intrigues", Caplan percevait le mellah comme "un nid de vipères... et un lieu détestable où ne manquaient ni les bâtards ni la prostitution". D'après lui, ses coreligionnaires n'étaient que des "Jésuites pour qui ne comptait que l'argent et qui tenaient la Kabbale pour supérieure à la Torah", des "barbares dépravés... (plus) arriérés que les Indiens de l'Orénoque (et mûs par un) fanatisme pire que celui des Juifs de Pologne", cit. par S. Leibovici, op. cit., pp. 70-71. S. Deschen, op. cit., pp. 86-103.

présence de certains d'entre eux à de très hauts postes civils et militaires leur permettaient de peser sur la politique étrangère de leurs pays: "en France deux ministres sont juifs et d'autres ont des grades élevés dans l'armée... En Angleterre et ailleurs leur prestige est (également) grand et leur parole compte en raison de leurs immenses fortunes et du dévouement qu'ils mettent à servir leurs gouvernements".(91)

Etant donné les pressions considérables que pouvait déployer un tel "lobby", le sultan avait tout intérêt, insistait Hay, à se le concilier. Pour ce faire il devait se dépêcher de prendre les mesures appropriées "avant que la haine contre les dhimmis ne s'installe dans le coeur des chefs musulmans et que, par mesure de rétorsion, les Juifs (européens et américains) ne dressent l'opinion publique et ne poussent les gouvernements... à adopter tous une attitude résolument agressive à l'égard du Maroc". (92)

d - La visite d'A. Cohn à Tétouan et les assurances d'O'Donnell

Encore plus décisive que celle de Picciotto, dans la mesure où elle a "déblayé" le terrain pour la mise en place dès 1862 de la première école de l'Alliance Israélite au Maroc et dans le monde musulman, la visite entreprise par Albert Cohn bénéficiait de l'appui officiel du gouvernement français. Du fait des concours qu'il sollicitait à l'occasion de ses missions en Turquie, en Palestine et en Egypte, et de "mémoires" présentés, au terme de voyages en Algérie, en faveur de "l'émancipation" de ses coreligionnaires vivant dans ce pays, le personnage était connu depuis fort longtemps à Paris des ministères des Affaires étrangères et des Colonies. (93)

Officiellement dépêché au Maroc, en sa qualité de membre du Consistoire central des Israélites de France, "pour garantir (les Juifs) de Tétouan des dangers et des mauvais traitements dont ils supposaient qu'ils seraient menacés à leur retour dans cette ville lorsqu'elle serait évacuée par les Espagnols", il intervint à cet effet auprès de Moulay Abbas. Fort de l'appui de Hay et de ses collègues français, Castillon, et espagnol, Merry y Colom, il lui soumit un "mémoire" invitant le Makhzen à "donner les instructions les plus sérieuses et les plus précises au nouveau pacha qui devra se rendre à Tétouan après le départ des Espagnols, pour que personne ne soit molesté à cause des faits passés pendant l'occupation". (94)

91 - Ibid.

92 - Ibid.

93 - I. Loeb, *Biographie d'Albert Cohn*, Paris, 1878; d'origine autrichienne, A. Cohn (1814-1877) avait étudié la langue arabe à Vienne; établi à Paris depuis 1838, il était précepteur des enfants de James de Rothschild, chargé de la création de "colonies" en Palestine et du suivi d'oeuvres philanthropiques en Turquie et au Maroc; membre du comité central de l'AIU, auteur de divers travaux d'érudition.

94 - J. L. Miège, op. cit., II, p. 564, Castillon à son département, Tanger 27.7.1860.

Dans l'immédiat, cet émissaire tenta surtout de faire intervenir J.D. Hay auprès du sultan et de Moulay Abbas afin que fusse assurée la sécurité du mellah de Tétouan après le départ des Espagnols. Et ce même si, visiblement, la menace de "représailles" ne revêtait pas à ses yeux l'acuité que lui donnaient divers articles alarmistes. (89)

Une telle démarche était d'autant plus aisée que Hay, fraîchement promu au grade de ministre (mai 1860) -et ultérieurement fait par la reine Victoria "Knight Commander of the Order of the Bath" pour les services rendus à son pays entre 1860 et 1862, principalement la minimisation des acquis de l'Espagne - s'attachait à la normalisation de la situation au Maroc et à la restauration du statu quo. Déjà remercié par Sidi Mohammed pour ses "judicieux conseils" après la bataille d'Oued Ras, il insista auprès de lui, dès août 1860, sur les graves inconvénients de représailles que le futur gouverneur de Tétouan ou de simples sujets musulmans pouvaient être tentés d'exercer contre les Juifs. Il lui recommanda en particulier d'"ôter aux uns et aux autres tout motif de calomnie contre le Makhzen chérifien" par la proclamation d'une sorte d'amnistie générale en faveur "des sujets juifs que les Espagnols ont pris à leur service". Pour des raisons d'Etat, ajoutait Hay, il ne fallait point "les juger ou les sanctionner pour ce qui s'était passé". De tels conseils valaient, a fortiori, pour leurs coreligionnaires dans le reste du pays. (90)

L'argumentation développée à cet effet fut basée sur le rappel des traditions des "pieux ancêtres" du sultan envers les dhimmis, l'équité particulière dont son père fit preuve à leur égard, sa propre "clémence et sa compassion envers toutes les créatures de Dieu", ainsi que sur "le dynamisme commercial des sujets juifs et leur utilité pour les Musulmans". Elle comporta aussi une innovation d'importance: la référence explicite à "la solidarité agissante des Juifs de la Chrétienté à l'égard de leurs frères du Maroc" et, implicitement, aux pressions qu'ils étaient en mesure d'exercer sur leurs gouvernements respectifs en faveur ou aux dépens du Makhzen.

"Les Juifs d'Europe pensent, affirma Hay, qu'une fois rentré en possession de Tétouan, le gouvernement musulman maltraitera et réprimera les Juifs. pour avoir collaboré avec les Espagnols". Le Makhzen devait à tout prix éviter de s'attirer le ressentiment de ces Israélites, expliqua-t-il, car leur puissance financière et la

even...insulted by the populace in the street (of Jerusalem)". V. aussi J. M. Landau, *The Educational Impact of Western Culture on Traditional Society in Nineteenth century Palestine*, in *Ibid.*, pp. 500-511.

89 - Hay à Picciotto : "Taking into consideration the present unsettled state of this country..., I concur with (Moulay Abbas) in thinking that... it would not be advisable for the Sultan to attempt any abuses committed by his authorities... I shall be happy to renew my officious representations on behalf of your coreligionists in Morocco".

90 - M. Daoud, op. cit.,5, pp.12-14, Hay au naïb, 1.8.1860. FO, 99, 107, 29 rabî 1278 / 3.11.1861, le sultan à Hay.

c - La mission de M. H. Picciotto et les "conseils" de J.D. Hay

Ce fut dans ce contexte que l'Alliance et le Board, dépêchèrent des délégués au Maroc. Ceux-ci devaient recueillir des informations précises sur la situation de leurs coreligionnaires et prendre attache avec les ministres européens à Tanger. Comme la conjoncture internationale et marocaine semblait se prêter non seulement à la mise en garde du Makhzen contre toute atteinte à la vie et aux biens de ses sujets juifs mais même à la modification de leur statut canonique, ces délégués devaient également sensibiliser leurs "frères" à la nécessité du changement.

Au cours de l'été 1860, c'est-à-dire au moment précis où, outre les "événements" d'Orient, une résolution de la Chambre des Communes abolissait les derniers vestiges des "Jewish Disabilities" et parachevait ce faisant les droits politiques des Juifs de Grande-Bretagne et l'égalité des Israélites élus au Parlement avec leurs pairs chrétiens, Moses H. Picciotto, importante personnalité sépharade de Londres (originaire de Syrie) et membre du Board of Deputies, fut ainsi envoyé en tournée à Algésiras, Gibraltar, Tanger, Rabat et Essaouira. Sa mission consistait à s'enquérir des conditions des réfugiés et, de manière plus générale, de celles des Juifs du Maroc.

"La communauté de Mogador, constata-t-il dans cette cité où ses quelque 6.000 coreligionnaires formaient près du tiers de la population totale, comprend deux castes, l'une (est constituée) de marchands, l'autre des moyennes et basses classes. La première (se limite) à quelque 50 ou 60 familles qui sont autorisées à résider dans la Casbah - un quartier maure et européen privilégié- échappent aux charges et restrictions ordinaires, et jouissent de tous les droits communs de citoyens. La seconde catégorie forme, et de loin, la plus grande proportion de la communauté. (Ses membres) sont obligés de vivre à l'intérieur du mellah et sont sujets à toutes les restrictions vexatoires dont sont opprimés les Juifs du commun au Maroc". (87)

Ce fut sur la base de ces constatations que Picciotto, déjà associé aux projets philanthropiques de Montefiore en Orient, suggéra au Board et à l'Alliance, une série d'initiatives. La plus importante portait sur la propagation de l'enseignement moderne parmi les populations des mellahs. L'objectif étant de leur permettre de se prendre en charge et d'assurer elles-mêmes leur "relèvement". La leçon ayant été tirée des échecs essuyés dans ce domaine en Palestine, une insistance particulière fut toutefois mise sur la nécessité de préparer soigneusement la fondation au Maroc d'établissements calqués sur le modèle européen. (88)

87 - M.H. Picciotto, *Jews of Morocco*, op. cit., p. 24.

88 - Ibid.; K. Grunwald, *Jewish Schools under Foreign Flags in Ottoman Palestine*, in M. Ma'oz (éd.), op. cit., pp. 166- 167, "The great Jewish families in Paris and Vienna have been obliged to modify their plans (in Jerusalem) on account of the fanaticism of the Rabbinical authorities... Sir Moses was

publique occidentale pour la cause des minorités chrétiennes des pays musulmans.(84)

Pour que cet intérêt fût élargi à leurs propres coreligionnaires, le Board et l'Alliance axèrent leur propagande sur la "discrimination et les souffrances" que tous les non-musulmans enduraient en terre d'Islam". Bien que les Juifs syriens n'aient pas subi de dommages lors des "massacres de Damas", Adolphe Crémieux n'en fut pas moins quasiment le premier à réclamer l'envoi d'un corps expéditionnaire au Liban "pour protéger les Maronites". En dépit des suspicions et des sarcasmes que suscitaient parmi ses compatriotes chrétiens "la pitié des banquiers juifs (et) la tolérance des héritiers volontaires du déicide du Calvaire", lui-même et d'autres personnalités israéliques lancèrent aussi des souscriptions en faveur des rescapés des massacres. (85)

Les contextes syrien et marocain étaient certes différents. Mais, même si les Chrétiens syriens accusaient leurs voisins juifs d'avoir pris part aux massacres aux côtés de Musulmans, la "compassion" dont l'Alliance faisait preuve pouvait difficilement ne pas faciliter l'impact des campagnes de presse qu'elle menait pour présenter les Juifs du Maroc comme les prochaines victimes du "fanatisme musulman" et des "représailles des Maures". (86)

84 - Témoignage d'un catholique libanais devenu protestant, vice-consul des Etats-Unis à Damas, Mikhayl Mishaqa (1800- 1888), *Al-Jawab 'ala iqtirah al ahhab*, Beyrouth 1955, trad. par Wheeler M. Thackston Jr, *Murder, Mayhem, Pillage, and Plunder. The History of the Lebanon in the 18th and 19th Centuries*, Albany, 1988.

85 - Appel de Crémieux (12.7.1860): "Toute la terre nous était fermée, lorsqu'au premier jour de son immortelle révolution, la France... nous fit citoyens. Cette France qui nous a miraculeusement délivrés, c'est la France chrétienne. Et voilà qu'en Orient les Chrétiens sont livrés à la plus effrayante persécution... Leur seul crime est d'adorer le Christ! Israélites français, venons les premiers en aide à nos frères chrétiens", cit. par D. Cohen, *La promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Paris-Aix-en-Provence, 1980, II, pp. 627-630. J.P. Pascual, *La Syrie à l'époque ottomane*, in A. Raymond, *La Syrie d'aujourd'hui*, Paris, 1985, indications sur la pénurie de 1859-1860, l'amplification des clivages confessionnels sous l'effet des mutations générées par l'essor des échanges avec l'Europe et l'ascension d'exportateurs chrétiens. M. Ma'oz, (éd.), *Studies on Palestine during the Ottoman Period*, Jerusalem, 1975, p. 155. D. Cohen, Une souscription des Juifs de France en faveur des Chrétiens d'Orient en 1860, *R.H.M.C.*, XXIV, 1977, pp. 439-454.

86 - Cf. Pétitions adressées en juillet et septembre 1860 à Moses Montefiore par des Juifs de Damas, dont M. Menahem, banquier, brasseur d'affaires, et fermier, envié par des concurrents chrétiens: "Now... jealousy fills the hearts (of the Christians), by reasons that they have been murdered, plundered, and maltreated, whereas the children of Israel were left uninjured... The Christians have been plotting against us; many (Jews) have been thrown into prison and wrongly accused of having participated in the massacres", cit. par Bat Ye'or, *The Dhimmi. Jews and Christians under Islam*, London & Toronto, 1985, pp.278-281.

de trahison, qu'éprouvaient de nombreux éléments du fait tant de leur fuite à l'étranger et du séjour de certains d'entre eux sur le territoire même de l'ennemi que de la "collaboration" et des trafics de coreligionnaires demeurés sur place. Tous devaient aussi garder en mémoire le scandale provoqué par l'un des leurs, un certain Samuel Lasry, emprisonné dès le déclenchement du conflit pour espionnage au profit des Espagnols mais (discrètement) libéré à la demande de Hay - sollicité par le consul de France à Gibraltar, agissant lui-même à la demande du préfet d'Oran, ville dont le consistoire israélite était présidé par un frère dudit Lasry. (81)

b - Les "représailles". Propagande et réalité. Interférences moyen-orientales

Ces inquiétudes furent à l'origine d'une vaste campagne de mise en garde contre les risques de représailles censés peser sur les Juifs de Tétouan après sa rétrocession au Makhzen. L'un des Israélites réfugiés à Gibraltar, Menahem Nahon, lui-même intouchable en sa double qualité de naturalisé et de vice-consul français, fit ainsi parvenir à *L'Univers Israélite* un article appelant en termes pathétiques l'attention du "monde chrétien et religieux" (!) sur la situation tragique dans laquelle ses coreligionnaires risquaient de se retrouver si le sultan n'était pas mis en demeure pas de garantir leur vie et leurs biens: "en l'absence de garanties précises, écrivit-il, les Marocains (!) pourraient être tentés, à leur retour (à Tétouan), d'exercer sur eux leur vengeance". (82)

Pareils propos s'inscrivaient dans le cadre plus général de la mobilisation des responsables des associations juives européennes, notamment l'Alliance Israélite Universelle et le Board of Deputies of British Jews, en faveur de leurs coreligionnaires tétouanais menacés, affirmaient-ils, de "représailles", voire de "bûchers". (83)

Dans les démarches effectuées à cet effet auprès du Foreign Office et du Quai d'Orsay, ces associations bénéficièrent de l'expérience que certains de leurs dirigeants avaient acquise à l'occasion des "affaires" de Damas (1840) et Batto Sfez (1857). Elles furent également largement servies par le contexte créé au cours de l'été 1860 précisément par "les massacres de Damas" et l'intérêt accru de l'opinion

81 - J.B. Vilar, *Tetuan*, p. 95.

82 - N° du 27 mars 1860. L'insistance des publicistes sur "la vengeance" dont le mellah aurait été victime lors de la nuit du 5 février 1860 de la part de pillards que les Espagnols venaient juste de battre facilitait la propagation en Europe du thème du "Juif bouc émissaire des Maures vaincus". Cf P.A. Alarcon, op. cit., p. 1063, sur les craintes des "Hébreux" de Tétouan convaincus que les "Maures allaient les brûler vivs" - "Cuando se vayan los espanoles, los moros nos van abrasar vivos".

83 - Fondée le 17 mai 1860 à Paris, dans la foulée des "affaires" "Bato Sfez" (Tunis, 1857) et "Edgardo Mortara" (Bologne, 1858), par des Israélites français, l'Alliance se proposait d'œuvrer en faveur de "la liberté sociale et morale (des Juifs) qui souffrent sous le joug de la tyrannie et de l'esclavage" et de les aider à "retrouver leur dignité d'hommes (et) à conquérir (celle) de citoyens".

D'un autre côté et ainsi que le rapportaient le *Times*, *The Gibraltar Chronicle*, *The Jewish Chronicle*, *L'Univers Israélite* et, naturellement, les journaux espagnols, nul n'ignorait la "sollicitude" avec laquelle le gouvernement de Madrid accueillait sur son territoire les "réfugiés" du Maroc et celle dont ses troupes faisaient preuve à l'égard de leurs coreligionnaires demeurés à Tétouan ou y retournant. Dans les milieux avertis, il était en outre évident que les Espagnols voulaient conserver Tétouan et qu'ils n'appréciaient guère de voir les Anglais mettre à profit leurs "sacrifices" pour développer encore plus leur influence au Maroc. (78)

De ce fait, le souci des Rothschild de préserver leurs intérêts présents et futurs dans la péninsule et de ménager un gouvernement qui déclarait avoir amorcé l'"émancipation des Juifs" du Maroc pouvait être aisément concilié avec les devoirs de solidarité avec des coreligionnaires sur le sort desquels leur branche parisienne s'était directement penchée avant même 1860. (79)

Les Juifs de Tétouan, de leur côté, suivaient avec attention les informations diffusées par la presse sur les démarches des délégués du Makhzen. Malgré le refus des Rothschild, le départ des troupes espagnoles semblait imminent car le gouvernement de Madrid venait, malgré l'opposition d'une opinion publique déçue par ce qu'elle appelait "una guerra grande, una paz chica", de réviser ses exigences. Du fait des pressions de l'Angleterre, et des risques de reprise des combats, il déclara accepter de retirer ses troupes en contrepartie du paiement immédiat de la moitié seulement de l'indemnité de guerre. Le reliquat devait être prélevé progressivement sur les recettes des douanes par des "recaudadores" qu'il entendait affecter dans les ports du Maroc. (80)

Cette formule constituait un moindre mal au regard du sultan et des "émigrés" musulmans dispersés à Chaouen, Larache, El Qsar el Kébir et ailleurs, et espérant pouvoir "rentrer" pour, indiquent les "mémoires" de l'un d'entre eux, sortir de la déchéance dans laquelle l'exode les avait plongés. Au sein de la population juive, la perspective de rétrocession de la cité au Makhzen suscita au contraire de vives inquiétudes. Ces appréhensions tenaient au sentiment de compromission, voire

78 - M. Daoud, op. cit., 5, p. 142.

79 - Visite de Salomon de Rothschild à Tétouan en 1857 et affectation au mellah d'un médecin, le docteur Henri Hauser. Depuis lors, les prières pour la baronne Betty de Rothschild (1805-1886) - inspiratrice de la visite et de l'envoi de subsides aux indigents -, faisaient quasiment partie des dévotions des Juifs tétouanais. Sur l'emprunt finalement contracté en 1862, avec l'aval effectif du gouvernement britannique, auprès de "Mrs Robinson & Fleming, (et) Philip Falton Blyth", v. texte du contrat in J.L. Miège, *Documents d'histoire économique et sociale marocaine au XIXème siècle*, Paris, 1969, pp. 57-62.

80 - *Espana*, journal diffusé dans la ville occupée, apprit ainsi à ses lecteurs dans son numéro du 9.1.1861, que "la maison de Rothschild a refusé de consentir le prêt sollicité par l'Empereur du Maroc pour payer l'indemnité de guerre".

actuellement à Fès, va être effectivement envoyé (à l'étranger) comme ambassadeur". (74)

Bien que cette offre de services n'ait pas eu de suite, elle n'en témoignait pas moins à la fois de la qualité de l'information dont disposaient les gros brasseurs d'affaires juifs, de leur aptitude à anticiper, et de leurs méthodes de "démarchage" ainsi de "l'esprit de suite" dont ils faisaient preuve, quels que fussent les aléas de la conjoncture politique, dans leurs rapports avec le haut-Makhzen. Etablis à Gibraltar, Londres, Manchester ou ailleurs, certains d'entre eux ne se contentaient du reste pas d'entrer ponctuellement en contact avec celui-ci. Ils entretenaient des relations suivies avec la Cour. (75)

A l'instigation de J.D. Hay, dont les "conseils" avaient d'ailleurs fortement pesé sur sa décision de souscrire finalement aux dures conditions des Espagnols au lieu de poursuivre la lutte comme l'y encourageaient les partisans du "jihad" à outrance, ce fut plutôt à Londres que Sidi Mohammed envoya des délégués pour contracter un emprunt. Premiers à être pressentis, les Rothschild, dont la branche française avait affecté avant 1859 un médecin européen au mellah de Tétouan, posèrent un préalable: la garantie du gouvernement britannique. Le degré de solvabilité du Makhzen, disposé à payer des intérêts malgré les interdits islamiques en la matière et à consentir des prélèvements réguliers sur ses recettes douanières, ne semble cependant pas expliquer à lui seul une telle exigence. Plus décisifs paraissent avoir été à cet égard l'importance de leurs investissements dans la péninsule et les perspectives qu'ouvrait devant eux son développement ferroviaire et industriel et, partant, leur souci de rien entreprendre qui puisse mécontenter le gouvernement de Madrid. (76)

L'ouverture de l'Espagne aux banques juives (les Rothschild y étaient représentés par deux coreligionnaires fort dynamiques, Ignacio Bauer et Daniel Weisweller, celui-ci remplissant aussi les fonctions de consul d'Autriche, de Brême et de Lubeck) et aux Juifs eux-mêmes (quelque deux cents Israélites français, autrichiens, et allemands concentrés principalement à Madrid) n'en était certes qu'à ses débuts. Elle n'en paraissait pas moins des plus prometteuses. Un Juif allemand, Léopold Lehman, ne venait-il d'ailleurs pas d'accéder (1860) à la présidence de la Banque de Madrid, et des entreprises textiles créées par des Juifs ne se multipliaient-elles pas dans le nord du pays? (77)

74 - Ibid.

75 - M. Abitbol, *Témoins et acteurs. Les Corcos et l'histoire du Maroc contemporain*, Jérusalem, 1971.

76 - C.C. Aronsfeld, *The Ghosts of 1492. Jewish Aspects of the Struggle for Religious Freedom in Spain, 1848-1976*, New York, 1979, p. 18.

77 - Ibid.

et vizir des Finances, Haj Mohammed Ben Madani Bennis. Ils lui suggérèrent une série d'opérations commerciales et monétaires où, l'assurèrent-ils, il avait personnellement fort à gagner. (71)

"Nous avons entendu dire, lui écrivirent-ils, que si notre Seigneur choisit la paix, il aura besoin de 20 millions de douros à verser à titre de "dhîra" (indemnité) à l'Espagnol pour le faire sortir de Tétouan... Notre Seigneur voudra peut-être mettre en vente des céréales ou d'autres marchandises... Nous avons été informés que cette année..., la récolte sera bonne dans le Gharb et ailleurs... Si notre Seigneur veut vendre de grosses quantités de céréales à bon marché, nous pouvons lui acheter 200.000 ou 300.000 fanègues et plus. A condition qu'il s'agisse de récoltes de l'année dernière ou de cette année... Le paiement s'effectuera, selon la volonté de notre Seigneur, après chaque livraison (à lui-même) ou (par lettre de change) aux Espagnols". (72)

L'offre portait aussi sur le rachat, à concurrence de 400.000 rials - et plus le cas échéant-, des réserves du Trésor en pièces de monnaie étrangère (pièces dites *Rey Carlos* - à trois barres, quatre barres -, *Rey Fernando* / *Bou Medfâa* (au canon) susceptibles d'être refusées par les Espagnols - à cause de leur dépréciation ou de leur contrefaçon- ou que le sultan voulait écouler sur des places où le taux de change était élevé. (73)

Difficilement identifiable, en raison du vague volontairement observé par l'auteur de cette lettre, de crainte qu'elle ne tombe entre des mains autres que celles de son destinataire, le véritable consortium qui semblait se mettre en place pour exploiter l'opportunité que présentaient les embarras financiers du sultan, chercha à tout prix à "intéresser" le vizir: "nous vous laisserons à vous et à vos amis (une commission de) 0,5% dans l'affaire des douros et 1% sur les exportations de céréales... Si nous (parvenons à conclure) de gros achats avec notre Seigneur, (soyez assurés) que vous aurez vous et vos "associés" un bon bénéfice et un cadeau encore plus grand... En tous cas, réponds-nous vite (pour que nous puissions prendre le bateau à temps) et trouves-nous quelque grosse affaire avec notre Seigneur, que Dieu lui assure la victoire, et dis-nous si Haj Larbi Attar, le caïd d'Essaouira

71 - DAR, Tétouan, D.G., Gibraltar. 15 ramadan 1276 / 6.4.1860, et adressée à "l'ami et noble tajer" Madani Bennis par un certain Jacob T... (?) au nom de ses associés.

72 - Les stocks de céréales du Makhzen provenaient en partie de l'impôt perçu en nature sur les récoltes.

73 - L'offre concernant les pièces de monnaie montrait une grande familiarité avec les défaillances du système monétaire au Maroc: insistance sur les spécifications précises que devaient comporter les "Rey Carlos" et autres à leur livraison à Tanger (refus des pièces "falso", comportant un trou, ou dont l'effigie était effacée).

sujétion canonique des habitants de ce quartier. D'autant que les membres de la "junte" siégeaient également au sein du "conseil municipal mixte". Ils y avaient la responsabilité de sections très "sensibles". Mesod Ibn Sacar et Judah Abecassis s'occupaient ainsi des "édifices publics et du réaménagement de la cité" - avec leur lot de démolitions et de misères-, Judah Abouderham de la voirie - autrement dit d'un secteur basé en partie sur la mobilisation de nouveaux "pauvres pour le balayage et le transport des ordures, y compris celles résultant de produits "impurs" consommés par des Chrétiens-, et Isâac Abecassis et Moshe Benyunès de l'éclairage public - avec là aussi réquisition de main d'oeuvre et dégagement d'emplacements pour la pose de poteaux. (70)

Compte tenu de l'ampleur des "écarts" dont certains d'entre eux s'étaient rendus coupables et des rancunes qui, à tort ou à raison, s'amoncelaient contre eux, les habitants du mellah ne pouvaient qu'appréhender le jour de l'inévitable rétrocession de la ville au Makhzen. Pour limiter les "dégâts" qu'ils redoutaient, et dont devaient certainement les menacer des Musulmans qui attendaient le moment de se rendre justice, ils se mobilisèrent et essayèrent de s'entourer de "garanties" susceptibles de leur assurer une "réinsertion" sans heurts dans la cité de nouveau sous pouvoir islamique.

II - L'IMPACT INTER-COMMUNAUTAIRE DU "COUT" DE LA LIBERATION DE TETOUAN

1 - Espoirs et appréhensions face aux perspectives d'évacuation des troupes espagnoles

a - Tentatives d'emprunt. Le refus des Rothschild

Les Espagnols avaient accepté au lendemain d'Oued Ras (23 mars 1860), terrible bataille qui fit prendre conscience à O'Donnell du danger d'embourbement de ses troupes voire de retournement du cours de la guerre, le principe de l'évacuation de Tétouan. Mais, désireux de rester sur place et au fait de la modicité des réserves du Trésor marocain, ils avaient exigé une exorbitante indemnité de vingt millions de douros (soit près de cent millions de francs-or).

Des juifs marocains établis à Gibraltar et à Marseille, encore mieux informés sur les énormes difficultés financières du Makhzen, cherchèrent à lui proposer leurs services. Comme en 1837-1844, période au cours de laquelle certains de leurs coreligionnaires firent de grosses affaires en secondant Sidi Mohammed - alors khalifa- et le vizir Taleb Bengelloun dans la fourniture de matériel de guerre aux résistants algériens, ils prirent contact à cet effet avec le grand négociant de Fès

70 - J. B. Vilar, op. cit., p. 72 "Las comisiones mixtas judeo-islamicas, bajo supervision hispana, se aplicaron con ahinco a sus trabajos en un clima de tolerancia y laboriosidad".

gouverneur civil espagnol. Chacune des deux sections était dirigée par un "alcade" de sa confession. A ces fonctions furent respectivement désignés le négociant Lévy A. Cazes et A. Ab'eir. Celui-ci, lui aussi riche marchand, propriétaire foncier et, cas unique dans tout le Maroc, seul musulman à occuper un poste d'agent consulaire, devint aux yeux des Tétouanais musulmans un "renégat" et le symbole même de la honte. (68)

Sachant depuis la signature du traité de paix que Tétouan ne constituait plus qu'un "gage" que les Espagnols s'étaient engagés à rétrocéder une fois perçue l'indemnité de guerre qu'ils exigeaient, "l'alcade Ab'eir", redouta des représailles. Pour essayer d'atténuer la haine dont il était l'objet, il tomba "malade" et s'efforça de ne pas assumer ses fonctions. Il multiplia aussi les démarches auprès de Moulay Abbas pour se faire "absoudre" par un "dahir de respect et de sauvegarde". (69)

Présentée comme l'expression de la volonté des Espagnols de faire travailler ensemble les "forces vives de la cité" pour le bien de tous ses habitants et la manifestation la plus tangible de leur tolérance et de la "collaboration harmonieuse des hommes des trois religions", cette municipalité représentait le comble du "désordre" du point de vue de la majorité musulmane: c'était l'effondrement la Cité islamique.

Cette situation paraissait en effet encore plus intolérable à des "Croyants" qui, du fait de la "promotion" de Juifs au même niveau que des Musulmans -même si les membres du conseil n'étaient pas perçus comme des modèles d'attachement à la foi-, se sentaient "rabaissés" au niveau de leurs "dhimmis". Comme dans le reste du pays, ceux-ci bénéficiaient certes auparavant du droit d'organiser comme ils l'entendaient leurs affaires internes, de régler les différends d'ordre autres que pénal devant leur "bet din", de lever des taxes au sein de leur communauté pour alimenter la Caisse des pauvres, et de gérer leurs biens "heqdesh". Légalement cependant, ils ne pouvaient avoir aucune autorité sur des Musulmans ni être associés à leurs décisions. Leur propre autonomie interne s'inscrivait dans un système fondé sur le principe de la suprématie de l'Islam. Suprématie qu'ils reconnaissaient par le versement d'un impôt de capitation, la "jiziya", et l'obéissance au coreligionnaire - en principe élu- exerçant les fonctions de "Cheikh al Yahoud" et servant de représentant et d'agent de liaison auprès du Makhzen.

A à ce niveau aussi, l'occupation se traduisit par des "innovations" ressenties par la majorité musulmane comme autant d'atteintes au Chrâa et à la "tradition". Les Espagnols établirent en effet et dotèrent de la personnalité juridique dès le mois de février 1860 une "Junta Comunal Israelita" spécialement chargée de la gestion des affaires du mellah. Une telle institution semblait consacrer la rupture définitive de la

68 - J. B. Vilar, *La Juderia de Tetuan y otros ensayos*, Murcia, 1969, pp. 70-74.

69 - M. Daoud, op. cit., 5, p. 234.

possédaient au mellah ainsi que ceux des échoppes et ateliers qu'ils louaient en médina même à des marchands ou des artisans juifs. (63)

Décidé au moment même où, du fait des destructions occasionnées par l'élargissement des rues et d'autres aménagements, la raréfaction des locaux à usage commercial ou d'habitation favorisait plutôt un mouvement à la hausse, un tel blocage incitait encore davantage les gens de la médina à considérer leurs voisins comme des "profiteurs de guerre". De nombreux Musulmans, dit le témoin cité plus haut, "ont perdu beaucoup d'argent au titre des loyers que les Juifs devaient leur verser ainsi que des arriérés dont ils étaient débiteurs". (64)

D'ailleurs, au mellah même, des éléments, choqués par l'"affairisme outrancier" de coreligionnaires, s'indignaient de l'avidité de "ces frères en Israël plus favorables à l'or et à l'argent qu'à tout autre chose" (65). L'absence de retenue affichée par ceux qui refusaient de s'acquitter de leurs loyers ou prenaient effrontément part à l'écoulement des biens volés, sous les yeux de leurs propriétaires légitimes de retour sur les lieux ou de membres de leurs familles, provoquait de temps à autre toutes sortes d'échanges d'invectives voire d'accrochages. Les autorités d'occupation mettaient à profit ces incidents pour s'arroger le rôle d'arbitres: "si l'Espagnol ne les retenait pas, s'indigne l'auteur du "Manuscrit de Madrid", les Juifs commenceraient à battre les Musulmans". (66)

Le recours des autorités d'occupation à des Juifs en guise d'interprètes et de crieurs publics pour la notification à la population de leurs décisions et de règlements nouvellement édictés accentuait les ressentiments à l'égard de ces derniers. Obligés de faire montre de zèle pour pouvoir demeurer à leur poste et conserver la maigre rémunération qui leur était allouée et hargneux parce que placés du côté du plus fort, ces hérauts ne suscitaient que haine et mépris. Circonstance aggravante: ces "collaborateurs" étaient des "dhimmis" notifiant dans une cité musulmane les ordres de "Chrétiens", avec leurs lots quotidiens de tracasseries et de brimades, à des "Croyants" ayant en vain réclamé la désignation d'agents de liaison parmi leurs propres coreligionnaires. (67)

c - La "Junta mixte", un modèle de tolérance et de collaboration ?

A l'aggravation de l'humiliation qu'éprouvaient les Musulmans concourait également la création d'un "Ayuntamiento mixto judio-morisco" formé à parité égale de quatorze "conseillers municipaux" juifs et musulmans supervisés par un

63 - Ibid., p. 287.

64 - Ibid., p. 278.

65 - S. Leibovici, op. cit., p. 47.

66 - M. Daoud, op. cit., 5, p. 287.

67 - Ibid., p. 278.

Aux craintes que suscitaient au sein de la communauté les entreprises scolaires des missionnaires, à l'affliction liée au "deshonneur" de leurs filles et à l'indignité que les éléments pieux ressentaient devant la promiscuité forcée avec des "goyim", s'ajoutait également, cette fois-ci au niveau judéo-musulman, l'image déplorable de recéleurs que les habitants du mellah donnaient à leurs voisins de la médina. Des officiers et des soldats espagnols compromettaient en effet irrémédiablement les Juifs aux yeux des Musulmans. Ils leur vendaient ou les chargeaient d'écouler pour leur compte les biens qu'ils pillaient dans les campagnes environnantes et, surtout, en médina - aussi bien dans les maisons et les boutiques des "émigrés" que dans celles que les travaux d'élargissement des rues réduisaient en décombres - leurs propriétaires étant tenus à distance et empêchés de récupérer quoi que ce soit.

Presque toute la population musulmane avait été, à des degrés divers, affectée par ces vols. Ce furent surtout les maisons des gros négociants ayant fui la ville au cours de la nuit du 6 février et celles des hauts fonctionnaires Makhzen "absentéistes" - notamment les nombreux oumana-s exerçant dans d'autres ports mais ayant leur résidence principale dans leur ville natale - qui enregistrèrent les pertes les plus sévères.

Véritables petits palais regorgeant de meubles de luxe, tentures, tapis, argenterie, glaces, armes anciennes, et bibelots de toutes sortes, ces riches demeures ne pouvaient que tenter les envahisseurs. Quant aux Juifs, il leur était malaisé, confrontés comme ils l'étaient à une conjoncture difficile et ayant été eux-mêmes dépouillés la veille de la chute de la ville, de résister à l'envie de "faire des affaires". Surtout lorsque l'offre venait d'officiers supérieurs des troupes d'occupation. A telle enseigne qu'un témoin musulman crut devoir rapporter, non sans exagération, qu'"à l'exception d'une infime minorité demeurée à l'écart des trafics de ses frères, les Juifs paraissent s'être tous enrichis rapidement". (62)

Les habitants de la médina savaient certes que ces derniers faisaient des bénéfices substantiels sur des opérations plus licites puisque, pratiquement seuls sur la place et ayant comme clients des Espagnols "habités à la cherté dans leur propre pays et payant un prix fort avec l'impression de faire malgré tout de bonnes affaires", ils "demandaient le prix qu'ils voulaient". Néanmoins, dépossédés de leurs biens et confrontés à toutes sortes de privations, ils étaient d'autant plus amers envers les Juifs qui paraissaient profiter de leur malheur que les autorités d'occupation avaient décrété le gel des loyers des maisons et des boutiques que des Musulmans

62 - M. Daoud, op. cit., 5, p. 287; p. 283 indications sur les officiers supérieurs compromis et leur refus de restituer les biens volés; pp. 291-292 et 320, sur les receleurs juifs. Cf. F. Hardman, op. cit., p. 245, "Two Jews caught stealing from a Moorish house were visited with strifes".

de Maternidad", notamment à Algésiras, où des "soeurs" s'occupaient de les élever dans la religion catholique. Cette formule, adoptée avec l'aval du gouvernement de Madrid, lequel avait du reste expressément fait insérer dans le traité de paix des clauses spécifiques consacrant la liberté d'établissement des missionnaires au Maroc, était présentée comme la solution ad hoc de l'infanticide. La population du mellah, pour laquelle les enfants nés de mères juives devaient être considérés comme juifs même si leurs pères ne l'étaient pas, dut se résigner au fait accompli.

Mais si le baptême de bébés nés de pères inconnus présentait malgré tout l'avantage de la débarrasser de bâtards qui la déshonoraient, la conversion de mères-célibataires, d'autres jeunes filles et de quelques adultes, hommes et femmes, montrait bien le sens ultime de l'oeuvre à laquelle s'attelaient les Franciscains. Et ce fut à ce niveau que se situa l'une des causes majeures de la friction latente dont furent empreintes les "retrovailles judéo-espagnoles". (60)

Ces premières conversions n'étaient pas cependant les seules manifestations de prosélytisme à inquiéter les Juifs. Nourrissant des projets à long terme, les Franciscains avaient en effet recours à des méthodes beaucoup plus prometteuses puisque fondées sur des bases ayant déjà fait ailleurs les preuves de leur efficacité. Pour doter l'oeuvre missionnaire en milieu juif d'un solide ancrage, leur supérieur à Tétouan - celui-la même qui baptisa solennellement la première néophyte israélite, sous le nom de Maria Joaquina Francisca - ouvrit en effet, dès août 1860 et avec le concours de l'autorité militaire, une école primaire au sein même de son couvent et tenta de persuader les Juifs d'y envoyer leurs enfants car, leur fut-il déclaré, "l'Espagne se souciait de leur bien-être et voulait contribuer à leur progrès".

Des appels furent publiés à cet effet dans *El Noticiero*. Quelque temps plus tard, fut annoncée l'ouverture d'une nouvelle école destinée aux jeunes filles. Les Israélites furent conviés à faire bénéficier leur progéniture de l'instruction moderne dont "toutes les personnes civilisées, quelle que soit (leur) religion" reconnaissaient l'utilité. Les croyances, disait ce journal, "ne s'opposent nullement à l'éducation, si nécessaire de nos jours, (et) dont nous avons entendu louer les bienfaits par les enfants d'Israël précisément dont beaucoup envisagent d'envoyer leurs fils s'instruire dans des collèges d'Europe depuis que notre exemple leur a ouvert les yeux". Il fut rappelé à l'occasion que "(l'Espagne) conseillait aux Juifs d'envoyer (aussi) leurs fils à l'école de garçons (fondée par les missionnaires afin) qu'ils (y) boivent les premières eaux de l'inépuisable richesse de l'instruction qui, loin de s'opposer à leurs principes religieux, est en harmonie avec eux". (61)

60 - Ibid. p. 120, 135, 156, et pp. 250-251 sur la conversion d'un dénommé Jacob Cohen, baptisé sous le nom de Manuel Maria de Belem, engagé dans la marine de guerre espagnole, déserte ultérieurement et retourne au judaïsme.

61 - Cité par S. Leibovici, op. cit. pp. 34-35.

Pour témoigner leur gratitude aux Espagnols entrés à Tétouan juste à temps pour les délivrer des pillards, ils instituèrent même un *Pourim de los Cristianos* célébré depuis lors pour commémorer cet "événement heureux" voire, étant donné le sens habituel de *pourim* chez les Juifs, un "miracle". Contraintes ou spontanées, de telles manifestations -d'où n'était pas totalement absent le souci de "refaire" l'unité de la communauté en réunissant autour des mêmes prières la masse de ceux qui n'avaient pu s'enfuir et les coreligionnaires qui avaient "abandonné" leurs "frères"- semblaient indiquer au regard des Musulmans que leurs voisins qui, hier encore, commémoraient le douloureux souvenir de l'"Expulsion" de leurs ancêtres et des bûchers de l'Inquisition, célébraient maintenant la victoire de l'ennemi et se réjouissaient de la catastrophe qui venait de s'abattre sur le pays. (58)

Les dragonnades imposées au mellah accentuaient cette impression. En dépit de l'hostilité des "conservateurs" et de l'humiliation qu'ils éprouvaient d'avoir à héberger des "goyim" dont la présence perturbait leur vie religieuse et familiale, des éléments de la médina ne tardèrent pas à assimiler cette cohabitation forcée à une convivialité librement assumée, source de profits pour les uns et de plaisirs pour les autres. D'après un témoin oculaire, "lorsque les Espagnols entrèrent à Tétouan, ils réquisitionnèrent toutes les maisons vacantes des "émigrés" musulmans. (Au mellah par contre) ils s'installèrent sous le même toit que les Juifs... L'adultère jusqu'alors inconnu des Juives se propagea parmi elles. Seule une minorité demeura à l'écart de la prostitution. Et tout cela pour de l'argent!". (59)

Les nombreux cas de séduction de jeunes juives par des soldats espagnols et les naissances illégitimes qui en résultèrent confirmaient les soupçons pesant sur les liaisons ayant affecté les mœurs du mellah. Diverses familles, s'estimant irrémédiablement déshonorées, prirent en effet le parti d'émigrer en Palestine et ailleurs. Des filles-mères, livrées à elles-mêmes, se virent dans l'obligation d'abjurer pour pouvoir épouser leur séducteur. Celles qui refusaient d'apostasier ou ne parvenaient pas à identifier le père de leur enfant vécurent elles aussi dans le déchirement. Incapables de subvenir aux besoins de leur bébé, elles durent l'abandonner aux missionnaires franciscains.

Ayant installé leur siège au mellah même, ces derniers exigeaient la renonciation définitive des "madres-solteras" aux nouveaux-nés. Une fois obtenu l'accord des mères-célibataires, ils les baptisaient et les envoyaient dans des "Casas

58 - J.B. Vilar, *Tetuan...*, op. cit., p. 127.

59 - Cité par M. Daoud, op. cit., 5, p. 286, renvoyant dos à dos "les Chrétiens et les Juifs, tous adorateurs du dirham", l'auteur de ces propos se félicite de l'attachement à la vertu dont firent preuve ses propres coreligionnaires, "même les femmes débauchées, dit-il, s'étaient éclipsées...", et ce au grand dépit de l'Espagnol". Bien que formulé en des termes se prêtant à une double lecture, un autre témoignage, cité supra, semble indiquer que les officiers logés dans les demeures des rares marchands de la médina restés sur place "compromirent" aussi les femmes de leurs "hôtes".

Des délégués juifs, tels qu'Albert Cohn, responsable des oeuvres philanthropiques des Rothschild en Palestine, venaient même sur place s'enquérir de ses besoins. Les appels qu'ils lançaient au terme de leurs tournées suscitaient encore davantage d'élans de générosité en Europe et même dans la lointaine Amérique. Les échos que la population musulmane recevait de tant de dévouement accentuaient son sentiment d'abandon. (56)

Dans ces conditions, il était somme toute normal que la haine qu'inspirait l'occupant englobât la civilisation même qu'il était censé représenter: ses moeurs, ses jeux, ses danses, ses manières de se mouvoir et sa façon de manger paraissaient aux Musulmans cherchant quelque refuge dans leur "différence" comme le comble de l'incivilité voire de la barbarie. (57)

b - Dragonnades, prosélytisme et affairisme au mellah

Le dénuement auquel les Musulmans étaient réduits, le fait que le mellah ait été épargné par les démolisseurs, la disponibilité voire le zèle que des Juifs montraient à seconder l'occupant et à tirer profit de sa présence à leurs dépens, et les incitations répétées des Espagnols à la haine raciale finirent par altérer notablement les sentiments de compassion que des habitants de la médina éprouvaient à l'égard des "dhimmis" malmenés par la soldatesque espagnole.

En effet, et alors que l'écrasante majorité des Musulmans portait toujours le "deuil" de la défaite et souffrait de la présence de l'envahisseur dans les murs de sa cité, la population juive, seule à l'avoir accueilli avec des vivats le 6 février 1860, semblait s'en accommoder plutôt bien. Les Juifs se trouvaient certes en butte au prosélytisme de missionnaires franciscains -découragés par le "fanatisme des Maures"- et furent effectivement affligés par l'apostasie de quelques uns des leurs. Dès le début de l'occupation, une jeune juive fut ainsi baptisée en grande pompe dans la principale mosquée de Tétouan transformée en cathédrale - "Nuestra Señora de las Victorias". Les habitants du mellah n'en terminaient pas moins leurs prières publiques par "l'appel des bénédictions de Dieu sur l'auguste souveraine Isabela, reine de toutes les Espagnes" et des vœux pour que "Dieu Eternel la préserve et l'assiste".

56 - Liebermann, *Appel à la charité des Juifs en faveur de leurs coreligionnaires marocains*, Nancy, 1860, cité par J. L. Miège, *Le Maroc et l'Europe 1830-1894*, Paris, 1961, II, p. 562; H. Cohn, op. cit., p. 6.

57 - R. R. Orsatti, *La Guerra de Africa de 1859-1860, segun un Marroquí de la epoca, Al Andalus*, II, 1934, pp. 57-86, "Les Espagnoles sortent le visage découvert... La corrida représente l'une de leurs distractions favorites. Elle consiste à lâcher un taureau dans une arène, à l'exciter jusqu'à l'épuisement et à l'achever d'un coup d'épée... Qui peut se réjouir d'un tel spectacle sinon des gens sans coeur ou des faibles d'esprit?".

alcoolisées, latrines, "maisons pour soldats", écuries etc... Même les cimetières ne furent pas épargnés. Les pierres tombales servirent à la consolidation de batteries de canons. (52)

La dévastation s'étendit aux innombrables jardins qui faisaient le charme des environs immédiats de la ville et assuraient des revenus substantiels à leurs propriétaires et du travail à des journaliers tant musulmans que juifs: ils furent souvent réduits en terrains de campement ou en voies carrossables; "l'ennemi a rasé même les vergers; il n'a laissé ni arbre ni rien", rapporta le naïb au terme d'une mission effectuée auprès d'O'Donnell en avril 1860 (53). L'élargissement des rues entraîna la destruction de 1200 à 1500 maisons. Cette "modernisation" de la médina réduisit, dit un instituteur israélite, "1500 à 2000 familles arabes à mourir de faim et à mendier l'aumône chez leurs coreligionnaires et même chez les Juifs". (54)

La disparition des immeubles des Habous, biens de mainmorte dont les revenus servaient en partie à entretenir les imams des mosquées, les étudiants et les nécessiteux, privait en effet les indigents des secours habituels. La masse des nouveaux pauvres, notamment une foule d'artisans et de petits boutiquiers brutalement empêchés de vider les lieux de leurs outils ou de leurs marchandises avant le début des démolitions ou même d'en récupérer des décombres, se trouvait plongée dans la détresse la plus complète. Privée de toute assistance sur place, elle n'avait non plus rien à espérer de l'extérieur. Et ce au contraire à la population du mellah qui fut non seulement épargnée par les travaux de démolition mais put aussi bénéficier de la solidarité des "frères" d'Europe. Les denrées alimentaires, les vêtements, les couvertures et l'argent qu'elle en reçut contribuèrent notablement à atténuer ses privations. (55)

52 - M. Daoud, op. cit., 4, pp. 273-274, compte-rendu de Khatib au grand-vizir, 2 chaoual 1276 / 23.4.1860, liste des sanctuaires profanés, "Un tel spectacle est de nature à faire fondre même des coeurs de fer... C'est une catastrophe que nulle autre ne peut dépasser". Cf FO, 99, 113, Tanger 7.5.1862, Hay à Lord Russell, "Même les cimetières des Musulmans n'ont pas été épargnés. Les Espagnols ont enlevé les pierres tombales. Ils ont aussi transformé les chapelles mahométanes en latrines publiques. (Les Marocains) n'oublieront jamais les offenses faites à leur religion... (Ils) seront constamment à l'affût de l'occasion qui leur permettra d'assouvir le sentiment de vengeance qui hante leurs âmes".

53 - V. aussi le témoignage de l'auteur anonyme du "Manuscrit (dit) de Madrid" cité par M. Daoud, op. cit., 5, p. 278.

54 - H. Cohn, op. cit., p. 6.

55 - M. Daoud, op. cit., 4, pp. 273-274, Moulay Abbas au sultan, 8 ramadan 1276 / 30.3.1860. Ibid., Khatib au grand-vizir, cit. supra: "nous avons constaté qu'il ne restait plus que des décombres des souks, de la kissaria, des échoppes des parfumeurs, des épiciers, et des matelassiers ainsi que des (ateliers) des fabricants de bâts et des tanneurs". FO 99, 113, 7.5.1862, Hay à Lord Russell.

Les critiques amères contre les "collaborateurs" musulmans et la satisfaction suscitée par les déboires de certains d'entre eux ne changeaient cependant rien au fait que le "mal" venait avant tout des envahisseurs espagnols. Ayant pu entrer dans la ville sans combat, ces derniers ne tenaient aucun compte des engagements donnés quant au respect des vies, de la religion et des biens de ceux qui, se fiant à leurs promesses, leur avaient ouvert les portes de leur cité au risque de passer pour des traîtres aux yeux de leurs coreligionnaires. Baignant dans une culture où demeuraient vivaces les réminiscences de la tolérance dont les Chrétiens d'Andalousie avaient bénéficié sous l'autorité musulmane et le souvenir de la "perfidie" des Rois Catholiques ayant violé les promesses faites au moment de la capitulation de Grenade (1492) et de ce fait obligé des milliers de Musulmans - dont les ancêtres des Tétouanais précisément - à quitter précipitamment leurs foyers, les habitants de la médina souffraient le martyre. (50)

Dans ce contexte de brutale résurgence du lointain écho de quasiment tous les affrontements du passé et où, dans l'un et l'autre camps, le temps les séparant des cinq voire douze derniers siècles et leurs dates fatidiques (711, 1492), semblait suspendu sinon totalement aboli, les Espagnols se comportèrent effectivement comme s'il s'agissait de prendre sur les Maures une revanche non moins éclatante que celle de 1492. (51)

Ce fut dans cet esprit que les autorités d'occupation, soucieuses autant de répondre aux attentes d'une opinion publique fanatisée que de marquer l'investissement de la ville et d'y faciliter le cantonnement de leurs troupes, procédèrent à toutes sortes d'aménagements et de profanations. Des édifices religieux et des lieux de prières, d'étude et de mysticisme (mosquées, zaouïas, msids) furent ainsi transformés en dépôts de munitions, cantines, débits de boissons

que leur admission dans les harems. Cf. Ibid., 5, p.232, Daoud distinguant entre ceux qui n'ont pas pu "émigrer" et ceux qui se sont sciemment "attardés" pour piller les "biens vacants".

50 - A. Naciri, op. cit. , IX, p. 91, l'auteur commentant la promesse d'O'Donnell d'adopter à l'égard des Tétouanais la politique de tolérance suivie par les Français vis à vis des Algérois et des Tlemcenais: "ne voyons-nous pas, dit-il, que (les Algériens) ont perdu leur religion, que la corruption (morale) s'est propagée parmi eux et que leur progéniture est, à quelques exceptions près, élevée dans la mécréance!".

51 - P. A. de Alarcon, auteur du *Diario de un testigo de la Guerra de Africa*, Madrid, 1859 (réédité en 1860, 1892, 1898, 1923, et 1942), et fondateur du premier journal imprimé au Maroc, *El Eco de Tetuan*; l'éditorial du premier numéro (1.3.1860) exalta "la bannière triomphante de Jésus Christ" et se réjouit du sort des "Islamistes vaincus"; v. J. B. Vilar, *Filosemitismo y antisemitismo en la obra de (P.A.) de Alarcon y otros testigos de la "Guerra de Africa"*, H.T., XVII, 1976-1977, pp. 133-148. G. de Lavigne, *Les Espagnols au Maroc*, Paris, 1889, p. 37, ordre du jour du général Ros appelant ses soldats à "accomplir ce devoir traditionnel et historique: la guerre contre le Maure!"; p. 134, un "toast (fut porté dans toute l'Espagne) à la conquête de tout le Maroc et à la destruction du dernier des Maures".

était menacé quiconque ne réintégrait pas rapidement ses foyers, n'avaient d'alternative autre que de recruter la plupart de leurs "collaborateurs" parmi les Juifs et de faciliter la reprise de leurs activités commerciales.

Favorisé par la survivance d'archaïsmes castillans au mellah, le "rapprochement" judéo-espagnol qui semblait ainsi s'amorcer n'était pas de nature à rehausser aux yeux des Musulmans, pourtant vaincus, le prestige des Espagnols. Ceux-ci ne cessaient en effet d'insister en médina à la fois sur la communauté de sang "hispano-arabe" et "la haine héréditaire de l'Espagne contre le Juif". Cette "duplicité", première manifestation d'une "politique indigène" recherchant dans la judéophobie un exutoire au traumatisme des vaincus et aux ressentiments que suscitaient en eux les dures conditions de vie sous l'occupation, passait mal en médina: "(ces envahisseurs) qui méprisent les faibles, glorifient les riches, prétendent aimer les Musulmans, et clament leur haine des Juifs, n'ont absolument aucun sens de la droiture et de l'honneur", s'indignait ainsi l'auteur anonyme du "Journal d'un tétouanais sous l'occupation". (47)

Les Musulmans qui s'évertuaient à "garder leurs distances" plaignaient même les Juifs, rudoyés par la soldatesque et soumis à de véritables dragonnades. Compatissant et se sentant sans doute lui aussi "dhimmi" en quelque sorte en terre d'Islam même, l'auteur de ce Journal déplora ainsi qu'il n'y ait eu "personne pour réprimander les soldats et les dissuader de continuer à commettre leurs méfaits contre les Juifs en particulier (car) ce sont des dhimmis que l'autorité a le devoir de protéger... Mais (hélas) que de Juifs battus à mort! Que de Juifs contraints de transporter des ordures!". (48)

Les éléments de cette catégorie de Tétouanais en voulaient en fait au début surtout à leurs propres coreligionnaires coupables, disaient-ils, de "troquer l'au-delà contre l'ici-bas". Impuissants contre des notables tels que l'agent consulaire d'Autriche-Hongrie, Ahmed Ab'eir, ou ses deux frères -dont l'un fut pourvu d'un décret de naturalisation espagnole pour "services rendus aux forces d'occupation"-, ils exultaient littéralement de voir quelques uns de ceux qu'ils soupçonnaient d'avoir pris part au pillage - au cours de la nuit fatidique du 5 février- subir des humiliations aux mains des Espagnols: "triste sort que celui de gens dont on attendait le bien mais qui ont accepté de plein gré l'autorité des Chrétiens, écrit ainsi l'un d'entre eux...; les voici contraints de nettoyer les rues..., de transporter des ordures sur leur propre dos et d'admettre des Chrétiens dans leurs foyers". (49)

47 - Ibid., 5, p. 277.

48 - Ibid., pp. 293-294.

49 - Ibid., p. 233, décret de naturalisation d'Ab'eir (9.4.1860). Ibid, 4, p.208, dans sa narration de l'accueil d'Espagnols par des "collaborateurs", ce témoin utilise à dessein des termes pouvant signifier aussi bien l'impossibilité pour ces derniers de soustraire leurs femmes aux regards de leurs "hôtes"

l'espoir d'un retournement du cours de la guerre et d'une rapide libération de leur ville. (43)

Peu réjouissantes étaient cependant les nouvelles faisant état de l'empressement de tribus des environs de Tétouan, les Beni Hezram et Beni Maden en particulier, à entrer en contact avec l'ennemi, à succomber à ses offres "alléchantes de change du rial" et à lui vendre divers produits agricoles. (44)

La "cupidité des gens des tribus était telle, dit Moulay Abbas non sans souci de les "charger" pour minimiser sa défaite et persuader le sultan de souscrire aux conditions de paix d'O'Donnell, qu'ils acceptaient même d'espionner pour le compte de l'ennemi". Dans ces conditions, il était assez aisé aux Tétouanais de la médina de comprendre l'empressement que mettaient les habitants du mellah à traiter avec les forces espagnoles, voire à se faire leurs auxiliaires. (45)

Quelle qu'ait été la véritable nature des sentiments que leur inspiraient, d'une part, les graves défaillances de leurs protecteurs canoniques, et, d'autre part, des troupes d'invasion ayant, malgré tout, mis un terme au pillage perpétré par des Musulmans, les Juifs se devaient de s'adapter à la nouvelle situation. Il leur fallait pourvoir aux nécessités de la vie quotidienne, et, pour les plus démunis, ne plus compter sur une Caisse des pauvres privée des contributions des "frères" aisés ayant fui à l'étranger. Dès la conclusion du traité de paix (26 avril 1860), les éléments réfugiés à Gibraltar et à Algésiras commencèrent d'ailleurs à rentrer chez eux. Ils contribuèrent activement à une "reprise" que facilitaient la remise en état du port de Martil par des unités du génie espagnol, l'absence de droits de douanes, et la présence sur place de plus de 30.000 soldats étrangers. (46)

D'autant que les autorités d'occupation, confrontées à l'hostilité de la population musulmane, aussi bien la fraction demeurée sur place que celle qui s'était enfuie et avait dû retourner en ville pour éviter l'expropriation de biens dont

43 - M. Daoud, op. cit., 4, p. 235, 8 chaâbane 1276 / 1.3.1860; p. 242 appel des Beni Touzine "au jihad" et menace de "malédiction et d'excommunication contre quiconque se déroberait à son devoir". Cf. C. Yriarte, op. cit., p. 300, "la victoire des Espagnols était complète... mais elle avait coûté cher. La valeur des Maures avait été au dessus de tout éloge; ce n'était plus du courage, c'était de la rage, du fanatisme, une folie furieuse qui s'étaient emparés d'eux. Nous les avions attaqués (pourtant) pendant le Ramadan".

44 - A. Ibn Zidane, *Ithaf*, 3, p. 440, Moulay Abbas au sultan, 8 ramadan 1276 / 30.3.1860.

45 - Ibid., p. 234, Moulay Abbas à Bel Yamani, 7 chaâbane 1276 / 29.2.1860, au sujet de l'arrestation et de l'exécution de 3 musulmans surpris en possession de lettres adressées par les Espagnols à diverses tribus. A. Naciri, op. cit., pp. 94- 95, insiste lui aussi sur la politique d'"approvisionnement" menée par les Espagnols "(qui) offraient le double du prix à quiconque entrait en relations avec eux... Les montagnards affluèrent de tous côtés et... firent de beaux profits".

46 - M. Daoud, op. cit., 6, p. 17.

Les troupes espagnoles virent venir à elles, après leur entrée dans la cité, de petits groupes de Juifs. Profondément humiliés et en voulant à leurs notables, la plupart des Musulmans n'ayant pas pu s'échapper à temps préférèrent quant à eux éviter tout contact avec les envahisseurs. Toujours sous le choc du véritable "coup de poignard dans le dos" que devait représenter à leurs yeux le sac de la ville, ils ne pouvaient manifestement guère s'associer aux "Viva la Reyna" et "Benvenidos" poussés par leurs voisins du mellah à l'adresse des Espagnols. (40)

Les correspondants de guerre du *Monde Illustré*, Charles Yriarte, et du *Times*, Frederic Hardman, se montrèrent fort peu convaincus de la sincérité d'un tel accueil. D'après ce dernier "il ne fait aucun doute que si le sort des combats avait tourné à l'avantage des hordes de Moulay Abbas, à leur retour du champ de bataille, celles-ci auraient bénéficié des mêmes acclamations et des vivats auraient été poussés à l'adresse de l'empereur maure!". (41)

L'opportunité d'une telle attitude leur parut cependant justifiée car, même si les cadavres qui encombraient les rues en divers endroits étaient surtout ceux de "Maures totalement nus ou à peine couverts de leurs haïks", le mellah offrait lui aussi un spectacle "indescriptible". Ses rues "étroites et puantes étaient jonchées de toutes sortes de débris de caisses, de marchandises, de grains, de fruits, et de vêtements (car) après s'être emparés de tout ce qui leur paraissait en valoir la peine, les pillards ont détruit sans pitié le reste". (42)

3 - Juifs et Musulmans tétouanais sous l'occupation, 1860-1862

a - Ampleur des destructions et des ressentiments en médina

Malgré les violences que leurs coreligionnaires leur avaient infligées dans la nuit du 5 février, la plupart des Musulmans tétouanais refusaient tout contact susceptible de donner l'impression qu'ils pactisaient avec l'ennemi. Ils gardaient

contre leur propre armée, (figuraient) les habitants les plus notables du quartier maure et du quartier juif".

40 - F. Hardman, *The Spanish Campaign in Morocco*, Edimburg & London, MDCCCLX, p. 225.

41 - Ibid.; Ch. Yriarte, op. cit., p.173 "Les Juifs qui ont toujours sous la main une cocarde pour toutes les éventualités... arborèrent les bannières espagnoles". Cf. De Mazade, op. cit., p. 446: "Se plaignant du pillage, des violences des Maures... et affectant une misère qui n'était que fictive..., (les Juifs) criaient "Vive la Reine! Vivent les Espagnols!"; bientôt, ils reprirent courage... Ils aimaient l'armée... car ils faisaient avec elle de bonnes affaires. C'était une population craintive, habile et obséquieuse".

42 - Ibid., pp. 230-231, "The Jews said that the Spaniards saved their lives by coming. I fully believe that there is exaggeration in some of their tales...; but there is no mistaking or denying the fact that the Moors have behaved like the brutal savage they are... However, the Jews have saved more than they can confess".

Afilal, "des Tétouanais ont tué un grand nombre de ces soldats, Dieu ayant décidé de hâter de cette manière leur entrée dans la géhenne!". (35)

Ce pillage fut du reste l'une des principales raisons de ce que Moulay Abbas appela une semaine plus tard "la trahison des Tétouanais et la vente (injustifiée) de (la ville) à l'ennemi" (36). Sous le coup de la débâcle de la "mehalla" et des violences subies par leur ville et quoiqu'il en coûtât à leur dignité et au prestige d'une cité qui s'enorgueillissait de ses traditions de Jihad et de ferveur islamique, des notables musulmans résolurent en effet, tôt dans la matinée du 6 février, de prendre contact avec le commandant en chef des forces espagnoles, le général Léopoldo O'Donnell, et de lui ouvrir les portes de Tétouan. Celui-ci les avait d'ailleurs sommés la veille de livrer la place sous peine de bombardement et de destruction totale. (37)

Vindictif à l'égard de concitoyens responsables à ses yeux de la honte infligée à une cité qui, dit-il, "dépassait en éclat Fès, Damas et Le Caire", Afilal, auteur d'une élégie puisée dans le genre de la poésie arabe "pleurant" les splendeurs révolues de l'Andalousie, et réfugié à Chaouen, rapporte qu'"après avoir garni leurs maisons de biens d'autrui, les christianisés tétouanais ont déposé les armes, se sont rendus auprès des Chrétiens pour leur demander d'entrer dans la cité et les ont guidés". (38)

L'assimilation des parlementaires à des apostats était tentante: au regard des "vrais Croyants", ou se considérant comme tels, les notables n'avaient accepté de capituler si facilement devant l'ennemi que parce qu'ils commuaient dans la même "mécréance" que le personnage qu'ils avaient mis à leur tête, Haj Ahmed ben Ali Ab'eir. Tétouanais d'origine tangéroise, celui-ci se démarquait nettement de tous ses coreligionnaires. Fait exceptionnel étant donné le monopole exercé en la matière par l'élément juif, il remplissait les fonctions d'agent consulaire d'Autriche-Hongrie et du Danemark. "Héros de l'anarchie", aux dires de Daoud, il était l'un des rares notables musulmans à s'habiller en partie à l'européenne, au grand scandale de ses concitoyens. (39)

35 - M. Daoud, op. cit., p. 204; J. B. Vilar, op. cit., p. 62; S. Leibovici, *Chronique des Juifs de Tétouan (1860-1896)*, Paris, 1984, pp. 15-18.

36 - M. Daoud, op. cit., 4, pp. 216-217, "Extraits du Journal de Moulay Abbas", 21 rjeb 1276 / 13.2.1860.

37 - A. Naçiri, op. cit., pp. 91-92; M. Daoud, op. cit., p. 207; Ch. Yriarte, op. cit., pp. 217-218. Cf. H.Z. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, II, Leiden, 1972, pp. 305-306, "The Muslims had left the city; the only remaining inhabitants being the Jews, who asked the Spaniards to move in and save them from the rapacity of their neighbours".

38 - Cf. M. Castellanos, op. cit., p. 527.

39 - Daoud, op. cit., 4, p. 207, et vol. 5, p. 294. Cf. De Mazade, op. cit., p. 445-447. C. Yriarte, op. cit., p. 107 "Parmi les parlementaires (venus) spontanément demander protection au maréchal O'Donnell

s'agouffrèrent aussitôt dans la ville et se mirent à dépouiller les Musulmans qui s'enfuyaient pour sauver leur foi". (32)

Commentaire indigné de ce témoin dont le ton et les termes ne sont pas sans rappeler ceux de chroniqueurs juifs relatant des raids contre leurs quartiers: "personne n'a vécu, depuis les temps les plus reculés, une nuit aussi horrible et n'en a autant souffert... Que de femmes enceintes ont fait fausses couches! Que de sang versé et que de biens pillés!". (33)

Nouvel épisode du vieil antagonisme villes-campagnes et nomades-sédentaires dans l'optique de l'auteur de l'Istiqsa, le citadin Naciri (d. 1897), le pillage - "la grande fête bédouine" (André Adam) - de Tétouan fut en effet perpétré de nuit à la faveur de la dislocation de la "mehalla" et de la panique provoquée par l'imminence de la prise de la ville par les troupes espagnoles. (34)

Des éléments hétérogènes, déjà présents sur les lieux ou attirés des environs par le repli précipité du prince et encouragés par l'exemple de soldats débandés qui volaient dans les maisons et les boutiques, se répandirent dans la cité. Ils se mirent à la piller avec d'autant plus de violence que la "curée" était "inespérée", qu'il leur fallait faire vite puisque l'ennemi se trouvait quasiment aux portes de la ville, et que, s'ils ne les "emportaient" pas eux-mêmes, c'était entre les mains des Espagnols qu'allaient tomber les biens qu'ils enlevaient aux gens ou de maisons abandonnées par leurs habitants. Ils se les arrachaient ensuite les uns aux autres.

Aucun quartier de la ville ne fut épargné. Dans leur hâte d'emporter le maximum de biens avant le lever du jour, les pillards raflaient tout. Ils brutalisaient quiconque leur résistait. N'ayant guère ménagé leurs coreligionnaires en médina, ils exercèrent également toutes sortes de violences contre les habitants du mellah sans doute davantage tentés de se barricader et de ne pas se laisser voler puisque "résignés à rester dans leur hara". Pour ces pillards, identifiés par l'un des témoins musulmans comme étant principalement des soldats coupables aussi du pillage des boutiques de la médina et du dépouillement des fuyards, seule comptait la "curée". Il ne s'agissait assurément ni d' "anéantir les Juifs" ni de "laver le déshonneur (subi face à des Chrétiens) dans le sang maudit du Juif" (S. Leibovici). D'ailleurs, précise

32 - Ibid., p.204.

33 - Cf. A. Naciri, op. cit., IX, pp. 99-100, "La populace se livra au pillage...; on s'entretua pour le butin. Une vingtaine de personnes périrent".

34 - Ibid. Cf. *El Eco de Tetuan*, n° du 1.3.1860, donne le chiffre de 70 cadavres enlevés des rues et des maisons mais ne fournit pas non plus de précision sur leur appartenance religieuse; R. de las Cuevas, *Apuntes para la Historia de Tetuan*, Tétouan, 1951, p. 32, évalue à 60 le total des victimes, en majorité musulmanes.

destination, ils furent en général froidement accueillis. Pour subsister, ils durent accepter même les tâches qu'ils jugeaient dégradantes. (29)

Le spectacle des dissensions de la médina et l'écho des mésaventures des "émigrés", dissuadèrent les Israélites de s'exposer extra-muros. Se considérant abandonnés par leurs coreligionnaires, ils se résignèrent "à rester dans (leur) hara".(30)

c - *"La nuit de l'horreur", 5-6 février 1860*

Si dures qu'elles aient été depuis la dernière semaine d'octobre 1859, les épreuves subies par les habitants de Tétouan devaient cependant s'avérer minimales par rapport à ce qu'ils eurent à endurer dans la nuit du 5 au 6 février 1860 du fait non pas des Espagnols mais de leurs propres compatriotes. Percus a posteriori par la fraction musulmane de la ville comme le symbole même de la faillite de tout sens islamique chez bon nombre de ces derniers et des graves défaillances du pouvoir en place, les événements qui ensanglantèrent cette nuit furent assimilés par les Juifs tétouanais et autres aux plus sombres épisodes de l'histoire de leurs communautés.(31)

L'un des témoins oculaires de la débâcle des forces marocaines, M'Fadel Afilal (1824-1886), imam de la zaouïa Rassouniya vilipendé par ses concitoyens pour avoir été l'un des premiers à faire partir sa famille à la campagne, décrit en ces termes l'agitation ayant suivi la rupture du front à l'ouest de la ville, la prise du camp de Moulay Abbas par les Espagnols et la retraite précipitée de celui-ci en deça de Tétouan dans la zone montagneuse commandant le passage vers Tanger:

"Les désordres éclatèrent aussitôt après que fut connue la décision du prince, pressé par des notables (tels que) Mohamed Erzini, Mohamed ben Abdeslam Bricha, et Mohamed Azimane, d'autoriser (enfin) l'évacuation du Trésor du Makhzen, des femmes, des enfants et des biens. Des vauriens commencèrent alors à s'en prendre aux biens des Juifs. L'écho en parvint à la méhalla. Des soldats

29 - Ibid., p.204.

30 - Ibid., p. 204.

31 - H. Cohn, op. cit., p. 17 "Les Juifs de Tétouan célèbrent aussi l'anniversaire de la fuite des Arabes devant les Espagnols, où les premiers les ont pillés et massacrés avant de quitter la ville". J.B. Vilar emploie (op. cit., p. 62 et 96) les termes de "pogrom" et de "Sarrazins" dans l'évocation de ces événements, "Saqueo del mellah por las cabilas... Evacuada la plaza por las tropas regulares y por buena parte de la poblacion civil sarracena que temia sufrir las postimeras de una dominacion y los albores de la otra, Tetuan quedo a merced de una chusma de fanaticos voluntarios montaneros que, en su delirante despecho, tan solo anhelaban lavar con sangre israelita la derrota ante el cristiano".

Meknès)" avait-il dit à Haj Mohammed Seffar à ses compagnons avant de les expulser. (26)

Symboliquement lourde de sens fut la manière dont l'un de ces derniers, de retour à Tétouan, Haj Tayeb Bouhlal, fit part à ses concitoyens de l'"aveuglement" du grand-vizir: "vous n'avez plus rien (d'autre à faire), leur dit-il, que de vous lacérer le visage, et pousser des lamentations comme les Juifs". (27)

La situation commença alors à se dégrader rapidement. L'arrivée dans la région de volontaires et de forces "régulières" commandées par l'un des frères du sultan, Moulay Abbas, n'apporta aucun changement. Partisans et adversaires de l'évacuation de Tétouan continuèrent à s'affronter. Les uns suggérèrent la reddition pure et simple en cas de refus des tribus de lutter à leurs côtés. D'autres réclamèrent la mise à l'abri des femmes, des enfants et des biens et invoquèrent la "fétoua" ad hoc émise à cet effet par le cadi de la ville, Azimane. Les plus résolus rappelèrent le "martyre" de leurs 500 concitoyens "tombés en moujahidines" sur le champ de bataille depuis le 21 novembre et stigmatisèrent les "défaitistes". Ils décrétèrent la déchéance d'Azimane et refusèrent de prier derrière les imams de mosquées ou de zaouïas ayant fait partir leurs proches. (28)

Ce fut dans ce climat d'indécision, sinon d'anarchie, puisque Moulay Abbas lui-même multipliait les ordres et les contre-ordres et se montrait incapable de tirer avantage des difficultés que posaient aux Espagnols les mauvaises conditions atmosphériques dans lesquelles s'effectuait le débarquement de leurs troupes et la propagation du choléra dans leurs rangs, que de nombreux Tétouanais se répandirent dans les campagnes au sud et à l'est de leur ville. Ils y subirent toutes sortes d'épreuves.

En effet, même s'ils se considéraient comme de pieux musulmans s'inspirant de la geste du Prophète -obligé d'émigrer de la Mecque à Médine pour échapper aux "mécréants" qoraïchites - et des "mouhajirine-s fuyant l'Infidèle", ces "émigrés" furent d'abord en butte aux spéculations des propriétaires de mulets et d'ânes. La location pour une seule journée de chacune de ces bêtes atteignit le tarif prohibitif de 79 mitqals. En outre, et comme cela avait du reste été le cas pour leurs ancêtres à leur arrivée d'Andalousie quelques siècles plus tôt, des brigands les assaillirent en chemin. Ils les dépouillèrent de tout ce qu'ils transportaient. Une fois parvenus à

26 - M. Seffar, secrétaire de l'ambassade envoyée à Paris en 1845, futur vizir des Réclamations (1880) et "Commissaire" spécial chargé du règlement des réclamations des Juifs. Sur le séjour des Tétouanais à Meknès, v. M. Daoud, op. cit., 4, pp. 103-104.

27 - Ibid.

28 - Ibid., p. 127, 141, 192, 206. Témoignage sur la bravoure des Tétouanais ayant participé aux combats dans la zone située entre leur ville et Fnideq in Ch. Yriarte, op. cit., p.190.

rabbins de Meknès, à l'accaparement de l'essentiel du produit de la "Caisse des Juifs Orientaux" par leurs coreligionnaires sujets ottomans. Les immigrés Ashkénazim adoptèrent pour leur part à leur égard une attitude ouvertement hostile. Face à toutes ces difficultés, ce fut à la générosité de leurs "frères" du Maroc qu'ils firent appel, sollicitant l'envoi de subsides. (24)

De manière générale cependant, et n'était-ce que parce qu'ils avaient pu s'embarquer, les réfugiés furent considérés par la majorité de leurs coreligionnaires des villes côtières demeurés sur place comme des "privilegiés". Cette perception fut aggravée par les appréhensions que suscitaient habituellement les inter-règles et les désordres qui les ponctuaient avant que le sultan proclamé ne puisse affermir son pouvoir : Le souvenir des violences et du pillage dont Essaouira fut victime après son bombardement par la flotte française demeurait également vivace. Les communautés du littoral redoutèrent de se trouver prises entre le feu des canons espagnols et les "razzias" des tribus. (25)

Le ressentiment des Musulmans à l'égard de ceux qui "s'enfuyaient" chaque fois que le pays se trouvait exposé à une menace de guerre et y retournaient une fois l'épreuve passée pour s'adonner de nouveau aux affaires et prospérer, n'était pas en effet de nature à empêcher le renouvellement de désordres comparables à ceux dont Essaouira fut le théâtre et auxquels Tanger échappa de justesse en 1844.

b - La "hijra" des Musulmans

Les Juifs n'étaient cependant pas les seuls à redouter les bombardements espagnols et les désordres. Les "interpellations" dont ceux d'entre eux qui se hâtaient de quitter Tétouan étaient l'objet de la part de la plèbe et même de soldats, semblaient prélude, tant aux yeux des habitants du mellah que de ceux de la médina, à des violences dont il leur était difficile de prévoir l'étendue. De tels incidents montraient en tous cas que le Makhzen, incapable d'imposer la discipline à ses propres cavaliers même à un moment où il demeurait encore, en principe toujours maître de la situation, ne faisait rien ni pour rassurer la population ni pour donner à l'ennemi une image d'ordre.

Quelques jours seulement après la déclaration de guerre, le grand-vizir, Tayeb bel Yamani Bou'Achrine, pressé par des délégués tétouanais de dépêcher des renforts les avait d'ailleurs fait brutalement éconduire du palais: "à vous entendre l'on croirait que l'Espagnol est déjà à Bab Mansour el Alej! (l'une des Portes de

24 - N. Slousch, La colonie des Maghrabim en Palestine. Ses origines et son état actuel, *A. M.*, IV, 1904, pp. 229-257. H. Zafrani, *Mille ans de vie juive au Maroc*, Paris, 1985, p. 35.

25 - H. Zafrani, *Les Juifs du Maroc*, op. cit., p. 234.

déclaration de guerre au Makhzen: "Un vaisseau... est venu (à Martil) évacuer les consuls et les détenteurs (autochtones) de passeports (et de patentes de protection)... C'étaient des Juifs essentiellement", rapporte un témoin anonyme. Ceux-ci, aisément reconnaissables à leurs habits européens, redoutaient en effet autant de se trouver pris au milieu des combats que d'éventuelles représailles des victimes de leurs "incessantes réclamations auprès des consuls". Affichant habituellement une "morgue insupportable (même) aux Juifs du commun", ils furent d'ailleurs rudement apostrophés au moment même où ils s'embarquaient par "des vauriens et quelques cavaliers envoyés en renfort de Meknès... (qui) les rançonnèrent et déshonorèrent leurs femmes". (22)

Une deuxième opération d'évacuation d'importance eut lieu lorsqu'un vapeur de la marine de guerre française accosta à Martil pour embarquer les Juifs protégés français. Quelques uns de leurs coreligionnaires purent se faire admettre à bord. Ils furent débarqués en Algérie. D'autres réfugiés, transportés par des bateaux britanniques depuis Gibraltar, où plus de 5.000 personnes se bousculaient sous des tentes qui résistaient tant bien que mal aux intempéries, vinrent les rejoindre et s'installèrent en particulier à Oran. L'élite marchande d'Essaouira, négociants fortunés embarqués avec leurs femmes et leurs enfants en même temps que les ressortissants européens sur un vapeur anglais ne demeura pas longtemps non plus sur le Rocher: elle réembarqua à destination de l'Angleterre.

A leur arrivée dans ce pays, ces éléments bénéficièrent de l'aide d'éléments tels qu'Aaron et Abraham Corcos, Dinar Ohana, Moses et Judah Afériat, Moses Assor, et d'autres "anciens d'Essaouira" établis à Londres et coopérant à la formation, avec l'aide du Board of Deputies of British Jews, d'un Morocco Relief Fund. Placé sous le patronage du président du Board, le célèbre philanthrope Sir Moses Montefiore, ce Fonds s'occupa de la collecte et de la distribution de dons aux réfugiés. Ceux-ci étaient réduits, écrit dans *The Jewish Chronicle* un autre ancien Swiri résidant lui aussi à Londres, Moses Abitbol, "au dénuement, et privés de logement et de la subsistance nécessaire à leur survie". (23)

L'Angleterre, l'Algérie, et l'Espagne ne furent cependant pas les seules destinations des réfugiés juifs. Plusieurs d'entre eux préférèrent aller s'installer en Terre Sainte. Plusieurs centaines d'entre eux s'établirent ainsi, comme le faisaient du reste depuis des siècles leurs pèlerins désireux de finir leurs vieux jours en Palestine et s'y faire inhumer sous une terre réputée "plus légère", à Tibériade et à Jérusalem. Ils y furent toutefois confrontés à des conditions de vie encore plus précaires que celles des réfugiés demeurés sur le Rocher ou en Espagne. Ils se heurtèrent en particulier, ainsi qu'ils s'en plainquirent dans les lettres adressées à des

22 - M. Daoud, op. cit., 4, p. 127, 192. L. Godard, op. cit., p. 19.

23 - N° du 31.1.1860; M. H. Picciotto, *Jews of Morocco, Report*, Londres, 1861 (rapport de mission destiné au Board, rédigé au cours de l'été 1860).

contacts de leurs marchands tant musulmans que juifs avec Ceuta et la péninsule ibérique, du déséquilibre du rapport des forces, et du délabrement des défenses de leur cité et de son avant-port, Martil, ils redoutaient l'affrontement. Les échos des slogans "*Mort aux Maures!*" et, surtout, "*Tetuan para Espana!*", par lesquels le gouvernement de Madrid galvanisait les foules accentuèrent leurs inquiétudes. En outre, comme c'étaient des Tétouanais qui occupaient les postes de naïb à Tanger (Mohamed Khatib) et de consul du Maroc à Gibraltar (Haj Mohamed Erzini), ils ne tardèrent pas aussi à apprendre que l'Angleterre se dérobaît. Elle retardait même la livraison des armes qui lui avaient été commandées. (19)

Face à cet état de fait, que compliquaient le ressentiment tenace des ruraux des régions avoisinantes et leurs menaces contre leurs "affameurs", ni les Musulmans ni leurs concitoyens juifs n'échappèrent au désarroi et à la panique. Réunis à plusieurs reprises dans les synagogues pour débattre de l'attitude à adopter, ces derniers ne purent pas, se mettre d'accord. Et ce en dépit des assurances des Espagnols, lesquels leur faisaient savoir, par l'intermédiaire de leurs coreligionnaires établis à Ceuta, qu'ils s'engageaient à épargner leur quartier et, une fois la ville conquise, à respecter leur religion. (20)

La solution dépendit en fin de compte des moyens dont chacun disposait. Comme en 1844, les familles riches et celles qui purent rassembler quelque argent s'embarquèrent à destination de Gibraltar. Les campements que les Anglais y avaient dressés à la hâte à leur intention furent rapidement surpeuplés en raison de l'afflux d'autres Juifs en provenance notamment de Tanger, Larache, Asilah, Ksar el Kébir et Chaouen. Certains de ces réfugiés durent débarquer à Algésiras, Malaga, Tarifa et Cadix. Ils y totalisèrent quelque six cents personnes. Les autorités madrilènes, soucieuses de se concilier l'opinion publique européenne aux yeux de laquelle elles présentaient leurs projets de conquête comme une oeuvre de "civilisation", et de rassurer les banques israélites qui investissaient en Espagne dans des projets ferroviaires et autres, rompirent avec une politique érigée en dogme depuis 1492. Elles se déclarèrent en effet prêtes à donner abri à tous les "Hébreux qui fuyaient l'anarchie et la sauvagerie des Maures". (21)

Les premiers à fouler le sol de la péninsule furent ceux qu'un bâtiment espagnol avait embarqués à Martil immédiatement après la notification de la

19 - M. Daoud, op. cit., 4, p. 93, Sidi Mohamed au naïb Zebdi, "Quant à la peine capitale exigée à l'encontre des Andjara, notre Loi interdit l'exécution d'un Musulman sans motif canonique valable". Cf. Réponse du gouverneur de Syrie, Fouad Pacha, au consul de France qui exigeait l'exécution de notables musulmans à la suite des "massacres de Damas" (1860), cit. par L. Schilcher, op. cit., pp. 96-97. M. P. Castellanos, op. cit., p. 525, sur le climat de mobilisation en Espagne, "Así fué que en toda Espana no se oyeron sino estas palabras pronunciadas con frenético entusiasmo: guerra al moro!".

20 - B. Perez Galdos, *Au Tetouen*, Madrid, 1917, pp. 185-187, 200-205, et 225-227.

21 - J. B. Vilar, op. cit., pp. 80-82.

Les montagnards, furieux de ne pas pouvoir se ravitailler, rudement apostrophés par des vigiles zélés et n'hésitant pas à bousculer même les paysannes entrant en ville ou en sortant, n'allaient pas tarder à prendre leur revanche sur des coreligionnaires qui, au moment où les Juifs étrangers multipliaient les envois de secours pour soulager leurs "frères" du mellah, se montraient quant à eux si peu compatissants. (17)

2 - Divergences et fuite des Tétouanais

a - L'exode des Juifs

De graves dissensions éclatèrent entre les diverses composantes de la population de Tétouan quelques semaines avant le début des hostilités. Elles traduisirent, d'une certaine manière, celles qui affectaient le reste du pays. Ce fut au vu de ces défaillances du "front intérieur" que le nouveau sultan, Sidi Mohamed ben Abderrahmane (1859-1873), essaya de trouver une solution pacifique à la tension provoquée par le raid mené par des Andjara contre un nouveau fortin construit par les Espagnols en dehors des limites de Ceuta par les Espagnols.

Ces derniers, confrontés eux aussi à une grave crise intérieure, désireux de s'imposer à leurs rivaux français et britanniques sur la scène marocaine, et gardant un cuisant souvenir de l'humiliation que le Makhzen leur avait infligée dans l'affaire Darmon (1844), grossirent délibérément cet incident. Voulant tirer avantage de la situation de précarité créée par le décès de Moulay Abderrahmane (1822-1859), ils posèrent à son successeur des conditions totalement inacceptables. Ils exigèrent notamment l'exécution de notables des Andjara, tribu n'ayant fait en réalité que réagir contre les empiètements sur la frontière. (18)

Sidi Mohamed pouvait d'autant moins aller au-delà d'une offre de compensations matérielles que, outre les échos qui lui parvenaient de "l'embourbement" des Espagnols à Cuba et l'appui qu'il escomptait de la Grande-Bretagne, la plupart de ses sujets ne craignaient pas de se mesurer à leurs voisins du nord. Ils étaient même persuadés de pouvoir les battre.

Tel n'était cependant pas le sentiment des Tétouanais. Bon nombre d'entre eux nourrissaient en effet de vives appréhensions. Au fait, de par la fréquence des

17 - H. Cohn, *Mœurs des Juifs et des Arabes de Tétouan (Maroc)*, Paris, 2^e éd. 1927, pp. 8-9, (1^{re} éd. 1866).

18 - Cf. FO, 99, 91, 19.9.1859, J.D. Hay à Lord John Russell, "Le gouvernement (de Madrid) oublie toujours que les Marocains forment eux aussi une nation et qu'ils ne sont pas totalement dépourvus de sentiments d'indépendance nationale et d'honneur". Sur le souci des Espagnols de "secouer l'air épais des guerres civiles pour respirer l'air généreux d'une guerre d'honneur national", v. Ch. de Mazade (pseudonyme du prince de Joinville), *R.D.D.M.*, 15.4.1860, p. 429.

Les Musulmans pouvaient en effet difficilement se reconnaître dans les rudes montagnards dont ils ignoraient en général la langue et qui, épisodiquement, "descendaient" sur leur ville. Il était non moins malaisé aux habitants du mellah de s'identifier quant à eux aux "Juifs noirs" dispersés depuis, disait-on, la plus haute antiquité au milieu des tribus rifaines et s'y adonnant à l'artisanat, au colportage et à l'agriculture. (14)

D'ailleurs, même la similitude des traits physiques était "troublante" pour l'observateur étranger. En témoigne le portrait d'un notable issu l'une des plus vieilles familles de la médina, Mohamed Erzini, crayonné par Charles Yriarte, artiste et correspondant de guerre du *Monde Illustré*, témoin de l'entrée des troupes espagnoles à Tétouan:

"Sa vénérable barbe blanche lui donnait plutôt l'air d'un juif que d'un musulman. Sans un certain respect humain, nous l'eussions vu transgresser les lois du Prophète, boire nos liqueurs et se conformer à tous nos usages qui doivent lui être aussi familiers que ceux de son pays. Erzini a l'aplomb du million, tempéré par un certain respect courtoisaneque... et une certaine mesquinerie difficiles à associer avec le contentement de soi-même qui distingue l'homme riche. Dans ce Rothschild marocain, on devine le commerçant qui n'a jamais cessé, malgré son immense richesse, de discuter pour gagner une piastre ou pour prêter à un taux usuraire". (15)

A la veille précisément du déclenchement de la guerre, les rapports entre les Tétouanais et les tribus des environs ne se posaient pas uniquement en termes de "différence". Une vive tension les opposait en effet depuis près de deux ans du fait de la grave pénurie de céréales sévissant dans tout le nord du pays et du stockage par Tétouan pour le compte de ses seuls habitants de cargaisons de céréales provenant, via Martil, des régions moyennes atlantiques et méridionales. Spéculant sur les difficultés de leurs voisins, les marchands citadins ne leur cédèrent que quelques maigres charges de blé au prix de 40 ouquyas (onces) le moud (10kgs environ) vendu à 16 en ville même. Par la suite toute vente de céréales à des "étrangers" fut strictement interdite. Afin d'en empêcher la sortie, le gouverneur, Haj Ahmed Haddad, multiplia le nombre des gardes aux portes de la cité. Il fit même complètement emmurer deux entrées principales. (16)

14 - D.M. Hart, *Les Aït Wariaghel of the Moroccan raj. An Ethnography and History*, The University of Arizona Press, Tucson, 1976, p. 280. P. Pascon et H. Wusten, *Les Beni Bou Frah. Essai d'écologie sociale d'une vallée rifaine (Maroc)*, Rabat, 1983, p. 68. J. B. Vilar, *La Juderia de Tetuan (1489- 1860), y otros ensayos*, Murcie, 1969, p. 59.

15 - Ch. Yriarte, *Sous la tente*, Paris, 1863, pp. 217-218.

16 - M. Daoud, op. cit., 4, p. 120, sur la sécheresse de 1858 et les perturbations auxquelles elle donna lieu entre les Tétouanais et les ruraux de la région.

Dans d'autres ateliers de taille variable et d'innombrables échoppes de la médina et du mellah, s'activait une foule de tisserands, doreurs, soyeux, tailleurs, orfèvres, menuisiers, etc... Bon nombre de petits artisans, n'ayant que leur savoir-faire et quelques outils et travaillant dans un local minuscule que leur louaient des particuliers, le Makhzen ou les Habous, fabriquaient et vendaient eux-mêmes leurs produits. Leurs revenus étaient variables. Comme ceux des petits boutiquiers détaillants en sucre, thé, café, savon, allumettes et bougies, ils dépendaient de la conjoncture générale et, surtout, du niveau des récoltes dans l'arrière pays - les campagnards représentant une bonne partie de leur clientèle. (11)

Les environs immédiats de la ville étaient occupés par des jardins et des vergers - célèbres pour leurs oranges et leurs grenades- appartenant à des citadins musulmans. Ils les exploitaient eux-mêmes ou les louaient à des Juifs. Les uns et les autres y faisaient travailler des jardiniers ou des journaliers habitant la médina ou le mellah ou venant des montagnes voisines. (12)

Autre groupe de Tétouanais obligés, de par la nature de leur métier, de se mouvoir constamment extra-muros: les muletiers et convoyeurs de caravanes. L'élément juif jouait un rôle important à ce niveau. Il assurait en particulier l'escorte des voyageurs et le transport des marchandises à destination et en provenance de Tanger.

Le travail à domicile demeurait également fort important. Il était surtout le fait des femmes. Celles de la médina s'occupaient en particulier de carder la laine et de la filer. Les Juives étaient, pour leur part, couturières, blanchisseuses, ou pâtisseries. D'autres, de condition plus modeste et sans qualifications assuraient des tâches domestiques aussi bien chez leurs coreligionnaires aisés que dans les maisons bourgeoises de la médina ou chez les rares Européens qui habitaient leur quartier.(13)

Fruit d'une cohabitation forgée à travers les siècles face à de multiples épreuves, les plus "mémorables" ayant été la tourmente déclenchée par le sultan Moulay Yazid (1790-1792), Juifs et Musulmans tétouanais avaient manifestement plus d'affinités communes qu'ils n'en avaient avec leurs coreligionnaires respectifs du Rif voisin.

11 - A. Joly, *L'industrie à Tétouan, A.M.*, XV, 1, 1908, p. 84, "Les passementiers sont... pour la plupart juifs".

12 - J. G. Jackson, *op. cit.*, p. 30 "The environs of Tetouan abound in gardens of the most delicious fruits". Ch. de Mazade, *op. cit.*, p. 442.

13 - A. Joly, *op. cit.*, p.84, "Des Juives et aussi quelques femmes musulmanes font encore chez elles des passementeries de soie et d'or ou de soie et d'argent".

l'essor de laquelle plusieurs de leurs familles, sollicitées par le sultan, apportèrent un précieux concours - puis, beaucoup plus tard, à Casablanca. (8)

Autre facteur ayant favorisé l'enrichissement des marchands tétouanais: l'interdiction de séjour dans la ville décidée par le Makhzen à l'encontre des négociants européens et demeurée en vigueur pendant plusieurs décennies consécutives. Avant leur expulsion comme au lendemain de leur réadmission, ces derniers pâtissaient plus particulièrement, dit un publiciste français, de la concurrence "déloyale" de leurs homologues juifs "(lesquels) étaient profondément versés dans la connaissance du pays, du caractère national, et passés maîtres en fait de roqueries mercantiles". (9)

C'était précisément cette possibilité d'utiliser le vaste réseau de leurs coreligionnaires établis à Gibraltar, Livourne, Marseille, Anvers, Amsterdam, Londres, et tant d'autres places, et de s'en servir pour les besoins de leur commerce qui dotait les négociants juifs de Tétouan d'un atout considérable. Il les assurait d'avantages multiples par rapport à leurs homologues musulmans et, les recettes douanières qu'ils procuraient ainsi au Trésor aidant, leur permettait de se faire mieux apprécier du Makhzen et d'obtenir toutes sortes de facilités et de concessions.(10)

En sus d'opérations d'import-export, pour leur propre compte ou dans le cadre de "joint ventures" au profit du sultan, et d'activités commerciales de demi-gros voire de détail en ville même et, par l'intermédiaire de "soukiers" et de colporteurs, avec les tribus avoisinantes, ces marchands intervenaient aussi dans le secteur de l'artisanat, le plus souvent par le biais de commandites.

Les principaux artisans écoulaient leur production sur place même et sur les marchés ruraux. Ils recevaient aussi de temps à autre des commandes du Makhzen. Ceux du mellah étaient plus particulièrement sollicités pour la fourniture d'uniformes aux soldats. Leurs homologues de la médina prenaient notamment part à la fabrication de fusils dans des ateliers de l'Etat.

8 - D. Corcos, *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Jerusalem, 1976. J. G. Jackson, *An Account of the Empire of Morocco and the Districts of Suse and Tafilalet*, London, Butler & Co., 1814, p. 30, "The inhabitants (of Tetouan) are rich from commerce".

9 - Ch. Didier, *Promenades au Maroc*, Paris, 1844, p. 208. Opinion partagée près de seize ans plus tard par L. Godard, op. cit., p. 17.

10 - Cf. M. Daoud, op. cit., 8, pp. 81-82, Moulay Abderrahmane au gouverneur de Tétouan, Mohamed A. Achache: "nous avons constaté, en épluchant les comptes de la douane (de Martil) que sur les 400.000 metqals de recettes environ, l'apport des Musulmans était de 40.000, le reste (soit 360.000) étant l'apport des dhimmis. Voilà qui mesure leurs services! Veilles donc sur eux et encourage leur activité. Tu recevras quinze mules à leur livrer pour compléter les cent que nous leur avons vendues".

des harems, bon nombre d'entre eux ne devaient guère être loin de considérer la claustration des premières, ou tout au moins la difficulté qu'il y avait à les approcher, comme le symbole même tant de l'attachement des Musulmans à la préservation d'un espace d'intimité que de leur repli sur eux-mêmes. La relative liberté que les Juifs, chez lesquels logeaient habituellement les Européens de passage dans la ville ou y résidant, semblaient accorder à leurs femmes, qui pouvaient sortir sans voile, saluer les hôtes de leurs maris, et même les servir à table, paraissait, par contre, refléter un état d'esprit globalement plus favorable aux étrangers.

Malgré ces prédispositions, les Juifs tétouanais ne trouvaient cependant que rarement grâce aux yeux des Européens. Chrétiens le plus souvent, ceux-ci continuaient à voir en eux des "décides". La vivacité du souvenir des conditions de la crucifixion de Jésus Christ aidant, à leurs yeux, seules les femmes échappaient quelque peu à la "malédiction" pesant sur leur "peuple". Même l'abbé Godard, pourtant ouvertement antisémite et plus sensible à ce qu'il qualifiait d'"esthétique morale supérieure des chrétiennes", dut reconnaître leur "beauté exceptionnelle". (6)

Cette admiration était largement partagée par quasiment tous les Européens ayant laissé des traces écrites de leur passage à Tétouan. Et ce malgré la différence des critères d'appréciation de la beauté de part et d'autre du détroit de Gibraltar; Musulmans et Juifs autochtones ayant pour leur part une prédilection marquée pour les femmes plutôt rondes et c'est pour se conformer aux "normes" que les jeunes filles des deux groupes suivaient des régimes "grossissants" avant le mariage. (7)

b - Une population réputée industrielle

Les bijoux dont les riches marchands de la médina et du mellah aimaient combler et parer leurs épouses et leurs filles -présents qui étaient aussi considérés comme une forme de thésaurisation et une précaution contre les risques de retournement de la fortune-, provenaient le plus souvent des bénéfices amassés, des générations durant, dans le commerce et l'artisanat.

C'était effectivement dans ces secteurs d'activités que les Tétouanais, favorisés par le port de Martil et la proximité de Gibraltar, imposèrent pendant longtemps leur suprématie avant de céder le pas à Essaouira - au lancement et à

6 - "Quis contemnait populum Hebraeorum qui tam decoras mulieres habnt?" s'écria-t-il.

7 - N. Cotte, op. cit., p. 149, "ces femmes ont des traits plus réguliers, des yeux plus grands et plus brillants que ceux des femmes du nord de l'Europe. Mais aussi quelle absence de noblesse! Les yeux sont purs et doux mais de cette douceur inanimée qui est propre aux yeux des génisses ruminant à l'air au milieu d'herbes grasses". Autre tradition commune qui scandalisait les Européens: l'étalage des preuves de virginité de la mariée; G. Beauclerk, op. cit., p. 279.

Au nombre, respectivement, d'environ 25.000 et 10.000 âmes en 1859, Musulmans et Juifs de Tétouan, vivaient toujours, malgré les siècles les séparant de l'"Expulsion" et de l'exode de leurs ancêtres, dans la nostalgie de l'Andalousie perdue. Des descendants de vieilles familles tant juives que musulmanes allaient même jusqu'à affirmer, comme d'ailleurs ceux de Fès, qu'ils détenaient toujours la clé de "leur" maison à Grenade. Davantage prédisposés sans doute, de par leur identité même de Juifs et leur sensibilité particulière au concept de l'"exode", à cultiver le souvenir des dispersions successives de leur "peuple", ces derniers célébraient régulièrement, indique l'abbé Godard, après un séjour à Tétouan (1858), "des fêtes de deuil en mémoire des autodafés dont leurs pères ont été victimes (dans la péninsule ibérique)". (3)

Egalement amateurs de musique andalouse et s'attachant à sa conservation, les deux groupes retrouvaient dans les airs célébrant la douceur de vivre dans les palais cordouans, sévillans, ou grenadins, et la nostalgie du "paradis perdu", l'une des principales composantes d'un patrimoine culturel transcendant les différences religieuses: "(Vous voyez) ce gros homme vêtu d'habits jaunes et rouges, et qui semble trôner au milieu des autres musiciens, écrit le narrateur français d'une scène de mariage juif, (est) un musulman; (c'est) un artiste incomparable dont le père a chanté en présence du sultan et qu'on appelle à chaque fête du pacha. Il a daigné, moyennant un salaire égal à celui qu'on accorde à tout le reste de l'orchestre, honorer la fête de sa présence... Il s'est fait donner le tapis le plus moelleux; on lui verse les meilleurs rafraîchissements".(4)

Rien n'exprimait sans doute mieux de visu le legs andalou commun que la similitude du costume que portaient des juives et des musulmanes de la "haute société" tétouanaise, principalement à l'occasion des fêtes. D'après un autre visiteur européen, "les perles et les diamants de la sfifa ou diadème, et les alkhorsas ou larges pendants d'oreilles, les nbaïls, les kholkhals, les khouatems, précieux anneaux qui entourent les bras et les jambes au dessus des chevilles et qui brillent aux doigts dans la main, les broderies d'or des corsages de robes, les tissus de soie mêlée d'or représentent souvent dans la toilette d'une juive, une valeur de 5 à 6.000 francs". (5)

Les bourgeoises musulmanes de Tétouan portaient les mêmes parures. Soustraites aux regards indiscrets, elles excitaient encore plus que leurs voisines du mellah -où, bien qu'exceptionnelle, la bigamie était aussi tolérée-, l'imagination d'étrangers en quête d'exotisme. Nourris de récits sur les mystères et les voluptés

3 - L. Godard, *Description et Histoire du Maroc*, Paris, 1860, p. 15. J.D. Hooker et J. Ball, *Journal of a Tour in Morocco and the Great Atlas*. London, 1878, p. 49.

4 - N. Cotte, op. cit., pp. 146-147. Malgré le spectacle qu'il avait sous les yeux, l'auteur imagine le musicien considérant son auditoire comme une "tourbe" exprimant son enchantement par des "glapissements".

5 - L. Godard, op. cit., p. 18.

I - LES RELATIONS JUDEO - MUSULMANES DANS UNE CITE DE L'ISLAM OCCUPEE PAR DES CHRETIENS, 1860-1862

1 - Les Tétouanais de la médina et du mellah avant la guerre: affinités et différences

a - Importance de l'empreinte andalouse

Le souvenir de la communauté de leurs origines andalouses et une "rancune ancestrale" à l'égard des Espagnols étaient au nombre des principales affinités liant les Musulmans et les Juifs de Tétouan. Etablis dans cette cité après leur expulsion de la péninsule ibérique, les uns et les autres lui imprimèrent une empreinte particulière. A l'instar d'autres citadins se démarquant du reste de la population par la permanence de diverses caractéristiques distinctives (i.e. Fassis, Slaouis, Rbatis), ils étaient reconnus et se reconnaissaient eux-mêmes à travers une "identité tétouanaise" commune.

Les Musulmans considéraient en effet leur cité comme un grand foyer de ferveur religieuse et l'un des avant-postes de l'Islam face aux "Infidèles". Du fait de leur réputation de piété, ce fut vers leur ville que se dirigèrent, à partir de 1830, de nombreux "mouhajirine-s" (émigrés) algériens. Les Juifs, qui ne devaient pas ignorer que quelques uns de leurs coreligionnaires de la Régence avaient émigré quant à eux en Palestine au début de l'occupation française, assimilaient de leur côté Tétouan à une "petite Jérusalem". Ils en accentuaient d'une certaine manière la "sacralité" par des pèlerinages assez réguliers en Terre Sainte et l'accueil de rabbins-émissaires. (1)

La réputation de sagesse des rabbins tétouanais (i.e., l'illustre grand-rabbin Isâac Ben Oualid (1789-1870), surnommé "la Lumière du Maghreb") dépassait les limites de leur kehila. Leur rayonnement était tel que, outre les sollicitations dont ils étaient l'objet de la part de coreligionnaires appartenant à d'autres communautés, ils bénéficiaient aussi du respect des Musulmans; les notables et les agents du Makhzen n'hésitant pas à solliciter leur avis sur toutes sortes de questions. (2)

1 - E.G. Friedman, op. cit., p. 59, sur la détention de captifs espagnols et autres par des Juifs et des Morisques.

2 - S. Shwarzfuchs, op. cit., p. 26, "(Après) l'exode de familles arabes (d'Alger), d'assez nombreux Juifs avaient résolu d'émigrer en Palestine... Près de 200 familles d'Alger et d'Oran s'installèrent après 1830 en Galilée, à Safed, Tibériade, et Haïfa". Les espoirs messianiques des Juifs tétouanais étaient perceptibles, d'après certains témoins européens, dans leur attachement à la tradition d'enfermement de leurs filles, v. G. Beauclerk, *Journey to Morocco*, London, 1828, p. 279, "(They waited for) the Holy Ghost... hoping (their daughter) would (become) the mother of the expected Messiah".

Chapitre II

LES REPERCUSSIONS DE LA GUERRE HISPANO-MAROCAINE (1859-1860) SUR LES RELATIONS JUDEO-MUSULMANES

Le conflit que les Marocains appelèrent "la guerre de Tétouan" et les Espagnols "la guerra de Africa" fut, de par l'ampleur de la débâcle que ceux-ci infligèrent à ceux-là, l'un des tournants les plus déterminants dans l'évolution du Maroc au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Et ce notamment dans la mesure où la confrontation du pays même avec une puissance que l'écrasante majorité de la population considérait comme secondaire allait à la fois révéler à l'Europe encore plus de défaillances que n'en avait laissé apparaître le revers subi à Isly et activer les contradictions politiques et sociales internes.

Les relations judéo-musulmanes devaient s'en ressentir d'autant plus fortement que leurs fondements traditionnels étaient déjà ébranlés par les mutations générées par le développement des échanges maritimes, les coups portés par les puissances européennes à la souveraineté du Makhzen, et la politique de clientélisation que celles-ci suivaient à l'égard de la classe marchande juive. A l'accentuation de cette politique et de l'esquisse par l'Espagne, jusqu'alors désavantagée par son retard économique et son passé inquisitorial, de ce qui allait devenir ultérieurement sa stratégie "séfarade", devait contribuer l'intérêt multiforme manifesté pendant et au lendemain de la guerre par des grandes associations juives d'Europe et d'Amérique pour les populations des mellahs.

Tétouan, objectif de guerre déclaré des Espagnols et théâtre de scènes de pillage ayant profondément marqué la mémoire collective de ses habitants, fut la première cité où la coexistence judéo-musulmane eut à subir de profonds bouleversements. Son occupation (1860-1862) et les conditions de son évacuation pesèrent lourdement sur l'évolution de l'ensemble du pays et, partant, sur celle des rapports inter-communautaires.

incitaient les puissances à concentrer leurs efforts de clientélisation sur la minorité juive. A la différence des périodes antérieures, où, bien qu'influencés aussi par des bouleversements extérieurs, les aléas des relations inter-communautaires demeuraient globalement circonscrits dans le cadre marocain, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle au contraire ces aléas et les dysfonctionnements auxquels ils donnaient lieu allaient porter la forte empreinte de l'Europe et être frappés du sceau de l'irréversibilité. La défaite essuyée à Isly et le véritable "traité de Nankin" que fut la convention imposée par la Grande-Bretagne en 1856 représentèrent à cet égard un tournant décisif. Non moins déterminantes devaient s'avérer les mutations provoquées à partir de 1859-1860, en interaction avec des données d'"ancien régime" et l'intensification de pressions coloniales multiformes, par la "guerre de Tétouan".(178)

178 - Les mentalités allaient se ressentir fortement de cette guerre. Cf. Portrait des Marocains musulmans par Delacroix qui, en 1832, fut ravi de retrouver au Maroc "un peuple tout antique... avec quelque chose de républicain dans ce sans façon... (et) des personnages consulaires, des Caton, des Brutus, auxquels il ne manque même pas l'air dédaigneux que devaient avoir les maîtres du monde" et qui ont "l'air aussi satisfaits que Cicéron devait l'être de sa chaire curule... même s'ils ne possèdent qu'une couverture (haïk) dans laquelle ils marchent, dorment et sont enterrés", cité par R. Lebel, *Les voyageurs français du Maroc. L'exotisme marocain dans la littérature de voyage*, Paris, Larose, 1936, p. 118, v. aussi C. Brahm, Delacroix's Moroccan Jews, *The Menorah Journal*, 1951, XXXIV, 1, pp. 52-68.

Ces visées concordaient, tout au moins jusqu'à un certain seuil, avec les intérêts des éléments juifs "ciblés". Ceux-ci essayèrent de tirer le meilleur parti d'une "ouverture" qui portait directement atteinte à leur rôle traditionnel dans les échanges maritimes. Comme le Makhzen n'était plus maître de la législation douanière et qu'il avait dû abolir les monopoles, seul le bénéfice de privilèges capitulaires pouvait en effet leur permettre d'éviter une totale inversion de la situation qui prévalait avant 1856 et de résister à la concurrence des négociants européens. De tels privilèges les mettaient même en mesure non seulement de s'adapter au nouveau type de rapports ayant commencé à s'instaurer entre le Maroc et l'Europe mais même de préserver, tout au moins pendant quelque temps, l'essentiel de leur rôle d'intermédiaires. Et ce à la faveur de l'atout que représentait la connaissance approfondie qu'ils avaient du pays, de ses usages, des différences de poids et mesures, des variations régionales des cours, des habitudes de consommation des populations et d'autres données auxquelles les étrangers étaient encore peu familiarisés.

Mais, de par cette fonction même de "médiateurs", ils devenaient de facto les auxiliaires de la pénétration étrangère. De ce fait, ils se retrouvèrent d'une certaine manière au centre des tensions inter-communautaires que celle-ci générait. D'autant qu'à la différence de cette minorité qui se soustrayait à toutes les charges, la majorité pâtissait durement quant à elle des effets conjugués des transformations que commençait à provoquer l'insertion du pays dans le marché capitaliste, de plusieurs années consécutives de sécheresse marquées de récoltes médiocres (1845, 1847-1848, 1856) ou totalement désastreuses (1849, 1850, 1857-1858), et d'épidémies de choléra (1855) et de typhus (1856). (176)

Ce fut par des soulèvements armés que les populations musulmanes réagirent ponctuellement à ces bouleversements. L'aggravation de la pénurie sous l'effet de l'accroissement des exportations, la cherté, et la désolation générale provoquèrent ainsi en 1858 une révolte simultanée des tribus Chaouïa, Zaër, Zemmour, Guerrouane et Beni Mtir, marquée de razzias contre leurs voisins, de raids contre les villes (i.e. Rabat et Meknès), et de durs affrontements avec les troupes du Makhzen. (177)

Pareilles réactions reflétaient d'une certaine manière les profondes divergences opposant celui-ci à la majorité de ses sujets -depuis pratiquement 1830- quant à l'attitude à adopter envers l'Europe. Bien que non dirigées contre les Juifs, elles n'en comportaient pas moins toutes sortes d'implications inter-communautaires. Et ce dans la mesure notamment où, d'une part, elles se traduisaient par des désordres dont pâtissaient aussi ces derniers, et, d'autre part,

176 - J.L. Miège, op. cit., II, pp. 220-222, 338-340.

177 - Ibid., p. 340, "On estimait à Tanger à 25.000 hommes et 27 pièces d'artillerie les forces engagées par le sultan contre (les Zemmour)".

conseillers les plus écoutés du sultan, que la plupart des négociants juifs dans les ports de Sa Majesté chérifienne se sont placés sous la protection des Européens ("Rûm") et se sont fait délivrer des patentes et des passeports par les consuls (en poste) à Tanger. Ils utilisent ce subterfuge... pour se démarquer de ceux de leur race, se soustraire aux lois, échapper à la justice et, Dieu les confonde, défier les Musulmans... Nombreux sont parmi eux les marchands criblés de dettes envers notre Seigneur". (172)

Etant donné que des groupes entiers de dhimmis avaient recours à de tels procédés, le sultan essaya, selon une procédure dans laquelle il allait vainement s'épuiser, de convaincre les représentants étrangers de son "bon droit". D'autant que la propagation dans tout le pays de toutes sortes de bruits sur les "abus des Juifs et des Chrétiens", leur "libertinage" et leur "refus de payer le moindre impôt", provoquaient l'indignation des populations musulmanes, et facilitaient "les incitations à la sédition et les prédications fanatiques". (173)

Une circulaire fut adressée à ce sujet au Corps diplomatique (1.4.1854). En appelant au bon sens des représentants des "nations" et à leur "esprit d'équité", le sultan y protestait contre des "agissements qui sont la cause de troubles et nuisent à l'autorité", "l'audace et l'insolence dont ces (Juifs) font preuve à l'égard de tout le monde", et "les artifices qu'ils emploient pour échapper à l'autorité des gouverneurs et paralyser l'action de la justice dans les différends qui les opposent à des Musulmans". (174)

L'objectif recherché pouvait cependant difficilement être atteint. C'était en effet essentiellement par le biais de privilèges capitulaires que les représentants étrangers cherchaient à s'attacher les services des Juifs de "la première classe" et même ceux de condition moindre. D'autant plus que le traité de commerce imposé par la Grande-Bretagne en 1856 leur reconnaissait le droit de choisir des censeurs (courtiers) parmi les autochtones, que la compétition les opposant les incitait à "faire toujours mieux" les uns que les autres, et que les marchands musulmans hésitaient, sous l'effet de scrupules religieux et de la pression sociale, à "se compromettre avec les Chrétiens". (175)

172 - BR, 5 joumada II 1270/ 6.3.1854, "Nous avons... relevé que nombreux sont parmi ceux qui se comportent de la sorte les marchands (débiteurs envers le Trésor)".

173 - J. Caillé, *Charles Jagerschmidt*, op. cit., p. 120. Du même, *La petite histoire du Maroc*, op. cit., pp. 62-66, "(à Tanger) un chérif du Tafilalet s'émue de la liberté dont jouissaient les Juifs... et de l'indifférence des Musulmans; (il finit) par poignarder un négociant français, Paul Rey (1855)". Un ultimatum obligea le sultan à le faire exécuter.

174 - J. B. Vilar, *Tetuan*, p. 221, texte de cette circulaire.

175 - K. Ben Srhir, *Le Maroc et la Grande-Bretagne, 1856- 1886*, Casablanca, 1990, (en arabe), pp. 59-114.

Comme il s'agissait non seulement de demeurer à parité égale avec les Français -auxquels il n'avait pu ravir Shriqui- mais aussi de hâter la conclusion d'un nouveau traité de commerce, Hay présenta un ultimatum. Il exigea la destitution immédiate du gouverneur de Casablanca et le versement à El Maleh d'une indemnité de 1.000 piastres. Pour faire bonne mesure, il envoya sur place son frère, Frank D. Hay, ramener celui-ci à Tanger, et au retour, se faire saluer de 21 coups de canon à son passage devant Rabat. Il s'agissait manifestement de montrer aux Juifs marocains l'intérêt que l'Angleterre attachait à la défense des intérêts matériels et moraux de ses "protégés". (169)

La menace fut payante: isolé et pressé par les Français de circonscrire le "mal", le sultan dut encore une fois plier. Il ne songea ni à brandir l'éventualité d'une suspension des négociations commerciales en cours et de la fourniture de céréales et de viandes aux forces britanniques engagées dans la guerre de Crimée, ni même à rappeler sa circulaire interdisant la nomination de Juifs à des postes consulaires. Il désavoua le gouverneur mis en cause, révoqua son adjoint, et essaya d'obtenir d'El Maleh une réduction du montant de l'indemnité qu'il devait lui verser. (170)

Ces "reculades" et les prédispositions des divers consulats facilitèrent l'obtention d'immunités capitulaires par des Juifs en relations même avec de simples ressortissants européens. Dans les villes côtières, les candidats à de tels privilèges cherchèrent en effet à bénéficier de la large interprétation que les puissances donnaient des clauses des traités relatives aux courtiers. Pour parvenir à leurs fins, ils firent montre l'égard des officiels étrangers d'une disponibilité qui tranchait nettement avec l'attitude réservée ou hostile de la masse de leurs coreligionnaires et des Musulmans et accentuait les inquiétudes du Makhzen. D'autant que bon nombre d'entre eux essayaient d'éluder par ce biais le paiement de leurs dettes envers le Trésor. (171)

"Nous portons à la connaissance de notre Seigneur, écrivit à ce sujet Mohammed Benzakour, administrateur des douanes à Rabat et l'un de ses

169 - Cf. FO, 99, 61, 5.2.1856, le Secrétaire au Foreign Office à Hay, "If a few hundred pounds in hard dollars, in addition to any presents in kind, would be likely to remove difficulties, Lord Clarendon will not object of your giving as far as hundred pounds". J.D. Hay, op. cit., p. 211, propos de l'auteur sur "les enfants dégénérés d'Israël... (aux) figures dégradées". J. Caillé, *La petite histoire du Maroc*, op. cit., pp. 38-39.

170 - Ibid. Cf. Avis du conseiller juridique du Foreign Office déclarant que l'article II du traité anglo-marocain de 1824 conférait bien au consulat-général de Grande-Bretagne au Maroc le droit d'employer des "Maures et d'autres indigènes" en qualité d'interprètes et de serviteurs mais non celui de leur confier des postes consulaires.

171 - Ibid., p. 205, Jagerschmidt, "les Juifs ne manquaient pas de venir saluer le représentant de la France". V. J. Caillé, *Auguste Beaumier*, op. cit., p. 57, sur l'assiduité des notables juifs d'Essaouira aux réceptions du consulat de France.

La multiplication d'incidents de ce genre et le refus d'exequatur à la nomination de Shriqui en qualité de second censal-interprète (le premier censal étant son coreligionnaire Moses Benchimol), persuadèrent Jagerschmidt que "seul le canon pouvait relever (son pays) du dangereux état-d'infériorité" auquel l'inflexibilité du sultan, les intrigues de Hay et des débiteurs musulmans de Shriqui (i. e. Mustapha Doukkali) cherchaient à le réduire. (165)

L'examen par le consulat-général de l'éventualité de susciter quelque révolution de palais, l'apparition devant Tanger (10.8.1851) d'un bâtiment de guerre, la rupture des relations diplomatiques, et le bombardement de Salé (26.11.1851), finirent par avoir raison de la détermination du sultan. Celui-ci essaya bien d'exploiter le coup d'Etat survenu à Paris (2.12.1851). Il dut cependant reculer lorsqu'il apprit que le prince-président n'admettait "aucune remontrance dans le choix des agents indigènes" de la France et qu'il décernait la Légion d'honneur à son chargé d'affaires à Tanger. (166)

La leçon fut "historique" à plus d'un titre. Le Makhzen se résigna en effet de manière quasi-définitive à voir les puissances désigner à leur guise des Juifs à diverses fonctions consulaires. Il donna l'assurance aux Français en particulier, de respecter et de faire respecter l'inviolabilité de "toute personne, chrétienne, maure ou juive couverte par (leur) pavillon". Il observa cet engagement à un point tel que, dit Jagerschmidt, "les châtiments corporels que (le consulat-général) réclamait pour des insultes commises par des Maures ou des Juifs envers des nationaux et des protégés français lui étaient accordés sans examen, sur simple avis de sa part". (167)

Tout aussi décisive à cet égard fut l'issue de l'incident ayant opposé en août 1854 Hay au Makhzen à la suite de la comparution forcée -sur plainte d'un créancier musulman- un jour de sabbat de son agent consulaire à Casablanca, El Maleh. Bien que conscient, son expérience ottomane aidant, de la gravité des implications de l'extension des privilèges capitulaires et ayant même encouragé en sous-main le sultan à contester l'emploi de Juifs à des tâches consulaires, le représentant anglais tint en effet à faire plier ostensiblement le Makhzen. Pour ce faire, et alors que "toute l'affaire roulait sur l'observance d'un samedi que (cet) Israélite avait été contraint d'enfreindre", il grossit délibérément l'incident. (168)

165 - M. Doukkali avait essayé d'exciter le délégué du sultan à Tanger, Mohammed Khatib, contre Jagerschmidt et Shriqui.

166 - Ibid., pp. 109 - 122, échange de lettres entre le sultan et Napoléon III, 31.12.1851 et 15.1.1852.

167 - Ibid., pp. 81-82. J. Caillé, Auguste Beaumier consul de France au Maroc, *H.*, XXXVII, 1950, p. 80 "depuis 1851 le nom français est redouté mais aussi franchement détesté en raison de la maladresse de nos agents (et) de leurs employés juifs".

168 - J.L. Miège, op. cit., II, p. 334.

Face aux "désertions" en ayant résulté, le sultan tenta d'interdire l'emploi de Juifs à des tâches consulaires. Il élabora plusieurs circulaires à cet effet (1836, 1844, 1851, 1854). Dans celle de juin 1851, il protesta ainsi contre "l'audace inouïe et le scandale intolérable" des "dhimmis" qui arboraient le pavillon des "nations" qu'ils représentaient sur le toit de leurs maisons. Il fit valoir aussi l'humiliation éprouvée par les Musulmans désirant aller à la Mecque -sans avoir à passer par l'Algérie- à l'idée de devoir s'adresser à des agents juifs avant d'embarquer à bord de vapeurs européens devant les conduire à Alexandrie.

Ses initiatives restèrent cependant sans lendemain. Les échecs qu'il essuya dans les crises provoquées par le recrutement par les puissances d'importants "facteurs" juifs portèrent un rude coup à son prestige. L'un des tournants les plus marquants à cet égard fut le grave conflit qui l'opposa à la France entre 1850 et 1852. Ponctué, à la faveur du pillage d'une goélette échouée à l'embouchure du Bou-Regreg, par le bombardement de Salé, cette crise fut déclenchée par la "récupération" par le représentant français à Tanger, Prosper Bourée, et son successeur, Charles Jagerschmidt, d'un ancien drogman du consulat-général de Suède, Youssef Shriqui Souiri -futur "Joseph Delevante". (163)

La rivalité franco-britannique fut l'une des composantes de la toile de fond de cette crise: ce fut en partie à la suite des mises en garde du chef de la légation de Grande-Bretagne, J.D. Hay, contre le surcroît d'influence que le passage de ce personnage dans son camp risquait d'apporter à une puissance qui venait de se manifester si brutalement sur la scène marocaine, que le sultan décida de "dénier au gouvernement français le droit de prendre Youssef Souiri à son service". Pour montrer qu'il s'agissait de la défense d'un principe et non de la contestation d'un cas particulier, il encouragea les gouverneurs des ports à faire pression sur les Juifs qui exerçaient des fonctions consulaires et à les contraindre à y renoncer.

Craignant la "contagion", des Musulmans, scandalisés par l'impunité assurée à des Israélites algériens (en visite dans le pays) coupables de propos blasphématoires contre l'Islam, réagirent de manière plus directe. A Tanger, par exemple, un chérif exalté qui s'était déjà illustré par des coups de feu contre des marins français, Abdeslam Sekkal, malmena ainsi les domestiques juifs du chargé d'affaires de France. (164)

163 - J. Caillé, *Charles Jagerschmidt chargé d'affaires de France au Maroc, 1820-1894*, Paris, 1951, pp. 81-122. Shriqui s'était enrichi dans le commerce de bestiaux, et des prêts à des marchands juifs et musulmans. Il était accusé de fraude et de trafic en matière de change.

164 - Ibid., pp. 81-82; arguant de la qualité de "sujet français" d'un Israélite algérien arrêté en juillet 1849 sur ordre du cadî de Tanger pour avoir tenu des propos injurieux à l'égard du Prophète, Bourée l'avait fait immédiatement relâcher.

négociants étrangers. Ceux-ci ne cessaient en effet de protester contre les préjudices que leur portaient l'alternance, sans préavis, des décisions d'autorisation ou de prohibition de vente ou d'achat de divers produits, la fluctuation des droits de douanes, les obstacles mis à la liberté de circulation et, surtout, la "concurrence déloyale" des "toujjar sultan". (160)

Dans l'attente de l'aboutissement des tractations engagées à cet effet au lendemain d'Isly, les efforts des puissances portèrent sur le "débauchage" des négociants autochtones les plus en vue. Les Juifs bénéficièrent à cet égard d'une attention toute particulière en raison de leur prééminence commerciale, de la densité de leurs réseaux de correspondants à l'intérieur du pays, de la "maniabilité" que laissait supposer leur statut de tributaires, et du souci de chacune des parties de clientéliser les éléments les plus "performants". (161)

Les charges consulaires représentèrent à cet égard un atout précieux. D'autant qu'elles ne coûtaient quasiment rien à ceux qui les octroyaient et que les fonctions de vice-consul, d'agent consulaire, ou de drogman, exerçaient un attrait considérable sur les Juifs marocains. En y accédant, de "dhimmis", ils se retrouvaient effectivement placés dans une condition juridique nettement supérieure tant à celle de leurs coreligionnaires que des Musulmans. Il leur était dès lors loisible d'échapper complètement à l'impôt et d'afficher les symboles les plus ostentatoires de leur rupture avec le passé. (162)

160 - Cette "coopération" se manifesta avec éclat lors de "l'affaire de Damas" (1840). Au lendemain de celle de "Bato Sfez" (Tunis, 1857), ce fut sous la menace de navires de guerre français et anglais que le Bey dut proclamer le "Pacte Fondamental" instituant l'égalité entre ses sujets musulmans et juifs, v. D. Cohen, *La Promotion des Juifs en France à l'époque du Second Empire (1852-1870)*, Aix-en-Provence, 1980, I, p. 249, cit. le *Journal des Débats* (3.7.1857), "Des actes sauvages viennent nous rappeler de temps à autre que, depuis les pirates du Maroc jusqu'à la population fanatique de Tunis, nous conservons en face de nos côtes une population barbare (qui) n'a pas moins besoin (que celle de Chine) de la surveillance de l'Europe".

161 - Cf. "(Il est déplorable) que, dans son souci d'encourager le commerce comme jamais ne l'avaient fait ses prédécesseurs, Sa Majesté (ait choisi) d'accorder (tout) son soutien à des Juifs indignes et dépourvus de scrupule" affirmait ainsi le plus important "facteur chrétien" du sultan, le "trading vice-consul" anglais à Essaouira, Wilshire, pourtant associé à l'opulent Salomon Corcos (Marrakech), et demeuré célèbre par le "coup" qu'il fit en 1844 à son royal commanditaire en s'éclipsant avec une dette de plus de 180.000 piastres.

162 - Dénotant dans un environnement où l'habit constituait l'un des premiers signes de l'appartenance ethno-religieuse, l'initiation de quelques Juifs au costume occidental ne "choquait" pas seulement les autochtones; Ch. Didier, *Promenades au Maroc*, Paris, 1844, pp. 126-127, "L'un de ces Hébreux (était) en culotte de curé, l'autre en pantalon de matelot... Celui-ci portait un habit (avec des) basques démesurément longues..., celui-là n'avait qu'un froc écourté terminé au milieu des reins en queue d'hirondelle".

service des Chrétiens (à bord de bâtiments français), provoquant ainsi, dit le gouverneur de cette cité, l'agitation parmi les Musulmans". (157)

Un nouvel état d'esprit avait d'ailleurs commencé à se développer avant même Isly parmi ceux-là mêmes qui bénéficiaient du système impérial mais cherchaient à secouer la tutelle du sultan, maximaliser leurs bénéfices, se soustraire au Chraâ, et passer ouvertement outre des dispositions canoniques qu'ils jugeaient anachroniques. Même si leurs coreligionnaires d'Algérie étaient toujours en butte à la méfiance des autorités françaises et à l'hostilité des colons qui, voyant en eux "un danger permanent pour (les) possessions d'Afrique", pressaient le gouvernement de les expulser vers la Tunisie et le Maroc, ils avaient l'impression qu'une extension de l'influence française dans le pays pouvait servir leurs intérêts. (158)

"Nous avons appris d'une source digne de foi, écrit Moulay Abderrahmane à ce propos dans une lettre adressée au gouverneur de Tétouan, que les Juifs, Dieu les confonde, sont animés à l'égard des Français, Dieu les anéantisse, d'une impatience dépassant celle que leur inspire l'Anté-Christ. Ils s'attendent chaque jour à les voir débarquer (au Maroc). Leur illusion est telle que, contrairement aux autres négociants (musulmans et chrétiens), ils s'abstiennent de verser au Trésor les mensualités dont ils sont débiteurs... Dès réception de la présente, obligez-les à régler la moitié de leurs dettes envers Notre Majesté Chérifienne. Acceptes (même) les paiements en marchandises à leur cours actuel". (159).

S'inscrivant dans un contexte général marqué par l'intérêt croissant porté par des gouvernements européens aux Juifs des pays musulmans et l'instauration d'une coopération à ce niveau entre, respectivement, le Foreign Office et le Board of Deputies of British Jews, le Quai d'Orsay et le Consistoire central des Israélites de France, pareilles aspirations rejoignaient dans une certaine mesure celles des

157 - BR, 11 rjeb 1260 / 26.7.1844, le gouverneur Bouselham ben Ali Aztot au sultan, "La responsabilité de la panique qui s'est emparée des habitants incombe aux Juifs". Réponse du sultan, 15 rjeb 1260 / 31.7.1844, "Les Juifs, Dieu les maudisse, sont la cause première des troubles qui surviennent sur terre et sur mer... (Mais) si les dhimnis (qui se sont enfuis) se présentent à Tanger, laissez-les entrer. Essaies cependant de faire en sorte que la moitié au moins d'entre eux vienne s'installer à Fès et à Meknès". Des dignitaires musulmans avaient suggéré au souverain de ne pas réadmettre les "émigrés" ayant des attaches avec les étrangers.

158 - Cf. Bugeaud au président du Conseil, le maréchal Soult, 13.5.1842, "Dans l'intérêt de notre avenir et de notre sécurité en Afrique, il (faudrait) expulser entièrement (les Juifs)...; (Les) 15 ou 16.000 Juifs qui existent en Algérie et qui nous possèdent bien plus que nous les possédons, s'écouleraient facilement vers le Maroc et Tunis... Ce ne sont que des trafiquants et absorbent la plus grande partie des affaires", cité par S. Schwarzfuchs, *Colonialisme français et colonialisme juif en Algérie (1830-1845)*, in *Judaïsme d'Afrique du Nord aux XIX-XXèmes siècles*, éd. M. Abitbol, Jérusalem, 1980, pp. 37-48.

159 - BR, 19 rabi II 1258 / 30.5.1842.

Les communautés de Tanger et d'Essaouira avaient d'ailleurs directement souffert du bombardement de ces deux cités par l'escadre du prince de Joinville (14-15 août 1844). Bien que les éléments riches aient eu le temps de s'embarquer à bord de navires étrangers et de se réfugier à Gibraltar ou de se replier vers l'arrière-pensée, les dégâts qu'ils eurent à subir du fait tant de ce pilonnage que, dans le cas d'Essaouira, de l'invasion de la ville par des tribus et de sa mise à sac, ne les persuadèrent pas moins de l'imminence de profonds changements dans les relations du Maroc avec les puissances. (155)

A l'atténuation des préventions que les masses juives nourrissaient à l'encontre des Européens contribuèrent, dans une certaine mesure, les comités formés à Londres et à Gibraltar par des coreligionnaires -notamment des compatriotes expatriés- pour venir en aide aux réfugiés et le Morocco Relief Fund constitué en 1845 pour soulager les populations des mellahs éprouvées par la famine. Cette manifestation de la "solidarité juive" ne relevait cependant pas uniquement de la stricte philanthropie. Il s'agissait aussi en effet de limiter les ressentiments engendrés parmi les petites gens par la fuite à l'étranger de "frères" fortunés les ayant abandonnés à leur sort. (156)

Cette "fuite" était encore plus inadmissible au regard des Musulmans. Dans leur optique, elle signifiait que ceux qui s'en rendaient coupables pactisaient avec l'ennemi. D'ailleurs à Tanger c'est un interprète du consulat de France et fournisseur attitré de la marine de guerre de ce pays en produits frais, David Azencot, qui en donna le signal. Au fait de la rupture des relations et de l'imminence du bombardement, il s'empressa de s'embarquer avec d'autres "Juifs attachés au

au consul de France à Tanger, "Les Juifs de notre pays fortuné bénéficient (de garanties) moyennant des conditions imposées par notre Loi religieuse... Si chez vous ils sont vos égaux en tout... c'est très bien dans votre pays, mais pas dans le nôtre...; nous n'avons pas besoin de son commerce, s'il est exercé dans des conditions contraires à notre Loi bénie".

155 - "(Les) navires français, rapporte un témoin, Eliaho ben Amozeg, fondirent sur (Essaouira), déversant sur elle une pluie de feu et de fer... De la campagne s'abattirent sur la cité les hordes sauvages de bédouins..., semant la terreur, pillant et massacrant les populations juives innocentes", v. H. Zafrani, op cit., p. 234. Cf. A. Naciri, *Istiqsa*, IX, pp. 52-53, "l'humiliation et le découragement des soldats (vaincus à Isly) étaient tels que même les femmes des bédouins Angad les dépouillaient à leur aise... (A Essaouira), le pillage toucha d'abord les Juifs puis se généralisa aux autres (habitants)".

156 - Un Pourim dit de las Bombas fut d'ailleurs institué à Tanger à cet effet: censé commémorer le "miracle" représenté par l'absence de Juifs parmi les victimes du bombardement français, il visait essentiellement, semble-t-il, la réparation de la "rupture" provoquée au sein de la communauté (quelque 2.500 personnes sur une population totale estimée à 9.500 habitants) par suite de la fuite des riches, v. S. Miller, *Perceptions of Calamity: Muslim and Jewish Accounts of the 1844 Bombardment of Tangier*, (1988, inédit).

de ses assiduités des "croyantes" et en menaçant d'armes à feu leurs coreligionnaires. Il fut du reste accusé d'en avoir tué un. (151)

Repris après avoir pu fuir de prison et condamné à la décapitation "avec exposition de son cadavre, pour l'exemple", il fut tué d'une balle (janvier 1844) lors d'une seconde "tentative d'évasion". Comme il assumait les fonctions d'agent consulaire d'Espagne à El-Jedida, le gouvernement de Madrid réagit brutalement à cette "insulte". En butte à l'insurrection d'Alicante et de Carthagène et cherchant à faire diversion et à "flatter l'esprit chevaleresque de ses compatriotes qui voulaient en finir avec l'insolence des Maures", il fit même propager dans la presse des bruits sur l'éventualité d'une guerre et "la conquête de toute la zone située dans le triangle Ceuta-Tanger-Larache". (152)

Cette "exécution", unanimement dénoncée par les représentants d'Espagne, de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, du Danemark, de Suède, des Deux-Siciles, de Sardaigne, et des Etats-Unis, dans une note collective où ils pressèrent le sultan de "prévenir à jamais le renouvellement de semblables malheurs", n'était cependant de nature à empêcher ni l'adoption de comportements nouveaux ni les "ruptures" et les tensions inter-communautaires qui s'ensuivaient. (153)

A l'amorce d'une profonde restructuration des rapports judéo-musulmans en général et de ceux que les Juifs entretenaient avec le Makhzen en particulier concouraient en effet les changements survenus sur la scène mondiale depuis le congrès de Vienne, le coup porté au prestige du sultan par la débâcle de ses troupes à Isly en 1844 précisément, "l'exemple" donné par les Israélites d'Algérie qui venaient au Maroc et se comportaient en "sujets français", et l'intérêt qu'accordaient aux "Juifs de la première classe" les puissances cherchant à se faire "ouvrir" un pays réputé riche en ressources et représentant, d'après J.D. Hay, un marché de près de huit millions d'habitants (dont plus de 350.000 Juifs). (154)

151 - E. Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, Paris, 1903, p. 13, le vizir Ben Driss au consul-général de France à Tanger au sujet du jugement rendu par le tribunal de commerce de Marseille aux dépens de D.I. Darmon (17 moharram 1256 / 21 mars 1840). Arrêté une première fois (décembre 1843) et condamné à la lapidation pour "fornication avec une croyante", V. Darmon put s'échapper de prison après avoir blessé l'un de ses geôliers.

152 - J.D. Hay, *Western Barbary. Its Wild Tribes and Savage Animals*, Londres, 1844, trad. Louise Swanton-Belloc, *Le Maroc et ses tribus nomades*, Paris, 1844, pp. 325-327. M. Castellanos, op. cit., pp. 515-517. X. Durrieu, *Le Maroc, ses mœurs et ses ressources*, RDM, oct. 1844, p. 11.

153 - Cf. Le sultan répliqua par une note dans laquelle il contesta la qualité d'agent-consulaire de Darmon et rappela la validité de la dhimma même à l'égard de Juifs étrangers; FO, 99, 23.3.1844, J.D. Hay au Foreign Office, Circulaire du sultan (11.2.1844).

154 - J.D. Hay, op. cit., p. XI, l'auteur donne la répartition en "races" (Amazigh, Shleuh, Arabes "purs" - Italiens et Maqil-, Maures, Nègres, Renégats, "Hébreux et rabbins") et suivant les régions. Il estime à 300 le nombre des Européens. E. Fumey, op. cit., pl. XVIII, 20 hijja 1257/2.2.1841, le sultan

Moulay Abderrahmane qui, dit un observateur européen, "éludait par des interprétations très hardies les injonctions du Coran afin d'augmenter les revenus du Trésor", dut rechercher des formules propres à concilier ses devoirs canoniques avec le pragmatisme que lui commandait le système impérial. (148)

Il évita ainsi soigneusement tout octroi de charges à la Cour à des Israélites. Il stigmatisa aussi à plusieurs reprises les "innovations" vestimentaires et autres. Il tint toutefois à assortir ces prises de position de constants rappels aux Musulmans de "l'inviolabilité que la dhimma garantissait aux Juifs" et des "dires" par lesquels le Prophète s'engageait à s'en prendre personnellement, "le jour du Jugement dernier, à quiconque les aurait maltraités". (149)

Indice révélateur à cet égard: l'autorisation de ré-ouverture par des Juifs dans la médina de Tétouan de boutiques fermées depuis 1810-1812. Arguant de "l'intérêt général", de la nécessaire "vivification de locaux tombant en ruines" et des doléances de commerçants musulmans - cherchant sans doute à attirer les fellahs préférant effectuer leurs achats au mellah-, Moulay Abderrahmane avalisa en effet la demande élevée dans ce sens par le gouverneur de cette cité, lequel était d'ailleurs personnellement en étroites relations d'affaires avec ses administrés juifs. (150)

Toutefois, lorsque l'écho de certains "écarts" risquait de se retourner contre lui et que la conjoncture politique ne lui laissait pas d'autre choix, le sultan se voyait contraint de sévir "pour l'exemple". Tel fut en particulier le cas dans l'"affaire Victor Darmon". Ce personnage, fils d'un "facteur de l'empereur" (David) établi à Essaouira et en relations avec des maisons juives de Marseille, et lui-même marchand fort endetté envers le Trésor, scandalisait les Musulmans en poursuivant

148 - M. Daoud, op. cit., 7, pp. 81-82. "Je demande votre réponse, écrivit ainsi le sultan aux ouléma-s de Fès..., à la démarche d'un groupe de dhimmis (de cette cité), lesquels résident dans une hara à part, qui désirent construire un hammam (bain maure) dans leur quartier sans que cela porte préjudice à un seul Musulman. Faut-il les en empêcher ou les autoriser?", cit. P. Paquignon, op. cit., p. 121.

149 - Cf. G. Vajda, op. cit., p. 187, "En 5591 (1831), les Oudaïas se révoltèrent contre Moulay Abderrahmane qui s'enfuit à Meknès, y rassembla une grande armée et vint mettre le siège devant Fès qu'il fit bombarder. Et lorsqu'il fut informé que des Oudaïas se cachaient dans le mellah..., il fit diriger le tir sur notre quartier où plusieurs Juifs périrent sous les décombres de leurs maisons... En 5593, (il) triompha des Oudaïas et (les) dispersa... Certains fêtèrent un Pourim le 22 Kislew et l'appellent Pourim del-Kour".

150 - BR, 2 rabî II 1261/ 10.4.1845, le sultan au gouverneur de Tétouan: "des notables et des gens du commun (musulmans) se plaignent des inconvénients ayant résulté pour eux-mêmes et pour les Habous du transfert au mellah des commerçants juifs... (Comme) il s'avère que (ce transfert) a été nuisible aux Musulmans, nous t'ordonnons de réinstaller les Juifs dans leurs anciennes boutiques"; Ibid., 6 joumada II 1261/ 15.5.1845, le sultan en félicitant le gouverneur.

communautaire. Et il est de fait que les tensions dégénéraient parfois en raids de tribus contre les villes et en saccages de mellahs. (145)

L'ascension de l'élément marchand israélite fut au demeurant marquée d'une forte accentuation des clivages sociaux au sein même des communautés juives, où les petites gens, également en butte à la multiplication des taxes, essayaient de vivoter de l'artisanat, du colportage, et de divers petits métiers (usuriers à la petite semaine, boutiquiers, colporteurs, savetiers, bourreliers, portefaix). Elle suscita un net raidissement des oulémas dans les interprétations qu'ils donnaient des dispositions de la "dhimma"; les éléments d'origine "beldi" n'étant à cet égard pas les moins intransigeants (i.e. Abdelkader Cohen). (146)

Indice de l'ampleur de la discordance entre leurs exégèses et les faits socio-économiques: alors que de riches Juifs, d'Essaouira par exemple, en étaient à la redingote et au chapeau haut de forme et au "five o'clock tea", des fouqaha-s s'opposèrent ainsi, entre autres, à toute modification du costume traditionnel des "dhimmis", à l'ouverture de bains maures dans les mellahs, et, symbole de haute portée, à l'utilisation de bêtes autres que des ânes ou des mulets. Et ce parallèlement à l'élaboration de fetoua-s contestant la licéité de l'emploi par des "croyants" de produits fabriqués par les Juifs (i.e. savon) ou importés (i.e. thé, bougies, allumettes). (147)

Certaines de ces consultations contenaient même des critiques à peine voilées contre les privilèges accordés aux Juifs "sous prétexte du bien du Trésor". Par une référence directe à l'"affaire Bacri", elles invitaient le sultan à méditer l'exemple du "Dey d'Alger qui a succombé à l'invasion des Français parce qu'il n'a pas mis fin (à temps) aux errements de ses dhimmis". Du fait de ces mises en garde, de la "visibilité" accrue des "facteurs" juifs, et du mécontentement créé par les monopoles,

145 - Rapport du Chargé d'affaires de France à Tanger à son département (20.11.1850) au sujet du "mécontentement public... (et de) la surexcitation" créés par l'institution d'un monopole sur les peaux, cit. par J. L. Miège, *Documents d'histoire économique et sociale marocaine au XIXème siècle*, Paris, 1969, p. 38.

146 - Les rares clercs qui essayaient de donner une interprétation plus souple du "pacte de la dhimma" se heurtaient à l'intransigeance de collègues stigmatisant leurs "preuves imaginaires" ou les traitant même, plus crûment, d'"ignares écrivant avec leur pied dans un accès de délire", v. la polémique soulevée par la fetoua (1837) d'un alem de Fès reconnaissant aux Juifs de cette cité le droit de construire un bain maure, P. Paquignon, *Quelques documents sur la condition des Juifs au Maroc*, *RMM*, IX, 1909, pp. 112-123.

147 - Cf. BR, 4 safar 1257/ 29.3.1841, le sultan au gouverneur de Larache-Tanger, "Nous avons appris que les Juifs... se sont mis à acheter les meilleurs chevaux et à les monter avec des bâts... Dès réception de la présente, obligez tous ceux qui ont un cheval... à le revendre. Ils ne doivent monter que des ânes... Le Prophète a dit "rabaisse les comme Dieu les a rabaisés" et Sidi Khilil de son côté "interdisez leur les chevaux, les selles et les bêtes rapides".

Bengelloun déclarait d'ailleurs sans ambages qu'"il ne suivait d'impératif autre que celui de ses intérêts mercantiles". Et ce en association avec des coreligionnaires (i.e. Mohammed et Abdallah Mékouar de Fès, Mohammed Bennouna de Tétouan) et des Juifs; ceux-ci jouant un rôle prééminent dans l'achat à Gibraltar, Livourne, Gênes, Lisbonne et même Marseille de matériel militaire destiné aux Algériens. (142)

Receptionnées à Tétouan, Tanger, Rabat et Essaouira notamment par Samuel Abensur, Bendahan -agent consulaire de France à Rabat-, Isâac Pinto -"le courtier le plus actif de l'émir" d'après de Nion- et leurs agents, les armes étaient ensuite acheminées sur Fès. Transbordées et augmentées de fournitures diverses sous la supervision du prince Sidi Mohammed, elles étaient chargées sur des chameaux -parfois jusqu'à 3.000 bêtes- et expédiées vers l'Est (143). Des cargaisons de moindre importance étaient envoyées vers les côtes algériennes à bord de petites embarcations effectuant habituellement le cabotage entre les criques du littoral rifain. Parmi leurs convoyeurs figuraient des Juifs montagnards qui, dit le général Boyer, commandant la région d'Oran, "(ont) des intérêts tellement liés aux Cobails avec lesquels ils vivent que l'on peut affirmer qu'ils forment une race distincte et séparée de (celle) de leurs coreligionnaires (citadins)... (et) n'en sont que plus dangereux (parce que) très dévoués aux Arabes et par conséquent aux autorités qui en disposent". (144)

Grâce aux profits réalisés dans ces fournitures, aux monopoles, et, de manière plus générale, à leur place au sein du système impérial, les "toujjar sultan" purent accroître leurs fortunes dans des proportions considérables et même commencer à former ici et là de véritables "dynasties" marchandes. Et ce en dépit des retournements de conjoncture et de délicates "vérifications de comptes" avec le souverain. Leur enrichissement ne s'accompagna cependant d'aucune amélioration notable dans la production agricole et artisanale. Largement fondé sur des prix artificiellement bas à la production et des articles surtaxés à la consommation, il s'effectua aux dépens des masses tant musulmanes que juives. Les difficultés sociales résultant de cet état de fait n'étaient pas de nature à favoriser la cohabitation inter-

142 - J.L. Miège, op. cit., p. 113, "L'agent d'Abdel-Kader à Gibraltar est Mekouar, très lié à Cordoso (oukil du bey de Tunis), lui-même en relations d'affaires avec les principales firmes juives".

143 - P. de Cossé-Brissac, op. cit., p. 47.

144 - A. Farouk, Les forces marocaines et la prise d'Alger, H.T., XXVIII, 1990, pp. 62-63, le Gouverneur d'Oran au ministre de la Guerre (10.4.1832), "Les embarcations des Cobails du Maroc... prennent des Juifs... espions des gouverneurs de Tétouan, de Tanger, (et du) Rif qui... (les) envoient (voir) ce qui se passe à Oran... et ailleurs... Ces agents, quoique des Juifs, sont dévoués à ceux qui les détachent... Je ne les souffre pas à Oran... Leurs coreligionnaires (ici) se gardant bien de répondre de gens qu'ils n'ont jamais vus".

effectivement parfois recours, celui-ci n'avait d'ailleurs pas d'autre choix pour récupérer ses mises de fonds initiales et les bénéfices qu'il en escomptait. (139)

L'association était l'une des formules que ces négociants adoptaient pour limiter les risques. Même s'ils travaillaient en général entre coreligionnaires (des parents le plus souvent), il arrivait aussi à des Juifs de monter de grosses opérations avec des homologues musulmans et vice-versa que ce soit dans l'import-export, la ferme de monopoles, ou celle de diverses taxes. Les plus grosses transactions de ce type portaient en général sur l'exportation de laines, de peaux, de cuirs, et la livraison de bétail à la garnison de Gibraltar. Et ce fut en partie à la faveur précisément des positions acquises par certains d'entre eux sur le Rocher -en dépit des dispositions du traité d'Utrecht- que les Juifs marocains, dont l'un, Judah Benoliel, était *poukil* du sultan (consul), purent accentuer leur prépondérance dans les échanges maritimes du Maroc, développer leurs liens avec l'Angleterre et même s'infiltrer en Espagne. Et ce malgré les protestations de l'Inquisiteur Général contre "l'entrée sans visa de Juifs venant exercer dans la péninsule leur usure et leurs rapines" et ses mises en garde contre "la ruine de la religion et de la monarchie" risquant d'en résulter. (140)

Ce fut aussi à Gibraltar qu'ils réalisèrent entre 1830 et 1844, conjointement avec quelques uns de leurs homologues musulmans, de grosses transactions pour le compte du sultan et de l'Emir Abdelkader. D'après de Nion "les Maures envoient gratuitement à l'émir des chevaux, des bêtes de somme, du blé..., les plus riches y joignent (d'autres) présents; quant aux Israélites, fidèles à leur instinct spéculateur, (ils) revendent chèrement aux agents et aux protecteurs (d'Abdelkader) les armes et les munitions achetées en Europe". (141)

La solidarité envers des coreligionnaires attaqués par des "Infidèles" ne constituait pas en fait l'unique motivation de divers négociants musulmans. Le vizir

139 - BR, 220, 3 safar 1254/ 20.4.1837, le sultan au gouverneur de Tétouan, "Le dhimmi Messaoud ben Qassis... a sollicité (notre aide) pour se remettre des grosses pertes qu'il a subies... Nous ordonnons aux oumana-s de lui accorder un délai de deux ans pour le règlement de ses dettes (envers le Trésor)... Nous l'autorisons à exporter 3.000 boeufs sur la base du taux (de douane) courant et avec paiement immédiat des droits afférents".

140 - J.L. Miège, La communauté juive de Gibraltar et ses relations avec la Méditerranée au XIXe siècle, in *Les relations inter-communautaires juives en Méditerranée occidentale, XIIIe-XIXe siècles*, CNRS, Paris, 1984, pp. 99- 118, sur J. Benoliel. J.B. Vilar, *Tetuan. En el Resurgimiento judío contemporáneo, 1850-1870*, Caracas, 1985, p. 204, sur la "vigilancia del Santo Oficio".

141 - P. de Cossé-Brissac, *Les rapports entre la France et le Maroc pendant la conquête de l'Algérie 1830-1847*, Paris, 1931, pp. 56-57. J.L. Miège, op. cit., p. 101, "(Les Juifs de Gibraltar) seront au coeur du dispositif de ravitaillement d'Abdel-Kader". W.R. Rule, *Memoir of a Mission to Gibraltar and Spain*, London, John Mason, 1844, p. 20, cit. le recensement de 1840, "the total population (of Gibraltar) being 15.554, of which 1.620 were Jews, 12.577 Roman Catholics, and 14 Mohamedans".

De ce fait, ce fut essentiellement sur des Juifs que reposa le système dit des **toujjar-sultan** (facteurs de l'Empereur). En sus d'exonérations fiscales et de dahirs de Respect et de Sauvegarde (*Tawqir wa-Ihtiram*), ceux-ci bénéficièrent ainsi, en nettement plus grand nombre que leurs homologues des médinas, de longs délais de règlement des droits de douanes, de livraisons à crédit de produits collectés au titre des impôts ou provenant des domaines royaux, de la concession de monopoles institués sur les articles de grande consommation, d'avance de fonds, et de facilités diverses en matière de transport. (136)

Un négociant comme Meir Macnin, riche Swiri chargé en 1827 d'une ambassade auprès du roi d'Angleterre, Georges IV, reçut même dès 1824 la concession de tout un port: "Sachez, écrivit le sultan aux consuls regroupés à Tanger, que nous avons, avec l'aide de Dieu, établi notre serviteur Meir Macnin à al-Mahdouma (El-Jedida). Il y sera indépendant et déterminera à sa guise les articles d'importation (et d'exportation)... Il s'agit d'une place où les marchands réalisent un commerce fructueux... Que chacun de vous écrive à sa nation pour l'informer de l'ouverture de ce port et y envoie un agent s'il le désire". (137)

Tout l'appareil Makhzen fut mis à leur disposition. Les gouverneurs, caïds et oumanas les aidèrent aussi bien à faire observer les monopoles et les décrets de prohibition qu'à recouvrer des créances. Dans les régions excentriques où l'infrastructure administrative et militaire était faible ou inexistante, des chefs de tribus et de zaouïas furent mis à contribution et invités à leur apporter leur concours. (138)

Même lorsque de brusques retournements de conjoncture sur le marché européen ou quelque "coup" mal monté se terminait par la faillite, le "tajir-sultan" malchanceux ou imprudent avait toujours la faculté de se renflouer en faisant appel à son royal commanditaire. Même s'il brandissait la menace de prison et y avait

136 - Cf. FO, 174, 4, Mogador 18.11.1839, le vice-consul de Grande-Bretagne à Essaouira W. Wilshire au Foreign Office, déplorant "(the) support given to unworthy and unprincipled Jews". AEP, CC, Mogador I, 2.1.1841, le vice-consul de France au Quai d'Orsay, état nominatif des négociants d'Essaouira débiteurs envers le sultan: 14 débiteurs juifs totalisaient 689.000 rials, 3 chrétiens 240.100, et 2 musulmans 64.900.

137 - Même si de tels privilèges désavantageaient les marchands étrangers, l'augmentation du nombre et du volume des transactions de ces derniers n'en fut pas moins recherché par la conclusion de traités de commerce avec le Portugal (1823), l'Angleterre (1824), la France (1825), la Sardaigne (1825), les Deux-Siciles (1827), l'Autriche (1831) et les Etats-Unis (1836).

138 - M. Ennaji et P. Pascon, op. cit., pp. 43-44, lettre du gouverneur d'Essaouira au chef de la zaouïa d'Illigh, Husayn ben Hashem, 29 rabi I 1262/26.2.1846, "Le tajir juif Saul Cohen Solal arrivera auprès de toi pour recouvrer des créances sur des Juifs et des Musulmans... Aides-le... jusqu'à ce qu'il récupère la totalité de son dû car son bien fait partie aujourd'hui des biens (du sultan)".

"Nobles califes" (successeurs immédiats du Prophète) en s'abstenant de nommer l'un de ses fils à sa succession. (133)

5 - Les relations inter-communautaires à l'épreuve des premières pressions coloniales (1830-1859)

La renonciation à ce programme à partir de 1822 contribua au retour au calme. Elle ne changea cependant rien à la prédominance des Juifs en matière commerciale. Bien au contraire. Et ce dans la mesure où, même si le contexte international ne s'y prêtait plus, le nouveau sultan, Moulay Abderrahmane (1822-1859), reprit à son compte la politique de Sidi Mohamed ben Abdallah et la systématisa en s'inspirant du "capitalisme d'Etat" que Mohamed Ali essayait à la même époque d'instaurer en Egypte. Une minorité de négociants musulmans y fut associée. En dépit de l'opposition que rencontrait la réduction progressive du rôle des composantes traditionnelles du haut Makhzen (Abids, notables de tribus Guich), les éléments marchands les plus entreprenants furent mêmes désignés aux postes-clés du gouvernement. L'un d'entre eux, Taleb Bengelloun, "le plus gros capitaliste du Maroc" d'après le chargé d'affaires de France à Tanger, Doré de Nion, et "l'un des plus importants piliers de la dynastie" aux dires d'un ancien vizir de Moulay Slimane, Akensus, fut ainsi nommé ministre des Finances puis grand-vizir. (134)

Toutefois, la confiance et la marge de manoeuvre accordées à cette catégorie de marchands ne pouvaient guère dépasser certaines limites. Leur capacité à intervenir directement dans le champ politique en était l'une des hypothèques. Le sultan tira en outre les "leçons" qui s'imposaient du rôle de certains d'entre eux dans les révoltes ayant éclaté à Fès en 1819-1820 et 1822, de l'attitude frondeuse adoptée à son propre égard par leurs homologues de Tétouan (Ahmed Martil, Mohammed Lebbadi, Mohammed Erzini en particulier), et du défi que lui lancèrent ceux de Rabat (avec à leur tête Mohammed Zebdi) en l'obligeant à accepter les conditions qu'ils posèrent à la reconnaissance de l'autorité du gouverneur nommé à la tête de cette cité. (135)

133 - G. Vajda, op. cit., p. 187.

134 - "Musulman zélé, dit le consul de Suède, Graberg de Hemso, mais beaucoup moins fanatique que ne le sont ordinairement les chérifs, ne haïssant point les Chrétiens, ne persécutant ni n'opprimant durement les Juifs, (ce souverain désirait) sincèrement vivre en paix avec toute la terre". J.A. Rey, Le Maroc et la question d'Alger, *RDM*, 1.12.1840, p. 644, v. aussi p. 640 "c'est ordinairement une juive qui remplit les fonctions d'intendante (au palais)". D. Urquhart, op. cit., I, p. 212, A Bengelloun, fassi né à Tombouctou, "possédait, dit Akensus, une fortune incommensurable et des affaires réparties dans les quatre coins du monde". Hostile au wahabisme, il fut l'un des premiers notables à faire acte d'allégeance à Moulay Abderrahmane.

135 - M. Daoud, op. cit., III, pp. 278-279. J. Caillé, *La petite histoire de Rabat*, Casablanca, s. d., pp. 153-156.

important dans la direction du *rakb al-hajj* (caravane annuelle de pèlerinage à la Mecque). (130)

Outre l'allègement de l'impôt (réduction de la jiziya et suppression des taxes sur les marchés), ce fut en partie grâce au recours des gros négociants juifs à leurs coreligionnaires, pour la collecte des produits d'exportation et la distribution des articles importés, que ceux-ci purent se relever peu à peu de la ruine dans laquelle les avait plongés la tourmente de 1790-1792. Et ce même si, globalement, les échanges maritimes demeuraient limités, du fait en particulier des difficultés posées par les dévastations provoquées par les épidémies et la sécheresse et, au niveau des partenaires européens, des perturbations créées par les guerres napoléoniennes. (131)

Les obstacles mis à leur participation à ces échanges furent d'ailleurs l'une des principales raisons ayant incité des marchands musulmans (i.e. Fès) à s'opposer à Moulay Slimane et à proclamer Moulay Brahim ben Yazid (1820). Même s'il essaya d'éviter de suivre l'exemple de son terrible père, ce dernier ne parvint pas à garder le contrôle de ses partisans berbères. A Tétouan, ceux-ci "dévalisèrent, dit Akensus, les entrepôts du Makhzen..., se livrèrent au vice et à la consommation de vin, (et) pillèrent le mellah des Juifs (où) ils trouvèrent un nombre important de doublons et de boundouqui (véniens)" dont une partie appartenait à des marchands de la médina. (132)

L'opposition de négociants musulmans, de chefs de tribus et de zaouïas lésés par son programme de lutte contre les hérésies finit par obliger le sultan, surnommé "le Pieux" par ses sujets juifs, à abdiquer (1822); non sans avoir mis en garde au préalable ses sujets contre "les fils de Yazid", et réitéré la geste des

130 - R. Caillie, *Voyage à Tombouctou*, II, Paris, Maspéro, 1978, p. 356, "(Les Juifs du Tafilalet) prêtent leur argent à intérêt aux marchands qui font le commerce du Soudan...; souvent ils prennent des propriétés pour garantie des fonds qu'ils prêtent".

131 - FO, 174, 285, 20 jourmada I 1222/ 26.7.1807, le gouverneur de Larache affirmant au consul anglais J. Green, au nom du sultan, que les prix élevés du bétail exporté à Gibraltar étaient imputables aux commissions prélevées par les négociants juifs. J. Buffa, *Travels Through the Empire of Morocco*, London, 1810, p. 25, "L'empereur du Maroc consacre tout son temps et ses soins à améliorer le sort de ses peuples"; p. 183, "la population juive est en majorité composée de petits artisans, de colporteurs, et de boutiquiers".

132 - M. Akensus, *Al Jaish al'aramram*, m.s., BGR, D 965, I, p. 218. A. Naciri, op. cit., II, p. 77, "(Les berbères) saisirent les négociants et les rouèrent de coups pour leur faire révéler (les cachettes d'or et de bijoux)... Quand ils en eurent fini avec les Juifs, ils (pillèrent) les Musulmans... leur faisant ainsi subir des pertes qui vinrent s'ajouter aux sommes considérables (dont) ils les avaient déjà dépouillés par leur mainmise sur tout l'or, l'argent, et la soie que les négociants (musulmans) avaient en dépôt chez les Juifs... Ils violèrent des vierges et burent du vin en plein ramadan".

La politique générale suivie à l'époque en matière d'échanges maritimes nécessitait pareille dérogation. Considéré comme une source d'"impureté et de corruption", le contact de marchands musulmans avec les Chrétiens fut en effet découragé par des tarifs douaniers prohibitifs -également destinés à éviter la pénurie et à stabiliser les prix des produits agricoles. Le pays avait cependant toujours besoin de divers produits européens et d'armes. Comme presque tous les négociants anglais, français, et autres l'avaient quitté à la suite des troubles, des épidémies, et de la hausse des tarifs douaniers, quasiment tout le commerce maritime devint "l'affaire des Juifs". (127)

De gros négociants parmi lesquels émergent les noms des frères Meir et Salomon Macnin, Haïm Guedalia, Moses Belisha, Semtob ben Attar, Joseph el Maleh, Joseph et Addi Shriqui, Abraham Sicsu, Meir et Salomon Corcos, Moses Benasuli et d'autres Israélites se virent ainsi confier toutes sortes de commandes (i.e. armes, bateaux de guerre). Chargés aussi de la perception des droits de douanes à Tanger, Tétouan et Essaouira, certains d'entre eux reçurent même le monopole d'exploitation du port de Safi (128). Encouragés à n'importer que des articles de qualité, défendus auprès des gouvernements étrangers lorsque des corsaires - notamment anglais- interceptaient les bâtiments transportant leurs marchandises, ils formaient, dit l'agent espagnol Ali Bey Abbassi (alias Domingo Obadia y Leblich) de passage au Maroc en 1803-1804, "la classe la plus riche... et (étaient) même autorisés à s'habiller à l'euro péenne et à vivre comme les marchands des nations (chrétiennes)". (129)

Leur champ d'action ne se limita cependant pas aux seuls échanges maritimes. Certains d'entre eux intervinrent aussi en effet dans le commerce caravanier en tant que commanditaires de coreligionnaires -eux-mêmes "argentiers" de leurs voisins- et "banquiers" de Musulmans opérant avec l'Afrique Noire et le Moyen-Orient; notamment des Beldiyyines dont le rôle devint de plus en plus

127 - M. Daoud, op. cit., p. 244, Moulay Slimane ordonnant au gouverneur de Tétouan de réduire de 75% les droits de douane perçus sur les marchandises en provenance d'Orient.

128 - M. El Mansour, *Morocco in the Reign of Mawlay Sulayman*, Wisbech, ed. Menas, 1988, p. 65, le nombre de maisons de commerce européennes à Essaouira tomba de 6 à 1 entre 1805 et 1828, celui des maisons juives passa de 2 à 9 au cours de la même période.

129 - FO, 174, 284, 20 jourmada II/4.9.1806, le sultan au consul britannique à Tanger, demande de restitution à Murdoch ben Shalom et à son frère Yosef (Essaouira) des cargaisons de trois navires interceptés par des corsaires anglais. A. Abbassi, *Voyage d'Ali Baye el Abbassi en Afrique et en Asie pendant les années 1803, 1804, 1805, 1806 et 1807*, Paris, 1814, I, p. 100. FO, 174, 10, Gibraltar 13.11.1806, pétition de Juifs marocains établis à Gibraltar demandant la confirmation du droit de port du costume européen.

répondait d'ailleurs aux vœux de Juifs désireux de "vivre entre eux" et à leurs réclamations contre l'insécurité. (123)

Pour diverses raisons (relations d'affaires, crainte de l'effondrement des loyers, convivialité), certains notables musulmans cherchèrent à appuyer les éléments ne se résignant pas à déménager. C'est pourquoi le sultan refusa "toute discussion" et, tout en mettant à titre gracieux des terrains domaniaux ou Habous (achetés de ses propres deniers) à la disposition des Juifs, enjoignit aux gouverneurs d'infliger "un châtement sévère pour son peu de religion (à tout Musulman) voulant discuter ou contester (les ordres)". (124)

En dépit de ces menaces, à Tétouan par exemple, des notables israélites purent rester en médina, avec d'ailleurs l'aval du gouverneur lui-même, pendant plus de trois ans après que la majorité de leurs coreligionnaires eût évacué les anciennes demeures. Ce fut à l'occasion d'une tournée d'inspection dans les provinces du Nord que le sultan se rendit compte de visu que ses ordres avaient été enfreints. Les "retardataires" furent alors pressés de "s'engager solennellement à ne pas faillir à leurs promesses" et à rejoindre rapidement leur communauté. (125)

A Essaouira, cité dont la population échappa à la tourmente dans laquelle fut plongé le reste du pays en 1790-1792, Moulay Slimane dut lui-même déroger à la règle générale. Même si l'égalité de traitement des dhimmis constituait l'un des principes de base de sa politique, il dut accepter en effet que les Juifs opulents, de "la première classe" disaient les voyageurs européens, puissent continuer à résider à la Casbah -siège du palais du gouverneur- aux côtés des négociants musulmans et à se distinguer ainsi de leurs coreligionnaires de "la seconde classe" et d'autres catégories. (126)

123 - Cf. D. Corcos, op. cit. pp. 121-22, cit. un écrit (1813) du rabbin Yousef El Maleh, "Les Juifs d'Essaouira vécurent en paix jusqu'en 1804, année où le fanatisme arabe se réveillant, une Juive fut enlevée... (Ils) en appelèrent (alors) au sultan... (Celui-ci) ordonna la construction d'un quartier à part et le dota d'une porte de guet". J. Goulven, Esquisse historique sur les mellahs de Rabat-Salé, BSGM, 1922, pp. 29-39, acte adoulaire (26 moharram 1221/ 15.4.1806) consignant les griefs formulés contre les Juifs de Salé.

124 - M. Daoud, *Tarikh Titvane*, Tétouan, 1965, III, p. 238, Moulay Slimane au gouverneur de Tétouan. D. Urquhart, *The Pillars of Hercules or a Narrative of Travels in Spain and Morocco in 1848*, London, I, p. 191.

125 - Ibid., p. 239, P.V. dressé le 1 moharram 1225/ 25.2.1808 par le cadi de Tétouan et consignant l'engagement des "retardataires" de déménager dans les meilleurs délais. Sa collusion avec ces derniers, semble avoir été l'une des causes de la révocation du gouverneur Acha'ache (1808).

126 - Ch. Cochelet, *Narrative of the Shipwreck of the Sophia*, London, 1822, p. 20, "Mogadore paraît essentiellement juive". D. Corcos, op. cit., pp. 121-22.

communautaires. A plus long terme, elle servit cependant en milieu musulman de "référence" à une minorité de *Salafis* (partisans du "retour aux sources") qui se mobilisèrent contre ce qu'ils appelèrent "le charlatanisme et l'obscurantisme" des confréries. Parmi les Juifs, elle ne semble pas avoir eu d'impact direct mais alla néanmoins dans le sens de la "régénération" prônée ultérieurement par une poignée de *maskilim* (réformateurs) précurseurs du sionisme politique. (120)

Même si les déplacements de populations étaient banals en quelque sorte, du fait tant des transferts-sanctions de fractions entières de tribus rebelles que de "la poussée montagnarde" (provoquée par la sécheresse et les épidémies; celle de 1799-1800 ayant emporté près du tiers des quelque 5 ou 6 millions d'habitants du pays), nettement plus marquante fut la décision d'érection de nouveaux mellahs. (121)

Comme ni le Coran ni les Hadith n'interdisaient la cohabitation directe de Juifs avec des Musulmans, la création de ces quartiers, qui soulevait d'ailleurs l'épineux problème de l'ouverture de nouvelles synagogues, fut formellement justifiée par les plaintes élevées par des "croyants" contre des nuisances causées par les Juifs (pollution des bassins servant aux ablutions par des eaux usées provenant de maisons juives, chants synagogaux assourdissants, vente de mahiya aux "débauchés", hébergement de Chrétiens). (122)

Ces nuisances étaient-elles réellement intolérables ou ne servaient-elles qu'à masquer d'autres motivations telles que le souci de commerçants et d'artisans musulmans d'éloigner leurs concurrents juifs, ou celui de propriétaires fonciers cherchant à obtenir l'évacuation de maisons et de boutiques dont le loyer demeurerait bloqué parce que grevé du droit de "hazzaqa"? En tout cas il n'y eut pas d'unanimité parmi les Musulmans quant à la légalité et à l'opportunité d'une "séparation" qui

120 - D. Schroeter, *The Politics of Reform in Morocco: The Writings of Yshaq ben Ya'ish Halew'i in Hasfirah* (1891), *Misgav Yerushalayim Studies*, Jerusalem, 1987, pp. 134.

121 - P. de Saint-Olon, *Relation de l'Empire de Maroc*, Paris, 1685, pp. 81-82, ayant été en ambassade à Meknès, l'auteur relève que le mellah "(est) assez grand, mais pas plus propre que dans d'autres villes... (Les Juifs) ne laissent pas d'être à l'aise au-dedans et d'y avoir plus de commodités que les Maures mêmes". A. Naciri, op. cit., 7, p. 64, cit. Akensus, "(Moulay Ismaël) ordonna aux gens du Tafilalet résidant à Fès de se transférer à Meknès et de loger dans l'ancien quartier (évacué) par les Juifs... moyennant un loyer". R. Thomassy, *Le Maroc et ses caravanes*, Paris, F. Didot, 1845 (2^e éd.), p. 365, sur l'épidémie de 1799-1800.

122 - M. Doukkali, *Al-Ithaf al-wajiz, Tarikh al-adwatâni*, éd. M. Bouchara, Rabat, 1986, p. 48 et 65, "les Juifs de Salé et de Rabat... ont été transférés dans de nouvelles haras (parce que)... de (petits malins) ont acheté du vin, en ont répandu dans la mosquée, et crié au scandale. (Moulay Slimane) leur a alors construit une hara à part". Alors que seuls deux autres quartiers de ce type avaient été construits, après celui de Fès, à Marrakech (1557) et Meknès (1679-1682), quatre autres villes (Essaouira, Rabat, Salé, Tétouan) en furent dotées entre 1805 et 1810.

"l'hypocrisie" des arguments ethno-religieux invoqués par les commerçants musulmans soucieux d'évincer leurs concurrents juifs de divers marchés sous prétexte de "pratique innée de la fraude". Non moins révélatrices furent les mesures qu'il prit pour diminuer le taux de la *jiziya*, contraindre les notables israélites à y contribuer au prorata de leurs fortunes, et supprimer les exemptions de ceux d'entre eux qui arguaient de liens particuliers avec le Makhzen pour se soustraire aux obligations pesant sur leurs communautés. (117)

Sur fond de poursuite de la "tradition" de lutte du pouvoir alaouite contre les *zaouïas* -force centrifuge qu'il lui fallait domestiquer ou éliminer-, cette volonté d'"épuration" se traduisit aussi par la promulgation d'un dahir interdisant la célébration de *moussems* (festivals) autour des mausolées de santons. L'accent fut mis à cet effet sur la dimension paganiste de tels rites; pratiques auxquelles s'associaient du reste les Juifs puisqu'ils croyaient eux aussi aux pouvoirs miraculeux des *saddiqim*, se rendaient en pèlerinage sur leurs tombes (*Hilloula*), et à l'instar des Musulmans invoquant des saints juifs, faisaient appel de leur côté à la *baraka* de ceux de leurs voisins. (118)

En dépit des controverses que suscitait l'origine de certains santons et des efforts d'"islamisation" ou de "judaisation" dont ils étaient l'objet, la vénération ici et là de saints notoirement connus comme appartenant à "l'autre" groupe et le syncrétisme qui se manifestait à travers l'invocation d'au moins une centaine de saints communs n'en créaient pas moins des conditions propices à l'atténuation des antagonismes ethno-religieux. D'autant plus que l'espace de ces mausolées était traditionnellement inviolable et servait d'asile aussi bien aux Musulmans qu'aux Juifs menacés par des particuliers ou poursuivis par des agents du Makhzen. (119)

La réforme tentée à ce niveau se heurta cependant à une levée de boucliers quasi-générale. Dans l'immédiat, elle n'affecta pas les relations inter-

117 - A. Zayani, *Alfiya as-suluk fi wafayat al-muluk*, m.s., BGR, K 224, p. 210, lettre de Moulay Slimane aux fougaha-s de Fès: "comment interdire aux Juifs la vente de chaussures dans les souks des Musulmans (sous prétexte) de fraude et d'intérêt général (alors) qu'un mal général résultera de hausse des prix de la chaussure et des bénéfices de ceux qui pourront vendre comme ils l'entendent et au prix qu'ils fixeront. La fraude est devenue aujourd'hui banale parmi les Musulmans de tous les métiers, et a fortiori les Juifs. Il est impossible de l'éliminer à notre époque".

118 - L. Voinot, *Pèlerinages judéo-musulmans au Maroc*, Paris, 1948, pp. 43-49. P. Pascon, *La Maison d'Illigh*, op. cit., p.135.

119 - Ce fut ainsi dans la "filiale" de la zaouïa d'Ouezzane à Rabat que se réfugièrent en 1804 les Juifs de cette ville ayant provoqué des troubles par la propagation, sur la foi d'une lettre reçue du médecin du sultan, leur coreligionnaire Aït Outmezguine, de rumeurs faisant état de la mort de Moulay Slimane, v. M. Do'ayyif, op. cit., p. 330. J. Caillé, *La mission du capitaine Burel au Maroc en 1808*, Paris, 1953, p. 14, sur le rôle des consuls anglais (hostiles au sultan en raison de son refus d'entrer dans une alliance contre la France) dans ces rumeurs.

Divers aléas ayant marqué ultérieurement l'évolution des relations judéo-musulmanes ne furent pas non plus sans impact sur cette perception/ sélection. Tel fut le cas des mesures de "démarcation" décrétées par Moulay Slimane (1792-1822) dans le cadre d'une politique générale censée réduire "l'exposition des croyants" à des influences "pernicieuses" dans lesquelles les fouqahs orthodoxes voyaient l'une des sources des "déviation" affectant la communauté musulmane, de sa faiblesse, et des châtements que Dieu lui infligeait (défaites face aux Chrétiens -i.e. occupation de l'Egypte par Bonaparte-, guerres civiles, épidémies, sécheresse). (114)

Témoin de l'impact qu'eurent sur les rapports inter-communautaires des idées qui agitaient à l'époque le Moyen-Orient et dont des pèlerins marocains de retour des Lieux Saints se firent l'écho, cette orientation était en partie liée à la perméabilité du sultan au wahabisme; idéologie fondée sur les doctrines d'Ibn Taymiyya, déclarée condition sine qua non de tout renouveau islamique, et propagée en Arabie malgré la répression menée contre ses adeptes par le Wali d'Egypte, Mohammed Ali, au nom du sultan ottoman et avec des troupes parmi lesquelles se trouvaient d'ailleurs des volontaires marocains mobilisés contre ce qui leur fut présenté comme une "innovation blâmable" (*bid'a*). (115)

Cette imprégnation accentua sa sensibilité au licite et à l'illicite et à l'inadéquation existant entre les dispositions canoniques et les réalités socio-économiques et politiques. Ce fut sur la base de ces convictions et d'un profond souci d'équité -des contemporains l'assimilèrent au calife omeyyade Omar Ibn Abdel-Aziz (symbole du "prince juste" dans la conscience collective musulmane)- qu'il chercha à mettre fin à ce qu'il appela "l'athéisme en religion et l'hégémonie des débauchés et des ignares". (116)

Fort significatives furent à cet égard sa décision de proclamer l'abolition de l'esclavage (1816), la sympathie qu'il témoigna aux Beldiyyine-s -s'entourant même d'oulémas issus de leur groupe et ayant été ses professeurs-, et ses critiques contre

dit Ben Attar. (La mosquée) fut jetée à bas pour ne jamais plus se relever... Les Gentils en conçurent un grand dépit".

114 - M. Do'ayyif, op. cit., p. 245. G. Vajda, op. cit., p. 180. "He was fitter for heaven rather than to govern this nation", estima de son côté le consul- général de Grande-Bretagne à Tanger, James Douglas, dans une lettre (26.4.1822) adressée au Secrétaire d'Etat à la Guerre et aux Colonies, Lord Bathurst. FO, 174, 286, 8 châabane 1216/ 14.12.1801, Le gouverneur de Larache exprimant à Matra la satisfaction du sultan après le départ des Français d'Egypte.

115 - H. Laoust, *Essai sur les doctrines sociales et politiques de Taki-Din Ibn Taymiyya*, Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1939.

116 - Sur Omar Ibn Abdel-Aziz, calife (717-720) qui affirmait que "Dieu (l'avait) mis à sa place comme missionnaire et non comme percepteur", v. H.A.R. Gibb, *The Fiscal Rescript of Umar II, Arabica*, II, 1, 1955, pp. 1-16; M.A. Shabban, *The Abbassid Revolution*, Cambridge, 1979, pp. 86-92; A. Dāouri, *Muqaddima fi-at-tarikh an iqtisadi al-arabi*, Beyrouth, Dar Tali'a, 1978, II, pp. 33-34.

prières particulières louant Dieu de les avoir débarrassées de leur "persécuteur".(110)

Celles-ci reconnurent bien que "Yazid, fléau pour Israël", n'avait pas non plus ménagé ses propres coreligionnaires et avait même fait de véritables hécatombes dans leurs rangs. Mais, seul prévalut le souvenir des souffrances qu'elles-mêmes endurent, des mesures d'expulsion (extra-muros) décrétées à l'encontre des habitants des mellahs de Fès et de Marrakech, des lourdes amendes dont il les frappa, de la couleur distinctive (jaune) qu'il leur imposa, et du "martyre" de coreligionnaires ayant accepté le supplice plutôt que de renier la foi de leurs ancêtres. (111)

Etroitement liée au traumatisme provoqué par la brutalité d'épreuves survenues au terme d'une longue période de stabilité, d'amélioration de leur condition générale, et même d'opulence de leur élite marchande aussi dans les ports (Essaouira en particulier) que dans les cités de l'intérieur, une telle "selection" ne fut pas non plus sans rapport avec les sentiments suscités par l'exode d'un certain nombre de négociants. Ces derniers allèrent s'établir, au cours des années suivantes, à Gibraltar, en Angleterre (où ils formèrent le groupe dit des Berberiscos), aux Antilles (Jamaïque) et aux Etats-Unis. (112)

4 - La construction de nouveaux mellahs, 1805-1811

Le rattachement des persécutions déclenchées par Yazid à celles qui s'étaient abattues sur les communautés juives à l'époque almohade et l'assimilation de ce sultan à "Aman" contribuèrent fortement à l'enracinement de son funeste souvenir dans la mémoire collective des Juifs du Maroc, l'opacification de la compassion que leur témoignèrent les Musulmans, et l'accentuation de la perception particulariste d'"épreuves" subies en fait en commun et dont le "coût" fut à maints égards plus désastreux pour les "Gentils". (113)

110 - S. Romanelli, op. cit., p. 662.

111 - D. Kaufman, Une élégie de David ben Aron B. Houssein sur les souffrances des Juifs au Maroc en 1790, *REJ*, XXXVII, 1898, pp. 120-126. J. Attar, *Zikkaron li-bené Ysraël*, cit. par G. Vajda, op. cit., pp. 166-183, "A Marrakech, (Yazid) convoqua tous les Musulmans à la grande mosquée... et en fit massacrer un grand nombre". M. Do'ayyif, op. cit., p. 234

112 - Cf. M. Arribas-Palau, *Cartas arabes de Marruecos en tiempo de Mawlay Yazid, 1790-1792*, Tetouan, 1961, p. 145. C. Roth, op. cit., p. 234; D. Corcos, op. cit., pp. 117-120, parmi les principales familles qui s'établirent à Londres figuraient des Aferiat, Assor, Ben Attar, Avila, Guedalla, Lévy-Bensusan, Sasportas; vers l'Amérique émigrèrent notamment les Benzaquen, Lévy-Yuli, Marache, Masbah-Lévy, Massias, et Pinto.

113 - Moulay Slimane annula les restrictions vestimentaires décrétées par son prédécesseur et autorisa même la destruction de la mosquée construite au mellah de Fès, v. G. Vajda, op. cit., pp. 181-182, "On se remit à se vêtir de vert, encore qu'un cadî fit à ce sujet des représentations à Sa Majesté,

L'exemple donné par le "Mahdi" n'inspira pratiquement qu'un aventurier, un dénommé Bouhlassa ("l'homme au bât"). Cherchant lui aussi à exploiter les ressentiments créés par la responsabilité imputée à Eliaho Lévy et ses pairs dans l'alourdissement du fardeau fiscal, il s'en prit aux Juifs d'Ifrane (Sous) et essaya de les convertir de force. Il en surprit quelques uns sur un marché (situé non loin de ce village) et les fit brûler avant que le chef de la Maison d'Illigh, leur protecteur traditionnel dans la région, puisse intervenir. (108)

De manière générale, les intercessions de notables auprès du nouveau sultan, le paiement immédiat d'amendes et d'arriérés de jiziya, et la conversion à l'Islam des éléments les plus "compromis" permirent cependant de limiter quelque peu les "représailles" que Moulay Yazid s'était proposé d'exercer contre les Juifs. Celui-ci s'y résolut aussi pour pouvoir stabiliser la situation, relancer les échanges et financer l'effort de guerre contre les Espagnols -qu'il voulait chasser de Ceuta et de Mélilla. Il essaya même de reprendre à son service quelques uns des gros négociants israélites qui s'étaient distingués sous le règne de son prédécesseur et leur délivra des dahirs de Sauvegarde. (109)

Les violences et le pillage auxquels ses partisans s'étaient livrés, et le supplice qu'il infligea aux "vizirs" auxquels il en voulait personnellement depuis longtemps déjà et qui le "défièrent" en refusant d'apostasier, marquèrent cependant profondément la mémoire collective des communautés juives. Au lendemain de sa mort à Marrakech des suites d'une blessure reçue dans un combat contre ses frères, certaines d'entre elles introduisirent même dans la célébration de Pourim des

enlevaient les créances de force. Les vengeances particulières se multiplièrent... Les Juifs eux-mêmes s'enhardirent... (A Essaouira) je vis un Juif lever la main sur un Musulman. (J'ai moi-même) frappé un Arabe".

108 - M. Soussi, *Al-Ma'sul*, Rabat, 1961, V, pp. 142-44. P. Flamand, *L'esprit populaire dans les juiveries du Sud-Marocain*, op. cit., pp. 25-29, cit. un écrit juif local supposé de l'époque, "soixante juifs d'Oufan... furent surpris au souk El Kemis des Aït Boubker (par) l'usurpateur sorcier Bouhlassa venu avec la foule de ses bandits... (Il) excitait à la guerre contre le véritable sultan... Les Musulmans des Aït Boubker... tentèrent de sauver les malheureux (juifs)... Bouhlassa leur donna le choix entre la conversion à l'Islam et la mort".

109 - Algemeen Rijksarchief Aanwinstein, Consulaat Tanger, (Amsterdam), 1906, I, 91, "Le Commandeur des Croyants... Mohamed Yazid al-Mahdi... à nos serviteurs les fils du rabbin Guedalia (Essaouira)... Qu'ils sachent qu'ils sont parmi les Ahl Dhimma et nos plus fidèles serviteurs comme ils l'étaient sous feu notre père. Nous les maintenons dans le même rang en matière de commerce avec le pays des Rûm (Europe) et dans notre empire. Que quiconque s'associe à eux... soit rassuré quant à sa sécurité... Ils disposeront absolument comme bon leur semblera de toutes les marchandises qui leur seront destinées. Nul ne pourra s'interposer ni s'immiscer dans leurs affaires ni attenter à leur argent... (sous peine) d'un sévère châtement... 24 moharram 1205 (/20.10.1791)".

S'étant auto-proclamé "Mahdi" et essayant de se donner les moyens de "fidéliser" ses partisans et d'évincer les frères qui lui disputaient le pouvoir avec l'appui des Espagnols, le nouveau sultan -"Néron", "Caligula" selon des Européens de l'époque- se mit à persécuter et à dépouiller les Juifs en faisant valoir leurs "compromissions" avec son prédécesseur, leur responsabilité collective, et l'état de non-droit dans lequel ils s'étaient placés en ne s'acquittant pas des arriérés de la jiziya. Le contexte se prêtait d'autant plus à de telles allégations que, dit un gentilhomme polonais témoin des événements, Jean Potocki, "les Juifs, jouissant d'une protection signalée, sont devenus opulents, insolents et odieux aux Maures".(104)

Des Abids en quête de "dons de joyeux avènement" et diverses fractions de tribus berbères traversées de courants millénaristes le suivirent, et se livrèrent au pillage et à des atrocités sur les notables juifs et musulmans qu'il leur désignait. Mais, dans toutes les villes où il passa, des cadis, des chefs de zaouïas et des gouverneurs épargnés intercédèrent en faveur des "dhimmis". Ils lui suggérèrent de limiter les sanctions à des amendes même lorsqu'il s'agissait de riches "facteurs" notoirement "compromis" avec Sidi Mohamed ben Abdallah et des "chacals" qui, de l'aveu-même de celui-ci, formaient son entourage. (105)

Les marchands musulmans, eux-aussi malmenés et rançonnés, refusèrent, en raison sans doute tant des rapports de bon voisinage que de leurs relations d'affaires avec les Juifs, de racheter les biens pillés. Malgré les risques encourus, certains d'entre eux donnèrent aussi refuge à leurs voisins pourchassés et cachèrent l'argent et les bijoux qu'ils leur confièrent (106). Dans certains cas les Musulmans ne purent pas les protéger parce que victimes eux-mêmes d'Abids débandés. Plus rarement, quelques uns d'entre eux furent même tentés de mettre à profit eux aussi la confusion pour s'associer au pillage, détruire des titres de créances, ou assouvir de vieilles rancunes. Ce fut alors dans les campagnes que les Juifs se réfugièrent et obtinrent l'intercession de chefs de tribus. (107)

104 - J. Potocki, *Voyage en Turquie, en Egypte, en Hollande, au Maroc*. Introduction et notes de D. Beauvois, Paris, Fayard, 1980 (1^{re} éd. Varsovie, 1792), p. 260.

105 - G. Vajda, op. cit., p. 166, cit. Juda ben Obed, "Dieu inspira l'un des cadis (de Tétouan) qui se prosterna devant Yazid et lui fit observer qu'il n'était pas juste selon leur législateur de tuer tous les Juifs".

106 - J. Potocki, op. cit., p. 260, "Le pillage n'a pas donné lieu (à Tétouan) aux cruautés auxquelles on aurait pu s'attendre... D'ailleurs les plus belles (juives) s'étaient réfugiées chez (des) mahométanes". M. Do'ayyif, op. cit., p. 202, "Des maisons de Musulmans (n'échappèrent pas) au saccage". G. Vajda, op. cit., cit. Juda ben Attar (1725-1812), "Il y en eut qui mirent leur argent en sécurité chez les Gentils (en médina)".

107 - G. Vajda, op. cit., p. 140, "A Taza, dit J. ben Attar, les Juifs furent livrés aux excès des Abids... Dieu inspira un chef, nommé Al Hallaf, sur la demande de qui Moulay Yazid (leur) pardonna". S. Romanelli, op. cit., p. 659, "Les indigènes pénétraient dans les maisons de leurs créanciers et leur

le parjure (devenu chose courante). Troisièmement, la négligence des prières. Les Gentils savent que (jadis)... les Juifs se levaient avec diligence, se purifiaient et allaient à la synagogue... (Les Musulmans) décidèrent de nous envoyer un messenger (pour nous inviter) à réformer ces abus". (100)

Autre indice du type de cohabitation marquant de manière générale et malgré toutes sortes d'aléas les relations inter-communautaires tant en milieu urbain que rural: les accusations de participation à la célébration du "shabbat" lancées contre des Musulmans de Rabat par Sidi Mohammed ben Abdallah, sultan dont l'entourage immédiat comptait pourtant bon nombre de Juifs (grâce auxquels étaient d'ailleurs obtenus de multiples reports du versement de la jiziya), et son insistance sur l'interdiction de cession de terres agricoles à des dhimmis. (101)

La solidité de ces relations se vérifia du reste pendant les deux années que dura le règne sanglant de Moulay Yazid (1790-1792). Surnommé *Lazdar* ("Le Blond", en raison du teint qu'il tenait de sa mère ou grand-mère irlandaise), ce prince avait à plusieurs reprises essayé de détrôner son père à la faveur précisément du mécontentement créé par les taxes et les monopoles que celui-ci institua sur divers produits de base et par l'enrichissement illicite et ostentatoire de ses "conseillers" juifs (102). Ceux-ci, affirme Samuel Romanelli, Juif de Mantoue témoin direct de ce qu'il appela leurs "infamies", "mangent des plats raffinés, se font jouer la meilleure musique, s'habillent des draps les plus fins, offrent à leurs femmes des habits de soie et les parent d'or, de perles, de rubis et d'émeraudes", et "pour défier les Musulmans, (passent) devant les mosquées sans ôter (leurs) chaussures". (103)

100 - G. Vajda, op. cit., p. 165.

101 - M. Do'ayyif (d. 1818), *Tarikh*, éd. A. Lamari, Rabat, 1986, p. 177, sur les accusations de "mécréance et de dévergondage avec des Juives" lancées par le sultan. P. Flamand, *Les communautés israélites du Sud Marocain*, Casablanca, 1959, pp. 359-360, le sultan au chef de la zaouïa de Tamegrout, Youssef ben Nasser, 1 moharram 1190/ 21.2.1776, "Nous t'ordonnons de surveiller les menées des Juifs de Ktaoua (Drâa)... (qui) achètent des terres melk".

102 - W. Lempriere, *A Tour from Gibraltar to Tangier, Salle, Mogadore, Santa Cruz, Tarudant and... Morocco*, (London?), 1792, trad. A. Savine, Paris, 1911, l'auteur, chirurgien, fut appelé en 1790 au chevet de l'un des fils du sultan, p. 95 "On a vu un fameux Juif, nommé Jacob Attal, jouer un grand rôle dans l'empire... (Il) fit plus de mal à lui seul que tous les suppôts du gouvernements".

103 - S. Romanelli, *Massa' Ba'rav*, Berlin, 1792, trad. N. Sloush, *Le Maroc au XVIII^e siècle*, R.M.M., 1909, IX, pp. 452-66, 643-64, ayant séjourné au Maroc entre 1786 et 1790, l'auteur qualifie Eliaho Lévy, "vizir" enrichi par les commissions et les présents reçus lors de la négociation de traités avec l'Espagne, les Etats-Unis, le Danemark, la Suède et Venise, d'"infâme..., vaniteux, fanfaron... et, comme tous les parvenus, tant juifs que non juifs, prêt à faire le mal mais nullement le bien". V. trad. anglaise de Romanelli, *Travail in an Arab Land*, by Y.K. Stillman et N.A. Stillman, Tuscaloosa, 1989, p. 85, "I could see Eliahu only as the terror of God and the Lord's abomination".

Même si l'intensification de la pression fiscale, la diminution des ressources des communautés israélites et la désorganisation de leurs oeuvres de bienfaisance étaient à l'origine de la conversion à l'Islam de Juifs indigents qui, ce faisant, espéraient être mieux secourus, un alem comme Lahcen Lyoussi n'en insista pas moins dans ses "remontrances" à Moulay Ismaël sur les obligations canoniques d'équité lui incombant à l'égard des "dhimmis" et sur la nécessaire soumission de ses décisions à l'avis des "ouléma-s qui, dit-il, sont comme les prophètes des enfants d'Israël". (98)

Allant bien au-delà de l'épître que Bossuet consacra aux "excès incroyables... injustices et pilleries" dont ses compatriotes étaient victimes, il dénonça les extorsions qui, écrit-il, "mangent la chair des sujets, boivent leur sang, sucent leurs os et leur cervelle, ne leur laissent ni religion, ni bas-monde, car elles leur prennent celui-ci, et les acculent à la révolte contre celle-là". Examinant les ponctions exercées aux dépens des Juifs, il rappela en particulier la compassion du Calife Omar envers les dhimmis et rapporta un témoignage selon lequel le deuxième successeur du Prophète, voyant mendier un vieux Juif, s'en émut et décida que le Trésor (auquel il versait la jiziya) devait lui venir en aide. (99)

Les épreuves qui résultaient de calamités naturelles n'étaient pas elles non plus dépourvues de manifestations de solidarité. Confrontés à un milieu largement marqué par les incertitudes climatiques et la pénurie, inter-dépendants sur le plan économique et partageant des univers mentaux présentant bien des similitudes, Juifs et Musulmans voyaient d'ailleurs dans "la rigueur des temps" le châtement de leurs péchés. En période de sécheresse, les uns et les autres priaient, jeûnaient, suppliaient les saints, et organisaient des processions rogatoires. Parfois même ils s'exhortaient mutuellement à la stricte observance de leur Loi respective:

"Tout cela à cause de nos péchés, écrit Elie Mansano dans sa narration de la sécheresse de 1737... Les Juifs ont commencé à jeûner... Les gens de Fès-la-Vieille commencèrent la rogation de pluie. (Puis) ce fut le tour de Fès-la-Neuve... Nous nous rendîmes au cimetière et récitâmes (des) litanies... Les Gentils relevèrent plusieurs vices qui sont enracinés en nous. En premier lieu, c'est (la fabrication) de l'eau-de-vie...; il n'y pas de maison où ne se trouve se poison mortel... Deuxièmement,

98 - J. Berque, *Al-Yousi, problèmes de la culture marocaine au XVIIème siècle*, Paris, 1958, pp. 90-92, "Le ton d'al-Yousi atteint... l'ardeur d'invective d'un prophète... (A l'inverse de) Bossuet (qui) croit au droit divin et exclut... le droit d'insurrection, (al-Yousi) l'évoque au contraire très libéralement". G. Vajda, op. cit., p. 162, "Durant cette période (1723-24), écrit Ben Danan, la faim fit périr (à Fès) environ deux mille personnes par an... Environ mille personnes... ont apostasié".

99 - Ibid., "(Al-Youssi) voit si peu dans la monarchie que bâtit Moulay Ismaël une autorité à fondement dogmatique, qu'il ne fait point appel... aux principes du califat mais aux précédents païens. C'est Aristote qu'il invoque... (Il) expose les conditions du pouvoir légitime faute desquelles il n'y a que tyrannie et usurpation".

de l'impôt, ou... ne donnant selon leur bon plaisir (que) la moitié, le tiers ou le quart de leur quote-part, fixée conformément à l'évaluation (*ha'arakah*) de leur fortune, et personne n'ose ouvrir la bouche et protester". (94)

Les populations juives pâtirent donc d'une fiscalité et d'amendes (*gharama*) aussi écrasantes que celles sous lesquelles les Musulmans pliaient. Estelle écrit à ce propos que "les Juifs payent annuellement cette garamos à six escus par teste, mais outre cela, la moindre faute que ceux-cy et les Mores fassent soit en particulier soit en general, le roy de Maroc les taxe à payer tant de quintaux d'or et d'argent selon sa fantaisie... Et si quelqu'un se veut plaindre, il s'en reprend bientôt par une volée de coups de batons... de manière que ces Mores (paient) plus de garamos qu'ils n'ont de biens". (95)

Même si le contexte général était propice à toutes sortes de perturbations, les épreuves endurées par les Juifs et les Musulmans et l'aide mutuelle qu'ils se prêtèrent occasionnellement n'en contribuèrent pas moins ici et là à mieux asseoir les fondements de la cohabitation inter-communautaire. Ce fut ainsi auprès de ces derniers que les Israélites confrontés à des échéances fiscales, frappés d'amendes extraordinaires, ou devant livrer des commandes dépassant leurs possibilités trouvèrent parfois l'argent et les produits leur permettant d'échapper aux sanctions. Ceux d'entre eux qui en étaient réduits à la fuite purent aussi se réfugier auprès de notables de tribus retranchés dans les montagnes. (96)

"(En 5464/1704) nous étions dans la détresse lorsque le nagid Abraham Maïmaran envoya l'un de ses serviteurs à la communauté de Fès pour réclamer deux mille onces à valoir sur la somme qu'il leur avait prêtée, écrit Ben Danan à propos de l'une de ces échéances. Il leur fallut en même temps rembourser cent cinquante metqals prêtés par Mohammed Ibn Mellouk. On alla emprunter à un Musulman, nommé Sidi Mohammed ben Jamil, du blé à intérêt, cinquante sahfa-s, à vingt-six (onces) la sahfa, à rembourser dans un an. Il leur prêta encore trente-six sahfas à titre gracieux... La communauté vendit ce blé... et le nagid fut remboursé". (97)

94 - H. Zafrani, op. cit., pp. 134-135, cit. une taqqanah de 1716 stigmatisant le refus de Juifs riches de "supporter le poids des charges publiques au prorata de (leur) fortune et tirant avantage de leurs relations avec le Makhzen", décrétant l'établissement de "rôles" par des agents élus, et soumettant au serment toute contestation des quote-parts ainsi fixées.

95 - SIHM, France, IV, p. 693, Mémoire de J.B. Estelle, 1 janvier 1698, "Les sujets paient annuellement les garames sans rien de fixé, ce qui est différent du temps passé où chacun sçavoit ce qu'il avoit à payer". M. Morsy, op. cit., p. 73, "Ben Attar est une des figures marquantes du règne de Moulay Ismaël... Au sein de sa communauté... (il) n'a pas la meilleure des réputations. Nommé par la faveur de l'empereur najid... Il était considéré comme arrogant et cupide".

96 - G. Vajda, op. cit., pp. 155-160.

97 - Ibid.

Appartenant aussi bien aux communautés Tochabim que Meghorachim, des éléments tels que Moïse Ben Attar, Abraham Maïmoran, Ruben Ben Kiki, et Haïm Toledano, furent les favoris les plus notoires. Le second en particulier, promu grâce à son dynamisme et au service que son père rendit à Moulay Ismaël en lui avançant les fonds dont il avait eu besoin au moment de sa proclamation, avait une influence telle aux yeux des étrangers que le consul de Hollande à Salé considéra qu'il bénéficiait à la Cour d'un crédit égal à celui du grand Colbert en France". Appréciation que confirma l'ambassadeur français Saint Amans en relevant de son côté qu'"il y a auprès du Roy un Juif qui le gouverne absolument et qui est fort intéressé". (91)

Ces argentiers, qui exagéraient vraisemblablement leurs prérogatives devant les étrangers pour mieux monnayer leurs services, ne disposaient en fait que d'une marge de manoeuvre tout à fait insignifiante par rapport à celle qu'avaient pu s'arroger leurs coreligionnaires dans les cours mérinide et ouattasside. Elle était aussi en deça de celle dont un Mordechaï Shriqui, Eliaho Lévy, Jacob Attal, Samuel Sumbel et d'autres conseillers juifs allaient bénéficier à la faveur de la politique "mercantiliste" adoptée par Sidi Mohammed ben Abdallah (1757-1790). (92)

Confrontés aux exigences demeurées du sultan, dépendant étroitement de son "bon plaisir", en butte aux intrigues de leurs rivaux et aux aléas du marché intérieur et international, ils étaient constamment préoccupés par la précarité de fait de leur situation et en quête des moyens de se "maintenir" (93). Leur ascension n'entraîna de ce fait aucun allègement notable du sort de la masse de leurs coreligionnaires. Bien au contraire, eux-mêmes, leurs proches et leurs associés utilisèrent, ainsi qu'en témoignent diverses taqqanot, l'"aïaya" (protection) des Gentils et (leurs) relations d'affaires ou d'amitié avec le Makhzen (pour) se soustraire à la rigueur du joug qui pèse sur la communauté, refusant de s'acquitter

est considérable par les marchandises... venant d'Europe et celles du cru du pays comme cires, amandes et quantité de cuivre de chaudron et neuf qu'on tire des mines... Par tous les ports de mer de ce prince on trouve des Mores de Pez". P. Masson, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque, 1560-1793*, Paris, Hachette, 1903, pp. 225-232.

91 - SIHM, France, IV, p. 111, J.B. Estelle, Meknès, août 1693.

92 - Cf. G. Hoest, *Nachrichten nach Marokko*, Copenhague, 1787, p. 145, l'auteur, consul du Danemark à Salé, écrit à propos de S. Sumbel, "C'est un homme d'esprit remarquable et un courtisan marocain consommé. (C'est) un ennemi dangereux et un ami puissant...; il ne prend aucun parti sans avoir pour cela reçu de l'argent". H. de Castries, *Le Danemark et le Maroc (1750-1767)*, H., VI, 1926, pp. 327-350; M. Arribas-Palau, *Datos sobre Samuel Sumbel y sus relaciones con Espana, Sefarad*, 1980, pp. 121-139.

93 - M. Morsy, *La relation de Thomas Pellow. Une lecture du Maroc au 18^e siècle*, Paris, éd. Recherche sur les Civilisations, 1983, p. 85, "Cet intérêt que portent les Européens à des personnages comme Ben Attar ne doit pas nous faire surestimer leur importance..., leur rôle principal en fait est de faire écran entre Moulay Ismaël et les puissances".

A travers leur mobilisation étaient d'ailleurs en partie recherchés les moyens de financement de l'équipement et de l'entretien du lourd appareil politico-militaire mis en place pour unifier le pays, libérer les villes du littoral encore occupées, notamment Larache (reprise aux Espagnols en 1689) et Tanger (place tombée entre les mains des Anglais à la suite du mariage de leur roi avec l'Infante du Portugal Catherine de Bragançe et dont le gouverneur nourrissait une méfiance particulière à l'égard des Juifs; reprise en 1684), et neutraliser les Turcs d'Alger.(88)

Ces conditions, la volonté du sultan de systématiser leur rôle d'intermédiaires dans le commerce maritime pour limiter la présence de marchands européens dans le pays, la protection particulière de princes, de "reines et de concubines qui leur confiaient de l'argent à fructifier" et dont ils entretenaient la "bienveillance" par toutes sortes de cadeaux, leur ingéniosité personnelle, et un pragmatisme qui les faisait classer par des Européens parmi les "plus grands scélérats du monde", facilitèrent l'essor des affaires, tout au moins pendant quelque temps, d'une poignée d'Israélites et de leurs parents et associés. (89).

Tel fut en particulier le cas de ceux d'entre eux qui remplissaient les hautes fonctions de "financiers du Roy". Mettant à profit leur situation privilégiée, ils se livrèrent en effet, comme l'avaient fait auparavant leurs coreligionnaires "fermiers" du sucre et d'autres articles sous les Saâdiens, à d'«onéreuses majorations de prix» sur des marchandises qui "sans cela, dit un négociant français, auraient donné de beaux bénéfices", prélevèrent leur part sur le rachat de captifs chrétiens, et, seuls ou de concert avec de hauts dignitaires musulmans, exigèrent des "présents" considérables des ambassadeurs étrangers. (90)

sûrement dans ses royaumes". Cf. M. Morsy, Les Juifs marocains à Gibraltar au XVIII^e siècle. Histoire d'une minorité manipulée, *Pluriel*, 1976, pp. 47-60.

88 - SIHM, *France, IV*, p. 599, Mémoire de J.B Estelle, consul de France à Salé, 26 avril 1698, "Le roy de Maroc a envoyé aux Juifs de (Salé) de luy faire quarante pavillons... On fait conte que tous les Juifz... luy fourniront quatre cens dites tentes... On assure que ledit roy sera pour tout ce mois en campagne". Ch. de La Véronne, *Tanger sous l'occupation anglaise d'après une description anonyme de 1674*, Paris, 1972, pp. 33-37, "Sir Palmer Fairborne, Deputy Governor, bannit les Juifs de Tanger en 1677... En 1700 ils furent autorisés à revenir... Certains possèdent des maisons de commerce à Tétouan et Salé... Abraham Cohen (est) le Juif le plus riche de Tanger. Originaire d'Amsterdam, il a longtemps vécu à Salé".

89 - Le qualificatif de "scélérat" fut appliqué par le Commodore Charles Stewart, négociateur du traité anglo-marocain de 1721, à son interlocuteur Moïse Ben Attar. Originaire de Salé, celui-ci avait d'abord servi l'un des fils du sultan, Moulay Zidane, à Taroudant. A la mort de ce prince, il se fit confier par sa mère la fructification de son argent. A force de présents, il finit par se faire recommander à Moulay Ismaël. Ch. de La Véronne, *Vie de Moulay Ismaël*, op. cit., pp. 27-29.

90 - SIHM, *France, IV*, Mémoire de J.B. Estelle, 1 janvier 1698, p. 700, "Les habitants de ce royaume ne sont guère marchands et les Juifs qui y sont en grand nombre en font presque tout le négoce, qui

Comble d'ambivalence: ils furent même associés à la fête dite du "sultan des tolbas", instituée depuis lors pour commémorer l'épisode "Ibn Mecha'al" (et célébrée jusque vers 1920). (84)

Leur mobilisation en vue de la consolidation de la dynastie alaouite devint encore plus nette sous Moulay Ismaël (1672-1727). Mû par la volonté de créer un Etat dégagé de l'hypothèque des alliances avec les tribus et autonome vis-à-vis des différentes forces sociales, celui-ci chercha à tirer avantage des clivages "ethniques" et, à Fès par exemple, se plut à rappeler l'origine juive des "Beldiyyinc-s" avec d'autant plus d'insistance que des ouléma-s issus de leur groupe lui tenaient tête sur la question de l'enrôlement forcé des Noirs et des Haratine-s. (85)

Fort révélateur est à cet égard le fait que, ne se contentant pas de faire consigner, après vérification de leur généalogie par des "naqib-s" (prévôts), les noms des chorfas dans un registre spécial, il ait interdit, notamment pour limiter les privilèges liés à l'appartenance à sa lignée, les mariages de chérifas alaouites avec des chorfas autres que ceux de leur "branche". Pour faire aboutir son projet d'alliance avec Louis XIV, lui-même n'hésita cependant pas à demander la main de la Princesse de Conti. (86)

Dans ce schéma général, les Juifs, auxquels il garantit la sécurité et, initialement, toutes sortes de facilités, n'hésitant pas à défendre ceux d'entre eux qui avaient à séjourner à l'étranger (i.e. Gibraltar après son occupation par les Anglais), parce que les considérant à son entière dévotion, se virent assigner dans le domaine commercial et financier un rôle qui n'était pas sans rappeler celui qu'il poursuivait à travers la création d'une armée d'Abids (esclaves) formée de quelque cent cinquante mille Noirs: efficacité et "allégeance" à sa seule personne. (87)

84 - G. Vajda, op. cit., pp. 139-140, "(Moulay Rachid) entra au mellah et se rendit dans la maison de Juda Monsano qui était le Respector de la communauté... Il s'empara du (gouverneur), le fit empaler et autorisa à jouir du spectacle de son châtimement ignominieux quiconque en avait envie, Juif ou Gentil... Pendant son temps régna une grande abondance". P. Cénival, La légende du Juif ibn Mechal et la fête du sultan des tolbas, *H*, V, 1925, pp. 137-218. B.A. Mojuetan, Myth and Legend as Functional Instruments in Politics, *JAH*, XVI, 1, 1975, p. 25, "The Jewish episode... was a fictitious story... devised to play the functional role of assisting dynastic consolidation".

85 - N. Cigar, Une lettre inédite de Moulay Ismaël aux gens de Fès, *H.T.*, XV, 1974, p. 117.

86 - Ch. de La Véronne, *Vie de Moulay Ismaël, roi de Fès et de Maroc, d'après Joseph de Léon (1708-1728)*, Paris, Geuthner, 1974, pp. 66-67, Une famille juive de Meknès, Ben Serrat, qui se rattachait à une épouse du Prophète d'origine juive, Safiya, pâtit elle aussi de cette vérification des généalogies chérifiennes.

87 - SIHM, *France, IV*, Relation des Pères de la Mercy, p. 44, en cas de risque d'agression, "les Juifs (invoquent) le visage de Moulay Ismaël: (cela) opère des miracles". Ibid., p. 693, J.B. Estelle, sur l'application du principe de la responsabilité collective en cas de pillage, "de sorte que l'on voyage très

le Français Roland Frejus, marchand venu à Taza en 1666 muni de lettres-patentes de Louis XIV. (81)

Les conditions ayant permis à Moulay Rachid de mettre la main, avec l'aide d'adeptes d'un ascète des Kebdana, Abdallah Laouati, sur les trésors de la Casbah (Beni Snassen?) d'un Juif originaire de Debdou ou de Taza, supposé s'appeler Ibn Mécha'al, et enrichi vraisemblablement par le commerce avec les Européens opérant à Melilla et Alhucemas, demeurent obscures. Essentiellement lié sans doute à la recherche de l'argent nécessaire à la conquête et rappelant à certains égards l'éviction et l'accaparement des biens d'un cheikh rifain, Arras, cet épisode fut "mythifié" par la suite. (82)

Survenu dans une région où, du fait sans doute d'une relative excentricité, la cohabitation entre Juifs et Musulmans ne semble pas avoir soulevé de difficultés particulières, cet événement fut présenté en effet comme une action de "jihad" menée contre un "dhimmi" censé avoir opprimé les Musulmans de la région de Taza et obligé ceux de Fès à lui fournir une "belle vierge" en guise de tribut. L'insistance des chroniqueurs (i.e. Al-Oufrani et Zayani) sur l'élimination d'un Juif qui "tournait en dérision l'Islam et ses sectateurs" n'était sans doute pas non plus sans rapport avec le souci d'occulter la lutte menée par Moulay Rachid contre son frère aîné, Mohammed Chérif, et la bataille finale (1664) au cours de laquelle il l'élimina. (83)

Les Juifs, qui, à Fès, semblent avoir aidé Moulay Rachid à s'introduire au mellah et, de là, s'emparer de Fès-Jdid, retinrent plutôt le coup fatal que "ce souverain, (sous le règne duquel) le Seigneur restaura son peuple Israël", porta au chef de Dila, "destructeur des synagogues... qu'il humilia jusqu'à la terre", les bénéfices réalisés par leurs coreligionnaires "de toutes les parties du Maroc" le suivant dans ses expéditions, et "la grande abondance qui régna pendant son temps".

81 - SIHM, *France, I*, pp. 118-181, "Relation d'un voyage fait dans la Mauritanie, en Affrique, par le sieur Roland Frejus, de la ville de Marseille... vers le roy de Tafilete, Muley Arxid"; p. 171, "Aaron Carsinet..., grand amy de Jacob Pariente..., me dit que Muley Arxi luy avoit demandé s'il croyait que nous fissions un établissement dans ses terres (il lui répondit): "je gagerois ma teste que tu verras les effets avantageux de sa venue si tu luy accorde ce qui est necessaire"... (Je) fis bailler douze livres à Carsinet".

82 - Ibid., *II*, p. 17, Relation de Germain Mouette, captif racheté en 1681. Anonyme, *A Full Relation of... the present state of the Countries under the Power of the Tafiletta Emperor of Morocco*, London, 1670, pp. 2-3.

83 - Cf. Ibid., R. Frejus, p. 142, "A Beni Bou Jacob... (pendant) que nous estions près de (la) source, il y vint quantité de Mores et de Juifs pour y laver leurs hacques et chemises". Anonyme, *A Full...*, op. cit., p. 3. M. al-Oufrani, *Nozhet el- Hadi. Histoire de la dynastie sâadienne, 1511-1670*, éd. et trad. O. Houdas, Paris, 1889, pp. 301-302. Abou-Qasim Zayani, *Al-Turjuman al-mu'rib Duwal al-Mashriq wa'l-Maghrib*, trad. O. Houdas, Le Maroc de 1613 à 1812, Paris, 1886, pp. 7-8. P. Mercer, *Palace and Jihad in the early Alawi State in Morocco*, *J.A.H.*, XVIII, 4, 1977, pp. 531-553.

Ayant pu se développer en partie à la faveur du vide laissé par la disparition de Dila et de la bienveillance du sultan Moulay Ismaël (1672-1727), la zaouïa qui fut créée dans le Tadla par les Cherqaoua admit elle aussi des Juifs à Boujad, petite ville abritant le mausolée de son fondateur (Mohamed Cherqui, d. 1601). Elle garantissait la sécurité de ceux d'entre eux qui se déplaçaient en tribus pour les besoins de leur commerce. (79)

Un phénomène similaire se produisit à Ouezzane, siège de la confrérie des Ouazzaniyine-s (ou Touhamiyine-s) fondée par Moulay Abdallah (d. 1678), chérif idrisside né dans les Beni Arous (tribu s'étant illustrée dans le jihad contre les Chrétiens) et auquel une grande réputation de sainteté gagna de nombreux adeptes à travers tout le pays ainsi qu'en Algérie et en Tunisie. Au XVIII^{ème} siècle, le sixième chef de l'ordre, Moulay Ali, fit venir en effet des Juifs pour stimuler le commerce et assurer la prospérité de la cité dont l'espace était considéré "horm" (inviolable). (80)

3 - Ambivalence de la situation des Juifs sous les premiers sultans alaouites

La situation générale des Juifs et la nature de leurs relations avec les Musulmans ne subirent pas de changement majeur après l'avènement des Alaouites, nouvelle dynastie de Chorfas. Partie intégrante d'une stratégie orientée vers la domestication des forces régionales et la centralisation, la politique que ceux-ci adoptèrent à l'égard des "dhimmis" devint toutefois plus complexe. Elle fluctua entre, d'une part, la défense de leur intégrité physique et l'encouragement de leurs activités économiques, et, d'autre part, une pression fiscale qui ne fut pas moindre que celle à laquelle ils soumièrent le reste de la population.

L'ambivalence fut du reste le trait marquant de cette politique dès le début des conquêtes de Moulay Rachid, et les premiers efforts qu'il déploya pour s'assurer un accès à la Méditerranée. En témoignent en particulier l'épisode dit "Dar Ben Mecha'al" (1664?) et le rôle qu'eurent dans l'établissement de ses contacts avec des négociants européens Jacob Pariente, Juif de Melilla en relations d'affaires avec des notables rifains, et son coreligionnaire de Taza, Aaron Carsinet, "orfèvre du Roy" dit

79 - D. F. Eickelman, *Moroccan Islam. Tradition and Society in a Pilgrimage Center*, Austin, University of Texas Press, 1981, p. 45, "Jews were not confined to a special quarter (mellah)". Du même, *Religion and Trade in Western Morocco, Research in Economic Anthropology*, 1983, pp. 335-348.

80 - G. Drague, *Esquisse d'histoire religieuse du Maroc*, Paris, 1951, p. 231. T. Berradi, *Les chorfa-s d'Ouezzane, le Makhzen et la France, (1850-1912)*, Université d'Aix-en-Provence, 1971, (thèse inédite), pp. 68-70.

Pays-Bas avaient à nouer des relations commerciales avec le maître d'une région dont les ports (Massa et Agadir) pouvaient servir d'escale aux navires de la Compagnie des Indes Occidentales et réduire les avantages que les concurrents anglais tiraient des facilités qui leur étaient accordées à Safi. (75)

D'ailleurs même après la dévastation d'Illigh par le sultan alaouite Moulay Rachid (d. 1672) et la fuite de son chef au Sahara, ce fut de nouveau avec le concours de Juifs que les descendants de ce dernier cherchèrent à reconstituer leur capital matériel et à redonner de l'éclat à leur Maison. Ils leur confièrent tant l'écoulement, à Essaouira en particulier, de divers produits (plumes d'autruche, gomme, ivoire etc...) et l'achat d'articles d'importation (vendues à l'occasion de moussem) que des opérations financières à caractère plus ou moins usuraire et d'ailleurs consignées parfois dans des actes rédigés en caractères hébraïques. (76)

Non moins remarquable fut l'attitude observée par un autre marabout, Mohamed el-Haj (d. 1671), troisième cheikh de la puissante zaouïa de Dila (Moyen-Atlas) à l'égard des communautés juives des campagnes et des villes (Fès, Meknès, Salé, Qsar el-Kébir, Asilah, Tétouan) qu'il soumit à son autorité. Malgré les excès que lui-même et ses agents commirent en 1642 au mellah de Fès, sans doute pour montrer leur zèle et impressionner la population de la médina, il finit par montrer plus de souplesse et par admettre l'établissement de nombreux Juifs à Dila même. (77)

"C'étaient presque tous des gens riches, écrivit ainsi Ibn Danan à leur propos après la prise et l'incendie de cette ville par Moulay Rachid; leurs maisons étaient remplies de toutes sortes de biens: vases d'or et d'argent, amples provisions de céréales, de vin, d'huile et de beurre. Ils laissèrent tout là, sauf ce que chacun put transporter d'or et d'argent. Et toute la communauté juive de la zaouïa se transporta ici, à Fès. Cela eut lieu le premier jour d'Ab 5428 (29 juin/9 juillet 1668). Le jour même où (elle) vint à Fès, moi, Samuel Ibn Danan, vins au monde. (Elle) comprenait environ treize cents chefs de familles". (78)

75 - D. Jacques-Meunié, op. cit., p. 832, "les marchands des Pays-Bas (vendent) des armes en contrebande... au santon Sidi Ali"; Pallache, proposa aux Etats-Généraux de (lui) porter "30.000 livres de poudre à canon, 1.000 quintaux de balles, 1.000 mousquets et 1.000 lances". Il fut chargé en 1639 du rachat d'une cinquantaine de Hollandais captifs à Illigh.

76 - P. Pascon, Le commerce de la Maison d'Illigh d'après les registres comptables de Husayn ben Hachem (Tazerwalt, 1850- 1875), *Annales ESC*, 3-4, mai-août 1980, p. 720.

77 - G. Vajda, op. cit., pp. 352-353, "A cause de nos iniquités, écrit Saa'dya Ibn Danan, en l'an 5406 de la création, toutes les synagogues (de Fès) furent fermées par ordre (de) Sidi Mohamed al-Haj... Les Gentils destructeurs vinrent démolir la synagogue Tazi".

78 - G. Vajda, op. cit., p. 140, "Moulay Rachid ne quitta pas (Dila) avant que toutes les maisons fussent démolies et les remparts démantelés, ajoute Ibn Danan... Nul ne saurait dénombrer l'argent qui y périt". H. Zafrani, op. cit., p. 136.

même dans les cimetières, ils allaient même jusqu'à refuser eux aussi de prier dans les mêmes mosquées que ceux qu'ils qualifiaient de "barbares". Ceux-ci les traitaient de leur côté de "Chrétiens de Castille" (*nasara Qashtala*). Du fait des ressources considérables que leur procurait la course, les Morisques purent dépasser cette hostilité et leurs propres clivages et imposer l'autonomie des villes dans lesquelles ils se concentrèrent. Ils formèrent ainsi une "République" à Salé-le-Vieil (Rabat). (71)

2 - Les Juifs et les chefs de zaouïas

La division du pays après l'effondrement de la dynastie saâdienne et les affrontements entre les forces qui essayaient d'en prendre la relève, ne remirent en cause ni les fondements de la cohabitation inter-communautaire ni, de manière plus spécifique, la place que les Juifs occupaient dans le pays. Evitant de s'impliquer directement dans les luttes pour le pouvoir, ceux-ci purent s'adapter à des situations difficiles marquées par les guerres que se livraient différents compétiteurs, et minimiser les pertes de leurs communautés, voire consolider leurs positions. (72)

Ils purent se faire apprécier même de chefs de confréries, symboles pourtant de la lutte contre les "Infidèles". Ce fut ainsi à des Juifs d'Ifrane que fit appel le fondateur (vers 1612) de la zaouïa d'Illigh (Anti-Atlas), Sidi Ali ou Moussa, pour se doter d'une assise matérielle susceptible de servir ses ambitions politiques. Pour les encourager à rester sur place, il essaya, en dépit des interdits frappant la construction par les dhimmis de nouveaux édifices religieux, d'inciter les fouqaha-s à les autoriser à bâtir une synagogue. (73)

Dans de vastes desseins où s'entremêlaient le sacerdoce, le commerce et la politique, il en fit, notamment après qu'il se fut emparé d'Agadir (1637), ses intermédiaires avec les Européens. Par leur entremise, il acquit des mousquets et d'autres armes en échange de produits (cire, gomme, plumes d'autruche) amenés par les caravanes -notamment de l'or en poudre (*tyber*)- et de captifs. (74)

Significativement ce fut un Juif, membre d'une famille ayant servi les Saâdiens, Isâac Pallache, qui écrivit aux Etats-Généraux pour leur signaler la montée de ce santou. Dans sa lettre il tenta de les persuader de l'intérêt que les

71 - Il existait des clivages au sein même des Morisques. Ceux qui avaient été expulsés d'Hornacho (Estremadure) et s'étaient établis à la Casbah des Oudaïas (Rabat), tenaient ainsi en grand mépris les autres réfugiés.

72 - B.A. Mojuetan, *Legitimacy in a Power State: Moroccan Politics in the Seventeenth Century During the Interregnum*, *JMES*, 13, 1981, pp. 347-360.

73 - P. Pascon, *La Maison d'Illigh et l'histoire sociale du Tazerwalt*, Rabat, 1984, pp. 121-123.

74 - SIHM, *France, III*, p. 365, mémoire anonyme écrit vers 1630, "(Le trafic à Massa) est fort bon, d'autant que le sancton y tient main-forte de façon qu'après avoir eu leur passeport, les marchands peuvent y aller librement à terre... sans aucun péril d'esclavitude".

roy more de cent vaisseaux pour faire passage en Espagne où il devoit y avoir une grande soulevation". Il n'est pas exclu que, dans un contexte marqué par la débâcle de la Grande Armada (1588) et le "surpeuplement" de la péninsule, ce projet ait contribué à précipiter la décision d'expulsion de quelque 275.000 personnes, depuis longtemps déjà accusées de "conspirer avec les Maures". (68)

Dès leur installation à Tétouan, Larache, Qsar el-Kebir, Rabat et Salé, "ces Maurisques passez en Barbarie ont armé quelques vaisseaux, écrivit le baron de Vaucelas, nouvel ambassadeur d'Henri IV en Espagne, dans une lettre en date du 18 avril 1610, et commencent à courre". Les relais dont les négociants juifs disposaient à travers tout le pays et leurs contacts avec les marchands européens se livrant à la contrebande, et dont certains traitaient d'ailleurs avec des flibustiers anglais et autres opérant depuis la Mamora (au nord de Salé), facilitèrent leur insertion dans les circuits de revente des prises. (69)

Leurs liens avec les Morisques, auxquels des Marranes semblent d'ailleurs s'être joints au moment de l'expulsion, devinrent d'autant plus étroits que les nouveaux-venus, qui disaient mener "la guerre sainte en mer" (*al-Jihad al-bahri*) pour préparer le "Retour" en Espagne, avaient des relations très heurtées avec les autochtones musulmans. Les premiers reprochaient à ces derniers d'avoir failli à la solidarité islamique en ne soutenant pas leur révolte et en les maltraitant après leur expulsion. (70)

A l'instar des Meghorashim qui, après leur établissement au Maroc avaient fondé des synagogues distinctes de celles des Tochabim et tenu à s'en distinguer

68 - SIHM, *France, II*, pp. 477-478, Descartes à Puisieux, 25.10.1609, "il semble qu'il soit quelque partie de la cause du procedder qui se veoit maintenant contre les Morisques du royaume de Vallance.... lesdits Morisques se vont embarquant tous... sans qu'aucun desirer jouir de la teneur du decret de la demeure de six familles en cent... Ceux de Castille ont fait venir des deputes vers le roy d'Espagne (disant) qu'ils representent estre crestiens, vivans en la loy de l'Eglise, et qu'en conscience on ne les peut faire passer en Barbarie; se tient qu'ilz se portent aussy à quelques offres d'argent".

69 - SIHM, *Pays-Bas, IV*, pp. 231-32, sur le rôle d'un Juif d'origine portugaise établi à Salé, Aaron Querido, dans l'achat en 1624 et 1628 à Amsterdam de canons, de boulets et de poudre pour le compte des Morisques de Rabat. J. Berque, *L'intérieur du Maghreb, XVIe-XIXe s.*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 171-193. E.G. Fridman, *Spanish Captives in North Africa in the Early Modern Ages*, Madison, 1983, p. 59, "in the Mercedarian in Tetouan and Salé... almost all the owners were identified as Moriscos and some of them owned large numbers of slaves. Jews appear frequently in the rescue books as owners of Christian slaves".

70 - A. Maqqari (d. 1631), *Nafh at-tib min ghousni al-Andalous ar-ratib*, éd. I. Abbas, Beyrouth, 1968, IV, p. 528, "Des milliers et des milliers (de Morisques) ont été expulsés... Les Arabes et ceux qui ne craignent pas Dieu les ont attaqués en chemin... Le sultan du Moghreb el-Aqsa en a recruté un grand nombre dans ses armées... (A partir de Salé), ils ont mené le jihad en mer..., fortifié la casbah de Salé et édifié des palais, des maisons, des hammams".

Les termes employés dans ces mémoires étaient d'autant plus virulents que, outre la concurrence proprement commerciale et le fait que même les ambassadeurs européens envoyés à la Cour de Marrakech se voyaient obligés de recourir aux services de Juifs en leur qualité d'interprètes et d'argentiers, leurs auteurs n'ignoraient rien de la part que ceux-ci prenaient dans l'écoulement, aussi bien au Maroc même que dans des places telles que Livourne, des prises des corsaires de Salé, Rabat et Tétouan (65). Cette part fut d'autant plus active que les communautés juives avaient été, à l'instar des populations musulmanes, durement éprouvées, entre 1597 et 1607 en particulier, par la sécheresse, la famine, l'épidémie de peste, la suspension des échanges, et la guerre civile dans laquelle le Maroc fut plongé après la mort d'Al-Mansour (1603). (66)

Les affinités existant entre les marchands juifs et les armateurs musulmans des brigantins, anciens réfugiés andalous et surtout Morisques pour la plupart, facilitaient ce genre d'association. Avant leur expulsion d'Espagne - "acte le plus hardi et le plus barbare de tous les temps" selon le cardinal de Richelieu-, ces derniers avaient été baptisés de force. Au regard de l'Eglise ils demeuraient cependant des "hérétiques impénitents, pires que les Juifs". A l'instar des Marranes, ils continuaient en effet à pratiquer en secret leur religion initiale (*taqva*). Ils finirent même par résister ouvertement à "l'assimilation". Ils se livrèrent ainsi à des "actes de brigandage" puis organisèrent un grand soulèvement (Alpujarras, 1568-1570). Chassés de la péninsule (1609-1614), ils s'installèrent en grand nombre au Maroc (40 à 60.000). (67)

Les Juifs avaient suivi avec attention tant la résistance des Morisques que leur expulsion. Deux d'entre eux, les frères Joseph et Samuel Pallache, chargés de mission par Moulay Zidane, étaient du reste passés par l'Espagne en 1609 même et de là avaient gagné les Pays-Bas pour, dit l'ambassadeur du roi de France à Madrid, que "lesdits sieurs des Etats promettoient d'assister l'an prochain icelluy

65 - SIHM, *Angleterre, II*, p. 274-277, ambassade d'Anthony Sherley au Maroc (1605-1606). Quand l'argent lui manquait, cet envoyé -ancien flibustier- "en empruntait à des Juifs au taux de 50%". Avant son retour à Londres, il dut laisser deux personnes de sa suite comme caution de quelque 250.000 florins de dettes envers ses créanciers juifs de Safi et de Marrakech.

66 - G. Vajda, op. cit., pp. 326-327, "Depuis trois ans et demi, (1603-1606), écrit un contemporain, Saûl ben David Serero, nous sommes en proie à la famine... Les précieux enfants de Fès sont gonflés comme des outres, dépérissent d'inanition... Plus de six cents (Juifs) ont apostasié..., chacun avale vif son prochain. Israël s'est appauvri à l'extrême".

67 - A. Chejne, *Islam and the West. The Moriscos*, State University of New York Press, Albany, 1983, pp. 12-14, "By and large, the Moriscos were not welcomed, even in Islamic countries... They were ill treated and robbed in Algeria... Their lot was more tolerable in Morocco". H.C. Lea, *The Moriscos of Spain: Their Conversion and Expulsion*, New York, Greenwood Press, 1968, p. 365. V. aussi R. Zayas, *Les Morisques et le racisme d'Etat*. Paris, éd. La Différence, 1992; R. Coindreau, *Les corsaires de Salé*, Paris, 1948.

L'impulsion donnée au rôle qui leur était déjà dévolu dans la production et la commercialisation du sucre et des articles les plus rémunérateurs à l'exportation, l'extension de leurs contacts en Europe à la faveur de l'établissement en Hollande de bon nombre de leurs coreligionnaires après la proclamation de l'indépendance des Pays-Bas (1579), et les ambassades que le sultan confiait à certains d'entre eux renforcèrent considérablement la position des marchands juifs vis-à-vis des Européens opérant avec le Maroc. (61)

Ceux-ci durent passer par leurs conditions. Les Anglais durent ainsi leur céder leurs produits (i.e. draps) à des prix bien au-dessous des cours habituels et leur acheter des sucres, des dattes, des amandes, de la cire, des peaux et d'autres articles marocains à des prix élevés. Bien plus: s'étant concertés entre eux, les premiers décidèrent de ne plus payer en or leurs propres importations mais seulement en échange d'autres marchandises. (62)

Bien qu'assez coûteux et non dépourvu de gros risques, en raison en particulier des exigences du sultan, de l'accumulation des dettes envers les marchands étrangers qui livraient diverses commandes mais refusaient de charger des produits imposés, et de la stabilité que nécessitait le fonctionnement des sucreries, un tel monopole n'en contribua pas moins à élargir l'envergure des négociants israélites et à en faire des partenaires redoutés. (63)

Les récriminations contre leurs procédés devinrent du reste, à partir de cette période, l'un des leit-motiv des mémoires des Européens et de diverses Chambres de Commerce. Mis en concurrence, à son insu, avec des Anglais et des Français, Albert Ruyl, échevin hollandais envoyé au Maroc par les Etats-Généraux pour négocier, avec l'appui en principe d'un Juif, Joseph Pallache (Bella'ich), la concession de gisements de salpêtre, tempêta ainsi contre ceux qu'il appela "ces canailles de Juifs" et leur "collusion avec les Maures". (64)

61 - SIHM, *Angleterre*, III, p. 606, Moulay Zidane au Prince d'Orange, Maurice de Nassau, Marrakech 20 jourada II 1017/ 1.10.1608, "L'on sait, malgré la différence de religions, ce qu'apportent les ambassades à la grandeur des empires... Le serviteur de notre auguste Maison, qui gère avec zèle ses intérêts..., le dhimmi Chamouyel Balla'ich, arrivera chez vous si Dieu le veut".

62 - SIHM, *Angleterre*, I, pp. 92-94.

63 - Ibid., p. 463 et 550, acceptation par Al-Mansour du paiement à la compagnie anglaise, Barbary Company, d'une dette de 40.000 livres que des fermiers juifs, en banqueroute en 1583, n'avaient pas pu régler.

64 - SIHM, *Pays-Bas*, III, pp. 293-312. Ruyl aux Etats- Généraux, 25.5.1623, "Nous sommes la risée des Maures et des Juifs". Cf. Ibid., *France*, II, p. 474, L'ambassadeur de France en Espagne, Descartes, à Puisieux, Conseiller du Roy, 12.10.1609, "Deux Juifz (Samuel et Joseph Pallache)... sont allez vers Messieurs des Estats... trompans les ungs et les autres pour en tirer par leurs artifices l'argent qu'ilz peuvent".

réjouir de ses succès militaires, et "communier" avec les Musulmans dans la victoire décisive qu'ils remportèrent dans la bataille dite des Trois Rois (4 août 1578) sur les armées de Don Sebastien, les volontaires et chevaliers espagnols, italiens, allemands, et autres accourus leur prêter main-forte à l'appel du pape Grégoire XII.

Les projets de conquête du roi du Portugal avaient en effet suscité de vives inquiétudes dans leurs rangs. Son débarquement à "Tanger, que Dieu la protège, dit le grand rabbin Samuel ben Sâadiah b. Danan, fut un moment d'angoisse pour Jacob (les israélites), parce que le méchant avait, d'un coeur superbe, fait le voeu devant son Dieu..., s'il parvenait à conquérir les villes du Maroc, de faire administrer l'eau baptismale à tous ceux qui s'appelleraient du nom d'Israël, et de faire passer au fil de l'épée tous les récalcitrants". (58)

Au lendemain de cette victoire, perçue dans l'ensemble du monde musulman comme une brillante revanche sur le désastre essuyé par les Turcs à Lépante (1571) et un coup d'arrêt décisif à la menace chrétienne, "les rabbins, dit Ben Danan, prirent l'engagement solennel pour eux et leur postérité, jusqu'à l'avènement du Messie, de célébrer ce jour comme Pourim". Alors que leurs compatriotes musulmans ne devaient commencer à commémorer solennellement la victoire d'Oued el Makhazine que cinq siècles plus tard, un "pourim" dit de Sebastiano ou de los Cristianos fut en effet immédiatement institué dans diverses communautés et marqué depuis lors par la lecture dans les synagogues à chaque anniversaire (4 août) de la "megillah" relatant ce "miracle", la distribution d'aumônes, et l'échange de présents. (59)

Le rôle que le souverain proclamé après cette bataille, Ahmed el-Mansour (1578-1603), assigna aux Juifs pour se doter des moyens financiers nécessaires à la consolidation de l'Etat, à la réalisation de grands projets de conquête, et à l'édification de palais, ne pouvait qu'amplifier à leurs yeux la signification de la victoire remportée sur les Portugais. Les négociants les plus riches parmi eux purent même d'ailleurs racheter des chevaliers capturés après la débâcle des troupes de Don Sebastien et les garder comme esclaves dans leurs maisons. (60)

58 - A.I. Laredo, *Les Purim de Tanger*, H., XXXV, 1948, 1-2 tr., pp. 193-195, "Le nom de Purim est donné dans la Bible à la fête instituée le 14 du mois d'Adar pour commémorer l'annulation du massacre général des Juifs (grâce) à l'intervention de la belle Esther (auprès du roi Assuérus)... Les Juifs de Tanger et du Nord du Maroc, (auxquels) parvenaient journellement... les cris de frères convertis... aux prises avec l'Inquisition..., jeûnèrent et firent des prières... pour implorer la clémence divine".

59 - G. Vajda, op. cit., p. 323. L. Valensi, *Fables de la mémoire. La glorieuse bataille des trois rois*, Paris, Seuil, 1992, sur le début de commémoration de cette bataille à l'initiative d'Allal Fassi (d. 1978).

60 - D. Jacques-Meuin, op. cit., II, pp. 778-779. H. Zafrani, op. cit., p. 176, cit. une taqqana de 1603 de rabbins de Fès interdisant la vente et l'offre de boissons alcoolisées aux Musulmans.

vendue essentiellement aux Anglais et aux Hollandais (54). Et ce fut vraisemblablement à l'instigation de ces "renteros" que Moulay Abdallah (1557-1574) décida de faire construire un mellah à Marrakech à proximité de son palais et d'y regrouper les Juifs. Ceux d'entre eux qui, dit le castillan Torrès, "ont été chassés d'Espagne... apportent un grand profit", qualifiaient leurs propres coreligionnaires autochtones de "Forasteros", devaient en effet mal supporter de cohabiter avec des Musulmans, tout aussi mal dégrossis à leurs yeux et leur retournant du reste leur mépris. (55)

"(Le sultan), ajoute Torrès, fit faire quelques edifices fort bons à Maroc... Il fit faire une juiverie murée dans la ville, en un lieu vague, qui estoit pres de la porte où l'on va à Fez, où peuvent demeurer plus de deux mil personnes; afin que tous les Juifs vequissent ensemble, pource que de mon temps ils se tenoient en plusieurs juiveries; parmi les Maures il fit une bonne demeure assez bone pour les Chrestiens... (et) des greniers fort grands". (56)

Dans la relation de son séjour à Marrakech (1606), Jean Mocquet décrit ce quartier spacieux, ses "beaux logis", et la fréquentation de ses "tavernes" par des Musulmans en ces termes: "cette Juderie est... proche du palais du palais du Roy est comme une ville à part, entouré de bonnes murailles et n'ayant qu'une porte gardée par les Mores; cela peut estre grand comme Meaux; là demeurent les Juifs au nombre de quatre mille et payent tribut. Il y a aussi quelques Chrestiens, et là demeurent aussi les agens et ambassadeurs des princes étrangers... La ville de Maroc (a) comme de trois à quatre cent mille habitants". (57).

Bénéficiant d'entrées à la Cour, d'une place importante dans l'économie du pays, et de la liberté de culte, les Juifs ne pouvaient que s'attacher à la dynastie, se

54 - D. Jacques-Meunié, *Le Maroc Saharien des origines à 1670*, Lib. Klincksieck, 1982, II, pp. 778-79, "L'examen des documents tend... à montrer que les fermiers des sucreries du Sultan étaient tous des Juifs".

55 - D. Torrès, op. cit., pp. 82-87. D. Corcos, op. cit., p. 81, "(Marrakech) reçut (avant 1557) un nombre important de réfugiés juifs d'Espagne et du Portugal, des anciens Marranes de la péninsule ibérique, des Canaries et même des lointaines Antilles. Tout ce monde s'était installé dans deux quartiers différents, les "Beldiyyin" (Tochabim) continuant de vivre par petits groupes épars au milieu des Musulmans".

56 - Ibid., pp. 423-424.

57 - J. Mocquet, op. cit., p. 389-400, "Estant allé en la Juderie, j'y fus conduis par un Juif qui m'affina de quelques reales me donnant à entendre faussement qu'il alloit payer quelque droit à la porte de ce lieu... Quand un More s'est enivré chez quelque Juif ou Chrestien qui vendent le vin, le juge vient faire casser tous les vaisseaux à vin qui sont de terre et encore donne une bonne avanie ou amende au maistre tavernier".

De l'avis d'Européens de l'époque ayant séjourné au Maroc et recueilli des témoignages sur le martyre d'un Franciscain à Fès (1532), les Juifs faisaient montre d'un "fanatisme aussi inflexible, que celui des sectateurs de Mahomet". D'après Diégo de Torrès, les premiers rendaient des services considérables aux "Maures, qui, écrit-il, sont si faineants et tellement ennemis de sortir du pays (que à part Tombouctou) ils n'ont aucun commerce avec pas un de leurs prochains voisins par mer ny par terre". Selon lui, "il n'y a pas doute quelconque que leur ostant le trafic qu'ils font avec les Chrestiens, ils se ruineroient". A la fois pour préserver leur rôle d'intermédiaires et par fanatisme, ajoute-t-il, "si les Maures font quelque chose bien avec les Chrétiens, les Juifs leur font entendre le contraire". (52)

Un autre lettré, Nicolas Clénard, venu à peu à peu à la même époque apprendre l'arabe "non pas, écrivit-il, pour restituer le texte d'Avicenne ou corriger Averroès, mais (pour) l'employer contre les mahométans" et ayant logé au mellah de Fès (4.000 personnes sur une population totale d'environ 150.000 habitants), confirma de son côté que ses hôtes, "tout comme les Musulmans, détestent les Chrétiens (et) ne savent rien de nous, si ce n'est que nous brûlons les Juifs avec ardeur". (53)

Leurs appréhensions face au risque de transfert des bûchers de l'Inquisition au Maroc même ne firent que renforcer le sentiment d'appartenance marocaine de ces populations. D'autant plus que les marchands juifs avaient pu faire apprécier leurs services même après l'effondrement des Ouattassides et l'avènement, dans un contexte marqué par l'essor du mouvement maraboutique, des Saâdiens. Dans leur souci de neutraliser les chefs de confréries et de se doter d'armes de fabrication européenne, les nouveaux sultans avaient en effet fait d'eux les intermédiaires privilégiés de leurs transactions. Et ce dès la prise d'Agadir (1541).

Par la suite, une fois affermi leur pouvoir, ils les associèrent plus étroitement encore à leurs opérations commerciales et financières. Ils leur confièrent en particulier la ferme de l'exploitation des sucreries établies dans le Sous (Taroudant) et le Haouz (Chichaoua) et de la commercialisation de leur production,

52 - D. Torrès, op. cit., pp. 402-403. Ibid., pp. 345-46, "(Ce Cordelier, Martin Sopolette) desiroit gagner au Ciel ces pauvres ames en les convertissant à la foy.... Il eut en présence du Roy plusieurs et grandes disputes contre les principaux Rabins des Juifs (qui) disoient qu'il avoit un demon... persuadant le Roy de le faire chasser du pays et qu'il luy deffendist de prescher; car... il pourroit bien amasser tant de peuple qu'il luy seroit après mal aisé de le chasser... et en danger (de) faire venir tant de Chrestiens qu'ils le pourroient priver du Royaume". M. Desmazières, *Un Martyr Franciscain à Fès au XVI^e siècle*, Paris, 1937, p. 61.

53 - R. Le Tourneau, Notes sur les lettres latines de Nicolas Clénard relatant son séjour dans le royaume de Fès, *H.*, 1934, XIX, fasc. I-II, pp. 52-53.

rapprochement de ces populations et la propagation de la conscience d'une "communauté de destin". (48)

Fort déterminants à cet égard fut en particulier la similitude des réactions et des sentiments suscités par l'occupation du littoral marocain par les Espagnols et les Portugais, les raids dévastateurs lancés par ces derniers depuis les "fronteras", la menace d'extension de la conquête chrétienne vers l'hinterland, les ingérences des Turcs dans le pays et leurs extorsions. (49)

En témoignent du reste les tentatives mêmes déployées par les Portugais pour empêcher la fuite des "Chrétiens nouveaux". Ces derniers, dit le gouverneur d'Azemmour, "sous prétexte d'acheter le blé, débarquent sur les côtes marocaines..., se fixent dans le pays, reviennent à leur ancienne religion", mettent à la disposition des Musulmans leur "habileté dans la fabrication des fers de lances, des arbalètes, et des arquebuses", et se font leurs intermédiaires pour l'importation d'armes dont la vente aux "Infidèles" était prohibée par le Pape. (50)

Charles Quint décida même, pour éliminer le mal à sa racine, d'interdire toute relation commerciale entre l'Espagne et les ports que les "ennemis déclarés de la Sainte foi catholique" assiégeaient ou qu'ils parvenaient à libérer. Ayant ordonné aux négociants espagnols d'évacuer ces places, il essaya de persuader le roi du Portugal d'adopter une mesure similaire. (51)

48 - D. Torrès, op. cit., p. 237, "Les Maures andalous de Fès... Disent estre... sans meslanges d'aucuns autres, parce qu'ils ne voulurent jamais se marier avec ceux du pays". H.P.J. Raynaud, Recherches historiques sur les épidémies du Maroc. Les "pestes" des XVe et XVIe siècles, in *Mélanges d'études luso-marocaines dédiés à la mémoire de David Lopes et Pierre de Cenival*, Lisbonne, 1945, pp. 362-389. G. Vajda, Un recueil de textes judéo-musulmans, H., XXXV, 1948, 3-4 tr., p. 320, sur l'épidémie de peste de 1558. M. Manouni, op. cit., pp. 257-264. SIHM, France, II, pp. 383-415, Des Voyages de Jean Mocquet en Libye, Canaries et Barbarie, 1601-1607; l'auteur releva à Marrakech (1606) que "Les Mores ont peu de meubles chez eux... dormans tous bas. Les Juifs ont des lits comme nous".

49 - G. Vajda, op. cit., p. 318, "En 5314 (1554), les Turcs et Moulay Bou Hassoun... entrèrent à Fès-la-Neuve... Nous donnâmes au sultan turc une première redevance de 20.000 dinars... Les Juifs (de Meknès lui en) donnèrent 20.000 (aussi)... Les Turcs passèrent dans le Sous... Ils pillèrent tous les Juifs... Le sultan (saâdien) Moulay Abdallah se mit en campagne avec son frère et ils exterminèrent tous les Turcs... Dieu soit loué".

50 - SIHM, Portugal, III, p. 200 et 220. Cf. Gois, D. de, *Chronique du roi Don Manuel de Portugal* (parue à Lisbonne en 1567), trad. par R. Ricard, Rabat, éd. Moncho, 1937, pp. 5-6, sur les raisons pour lesquelles les Portugais croyaient pouvoir sévir impunément dans la péninsule contre les Juifs, "décembre 1495... (Les) Juifs, pour leurs péchés, n'ont ni royaumes, ni seigneuries..., mais au contraire en tout pays... ils sont étrangers et tributaires, (et ne peuvent) exécuter leurs volontés contre les injures qu'on leur fait. Mais les Maures, pour nos péchés et notre châtement, Dieu a permis qu'ils aient... des empires".

51 - Ibid., IV, p. 411; Ibid., Espagne, I, p. 464, Ordonnance du 29 mars 1549.

groupes au milieu desquels ils vivaient et du niveau des revenus qu'ils en tiraient, que les Juifs privilégièrent les activités artisanales, commerciales et financières. (47)

Leur rôle dans ces secteurs ne fit que se renforcer par la suite. Et ce malgré la concurrence que leur faisaient en particulier les Musulmans d'origine andalouse, la fragmentation du pouvoir, la multiplication des affrontements entre les Ouattassides et les forces "maraboutiques" ou "chérifiennes", le climat créé par les appels au jihad, et les perturbations qu'engendraient les ingérences turques.

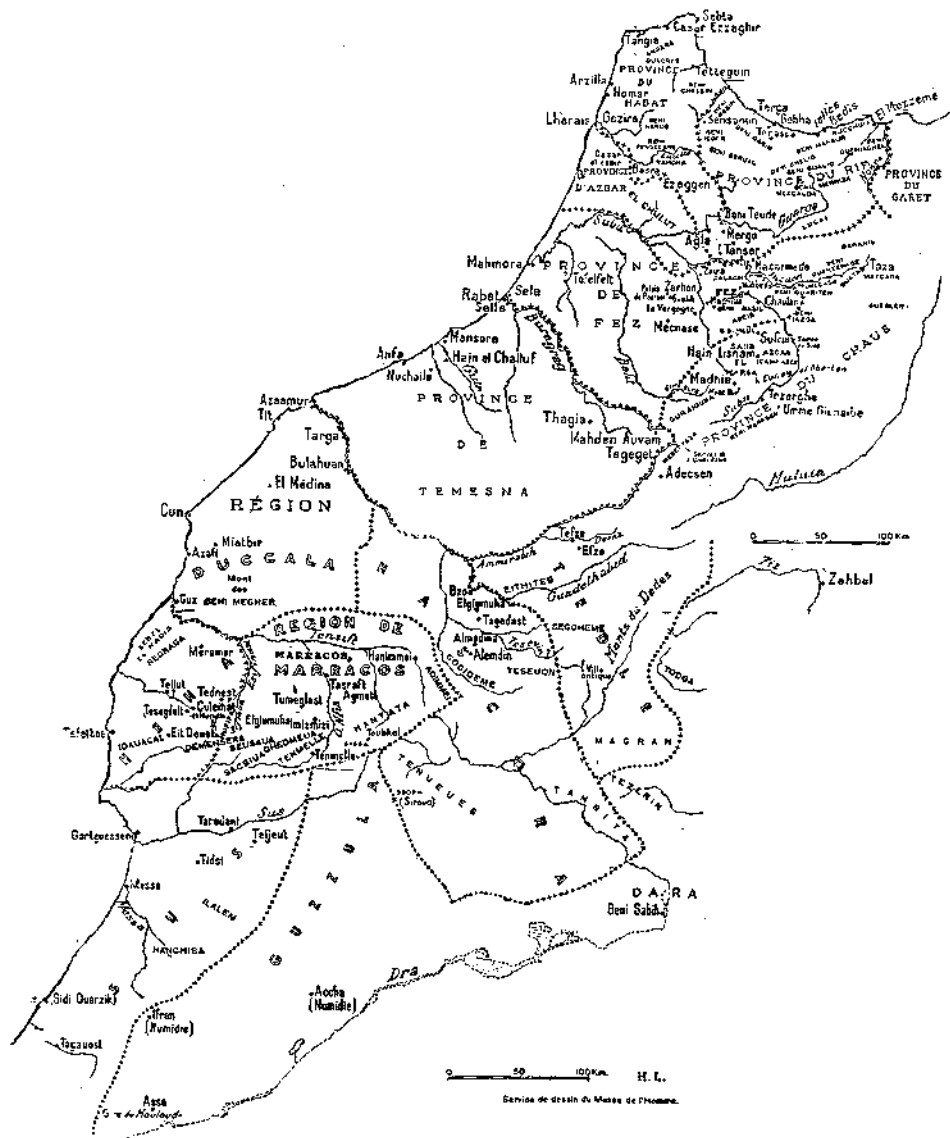
II - PRINCIPAUX ASPECTS DE L'EVOLUTION DES RAPPORTS JUDEO-MUSULMANS DU XVIÈME SIECLE AU MILIEU DU XIXÈME

Etape décisive dans l'"intégration" des Expulsés et un raffermissement plus marqué des liens entre la majorité musulmane et les Juifs, "peuple, dit Léon L'Africain, (qui va) fort en augmentant (au Maroc), de sorte qu'on n'en saurait aujourd'hui en savoir le nombre", le XVIème représenta, de manière plus générale, une phase cruciale dans le façonnement de l'unité marocaine et du sentiment national.

1 - Danger ibérique et relations inter-communautaires

Les différences religieuses opposant Juifs et Musulmans, les préjugés "ethniques" les animant les uns vis-à-vis des autres, les démarcations existant à ce niveau même au sein de chacune de ces deux communautés, les rivalités socio-économiques et autres gênaient certes considérablement l'unification des populations marocaines. Facteur supplémentaire de complication: un contexte général marqué par des phases de sécheresse et d'épidémies, l'âpreté des affrontements autour de ressources réduites, les contributions excessives et les "emprunts" que les sultans et ceux qui essayaient de s'imposer à leur place imposaient aux villes et aux tribus. Malgré ces antagonismes et le souci des uns et des autres de préserver leur "différence", la longue cohabitation au sein d'un même espace géographique, la complémentarité économique et une multiplicité d'autres facteurs créaient (ou renforçaient) cependant des conditions favorisant l'attachement à un certain nombre de références identitaires communes, le

47 - Cf. H. Zafrani, op. cit., 173, "Si... pour des motifs d'ordre économique et social aussi, et peut-être par répugnance pour des travaux physiques pénibles, trop absorbants et peu rentables, les Juifs étaient peu nombreux dans les professions agricoles, il n'en demeure pas moins vrai qu'(ils)... possédaient des biens fonciers, car il n'y avait pas d'entrave à l'exercice du droit de propriété, et..., au côté de leurs compatriotes musulmans et le plus souvent en association d'intérêts avec eux, travaillaient la terre". Ibid, cit. H. Hirschberg, "(les professions agricoles étaient) socialement tenues pour peu honorables".



Le Maroc d'après Léon l'Africain

simple expression du fait de l'occupation des ports marocains, de l'infléchissement des itinéraires caravaniers par suite de l'implantation des Portugais dans le Golfe de Guinée et, de manière plus générale, d'une évolution tendant à faire de la Méditerranée "une mer délaissée par l'Histoire" (F. Braudel), ce commerce portait notamment sur l'exportation de céréales, de cuirs, de cire, de "hambles" (couvertures), de produits miniers et d'esclaves. (44)

Les préjugés et les réticences que le travail des métaux inspirait aux Musulmans facilitèrent également leur prépondérance dans l'orfèvrerie. Léon L'Africain nota ainsi à son passage dans la cité où sa famille s'était réfugiée après la chute de Grenade que "la plupart des orfèvres sont des Juifs qui exécutent leurs travaux au Nouveau-Fez et les portent dans la vieille ville pour les vendre. Là un marché leur est assigné... On ne peut travailler en effet ni l'or ni l'argent (en médina) et aucun Musulman ne peut exercer la profession d'orfèvre, car on dit que vendre les objets d'argent ou d'or pour un prix supérieur à ce que vaut leur poids est de l'usure. Mais les souverains donnent aux Juifs la permission de le faire... Le tribut des Juifs de Fez est fixé à quatre cents ducats par mois au profit du Trésor royal".(45)

L'auteur de la *Description de l'Afrique* releva une prépondérance similaire des Juifs dans le travail du fer et d'autres métaux dans le reste du pays aussi bien dans les villes et les plaines que les montagnes. Avec cette différence toutefois que dans certaines tribus, les artisans juifs payaient un tribut alors que dans d'autres ils n'en versaient pas ou se contentaient de "quelques présents aux gentilshommes" qui les protégeaient et auxquels certains d'entre eux, "considérés par les autres Juifs d'Afrique comme des hérétiques et appelés Caraiim", apportaient le concours de leurs armes. (46)

Bien que certains d'entre eux, notamment dans les hautes vallées du Grand-Atlas et les oasis, aient continué à s'adonner directement à l'agriculture, ce fut sans doute à cause à la fois de la place que leur conférait le travail des métaux au sein des

44 - Ibid., p. 87, "la fabrication de hambels (ordonnée par le Roi du Portugal) a été confiée au Juif Meyer Lévi (Safi)"; p. 124, "(Après le départ des Génois), les Juifs étaient seuls dans la ville (d'Asilah) en état de faire des avances d'argent", i.e. Jacob Rute; p. 289-90, "Les offres inconsidérées de trafiquants... ne cessaient de faire monter le prix des grains... Certains d'entre eux étaient... des Juifs convertis qui passaient en Afrique pour mettre leurs biens en sûreté et les soustraire aux confiscations du Saint Office, parfois aussi pour y revenir à leur ancienne religion" et, dit un contemporain, Bastiao de Vargas, "manger leur couscous et se livrer à leurs débauches habituelles".

45 - Léon L'Africain, *Description de l'Afrique*, trad. de l'italien par A. Epaulard, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient, 1956, I, p. 234.

46 - Ibid., pp. 85-86, "Cette montagne (Demensera)... dans la région de Marrakech... est très peuplée, mais par des gens grossiers et brutaux... Un grand nombre de Juifs circulent à cheval dans ces montagnes, portent des armes et combattent en faveur de leurs patrons".

Ces derniers essayèrent bien de résister à la remise en cause par les coreligionnaires qu'ils appelaient, en laissant planer le doute sur "l'orthodoxie" de leurs pratiques, *Ajamiyyine* (Romains, Francs, Européens), de leur rite, de la polygamie, de la répudiation quasiment sans conditions, et des règles de cashrout autorisant, par exemple, la consommation, à l'instar des Musulmans, de sauterelles grillées. Le champ d'application des Ordonnances dites de Castille -et dont la première fut promulguée dès 1494- n'en enregistra pas moins une extension continue. (41)

Il en fut de même, dans une certaine mesure, au niveau de l'organisation communautaire. Ce fut vraisemblablement sous l'impulsion des Meghorashim que furent créés, tout au moins dans les villes, des institutions et des comités (*Ma'amad*) structurés comprenant plusieurs membres, ayant des fonctions bien définies, et essayant de se faire reconnaître par le pouvoir musulman comme "médiateurs" exclusifs de leur kehilot. (42)

Tout aussi importantes furent les positions que les Expulsés parvinrent à s'assurer sur le plan économique. Ils se heurtèrent certes au départ à l'hostilité des coreligionnaires et des Musulmans qui appréhendaient la concurrence des réfugiés - toutes religions confondues. Ils purent toutefois mettre à profit leur avance technique, l'argent qu'ils avaient pu tirer de la réalisation de leurs biens, et l'intérêt que leur accordaient les Ouattassides et les éléments qui essayaient de s'imposer dans différentes régions. Ils furent ainsi en mesure d'occuper une place de choix dans l'artisanat et le commerce. (43)

Les contacts qu'ils gardaient avec les Marranes et le rôle essentiel que les "Chrétiens nouveaux" et les Juifs des "fronteras" jouaient dans les échanges entre le Maroc et la péninsule ibérique, voire l'Amérique du Sud et le Mexique, leur permirent de s'insérer dans le commerce maritime. Réduit en principe à sa plus

41 - H. Zafrani, op. cit., pp. 87-101. "L'opposition du rabbinat à de plus larges concessions en faveur de la bigamie entraîna l'intervention du sultan circonvenu par quelques notables juifs influents... Un édit royal autorisa les sujets juifs à pratiquer la bigamie (polygamie). Le rabbinat obtempéra, en vertu du principe *Dina de malkuta dina*. "la loi du souverain est la loi".

42 - J. Gerber, *Jewish Society in Fez, 1450-1700. Studies in Communal and Economic Life*, Leiden, E.J. Brill, 1980, pp. 76-104, "The Nagid (was) appointed by the highest local authority...; (the) Respector served as a treasurer - Hirschberg identified him with the Spanish Respositorius...; the Judges (Dayyanim) were selected by the notables of the community among the leading families of the mellah...; (the) Soferim (were) scribes (and wrote) legal deeds (shetarot)".

43 - R. Ricard, *Etudes sur l'histoire des Portugais au Maroc*, Coimbre, 1955, p. 261, "Moulay Brahim, demi-espagnol, célèbre favori de Moulay Ahmed Ouattassi... D'après Bernardo Rodriguez, "(il) n'admettait jamais à ses repas que des Chrétiens et des Juifs"; p. 288, participation de ce vizir au commerce du blé par l'intermédiaire notamment de Jacob Rute -Juif associé à un projet de traité avec le roi Jean III du Portugal.

Kalâat Aït Perez dans la vallée du Dadès) ou se juxtaposer à celles qui existaient sur place (i.e. Debdou). (38)

D'ailleurs même des Marranes demeurés dans la péninsule ibérique ou établis en qualité de "Chrétiens nouveaux" dans les "fronteras" occupées par les Portugais sur le littoral marocain prirent peu à peu l'habitude de s'échapper et de s'installer à Tétouan, Fès ou Marrakech, à l'occasion de déplacements d'affaires, pour pouvoir retourner au judaïsme. Retour dont s'offusquaient les Espagnols et les Portugais à la fois parce qu'il pouvait inspirer d'autres Marranes, montrait les défaillances de l'Inquisition, et renforçait le camp "maure". (39)

Des Juifs d'origine portugaise ou espagnole étaient parfois admis en tant que tels dans les fronteras. Certains d'entre eux prenaient activement part à la défense de ces places, et même à des raids contre les tribus environnantes - suivis de pillage et de réduction en esclavage des hommes, des femmes et des enfants capturés. De ce fait et en raison de leur souci d'évincer même les "Maures" qui reconnaissaient l'autorité du Roi du Portugal et se considéraient ses "protégés", ces derniers éprouvaient à leur égard toutes sortes de ressentiments.

Les Meghorashim n'en continuèrent pas moins à développer et à consolider leurs positions dans différentes régions du pays. Ils finirent à la longue par imposer leur prééminence aux Tochabim, autochtones comptant au demeurant dans leurs rangs des éléments d'origine ibérique (immigrés avant 1492) qui se définissaient eux aussi comme *Beldiyyine* (gens du pays) et étaient non seulement arabophones mais aussi, dans certaines régions, berbérophones. (40)

38 - H. Zafrani, op. cit., p. 175, cit. "Perah Lebanon" de Yehouda ben Yosef Peres, recueil d'homélies imprimé à Berlin en 1712, le clan des Peres qui disait descendre de la "maison royale de David" "fixa sa demeure au delà du fort d'Adr, dans le royaume du souverain de Marrakech auquel il acheta le territoire de Dadès; les enfants de Peres y édifièrent des maisons..., vivant d'agriculture et d'élevage. Ils ne se mêlaient pas aux étrangers, ne prenant femme qu'au sein de leur clan, pour préserver la pureté de leur race (royale)".

39 - H. Beinart, Fès, centre de prosélytisme et de retour des Marranes au Judaïsme au 16ème siècle, *Memorial Isaac Ben Zvi*, Jérusalem, 1964, pp. 321-334 (en hébreu).

40 - De Soussa, Jao, *Documentos Arabicos para Historia Portuguesa*, Lisboa, 1789, pp. 33-42 lettre de Musulmans de Massa (Sous) au Roi Don Manuel, 1.1.1510 Torrès, D. de, *Relation de l'origine et succès des Chérifs, et de l'Estat des Royaumes de Maroc, Fez et Toudant*, Paris, éd. Jean Camusat, 1636, pp. 122-126, "le capitaine (de ces gens de guerre venus secourir Safi) était un Juif nommé Samuel Valenciano, parce qu'il avoit levé ses troupes à ses dépens, et étoit d'Azamor et pour être Juif de nostre temps il estoit homme vaillant et ruzé". Gois, D. de, op.cit., p. 62, sur Ben Zamerou, chef des Juifs de Safi. Sur la question linguistique v. S. Lévy, *Parlers juifs du Maroc: particularités et emprunts*, Université de Paris VIII, 1990, Doctorat d'Etat, 2 vol., (thèse inédite).

total d'environ 165.000 Expulsés) chassés d'Espagne et du Portugal s'établirent en effet au Maroc. (35)

"En l'année 5253 (1492), rapporte l'auteur du Yahas Fas, arrivèrent à Fès les Israélites expulsés d'Espagne... Ils furent, pendant l'hiver et le printemps, décimés par une terrible mortalité; puis vint la famine; plusieurs de ces fugitifs se convertirent au christianisme et retournèrent en Espagne. Après leur départ, Dieu eut pitié de son peuple... 5268 (1508) fut une année bénie. Dieu nous a accordé ses faveurs et nous avons bâti de vastes maisons à étages, embellies par des peintures et des arabesques; nous avons eu des Yechiboth pleines d'étudiants et des synagogues possédant de nombreux sépharim recouverts de riches ornements". (36)

Les Ouattassides furent incapables d'assurer la sécurité tant de ces immigrés que celle des Musulmans andalous ayant fui la loi des "Infidèles", ainsi que les y exhortaient des fétouas de jurisconsultes de Fès (Ahmed al-Wancharisi, d. 1508) et d'Oran (Ahmed al-Maghraoui, d. 1514). Cette défaillance et l'hostilité que les autochtones citadins aussi bien musulmans que juifs montrèrent à l'égard des nouveaux-venus incitèrent un certain nombre d'Expulsés à chercher à retourner dans la péninsule ibérique ou à aller s'établir dans l'empire ottoman. (37)

Malgré les actes de brigandage, les taux prohibitifs affichés par les propriétaires de bêtes de somme et les convoyeurs, et la spéculation effrénée sur les loyers auxquels les immigrés furent en butte à leur arrivée, bon nombre d'entre eux purent cependant s'enfoncer même dans des régions situées profondément à l'intérieur du Maroc. A la faveur de l'intérêt que leur accordèrent des chefs de tribus ou des émirs indépendants, ils purent fonder de nouvelles communautés (i.e.

35 - F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949, p. 357, "Il n'est pas téméraire de penser qu'en des pays trop peuplés pour leurs ressources, et c'était le cas de la péninsule ibérique (au XV^e siècle), la religion a été le prétexte autant que la cause de la persécution et de l'émigration". E. Cantera Burgos, *Los Sefardies*, Madrid, 1958, p. 7, principaux autres pays ayant accueilli des Expulsés: Turquie (93.000), Egypte (3.000), Algérie (2.000), France (3.000).

36 - Y.D. Semach, op. cit., p. 92. Cf. Lettre d'Ahmed al-Wancharisi critiquant les Andalous cit. par A. Cour, *L'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la Régence d'Alger*, Paris, 1904, pp. 45-46.

37 - A. al-Wancharisi, Asma al-matajir fi-bayani Ahkam man ghalaba 'ala watanihi an-Nasara wa lam youhajir wa ma tarattaba 'alahi min al-'ouqubat wa az-zawajir (Démonstration du statut de celui dont le pays est vaincu par les Chrétiens et qui n'émigre pas et des sanctions qu'il encourt), *Al-Mi'yar*, éd. Ministère des Habous et des Affaires Islamiques (Maroc), 1981, II, pp. 119-133. J. Cantineau, Lettre du mufti d'Oran aux Musulmans d'Andalousie, *J.A.*, janvier-mars 1927, pp. 5-7.

En tous cas ce fut de l'esprit ayant présidé à la rédaction de ces écrits que pâtirent en 1492 les communautés juives du Touat. Leur persécuteur était un alem de Tlemcen non dépourvu sans doute d'ambitions politiques, Mohamed ben Abdelkrim Maghili (d. 1503). Auteur de deux célèbres traités sur *Le Statut des Ahl Dhimma* et *Les Obligations des rois*, il croyait trouver dans "la remise des Juifs à leur place" le sursaut nécessaire à la libération des ports nouvellement occupés par les Portugais (Tanger, Qsar Sghir, Larache, Azemmour). Lors d'un séjour à Fès, il avait du reste expressément mis en garde les Ouattassides, successeurs des Mérinides à partir de 1477, contre les conséquences de leurs "compromissions" avec les dhimmis.(33)

Malgré le rejet de ses arguments par les ouléma-s de Fès, Maghili considéra en effet que les Juifs de ces régions avaient, à l'instar de ceux du "Gourara, du Drâa, du Tafilalet, de Tlemcen et de l'Ifriquiya", violé leur statut canonique. Il appela donc les Musulmans du Touat, qu'il dit avoir trouvés "plongés dans une profonde ignorance du Chrâa et honorant les Juifs", à détruire les synagogues et à châtier des gens ayant rompu un "pacte" qui les engageait collectivement. Pour venir à bout des réticences, il promit une récompense de "sept mitqals par tête de Juif". De nombreux persécutés durent alors émigrer ou embrasser l'Islam pour échapper au massacre. Les convertis formèrent là aussi un groupe à part également appelé "*Mahadjeria*".(34)

2 - Les Meghorashim ou Expulsés

L'affaiblissement des communautés juives -quelque soixante à quatre vingt mille Tochabim vivant au milieu d'une population musulmane estimée à trois ou quatre millions de personnes- au cours des troubles qui mirent fin à la dynastie mérinide et des campagnes menées par Maghili dans les zones présahariennes fut cependant de courte durée. L'afflux de Juifs en provenance de la péninsule ibérique le compensa largement. A partir de 1492, plus de vingt mille de ces derniers (sur un

pp. 270-75, "Contra Judaeos" de Guillaume de Bourges (Juif converti) et "Contra perfidiam Judaeorum" de Pierre de Blois.

33 - M. Maghili, *Ahkam Ahl Dhimma*, BNP, Ms Arabe n° 5452, fol. 150-154. Ibid., *Taj al-Din fi-ma yajib 'ala al-Muluk*, éd. et trad. par T.H. Baldwin, *The Obligation of the Prince*, Beyrouth, 1932. A. Batran, A Contribution to the Biography of Shaikh Mohamed Ibn Abd-al-Karim al-Maghili, *JAH*, XIV, 1973, 3, p. 383. Cf. M.H. Vicaire, op. cit., pp. 270-74.

34 - A. Batran, op. cit., p. 492, après qu'ils se fussent vengés de lui en faisant assassiner son fils, Maghili sollicita, mais en vain, l'aide du roi de Gao pour exterminer les Juifs du Touat. A.G.P. Martin, *Quatre siècles d'histoire marocaine. Au Sahara de 1504 à 1902. Au Maroc de 1894 à 1912*, Paris, F. Alcan, 1923, p. 28, "On a donné ce nom de Mahadjeria aux Juifs islamisés, qui forment une collectivité à part et s'abstiennent d'unions ou de mélanges avec les autres tribus".

d'être juif) et avaient fait périr le sultan Abdelhaq et son vizir juif Haroun ben Battas. (29)

Dans l'examen des chroniques relatives à ces faits, il faut certes tenir compte du parti-pris et des exagérations délibérées de fouqahas et d'historiographes. Certains d'entre eux se sont en effet attachés à légitimer le coup de force ayant conduit à une brève "restauration idrisside" par la nécessité du redressement des errements ayant à la longue permis à des "dhimmis d'exercer l'autorité sur des croyants". La place que tint dans cette révolution le mécontentement crée par les larges pouvoirs laissés à Haroun, au chambellan et frère de celui-ci, Shamouil (Samuel), et à un autre Juif, Husayn al-Yahoudi, chef de la police (*caïd al-shurta*), est cependant indéniable. (30)

L'un des abus de pouvoir de ces derniers ayant porté le bouillonnement à son comble semble avoir été l'appui que trouvèrent auprès d'eux leurs anciens coreligionnaires islamisés: d'après une sorte de pamphlet rédigé ultérieurement (fin XVIIème ?) contre les Beldiyyine-s, ceux-ci auraient réussi à obtenir par leur intermédiaire la cession exclusive du "droit d'assise" (*gelsa*) de toutes les boutiques Habous (biens de mainmorte) de la Qissariya de Fès, cherché à y faire valoir entre eux des règles équivalent à la *hazaqah* (préemption) en usage en milieu juif, et spéculé sur leur sous-location aux marchands musulmans. (31)

La perméabilité d'"intégristes" fassis aux écrits du cheikh syrien Taqqi-din Ibn Taymiyya (d. 1328) contre les "influences pernicieuses des dhimmis", et la responsabilité qu'il leur imputait dans la propagation d'"innovations blâmables" (i.e. le culte des saints) ne sont pas non plus à exclure du nombre des facteurs ayant provoqué la radicalisation de l'opposition anti-mérinide. D'autant que des Marocains ont été en contact direct et indirect avec lui à Damas et à Alexandrie. (32)

29 - M. Garcia-Arenal, *The Revolution of Fas in 869/1465 and the death of sultan 'Abdel al-Haqq al-Marini*, BSOAS, XLI, 1978, p. 46. Ibid., p. 63, "paradoxically, the Jews employed to glorify themselves the same stories that Muslims employed to justify measures taken against the Jews... It is clear that there was a Jewish factor in the revolt... The tension is (however) motivated, in the first place, by the sultan and the Wattasids, who are attempting to take power".

30 - Ibid.

31 - Anonyme, *Dikr qissat al-muhajirine al-mousammoun al-yawm bi-l-Beldiyyine*, BGR, K 270. H. Zafrani, *Les Juifs du Maroc. Vie sociale, économique et religieuse. Etudes de Taqqanot et Responsa*, Paris, 1972, pp. 187-195, sur la "hazaqah".

32 - A. Morabia, *Ibn Taymiyya, les Juifs et la Tora*, S.I., XLIX, 1979, pp. 91-122, "C'est dans une atmosphère de profonde défiance à l'égard des Chrétiens et des Juifs qu'écrit Ibn Taymiyya. L'Islam vient juste de se relever du défi conjugué des Latins et des Tatars... Ibn Taymiyya pourrait avoir tiré profit de l'argumentation développée par l'apostat (juif) Samawa'al al Maghribi (d. 1175)". M. Manouni, op. cit., pp. 231-235, noms de Marocains ayant été en rapport avec Ibn Taymiyya. Cf. M.H. Vicaire, "Contra Judaeos" méridionaux du début du XIIIème siècle, in *Juifs du Languedoc*, op. cit.,

secret le judaïsme. Il leur fut de ce fait plus aisé de les accuser de toutes sortes de fraudes sur les poids et mesures, et de multiplier les initiatives tendant à les empêcher de s'installer à la Qaïssariya, haut lieu du commerce des étoffes les plus rémunératrices. (27)

En butte à des tentatives de boycottage économique et social, au rappel de leur ascendance, réduits à l'endogamie, et obligés de recourir eux aussi à ce que leurs anciens coreligionnaires appelaient "les dons corrupteurs", ces convertis formèrent depuis lors un groupe spécifique. Après l'émergence dans leurs rangs, d'oulémas illustres, ils se mirent en devoir de critiquer leurs adversaires sur la base du Coran et de la Tradition. L'un d'entre eux, Mohammed Mayyara, ne se contenta cependant pas d'insister sur les critères de piété et de mérite personnel, de contester l'origine de ceux qui se disaient chorfas, et de dénigrer les Andalous.

Celui-ci et d'autres clercs de même ascendance en vinrent même à se vanter de descendre des "enfants d'Israël et des Prophètes hébreux" - précédant ainsi de près de trois siècles Benjamin Disraeli, lequel "choqua" l'establishment anglais en s'évertuant à exalter le "Génie du Judaïsme" malgré sa propre conversion au christianisme. (28)

Ce fut à ce groupe que se joignirent les Juifs de Fès qui apostasièrent en 1465 pour échapper au déchaînement de "la populace" (*'amma*) soulevée à l'instigation d'Abdel-Aziz Ouriaghli, prédicateur de la mosquée Qaraouiyyine connu pour ses prêches anti-juifs, et membre de la confrérie fondée par le mystique Abou Abdallah Jazouli (assassiné vers 1465 précisément). Une telle "option" s'imposait d'autant plus à ceux qui se sentaient particulièrement menacés que les révoltés étaient passés outre l'opposition d'oulémas (i.e. le mufti Mohammed al-Qawri) et même d'adeptes de confréries (i.e. Ahmed Zarrouq, accusé par ses adversaires

27 - M. Garcia-Arenal, *Les Beldiyyin de Fès, un groupe de néo-musulmans d'origine juive*, S.I., 1988, pp. 113-143. Cf. H. Gilles, op. cit., pp. 31-35, "L'évêque d'Elne et de Majorque, Gui Terré, indique... qu'il est sage, afin que les Juifs convertis ne retournent pas au judaïsme, de les éprouver longuement avant de leur conférer le baptême". La distinction entre Chrétiens "nouveaux" et "anciens" ne fut abolie au Portugal qu'en 1773.

28 - M. Mayyara (d. 1662), *Nasihah al-mughtarrin wa-kifayat al-mudtarrin fi-at-tafriq bayn al-muslimin*, BGR, K. 508 (fetoua stigmatisant "les éléments s'évertuant à diviser les Musulmans"). M. Garcia-Arenal, *Les Beldiyyin...*, op. cit., p. 133, "un autre érudit d'origine juive, Mohammed Ibn Zakri... se vantait même de descendre des Banou Israël... Mayyara se refuse à admettre l'ascendance arabe (des Andalous) en faisant valoir les éléments berbères, hispano-romains et esclaves de la société andalouse... et affirme qu'ils sont inévitablement aussi d'origine convertie". J. Berque, *Ulémas, fondateurs, insurgés du Maghreb XVIIème siècle*, Paris, 1982, p. 250, sur la "mihna" (épreuve) d'un autre alem "beldi", Abdeslam Guessous (d. 1709), qui s'opposa à Moulay Ismaël.

La coupure que représenta dans l'histoire du judaïsme marocain la construction du premier mellah du pays fut en effet dans une large mesure indissociable à la fois de la place que des Juifs tinrent à la Cour -notamment sous Abou Yacoub (1286-1307)- et de la ligne pro-chérifienne que les Mérinides essayèrent d'adopter pour neutraliser tous ceux qui disaient descendre du Prophète ainsi que les marabouts qui cherchaient à prendre la direction du "jihad" contre les Chrétiens. C'est ainsi que fut annoncée en 1437 "la découverte miraculeuse de la dépouille intacte" du fondateur de Fès. Tout le périmètre urbain dans lequel le tombeau était situé fut décrété sacré. Il fallait donc que les Juifs aillent s'établir ailleurs. (24)

Censé les soustraire aux représailles des Musulmans qui, disent les chroniques, les accusaient d'avoir rempli de vin les réservoirs des lampes de la Grande mosquée, le transfert dans un quartier situé non loin du palais du sultan, appelé "mellah" à cause vraisemblablement de la salinité de son sol, fut en fait vécu par les Juifs comme un "amer et épouvantable exil". Et ce à la fois parce qu'il les arrachait à un cadre de vie familial et les rejetait vers une zone excentrique séparée des "rues" commerçantes de la médina par toute une ville (Fès-Jdid) et des jardins.(25)

Malgré les sarcasmes de coreligionnaires qui raillèrent ceux qui s'étaient convertis, les appelant "mohajirs" ("émigrés") ou "tournadis" (du castillan "tornadizo"), de nombreux chefs de familles, notamment ceux qui possédaient de grandes maisons, des ateliers, ou des magasins notamment dans le quartier dit "Fondaq Lihoudi" (lit. caravansérail du Juif), apostasièrent pour pouvoir rester sur place et continuer à vaquer à leurs occupations. En dépit des versets coraniques et des Dires du Prophète spécifiant qu'il ne devait exister entre "croyants" de distinction autre que la ferveur dans la foi, les Musulmans, notamment les membres de l'élite marchande (chorfas et Andalous), ne reçurent pas mieux leurs nouveaux "frères en religion". (26)

Les qualifiant eux aussi tantôt de "mohajirs", tantôt de "beldiyyine" ("néo-musulmans") ou d'"Islami-s", ils les soupçonnèrent de continuer à pratiquer en

24 - A. Sebti, *Aristocratie citadine, pouvoir et discours savant au Maroc précolonial. Contribution à une relecture de la littérature généalogique fassie (XVe- début du XXe siècles)*, Université de Paris VII, 1984, p. 138. H.L. Beck, *Idriss le Petit et les Chorfas idrissides à Fès (à l'époque) mérinide*, Leyde, 1985 (en néerlandais).

25 - Y.D. Semach, *Une chronique juive de Fès. Le Yahas Fès de Ribbi Abner Hassarfaty*, H., XIX, 1934, 1-2 tr., pp. 91-92.

26 - L. Chénier, *Recherches historiques sur les Maures et Histoire de l'empire de Maroc*, Paris, 1787, III, p. 130, "Entre les Maures et les Juifs... il y a... (les) renégats... (II) est en est un très grand nombre qui étoient juifs d'origine; les Maures n'ont pour eux aucune considération et les Juifs... moins encore... Les familles des apostats juifs sont en grand nombre et on les appelle Tournadis".

"guerre sainte" en Espagne et les "pensions" versées aux cheikhs mérinides, les conseillers et vizirs juifs préconisaient des mesures qui portaient directement atteinte aux intérêts de catégories qui arguaient de leur ascendance chérifienne - réelle ou supposée- ou de leur science religieuse, pour prétendre à l'exemption fiscale et à divers autres privilèges. (20)

Les allègements que ces conseillers essayaient d'obtenir pour la masse de leurs coreligionnaires rendaient leurs initiatives encore plus intolérables. Or, comme une partie des recettes de la *jiziya* était auparavant affectée à l'entretien des mosquées, à la rémunération des Imams, au paiement des bourses d'étudiants, et à la distribution de secours aux indigents, leur diminution et leur réaffectation portèrent directement préjudice à de nombreuses gens. De ce fait, il est aisé de comprendre que des mécontents se soient posés en défenseurs intransigeants de l'ordre canonique et des limites que les "dhimmis" ne devaient pas enfreindre. (21)

En s'en prenant aux Juifs, les opposants visaient en fait des maîtres mérinides qu'ils n'osaient plus affronter depuis la brutale répression en 1250 d'une conspiration pro-almoahade. Et il est significatif de relever que ce fut au lendemain de la dispersion en 1276 par Abou Youssef (1258-1286) en personne de l'émeute qui commença par des agressions contre des Juifs et le pillage de leurs maisons que ce sultan décida de fonder une ville nouvelle, Fès-Jdid, et d'y établir son palais, le siège du gouvernement, des garnisons, la milice chrétienne, et ses courtisans juifs. Pour prémunir leurs coreligionnaires contre de nouveaux désordres, il menaça de châtier sévère toute personne harcelant des "dhimmis juifs". (22)

Près de soixante douze ans plus tard, le pouvoir mérinide dut regrouper ces derniers aussi en dehors de la médina. Ce transfert fut le résultat d'une évolution chaotique marquée par les tentatives déployées par la dynastie pour concilier le maintien de Juifs à divers postes de confiance avec une politique censée lui conférer une certaine légitimité et atténuer l'impopularité que lui valait son impuissance face aux attaques ibériques (i.e. prise de Ceuta par les Portugais en 1415). (23)

20 - M. Kably, *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen-Age*, Paris, Maisonneuve-Larose, 1986, pp. 229-233, sur le "phénomène de domination plurielle".

21 - Ibn Abi Zar', *Rawd al-qirtas*, éd. et trad. C.J. Tornberg, Upsala, 1843, I, p. 298, "Abou Youssef Yacob... alloua aux lépreux, aux aveugles et aux pauvres des sommes déterminées mensuelles à prendre sur la *jiziya* des Juifs". M. Manouni, *Feuillets. La civilisation marocaine à l'époque des Mérinides*, Rabat, 1979, (en arabe), p. 92.

22 - Anonyme, *Dakhira as-Saniya (Le trésor magnifique)*, chronique (du début du XIIIe siècle) publiée par Ben Cheneb, Alger, 1921, p. 84 et 186, sur l'écrasement de la révolte de 1250 et l'émeute de 1276.

23 - M. Manouni, op. cit., 292-293, cit. le "*Masalik al- Absar fi Mamalik al-Amsar*" d'Abou al Fadl Omari (d. 1348). J.B. Brethes, *Contribution à l'histoire du Maroc par les recherches numismatiques*, Casablanca, 1939, pp. 254-265.

L'attitude frondeuse adoptée par l'élite urbaine musulmane à l'égard de leur dynastie, la nécessité où les nouveaux sultans se trouvèrent de briser leur isolement et de doter leur Makhzen d'un personnel compétent à leur entière dévotion, facilitèrent à la fois le retour des Juifs convertis au judaïsme (même si la *rida* - apostasie - était en principe punie de mort) et l'accession de certains d'entre eux à des fonctions financières et fiscales et même à de hautes charges à la Cour. D'ailleurs même leurs coreligionnaires persécutés en Espagne purent venir s'établir au Maroc à partir de 1391 sans avoir à cacher leur appartenance religieuse. Et ce à l'inverse de divers pays d'Europe où c'était uniquement en qualité de "chrétiens nouveaux" qu'ils parvenaient à se faire admettre. (17)

L'installation dans les villes et les campagnes marocaines de ces immigrés et de ceux qui les suivirent en 1413-1414 fut largement facilitée par l'effondrement démographique provoqué par la Peste Noire (1348). Ce fut du reste dans un contexte marqué par les hécatombes provoquées par les épidémies qui dévastèrent le pays en 1441-1442, 1468-1469 et 1492-1509 que des afflux similaires s'effectuèrent ultérieurement. (18)

L'arrivée de ces immigrés ne souleva pas en tant que telle de réactions particulières parmi les populations musulmanes-elles-mêmes directement menacées par les raids des Espagnols et des Portugais qui commençaient à prendre pied sur le littoral atlantique et méditerranéen marocain. Il en fut autrement, par contre, de l'ascension de Juifs au sein de l'appareil gouvernemental mérinide et du rôle qui, par la force des choses, leur fut assigné dans la réduction des franchises que Fès avait pu s'arroger à la faveur de son "éclipse" au profit de Marrakech pendant plus d'un siècle. (19)

D'autant que, pour couvrir les dépenses considérables occasionnées par les constructions de palais, de mosquées et de médersas, les nombreuses expéditions de

278, la présence parmi les Zénètes de larges groupes judaïsés aurait été, d'après cet auteur, l'une des principales raisons d'une attitude qui, incontestablement, dépassait les bornes de la simple tolérance".

17 - M. Shatzmiller, Un facteur ethnique dans une révolution sociale médiévale: le rôle des courtisans juifs sous les Mérinides, in *Communautés juives des marges sahariennes*, op. cit., p. 296. C. Roth, *History of the Jews in England*, Oxford, 1941, pp. 132-149, sur l'expulsion des Juifs d'Angleterre en 1290 et l'installation à Londres au début du XV^{ème} siècle de quelques Marranes "qui ne s'aventuraient guère à faire état de leur foi secrète"

18 - Le Tangérois Ibn Batouta (d. 1369) et l'Andalou Ibn Khatib (d. 1374, de passage à Marrakech en 1360) décrivent longuement dans leurs écrits la ruine provoquée par la Peste Noire, épidémie qui emporta, entre autres, toute la famille d'Ibn Khaldoun.

19 - Ibn Khaldoun, op. cit., IV, pp. 167-168, sur la lutte acharnée ayant opposé à la Cour mérinide les Juifs Khalifa ben Hayoun Roqqa et son cousin Ibrahim au chambellan Abdallah b. Maydan. M. Shatzmiller, op. cit., pp. 299-301.

engendrées par le prélèvement sur les Musulmans des campagnes du *kharaj* (impôt foncier exigé des populations soumises par la force), et du transfert dans les plaines atlantiques d'Arabes hilaliens depuis l'Ifriqiya et leur mobilisation pour la perception des impôts, n'en brisèrent pas moins l'essor des communautés les plus florissantes (Fès, Aghmat, Drâa, Sijilmasa). (13)

En puisant dans la tradition de l'"anoussiout" par laquelle leurs coreligionnaires s'étaient distingués en Orient et en continuant à pratiquer le judaïsme sous le masque de l'adhésion à l'Islam, les Juifs purent cependant résister à la tourmente almohade. N'ignorant rien de ce "marranisme" -avant la lettre-, les successeurs d'Ibn Toumert et d'Abdelmoumen ne se firent du reste pas trop d'illusions sur la nature des résultats obtenus sous la contrainte. (14)

La décision d'Abou Youssef al-Mansour (1184-1199) d'obliger les "convertis" à porter des signes vestimentaires distinctifs et de les empêcher de "se mêler aux Musulmans par le mariage" témoigne des limites d'une "réforme" censée avoir fait définitivement disparaître du pays les synagogues. C'est ce que laissent également entendre les propos du chroniqueur Al-Marrakchi (d. 1228) affirmant que "les Juifs (avaient) les apparences de l'Islam et (priaient) dans les mosquées mais Dieu seul savait ce qui se passait dans leurs cœurs". (15)

Ce fut essentiellement à partir des noyaux crypto-juifs que s'effectua la reconstitution des communautés à l'époque mérinide. N'étant porteurs, à l'inverse de leurs prédécesseurs issus des groupes Sanhaja et Masmouda, d'aucun projet de réforme religieuse, ces Berbères ou "néo-berbères" nomades qui avaient de lointaines origines sud-arabiques et auxquels "plusieurs groupes juifs... destabilisés par de multiples persécutions mais conservant la tradition zélote" semblent s'être joints dans leur progression vers l'Ouest, finirent par admettre le rétablissement de la "dhimma". Pour neutraliser les contestataires potentiels, ils leur affectèrent une partie des recettes de la *jiziya*. (16)

13 - Al Qifti (d. 1248), *Ikhbar al'ulama' bi akhbar al hukama*, Leipzig, 1903, p. 319, "Quand le décret (ordonnant la conversion ou l'exil) fut proclamé... ceux qui avaient de grandes fortunes... feignirent de se convertir à l'Islam". S.D. Goitein, op. cit., pp. 265-267, les marchands juifs se rendirent compte dès l'émergence du mouvement almohade des menaces pesant sur leurs affaires.

14 - J. Godziher, Usages juifs d'après la littérature des Musulmans, *R.E.J.*, 1894, 28, p. 91.

15 - A. Al-Marrakchi, *Al-mu'jib fi talkhis akhbar al-Maghrib*, éd. par Mohamed Fassi, Salé, 1938, pp. 434-435, "Abou Youssef (disait): 'Si j'étais sûr de leur Islam, je les aurais laissé se mêler aux Musulmans'. Cf. H. Gilles, Commentaires méridionaux des prescriptions canoniques sur les Juifs, in *Juifs et Judaïsme de Languedoc*, CNRS, Toulouse, 1977, p. 36, "Le quatrième concile de Latran... avait imposé aux Juifs le port d'un insigne distinctif"; p. 48, "à Marseille... les (Juifs) portent en public l'étoile sur la poitrine".

16 - G. Camps, op. cit., p. 66, "de nombreuses communautés juives sont liées indiscutablement à ce groupe néoberbère". D. Corcos, The Jews of Morocco under the Marinides, *J.Q.R.*, 54, 1964, pp. 271-

l'esprit de croisade et menaçant aussi bien l'Afrique du Nord que l'Orient, donna naissance à la dynastie almohade et à un vaste empire s'étendant de l'Ebre au Sahara et de l'Atlantique à la Tripolitaine, Ibn Toumert, rejeta en effet le rite malékite, ne reconnut plus le statut de "dhimmis" aux Juifs et aux Chrétiens et chercha à les contraindre à embrasser l'Islam. (9)

Mais, si vis-à-vis des hérétiques Berghouata (Tamesna), de ses coreligionnaires et de ses propres contribuables, ce fut par des massacres qu'il essaya d'éliminer toute forme d'associationnisme, d'anthropomorphisme, et les doutes sur son "infaillibilité" (*'isma*), le Madhi n'exigea que la prononciation de la "*chahada*" (profession de foi) des "Infidèles" qui, au terme des délais qui leur étaient fixés pour choisir entre la conversion et l'exil, décidaient de rester sur place. (10)

Le désarroi des Juifs fut d'autant plus grand que, à l'instar de leurs voisins musulmans tendus par l'attente d'un Mahdi devant "remplir la terre de justice autant qu'elle était remplie d'iniquité", ils étaient eux-mêmes traversés par un fort courant messianique. L'un des leurs, Moussa Dra'i (originaire du Draâ), avait d'ailleurs entrepris vers 1127 une vaste campagne, pour leur annoncer l'arrivée imminente du Messie. (11)

Incité à une conversion de façade par son homologue musulman Averroès et réfugié à Fès entre 1159 et 1165, le philosophe andalou Moïse Maimonide (d. 1204) s'étonna ainsi de la facilité avec laquelle lui-même et ses coreligionnaires pouvaient leurrer le Mahdi et continuer à professer secrètement la religion de leurs ancêtres: "on n'a jamais vu une persécution aussi merveilleuse, où l'on ne vous impose que des paroles" écrivit-il dans sa *Lettre aux apostats* ("Iggeret ha-Chemad").(12)

Les conversions forcées, l'émigration et, de manière plus générale, les perturbations créées tant au sein des populations juives que du fait des résistances

9 - S.D. Goitein, op. cit., pp. 265, cit. une lettre adressée en décembre 1147 à un négociant juif d'Almería (Espagne) par l'un de ses coreligionnaires et partenaires de Fès qui qualifie Ibn Toumert d'"hérétique" ("al-khariji"), terme puisé dans le lexique historiographique musulman.

10 - H. Ibn Qattan (d. 1200?), *Nadm al-Juman*, éd. A. Mekki, Rabat, 1968, pp. 93. M. Gorgoza-Fletcher, *The Anthropological Context of Almohad History, H.T.*, 1988-89, p. 33.

11 - H. Hirschberg, *A History of the Jews in North Africa*, Leyde, 1975, I, p. 119-121. H. Ferhat et H. Triki, Faux prophètes et mahdis dans le Maroc médiéval, *HT*, XXVI-XXVII, 1988-1989, p. 12.

12 - Cf. Huit siècles plus tard, les historiens israéliens dits révisionnistes n'hésitent pas quant à eux à assimiler la tourmente almohade à la "Solution finale" sur la base d'une interprétation forcée d'une élégie d'Abraham ben Ezra. L. Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme. De Mahomet aux Marranes*, Paris, Calman-Lévy, 1961, pp. 62-63; "si un homme veut appliquer les 613 commandements en secret qu'il les applique..., recommanda Maïmonide; le décret actuel n'oblige personne à une action mais seulement à des paroles".

d'arabisation du pays, il permit à "une foule de Juifs, étrangers arrivés de toutes parts attirés par cette nouvelle fondation" de s'établir près de la partie nord de l'enceinte occidentale, "entre Hisn Sadoun et Aghlan... moyennant un tribut de 30.000 dinars or". (6)

L'installation de Juifs à Marrakech fut plus malaisée. Du fait du rôle de convoyeurs qu'assumaient naguère ses contribuables Lemtouna et du tribut considérable que lui versaient les dhimmis, Youssef ben Tachfine ne devait guère ignorer l'importance du rôle de ces derniers dans le commerce caravanier et l'artisanat notamment à Sijilmasa - "port du désert" en relation avec le reste du Maghreb, l'Orient, l'Espagne et des cités d'Italie-, divers centres du Coude du Drâa, et Aghmat. Comme le puritanisme et la lutte contre les hérésies constituaient le fondement religieux du mouvement leur ayant permis de fonder une dynastie, lui-même et son premier successeur interdirent toutefois l'établissement dans leur capitale de gens dont la présence était considérée comme une "source de souillure".(7)

D'après le géographe al-Idrissi (d. 1160), Ali ben Youssef ben Tachfine "ne leur permettait (ainsi) d'entrer à Marrakech que de jour et seulement pour leurs affaires et les services dont leur nation s'occupe spécialement". A Fès, quelques uns de leurs coreligionnaires pâtirent eux aussi de ce "puritanisme". Le cadî de cette cité fut en effet autorisé à les exproprier, moyennant des indemnités, des maisons situées dans la zone prévue pour l'extension de la mosquée Qarawiyyine. Par la suite ils purent cependant, au fur et à mesure que la dynastie se polissait (au contact de l'Andalousie en particulier), s'établir dans la capitale almoravide. (8)

Leur présence en tant que juifs dans tout le pays fut cependant totalement remise en cause entre le milieu du XII^{ème} siècle et le début du XIII^{ème}. L'animateur du mouvement politico-religieux qui, face à une Chrétienté mûe par

6 - D. Corcos, *Studies in the History of the Jews of Morocco*, Jérusalem, éd. Rubin Mass., 1976, pp. 65-66, "beaucoup de Juifs préféraient vivre entre eux; mais de nombreux autres, en Orient et surtout au Maghreb vivaient côte à côte avec les Musulmans. Il s'agissait parfois d'un choix délibéré que facilitaient... la conformité des civilisations musulmane et juive, à peu de différences près...; un même monothéisme pur chez les uns et les autres. Les interdictions alimentaires procédaient d'un même principe... Le fait d'être un circoncis... était en pays d'Islam... un signe de pureté de la plus haute importance".

7 - S.D. Goitein, *Letters of Medieval Jewish Traders*, Princeton, 1973, pp. 23-25, "Sijilmasa, the Moroccan desert port and terminal of the caravans going south to the Sudan and east via Qayrawan to Cairo, is repeatedly mentioned in our letters". Ch. E. Dufourcq, *L'Espagne catalane et le Maghreb au XIII^e et au XIV^e siècles*, Paris, PUF, 1966, p. 141.

8 - M. Al Idrissi, *Kitab Nozhat al-Mohtaq fi Ikhtiraq al-Afaq*, éd. Dozy, Leyde, 1866, p. 79, "Quant à ceux qui s'y trouveraient après le coucher du soleil, leur vie et leurs biens seraient à la merci de tout le monde".

de la Maurétanie Tingitane par les Byzantins, à la christianisation et à l'islamisation.(3)

A l'inverse des Chrétiens dont le nombre commença à diminuer à partir de la fin du VII^{ème} siècle, le "brassage" qui s'effectua entre Berbères et Juifs, le passage de ces derniers du cadre essentiellement urbain dans lequel ils avaient vécu sous l'empire romain au cadre tribal, l'arrivée de nouveaux groupes de Juifs comprenant ceux qui étaient chassés d'Espagne par les persécutions wisigothiques (589- 694), et ceux qui marchaient, depuis l'Orient et la Cyrénaïque, sur les traces des armées arabes favorisèrent l'extension géographique continue du peuplement juif, tout ou moins jusqu'au XII^{ème} siècle. (4)

Jusqu'au début de la période almohade, les communautés juives, dont l'une des plus anciennes était d'ailleurs établie à Ifrane (Anti-Atlas), importante place sur la route des caravanes reliant le Sous au Sénégal située non loin de la base (Tinnel) d'où Ibn Toumert lança son mouvement, purent en effet se développer aussi bien dans le cadre de l'Etat idrisside que celui de cités-Etats -notamment Sijilmasa (Tafilaleet). Dans les deux cas ils bénéficiaient de la liberté d'établissement, de culte, et de circulation moyennant le versement de l'impôt de capitation (*jizya*) prévu par le Coran pour les "Gens du Livre" qui refusaient de se convertir à l'Islam. (5)

Parce que la nouvelle cité avait besoin de leur apport pour développer ses activités artisanales et commerciales, ils purent s'installer même à Fès, ville qu'Idriss II (781-829) fonda sur un site qui appartenait, disent les chroniques, à "deux tribus berbères, les Beni- Irghech qui s'adonnaient au culte du feu et les Beni al-Khir (Khar?) qui professaient soit le judaïsme soit le christianisme". Bien qu'il ait voulu en faire non seulement sa capitale mais aussi la première base d'islamisation et

3 - Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères*, trad. de Slane, Alger, 1852, I, pp. 208-209, "Une partie des Berbères professait le judaïsme... Parmi les Berbères juifs on distinguait les Djeraoua, tribu... à laquelle appartenait la Kahena, femme qui fut tuée par les (conquérants) Arabes... Les tribus berbères juives étaient les Nefousa de l'Ifriqiya, les Fendelaoua, Mediouna, Bahloula, Ghialta du Moghreb el Aksa". H. Hirschberg, op. cit., pp. 323-339.

4 - G. Camps, op. cit., p. 63, "Il est remarquable... qu'après l'Afrique proconsulaire ce soit la Maurétanie tingitane qui semble compter le plus de Juifs... (Nous) ne pouvons repousser l'impression très nette d'une augmentation de la population juive ou judaïsante à partir du VI^{ème} et surtout (de sa) ruralisation". J. Jacques-Meunié, Les oasis des Lektaoua et des Mehamid, *H.*, XXXIV, 1947, p. 113, "un manuscrit de Tiyyit du Dadès (XII^{ème} siècle?)... paraît témoigner d'une hégémonie juive dans le Drâa, au cours des premiers siècles de notre ère".

5 - Th. Reinach, *Histoire des Israélites*, Paris, 1914, p. 52, "La conquête musulmane, en soumettant pendant quelque temps à une même domination une vaste étendue de pays, facilita les communications entre les Juifs dispersés. Par là, leurs aptitudes commerciales se développèrent et le Talmud put se répandre peu à peu depuis la Perse jusqu'à l'Espagne... Des écoles talmudiques fort importantes fleurirent au Caire, à Fez, et surtout à Kairouan".

traditionnelles du pays, au lendemain de la prise d'Alger et, surtout, de la guerre hispano-marocaine (1859-1860).

I - CONDITIONS D'ETABLISSEMENT ET DIVERSITE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MAROC

1 - Les Tochavim ou Juifs autochtones

D'innombrables légendes font remonter au roi Salomon l'établissement des premières colonies juives au Maroc, les rattachent aux "Tribus Perdues d'Israël", ou à la Diaspora provoquée par la destruction du Temple par Nabuchodonosor (586 avant J.C). En l'absence d'indications archéologiques, épigraphiques, numismatiques ou autres probantes, ni ces légendes ni celles faisant état de royaumes juifs, "forgées, dit H. Hirschberg, par les Juifs dans le but de relever leur prestige aux yeux de leurs voisins musulmans", ne peuvent toutefois être vérifiées. (1)

Demeurent également sans réponse de multiples interrogations sur les conditions dans lesquelles se sont effectuées la berbérification des Juifs tant caraites que talmudistes au contact des Berbères, la judaïsation de ces derniers, leur origine même, et, de manière plus générale, l'interpénétration des uns et des autres au sein de la véritable "Tour de Babel" dans laquelle ils ont cohabité et, de temps à autre, se sont affrontés. (2)

L'épître que l'évêque d'Hippone, Saint Augustin, consacra aux Juifs, la place qu'occupe la Kahena (reine et prêtresse de la tribu aurasienne des Jarawa) dans les chroniques arabes, et la répartition qu'Ibn Khaldoun donne des tribus berbères professant le judaïsme reflètent dans une certaine mesure l'enracinement de l'élément juif et son rôle dans la résistance à la romanisation, à la "reprise en main"

1 - A.I. Laredo, *Berberes y Hebreos en Marruecos*, Madrid, 1954, pp. 33-41. J. Bourilly, *Eléments d'ethnographie marocaine*, Paris, Larose, 1932, p. 26, "(Les) Plichtim... peuvent descendre des Israélites envoyés au IV^{ème} siècle avant J.C. (en) Cyrénaïque". H. Hirschberg, *The Problem of the Judaized Berbers*, *J.A.H.*, IV, 3, 1963, pp. 335.

2 - G. Camps, *Réflexions sur l'origine des Juifs des régions nord-sahariennes*, in M. Abitbol (éd.), *Communautés juives des marges sahariennes*, Jérusalem, 1982, p. 59, "(Le) judaïsme rural du Maghreb s'enorgueillit d'une généalogie qui ferait remonter l'origine des Berbères jusqu'aux Cananéens... (Les) différentes hypothèses reposent sur l'opinion... que les Juifs d'Afrique du Nord... sont les descendants, pour la plupart, de Berbères convertis au judaïsme". G.S. Colin, *Des Juifs nomades retrouvés dans le Sahara marocain au XVI^{ème} siècle*, *Mélanges Lopez-Cenival*, Paris, 1945, pp. 55-66. L. Valensi, *La Tour de Babel: Groupes et relations ethniques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, *Annales ESC*, juillet-août 1986, 4, pp. 817-838.

Chapitre premier

FONDEMENTS ET EVOLUTION DES RELATIONS JUDEO-MUSULMANES AVANT LA DEUXIEME MOITIE DU XIXème SIECLE

La longue cohabitation des Juifs et des Musulmans du Maroc au sein d'un espace régi par les dynasties qui se sont succédées dans le pays, les formes de complémentarité et d'interpénétration qui ont caractérisé leurs rapports, et les épreuves vécues en commun ont, au fil des siècles, fini par enraciner chez les uns et les autres le sens d'une appartenance marocaine commune. Le statut auquel les "Scripturaires" étaient tenus de se plier en terre d'Islam ne représenta que l'un des fondements de leur coexistence.

En dépit des tensions et des heurts auxquels ils ont donné lieu ou servi de prétexte, le souci des "croyants" de maintenir les "dhimmis" à une place conforme aux stipulations canoniques, et celui de ces derniers de préserver leur spécificité ethno-religieuse et de continuer à se distinguer des "goyyim" n'ont pas empêché la formation entre les deux groupes de divers niveaux de "confluence", y compris en matière de religiosité populaire. En principe exclus du champ politique en leur qualité de tributaires, les seconds n'en ont pas moins été partie prenante, à des degrés divers, dans ce domaine aussi et pesé sur le cours des événements.

Une brève rétrospective de l'évolution de leurs relations jusqu'au début du XIXème serait sans doute à même de suggérer la complexité de rapports généralement perçus de l'extérieur en termes fondamentalement dichotomiques. Elle permettrait aussi dans une certaine mesure une meilleure perception, a contrario, de l'étendue des ruptures et des bouleversements ayant commencé à les affecter, dans le cadre général de la modification en profondeur des rapports prévalant entre le Maroc et l'Europe et la désarticulation des structures

Première partie

L'amorce de ruptures irréversibles

1860-1912

retombées dans toute la région de leur engagement en faveur de l'Etat qu'ils ont été les premiers à reconnaître le jour même de la proclamation de sa création en Palestine.

En sus des écrits et mémoires de chefs nationalistes des deux zones, les quotidiens et hebdomadaires de l'époque s'avèrent également, en dépit d'une censure draconienne qui réduisait souvent à des blancs une partie de "la une" et des pages intérieures des journaux de l'Istiqlal et du Parti Démocrate de l'Indépendance (PDI), fort utiles pour l'étude cette phase. Ce matériau requiert assurément des méthodes particulières d'analyse de contenu. Il présente cependant l'avantage de livrer au chercheur des réactions "à chaud" ayant contribué sur le moment à l'exacerbation des passions soulevées par la guerre israélo-arabe et des points de vue qui, parfois, ne manquaient pas de perspicacité.

D'ailleurs en 1927 déjà, et alors que la "pacification" n'était pas encore terminée (1934) et que les Jeunes Marocains (musulmans) qui allaient se manifester sur la scène politique à l'occasion précisément des incidents du Mur des Lamentations (Jérusalem, 1929) commençaient à peine à s'organiser, des articles parus dans *La Dépêche Marocaine* laissaient entendre, à l'instar de *Paix et Droit* et de *L'Univers Israélite* (Paris), qu'à défaut de leur admission en bloc à la citoyenneté française, les Juifs marocains - décrets *Heimatlos* en la circonstance- n'auraient d'alternatives autres que le communisme ou le sionisme.

La plupart des Israélites membres du Parti Communiste Marocain, animé jusqu'en 1945 par l'un de leurs coreligionnaires originaire d'Algérie, adhéraient en fait eux aussi, comme leurs camarades du PCF et de la SFIO, au projet de création d'un Etat qu'ils concevaient comme un refuge pour les rescapés de la "Solution Finale" et un havre pour les Juifs en butte à l'antisémitisme. Le revirement opéré en 1946 en faveur de l'indépendance du Maroc par le PCM, parti avec lequel l'Istiqlal, le PDI, et les formations similaires de la zone nord refusaient tout dialogue, n'affecta pas leurs sympathies sionistes. Compte tenu de la convergence de toutes sortes de facteurs encore plus déterminants, la seconde alternative n'en acquit que plus de force. Le processus de déracinement, stricto sensu, de communautés plus que bi-millénaires aussi.

ce que Moulay Hassan appela en maintes occasions "la paralysie du droit (résultant) de l'interposition des représentants des nations en faveur des dhimmis".

Une réalité nettement plus complexe ressort des registres où étaient consignés les avances de fonds du Trésor consenties à des particuliers, les remboursements échelonnés que ceux-ci effectuaient, les opérations d'adjudication de la ferme de droits et taxes, et les revenus des monopoles concédés. La proportion de noms juifs qui y figure et les montants de leurs dettes témoignent de l'étendue des liens que le sultan continuait d'entretenir avec ces derniers malgré le rude coup porté au "système impérial" par le traité de 1856. Des données similaires et touchant un grand nombre de Juifs de conditions sociales diverses ressortent des "kunnach" des biens fonciers urbains du Makhzen recensés sur ordre du "régent" Ba Ahmed et de Moulay Abdel-Aziz, en vue d'un réajustement du taux de loyers rendus totalement insignifiants par la dépréciation de la monnaie.

Ces archives ne sont toutefois ouvertes que pour la période antérieure à 1912. Les correspondances et notes en arabe échangées, après l'instauration du Protectorat, au sein du "gouvernement chérifien" ou entre celui-ci et la Résidence Générale demeurent, à notre connaissance, inaccessibles. Il en est pratiquement de même de celles de l'Inspection des Institutions Israélites. Seul un nombre infime de ses rapports apparaît dans quelques volumes du Quai d'Orsay. Il est du reste parfois classé, avec diverses correspondances de la Résidence, dans la série Palestine-Levant. Outre les "mystères" des dossiers dits réservés, ces volumes ne sont ouverts à Paris que pour la période s'arrêtant en 1945. La série Vichy-Maroc n'est au surplus disponible que sous forme de microfilms.

Il eût été sans doute possible de compenser quelque peu ces défaillances par le recours aux archives de l'Organisation de Réhabilitation par le Travail (ORT, Genève -fondée à l'origine vers 1880 en Russie), de l'Oeuvre de Secours de l'Enfance (OSE, Paris), d'Ozar ha-Torah (New-York), et de l'Organisation Sioniste Mondiale (Jérusalem), organisations ayant joué un rôle fondamental dans le conditionnement des populations des mellahs et leur transfert. Nous n'avons pu cependant y accéder directement.

Les volumes des FRUS (Washington) couvrant la phase 1945-1948 permettent de pallier dans une certaine mesure les "lacunes" inhérentes aux délais que semble nécessiter encore l'ouverture de toutes les archives résidentielles d'après guerre et même certains dossiers de la série "CFLN-GPRF Alger". Les rapports de la légation américaine à Tanger, les memoranda du Policy Planning Staff mis en place au Département d'Etat, et les procès-verbaux des "Conférences des Missions diplomatiques et consulaires américaines en Afrique du Nord et en Egypte" sont d'autant plus féconds que les Etats-Unis suivaient avec attention à l'époque, dans le contexte de la guerre froide, l'évolution de la situation au Maroc. Disposant de bases aériennes et aéro-navales dans ce pays depuis 1942, ils essayaient d'évaluer les

Les effets que les bouleversements provoqués par la Deuxième guerre mondiale exercèrent dans un cadre qui, en 1939 déjà, était fortement fragilisé, sont examinés dans les deux derniers chapitres de ce travail. L'un et l'autre s'articulent autour du "paradoxe" que représentait la sionisation accélérée des Juifs marocains. Ceux-ci eurent à pâtir, notamment entre juin 1940 et novembre 1942, des tentatives d'application au Protectorat des lois de Vichy et du déchaînement d'antisémites européens établis au Maroc et appelant leurs congénères à la "Saint-Barthélémy" auxquels ils les avaient conviés en 1934 déjà. Leurs épreuves demeurèrent cependant très limitées. Elles furent sans commune mesure même par rapport à celles de leurs coreligionnaires d'Algérie et de Tunisie; et a fortiori la "nuit et brouillard" ayant happé une partie de ceux de "métropole" et englouti des communautés entières d'Europe centrale et orientale.

Les principaux aspects la situation créée par la guerre sont traités à travers notamment des parallèles établis entre, d'une part, les moyens considérables dont disposaient les organisations s'étant assignées -depuis la Conférence d'Atlantic City (1944)- la préparation de transferts massifs en Palestine et l'attitude bienveillante observée par la Résidence à leur égard, et, d'autre part, la concentration des efforts des nationalistes musulmans sur la mise en échec du projet de co-souveraineté (1947) que la France voulait substituer au protectorat et l'écho plutôt limité de leurs revendications parmi les masses juives. Pourtant, c'est fort explicitement qu'avait été réclamée tant dans le Manifeste de l'Istiqlal (1944) que dans divers mémoires (1946), l'instauration d'un régime démocratique garantissant aux Marocains "l'égalité des droits et devoirs sans privilège d'ordre religieux ou racial, et la liberté de croyance et d'opinion pour tous".

C'est essentiellement sur les Archives ouvertes à la recherche que nous nous sommes fondé pour analyser les ruptures survenues dans les rapports judéo-musulmans entre 1859-1912, puis 1912-1948. Celles du Quai d'Orsay, du château de Vincennes, du Foreign Office, et du Département d'Etat demeurent, dans notre optique, incontournables. Les correspondances diplomatiques et consulaires et les rapports mensuels de la mission militaire française (jusqu'en 1912) fourmillent en effet de données sur les Juifs (incidents, tableaux récapitulatifs chiffrés des "réclamations juives", "révélations" sur les surenchères de représentants (rivaux) soucieux d'élargir leur "clientèle juive" et prompts à provoquer des "démonstrations navales", évaluation des risques d'"explosion du fanatisme musulman" etc...).

La confrontation de ce matériau avec les Archives du Makhzen et vice-versa a permis de vérifier la fiabilité des faits et des indications recueillis, leur degré de concordance et de divergence. Dans les divers fonds marocains, la masse considérable de lettres échangées à propos des Juifs par le sultan aussi bien avec des gouverneurs, caïds, cadis, nadirs, oulémas, chorfas, et divers éléments des kehilot (rabbins, dayyanim, marchands), qu'avec les chefs de légations, exprime de par son volume même l'ampleur des difficultés dans lesquelles l'Etat se débattait du fait de

et du Comité Union et Progrès, il leur était difficile de concevoir une quelconque concertation avec des compatriotes musulmans modernistes. Réduits à quelques individus réceptifs surtout aux influences moyen-orientales, ceux-ci réclamaient une Constitution et l'abrogation du régime capitulaire. Ils voyaient dans les dernières convulsions du Maroc indépendant le résultat aussi bien des pressions coloniales que des excès de l'arbitraire.

Toute éventualité de ce genre devint ultérieurement encore plus aléatoire. Y concoururent, entre autres facteurs, les traumatismes laissés dans la mémoire collective des Juifs marocains par l'écho des "journées sanglantes de Fès" (avril 1912) - Dos de Mayo ou Commune marocaine dont l'histoire reste à écrire - et les versions qu'en donnèrent tant l'historiographie coloniale que la propagande sioniste - animée à Tanger, Tétouan et Casablanca pendant les années vingt et début des années trente surtout par des éléments d'origine polonaise, hongroise, et russe. Les distorsions véhiculées par ce biais ne contribuèrent pas peu au brouillage de leur conscience d'appartenance marocaine.

L'évolution asymétrique des relations judéo-musulmanes et les facteurs ayant accentué la corrosion de leur assise matérielle et morale entre 1912 et 1948 sont analysés dans la deuxième partie de ce travail. L'accent y est mis en particulier sur les retombées des transformations économiques induites par la colonisation, de la modernisation des moyens de communication du pays, et du fossé culturel séparant les alliancistes de la masse de compatriotes qu'ils ne percevaient plus que comme des "indigènes". Ces "évolués" étaient presque tous convaincus qu'ils allaient rapidement obtenir, quant à eux, un nouveau décret Crémieux ou, en zone nord, la nationalité que l'Espagne, pourtant réticente à abroger officiellement l'édit d'Expulsion de 1492, promettait à ceux qu'elle appelait, dans sa propagande, ses "fils dispersés".

C'est sous cet angle que sont évalués les dilemmes et les contradictions créés en milieu juif par la politique de "préservation des hiérarchies naturelles" tracée dès les premières années du Protectorat et maintenue par tous les successeurs du Maréchal Lyautey - premier Résident-Général dont la vision moderniste de l'avenir du Maroc et l'adhésion à des méthodes de gestion "américaines" censées transformer ce pays en "Californie française" contrastaient fortement avec le parti pris en faveur d'un étroit conservatisme social.

Toutefois, comme la distanciation accrue des relations judéo-musulmanes ne dépendait pas des seuls changements survenus au Maroc même, diverses répercussions "marocaines" de l'évolution de la situation internationale sont également soupesées. S'imposait plus particulièrement à cet égard l'évaluation des échos de la Déclaration Balfour (1917), des premières persécutions nazies, de l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en France, de la guerre civile d'Espagne, et des affrontements de Palestine (1936-1939).

et cette partie prenante dans les pressions diplomatiques et militaires ayant obligé le Bey de Tunis à proclamer le Pacte Fondamental en 1857 ("affaire Bato Sfez"), cette association manifesta elle-même de fortes prédispositions dans ce sens à l'occasion des "massacres de Damas" (1860), soit l'année même de sa création.

Confrontés à une concurrence juive qu'ils estimaient "déloyale" parce que ses bénéficiaires tiraient avantage à la fois des immunités capitulaires, d'une profonde connaissance du pays, et d'entrées auprès du Makhzen, de notables de tribus, et de chefs de zaouïa-s, les ressortissants européens n'étaient pas non plus les derniers à "dénoncer", directement ou par le biais de Chambres de Commerce (i.e. Gibraltar, Liverpool, Manchester) l'opposition de gros marchands juifs à une libéralisation plus poussée des échanges extérieurs et l'influence que d'anciens *"toujjar-sultan"* ("facteurs de l'empereur") gardaient à la Cour.

Les puissances considéraient globalement ces négociants comme des vecteurs essentiels de leur influence. Aux yeux de l'écrasante majorité de leurs compatriotes, ceux-ci passaient effectivement pour des "amis des Chrétiens" et des "fourriers" de la pénétration étrangère. Eux-mêmes et d'autres notables n'en appréhendaient pas moins toute modification du statu quo risquant d'ébranler tant leurs positions commerciales et financières que leur "leadership" au sein de leurs communautés. Déjà perceptible dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle, cette attitude devint encore plus tangible au lendemain de la conclusion de l'Entente Cordiale (1904). Leur crainte de voir le pays tomber sous une domination étrangère directe s'exprima de diverses manières. Elle fut en particulier l'une des raisons du désaveu qu'ils opposèrent au projet de motion en faveur de "la liberté religieuse des Juifs du Maroc" que le président des Etats-Unis, Théodore Roosevelt, entendait proposer à la Conférence d'Algésiras (1906). Bien plus: certains d'entre eux prirent même part aux préparatifs ayant prélué à l'avènement du *"sultan du jihad"* (1907).

De telles options représentaient un revirement saisissant par rapport aux positions par lesquelles ceux qui les adoptaient s'étaient illustrés au moment de la conférence de Madrid (1880). A l'époque, ils avaient en effet tenté de mettre à profit l'indignation suscitée en Europe occidentale par "les atrocités bulgares" pour obtenir des puissances l'ouverture d'un débat spécifique sur "la situation des Juifs au Maroc" basé sur les principes arrêtés au congrès de Berlin (1878) en faveur des minorités. Toutefois, même si ce changement d'attitude recoupait les réactions des Musulmans, il ne suffisait guère de toute évidence à atténuer le processus de distanciation inter-communautaire. Ni d'ailleurs les divergences existant parmi les Juifs eux-mêmes.

Bon nombre d'éléments formés depuis 1862 sur les bancs des écoles de l'AIU se démarquaient en effet de la ligne suivie par les notables conservateurs appartenant aux "grandes familles". Le "précédent algérien" exerçait en particulier sur les "évolués" issus de milieux modestes une attraction irrésistible. De ce fait, et en dépit de l'exemple de leurs pairs ottomans membres du mouvement Jeune Turc

D'innombrables protections et naturalisations furent ainsi accordées à des Israélites -notamment aux membres d'une oligarchie opulente possédant même parfois des esclaves achetés par le biais de prête-noms ou offerts en guise de présents par des potentats musulmans. Présentés par leurs dispensateurs comme "une garantie contre l'arbitraire sévissant dans un pays où la possession d'une piastre est un délit", ces privilèges pesèrent dans le sens de l'altération en profondeur et de la détérioration des relations inter-communautaires. Que le gouvernement britannique ait tenté de justifier son refus de garantir la neutralité du Maroc en arguant, entre autres, des complications dans lesquelles il risquait d'être entraîné "chaque fois qu'un policier maure frapperait un Juif" (Lord Salisbury) était en tant que tel révélateur de l'ampleur de ce que le chef du Foreign Office lui-même appelait des "*bad cases of ferocitas consularis*" et des "*twopenny halfpenny grievances*". Non moins significatif à cet égard fut également l'usage qu'un antisémite aussi virulent qu'Edouard Drumont fit de ces abus dans sa "*France juive*".

Les tensions ayant découlé de ce que les légations appelaient les "réclamations juives" et les heurts survenus ici et là entre des individus appartenant aux deux groupes n'empêchèrent cependant pas la permanence d'affinités et d'échanges de services., voire l'extension de différentes formes de "collusion", entre Musulmans et Juifs. Et ce même au plus fort de la phase dite d'"Anarchie Marocaine". Divers éléments parmi ces derniers ont du reste activement concouru de facto à l'aggravation de l'instabilité et des désordres du fait notamment du rôle qui fut le leur dans l'opposition à la généralisation de l'impôt agricole ("*tertib*") et l'approvisionnement des tribus en armes et en munitions de guerre.

Cette ambivalence, souvent négligée, voire occultée, dans les écrits assimilant l'évolution des communautés juives à une "*Marche vers l'Occident*" (André Chouraqui), n'échappait guère au demeurant aux représentants étrangers en poste à Tanger. Ceux de Grande-Bretagne et de France -y compris Ladislas Ordega, "nouveau Roustan" dont le projet de "tunisification du Maroc" (1883-1884) alla de pair avec une inflation sans précédent des "réclamations juives" prises en charge par sa légation- mettaient ainsi fréquemment en garde leurs Départements contre les agissements de ceux qu'ils qualifiaient de "cosmopolites de mauvais aloi". Ils n'ignoraient pourtant pas la nature des liens existant entre leurs gouvernements, le Board of Deputies of British Jews, l'Anglo-Jewish Association, et l'Alliance Israélite Universelle.

Le Foreign Office coopérait en effet depuis fort longtemps déjà ("affaire de Damas", 1840) avec le Board et considérait les initiatives "philanthropiques" de son président, Moses Montefiore, comme l'un des moyens de propagation de l'influence britannique. Le Quai d'Orsay essayait pour sa part d'assigner à l'AIU au Maroc un rôle comparable à celui qu'il escomptait des "missions catholiques en Orient" (François Régnauld). Fondée par des personnalités dont certaines avaient œuvré pour l'abolition du serment mûre judaïque en France même (i.e. Adolphe Crémieux)

Pareille optique exclut toute dissociation entre, d'un côté, les aléas de ces rapports et, de l'autre, le contexte général dans lequel ils se sont produits (i.e. luttes pour le pouvoir, compétition autour de ressources naturelles et autres, calamités, pénurie, fléchissements ou anémie des grands axes caravaniers, état de paix ou de guerre avec l'Europe, échos des remous agitant le Moyen-Orient...). Elle implique que soit vérifié par ailleurs le degré de concordance entre la réalité quotidienne et les stipulations de la *dhimma* -statut en principe intemporel mais ayant en fait fluctué au gré des contingences politiques, des exégèses des fouqaha-s, et de la conjoncture économique.

L'établissement d'une typologie des antagonismes et des heurts ayant opposé des Juifs et des Musulmans (contexte, lieu, nature, fréquence, étendue, limites...) pourrait en représenter l'un des passages obligés. L'examen des disparités et des relations conflictuelles existant au sein même de la minorité juive est susceptible d'en constituer un autre. Celle-ci est souvent présentée comme un bloc monolithique et "un immense prolétariat" (Paul Mauran) malgré les écarts considérables existant entre l'"oligarchie" (Louis Massignon) et la masse de leurs coreligionnaires (petits artisans, boutiquiers, colporteurs, portefaix, "indigents honteux"...). En outre, dans la description des dures conditions de vie des masses juives, nulle référence n'est en général faite à celles, non moins précaires, de l'écrasante majorité des fellahs et des petits artisans des médinas.

Une approche multidimensionnelle paraît de ce fait s'imposer d'elle-même. Elle semble mieux s'accorder avec la complexité et les fluctuations des rapports inter-communautaires -souvent opacifiées par l'amplification des "invariants" et de "l'exclusivisme" d'une identité juive supposée totalement immuable. Durant la période qui s'étend du déclenchement de la guerre hispano-marocaine à la création de l'Etat d'Israël, le fait majeur demeure l'apparition dans ces relations de dysfonctionnements et de ruptures marqués du sceau de *l'aliénation* et de *l'irréversibilité*. Aux époques antérieures, au contraire, leurs vicissitudes demeuraient, quelle qu'en était l'amplitude, circonscrites dans le cadre marocain ou limitées à l'émigration de quelques individus.

L'évolution survenue entre 1860 et 1912, objet de la première partie de cette étude, est généralement interprétée par l'historiographie coloniale et une partie du courant dit révisionniste en termes d'amorce de "l'émancipation des Juifs du Maroc". L'une et l'autre isolent les aléas de cette phase de la désarticulation générale des structures socio-économiques traditionnelles du pays et des tensions suscitées par les efforts systématiques de clientélisation déployés par les gouvernements européens en direction des mellahs. Les puissances estimaient en effet que "la race juive (était) assimilable au plus haut degré et (devait être) appelée à servir d'instrument de civilisation malgré l'état d'abjection dans lequel elle est tenue par les Musulmans". Pour ce faire, elles s'arrogèrent un "droit d'ingérence" à son endroit, et imprimèrent un cachet particulier à l'octroi de privilèges capitulaires en milieu juif.

C'est précisément cet activisme qui fit de lui un personnage non grata au regard du général Lyautey. Celui-ci rejeta effectivement sa candidature à un poste de "Conseiller de l'Etat chérifien pour les Affaires juives" et refusa tout appui à son projet de création à Paris d'une "Chaire de langues et de civilisation juives" - "un organe de propagande sioniste de plus!", s'était exclamé le Général, toujours peu prédisposé envers ceux qu'il appelait railleusement les "docteurs ès choses marocaines". D'autant que le personnage avait tenté de s'immiscer de manière encore plus directe dans ses options "stratégiques" aussitôt après l'instauration du Protectorat, c'est-à-dire à un moment où il était encore lui-même sous le choc du "véritable cataclysme" que représenta pour lui la lame de fond ayant secoué le pays au lendemain de la signature du traité de Fès et failli emporter le nouveau régime. Arguant du "mal organique de l'anarchie berbère" et de l'"hétérogénéité" des populations autochtones, Slousch lui avait en effet suggéré, dans une lettre en date du 22 juillet 1912, de "pousser à outrance cet esprit de division, en créant quatre ou cinq Tunisiés au Maroc même, (et) en les séparant politiquement et économiquement l'une de l'autre".

De manière plus générale, la plupart des publications portant sur les communautés juives du Maroc semblent se fonder, bien qu'à des degrés divers, sur une approche dogmatique et a-historique. Leur profusion et leur diversité sont cependant telles que les populations des mellahs donnent l'impression d'avoir été "surétudiées" (André Adam). C'est en partie pourquoi il convenait d'essayer, dans le cadre d'une contribution à l'approfondissement de la recherche sur l'histoire contemporaine du Maroc et, en l'occurrence, son élargissement à un champ demeuré jusque là quasiment inexploré par des nationaux, d'appréhender de manière plus "pondérée" les rapports judéo-musulmans. Le cadre chronologique retenu se situe entre 1859 et 1948. Il correspond à une période déterminante dans l'évolution de ces relations.

Les facteurs ethniques et religieux ne sauraient certes être minimisés dans un pays où les individus et les groupes se définissaient par leur appartenance et leurs origines tribales ou régionales. La validité de la grille de solidarités, clientélisme, clanisme, contradictions et tensions inhérents au type de clivages existant à cet égard entre les Juifs *Tochabim* (autochtones) et *Meghorachim* (Expulsés de la péninsule ibérique) n'était pas moindre en milieu musulman. Celui-ci était composé en effet de Berbères (divisés en *Sanhaja*, *Masmouda*, *Zénètes*), d'Arabes (notamment *Beni Hilal* et *Mâaql*), de *Beldiyyine* (Musulmans d'origine juive), d'Andalous, de Morisques, d'*Alej* (descendants de captifs chrétiens convertis), de *Haratine-s* (affranchis ou "semi-libres"), et de Noirs. L'importance de ces référents ne saurait cependant masquer la réalité des enjeux profanes auxquels ils ont en maintes occasions servi de paravents. Elle ne pourrait ni occulter ni reléguer au second plan le poids que d'autres déterminants ont eu dans la fluctuation des rapports inter-communautaires.

assurément, le contexte général dans lequel ils ont effectué des "Reconnaissance(s) au Maroc" ou des "Missions en tribu", la coïncidence de leur séjour dans le pays avec des conjonctures particulièrement difficiles (sécheresse, famine, épidémies, insécurité, révoltes), leurs préjugés personnels, et les mésaventures qu'ils ont parfois vécues (i.e. tentatives d'assassinat de De Foucauld par des Musulmans et, malgré son déguisement en "rabbin de Moscovie", des Juifs). De multiples distorsions en ont résulté. Bon nombre d'entre elles ont déjà été l'objet de relectures diverses. Il n'en a pas été de même, toutefois, de leur volet spécifiquement juif.

Les stéréotypes émaillant celui-ci ont même été réactivés depuis la fin des années cinquante. Ils ont notamment servi au crayonnage d'un "Profil de l'opprimé en Afrique du Nord" et à la confection d'une sorte de "légende noire du Juif" en terre d'Islam. Et ce dans une perspective proclamée "révisionniste" et axée de manière quasi-exclusive sur les obligations canoniques des Juifs du Maroc. Pratiquement nul compte n'y est tenu de la diversité des fondements et des manifestations de la cohabitation inter-communautaire dans ce pays. De grande épaisseur historique, puisque multi-séculaire, celle-ci avait été pourtant marquée de multiples convergences et interpénétrations. Outre une étroite complémentarité économique, le culte de saints judéo-musulmans n'en était pas la moins patente.

Dans la "Judaïca" et la "littérature de ghetto" (Lucette Valensi) élaborées sur la base de tels a-priori et de schèmes généralement puisés dans les réalités des Stetl et Judenviertel d'Europe centrale et orientale, les Juifs marocains ne sont perçus que comme une masse informe d'opprimés ayant vécu "en marge et en dépit de l'histoire". Dans ces conditions, la permanence de leur présence dans le pays, en groupes parfois très compacts (Fès, Sefrou, Tétouan, Marrakech, Essaouira, Casablanca, Debdou...) devient même source d'étonnement. Leur "survie" à ce qui est présenté comme une "histoire interminable de cruelles souffrances" (Shlomo D. Goitein) ou "Douze siècles et cinquante ans de persécutions" (David G. Littman) ne semblait fondamentalement avoir d'explication autre qu'un "attachement inébranlable à la religion des ancêtres et l'attente du retour à Sion".

Considérées comme autant de références "incontournables" depuis près de quatre vingt dix ans, les nombreuses publications que leur a consacrées à partir de 1905 Nahum Slousch représentent à cet égard un cas typique. Cet auteur prolifique fut effectivement un militant sioniste de la première heure. Il participa ainsi avant 1914, aux côtés du chef de la Jewish Territorial Organisation, Israël Zangwill, à la recherche en Tripolitaine d'un emplacement pour un "Foyer juif". Il fut également l'un des premiers à pressentir, à l'occasion d'une tournée de conférences à New-York et Philadelphie sur le judaïsme marocain effectuée en 1915, l'importance du rôle que les Etats-Unis pouvaient jouer dans la réalisation du programme sioniste car, avait-il écrit à l'époque, "le centre de gravité de la situation générale ne se trouvait plus en Méditerranée mais plutôt dans cette grande République d'Amérique".

INTRODUCTION

Répartis à travers quasiment l'ensemble de son territoire et plus nombreux que leurs coreligionnaires d'Algérie et de Tunisie réunis, les Juifs du Maroc formaient à l'époque précoloniale la seule minorité religieuse non-musulmane du pays. Ils représentaient la première communauté juive du monde arabe. Bien que ne dépassant pas 3% environ de la population marocaine totale, ils n'en jouèrent pas moins avant l'instauration du Protectorat un rôle qui fut, à maints égards, sans commune mesure avec leur faible poids démographique.

L'évaluation de ce rôle demeure toutefois fort malaisée. Elle est hypothéquée, voire faussée, par de multiples écueils. L'extrême complexité du phénomène minoritaire en tant que tel n'en est pas le moindre. Ce n'est cependant pas uniquement à des difficultés d'ordre méthodologique, conceptuel et terminologique que se heurtent les études ayant pour objet ce que Claude Lévi-Strauss appelle les "fleurs fragiles de la différence". Dans ce champ interfèrent aussi en effet, même quand il s'agit d'Etats-nations bénéficiant d'un solide ancrage historique et d'institutions démocratiques, toutes sortes d'enjeux liés à des considérations autres que strictement académiques. S'y ajoutent habituellement, lorsque la recherche porte sur des pays musulmans, une focalisation excessive sur le statut canonique des communautés juives et, en dépit des circonlocutions d'usage, l'assimilation de leur condition à la marginalisation et l'oppression. Fortement contradictoires depuis longtemps déjà, les interprétations des stipulations scripturaires de la "dhimma" (lit. protection) et de leurs modalités d'application n'en deviennent que plus antinomiques.

Non moins problématique s'avère également, dans le cas spécifiquement marocain, la tenacité des schèmes véhiculés par l'ethnographie coloniale. Le matériau rassemblé au cours du XIX^{ème} siècle et début du XX^{ème} sur les populations juives (localisation, habitat, activités économiques, parlers, mœurs, folklore...) est certes considérable et revêt un intérêt indéniable. Il est même assorti ici et là de commentaires pertinents. De ce fait, il demeure partie intégrante du savoir ethnographique et historiographique.

Néanmoins, sur les observations et les déductions des Européens lui ayant conféré l'empreinte la plus profonde ont indéniablement pesé, à des degrés divers

Introduction

On me permettra pour terminer d'exprimer la joie que j'éprouve à voir se développer une historiographie marocaine possédant des liens extrêmement étroits avec les diverses écoles françaises. Certes, il ne peut s'agir là d'un phénomène unique et irréversible. Le travail de Mohammed Kenbib constitue une réponse remarquable à cette synthèse culturelle.

De la vraie historiographie, l'auteur a su tirer cette doctrine que tout véritable historien doit pratiquer: l'impartialité, laquelle ne consiste pas à rester indifférent en tant que citoyen mais qui, pour l'historien, doit éviter à tout prix la polémique et à chercher non des arguments mais des explications. Mohammed Kenbib a parfaitement réussi à trouver cette indispensable attitude intellectuelle. Pour cette raison et pour bien d'autres encore, je crois pouvoir affirmer qu'il est l'un des grands historiens marocains de notre époque.

Jean Baptiste DUROSELLE
Membre de l'Institut de France
Professeur émérite de l'Université Paris I- Sorbonne
Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

2 - La grande affaire était le commerce. Les diverses prescriptions qui interdisaient aux juifs certains métiers avaient cultivé en eux un goût et un talent dans les transactions les plus variées: banques, ventes de marchandises fabriquées sur place ou importées principalement d'Europe occidentale, opérations immobilières de toutes sortes. Il va de soi que pour les plus riches (la coupure étant très marquée entre les juifs aisés et une sorte de prolétariat urbain très pauvre), de très nombreuses affaires ne se pratiquaient pas dans la plus stricte légalité. Mais, ces éléments n'avaient pas, loin de là, le monopole en la matière. Pour que pareilles affaires puissent aboutir, il leur fallait le plus souvent l'appui de hauts dignitaires locaux, dont les principaux étaient parfois tout puissants lorsqu'ils se trouvaient éloignés géographiquement de la capitale du sultan. Car entre le pouvoir et l'argent existe une relation qu'on peut appeler universelle, et qui affecte, hélas, tous les pays, de façon certes minoritaire mais toujours scandaleuse lorsque la vérité vient à être dévoilée. Inutile de donner des exemples. L'ouvrage en contient de magnifiques, et parmi eux celui de Tanger, minutieusement étudié, me paraît être un modèle du genre.

3 - La violence apparaît épisodiquement. L'auteur a remarqué qu'elle est plus fréquente dans les périodes où les crises agricoles liées à la sécheresse affament une partie de la population.

Quels que fussent les difficultés, les coupures et les incidents violents, l'exemple du Maroc présente un intérêt exceptionnel. Une large majorité possédant théoriquement tous les pouvoirs a accepté pendant plus de mille ans de vivre côte à côte avec une minorité rigoureusement attachée à ses propres traditions. Ceci est une leçon incomparable pour les politologues et les hommes politiques eux-mêmes.

J'ai pour ma part toujours soutenu la thèse que l'immigration légale et ordonnée devenait un phénomène bienfaisant parce qu'elle enrichissait les cultures. La France, par exemple, n'a-t-elle pas connu les hommes du néolithique, les Celtes, les Romains qui lui ont donné sa langue, les Francs qui lui ont donné son nom, d'autres Germains aussi tels les Wisigoths, les Vikings qui lui ont donné la Normandie, le tout assorti d'une extraordinaire expansion chrétienne d'origine orientale, mais occidentalisée par la papauté?

L'histoire nous révèle ainsi que le racisme intégral n'est pas source d'une civilisation pure, mais un obstacle à tout enrichissement de la pensée. Que serait la civilisation espagnole sans les Ibères, les Romains, les Wisigoths, et les conquérants musulmans?

L'une des grandes préoccupations du XXème siècle finissant dérive du fanatisme dans toutes ses formes. Lorsqu'il est de caractère religieux, il devient une abomination, car il est odieux de massacrer ou de brimer les autres au nom de principes religieux.

Préface

Cette thèse m'apparaît comme un événement digne d'intérêt. A une très solide culture marocaine - avec tout ce que celle-ci comporte d'originalité au sein du monde arabe et musulman - affleurant partout, son auteur, Mohammed Kenbib, allie une culture française impeccable. Il écrit en un style élégant. Le fait majeur est qu'il ne s'agit pas de deux cultures juxtaposées, mais d'une synthèse que sa forte personnalité a su réaliser. Son travail se fonde sur des recherches effectuées pendant une quinzaine d'années essentiellement dans les Archives marocaines, françaises, britanniques et américaines.

Même si, de nos jours, les relations entre musulmans et juifs sont à la fois difficiles et souvent violentes, il a su adopter le ton du véritable historien, qui cherche avant tout à expliquer les événements et les mentalités des uns et des autres.

Je ne veux évidemment pas résumer en le schématisant le récit à la fois simple dans sa ligne générale et complexe dans ses détails qui fait l'objet de ce vaste travail.

Les juifs formaient l'unique minorité autochtone non musulmane du Maroc. Ils se divisaient en deux grands groupes dont l'origine a laissé des traces. Les uns, les plus anciens, les "Tochavim", dérivent de la fameuse diaspora qui a caractérisé le peuple juif après la conquête de Jérusalem par l'empereur Titus au premier siècle après J.C. Les autres, les "Meghorashim", sont les descendants des juifs expulsés principalement d'Espagne et du Portugal lors des grandes crises de fanatisme chrétien. Malgré toutes sortes d'aléas, un *modus vivendi* généralement acceptable s'était constitué au cours de nombreux siècles entre eux et leurs voisins musulmans. On peut, pour résumer, distinguer trois grands aspects de ces relations:

1 - Sur le plan des mœurs locales, les différences existaient notamment dans le costume, et surtout dans l'habitat. Il y avait des quartiers strictement juifs, mais ceux-ci n'avaient rien du ghetto car les israélites pouvaient librement circuler dans les villes et même dans les campagnes, où ils étaient peu nombreux.

Note sur la transcription

Par commodité, et parce que cet ouvrage est destiné aussi bien aux spécialistes qu'au grand public, nous avons opté pour la transcription en caractères non diacrités des mots et des noms propres arabes.

Avant-propos

Au cours de la quinzaine d'années de recherches que ce travail a nécessitées, Messieurs les Professeurs Jean-Baptiste Duroselle, Pierre Guillen et Daniel Nordman nous ont prodigué conseils et suggestions. Nous tenons à leur exprimer notre profonde gratitude. Nos remerciements vont également à Messieurs Daniel Rivet, André Kaspi et Jean-Claude Allain.

Nous nous sommes essentiellement fondé dans ce travail sur les données recueillies dans les Archives du Ministère français des Affaires étrangères (Paris), de l'Armée de Terre (Château de Vincennes), du Foreign Office (Londres), du Département d'Etat (National Archives, Washington), et dans celles du Makhzen disponibles à la Bibliothèque Royale (Rabat) et à la Bibliothèque Générale (Rabat). Que les Conservateurs de tous ces fonds veuillent bien trouver ici l'expression de nos remerciements. Leurs homologues chargés des Bibliothèques des Universités de Pennsylvanie et de New-York nous ont facilité l'accès aux publications les plus récentes sur les questions inter-communautaires et ethno-religieuses. Qu'ils en soient eux aussi remerciés.

Un précieux concours nous a été également apporté dans la collecte de manuscrits et d'archives familiales, la traduction de documents et d'ouvrages rédigés en hébreu, en espagnol ou en allemand, ainsi que le traitement de texte. Nous remercions en particulier Renate Laroui, Danièle Romero, Khadija Alami, Abdelkader Masnaoui, Adel Allouche, Khalid Ben Srhir, David Cohen, Dale Eickelman, Norman Cigar, et Simon Lévy.

Monsieur le Doyen Abdelwahed Bendaoud a suivi avec intérêt ce travail et veillé à sa publication. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance. Monsieur le Vice-Doyen Abdellatif Bencherifa a, pour sa part, assuré une grande partie des tâches éditoriales requises par cet ouvrage avant sa parution. Nous lui savons gré du soin méticuleux qu'il y a mis et de la constante disponibilité dont il a fait preuve.

A Assia, Amale, Wafae

**Photo de couverture : Feu Sa Majesté Mohammed V
entouré de notabilités juives, 1950**

Dépôt légal N° : 289/1994

ISSN 0334 / 1113

ISBN 9981-825-19-0



Publications de la Faculté des Lettres
et des Sciences Humaines - Rabat
SERIE : THESES ET MEMOIRES N°84

JUIFS ET MUSULMANS AU MAROC

1859 - 1948

Mohammed KENBIB

2025

JUIFS ET MUSULMANS AU MAROC
1859 - 1948